BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

CANADA. PARLEMENT. SENAT.
J
103
H72
1959
F5 A42
COMITE PERMANENT DES
FINANCES.

Délibérations.

DATE | NAME - NOM

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

sur les dangers d'inflation au Canada

CANADA
DEC 22 1959

Fascicule 1

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 1959

Président: L'HONORABLE CLARENCE V. EMERSON

TÉMOIN:

M. F. A. Knox, B.A., F.R.S.C., professeur d'économie politique à l'Université Queen's

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21299-3—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs:

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(*Halifax-Nord*)
Connolly
(*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor
(*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow (49)

*Membre *ex officio*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 avril 1959.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard:

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion est mise aux voix.

Les sénateurs se prononcent comme il suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird,
Basha,
Beaubien,
Bois,
Boucher,
Bradette,
Connolly (*Halifax-Nord*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Crerar,
Croll,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Gershaw,
Golding,
Grant,
Hodges,
Hugessen,
Isnor,
Jodoin,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
McGrand,
Petten,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (*Kamloops*),
Smith (*Queens-Shelburne*),
Stambaugh,
Taylor (*Westmorland*),
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
Woodrow.—40

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Brunt,
Buchanan,
Emerson,
Gladstone,
Haig,
Higgins,
Horner,
MacDonald,
Méthot,
Pearson,
Quinn,
Sullivan,
White.—14.

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

21299-3—1½

PROCÈS-VERBAL

MARDI 26 mai 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le comité permanent des finances se réunit à 10 h. 15 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Aseltine, Baird, Barbour, Beaubien, Brunt, Burchill, Choquette, Crerar, Croll, Euler, Gershaw, Golding, Haig, Higgins, Leonard, Macdonald, Reid, Robertson, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Turgeon, Wall et White.—23.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

En l'absence du président, le vice-président, l'honorable sénateur Leonard, préside.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

M. F. A. Knox, B.A., F.R.S.C., professeur d'économie politique à l'Université Queen's, Kingston (Ontario), est entendu et interrogé par des membres du Comité.

Le vice-président déclare que le comité directeur a recommandé l'engagement d'un conseiller économique.

Après délibération et sur proposition de l'honorable sénateur Croll, appuyé par l'honorable sénateur Robertson, il est DÉCIDÉ de présenter un rapport recommandant que le professeur John J. Deutsch soit engagé comme conseiller économique à raison d'un honoraire de $100 par jour, et ses frais en plus.

L'examen de l'ordre de renvoi est interrompu et remis à une date ultérieure.

A midi et quart le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, le mardi 26 mai 1959

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances, chargé d'étudier la menace d'inflation au Canada, se réunit à 10 h. 15 du matin sous la présidence du sénateur Leonard.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Honorables sénateurs, nous avons le quorum. Veuillez bien faire silence.

J'aimerais d'abord, au nom du Comité et en mon propre nom, exprimer notre regret que le sénateur Emerson ne soit pas au fauteuil. Malheureusement, le sénateur Emerson a dû rentrer à Saint-Jean à la suite du décès de sa mère il y a huit jours. Je suis certain que tous voudront se joindre à moi pour lui offrir nos condoléances pour la perte de sa mère. Il m'incombe alors, en tant que vice-président, d'essayer de le suppléer. Comptant sur votre complaisance, je ferai de mon mieux.

Comme vous le savez, le Sénat a chargé notre Comité d'étudier la menace d'inflation. Conformément à l'attitude traditionnelle des comités du Sénat, nous devons travailler dans le dessein de faire une étude d'ordre pratique et objective. Je suis heureux de vous faire savoir qu'il existe jusqu'ici au sein du comité directeur et du comité principal une unanimité quant à la préparation et à l'organisation de notre étude.

Dans le peu de temps dont nous disposons pour faire l'étude, il faut traiter d'un sujet vaste et complexe. Néanmoins, je crois que nos délibérations peuvent contribuer de façon utile et pratique à régler le problème de l'inflation au Canada.

Il y a certaines questions, dont une en particulier que le comité directeur désire rapporter au Comité, mais avec votre permission je propose que ces questions soient laissées en suspens jusqu'après le témoignage du témoin qui est parmi nous ce matin. Le Comité voudra probablement que je traite du rapport du comité directeur à huis clos, à la fin de la présente réunion. Si cela vous convient, je propose qu'on entende le témoin d'abord, après quoi on s'occupera du rapport du comité directeur. Cette proposition a-t-elle l'assentiment du Comité?

Des VOIX: Convenu!

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Notre premier témoin est le professeur F. A. Knox, B.A., F.R., Sc.

Le professeur Knox est né en Ontario, ce qui plaît à plusieurs d'entre nous. Pour d'autres, cependant, le fait de naître en Ontario constitue probablement un handicap à surmonter. Après avoir fait la première guerre mondiale avec l'armée, il poursuit ses études à l'Université Queen's, à l'Université Harvard et à l'Université de Chicago. En 1924 il est nommé au corps enseignant de l'Université Queen's, faculté des sciences politiques et économiques. Depuis ce temps-là il enseigne l'économie politique, se spécialisant en affaires de banque et en commerce international.

Il possède une expérience considérable des commissions royales. Il faisait partie du personnel technique de la Commission royale d'enquête sur la banque,

présidée par M. Macmillan et de la Commission Rowell-Sirois. De plus, il a été nommé président d'un comité établi par le gouvernement de la province d'Ontario pour faire enquête sur la situation économique de l'industrie des mines d'or en Ontario.

Pendant plusieurs années il a été rédacteur de la revue *The Canadian Banker,* organe de l'Association canadienne des banquiers.

A une certaine époque pendant la dernière guerre, il faisait partie du personnel du ministère des Finances, à Ottawa.

Je suis sûr que tous les membres du Comité sauront gré au professeur Knox d'être venu parmi nous aujourd'hui afin de nous faire profiter de ses connaissances et de son expérience. Sans autre préambule, je demande au professeur Knox de bien vouloir commencer son exposé. Je crois comprendre qu'il a préparé un exposé écrit et que des exemplaires en sont à la disposition de tous les membres. Si cela convient aux membres du Comité et au professeur Knox, je propose que celui-ci donne lecture de son mémoire, après quoi il sera prêt à répondre à vos questions.

Le professeur KNOX: Merci beaucoup, monsieur le président. Avec votre permission, je vais rester assis.

Dans le présent mémoire, où j'ai fait ressortir le caractère des forces inflationnistes, j'insiste sur la stabilité des prix comme un des principaux buts de la politique économique nationale. Afin de fixer notre attention sur les aspects de la menace d'inflation qui me semblent essentiels, j'ai passé sous silence plusieurs aspects du problème. Certains seront peut-être d'avis que ces aspects internationaux, par exemple, sont trop importants au Canada pour être écartés, même dans un exposé préliminaire. A mon avis, cependant, il n'y a aucune utilité à discuter ces aspects du sujet et d'autres qui sont d'ordre plus technique tant que les questions sur lesquelles je me propose de me concentrer ne seront pas exposées. Je crois comprendre que le Comité préférerait commencer l'enquête par une discussion plus générale.

Deux calamités ont accablé les nations de temps à autre: de graves dépressions et l'inflation extrême. La dépression a frappé tant les pays forts que les pays faibles. L'inflation extrême du niveau des prix semble se produire quand des pressions économiques deviennent trop fortes pour la cohésion politique et sociale d'un pays. Certains pays, ayant évité en réalité la destruction de la valeur de leur monnaie, ont cependant connu tant de dévaluations successives de monnaie qu'il est plus difficile de lutter contre les pressions actuelles de l'inflation par suite de l'attitude du public qui s'attend à un échec. Aux États-Unis et au Canada on a connu tous les effets désastreux d'un marasme, mais jusqu'en ces dernières années il ne s'est pas produit de symptômes de la peur populaire d'une inflation sérieuse qui rend moins sûre la réglementation fiscale et monétaire. Si l'on veut assurer l'efficacité de politiques économiques conçues en vue de restreindre à la fois les tendances inflationnistes et les tendances déflationnistes, il faut maintenir la confiance du public en la stabilité à long terme du pouvoir d'achat de la monnaie.

Qu'il me soit permis, messieurs, de dire que si mon exposé contient un point essentiel, c'est celui que je viens d'énoncer. Puis-je répéter cette phrase? Si l'on veut assurer l'efficacité de politiques économiques conçues en vue de restreindre à la fois les tendances inflationnistes et les tendances déflationnistes, il faut maintenir la confiance du public en la stabilité à long terme du pouvoir d'achat de la monnaie. Il importe d'éviter une hausse sérieuse et constante du niveau général des prix. Non seulement cette ligne de conduite rend-elle justice aux différentes classes de la population, elle est aussi une condition de base de l'expansion économique à l'avenir.

Heureusement, il semble très difficile de détruire la confiance du public en la monnaie. En Grande-Bretagne et aux États-Unis, par exemple, il appert que

depuis l'an 1800 le niveau général des prix de gros a subi de grandes fluctuations qui ont continué pendant longtemps. Cependant, au cours de cette longue période, leurs indices de prix de gros ne témoignent aucune tendance marquée. Les hausses ont été compensées à la fin par des baisses. Si la variation des prix se produit lentement et que la tendance se trouve interrompue à de courts intervalles par de brusques revirements des prix, la crainte de l'inflation ne se généralise pas et la confiance persiste en la stabilité générale de la valeur de la monnaie. C'est quand les prix manifestent une forte tendance à la hausse ou quand les périodes de stabilité des prix ou de baisse sont rares et de courte durée que les gens commencent à avoir des doutes. Si, en même temps, l'idée se répand que le maintien des prix à leur niveau élevé n'est pas accidentel, que l'économie tend effectivement à l'inflation, ces doutes s'affermissent et la population essaie de se protéger contre la tendance à la hausse qu'elle craint permanente. Quand l'opinion sur la direction probable des variations de prix est divisée, des interventions relativement peu importantes de la part des autorités fiscales ou monétaires peuvent influer sur la tendance. Quand le public est convaincu qu'il existe une forte tendance à la hausse, il devient presque impossible de renverser les mouvements des prix, même au moyen d'interventions massives de la part des autorités monétaires.

Heureusement, les choses n'en sont pas venues là au Canada. Loin de là. Il est vrai que, depuis le début du présent siècle, les prix tendent à augmenter au Canada comme dans la plupart des pays occidentaux, avec de grandes variations, bien entendu. Cette tendance se dessine très nettement depuis la fin de la seconde guerre mondiale. A mesure que les régressions successives sont de courte durée et qu'elles contribuent de moins en moins à réduire les prix, la possibilité d'une grande chute des prix, que la dépression des années 30 a accentuée, semble moins imminente. D'ailleurs, le public se rend compte de plus en plus que le régime économique supporte moins bien les prix en baisse. De grandes sociétés commerciales, de puissants syndicats ouvriers et d'autres groupes qui exercent des pressions ont actuellement une grande influence sur les décisions qui déterminent les variations de prix. Il se peut que la concurrence soit aussi forte que jamais mais elle semble se traduire beaucoup moins souvent qu'autrefois par des rabais. Donc on se laisse convaincre qu'à l'avenir des périodes de prix en hausse seront moins susceptibles qu'auparavant d'être compensées par des périodes de baisse. De l'avis de quelques-uns, le comportement actuel du cours des actions et des obligations est dû en grande partie aux efforts déployés par certaines personnes en vue de se protéger contre l'inflation des prix qu'elles croient presque fatale. Cependant, cette opinion est loin d'être universelle: il est encore possible d'arrêter la propagation de "l'opinion inflationniste" et de rétablir une incertitude à la fois saine et généralisée quant à la courbe future des prix.

Le Canada, en faisant des efforts à cette fin, possède deux grands atouts. D'une part, nous jouissons des dispositions juridiques, des institutions et de l'expérience nécessaires à la réalisation de politiques fiscales et monétaires. D'autre part, je crois comprendre que nous avons la compétence voulue pour les mettre en œuvre. Nous ne sommes pas handicapés par une inflation des prix plus extrême que celle constatée aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Les tendances inflationnistes que nous sommes appelés à combattre se manifestent dans d'autres pays occidentaux et il paraît que nous avons eu au moins le même succès que les autres pays à les combattre. Le plus grand danger qui risque de compromettre nos efforts pour maintenir les variations de prix dans des limites raisonnables ne découle ni d'une mauvaise réussite dans le passé ni du manque des capacités nécessaires à la direction des entreprises. Le danger provient plutôt de la confusion répandue dans le pays quant à la nature de la lutte que nous menons et aux mesures qui pourront s'imposer pour y réussir. Il nous

faut expliquer plus à fond au public les points de vue des différents intérêts en cause: l'industrie, le travail, les cultivateurs, les institutions financières et les divers paliers du gouvernement. D'ailleurs, il nous faut plus d'appréciations de ces points de vue par des experts en ces matières. Dans le reste de mon exposé, je commente brièvement quelques-uns des problèmes qui ne manqueraient pas de surgir dans un débat public de ce genre.

Commençons en faisant une étude des circonstances dans lesquelles une forte pression inflationniste est susceptible de se produire. La guerre offre à la fois le plus frappant exemple de graves pressions inflationnistes et d'indices très nets de la manière de les maîtriser. Peu après le commencement d'une guerre, la plupart des belligérants en viennent au point où la production du matériel de guerre ne peut être augmentée qu'en utilisant des usines et des outillages affectés jusque-là à la fabrication de biens de consommation. Alors la restriction de la consommation s'impose. A part la taxation, le revenu des ouvriers ne se trouve pas réduit par ce changement de la nature des biens produits. Au contraire, la production à plein rendement aux fins de guerre augmente probablement le revenu à la disposition des consommateurs pour d'autres fins. Si les consommateurs dépensent libéralement leur revenu pour acheter la quantité désormais réduite de biens de consommation, les prix augmentent forcément; c'est le seul moyen dont on dispose pour rationner les biens rares parmi ceux qui voudraient les acheter. Les prix augmentent jusqu'à ce que certains acheteurs refusent de payer les prix demandés. Alors les biens sont vendus à ceux qui veulent bien les payer. Pendant la première guerre mondiale, on procédait de cette façon presque sans restrictions. Par conséquent, les prix ont augmenté très vite, ce qui a eu des répercussions néfastes sur la production de guerre et sur les frais de production. Les nouveaux prix élevés des biens de consommation ont attiré les fabricants de matériel de guerre vers leur ancien genre d'affaires et ont obligé les gouvernements de payer des prix de plus en plus élevés pour les armes et les munitions. Le coût de la guerre a augmenté et les gouvernements ont dû acquitter une grande partie de leurs dépenses en recourant à des mesures qui ont augmenté beaucoup le volume d'argent.

Évidemment, une telle situation demande que les dépenses des consommateurs soient limitées aux montants minimums nécessaires pour acheter le volume réduit de biens à l'ancien niveau des prix. On peut laisser au contribuable l'argent qu'on ne peut lui enlever sous forme d'impôts ni extraire de son compte de banque au moyen d'emprunts obligataires, car les biens de consommation sont rationnés et il ne reste plus rien à acheter avec son excédent de salaire. C'est ce qui s'est produit pendant la seconde guerre mondiale, lorsque nous sommes venus en mauvaisse passe. Le rationnement et le contrôle des prix qui l'accompagnait ont assuré un partage plus équitable des rares biens de consommation que celui effectué par l'inflation des prix pendant la première guerre mondiale. On a arrêté la hausse des prix en temps de guerre tout en limitant la hausse des dépenses de guerre due à l'inflation.

Bien que l'opinion publique fût ralliée à l'imposition de taxes élevées et à l'achat d'obligations de l'État, ces mesures n'ont pas permis de récupérer assez d'argent pour financer entièrement la guerre. On a dû recourir à l'expédient, en vogue pendant la première guerre mondiale, d'emprunter aux banques et au grand public. On n'a donc pas échappé tout à fait aux pressions inflationnistes. On les a plutôt empêchées, à force de rationnement et de contrôles sur les prix, de produire tout leur effet. Mais les disponibilités monétaires plus élevées dont jouissaient les consommateurs et les hommes d'affaires devaient jouer un rôle très important dans la hausse des prix qui s'est produite après la guerre. A la suppression de la régie des prix en temps de guerre, les consommateurs et les hommes d'affaires ont contribué, grâce à ces disponibilités en espèces,

à accroître la demande des biens de consommation et d'investissement bien au delà du niveau qu'auraient permis les seuls revenus et bénéfices courants. En conséquence, les prix ont monté en 1947, en 1948 et encore une fois en 1950-1951, lorsque la guerre de Corée a déclenché une nouvelle vague d'achats. Reste à savoir si les gouvernements, surtout celui des États-Unis, en abandonnant de façon moins précipitée le rationnement et la régie des prix et en adoptant des mesures fiscales et monétaires moins restrictives, auraient pu mitiger ou éviter l'inflation d'après-guerre. Cette question sera probablement discutée pendant longtemps. Mais il ne peut guère subsister de doute quant à l'origine des pressions inflationnistes en temps de guerre et dans les années qui le suivent. En temps de guerre, les gouvernements doivent acheter les biens et les services dont ils ont besoin, que les impôts et les emprunts publics suffisent aux dépenses ou non. Le financement doit être subordonné à la production. Une fois la guerre finie, le consommateur, qui a beaucoup épargné pendant la guerre en vue de la lutte qui va s'engager pour obtenir les rares biens de consommation, devient la nouvelle source de dépenses qui favorisent l'inflation. Le producteur, qui, lui aussi, a des fonds, dépense plus d'argent à renouveler ses installations et ses outillages afin de fabriquer les biens réclamés par les consommateurs.

Cependant, il y a une grosse différence entre la situation qui existait en temps de guerre et celle qui existe depuis la guerre. Les demandes de la guerre sont insatiables; celles du consommateur ne le sont pas. Les moyens de production pour fins de guerre sont désormais affectés à la fabrication de biens de consommation. Cette conversion ne tarde pas à mettre fin à la pénurie de marchandises. Les demandes des consommateurs diminuent et la hausse exagérée des prix qui caractérisait la période d'après-guerre s'effondre. De gros stocks, qui sont une source de bénéfices quand les prix augmentent, entraînent maintenant des pertes. On réduit la production à un niveau inférieur à la demande diminuée, ce qui permet la réduction des stocks. Les revenus tirés de la production baissent en conséquence, réduisant encore la demande du public pour les biens. Ce processus est répété et les effets en sont cumulatifs. A la fin, les stocks redeviennent plus ou moins normaux. On supplée à la demande à même une production accrue, ce qui crée plus d'emplois salariés. Le redressement est en bonne voie.

Quand la guerre est terminée et que le consommateur a liquidé la plus grande partie de ses disponibilités en espèces, il y a lieu de s'attendre à une certaine stabilité du régime économique. A coup sûr, quand la demande du consommateur se trouve limitée par ses revenus, il est peu probable qu'il soit une source principale d'achats qui donnent lieu à l'inflation. Cependant, d'après l'expérience du passé, il y a effectivement en temps de paix des périodes de demande accrue, d'embauchage excessif et de prix en hausse.

Les dépenses d'investissement par des hommes d'affaires sont largement responsables de telles périodes de "prospérité". Qu'il me soit permis de dire que j'emploie ici l'expression "dépenses d'investissement" non dans le sens large de placement de fonds dans une entreprise quelconque, mais plutôt dans le sens de l'achat de bien de production, d'installations, de machines, d'outillage, de l'accumulation de stocks par les industriels eux-mêmes. La demande de biens de consommation provient surtout des revenus tirés de leur production; donc les deux choses ont une tendance à fluctuer ensemble. Quand les industriels font des dépenses pour augmenter leurs stocks, pour acheter des machines et un outillage à rendement meilleur ou pour faire construire de nouvelles usines, la production des biens crée de nouveaux revenus, et de nouvelles demandes de biens de consommation en résultent. Pendant le redressement, la production augmentée peut pourvoir à la fois à la nouvelle

demande de biens de production et à la demande accrue de biens de consommation. Une fois le plein emploi réalisé, cependant, un choix s'impose: si la production des biens de production continue d'augmenter, celle des biens de consomsommation sera limitée en conséquence. Opter pour les biens de production, ce sera remonter à la situation qui existait pendant la guere. Les revenus augmenteront et la demande des biens de consommation marchera de pair avec l'augmentation des salaires. Toutefois l'accroissement de la demande ne sera pas contrebalancé par une offre accrue. La conséquence probable sera une inflation des prix. Puisque le public ne reconnaît aux plans des industriels aucune priorité sur ses propres plans, les gouvernements ne peuvent pas mettre en vigueur les régies adoptées en temps de guerre pour empêcher une hausse des prix. On laisse au consommateur et au producteur le soin de se tirer d'affaire sur le marché comme le faisaient, en effet, le gouvernement et les consommateurs pendant une assez grande partie de la première guerre mondiale.

Dans cette concurrence, l'acheteur de biens de production est beaucoup moins fort que ne l'était le gouvernement en temps de guerre. Il ne peut pas embarrasser les acheteurs des biens de consommation en leur imposant des taxes ou en limitant autrement leurs ressources financières. Il ne dispose pas non plus du pouvoir ultime dans le domaine de la finance, soit le pouvoir souverain de créer de la monnaie. Il n'a pour toute ressource que l'argent qu'il a amassé et les fonds qu'il peut se procurer au marché des capitaux ou aux banques. Le fait que les demandes de l'acheteur de biens de production pendant ces périodes d'expansion se font sentir avec beaucoup moins d'insistance que celles des gouvernements en temps de guerre constitue une limitation beaucoup plus importante à la hausse des prix. Les producteurs privés ne continuent pas d'étendre leurs usines et d'installer de nouveaux outillages d'année en année. En peu de temps, ils ont des usines assez grandes et un outillage qu'ils croient suffisant pour le présent. Quand les machines incorporant de nouvelles méthodes sont en usage général, la demande de nouvelles machines ralentit jusqu'à ce que se fasse sentir l'effet de quelque nouvelle invention. D'ailleurs, l'inflation même, créée par l'achat de biens de production pendant les périodes d'expansion économique, augmente le coût des biens de proproduction et rend l'installation d'autre matériel moins rentable. Finalement, de telles périodes de production accrue et de "prospérité" prennent donc fin.

Les régressions qui suivent généralement les périodes d'essor ont les mêmes causes que le ralentissement des affaires qui se produit quand le surcroît de demande de la part des consommateurs perd sa force. Il est donc tout à fait probable que les hausses de prix qui se produisent au cours de l'essor économique seront renversées pendant la dépression. En d'autres termes, il n'y a guère lieu de craindre que le fonctionnement d'un régime purement et simplement d'entreprise privée n'entraîne une inflation sérieuse et durable des prix. En effet, selon toute probabilité, le contraire sera le cas.

On peut se demander maintenant comment ces observations ont trait à notre situation et à notre problème actuel. Dans la période d'après-guerre, le comportement de l'indice des prix de gros se divise nettement en deux périodes: l'une de hausse rapide et générale en 1947-1948, et encore une fois en 1950-1951 puis, après une chute en 1952, une période de stabilité relative depuis ce temps-là. La première a été due surtout à la dépense normale des consommateurs et des industriels, accentuée par les politiques de libéralisation du crédit et des mesures prises en vue de stimuler les exportations. Dans la deuxième période, bien que l'accroissement de la production ait été presque aussi rapide que dans la première période, les hausses des prix ont été celles auxquelles on peut s'attendre à la suite des emballements normaux dans le domaine de l'investissement par des particuliers en temps de paix.

En établissant une distinction entre les périodes de hausse des prix, on soulève une question qui harasse l'esprit des industriels et des gouvernements depuis les dernières années: quelle sera la durée probable de cette vague de prospérité en temps de paix? Est-ce qu'elle sera suivie d'une dépression grave comme il s'en est produit si souvent dans le passé? Si notre économie était comme celle du dix-neuvième siècle, ou celle des années entre les deux guerres mondiales, il y aurait lieu de s'attendre que le rythme de l'expansion récente de l'économie se ralentisse brusquement après quelque temps et qu'une dépression se produise. Mais le régime économique n'est pas le même; son fonctionnement a subi un changement fondamental. En premier lieu, notons l'insistance nouvelle pour que les gouvernements adoptent des mesures afin d'éviter l'injustice humaine et la perte de capacité productive inhérentes au chômage sur une grande échelle. Les fluctuations du niveau d'investissements dans le secteur privé doivent être mitigées maintenant par les politiques fiscales et monétaires. Quand les revenus et les bénéfices diminuent, les versements courants d'impôts diminuent aussi. La chômage entraîne des versements de la caisse d'assurance qui contribuent à maintenir le niveau des achats de biens de consommation. Les mesures adoptées à l'égard du problème monétaire viennent faciliter la libération du crédit. Les gouvernements peuvent intervenir aussi effectivement en abaissant le taux des impôts et en augmentant la dépense, par exemple, pour des travaux publics, afin de contrebalancer quelque peu la baisse de la demande de biens et de main-d'œuvre dans le secteur privé. On est tenté de conclure, vu la modération des régressions de 1954 et de 1957-1958, que ces nouvelles politiques destinées à empêcher les régressions économiques de s'aggraver, ont réussi.

Il serait prématuré, je pense, de tirer avec assurance une conclusion si optimiste. Il y a un second aspect de l'économie d'après-guerre qui la différencie nettement de l'économie qui existait entre les deux guerres. Il se peut que cet aspect de l'économie ait eu une influence aussi grande sur les événements que les mesures adoptées pour combattre les dépressions. La dépense de l'État à tous les échelons de gouvernement n'a jamais été si considérable, bon an mal an, en temps d'expansion et en temps de régression. Elle n'a jamais augmenté avec pareille persistance. Jamais en temps de paix elle n'a constitué une si grande proportion des dépenses totales du Canada. Vous êtes tous au courant des causes de ce développement. Pour le moment ce ne sont pas les causes mais les effets qui m'intéressent. Les seules dépenses de tous les gouvernements pour les biens et services sont presque équivalentes à nos ventes d'exportation d'une part ou aux immobilisations dans le secteur privé d'autre part. Ces dépenses gouvernementales doivent stimuler et stabiliser dans une large mesure l'économie du Canada. Assurés de cette demande très considérable (6 milliards de dollars en 1958 sur une dépense nationale brute de 32.2 milliards de dollars), tant en temps de régression que dans la période d'essor, les fabricants intéressés directement pourront non seulement stabiliser leur production mais aussi l'étendre avec plus de confiance à d'autres domaines. Ces conséquences se répandront à travers l'économie par le réseau de leurs rapports avec les autres fabricants. On peut s'attendre aussi à une conséquence indirecte qui pourra revêtir une importance encore plus grande. Un revenu assuré durant toutes les phases du cycle économique, tel le revenu des ouvriers dans les industries qui dépendent des dépenses publiques, stabilise certainement et relève probablement le niveau de leurs dépenses à l'égard des biens de consommation. Cette influence favorable se transmettra, par l'intermédiaire des magasins, aux producteurs des biens de consommation. De cette façon elle aura tendance à se faire sentir dans des domaines de plus en plus vastes. Un niveau élevé de dépenses publiques, qui n'a aucun rapport avec le cycle économique, aurait sur l'économie un effet net dont l'importance varierait probablement

beaucoup de temps à autre; mais il n'y a guère lieu de douter que cet effet doive être très important à la longue. Dans le régime économique qui existait entre les deux guerres, ou au 19e siècle, cette influence stimulatrice et stabilisatrice était d'une importance négligeable.

Lorsque la dépense maximum par l'entreprise privée exerce une pression sur l'économie, il va sans dire que les dépenses gouvernementales accroissent encore la pression; toutefois, il y a lieu d'en contrebalancer les effets en prévoyant un excédent budgétaire. Cependant, dès qu'une diminution des revenus tirés de l'activité commerciale provoque une réduction du produit des impôts, il s'ensuit automatiquement que l'effet net de ces programmes de dépenses augmente tout de suite. Il n'y a pas lieu d'attendre tout bonnement que de nouveaux travaux publics soient mis en chantier. D'autres politiques gouvernementales, destinées à retarder le fléchissement de la demande dans le secteur privé dès le début d'une régression, dépendent, quant à leurs effets, de la manière dont les hommes d'affaires et les consommateurs réagissent à des faits comme les dégrèvements d'impôts et le relâchement du crédit. Devant l'incertitude des affaires, il se peut que la réaction ne soit pas positive, mais les dépenses de l'État pour les biens et services continuent de constituer une demande réelle sur le marché.

Il reste encore à examiner d'autres effets du niveau élevé et relativement stable des dépenses gouvernementales pour les biens et services. Si les gouvernements ne dépensaient pas de grosses sommes pour les services de base, pour les services essentiels d'éducation et de bien-être social, dans une économie en plein essor, les plans d'expansion du secteur privé ne sauraient se réaliser. Il serait tout à fait impossible de fournir ces services au moyen de dépenses publiques faites de façon sporadique et destinées en premier lieu à remédier à la régression économique. Il y a aussi un aspect connexe de cette question dont l'importance est plus marquée aux États-Unis, mais dont les effets dépasseront inévitablement la frontière. Au cours des dernières années les exigences techniques des programmes de défense nationale sont devenues tellement complexes que le coût d'une grande partie des recherches essentielles a dépassé les moyens même des plus grandes entreprises commerciales. En effet, seuls les gouvernements des pays très riches peuvent réaliser complètement un tel programme. Cependant, ces recherches contribuent non seulement à la sécurité nationale, et tendent non seulement à stabiliser le commerce, mais elles donnent naissance à beaucoup d'inventions dont l'application dans l'industrie stimule les dépenses d'immobilisation dans le secteur privé, tout en améliorant la productivité à long terme de l'économie.

On peut donc conclure avec certitude que la prospérité économique du Canada depuis la fin de la seconde guerre mondiale tient dans une mesure sans précédent aux actions et aux politiques des gouvernements; toutefois il ne faut pas en exagérer l'importance. Nous vivons encore dans une économie placée sous le signe de l'entreprise privée et les décisions et réalisations du secteur privé ont été la cause principale de l'essor de l'économie canadienne et de l'amélioration de notre niveau de vie.

Si l'expansion économique qui s'est produite au Canada après la guerre a été conditionnée par de nouveaux facteurs, telles la politique de plein emploi et les dépenses des gouvernements pour les biens et services, son importance est attribuable en grande partie à un facteur classique: l'apport des entreprises et des capitaux étrangers. Il est à rappeler que la construction de nouveaux bâtiments et l'installation de machines perfectionnées augmentent le nombre d'emplois, augmentent les revenus et la demande des consommateurs, sans accroître immédiatement la quantité des biens de consommation à l'égard desquels on dépense les revenus. Si l'on épargnait l'excédent des revenus au lieu de le dépenser, il n'aurait pas pour effet d'augmenter les prix. Mais quand les fonds

proviennent de l'étranger, la demande est augmentée au Canada tout comme elle l'est lorsque les gouvernements commencent à fabriquer du matériel de guerre. Des sociétés américaines, par exemple, peuvent amener au pays une vaste quantité de matériel et une partie de leur personnel, mais comme elles embauchent d'habitude des ouvriers indigènes et achètent des marchandises sur place, leur activité aura nécessairement un effet stimulateur au Canada. Par conséquent, les entreprises canadiennes trouveront des raisons d'étendre leurs exploitations courantes et, probablement, d'augmenter en même temps leurs dépenses d'immobilisation.

Au fond, notre prospérité récente revêt donc un caractère classique. La mise en valeur des ressources et les immobilisations ont connu au Canada une poussée soudaine. L'économie canadienne a subi les dérangements inflationnistes et autres qui résultent généralement d'une telle poussée. Mais il est vrai aussi que les pressions exercées sur l'économie ont été augmentées par le niveau élevé des dépenses de l'État pour les biens et services et par les mesures politiques mises en œuvre pour assurer le plein emploi. Il n'est donc guère étonnant que les prix des biens et de la main-d'œuvre aient augmenté pendant les périodes d'essor et qu'ils n'aient guère eu de tendance à baisser, même en temps de régression. Si l'opinion voulant qu'on puisse éviter des dépressions graves devient plus répandue, si la guerre froide et le développement économique des pays occidentaux maintiennent à un niveau élevé la demande mondiale de nos produits d'exportation, il se peut que les producteurs soient de moins en moins disposés à réduire les prix devant un recul des affaires qui, à leur avis, va être de courte durée. Dans les circonstances, les prix manifesteraient tout probablement une tendance à long terme à la hausse, à moins qu'on prenne des mesures énergiques pour la neutraliser.

Parmi les forces qui favorisent la majoration nette des prix des denrées, il y en a une qui joue depuis longtemps et qui paraît s'affermir. Depuis plusieurs décennies, les prix ont moins tendance à baisser parce que beaucoup d'hommes d'affaires savent soutenir leurs prix en temps de ralentissement économique. Ils se sont ancrés dans cette habitude parce que le public désapprouve la réduction des salaires comme mesure antiinflationniste. Les cultivateurs et quelques autres groupes, convaincus qu'une part excessive des frais de la dépression retombe sur les producteurs de denrées dont les prix sont susceptibles de fléchir, surtout les prix de vivres et de nombreuses matières premières, demandent que le gouvernement stabilise au besoin les prix de leurs produits. Si les prix augmentent avec la courbe ascendante du cycle économique et si la baisse pendant les récessions s'en trouve diminuée par ces programmes d'établissement des prix, les tendances à long terme vers la hausse sont décidément affermies.

La question de savoir si les puissants syndicats ouvriers ont relevé les taux de salaire plus vite que ces derniers auraient augmenté sans leurs efforts, et, dans l'affirmative, si cela crée une nouvelle source de pressions inflationnistes sur les prix, revêt un caractère un peu différent. Lorsque d'autres fortes pressions inflationnistes se font sentir, celles que les syndicats exercent peuvent hâter des majorations de salaires dans des industries particulières et en accélérer l'application à l'ensemble de l'économie. Il se peut que certains producteurs soient assez en mesure de négocier sur les marchés de leurs produits pour hausser les salaires et les prix, même pendant une période creuse. A mon avis, cependant, il n'est guère probable que ce comportement se généralise à moins que d'autres forces inflationnistes n'aient déjà créé dans l'économie une forte tendance à l'expansion. Il est évident que l'habitude de résister aux pressions déflationnistes sur les prix et sur les taux de salaire affaiblit la tendance des prix à baisser en temps de dépression. A mon avis,

on n'a pas encore démontré que la pression exercée en faveur des hausses de salaire soit devenue un élément à la fois indépendant et puissant de l'inflation.

Pour terminer, j'aimerais donner encore une fois l'explication des pressions inflationnistes énoncée dans cet exposé. Ensuite, j'aimerais commenter la difficulté qu'on éprouve à obtenir, lorsqu'il s'agit d'enrayer l'inflation, le ferme appui du public.

Aucune économie à base d'entreprise privée ne subira longtemps les pressions inflationnistes à moins de changer son régime de production de manière à accroître la production de biens autres que les biens de consommation. Ces biens peuvent être des missiles intercontinentaux, des réacteurs atomiques, des voies maritimes, du minerai de fer, des usines, de nouvelles machines, des routes ou des écoles. Pendant la production de ces biens, les salaires montent, car les entrepreneurs qui réalisent ces projets se font concurrence pour obtenir de la main-d'œuvre et les matières premières disponibles. Si les capitaux nécessaires à ces entreprises provenaient surtout de l'épargne accrue d'entreprises établies et de leurs ouvriers, la demande globale n'augmenterait pas beaucoup. On ferait place aux nouveaux produits en restreignant la demande et la production des anciens produits. Il est probable que cette source de capitaux ne serait pas importante cependant, sauf en temps de guerre où la population appuie énergiquement les politiques restrictives qui s'imposent pour obtenir les capitaux. A d'autres époques les finances proviendront plus probablement des soldes en caisse improductifs ou d'une expansion de la masse monétaire. L'utilisation de cet argent entraîne un accroissement de la demande de main-d'œuvre et de matières premières, et provoque une concurrence acharnée à l'égard des fonds sur le marché des capitaux. A mesure que les fabricants de biens de consommation se rendent compte de l'accélération du rythme des affaires, ils projettent à leur tour l'établissement de nouvelles usines ou l'installation de machines perfectionnées. L'expansion générale des affaires gagne de vitesse et peut mener éventuellement à une vague d'activité économique trépidante.

Si, en pareil cas, on laisse libre carrière à une économie purement capitaliste, les salaires, les taux d'intérêt et les prix ne peuvent manquer d'augmenter. Quand les rares biens sont rationnés par le prix, c'est le plus riche qui l'emporte. En temps de guerre, c'est le gouvernement; en temps de paix, ce sont les emprunteurs qui jouissent du meilleur crédit, que ce soient des gouvernements ou des entreprises privées. Quand les prix deviennent trop élevés, même pour les gens les plus portés à spéculer, c'est la débâcle suivie d'une dépression.

Comme l'expérience de la guerre le démontre clairement, pour remédier à une pareille situation inflationniste, il faut réduire la dépense globale du pays ou, qui mieux est, en contrôler l'accroissement. En augmentant les impôts et en limitant l'argent à la disposition des banques et du marché des capitaux, on maîtrisera les pressions inflationnistes, tant en temps de paix qu'en temps de guerre. Pour maîtriser l'inflation il ne s'agit pas, au fond, de décider quels remèdes appliquer, mais plutôt de faire consentir le public à l'application énergique de remèdes bien connus.

Il y a lieu d'étudier brièvement le contraste frappant qui existe entre l'aversion du public pour les mesures anti-inflationnistes et l'appui vigoureux qu'il apporte à l'emploi des remèdes classiques à la dépression. Pendant une crise on encourage les industriels par tous les moyens possibles à intensifier la production et en particulier à donner à leurs moyens de production une expansion nouvelle qu'ils auraient pu décider de remettre à une époque plus prospère. En temps de régression les circonstances sont favorables; la main-d'œuvre et les approvisionnements de matières premières sont faciles à obtenir

et les banques accordent volontiers des prêts. Au fur et à mesure que l'économie se rétablit et que les perspectives économiques s'améliorent, un nombre croissant d'industriels s'engagent dans de telles entreprises. Trop souvent, peut-être, ils supposent que les circonstances favorables de la période de redressement vont persister pendant toute la durée de l'essor qui s'en vient. Quand les frais augmentent, les matériaux et la main-d'œuvre se font rares et l'industriel dont les projets sont renversés blâmera probablement les syndicats ouvriers ou les banques d'avoir ruiné ses chances de récolter les bénéfices que son entreprise une fois terminée lui aurait permis de réaliser en temps de prospérité. Si une politique économique nationale a favorisé de tels projets pendant la période de redressement, pour ensuite chercher à limiter les dépenses d'immobilisation, le désappointement de l'industriel en cause pourra faire place au ressentiment et au désarroi devant la vacillation apparente des autorités. Une faible hausse des cours peut paraître peu de chose au regard du développement économique plus important qui, de l'avis de l'industriel, aurait été possible s'il y avait eu moins de restrictions.

Il n'est pas facile de convaincre une telle personne que les restrictions dont elle se plaint sont inhérentes au régime plutôt qu'à la politique économique. Cette politique a seulement pour objet de hâter l'application des restrictions et peut-être par là même d'en atténuer la rigueur. La personne intéressée éprouvera peut-être de la difficulté à se rendre compte que l'achèvement de son projet pendant la vague d'expansion nécessite l'emploi d'hommes et de matériaux que d'autres doivent lui céder, soit de leur plein gré par économie, soit contraints par la hausse des frais et des prix en temps d'inflation. La quantité des biens de production qu'on peut produire en temps d'essor est limitée moins par les restrictions financières qu'on peut imposer que par la pénurie de matériaux et de main-d'œuvre, pénurie que l'inflation ne contribue pas à éliminer. L'inflation est plutôt un moyen de répartir les rares matériaux et ouvriers entre des gouvernements, des sociétés ou des particuliers, c'est-à-dire entre ceux qui disposent de grandes ressources financières ou d'une grande capacité d'emprunt. A mon avis, il n'y a pas lieu de croire que cette attribution de rares ressources soit nécessairement préférable à celle qui se produirait si la politique économique s'appliquait à modérer ces hausses subites de la dépense nationale et si la réalisation de nombreuses entreprises durait longtemps.

Par suite de la crise des premières années trente et du redressement médiocre qui la suivit, bon nombre de gens en sont venus à la conclusion que le régime économique subissait le jeu de forts facteurs déflationnistes en temps de paix. Les revenus en temps de plein emploi sont tels que l'épargne des particuliers tend à dépasser le montant qu'on peut placer avantageusement, pour de longues périodes, dans la création des biens de production. Les bonnes occasions s'épuisent rapidement pendant les années de prospérité et il s'ensuit une baisse des dépenses pour les biens de production et un recul économique. De crainte que la même chose ne se produise encore à la fin de la deuxième guerre mondiale, les gouvernements, en conformité de l'obligation récemment assumée de favoriser le plein emploi, ont pris des dispositions pour stimuler les dépenses nationales après la guerre.

Les années écoulées depuis la guerre ont démontré que des périodes d'expansion vigoureuse peuvent se produire, malgré les tendances déflationnistes du régime économique. J'ai déjà soutenu que les programmes de plein emploi et le niveau élevé des dépenses de l'État ont joué un rôle de premier plan en freinant ces tendances déflationnistes. Cependant, ceux qui croient que ces forces déflationnistes sont très puissantes craignent que des mesures anti-inflationnistes ne dérangent l'équilibre précaire des forces inflationnistes et déflationnistes et ne précipitent un recul. D'autres vont plus loin et doutent

que le niveau récent des dépenses publiques et privées suffise à maintenir indéfiniment un niveau élevé d'emploi. Les personnes qui partagent cette opinion seraient en faveur de faibles hausses de prix chaque année. Elles prétendent que de telles hausses tendent à améliorer les perspectives commerciales et, partant, à accroître les dépenses privées d'immobilisation. D'autres encore croient que des hausses modérées sont insuffisantes à cette fin et qu'une inflation accélérée et prolongée dérangerait la production nationale. A mesure que les pays occidentaux deviennent plus riches et que l'épargne s'y accroît, prétendent-ils, la population doit accepter qu'une partie plus considérable de la production courante soit consacrée à des fins publiques et que les gouvernements dépensent une plus forte proportion du revenu national.

On peut trouver aujourd'hui des économistes sérieux qui soutiennent ces points de vue différents. Le rapport entre les fluctuations des prix d'une part et la stabilité et le développement économique d'autre part constitue aujourd'hui une des principales préoccupations des économistes. Les études ne sont pas encore suffisamment poussées pour mettre d'accord tous les points de vue. A mon avis, cependant, on trouvera très peu d'économistes qui prétendent que notre politique doit choisir entre le plein emploi accompagné de majorations considérables des prix d'une part, et la stabilité des prix accompagnée d'une stagnation de la production nationale d'autre part. La plupart des économistes conviennent qu'il y a lieu d'éviter des mesures qui tendent à produire des hausses rapides des prix. Ceux qui préconisent une hausse à long terme du niveau des prix supposent toujours qu'on peut empêcher l'inflation courante de dépasser la mesure.

Si les gouvernements adoptaient la hausse constante du niveau des prix (c'est-à-dire, la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie) comme un objectif de la politique économique de la nation, les pressions inflationnistes augmenteraient sensiblement dès que la population comprendrait ce qu'une telle hausse comporte. Dans ce cas, il serait difficile, sinon impossible, de maintenir l'inflation dans des limites raisonnables. Au contraire, notre politique devrait viser à la stabilité à long terme du niveau des prix. Il est bien normal que des hausses de prix se produisent en temps de prospérité; toutefois, ces hausses devraient par la suite se trouver contrebalancées par une baisse du niveau moyen des prix. Pourvu que le régime économique continue d'être fondé sur la concurrence tout en gardant sa souplesse, pourvu que les fluctuations du niveau des prix soient maintenues dans des limites raisonnables, les fluctuations de l'indice des prix au-dessous et au-dessus de la moyenne à long terme ne sont pas incompatibles avec un niveau élevé d'emploi et avec une grande expansion de la production nationale. Donc une politique anti-inflationniste non seulement exige des mesures fiscales et monétaires propres à assurer le rythme approprié des dépenses globales de l'État; mais entraîne aussi l'adoption d'autres mesures qui seraient de nature à affermir la souplesse de notre régime de production ou à la rétablir si elle a été perdue. Par conséquent, les politiques nationales destinées à favoriser une amélioration progressive de la productivité sont heureusement en harmonie avec les politiques fiscales et monétaires qui créeraient le climat économique le plus favorable à l'expansion rapide de l'économie. A mon avis, la stabilité à long terme du niveau moyen des cours constitue un élément essentiel de ce climat.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Merci beaucoup, monsieur Knox. Nous vous sommes tous très reconnaissants, j'en suis sûr, de cet exposé complet, soigné et bien mûri des conditions générales qui se rattachent à l'étude de l'inflation.

Le professeur Knox a consenti à répondre à toutes les questions que les membres du Comité voulaient lui poser.

Le sénateur BAIRD: A votre avis, monsieur le professeur, qu'adviendrait-il, à quoi pourrait-on ou devrait-on s'attendre si l'on supprimait aux États-Unis

et au Canada les prix de soutien, ceux du fromage et des œufs, par exemple? Pensez-vous que l'établissement de ces prix a créé un faux plafond à l'égard de ces deux denrées-là?

Le professeur KNOX: Comme il ressort de mon exposé, tous ces programmes de stabilisation des prix tendent à empêcher une baisse plutôt qu'une hausse des prix. Ils constituent donc, il me semble, une force qui tend à provoquer une hausse à long terme du niveau des prix. Bien entendu, il y a beaucoup d'autres forces qui jouent dans l'économie et il faut aussi en tenir compte.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Il y a une question que je voudrais vous poser, monsieur Knox. Vous mentionnez, aux pages 18 et 19 de votre dissertation, que certains économistes croient en une politique de hausses modérées des prix pour une certaine période de temps. Nous n'ignorons pas qu'un professeur très renommé aux États-Unis, le professeur Schlichter, a avancé cette théorie. Voudriez-vous développer les remarques faites dans votre mémoire en nous disant ce que vous pensez d'une telle politique qui s'appliquerait au Canada?

Le professeur KNOX: Monsieur le président, il ne s'agit pas là d'une nouvelle idée. Il y a longtemps que j'ai fait mes études à l'Université Harvard, mais le professeur Allyn Young, qui était à cette époque-là mon professeur de la monnaie et de la banque, disait à maintes reprises: Si (et je souligne le mot si), s'il était possible de faire fonctionner le capitalisme de telle sorte que le niveau moyen des prix s'élèverait de 2 ou 3 p. 100 chaque année, ce serait probablement le moyen le plus efficace. Mais il disait tout de suite "si" et comme à cette époque on trouvait partout dans le monde des pays qui éprouvaient de la difficulté à modérer les fluctuations des prix, il a rejeté ce moyen comme impraticable.

Je dois avouer que je n'ai rien vu depuis qui me porte à douter de son opinion. A mon avis, si je puis continuer encore un moment, le nœud de la question est l'opinion du public quant au cours probable des événements. Il importe de maintenir chez le public un état d'esprit qui s'exprime de la façon suivante: "Ma foi, je ne sais pas dans quel sens le niveau des prix va fluctuer. On ne sait jamais." Étant donné cette attitude, le public tolérera des variations considérables vers la hausse ou vers la baisse sans réagir trop énergiquement. Toutefois, quand on pose en principe de politique nationale qu'on va, parce qu'on n'y peut rien, non seulement tolérer une majoration de prix d'un fort pourcentage chaque année, mais aussi la seconder et la favoriser, il me semble qu'on prévient par là le public que la chose va arriver et qu'il ferait mieux de se prémunir contre cette hausse. Quand le public commence à se protéger sur une grande échelle contre l'inflation, les pressions inflationnistes augmentent et il devient impossible, à mon avis, de maintenir l'inflation dans des limites raisonnables.

Le sénateur ROBERTSON: Même parmi ceux qui préconisent une hausse plus ou moins progressive, qu'est-ce qu'on entend faire au sujet des épargnes des particuliers accumulées en prévision de l'avenir? Si l'on présume qu'il est possible de tenir le consommateur en main, n'est-il pas vrai que le principe même de l'épargne serait gravement atteint?

Le professeur KNOX: Certainement.

Le sénateur ROBERTSON: Comment ces gens-là ont-ils répondu à la question?

Le professeur KNOX: Le seul but de l'inflation est de frauder ceux qui font des économies, si je puis parler carrément, parce que l'inflation ne sert à rien à moins que les ressources qui sont mises entre les mains des détenteurs de l'argent proviennent de ceux qui n'en possèdent pas. Les partisans de ces procédés proposent divers expédients pour compenser l'inflation, tels qu'une

augmentation de la valeur d'obligations d'épargne selon un indice du pouvoir d'achat ou des moyens comme des clauses ascensionnelles. Il me semble probable que ces moyens, s'ils étaient efficaces, augmenteraient la pression inflationniste.

Le sénateur ROBERTSON: Comment se comporteraient-ils dans le cas de l'assurance-vie, par exemple?

Le professeur KNOX: Cela tombe dans la même catégorie.

Le sénateur ROBERTSON: Comment se sont-ils comportés à cet égard?

Le professeur KNOX: Ils ont eu recours à des moyens destinés à varier le montant par rapport au mouvement des prix, si je ne m'abuse.

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur Knox, au sujet de cette question même, je pense que vous avez exposé très clairement le point de vue du professeur Young. Je me demande si l'opinion du professeur Schlichter différerait beaucoup de celle du professeur Young?

Le professeur KNOX: Si je la comprends bien, elle diffère sur un chapitre: sa manière d'envisager le monde est tout à fait différente de celle du professeur Young. A mon avis, toutes ces fortes pressions qui tendent à maintenir le haut niveau des prix ne font que souligner le bien-fondé du point de vue énoncé par le professeur Young. Je crois comprendre que, d'après M. Schlichter, l'inflation est inévitable et autant vaut tirer le meilleur parti possible du monde dans lequel nous vivons en tâchant de maîtriser l'inflation et, au besoin, en la maintenant.

Le sénateur THORVALDSON: Vous faites allusion à la doctrine selon laquelle il serait souhaitable d'avoir une inflation de un, deux ou trois pour cent par année. Est-ce que des économistes sérieux en Amérique ont vraiment exprimé des opinions sur ce point de vue?

Le professeur KNOX: Oui, il y en a d'autres que M. Schlichter.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Est-ce que des Canadiens éminents se sont prononcés à ce sujet?

Le sénateur THORVALDSON: Parmi les économistes?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Oui, parmi les économistes? Je pense à quelque chose qui pourra être valable dans un pays comme les États-Unis, où une proportion inférieure de la production est affectée à l'exportation. Cette formule pourra s'appliquer d'une façon différente et moins grave que dans un pays comme le Canada.

Le professeur KNOX: Je ne me rappelle pas qu'on l'ait préconisée au Canada, mais il se peut que j'aie tort et que j'oublie quelque chose. A mon sens, il est très évident, n'est-ce pas, qu'un petit pays qui dépend en large mesure du commerce d'exportation et de l'importation des capitaux ne peut pas adopter, de son propre chef, une ligne de conduite indépendante.

Le sénateur MACDONALD: Il n'y a aucun doute que certains économistes canadiens sont d'avis que cette inflation, qu'on appelle souvent, je pense, l'inflation larvée, n'est pas contraire au meilleur intérêt de l'économie.

Le professeur KNOX: Je crois qu'on est assez généralement d'avis que si l'on peut maintenir l'inflation dans des limites raisonnables, les dommages en sont beaucoup moins importants que ceux de l'inflation rapide, parce que les gens trouvent moyen de s'adapter aux changements.

Le sénateur BRUNT: Êtes-vous de cet avis, monsieur Knox?

Le professeur KNOX: Je partage cet avis. L'essentiel de ma thèse c'est qu'on ne peut pas maintenir l'inflation dans des limites raisonnables.

Le sénateur CROLL: Partagez-vous l'opinion selon laquelle nous avons une inflation modérée et uniforme au Canada depuis, mettons, dix ans et qu'en

définitive cette inflation a été avantageuse au pays? Vu vos remarques de tantôt, aimeriez-vous commenter cette observation?

Le professeur KNOX: J'en admets la première partie.

Le sénateur CROLL: Qu'elle a été modérée et uniforme?

Le professeur KNOX: Oui.

Le sénateur CROLL: C'est avec la dernière partie que vous êtes en désaccord?

Le professeur KNOX: Il faudrait que je fasse une analyse beaucoup plus approfondie de la dernière décade que je ne l'ai fait afin de pouvoir porter un tel jugement. Je ne sais simplement pas quel a été le rôle des majorations de prix dans l'économie canadienne. On ne saurait en arriver à une conclusion raisonnable à ce sujet qu'après une analyse minutieuse de toutes les forces inflationnistes qui ont joué. Ce serait une tâche formidable que je n'ai pas entreprise.

Le sénateur CROLL: Alors, pour le moment, ai-je raison de dire que l'inflation a été en moyenne d'environ 3 p. 100 par année?

Le professeur KNOX: Je ne peux pas dire au juste quelle a été la moyenne, mais l'inflation en 1947 et en 1948 a provoqué une hausse de prix d'environ 40 p. 100 dans une période de deux ans. L'inflation des années 1950-1951 a occasionné une nouvelle hausse de prix d'environ 20 p. 100, mais en 1952 les prix sont retombés. Depuis ce temps-là il s'est produit une augmentation de prix relativement modérée, surtout pour les prix de gros.

Le sénateur CROLL: Depuis 1952 jusqu'à 1959?

Le professeur KNOX: La hausse a été relativement petite durant cette période. Je ne sais pas quelle a été l'augmentation précise chaque année.

Le sénateur THORVALDSON: Nous avons parlé de cette inflation larvée comme étant modérée ou peut-être immodérée. Je doute si vous-même diriez qu'une inflation de 3 p. 100 est modérée, si vous ne diriez pas qu'elle est excessive?

Le professeur KNOX: Si cette inflation continue au même rythme elle sera assez considérable en dix ans, n'est-ce pas?

Le sénateur THORVALDSON: Justement.

Le sénateur CRERAR: Au haut de la page 2 de votre mémoire vous dites:

> Si l'on veut assurer l'efficacité de politiques économiques conçues en vue de restreindre à la fois les tendances inflationnistes et les tendances déflationnistes, il faut maintenir la confiance en la stabilité à long terme du pouvoir d'achat de la monnaie.

Or je me rallie certainement à cette déclaration et je pense que n'importe qui ferait la même chose. Voici la question importante: comment allons-nous atteindre le but désirable qui consiste à inspirer au public la confiance que le pouvoir d'achat de la monnaie va rester stable. On l'a fait pendant la guerre par la création de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Le professeur KNOX: Oui.

Le sénateur CRERAR: Tous les secteurs de l'économie étaient complètement réglementés. Cependant, à défaut d'une réglementation semblable, monsieur Knox, je voudrais savoir si, à votre avis, on peut créer dans le vaste esprit du public une attitude réfléchie et raisonnée à l'égard de ces problèmes, une attitude qui sera sensible aux propositions que vous offrez plus loin dans votre mémoire.

Le professeur KNOX: A mon avis la chose est impossible, à moins qu'on suscite ou que surgisse quelque chose qui fasse tomber les prix de temps à autre.

Le sénateur CRERAR: Précisément. Et si l'on permet aux prix de baisser de temps à autre, on engendre énormément de mécontentement. Alors tous les harangueurs partout au pays montent à la tribune pour dénoncer les autorités qui ont permis un tel état de choses. Voici toute l'affaire en résumé, monsieur le professeur: nous ne nous trouvons pas ici en face d'un choix véritable entre la réglementation entière par le gouvernement, telle qu'elle existait sous le régime de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et, d'autre part, l'abandon de la population aux conséquences de ses actions et à la merci des événements.

Le professeur KNOX: Si, malgré toute l'attention que les économistes ont concentrée sur ces questions, ma vie durant, c'était, en effet, la seule solution, j'en serais fort découragé.

Le sénateur CRERAR: Je reproche aux économistes de n'avoir pas encore donné de réponse à cette question-là.

Le professeur KNOX: Pas de réponse facile et simpliste; mais il me semble, sénateur, qu'on peut inventer des procédés de politique fiscale et monétaire qui, de concert avec d'autres choses dont je veux parler tout à l'heure, auraient une tendance à minimiser les pressions inflationnistes dans l'économie.

Le sénateur CRERAR: Je me rallie entièrement à cette manière de voir. Voici ce que je veux savoir: comment les faire accepter dans un pays démomocratique?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Peut-être au moyen de comités sénatoriaux.

Le sénateur CRERAR: C'est-à-dire si le grand public accepte comme remède la précieuse contribution apportée par les délibérations du Comité. Or, je crois réellement, monsieur Knox, que c'est là une question cruciale.

Le professeur KNOX: Mais je crois qu'il y a un aspect qu'il ne faut pas oublier, sénateur Crerar. Il se peut que la seule marche normale des événements fasse accepter ces mesures.

Le sénateur CRERAR: Au moyen des disciplines naturelles?

Le professeur KNOX: Oui, et il se peut que nous ne réussissions pas entièrement à contrebalancer ces pressions par nos politiques fiscales, monétaires et autres.

Le sénateur CRERAR: Monsieur Knox, si jamais nous en venions au point où les partis politiques et les gouvernements se comporteraient convenablement bon gré mal gré, et seraient prêts à quitter le pouvoir pour être remplacés par un autre parti qui ferait de même, nous pourrions arriver, après cinq élections, à instruire la population. Voilà un objectif à souhaiter, mais j'avoue qu'il me semble très, très éloigné.

Le sénateur BRUNT: Cela aboutirait probablement à un seul parti.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le sénateur Macdonald?

Le sénateur MACDONALD: Monsieur Knox, revenons à la question de l'inflation progressive. N'est-il pas vrai que depuis le début du siècle, à l'exception d'une ou deux périodes, l'inflation a été progressive? Si ce n'était pas le cas, ne serions-nous pas revenus à l'époque où les œufs se vendaient dix cents la douzaine et d'autres produits à des prix semblables? N'est-il pas vrai qu'il fallait avoir cette inflation progressive afin d'atteindre notre niveau de vie actuel?

Le professeur KNOX: Eh bien, cette discussion soulève la question posée par mon propre professeur, Allyn Young. Elle a été soulevée par l'économiste si estimé, Alvin Hansen, des États-Unis. La voici: dans le monde où nous

vivons, ne peut-on pas atteindre la production maximum sans cette hausse de prix? Je puis seulement répéter qu'à mon avis les tendances déflationnistes de l'économie sont très fortes, et qu'il est peu probable qu'on puisse les contrebalancer pour de longues périodes, sauf par des politiques délibérément appliquées. De plus, je crois que quelques-unes des périodes où la hausse de la production nationale a été la plus rapide ont été des périodes où les prix ont été relativement stables, comme c'était le cas au cours des derniéres années. Je ne crois pas qu'une forte variation des prix soit nécessaire pour assurer la production maximum.

Le sénateur MACDONALD: Non, mais nous n'avons eu une forte variation de prix qu'après la première grande guerre et après la seconde grande guerre.

Le professeur KNOX: C'est vrai.

Le sénateur MACDONALD: A part ces deux époques, la marche de l'inflation a été très progressive et personne n'en a beaucoup souffert. En vérité, je suis d'avis que nous en avons tous bénéficié.

Le professeur KNOX: Qu'il me soit permis de faire encore une observation. Je crois que ce sont les fortes dépenses de l'État et la politique antidéflationniste, de même que l'activité normale de l'entrepirse privée qui sont responsables de cet état des choses? Il me semble qu'on peut obtenir une production maximum, pourvu que la variation soit progressive, avec des prix en hausse ou en baisse ou avec des prix stables. A mon avis, d'autres facteurs que celui de la fluctuation des prix, déterminent le taux maximum de production.

Le sénateur WALL: N'existe-t-il pas une équation économique de base qui peut être influencée ou non par le niveau des prix et par la pénurie de biens, soit la masse monétaire et la question de savoir si elle s'accroît au même rythme que les biens et services. Cela n'arrive pas nécessairement parce que les prix augmentent. Donc le volume s'accroît et le niveau de vie s'améliore en conséquence.

Le professeur KNOX: Non, monsieur, je pense que mon assertion est bien vraie. De fait, les recherches récentes du professeur Freidman démontrent que les périodes de forte inflation de la masse monétaire n'ont pas été des périodes de forte production nationale mais plutôt d'importantes hausses de prix. Chaque augmentation de la masse monétaire a apporté une hausse du niveau des prix.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le sénateur Euler?

Le sénateur EULER: J'ai écouté très attentivement tout ce que vous avez dit, monsieur Knox, et, d'après vous, il importe surtout, afin de lutter contre la menace d'inflation, de maintenir la confiance du public en la valeur de notre dollar. Pour ma part je crois que cette confiance s'affaiblit assez vite. Il se peut que vous ayez répondu à cette question ici, mais alors je n'ai pas très bien saisi. Quelle méthode proposez-vous afin de maintenir ou de rétablir la confiance de la population canadienne en la valeur de la monnaie?

Le professeur KNOX: Si le public perd très vite la confiance, il me semble que c'est une conséquence de la guerre et des effets de la guerre. Dès que les effets bouleversants de la guerre seront assez éloignés, et dès que notre économie sera fondée sur des principes de plein emploi et de dépenses élevées de l'État, je ne vois pas pourquoi les prix devraient continuer d'augmenter. Voici en somme ma thèse: de très puissantes forces inflationnistes doivent jouer et jusqu'ici la source principale de ces forces est la guerre.

Le sénateur EULER: Monsieur Knox, ai-je bien compris que vous n'êtes pas d'avis que la confiance commence à faire défaut?

Le professeur KNOX: Non, monsieur. Je crois en effet qu'elle s'affaiblit. J'ai suggéré ici que...

Le sénateur EULER: Comment voulez-vous la rétablir?

Le professeur KNOX: En stabilisant le niveau des prix.

Le sénateur EULER: Par quels moyens?

Le professeur KNOX: Je ne crois pas qu'il faille prendre de mesures concrètes pour atteindre ce but. J'ai maintenu que, pendant une période normale de paix, au fur et à mesure que s'éloigneront les tendances inflationnistes dues à la guerre, les forces déflationnistes s'affermiront, à moins que les nouvelles tendances inflationnistes qui semblent survenir dans le régime ne deviennent puissantes plus vite que je ne le pense. Passons de la guerre à la paix. Des forces entrent en jeu qui, depuis l'an 1800, ont créé une tendance à la baisse fréquente des prix. A mon avis, voilà une des choses auxquelles nous devrons peut-être faire attention à l'avenir, soit les tendances à la déflation qui pourraient être plus fortes que nous voulons accepter.

Le sénateur EULER: Croyez-vous que la confiance du public va se rétablir d'elle-même sans aucune intervention déterminée du gouvernement?

Le professeur KNOX: Il est à espérer que, à mesure que les pressions de la guerre et de l'après-guerre tombent au second plan, à moins qu'un dérangement quelconque ne survienne, on aura peut-être moins de mal à maintenir les prix dans des limites raisonnables.

Le sénateur EULER: Mais il paraît possible du moins, à ce qu'on voit et entend, que ce dérangement ou cette crainte de la guerre persistent. Dans ce cas-là, qu'allons-nous faire pour rétablir la confiance du public?

Le professeur KNOX: Qu'il me soit permis de répéter qu'à mon avis la confiance du public ne sera sapée que si les prix continuent réellement à augmenter progressivement durant de longues périodes. Tout revirement important créerait les incertitudes qui, à mon avis, devraient rester dans l'esprit du public.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Puis-je vous interrompre, monsieur Knox, pour poser une question à ce sujet? Vous supposez que nous sommes en mesure de règlementer la masse monétaire et que nous voulons bien le faire pour stabiliser les prix.

Le professeur KNOX: C'est exact.

Le sénateur THORVALDSON: Le sénateur Crerar traitait tout à l'heure d'une question qui, à mon sens, est vraiment fondamentale de sa nature. Il s'agit d'une attitude publique. Il semble que le public, tant au Canada qu'aux États-Unis, prétend qu'on ne peut avoir la prospérité qu'en période d'inflation, que celle-ci soit modérée ou non. Mais n'est-il pas vrai qu'au cours des cent dernières années nous avons eu sur ce continent, depuis la guerre de Sécession jusqu'à la fin du siècle, tant aux États-Unis qu'au Canada, une période de déflation qui a duré plus de vingt-cinq années sans interruption et au cours de laquelle, les États-Unis ont connu partout un essor et une prospérité sans précédent. N'est-ce pas assez exact?

Le professeur KNOX: J'ai ici un graphique des prix de gros en Grande-Bretagne qui montre, par exemple, que le niveau des prix en 1940 était à peu près le même qu'en 1840. Néanmoins, la production a beaucoup augmenté pendant ce temps-là.

Le sénateur CROLL: Cela me fait penser à une question qui se résume ainsi: notre niveau de vie, comparé à celui d'autres pays, ne tient-il pas en partie aux forces inflationnistes qui ont agi sur notre pays?

Le professeur KNOX: Pas du tout. L'écart entre les niveaux de vie, me semble-t-il, tient aux ressources premières dont nous disposons, comparativement à celles des autres pays.

Le sénateur HAIG: Je me rallie entièrement à votre opinion quand vous dites que l'époque de la guerre est reculée et que son influence doit diminuer, mais nous sommes toujours en guerre, une guerre froide. Cette guerre est tout aussi dangereuse qu'une guerre chaude. Tant qu'elle ne sera pas réglée nous ne saurons échapper à l'hystérie de guerre.

Le professeur KNOX: Je crois néanmoins que la guerre froide est moins désastreuse, car les dépenses qu'elle occasionne ne sont pas si considérables, par rapport aux revenus nationaux, que celles du temps de guerre.

Le sénateur HAIG: Il y a une forte tendance à l'heure actuelle à retirer de l'argent des placements tels que les polices d'assurance-vie ou d'assurance mixte, pour le placer en immeubles, pour acheter une maison, par exemple. Le citoyen ordinaire, l'homme à qui j'ai affaire en ma qualité d'avocat en exercice, se présente à mon étude et dit: "Je vais acheter une maison." Je lui demande: "Où allez-vous obtenir l'argent?" Il répond qu'il a converti sa police d'assurance en espèces. Je lui demande alors pourquoi il fait cela et il répond: "Eh bien, je sais que si j'achète une maison, le prix de celle-ci ne baissera pas, mais je ne sais pas combien vaudra ma police d'assurance à l'échéance." Cette opinion est-elle répandue?

Le professeur KNOX: Vous avez une plus grande pratique de l'opinion publique à cet égard que moi, monsieur le sénateur, mais je crois comprendre que cette idée est répandue.

Le sénateur HAIG: Est-ce qu'on la met en pratique sur une grande échelle?

Le professeur KNOX: Beaucoup de gens le font. Je comprends cette attitude, qu'on invoque souvent pour expliquer le comportement relatif du cours des actions et des obligations. Évidemment cette attitude n'explique pas tout, mais il se peut qu'elle compte pour quelque chose.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, j'ai quelques questions à poser, mais je dois avouer qu'elles sont de nature théorique.

Monsieur Knox, si on avait gardé la régie des prix décrétée en 1941, régie qui a touché tout: salaires, prix, loyers et le reste, jusqu'après la guerre en Corée ou, mettons, pendant dix ans, notre situation serait-elle meilleure qu'elle l'est à l'heure actuelle?

Le professeur KNOX: Bien, voici une des questions hypothétiques auxquelles je ne sais pas répondre, car, à mon avis, on n'aurait pas pu maintenir la régie. L'opinion publique ne l'aurait pas tolérée. Dans un certain nombre de domaines elle avait déjà perdu de son efficacité et la seule transition de la guerre à la paix a miné encore cette efficacité. Je doute que la chose ait pu continuer.

Le sénateur CRERAR: Permettez-moi de faire remarquer qu'on l'a fait en Grande-Bretagne avec beaucoup de succès. Lors de mon séjour en Grande-Bretagne en 1951, six ans après la fin de la guerre, j'ai dû obtenir une carte d'alimentation. Ma femme et moi étions obligés de faire la queue pour obtenir une ration de viande. Mais les prix ont tenu ferme.

Le professeur KNOX: Mais la situation publique, la situation de l'économie après la guerre y ressemblait beaucoup plus qu'en Amérique à une situation de guerre.

Le sénateur CRERAR: Pensez-vous que cela provient de l'existence d'une meilleure discipline chez les Britanniques que chez les Canadiens?

Le professeur KNOX: Je ne saurais vous le dire, monsieur. Ce n'est pas de mon domaine. J'aimerais mieux dire que la situation économique de notre continent était tellement meilleure que celle des pays européens que ces derniers pouvaient garder ces mesures de régie plus longtemps qu'ici.

Le sénateur WALL: Monsieur Knox, voulez-vous bien commenter la proposition générale selon laquelle une étude, et je souligne le mot "une", de la menace actuelle de l'inflation ne serait vraiment pas opportune à présent, puisque cette menace n'existe pas. Après tous, les prix ont baissé dernièrement un peu selon la saison. Quelle est votre opinion quant à la valeur fondamentale d'une étude de l'inflation, pas nécessairement de la présente étude, mais d'une étude faite dans des circonstances analogues?

Le professeur KNOX: Je suis d'avis, monsieur, qu'il y a de fortes tendances inflationnistes et déflationnistes dans notre économie. Je pense qu'il y a toujours lieu d'étudier le comportement de ces forces et de tâcher d'apprécier les circonstances dans lesquelles l'une ou l'autre pourra prédominer. Il me semble qu'une étude de ce genre devrait préoccuper continuellement, non seulement les économistes de profession, mais aussi les hommes publics et ceux qui dirigent l'opinion publique.

Le sénateur ROBERTSON: Monsieur Knox, y a-t-il une différence sensible entre l'inflation ou la menace d'inflation de ce côté de l'Atlantique et celle d'outre-Atlantique?

Le professeur KNOX: Il y a eu certainement une différence après la guerre. J'ai lu récemment un rappoort dans lequel on prétend qu'on a peut-être mieux réussi en Europe qu'ici à maîtriser la menace d'inflation. J'ai lu quelque part une idée qui peut se rapporter au point que le sénateur Crerar a souligné, soit qu'on est probablement plus disposé là-bas à accepter une certaine mesure de réglementation qu'on ne l'est ici. Que ce soit vrai ou non, cependant, ce fait est également attribuable à la grande amélioration de la situation économique en Europe. Les Européens ont réussi un redressement étonnant depuis la guerre.

Le sénateur MACDONALD: J'ai été fort impressionné par deux phrases frappantes dans votre mémoire. Il y en a beaucoup, mais j'en cite deux en particulier. A la page 19, au haut de la page, vous dites:

> Au contraire, notre politique devrait viser à la stabilité à long terme du niveau des prix. Il est bien normal que des hausses de prix se produisent en temps de prospérité; toutefois ces hausses devraient par la suite se trouver contrebalancées par une baisse du niveau moyen des prix.

S'il en était ainsi, n'en résulterait-il pas des périodes d'emploi considérable au Canada suivies de périodes critiques de chômage? Mais ce n'est pas ce que vous approuvez, n'est-ce pas? Or voici ma question: est-ce que cela n'aboutirait pas à des périodes où les prix seraient à la baisse, suivies de périodes de hausse?

Le professeur KNOX: Il me semble que ces périodes proviennent, malgré nous, de la nature de notre régime économique. On va avoir des vagues de prospérité et des régressions économiques. Je crois que nous acquérons progressivement (peut-être devrais-je dire que j'espère) à la fois la capacité technique et l'appui de politiques qui vont atténuer chacune de ces tendances. Mais je n'ai aucun doute que nous allons avoir des périodes d'essor et de hausses de prix. J'espère effectivement que nous pourrons arranger nos affaires nationales de façon à pouvoir accepter, sans porter préjudice à aucun secteur particulier, une certaine baisse du niveau moyen des prix, qui accompagne les périodes de régression que je considère comme inévitables.

Le sénateur MACDONALD: Pensez-vous en somme que ce serait une bonne chose?

Le professeur KNOX: A mon avis, il n'y a pas lieu de croire que nous devrions toujours nous attendre à un niveau de prix qui demeure stable ou qui monte. Ce serait frustrer toute espérance relative à la stabilité du niveau moyen des prix.

Le sénateur MACDONALD: Je m'intéresse à ce que vous avez dit au sujet de la déflation. Je crois comprendre, d'après vos remarques, que vous redoutez plus les périodes éventuelles de déflation que les périodes d'inflation. Est-ce bien le sens de vos remarques?

Le professeur KNOX: Oui, monsieur. Je pense que les tendances déflationnistes du régime économique, submergées depuis la guerre par les influences de la guerre et par d'autres facteurs, peuvent fort bien reparaître à l'avenir pour nous tourmenter encore une fois.

Le sénateur MACDONALD: Avez-vous réfléchi au temps qui pourra s'écouler avant que cette période-là ne commence?

Le professeur KNOX: Si je savais cela, monsieur, je ne serais pas ici.

Le sénateur ASELTINE: Quel effet la période d'inflation aurait-elle sur le chômage?

Le professeur KNOX: Évidemment elle aurait un mauvais effet. Il me semble que la panique s'empare de nous rien qu'à l'idée du chômage.

J'irai plus loin; je ne ferai pas cette affirmation sans ajouter ceci: à mon avis, nous sommes devenus une société tellement riche que ce serait une injustice criante que de laisser souffrir n'importe quel grand secteur de la population à cause du chômage qui se produira inévitablement. Voici, à mon avis, l'inconvénient du régime économique dans le passé: quand nous avons eu du chômage ce sont les chômeurs qui en ont fait les frais. Je ne crois pas qu'il doive en être ainsi.

Le sénateur CROLL: Ce que vous dites, monsieur, si je comprends votre réponse, c'est que vous prévoyez une certaine mesure de chômage constant dans notre pays. Vous dites qu'on surmonterait cette difficulté en aidant les chômeurs autrement qu'en leur trouvant des emplois. Est-ce bien ce que je dois comprendre de vos paroles?

Le professeur KNOX: Non. Il y a là deux points que j'aimerais éclaircir: je prévois, non pas le chômage constant mais le chômage intermittent. Évidemment, il est de notoriété publique qu'il y a probablement 2 ou 3 p. 100 de la population en chômage, même en temps de prospérité. Ces personnes sont en train de changer d'emploi ou de faire quelque chose de semblable. Mais pour ce qui est d'un groupe considérable et irréductible de chômeurs, à part les soi-disant inaptes, si le régime économique doit fonctionner efficacement pendant des périodes de surpression de l'économie, que nous sommes incapables, paraît-il, d'éviter, et pendant les périodes de dépression qui s'ensuivent, je pense que nous devrions pouvoir découvrir un moyen d'épargner les conséquences du chômage aux personnes qui ne sont pas responsables de la situation.

Le sénateur ASELTINE: Que faudrait-il faire pour atteindre ce but?

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur Knox, c'est précisément ce que nous faisons depuis longtemps au moyen de l'assurance-chômage et le reste, n'est-ce pas?

Le professeur KNOX: C'est exact. A mon avis, il y a lieu de généraliser ces méthodes.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, j'aimerais mentionner un passage au bas de la page 14 où M. Knox dit que les pressions

exercées par les syndicats ouvriers en vue de hausses de salaire constituent jusqu'ici un facteur relativement peu important. Vous dites:

> On n'a pas encore démontré que la pression exercée en faveur des hausses de salaire soit devenue un élément à la fois indépendant et puissant de l'inflation.

Au moment où l'industrie de l'acier et l'industrie de l'automobile travaillent à plein rendement et où les syndicats ouvriers, grâce à leur pouvoir, peuvent obtenir des hausses successives de salaires, le public ne croit-il pas que le secteur agricole, voire tout le secteur non syndiqué, va demander que quelqu'un (en l'occurrence le gouvernement) lui vienne en aide? Une telle situation n'est-elle pas un élément important de l'inflation?

Le professeur KNOX: Beaucoup de gens partagent votre avis. J'ai tout simplement exprimé mon opinion. Remarquez l'expression dont je me suis servi: un élément à la fois indépendant et puissant de l'inflation. Quelques indices présagent la hausse éventuelle du prix d'un nombre considérable de denrées. Il se peut que ce soit inévitable sous notre régime. La stabilité des prix ne signifie pas la stabilité de tous les prix sans exception, mais un niveau moyen qui demeure stable tout en permettant la fluctuation de certains prix individuels.

Si cette inflation cumulative, comme l'appellent quelques-uns, prend naissance dans l'industrie de l'acier aux États-Unis pour s'étendre à d'autres secteurs de l'économie, je ne suis pas encore convaincu qu'elle contribuera beaucoup à hausser le niveau moyen des prix à moins que d'autres fortes pressions de caractère inflationniste se fassent sentir dans notre économie. Une de ces forces pourra être une politique conçue dans le but d'enrayer le chômage. Il est concevable que le gouvernement ait des raisons pour adopter des mesures qui tendent à l'expansion de l'économie; c'est peut-être le moment propice à ces majorations de prix. C'est un problème des plus complexes. Je veux dire simplement que nous sommes saisis de questions importantes qu'il convient d'étudier. Pour ma part, je ne suis pas convaincu qu'elles soient les plus importantes.

Le sénateur BURCHILL: A la dernière page de votre mémoire, monsieur Knox, vous employez l'expression "les objectifs de notre politique". Je présume que vous entendez par le mot "politique" celle du gouvernement, soit la politique nationale?

Le professeur KNOX: La politique nationale.

Le sénateur BURCHILL: Cette politique comporterait les mesures destinées à remédier au chômage, par exemple?

Le professeur KNOX: Oui, monsieur.

Le sénateur BURCHILL: En plus de la politique fiscale, je présume.

Le professeur KNOX: La politique fiscale, la politique monétaire et une question que je n'ai pas eu l'occasion de souligner, monsieur le président, une politique qui vise le maintien d'un haut rendement. A mon avis nous sommes trop enclins à oublier un aspect de cette question, soit qu'un des meilleurs moyens de maintenir la stabilité du niveau actuel des prix, c'est de travailler plus efficacement. Si on crée toutes sortes de groupes dans la collectivité où l'on s'efforce de stabiliser les revenus en stabilisant les prix plutôt qu'en augmentant la productivité (s'il faut choisir entre les deux éléments de cette alternative), je pense qu'on ralentit l'évolution de l'économie et l'adaptation de celle-ci au nombre sans cesse croissant des forces qui viennent nous faire concurrence de l'extérieur. Par conséquent, il y a toute une gamme de mesures administratives qui doivent jouer ensemble.

Le sénateur CROLL: Monsieur le professeur, vous parliez tout à l'heure de la hausse des prix en temps de prospérité, ce que nous comprenons tous. Voici ma question: à votre avis, qu'est-ce qui a causé la majoration des prix au cours de la régression récente qui sévissait depuis un an et demi ou deux ans?

Le professeur KNOX: Eh bien, de l'avis de la plupart des gens, cette question a trait aux méthodes de maintien des prix. Je ne suis aucunement spécialiste en la matière, mais la plupart des gens semblent la lier aux mesures de majoration des prix de la part de l'entreprise privée; ou bien on l'attribue à la répercussion d'autres prix qui ont augmenté depuis la guerre à un rythme inférieur à celui de la moyenne des prix et qui continuent d'augmenter jusqu'à ce qu'ils soient proportionnés aux prix moyens. Ou bien l'on prétend que la base de stabilité des prix des années précédentes, soit la courbe descendante des prix de produits agricoles et la courbe ascendante des prix industriels, n'existe plus. J'ai vu des gens exprimer ce point de vue, car tous ces prix augmentent graduellement à l'heure actuelle. Il faudrait demander à ce sujet les commentaires d'un statisticien versé en matière de prix.

Le sénateur CROLL: Mais n'est-ce pas vraiment cette question qui inquiète la population canadienne ou les personnes qui y ont le moindrement songé? Je n'y comprends rien. Vous êtes professeur et j'aimerais avoir quelque chose de plus ou moins concret, si vous êtes en mesure de nous le donner.

Le professeur KNOX: Eh bien, monsieur le sénateur, j'aimerais répondre deux choses. En premier lieu, le professeur n'est pas un spécialiste en la matière; en second lieu, je ne crois pas que les spécialistes connaissent la solution. Il me semble que c'est un des problèmes non résolus qu'il faudra étudier encore longtemps.

Le sénateur WALL: Pour revenir à la question de la pression exercée par les frais sur le niveau des prix, permettez-moi de vous poser cette question: Vu l'équation économique fondamentale dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire que la masse monétaire multipliée par le rythme de la circulation égale les biens et services multipliés par la hausse de leurs prix, quelqu'un fait monter les prix. Mais les prix ne pourraient pas monter si la vélocité de la circulation monétaire restait inchangée ou s'il ne s'y ajoutait pas de nouveaux apports d'argent. N'est-il pas vrai, en règle générale, qu'il faut un supplément d'argent de temps à autre pour permettre des hausse de prix? Voilà l'autre élément de l'équation.

Le professeur KNOX: J'en conviens, mais certains contestent la thèse que présente implicitement votre observation, soit que la quantité d'argent ne serait pas accrue et, partant, que la moyenne des prix n'augmenterait pas. Ces personnes soutiennent qu'en augmentant les prix on étouffe la demande, diminuant ainsi la production, et créant le chômage, d'où le recours à une politique visant à combattre le chômage. Selon eux, on passe des politiques relatives au prix à celles qui visent le chômage et ensuite aux mesures d'expansion généralisées qui les rendent valides. Je crois qu'il reste encore des choses à dire à ce sujet.

Le sénateur CROLL: Je veux poser une question indiscrète. S'il fallait choisir entre l'inflation, modérée ou uniforme, et le chômage, quel serait votre choix?

Le professeur KNOX: Je n'admettrais pas un tel choix, monsieur le sénateur. A mon avis, nous n'avons pas à faire un tel choix.

Le sénateur CROLL: Nous n'avons pas à faire ce choix-là?

Le professeur KNOX: Non, je ne crois pas que nous ayons à le faire. Je suis ici parce que je crois que l'inflation rapide est un des plus grands dangers, si nous ne dirigeons pas nos affaires comme il le faut. De plus, je suis d'avis

qu'un des plus graves dangers est un revirement qui pourrait s'accélérer si nous ne dirigeons pas nos affaires d'une façon convenable.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Vous pensez que cela va aggraver le chômage? Est-ce là la question?

Le professeur KNOX: Les deux tendances auraient des effets désastreux et leurs rapports entre elles seraient compliqués. Je ne crois pas que nous ayons à choisir entre les deux éléments de l'alternative en question.

Le sénateur CROLL: Ce ne sont pas là mes propres paroles. Je suis du même avis, mais les paroles que je viens de citer ont été prononcées par l'homme qui remplit la plus haute fonction politique de notre pays. J'ai cité ses paroles, mais en employant mes propres phrases.

Le professeur KNOX: Des économistes réputés ont présenté cette alternative comme étant, franchement, la seule qui s'offre à notre choix. Cependant, je ne suis pas encore prêt à accepter cette conclusion pessimiste.

Le sénateur THORVALDSON: Il y a seulement une chose que j'aimerais souligner à ce sujet. Les événements vous ont donné raison à cet égard, n'est-ce pas, car nous parlions tout à l'heure de la grande déflation qui s'est produite sur notre continent depuis la fin de la guerre de Sécession jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Cette déflation coïncidait avec une époque d'expansion et de développement prodigieux dans les domaines de l'emploi et du commerce, nest-ce pas?

Le professeur KNOX: C'est vrai, mais j'ai souligné, monsieur, que nous ne vivons pas sous un régime semblable à celui qui a donné ces résultats.

Le sénateur WALL: Nous avons parlé des pressions déflationnistes et du fait qu'elles pourraient provoquer des baisses de prix. Mais il s'agit ici d'un cas où les frais seront supportés par les chômeurs. C'est un problème dont nous sommes conscients. Nous avons dû chercher des moyens de nous assurer que le fardeau des frais ne pèse trop sévèrement sur ce secteur de la population. Inversement, les pressions inflationnistes font tomber les frais de façon onéreuse sur les gens âgés et les gens moins entreprenants, ainsi que sur ceux qui sont moins en mesure de se bien protéger dans notre économie. Aimeriez-vous commenter cette remarque? Vous avez mentionné brièvement les effets de l'inflation sur le facteur "coût" pour ces secteurs de la population. Aimeriez-vous développer vos remarques sur cet aspect du problème et nous dire quels moyens nous pouvons prendre pour alléger une partie de ces frais.

Le professeur KNOX: Bien, pour ce qui est de la dernière question, j'espère que nous pourrons éviter cette situation au moyen d'une véritable stabilité du niveau des prix.

Le sénateur WALL: J'en conviens. Il est vrai que nous voulons l'éviter.

Le professeur KNOX: Si vous ne pouvez pas l'éviter, c'est-à-dire, si vous vous rendez compte que vous ne réussissez pas à maintenir un niveau stable des prix, je crois qu'un autre problème surgit. Je ne crois pas avoir la compétence voulue pour le commenter et je doute que beaucoup d'économistes veuillent le faire. Il s'agit d'empêcher un groupe de la population, qui se trouve désavantagé par l'inflation, d'en subir trop durement les conséquences.

Le sénateur WALL: Je pose cette question parce qu'il y a des économistes, dont le professeur Boulding, de l'Université du Michigan, qui prétendent au sujet de la nouvelle répartition des revenus qui a eu lieu aux États-Unis, au cours des vingt dernières années, que l'effet total des syndicats ouvriers, de l'impôt progressif et des tarifs douaniers n'est pas équivalent à celui de la redistribution.

Le professeur KNOX: La répartition des revenus a subi un très grand changement par suite des hausses de prix qui se produisent. Il n'y a aucun

doute à ce sujet-là. A mon avis, les dirigeants de l'opinion ne devraient pas oublier que le Gouvernement est un des principaux bénéficiaires de cet état des choses.

Le sénateur WALL: Mais oui.

Le sénateur HIGGINS: Est-ce que j'ai raison de dire qu'il faudrait vraiment retourner à la vieille règale ou au vieux conseil salutaire, selon lesquels on devrait dépenser moins et épargner plus? Est-ce que j'ai tort de dire cela?

Le professeur KNOX: Dans certaines circonstances ce serait un excellent conseil et dans d'autres circonstances ce serait désastreux.

Le sénateur HIGGINS: Est-ce qu'on incite les gens à hypothéquer leur avenir en empruntant de l'argent pour acheter des biens qu'ils ne peuvent pas payer à présent? Si j'achète une voiture par l'intermédiaire d'une compagnie de petits prêts, le financement de la voiture coûtera peut-être 20 p. 100 de plus. Un seul cas ne fera probablement pas une grande différence, mais quand il s'agit de plusieurs milliers de cas, la différence n'est-elle pas énorme et le prix des biens n'est-il pas augmenté d'autant?

Le professeur KNOX: Je dois dire encore, monsieur, que cela dépend. Pendant une régression, quand le chômage est grave, le prêt aux consommateurs dans le but d'accroître les achats est peut-être un moyen d'augmenter les achats et la production et de hausser les revenus. Il peut être également désastreux d'agir ainsi quand l'économie subit déjà de fortes pressions, comme en temps de prospérité. La difficulté consiste à accorder le crédit et à le refuser au bon moment.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Est-ce que quelqu'un a d'autres questions à poser? Alors, je suis certain que nous savons tous gré au professeur Knox de son mémoire extrêmement instructif et de son rapport très précieux à nos délibérations de ce matin. Il s'est montré très patient et très poli. Certes, il nous incombe de lui voter des remerciements.

Des VOIX: Bravo!

(Le Comité s'ajourne.)

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

sur les dangers de l'inflation au Canada

Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 9 JUIN 1959

Président: L'honorable CLARENCE V. EMERSON

TÉMOINS:

Pour la Chambre de commerce du Canada: M. Morgan Reid, président du conseil exécutif; M. H. H. Edmison, co-président du comité des finances publiques et de l'impôt; M. W. J. Sheridan, directeur général adjoint.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

21446-0—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(*Halifax-Nord*)
Connolly
(*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—50

*Membre d'office.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 avril 1959.

En conformité de l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard:

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion est mise aux voix.

Les sénateurs se prononcent comme il suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird,
Basha,
Beaubien,
Bois,
Boucher,
Bradette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Crerar,
Croll,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Gershaw,
Golding,
Grant,
Hodges,
Hugessen,
Isnor,
Jodoin,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
McGrand,
Petten,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (*Kamloops*),
Smith (*Queens-Shelburne*),
Stambaugh,
Taylor (*Westmorland*),
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
Woodrow—40.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Brunt,
Buchanan,
Emerson,
Gladstone,
Haig,
Higgins,
Horner,
MacDonald,
Méthot,
Pearson,
Quinn,
Sullivan,
White—14.

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNeill.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mercredi 3 juin 1959.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur White:

Que le nom de l'honorable sénateur Power soit ajouté à la liste des sénateurs désignés pour faire partie du Comité permanent des finances.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNeill.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 9 juin 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à dix heures et quart du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Emerson (*président*), Aseltine, Beaubien, Bouffard, Brunt, Euler, Higgins, Isnor, Lambert, Leonard, Macdonald, McKeen, Pratt, Reid, Turgeon, Wall et Woodrow—(17).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Les représentants suivants de la Chambre de commerce du Canada rendent témoignage:

M. Morgan Reid, président du conseil exécutif.

M. H. H. Edmison, co-président, comité des finances publiques et de l'impôt.

M. W. J. Sheridan, directeur général adjoint.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Beaubien, il est décidé que le Comité présente un rapport recommandant qu'autorisation lui soit accordée d'augmenter l'impression de ses délibérations au jour le jour de 800 exemplaires en anglais et 200 en français à 1,800 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français.

La poursuite de l'étude de l'ordre de renvoi est remise à plus tard.

A midi et demi, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 11 juin, à dix heures et quart du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, mardi 9 juin 1959

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des Finances, qui a été chargé d'étudier la menace d'inflation au Canada, se réunit à dix heures et quart sous la présidence du sénateur Emerson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Je demanderais donc aux membres de bien vouloir faire silence.

J'aimerais tout d'abord remercier le sénateur Leonard qui a bien voulu, en mon absence, remplir les fonctions de vice-président à la dernière séance. D'après ce que j'ai entendu dire, il s'est fort bien acquitté de sa tâche.

Je désire remercier les honorables sénateurs de leur présence en si grand nombre ce matin, malgré le temps superbe qu'il fait aujourd'hui.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au sénateur Power.

Il faudrait que nous augmentions l'impression de nos délibérations et j'aimerais qu'une motion soit présentée à cette fin.

Le sénateur BEAUBIEN: Monsieur le président, je propose que le Comité soit autorisé à augmenter l'impression de ses délibérations de 800 exemplaires en anglais et 200 en français à 1,800 exemplaires en anglais et 400 exemplaires en français.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT: M. Deutsch est venu et a passé beaucoup de temps avec le comité directeur. Il a pris l'initiative de faire recueillir à notre intention des renseignements statistiques de toutes sortes. Je regrette qu'il ne soit pas à la réunion aujourd'hui; il n'a pu venir parce qu'il avait déjà pris d'autres engagements qu'il ne pouvait remettre. Il sera définitivement avec nous le 17 juin. Je puis ajouter que le comité directeur a tenu plusieurs séances très réussies. Au moins vingt et un témoins seront convoqués d'ici le 28 juin, et tous ont fait part de leur intention de venir.

Le sénateur BEAUBIEN: Monsieur le président, tandis qu'il est question du comité directeur, j'aimerais proposer que le sénateur Burchill y remplace le sénateur Robertson.

Adopté.

M. D. L. Morrell, le directeur général de la Chambre de commerce du Canada, devait venir nous présenter aujourd'hui le mémoire de son organisme mais il n'a pu le faire. M. H. H. Edmison, co-président du comité des finances publiques et de l'impôt, le remplacera.

Je demanderais à M. Morgan Reid, président du conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada de présenter les membres qui font partie de la délégation de la Chambre aujourd'hui.

M. MORGAN REID (*président du conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada*): A ma gauche est M. H. H. Edmison, co-président du comité des finances publiques et de l'impôt de la Chambre de commerce du Canada.

Notre délégation se compose de MM. Wm. J. Hulbig et J. A. Ross, tous deux membres de ce comité, de M. W. John Sheridan, directeur général adjoint de la Chambre de commerce du Canada pour les affaires nationales, et de M. Douglas Henderson, directeur de notre service de l'Information.

M. Edmison sera notre principal témoin.

Le PRÉSIDENT: Comme nous le faisons d'habitude, je demanderais aux honorables sénateurs de bien vouloir s'abstenir de poser des questions à M. Edmison avant que celui-ci n'ait terminé son exposé. Ils pourront l'interroger ensuite.

M. H. H. EDMISON (*co-président du comité des finances publiques et de l'impôt de la Chambre de commerce du Canada*):

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité des finances du Sénat:

Le conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada est heureux de soumettre au Comité des finances du Sénat les vues qu'il a sur les questions de principe et de politique se rapportant au problème de l'inflation au Canada.

Introduction

La Chambre de commerce du Canada est une fédération bénévole qui groupe plus de sept cent cinquante *Boards of Trade* et chambres de commerce fondés ici et là au Canada. Ces *Boards* et ces chambres ont été établis en vue de favoriser le progrès civique, commercial, industriel et agricole des centres et des régions où ils se trouvent.

La Chambre se propose, entre autres, de former une opinion publique bien éclairée, ce qui permettra de prendre, à tous les échelons de l'administration gouvernementale, des dispositions efficaces à l'égard de toute question d'intérêt public.

Le mémoire du conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada s'appuie sur les principes et objets fondamentaux de son programme. Un sommaire de la ligne de conduite et des principes de la Chambre qui s'appliquent, croyons-nous à notre déposition, est ci-annexé à titre d'Appendice A. Des extraits d'un mémoire du conseil exécutif de la Chambre adressé récemment aux ministres des Finances et du Revenu national figurent également dans les présentes comme Appendice B. Le conseil exécutif est un organisme constitué par le Bureau de direction national, l'organe dirigeant de la chambre, aux fins d'assurer de cette dernière l'expédition des affaires courantes entre les réunions du Bureau de direction.

Mandat

Nous croyons comprendre que le Comité des finances du Sénat, dans son enquête sur la menace d'inflation au Canada, envisage "une vaste étude d'ensemble du sujet". Nous espérons que ce mémoire contribuera à faire mieux comprendre cette question compliquée et controversable.

Définition

Même la définition du terme "inflation" présente des difficultés. L'inflation qui se produit lorsque la demande est forte et que les stocks de marchandises sont rares, comme cela est arrivé à la fin de la seconde guerre mondiale, est depuis longtemps considérée comme le type classique de ce phénomène économique. Ce genre d'inflation ne se manifeste certainement pas beaucoup au Canada aujourd'hui. Le chômage existe à un degré passablement élevé, les stocks de marchandises, dans la plupart des cas, sont abondants et les possessions des consommateurs en ce qui concerne les principaux biens, comme les maisons et les automobiles, sont généralement suffisantes. Il n'y a pour ainsi dire pas de pénuries. Fait plus important, la capacité de production s'est accrue

considérablement à l'égard d'une foule de produits, tant primaires qu'ouvrés, par suite des fortes immobilisations de ces dernières années. Le potentiel dépasse souvent de loin la production réelle, surtout lorsque la semaine de travail est prolongée et que les équipes de travailleurs sont augmentées. En d'autres termes, l'offre dans presque tous les domaines, surtout l'offre potentielle, est beaucoup plus élevée que la demande courante ou prochaine.

Bien que les poussées inflationnistes se relâchent présentement, le conseil exécutif a partagé l'opinion de l'honorable ministre des Finances lorsque celui-ci a déclaré dans son récent exposé budgétaire que "L'augmentation constante des prix de revient et la hausse continuelle des prix signifient l'inflation". C'est surtout en pensant à cette définition et aux tendances de l'économie canadienne après la guerre que le conseil exécutif présente son exposé de la situation actuelle à l'égard de l'inflation et plus particulièrement à l'égard des dangers qui nous menacent, si nous permettons à de fortes poussées inflationnistes de s'infiltrer dans notre économie.

Expérience d'après-guerre

De 1947 (la première année complète après que les contrôles des prix eurent été supprimés en 1946) jusqu'à la fin de 1958, l'indice des prix à la consommation, au Canada, a monté de 47.5 p. 100, soit un taux composé de 3⅝ p. 100 par année. Toutefois, pendant cette période de 11 ans, l'économie canadienne a connu une croissance dynamique rarement vue dans d'autres pays. La population a augmenté de 35.8 p. 100, le produit national brut, de 133.8 p. 100, l'embauchage, de 18.1 p. 100, et le chômage a touché en moyenne 3.3 p. 100 de la main-d'œuvre par année. Le chiffre brut des immobilisations de toutes sortes s'est élevé à 65.7 milliards de dollars, soit une moyenne par année de 23.0 p. 100 du produit national brut. Cette expérience éprouvée dans notre économie d'après-guerre soulève un certain nombre de questions. Une des plus difficiles à résoudre par cette enquête est le maintien de la stabilité des prix en une telle période de dynamisme économique. L'érosion annuelle du dollar, de 3⅝ p. 100, a-t-elle aussi représenté le prix que nous avons dû payer au Canada pour une si rapide expansion durant ladite période?

Il est naturel également de se demander si une telle expérience n'a été faite qu'au Canada ou si d'autres pays, particulièrement ceux qui nous touchent sur le plan commercial et financier, comme le Royaume-Uni et les États-Unis, ont connu un semblable développement économique et ont souffert d'une dépréciation comparable de leur monnaie. La comparaison suivante est intéressante à ce sujet, et notons que les chiffres soumis sont calculés d'après ceux que publie ou reproduit le Bureau fédéral de la statistique:

	Augmentation du produit national brut 1947-1958	Augmentation des prix à la consommation 1947-1958
Canada	133.8 p. 100	47.5 p. 100
États-Unis	88.5 p. 100	29.3 p. 100
Royaume-Uni	114.3 p. 100	67.7 p. 100 (est.)

Ce dernier chiffre n'est qu'une estimation à cause d'un changement apporté dans les calculs durant la période en cause, mais il se rapproche beaucoup du chiffre réel.

On peut constater, d'après ce qui précède, que l'évolution économique du Canada après la guerre a été beaucoup plus remarquable que celle de notre voisin du sud avec lequel nous entretenons de si étroites relations commerciales et d'autres importants rapports en matière de paiements, et que celle du Royaume-Uni, notre principal associé dans le Commonwealth, et notre débouché traditionnel pour un vaste assortiment de denrées alimentaires et

autres produits. Quant à la hausse des prix, de 47.5 p. 100 en notre pays, la position du Canada, moins favorable que celle des États-Unis, est cependant un peu meilleure que celle du Royaume-Uni.

Il est passablement important d'envisager la question de l'inflation d'un point de vue international, surtout lorsqu'il s'agit du Canada, qui n'est pas seulement une grande nation commerçante, mais aussi un pays qui doit chercher à réaliser à l'étranger d'assez belles épargnes s'il veut être en mesure de financer plusieurs de ses grands projets d'immobilisations. Bien que l'économie canadienne se soit redressée à un rythme particulièrement rapide après la guerre, il convient de ne pas oublier que nous l'avons payé d'une hausse considérable des prix. Un certain nombre de pays, notamment l'Allemagne de l'Ouest, ont beaucoup mieux réussi à limiter une telle augmentation. Tout en effectuant le relèvement général de leurs industries en ces dernières années ils ont pu offrir en vente dans notre pays une foule d'articles à des prix bien moins élevés que ceux de plusieurs de nos fournisseurs canadiens. Ainsi, la concurrence sur le plan des importations s'est accrue du fait que les frais augmentaient plus rapidement chez nous. En outre, quelques-uns de nos exportateurs doivent faire face à une concurrence toujours plus âpre émanant en partie de pays où le rythme de l'inflation a été plus lent, ce qui affaiblit nos termes de l'échange.

Le ministre des Finances, dans son récent exposé budgétaire nous a aussi avertis qu'une tendance continue à la hausse des frais de production présente un danger pour l'avenir de notre économie. Il a fait remarquer que l'augmentation constante des prix de revient et la hausse continuelle des prix affaiblissent nos positions du point de vue de la concurrence à l'intérieur du pays et à l'étranger, ce qui diminue les possibilités d'emploi utile et productif. Il a également déclaré que les tendances inflationnistes détournent l'effort des fins productives vers le gaspillage que constituent les procédés spéculatifs qui engendrent, à leur tour, des difficultés d'adaptation et le déclin économique. Il a dit: "Plus encore, elles imposent à ceux qui touchent un revenu fixe et à ceux qui sont normalement les moins capables de se protéger eux-mêmes, une lourde charge. Elles mènent au partage inégal des fruits du progrès et déçoivent ceux qui espèrent, à juste titre, un certain rendement de leur labeur."

Pour ce qui est de cette période d'après-guerre, nous devons reconnaître que l'évolution a été rapide mais qu'elle a montré une certaine tendance à l'inflation; le standard de vie des Canadiens s'est aussi amélioré en général. Et quant à la situation actuelle de notre économie nous devons également admettre qu'il existe des difficultés et des points vulnérables dans notre commerce, tant intérieur qu'extérieur, et que l'inquiétude manifestée envers l'inflation peut surprendre en présence d'une abondance d'approvisionnements et vu la capacité de production à l'égard de la plupart des biens et services.

Psychose de l'inflation

Une telle psychose de l'inflation semble surtout émaner de la croyance en "l'inévitabilité de l'inflation" qu'est venue encourager lors du récent recul économique une hausse continue des prix et qu'entretient l'inquiétude éprouvée au sujet des déficits gouvernementaux et de leur mode de financement. Elle se manifeste sur le marché des valeurs, par l'absence de la demande pour les titres à rapport fixe et par l'intérêt porté aux actions ordinaires et aux autres titres à revenu variable. Il n'y a eu toutefois, que très peu d'excès de spéculation sur les marchés des capitaux et des denrées. Les entreprises commerciales n'ont pas, selon toute évidence, accumulé de stocks en quantités supérieures aux besoins courants et n'ont pas, non plus, manifesté l'intention de se lancer à corps perdu dans des projets d'investissements de capitaux de l'envergure de ceux de 1956. Aussi s'inquiète-t-on de l'inflation aujourd'hui

à cause de ce qui est survenu dans le passé et des conséquences que pourraient avoir à l'avenir le financement du déficit du gouvernement et les pressions exercées sur les frais, comme celles des salaires et autres. Il est reconnu que les effets combinés de ces éléments sur les prix sont plus prononcés dans un milieu où la demande est forte, lorsque les ressources existantes (plus que suffisante à l'heure actuelle) sont de nouveau mises à trop grande contribution.

Forces inflationnistes

Le conseil exécutif en envisageant l'avenir de notre économie est d'avis que les craintes d'inflation, tout en étant bien fondées, ne doivent pas être exagérées mais évaluées avec calme. Les déficits du gouvernement et les hausses de prix en excédent de la productivité sont au nombre des puissantes forces qui menacent encore d'engendrer l'inflation. Ces dangereux secteurs seront étudiés sous les rubriques qui traitent des divers éléments et groupes en cause.

Je crois aussi qu'il serait bon de souligner ici qu'il existe d'autres genres de forces qui les contrebalancent, ce qui est un peu plus rassurant puisque celles-ci tendent, en effet, à combattre les premières.

Dépenses du gouvernement

A l'égard de cette question d'inflation, c'est le secteur des dépenses gouvernementales qui inquiète surtout la Chambre. Les dernières prévisions budgétaires du gouvernement fédéral pour l'année financière 1959-1960, portées à 5,600 millions (8.5 p. 100 au-dessus du niveau de 1958-1959) dépassent de quelque 165 p. 100 le total d'il y a dix ans, soit 2,100 millions. De plus, le taux d'augmentation est considérablement plus élevé que la hausse estimative de 108 p. 100 du produit national brut pour cette période, et l'accroissement de 94 p. 100 des dépenses des consommateurs durant ces dix ans. Ces chiffres ne révèlent pas seulement que c'est le gouvernement fédéral qui dépense le plus au pays, mais que c'est aussi lui qui, au cours des ans, a dépensé à un rythme plus rapide que l'ensemble de l'activité économique au Canada, à laquelle il apporte, naturellement, sa grande contribution, et à une cadence beaucoup plus accélérée que celle du public consommateur.

De l'opinion de beaucoup, les déboursements du gouvernement ont quelque chose à voir avec le Service public. Bien qu'il s'agisse ici d'un pourcentage relativement faible de toutes les dépenses de l'État, il n'en constitue pas moins un fort indice de l'expansion gouvernementale. Le gouvernement fédéral rémunérait 195,390 employés en 1958, soit une augmentation de 10,000 sur 1957. Dans les dix années qui suivirent 1948, leur nombre a augmenté de 62,000 ou près de 53 p. 100. Au cours des vingt années qui ont suivi 1938 l'augmentation a été de 136,000 ou de 309 p. 100. Cela se compare à l'accroissement de 55 p. 100 dans notre population depuis 1938. Depuis vingt ans, en temps de paix comme en temps de guerre, durant les périodes de prospérité comme de difficultés, Ottawa (le gouvernement du Canada) a ajouté à son service une moyenne de 6,800 personnes par année. Autre fait significatif, les dépenses du gouvernement fédéral en ces dix dernières années ont augmenté deux fois plus que les bénéfices des sociétés (165 p. 100 contre 79 p. 100), bien que le gouvernement fédéral compte beaucoup sur les taxes de tels établissements pour le financement de ses entreprises. Si vous ajoutez aussi les dépenses provinciales et municipales, vous en arrivez à peu près au même pourcentage. En d'autres mots, les dépenses publiques globales au Canada ont augmenté durant la dernière décennie à un rythme plus rapide que celui de l'industrie en général, particulièrement dans les secteurs de l'économie qui contribuent le plus par les taxes qui leur sont imposées à payer les dépenses du gouvernement.

Le conseil exécutif est bien convaincu que les dépenses du gouvernement ont atteint une telle proportion que des restrictions s'imposent. Il est encourageant d'apprendre que le gouvernement rejette au moins quelques demandes (malheureusement pas toutes) de certains groupes qui le pressent de leur accorder une attention particulière, car s'il permettait imprudemment une application plus étendue du principe de subvention il rendrait très difficile sa position sur le plan fiscal. Il ne fait pas de doute que certains programmes de bien-être ont été "de trop grande envergure et d'exécution trop prématurée". De toute façon, il s'écoulera quelque temps avant que le gouvernement se remette financièrement des engagements déjà contractés.

En ce qui concerne le bien-être social, la Chambre de commerce du Canada croit nécessaire d'établir une distinction marquée entre ce qui est socialement désirable comme fin ultime et ce qu'il est possible d'exécuter sans nuire au régime qui permet à une telle initiative de progresser. Toutes les additions au programmes de bien-être déjà de vaste portée doivent faire l'objet d'une étude attentive non seulement quant à leur coût initial mais aussi quant à leur expansion probable et quant aux tendances inflationnistes qu'elles pourraient engendrer.

Le conseil exécutif recommande fortement l'établisement d'un organisme semblable à la Commission Hoover des États-Unis et qui chercherait les possibilités de modérer les dépenses du gouvernement et, de déterminer si possible le rôle du gouvernement dans l'économie canadienne. La tendance qu'ont les particuliers et les commerçants à s'adresser au gouvernement lorsque surgissent des difficultés surmontables ne fait pas seulement monter les dépenses gouvernementales mais entraîne des conséquences encore beaucoup plus graves. Dès que l'entreprise commerciale ou les gens en général croient qu'ils peuvent compter sur le gouvernement pour la solution de leurs difficultés, les ressources d'initiative et de confiance en soi s'épuisent. De telles qualités sont indispensables dans notre régime d'entreprises qui a apporté aux Canadiens un standard de vie très élevé, soit le deuxième du monde.

Déficits du gouvernement

Au problème que posent les dépenses élevées et sans cesse grandissantes du gouvernement se rattachent les déficits budgétaires, surtout les déficits en espèces. Dans son récent exposé budgétaire, le ministre des Finances a évalué à 617 millions de dollars le déficit budgétaire pour l'annnée terminée le 31 mars 1959 et à 1,263 millions le déficit en espèces. Il est prévu pour l'exercice financier 1959-1960 un déficit budgétaire de 393 millions de dollars et un déficit en espèces de 850 millions. Du point de vue économique le déficit en espèces est plus important que le chiffre des prévisions budgétaires. De si gros déficits en espèces augmentent considérablement la tendance inflationniste particulièrement lorsqu'il faut, comme dans les présentes circonstances, en financer un montant assez appréciable par des ventes d'obligations à court terme aux banques, ce qui augmente les disponibilités monétaires.

Le contrecoup que font subir les déficits du gouvernement à l'économie constitue à juste titre un stimulant dans une période de régression comme celle de 1957-1958 et peut même se tolérer aux premières phases d'un relèvement. De l'avis de la Chambre, il n'est pas toujours possible d'éviter certains déficits au cours d'une période comme celle-ci, alors que le relèvement ne fait que commencer et que le chômage est encore considérable. La présente difficulté est en partie imputable à la manière dont le déficit a été causé pour une bonne part (insistance indue sur les dépenses ordinaires ou continues plutôt que sur les immobilisations) et par la façon dont il a été nécessaire de le financer. Le danger d'inflation que présente le financement du déficit au cours des ans a été récemment mis en relief dans un livre publié au Royaume-

Uni (*A Short History of Money* par M. George Winder). M. Winder croit qu'en ce qui concerne l'économie du Royaume-Uni les déficits budgétaires (y compris les dépenses "qui ne figurent pas dans le budget ordinaire") sont la seule cause de l'inflation qui existe en ce pays depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il déclare par contre: "Une fois tout le budget équilibré et maintenu en équilibre, l'inflation cessera indubitablement." C'est là une déclaration extrémiste mais, si nous la citons, c'est simplement parce que nous voulons appuyer sur l'importance de cette section particulière du mémoire.

La Chambre ne se sent pas compétente pour déterminer si ce sévère jugement porté à l'endroit du déficit budgétaire qui ferait naître des tendances inflationnistes s'appliquerait tout à fait dans le cas du Canada, si vraiment il s'applique à l'égard du Royaume-Uni. De toute façon, elle croit qu'une bonne dose de cette psychose d'inflation, qui se répand de plus en plus au Canada, se disssiperait si l'on voyait promptement et définitivement à faire disparaître le déficit en espèces.

Groupes de producteurs (y compris les commerçants, les ouvriers et les cultivateurs)

La Chambre reconnaît que de très graves manifestations d'inflation peuvent se produire lorsque la demande devient insistante et qu'un très grand appel est fait à toutes nos ressources humaines, matérielles et financières. Sous de telles conditions (qui n'existent certes pas présentement) presque toutes les entreprises commerciales travaillent à pleine capacité, le chômage devient inexistant et les groupes de producteurs, surtout les employeurs et les employés, ont tendance à régler leurs différends en consentant d'assez appréciables augmentations de salaire et d'autres bénéfices, ce qui augmente alors les pressions inflationnistes. Même à l'heure actuelle il arrive parfois que les demandes imposées aux employeurs par de puissants syndicats au cours de la négociation des conventions sont si considérables qu'elles entraînent une hausse des prix. Malheureusement d'ailleurs, faute de tels réglements, on s'expose à des grèves coûteuses qui, naturellement, nuisent aux employés, à l'employeur et à la collectivité.

Ce problème se pose dans un bon nombre de secteurs de l'économie dans les conditions signalées, et les augmentations de salaires et de prix sont en fait financées avec les disponibilités monétaires accrues en des périodes antérieures, par exemple en des annnées de lutte contre la récession, lorsque les banques finançaient une partie des déficits du gouvernement. Les cultivateurs nord-américains (autre groupe important de producteurs) n'ont certainement pas contribué directement en ces dernières années à encourager les poussées inflationnistes. Par contre celles-ci sont assurément encouragées par les indemnités et les subventions (surtout aux États-Unis) à même les caisses de l'État. Il vient ici en mémoire la description que donne lord Keynes de l'inflation, à savoir qu'il s'agit là d'"un processus qui met toutes les forces latentes de la loi économique au service de la destruction".

Les poussées inflationnistes se font particulièrement sentir lorsque les besoins de capitaux d'investissement sont élevés et absorbent toutes les épargnes disponibles du pays et (au Canada) lorsque sont également mises à contribution les réserves acquises de l'étranger. Si l'état du change le permet, des importations additionnelles aident beaucoup à diminuer les répercussions de ces pressions sur l'économie intérieure bien que, semble-t-il, elles créent de sérieuses difficultés de concurrence à l'industrie canadienne.

La Chambre reconnaît que dans un pays en progrès comme le Canada il est inévitable et peut-être même désirable que les investissements de capitaux se fassent parfois par vagues. Elle n'en est pas moins d'avis qu'à cause de l'influence qu'exercent sur notre économie les États-Unis (qui, sur le plan économique nous dépassent quatorze fois) nous devons, nous les Canadiens,

faire preuve à certains moments de discipline personnelle et de prudence exceptionnelles. Cette observation s'avère particulièrement juste, pense la Chambre, dans le cas de la plupart des négociations de contrats de salaires, étant donné que les salaires représentent en général un très haut pourcentage des frais. C'est là un défi à relever et ce serait grandement s'illusionner que d'espérer une expansion sans tendance inflationniste. Tout avantage que pourrait apporter provisoirement une augmentation excessive des salaires est certes loin de compenser les pertes qu'entraîne à la longue l'inflation,— marchés perdus (tant au pays qu'à l'étranger) pour les cultivateurs et les fabricants, pertes réelles de salaire par la main-d'œuvre, diminution d'épargnes pour tous. Si aucune opposition suffisante n'est faite à la marche de l'inflation et qu'il en résulte des abus de spéculation comme en 1920 (denrées) ou en 1929 (valeurs) qui créent des fluctuations continuelles dans le secteur des ressources, la régression qui s'ensuivra pourrait annihiler très rapidement les résultats de plusieurs années de succès dans tous les groupes mentionnés. La Chambre affirme de plus que même les négociations "exemplaires" entre l'administration et la main-d'œuvre, qui visent à l'accroissement de la productivité, ce qui normalement devrait maintenir les prix ou même les réduire, ne peuvent réussir si les plus importants secteurs économiques du pays (les gouvernements) n'équilibrent pas leurs comptes financiers (ou, comme ils le devraient, ne réalisent pas de surplus budgétaires) en temps de grande prospérité économique.

Le consommateur

Le conseil exécutif croit que la position du consommateur est des plus stratégiques dans une ambiance d'inflation. Ses dépenses représentent après tout quelque 64 p. 100 de toute l'activité économique du Canada. Les exigences du consommateur, surtout pour les articles durables, favorisent beaucoup les placements privés de capitaux. Le conseil est d'avis qu'un programme éducatif sur la question de l'inflation à l'intention des consommateurs ne manquerait pas de donner de bons résultats. Il informerait les consommateurs du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le drame inflationniste, en appuyant sur l'importance d'acheter avec soin et prudence, bref d'aider à ce que la concurrence devienne la modératrice efficace qu'elle doit être. A ce sujet l'observation faite dans le rapport final de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada est juste, à savoir que "C'est l'action combinée de l'offre et de la demande dans une économie de marché libre et souple qui contribuera le plus à l'expansion et au développement que nous entrevoyons pour le pays. L'élévation très considérable du niveau de vie au Canada tient pour beaucoup à la répartition des pouvoirs et des responsabilités liés aux décisions d'ordre économique entre une multitude de personnes dans le cours normal de leur activité commerciale, c'est-à-dire au fonctionnement d'une économie de marché libre. A notre avis, les progrès ne pourront continuer ni les revenus augmenter que si le régime du marché libre est maintenu."

Sommaire et vœux

Le conseil exécutif constate que les événements survenus durant la période d'après-guerre au Canada (de même qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni) démontrent qu'une forte tendance à l'expansion, bien que très désirable sous différents aspects, expose à une certaine dépréciation de la monnaie. Il estime qu'une croissance économique non inflationniste répartie sur plusieurs années, bien que difficile, n'est pas impossible à atteindre. Il estime aussi qu'un accroissement économique régulier a tellement d'importance au Canada qu'on devrait employer toute méthode raisonnable en vue de l'obtenir. Nous

avons eu l'expérience que les deux années 1957 et 1958 (durant lesquelles il n'y a pas eu de progrès au Canada sous le rapport du volume) ont prouvé que de sérieux problèmes, particulièrement le chômage, naissent ou s'intensifient dans de telles périodes et que leur solution n'est ni prompte ni facile.

Quant à l'état d'inflation qui existe présentement la Chambre ne voit là rien de sérieux pour cette année surtout en ce qui concerne l'utilisation totale ou presque, de nos ressources humaines et matérielles et il semble peu probable que la situation change au cours des dix-huit prochains mois.

C'est-à-dire qu'il ne nous semble pas possible que toute l'industrie canadienne soit exploitée à fond avant la fin de la prochaine année.

Nous soutenons toutefois qu'il pourrait arriver que les poussées inflationnistes augmentent sensiblement au Canada dans quelques années malgré certaines forces de réaction.

Les membres du conseil exécutif incitent donc leurs compatriotes, sous l'impulsion de leur gouvernement, à profiter des jours qui s'en viennent pour s'efforcer d'"assainir leur administration" en prévision d'un retour possible de manifestations inflationnistes dans notre économie. En conséquence, le conseil exécutif fait au Comité des finances du Sénat les propositions suivantes dont la mise à exécution, croit-il, constituera à ce temps-ci un programme raisonnablement efficace contre linflation.

1. Le Conseil exécutif est d'avis que la politique fiscale de même que la politique monétaire ont des rôles importants à jouer dans la répression des poussées inflationnistes de l'économie. De l'opinion de la Chambre, la politique fiscale devrait tendre à réduire les dépenses du gouvernement et à combler le lourd déficit en espèces. Chacun des postes des comptes de l'État devrait faire l'objet d'un examen minutieux afin de différer autant que possible les dépenses. La Chambre croit que la politique monétaire, sujette aux exigences que lui impose la gestion de la dette publique devrait viser à ne permettre qu'une augmentation suffisante des disponibilités monétaires pour financer un rythme annuel raisonnable d'expansion à long terme. Là où des abus de spéculation se produisent ou menacent les marchés et la bonne conduite des affaires il faudrait, selon notre organisme, que les autorités monétaires prennent promptement les dispositions appropriées compatibles avec leurs pouvoirs.

2. La Chambre croit également qu'un organisme d'enquête indépendant (semblable à la Commission Hoover des États-Unis) rendrait d'utiles services en soumettant des rapports au Parlement et en faisant des propositions touchant les affaires fiscales du gouvernement Il serait chargé entre autres d'étudier de nouveau toute la structure fiscale et d'enquêter sur les dépenses ministérielles (statutaires et non statutaires—militaires et civiles).

3. La Chambre croit qu'il est temps que tous les grands groupement publics, particulièrement les associations commerciales et ouvrières, inaugurent à l'intention de leurs membres de programmes d'éducation sur la question d'inflation. La Chambre de commerce du Canada a déjà lancé une telle campagne auprès de ses membres. Elle est d'avis qu'il faut présenter les faits d'une façon positive mais non technique et non alarmiste, souligner que l'inflation n'est pas inévitable et faire observer les avantages que tous les Canadiens retireront à la longue si les prix demeurent à un niveau raisonnablement stable. La Chambre croit également qu'il faudrait faire comprendre dans cette campagne d'éducation qu'un tel objectif ne s'atteint pas toujours sans

effort et qu'il faudra accepter et appuyer les programmes de restrictions monétaires ou de rajustement fiscal que les autorités dans ces domaines jugeront devoir imposer dans l'intérêt public.

4. Comme corollaire au paragraphe 3 précité, la Chambre espère que tous les intéressés s'efforceront de rendre les consommateurs plus conscients des causes et des conséquences de l'inflation. Ils devraient attirer l'attention sur le rapport qui existe entre l'accroissement des versements aux particuliers et la hausse des impôts, sur les augmentations de salaires inconsidérées qui contribuent à la majoration des prix et sur l'importance que revêtent les achats de tous les jours. Les consommateurs peuvent contribuer et de fait contribuent à la répression des poussées inflationnistes en se souciant des prix et de la qualité. Il ne faut pas oublier que les maisons d'affaires elles-mêmes sont d'importants consommateurs, comme le sont les principaux producteurs de biens et de services. Le gouvernement est aussi un acheteur, l'acheteur particulier le plus important du Canada, et une étude attentive des prix des marchandises à acheter s'impose. Le conseil exécutif croit que le peuple canadien peut comprendre et comprendra cet appel, qu'il fera face aux dangers et aux graves difficultés. Nous en avons eu la preuve maintes et maintes fois. Selon nous, l'inflation pose exactement en puissance un problème de ce genre et lorsque les Canadiens auront compris les risques que pourraient courir à la longue leurs entreprises, leurs épargnes et leurs modes de vie, l'accueil qu'ils feront à un programme bien conçu contre l'inflation sera probablement bien meilleur que prévu par plusieurs. Le gouvernement doit imposer des règles, pense le conseil, mais il doit surtout donner l'exemple en tout ce qui concerne le problème de l'inflation. Nous tenons à assurer le présent Comité que notre propre programme à cet égard sera exécuté avec vigueur et grand souci du bien public par nos groupements affiliés dans les diverses régions du pays.

Le conseil exécutif de la Chambre de commerce du Canada est heureux d'avoir l'occasion d'exposer ses idées sur ce qu'il considère un problème d'importance extrême pour les membres du Comité des finances du Sénat. La Chambre ne se préoccupe que des progrès et de l'expansion continus d'un Canada prospère pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Le PRÉSIDENT: C'est là un excellent exposé.

M. EDMISON: Je ferai lecture des appendices si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Le Comité le désire-t-il?

Le sénateur BOUFFARD: Je crois qu'il faudrait faire lecture des appendices.

M. EDMISON: On a déjà vu, monsieur le président et messieurs les honorables sénateurs, que l'Appendice A vise à résumer en une page et demie la ligne de conduite et les principes de la Chambre à l'égard de la question soumise à notre étude.

APPENDICE A

LIGNE DE CONDUITE ET PRINCIPES DE LA CHAMBRE

La Chambre de commerce du Canada croit que tout programme à l'intention du public devrait tendre tout d'abord à maintenir la liberté individuelle. Dans de telles conditions le consommateur est libre de choisir lui-même comment, quand et où il dépensera son revenu. Les Canadiens sont de bons juges en ce qui touche leurs intérêts, pense la Chambre, et c'est en jouissant de liberté dans ce domaine qu'ils peuvent le mieux exercer leur jugement.

Tous ces choix individuels produisent collectivement une grande force qui stimule et réglemente la production. Mais pour qu'une telle force puisse agir efficacement, il faut que les fournisseurs des biens et des services se sentent libres de se disputer cette clientèle, en étant en mesure de produire plus économiquement les articles déjà lancés et de chercher à trouver des nouveautés. De là les expressions "liberté d'entreprise" et "régime de l'entreprise privée à base de concurrence".

Dans une telle ambiance, seuls les fournisseurs de biens et de services compétents peuvent prospérer. Les incompétents et ceux dont la production n'est plus en demande ne réussiront pas. C'est grâce à une telle concurrence que des améliorations sont possibles et que le rendement s'accroît pour le plus grand bien du consommateur.

La Chambre s'oppose à toute intervention de l'État et à l'imposition de régies si ce n'est celles qui sont vraiment nécessaires à la protection de quelque intérêt bien défini. A son avis l'initiative gouvernementale ne devrait pas comprendre une participation totale aux décisions de l'entreprise privée; les institutions du gouvernement ne devraient pas non plus faire concurrence à l'industrie privée.

La Chambre reconnaît l'importance et la nécessité des profits dans le commerce. Si de l'argent est investi dans l'entreprise privée, c'est dans l'espoir de réaliser un bénéfice et de tels investissements sont nécessaires au maintien et à l'évolution de notre économie. Les profits commerciaux ne représentent pas seulement une rémunération obtenue par une mise de fonds; ils sont indispensables au progrès du commerce et à l'expansion de l'économie. Il en faut pour attirer de nouveaux capitaux et, lorsqu'ils sont mis en réserve, ils permettent à une économie grandissante de se développer. Des emplois plus nombreux, des biens et des services en plus grande abondance et de meilleure qualité, un niveau de vie plus élevé pour tous les Canadiens, voilà les principaux avantages qu'offre une entreprise rentable en voie d'expansion.

Pour que le niveau de vie canadien reste élevé et s'améliore encore il faut que le rendement de la production soit bon. Une plus grande productivité est la condition d'une économie prospère et progressive, mais cette productivité dépend à son tour de nombreux facteurs, dont la suffisance de capitaux pour permettre des améliorations technologiques, les services d'employés intéressés et compétents, une administration habile et de bonnes méthodes d'organisation. Tout programme législatif à cette fin devrait viser à assurer une juste répartition des droits et des responsabilités des employés d'une part et des employeurs d'autre part, en accordant toute la considération voulue à l'intérêt public. Bien que la Chambre appuie le principe des négociations collectives menées par les représentants des employeurs et des employés, il faut reconnaître néanmoins que les unions ouvrières et les autres associations d'employés ont des responsabilités envers le public, les employeurs et leurs propres membres, tout comme en a l'administration envers le public, ses employés et ses actionnaires. La Chambre croit que les deux groupes sont également responsables devant la loi.

De l'avis de la Chambre une surveillance rigoureuse et constante s'impose si l'on veut réduire les dépenses du gouvernement et assurer le bon fonctionnement de l'administration gouvernementale. En ce qui concerne le bien-être social, il faut établir, d'après la Chambre, une distinction bien marquée entre ce qui est socialement désirable comme but ultime, et ce qui est réalisable sans nuire au régime permettant des progrès dans ce domaine. Tous projets ajoutés aux programmes déjà très étendus d'assistance sociale doivent faire l'objet d'une considération minutieuse, non seulement pour ce qui regarde leurs coûts initiaux, mais aussi en ce qui concerne leur développement prévu et les exigences supplémentaires qu'ils imposeront au cours des ans. En principe, la Chambre croit qu'il ne faudrait pas faire de dépenses additionnelles sous ce rapport avant de pouvoir juger des répercussions qu'auront les présents engagements. On doit encourager les particuliers à ne négliger aucun effort pour assurer leur propre avenir et pour se protéger contre les risques ordinaires.

APPENDICE B

EXTRAITS DU MÉMOIRE SOUMIS PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA AU MINISTRE DES FINANCES ET AU MINISTRE DU REVENU NATIONAL AU SUJET DE L'INFLATION ET D'AUTRES QUESTIONS CONNEXES LE 13 FÉVRIER 1959

L'inflation

L'inflation est une question compliquée et controversable. En ce moment, les poussées inflationnistes de l'économie canadienne, et, de fait, de l'économie nord-américaine, revêtent un caractère plutôt latent et psychologique que réel. Le chômage est relativement élevé, les stocks sont abondants en ce qui concerne la plupart des marchandises, et les consommateurs sont en général suffisamment pourvus d'articles importants, comme les maisons et les automobiles. Il n'existe pour ainsi dire pas de pénuries. Fait plus important, la capacité de production s'est accrue considérablement à l'égard d'une foule de produits tant primaires qu'ouvrés, par suite des immobilisations massives de ces dernières années. Dans plusieurs cas les capacités prévues sont très supérieures aux chiffres mentionnés, surtout avec la prolongation de la semaine de travail, ou lorsque compte est tenu des équipes supplémentaires. En d'autres mots, l'offre, et particulièrement l'offre potentielle, dépasse de beaucoup dans la plupart des secteurs la demande actuelle ou prochaine.

Dans les circonstances, où se trouve le danger d'inflation? En partie dans la façon de penser du public et des capitalistes, répondrions-nous, et peut-être davantage dans la considération accordée à la possibilité d'existence, d'ici quelques années, de certaines conditions économiques susceptibles d'engendrer une forte poussée inflationniste. Quant à la psychose d'inflation qui se manifeste à l'heure actuelle, elle semble émaner surtout de la croyance en "l'inévitabilité de l'inflation" que sont venues encourager, au cours de la dernière régression, des hausses continues de prix. Concernant la question du coût, les demandes de la main-d'œuvre ont parfois fait monter les salaires en des proportions dépassant sa contribution à la production. Le conseil exécutif reconnaît également que l'industrie canadienne n'a pas toujours accepté sa responsabilité de résister aux hausses des prix, particulièrement aux demandes d'augmentation de salaires. Du point de vue monétaire, les gros déficits courants et futurs du gouvernement, déficits dont le financement, en partie du moins, pourrait exiger l'accroissement de la masse monétaire et augmenter par conséquent le danger d'inflation, favorisent une telle psychose. Il est également vrai que les consommateurs, sous l'empire de cette crainte, s'opposent moins à la hausse des prix, et que les hommes d'affaires, en prévision d'une telle augmentation, sont plus

enclins à accumuler des stocks et à s'engager dans une production dépassant les besoins de l'avenir immédiat. Le financement du déficit par le gouvernement en une période de grand relèvement économique, lorsque l'État entre en concurrence avec les emprunteurs privés pour l'obtention des fortes sommes d'argent dont il a besoin, pourrait imposer des demandes sur les marchés de capitaux qu'il ne serait pas toujours facile de satisfaire à un moment donné, et qui pourrait bien aussi dépasser les réserves disponibles.

Aucune des conditions dont nous venons de parler n'existe encore à l'état alarmant. Toutefois, advenant que la reprise des affaires se fasse à un rythme plus accéléré au cours de la prochaine ou des deux prochaines années, certaines de ces conditions, favorisées par la psychose de l'inflation, pourraient fort bien engendrer une sorte d'inflation que l'on ne pourrait aucunement qualifier d'"insidieuse". Ce serait vraiment à l'avantage des autorités gouvernementales si elles donnaient avis qu'advenant l'apparition de telles conditions, elles n'hésiteraient pas à s'opposer à l'augmentation du numéraire et à laisser le marché invoquer une hausse considérable des taux d'intérêt. Également, sur le plan fiscal, le gouvernement devrait faire savoir que l'équilibre ou l'excédent budgétaire, selon les circonstances, sera recherché par la réduction des dépenses et, si nécessaire, par l'imposition de taxes plus élevées. De tels avertissements devraient suffire, à l'heure actuelle, à dissiper une bonne partie des craintes d'inflation. En outre, une déclaration catégorique à l'endroit de la politique monétaire et fiscale pourrait porter les hommes d'affaires et les consommateurs à adopter souvent une ligne de conduite quant à leurs inventaires et à leurs dépenses en immobilisations qui se fonderait sur leur confiance en une stabilité prochaine des prix. Le conseil exécutif est aussi d'avis qu'il s'impose, pour que soient sauvegardées la valeur du dollar et la structure des prix, que le gouvernement fédéral, en tant que le plus important consommateur particulier au pays, donne aux autres groupes de consommateurs au Canada un exemple de modération.

La Chambre de commerce du Canada, par l'intermédiaire de ses nombreux *Boards of Trade* et Chambres de commerce affiliés, prépare à l'intention du public un programme d'éducation sur la question de l'inflation. Ce projet, qui recevra certainement l'approbation générale, cherche à traiter ce sujet difficile de façon positive mais non technique et non "alarmiste" et à démontrer que l'inflation n'est nullement inévitable. La Chambre insiste sur le danger ultime que représente pour tous les groupes de consommateurs et de producteurs canadiens la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie, que la chose soit due à une forte dépréciation ou à l'érosion au cours d'une longue période de temps. Il faut aussi souligner la grave menace qu'elle fait peser sur nos industries, puisque l'inflation affaiblit leurs positions du point de vue de la concurrence tant au pays qu'à l'étranger.

Politique fiscale

Le conseil exécutif soutient depuis plusieurs années que les taxes, imposées tant aux particuliers qu'aux sociétés, sont trop élevées au Canada. La Chambre demeure de cet avis, et craint beaucoup qu'un chiffre record du produit national brut sans aucune réduction appréciable d'impôts n'entraîne un déficit considérable pour l'avenir. Le conseil reconnaît qu'un tel déficit est en partie dû à la baisse des revenus en une période de régression, mais elle s'inquiète du fait qu'il soit aussi le résultat dans une large mesure de l'accroissement des dépenses d'une nature continue plutôt qu'extraordinaire. De plus, l'expérience a montré qu'il y a tendance involontaire à augmenter ce genre de dépenses au cours d'un certain nombre d'années. Il aurait été préférable, de l'avis du conseil, que les dépenses, qui ont créé le déficit de la période 1957-1958, aient été faites pour des travaux publics ou pour des paiements versés aux gouvernements, lesquels, à leur tour, auraient été surtout affectés à des fins d'immobilisations. De telles

dépenses en immobilisations, de nature à combattre la régression, peuvent être facilement réduites ou même supprimées à mesure que s'améliorent les conditions économiques. Il ne faudrait pas manquer de souligner non plus, que des programmes bien conçus de dépenses en immobilisations, lancées en un temps où étaient diminués les engagements financiers privés, n'auraient eu que très peu de répercussions sur les marchés de capitaux. De plus, dans un pays comme le Canada qui doit faire face à des problèmes économiques d'ordre régional, ce genre de dépenses réussirait assez bien à montrer que le contrecoup de la régression est plus ou moins fortement ressenti suivant les différentes régions. Le conseil exécutif désire féliciter ici le gouvernement des projets spéciaux d'immobilisations qu'il a lancés un peu partout au Canada, ce qui devrait ajouter sensiblement à notre richesse nationale.

Le conseil recommande que toutes les dépenses gouvernementales, y compris les engagements financiers aux fins de la défense en cette période de transition technologique, fassent l'objet d'une considération attentive et soient soumises à des études périodiques. Étant donné que les affaires reprennent maintenant et que, d'après les prévisions, l'évolution économique se continuera en 1959, le conseil exécutif recommande fortement de rayer du budget des dépenses tous les décaissements à même le compte-capital ou le compte courant qu'il est possible de différer, au profit des engagements existants et irrévocables. Il se peut qu'au cours de la période qui s'en vient le relèvement économique se poursuive au prix d'un certain déficit dans le budget. Toutefois, le conseil croit qu'un tel déficit ne devrait pas égaler celui de la présente année financière et qu'à la longue, à mesure que les conditions économiques s'amélioreront, le gouvernement devrait pouvoir compter sur un excédent budgétaire.

En ce qui concerne la fiscalité, le conseil exécutif est d'avis qu'il y a encore des rajustements et des revisions à faire dans les cédules d'impôts, et qu'il reste à enlever des taxes irrégulières dont l'imposition se fait largement à base de favoritisme et ne rapporte que très peu de revenus. La Chambre croit cependant, qu'après un laps raisonnable de temps, le gouvernement fédéral devrait pouvoir compter sur une augmentation appréciable de ses revenus, augmentation qui ne sera possible qu'avec une reprise solide des affaires et le maintien d'une surveillance étroite des dépenses. De l'opinion du conseil, il faut favoriser une telle reprise, surtout si elle doit être solide et ne comporter aucun élément inflationniste, par de sages politiques fiscales et monétaires. Par exempls, encourager l'entreprise privée à élaborer des projets de construction à long terme dont l'exécution se ferait en partie à l'aide de capitaux de spéculation.

Politique monétaire

De l'aveu général, il est très difficile, à l'heure actuelle de faire des propositions pratiques dans le domaine de la politique monétaire du Canada, à cause surtout des forces présentement agissantes ou qui influeront probablement sur l'activité économique en 1959 et plus tard; certaines sont des forces opposées. Entre autres, mentionnons d'un côté les tendances à la hausse des frais et subséquemment des prix, les nouvelles augmentations des disponibilités monétaires qu'entraînera probablement une certaine monétisation de la dette fédérale, les effets qu'exercera peut-être sur la structure des prix une accumulation excessive des stocks, les répercussions (bien que lointaines s'il y en a) qu'aura un nouveau flux de dépenses de capitaux par les particuliers, et finalement, avec la situation internationale toujours tendue, la possibilité qu'à un certain moment d'autres dépenses à des fins de défense soient surimposées à une économie déjà surchargée.

Par contre, il faut le reconnaître, nous sommes lents à nous relever de la régression économique de 1957-1958. Les affaires vont encore passablement au ralenti et le chômage est considérable. Les prix de la plupart des denrées, sur-

tout des denrées exportées, se sont peu améliorés, tandis que les prix de gros sont demeurés assez stables pendant près d'un an. L'autre problème embarrassant et sérieux qui se pose en 1959 à l'endroit de notre politique monétaire est de gérer la dette fédérale avec succès. A cet égard, il est à souhaiter que le public soit encouragé à acheter des obligations du Gouvernement, particulièrement celles dont l'échéance est à long et à moyen termes. La chose est difficile en ce moment à cause de la maheureuse expérience du public sur le marché des obligations du Gouvernement l'an passé, alors que certaines émissions récentes avaient baissé considérablement, et à cause aussi de l'intérêt dicté par la crainte de l'inflation, que porte le public à l'achat d'actions ordinaires. Nous devons également reconnaître que la politique monétaire des États-Unis exerce ici une grande influence. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis ces derniers mois a imposé, sur le marché canadien, des contraintes presque intolérables aux obligations de premier ordre. En outre, la grande campagne de l'emprunt de conversion lancée par le gouvernement à l'été et à l'automne de 1958, bien qu'elle ait réussi, comme on le désirait, à prolonger l'échéance moyenne de la dette fédérale, n'apporta aucune solution au problème que créent les nouveaux besoins en argent.

Il est difficile à l'heure actuelle de plaider en faveur d'une détente des conditions monétaires étant donné l'ambience inflationniste qu'une telle situation entraîne, quelque latentes que puissent être les tendances. Il en est particulièrement ainsi dans le cas des grandes émissions de titres que le gouvernement envisage et dont un montant appréciable devra sans doute être souscrit par les banques et quant à l'avantage qu'il y a de financer le déficit numéraire du gouvernement fédéral en augmentant le moins possible les disponibilités monétaires. C'est là un paradoxe puisqu'il convient habituellement d'adopter une politique préconisant des taux d'intérêt peu élevés aux premières phases d'une reprise économique. De plus, ainsi qu'il a été mentionné plus tôt, comme il existe encore beaucoup de chômage au Canada, que la plupart des industries de base fonctionnent bien au-dessous de leur capacité de production et que les exportations qui approvisionnent les marchés mondiaux restent stables, il est difficile de préconiser l'adoption d'une politique plus sévère que celle qui existe présentement.

Il convient pour le moment, semble-t-il, de faire face à cette situation quelqeu peu confuse par une politique monétaire "neutre" mais flexible. Il va sans dire, toutefois, qu'une telle politique devra faire preuve de vigilance en les jours qui s'en viennent; il lui faudra se tenir prêt à repousser toute tendance inflationniste qui pourrait se manifester au moment où le relèvement économique exigera la presque entière utilisation des ressources humaines et matérielles.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez maintenant poser des questions.

Le sénateur BRUNT: Monsieur le président, le témoin aurait-il l'obligeance de se reporter à la page 7 du mémoire, au paragraphe commençant avec les mots: "Ce problème se pose dans un bon nombre de secteurs de l'économie. . ." et déclarant que "Par contre celles-ci (tendances inflationnistes) sont assurément encouragées par les indemnités et les subventions (surtout aux États-Unis) à même les caisses de l'État." Si vous voulez bien vous étendre sur ce sujet et nous faire savoir comment de tels paiements et subventions contribuent à l'inflation?

M. EDMISON: Bien, monsieur le président et messieurs les sénateurs, ce que nous voulons dire ici, c'est que si des paiements appréciables sont versés à un groupe quelconque à même les caisses de l'État, il en résultera en certaines circonstances un déficit pour le gouvernement. Une telle façon de procéder aurait donc à peu près les mêmes conséquences que tout autre élément de déficit gouvernemental. Nous nous efforçons de décrire ici les effets des déficits

gouvernementaux, surtout lorsque l'économie doit subir quelque contrainte, et de faire entendre qu'ils engendrent vraiment de fortes poussées inflationnistes.

Le sénateur BRUNT: Est-ce parce que cela ajoute aux défiicits du gouvernement et non parce qu'il existe trop de dollars pour le trop petit nombre de marchandises?

M. EDMISON: Oui, monsieur le sénateur.

Le sénateur BRUNT: Je désire soulever un autre point que m'inspire ce que vous dites à la page 8, soit que "Si aucune opposition suffisante n'est faite à la marche de l'inflation et qu'il en résulte des abus de spéculation comme en 1920 (denrées)..." Assurément vous ne vous attendez à rien de tel aujourd'hui avec tous les surplus de denrées que nous avons.

M. EDMISON: Certainement non. Nous envisageons l'avenir de ce secteur et nous conjecturons sur les conditions qui pourraient naître si notre économie tout entière avait à subir quelque contrainte. C'est alors que la demande devenant probablement très forte dans le secteur des denrées dont vous parlez, il pourrait se manifester certaines poussées (inflationnistes). Vous avez bien raison toutefois; de telles conditions n'existent certainement pas aujourd'hui.

Le sénateur BRUNT: Il faudrait tout d'abord qu'il n'y ait plus aucun surplus pour que des abus de spéculation se commettent dans ce domaine.

M. EDMISON: C'est exact.

Le sénateur BRUNT: Et aussi longtemps qu'il y aura des surplus, les abus de spéculation ne seront guère possibles à l'égard de toute denrée.

M. EDMISON: Il ne s'agit pas seulement de surplus, mais aussi des capacités de production de ces marchandises, capacités qui ont tellement augmenté que les craintes (d'inflation) diminuent quelque peu dans ce secteur. Et surtout en ce qui concerne les fournisseurs au Canada, je crois que la plupart d'entre eux reconnaissent que leur grand problème aujourd'hui est de réussir à vendre tout ce qu'ils sont en mesure de produire.

Le sénateur BRUNT: Et d'écouler tout ce qu'ils peuvent produire au lieu de s'exposer aux dangers qu'entraînent les abus de spéculation.

M. EDMISON: De tels abus sont très peu probables en ce moment.

Le sénateur REID: Une certaine déclaration que vous avez faite à la page 8, soit que "La Chambre affirme de plus que même les négociations "exemplaires" entre l'administration et la main-d'œuvre qui visent à l'accroissement de la productivité..." m'inspire une question. N'est-ce là qu'un pieux désir ou s'agit-il d'une déclaration réaliste, à savoir qu'il en est ainsi entre les patrons et la main-d'œuvre lorsque l'on vise à l'accroissement de la productivité?

M. EDMISON: C'est-à-dire que, certaines ententes négociées ont leurs échos dans les journaux. Mais il doit y avoir, et de fait il y en a un grand nombre à l'égard desquelles l'épithète "exemplaire" ne convient pas. De toute façon, plusieurs relèvements sont modérés. Nous espérons qu'un plus grand nombre de ces ententes négociées deviennent "exemplaires" grâce à une compréhension plus grande par tous des conséquences de l'inflation et de ses effets nuisibles au cours d'une longue période de temps. Plusieurs d'entre nous trouvons, je crois, qu'un grand nombre de décisions relatives à la fixation des prix et des frais dans de telles négociations revêtent essentiellement un caractère à court terme. Peut-être devrions-nous, dans nos relations avec tous ces petits groupes appuyer sur la nature à long terme des conditions et insister sur le fait qu'avec un peu plus de perspicacité ils saisiraient ce que je tente de souligner ici, qu'en prévoyant les choses de plus loin ils se soucieraient davantage de certaines des conséquences de l'inflation et feraient preuve de plus de prudence dans leurs négociations.

Le sénateur REID: A l'égard d'une autre question mentionnée à la page 3, peut-on dire aussi que les chiffres du produit national brut ne représentent pas nécessairement une augmentation annuelle des articles ou des produits eux-mêmes?

M. EDMISON: C'est exact.

Le sénateur REID: On peut donc conclure à une inflation si le même nombre d'articles produits correspond chaque année à un produit national brut plus élevé.

M. EDMISON: C'est juste parce que le produit national brut est calculé d'après les prix du marché; il ne représente pas le volume matériel de la production. Ainsi lorsque nous disons que le produit national brut du Canada a augmenté de 134 p. 100 (1947-1958) l'élément prix figure dans ce pourcentage.

Le sénateur REID: Cela nous aiderait beaucoup, je crois, si une association voulait bien nous faire connaître le chiffre réel de la production annuelle, mettons par exemple, du fer et de l'acier, ce qui montrerait si le prix a augmenté.

M. EDMISON: Nous avons au Canada un indice de la production matérielle. Peut-être devrions-nous lui accorder plus d'importance. Vous pouvez cependant vous en faire une idée en établissant la différence entre l'indice du produit national brut et celui des prix à la consommation pour découvrir ce qui est réellement survenu au cours d'une certaine période particulière.

Le sénateur ISNOR: J'aimerais, monsieur le président, que le témoin se reporte à la page 3, au paragraphe qui traite de la reprise économique de l'Allemagne de l'Ouest en tant qu'elle peut se comparer à la nôtre sous le rapport de la régie des prix. Quel est, selon lui, le grand ou le principal facteur responsable de l'expansion de cette région, et qui puisse se comparer à notre régime et à la productivité accrue dans le domaine de nos exportations?

M. EDMISON: L'honorable sénateur me demande là, monsieur le président, une question à laquelle je ne puis répondre convenablement car je ne me sens pas la compétence voulue pour parler de la situation en Allemagne de l'Ouest. Je n'ai certes pas étudié le sujet, mais j'ai vraiment l'impression que les restrictions que ce peuple s'est imposées dans la conduite de son économie interne, de même que l'énergie extraordinaire dont il a fait preuve et qui lui a permis d'augmenter si considérablement sa productivité depuis 1948, ont beaucoup contribué à un tel succès. Je dirais, monsieur le sénateur, que dans ce cas l'énergie s'est alliée aux restrictions.

Le sénateur ISNOR: La raison pour laquelle je vous ai posé cette question, naturellement, c'est que vous avez mentionné l'Allemagne de l'Ouest en particulier.

M. EDMISON: En effet.

Le sénateur ISNOR: Et j'ai pensé naturellement que vous pourriez nous en faire connaître le principal facteur.

M. EDMISON: La preuve se trouve dans l'augmentation de l'indice des prix à la consommation qui, bien que je n'aie pas les chiffres ici, est beaucoup moins élevé que le nôtre. Tout fabricant qui entre en concurrence avec les importateurs de ce pays peut vous parler en termes forts éloquents des effets qu'exerce cette question de prix.

Le sénateur ISNOR: Vous ne pouvez me faire connaître le principal facteur? Il y en a certes un auquel vous pensez, n'est-ce pas?

M. EDMISON: C'est, je crois, un facteur de productivité, qui est le résultat de certains autres. C'est la productivité qui maintient les prix à un niveau peu élevé. Je dirais que ce peuple s'est imposé des restrictions dans la con-

duite de son économie et qu'il était prêt à se dépenser sans compter. Il a accepté de bon gré les très longues heures de travail et le reste. Ce sont là les raisons qui ont contribué à son succès.

Le sénateur PRATT: J'étais justement à me demander si, en ce qui concerne l'Allemagne de l'Ouest, la politique n'a pas surtout visé, à l'égard du commerce d'exportation, à accorder une assistance centrale au moyen d'assurances contre les mauvaises créances et le reste. La production en ce pays est plus réglée qu'en certains autres pays, à quoi s'ajoute une certaine forme de protection en faveur des consommateurs et des fournisseurs du pays. C'est l'union de ces deux causes, n'est-ce pas?

M. EDMISON: C'es pourquoi, monsieur le président, j'hésitais à répondre promptement. Il y a tant de facteurs qui ont contribué à l'expérience de l'Allemagne de l'Ouest.

Le sénateur LAMBERT: Pendant que nous en sommes à la page 3, permettez qu'au sujet de l'augmentation des prix à la consommation de 1947-1958, je vous demande pourquoi la hausse a été si marquée au Royaume-Uni, même s'il ne s'agit que de chiffres estimatifs. Je serais porté à croire que cette hausse, en grande partie, serait survenue au cours des années antérieures aux deux dernières, car d'après tout ce que nous apprennent les rapports d'outremer et les publications telles le *Manchester Guardian* et l'*Economist* il semble que les ententes conclues avec la main-d'œuvre et le reste durant les deux dernières années ont empêché les prix et les salaires de monter. S'il en est ainsi, c'est donc que le Royaume-Uni a d'abord connu une forte crise d'inflation. Depuis lors la situation s'est améliorée. Est-ce juste?

M. EDMISON: Je n'aimerais pas mentionner telle ou telle année comme l'année durant laquelle les prix sont devenus stables ou relativement stables. Nul doute que dans le cas des trois pays, cette hausse impressionnante des prix s'est produite au tout début. Pour ce qui est des États-Unis et du Canada, par exemple, vous constaterez, je crois, que l'augmentation, pour une bonne part, c'est-à-dire de 60 à 70 p. 100 environ, s'est produite au cours des quatre ou cinq premières années de cette période. Dans le cas du Royaume-Uni, nous devons tous reconnaître, je pense, que le programme de reconstruction mis à exécution par ce pays immédiatement après la guerre a posé un problème beaucoup plus sérieux et a freiné beaucoup plus l'industrie que tout projet semblable aux États-Unis et au Canada. Il était aussi évident que les pressions exercées sur les ressources ont été imposées beaucoup plus longtemps en Angleterre qu'au Canada et aux États-Unis (après la seconde guerre mondiale). En d'autres mots, le pays n'était pas en mesure de se lancer dans un programme de dépenses en immobilisations du genre que nous avions pu entreprendre plus tôt. Je ne crois pas qu'il soit très surprenant que les prix au Royaume-Uni aient montré la tendance que l'on sait.

Le sénateur LAMBERT: Qu'avez-vous à dire au sujet de l'effet stabilisant de la politique adoptée ces deux ou trois dernières années? Car nous savons, à en juger par nos importations d'automobiles à prix modique, et le reste, que les produits anglais peuvent certainement soutenir la concurrence sur les marchés.

M. EDMISON: J'ai l'impression que la situation en ce pays, au cours des deux ou trois dernières années, n'a pas tellement différé de la nôtre, qu'elle est très comparable à celle qui existe en Amérique du Nord. Avant ce temps, la hausse des prix y avait été beaucoup plus forte en raison des causes que je vous ai mentionnées.

Le sénateur LAMBERT: Le *Manchester Guardian* a publié il y a moins de deux mois que le pouvoir d'achat de la livre anglaise valait plus de cinq dollars canadiens, c'est-à-dire, en monnaie canadienne et américaine.

M. EDMISON: Nous abordons là un autre sujet, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: J'en fais mention seulement parce que je crois que l'augmentation de 67.7 p. 100 des prix à la consommation entre 1947 et 1958, si on la compare au chiffre canadien, pourrait créer une impression qui ne serait plus tout à fait juste en ce moment ou depuis les deux dernières années.

M. EDMISON: Nous n'avons pas d'autre intention, monsieur, que de faire un relevé de ce qui est arrivé en ces onze ans et de considérer la position du Canada par rapport aux deux autres pays à l'égard de tels changements. Vous y découvrirez certes l'existence dans chacun de ces pays d'un certain nombre de tendances, et nul doute que la manifestation dont vous avez fait mention se fait fortement sentir au Royaume-Uni, mais vous en trouverez aussi de semblables aux États-Unis et au Canada. Nous étudions ici une période d'après-guerre de onze ans.

Le sénateur LEONARD: Je crois comprendre d'après votre excellent mémoire que la Chambre de commerce s'oppose à toute politique préconisant les avantages d'une inflation lente au Canada. Est-ce exact?

M. EDMISON: C'est exact monsieur le sénateur.

Le sénateur LEONARD: Il y a une autre question que j'aimerais poser. Dans le cycle des facteurs concourant à la hausse des prix, les politiques monétaire et fiscale en représentent deux des plus importants d'après votre mémoire. N'admettez-vous pas que c'est la masse monétaire qui contribue le plus aux poussées inflationistes.

M. EDMISON: Je crois, monsieur, que la politique monétaire et la masse monétaire se touchent de très près.

Le sénateur LEONARD: Oui, c'est exact, et je présume que les deux veulent dire la même chose. En d'autres mots, la politique monétaire régit la masse monétaire. N'est-ce pas là le plus important de tous les facteurs?

M. EDMISON: Il ne peut certainement pas se produire de fortes poussées inflationnistes sans augmentation de la masse monétaire. La chose est impossible.

Le sénateur LEONARD: C'est exact.

Le sénateur BRUNT: Est-ce là un facteur plus important, croyez-vous, que celui que représentent les augmentations colossales de salaire de ces cinq dernières années?

M. EDMISON: La seule manière dont on puisse réaliser de telles augmentations, c'est-à-dire les payer, c'est d'augmenter les disponibilités monétaires.

Le sénateur LEONARD: Justement! J'ai une autre question. Il est fait mention quelque part dans votre mémoire, je crois, d'augmentations de salaires en proportions beaucoup plus fortes que celles de la productivité. Êtes-vous d'avis qu'il faudrait maintenir les salaires à un niveau correspondant à la hausse d'une productivité moyenne?

M. EDMISON: Comme vous le savez, monsieur le sénateur Leonard, il est très difficile de mesurer la productivité.

Le sénateur LEONARD: Règle générale j'entends.

M. EDMISON: Il y a la difficulté de mesurer la productivité. Vous n'en savez quelque chose que lorsqu'elle est devenue fait accompli. On a tenté, je pense, de faire correspondre de quelque façon les salaires à la productivité, mais il est pour ainsi dire impossible d'y parvenir tout à fait. Pour ce qui est de la question salaire, les groupements ouvriers ne devraient pas, à notre avis, être les seuls bénficiaires de la productivité puisqu'on peut fort bien soutenir que celle-ci est surtout due à l'accroissement des placements de capitaux. De plus, nous savons tous qu'afin d'obtenir une plus grande productivité et de pouvoir continuer à améliorer notre standard de vie il nous faut attirer dans notre

régime économique plus de capitaux de placement et que, par conséquent, les groupes d'administrateurs et d'actionnaires ont besoin de recevoir l'encouragement qu'il faut pour maintenir l'activité de l'industrie. Il s'ensuit donc que la Chambre de commerce n'hésiterait pas en principe à déclarer que la main-d'œuvre ne devrait pas être la seule bénéficiaire de la productivité.

Le sénateur LEONARD: Vous croyez qu'il devrait y avoir partage en trois groupes, dont celui des consommateurs, des capitalistes et des salariés?

M. EDMISON: Pour autant qu'il est question des prix à la consommation, nous serions d'avis, nous, les hommes d'affaires, que c'est la concurrence des prix qui protège surtout le consommateur et que celui-ci devrait logiquement bénéficier de la productivité, qui profite aux deux autres groupes.

Le sénateur LEONARD: Je vous remercie.

Le sénateur BOUFFARD: J'aimerais que M. Edmison nous parle des effets inflationnistes de l'imposition de taxes élevées.

M. EDMISON: La hausse des taxes fait monter les prix, et si vous augmentez les prix vous contribuez à augmenter les tendances inflationnistes. Encore faut-il que vous précisiez la période à laquelle vous vous reportez. A tout prendre, cependant, les augmentations de taxes signifient des augmentations de prix au même titre que les augmentations de salaires et de tarifs de transport.

Le sénateur LEONARD: Ne feriez-vous pas quelque réserve dans le cas où une augmentation de taxes rapporterait un surplus budgétaire?

M. EDMISON: C'est pourquoi je vous dis qu'il faudrait indiquer clairement à quelle période vous vous reportez. Prenons par exemple la période actuelle et considérons-la sous tous ses aspects. Je crois que nous conviendrons pour la plupart que si nous pouvons aider à équilibrer les comptes de l'État et à combler le déficit numéraire par une augmentation des taxes sans augmentation indue des prix, une telle mesure est sage.

Le sénateur BOUFFARD: Prenez le cas des entreprises de service public qui doivent augmenter leurs prix plus qu'elles ne devraient le faire parce qu'elles ont des taxes à payer au taux de 47 p. 100. La charge en revient toute au consommateur. Que pensez-vous de cela?

M. EDMISON: Je regrette, monsieur le président, mais je n'ai pas très bien saisi la question.

Le sénateur BOUFFARD: Prenez le cas des entreprises de service public. J'en connais une qui a augmenté ses tarifs de 50 millions de dollars, alors qu'elle n'avait besoin que de 25 millions, mais elle devait le faire à cause des taxes qui lui étaient imposées dans une proportion de 47 p. 100 de ses revenus.

M. EDMISON: Le cas que vous citez contribuerait certainement à augmenter les poussées inflationnistes beaucoup plus que dans des circonstances ordinaires, mais si nous lui opposons la remarque du sénateur Leonard, à savoir qu'une telle imposition contribue en même temps à réduire le déficit gouvernemental, la situation s'équilibre quelque peu. C'est dire combien cette question est compliquée.

Le sénateur BRUNT: Compliquée! C'est bien peu dire.

Le sénateur BOUFFARD: Je crois qu'un rapport du *Board of Trade* de la province de Québec a signalé que de l'avis de cet organisme, les impôts constituent le facteur le plus important. Êtes-vous d'accord?

M. EDMISON: Dans certaines conditions, mais je ne dirais pas qu'il en est toujours ainsi. Je crois que dans certains cas ils comportent une menace d'inflation, mais à mon avis, ils ne sont pas à l'heure actuelle la principale cause de nos difficultés.

Le sénateur ISNOR: L'appendice A qui traite de la ligne de conduite et des principes de la Chambre de commerce m'a intéressé. Je n'ai aucunement

l'intention de vous poser des questions embarrassantes. Lorsque les fonctionnaires du gouvernement sont appelés à témoigner devant nous, ils nous affirment que "C'est là une question d'administration". Je ne voudrais pas vous mettre dans une semblable position, mais je ne sais trop comment interpréter votre paragraphe 4, à savoir que

> La Chambre s'oppose à toute intervention de l'État et à l'imposition de régies si ce n'est celles qui sont vraiment nécessaires à la protection de quelque intérêt public bien défini. A son avis l'initiative gouvernementale ne devrait pas comprendre une participation totale aux décisions de l'entreprise privée; les institutions du gouvernement ne devraient pas non plus faire concurrence à l'industrie privée.

J'aimerais connaître la politique de la Chambre de commerce à l'égard de l'attitude adoptée par le gouvernement il y a un an ou deux par la présentation d'une loi comportant une régie des prix. Quelle position avez-vous prise alors et quelle est celle que vous prenez aujourd'hui?

M. REID: Monsieur le président, j'aimerais soumettre cette question à M. Sheridan, car il est au courant de toutes les considérations que la Chambre de commerce a accordées à cette question particulière, et il vous fera peut-être connaître la manière dont nous formulons une politique dans notre organisme, ce qui, je crois, pourrait servir.

M. SHERIDAN: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, la question soulevée par l'honorable sénateur se rapporte, je pense, au maintien des prix de revente et à d'autres sujets connexes. Il est devenu très difficile d'obtenir au sein de la Chambre de commerce un point de vue uniforme à l'égard du maintien des prix de revente. Je dois vous informer que nous avons demandé à plus de 750 *Boards of Trade* et Chambres de commerce de tout le pays de se prononcer directement sur ce qu'ils pensent de la question. Comme les opinions se sont partagées presque également, il n'a pas été possible de formuler une politique nationale à ce sujet. Comme le disait M. Reid, peut-être que le Comité comprendrait mieux si nous lui expliquions comment nous avons formulé et adopté une politique comme celle dont M. Edmison vous a fait lecture.

La Chambre de commerce du Canada, comme il a déjà été mentionné, se compose de plus de 750 membres votants des *Boards of Trade* et des Chambres de commerce qui fonctionnent dans les dix provinces. Ces organismes sont tout à fait bénévoles et autonomes. Aucune contrainte n'est exercée pour qu'ils se joignent à l'organisme national; ils le font volontairement et chacun de ces *Boards of Trade* et chacune de ces Chambres de commerce à égalité le droit de se prononcer sur l'adoption de toute politique. Cela se fait de deux façons: par référendum ou à l'assemblée annuelle. Une résolution peut être proposée et soumise à une assemblée annuelle et les délégués représentant les *Boards* et les Chambres de tout le pays sont appelés à voter sur la question après en avoir considéré attentivement le pour et le contre. Ils décident si oui ou non ils approuvent ou rejettent la mesure. C'est là ce qui fait la faiblesse aussi bien que la puissance de la Chambre de commerce du Canada; elle ne représente aucun groupe particulier. Il n'y a pas non plus de groupes autorisés et seules les Chambres membres ont droit au vote final et décisif quant à l'adoption de toute politique. Tout ce que la Chambre recherche, c'est l'intérêt général de la nation. Pour ces raisons, il nous a été impossible d'en arriver à une décision finale à l'égard de cette importante question.

Le sénateur ISNOR: Ce que vous dites ne se rapporte-t-il pas au programme législatif d'il y a une couple d'années?

M. SHERIDAN: C'est exact.

Le sénateur ISNOR: Après avoir surveillé pendant ces deux ans l'effet qu'a eu, me dit-on, une telle loi sur les petits détaillants que vous représentez, êtes-vous prêt à vous satisfaire de cette décision partagée à voix égales?

M. SHERIDAN: Non, car cette décision dont j'ai déjà parlé fut prise en tenant compte des deux référendums que j'ai mentionnés et qui avaient été tenus au début des années cinquante. J'ai oublié les années, mais en octobre dernier il a été proposé à notre assemblée annuelle une résolution sur le même sujet aux fins d'indiquer que l'abolition de la présente loi serait dans l'intérêt de la petite entreprise. Pourtant à l'assemblée annuelle des Chambres membres, bien que la question eût fait l'objet d'une étude approfondie, la résolution fut rejetée de nouveau.

J'ajouterai tout de même,—et peut-être M. Morgan Reid aimerait-il dire quelque chose à ce sujet,—que la question a été de nouveau soulevée parce qu'il s'agit là d'un problème qui revient sans cesse. La Chambre de commerce du Canada a donc institué un comité spécial qu'elle charge d'étudier une fois de plus la question mais jusqu'à maintenant nous n'avons absolument aucune attitude définie à cet égard.

M. MORGAN REID: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire. Tout d'abord, je dois dire qu'il est exact que ce comité spécial a été formé en vue d'étudier au cours de l'été cette question qui change d'aspect avec les ans. Il est possible qu'au début de l'automne le conseil exécutif ait reçu quelques propositions de lui. Toutefois, j'aimerais aller un peu plus loin. Vous soulevez la question de ce paragraphe particulier et vous dites qu'elle pourrait être embarrassante. Elle ne l'est pas. J'aimerais vous donner quelques explications à ce sujet. De la façon dont se lit le paragraphe, la Chambre est opposée à toute intervention de l'État et à l'imposition de régies si ce n'est celles qui sont vraiment nécessaires à la protection de quelque intérêt public bien défini. Or, quelque intérêt public bien défini veut dire la protection des Canadiens du point de vue de la Loi sur les aliments, la protection des Canadiens contre la fraude,—tous des domaines où le gouvernement a le droit, croyons-nous, d'intervenir. Supposons un cas d'un autre genre. Par exemple, si nous regardons ailleurs je ne pense pas que nous considérerions comme acceptables en fait d'intervention gouvernementale les régies qu'exerce le gouvernement japonais sur les exportations du pays, tant en ce qui concerne les ententes commerciales qu'en ce qui touche aux restrictions imposées sur la qualité, lesquelles enrégimentent tout à fait ces entreprises particulières. Cela illustre fort bien ce que ce paragraphe laisse entendre, que nous sommes opposés à toute intervention semblable, si ce n'est les interventions vraiment nécessaires à la protection de quelque intérêt public bien défini.

Le sénateur WALL: Penseriez-vous qu'il y a fraude dans le cas, disons, des bénéfices excessifs réalisés par certaines branches de notre économie à cause de l'existence de certains monopoles.

M. REID: Je dirais tout d'abord que nous croyons en une économie concurrentielle. Si nous avons une telle économie je ne crois pas que la question des bénéfices excessifs puisse se poser, et je ne vois pas comment vous pouvez mesurer la situation à cet égard. Il faut qu'il y ait des profits pour que soit possible toute évolution de l'économie canadienne et je ne crois pas, sauf le respect que je vous dois, monsieur, que l'exagération dans ce domaine se produise en un temps de paix et de concurrence. En temps de crise nationale, comme la seconde guerre mondiale par exemple, il n'y a pas de doute que dans certains secteurs on ait réalisé des bénéfices exorbitants, et cela à cause de l'intervention directe du gouvernement et des monopoles résultant des efforts tentés en vue d'acheminer le pays vers la victoire finale. De très lourds impôts, supportables seulement en de telles circonstances, apportèrent la solution à ce problème.

Le sénateur ISNOR: Et les régies.

M. REID: Et les régies.

Le sénateur ISNOR: Je crois que vous êtes allé passablement loin, monsieur Reid, en faisant entrer les Japonais dans votre exposé de la situation, pour autant qu'ils s'agisse des tarifs et de l'intervention de l'État, comme il est indiqué dans ce paragraphe.

M. MORGAN REID: Il s'agissait là, me semble-t-il, d'un de ces cas évidents au sujet duquel je ne rencontrerais pas beaucoup de contradiction chez les membres de la Chambre.

Le sénateur LAMBERT: Vous ne penseriez pas, par hasard aux sociétés de la Couronne?

M. MORGAN REID: Cette situation est très compliquée et la seule réponse que vous pourriez y donner, je crois, serait en rapport avec certaines sociétés particulières de la Couronne. Il faut étudier chaque cas individuellement. Certaines questions de politique nationale sont soulevées à nos réunions et à nos assemblées annuelles; nous les étudions alors à fond et des lignes de conduite sont établies.

Le sénateur PRATT: Au sujet des subventions du gouvernement à l'égard des denrées mentionnées, cette remarque portait-elle particulièrement sur les subventions aux denrées consommées exclusivement au pays ou se proposait-elle également de souligner l'inopportunité de subventionner les exportations?

M. EDMISON: Monsieur le président, la question de l'honorable sénateur a une portée très générale, compte tenu de l'ampleur du commerce canadien et de certains aspects de notre production nationale. Tout ce que nous essayons de faire entendre ici c'est qu'en traitant avec un certain groupe de collectivité qui sollicite et obtient des subventions, on court le danger à mesure qu'on en fait autant pour d'autres, de se trouver engagé dans tout un enchevêtrement de subventions qui tendent à alourdir notre économie. Comme il a été relevé dans les questions précédentes, lorsque de telles dépenses réussissent à être portées au compte du gouvernement, et elles le sont inexorablement, semble-t-il, elles ajoutent assez considérablement, sous certaines conditions aux déficits du gouvernement et peuvent engendrer des poussées inflationnistes. C'est là que nous voulions en venir.

Le sénateur PRATT: Je comprends cela. A mon avis il serait très avantageux que l'Association fasse une étude des subventions étrangères qui contraignent jusqu'à un certain point le Canada à en accorder à l'égard de ses exportations aux différents pays de l'univers. Peut-être devrait-on soumettre cette question à l'Association des exportateurs canadiens plutôt qu'aux banques et aux entreprises commerciales. Il reste que la concurrence devient plus intense par suite du plus grand nombre de subventions qu'accordent les pays étrangers. Il n'y a guère de pays en Europe qui ne subventionne pas ses produits d'exportation d'une façon ou d'une autre. La France et la Norvège en sont deux.

Il s'agit là, je crois, d'une question qu'il faut étudier à fond et en tenant compte des intérêts canadiens. Par conséquent, j'aimerais que la Chambre de commerce du Canada use de son influence auprès de l'Association des exportateurs canadiens pour que celle-ci effectue une telle étude qui pourrait avoir quelque répercussion sur la politique canadienne.

Le PRÉSIDENT: Je puis ajouter à ce que vous avez dit, monsieur le sénateur Pratt, l'exemple du prix de l'aluminium exporté par la Russie. Ce pays a dû subventionner ses mineurs ou ses fabricants car notre industrie de l'aluminium a certainement été désorganisée pendant plusieurs mois.

Le sénateur PRATT: Je ne pense pas tant à la Russie et aux pays communistes, bien que le fait apporté ait son importance. Il s'agit plutôt de subventionner les exportations vers des pays libres de l'Europe, comme la France et

la Norvège. Tous les pays, les uns après les autres, adoptent une telle ligne de conduite, et je crois que la question mérite que le Canada l'étudie sérieusement.

M. EDMISON: Je crois, monsieur le sénateur, que la question de concurrence vous préoccupe plus que celle des contrecoups de l'inflation.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, puis-je demander au témoin si toutes ces subventions,—qu'elles soient accordées en Norvège ou quelque autre pays,—en vue de favoriser les exportations, ne créent pas des tendances inflationnistes à l'intérieur du pays en cause, à moins qu'elles ne soient accompagnées de régies imposées sur l'économie pour les compenser. N'est-ce pas là la situation?

M. EDMISON: Vous voulez laisser entendre que lorsque vous subventionnez un groupe qui, selon vous, est important, vous en désavantagez un autre que vous jugez de moindre importance. Je crois que c'est là naturellement un principe que les grands pays exportateurs ont appliqué,—le Royaume-Uni a certainement favorisé ses exportateurs de diverses manières. Je suppose qu'au Canada nous avons fait à peu près de même.

Le sénateur LAMBERT: Dans le cas du blé, par exemple.

M. EDMISON: Oui; aux États-Unis il y a une foule d'exemples, et vous les connaissez.

Le sénateur MACDONALD: Monsieur le président, puis-je poser deux ou trois questions? Tout d'abord, à l'égard de l'inflation lente, j'ai entendu ce que le témoin avait à dire à ce sujet. Je crois comprendre qu'il existe une école d'économistes qui ne croient pas que ce genre d'inflation soit dangereuse. Toutefois, je ne vous réclamerai pas de réponse immédiate à ce sujet.

Vous faites mention dans votre mémoire de la Commission Hoover, qui a été institué aux États-Unis. Cette Commission a-t-elle réussi à trouver une solution quant aux dépenses considérables des deniers publics ou a-t-elle aidé à l'administration? Si oui, sous quel rapport?

M. EDMISON: Monsieur le président, l'honorable sénateur veut probablement parler des deux Commissions Hoover. Elles ont fait chacune des propositions, et je crois savoir qu'à la suite de leurs enquêtes et de leurs vœux, certaines dépenses et disons-le, certains secteurs de l'administration gouvernementale ont été simplifiés et le chevauchement a disparu.

Il n'y a pas de doute que d'après certains rapports, et nous devons nous en rapporter à eux, nous sommes portés à croire que les résultats ont été assez bons, qu'il y a eu réduction de certaines dépenses du gouvernement et que le contribuable américain a pu réaliser quelques épargnes. Il reste à prouver dans quelle mesure cela s'est fait. Tout ce que j'ai à dire au sujet de ces rapports, je crois, c'est que les deux commissions ont rendu de bons services.

Le sénateur MACDONALD: Je constate qu'en parlant du travail de la commission vous faites allusion à l'effet des tendances inflationnistes. A la page 3 de votre mémoire vous dites qu'aux États-Unis l'augmentation des prix à la consommation en 1947 et 1948 a égalé à peu près la hausse enregistrée au Canada.

M. EDMISON: Si ce sont les mêmes chiffres que nous consultons, monsieur le sénateur, ceux des États-Unis ont représenté quelque 24 p. 100 comparativement aux 47 p. 100 (1947-1958) des nôtres.

Le sénateur MACDONALD: Mais le tout a commencé avec le produit national brut. Vous dites que l'augmentation des prix à la consommation était pour ainsi dire la même aux États-Unis et au Canada?

M. EDMISON: Je ne crois pas que ce soit là une interprétation tout à fait juste. L'augmentation des prix à la consommation a été plus élevée au Canada (1947-1958), mais l'activité de notre économie était aussi plus grande. Tout ce

que cela laisse entendre, je crois, c'est que nos tendances économiques se sont manifestées plus fortement et que nous avons dû en subir de plus lourdes conséquences sous forme de hausses des prix.

Si vous considérez ces deux périodes dans les deux pays vous constaterez que l'explication est facile: notre programme d'investissement en capitaux était beaucoup plus fort que celui des Américains au cours de la même période (comme pourcentage du produit national brut).

Le sénateur MACDONALD: Je voulais parler du pourcentage. Il me semble que le pourcentage de l'augmentation des prix à la consommation au Canada durant la période de 1947-1948 par rapport au produit national brut était à peu près le même en notre pays et aux États-Unis.

Le sénateur LEONARD: C'est comme si l'on comparait un cheval avec un lapin.

M. EDMISON: Les chiffres, monsieur, ne sont pas tout à fait comparables. Vous pouvez voir la relation, mais ils ne sont pas exactement comparables. Vous comparez un indice de prix avec un indice de l'activité économique totale.

Le sénateur MACDONALD: Si j'ai mentionné ces chiffres en rapport avec l'effet produit aux États-Unis par les succès de la Commission, c'est que je voulais montrer jusqu'à quel point ils ont pu nous aider dans notre étude de la question de l'inflation.

M. EDMISON: Je serais porté à apporter quelques réserves, étant donné que la réglementation des prix aux États-Unis a été abolie, je crois, d'une manière toute différente de la nôtre. M. Reid et M. Ross désireraient peut-être réserver davantage leurs opinions. L'indice des prix à la consommation au cours de la période de 1945 à 1947 a monté beaucoup plus aux États-Unis qu'au Canada. En d'autres termes, si nous remontions à 1945 nous constaterions que l'indice américain entre 1945 et 1947 a monté de 24 p. 100 tandis que celui du Canada a augmenté de 13 p. 100, ou que l'intervalle de temps durant lequel la réglementation des prix a été abolie dans les deux pays,—la manière avec laquelle la réglementation a été abolie est peut-être aussi importante que le moment où elle a été abolie,—révèle qu'une bonne part de l'augmentation des prix américains s'est produite au cours de la période du début. Cela ne paraît pas en détail dans notre tableau. Votre argument a quelque justesse, mais je tenais à lui apporter quelques réserves.

Le sénateur MACDONALD: Croyez-vous qu'en instituant au Canada une commission semblable à la Commission Hoover des États-Unis, ses constatations nous aideraient à étudier les tendances inflationnistes qui se manifestent au Canada aujourd'hui?

M. EDMISON: L'opinion de la Chambre, je crois, c'est qu'une telle commission apporterait une contribution utile. J'hésiterais à atribuer au mérite de la Commission Hoover le fait que dans cette période particulière les prix américains ont monté un peu moins qu'au Canada. A mon avis, la revision des comptes du gouvernement américain a été très profitable.

Le sénateur MACDONALD: Oui, je tentais simplement d'établir le rapport avec notre étude de l'inflation.

M. EDMISON: Je crois que le rapport n'est pas aussi étroit que cela. Nous avons seulement laissé entendre qu'il s'agissait là d'un facteur qui contribuait à améliorer la situation fiscale aux États-Unis et proposé une telle étude ici.

Le sénateur MACDONALD: Autre question que je voudrais poser: en général, je conclus de votre mémoire qu'à votre avis les présentes tendances inflationnistes ont été engendrées par les politiques fiscale et monétaire, par les achats des consommateurs et par la hausse des salaires. De toute façon je crois, ce sont là les points que vous voulez souligner. Vous avez assez bien réussi à

dégager les cultivateurs de toute responsabilité en ce qui regarde la présente manifestation inflationniste. J'ai constaté dans votre mémoire que vous semblez aussi exonérer implicitement les employeurs, soit les capitalistes par opposition aux travailleurs. Or, à mon avis les capitalistes doivent assumer une part des responsabilités. Par exemple, nous parlons des consommateurs, nous les blâmons de trop acheter. Mais la tentation est si forte, et ce sont surtout les fabricants et les producteurs qui la provoquent tout d'abord. Je pense aux emballages tellement attrayants, à la réclame qui se fait à la télévision et à laquelle il est si difficile de résister. Je ne ferai mention d'aucun produit en particulier. L'attitude prise par le capitaliste a certainement contribué à un tel état de choses. Puis il a été question des cartels, qui sont évidemment contraires à la loi; mais il en existe certains qui restent dans les bornes de la légalité. Il y a aussi, et cela se comprend, le désir et l'intention bien arrêtée des capitalistes de réaliser les plus gros profits possibles. Ne pensez-vous pas qu'il faille ajouter le capitaliste aux trois responsables que j'ai mentionnés, à savoir les politiques fiscale et monétaire, les achats des consommateurs et les augmentations de salaire?

M. EDMISON: Monsieur le président, la question de l'honorable sénateur, si je l'interprète bien, semble indiquer qu'il y a quelque malentendu. La Chambre de commerce ne croit pas qu'il existe de fortes poussées inflationnistes à l'heure actuelle. Quant à nous, il se manifeste présentement une certaine psychose d'inflation. Et nous croyons qu'à mesure que progressera la présente reprise économique, comme nous l'espérons, il pourrait arriver qu'à un certain moment notre économie soit trop mise à contribution. En une telle circonstance, il pourrait se manifester et se développer des tendances inflationnistes comme cela s'est de fait produit dans le passé. Nous avons fait connaître ici les principales forces qui, selon nous, pourraient contribuer, dans les circonstances mentionnées, à engendrer des poussées inflationnistes. Pour le moment cependant, nous avons d'amples approvisionnements de marchandises et un chômage considérable. Mais quant à la question que vous soulevez à l'endroit des employeurs, vous vous souviendrez qu'en parlant du groupe des producteurs, nous avons inclus les employeurs avec les employés et les cultivateurs et qu'à cause des conditions que nous présumions devoir exister d'ici quelques années, nous recommandions aux employeurs et aux employés de faire preuve d'une égale modération. En ce sens, je ne crois pas que nous ayons choisi spécialement le groupe des employés en vue de leur jeter le blâme. Nous avons seulement remarqué en passant que même dans les présentes circonstances, alors que notre économie ne montre pas trop de signes inflationnistes, il y a tendance au cours de certaines négociations de salaire engagées dans les grandes industries à imposer de fortes demandes aux employeurs. Nous avons aussi laissé entendre que si les employeurs se rendent à toutes ces demandes (afin de rester dans les affaires) il leur faudra faire absorber une partie du coût de ces augmentations par les consommateurs. Les demandes pourraient aussi être refusées, ce qui, malheureusement entraînerait, comme nous en avons été témoins dernièrement, des grèves coûteuses qui font tort à tout le monde. Ce sont là les grandes lignes de la thèse que je soutiens à l'égard du point que vous avez soulevé monsieur.

Le sénateur MCKEEN: Dois-je comprendre que la Chambre de commerce déclare qu'il n'existe pas de poussées inflationnistes à l'heure actuelle?

M. EDMISON: Aucune poussée inflationniste qui mérite qu'on en parle. Nous croyons que le danger d'inflation existe à cause de la psychose d'inflation mais, à notre avis, l'économie ne montre pas à l'heure actuelle de graves tendances à l'inflation.

Le sénateur MCKEEN: Alors les groupes que vous rendez responsables ne le sont pas puisque ces tendances n'existent pas?

M. EDMISON: Non, mais elles pourraient exister et nous vous avons fait connaître les conditions dans lesquelles, craignons-nous, elles pourraient exister.

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que vous parlez de la menace d'inflation, particulièrement aux États-Unis. L'inflation serait-elle, à l'heure actuelle, plus menaçante chez eux qu'ici?

M. EDMISON: Oui, la reprise économique est plus avancée aux États-Unis.

Le PRÉSIDENT: Mais nous étudions ici les menaces de l'inflation.

M. EDMISON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Et c'est bien là l'objet de votre mémoire?

M. EDMISON: Exactement.

M. REID: Puis-je ajouter une observation? L'érosion constante du dollar, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous préoccupe probablement tous, je crois, et naturellement certaines des tendances inflationnistes qui s'ensuivirent sont directement attribuables au dernier conflit. Nous appuyons dans notre mémoire sur le fait qu'en ce moment l'économie canadienne ne montre aucune sérieuse tendance inflationniste mais que la perspective d'une "inflation lente" comme on l'a appelée, nous inquiète toujours. Nous la craignons, car de "lente" elle peut devenir galopante et conduire à la menace d'une période de grande prospérité économique suivie d'une crise brutale.

Le sénateur MCKEEN: Qu'entendez-vous par "menace"?

M. REID: Ce sont deux facteurs inquiétants.

Le sénateur MCKEEN: J'en conviens, mais quand la menace se précise-t-elle?

M. REID: Lorsque l'inflation, surtout dans un climat de crainte, atteint le point où les gens se convainquent qu'il ne leur reste qu'à échanger leurs avoirs contre les marchandises dont les prix sont censés augmenter après un certain temps. Les prix finissent alors par perdre tout rapport avec la valeur véritable des marchandises. Avec votre permission, monsieur, je vous citerai une définition, je crois que c'est le mot que vous emploieriez, de l'"inflation lente", laquelle a paru dans le *Morgan Guarantee Survey* de mai dernier. Je la trouve assez bonne et appropriée à notre discussion:

> Les principaux bénéficiaires de l'inflation lente seraient les emprunteurs et les spéculateurs chanceux, ceux qui rembourseraient leurs emprunts avec des dollars moins "chers" que les dollars empruntés, et ceux qui sont assez riches, assez rusés et assez chanceux pour prendre de gros risques et pour deviner juste. L'inflation lente, comme toutes les inflations, redistribuerait la richesse et les revenus. Elle le ferait aveuglément, sans tenir compte si une telle distribution est équitable, répond aux besoins ou est désirable. En général, ceux qui y perdraient seraient ceux qui sont les moins en mesure de perdre.

C'est là, je crois, une assez bonne définition.

Le sénateur MCKEEN: L'inflation lente existe présentement dans une proportion de 3 p. 100, estime-t-on. A quel pourcentage devient-elle menaçante?

M. REID: Je préfère ne pas parler de pourcentage, monsieur le président. A mon avis, une érosion annuelle de trois pour cent du dollar est extrêmement grave. Il ne vous serait pas possible de mesurer le cycle final de prospérité et de crise qui pourrait éventuellement en résulter.

Le sénateur MACDONALD: Ce ne serait plus de l'inflation lente suivant votre définition.

M. REID: Vous voulez parler du taux annuel de trois pour cent?

Le sénateur MACDONALD: Oui.

M. REID: Je dirais qu'il ne s'agit déjà plus de lenteur.

Le sénateur McKEEN: N'est-ce pas là le taux moyen des dix dernières années?

M. REID: Oui, je crois qu'il est fait mention ici de 3§ p. 100 par année pour les onze dernières années.

Le sénateur McKEEN: Ce doit être le résultat de certaines tendances, or vous dites qu'il n'y en a pas.

M. EDMISON: A la lumière de ce que M. Reid vient de lire au sujet de cette excellente définition, je crois que nous pouvons dire que la Chambre de commerce n'admet pas le principe de tolérer même une inflation "lente". Le mieux qu'on puisse dire de cette inflation "lente", c'est qu'elle est plus facile à arrêter et moins dangereuse qu'une inflation plus rapide; mais, si on laisse le dollar se désagréger, l'effet, à la longue, sera le même. Même graduelle, l'inflation crée un effet psychologique sur la population. Cet effet se généralise et les gens vont faire ce que nous ne voudrions pas qu'ils fassent. En d'autres termes, en imaginant des tendances ils vont les créer.

Le sénateur McKEEN: Comme M. Reid l'a dit, le taux s'est élevé à plus de 3 p. 100 au cours des dix dernières années. Je ne crois pas que vous puissiez dire qu'il n'existe pas de tendance et qu'il s'agit d'une simple psychose.

M. EDMISON: La tendance n'est pas forte à l'heure actuelle.

Le sénateur McKEEN: Elle a donc été arrêtée?

M. REID: Nous appréhendons toujours les forces qui pourraient faire réapparaître plus tard les poussées inflationnistes.

Le sénateur LEONARD: Le témoin pourrait-il affirmer qu'il n'existe pas de poussées inflationnistes à l'heure actuelle lorsque, sans mentionner les aliments, l'indice du coût de la vie grimpe, en dépit du fait que nous disposons d'un excédent de main-d'œuvre et de matériaux. L'indice des prix de gros monte aussi et il y a tendance à acheter des actions ordinaires et le reste plutôt que des obligations. Ne sont-ce pas là des poussées inflationnistes?

M. EDMISON: Je ne dirais pas que ce sont là des poussées inflationnistes. En fait, l'indice du coût de la vie n'a pas beaucoup monté au cours des six ou sept derniers mois.

Le sénateur LEONARD: Exclusion faite des aliments, il a monté.

M. EDMISON: Faiblement, mais vous reconnaîtrez que certains rajustements ont été retardés à l'égard de quelques groupes de cet indice. Ils n'ont pu se faire tous en même temps. Certains se sont produits durant la forte poussée inflationniste de 1956 et du début de 1957. D'autres ont dû prendre plus de temps. Malgré l'effet psychologique qu'une telle situation peut avoir sur les gens en les portant à hésiter dans leurs décisions, le danger d'inflation n'est certes pas le même que lorsque toutes les ressources sont complètement utilisées et que l'économie toute entière est pour ainsi dire mise à totale contribution. Il y a toute une différence.

Le sénateur LEONARD: J'en conviens, mais il n'en reste pas moins que la situation demeure menaçante et même dangereuse, si une telle chose se produit en un temps où vous vous attendez à une baisse des prix.

Le sénateur WALL: Je proposerais respectueusement que c'est le moment maintenant de s'attaquer au problème et de ne pas attendre que les dangers deviennent plus apparents.

M. EDMISON: Nous en avons fait mention dans notre mémoire. Nous avons proposé qu'il nous soit accordé un peu de temps pour "assainir notre administration" ou en d'autres termes pour parer aux dangers. C'est pourquoi nous croyons que vos délibérations serviront et qu'elles attireront l'attention sur ce problème, sur ce qui pourrait arriver dans les prochaines années.

Le sénateur EULER: Comment combattriez-vous ce danger?

M. EDMISON: Nous avons fait quelques propositions. La première c'est que le gouvernement, qui dépense plus que tout autre individu ou organisme, devrait aussitôt que possible et au moment le plus opportun, combler l'écart de son déficit numéraire. Sa réussite à cet effet aurait un certain nombre d'heureuses répercusisons.

M. REID: Monsieur le président, ce mémoire souligne entre autre que la Chambre de commerce du Canada entreprend cette année une campagne d'éducation en vue de renseigner le plus grand nombre de Canadiens possibles sur les causes et les conséquences de l'inflation. J'aimerais ajouter que, sans mentionner tous les rapports et tous les vœux que peut présenter le Comité, monsieur, une telle initiative prise en vue d'attirer l'attention du public sur les délibérations du Comité ne peut que profiter énormément à tous les Canadiens qui sont ainsi mis au courant des causes et des conséquences de l'inflation.

Le PRÉSIDENT: Je suis tout à fait d'accord.

M. REID: J'aimerais demander à M. Sheridan s'il pourrait nous dire quelques mots sur ce que nous tentons de faire et sur la façon dont nous allons procéder à cet effet. Il s'agit pour tous les groupes du pays d'aller droit au but et de ne pas dévier de cet objectif. Nous croyons que l'inflation est une de ces questions qui doivent préoccuper tous les Canadiens, que ceux-ci soient employeurs, employés, fonctionnaires de l'État ou entrepreneurs de quelque genre.

Le sénateur REID: Puis-je demander au témoin si son organisme a déjà étudié le coût actuel de la vie aux États-Unis par rapport au Canada. Je ne parle pas de la statistique donnée par les économistes mais du coût actuel de la vie. D'après ce que je connais de l'Ouest américain et de la Colombie-Britannique, malgré les salaires plus élevés payés de l'autre côté de la frontière, je sais que le coût actuel de la vie et des articles en ces endroits sont moindres qu'en Colombie-Britannique. Je me suis souvent demandé si quelque étude comparative n'avait jamais été faite quant aux coûts actuels des achats aux États-Unis et au Canada, car cela doit avoir de grandes répercussions sur notre économie.

Le PRÉSIDENT: Que pensez-vous des importations qui arrivent en ce pays et aux États-Unis? Ne pensez-vous pas qu'elles amortissent quelque peu l'inflation. Je pense aux voitures automobiles par exemple.

Le sénateur REID: Pour revenir seulement un instant à ma question, j'ai fait une enquête: la ménagère aux États-Unis, dans l'Ouest en tout cas, peut acheter des marchandises à meilleur compte que nous ne le pouvons au Canada où le prix est le même pour des marchandises identiques de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. La concurrence semble être plus forte aux États-Unis qu'au Canada et notre économie s'en ressent.

Le sénateur ISNOR: Je crois devoir exprimer mon dissentiment. A mon avis, la concurrence existe de l'est à l'ouest à l'égard de toutes les catégories de marchandises. Un grand nombre de celles-ci coûtent beaucoup plus cher en Colombie-Britannique qu'en tout autre endroit du Canada, mais dire qu'il n'y a pas de concurrence c'est simplement dénaturer les faits.

Le sénateur REID: Je me limiterai donc dans mes observations aux aliments et aux médicaments et je laisserai de côté les vêtements. Je n'ai acheté ni vêtements ni chaussures aux États-Unis, mais j'ai acheté les autres articles que je viens de mentionner. Je maintiens donc ce que j'ai dit.

M. REID: Il y a 177 millions d'Américains et seulement un peu plus de 17 millions de Canadiens. La différence des deux marchés influence considérablement la structure des prix à tous les échelons de la fabrication et de la production.

Le sénateur REID: N'est-ce pas reconnu qu'un important marché fait diminuer le coût puisque la production est possible toute l'année?

M. REID: Oui. C'est là un des problèmes qui se pose constamment au fabricant canadien, non seulement sur le marché domestique mais sur les marchés étrangers, et il s'acquitte merveilleusement de sa tâche dans les circonstances.

Le sénateur WALL: Je reviens à la proposition de M. Reid, à savoir que M. Sheridan nous explique la campagne d'éducation menée par la Chambre. Je me demande si M. Sheridan ou quelqu'un d'autre appelé à donner de telles explications pourrait apporter quelques suggestions à l'intention non seulement des membres de la Chambre de commerce ou des personnes immédiatement en contact avec elle mais aussi du public en général. Comment pouvons-nous entreprendre cette croisade d'information contre l'inflation sur un plan national? Qui le fera?

M. SHERIDAN: J'aimerais faire précéder ce que j'ai à dire du programme d'éducation par quelques remarques au sujet de la discussion qui vient d'avoir lieu. M. Robert Clark, dans son très volumineux rapport, a souligné que le niveau de l'économie, proportionnellement à la population canadienne, est 30 p. 100 inférieur à celui des États-Unis. C'est là un fait dont il faut tenir compte dans l'exécution de tout programme total à l'intention du Canada et l'on peut dire que, parce que nous sommes voisins des États-Unis et que nous sommes très au courant de la manière dont vit le peuple américain, nous sommes trop souvent portés à envisager nos propres problèmes d'un point de vue disproportionné à la réalité. Si je mentionne cela c'est qu'il existe un certain rapport entre un tel état de choses et ce que l'on vient de dire à l'égard des prix aux États-Unis et au Canada. Les Américains jouissent d'un standard de vie supérieur et il ne sert à rien de le nier. Je dirai également que dans le programme de la Chambre qui traite de l'éducation, nous revenons à la définition que le ministre des Finances a donnée dans son exposé budgétaire et dont M. Edmison a fait lecture pour le compte rendu, à savoir que "L'augmentation constante des prix de revient et la hausse continuelle des prix signifient l'inflation."

Or, il survient présentement certains faits qui peuvent, pensons-nous, se rattacher à cette définition. Nous essayons de dire dans notre programme d'éducation "Veuillez considérer attentivement ce que vous pouvez faire à l'égard de la hausse continuelle des prix."

Or, comme il a été souligné dans le mémoire, les dépenses du gouvernement, de fortes dépenses, ont représenté, à notre avis, un des secteurs responsables de la hausse des prix. Les prix ont monté à cause des taxes.

Il y a eu hausse des prix à cause des salaires plus élevés, et je n'essaierai pas de dire si ceux-ci sont motivés ou non. Aussi nous incombe-t-il d'en informer nos membres des *Boards of Trade* et des Chambres de commerce. Nous avons essayé de signaler à nos 750 membres des *Boards of Trade* et des Chambres de commerce qu'intéresse le progrès civique, commercial, agricole et industriel des collectivités où ils travaillent qu'ils ne doivent jamais perdre de vue le fait qu'en présentant des demandes avantageuses, selon eux, pour leur région, ils peuvent grever le budget de l'État, ce qui entraîne une hausse des prix. Aussi leur recommandons-nous, comme l'ont déjà fait les témoins, de montrer de la modération. Doivent également en faire preuve les particuliers et les dirigeants ouvriers. Bref il en faut dans tous les domaines imaginables.

Voici donc comment nous nous y prenons: nous avons une série d'émissions radiophoniques que la Chambre prépare tous les ans. Cette année il s'agit d'une série de 13 émissions de cinq minutes mises à la disposition des *Boards of Trade* et des Chambres de commerce et que ces organismes feront commanditer dans leurs régions. Plus de cent stations radiophoniques transmettent présentement cette série de messages au Canada. Certains de ceux-ci traitent des sujets dont nous avons parlé.

Chaque mois la Chambre publie (et j'ai ici les épreuves du dernier numéro) la Lettre circulaire du Service de l'expansion économique. Je crois que tous les honorables sénateurs ont pris connaissance de cette lettre. Vous avez pu

constater que le sujet qui y est présenté revient constamment. Cette publication est tirée à quelque 30,000 exemplaires à l'heure actuelle.

Le *Canadian Business,* qui est la revue officielle de la Chambre traite également de la question d'inflation et publie occasionnellement des articles et des éditoriaux en ce sens. Nous avons également l'occasion, à titre de membres de la Chambre de commerce du Canada, de faire des tournées par tout le pays et d'informer le public de toutes ces questions.

Ajoutons à cela les comités des affaires publiques qu'ont formé, bon nombre des 750 *Boards of Trade* et Chambres de commerce du pays et qui apportent peut-être même une contribution plus efficace. Il y a quelque 335 chargés de ce genre au sein des *Boards of Trade,* dont les membres sont chargés d'étudier les affaires nationales en vue de se mettre au courant des problèmes nationax, d'en avoir une meilleure compréhension et appréciation tout en s'acquittant de leur tâche d'initier le public dans le but que nous avons exposé aujourd'hui.

Je crois que ceci répond à une partie de la question qui a été posée au sujet de la manière dont nous pouvons atteindre le public. A mon avis la Chambre de commerce du Canada y réussit avec les causeries de ses membres et à cet égard nous sommes très reconnaissants à la presse, à la radio et à la télévision de leurs excellents reportages à cet effet.

Cent stations radiophoniques situées dans chacune des dix provinces nous assurent des reportages presque complets à l'intention du pays tout entier.

La lettre circulaire et la revue *Canadian Business* dont j'ai fait mention ne sont pas diffusées seulement aux membres de la Chambre; leur tirage est plus étendu. La presse, la radio et la télévision ont généreusement accordé la priorité à certaine publicité de ce genre qui était faite par leur intermédiaire.

Le sénateur ISNOR: Mais cela n'a rien de nouveau. Vous faites ainsi depuis cinq ou six ans au moins?

M. SHERIDAN: Cela n'est pas nouveau, maintenant, monsieur le sénateur Isnor. En ce qui concerne l'éducation économique il s'agit là d'un programme continu. Le comité qui s'en occupe est appelé le Comité économique, bien qu'il soit un comité d'éducation économique. Ses membres se sont efforcés cette année, conformément à l'exposé qui vous a été présenté aujourd'hui, d'accorder une attention particulière à la question de l'inflation et de ses menaces.

Le sénateur HIGGINS: A la page 6 de votre mémoire il est fait mention du livre de M. George Winder qui croit que les déficits budgétaires, y compris les "dépenses qui ne figurent pas dans le budget ordinaire" sont la seule cause de l'inflation. Qu'entendez-vous par "dépenses qui ne figurent pas dans le budget ordinaire"?

M. EDMISON: Ce sont des chefs de dépense qui ne figurent pas dans le financement des ministères ordinaires du gouvernement. Au Canada, ces postes viseraient l'exploitation des sociétés de la Couronne, le déficit du National-Canadien, les sommes d'argent affectées aux habitations de la Société centrale d'hypothèques et de logement et le reste.

Le sénateur HIGGINS: Puis vous poursuivez en empruntant une citation du livre de M. Winder, qu'"Une fois tout le budget équilibré et maintenu en équilibre, l'inflation cessera indubitablement". Et vous continuez en disant que "La Chambre ne se sent pas compétente pour déterminer si ce sévère jugement porté à l'endroit du déficit budgétaire qui ferait naître des tendances inflationnistes s'appliqueraient tout à fait dans le cas du Canada, si vraiment il s'applique à l'égard du Royaume-Uni." Et vous ajoutez que "De toute façon, elle croit qu'une bonne dose de cette psychose d'inflation, qui se

répand de plus en plus au Canada, se disssiperait si l'on voyait promptement et définitivement à faire disparaître le déficit en espèces.

Voulez-vous dire qu'on parle tant d'inflation à cause du déséquilibre du budget?

M. EDMISON: Oui monsieur le sénateur.

Le sénateur HIGGINS: Et si le budget était équilibré, en parlerait-on autant?

M. EDMISON: Beaucoup moins.

Le sénateur ISNOR: En d'autres termes, si nous revenions à la politique de l'ancienne administration on ne parlerait pas autant.

Le PRÉSIDENT: Oh, oh.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, je présume qu'à la suite des remarques de M. Sheridan on distribuera aux membres de la Chambre le mémoire qui a été présenté ce matin.

Le sénateur LEONARD: La Chambre aimerait peut-être assurer la diffusion de quelques-uns de nos comptes rendus.

M. EDMISON: A notre avis, c'est le secteur de l'éducation qui devrait faire l'objet d'une considération particulière. Nous ne croyons pas qu'en ces temps, disons de psychose inflationniste, il soit nécessaire ou désirable d'être pessimiste. A vrai dire nous aimerions penser que le genre d'enquête que vous conduisez ici est d'ordre éducatif.

Le PRÉSIDENT: Le Comité considère que cette enquête est d'ordre éducatif.

M. EDMISON: Le genre de réunion que vous tenez aujourd'hui revêt, croyons-nous un caractère éducatif, et il nous fait plaisir de voir que vous pensez comme nous. Vous envisagez la question de l'inflation comme un problème et c'est à ce titre, croyons-nous, qu'il faudrait la soumettre aux gens. Si vous êtes pessimiste et que vous multipliez les conseils, et le reste, vous ne réussirez qu'à convaincre tout le monde que l'inflation est inévitable et les gens vont faire ce que vous ne voudriez pas qu'ils fassent. (Refus d'épargner, achats en excédent, etc.)

Le sénateur LAMBERT: Ne devrait-on pas tout d'abord apporter plus de précision quant à la demande du public pour certaines choses? Le Comité, du moins au cours des cinq dernières années, et certainement avant que l'inflation ne devienne un grave problème, a souligné le danger qu'il y a d'augmenter les dépenses publiques à tous les échelons du gouvernement. Ses démarches à ce sujet ont eu comme résultat d'introduire dans le Rapport de l'auditeur général une feuille supplémentaire qui donne le détail des dépenses à tous les échelons du gouvernement.

Maintenant que la Chambre de commerce attire l'attention sur le problème, nous pouvons très bien apporter notre collaboration en ce sens et essayer de créer chez le public un état d'esprit de modération à l'égard des demandes de fonds qu'il adresse au gouvernement pour toutes sortes de causes. Cela s'applique aussi bien dans le cas des dépenses municipales et provinciales que dans celui des dépenses fédérales. Si nous devons créer un état d'esprit positif à ce sujet, je crois que nous ferions bien d'aborder tout d'abord ces domaines.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire au sujet du Sommaire et vœux. Je présume que cette campagne d'éducation dont nous parlons se propose de rendre le public conscient de certains dangers qui le menacent, pour éveiller sa vigilance et l'inciter à faire preuve de discipline individuelle. Par exemple, pardonnez mon brin de malice, comment pouvons-nous réussir par la discipline personnelle à faire disparaître les abus

dans les placements de capitaux, lesquels, à mon avis, ont constitué un des facteurs décisifs de 1955-1956? Pourrait-on par quelques autres régies établies dans l'intérêt de la nation amortir ces vagues d'investissements de capitaux?

Le sénateur PRATT: Vous voulez parler des fonds publics?

Le sénateur WALL: Je pense plutôt à l'entreprise privée. A ce propos, je lis à la première proposition:

La Chambre croit que la politique monétaire...

Et j'aimerais me faire expliquer la condition prévue et qui s'énonce comme il suit:

...sujette aux exigences que lui impose la gestion de la dette publique, devrait viser à ne permettre qu'une augmentation suffisante des disponibilités monétaires...

C'est là un terme scientifique à l'égard duquel j'aimerais recevoir quelques explications

...pour financer un rythme annuel raisonnable d'expansion à long terme.

M. EDMISON: Désirez-vous que je fasse des commentaires à ce sujet?

Le sénateur WALL: J'aimerais que vous en fassiez.

M. EDMISON: Pour ce qui est de votre observation antérieure au sujet des dépenses en capital, vous avez parfaitement raison lorsque vous présumez que le vaste programme de 1955-1957 a mis à très grande contribution nos ressources canadiennes et a certainement ajouté aux poussées inflationnistes de cette période. Comme vous vous en souviendrez, les dépenses en immobilisations au Canada, calculées en pourcentage du produit national brut, ont dépassé 25 p. 100. C'est là un pourcentage extraordinairement élevé. Nous aimerions croire, et il y a raison de croire, que nos ressources ne seront pas mises à une telle contribution sous le rapport des capitaux dans un avenir prochain, et que, par conséquent, au moins un des principaux facteurs à tendance inflationniste aura perdu quelque peu de la force et de l'influence troublante qu'il exerçait dans le passé.

Pour autant qu'il s'agit de la politique monétaire, les autorités ont à faire face à une double responsabilité qui en certains temps peut les embarrasser. Je suis porté à croire qu'elles éprouvent justement quelque embarras en ce moment. Elles sont chargées de maintenir un niveau de prix relativement stable. En tant que représentantes fiscales du gouvernement canadien, elles doivent aussi voir à ce que le gouvernement soit en mesure de s'acquitter de ses paiements.

Or, lorsque vous gérez un très gros déficit numéraire, il est fort possible qu'en vous proposant de vous acquitter de la responsabilité de maintenir la stabilité des prix et de voir à ce que les disponibilités monétaires ne s'accroissent pas trop vous vous trouviez par contre devant l'obligation de vous assurer que le gouvernement dispose de fonds suffisants pour faire face à tous ses engagements, y compris les échéances de sa dette consolidée. Cette double tâche imposée aux autorités monétaires constitue certes une des raisons premières, parmi tant d'autres, pour laquelle nous avons appuyé sur l'importance du déficit du gouvernement dans la considération de ce problème. Après tout, si le gouvernement n'avait pas un si gros déficit numéraire, les autorités monétaires se sentiraient beaucoup plus libres et il leur serait plus facile d'étudier la question des disponibilités monétaires en l'abordant, en théorie du moins, de manière à prévoir pour le Canada une expansion plus ordonnée et moins inflationniste.

Je ne sais si cela répond entièrement à votre question, mais je crois qu'il est nécessaire de souligner la position difficile dans laquelle se trouvent les autorités monétaires.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, j'aimerais, au nom des membres du Comité des finances et des autres honorables sénateurs ici présents, remercier M. Edmison et ses associés du très bel exposé qu'ils ont présenté au Comité ce matin.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Sur les dangers d'inflation au Canada

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 1959

Président: l'honorable CLARENCE V. EMERSON

TÉMOINS:

M. A. Ross Poyntz, président de l'Association canadienne des directeurs d'assurance-vie et président de l'Imperial Life Assurance Co. of Canada.

M. E. C. Gill, président de la Canada Life Assurance Co.

M. D. E. Kilgour, président de la Great-West Life Assurance Co.

M. J. A. Tuck, Q.C., conseiller général de l'Association canadienne des directeurs d'assurance-vie.

M. David Kirk, secrétaire-trésorier de la Fédération canadienne des agriculteurs.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable Clarence V. Emerson.

Les honorables sénateurs:

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(*Halifax-Nord*)
Connolly
(*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—50.

* *Membre ex officio*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, mardi 28 avril 1959.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé relativement à la motion de l'honorable sénateur Wall, avec l'appui de l'honorable sénateur Leonard:

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et des dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après délibération, la motion est mise aux voix.

Sur division, les sénateurs se prononcent comme il suit :

POUR

Les honorables sénateurs

Baird	Golding	Pratt
Basha	Grant	Reid
Beaubien	Hodges	Robertson
Bois	Hugessen	Roebuck
Boucher	Isnor	Savoie
Bradette	Jodoin	Smith (*Kamloops*)
Connolly (*Halifax-Nord*)	Lambert	Smith (*Queens-Shelburne*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	Lefrançois	Stambaugh
Crerar	Leonard	Taylor (*Westmorland*)
Croll	Macdonald	Vaillancourt
Dupuis	McGrand	Veniot
Euler	Petten	Wall
Farquhar	Pouliot	Woodrow—40.
Gershaw		

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine	Haig	Pearson
Brunt	Higgins	Quinn
Buchanan	Horner	Sullivan
Emerson	MacDonald	White—14.
Gladstone	Méthot	

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 11 juin 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui, à 10 h. 15 du matin.

Présents: les honorables sénateurs Emerson (*président*), Aseltine, Beaubien, Bouffard, Euler, Gershaw, Golding, Hayden, Isnor, Lambert, Leonard, Macdonald, McKeen, Power, Reid, Savoie, Stambaugh, Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt, Wall et Woodrow—22.

Aussi présents: les sténographes officielles du Sénat.

Le Comité reprend son examen de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Sont entendus :

M. J. A. Tuck, conseiller général de l'Association canadienne des directeurs d'assurance-vie.

M. A. Ross Poyntz, président de l'Association canadienne des directeurs d'assurance-vie et président de l'*Imperial Life Assurance Co. of Canada.*

M. E. C. Gill, président de la *Canada Life Assurance Co.*

M. D. E. Kilgour, président de la *Great-West Life Assurance Co.*

A midi dix la séance est levée.

A 2 heures de l'après-midi la séance est reprise.

Présents: les honorables sénateurs Emerson (*président*), Bouffard, Gershaw, Golding, Higgins, Isnor, Lambert, Leonard, McKeen, Power, Stambaugh, Turgeon, Vaillancourt, Wall et Woodrow—16.

M. David Kirk, secrétaire-trésorier de la Fédération canadienne des agriculteurs, est entendu.

L'étude de l'ordre de renvoi est différée.

A 3 heures de l'après-midi le Comité s'ajourne au mardi 16 juin, à 10 h. 15 du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la
Division des comités,

John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, jeudi 11 juin 1959.

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances, qui a reçu instruction d'étudier les dangers d'inflation au Canada, se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin, sous la présidence du sénateur Emerson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous sommes en nombre et je déclare la séance ouverte. Étant donné que l'heure comptera beaucoup aujourd'hui, j'aimerais que nous quittions cette salle entre midi et demi et une heure moins quart, car il y aura reprise de la séance à 2 heures de l'après-midi.

Permettez-moi de souhaiter à présent la bienvenue à nos distingués témoins. Sans autre préambule je prierais M. J. A. Tuck, Q.C., conseiller général de l'Association canadienne des directeurs d'assurance-vie, de nous présenter le premier témoin.

M. TUCK: Monsieur le président et honorables sénateurs, l'Association est représentée aujourd'hui par son président, M. A. Ross Poyntz, également président de l'*Imperial Life Assurance Company of Canada*, de Toronto, qui vous fera un exposé de la part de l'Association. M. Poyntz sera suivi de M. E. C. Gill, président de la *Canada Life Assurance Company*, et de M. D. E. Kilgour, président de la *Great-West Life Assurance Company*, qui prendront la parole en leur qualité propre de président de deux de nos sociétés.

M. P. S. Bower, vice-président et trésorier de la *Great-West Life Assurance Company*, accompagne M. Kilgour. Jeudi prochain, soit dans une semaine, M. E. R. Alexander, vice-président de la *Sun Life Insurance Company of Canada* (Division des finances), sera parmi vous, accompagné de messieurs Popkin et McCarthy. Monsieur le président, je crois que M. Poyntz est prêt à vous donner lecture de son mémoire.

M. POYNTZ: 1. L'Association canadienne des directeurs d'assurance-vie est un organisme bénévole composé de 87 compagnies d'assurance-vie canadiennes, anglaises, américaines et néerlandaises. Ces compagnies souscrivent plus de 99 p. 100 des assurances-vie au Canada.

2. Les compagnies d'assurance-vie se sont toujours fort préoccupées des mouvements inflationnistes. Ce souci est facilement compréhensible si l'on se rappelle que les sociétés d'assurance-vie traitent en argent. Elles vendent des obligations monétaires payables dans l'avenir. Certains contrats peuvent embrasser des périodes allant jusqu'à cinquante ans et même davantage, à partir du moment où la première prime est due jusqu'à celui où la société verse la prestation finale. La diminution de la valeur de l'unité monétaire dans laquelle les contrats d'assurance s'expriment, — diminution qui échappe à la volonté de ces compagnies, — signifie une perte déterminée pour un grand nombre d'épargnants, c'est-à-dire de Canadiens prévoyants qui ont, grâce à des assurances-vie et à des rentes viagères pris leur précaution en vue du soutien de leurs familles en cas de mort prématurée ou de leur vieil âge.

3. Relativement à leur revenu, les Canadiens détiennent plus d'assurance-vie que toute autre nation du monde. Plus de huit millions de Canadiens détenaient pour 38.6 milliards d'assurance-vie à la fin de 1958. Cela représentait 157 p. 100 du revenu des particuliers en 1958. Venaient en deuxième rang les États-Unis, avec un chiffre correspondant de 139 p. 100

4. Le nombre de polices d'assurance-vie s'est accru de façon significative au cours des années qui ont suivi la guerre, — années durant lesquelles le niveau des prix a subi une série d'accroissements inflationnistes et durant lesquelles aussi la valeur du dollar de 1946 a été réduite à environ 62 cents. En dollars, la quantité totale d'assurance-vie en vigueur au Canada a quadruplé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais exprimée en pouvoir d'achat elle a augmenté de 2.4 fois.

5. Le fait que les Canadiens en général ont jugé bon d'augmenter le chiffre de leur protection dans ces circonstances ne fournit pas de solution au problème des assurés primitifs qui ont payé leurs primes pendant plusieurs années pour constater à l'échéance de leurs contrats, lorsqu'ils prennent leur retraite, que leurs épargnes, quant au logement, à la nourriture et autres commodités, leur apportent moins qu'ils s'attendaient. L'inflation est un fardeau cruel pour ceux qui sont le moins en mesure de le porter et le moins en mesure d'y remédier.

6. Même si le total de l'assurance en vigueur a augmenté considérablement, sa nature a changé. Dans le même temps où l'assurance-vie collective prenait de l'essor la population a eu tendance à s'éloigner de ce que nous appelons "l'assurance permanente", c'est-à-dire une assurance où se trouvent combinées l'épargne et la protection, par opposition à l'assurance qui ne fournit que la protection. Plusieurs facteurs ont contribué à ce changement dans les habitudes d'achat du public canadien. Par suite de l'inflation, le besoin de protection a augmenté à un taux plus rapide que la capacité ou l'inclinaison de chacun à épargner. La baisse continuelle du dollar a rendu l'épargne moins attrayante, et certaines personnes ont pu cesser d'épargner presque complètement. D'autres ont affecté leurs épargnes à l'achat d'actions, de biens immobiliers et autres placements à revenu variable dans l'espoir de réduire l'effet qu'une inflation accrue aurait sur la valeur de l'argent qu'ils mettent présentement de côté.

7. Les compagnies d'assurance-vie ont placé plus de 7 milliards au Canada au nom de leurs assurés canadiens. Ces avoirs sont placés en conformité des lois sur l'assurance et servent au financement d'entreprises d'habitation, d'écoles, de routes, de services publics, d'industries manufacturières, de mise en valeur des ressources et autres besoins de capitaux d'un pays grandissant. C'est là une forte somme représentant les épargnes minimes mais régulières de millions de particuliers. Il ne s'agit pas d'un fonds statique mais dynamique. De nouveaux apports viennent s'ajouter à ce capital et à mesure que des anciens placements sont libérés on en fait de nouveaux. Plus d'un milliard est ainsi placé ou replacé chaque année. Cet argent représente une grosse mise en commun de capitaux remboursables à longue échéance qu'on peut, dans l'intérêt national, transformer en obligations à intérêt fixe, puisqu'il est le nantissement de contrats exprimés en dollars constants. L'intérêt que gagne cet argent est, bien entendu, remis aux assurés; il augmente ainsi les avantages que ces personnes tirent de leurs épargnes affectées à l'assurance-vie.

8. Évidemment, les compagnies d'assurance-vie ont dû subir l'effet de l'inflation sur leurs frais pour faire affaires avec ce nombre croissant d'assurés et leur donner du service. Elles ont dû hausser le salaire de leurs employés proportionnellement à l'augmentation des salaires en général qui se produisait à mesure que le coût de la vie s'accroissait. Jusqu'ici, l'augmentation du chiffre de la police moyenne, une mécanisation et une efficacité accrues, des taux favorables de mortalité et des revenus de placements toujours plus élevés ont permis aux compagnies d'absorber ces frais croissants et, dans plusieurs cas, de réduire les primes afférentes à leurs polices. Très peu d'entreprises ont pu réduire le coût de leurs produits pendant les années qui ont suivi la guerre.

9. J'en ai peut-être dit assez pour donner à entendre que les sociétés d'assurance-vie s'inquiètent du problème de l'inflation. Vous aurez l'occasion d'entendre d'autres représentants de sociétés d'assurance-vie qui parleront au nom de leurs propres maisons. Sans doute s'étendront-ils davantage sur plusieurs de ces déclarations géné-

rales et exprimeront-ils d'autres vues personnelles. Les compagnies d'assurance-vie font fonction de fiduciaires à l'égard des 8 millions de Canadiens qui leur ont confié et leur confient leurs épargnes. Les assureurs ont à plusieurs reprises, tant par l'intermédiaire de l'Association des directeurs d'assurance-vie qu'en leur propre nom, signalé les maux de l'inflation. Toutefois, l'intérêt des épargnants canadiens n'a souvent fait l'objet que de peu de considération dans l'établissement de la politique gouvernementale.

10. Je ne veux pas vous donner l'impression que les compagnies d'assurance-vie ont perdu foi dans le produit qu'elles vendent. L'inflation n'a pas détruit la valeur de notre produit. Le miracle de l'assurance-vie réside en ce que les dollars que les détenteurs de polices versent en primes sont multipliés plusieurs fois quand l'assuré meurt prématurément. L'inflation ne peut pas détruire la valeur de cet avantage pour les veuves, les orphelins et autres bénéficiaires.

11. J'espère que votre enquête confirmera l'avis des compagnies d'assurance suivant lequel

a) L'inflation tend à créer plus de problèmes qu'elle n'en résout;

b) à la longue l'inflation créera plus de dislocation économique et plus de chômage qu'elle n'en peut soulager temporairement;

c) l'inflation ne fournit aucun encouragement à l'efficacité économique ni à une productivité accrue;

d) l'inflation pèse le plus lourdement sur ceux qui sont le moins en mesure de la supporter;

e) l'inflation, si elle continue, détruira finalement nos institutions nationales ainsi que notre ordre social.

Une saine monnaie, — c'est-à-dire une unité monétaire dont le pouvoir d'achat soit sûr, — est essentiel au succès de notre régime économique.

12. Les compagnies d'assurance-vie au Canada s'inquiètent tellement de l'inflation que cette année elles ont employé dans leur programme de publicité journalistique à travers le pays le thème : "Dollar sain est synonyme de vie meilleure" et "La lutte contre l'inflation réclame votre appui agissant". Ces annonces ont été rédigées avec beaucoup de minutie afin de ne pas ajouter à la crainte de l'inflation qui semble avoir sévi dans certains secteurs du public; au contraire, ce texte indique quelques facteurs déterminant de l'inflation et quelques mesures grâces auxquelles on pourrait éviter ou atténuer l'inflation pourvu qu'une action commune et d'ordre pratique soit entreprise. Nous vous distribuerons des exemplaires de quatre de ces annonces.

13. Les causes de l'inflation sont nombreuses et sans doute varient-elles en importance de temps à autre. Nous ne vivons pas dans une économie statique mais bien dans une économie fondée sur des successions toujours renouvelées d'événements. La situation actuelle est le résultat de plusieurs evénements d'hier et de plusieurs événements d'avant-hier. Les événements de demain seront le reflet de la prudence avec laquelle nous nous gouvernons aujourd'hui. Les compagnies d'assurance-vie estiment qu'une prise de conscience plus aiguë de la part du public, face aux maux et aux conséquences de l'inflation, préparera les Canadiens à la discipline que comportent les mesures anti-inflationnaires.

14. Les principaux objectifs de la politique canadienne à cet égard doivent être un niveau d'emploi relativement élevé et une stabilité raisonnable de la monnaie. Les compagnies d'assurance-vie sont d'avis que ces deux objectifs ne sont pas incompatibles. De fait, les compagnies croient que si ces objectifs jumeaux ne reçoivent pas la même part d'importance dans l'établissement des régimes et dans leur mise en

œuvre, le Canada restera en deçà de la croissance économique soutenue qui pourrait être réalisée.

15. Puisque nous sommes constamment aux prises avec un flot d'événements plutôt qu'avec un certain état de choses à tel ou tel moment, le problème principal consiste à maintenir l'équilibre entre les divers secteurs de l'économie et les diverses forces qui s'y exercent. Les mesures en vue de remédier aux cas de déséquilibre doivent être soigneusement mises au point de manière qu'elles ne créent qu'un minimum de difficultés dans les autres domaines, où il faudra apporter d'autres remèdes plus tard. D'autre part, puisqu'il s'agit d'un flot d'événements, l'application des mesures doit constamment mettre l'accent sur l'importance et la synchronisation. De plus, les régimes doivent tenir compte des facteurs matériels comme des facteurs d'ordre psychologique. Étant donné que les décisions des particuliers et des entreprises commerciales se prennent presque toujours à la lumière des probabilités, il est donc de toute première importance que nous conservions la confiance du public, non seulement en posant les gestes qu'il convient mais aussi en les posant de la bonne manière et au bon moment.

16. Le maintien de l'équilibre ne peut pas être laissé uniquement au soin de l'État mais doit constituer un objectif permanent de tous les secteurs de la collectivité, chacun agissant d'une manière judicieuse. Toutefois, une bonne part des directives et de la surveillance doit émaner du gouvernement fédéral. La principale responsabilité que doit assumer le gouvernement consiste à maintenir l'ordre dans sa propre maison afin de donner le ton moral au reste de la collectivité et de fournir des directives psychologiques qui engendreront la confiance du public dans la permanence de cet équilibre.

17. L'équilibre sera d'autant mieux réalisé si le gouvernement fédéral prend connaissance du chiffre des dépenses gouvernementales à tous les niveaux de manière que ces dépenses puissent entrer dans le cadre d'un régime d'imposition acceptable et supportable. Il est impossible de prendre en même temps toutes les mesures souhaitables que nous voudrions appliquer conjointement. Les gouvernements, dans les limites d'un régime d'imposition tolérable, doivent constamment exercer des choix judicieux entre des demandes rivales de crédits concernant les services municipaux, les voies et travaux publics de toute sorte, l'éducation et l'établissement de la défense et du bien-être.

18. La plupart des grands programmes de bien-être ont été conçus de manière à pouvoir s'élargir à mesure que la population s'accroît et que s'élève le niveau des services nécessaires. Il faut faire preuve de beaucoup de prudence lorsqu'il s'agit de déterminer si l'accroissement potentiel correspond à nos possibilités de payer dans l'avenir prévisible. Trop souvent, il semble que l'augmentation des dépenses au titre de ces programmes n'est pas assez bien déterminée. Il s'ensuit une forte hausse dans les demandes de crédits gouvernementaux et dans la proportion des dépenses inéluctables.

19. Les recettes et les dépenses de l'État devraient, du moins pendant un certain temps être en équilibre, mais en toute année, il se peut qu'un déficit ou un excédent soit nécessaire pour stimuler ou freiner le flot des événements. Lorsqu'un déficit s'impose, il ne faudrait rien épargner pour maintenir la confiance du public et pour emprunter de porte-feuillistes autres que les banques de manière qu'il ne soit pas indispensable d'accroître les ressources monétaires en vue des besoins financiers du gouvernement fédéral. Les compagnies d'assurance-vie louent ce dernier pour son plan visant à réduire son déficit dans la présente année financière. Persuadées que la tendance actuelle vers le rétablissement va se continuer, ces compagnies croient fermement que le budget de 1960-1961 devrait être au moins en équilibre et de préférence excédentaire.

20. Lorsque les choses se détériorent dans divers secteurs de l'économie et que des mesures sont prises à ce sujet, il faut prévoir un certain délai pour que l'équilibre se rétablisse. Le niveau des taux d'intérêt en constitue un exemple. A la longue il faut que les épargnes soient proportionnées à la demande de capitaux de placement. Lorsque la demande excède l'offre, les taux d'intérêt augmentent et, ainsi, mettent en œuvre une série d'éléments qui tend à réduire la demande, à augmenter les épargnes et, ainsi, à rétablir l'équilibre.

21. Les accroissements de productivité dans l'économie résultent de l'affectation de travailleurs, de nouveaux établissements et de nouvel outillage aux fins de la production. Les augmentations des salaires et des traitements ces dernières années ont eu tendance à absorber tous les gains de la productivité, laissant très peu, sinon rien, pour les consommateurs sous forme de baisses de prix. Les groupes qui sont les mieux en mesure de négocier ont tendance à obtenir des concessions spéciales. Cela amène un déséquilibre qui nécessite des concessions subséquentes dans d'autres secteurs.

22. Dans cette étude de l'inflation il ne faut pas perdre de vue les besoins du Canada en marchés d'exportation. L'inflation fait croître les prix de revient et les prix de vente. Si donc l'inflation hausse nos prix au point que nos exportations ne peuvent faire face à la concurrence sur les marchés étrangers, nous risquons de connaître du chômage au sein de nos industries essentielles. De même, les importations nuiront à notre propre production sur le marché intérieur. Nous ne pouvons réprimer l'inflation venant de l'extérieur, mais nous pouvons et nous devons empêcher qu'elle n'augmente par nos propres actions.

Le PRÉSIDENT: C'est là un excellent mémoire, monsieur Poyntz, et nous vous en remercions. Désirez-vous être interrogé maintenant ou préférez-vous attendre que les autres témoins aient fait leurs exposés ?

M. POYNTZ: Peut-être que quelques-unes des questions que les sénateurs peuvent vouloir poser maintenant trouveront réponse dans la bouche des autres témoins qui vont prendre la parole.

Le sénateur ISNOR: Monsieur le président, j'aurais une question à poser, à laquelle je crois que M. Poyntz pourrait répondre maintenant; il est peu probable qu'un autre témoin puisse y répondre. Je me reporte aux troisième et quatrième lignes du paragraphe 15 de votre mémoire, monsieur Poyntz. Pourriez-vous nous dire ce qu'il faut entendre par là ?

M. POYNTZ: Ce passage se lit comme il suit: Puisque nous sommes constamment aux prises avec un flot d'événements plutôt qu'avec un certain état de choses à tel ou tel moment, le problème principal consiste à maintenir l'équilibre entre les divers secteurs de l'économie et les diverses forces qui s'y exercent.

Cela comprend, monsieur le président, l'interaction de différentes forces au sein de l'économie canadienne et s'applique au marché des capitaux et aux échelles de salaire à travers le pays, lesquels varient suivant l'habilité de tel ou tel groupe à négocier, ce qui entraîne la dislocation ou le déséquilibre de l'un des groupes au regard des autres. Par exemple, une augmentation de salaire dans une industrie de telle région doit être compensée ultérieurement ou contrebalancée par des concessions analogues dans d'autres industries. Les grands appels de capitaux, c'est-à-dire les emprunts que doivent effectuer les gouvernements pour financer leurs déficits, créent un déséquilibre dans ce sens que les autres emprunteurs se trouvent dans une situation désavantageuse lorsqu'ils adressent des demandes au même groupe d'épargnants.

Voilà à mon avis ce qu'il faut entendre par cette déclaration. Aucune influence donnée ne saurait s'exercer isolément dans l'économie canadienne.

Le sénateur ISNOR: Peut-être, monsieur le président, pourrions-nous revenir sur ce point plus tard.

Le sénateur REID: Je me demande si le témoin consentirait à s'étendre un peu sur la déclaration qu'on peut lire en page 7: "Il est donc de toute première importance que nous conservions la confiance du public, non seulement en posant les gestes qu'il convient mais aussi en les posant de la bonne manière et au bon moment." A quoi songez-vous au juste ?

M. POYNTZ: Il semble que la question de l'inflation revête présentement beaucoup d'importance en raison de la crainte de ce qui pourrait arriver plutôt qu'en raison des faits réels du moment. Cela dénote une absence complète de confiance dans les futurs niveaux de prix et dans la valeur des titres à intérêt fixe, comme autres exemples. Nous sommes d'avis qu'il est très important que les facteurs psychologiques entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer quelle ligne de conduite il convient de suivre en particulier, je veux dire non seulement les facteurs physiques mais aussi économiques.

Le sénateur BOUFFARD: Jusqu'à il y a trois ans environ, je crois que nous pouvons dire que les Canadiens avaient une grande confiance dans leur pays, non seulement les Canadiens mais aussi les étrangers qui plaçaient de gros capitaux chez nous. Le budget du gouvernement était toujours en bon équilibre. Les taux d'intérêt étaient bas et l'on craignait peu l'inflation à ce moment-là. Je ne crois pas que la question présentait un caractère aussi psychologique qu'aujourd'hui. Qu'est-ce qui, à votre avis, a causé l'inflation qui s'est accrue de 1946 à 1956, mettons, lorsque le gouvernement était toujours en bonne posture. Nous avions un budget et des taux d'intérêt peu élevés, tandis que d'énormes placements venaient de l'extérieur. Le pays voyait sa population grossir et l'économie semblait en bonne santé. Qu'est-ce qui, à votre avis, a causé l'inflation à cette époque-là, car c'est bien à cette époque-là qu'elle s'est produite, n'est-ce pas ?

M. POYNTZ: A cela j'estime qu'il y a plusieurs causes, monsieur. Mais peut-être désirez-vous en connaître la principale ?

Le sénateur BOUFFARD: Oui. Je sais qu'il est très difficile de préciser la cause de l'inflation, mais je me demande s'il y avait des raisons précises expliquant l'inflation à cette époque, lorsque l'économie était en excellent état, le budget bien équilibré et les taux d'intérêt bas; il semblait que l'économie du pays se portait très bien, même si à ce moment-là nous connaissions un peu d'inflation.

Le sénateur LEONARD: La question du sénateur Bouffard porte sur la période allant de 1946, soit l'année qui a suivi immédiatement la guerre, et s'étendant à travers tout l'après-guerre jusqu'à 1956.

Le sénateur BOUFFARD: Précisément.

M. POYNTZ: Si certains de mes collègues désirent exprimer leurs vues sur ce qui a été la principale cause de l'inflation je serais fort heureux de les entendre répondre à la question. Pour ma part j'aurais une ou deux observations à faire.

M. KILGOUR: A cet égard, les points qui, à mon sens, sont les plus importants se résument comme il suit. Immédiatement après la guerre nous avions une énorme accumulation d'épargnes amassées durant la guerre. Nos institutions financières étaient gorgées d'obligations de l'État qui avaient été achetées à de très faibles taux d'intérêt. Nous avons ensuite connu une forte demande de denrées. Partout au pays les gens ont commencé à acheter des articles qu'ils n'avaient pu se procurer durant la guerre. Il s'est également produit une énorme demande de capitaux en vue de la construction de nouvelles fabriques, de nouvelles maisons et de toute sorte d'autres choses nouvelles. Dans une très large mesure les épargnes réalisées durant

la guerre ont été employées durant les années qui ont suivi cette guerre et ce fut un cas où il y avait trop de dollars et pas assez de denrées. Les institutions financières étaient priées de vendre leurs obligations fédérales et de replacer leur argent dans des obligations municipales ou industrielles, dans des hypothèques et le reste. Ainsi les épargnes accumulées pendant la guerre ont servi à l'expansion qui s'est produite au Canada, expansion qui a donné naissance à un très grand nombre de produits nouveaux. Ce mouvement s'est continué et finalement il a engendré l'inflation classique qui se produit lorsqu'on dispose de trop de dollars et de trop peu de denrées. Il en fut ainsi à travers tout le pays. Nous en sommes arrivés au point où ces épargnes ont déjà été engagées pour une large part, en sorte qu'il y a maintenant une trop grande demande par rapport aux épargnes disponibles. A mon avis, tel est l'état de choses actuel. On désire plus d'argent qu'il y en a.

Le sénateur WALL: Vous voulez dire qu'il s'agissait vraiment d'une inflation attribuable à la demande ? De fait, je pense que c'est ainsi qu'on désigne ce genre d'inflation. On observe une énorme demande de denrées au début.

M. KILGOUR: De même qu'une très forte demande de main-d'œuvre et de services. C'est pourquoi il a été possible de hausser les prix, parce qu'il y avait presque excès de demandes à l'égard de plusieurs produits; cela a brisé la résistance des prix normaux. C'est d'ailleurs ce qui se serait produit durant la guerre s'il n'y avait pas eu une stricte régie des prix. A ce moment il y avait beaucoup d'argent en disponibilité et la demande était forte. Nous avons donc là un exemple frappant de ce qui se produit lorsque les disponibilités sont élevées et la demande très forte.

Le sénateur WALL: Pour faire suite à la question du sénateur Bouffard, affirmeriez-vous que nous faisons présentement face à un genre d'inflation quelque peu différent ? Diriez-vous qu'il s'agit de la combinaison d'une demande excessive, — car il y a excès de demande, — avec quelqu'autre élément qui commence à nous ennuyer ?

M. KILGOUR: Connaissons-nous vraiment une demande excessive dans plusieurs secteurs de nos jours ? De fait, il y a surproduction dans plusieurs domaines.

Le sénateur THORVALDSON: Sauf erreur, M. Kilgour doit nous présenter lui-même un mémoire et peut-être préfère-t-il répondre à ces questions à cette occasion-là ?

Le PRÉSIDENT: En effet. Merci beaucoup de votre excellent exposé, monsieur Poyntz.

M. POYNTZ: Merci, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je vais maintenant appeler M. E. C. Gill, président de la *Canada Life Assurance Company.*

M. GILL: Monsieur le président et honorables sénateurs, avec votre permission et celle du Comité, je crois que nous pourrions gagner du temps en ne lisant pas mon exposé en entier. M. Poyntz, lorsqu'il a établi le programme, m'a demandé de me concentrer sur deux points importants. D'une part la théorie de l'inflation larvée et, d'autre part, certaines observations sur le marché des valeurs. Si la chose vous agrée, monsieur, nous pourrions commencer au haut de la page 3 et y lire deux brefs alinéas.

(Pour le texte complet du mémoire, voir l'appendice A du présent compte rendu.)

Messieurs, rien ne saurait être plus dangereux que la supposition suivant laquelle un peu d'inflation chaque année est sain pour l'économie; en d'autres termes, il s'agit d'inflation larvée. Aucune inflation ne peut rester latente pendant longtemps; elle éclate vite au grand jour. C'est comme la grossesse, on ne saurait l'enrayer.

Toutefois, l'un des points rassurants, messieurs, c'est que des millions de personnes croient et savent que le problème de l'inflation est le plus sérieux des problèmes auxquels le monde libre ait à faire face en dehors de la paix mondiale. Rien ne s'y compare.

Aux États-Unis, quelques organismes très importants font entendre leur voix, notamment le Comité pour l'expansion économique, constitué d'hommes d'affaires, et non seulement d'hommes adonnés à la finance, à la fiducie, à l'assurance, à la banque et le reste, qui voit ce problème chaque jour, mais d'industriels remarquables du pays. Ces personnes font leur propre travail, — c'est-à-dire qu'elles n'emploient pas d'autres personnes pour rédiger leurs textes, et le reste. Je voudrais simplement citer ici quelques paragraphes d'un article paru il y a quelques mois. Il s'agit, monsieur le président, d'un des exposés les plus concis que j'aie eu l'occasion de lire; vous pourrez apprécier le calibre de son auteur. Le chef du groupe était le président de la *Sears Roebuck*, et dans l'un des alinéas de ses conclusions il a déclaré: "Nous n'admettons pas l'idée que l'inflation doit être tolérée, car même si l'inflation peut demeurer latante pendant un certain temps elle risque de se produire bientôt au grand jour. Nous savons également que même à l'état latent l'inflation est intolérable parce qu'elle mine la valeur des engagements à longue échéance et à intérêt fixe et met en croix les groupes plus faibles de notre société. Un niveau de prix toujours plus haut n'est pas essentiel non plus au progrès véritable et à embauchage accru et soutenu. En supprimant les éléments normaux d'encouragement à l'efficacité dans les affaires et à la productivité accrue de la main-d'œuvre, l'inflation peu fort bien mettre en danger la continuité de l'essor économique. Une inflation de longue durée menace notre pays, mais elle n'est pas inévitable. La nation peut avoir et des prix stables et un haut niveau d'emploi, si elle est prête à adopter les mesures nécessaires pour que ces deux éléments soient compatibles. Il n'est pas nécessaire que nous renoncions à produire beaucoup pour éviter l'inflation. Tout ce qu'il nous faut sacrifier c'est une illusion, l'illusion suivant laquelle nous pouvons obtenir plus de l'économie que ce que nous y mettons: en d'autres termes, que nous pouvons consommer plus que nous produisons. La tâche d'éviter l'inflation incombe au gouvernement, aux hommes d'affaires, aux travailleurs et à l'agriculture. La principale responsabilité du gouvernement consiste à appliquer une politique monétaire et fiscale capable d'empêcher la demande d'augmenter plus rapidement que la production nationale. Pour préciser la responsabilité du gouvernement à cet égard, la loi de 1946 sur l'emploi, édictée par le Congrès, devrait être modifiée de manière à inclure des prix stables comme objectif outre ceux qui existent déjà, savoir niveau maximum de production, d'emploi et de pouvoir d'achat. Autrement dit, cela place la stabilité de la monnaie au tout premier rang des objectifs gouvernementaux visant à maintenir la production, l'emploi, le pouvoir d'achats et la stabilité monétaire au maximum . . ."

Or je crois savoir, — mais mes renseignements ne sont pas tout à fait à jour à ce sujet, qu'un bill du Congrès est maintenant à l'étude qui vise précisément à inclure cet élément dans la loi sur l'emploi.

"Quelle que soit la méthode que l'on emploie pour détecter le mal de l'inflation, il ne fait pas de doute que l'une des nécessités les plus pressantes consiste à s'en débarrasser, car le peuple américain se consacre sûrement à l'obtention d'un niveau de vie toujours plus élevé pour chacun. Les membres du Comité des recherches de la Commission pour l'expansion économique épousent cette cause sans réserve aucune, sauf que nous voulons que le but soit atteint en toute liberté. Autrement dit, nous ne voulons pas de nombreuses surveillances à tous égards, comme il en faut en temps de guerre. C'est précisément parce que nous comprenons son importance que nous n'écarterions aucune mesure valable pour libérer notre économie des cruautés de l'inflation, car nous savons trop bien que, dans le climat politique et économique du monde contemporain, l'insuccès à atteindre un développement stable pourrait

facilement signifier la fin de notre genre de vie; or qui paierait un prix si élevé pour le plaisir équivoque de l'inflation, même d'une inflation larvée."

Si vous me le permettez, je vais maintenant mettre le texte de côté. Je vous remercie de m'avoir permis de vous en donner lecture. Ce qui s'est fait aux États-Unis ne doit pas nécessairement s'appliquer au Canada, mais j'estime que les deux cas sont analogues et que les arguments que le Comité pour l'expansion économique a invoqués valent tout autant chez nous.

Au sujet de l'inflation naissante, nous entendons parfois un argument suivant lequel il peut exister un peu d'inflation d'une année à l'autre, — 2 p. 100 ou quelque chiffre semblable, — et des personnages importants ont soutenu ce point; messieurs, à notre avis, cela est tout aussi impossible que d'arrêter une automobile en train de dévaler une côte désembrayée. Si vous tentez de défendre la stabilité de l'argent avec une perte de 2 p. 100 par année, la pression s'accroît sous ce 2 p. 100, et alors elle s'élève à 4 p. 100 puis à 8 p. 100 suivant une progression arithmétique. La défense doit s'organiser sur une base de stabilité et non pas sur une base de défaitisme qui permet une certaine mesure d'inflation. Ce qui importe, à notre avis, c'est que le plein emploi, au long aller, et la stabilité de la monnaie sont deux éléments compatibles. Ils peuvent aller de pair. De fait, ils doivent coexister, car pour obtenir le plein emploi il faut qu'il y ait expansion économique et, pour qu'il y ait expansion économique, il faut que les gens épargnent, — ce qui s'appelle épargner, — aux fins de la construction d'usines, de voies maritimes, de routes et le reste. Il n'y aurait pas véritablement épargne de la part de la population pendant plusieurs années si cette population se convainc que l'argent se déprécie sans cesse, en d'autres termes, si la population se dit "Dépensons notre argent au lieu de le mettre de côté".

Le seul autre passage que je suis censé traiter se trouve à la page 7, soit au commencement du premier paragraphe en retrait; l'auteur s'y arrête au fait qu'il semble y avoir trois influences psychologiques importantes à causer l'inflation de nos jours. Je vais m'attacher à l'une de ces influences, et les autres, savoir les déficits du gouvernement fédéral et les demandes de hausse de salaires de la part des travailleurs seront examinés plus tard. Le sujet qui m'a été assigné est celui du marché des actions qui est empreint d'esprit inflationniste et relativement auquel il y a une importante observation à faire.

Les cours de la Bourse, — et nous en jugerons d'après les moyennes des titres industriels de *Dow Jones*, qui sont les meilleurs critères des cours des titres sur le continent, ont atteint un sommet en de si nombreuses occasions qu'il est impossible d'en garder mémoire. L'indice dépasse maintenant 600. De fait, il varie entre 620 et 630, tandis qu'il n'atteignait que 200 il y a six ou huit ans. Cela montre jusqu'à quel point les cours se sont élevés en six ou huit années, donnant à la population l'impression qu'ils n'allaient pas s'arrêter de monter. Ils ont dépassé les normes déjà établies relativement aux bénéfices ou dividendes. Le véritable problème découle d'une offre insuffisante d'actions, en sorte que nous connaissons ici l'inflation classique. Autrement dit, nous avons trop de dollars et pas suffisamment de denrées; je veux dire pas suffisammnt d'actions. Les sociétés de placements, d'assurance, les mutuelles de portefeuille, les particuliers, les caisses de retraite et le reste s'efforcent tous d'acheter des titres à même les quantités disponibles. L'offre n'augmente pas assez vite. Elle s'accroît un peu, mais les grandes sociétés américaines de l'industrie, des services publics et de financement inscrites à la Bourse de New York n'émettent pas de nouvelles actions au rythme où les acheteurs augmentent et il en va de même, monsieur de nos sociétés canadiennes. Je voudrais seulement qu'à peu près chacune de ces sociétés émette plusieurs actions ordinaires de manière à alléger le marché. Alors les cours seraient proportionnés aux bénéfices ou aux dividendes. Nous avons eu un exemple de cet état de choses ici au Canada. Notre marché est tout aussi élevé, peut-être même plus élevé que celui de Wall Street par rapport aux bénéfices

et aux dividendes. L'une de nos grandes sociétés industrielles, après avoir longuement hésité entre des obligations, des actions privilégiées et des actions ordinaires, a émis une forte quantité de nouvelles actions ordinaires. Cela a eu pour effet de dégonfler le marché, et l'on peut maintenant acheter et vendre ces actions en toute liberté.

C'était, monsieur, comme si un milliard de dollars avait été lancé sur le marché américain. Sur le marché canadien, c'est en réalité 75 millions qu'on a déversés, ce qui constituait une forte émission.

En outre, cela signifie que les gens qui achètent de ces titres ont de biens meilleures chances de bénéficier d'une hausse au cours des années.

J'ai toute confiance dans l'achat d'actions ordinaires. A mon sens, la population devrait partager cette confiance dans les titres ordinaires des grandes sociétés américaines et canadiennes. Sans doute augmenteront-elles avec le temps, grâce à l'économie dynamique du continent nord-américain mais il faut les acheter en vue de la hausse des bénéfices et des dividendes, de l'accroissement de leur actif et le reste.

Soutenir qu'il faut prévoir l'inflation soit directement soit indirectement pour en motiver l'achat, est à mon sens un argument de faiblesse.

C'est tout ce que je me propose de vous lire à ce stade-ci, monsieur le président. Les actions auront sans doute un élément d'essor avec les années, étant donné l'économie dynamique du pays, et compte tenu des bénéfices et de l'actif. Prétendre qu'on doit supposer en quelque sorte que l'inflation pousse à l'achat d'actions ordinaires est, à mon avis, une prémisse erronée. Trop souvent invoque-t-on l'inflation pour motiver l'achat d'actions. L'exemple des cours en Bourse, portés à un nouveau sommet, ainsi que ce fut le cas si souvent, a convaincu des centaines de milliers de personnes que l'inflation est inévitable, et que les cours continueront de monter indéfiniment.

Le plus souhaitable serait d'avoir quelques hausses et quelques baisses, à ce haut palier de l'indice aux États-Unis (630), comme cela est présentement, avec un haut niveau équivalent au Canada.

Le PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas, monsieur Gill, puisque vous faites mention de moyennes supérieures à 600, qu'il faut considérer la question à la lumière de la valeur décroissante du dollar; à ce compte, les moyennes seraient d'environ 300 ?

M. GILL: J'admets avec vous, monsieur le président, que les moyennes sont exprimées en dollars. Ce que j'ai voulu dire ce n'est pas tellement que la hausse actuelle du marché des valeurs est l'une des causes fondamentales de l'inflation, mais qu'elle est plutôt un exemple de ce qui se produit jour après jour et semaine après semaine; ce phénomène attire l'attention d'un grand nombre de personnes, qui concluent que l'inflation est intallée pour de bon. Quoi qu'il en soit, MM. Poyntz et Kilgour examineront la question plus à fond.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, je me demande si M. Gill a l'impression que le temps lui manque ?

Le PRÉSIDENT: Il n'aurait certes pas raison de croire que le temps lui est compté.

Le sénateur LEONARD: M. Gill ou M. Kilgour aborderont-ils la deuxième des trois situations mentionnées dans le mémoire ?

M. GILL: Oui.

Le sénateur LEONARD: Allez-vous poursuivre dès à présent ?

M. GILL: Je crois que M. Kilgour et M. Poyntz aborderont cette question. Au fait, songez-vous ici aux conséquences du déficit du gouvernement fédéral ?

Le sénateur LEONARD: Et au troisième point, savoir les demandes ouvrières ?

M. GILL: Je crois que M. Poyntz s'y est déjà arrêté.

M. POYNTZ: Monsieur le président, lorsque M. Kilgour aura fini de traiter son sujet il restera peut-être quelques points que toucheront certains de nos collègues qui comparaîtront ultérieurement et qui parleront de différents aspects du problème.

Le sénateur REID: Monsieur le président, avons-nous raison de croire que cet exposé au complet paraîtra dans le compte rendu ?

Le PRÉSIDENT: Oui, il sera versé au compte rendu.

Le sénateur MACDONALD: Par d'autres témoins ?

Le PRÉSIDENT: Précisément.

Le sénateur WOODROW: Ai-je raison de croire que M. Gill propose que les sociétés devraient émettre de nouvelles actions et réduire ainsi la valeur des actions et leur avoir propre ?

M. GILL: Non.

Le sénateur WOODROW: N'est-ce pas ce à quoi tend votre proposition ?

M. GILL: Non. Je remercie l'honorable sénateur d'avoir soulevé ce point, car ma déclaration nécessite quelques éclaircissements.

Je sais qu'il est impossible d'agir rapidement, mais si les grandes sociétés canadiennes pouvaient émettre de nouvelles actions contre du comptant, sans toutefois diluer l'approvisionnement actuel de titres, j'estime qu'elles feraient œuvre utile. Je préconise qu'elles émettent une certaine quantité de nouvelles actions en vue de maintenir l'équilibre, si vous voulez, entre le capital emprunté et l'avoir des actionnaires. Je sais parfaitement qu'avec l'émission de nouvelles actions il en coûte plus pour rémunérer les capitaux qu'avec l'émission de nouvelles obligations, car l'intérêt sur les obligations est prélevé avant le calcul de l'impôt sur le revenu. A titre d'exemple je citerai le cas des banques à chartre du Canada: à mesure que leur actif s'est accru ces dernières années elles ont émis de nouvelles actions. Cet exemple illustre, je crois, la thèse que je soutiens.

Le sénateur MCKEEN: Comment peut-on lancer de nouvelles actions sans diluer le capital-actions existant ?

M. GILL: Monsieur le président, peut-être pourrais-je m'expliquer ainsi: à supposer qu'une entreprise aurait le dessein d'agrandir ses établissements pour une valeur de 50 millions et qu'elle estimerait que les gains qui pourraient découler de cette expansion seraient supérieurs aux dividendes afférents aux nouvelles actions émises, il n'y aurait pas alors de délayage.

Le sénateur MCKEEN: Mais il s'agit ici d'inflation, et je crois comprendre que si on dépense 50 millions en nouvelle construction, salaires et matériaux, cela contribuerait à accroître l'inflation.

M. GILL: Oui, monsieur le président. Il est indéniable que nous avons besoin de plus d'aménagements permanents au pays, mais ces aménagements pourraient se révéler trop nombreux. Présentement, les chiffres indiquent que le Canada dépense plus de 8 milliards par année en installations permanentes à même un produit national brut quelque peu supérieur à 30 milliards par année. C'est là un taux phénoménal d'expansion, — environ 27 p. 100. Sous un régime d'économie plus mûr, au delà de la frontière, le taux correspondant est moins élevé; évidemment il s'agit d'un pays plus âgé et plus développé, qui ne laisse voir néanmoins une expansion que de 12 ou 13 p. 100. Si le Canada était en mesure d'accuser de 20 à 22 p. 100 d'expansion, ce serait encore un taux extraordinaire de développement, qui s'élèverait à moins de 7 milliards au lieu de 8 milliards; notre pays continuerait quand même de s'amé-

nager rapidement, mais le surcroît de pression qui engendre de l'inflation serait supprimé. Il en résulterait moins d'emprunts outre-frontière et partant la prime sur le dollar canadien serait inférieure.

Le sénateur BOUFFARD: Ne serait-il pas mieux si nous nous développions à l'aide de nos propres épargnes plutôt qu'à l'aide d'argent importé à cette fin ?

M. GILL: A mon avis, nous en importons trop.

Le sénateur LEONARD: Le fait est que nous pouvons maintenir nos immobilisations à 7 ou 8 milliards que grâce à des importations de capitaux ces dernières années.

M. GILL: En effet.

Le sénateur LEONARD: Nos propres épargnes ne s'élèveraient pas autant.

M. GILL: Non.

Le sénateur ISNOR: Monsieur Gill, je ne suis pas sûr de très bien vous saisir. Il semble que vous préconisez plus d'épargnes et que vous soutenez en même temps que la plupart des secteurs du Canada proposent que le gouvernement dépense moins. Vous déclarez croire à l'épargne lorsqu'il s'agit d'entreprises telles que la voie maritime du Saint-Laurent. Mon interprétation est-elle juste ?

M. GILL: Oui. J'ai confiance dans les immobilisations de la part de l'industrie privée comme de la part de tous les pouvoirs publics; mais il est simplement arrivé au cours des deux ou trois dernières années, que le chiffre que nous avons atteint durant l'une ou l'autre période de douze mois représente une proportion extrêmement forte de notre produit national brut. Toutefois je ne recommande pas que cette proportion soit diminuée au point d'engendrer de mauvaises conditions économiques, mais je suis d'avis que lorsque nous atteignons un sommet de 8 milliards au titre de l'expansion il se peut qu'une partie de notre problème serait résolue si cette somme était inférieure. Ainsi que je l'ai dit, je ne préconise pas une réduction brusque. D'ailleurs certains programmes tirent naturellement à leur fin, notamment la voie maritime du Saint-Laurent.

Le sénateur ISNOR: De façon générale, vous soutenez donc un point de vue différent de celui qu'a exprimé M. Poyntz dans son mémoire, savoir que le gouvernement, s'il donne suite à votre proposition en continuant de dépenser à des fins d'immobilisation, ne pourra ainsi équilibrer son budget ni réduire la dette nationale.

M. GILL: Monsieur le président et honorables sénateurs, je rejette cette proposition. Je suis aussi fortement en faveur d'un budget fédéral équilibré que M. Poyntz. Je crois très sincèrement que dans les années 1960 nous connaîtrons une période de prospérité, et le budget fédéral du pays, pour l'année commençant le 1er avril 1960, devrait être équilibré à cette époque, car à moins que nous parvenions à l'équilibre ou à un excédent à ce moment-là, ainsi que M. Poyntz l'a dit, pourrons-nous jamais y parvenir plus tard ?

Le sénateur ISNOR: Parfait, merci beaucoup.

Le sénateur THORVALDSON: Vous estimez que le budget fédéral sera probablement équilibré en 1960 grâce aux taux d'imposition actuels sans qu'il soit nécessaire de les augmenter ?

M. GILL: A cet égard, je partage l'avis de M. Poyntz. J'estime que l'augmentation des gains est si forte que les recettes fiscales s'accroîtront considérablement, car les bénéfices en 1959 seront beaucoup plus élevés qu'en 1958.

Le sénateur MACDONALD: Pourvu toutefois que les dépenses n'augmentent pas trop.

M. GILL: En effet, monsieur.

Le sénateur EULER: Cela ne signifierait-il pas aussi des bénéfices plus élevés, des dividendes plus élevés ainsi que des prix plus forts dans le cas des actions ?

M. GILL: Les cours en Bourse ont atteint un point si élevé qu'il s'agit vraiment d'une revalorisation des bénéfices et des dividendes. On voit maintenant des actions rapportant 2 p. 100 ou moins en fait de dividendes. Ce qu'il nous faudrait obtenir ce sont des dividendes plus élevés à l'appui des cours actuels. Cela se produira-t-il, je n'en ai pas la moindre idée.

Le sénateur MACDONALD: Le faible rendement des actions est-il attribuable dans une certaine mesure à la crainte de l'inflation ?

M. GILL: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Les gens achètent des actions qui rapportent peu.

M. GILL: Je suis parfaitement d'accord avec vous sur ce point, monsieur. A mon avis, trop de monde achète des actions sur la foi que l'inflation va se produire, tandis qu'il faudrait acheter des actions en raison des bénéfices et des dividendes. Si on agissait ainsi on constaterait que le marché est suffisamment élevé. Telle est ma thèse; pour le bien du pays un marché en Bourse plutôt régulier, comportant quelques hausses et quelques baisses, est ce qui pourrait nous arriver de mieux. Cependant, je suis bien convaincu que tous les Canadiens ne partagent pas cette opinion.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, si vous n'avez pas d'autres questions à poser je vais prier M. D. E. Kilgour, président de la *Great-West Life Assurance Company*, de prendre la parole.

M. KILGOUR: Monsieur le président et honorables sénateurs, avec votre permission je vais suivre mon texte, en sorte que je ne serai pas tenté de faire des digressions.

Même si je comparais devant vous à titre de membre d'un groupe de l'industrie, et même si j'endosse complètement l'exposé de notre principal porte-parole, M. A. R. Poyntz, les vues que je vais exprimer me sont personnelles et peuvent être ou non partagées par d'autres.

Je présume qu'il se peut non seulement que le Comité demande des renseignements particuliers mais qu'il peut également prendre en considération certaines propositions précises et donner ultérieurement son avis à leur sujet.

Lorsque j'ai préparé ce mémoire, j'ai pensé qu'il ne convenait pas de chercher à ajouter aux renseignements ni faire un nouvel exposé sur les torts que cause l'inflation depuis la guerre. Plutôt, je me propose de formuler une proposition précise que vous pourrez examiner à loisir.

En dernière analyse, la présente enquête traduit notre inquiétude commune au sujet de la baisse du pouvoir d'achat qu'a subi notre monnaie. Bref, il semble que notre économie nationale manifeste une tendance naturelle à l'inflation.

Il se peut qu'à la suite de votre enquête vous pourrez en déterminer avec précision les causes premières, délimiter les influences étrangères aussi bien que les influences intérieures, et au sein de ces dernières quels facteurs ou zones y ont le plus contribué.

Mais que vous y parveniez ou non, j'estime que vous constaterez que quel que soit le facteur ou la zone, les déséquilibres de prix reflètent l'inclinaison naturelle de chacun à résoudre ses propres problèmes ou à améliorer son sort.

Ce n'est que tout récemment, je crois, que l'ensemble des secteurs privés et publics a reconnu que la prospérité nationale, comme la liberté, est indivisible. Un secteur donné ne saurait prospérer longtemps, s'il le fait aux dépens du reste du pays.

Toutefois, il me semble, lorsque je regarde en arrière, que l'évolution qu'implique toute l'expansion porte le poids, dans plusieurs sphères, d'un développement nettement anormal.

A mesure que le temps passe, d'autres secteurs s'efforcent d'avancer et de reconquérir leurs anciennes positions relatives, et nous nous retrouvons tous dans une concurrence nationale à outrance qui semble alimenter les feux de l'inflation.

Regardant vers l'avenir, je ne vois aucun moyen d'enrayer ce mouvement tant que nous continuerons de nous fier seulement à des facteurs ou des forces qui étaient à l'œuvre dans le passé.

Je suis donc fermement convaincu que quelque nouveau catalyseur ou régulateur devrait être mis en œuvre, qui serait impartial, indépendant et judicieux.

A notre avis, il est possible d'introduire quelque influence de cette nature au sein du cadre actuel de notre société démocratique, influence qui, si elle n'apporte pas d'autre résultat, représenterait les intérêts du consommateur qui, en définitive, est celui qui paie. Toutefois, son but fondamental consisterait à conseiller le choix d'une ligne de conduite entre les diverses lignes possibles de manière à assurer au mieux notre essor économique à longue échéance.

Nous estimons qu'il existe présentement une certaine force intérieure qui exerce constamment de grandes pressions en vue de faire monter les niveaux de prix. Au risque de verser dans la simplicité outrancière, je me permets de signaler trois éléments de grande importance:

1. L'énorme pression qui s'exerce sur les gouvernements pour leur faire dépenser de l'argent, pression à laquelle ces gouvernements trouvent très difficiles de résister.

2. Les conséquences extrêmement insidieuses des hausses de prix dans quelques-unes des industries essentielles de notre économie nationale.

3. Les pouvoirs considérables aux mains de quelques syndicats, dont l'action ne concorde pas toujours avec l'intérêt national.

Les instances faites auprès des gouvernements pour leur faire dépenser de l'argent se sont beaucoup accrues ces dernières années, et l'on ne se rend peut-être pas suffisamment compte qu'étant donné la suppression de l'étalon-or en 1933 et partant de son mode automatique de vérification et de balance, notre seule défense présentement contre la dépréciation de la monnaie réside dans le bon jugement des autorités monétaires et fiscales.

Je ne préconise pas ici le retour à une politique monétaire rigide, mais sa suppression a entraîné la disparition d'une certaine discipline automatique et a permis à l'inflation de se manifester davantage et plus vite que sous un régime de restrictions plus ou moins sévères. Cela peut servir à mettre en lumière le fait que c'est l'exercice du jugement par l'autorité monétaire, limitée dans ses pouvoirs, qui est devenu la principale sauvegarde contre les forces inflationnistes.

De même, dans le domaine de la politique fiscale, la qualité du jugement est de toute première importance, — jugement quant au type et à l'ampleur de l'action fiscale et quant à la coordination de cette action. Il s'exerce peut-être des pressions gigantesques sur le gouvernement d'aujourd'hui en vue de lui faire élargir les mesures de bien-être, de mettre sur pied des programmes agricoles ou de déterminer des niveaux acceptables et prudents de dépense intéressant la défense. Tous ces projets

exigent le jugement des personnes les mieux équilibrées et les plus compétentes du pays, lorsqu'il s'agit d'élaborer des programmes capables d'assurer des régimes sains et appropriés à l'essor économique tout en restant dans le cadre d'un régime d'imposition qui soit supportable et tolérable à la fois.

Et lorsque je parle de pressions sur les gouvernements rappelez-vous que l'agent contrôleur a été supprimé lorsque nous avons abandonné l'étalon-or. Il n'y a pas d'autre régulateur des dépenses gouvernementales que le jugement.

On ne peut pas ne pas être impressionné et inquiété par le fait qu'il est tout à fait possible que l'action gouvernementale et les dépenses des institutions gouvernementales puissent être directement opposées aux lignes de conduite que suit l'autorité monétaire. Il n'est peut-être pas d'exemples plus frappants de cela que celui des conditions extrêmement généreuses de crédit que l'Administration fédérale de l'habitation des États-Unis a offert au public, il y a quatre ou cinq ans, alors que la banque centrale faisait son possible pour endiguer les forces inflationnistes. J'ai cru plus délicat de citer un exemple américain plutôt qu'un exemple canadien.

Néanmoins il existe d'importantes limites à l'efficacité des pouvoirs monétaires et fiscaux contre l'inflation. En mars dernier, seulement, un conseiller économique de la réserve fédérale faisait observer dans une lettre ouverte au journal *Post,* de Washington, que "Il existe des forces d'instabilité en matière de prix qui, dans l'économie privée s'exercent de la part du patronat et de la main-d'œuvre, forces qu'il est impossible de régulariser effectivement par des mesures gouvernementales dans le domaine de la politique fiscale et monétaire".

L'auteur admet donc que nos deux agents contrôleurs, savoir la politique fiscale et la politique monétaire, sont complètement impuissants à maîtriser certains secteurs de l'économie.

C'est à ces éléments que je songeais lorsque j'ai mentionné mes deuxième et troisième grandes pressions visant à faire monter les niveaux de prix, éléments que nous voyons d'ailleurs si souvent dans la structure de ces prix et salaires que cherchent à régulariser des mesures administratives rigides.

Dans le secteur privé, l'influence de quelques très rares décisions industrielles s'exerce à travers tout le pays comme une marée. Il n'est que d'observer les présentes négociations des travailleurs de l'acier aux États-Unis pour se rendre compte que la prudence, ou non, de leur décision finale s'impose en fait au reste de l'économie.

Il existe des cas analogues au Canada, dont le plus frappant peut-être est celui des négociations sans cesse reprises des cheminots, qui entraînent souvent des hausses de tarif. Ce sont là des influences extérieures au domaine gouvernemental qui peuvent annuler les bienfaits de décisions des plus judicieuses de milliers d'autres entreprises.

Troisièmement, dans le monde des syndicats, il m'apparaît évident que les épreuves de force qui ont lieu entre les unions internationales et les grandes industries et qui peuvent avoir des effets délétères sur notre pays, influencent presque automatiquement la stabilité des prix et le niveau d'inflation.

Par conséquent, et pour résumer les trois points que j'ai mentionnés plus tôt, plus on réfléchit plus on se rend compte que la nation, ayant probablement dépassé l'ancien régime des contrôles et des balances automatiques, nourrit maintenant l'espoir que les décisions futures des secteurs publics et privés seront prudentes, éclairées et coordonnées de manière à servir au mieux les intérêts à longue échéance du Canada, — et c'est là tout un espoir.

Pareils jugements représentent notre plus grand besoin. Des erreurs majeures nécessiteront des compensations majeures — si tant est que les erreurs d'importance

peuvent être contrebalancées. Les pressions concertées semblent toutes s'exercer vers la hausse. Pourtant, compte tenu des circonstances actuelles, à quoi peut-on s'attendre ? Nous connaissons les erreurs de jugement qui se sont commises dans le passé, non seulement nos propres erreurs mais aussi celles d'autres nations, et pourtant il me semble que nous manquons singulièrement de défense organisée contre la possibilité que pareilles erreurs se répètent, — et peut-être même des erreurs plus considérables.

Au point où en est notre développement social, gouvernemental, et commercial, des décisions d'intérêt national se prennent par des groupes indépendants. La banque centrale, le gouvernement, la direction de grandes industries ou encore les dirigeants de gros syndicats peuvent donner lieu à des décisions de ce genre.

Une fois qu'une ligne de conduite est établie, et ce en grande liberté, elle peut avoir des conséquences profondes sur l'ensemble de notre économie. Une véritable coordination, ou encore l'institution d'une tribune où une analyse ou une étude impartiale, non préjugée et non régionale, pourrait donner lieu à un jugement sain quant à la ligne de conduite qui servirait au mieux les intérêts à longue échéance de la nation, n'existe tout simplement pas.

Ce n'est que sous la pression de la guerre que nous avons vu toutes les parties de notre économie travailler ensemble dans un même but. Si en temps de paix nous pouvions, en toute liberté, établir des régimes en fonction de l'intérêt à longue échéance de la nation, une grande lacune serait ainsi comblée.

Je ne doute pas que les problèmes de demain seront plus grands que ceux d'hier. La formation de blocs commerciaux, l'offensive accrue du communisme, la mise en valeur et l'utilisation mesurées des ressources, le rôle élargi des gouvernements, le sauvetage et le maintien du pouvoir d'achat de notre propre monnaie, tous ces problèmes et plusieurs autres encore nécessiteront l'intervention des meilleurs cervaux du pays si nous voulons parvenir à une expansion économique stable avec un niveau d'emploi relativement élevé et une stabilité monétaire raisonnable.

J'affirme qu'un nouveau véhicule ou qu'un nouvel instrument pourrait rendre des services extrêmement appréciables s'il pouvait être créé d'une manière judicieuse et pratique sur la base voulue. A mon sens, la solution consiste à assurer de l'aide aux dirigeants. Cette aide doit être fournie sur demande et représenter l'unanimité délibérée, impartiale et libre des meilleurs cervaux travaillant à assurer un essor économique stable.

A cette fin, on pourrait créer, sous l'autorité d'une loi, un Conseil économique national. Il faudrait en choisir minutieusement ses membres, le bien financer et lui donner les pouvoirs suffisants. Ce conseil aurait pour objet de rendre des avis les plus compétents, les plus équilibrés et les plus impartiaux sur les diverses lignes de conduite qu'envisageraient de prendre les principaux dirigeants des secteurs d'intérêt national.

Le Conseil aurait la permission de retenir les services de spécialistes pour l'étude de problèmes particuliers et de demander les avis les plus éclairés sur tous les aspects des questions à l'étude. En outre, il serait tenu de faire rapport régulièrement au gouvernement, à la banque centrale et au public. Son existence et ses vues éclairées pourraient renforcer considérablement l'assurance avec laquelle les principales têtes dirigeantes pourraient mettre en œuvre des programmes estimés sains, et accroîtraient aussi la confiance du public.

Il existe peut-être quelque précédent à cela dans le Bureau des conseiller économiques du président des États-Unis et dans le Conseil des prix, de la productivité et du revenu du Royaume-Uni. Je me plais à croire toutefois que le conseil dont j'ai

parlé aurait plus d'indépendance que le premier et un plus grand champ d'activité que le second.

En faisant cette proposition, je suis impressionné par le point qu'a souligné M. Poyntz dans son exposé : "Nous sommes constamment aux prises avec un flot d'événements plutôt qu'avec un certain état de choses à tel ou tel moment".

Parce que cela est absolument vrai, j'estime que le conseil en question devra revêtir un caractère permanent. Tel problème peut se présenter aujourd'hui, et des problèmes tout à fait différents demain ou après-demain.

Dans son témoignage, le professeur Knox a déclaré:

> Nous avons besoin d'exposés publics plus complets des points de vue des divers éléments intéressés, industrie, main-d'œuvre, agriculteurs, institutions financières et pouvoirs publics, ainsi que de plus nombreuses analyses de ces attitudes de la part de spécialistes en ces matières.

A mon sens, ces deux avis appuient la proposition suivant laquelle une force nouvelle et continue devrait s'exercer constamment dans ce domaine aux fins de déterminer la portée à longue échéance des programmes privés et publics par rapport aux meilleurs intérêts de la nation.

Je vous ferai observer que ce qui s'est passé après la guerre nous bouleverse. L'ampleur du problème est telle que de chercher à créer un instrument par lequel quelques-uns des meilleurs esprits du pays pourraient de façon permanente se consacrer au triple objectif d'un haut niveau d'emploi, d'une stabilité raisonnable des prix et d'un niveau acceptable d'essor économique a peut-être le mérite d'être à la fois positif et d'ordre pratique. Pareil instrument pourrait supprimer la crainte si généralement répandue dans plusieurs classes de la société qui s'inquiètent fort des dangers et des perspectives d'inflation.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Kilgour. Auriez-vous l'obligeance de vous asseoir ici pour un moment. Les honorables sénateurs ont peut-être quelques questions à vous poser.

Le sénateur ISNOR: Au deuxième alinéa de la page 9, vous préconisez l'établissement d'un Conseil économique national. Êtes-vous au courant des fonctions et du personnel du Conseil du Trésor à l'heure actuelle ?

M. KILGOUR: Oui, monsieur, mais de façon générale, dois-je dire.

Le sénateur ISNOR: De quelle manière, selon vous, ce Conseil différerait-il du Conseil du Trésor ?

M. KILGOUR: Monsieur le président, bien des gens seraient plus en mesure que moi de vous dire de quelle manière le Conseil préconisé devrait être établi. Pour ma part, je le conçois comme un groupe réuni sur une base nationale, représentant divers éléments. Autrement dit, j'imagine un conseil de peut-être 25 personnes. Il pourrait comporter un membre de chaque province, de même que des représentants de l'agriculture, de la main-d'œuvre, de l'industrie et de la finance. Ce ne serait pas un organisme travaillant à plein temps; au contraire les membres pourraient poursuivre leur activité personnelle.

Il faudrait peut-être instituer également un comité exécutif; il pourrait y avoir un président et un comité exécutif de trois ou quatre membres qui eux travailleraient à plein temps. Ils se réuniraient aussi souvent qu'il le faudrait, pour s'attaquer à des problèmes particuliers relativement auxquels leur avis serait demandé ou encore lorsque l'intérêt national le leur commanderait. Ils pourraient notamment dire si, à leur avis, nos ressources à tel ou tel moment peuvent absorber les immobilisations qu'envisagent de faire le gouvernement et l'industrie. Ils seraient en

mesure d'affirmer également que les entreprises envisagées pour l'année dépassent ou non nos moyens. A mon sens, il faudrait dans ce cas que le Conseil donne des avis au gouvernement et à l'industrie, suivant lesquels nous entreprenons ou non plus que l'économie n'en peut supporter. Ainsi que je l'ai dit, la fonction du Conseil serait d'éclairer et constituerait une voix dont le gouvernement et l'industrie tiendraient compte.

Monsieur le président, je songe à un conseil composé de personnes remarquablement compétentes dans leurs sphères et dotées d'un jugement judicieux, qui pourraient se réunir en une tribune publique où la population pourrait exprimer librement ses vues.

Le sénateur ISNOR: Comment ce conseil pourrait-il donner les résultats que vous envisagez sans pouvoir ni autorité.

Le sénateur EULER: En exprimant des vœux, je suppose.

Le sénateur LEONARD: Peut-être pourrait-il influencer l'opinion publique.

M. KILGOUR: En effet, il pourrait influencer fortement l'opinion publique, après avoir entendu l'avis d'experts sur les questions à l'étude. Si, par exemple, 25 hommes intelligents en venaient à la conclusion que nous entreprenons plus que notre économie le permet, et qu'ils expriment cet avis en termes très clairs, il ne fait presque pas de doute que leur jugement porterait fruit.

Le sénateur LAMBERT: Mon collègue, le sénateur Euler, a mentionné comme idéal possible le Conseil du Trésor. A mon sens la question pourrait être mieux résolue par un organisme tel que le Comité consultatif économique du cabinet qui a fonctionné si efficacement durant la guerre.

Je ne sais si ce comité existe encore. Il était dirigé par un chef qui est maintenant président de l'une de nos grandes universités; il s'agit d'un économiste très compétent.

En dernière analyse je crois que ce sont les représentants élus du peuple et le gouvernement du pays qui doivent porter le jugement sur lequel vous avez insisté. Par conséquent ce conseil national que vous proposez, — et je considère que c'est là une excellente proposition, — devrait avoir un caractère consultatif par rapport au gouvernement au pouvoir. Cela nous ramène au fondement de notre régime démocratique et il importe de ne pas nous en éloigner. Nous aurons en définitive à faire face à des considérations politiques au sens large du terme, mais je ne crois pas que cette pensée doive nuire au désir d'assurer les meilleurs conseils possibles au gouvernement et à l'industrie.

Le sénateur MCKEEN: Je crois comprendre que vous préconisez que des conseils soient donnés à tous les groupes, patronat, main-d'œuvre, gouvernements municipaux et autres; que ces conseils visent les mises en valeur qui se poursuivent et qu'une certaine publicité soit faite autour des avis exprimés par ledit conseil. La remarque que le sénateur Lambert vient de faire au sujet d'un comité consultatif au cabinet, peut être une bonne chose mais, si j'ai bien compris, la proposition de M. Kilgour va beaucoup plus loin. Je ne crois pas que vous soyez en train d'entrer en conflit avec les décisions du cabinet ?

M. KILGOUR: Monsieur le président, je songeais à quelque chose de beaucoup plus large. Ainsi que je l'ai fait remarquer, il ne s'agit pas uniquement des mesures gouvernementales mais d'une action de la part de l'industrie et de la main-d'œuvre, pour n'en mentionner que deux. Par exemple, j'estime qu'une question comme celle des négociations qui se poursuivent relativement aux salaires des ouvriers de l'acier aux États-Unis est frappante. Si une voix impartiale pouvait exprimer un avis, — mais je ne prétends pas être cette voix, — et si cet avis, parfaitement conçu était

transmis à l'industrie et au travail avant que la question n'ait atteint un point critique dans nos affaires économiques, il serait d'un secours précieux.

Le sénateur POWER: Puis-je poser une question ? Je ne m'arrête pas à la proposition suivant laquelle pareil conseil économique serait complètement irresponsable envers le peuple relativement aux questions de dépense pour la défense ou encore à la question de savoir s'il nous faut le *Bomarc* ou le *Arrow* ou ce qui convient à notre bien-être en général. Mais je vous adresse cette question au sujet de l'industrie elle-même: vous n'êtes pas sans savoir, je suppose, que les principaux représentants des entreprises commerciales, savoir les Chambres de commerce, sont ceux qui exercent le plus d'instances auprès des hommes politiques aux fins de faire consentir des dépenses. Permettez-moi ici une observation au sujet du cas que vous avez mentionné, nommément la *United States Steel Company*. Supposons que nous connaîtrions un différend analogue en ce qui concerne la *Steel Company of Canada*: croyez-vous qu'un conseil économique de 25 personnes, choisies à travers le Canada, pourrait influencer les négociations qui se dérouleraient entre la *Steel Company of Canada* et les syndicats ouvriers ? Je vous demande : "Croyez-vous sincèrement qu'un tel conseil aurait quelque influence ?". Dans les circonstances, les travailleurs demandent une augmentation de salaire tandis que la direction désire maintenir ou accroître ses dividendes. Pensez-vous que 25 personnes pourraient simplement se présenter et déclarer: "Vous n'avez, messieurs, qu'à suivre le droit chemin ?"

M. KILGOUR: J'estime que pareil Conseil pourrait donner des directives aux deux groupes, sous forme d'avis; il ne serait cependant pas question de régie. Il pourrait néanmoins fournir un avis éclairé.

Le sénateur POWER: Un avis, éclairé, bien sûr, mais en serait-il tenu compte ?

M. KILGOUR: Je crois que le public en tiendrait compte.

Le sénateur EULER: Peut-être.

M. KILGOUR: Je ne crois pas que les dirigeants commerciaux ni que les directeurs de syndicat soient au-dessus de l'avis des autres, monsieur le président.

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur Kilgour, vous avez cité deux exemples assez solides relativement à l'organisme auquel vous songez, savoir le Conseil économique consultatif attaché au président des États-Unis et le Conseil des prix, de la productivité et du revenu établi au Royaume-Uni. Si je ne m'abuse, vous préconisez la création d'un organe semblable au Canada, n'est-ce pas ?

M. KILGOUR: Oui, mais à mon sens cet organisme devrait avoir plus d'ampleur. Par exemple, le Conseil économique consultatif attaché au président des États-Unis se compose d'un groupe qui ne fait que conseiller le président; par conséquent, ses avis ne sont pas rendus publics et il ne peut jamais exercer l'influence que j'estimerais possible dans un pays plus petit, tel le Canada, lequel pourrait se renforcer grandement grâce au Conseil. Il s'agirait d'un organe indépendant, uniquement chargé de conseiller le gouvernement, l'industrie et le monde du travail. De fait, il existe de très nombreux problèmes à l'égard desquels il est extrêmement difficile d'obtenir un jugement impartial.

Le sénateur POWER: Qu'en est-il des conseils d'arbitrage nommés pour régler les différends entre patrons et ouvriers ? Ces conseils procèdent à une analyse détaillée et à une étude approfondie des questions en litige pour en arriver à une décision. Cette décision n'aurait-elle pas autant de valeur que celle de 25 personnes venant du secteur économique, agricole et autres ?

Le sénateur LEONARD: Puis-je répondre à la question du sénateur Power ? Le conseil d'arbitrage ne peut s'occuper que du cas d'espèce dont il est saisi, même si sa décision peut avoir une influence sur d'autres négociations sur le point d'avoir lieu

devant un arbitre tout à fait différent. Il y a en tout cas place pour l'avis de quelqu'un qui verrait la situation de plus haut.

Le sénateur POWER: Permettez-moi de dire ceci: supposons qu'il y ait menace de grève ferroviaire; s'il s'agit d'une augmentation de salaire il se produirait de l'inflation. Dans ces circonstances j'estime que le public en général serait au courant de l'état de choses, sans qu'il soit besoin qu'un conseil consultatif ne l'en informe. L'arbitre serait au courant des faits et pourrait recommander s'il y a lieu ou non d'accorder une augmentation de salaire.

M. KILGOUR: Étant donné mon domaine d'activité, je suis, si vous le voulez, moins bien renseigné au sujet des négociations ouvrières. C'est là un domaine où je n'ai pas la moindre compétence.

Le sénateur POWER: C'est toutefois un des dangers que vous avez signalé dans votre mémoire.

M. KILGOUR: A mon avis, s'il s'agissait de l'une des plus grandes pressions inflationnistes auxquelles notre pays fût soumis et s'il y avait lieu de créer quelque organisme pour étudier ce sujet, ce serait peut-être précisément l'affaire du conseil proposé. Il existe, me semblet-il, plusieurs questions d'importance, sans tenir compte de cette sphère pour le moment. La première tâche consiste à enrayer l'inflation ou la déflation selon le cas, dans deux ans d'ici, mettons. En soi, c'est là une tâche extrêmement importante. Il faudra que quelqu'un détermine à l'occasion ce qui constitue un niveau acceptable de dépenses gouvernementales au pays, y compris tous les pouvoirs publics, fédéral, provincial et municipal. Il existe une limite quelque part. J'ignore où elles est mais il y en a une lorsqu'il s'agit de savoir combien nos gouvernements peuvent dépenser.

Le sénateur POWER: Si mes renseignements sont bons, je crois savoir qu'il existe aux États-Unis une limite déterminée par la loi quant au montant que le gouvernement peut emprunter.

Le sénateur HAYDEN: Il s'agit de l'autorité fédérale.

M. KILGOUR: Oui, mais le montant peut changer, de fait il change très souvent et, ainsi, augmente encore.

Le sénateur MCKEEN: Certains États fonctionnent également suivant un régime semblable.

M. KILGOUR: Il devrait exister un moyen de coordonner les dépenses des divers gouvernements. Les gouvernements provinciaux subissent de terribles pressions à l'égard des dépenses, ainsi que les gouvernements municipaux, mais autant que je sache personne ne coordonne ces choses pour déterminer où, par rapport au bien-être national, se situe le plafond général au delà duquel aucune autre dépense ne devrait être consentie à un moment donné par les gouvernements. A mon avis, le conseil en question pourrait rendre quelques jugements intéressants de même que des avis judicieux sur des sujets aussi vastes.

Le sénateur HAYDEN: La question des dépenses serait une application particulière. Votre proposition, toutefois, est plus générale et vise à obtenir un conseil consultatif qui étudierait d'avance, en quelque sorte, tous les événements et s'efforcerait de créer une opinion publique et d'influencer les décisions. Si un organisme de ce genre conseillait le gouvernement, ce serait un excellent point de départ, car on pourrait certainement exercer une influence dans plusieurs directions. Le gouvernement représente le peuple; autrement il ne serait pas en fonction. Ce serait donc un point de départ tout indiqué, même s'il ne répond pas à toutes les conditions que vous avez posées.

Le sénateur BOUFFARD: Comment pourrait-on obliger le gouvernement, par exemple, à soumettre certains problèmes au conseil ? Autrement dit, si le gouvernement ne soumettait pas ses projets de dépenses au conseil, comment ce conseil pourrait-il se prononcer ? De même, si un syndicat ouvrier ne soumettait pas ses problèmes à ce conseil, comment ce dernier pourrait-il rendre une décision pertinente ?

M. KILGOUR: Il me semble que le conseil en cause pourrait s'attacher aux problèmes d'importance vraiment nationale sans invitation.

Le sénateur LAMBERT: Bravo !

Le sénateur EULER: Je ne voudrais pas prêter de paroles au témoin. Mais à mon sens sa proposition consiste en ce que ce conseil ou l'organisme en cause, quel qu'en soit le nom, serait libre d'examiner toute question pouvant intéresser le bien-être et le bien public. Qu'il s'agisse de la question de savoir si nous dépensons trop ou si les ouvriers abusent des grèves, comme c'est le cas présentement, ou toute autre question concernant le bien public, le conseil aurait droit de faire enquête et rapport au gouvernement sur les mesures qui lui paraîtraient appropriées. Pour ce qui est de savoir si le gouvernement accepterait ou non les vœux du conseil, une forte publicité serait faite autour de ces vœux et le public en général serait informé de tous les points visés par l'enquête. Ainsi l'opinion publique serait mise à contribution, ce qui exercerait une bonne influence sur le gouvernement. Est-ce là votre pensée ?

M. KILGOUR: Je crois que vous l'avez exprimée magnifiquement. J'estime que la création d'un groupe indépendant présenterait un énorme avantage. Pareil groupe pourrait porter des jugements indépendants, impartiaux et judicieux.

Le sénateur MACDONALD: Je suis porté à croire que vous auriez beaucoup de difficulté à établir un tel conseil, c'est-à-dire à réunir 25 personnes complètement indépendantes qui représenteraient les diverses classes de la société et qui, de plus, en viendraient à s'entendre sur le moindre problème. Nous avons mentionné tout à l'heure les problèmes ouvriers. Je suppose que votre conseil comporterait un économiste spécialisé dans les questions ouvrières. Or, la plupart des économistes sont favorables aux ouvriers. Compteriez-vous au sein du conseil quelqu'un qui représenterait l'industrie ? Il serait bien entendu favorable à l'industrie. Alors si un problème ouvrier surgissait, j'imagine que le comité aurait beaucoup de difficulté à faire l'unanimité sur la question.

Le sénateur EULER: Il n'y aurait pas de mal à ce que cet organisme n'en vienne à aucune conclusion.

Le sénateur MACDONALD: Non, mais il pourrait exprimer deux vues opposées.

Le PRÉSIDENT: Comment pourrait-on nommer 25 personnes qui seraient acceptables aux yeux du gouvernement ?

M. KILGOUR: Je vous le répète, je ne suis pas particulièrement compétent dans ce domaine, mais il me semble qu'on pourrait procéder de la manière suivante. Chacune des provinces pourrait proposer trois personnes. Il existe des hommes remarquables dans chaque province, c'est-à-dire des hommes qui sont respectés tant pour l'impartialité de leur jugement que pour leur intégrité. Il pourrait y avoir également des personnes désignées par les diverses industries, qui les choisiraient pour les qualités que je viens de mentionner. Enfin, le comité de sélection pourrait comprendre le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada et le juge en chef du Canada. On pourrait trouver le moyen de choisir les membres de manière à assurer l'équilibre au sein du conseil. J'aime à croire que les membres de ce conseil seraient suffisamment impartiaux et auraient assez de largeur de vue pour prendre des décisions tranchées et éclairées.

Le sénateur REID: Avez-vous songé à la possibilité de mettre un frein aux promesses qui se font au cours des campagnes électorales dans le domaine municipal, provincial et fédéral ? Ces promesses, dont plusieurs sont tenues, épuisent tout bonnement nos ressources financières. Un candidat peut promettre mer et monde à la seule fin de se faire élire. Je puis en parler en toute liberté car je m'adonne à la vie publique depuis 1923 et je n'ai jamais fait une seule promesse au public, sauf celle de lui rendre service. Lors d'une élection municipale, provinciale ou fédérale un candidat peut déclarer : "Élisez-moi et je vous donnerai ceci et cela", et lorsque ces promesses sont tenues elles concourent à créer de l'inflation.

Le sénateur POWER: J'ai proposé un amendement à la Loi électorale dans ce sens, mais tout le monde s'est moqué de moi.

Le sénateur LAMBERT: Dans son mémoire M. Kilgour a mentionné le Conseil des prix, de la productivité et du revenu établi au Royaume-Uni. De ce qui s'est dit non seulement ici mais ailleurs, j'ai eu l'impression que le travail de ce conseil au cours des deux ou trois dernières années a exercé une forte influence en matière de stabilisation des prix et d'enraiement de l'inflation en Grande-Bretagne. Cet organisme s'est révélé très efficace. Pourriez-vous nous fournir quelques données au sujet du caractère de ce conseil ?

M. KILGOUR: Voici, en bref. Ce conseil a été nommé en 1957 alors que M. Thorneycroft était chancelier de l'Échiquier. Il s'agit d'un comité composé de trois personnes seulement, que l'on désigne souvent sous le nom "Les trois sages". Il se composait du lord Cohen, lord d'Appel, de sir Dennis Robertson, professeur d'économie politique à l'Université Cambridge, et de sir Harold Howitt, ex-président de l'Institut anglais des comptables agréés. Leurs mandats consistaient en ceci :

> Eu égard à l'utilité du plein emploi et à l'accroissement des niveaux de vie fondé sur une production toujours plus grande et une stabilité raisonnable des prix, maintenir à l'étude les changements de prix, de productivité et de niveau des revenus (y compris les salaires, les traitements et les bénéfices) et de faire rapport de temps à autre à ce sujet.

Cet organisme s'est révélé très ferme et a exprimé des avis très catégoriques. Il fait rapport plusieurs fois par année relativement aux diverses influences qui s'exercent sur l'économie.

Le sénateur MACDONALD: Ces rapports sont-ils rendus publics ?

M. KILGOUR: Oui.

Le sénateur BOUFFARD: Les membres de ce comité s'occupent-ils à autres choses ?

M. KILGOUR: Non. Je crois qu'ils sont membres à plein temps.

Le sénateur BOUFFARD: J'aurais toute confiance en pareil organisme mais pourra-t-on trouver 25 hommes qui consentiraient à abandonner leur emploi régulier pour s'employer à faire rapport au gouvernement sur les divers aspects de l'économie ? Cela constituerait en soi un emploi à plein temps.

M. KILGOUR: Je songeais à la possibilité de créer un comité composé d'un président et de deux ou trois membres exécutifs qui travailleraient à plein temps, tandis que les autres membres pourraient se réunir pour une période d'une semaine à trois ou quatre reprises au cours de l'année, ou encore aussi souvent qu'ils seraient invités à juger d'un avis que pourrait leur présenter le comité exécutif.

Le sénateur HAYDEN: Les autres membres seraient en quelque sorte le jury.

Le sénateur LAMBERT: Ce conseil était-il chargé de mettre les syndicats ouvriers d'accord, en Angleterre, au sujet des salaires ? Est-ce ce conseil qui négociait les

ententes ? car, à mon sens, il a compétence non seulement en matière de prix mais aussi de salaires.

M. KILGOUR: Je regrette, monsieur le président. Je ne suis pas en mesure de vous fournir des détails sur la manière de procéder de ce comité.

Le sénateur LAMBERT: Il est reconnu que le parti travailliste et les syndicats ouvriers de Grande-Bretagne ont accepté cette idée.

M. KILGOUR: Oui. Je pense bien qu'ils ne sont pas absolument populaires, mais ils font en sorte de maintenir leurs objectifs.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, je puis ajouter ceci. Le premier rapport du Conseil économique a recommandé que toute augmentation de salaire l'année suivante se limite à l'accroissement de la productivité moyenne de la main-d'œuvre. C'était là une forte recommandation mais le comité n'a pas fait autre chose.

M. KILGOUR: C'est ce que je crois savoir.

Le sénateur LAMBERT: Le conseil dont vous recommandez la création pourrait-il en faire autant chez nous ?

M. KILGOUR: Monsieur le président, sur ce point je ne puis qu'exprimer un avis que je pourrais peut-être résumer de la façon suivante : Présentement nous ne comptons pas de retranchement, sauf la Banque du Canada, — et j'ai le plus profond respect pour ce que fait cette banque, — mais la Banque du Canada est la seule opposition à l'inflation et l'on fait feu contre elle de toutes parts. A mon avis, un nouvel organisme qui serait responsable et qui aurait la confiance du peuple constituerait un rampart de plus contre l'inflation; dans le moment, tant que nous parlerons par groupe isolé, nous n'aurons pas de défense organisée. Je ne sais si cette idée est suffisamment large et détaillée, mais je crains fort que si nous ne créons par une nouvelle force, nous perdions la bataille faute de combattants. Je ne sais si la force en question travaillera aussi bien la première année qu'elle le devrait et si elle fera mieux l'année suivante, mais chose certaine nous ne résoudrons aucun problème en les laissant pendants.

Le sénateur ISNOR: Auriez-vous l'obligeance de vous reporter à la page 2, monsieur Kilgour, plus précisément aux deux dernières lignes de l'alinéa 3, où vous déclarez: "Un secteur donné ne saurait prospérer longtemps s'il le fait aux dépens du reste du pays". A quoi songiez-vous au juste en écrivant cela ? Pensiez-vous aux Maritimes par opposition à l'Ontario, ou à quelqu'autre secteur du pays ?

M. KILGOUR: Non. Je pense, par exemple, qu'en période de hausse des prix industriels il y a automatiquement prétexte pour les agriculteurs à demander des programmes agricoles et des soutiens de prix, et la tendance s'exerce dans le sens de l'égalité. Ainsi, si un secteur de l'économie progresse de façon sensible, il semble que ce soit le signal pour chacun de dire: "Il nous faut une augmentation de 5 ou 6 p. 100 pour nous rattrapper". La pression se multiplie chaque fois que quelqu'un fait des progrès.

Le sénateur ISNOR: A votre avis, quel secteur du pays ne serait pas aussi favorisé dans le tableau que vous avez brossé ?

M. KILGOUR: Mon jugement est si peu sûr que c'est là une raison de plus pour moi de souhaiter la création d'un conseil économique national.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Kilgour...

Le sénateur MCKEEN: Monsieur le président, à ce sujet j'aimerais signaler qu'en Suède il existe trois domaines, et que les ententes de salaires s'y concluent, compte tenu du coût de la vie dans chacun de ces domaines.

Le PRÉSSDENT: Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, M. Poyntz aurait quelques observations à faire.

M. POYNTZ: Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous serai bien reconnaissant de me permettre de parler, pour un moment, à titre officieux et personnel. Relativement à l'idée qu'a exprimée M. Kilgour, idée qui lui est propre et excellente à mon sens, je crois que l'essentiel en est que plusieurs jugements sont portés présentement sur des témoignages incomplets. Ces témoignages n'ont trait qu'aux deux personnes prenant part au débat. La pleine conséquence sur l'économie n'est pas déterminée, et le conseil dont M. Kilgour propose la création permettrait de recueillir des renseignements émanant de tous les secteurs du pays de manière que tous les secteurs puissent être pris en considération. Les conséquences à longue portée des décisions et avis individuels seraient signalées à ce groupe, et il m'apparaît qu'un tel comité rendrait de précieux services au pays.

Il est un autre point qu'il conviendrait peut-être d'approfondir davantage. Nous en avons fait mention dans le mémoire de l'Association; il s'agit de la compatibilité des prix stables et d'un haut niveau d'emploi. Nous estimons que ces deux éléments ne sont non seulement compatibles, mais qu'il est essentiel qu'ils soient considérés tous deux ensemble; en outre, cela est vrai particulièrement au Canada. Les éléments singuliers qui concernent le Canada dans cette considération sont tout d'abord le fait que notre pays est fortement commercial et qu'une forte partie de notre prospérité dépend de nos exportations. L'inflation pourrait très facilement porter nos produits à un prix prohibitif sur le marché international, et je crois que nous avons des preuves que cela s'est déjà produit dans une certaine mesure. Si elle devait continuer, l'inflation exercerait donc un effet très direct sur l'emploi dans les industries canadiennes.

Relativement au commerce international, l'autre point est que, bien entendu, les hausses de prix à l'intérieur rendent les marchandises d'importation meilleur marché, relativement, ce qui contribue par conséquent à favoriser l'interférence avec la production domestique sur le marché intérieur par suite de l'importation de succédanés relativement bon marché.

En second lieu, l'économie canadienne a encore bien des progrès à accomplir, — je n'affirmerais pas que nous sommes insuffisamment développés, mais bien plutôt qu'un grand essor nous attend. Cela nécessite beaucoup de ressources monétaires et, en période inflationniste, les prêteurs peuvent demander et obtenir une prime sur le taux d'intérêt pour compenser ce qu'ils prévoient en fait de diminution de la valeur des dollars qui leur sont remis en tant que prêteurs sur valeurs à intérêt fixe. Non seulement cela porte-t-il le coût des emprunts à un chiffre beaucoup plus élevé, créant ainsi une nouvelle tension sur les épargnes restreintes du pays, mais contribue également à décourager les prêteurs à conclure des ententes à intérêt fixe pour fins d'expansion. J'estime que les valeurs à intérêt fixe, telles les obligations et les hypothèques, constituent réellement le fondement de toute expansion financière.

Le troisième point qui, à mon sens, est important au Canada réside en ce que nous n'avons tout simplement pas les épargnes nécessaires pour financer le genre d'expansion dont nous avons été témoins après la guerre et qui, espérons-nous, se continuera. Autrement dit, nous devons nous faire importateurs d'épargnes d'autres pays. Cependant, nous n'avons pas de chance de tirer des épargnes d'autres pays s'il existe de l'incertitude à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur relativement à la valeur future de notre monnaie. Il faut prouver que notre dollar maintiendra son pouvoir d'achat, sans quoi les prêteurs étrangers ne consentiront pas à mettre leurs capitaux en œuvre chez nous; ils s'inquiéteront également de la valeur d'échange de ces dollars qui leur seront rendus plus tard, valeur qui serait certainement altérée par une rapide inflation.

Voici ce que je veux préciser à ce sujet : même si l'inflation était la solution à un niveau d'emploi accru, ce qui n'est pas le cas, serait-il juste de faire souffrir 100 p. 100 de la population canadienne au bénéfice de, mettons 1 p. 100 de cette population, ou d'environ 3 p. 100 de l'effectif ouvrier ? Ne serait-ce pas là un prix exorbitant à demander à 100 p. 100 des Canadiens ?

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, puis-je signaler à M. Poyntz la campagne anti-inflationniste que mène l'*American Life Insurance Institute*, campagne dont il est sans doute au courant. Je me demande si la documentation qui sert aux fins de cette campagne pourrait être mise à la disposition du Comité ?

M. POYNTZ: Cette documentation pourrait certainement être portée à votre connaissance, monsieur le président. Nous vous avons fourni ce matin la contrepartie canadienne de ce programme de publicité qui suit un thème semblable, bien qu'il soit développé d'une façon quelque peu différente. Quoi qu'il en soit nous nous ferons sûrement un plaisir de mettre les données américaines à votre disposition.

Le sénateur MCKEEN: Me permettriez-vous de faire observer que des compagnies d'assurance des États-Unis, dans leur lutte contre l'inflation et en vue de garder leurs clients, ont adopté une ligne de conduite en vertu de laquelle elles versent leurs prestations en dollars du jour, quelle qu'en soit la valeur. Je crois savoir que plusieurs des États américains possèdent des contrats de cette nature, le dernier étant le New Jersey. A-t-on agi dans ce sens au Canada, et dans le cas de l'affirmative estimez-vous que pareille mesure aurait pour effet de contrecarrer la faveur dont jouit la Bourse ? Si la population pouvait acheter plus d'assurance avec la garantie qu'à la fin elle toucherait 100 cents par dollar, cette population ne préférerait-elle pas acheter de l'assurance ?

M. POYNTZ: Monsieur le président, c'est là un point intéressant. Je crois que l'honorable sénateur songe aux rentes variables.

Le sénateur MCKEEN: En effet.

M. POYNTZ: Me permettriez-vous tout d'abord l'observation suivante: dans ce cas il n'est pas garanti que le remboursement se fera en dollars du jour ou selon l'équivalent du coût d'achat de la rente. Le contrat ne produira que le fonds acquis; mais l'espoir, bien entendu, est que ce fonds gagnera plus, étant donné qu'il est placé dans des actions ordinaires, qu'il ne rapporterait s'il était placé dans des valeurs à intérêt fixe. Mais comme je l'ai dit, il n'y a pas de garantie.

Le sénateur MCKEEN: Une certaine compagnie achète des rentes pour les professeurs d'université. Elle remplit cette fonction depuis 25 ans, je crois. Quel résultat a-t-elle obtenu jusqu'ici ?

M. POYNTZ: Je ne crois pas que les achats d'actions ordinaires dans cet arrangement remontent à 25 ans, — ils remontent plutôt à quatre ou cinq ans. L'Association d'assurance et de rente des professeurs a été instituée aux fins d'assurer des pensions aux membres des facultés universitaires. Il s'agit là d'un genre normal de rentes qui existe depuis déjà longtemps. La partie action est un additif: on l'appelle capital de participation à la Caisse de retraite des professeurs d'université, et il est à la disposition des membres de l'Association d'assurance et de rente des professeurs. Cela constitue une société fermée, c'est-à-dire un groupement très spécial qui fonctionne mieux ainsi que s'il s'adressait au grand public.

Cela tient à deux raisons : les emplois dans les facultés d'universités sont très stables et ne sont pas sujets à fluctuation; les revenus des intéressés ne seront pas tellement modifiés par les changements à survenir dans l'économie du pays, en sorte qu'ils seront capables de maintenir leurs paiements à la caisse d'une manière plus régulière que les personnes adonnées à d'autres genres d'emploi. Ainsi, les in-

téressés auront affiché une meilleure tenue en ce qui concerne la régularité des paiements à la caisse pendant toutes leurs années d'emploi.

En outre, ils doivent affecter au moins 50 p. 100 de leurs contributions à la caisse de retraite à l'achat de rentes normales plutôt qu'à l'achat de rentes variables. Troisièmement, il est plausible de supposer que cette catégorie de personnes comprend mieux les conditions du contrat que bon nombre d'autres personnes. C'est là un point très important de l'élément variable, — il faut qu'il y ait entière compréhension des exigences du contrat.

Le sénateur McKEEN: J'ai soulevé cette question étant donné que nous nous efforçons au pays d'enrayer l'inflation, et l'un des points dont il a été question aujourd'hui est celui de l'achat d'actions ordinaires. Je me demandais si les compagnies d'assurance ne pourraient pas faire quelque chose en vue de réduire la vogue dont jouissent les titres de Bourse et augmenter les sommes placées en rentes, pour créer ainsi plus de stabilité.

M. POYNTZ: Monsieur le président, si les compagnies d'assurance-vie agissaient ainsi sur une grande échelle, je doute qu'elles réduiraient ainsi l'engouement pour le marché des actions. Au lieu de laisser les particuliers placer leur argent en actions ordinaires, ce serait les institutions qui le feraient pour des groupes de particuliers, en sorte que la pression pourra même grandir sur le marché des valeurs relativement à l'offre d'actions ordinaires chez nous.

Le sénateur McKEEN: Je crois savoir que les compagnies d'assurance disposent d'un personnel capable d'acheter des valeurs rentables, ou encore prometteuses; tandis que le public en général peut acheter n'importe quoi.

M. POYNTZ: Monsieur le président, c'est là une observation sensée. Sauf erreur on a également demandé si les compagnies d'assurance-vie pourraient agir ainsi. De fait, il faudrait que les modifications soient apportées aux lois qui règlent notre activité.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser ?

Le sénateur BOUFFARD: Est-ce que cela met fin aux exposés des compagnies d'assurance, ou en entendrons-nous d'autres ?

M. POYNTZ: Monsieur le président, dans une semaine un autre exposé vous sera présenté par une autre compagnie.

Le sénateur BOUFFARD: Je me demande si l'on présentera des observations quant à l'effet de l'impôt sur l'inflation, ou s'il y a lieu de conclure que les compagnies d'assurance estiment que les taux élevés d'imposition, notamment le taux de l'impôt sur le revenu, n'exercent aucune influence sur l'inflation.

M. POYNTZ: Monsieur le président, à titre de réponse prélimniaire à cette question, j'avouerai que nous n'en sommes pas venus à la conclusion que les taux d'imposition n'ont rien à voir à l'inflation. Si vous y consentez, nous examinerons ce point la semaine prochaine.

Le sénateur BOUFFARD: Nous sommes parfaitement d'accord.

Le PRÉSIDENT: Si l'on n'a pas d'autres questions à poser, puis-je au nom du Comité des finances et des sénateurs présents aujourd'hui remercier les distingués témoins des excellents mémoires qu'ils nous ont présentés, et du temps qu'ils ont bien voulu nous accorder.

M. POYNTZ: Merci beaucoup.

A midi et demi la séance est levée pour reprendre à deux heures de l'après-midi.

GRAPHIQUE 1

Indices des prix — 1949 = 100

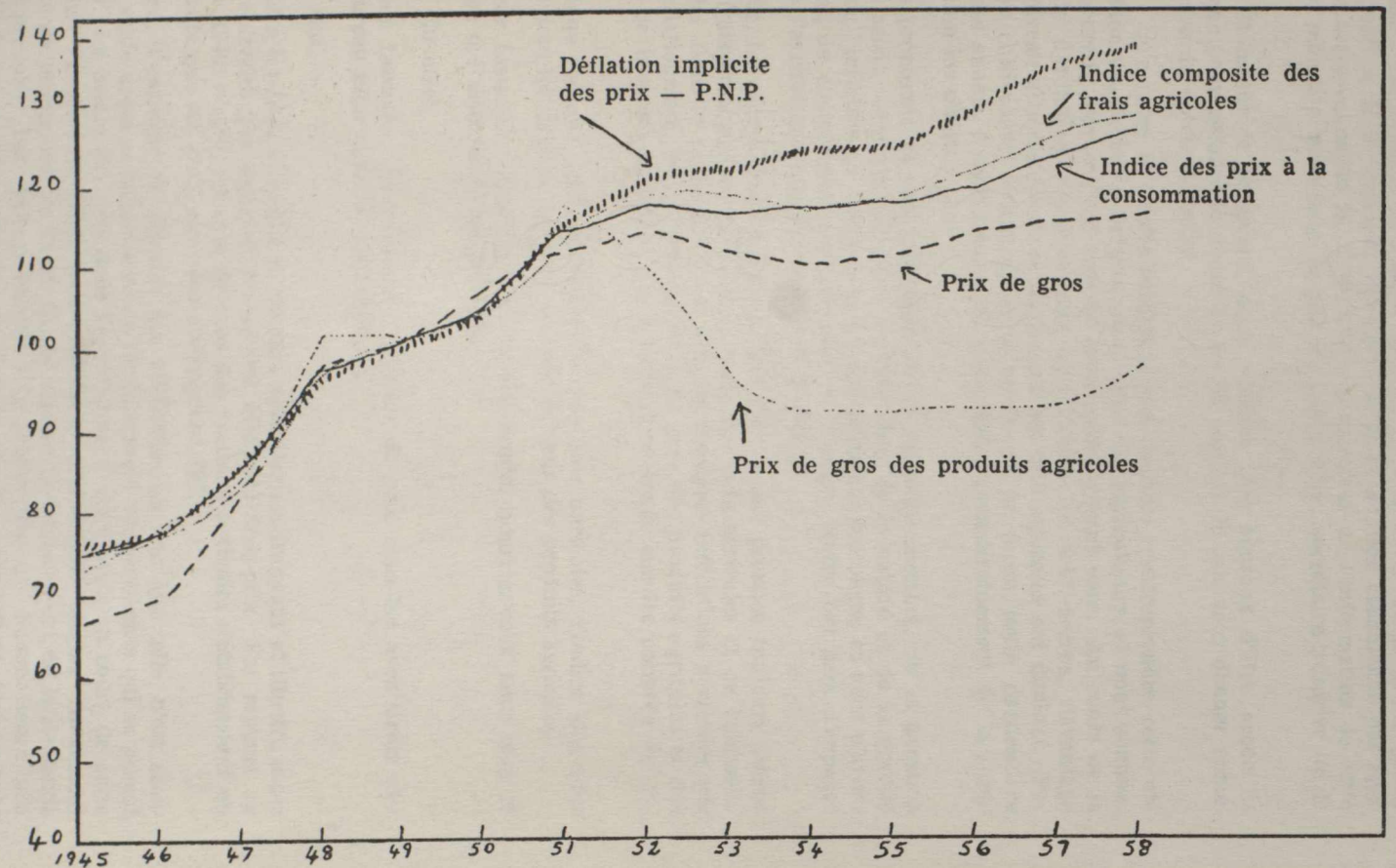

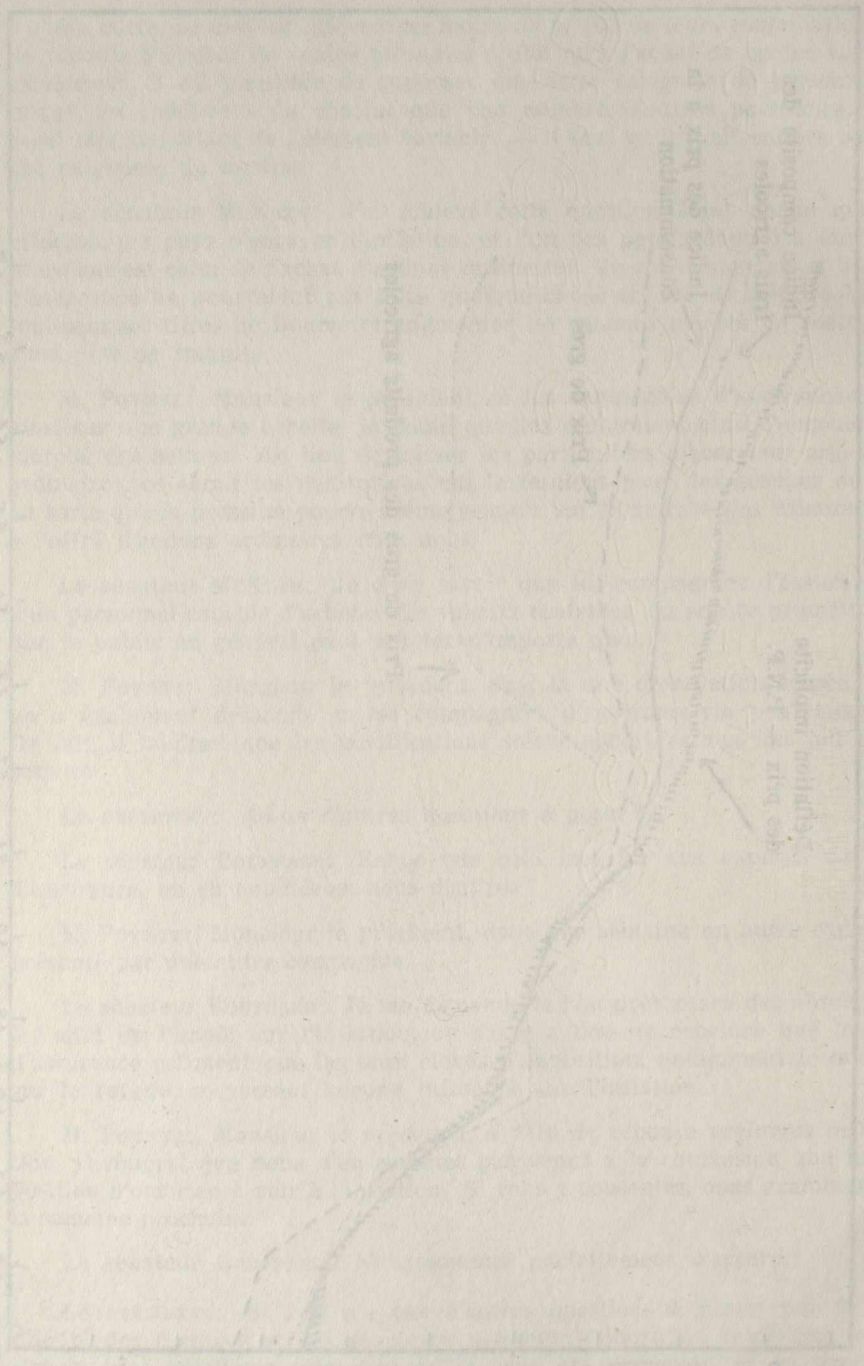

Reprise de la séance à deux heures.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, veuillez faire silence. Nous avons parmi nous cet après-midi M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne des agriculteurs. Il est accompagné de M. R. W. Carbert, directeur de l'Information de cette association. Le mémoire nous sera lu par M. David Kirk, secrétaire-trésorier de la Fédération.

M. KIRK: Monsieur le président, nous sommes très heureux d'être accueillis ici et je crois que pour prendre le moins de temps possible je vais vous donner immédiatement lecture de notre mémoire.

La décision qu'a prise le comité sénatorial des finances d'entreprendre cette enquête est très bien vue de la Fédération canadienne des agriculteurs, et nous sommes extrêmement heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant vous. Au cours de la récente période d'inflation, les frais des agriculteurs se sont accrus, davantage même que le niveau général des prix, tandis que les prix agricoles ont diminué. Par conséquent, les cultivateurs estiment qu'ils souffrent de façon toute particulière de l'inflation des années d'après-guerre, et s'inquiètent considérablement de la situation où l'inflation les place.

Nous nous proposons de vous présenter ici un mémoire succinct, car la question dont vous êtes saisis, — savoir l'examen de l'étendue, de la nature et de la gravité de la menace de l'inflation au Canada, — est extrêmement complexe, et nous n'avons pas, en général, de compétence spéciale pour en traiter. Notre but sera d'exposer la situation de l'agriculteur relativement à ce problème.

Depuis 1951, les agirculteurs ont eu à faire face à une pression toujours accrue des éléments frais et prix, par suite de la chute des prix agricoles et de l'augmentation des frais. Dans le graphique I, en plus de quelques indications générales sur la tendance inflationniste, les indices des prix de gros des produits agricoles et des frais agricoles se trouvent indiqués. Ce graphique se fonde sur les données du Tableau 1.

Ce graphique indique l'indice composite des frais agricoles, l'indice des prix à la consommation, les prix de gros, et les prix de gros des produits agricoles.

Le sénateur LEONARD: Aux fins du compte rendu, pourriez-vous nous dire si c'est vous-même qui avez établi ce graphique ?

M. KIRK: En effet.

Le sénateur LEONARD: Et toutes ces données de prix vous les avez tirées des rapports du Bureau fédéral de la statistique ?

M. KIRK: Oui.

L'écart entre les frais agricoles et les prix agricoles est frappant et illustre assez ce qu'il faut entendre par pression accrue des éléments frais-prix. Par rapport au nombre indice 1949 = 100, les prix de gros des produits agricoles s'établissaient en 1958, à 97, tandis que les frais agricoles atteignaient 127.

Dès l'abord, il convient de signaler que l'inflation, en tant que telle, n'est absolument pas la seule cause ni même la cause fondamentale des problèmes qui se posent à l'agriculteur. La baisse des prix dont l'agriculture a été témoin au cours de cette décennie traduit l'énorme pression qu'a exercée la productivité accrue. Autrement dit, la capacité de production de l'agriculture dépasse l'accroissement de la demande relative à ces produits. Les chiffres relatifs à la productivité par homme-heure qu'a établis la Commission royale d'enquête du Canada sur les perspectives économiques dans son étude "Rendement, travail et capital dans l'économie canadienne" laisse voir que de 1947 à 1955 la productivité par homme-heure, exprimée en dollars cons-

tants, s'est accrue de 68 p. 100 dans l'agriculture et de 22 p. 100 dans le reste de l'industrie. Les problèmes d'adaption des entreprises agricoles à ces progrès rapides de la technologie, face à une demande insuffisante des produits agricoles et à la pression concomitante qui s'exerce dans le sens de la réduction de la main-d'œuvre agricole et du nombre des fermes sont considérables; en outre ils se trouvent aggravés par l'instabilité traditionnelle des prix agricoles.

Ces problèmes ne découlent pas de l'inflation, mais nous estimons que l'inflation y ajoute beaucoup, de même que les conditions économiques qu'a créées l'inflation ces dernières années. Mais avant de faire un examen approfondi de ces détails nous aimerions passer rapidement en revue nos principales conclusions à ce sujet. Résumé des conclusions:

Tout d'abord, nous soutenons qu'il est trois plans principaux sur lesquels le cultivateur a été directement et gravement atteint par l'inflation ces dernières années:

1. Lorsque le pouvoir d'achat du consommateur fait l'objet d'une inflation, il en résulte, en période d'abondance des approvisionnements alimentaires, que le consommateur dépense une faible proportion de ce revenu accru au chapitre de l'alimentation. Le consommateur ne souffre pas d'achats réduits de provisions alimentaires. Plutôt, le cultivateur, parce qu'il ne peut pas engager rapidement sa production, ne bénéficie que de peu ou d'aucune amélioration des prix en dépit de l'augmentation des frais que cause l'inflation. L'agriculture est en train de s'adapter graduellement à la pression des changements techniques et des prix défavorables, mais il est peu probable néanmoins que cette pression qui fait baisser ses prix diminuera au cours de la prochaine décennie à tout le moins. Dans la mesure où elle persiste, l'inflation accroît et aggrave les difficultés de l'agriculteur, en faisant monter les frais agricoles, tandis que les prix agricoles n'accusent que peu ou pas de mouvement ascendant.

TABLEAU I

INDICES DES PRIX — 1945-1958

1949 = 100 p. 100

	Déflation implicite des prix-PNB[1]	Indice des prix à la consommation	Indice des prix de gros	Indice composite des frais agricoles	Indice des prix de gros des produits agricoles
1945	76.1	75.0	66.6	75	72.7
1946	77.7	77.5	70.0	77	78.4
1947	85.2	84.8	82.3	84	84.0
1948	96.1	97.0	97.5	97	101.4
1949	100.0	100.0	100.0	100	100.0
1950	103.1	102.9	106.4	103	103.0
1951	114.1	113.7	111.1	113	117.3
1952	119.8	116.5	113.9	119	109.3
1953	120.3	115.5	111.2	118	96.8
1954	123.2	116.2	109.4	116	93.3
1955	123.8	116.4	110.3	117	92.9
1956	128.4	118.1	113.7	121	93.6
1957	133.8	121.9	114.6	125	92.7
1958	136.2	125.1	114.8	127	97.0

[1] PNB signifie produit national brut, mesure de la production annuelle de la nation. La déflation implicite des prix est l'indice d'inflation que l'on obtient en réduisant le produit national brut en dollars constants.

2. L'un des principaux facteurs d'inflation au Canada a été la ruée aux placements, et cette ruée a également attiré des capitaux étrangers chez nous et maintenu

le dollar canadien à une valeur élevée par rapport aux autres monnaies, notamment celle des États-Unis. Cela s'est produit en dépit d'une plus grande inflation au Canada qu'aux États-Unis.

Le fait que nous ayons de l'inflation au Canada, ajouté aux difficultés du dollar sur le plan international, a exercé des effets directement nuisibles à l'agriculture chez nous, en empirant la situation des producteurs de céréales sur les marchés étrangers de même que celle des producteurs de bestiaux et autres.

3. Lorsque l'inflation est imposée au pays par une ruée de capitaux de placement, comme ça été le cas au Canada dans une large mesure, il en résulte notamment que le pouvoir d'achat du consommateur se trouve réduit, par suite d'une hausse des prix, et ce pouvoir d'achat est affecté aux placements plutôt qu'à la demande d'aliments et autres denrées. Il s'ensuit, bien entendu, une réduction du pouvoir d'achat du consommateur et une augmentation de la tendance à la baisse des prix des aliments.

Outre ces trois points, nous désirons vous soumettre les autres conclusions suivantes :

4. Le but consistant à assurer la stabilité de la valeur du dollar est un objectif très important, très nécessaire et doit intéresser tous les Canadiens. Par là nous entendons tout d'abord qu'une tendance permanente à la hausse des prix crée de l'injustice, de même que de la désorganisation sociale et économique. Nous entendons en outre que des moments de rapide inflation peuvent jouer contre nous en créant des possibilités de déflation et de dépression subséquentes.

5. Une expansion croissante de l'économie avec un haut niveau d'emploi constitue un état très souhaitable. Dans la tâche difficile et complexe d'établir une politique fiscale et monétaire, la concentration sur l'objectif visant à empêcher l'inflation ne doit pas être poussée au point d'engendrer une sérieuse déflation et une dépression ou stagnation industrielle. L'agriculteur est particulièrement sensible à la dépression et au chômage pour les raisons suivantes:

a) Il a besoin de l'accroissement maximum de la population et de la demande d'aliments qu'une économie en plein essor comporte.

b) La dépression l'atteint de façon spéciale par cette inhabilité à adapter sa production au prix à la baisse de ses produits ou à maintenir ses prix agricoles.

c) L'adaptation agricole nécessaire est sérieusement entravée par la disparition des occasions d'emplois non agricoles.

d) L'endettement croissant qui accompagne les efforts actuels de l'agriculteur en vue d'augmenter son capital pour faire face aux conditions de la vie moderne le rend particulièrement sensible à la déflation et à la nécessité de rembourser ses dettes en dollars dévalués.

6. La position du producteur de blé canadien (et aussi celle de l'agriculture canadienne en général) s'est empirée dans le domaine de l'exportation en raison de l'existence de surplus mondiaux permanents produits suivant un régime de subvention. Le prix mondial du blé a été abaissé et les surplus le maintiennent à un bon niveau; or les frais agricoles canadiens que l'inflation fait augmenter ne comporte pas d'augmentation compensatrice dans les prix mondiaux du blé.

7. L'argument que l'on fait parfois valoir, suivant lequel la façon de lutter contre l'inflation est de réduire les dépenses gouvernementales est en général peu fondé. L'impuissance à adopter les programmes gouvernementaux nécessaires pour assurer quelque stabilité à l'agriculteur et pour contribuer à donner à l'agriculture une posi-

tion économique plus saine, ne saurait se justifier en alléguant qu'il faut réduire les dépenses gouvernementales pour lutter contre l'inflation.

8. Nous sommes réellement et sérieusement menacés d'une tendance permanente à l'inflation en raison même de la forte concentration de quelques-unes de nos industries de base. Des études entreprises aux États-Unis ont montré que l'inflation dans ce pays peut être attribuée dans une large mesure à ce qu'on appelle les prix "administrés", c'est-à-dire la possibilité qu'ont les industries de base telle l'industrie de l'acier de hausser leurs prix plus qu'il n'est nécessaire afin de compenser en période de demande croissante l'augmentation de leurs frais. Que ce soit le cas, et cela est également vrai de l'économie canadienne, ressort du fait que de janvier 1955 à janvier 1957 les prix du fer et de ses produits ont augmenté de 16.5 p. 100, tandis que l'indice général des prix de gros ne s'est accru que de 6.2 p. 100.

En dernier lieu, nous sommes d'avis que des discussions publiques sur les problèmes que pose la politique fiscale et monétaire seraient grandement opportunes. L'importance qu'il y a d'amener le grand public à comprendre et à reconnaître le besoin de principes éclairés et conséquents sur ces questions est considérable, et l'on doit constamment s'efforcer d'atteindre ce but. L'agriculteur face à l'inflation et à la déflation — Manière de voir traditionnelle:

Par tradition, on croit, semble-t-il, que l'inflation est favorable au cultivateur. Cela a pu être vrai, — lorsque les prix agricoles variaient en fonction directe de l'inflation. Mais ces dernières années ont montré qu'il n'en est plus ainsi. Tant que nous avons des surplus et des entreprises agricoles remarquablement productives, les prix agricoles ont peu de chance d'augmenter sensiblement par suite de l'inflation. D'autre part, l'inflation fait sûrement augmenter les frais agricoles. Selon toute probabilité il en résulte donc un revenu net diminué plutôt qu'augmenté, — étant donné, en particulier, que les biens de production achetés prennent par l'agriculteur plus d'importance d'une année à l'autre. L'idée qu'en période d'inflation le cultivateur prospère se rattache au concept que les périodes de ruée sont souvent caractérisées par un accroissement de la demande d'aliments aussi bien que la demande d'autres marchandises, à un point qui enrichisse le cultivateur. On croit en outre que l'état de hausse éruptive et de grande activité est pour nous un état naturel et que ce n'est qu'en temps de progrès rapide que l'agriculteur peut espérer réaliser des bénéfices. Ce qui s'est passé récemment révèle qu'il n'en est pas ainsi; de fait, cela est propre à nous faire douter que les périodes de grands progrès, — souvent attribuables à une grande activité spéculative, — aient pu aider véritablement l'agriculteur. A notre avis, l'essentiel est qu'il nous faut viser à la stabilité des prix au sein d'une prospérité de bon aloi et que tous nos efforts doivent tendre à l'établissement de mesures d'ordre national propres à atteindre ce but.

La croyance suivant laquelle l'agriculteur souffre en période de déflation découle du fait qu'en pareille période comme en période de dépression l'agriculteur, incapable de réduire sa production de façon appréciable, subit des baisses sérieuses de prix à mesure que le pouvoir d'achat diminue au sein de l'économie. En outre, d'autres réduisent leur production et maintiennent des prix dans une mesure beaucoup plus grande, et cela ajoute à la rigidité des frais agricoles. Par conséquent, même si les agriculteurs ne veulent pas d'inflation, ils préfèrent un peu d'inflation à la déflation s'ils n'ont que ce choix, puisque la déflation est synonyme d'économie déprimée. Dans son livre intitulé *Principles of Economic Policy*, le professeur Kenneth Boulding déclare: ... la déflation est un désastre, tandis que l'inflation est un inconvénient, pour une société commerciale. La façon de s'enrichir en période de déflation est de vendre sa marchandise, d'abandonner son entreprise, de congédier ses employés et de laisser dormir le plus de capitaux possible". Incidemment, aucune de ces possibilités ne s'offre de façon appréciable à l'agriculteur. Je continue de citer: "La façon de s'enrichir en période d'inflation est d'acheter le plus possible, d'employer

le plus grand nombre de travailleurs possible, de garder en main le moins d'argent possible et de consacrer ses capitaux et ses talents à l'administration de bien-fonds. Il est peu surprenant que la déflation de 1929-1932 ait miné le capitalisme presque jusqu'à ses fondements, tandis que certains pays ont progressé en dépit d'une désorganisation marquée d'hyperinflation". L'auteur conclut:

"On peut peut-être risquer la conclusion suivante: la stabilité des prix est un idéal utile, mais les erreurs de direction de l'inflation ont beaucoup moins de conséquences que les erreurs de direction de la déflation."

Cette troublante citation donne beaucoup de force à la la théorie de l'inflation, si tant est que l'inflation soit, nécessaire tout en faisant ressortir l'une des manières fondamentales dont l'inflation peut nuire, — savoir la désorganisation de l'économie et du fonctionnement de nos institutions financières. L'inflation, surtout lorsqu'elle atteint un degré sensible, non seulement suscite de graves injustices pour plusieurs secteurs de la population, mais par l'effort tendant à plus d'immobilisations et à une plus grande activité productive que ne le permet la capacité de l'économie, elle crée des insuffisances, des décisions mal mûries et est finalement impuissante à faire naître quoi que ce soit de rien. Plus encore, l'inflation peut, comme réaction contre cette désorganisation, causer une déflation et une dépression qui sont tant à craindre.

Ces remarques, nous le savons, ne constituent pas des réponses aux questions pressantes d'ordre administratif que comporte le problème de l'inflation. Nous n'avons pas de solution à proposer et nous sommes parfaitement avertis de la complexité du problème et aussi du fait que les choix difficiles qu'il faudra peut-être faire entre diverses propositions dans différentes circonstances interdisent d'être dogmatiques.

Par exemple, dans son rapport de 1956, la Banque du Canada a conclu qu'en cette année-là, qui est peut-être l'année la plus critique de notre récente période d'inflation: "Il est douteux qu'une politique monétaire puisse, grâce au moindre degré raisonnable de sévérité dans son application, empêcher l'inflation des prix, étant donné les pressions de la nature et de l'intensité que le Canada a connues l'année dernière et qui se sont également exercées dans d'autres pays."

Nous ne tenons pas le maintien de la valeur du dollar comme le seul objectif de notre politique économique, non plus que nous voulons nous montrer dogmatique en affirmant que c'est là un objectif primordial. Cette réserve faite, il ne fait pas de doute que toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour en arriver à la stabilité de la valeur de notre monnaie. Nos méthodes de financement gouvernemental, nos méthodes d'épargne pour le vieil âge, nos méthodes d'assurance et de mises de côté sous toutes formes, de fait toutes nos institutions et nos pratiques financières sont conçues, généralement parlant, pour fonctionner comme si la valeur de l'argent devait demeurer stable. Lorsqu'il n'en est pas ainsi, il y a désorganisation et préjudice, et cela doit être évité.

On craint beaucoup que le public s'attende de plus en plus que l'inflation continue et que cela constitue en soi une sérieuse menace d'inflation. Le maintien de la confiance publique dans la stabilité de la valeur du dollar doit, sans aucun doute, être l'un des principaux objectifs de la politique nationale. Nous espérons que le Comité signalera que l'activité publique et privée au pays doit se fonder sur la prémisse que la menace d'une inflation persistante est un danger qui peut-être largement supprimé grâce à des programmes et à des mesures appropriées dans le domaine monétaire fiscal et industriel, — et que ces mesures et programmes doivent être suivis à la lettre. Cela nécessite la compréhension et la reconnaissance des questions en cause de la part du public.

Conséquences directes de l'inflation quant à l'agriculteur:

Les effets de l'inflation du revenu des consommateurs sur l'agriculteur lorsque les approvisionnements alimentaires sont abondants ou excédentaires, comme ce fut le cas ces dernières années, sont considérables, ainsi que nous l'avons signalé plus tôt. Il nous apparaît évident qu'en présence d'approvisionnements abondants, des revenus trop accrus n'auront pas pour résultat de faire monter le prix des denrées alimentaires de façon sensible; comme nous l'avons fait remarquer, ces prix seront plutôt portés à baisser. Quelques consommateurs peuvent acheter un peu plus de denrées alimentaires ou des produits de qualité quelque peu supérieure, mais le gros des revenus accrus sera affecté aux achats de denrées non alimentaires. Cela est particulièrement vrai puisqu'à mesure que les marges commerciales augmentent, les prix de détail des aliments réflètent des niveaux inférieurs de prix à la ferme, suivant un degré qui va toujours diminuant. Par conséquence, l'inflation fait croître les frais agricoles, tout en n'assurant pas d'acroissement correspondant des prix à la ferme, en sorte qu'elle accentue la pression frais-prix de même que les problèmes déjà difficiles à résoudre auxquels doit faire face l'agriculteur en matière d'adaptation.

Il existe sans doute plusieurs influences inflationnistes dans notre économie actuelle, mais l'une qui n'est pas sans importance est sans doute celle du taux élevé des immobilisations. Exprimé en pourcentage de son revenu national, le taux des immobilisations du Canada dans les années d'après-guerre a atteint un chiffre fort élevé, — 22 p. 100 en 1956, je crois, — et lorsqu'en période de prospérité ce haut taux de placements dépasse celui des épargnes, il s'ensuit que le consommateur est involontairement privé de pouvoir d'achat à cause des exigences des programmes de placements. Pareilles "épargnes forcées" nuisent au cultivateur, qui est un producteur de biens de consommation. L'exercice d'une influence inflationniste de cette nature entraîne beaucoup plus qu'une simple hausse des prix. Elle fait passer la demande du plan des biens de consommation à celui des placements. Tandis que l'industrie est assez bien en mesure de modifier son programme de production rapidement et sans difficulté, il n'en va pas de même de l'agriculture. Un fort drainage du revenu national vers les placements tend donc à exercer une influence dépressive correspondante sur la demande des biens de consommation.

Une autre conséquence grave de l'inflation sur l'agriculture se produit dans le domaine commercial. L'un des principaux facteurs de prospérité de l'agriculture est le degré auquel le Canada peut exporter ses surplus agricoles, — notamment ceux du grain, mais aussi ceux des produits animaux, — à des prix raisonnables. Toutes choses étant égales, l'inflation de la monnaie d'un pays entraîne également sa dépréciation relativement aux autres monnaies. Pourtant, entre 1948 et 1957 les prix de détail aux États-Unis n'ont augmenté que de 17 p. 100 tandis qu'au Canada ils montaient de 26 p. 100. En outre, au lieu que le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain, il s'est apprécié. En 1947 le dollar américain était au pair avec le dollar canadien. En 1957, il était à escompter de 4 p. 100. Il s'ensuit un fléchissement considérable de la capacité des exportations agricoles à faire face à la concurrence américaine et autres. La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain s'est maintenue grâce à l'apport très grand de capitaux en provenance des États-Unis. Même si pareil apport de capitaux sert à réduire l'influence inflationniste en période de grande activité de placements, il en résulte que les marchandises importées sont moins coûteuses et que les prix des produits exportés sont plus élevés sur les marchés étrangers. Cette manière de procéder a directement nui à l'agriculture canadienne. Même indépendemment du déclin des prix du blé attribuable à de forts excédents mondiaux, les prix d'exportation du grain se sont ressentis de la hausse des frais en même temps que les prix d'exportation baissaient en raison de la valeur internationale élevée du dollar canadien. Cette conséquence s'est fait sentir non seulement sur les exportations de grain mais aussi sur la capacité du cultivateur canadien à faire face à la concurrence des États-Unis relativement à d'autres produits. Cela a donc réduit le rendement de nos exportations et

GRAPHIQUE 2

Indice des prix à la consommation
1949 = 100

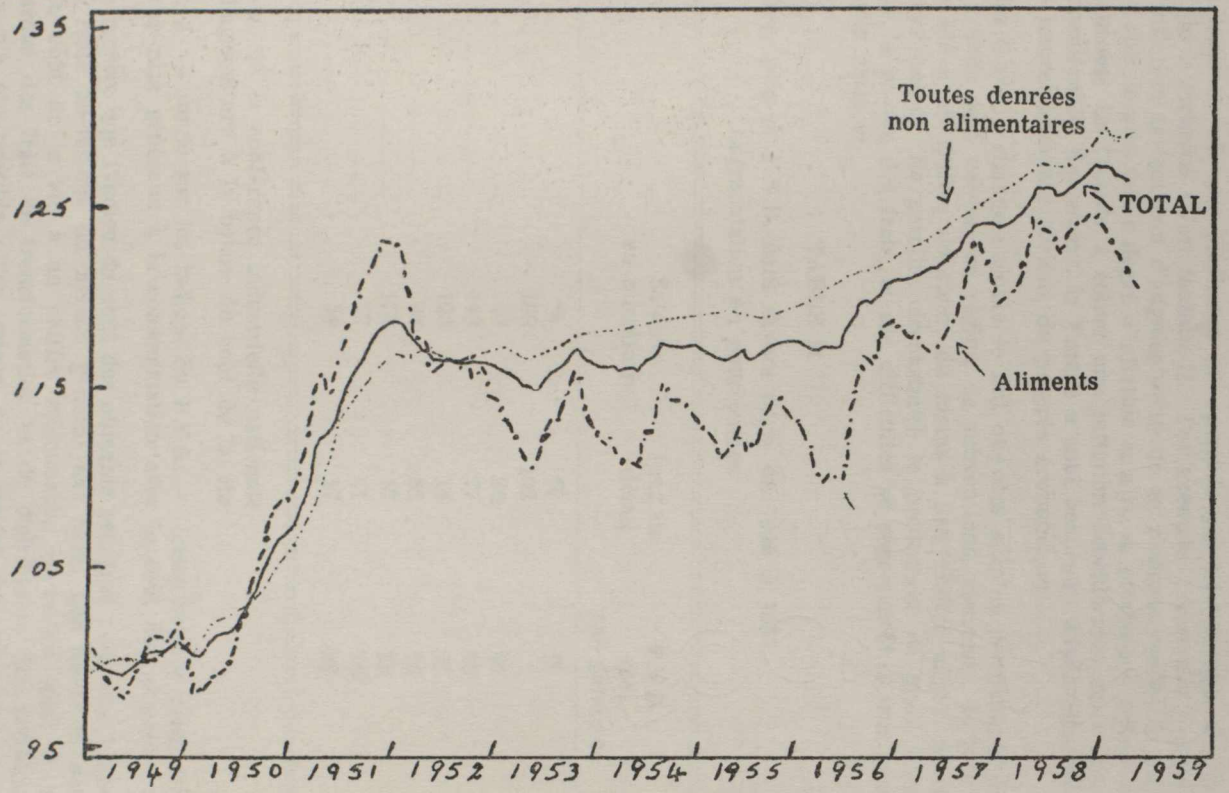

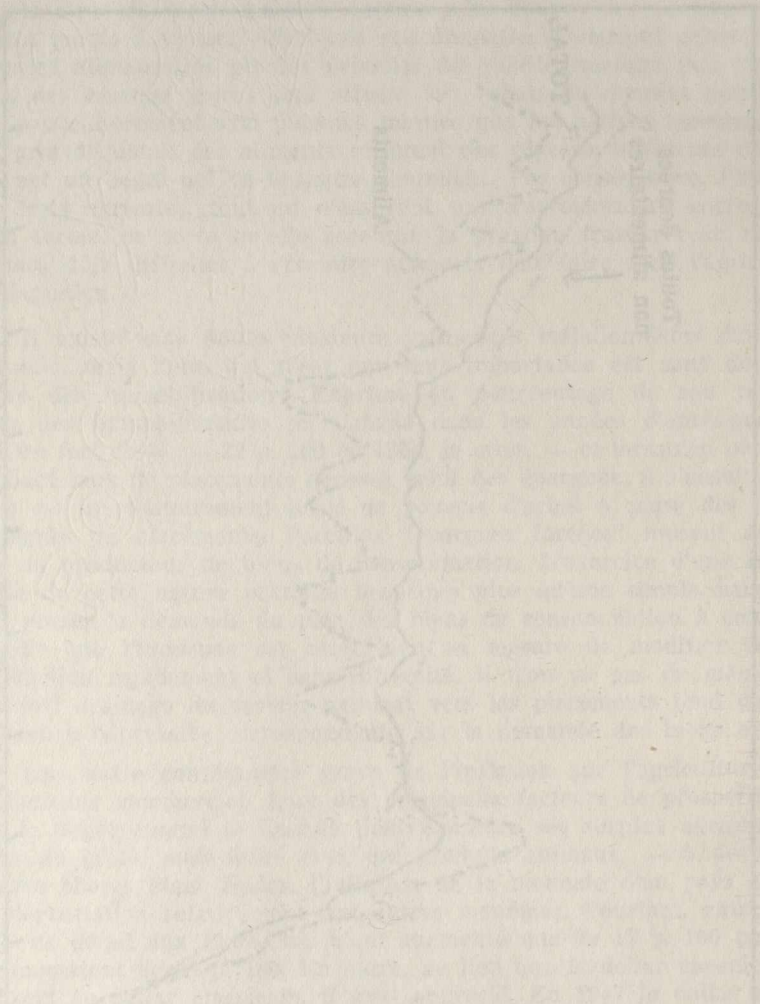

accru la facilité avec laquelle les produits agricoles américains peuvent être importés en concurrence avec les nôtres.

Le tableau ci-après illustre ce qui s'est produit. Il offre une comparaison entre le Canada et les États-Unis, de même que quelques comparaisons internationales intéressantes qui laissent voir que l'inflation ne concorde pas nécessairement avec un accroissement de la richesse. (Voir tableau II.) Par exemple, l'Australie a connu une très grande inflation et fort peu d'augmentation de sa richesse réelle. De son côté l'Allemagne a subi le plus faible degré d'inflation et a vu sa production nationale s'accroître de beaucoup. Le Canada a connu une inflation considérable mais aussi une expansion considérable. Également, la France a subi beaucoup d'inflation mais a aussi vécu une impressionnante période de progrès économique.

A cet état des taux du change s'ajoute le fait que des surplus permanents de blé, produits en grande part suivant un régime de subventions, menacent de maintenir les prix du blé à un chiffre inférieur, du moins à leur chiffre actuel, et ce pour quelque temps encore. En pareille circonstance le producteur de grain n'est pas protégé contre la hausse des frais, et ses difficultés se répercutent à leur tour sur toute l'économie agricole.

TABLE II

Salaires, prix et P.N.B. dans divers pays, de 1948 à 1957.
Augmentation en pourcentage

Pays	Salaires en numéraire	Prix de détail	P.N.B. réel par personne
	%	%	%
Australie	109	102	1
Canada	76	26	31
France	149	77	60
Allemagne	105	14	75
Pays-Bas	68	55	26
Suède	102	47	25
Royaume-Uni	77	51	16
États-Unis	54	17	25

Source: Conseil de la conférence industrielle nationale.

Contribution de l'agriculture à la baisse du coût de la vie:

Le graphique 2, — fondé sur les indices du B.F.S., — laisse voir le contraste entre la hausse des prix généraux à la consommation avec le coût des aliments.

Ce graphique montre que l'indice du coût des aliments est, sauf pour une brève période en 1951, resté au-dessous du niveau général des prix. Les aliments ont donc maintenu le coût de la vie à un chiffre raisonnable, et ce en dépit d'un accroissement marqué des frais de transformation et de distribution des produits alimentaires. Cela n'a été possible qu'en raison de la baisse des prix agricoles. L'agriculture n'a donc pas contribué à l'inflation au Canada, — bien au contraire. Le graphique 2 est fondé sur la base 1949 = 100 et porte sur une période commençant avec 1949; mais de 1945 à 1949 l'état de choses a été le même. Durant ces années l'indice des produits agricoles a augmenté d'environ 25 p. 100, tandis que l'indice des prix à la consommation s'est accru de presque exactement 50 p. 100. L'agriculture a donc toujours freiné l'inflation depuis la guerre. Les chiffres de 1945-49, d'après les indices officiels sont:

Indice des produits agricoles 1935-39 = 100	1945—166.4	
	1949—228.7	
Augmentation	42.3—ou 25 p. 100	
Indice des prix à la consommation (produits alimentaires) 1949 = 100	1945— 66.3	
	1949—100.0	
Augmentation	33.7—ou 51 p. 100	

A ce sujet il convient de noter qu'entre 1945 et 1949 les producteurs canadiens de blé ont collaboré de bonne grâce avec le gouvernement en appuyant l'accord Canada-Royaume-Uni sur le blé, de même que la multiplication des accords internationaux sur le blé. Ce faisant, ils se sont efforcés, avec beaucoup de succès, de poser les fondements de régimes canadiens et internationaux d'écoulement ordonné du blé. Le producteur de blé n'a pas profité ni obtenu les forts prix artificiellement accrus qu'il aurait pu exiger au cours de la grave pénurie de produits alimentaires d'après-guerre. Il a ainsi largement contribué à réduire les fortes pressions inflationnistes de ces années, à l'avantage permanent de la nation. Il convient de ne pas perdre cela de vue dans l'examen des récentes demandes des producteurs de grain de l'Ouest qui veulent que des mesures soient prises pour neutraliser les effets d'une concurrence fortement subventionnée sur les marchés mondiaux.

Nécessité d'une saine politique agricole:

Le problème de l'adaptation agricole n'est pas un problème qui peut se résoudre par l'existence ou l'inexistence de l'inflation. C'est un problème dont découle notamment une abondance de produits alimentaires bon marché, dans la mesure où il ne se produit pas d'augmentations importantes des frais de transformation, de distribution et autres services pouvant contrebalancer ces faibles prix agricoles. En outre, c'est un problème qui suscite de sérieuses difficultés économiques et sociales quant aux agriculteurs, — difficultés qui motivent pleinement la prise de mesures suffisantes de la part du gouvernement pour ordonner les méthodes de rajustement, pour faciliter ce rajustement et pour alléger les sacrifices inhérents à ce rajustement de même pour assumer la stabilité maximum à brève échéance de cette phase. Les programmes actuels en matière de soutien des prix ainsi que les nouveaux programmes promis de crédit agricole, d'expansion agricole, de rétablissement et d'assurance des récoltes visent à permettre d'atteindre ces buts.

Ces programmes sont justifiés de même que leurs frais. A ce sujet, le problème de l'inflation a peut-être une portée directe. On allègue parfois, et peut-être avec quelque raison, que la hausse du niveau des dépenses gouvernementales est, ou tend à être inflationniste dans ses conséquences et que la réduction des dépenses gouvernementales serait donc un moyen important de combattre l'inflation. Le *Leader-Post* de Régina a terminé une série d'articles sur la menace de l'inflation en exprimant deux voeux, dont un consistait en "des réductions promptes et importantes des dépenses gouvernementales, avec augmentation des impôts au besoin". Nous voulons faire remarquer qu'une interprétation étroite de cette manière de voir peut causer de sérieux préjudices. Il y a guère lieu de réduire des dépenses parfaitement motivées aux fins de combattre l'inflation.

Enjeu de l'agriculture dans la prospérité nationale:

Il est un autre aspect du problème du rajustement agricole qu'il convient de signaler. D'une part, des hausses excessives du niveau des prix constituent un vol de revenu des consommateurs en faveur des placements. Dans la mesure où cela se produit, la demande de produits alimentaires se trouve désavantagée, et l'impuissance de l'agriculture à s'adapter facilement et rapidement aux exigences de la production entraîne une aggravation de ses problèmes de rajustement. D'autre part, il est vrai qu'un haut niveau d'emploi dans l'économie facilite grandement le ra-

justement agricole en permettant aux intéressés de passer facilement d'emplois agricoles à des emplois non agricoles. L'existence d'occasions d'emplois non agricoles est une condition essentielle à un sain développement de l'agriculture. Cette industrie a autant d'intérêt que toute autre, peut-être même que plus que la plupart des autres industries, à vivre dans une économie qui se maintienne dans un état de saine croissance avec un minimum de chômage. En outre, puisque la révolution technologique de l'agriculture est caractérisée par des mises de fonds toujours accrues, un rajustement économique sain exige une grande disponibilité de crédit non seulement sous forme de nouveaux capitaux mais aussi à des fins de consolidation de fermes. Il est donc évident que la déflation, accompagnée d'un fort degré de chômage, serait désastreuse à l'extrême pour les cultivateurs qui disposeraient d'une main-d'oeuvre excédentaire et qui auraient à faire face à des prix diminués, à une surproduction accrue ainsi qu'à des dettes créées en dollars du temps de l'inflation devant être payées en dollars du temps de la déflation.

Prix administrés et inflation "pousse-frais"

On a fermement soutenu que la plupart des forces inflationnistes aux États-Unis ces dernières années ont émané du secteur de l'économie où les prix sont "administrés". Il s'agit d'industries telles que celle de l'acier et des produits chimiques où des forces nettement monopolisantes s'exercent en raison du faible nombre d'entreprises par ailleurs considérables. On a également montré que les syndicats ouvriers, dans la conduite de leurs négociations, ont pu profiter des marges de bénéfices créées par ces prix administrés. En périodes de demande égale, et plus particulièrement en périodes de demande croissante, ainsi que ce fut le cas après la guerre, les sociétés qui "administrent" les prix de leurs produits augmentent ces prix de même que leurs recettes sans craindre l'effet des forces concurrentes qui sont censées jouer au sein d'un marché libre. Toutefois, ces augmentations de prix engendrent d'autres augmentations de prix dans toute l'économie, et les travailleurs à leur tour renouvellent leurs demandes de salaires. Il en résulte une sorte de mécanisme interne d'inflation qu'on a qualifié de "pousse-salaire" ou "pousse-frais". L'augmentation disproportionnée de l'indice des prix du fer et des produits de l'acier que laisse voir le tableau ci-après semble appuyer cette thèse:

TABLEAU III

PRIX DE GROS

	Janvier 1955	Janvier 1957	Augmentation ou diminution en pourcentage
En général	215.8	229.2	+ 6.2
Produits végétaux	197.1	203.5	+ 3.2
Produits animaux	226.4	237.6	+ 4.9
Produits agricoles (total)	214.6	211.6	— 1.4
Textiles	224.0	234.3	+ 4.6
Bois et ses produits	289.7	298.1	+ 2.9
Fer et ses produits	214.9	250.3	+16.5
Denrées principalement ou entièrement manufacturées	222.2	237.8	+ 7.0

J'attire l'attention sur les chiffres relatifs à l'industrie de l'acier par rapport au tableau général des prix de gros . . .

Le sénateur LEONARD: Il s'agit de données canadiennes?

M. KIRK: Oui, ce sont des données canadiennes tirées de la publication sur les prix et les indices du Bureau de la statistique.

Le PRÉSIDENT: Aviez-vous une raison particulière pour mentionner le cas de l'industrie de l'acier?

M. KIRK: C'est que l'industrie de l'acier sert souvent de type classique et comme l'exemple plus important d'industrie essentielle.

Prix croissants en période de chômage :

L'une des causes de la crainte particulière que l'on éprouve présentement au sujet de l'inflation est, bien entendu, le phénomène, qu'on a pu observer particulièrement en 1958, des prix et des frais croissants en temps de chômage intense. Ce phénomène pose la question de savoir si oui ou non les augmentations de salaires sont devenues un facteur inflationniste indépendant, en raison de l'organisation efficace du monde ouvrier et de la pression au sein du syndicalisme en vue d'obtenir des salaires supérieurs. Il est difficile de déterminer, dans la période que nous venons tout juste de traverser, quels éléments autres que celui-là ou que le phénomène des prix administrés ont pu faire monter les prix en période de chômage.

La protection du coût de la main-d'oeuvre contre l'influence des surplus sur le marché du travail peut fort bien être un moyen satisfaisant d'atteindre à une plus grande stabilité et à la suppression plus rapide des tendances à la dépression. A notre avis, il n'y a rien de mal non plus à ce que les salaires augmentent en périodes de recul économique, pourvu que leurs niveaux correspondent à l'augmentation par tête de la productivité ouvrière. Mais en 1958 le salaire horaire moyen s'est accrue de 3.75 p. 100 tandis que le revenu national en dollars constants n'a augmenté que de 1 p. 100. Il en est résulté une conséquence évidemment inflationniste, nous semble-t-il et si cela est exact il y a lieu de s'inquiéter.

Je puis ajouter, d'autre part, que l'emploi dans l'industrie, exception faite de l'année 1958, a augmenté quelque peu.

Lorsque nous avons rédigé ce mémoire nous savions que nous ne proposions pas de solutions définitives aux importantes questions relatives à la politique monétaire et fiscale dont ce Comité doit s'occuper. Avec le professeur Knox comme témoin vous avez examiné s'il est nécessaire de choisir entre le chômage et l'inflation. Faut-il orienter notre politique dans un sens ou dans l'autre, ou est-il possible d'atteindre à l'expansion, à la stabilité, à la justice et à la liberté, dans une large mesure grâce à une saine politique? Nous espérons qu'on pourra atteindre dans une mesure raisonnable cet idéal. Les profits et les pertes que peuvent réaliser ou subir un groupe ou l'autre par suite de l'inflation sont immérités dans un cas comme dans l'autre et doivent être évités.

Par son travail, votre Comité peut aider le public à comprendre les exigences d'une saine politique. En soi, cela aidera franchement tous les intéressés à suivre une ligne de conduite prudente et équilibrée.

Le PRÉSIDENT: Merci. Au nom du Comité, monsieur Kirk, je vous félicite de votre excellent mémoire. Quelques-uns des honorables sénateurs désirent peut-être poser des questions?

Le sénateur REID: A la page 2, alinéa 1, de votre mémoire, vous déclarez: "Lorsque le pouvoir d'achat du consommateur fait l'objet d'une inflation, il en résulte, en période d'approvisionnements alimentaires abondants, que le consommateur dépense une faible proportion de ce revenu accru au chapitre de l'alimentation". Autant que j'aie pu le constater il m'a paru que les gens mangent plus et mieux que jamais, mais qu'ils ont modifié leur régime alimentaire.

M. KIRK: C'est juste.

Le sénateur REID: Par exemple, je crois qu'on a consommé moins de beurre l'année dernière. Une chose m'intrigue, c'est de savoir jusqu'à quel point on peut accumuler des surplus avec ce changement de régime alimentaire. Sauf erreur, je crois que les Canadiens mangent mieux qu'ils n'ont jamais mangé.

M. KIRK: En effet.

Le sénateur REID: Ils n'achètent pas autant de boeuf, de porc ou de beurre, mais ils achètent néanmoins des aliments?

M. KIRK: Certainement. La proportion exacte du revenu global des consommateurs affectée à l'achat d'aliments a baissé quelque peu ces dernières années. Je n'ai pas les chiffres exacts en main, mais c'est ce qui s'est produit. Il convient, je crois, de préciser ici que nous parlons de période d'inflation. Nous examinons ce qui se produit en pareille période, dans la plupart des cas. Plus précisément nous parlons des conséquences à brève échéance que peut avoir l'inflation. Dans la mesure où il y a inflation, l'agriculture se trouve placée dans une situation un peu plus désavantageuse, parce qu'il y a accumulation de produits alimentaires. Le revenu du consommateur augmente. Toutefois, son revenu réel peut ne pas augmenter; ce n'est peut-être que son revenu en argent qui s'accroît, et à moins qu'une pression véritable ne le pousse à acheter plus d'aliments, ou à moins que l'agriculteur ne réduise rapidement sa production par suite d'une augmentation des frais, ce qu'il ne fait pas, je ne vois pas alors de raison pour laquelle le consommateur dépenserait plus d'argent au chapitre de l'alimentation.

Le sénateur LEONARD: Supposons qu'un homme gagne $75 par semaine et qu'il dépense la moitié de cette somme en achats de nourriture. S'il obtient $25 de plus, augmentation qui porterait son salaire à $100, il ne dépensera pas la moitié de ce surplus en achats d'aliments, mais bien plutôt une proportion inférieure. Par conséquent, la proportion qu'il consacrera aux dépenses de table diminuera. Est-ce là le point que vous voulez faire ressortir?

M. KIRK: C'est ce qui se produit en effet.

Le sénateur LEONARD: En fait, il dépense plus d'argent au chapitre de l'alimentation mais une proportion moins grande de son revenu global.

Le sénateur REID: On nous a fait savoir ce matin que le dollar vaut présentement 62 cents comparativement au dollar de 1946. Nous sommes donc en pleine période d'inflation. Voici ma question: Du point de vue agricole et du point de vue de la consommation les gens mangent-ils moins qu'ils n'y a de surplus en fait de lait, d'oeufs, de beurre, et le reste?

Le PRÉSIDENT: Et de porc.

Le sénateur REID: Oui, et de porc.

Le PRÉSIDENT: On consomme énormément de porc.

M. KIRK: Non, les gens ne mangent pas moins. Ils consomment beaucoup plus de porc que l'an dernier et encore plus de porc qu'il y a deux ans, mais en dépit de cela, la production a été si forte que le gouvernement a de forts excédents sur les bras. Ce n'est pas tant que le consommateur a mangé moins et créé ainsi des surplus, mais que la consommation s'est accrue et que des excédents se sont quand même constitués.

Le sénateur WALL: Il serait juste d'affirmer, n'est-ce pas, pour faire suite aux remarques du sénateur Leonard, qu'en général les meilleurs niveaux de vie, ou quel que soit le terme que vous voulez employer, s'améliorent et qu'il y a naturellement un pourcentage inférieur du revenu consacré à l'achat d'aliments.

M. KIRK: C'est exact. Les données statistiques à ce sujet, qui se fondent sur la proportion totale du revenu du consommateur consacrée à l'achat de nourriture ne montre pas ce phénomène très clairement, et il y a à cela deux raisons principales. Tout d'abord les consommateurs ont acheté de plus en plus de services avec leurs aliments. Dans une certaine mesure c'est là un résultat économique direct. Si une ménagère travaille dans un bureau, elle dépense plus pour obtenir des aliments préparés. En second lieu, un certain groupe de consommateurs, du moins jusqu'à récemment, était tellement dans la gêne qu'il aurait dépensé plus en nourriture, et encore beaucoup plus s'il avait eu plus de revenu. Ces gens en étaient à ce bas niveau. Il est un niveau de revenu auquel toute augmentation de revenu correspondra à une augmentation des achats de nourriture.

Le sénateur REID: J'ai été surpris d'apprendre l'autre jour que les Canadiens consomment moins de farine par habitant. Mais l'inflation du dollar ne saurait être la cause de ce phénomène.

M. KIRK: Non, ce n'est pas là la cause de ce phénomène.

Le PRÉSIDENT: Il en va de même des pommes de terre du Nouveau-Brunswick. Les Canadiens ne consomment plus autant de pommes de terre par habitant. Ils en mangent moins parce qu'ils estiment que la pomme de terre fait engraisser.

Le sénateur REID: Il y a à cela d'autres raisons. Les gens modifient leur régime alimentaire.

Le PRÉSIDENT: Un grand nombre de personne consomment des mets plus délicats.

M. KIRK: La baisse de consommation de la pomme de terre et de produits du grain, par exemple, tient à des habitudes et à des préférences alimentaires, et aussi à un revenu réel plus élevé. A mesure que les gens gagnent plus d'argent ils peuvent dépenser davantage en meilleurs aliments.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, à la page 16 de son mémoire, le témoin a parlé des forces inflationnistes aux États-Unis, déclarant que ces dernières années elles ont émanées du secteur de l'économie où les prix sont administrés; il a ajouté que l'histoire des industries de l'acier et des produits chimiques étaient caractéristiques à ce sujet, où, dit-il, des forces nettement monopolisantes s'exercent. Je voudrais savoir si l'on s'est arrêté, à cet égard, aux sommes considérables qui sont immobilisées en surplus agricoles aux États-Unis par suite de subventions agricoles que M. Benson a tenté de supprimer sans y réussir jusqu'ici. N'êtes-vous pas d'avis, monsieur Kirk, que cela a grandement contribué à la poussée inflationniste aux États-Unis?

M. KIRK: Je suis porté à croire que les programmes de soutien des prix aux États-Unis ont fait monter le prix des produits en flèche.

Le sénateur LAMBERT: Et que ces programes à leur tour ont joué contre le Canada dans ses efforts pour faire face à la concurrence sur les marchés étrangers.

M. KIRK: En effet.

Le sénateur LAMBERT: Cela soulève toute la question du régime des subventions ou de soutien des prix. Il en a été de même au pays, et je me demande si cet aspect du problème, du point de vue agricole, ne serait pas un argument en faveur de la réduction des subventions.

M. KIRK: Nous proposons dans notre mémoire une certaine réduction. Par contre, nous ne sommes pas tellement d'avis qu'une réduction des dépenses gouvernementales serait déflationniste. Je crois qu'il ressort également de nos observations que nous parlons de la nécessité de rajustement, et l'objectif de la Fédé-

ration canadienne des agriculteurs en matière de politique agricole, n'est pas, au long aller, un régime permanent de subvention à l'agriculture, — ce que nous réclamons c'est une aide en matière d'adaptation. Je ne serais pas en mesure de tenter d'analyser de mémoire quels effets les programmes de soutien des prix aux États-Unis ont pu avoir sur l'inflation dans ce pays, mais j'affirmerais cependant que, relativement, les sommes d'aide, de subvention et de soutien des prix des produits agricoles au Canada peuvent être considérées comme exerçant une influence inflationniste très minime, d'ailleurs plus que contrebalancées par la baisse actuelle des prix agricoles. Cela répond-il à votre question?

Le sénateur LAMBERT: Je ne crois pas que cela y réponde entièrement. Je voudrais faire observer que la concurrence à laquelle le grain canadien doit faire face, par exemple, et sauf erreur la même concurrence existe dans le cas des autres produits de la ferme également, peut se révéler fort embarrassante au point de vue de l'exportation, mais qu'elle ne provient pas toute des États-Unis. Nous avons connu des concurrences très âpres en provenance de l'étranger, concurrence beaucoup plus néfaste que toute rivalité émanant des États-Unis.

M. KIRK: Je conviens qu'il y a peu de pays au monde, sauf certains pays exportateurs comme l'Australie et peut-être aussi l'Argentine, qui ne subventionnent pas leur blé.

Le sénateur LAMBERT: Considérons l'action de la Russie. Son âpreté actuelle apparaît dans ses méthodes de publicité commerciale visant sa production agricole. La Grande-Bretagne, par exemple, a acheté de plus en plus de grain de la Russie. Cela a sûrement influé sur les exportations de grain du Canada au Royaume-Uni et à d'autres pays également.

M. KIRK: Oui, les importations peuvent fort bien être subventionnées, mais j'ignore si celles de la Russie le sont.

Le sénateur LAMBERT: Le problème du blé m'intéresse au plus haut point car je m'en suis préoccupé longtemps; de plus je note que dans les données statistiques que vous avez mentionnées, lesquelles proviennent du Bureau et touchent la valeur du dollar exprimée en pouvoir d'achat des agriculteurs de l'Ouest central reçoivent une certaine aide sous forme d'une production plus efficace grâce aux améliorations mécaniques, en sorte qu'ils n'ont pas besoin d'autant de main-d'oeuvre qu'auparavant.

M. KIRK: C'est juste.

Le sénateur LAMBERT: J'ai essayé de mettre la main sur les renseignements qui me sont parvenus du Bureau tout récemment mais je n'ai pu les trouver: je crois que la question du coût de production dans les Prairies, particulièrement en ce qui concerne la culture du grain, pourrait modifier cela considérablement.

M. KIRK: Je crois qu'il s'est vraiment produit une augmentation très nette de la productivité dans le domaine des grains. S'il n'y avait pas eu augmentation de productivité, la situation relative aux frais et aux prix aurait été absolument intolérable bien avant ce moment-là.

Le sénateur WALL: Je présume que vous admettrez que les niveaux croissants des dépenses gouvernementales peuvent être inflationnistes. Seriez-vous d'avis que les dépenses gouvernementales peuvent être inflationnistes en général, — je remarque que vous avez tendance à minimiser cet élément en raison des précautions que vous introduisez dans vos propos.

M. KIRK: Il m'est facile de perdre pied avec pareil sujet d'ordre économique, mais à mon avis, et cette façon de voir est fortement traditionnelle, le rapport entre le niveau des impositions et celui des dépenses du gouvernement est plus important que le niveau de dépenses gouvernementales. C'est ce rapport qu'on considère habi-

tuellement comme l'influence inflationniste ou déflationniste de base en matière de politique fiscale. Mais en plus il y a le fait qu'un haut niveau de dépenses gouvernementales est très généralement considéré comme n'étant pas autant inflationniste, strictement parlant; au contraire on estime que c'est plutôt un stabiliseur efficace qui enraie la déflation plus rapidement, en sorte qu'il constitue un antidote efficace à la déflation et à la dépression. Cela renforce jusqu'à un certain point la tendance à l'inflation dans l'ensemble de l'économie, mais en ce qui concerne les influences inflationnistes et la politique fiscale je crois que l'élément principal est le rapport entre le régime d'imposition et les dépenses, car somme toute, et généralement parlant, on peut dépenser son argent d'une façon ou de l'autre, et si le gouvernement dépense le sien, après l'avoir perçu, je ne vois pas de raison pour que cela constitue un élément inflationniste.

Le sénateur HIGGINS: Pour revenir à ce que le sénateur Reid a déclaré, êtes-vous d'avis qu'un homme dépense moins, toute proportion gardée, au chapitre de l'alimentation de nos jours qu'il ne le faisait lorsqu'il touchait un salaire inférieur? Supposons qu'un homme gagne $10,000 par année, qu'il vive suivant un certain niveau et qu'il mange bien. Si par la suite son salaire est porté à $20,000, il ne dépensera pas alors un montant proportionnel de cette augmentation en vivres mais il achètera une meilleure maison, une meilleure automobile, une meilleure embarcation et le reste. Est-ce là la raison pour laquelle on dépense moins aujourd'hui pour son alimentation que lorsque les salaires étaient inférieurs? En d'autres termes, les augmentations de salaire serviraient à l'achat d'articles de luxe?

M. KIRK: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Ce mémoire est très important et traduit sûrement le point de vue d'une importante industrie du pays, d'une industrie de base. Je propose qu'un plus long délai nous soit accordé pour examiner et analyser ce mémoire, et peut-être aussi pour discuter les problèmes en cause avec les témoins de la Fédération à une date ultérieure.

Le PRÉSIDENT: Nous nous efforcerons d'organiser une autre réunion avec la Fédération.

M. KIRK: Je serais très heureux de revenir.

Le PRÉSIDENT: Au nom des membres du Comité je tiens à féliciter la Fédération canadienne des agriculteurs pour l'excellent mémoire qu'elle nous a présenté.

Le Comité s'ajourne.

APPENDICE A

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DU SÉNAT DU CANADA

Par — M. E.C. GILL

Président de la Canada Life Assurance Company

Monsieur le président, messieurs:

Supposons que le gouvernement canadien déciderait de lever un impôt sur les secteurs de la population les moins en mesure de le supporter et les moins en mesure de s'y opposer. Comment procéderait-il? Il se dirait tout d'abord frappons les personnes retraitées. Vous avez remarqué nombre de ces annonces, — dont plusieurs ont été faites par nous, — où il est dit comment prendre sa retraite dans tant d'années et toucher $300 par mois. Les personnes retraitées ne sont aucunement organisées pour s'opposer à une levée d'impôt sur leurs modestes revenus de retraite. Le gouvernement se dirait ensuite frappons les veuves et les orphelins qui vivent à même un revenu découlant d'un testament. Le testateur a peut-être déclaré "Je lègue $5,000 par année à ma femme, et autant à mes enfants après la mort de cette dernière"; quels que soient les chiffres, très peu de personnes peuvent léguer suffisamment de biens pour qu'un impôt de 50 p. 100 mettons, soit levé sur le revenu de la veuve. Le gouvernement se dirait également frappons les petits salariés, — instituteurs, ministres, employés publics, ou toutes personnes dont le salaire est sujet à l'approbation des municipalités ou autres corps élus. La capacité de ces personnes à réagir est fort inférieure à celle d'autres personnes. Le gouvernement s'en prendrait ensuite aux détenteurs de petits comptes en banque, aux petits détenteurs d'obligation, aux détenteurs de polices d'assurance-vie, c'est-à-dire tous les secteurs nombreux mais incapables de se défendre. Demandons-nous à présent comment le gouvernement s'y prendrait pour percevoir cet impôt. Ce serait le plus simple impôt qu'il ait jamais levé. Il omettrait d'équilibrer le budget fédéral, il encouragerait l'inflation de la monnaie, l'inflation larvée ou l'inflation manifeste, quelle qu'en soit sa désignation, encouragerait la perte de pouvoir d'achat du dollar et avilirait la monnaie. Des millions et des millions de transactions commerciales s'effectuent chaque jour au Canada et aux États-Unis de même que dans toutes les parties du monde libre sur la base d'une monnaie solide. En d'autres termes chaque transaction monétaire, qu'il s'agisse d'assurance-vie ou autre, est conclue aujourd'hui pour prendre fin demain ou dans tant d'années, et dépend d'un élément, — savoir tant de dollars payables. Or, si les dollars ne valent pas ce qu'ils sont censés valoir, nous ne possédons pas de système économique. Lenine était apparemment un économiste perspicace, entre autres choses, de même qu'un philosophe. L'une de ses fameuses déclarations porte que la façon dont les communistes pourraient triompher réellement du monde capitaliste réside non pas dans la puissance militaire mais dans la seule possibilité qu'il y a de laisser les capitalistes avilir leurs propres monnaies, et Lenine n'a jamais déclaré rien d'aussi vrai.

Le gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Cameron Cobbold, a dit "Le futur bien-être du monde libre ne dépendra pas peu du succès des États-Unis, du Canada et du Royaume-Uni ainsi que de celui des autres grands pays commerciaux à maintenir la stabilité dans la valeur nationale et internationale de leurs monnaies".

Messieurs, rien ne saurait être plus dangereux que la supposition suivant laquelle un peu d'inflation chaque année est sain pour l'économie; en d'autres termes, il s'agit d'inflation larvée. Aucune inflation ne peut rester latente pendant longtemps; elle éclate vite au grand jour. C'est comme la grossesse, on ne saurait l'enrayer.

Toutefois, l'un des points rassurants, messieurs, c'est que des millions de personnes croient et savent que le problème de l'inflation est le plus sérieux des problèmes auxquels le monde libre ait à faire face en dehors de la paix mondiale. Rien ne s'y compare.

Aux États-Unis, quelques organismes très importants font entendre leur voix, notamment le Comité pour l'expansion économique, constitué d'hommes d'affaires, et non seulement d'hommes adonnés à la finance, à la fiducie, à l'assurance, à la banque et le reste, qui voit ce problème chaque jour, mais d'industries remarquables du pays. Ces personnes font leur propre travail, — c'est-à-dire qu'elles n'emploient pas d'autres personnes pour rédiger leurs textes et le reste. Je voudrais simplement citer ici quelques paragraphes d'un article paru il y a quelques mois. Il s'agit, monsieur le président, d'un des exposés les plus concis que j'ai eu l'occasion de lire; vous pourrez constater le calibre de son auteur. Le chef du groupe était le président de la *Sears Roebuck*, et dans l'un des alinéas de ses conclusions il a déclaré: "Nous n'admettons pas l'idée que l'inflation doit être tolérée, car même si l'inflation peut demeurer latente pendant un certain temps elle risque de se produire bientôt au grand jour. Nous savons également que même à l'état latent, l'inflation est intolérable parce qu'elle mine la valeur des engagements à longue échéance et à intérêt fixe et met en croix les groupes plus faibles de notre société. Un niveau de prix toujours plus haut n'est pas essentiel non plus au progrès véritable et à un embauchage accru et soutenu. En supprimant les éléments normaux d'encouragement à l'efficacité dans les affaires et à la productivité accrue de la main-d'oeuvre, l'inflation peut fort bien mettre en danger la continuité de l'essor économique. Une inflation de longue durée menace notre pays, mais elle n'est pas inévitable. La nation peut avoir et des prix stables et un haut niveau d'emploi si elle est prête à adopter les mesures nécessaires pour que ces deux éléments soient compatibles. Il n'est pas nécessaire que nous renoncions à produire beaucoup pour éviter l'inflation. Tout ce qu'il nous faut sacrifier c'est une illusion, l'illusion suivant laquelle nous pouvons obtenir plus de l'économie que ce que nous y mettons; en d'autres termes, que nous pouvons consommer plus que nous produisons. La tâche d'éviter l'inflation incombe au gouvernement, aux hommes d'affaires, aux travailleurs et à l'agriculture. La principale responsabilité du gouvernement consiste à appliquer une politique monétaire et fiscale capable d'empêcher la demande d'augmenter plus rapidement que la production nationale. Pour préciser la responsabilité du gouvernement à cet égard, la loi de 1946 sur l'emploi, édictée par le Congrès, devrait être modifiée de manière à inclure des prix stables comme objectif, outre ceux qui existent déjà, savoir un niveau maximum de production, d'emploi et de pouvoir d'achat. Autrement dit, cela place la stabilité de la monnaie au tout premier rang des objectifs gouvernementaux visant à maintenir la production, l'emploi, le pouvoir d'achats et la stabilité monétaire au maximum, — (or je crois savoir, — mais mes renseignements ne sont pas tout à fait à jour à ce sujet, qu'un bill du Congrès est maintenant à l'étude qui vise précisément à inclure cet élément dans la loi sur l'emploi.)

"Quelle que soit la méthode que l'on emploie pour détecter le mal de l'inflation, il ne fait pas de doute que l'une des nécessités les plus pressantes consiste à s'en débarrasser, car le peuple américain se consacre sûrement à l'obtention d'un niveau de vie toujours plus élevé pour chacun. Nous du Comité des recherches de la Commission pour l'expansion économique épousons cette cause sans réserve aucune, sauf que nous voulons que le but soit atteint en toute liberté. Autrement dit, nous ne voulons pas de nombreuses surveillances à tous égards, comme il en faut en temps de guerre. C'est précisément parce que nous comprenons son importance que nous n'écarterions aucune mesure valable pour libérer notre économie des cruautés de l'inflation, car nous savons trop bien que, dans le climat politique et économique du monde contemporain, l'insuccès à atteindre un développement stable

pourrait facilement signifier la fin de notre genre de vie; or qui paierait un prix si élevé pour le plaisir équivoque de l'inflation, même d'une inflation larvée."

Et pour en revenir à la situation actuelle, où en est l'inflation et quelle mesure peut-on prendre contre elle? Le présent état de choses est sans précédent. L'inflation qui nous menace aujourd'hui diffère de toute inflation qui a pu se manifester jusqu'ici. De tout temps, l'inflation a résulté du fait que trop de dollars étaient en quête de trop peu de marchandises. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. De fait, aux États-Unis et au Canada les indices du coût de la vie ces derniers mois sont demeurés égaux, — et ils ont même baissé quelque peu. La cause réelle et qui fait craindre beaucoup que l'inflation puisse se manifester au grand jour est encore beaucoup plus puissante. Elle est exclusivement d'ordre psychologique. Trop de gens croient que l'inflation est inévitable. Cette supposition erronée conduit à des actes de la part des particuliers et des gouvernements qui à la longue engendreront de l'inflation et, partant, la défaite de notre régime d'entreprise responsable. Cette psychologie de l'inflation est un important obstacle auquel se heurte le gouvernement lorsqu'il veut jouer son rôle essentiel dans la bataille anti-inflationniste. Aucun gouvernement ne peut conserver son mandat sans l'appui de ses commettants. Les gouvernements doivent prendre les devants lorsqu'il s'agit d'éviter l'inflation, mais pour ce faire ils ont besoin de la collaboration du public. Cette psychologie se manifeste en trois endroits. Premièrement, sur le marché des actions qui est empreint d'esprit inflationniste. Deuxièmement, dans les déficits du gouvernement fédéral et, troisièmement, dans les demandes ouvrières réclamant des augmentations de salaire allant au delà de l'accroissement de la productivité.

Arrêtons-nous tout d'abord au premier de ces trois points, — savoir la Bourse. Le marché des actions (et nous en jugerons d'après l'indice des titres industriels de *Dow Jones,* qui sont les meilleurs critères de la valeur des titres sur le continent) a atteint un sommet en de si nombreuses occasions qu'il est impossible d'en garder mémoire. L'indice dépasse maintenant 600. Il a dépassé toutes les normes déjà établies relativement aux bénéfices ou dividendes. Le problème réel réside ici dans l'insuffisance de l'offre en sorte que nous sommes en face d'un cas d'inflation classique. En d'autres termes, il y a trop de dollars et pas assez de denrées. Les sociétés de placement, de fiducie, d'assurance, les mutuelles de portefeuille, les particuliers, les caisses de retraite et le reste s'efforcent tous d'acheter des titres à même les quantités disponibles. L'offre n'augmente pas assez vite. Elle s'accroît un peu, mais les grandes sociétés américaines de l'industrie, des services publics et de financement inscrites à la Bourse de New York n'émettent pas de nouvelles actions au rythme où les acheteurs augmentent. Je voudrais seulement que chacune ou à peu près chacune de ces grandes entreprises émette de nouvelles actions ordinaires de manière à alléger le marché. Les cours seraient alors proportionnés aux bénéfices ou aux dividendes. Nous avons connu un exemple de cet état de choses ici au Canada. Notre marché était aussi élevé peut-être même plus élevé que celui de Wall Street par rapport aux bénéfices et aux dividendes. L'une de nos grandes sociétés industrielles, après avoir longuement hésité entre des obligations, des actions privilégiées et des actions ordinaires, a émis une forte quantité de nouvelles actions ordinaires. Cela a eu pour effet de dégonfler le marché, et l'on peut maintenant acheter et vendre ces actions en toute liberté. En outre, cela signifie que les personnes qui achètent de ces actions ont de bien meilleure chance de bénéficier d'une augmentation de la valeur marchande de ces titres avec le temps.

J'ai toute confiance dans l'achat d'actions ordinaires. A mon sens, la population devrait partager cette confiance dans les titres ordinaires des grandes sociétés américaines et canadiennes. Sans doute augmenteront-elles avec le temps, grâce à l'économie dynamique du continent nord-américain mais il faut les acheter en vue de la hausse des bénéfices et des dividendes, de l'accroissement de l'actif et le reste.

Soutenir qu'il faut prévoir l'inflation soit directement soit indirectement pour en motiver l'achat, est à mon sens un argument de faiblesse.

La deuxième des trois situations concerne les déficits du gouvernement fédéral. Des budgets fédéraux équilibrés le plus tôt possible sont d'une absolue nécessité. Les déficits de l'année dernière étaient certes motivés, car il s'agissait d'une année de ralentissement économique, au cours de laquelle le chiffre des impôts perçus a diminué; il était donc normal d'avoir des déficits, car autrement il se serait produit un ralentissement beaucoup plus marqué.

Arrêtons-nous tout d'abord au cas des États-Unis. Ainsi que vous le savez, le président Eisenhower a proposé au Congrès un budget équilibré, d'environ 70 milliards de dollars pour l'année financière commençant le 1er juillet 1959. Le régime gouvernemental des États-Unis diffère de celui du Canada. Et il s'agit d'une différence essentielle, en ce sens que c'est l'administration qui fait les propositions au Congrès. Plusieurs d'entre vous savent mieux que moi que le Congrès n'est pas obligé de faire ce que lui propose l'administration. Au Canada, où le budget est présenté par le gouvernement lui-même à une Chambre des communes comptant plus de 200 membres, ce budget doit être adopté. On peut y apporter quelques modifications, que le gouvernement accepte de bonne grâce après avoir entendu des voeux dans ce sens. Mais, je crois savoir parfaitement qu'il pourrait se produire un déficit dans le budget américain que le Congrès finit par adopter, de, mettons 2 à 3 milliards, mais tout ce qu'on peut dire c'est qu'en comparaison du déficit de 12 milliards afférent à l'année financière se terminant le 1er juillet 1959, c'est un progrès considérable. D'autre part, si la déclaration du Comité de l'expansion économique est juste, et je cite textuellement, — "toute augmentation des dépenses prévues dans le budget du président devrait être contrebalancée par de nouveaux impôts". S'il en est ainsi, on aura donc un budget équilibré pour l'année financière commençant le 1er juillet 1959.

La situation canadienne est plus difficile dans le moment que la situation américaine. Nous avons eu récemment des élections générales au cours desquelles le gouvernement actuel a fait certaines promesses et pris certains engagements qu'il a respectés, — assurance-hospitalisation, accroissement des pensions de vieillesse, et autres prestations, — en sorte qu'il est aux prises avec deux difficultés: le ralentissement économique qui a fait diminuer les revenus et, deuxièmement, toute ces dépenses supplémentaires inhérentes à la structure des prestations. Par conséquent si les prévisions du ministre des Finances relativement à un déficit budgétaire d'un peu moins de 400 millions pour l'année financière se terminant le 31 mars 1960 se réalisent, au regard d'un déficit de 616 millions pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1959, ce sera là un progrès fort appréciable. Le gouvernement a pris une décision qui demandait du courage, et l'équilibre du budget de la prochaine année, c'est-à-dire de l'année financière commençant le 1er avril 1960, est de la plus haute importance dans la bataille pour sauvegarder le pouvoir d'achat du dollar canadien.

Passons maintenant au troisième élément, savoir les demandes ouvrières. Si ces demandes exigent plus que la productivité n'augmente, nous nous trouvons en difficulté. Les salaires sont élevés tant aux États-Unis qu'au Canada, et en général il n'y a pas de raison pour que ces salaires ne puissent pas continuer à augmenter au même rythme que le rendement total par homme-heure. Autrement dit, les machines sont plus efficaces. Le travailleur peut produire plus en une heure, et ce facteur peut en plusieurs années motiver une augmentation de salaire de 2 à 3 p. 100. Le temps est maintenant venu de prendre une décision aux États-Unis. La plus grosse aciérie du monde s'apprête à négocier avec ses syndicats le renouvellement d'ententes qui expirent à la mi-été. La *United States Steel Company* a déjà déclaré que "étant donné le haut niveau de nos salaires, nous de la *United States Steel*

ne voyons aucune raison d'augmenter nos frais de main-d'oeuvre et nos prix cette année. Nous allons faire tout notre possible pour éviter les deux." L'insuccès ou le succès de cette entreprise est un point très important parce que les règlements auxquels en viendront la *United States Steel* et l'autre aciérie fixera le sort de plusieurs autres négociations.

Le gouverneur de la Banque du Canada, à Ottawa, s'est prononcé catégoriquement. Voici quelques phrases extraites de sa déclaration: "Le plus grand obstacle est peut-être la diffusion de la théorie suivant laquelle les démocraties ne peuvent pas connaître en même temps un haut niveau d'emploi et des prix stables, qu'elles doivent inévitablement choisir entre le chômage et l'inflation, et qu'un haut niveau d'emploi ne peut être atteint qu'en acceptant ou même en créant délibérément un certain degré d'inflation. Je suis persuadé que ces manières de voir sont fondamentalement fausses. L'idée qu'il faut être prêt à créer ou à tolérer de l'inflation afin d'apporter une contribution utile au problème consistant à maintenir un niveau d'emploi élevé et toujours plus répandu menace de devenir le grand sophisme économique de l'époque".

Ma propre compagnie d'assurance n'a rien d'autre à vendre que des dollars futurs. Si nous croyions vraiment et si nous étions absolument convaincus qu'il faut abandonner la lutte contre l'inflation de caractère larvé ou manifeste, nous n'aurions certes pas le droit de vendre le produit que nous vendons aujourd'hui. Je partage l'avis qu'a exprimé dans une brève observation le président de l'une des sociétés d'assurance-vie de Wilmington (Delaware), où il déclare qu'en dernière analyse le résultat dépend de l'opinion publique, — lorsqu'un nombre suffisant de personnes auront connu les maux de l'inflation, l'inflation sera enrayée, et probablement pas avant. Et je cite:

"Le célèbre historien anglais, lord Macaulay, écrivant au sujet de notre forme de gouvernement démocratique, a dit qu'elle renfermait une force qui causerait éventuellement sa destruction. Il semblerait que cette question de l'inflation en décidera. Peut-être Macaulay avait-il raison, seul le temps nous le dira; quant à moi je suis persuadé qu'il avait tort, car j'ai foi dans l'intelligence de notre peuple qui saura prendre la bonne décision quand il aura compris le problème; autrement, je ne pourrais croire en la démocratie. Sans doute est-il possible que nous ayons encore un peu d'inflation, mais je ne crois pas que l'inflation soit inévitable ou qu'elle sera désastreuse".

Le vice-président de ma société me laisse voir parfois la revue PROBE qui dit bien des choses brièvement et avec élégance. Il y a quelques mois j'y ai lu entre autres: " il importe que les assureurs reconnaissent les éléments qui ont fait leur preuve maintes et maintes fois, année après année, et qu'ils y insistent. Quel que soit le chiffre inflationniste que puissent mentionner les sceptiques, il n'y a pas encore d'autre façon de se créer une succession immédiate que de recourir à l'assurance-vie. Tout prouve que la grande majorité du peuple a constaté que l'élément épargnes obligatoires que comporte l'assurance-vie est la meilleure garantie d'avoir des dollars à sa disposition au besoin, qu'il s'agisse de dollars stables, dévalorisés ou assainis. Nous admettons que certains penseront qu'il s'agit là d'un argument spécieux. Mais notre longue expérience auprès des détenteurs de polices d'assurance chez les personnes à revenu faible, moyen et élevé nous convainc que cela est et continuera probablement d'être notre meilleure réclame en faveur de l'assurance-vie comme placement sûr. Celui qui place la différence dans le marché des produits ou en des valeurs liquides réalise rarement son plan."

Je veux terminer dans un moment avec une citation de M. Graham Towers. La seule allocution qu'il a prononcée depuis qu'il a quitté son poste de gouverneur de la Banque du Canada porte sur l'inflation. Il a choisi de la prononcer devant une

réunion d'assureurs-vie à Toronto, comme d'une tribune où il allait donner sa plus importance conférence. Il a refusé de parler en public depuis, ce qui indique la valeur qu'il y attachait. Je veux signaler ce que cette allocution signifie pour nous tous et ce que nous pouvons faire à titre de consommateurs, car c'est le thème qu'il a développé, — "Ces derniers temps, les chefs du gouvernement des États-Unis et du Royaume-Uni, pour ne mentionner que deux pays, ont eu l'occasion de demander au monde du travail et au monde du commerce de restreindre leurs réclamations de salaire et leurs augmentations de prix. Même si pareilles exhortations sont sans doute utiles, en ce sens qu'elles attirent l'attention du public sur le problème, je doute qu'elles aient le moindre effet immédiat. Comment pourraient-elles en avoir? Dans toute négociation, les dirigeants syndicaux doivent obtenir le plus en faveur de leurs syndiqués; et toute entreprise commerciale, pour continuer d'exister, doit s'efforcer d'obtenir un rendement de capital satisfaisant. Ce n'est que lorsque le consommateur ne peut pas s'adapter facilement aux hausses de prix qu'il faut se limiter, — c'est-à-dire non pas à la suite d'une exhortation, mais bien par nécessité."

Par conséquent ce que nous pouvons faire est de croire que l'inflation n'est pas inévitable, se le dire et agir en conséquence. Préconiser aussi des budgets gouvernementaux équilibrés. S'opposer aux demandes d'augmentation de salaire dépassant les augmentations de productivité. L'assurance-vie au Canada et aux États-Unis, dans sa publicité générale, met l'accent sur le thème anti-inflationniste cette année. Elle y consacre tout. Les banques et les compagnies d'assurance-vie du Canada ainsi que les sociétés d'assurance-vie des États-Unis s'élèvent contre l'inflation. Les Chambres de commerce se révèlent très efficaces aussi. Messieurs, je suis fermement convaincu que si on fait preuve d'une vigilance continue et d'efforts soutenus dans ce sens, le pouvoir d'achat du dollar canadien, et le régime de libre économie dans lequel nous vivons et grandissons, peuvent être sauvegardés et transmis à nos enfants et à nos grands-enfants.

Merci.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

sur les dangers d'inflation au Canada

Fascicule 4

SÉANCE DU MARDI 16 JUIN 1959

Président: L'HONORABLE CLARENCE V. EMERSON

TÉMOINS:

M. W. T. G. Hackett, directeur général adjoint de la Banque de Montréal, représentant l'Association des banquiers canadiens; M. G. Arnold Hart, président de la Banque de Montréal; M. Neil J. McKinnon, président de la Banque Canadienne de Commerce.

APPENDICE A

Mémoire présenté par M. A. H. Cameron, de **Saunders, Cameron Ltd.**, Toronto.

L'Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1959

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(Halifax-Nord)
Connolly
(Ottawa-Ouest)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*MacDonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(Queens-Shelburne)
Stambaugh
Taylor **(Norfolk)**
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—50.

* Membre **ex officio**

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat

Mardi 28 avril 1959

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard:

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion est mise aux voix.

Les sénateurs se prononcent de la façon suivante:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird,
Basha,
Beaubien,
Bois,
Boucher,
Bradette,
Connolly **(Halifax-Nord)**,
Connolly **(Ottawa-Ouest)**,
Crerar,
Croll,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Gershaw,
Golding,
Grant,
Hodges,
Hugessen,
Isnor,
Jodoin,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
McGrand,
Petten,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith **(Kamloops)**,
Smith **(Queens-Shelburne)**,
Stambaugh,
Taylor **(Westmorland)**,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
Woodrow—40.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Brunt,
Buchanan,
Emerson,
Gladstone,
Haig,
Higgins,
Horner,
MacDonald,
Methot,
Pearson,
Quinn,
Sullivan,
White—14.

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

Mardi 16 juin 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin.

Présents: les honorables sénateurs Emerson **(président)**, Aseltine, Beaubien, Brunt, Burchill, Croll, Euler, Gershaw, Hayden, Higgins, Isnor, Lambert, Leonard, Power, Pratt, Smith **(Queens-Shelburne)**, Stambaugh, Thorvaldson, Turgeon, Wall et Woodrow—21.

Aussi présents: les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Leonard, il est ordonné qu'un mémoire présenté par M. A. H. Cameron, de la société **Saunders, Cameron Ltd.**, de Toronto, soit imprimé en apprendice aux délibérations d'aujourd'hui.

Les personnes suivantes témoignent:

M. W. T. G. Hackett, directeur général adjoint de la Banque de Montréal, représentant l'Association des banquiers canadiens.

M. G. Arnold Hart, président de la Banque de Montréal.

M. Neil J. McKinnon, président de la Banque Canadienne de Commerce.

L'examen de l'ordre de renvoi est ajourné.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au jeudi 18 juin, à 10 heures du matin.

Certifié conforme

Le sous-chef de la Division des comités,

John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, mardi 16 juin 1959.

TÉMOIGNAGES:

Le Comité permanent des finances, qui a reçu instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada, se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin, sous la présidence du sénateur Emerson.

Le président: Messieurs, nous avons le quorum; je vous demande donc de faire silence. Avant d'appeler les témoins, j'ai quelques remarques à faire. M. A. H. Cameron, de Toronto, qui a été invité à témoigner mais qui en est empêché à cause d'engagements antérieurs, a présenté un mémoire. Des exemplaires de ce mémoire sont à la disposition des membres du Comité et je propose que ce mémoire soit imprimé en appendice aux délibérations d'aujourd'hui.

(Voir Appendice A aux délibérations d'aujourd'hui.)

Des Voix: D'accord!

Le sénateur Croll: Qui est M. Cameron?

Le président: M. Cameron est un négociant en valeurs de la société Saunders, Cameron Ltd., de Toronto.

M. Deutsch sera de nouveau à Ottawa demain et nous annoncerons aux membres du comité de direction quand se tiendra la prochaine réunion de ce comité. Pour sa part, le Comité plénier des finances tiendra sa prochaine réunion le jeudi 18 juin, à 10 heures du matin, dans cette salle.

Le sénateur Leonard: L'heure de la réunion se trouve donc changée à 10 heures?

Le président: C'est exact. Au nom des membres du Comité des finances, je désire souhaiter la bienvenue ici ce matin à M. W. T. G. Hackett, directeur général adjoint de la Banque de Montréal, à M. G. Arnold Hart, président de la Banque de Montréal et à M. Neil J. McKinnon, président de la Banque Canadienne de Commerce. Sans autre préamble, j'appellerai M. Hackett qui présentera un mémoire au nom de l'Association des banquiers canadiens. M. Hackett répondra à vos questions quand il aura terminé la lecture du mémoire.

M. W. T. G. Hackett (directeur général adjoint de la Banque de Montréal): Monsieur le président, honorables sénateurs, il conviendrait peut-être que je vous offre d'abord une explication de ma présence ici. Les membres du Comité partageront, j'en suis sûr, mon regret que la maladie ait empêché le président de l'Association des banquiers canadiens, M. H. W. Thompson, de se trouver ici pour présenter ce mémoire au nom de l'Association. J'ai accepté de le remplacer au dernier moment et, en conséquence, je dois faire appel à votre indulgence.

Le mémoire, que j'ai l'honneur de présenter, se répartit en six sections assez courtes, dont je vous donnerai les titres au fur et à mesure.

LES BANQUES A CHARTE ET L'INFLATION

1. Objet et portée du présent exposé

Le présent exposé a pour objet de faire connaître certains faits relatifs à l'influence des banques sur l'inflation et à l'influence de l'inflation sur les banques, et aussi d'aider le Comité des finances du Sénat dans son travail en lui faisant part d'un point de vue qui représente l'opinion pour ainsi dire unanime des banques à charte. Règle générale, nous avons évité les questions d'administration car, à l'égard de la plupart d'entre elles, il ne nous paraît pas convenir que les banques à charte, en tant que groupe, prennent part à la discussion, même si elles étaient toutes pleinement d'accord.

Nous faisons cependant une exception notable à notre règle générale de ne pas aborder les questions d'administration. Les banques à charte désirent faire savoir qu'elles favorisent l'emploi consciencieux de mesures monétaires et fiscales pour sauvegarder les intérêts généraux de l'ensemble de la nation. Dans certaines circonstances, cette sauvegarde exige des mesures qui, pour un temps, gênent sérieusement divers intérêts particuliers. A un certain nombre d'endroits dans ce qui suit, il est démontré que les banques à charte ont peu de part, si tant est qu'elles en aient du tout, dans les décisions relatives à ces questions et qu'elles sont elles-mêmes atteintes par ces désisions tout comme d'autres secteurs de l'économie. Néanmoins, les autorités, même au risque d'impopularité (qui devrait n'être que temporaire), doivent de temps à autre prendre de telles décisions et les banques à charte sont tout à fait disposées à collaborer même si elles doivent partager l'impopularité.

Il faut reconnaître que ces questions exigent toujours du discernement et que, lorsqu'il s'agit de régler des situations critiques, on ne peut pas toujours attendre la solution parfaite. Les banques estiment néanmoins que les autorités monétaires et fiscales font parfois trop grand mystère de leur responsabilité en ce qui concerne leurs propres décisions et ne cherchent pas assez à faire comprendre au public canadien pourquoi les mesures adoptées sont nécessaires et quels sont les avantages qu'on peut en attendre. Cette situation peut avoir pour effet de réduire l'efficacité des mesures elles-mêmes et de nuire aux bonnes relations entre les banques et leurs clients.

II. Les banques et les disponsibilités monétaires

Quelle que soit la définition donnée à l'inflation, on l'associe souvent à un surcroît de disponibilités monétaires. Au Canada, on entend habituellement, par disponibilités monétaires, les dépôts dans les banques à charte et la monnaie en circulation. Etant donné que les dépôts sont de beaucoup le plus important de ces deux composants, il est essentiel, pour bien comprendre la situation dans laquelle se trouvent les banques à charte en période d'inflation, de faire la revue des principes fondamentaux qui déterminent le montant global des dépôts en banque.

Il convient de préciser au départ que la détermination du montant global des dépôts dans les banques canadiennes est entièrement en dehors de l'action de celles-ci. Les banques à charte sont soumises à une réglementation générale qui fait qu'il leur est impossible de provoquer une

expansion des dépôts; elles sont également incapables d'en empêcher l'amoindrissement. La détermination du montant global des dépôts dans les banques canadiennes appartient à la Banque du Canada qui, en variant les réserves en numéraire des banques à charte, peut faire en sorte que le montant total des dépôts en banque soit à peu près égal au chiffre qu'elle juge approprié. Ce contrôle s'exerce au moyen d'une formule établie par la Loi sur les banques, selon laquelle les banques à charte sont tenues de maintenir un pourcentage déterminé (8 p. 100 à l'heure actuelle) de leur passif-dépôts sous forme de réserves en numéraire composées de billets de la Banque du Canada et de dépôts auprès de la Banque du Canada.

C'est surtout par ses achats et ses ventes de valeurs ou titres sur le marché libre que la banque centrale peut modifier et modifie de fait les réserves en numéraire des banques à charte. Pour réduire les réserves en numéraire des banques, la Banque du Canada vend des valeurs ou titres et reçoit des acheteurs des chèques tirés sur les banques à charte. La Banque du Canada présente ces chèques pour encaissement aux différentes banques à charte et celles-ci acquittent leurs dettes en autorisant la Banque du Canada à déduire les montants en cause de leurs dépôts auprès d'elle. Etant donné que ces dépôts représentent une partie de la réserve légale en numéraire des banques, la réduction se traduit par une perte de numéraire pour les banques à charte. De même, pour augmenter le numéraire des banques, la Banque du Canada achète des valeurs ou titres, ce qui donne lieu à une suite d'opérations à l'opposé de celles que nous venons d'exposer.

Quand leurs réserves en numéraire augmentent, les banques peuvent ou accroître leurs prêts ou acheter des valeurs ou titres, et il en résulte une hausse des dépôts à mesure que les fonds en cause s'ajoutent aux dépôts de ceux qui font des emprunts ou de ceux qui vendent des valeurs ou titres. Par contre, lorsque les réserves en numéraire sont maintenues à peu près au même niveau ou sont réduites, l'expansion des dépôts est arrêtée ou il y a diminution. Ainsi, quand des variations se produisent dans le total des dépôts dans les banques à charte du pays, elles résultent de la ligne de conduite adoptée par la Banque du Canada et non de mesures arbitraires mises en oeuvre par les banques à charte. C'est l'action de la Banque du Canada, et non l'action des banques à charte, qui détermine le niveau des dépôts en banque au Canada et, partant, des disponibilités monétaires.

III. Les banques en période d'expansion monétaire

Un certain nombre de circonstances sont possibles dans lesquelles la banque centrale pourrait permettre l'augmentation des disponibilités monétaires, de sorte que les banques à charte seraient en mesure de satisfaire, sans inconvénient immédiat pour elles, toutes les demandes raisonnables qui leur sont faites. L'exemple le plus frappant réside dans l'adoption en période de ralentissement des affaires d'un programme visant à l'abondance des capitaux; en pareil cas, l'expansion peut être inattaquable et peut ne donner lieu à aucune inflation, pour le moment tout au moins.

Une expansion libre des disponibilités monétaires peut aussi se produire par suite de déficits non surveillés du gouvernement sous la pression d'une grande guerre ou autre force majeure, comme dans le cas de plu-

sieurs périodes historiques d'inflation. Dans de telles circonstances, les banques voient d'une part leurs dépôts augmenter rapidement et d'autre part leur actif s'accroître, non pas sous forme de prêts commerciaux, mais plutôt d'avoirs en obligations de l'Etat (dont le rendement est souvent fixé à des niveaux artificiellement bas). Toutefois, ce ne sont pas les banques à charte qui décident de l'ampleur du déficit du gouvernement, de l'étendue de l'augmentation des disponibilités monétaires et de la mesure dans laquelle le déficit sera financé par des achats de valeurs ou titres du gouvernement hors du réseau bancaire, lesquels n'occasionnent pas d'expansion monétaire. En définitive, les banques resorbent tout simplement cette portion du déficit du gouvernement que le grand public, en dehors du réseau bancaire, ne finance pas par l'acquisition de valeurs additionnelles.

A peu près les mêmes résultats se produisent quand le public modifie soudainement son évaluation de la structure des taux d'intérêt et devient peu disposé à conserver un grand nombre d'obligations, compte tenu de leur rendement courant; une expansion considérable des disponibilités monétaires, qui serait partie du procédé d'adaption à cette situation modifiée et de la recherche d'un nouveau niveau des prix et du rendement des obligations auquel le public serait de nouveau disposé à garder ces valeurs, peut devenir inévitable. Il peut aussi arriver que, pour une raison ou pour une autre, les autorités monétaires soient obligées de stabiliser le prix des obligations du gouvernement au pair ou à quelque autre chiffre arbitraire, comme ce fut le cas dans un certain nombre de pays pendant quelques années après 1945; un exemple de cette situation, qui a fait beaucoup de bruit, nous est fourni par les Etats-Unis où on y a mis fin par l'accord **Treasury-Federal Reserve,** conclu en 1951. Si une demande croissante d'argent devait se produire dans une telle situation, toute personne détenant des obligations pourrait facilement les vendre aux banques pour obtenir des fonds. A leur tour, les banques pourraient facilement revendre à la banque centrale tel nombre d'obligations qui leur obtiendrait le montant requis pour satisfaire les demandes de prêts de leurs clients. On abandonnerait ainsi la maîtrise des disponibilités monétaires en faveur du maintien des prix des obligations à des niveaux arbitraires.

Même si l'on associe habituellement l'abondance des capitaux à un ralentissement des affaires, il peut arriver que cette abondance se prolonge et favorise une expansion inflationniste du crédit privé. Par exemple, une hausse rapide des mises de fonds peut se produire et alors les besoins en capitaux de toute l'industrie réunie, qui cherche à agrandir ses établissements et à accroître son outillage, dépassent la capacité d'épargne de l'économie dans son ensemble. Dans de telles circonstances, il est probable que les banques recevront un nombre croissant de demandes de fonds; en d'autres termes, il y aura tendance à réduire l'écart entre les besoins en capitaux de la collectivité et sa capacité d'épargne par la création de crédit bancaire additionnel.

Pour ce qui est des banques à charte, tant que l'expansion aura libre cours, elles auront suffisamment de fonds pour répondre aux besoins des emprunteurs. Leur actif, sous forme de prêts, et leur passif, sous forme de dépôts, augmenteront à un rythme rapide. Au premier coup d'oeil, la situation pourrait paraître excellente à leur point de vue. Cependant, dès qu'il deviendrait évident que des pressions inflationnistes s'édifient, tout banquier deviendrait de plus en plus inquiet de la qualité des risques

qu'on lui demande d'assumer. Il craindrait aussi que le rythme de l'expansion, qui s'accompagnerait d'une hausse pyramidale du crédit bancaire à mesure qu'un trop grand nombre chercherait à mettre la main sur un volume restreint de ressources matérielles, se transforme tôt au tard en une diminution marquée des affaires, dont les répercussions atteindraient à la fois les banques et leurs clients. Ainsi, tandis qu'une hausse rapide du crédit, permise par les autorités monétaires et découlant surtout d'une demande de crédit privé, semblerait poser peu de problèmes pour le régime bancaire, elle créerait effectivement de graves difficultés pour l'économie, que les banques seraient obligées de partager.

IV. Problèmes pour les banques découlant des efforts tentés en vue de combattre l'inflation

D'une manière typique, on peut supposer que les autorités monétaires chercheront à combattre les pressions inflationnistes une fois que celles-ci seront nettement apparentes. Dans une telle situation, les banques à charte se trouveront pour ainsi dire aux premiers rangs du front. Même si les banques ne déterminent pas la politique monétaire nationale, celle-ci donne lieu en peu de temps à des circonstances qui exigent des banques des dispositions importantes.

Plus explicitement, quand la demande de crédit est à la hausse et que les conditions économiques sont telles que la banque centrale juge nécessaire de maintenir les disponibilités monétaires à un niveau relativement stable, toute hausse marquée de l'une quelconque des catégories d'actif du réseau bancaire doit inévitablement être contrebalancée par une diminution de quelque autre catégorie. Si les banques veulent satisfaire une demande sans cesse croissante de prêts, elles doivent inévitablement vendre leurs avoirs en valeurs dans une mesure à peu près correspondante, autrement leurs dépôts auront tendance à augmenter et la proportion de leur numéraire par rapport à leurs dépôts sera inférieure aux exigences légales.

Si ce procédé se poursuit, les banques atteindront en définitive le montant minimum au delà duquel il ne serait ni pratique ni souhaitable pour elles d'effectuer de nouveaux retraits de fonds. Chaque banque doit conserver un certain nombre de valeurs facilement négociables qui lui permettront de faire face au retrait possible de dépôts ou à la perte de dépôts en faveur d'une autre banque. En termes plus techniques, une banque a besoin de la liquidité que seul un portefeuille bien équilibré de valeurs à court terme peut lui donner; ainsi, elle ne peut pas disposer de toutes ses valeurs afin d'augmenter ses prêts. En outre, les conditions dans lesquelles la banque centrale ne permet pas une expansion des prêts sans une vente de valeurs sont typiquement des conditions dans lesquelles les prix des obligations sont à la baisse et les taux d'intérêt à la hausse. Par conséquent, la vente des obligations donne lieu à des pertes progressivement plus élevées et ces pertes, aux termes des règlements relatifs au fonctionnement du régime bancaire, doivent être considérées comme une dépense pour l'année au cours de laquelle elles se sont produites. A un certain moment, le coût de la vente de valeurs additionnelles en vue de faire des prêts additionnels deviendrait simplement prohibitif.

Les banques se trouveront cependant dans l'obligation de prendre des décisions difficiles bien avant d'atteindre le point où toute augmen-

tation marquée des prêts n'est plus possible. Entre autres choses, elles se trouveront dans la situation désagréable d'avoir à dire à de bons clients qu'elles ne peuvent pas répondre à leurs besoins d'argent. A première vue, cela peut ne pas sembler différent du fonctionnement normal des banques, car il y aura toujours des emprunteurs non satisfaits et la banque doit déterminer la limite au bon état du crédit; apparemment, tout ce qui serait nécessaire, ce serait que la banque soit plus sévère. Mais en y regardant de plus près, on se rendra compte que la situation est beaucoup plus compliquée que cela. Lorsque la situation des affaires est normale, le bon état du crédit d'un client peut se déterminer assez nettement à l'aide de critères raisonnablement objectifs, notamment l'expérience et la réputation du particulier en cause, la nature de l'entreprise à financer et ainsi de suite. En outre, il est généralement possible de répondre pleinement à toutes les demandes raisonnables des emprunteurs dont le crédit est bon. Cependant, quand des pressions inflationnistes marquées sont à l'oeuvre, il est simplement impossible de répondre en même temps à toutes les demandes légitimes; il se peut que le programme de dépenses de chaque requérant soit parfaitement sain et digne de crédit en lui-même, mais les ressources matérielles de l'économie ou les ressources financières disponibles par l'entremise des banques ne sont pas suffisantes pour permettre l'exécution de tous les programmes en même temps. Bref, les banques sont obligées d'adopter quelque régime de priorité ou de rationnement à l'égard de l'allocation du crédit. Si équitables que soient leurs décisions, il ne peut manquer d'y avoir du ressentiment de la part de certains clients et, en conséquence, des atteintes aux relations entre les banques et leurs clients et, malheureusement, une mauvaise publicité pour les banques.

Quand des circonstances semblables se produisent dans d'autres marchés et que la marchandise en cause devient rare, on laisse le prix monter comme moyen impersonnel de rationner les disponibilités et de mettre un frein à la demande. Dans une certaine mesure, la même chose se produit à l'égard des prêts des banques, c'est-à-dire que les taux d'intérêt augmentent par suite du jeu de certaines facteurs décrits plus longuement à la section V. Dans la pratique, cependant, il n'est pas très facile de recourir à cette ligne de conduite à cause du maximum de 6 p. 100 que fixe la Loi sur les banques à l'égard du taux d'intérêt ou d'escompte que les banques peuvent exiger. A vrai dire, étant donné que les taux d'intérêt en dehors du réseau bancaire sont libres d'augmenter sans limite,—et ces quelques dernières années ils ont accusé une tendance à la hausse de sorte que la structure générale des taux n'est plus en harmonie avec le plafond de 6 p. 100 imposé aux banques,—il y a tendance à orienter vers les banques des demandes qui, normalement, seraient financées par d'autres moyens. Ceci aggrave davantage la situation du crédit et porte la banque centrale à imposer des restrictions encore plus sévères à l'égard des réserves des banques. Ainsi, les restrictions en matière de crédit pèsent lourdement sur les hommes d'affaires qui, pour satisfaire leurs besoins en capitaux de roulement, sont le mieux servis par les banques à charte. A vrai dire, l'homme d'affaires moyen ou petit n'a à peu près pas d'autre source de fonds, même s'il peut et veut payer les taux élevés d'intérêt et les autres frais généralement exigés par les prêteurs autres que les banques. On peut dire avec justice que les banques feront des efforts particuliers pour répondre aux besoins de ces emprunteurs, mais il n'en reste pas moins que l'incapacité de ces derniers de puiser à d'autres sources en même temps que le fait que les restrictions en matière de

crédit s'appliquent plus directement aux banques qu'aux autres sources placent ces emprunteurs dans une situation défavorable lorsque l'argent est rare.

Il est donc évident que les problèmes deviennent beaucoup plus immédiats pour les banques et plus évidents pour le public en général quand les autorités monétaires du pays font un grand effort en vue de restreindre l'inflation, qu'ils ne le sont lorsqu'un champ libre est laissé à l'expansion monétaire. Mais les banques manqueraient certes de logique et seraient aussi indignes de la confiance du public dont elles jouissent si, après avoir attiré publiquement l'attention sur les dangers de l'inflation, elles devaient ensuite se plaindre à grands cris du coût, des inconvénients, des décisions pénibles et de l'impopularité auxquels elles ont à faire face par suite d'une politique monétaire visant à donner au Canada les grands avantages d'une monnaie saine et stable.

V. Les banques et les taux d'intérêt

Une politique monétaire agissante, qui a pour objet d'arrêter l'inflation, implique presque inévitablement des taux d'intérêt à la hausse. La banque centrale a donc un choix fondamental à faire. Si elle désire réglementer les disponibilités monétaires quand la demande de crédit s'accroît, elle doit accepter le fait que les taux d'intérêt augmenteront à peu près sûrement sur un vaste front. Si elle veut empêcher la hausse des taux d'intérêt dans les mêmes circonstances, elle doit permettre l'existence de nouvelles disponibilités monétaires et, par conséquent, modifier ses efforts en vue de faire disparaître la menace d'inflation.

Dans tout effort pour contanir l'inflation, il est essentiel de restreindre délibérément les disponibilités monétaires quand la demande de fonds s'accroît. On a déjà signalé que dans ces circonstances les banques vendent des valeurs. Il se peut que certains détenteurs en dehors du réseau bancaire vendent aussi des valeurs afin d'obtenir les fonds qu'ils ne peuvent plus emprunter. L'effet combiné de ces facteurs se traduit par une pression à la vente sur le marché des obligations, par le déclin des prix des obligations et, en conséquence, par des taux d'intérêt à la hausse. La situation s'aggrave dans la mesure où les prix des nouvelles émissions doivent être fixés de manière que celles-ci rapportent suffisamment pour faire concurrence à celles qui se trouvent déjà sur le marché.

Les mêmes éléments essentiels qui jouent sur les taux d'intérêt du marché doivent aussi influer sur les taux d'intérêt relatifs aux prêts consentis par les banques. Celles-ci ont la tâche de répartir des ressources prêtables rares parmi des emprunteurs dont le crédit est bon. L'augmentation du prix du crédit, c'est-à-dire du taux d'intérêt exigé par les banques, est un moyen mais pas nécessairement le seul d'assurer la répartition des ressources en crédit, qui sont rares. Il convient de noter, toutefois, que les augmentations des taux d'intérêt sur les prêts, exigés par les banques, suivent habituellement mais ne précèdent pas les hausses dans le niveau général des taux du marché. En outre, comme on l'a déjà signalé, les banques n'ont pas beaucoup de latitude sous ce rapport à cause du maximum de 6 p. 100 fixé par la Loi sur les banques à légard du taux d'intérêt ou d'escompte que les banques peuvent exiger.

Un autre facteur occasionnant des changements dans les taux d'intérêt a été la conscience toujours plus grande chez les hommes d'affaires

et les acheteurs de valeurs des changements monétaires de base qui sont aptes à se produire au cours d'un cycle des affaires. Les anticipations sont venues s'ajouter aux réalités comme élément important eu égard au marché des obligations et aussi à la demande de prêts faite aux banques. Cet élément de prévision ou d'anticipation a eu tendance à hâter ou à accélérer des changements qui, autrement, auraient pu se produire plus graduellement et plus méthodiquement. Par exemple, quand des emprunteurs s'attendent à affronter des difficultés plus grandes pour satisfaire leurs besoins financiers, ils accélèrent leurs emprunts, ce qui contribue à obliger les banques à vendre des valeurs en des montants plus élevés que ce ne serait nécessaire autrement. En outre, d'autres importants détenteurs de valeurs contribuent à un affaiblissement du marché des obligations et à une hausse des taux d'intérêt sur le marché en vendant en prévision d'une baisse persistante des prix valeurs. Ces deux formes d'action par anticipation ont plutôt pour effet d'exagérer ou d'intensifier les fluctuations des taux d'intérêt sur le marché et de la demande de crédit. Si, en même temps, le gouvernement doit émettre des obligations pour financer un déficit, le marché est soumis à de nouvelles pressions.

On pourrait mentionner en cette occasion que les banques peuvent rarement profiter du rendement élevé que donnent sur le marché les valeurs du gouvernement et autres, qui deviennent disponibles quand l'argent est rare. Tandis que d'autres peuvent faire des mises de fonds intéressantes dans le marché des obligations, parfois avec les fonds empruntés des banques antérieurement, les banques, pour leur part, sont typiquement des vendeurs de valeurs, non des acheteurs.

Ce sont là quelques-unes des causes de la hausse des taux d'intérêt dans une situation où des efforts sont tentés en vue de contenir l'inflation. Il est du pouvoir des autorités monétaires centrales de faire disparaître ces causes mais seulement au prix de l'augmentation des disponibilités monétaires. Ainsi, la Banque du Canada a un choix difficile à faire: elle doit ou permettre des taux d'intérêt plus élevés ou permettre des disponibilités monétaires plus grandes. Ce choix dépend à son tour d'une évaluation d'un équilibre de forces très complexe. Quel que soit le choix de la banque centrale, les banques à charte doivent de leur mieux s'adapter et adapter leurs programmes aux politiques nationales.

VI. Le contrecoup de l'inflation sur les banques

Nous en avons assez dit pour montrer que l'adaption exigée des banques à charte, soit en présence de l'inflation soit en présence d'un programme visant à contenir l'inflation, est loin d'être facile. Mais, en outre, un milieu dans lequel la crainte de l'inflation ou une inflation progressive influent sur les décisions des hommes d'affaires et des particuliers peut nuire au fonctionnement normal et nécessaire des banques à charte. C'est un axiome qui mérite d'être répété que le bon fonctionnement des banques dépend de la confiance du public en elles. Et la confiance dans les banques est directement liée à la confiance dans le pouvoir d'achat de la monnaie. L'inflation détruit le climat dans lequel pareille confiance fleurit. Les relations avec les banques sont le plus fortes quand il n'existe ni incertitude ni doute à l'égard de la monnaie.

On soutiendra peut-être que certaines industries ou certains intérêts et, à vrai dire, certains particuliers pourraient d'une façon ou d'une autre

et à tout prendre tirer avantage de l'inflation. Il est très difficile de voir le moindre avantage que les banques pourraient tirer sous ce rapport. Même si à un coup d'oeil superficiel les conséquences immédiates d'une expansion monétaire trop rapide semblent poser peu de problèmes pour les banques, on se rend compte en y regardant de plus près que de très réelles difficultés se présentent. En outre, les mesures en vue d'arrêter et peut-être de contrecarrer l'expansion donnent lieu à des problèmes vraiment très compliqués pour les banques. Comme on l'a déjà expliqué clairement, les banques n'ont rien à redire et, en vérité, donnent leur plein appui à toute mesure restrictive officielle qui pourrait être nécessaire pour empêcher une expansion monétaire excessive. Comme toutes les autres institutions responsables de la collectivité, les banques ont un intérêt important et constant dans la croissance équilibrée de l'économie canadienne. Les banques se rendent compte aussi qu'elles peuvent le mieux s'acquitter de leur tâche de servir la collectivité en satisfaisant aux besoins essentiels en conformité de leur expérience accumulée et de leur jugement dans une situation où la croissance économique se fait à un rythme sain et où les prix sont stables. Si l'économie canadienne ne se porte pas bien à l'avenir, les banques à charte partageront avec les autres la misère qui en résultera. Il est donc dans l'intérêt des banques à charte que l'économie canadienne se porte bien, et c'est à la fois une mesure raisonnable d'intérêt personnel et un souci réel du bien-être de la nation qui nous ont amenés à présenter l'exposé dont je viens de vous donner lecture.

Le président: Je vous remercie, monsieur Hackett. Si les honorables sénateurs ont des questions à poser au témoin, celui-ci se fera un plaisir d'y répondre.

Le sénateur Leonard: Monsieur le président, dans le mémoire présenté par M. Hackett, il est question du taux maximum d'intérêt que la Loi sur les banques fixe à 6 p. 100. Dans une situation où la politique monétaire vise à restreindre les disponibilités monétaires et vise, en conséquence, à des taux d'intérêt plus élevés dans l'ensemble, ce taux maximum fixé par statut à l'égard des prêts généraux consentis par les banques nuit-il à l'application des principes généraux qui donnent lieu à des taux d'intérêt plus élevés dans tous les autres domaines de l'économie?

M. Hackett: Pour répondre à la question, je dirais qu'un programme visant à arrêter l'inflation est par définition un programme selon lequel les disponibilités monétaires sont maintenues à un niveau stable tandis que, en même temps, la demande de capitaux augmente. Pareille situation donne lieu, à peu près inévitablement et inéluctablement, à des taux d'intérêt plus élevés par suite du jeu de l'offre et de la demande sur le marché. Il se pourrait, je pense, que des situations très anormales se produisent. Pour m'expliquer, je vais me servir d'un cas extrême. Mettons que le taux d'intérêt sur des bons du Trésor, dont l'échéance est de 91 jours, atteigne 6 p. 100 et que le taux d'intérêt sur les prêts consentis par les banques demeure à 6 p. 100, une situation, à vrai dire, très compliquée et très confuse en résulte. Je crois certes que le plafond imposé aux banques à l'égard du taux d'intérêt aurait l'effet important que voici: dans le cadre d'une politique monétaire visant à maintenir les disponibilités monétaires à un niveau stable, il deviendrait de plus en plus difficile en pareilles circonstances, de plus en plus onéreux et, à vrai dire, d'un coût prohibitif, pour les banques de liquider des valeurs, d'absorber la perte en capital qui en résulterait et de tenter de remplacer ces avoirs

au moyen d'un prêt à 6 p. 100. Nous pourrions dire, je pense, que le plafond nuit à l'action des banques, au pouvoir des banques de satisfaire des demandes de crédit que, si ce n'était de ce plafond, elles pourraient satisfaire dans le cadre d'un programme général de restrictions.

Le sénateur Leonard: Serait-il préférable de rattacher le taux maximum imposé aux banques aux taux généraux d'intérêt ou, mettons, aux taux ayant cours au Canada plutôt que d'imposer un maximum fixe de 6 p. 100, qui convenait peut-être à l'époque où l'intérêt sur les titres de l'Etat était établi sur une base de 3 p. 100?

M. Hackett: Je dirais ceci, monsieur: dans des conditions plutôt passives, quand peu de changements se produisent dans l'économie, ce point, à mon sens, ne revêt pas trop d'importance. Mais dès que des pressions s'exercent sur l'économie, dans un sens ou dans l'autre, le fait de maintenir un taux à un niveau stable, par statut ou par d'autres moyens, tandis que les autres taux deviennent de plus inconstants, donne lieu en effet à beaucoup de déviations d'une grande complexité.

Le sénateur Leonard: Il n'existe pas de pareil taux maximum au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, n'est-ce pas?

M. Hackett: Je ne le crois pas.

Le sénateur Leonard: Je vous remercie.

Le sénateur Wall: Je désire poser une question au sujet du début de la page 11 de votre mémoire? La conclusion que je tire est peut-être erronée. L'opinion motivée est-elle qu'une politique monétaire nationale, édifiée avec soin et formulée scientifiquement, pourrait être l'instrument principal au moyen duquel il serait possible de contrecarrer les forces d'inflation au sein d'une économie? Est-ce là la conclusion générale que je pourrais tirer du texte susmentionné? Est-ce là la circonstance primordiale?

M. Hackett: A mon avis, monsieur le sénateur Wall, la politique monétaire peut accomplir beaucoup à cette fin, mais loin de moi l'idée de donner à penser qu'un programme monétaire puisse être une panacée en temps d'inflation. Ce qui importe, c'est que le programme monétaire et le programme fiscal soient coordonnés. Une situation très compliquée pourrait se présenter si ces programmes tendaient dans des sens contraires. La situation s'est déjà présentée dans d'autres pays. Il en est fait mention dans notre mémoire. Cependant, même dans la situation la plus favorable qu'on puisse imaginer, du point de vue de la coordination des politiques monétaire et fiscale, il y a encore d'autres facteurs qui entrent en jeu. L'un d'eux, dans le cas du Canada en particulier, est ce qui se passe dans les autres pays et tout particulièrement dans le pays situé au sud du nôtre, avec lequel nous entretenons des relations très étroites. Il y a aussi un autre facteur qu'il est très difficile d'évaluer et de maîtriser; il s'agit des anticipations du public. L'anticipation par le public d'un mouvement d'inflation peut constituer un élément fort gênant lorsque l'on cherche à maîtriser le mouvement d'inflation lui-même. Je concède, cependant, que l'anticipation par le public, ou l'anticipation générale, de l'inflation est beaucoup moins probable quand il est évident que les politiques fiscale et monétaire sont coordonnées en vue d'empêcher l'inflation et aussi quand le public est bien renseigné sur les raisons qui motivent ces politiques et sur les avantages qu'il y a lieu d'en attendre.

Le sénateur Wall: J'allais mentionner la converse de cette proposition, si l'on veut bien me le permettre. Mes connaissances en économie sont fort élémentaires, mais il y a dans cette science une équation fondamentale que j'énoncerais ainsi: les disponibilités monétaires multipliées par la vélocité égalent les autres facteurs.

M. Hackett: C'est exact.

Le sénateur Wall: Et il y a une limite à la vélocité de l'argent qu'il est probablement possible d'atteindre dans n'importe quelle économie. Par conséquent, si l'on maintient un contrôle sévère sur les disponibilités monétaires **per se**, il y aura un contrecoup formidable sur tous les autres facteurs qui constituent la contre-partie de l'équation.

M. Hackett: Je suis d'accord avec vous, monsieur, et je vous concède aussi qu'il y a des limites à la mesure dans laquelle une augmentation de la vélocité peut, mettons, neutraliser les effets de la stabilité des disponibilités monétaires. J'ajouterais aussi que le pouvoir de maintenir la stabilité des disponibilités monétaires se trouve gravement atteint et peut, en vérité, disparaître quand, en même temps, la politique fiscale donne lieu à des additions importantes à la dette du gouvernement, additions qu'il est impossible, pour une raison ou pour une autre, de financer facilement, compte tenu de la capacité d'épargne du public dans son ensemble.

Le sénateur Leonard: Monsieur Hackett, n'établissez-vous pas là un lien entre la politique fiscale et les disponibilités monétaires, de sorte que la politique fiscale a pour effet d'augmenter les disponibilités monétaires?

M. Hackett: C'est précisément ce que je cherche à faire. A mon sens, les deux doivent marcher la main dans la main.

Le sénateur Leonard: Et ce sont là les principaux éléments de l'inflation, les principaux facteurs d'inflation?

M. Hackett: A mon sens, ce sont des facteurs très importants et ce sont les principaux facteurs sur lesquels le gouvernement puisse exercer son action. Il y a d'autres facteurs sur lesquels le gouvernement ne peut exercer aucune influence.

Le sénateur Leonard: N'est-il pas exact que les autres facteurs, notamment les salaires, les exportations, les importations, les prix, etc., ne peuvent pas agir avec beaucoup d'efficacité indépendamment des politiques fiscale et monétaire?

M. Hackett: Nous pourrions dire que ces facteurs peuvent modifier les efforts tentés officiellement pour maîtriser l'inflation. On peut imaginer des circonstances où la modification serait importante mais, généralement parlant, pourvu qu'on ait des politiques fiscale et monétaire assez fermes, on peut considérer ces autres facteurs comme étant, en d'autres circonstances, d'importance relativement secondaire. En d'autres termes, le moment arrivera où ces facteurs ne pourront résister à l'action d'une solide politique monétaire sur le plan officiel.

Le sénateur Leonard: Seriez-vous disposé à nous dire, en jetant un regard en arrière, en remontant à 1945, si, à votre avis, nous avons au cours de cette période augmenté nos disponibilités monétaires à un rythme trop rapide peut-être?

M. Hackett: Monsieur le sénateur Leonard, la sagesse après l'événement est une chose merveilleuse. A mon avis, vous avez posé une de ces

questions hypothétiques auxquelles il est impossible de donner une réponse de quelque utilité, car on ne sait jamais ce qui aurait pu se produire si quelque autre programme avait été adopté. Tout ce que je peux dire c'est que, à la fin de la guerre, on craignait beaucoup dans notre pays l'avénement d'une crise économique d'après-guerre. Nous nous rappelons tous l'abondance de documents, officiels et semi-officiels, qui portaient sur les moyens de contrecarrer une crise d'après-guerre. Cette crainte ne s'est pas réalisée; il n'y a pas eu de crise d'après-guerre. Et pendant quelques années on croyait que, ne s'étant pas produite dans l'année courante, la crise se produirait peut-être l'année suivante; une sorte de pessimisme annuel se manifestait dans les perspectives des hommes d'affaires du Canada. "Nous avons bien réussi cette année," disaient-ils, "mais c'est peut-être l'an prochain que le ralentissement se produira." Sans vouloir faire preuve de sagesse après l'événement, je crois pouvoir dire que la politique monétaire officielle a pu être influencée par cette ambiance et par le désir général de favoriser l'expansion économique du pays. On a peut-être dépassé la mesure mais, à tout événement, la thèse est extrémement difficile à défendre avec la moindre certitude.

Le sénateur Burchill: Je reviens à la question que le sénateur Leonard a posée au début au sujet du plafond sur les taux d'intérêt exigés par les banques. Vous avez répondu, je crois, que ce plafond influe sur les opérations des banques. J'aimerais savoir comment se manifeste cette influence ou encore si l'existence d'un tel plafond est utile aux banques à un moment où un programme national est mis en oeuvre en vue de freiner l'inflation, c'est-à-dire advenant que ce plafond soit moins rigide, comment cela pourrait-il aider à contenir l'inflation?

M. Hackett: Un des points que nous avons fait ressortir dans notre mémoire est que, même si les banques à charte fonctionnent dans un climat créé par une politique nationale, elles ne déterminent pas cette politique nationale. Je ne cherche pas à esquiver la question en y répondant de cette façon. J'aimerais moi-même connaître les vues sur ce point de ceux qui élaborent la politique monétaire nationale. Je n'ai pas d'opinions très dogmatiques sur la question, sauf que j'estime cettes, ainsi que je l'ai déjà mentionné, que l'immuabilité d'un taux quelconque restreint et entrave peut-être les rectifications qui autrement seraient peut-être plus faciles. Je n'ai pas d'avis bien arrêté là-dessus, surtout parce que cela m'amène dans un domaine de politique monétaire nationale que je ne connais pas très bien.

Le sénateur Brunt: Je me demande si le témoin connaît la publication du gouvernement intitulée "Travail et revenus en ce qui a trait tout particulièrement à la première phase de la reconstruction". Elle a été publiée et présentée au Parlement par le ministre de la Reconstruction en avril 1945?

M. Hackett: Cela réveille un vague souvenir dans mon esprit. S'agit-il d'un Livre blanc?

Le sénateur Brunt: Oui, monsieur, un Livre blanc publié en 1945.

M. Hackett: Je me rappelle l'avoir lu attentivement à l'époque. Je ne suis pas certain de pouvoir me rappeler maintenant ce qu'on y disait.

Le sénateur Brunt: Je me demandais si le témoin connaissait suffisamment la publication pour nous dire si, selon lui, la politique qui y est exposée tendait à l'inflation?

M. Hackett: Il m'est impossible, monsieur le sénateur, de parler d'une publication que je n'ai pas vue depuis un bon nombre d'années; je n'ai pas eu l'occasion d'en faire un nouvel examen.

Le sénateur Brunt: Si vous n'êtes pas suffisamment renseigné sur la publication, je ne vous demanderai pas de nous donner votre opinion.

M. Hackett: D'après mes souvenirs du document en question, je dirais que l'objectif du programme qu'on y exposait se rattachait aux anticipations à l'époque; peut-être le programme tendait-il plutôt à empêcher la déflation qu'à favoriser l'inflation. Si je me rappelle bien, ce document exposait une ligne de conduite visant à combattre, à contrecarrer et à anticiper un ralentissement des affaires. Ce programme n'était pas le seul du genre. Il y a eu une quantité de programmes officiels et non officiels qui tous avaient le même objectif, mais la crise prévue n'est pas survenue.

Le sénateur Brunt: Selon vous, nous trouvons-nous à l'heure actuelle dans une période où les capitaux sont nettement rares ou passablement rares?

M. Hackett: A l'heure actuelle, c'est-à-dire depuis la fin d'octobre à peu près, les disponibilités monétaires, qui s'étaient accrues considérablement en 1958, se maintiennent à un niveau passablement stable. L'augmentation qui s'est produite en 1958 et qui était de 14 ou 15 p. 100 ne découlait pas d'un accroissement de la demande de crédit privé, mais résultait directement des exigences de la situation fiscale à l'époque. La demande de crédit privé est demeurée passablement stable durant toute cette période. Depuis la fin d'octobre, bien que les disponibilités monétaires aient été maintenues à un niveau stable, la demande de crédit privé augmente à un rythme assez rapide. Dans de telles circonstances, c'est-à-dire quand les disponibilités monétaires se maintiennent à un niveau stable et que la demande de crédit augmente rapidement, je dirais que l'argent est rare au regard de la demande.

Le sénateur Brunt: Pouvez-vous me dire alors pourquoi les banques augmentent leurs facilités de prêts quand pareille situation existe?

M. Hackett: Les banques ne cherchent pas, que je sache, à accroître leurs facilités de prêts. Il y a un mois ou six semaines, le président de l'Association des banquiers canadiens, je veux dire le président à cette époque, a fait une déclaration qui donnait à entendre que les banques se trouvaient dans la nécessité d'étudier avec le plus grand soin les demandes de prêts. Je crois bien, cependant, que les banques ont modifié leurs méthodes relatives aux prêts en vue surtout de répondre aux besoins des petits emprunteurs et afin aussi que, dans la mesure du possible, les modifications qu'on leur demandera d'apporter à leurs demandes restent dans la plus faible proportion possible.

Le sénateur Brunt: Par petit emprunteur, voulez-vous dire le petit commerçant, le petit industriel?

M. Hackett: J'incluerais aussi le petit emprunteur particulier.

Le sénateur Brunt: Je ne peux pas comprendre alors pourquoi vous étendez vos opérations dans le domaine des prêts personnels quand l'argent est rare. Deux banques agissent ainsi; il y a la Banque de Nova Scotia qui a établi un nouveau régime de compte, un régime spécial qui permet

à l'emprunteur de contracter plus facilement des emprunts personnels et cette banque fait de grands efforts pour accaparer le domaine des prêts personnels. Je ne voudrais pas déconcerter le témoin, mais je dois dire que l'autre banque est la Banque de Montréal. La semaine dernière encore, cette dernière annonçait son intention d'intensifier ses opérations dans le domaine des prêts personnels. Je le répète, je ne comprends pas qourquoi les banques deviennent ainsi plus actives dans le domaine des prêts quand l'argent est rare.

M. Hackett: Pour répondre au sénateur Brunt, je dirais d'abord, vu qu'il a mentionné la Banque de Montréal, que celle-ci s'occupe de prêts personnels depuis un très grand nombre d'années.

Le sénateur Brunt: Pas sous le titre de prêts personnels.

M. Hackett: Nous annonçons des prêts personnels depuis un grand nombre d'années. Nous en avons consenti un grand nombre. Quant à l'aspect économique de la question, qui est, je le suppose, le point que vous voulez vraiment faire ressortir ici, nous pouvons dire, je pense, que le chômage est encore passablement sérieux dans norte pays. Tout ce qui permettra au petit emprunteur de financer des besoins légitimes, qu'il financera de toute façon en s'adressant ailleurs sinon aux banques, tout programme de ce genre qui peut s'incorporer dans le régime bancaire dans le cadre d'une opération générale qui exigera peut-être certaines restrictions à l'égard du crédit destiné à d'autres fins moins souhaitables peut-être, ne peut pas, à tout prendre, nuire à l'économie nationale.

Le sénateur Brunt: Cette ligne de conduite aura-t-elle pour effet de réduire le montant des capitaux à la disposition du petit manufacturier ou du petit commerçant, et, en conséquence, de créer du chômage?

M. Hackett: Ce n'est certes pas le résultat que j'en attendrais. Il se peut qu'il y ait réduction des prêts, dont les fins pourraient être souhaitables en des circonstances différentes mais qui, dans la situation présente, constituent des prêts de nature spéculative.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Monsieur Hackett, n'est-il pas exact qu'en pénétrant avec autant de zèle dans le domaine des prêts personnels, vous enlèverez peut-être à certaines sociétés de prêts des clients qui, antérieurement, empruntaient de ces sociétés et leur payaient des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux que les banques sont autorisées à exiger. En d'autres termes, les affaires que vous obtiendrez grâce à votre nouvelle initiative, ne sont nullement des affaires nouvelles mais plutôt des affaires que vous enlevez à certaines de ces sociétés à l'égard desquelles bon nombre d'entre nous se font du souci depuis plusieurs années.

M. Hackett: Nous n'enlevons rien à personne. Ce qui s'est produit, je crois, c'est un changement de méthode à l'égard d'un volume d'affaires qui se maintient depuis un très grand nombre d'années.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): N'est-il pas exact que certaines compagnies de prêts empruntent de l'argent des banques pour financer les prêts qu'elles consentent elles-mêmes aux emprunteurs?

M. Hackett: Ces faits sont consignés, je crois, dans l'état trimestriel relatif à la répartition des prêts; les emprunts que les sociétés de financement font auprès des banques y sont indiqués sous une rubrique distincte.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Bien entendu, alors, dans la mesure où vous prêtez de l'argent, les gens ne s'adresseront pas, mettons, à ces sociétés de financement en vue de contracter des emprunts, de sorte qu'il n'y a pas un supplément de prêts et, par conséquent, vous ne restreignez pas le montant des capitaux que vous mettez à la disposition des petites entreprises.

M. Hackett: Si la situation devait se présenter ainsi, cette conclusion serait valable.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, ce que je veux signaler est dans le même ordre d'idées que ce que les sénateurs Brunt et Smith ont dit, mais je voudrais auparavant faire une proposition relative à nos réunions futures.

Nous avons sous les yeux un mémoire de quatorze pages, préparé avec soin. Je ne sais pas combien de temps la préparation de ce mémoire a exigé, mais il est certain que ce n'était une question ni de minutes ni d'heures. A mon avis, des mémoires de ce genre devraient nous être remis avant les réunions. Je propose qu'à l'avenir ceux qui viennent témoigner ici, lorsqu'il s'agit d'organismes importants comme l'association des banquiers canadiens, vous fassent parvenir un nombre suffisant d'exemplaires de leurs mémoires afin que vous puissez en faire le distribution aux membres du Comité. J'ajouterai que l'idée n'est pas de moi, c'est le sénateur Smith qui a songé à cela et je veux lui en attribuer le mérite.

Le président: Je ferai immédiatement part de votre proposition au sous-comité de direction, monsieur le sénateur Isnor.

Le sénateur Isnor: Maintenant, monsieur le président, ma question suit de très près les idées exprimées par les sénateurs Brunt et Smith.

Monsieur Hackett, je me reporte à la page 10 de votre mémoire, aux deux dernières lignes du premier alinéa. Il y est question des emprunts de l'homme d'affaires moyen ou petit et vous dites: ".....les restrictions en matière de crédit s'appliquent plus directement aux banques qu'aux autres sources placent ces emprunteurs dans une situation défavorable lorsque l'argent est rare." Vous dites que l'argent est présentement rare, bien entendu. C'est la réponse que vous avez donnée il y a un moment à une question posée par le sénateur Leonard. Je dirais qu'à l'heure actuelle l'argent est cher.

Pourriez-vous nous expliquer, monsieur Hackett, ce que vous entendez par d'autres sources, sous ce rapport?

M. Hackett: Monsieur le sénateur Isnor, ce qu'on entend par là dans le mémoire c'est, je crois, qu'il y a des emprunteurs qui ont d'autres sources de crédit à leur disposition. Prenons les cas, par exemple, d'une compagnie importante. Quand l'argent est rare, elle peut recourir à d'autres moyens que les facilités offertes par le réseau bancaire en tant que tel. Elle peut obtenir des capitaux sur le marché des valeurs du pays; elle peut aussi en obtenir sur le marché des valeurs des Etats-Unis; elle peut en obtenir grâce aux facilités du marché à court terme; elle peut vendre des valeurs qu'elle détient et elle peut utiliser les capitaux qu'elle produit elle-même. Ce sont là, je pense, la plupart des autres moyens qui s'offrent à elle.

Le point essentiel est simplement que l'emprunteur moins important n'a pas cette diversité de moyens d'action à sa disposition.

Le sénateur Isnor: Je vous remercie, monsieur Hackett. En d'autres termes, les institutions financières plus importantes peuvent emprunter l'une de l'autre si elles ont des excédents en main?

M. Hackett: C'est exact, je pense.

Le sénateur Isnor: Par conséquent, l'homme d'affaires moins important se trouve dans une situation défavorable dans la mesure où il s'agit de ce genre d'emprunts?

M. Hackett: Sa liberté d'action est beaucoup plus restreinte, je pense.

Le sénateur Isnor: Je ne sais pas où le sénateur Brunt voulait en venir mais, pour ma part, je suis en faveur des mesures que prennent actuellement les banques en vue d'étendre ou d'amplifier leurs facilités à l'intention du petit emprunteur. Je songe aux constructeurs d'habitations et à d'autres qui doivent s'adresser aux banques lorsqu'ils veulent contracter des emprunts.

Le sénateur Brunt: Je voulais savoir pour quelle raison les banques accroissent leurs facilités.

Le sénateur Isnor: Je suis heureux qu'elles le fassent et j'espère que toutes les banques continueront d'accroître les facilités des prêts qu'elles offrent. En ma qualité de petit homme d'affaires, je m'intéresse au sort de ce dernier qui doit, pour des fins utiles, donner plus d'expansoin à son entreprise et, en conséquence, faire des emprunts.

J'ai encore une question à poser, monsieur le président. En dépit de la situation des marchés, les banques ont toutes eu une année passablement bonne l'an dernier. Je me rappelle que M. Diefenbaker a dit que leurs gains nets avaient été plus élevés que depuis un bon nombre l'années. S'il en est ainsi, pourquoi ne peuvent-elles pas continuer à consentir des prêts de la même façon qu'elles le faisaient pendant la période de 1945 à 1955? M. Hackett aurait-il l'obligeance de répondre en même temps à cette autre question: est-il vrai que les banques détiennent, ou sont plus ou moins obligées d'acheter ou d'honorer une grande partie du récent emprunt de conversion et, pour cette raison, se trouvent dans une situation défavorable lorsqu'il s'agit de consentir des prêts?

M. Hackett: Monsieur le sénateur, le présent mémoire parle des restrictions qui s'appliquent aux banques quand l'argent est rare. On y a mentionné, je pense, que lorsque les disponibilités monétaires sont maintenues à un niveau stable, toute augmentation importante des prêts consentis par les banques à charte doit inévitablement s'accompagner d'une diminution des valeurs détenues par elles. Il se trouve que la vente de valeurs à des prix considérablement inférieurs à la valeur comptable de ces titres donne lieu à des pertes importantes, lesquelles doivent être considérées comme étant des dépenses pour l'année au cours de laquelle elles se sont produites. Sans aucun doute, en de telles circonstances, la question du coût de la liquidation des valeurs doit entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de décider pendant combien de temps on pourra recourir à ce moyen.

Il y a, toutefois, deux autres points que je voudrais signaler. D'abord, à mon avis, s'il s'agissait uniquement et simplement de réaliser des bénéfices, les banques cesseraient probablement de consentir des prêts et ces-

seraient de vendre des valeurs beaucoup plus tôt qu'elles ne le font actuellement. Il est cependant juste de dire, je pense, que les banques accepteront longtemps de subir des pertes sur la vente de valeurs afin d'être en mesure de répondre aux demandes légitimes de leurs clients. Car la raison d'être des banques est bien de satisfaire les demandes de leurs clients dans la mesure où la chose leur est possible.

L'autre point que je veux signaler est que, indépendamment du coût de la vente des valeurs, il vient un moment tôt ou tard où il n'est plus possible, du point de vue de la solidité du régime bancaire et du maintien de saines réserves, d'avoir moins d'obligations à court terme du Gouvernement du Canada. Même si l'élément coût n'entrait pas en ligne de compte, il y aurait la question d'une juste proportion.

Le sénateur Lambert: Mais les banques ne sont réellement pas maîtresses de la situation sous ce rapport, à en juger par vos remarques antérieures. C'est le Banque du Canada qui décide combien d'argent devrait être en circulation.

M. Hackett: La Banque du Canada détermine les disponibilités monétaires. Chaque banque décide elle-même quelles mesures prendre pour s'adapter à la situation.

Le sénateur Hayden: Les banques déterminent elles-mêmes leurs mises de fonds?

M. Hackett: Oui, monsieur. C'est aux banques qu'il appartient de décider quelles mises de fonds elle effectueront, quelles pertes elles sont disposées à subir.....

Le sénateur Brunt: Et ce qu'elles doivent acheter?

M. Hackett: Et ce qu'elles doivent acheter.

Le sénateur Leonard: Et elles doivent s'assurer une certaine souplesse de fonctionnement, assurer un certain rapport entre leurs valeurs et les demandes qui leur sont faites?

M. Hackett: Cela est essentiel au bon fonctionnement des banques.

Le sénateur Leonard: Il existe un rapport entre les valeurs disponibles et les exigibilités, que les banques désirent maintenir. De sorte qu'il arrive un moment où elles ne doivent pas réduire davantage leurs valeurs disponibles, n'est-ce pas?

M. Hackett: C'est exact, monsieur.

Le sénateur Brunt: Chaque banque a sa propre formule sous ce rapport?

Le sénateur Lambert: Monsieur le président, plus tôt dans son témoignage, le témoin a donné à entendre que les banques à charte sont aux premiers rangs lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes du public, tandis que la Banque du Canada semble se trouver à l'arrière-plan et tenir quelque aune pour déterminer dans quelle mesure la circulation de l'argent et les disponibilités monétaires doivent être réglementées. Nous avons beaucoup entendu parler de la théorie monétaire de l'économie au cours des dix dernières années, particulièrement depuis la fin de la dernière guerre. Nous connaissons bien la déclaration de l'homme très compétent qui, pendant de nombreuses années, a été le gardien des finances de notre

pays, de M. Clark, qui disait: "Ce qui est matériellement possible devrait être financièrement possible."

Compte tenu de cela, on se demande à qui exactement appartient l'initiative des mesures de mise en valeur dans notre pays. Les banques à charte, ainsi que le témoin l'a déclaré, répondent d'abord aux demandes des particuliers et des groupes qui croient pouvoir faire des mises de fonds profiitables dans une entreprise reproductive. S'il en est ainsi, la décision de ceux qui fournissent le crédit financier nécessaire à de telles entreprises ne dépend-elle pas largement d'une juste appréciation de la solidité économique du projet en cause ainsi que de la compétence attribuée au personnel intéressé?

Etant donné que la Banque du Canada peut, par l'intermédiaire des disponibilités monétaires, déterminer ou équilibrer de pareilles entreprises,—je cherche simplement à poursuivre votre pensée jusqu'à sa conclusion logique,—jugez-vous que les banques se trouvent en réalité de l'autre côté de la table de ceux qui entrevoient la possibilité d'entreprises éventuellement profitables?

En d'autres termes, à légard de cette question de l'inflation dans son ensemble, je ne vois pas encore où est la ligne de démarcation entre ce qu'on pourrait appeler une forme économiquement solide de mise en valeur pour notre pays et une autre qui supposerait une trop grand circulation d'argent et une évaluation exagérée ou une surcapitalisation de nos possibilités, circonstances qui amènent cette horrible chose qu'est l'inflation. Où peut-on tirer la ligne entre les deux, et la crainte est-elle un sentiment utile lorsqu'il s'agit de développement économique?

M. Hackett: Monsieur le sénateur, la question très profonde que vous avec posée est de celles que, peut-être, il serait plus utile d'adresser à la banque centrale qu'à un banquier commercial. Le mieux que je puisse faire est, non pas de répondre à la question, mais peut-être, de réfléchir à haute voix sur les points que vous avez mentionnés.

Le sénateur Lambert: Permettez-moi d'abord de dire que ma question était peut-être trop longue, mais elle m'est venue à l'esprit à la suite de votre affirmation selon laquelle les banques à charte se trouvent au premier rang lorsqu'il s'agit de régler le problème et que, par conséquent, elles sont probablement mieux placées que quiconque pour juger de la qualité et de la solidité des projets de mise en valeur qui se présentent. C'est bien ce que vous avez dit?

M. Hackett: Voici ce que je dirais. La banque centrale, ainsi que je vois les choses, a pour tâche principale de réglementer le montant total des capitaux dont l'économie canadienne peut disposer. Par analogie, on pourrait dire, je pense, que la banque centrale est le marchand de gros de l'argent. Elle détermine les approvisionnements de gros. Les banques à charte doivent, pour ainsi dire, faire le marché de détail de l'argent mis à leur disposition. Il n'appartient pas à la banque centrale, que je sache,— et je suis passablement certain qu'elle n'a jamais prétendu à cette fonction,— d'indiquer aux banques à charte, directement ou indirectement, exactement comment elles doivent répartir ou distribuer les ressources à leur disposition. Les banques à charte, à leur tour, ne créent pas la demande de prêts. Cette demande a son origine ailleurs, en dehors du régime bancaire, mais les banques font constamment face

au problème, qui les concerne, d'avoir à déterminer la valeur de crédit des demandes qui leur parviennent.

Je devrais, je pense, ajouter ceci, monsieur: il existe certaines situations d'inflation dans lesquelles, par suite de l'optimisme à l'égard des perspectives d'affaires qui est inhérent à ces circonstances, les banques reçoivent un très grand nombre de demandes de prêts qui, toutes, sont présentées avec enthousiasme. Mais, en raison de la politique monétaire générale, le régime bancaire ne peut tout simplement pas les satisfaire toutes. En de telles criconstances, les banques doivent, je pense, répartir les fonds à leur disposition aussi intelligemment et aussi équitablement qu'elles le peuvent.

Le sénateur Euler: Monsieur le président, s'il a été répondu à la question, puis-je en poser une autre? Il ne s'agit pas d'une question profonde comme celle de mon honorable ami. Nous savons que le présent Comité a été établi pour étudier la menace d'inflation. J'ai aussi entendu dire qu'il n'y a pas d'inflation du tout. J'aimerais savoir si, selon vous, il y a inflation ou peut-être menace d'inflation?

Le sénateur Thorvaldson: Pourquoi ne pas ajouter ceci: y a-t-il menace d'inflation à l'heure actuelle?

Le sénateur Euler: Cest ce que j'ai demandé.

M. Hackett: Monsieur le président, à mon avis, toute situation dans laquelle les disponibilités monétaires ont augmenté de 14, 15 ou 16 p. 100 dans une seule année est une situation qui constitue tout au moins un indice sérieux de la présence d'une menace d'inflation. J'ajouterais que, à l'heure actuelle, un certain nombre de caractéristiques d'une inflation active, immédiate et présente, ne semblent pas exister. Par exemple, il y a une certaine mesure de chômage dans notre pays. Il y a un excédent de capacité industrielle dans un grand nombre de domaines. Il y a aussi, paradoxalement peut-être, une crainte assez générale de l'inflation. Pour ma part, je ne crois pas que cette crainte soit aussi vive ni aussi répandue qu'elle l'était à pareille date l'an dernier car un certain nombre d'événements se sont produits dans l'intervalle qui pourraient donner à penser que les pressions inflationnistes se sont un peu amoindries.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Quels sont ces événements, monsieur Hackett? Auriez-vous l'obligeance de nous en indiquer un ou deux?

M. Hackett: Le premier et le plus évident, à mon avis, est que les disponibilités monétaires ont cessé d'augmenter. Il y a plus de six mois maintenant qu'elles sont stables. Le second point que je mentionnerais est que le budget fédéral est plus près de l'équilibre qu'il ne l'était à pareille date l'an dernier. Mon troisième point est que, au cours des six derniers mois, la dette du gouvernement, dans une mesure encourageante, a été absorbée en dehors du régime bancaire. Ces trois points sont très importants.

Le président: Un instant, je vous prie, sénateur Wall. Nous avons un autre témoin ici et l'heure avance. Je proposerais que nous entendions le témoin suivant.

Le sénateur Wall: Ma question est brève.

Le sénateur Brunt: Aucune de vos questions n'est brève.

Le président: Vous avez le parole, sénateur Wall.

Le sénateur Wall: Avant de poser ma question, je dirais qu'il faudrait peut-être faire à son égard la même réserve que M. Hackett a faite au sujet de la question du maximum de 6 p. 100 que la loi impose relativement au taux d'intérêt exigé par les banques. A la page 3 de votre mémoire, monsieur Hackett, vous mentionnez la formule de réglementation établie par la Loi sur les banques, selon laquelle les banques à charte doivent maintenir 8 p. 100 de leurs exigibilités au titre des dépôts sous forme de réserves en numéraire. Voudriez-vous commenter l'efficacité de cette formule, étant donné qu'il est dans l'intérêt général que les banques maintiennent la stabilité des prix? Cette formule est-elle satisfaisante? A-t-elle donné de bons résultats? Donnera-t-elle de bons résultats si elle est appliquée comme il se doit?

M. Hackett: Selon moi la formule est extrêmement efficace, très efficace en vérité.

Le président: Avant que vous nous quittiez, j'aurais moi-même une question à vous poser. Dans les rapports que vous recevez des banques succursales d'un bout à l'autre du pays, les gérants vous disent-ils que les gens s'inquiètent au sujet de l'inflation? En sont-ils par trop inquiets ou alarmés? En parlent-ils?

M. Hackett: Pour répondre à la question, je dirais qu'li serait étrange, à vrai dire, étant donné tout ce qui s'est dit au sujet de l'inflation au Canada et ailleurs au cours des deux ou trois dernières années, si l'on ne s'inquiétait pas de l'inflation, ni d'où elle peut nous mener. J'ajouterai, ainsi que je l'ai déjà dit, je pense, que, selon moi, la crainte a diminué considérablement ces derniers mois pour les raisons que j'ai déjà exposées.

Le président: Je vous remercie, monsieur Hackett. J'appellerai maintenant M. G. Arnold Hart, président de la Banque de Mnotréal.

M. G. Arnold Hart (président de la Banque de Montréal): Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis certes très honoré d'avoir été invité à comparaître devant le présent Comité aujourd'hui; il me semble bien, cependant, que mes connaissances de la question qui vous occupe ne sont pas suffisantes pour me permettre d'apporter une contribution utile à vos débats. Je ne suis pas un économiste et, par conséquent, je crois sage de ne pas chercher à parler comme un économiste. Mes remarques seront donc celles d'un citoyen canadien qui se trouve être un banquier et qui s'intéresse à la croissance économique, d'une façon méthodique et stable, de son pays.

Je n'ai pas l'intention de vous parler longuement des maux qu'entraîne l'inflation. Tous, nous les connaissons, je pense. Je dirai, cependant, que, selon moi, l'expectative de l'inflation a des conséquences qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent être aussi dangereuses que l'inflation elle-même. Pour un banquier, ce fut passablement alarmant ces quelques dernières années de constater la mesure dans laquelle les attitudes du public et, sous certaines rapports, les décisions des hommes d'affaires étaient influencées par l'hypothèse selon laquelle l'inflation progressive serait inévitable et serait peut-être le prix qu'il faille nécessairement payer pour l'expansion économique.

Je reconnais que, si l'on jette un regard sur une longue période du passé, on puisse supposer qu'une détérioration progressive de la valeur

du dollar soit en effet inévitable. Mais je me suis parfois demandé si l'on n'en est pas arrivé à cette conclusion simplement en comparent le niveau actuel des prix avec celui qui existait il y a 25, 50 ou 100 ans et en établissant ensuite la moyenne annuelle de l'écart constaté. Les ouvrages d'histoire économique que j'ai lus me donnent à penser que, pendant de longues périodes, les prix ont été stables et, en même temps, il y a eu expansion économique à un rythme fort satisfaisant. Il semble que l'inflation ait exercé ses ravages en des périodes isolées quand les prix accusaient une tendance fort marquée à la hausse. Je mentionne cela en particulier parce que, à mon avis, c'est un point sur lequel les recherches que comporte votre enquête pourront utilement faire la lumière.

S'il est vrai que, à la lumière de l'histoire, la théorie de l'inflation progressive inévitable ne tienne pas debout, on ne trouvera pas, je pense, de moment plus propice pour expliquer clairement ce fait à la population du pays. Même si cette information n'avait pas d'autre effet, elle pourrait servir d'avertissement pour un grand nombre de personnes qui, aujourd'hui, croient assurer prudemment leur avenir par des moyens qui, d'une façon ou d'une autre, sont peut-être vraiment spéculatifs.

Si l'on songe maintenant aux événements récents, la question qui vient à l'esprit d'un profane comme moi est celle-ci: "Quelle est la gravité de la menace d'inflation à l'heure actuelle?" Tout ce que je puis dire sous ce rapport, c'est que les témoignages ne penchent pas tous du même côté. A certaines époques, entre autres pendant les années de guerre et pendant la période d'expansion considérable de 1955 à 1957, il était possible, je pense, de reconnaître assez clairement les dangers d'inflation en fonction d'une économie pleinement utilisée du point de vue des ressources humaines et matérielles. Dans une telle situation, la création de pouvoir d'achat additionnel ne pouvait avoir d'autre résultat que celui de faire augmenter les prix davantage. Pendant la guerre, bien entendu, il y a eu création de pouvoir d'achat additionnel, mais l'effet sur les prix a été neutralisé par la réglementation de ces derniers, et la hausse conséquente inévitable des prix est venue plus tard. Si l'on considère la situation présente, toutefois, pareille analyse ne semble pas s'appliquer du tout. Nos ressources ne son pas intégralement utilisées. Même s'il diminue, le chômage demeure un problème grave. Un très grand nombre de nos industries ont un surplus de capacité. Le public ne semble pas disposé à dépenser à la légère. A vrai dire, l'épargne a atteint, ces derniers temps, un niveau exceptionnellement élevé et fort encourageant. Tous ces éléments réunis ne paraissent pas traduire une menace d'inflation.

Le revers de la médaille est, bien entendu, que notre pays a connu l'an dernier et, à vrai dire, depuis le milieu de 1957, une hausse d'une rapidité alarmante des disponibilités monétaires sans une expansion simultanée de la production des biens et des services. D'après le dernier rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada, l'augmentation des disponibilités monétaires de juillet 1957 à octobre 1958 a été de 15 p. 100 tout au moins, taux d'augmentation qui, selon le gouverneur, "dépassait de beaucoup ce qui aurait été nécessaire ou désirable en fonction de considérations uniquement monétaires et économiques; mais, je crois que cette expansion était non seulement justifiable mais inévitable puisqu'il importait de faire un effort énergique et efficace pour résoudre les graves problèmes qui touchaient le déficit total du gouvernement et l'état de la dette publique." Sans entrer dans les détails qui, à tout événement, se trouvent dans les dossiers, on peut dire que l'augmentation des disponi-

bilités monétaires résultait presque entièrement du financement par l'entremise du régime bancaire, c'est-à-dire du financement au moyen d'achats par la banque centrale et par les banques à charte de valeurs du Gouvernement du Canada. En d'autres termes, l'expansion monétaire découlait d'une augmentation simultanée des besoins de crédit du gouvernement fédéral. A vrai dire, non seulement le régime bancaire devait-il financer le déficit en numéraire du gouvernement mais il devait aussi recueillir un bon nombre d'obligations détenues par le grand public qui, à l'époque, cherchait à réduire plutôt qu'à augmenter ses avoirs en obligations de l'Etat.

Sans insister davantage là-dessus, il convient de signaler, je pense, que la cause fondamentale de l'expansion monétaire rapide était de caractère fiscal. Cette cause ne résidait pas, dans une mesure de quelque importance, dans une hausse rapide des demandes au régime bancaire en provenance du secteur privé de l'économie. En vérité, à compter du milieu de 1957 jusqu'en octobre 1958, les prêts des banques à charte ainsi que leurs avoirs sous forme d'hypothèques et de valeurs autres que celles du gouvernement fédéral sont demeurés à un niveau à peu près stable. Je ne dis pas que cette augmentation des besoins financiers du gouvernement n'était ni nécessaire ni souhaitable, particulièrement à la lumière du ralentissement des affaires que se manifestait à l'époque, mais il n'en reste pas moins que la situation a certes donné lieu à une crainte générale de l'inflation.

Il n'était que naturel, devant la hausse rapide des disponibilités monétaires, qu'un grand nombre de gens pensants se demandent où exactement cette tendance aboutirait. La situation dans son ensemble s'est trouvée compliquée par la baisse des prix des obligations et la hausse conséquente des taux d'intérêt sur le marché, qui a commencé à se manifester vers le milieu de l'année 1958. Une situation semblable se produisait aux Etats-Unis, et pour les mêmes raisons essentiellement, mais sous ce rapport également il convient de se rappeler, ainsi qu'il est dit dans le dernier rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada, que "l'accroissement de la masse monétaire fut beaucoup plus fort au Canada qu'aux Etats-Unis, mais les milieux financiers des deux pays y virent aussi une menace d'inflation."

Je m'empresse d'ajouter que depuis octobre dernier les disponibilités monétaires n'ont à peu près pas augmenté. Au cours de la même période, le gouvernement a présenté un budget qui laisse prévoir une diminution marquée de ses emprunts cette année. En même temps aussi, une portion encourageante de la dette du gouvernement a été absorbée par le public en dehors du régime bancaire; il faut dire cependant que jusqu'ici le public ne semble pas chercher à conserver ses obligations à long terme. A tout prendre, ces influences se traduisent, je pense, par une situation dans laquelle le dollars canadien est plus solide et a plus de valeur qu'il y a an et, à mon avis, le fait qu'on se rend compte de cela dans une mesure toujours plus grande a contribué largement à calmer certaines des craintes plus déraisonnables de l'inflation.

A compter de la fin d'octobre dernier, toutefois, les besoins en crédit du secteur privé de l'économie ont augmenté sensiblement et les avoirs sous forme de prêts, d'hypothèques et de valeurs autres que celles du gouvernement, des banques à charte ont augmenté de 14 p. 100. Etant donné que, en même temps, le programme monétaire officiel ne permettait

aucune augmentation de l'ensemble des disponibilités monétaires, le régime bancaire s'est trouvé dans la nécessité de liquider un très grand nombre de ses avoirs en obligations du Gouvernement du Canada, afin de pouvoir répondre aux besoins de ses clients qui désiraient contracter des emprunts. Il lui a fallu vendre ces obligations à des prix progressivement plus bas et, selon moi, il ne fait aucun doute que l'influence de ces ventes sur le marché a été une des causes premières de l'augmentation générale et sensible des taux d'intérêt, non seulement à l'égard des obligations du gouvernement fédéral mais aussi de toutes les autres obligations. Ainsi que le signalait récemment le président de l'Association des banquiers canadiens, il y a dans la pratique des limites à un pareil procédé de retrait de fonds et le résultat inévitable est que les banques doivent maintenant adopter un programme de crédit beaucoup plus prudent et plus sélectif que ce ne serait autrement le cas.

Il est juste de supposer, je pense, que le programme des autorités monétaires nationales vise pour le moment à stabiliser les disponibilités monétaires afin de contrecarrer la menace d'inflation inhérente à l'augmentation marquée qui a immédiatement précédé la présente situation. Qu'on me permette de dire tout de suite que je n'ai rien à redire à cet objectif. Il faut reconnaître, toutefois, que lorsque les disponibilités monétaires sont maintenues à un niveau stable et lorsque, en même temps, la demande d'argent augmente, cela conduit directement à une pénurie d'argent par **rapport à la demande** et aussi à des taux d'intérêt à la hausse sur un vaste front. En d'autres termes, et je désire appuyer sur ce point, la pénurie d'argent par rapport à la demande en même temps que la cherté de l'argent sont l'une et l'autre le résultat inévitable de l'application d'un programme monétaire par les autorités monétaires nationales dans l'intérêt national. Il faut insister sur ce point, je pense, même si ce n'est qu'en raison de l'opinion qui semble passablement répandue, selon laquelle des taux d'intérêt peu élevés sont "normaux et une bonne chose" tandis que des taux d'intérêt élevés sont "anormaux et une mauvaise chose".

Pour parler net, je dirais que le problème actuel serait beaucoup mieux compris par le grand public, ce qui serait avantageux pour les intéressés, si l'on avait moins tendance à s'excuser des niveau actuels des taux d'intérêt ou à chercher à en expliquer la raison fondamentale. Il est nécessaire, je crois, d'admettre franchement que les taux d'intérêt actuels sont une conséquence inévitable d'une politique monétaire nationale adoptée dans l'intérêt national. Dans les circonstances présentes, notre banque centrale doit faire un choix de principe. Le banque centrale a le pouvoir d'influencer le niveau des taux d'intérêt mais, dans les circonstances présentes, le seul moyen d'abaisser le niveau des taux d'intérêt serait d'accroître les disponibilités, ce qui intensifierait le danger d'inflation A mon avis, beaucoup de lumière se ferait sur les questions monétaires débattues sur les plans public et privé, si les responsables de la politique monétaire actuelle pouvaient expliquer plus clairement au peuple canadien la nature des données fondamentales du problème. Pour être aussi efficace que possible, la politique monétaire doit être non seulement intelligente mais aussi intelligible.

Si l'on veut bien me permettre une digression, je dirais que l'intelligibilité de la politique monétaire a été réduite quand, il y a tout juste deux ans et demi, le taux de réescompte de la Banque du Canada a été placé sur une base "mobile", devenant alors supérieur de .25 p. 100 au

taux hebdomadaire moyen en cours à l'égard des bons du Trésor à 91 jours. Reconnaissons-le, la mesure offrait certains avantages techniques, le principal étant que le taux de réescompte était toujours automatiquement supérieur au taux des bons du Trésor et, par conséquent, était toujours un taux punitif. De cette façon la nouvelle méthode a fait disparaître les périodes d'incertitude, qui se répétaient antérieurement, au cours desquelles pour une raison ou pour une autre, le taux des bons du Trésor excédait le taux de réescompte. Mais, d'autre part, dans l'application du nouveau procédé, un changement dans le taux de réescompte ne constitue plus un indice important donné par la banque centrale au marché de l'argent. Le taux de réescompte aujourd'hui est quelque chose qui "se produit tout simplement" et n'a plus aucune valeur comme indice du programme monétaire officiel. A mon avis, il serait possible de préserver ce qu'il y a de meilleur dans les deux procédés si l'on conservait le taux mobile mais que la banque centrale intervienne à l'occasion en variant l'écart entre le taux du bon et le taux de réescompte. L'écart pourrait être élargi quand la Banque du Canada désirerait "indiquer" une étape de resserrement accru de l'argent et, inversement, l'écart pourrait être rétréci pour indiquer une plus grande abondance.

Pour revenir maintenant à des considérations plus générales, je dirais que le maintien des disponibilités monétaires à un niveau stable quand le demande d'argent s'accroît et quand, comme conséquence inévitable, les taux d'intérêt sont à la hausse (et je ne trouve pas de meilleure expression pour définir une telle situation qu'une politique de cherté de l'argent) ne constitue pas en lui-même le remède souverain à une menace d'inflation. Tôt ou tard, pareille politique de par sa nature nuit à la capacité de prêter des banques et fait croître les taux que celles-ci doivent exiger pour ce service. Dans ces limites, les banques doivent faire de leur mieux pour répartir le plus intelligement possible les ressources à leur disposition. Je serais le dernier à prétendre, néanmoins, que, dans ces limites, les banques ne consentent que des prêts sans portée inflationniste. La plupart d'entre elles, je pense, cherchent à éviter, dans ces circonstances, les prêts qui tendent nettement à l'inflation. Nous cherchons certes et très consciencieusement à répondre aux demandes des emprunteurs solvables qui ne peuvent trouver nulle part ailleurs le crédit requis. Nous faisons aussi des efforts délibérés pour satisfaire les besoins des petits emprunteurs, je désire souligner, cependant, qu'il est impossible de déterminer exactement le contrecoup de la cherté de l'argent; à tout événement, ce contrecoup se fait sentir bien au delà du régime. Ainsi, les grandes sociétés qui veulent emprunter ont accès au marché des valeurs. Il est tout à fait vrai que, dans les circonstances présentes, les taux de leurs emprunts sont élevés. Mais, étant donné que l'intérêt constitue une dépense, environ la moitié de la hausse se trouve absorbée dans le taux de l'impôt sur les sociétés. Par contre, les emprunteurs provinciaux et municipaux doivent faire tous les frais de l'intérêt accru. Il semblerait s'ensuivre par conséquent, que les frais et l'effet préventif des taux d'intérêt élevés atteignent davantage le domaine du "capital à des fins sociales" et c'est justement dans ce domaine qu'un grand nombre de besoins peuvent le moins facilement être différés.

Un autre aspect de la question est que par suite de la situation actuelle de rareté du crédit il semble qu'une grande partie des emprunts des sociétés se font en dehors du régime bancaire, par la vente de valeurs à court terme d'une société à une autre, habituellement par l'intermé-

diaire d'un courtier en valeurs. La chose est peut-être inévitable dans la situation présente, mais elle porte certes à croire qu'il se développe au Canada une sorte de "régime bancaire fantôme" qui ne subit pas directement l'influence de la banque centrale.

Un autre effet important de la cherté de l'argent réside dans la tendance toujours plus marquée des emprunteurs canadiens à chercher à se dérober aux rigueurs des taux canadiens en faisant affaires sur le marché de New York. Au long aller, ces emprunteurs courant un grand risque sous le rapport du change et ils ne savent vraiment pas ce que leur argent leur coûte tant que le dernier versement du principal n'a pas été effectué et que le dernier coupon d'intérêt n'a pas été encaissé. L'effet immediat de cette mesure est que les fonds américains obtenus par ces emprunts doivent être convertis en dollars, ce qui entraîne une pression à la hausse sur le dollar canadien par rapport aux fonds américains. Il s'ensuit que le prix du change du dollar canadien est plus élevé qu'il ne le serait autrement et la situation en matière de concurrence des exportations canadiennes se détériore en conséquence.

Finalement, nos autorités monétaires nationales sont aux prises avec le question de toute importance de déterminer le moment opportun. A quelle étape une politique monétaire de restriction du crédit et de cherté de l'argent commence-t-elle à paralyser indûment le relèvement des affaires que tous nous voulons favoriser, et partant à restreindre le flot des recettes du gouvernement sur lesquelles les prévisions budgétaires se fondent? Je ne connais pas la réponse à cette question et je n'ai que de la sympathie pour les personnes responsables qui doivent prendre les décisions difficiles et courageeuses qu'impose toute tentative d'y répondre.

Même si la politique monétaire a des limites évidentes, ce n'est pas une raison pour ne pas l'appliquer. Le point sur lequel je veux insister, cependant, est que la politique monétaire, au sens de réglementation des disponibilités monétaires, et la politique fiscale, au sens de réglementation du déficit du gouvernement, doivent aller la main dans la main. Si, par exemple, l'on pouvait imaginer une situation dans laquelle, en raison de la politique fiscale, le marché était sans cesse appelé à absorber un nombre plus élevé de valeurs du gouvernement qu'il ne peut le faire, une tentative en vue d'enrayer l'inflation uniquement par les taux d'intérêt s'écroulerait tôt ou tard sous son propre poids. Il est concevable que des taux d'intérêt élevés transforment un relèvement des affaires en un ralentissement et, en outre, il pourrait arriver un moment où les taux courants des valeurs du gouvernement ne constitueraient plus une attraction pour les acheteurs mais seraient plutôt un signe d'avertissement. Nous en venons inévitablement à la conclusion que, dans la mesure où le gouvernement peut agir efficacement pour supprimer ou mitiger une menace d'inflation, le remède essentiel et définitif doit être une mesure fiscale. A cet égard, qu'on me permette de dire tout de suit que, à mon sens, le budget de l'année courante fait un grand pas dans cette direction nécessaire. Mais il y a encore du chemin à faire et toute personne qui s'inquiète de la menace d'inflation au Canada a dû se réjouir de la déclaration que faisait récemment le ministre des Finances, selon laquelle un programme méthodique de paiement de la dette serait un des objectifs du gouvernement. Il va sans dire, bien entendu, que pour l'exécution d'un tel programme il faudra aussi prendre des décisions difficiles et être prêt à dire aux Canadiens que dans l'intérêt de la stabilité de la monnaie, il y a des choses que le gouvernement ne peut tout simplement pas se payer.

Personne ne dira que des mesures gouvernementales seules, qu'elles soient adoptées par le gouvernement lui-même ou par la banque centrale, peuvent effectivement remédier à la menace d'inflation. Et selon moi, l'un des aspects les plus encourageants peut-être de la situation présente est que, au Canada, on se rend compte de plus en plus que notre économie est sérieusement en danger de devenir une économie de coûts relativement élevés. Non seulement ce danger se traduit-il par notre situation en matière de concurrence sur les marchés d'exportation, mais nous commençons aussi à faire face sur notre propre marché à la concurrence de certains pays, qu'il y a quelques années nous étions peut-être enclins à considerer comme étant arriérés et disposant de méthodes in efficaces. L'effet de cette concurrence, exprimé en commandes perdues et en occasions d'emploi perdues, est quelque chose que tout Canadien pensant, qu'il s'agisse d'un employeur ou d'un employé, peut comprendre facilement.

Il m'arrive parfois de penser que, ces dernières années, notre préoccupation fascinée devant notre brillant avenir économique à longue échéance nous a fait oublier que cet avenir n'est pas garanti; cet avenir sera le nôtre si nous y travaillons pas à pas et de jour en jour. J'ai bon espoir que la menace d'inflation disparaîtra non seulement grâce à des mesures courageuses de la part du gouvernement et à des explications également courageuses de sa part sur les problèmes à régler, mais aussi grâce à la compréhension intelligente de la part du public canadien de ce fait que l'inflation est le souci de tous. Pour parler clairement, l'inflation est quelque chose que nos moyens ne nous permettent pas et notre propre intérêt exige que nous acceptions la discipline collective qui est essentielle pour y échapper.

Le président: Merci, monsieur Hart, du mémoire très intéressant que vous venez de nous présenter. Honorables sénateurs, vous êtes maintenant libres d'interroger le témoin.

Le sénateur Higgins: Vous avez dit, monsieur Hart, que vous n'étiez pas un économiste; je dois avouer que je n'en suis pas un non plus. Etes-vous d'accord que les banques sont très prudentes à l'égard des prêts qu'elles consentent?

M. Hart: Oui, je le suis.

Le sénateur Higgins: Avant de consentir un prêt, elles doivent être raisonnablement certaines d'être remboursées?

M. Hart: Oui, je serais d'accord avec vous là-dessus.

Le sénateur Higgins: Et règle générale, elles n'encourageent pas les gens à emprunter, de fait elles cherchent à décourager les emprunts inutiles. C'est exact, n'est-ce pas?

M. Hart: Les banques encouragent les emprunts, je pense, lorsque ceux-ci sont dans l'intérêt de la collectivité.

Le sénateur Higgins: Je parle, cependant, des emprunts ordinaires. J'aimerais savoir quel est l'effet des opérations de toutes ces sociétés de prêts sur la situation financière à l'heure actuelle. Il existe un très grand nombre de sociétés de prêts aujourd'hui, n'est-ce pas?

M. Hart: Oui, monsieur.

Le sénateur Higgins: Et ces compagnies encouragent les gens à emprunter pour acheter des appareils de télévision et ainsi de suite, et elles

annoncent qu'elles sont disposées à prêter de $125 à $500. Diriez-vous que ces compagnies ne font pas une enquête très poussée pour s'assurer que l'emprunteur pourra rembourser l'argent prêté?

M. Hart: Je vous avoue, monsieur le sénateur Higgins, que je n'aimerais pas faire une telle déclaration générale. A mon avis, une compagnie de financement, ou une banque, selon le cas, aura assez de prudence pour s'assurer que tout emprunt consenti par elle lui sera remboursé.

Le sénateur Higgins: Il se fait sans doute beaucoup d'emprunts auprès de ces sociétés de prêts.

M. Hart: Oui, monsieur.

Le sénateur Higgins: Et cela doit donner lieu à beaucoup de dépenses pour l'achat d'objets de luxe comme des appareils de télévision et des voitures, de sorte que lorsqu'une personne achète une voiture, par exemple, le prix qu'elle paie est beaucoup plus élevé que le prix réel de l'article à cause des intérêts élevés et des autres frais que comporte l'emprunt que cette personne a contracté.

M. Hart: Pour ce qui du prix d'une voiture, je suppose que l'élément intérêt n'est pas trop élevé.

Le sénateur Higgins: Et les compagnies de financement doivent exiger des intérêts élevés, de 20 p. 100 même?

M. Hart: L'nitérêt varie en effet.

Le sénateur Higgins: Quels sont les effets sur l'économie de cet énorme volume d'emprunts contractés pour des achats que les moyens actuels des gens ne leur permettent pas? Ils achètent des articles qui sont habituellement considérés comme étant des articles de luxe.

M. Hart: Monsieur le sénateur, nous vivons à une époque où, je pense, non seulement dans notre pays mais ailleurs également, les achats à crédit sont passés dans les moeurs. Tout le monde achète à crédit.

Le sénateur Higgins: Les banques sont des institutions merveilleuses. Je ne vois pas comment elles peuvent arriver à prêter à 6 p. 100 et à servir le petit emprunteur, compte tenu de l'ennui de calculer l'intérêt, et par-dessus tout à lui permettre de solder l'intérêt à n'importe quel moment, ce que les sociétés de prêts ne permettent pas. Quand on rembourse un prêt avant échéance, ces sociétés exigent parfais qu'on paie l'intérêt pendant deux ou trois ans. Je dis donc que les banques sont de merveilleuses institutions publiques.

Autrefois, les gens s'adressaient à la banque et empruntaient sur billet seulement quand ils avaient vraiment besoin d'acheter quelque chose. Il n'était pas question d'acheter des articles de luxe.' Ils payaient 6 p. 100 d'intérêt et l'opération était toute simple. Aujourd'hui, les gens ont des appareils de télévision et des voitures sans trop savoir s'ils pourront un jour les payer.

M. Hart: Un des effets de cette pratique est de faire croître la demande des biens de consommation et de faciliter la vente de ces derniers.

Le sénateur Higgins: Est-ce une bonne chose que les gens fassent des achats au-dessus de leurs moyens actuels?

M. Hart: Je ne dirais pas cela. Il y a peut-être des gens qui empruntent sans aucune perspective de pouvoir rembourser. C'est sous ce rapport, je pense, que les banques doivent être prudentes. Elles doivent s'enquérir de la fin pour laquelle l'argent est requis et aussi s'assurer que l'emprunteur a un revenu stable et est en mesure de rembourser. Que celui-ci désire se procurer une voiture ou un appareil de télévision pour en jouir dès maintenant, et en répartir les paiements jusque dans l'avenir, je ne vois pas de mal à cela, à moins qu'il ne se surcharge d'obligations financières.

Le sénateur Higgins: En d'autres termes, les sociétés de prêts doivent s'assurer que l'emprunteur ne s'endette pas outre mesure.

M. Hart: Je ne dis pas que les sociétés de prêts ne font pas enquête sur la capacité de rembourser de l'emprunteur. Je ne représente pas une société de prêts.

Le sénateur Pratt: Qu'on me permette de dire au sénateur Higgins que les opérations des compagnies de prêts au Canada comportent une somme considérable de détails. Ainsi qu'on l'a signalé, l'octroi de crédit fait partie de notre mode de vie aujourd'hui et, si ce crédit était refusé au public, sur quelque échelle générale par tout le Canada, bon nombre d'industries fermeraient leurs portes et les affaires ralentiraient d'un bout à l'autre du pays. Le principe a été accepté et il doit être maintenu.

Le sénateur Higgins: La plupart du temps, il est possible de se rendre dans un magasin de Saint-Jean et d'acheter à crédit sans avoir à payer aucun intérêt.....

Le sénateur Leonard: Monsieur le président, l'heure avance et je me demande s'il nous sera possible de fournir à M. McKinnon l'occasion de prendre la parole.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Monsieur le président, je me reporte à la page 3 du mémoire où il est question de l'augmentation d'une rapidité alarmante des disponibilités monétaires sans la moindre expansion simultanée des biens et des services. Voici ma question: pendant les années de guerre et la période d'après existait-il toujours une relation passablement étroite entre l'expansion des disponibilités monétaires et le produit national brut?

M. Hart: Je crois que pareille relation devrait exister, monsieur le sénateur Smith.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Existait-elle?

M. Hart: Je dirais que, dans une mesure raisonable, pareille relation existait.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): S'il en est ainsi et si l'augmentation prévue cette année est de 7 p. 100, ne devrions-nous pas nous attendre à une expansion de 7 p. 100 des disponsibilités monétaires, ou bien celles-ci sont-elles déjà trop élevées et devrions-nous nous contenter de les maintenir à leur niveau acutel?

M. Hart: Vous avez, je pense, répondu à votre propre question, monsieur le sénateur Smith. L'augmentation des disponibilités monétaires a été si grande l'an dernier, tandis que le produit national brut n'a pas augmenté dans la même mesure, que nous ne devrions pas permettre une hausse aussi marquée cette année.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Je voulais que ma réponse soit confirmée par un homme du métier.

M. Hart: Je n'en suis pas.

Le sénateur Thorvaldson: En d'autres termes, nous sommes à combler l'écart?

M. Hart: En effet.

Le sénateur Wall: Le sénateur Leonard a laissé entendre que M. McKinnon aurait peut-être quelques mots à nous dire.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur McKinnon?

M. Neil J. McKinnon (président de la Banque Canadienne de Commerce): Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter. Sachant qu'un mémoire serait préparé et présenté par l'Association des banquiers canadiens et que M. Hart présenterait aussi un mémoire, je n'en ai pas préparé car une certaine mesure de répétition a tendance à se produire.

Le président: Monsieur Hart, vous avez mentionné nos exportations. Par suite de la hausse rapide du coût de la vie, nos prix sont-ils en voie de nous faire perdre notre marché d'exportation aujourd'hui?

M. Hart: Monsieur le sénateur Emerson, ce danger est grand, je pense, mais je ne dirais pas que nous avons perdu notre marché encore.

Le président: Le coût de la vie, — peut-être devrais-je dire le niveau de vie, — n'augmente pas aussi rapidement dans d'autres pays qu'au Canada?

M. Hart: Le niveau de vie est à la hausse.

Le président: Cette hausse est aussi rapide qu'au Canada?

M. Hart: Je ne dirais pas qu'elle est aussi rapide. Cependant, en Allemagne, par exemple, on a un très bon niveau de vie.

Le président: La **Singer Sewing Machine Company**, par exemple, a constaté qu'elle ne pouvait pas faire face à la concurrence ici. Elle s'est rendue au Japon, elle y a construit une usine et elle y fabrique ses machines qui sont ensuite expédiées au Canada.

M. Hart: En effet, et cela influe sur l'emploi chez nous.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Monsieur Hart, il me semble que pendant bon nombre d'années nous entendions parler de consultations fréquentes entre les autorités de la banque centrale et les dirigeants des banques à charte, avant que quelque changement dans la politique monétaire soit décidé par le gouvernement et la Banque du Canada. Cette façon de procéder a-t-elle été abandonnée? Nous n'entendons plus parler de pareilles consultations.

M. Hart: Non, la pratique n'a pas été abandonné. Nous avons bien des consultations de temps à autre.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Nous n'apprenons pas par les journaux que telle ou telle situation donnera lieu à la cherté de l'argent. Aujourd'hui, ce sont les banquiers eux-mêmes qui assument toute la responsabilité. C'est vous qui announcez ces choses au public. Je me demande

si quelque changement véritable s'est produit ou si vous avez forcément été amenés à accepter plus que votre part du fardeau?

M. Hart: C'est justement pour cela que, dans mon mémoire, j'ai cherché à expliquer pourquoi, selon moi, quelque communiqué officiel devrait informer le public de la raison de la situation actuelle et des résultats inévitables qui s'ensuivent. Les banques ont, je pense, et comme il se doit, accepté le rôle qui leur revient dans la collectivité et elles ont cherché à faire connaître leur opinion. Mais, après tout, celle-ci n'est pas l'opinion officielle.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): N'est-il pas exact que des gouvernements antérieurs ont évité certaines responsabilités et ont peut-être laissé au public le soin de se renseigner autrement?

M. Hart: La chose est possible.

Le sénateur Wall: Monsieur Hart, à la page 3 de votre mémoire, vous mentionnez certains signes qui indiqueraient nettement que la situation présente s'améliore, dans la mesure où il s'agit d'inflation. Entre autres choses, vous avec dit:

> A vrai dire, l'épargne a atteint, ces derniers temps, un niveau exceptionellement élevé et fort encourageant.

Ma question découle de la remarque faite par le sénateur Higgins au sujet de l'augmentation du crédit à la consommation qui, probablement, neutralisera de façon indirecte une partie de cette épargne. L'augmentation dont vous parlez est-elle globale ou bien est-il possible de la rattacher à quelque point de repère? Autrement dit, elle sera amoindrie par la hausse des prix ou la dévaluation de la monnaie. Si j'épargne $100 de plus aujourd'hui, cette épargne n'a pas autant de valeur qu'elle en aurait eu il y a trois ou cinq ans et son importance varie également selon le nombre des Canadiens qui font des épargnes et ainsi de suite. S'agit-il ici d'une augmentation **per capita** ou d'une augmentation rattachée à quelque point de repère?

M. Hart: Il ne s'agit pas d'une augmentation **per capita** mais d'une augmentation globale par rapport au revenu.

Le sénateur Isnor: Monsieur le président, M. Hart pourrait-il nous dire si le taux d'intérêt ou le taux des banques a changé il y a quinze ans environ?

M. Hart: Il était de 7 p. 100.

Le sénateur Isnor: En quelle année le changement a-t-il été effectué?

M. Hart: En 1944.

Le sénateur Leonard: Monsieur le président, j'aimerais entendre le témoignage de M. McKinnon. Il a bien vuolu se rendre ici ainsi que nous l'en avions prié.

M. Neil J. McKinnon (président de la Banque Canadienne de Commerce): Monsieur le président, honorables sénateurs, ainsi que je l'ai dit plus tôt (mais peut-être ne m'avez-vous pas tous entendu), un mémoire devait être présenté par l'Association des banquiers canadiens et, sachant que toutes les banques avaient collaboré à la préparation de ce mémoire et aussi que M. Hart devait présenter un mémoire en son nom et en celui

de sa banque, je n'en ai préparé aucun parce que, inévitablement, il y aurait eu répétition et j'ai pensé qu'un autre mémoire ne servirait aucune fin utile.

Le président: Plus tard, avant que le présent Comité s'ajourne, peut-être.....

Des Voix: Laissez-le parler.

M. McKinnon: Je n'ai rien d'autre à dire. A mon avis, le mémoire de l'Association des banquiers canadiens exprime les opinions des banques. Si vous avez des questions à me poser, je serai heureux d'y répondre ou de tenter de le faire.

Le sénateur Brunt: Monsieur McKinnon, j'aimerais si possible obtenir une réponse précise à la question suivante. Selon vous, le fait que les banques sont plus actives dans le domaine des prêts personnels aura-t-il pour effet de réduire le montant d'argent mis à la disposition du petit manufacturier ou du petit négociant? N'allez pas croire que je m'oppose aux prêts personnels, car tel n'est pas le cas.

M. McKinnon: Il est juste de dire, je pense, que toutes les banques consentent des prêts personnels depuis un grand nombre d'années. L'institution que je représente a été plus active que jamais dans ce domaine en 1956. Notre volume a été sans précédent cette année-là et nous prévoyons qu'il continuera d'augmenter, mais nous ne croyons pas qu'il ait cet effet particulier de restreindre le crédit à l'égard d'une catégorie quelconque d'emprunteurs. Selon moi, dans les circonstances présentes, les emprunteurs de toutes les catégories ne pourront pas emprunter autant d'argent qu'ils le voudront.

Le sénateur Brunt: Autrement dit, vous ne croyez pas que votre activité dans le domaine du prêt personnel s'accroîtra indûment?

Le sénateur Aseltine: C'est-à-dire dans le domaine du petit prêt. Je crois savoir que la Banque Canadienne de Commerce est active dans ce domaine depuis un certain nombre d'années.

M. McKinnon: Nous n'avons pas l'intention d'intensifier notre activité dans ce domaine particulier et je parle ici au nom de la banque que je représente. Nous savons cependant qua le demande de crédit est grande et les disponibilités monétaires sont maintenues à un niveau stable, de sorte qu'elles ne seront pas suffisantes pour satisfaire tout le monde.

Le sénateur Lambert: Les banques prêtent-elles de l'argent à des sociétés de prêts comme la **Household Finance Corporation?**

M. McKinnon: Si j'ai bien compris, vous voulez savoir si les banques prêtent de grosses sommes d'argent aux sociétés de prêts?

Le sénateur Lambert: Peu importe le montant des prêts. Des observations ont été faites à notre comité, pas au présent Comité mais à un autre, au sujet des bills intéressant les petits prêts. Ces sociétés fonctionnent avec l'aide des banques, je suppose, et non pas entièrement par elles-mêmes?

M. McKinnon: C'est exact. Ces sociétés font des emprunts auprès des banques.

Le sénateur Lambert: Représentent-elles un pourcentage élevé eu égard à l'activité des banques en matière de petits prêts aujourd'hui?

M. McKinnon: Non, monsieur.

Le sénateur Lambert: Ces prêts sont-ils orientés individuellement vers les banques ou vers des organismes tels que ceux que j'ai mentionnés?

M. McKinnon: Je n'ai pas ces chiffres sur le bout des doigts, mais si l'on réunissait tous les prêts consentis aux partciuliers par les banques le total serait beaucoup plus élevé que celui des prêts consentis par les banques à ces sociétés.

Le sénateur Thorvaldson: Sous ce rapport, monsieur McKinnon, ne serait-il pas exact de dire que la plus grande partie du capital des sociétés de prêts s'obtient par la vente de titres et d'obligations ainsi que d'autres valeurs à long terme de ce genre, et qu'un faible montant de capital est emprunté auprès des banques?

M. Hart: Toutes les compagnies de financement, bien entendu, obtiennent en effet des capitaux sur le marché public par des émissions d'actions et par des émissions d'obligations et elles empruntent aussi auprès des banques.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Vous vous rappellerez sans doute, comme les autres personnes ici présentes, qu'en des périodes de cherté de l'argent, une opinion assez généralement répandue dans les provinces Maritimes, par exemple, voulait que ces dernières puissent souffrir d'une politique de cherté de l'argent et de restrictions en matière de prêts plus que d'autres régions du Canada. En raison de l'activité économique moins grande dans ces provinces, on estime qu'il faudrait leur permettre une certaine expansion, mettons dans l'industrie de la pâte à papier, et qu'une politique de cherté de l'argent et le rationnement du crédit restreignent la mise en valeur des régions sous-développées du Canada. On estime également que dans l'ensemble les banquiers devraient considérer les demandes de prêts de ces régions sous un angle différent de celui sous lequel ils se placent pour étudier les demandes du reste du pays. Les banques ont-elles songé à prendre des mesures en vue de dissiper un peu ce sentiment qui a cours aujourd'hui à l'égard de leurs programmes de prêts?

M. McKinnon: Je ne savais pas que pareil sentiment existait. Une chose certaine, pour ce qui est de l'institution que je représente et aussi, je crois, de toutes les banques qui fonctionnent dans les Maritimes, c'est que jamais l'idée ne nous est venue de restreindre nos prêts à cet endroit plus que dans d'autres régions du pays. En d'autres termes, l'emprunteur solvable reçoit la même considération dans les provinces Maritimes qu'ailleurs au Canada.

Le sénateur Smith (Queens-Shelburne): Ce que je viens de dire a été exprimé d'une façon beaucoup plus heureuse par le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Selon lui, cette politique est un traitement à l'huile de ricin. Il la juge avantageuse pour l'ensemble du pays mais nuisible aux efforts de mise en valeur qu'on commence à tenter dans ces provinces. Selon vous, les banques n'y peuvent rien. Elles doivent traiter tous leurs clients de la même façon d'un bout à l'autre du pays et elles n'accorderont pas une attention spéciale aux besoins particuliers des régions insuffisamment développées du pays?

M. McKinnon: Les banques sont tout à fait justes dans leur mode de dispenser le crédit. Parce qu'un particulier habite une région du pays

plutôt qu'une autre, cela ne lui donne pas droit à un traitement de faveur. Ce serait très difficile pour une banque de faire des distinctions et nous nous efforçons de ne pas en faire. Nous estimons que le bien de l'ensemble de la nation demande que tous les emprunteurs solvables, où qu'ils se trouvent, soient traités de la même façon.

Le sénateur Wall: Auriez-vous l'obligeance de commenter la proposition faite par M. Hart au sujet du taux de réescompte de la Banque du Canada, qui est maintenant mobile, selon laquelle il serait peut-être souhaitable d'effectuer un changement et d'adopter un nouveau procédé qui pourrait servir de signal d'avertissement. Vous êtes au courant, je pense, des propos auxquels ma question se rattache?

M. McKinnon: En effet, monsieur.

Le sénateur Wall: Etes-vous d'accord avec cette proposition? Ma question est-elle indiscrète?

Le sénateur Brunt: La question est indiscrète.

Le président: Je crois qu'elle l'est un peu en effet. Si M. McKinnon ne veut pas y répondre, libre à lui de s'en abstenir.

M. McKinnon: C'est à la Banque du Canada qu'il faudrait, je pense, adresser la question.

Le sénateur Isnor: Je m'intéresse à la question du sénateur Smith au sujet des Maritimes. Je désire attirer l'attention de M. Hackett, de M. Hart et de M. McKinnon sur le fait suivant: en 1945 ou 1946, on a effectué une déduction générale sur le montant du crédit qu'il était possible d'obtenir. Si je me rappelle bien, on aurait dit que l'emprunteur qui demandait $200,000, recevrait 50 p. 100 de ce montant.

Le sénateur Brunt: Je n'ai pas eu connaissance de cela.

Le sénateur Isnor: Toutes les banques du pays ont publié un avis dans ce sens, dans la mesure où il s'agissait des crédits qui seraient accordés à l'avenir. Vous souvenez-vous de cela?

M. McKinnon: Monsieur le président, honorables sénateurs, mes souvenirs sont directement contraires à cela. On n'a pas cherché à réduire le niveau général des emprunts particuliers à l'époque. Ce qui s'est produit, c'est que la demande de crédit s'est accrue d'une façon très marquée mais qu'il n'y a pas eu d'augmentation des disponibilités monétaires et, par conséquent, la capacité d'emprunter a été réduite. Cette situation existe encore aujourd'hui.

Le sénateur Isnor: Si je me rappelle bien, c'est en février 1945 qu'une directive restreignant les prêts auprès des banques a été publiée et, par la suite, la directive a été retirée dans la mesure où il s'agissait des contrats de défense. Elle a eu des effets plus marqués dans les Maritimes que dans le reste du pays, et particulièrement chez les entrepreneurs importants du Québec et de l'Ontario. Je vous demande tout simplement, messieurs, de vous montrer un peu plus généreux à l'endroit des Maritimes.

M. McKinnon: Je ne crois pas que pareille situation ait existé.

Le président: Au nom des membres du Comité des finances et des autres honorables sénateurs ici présents, je désire remercier nos distingués

témoins de leur présence ici aujourd'hui et des excellents mémoires qu'ils nous ont présentés.

Le Comité s'ajourne.

Appendice A

MEMOIRE A L'INTENTION DU COMITE DU SENAT DU CANADA QUI FAIT ENQUETE SUR LA MENACE D'INFLATION

TABLE DES MATIERES

I. Préambule

II. Prémisse: Au cours des vingt-cinq dernières années, la politique officielle a parfois donné la préférence à des objectifs autres que le maintien de la stabilité des prix.

a) Philosophie générale et choix difficile imposé aux banques centrales.

b) Années d'avant- guerre, 1935-1939.

c) Premières années de guerre, 1939-1940.

d) Années subséquentes de guerre, 1941-1945.

e) Années d'après-guerre, guerre de Corée, 1946-1953.

f) Le ralentissement des affaires de 1953-1954, le relèvement, la grande prospérité de 1955-1957.

g) De juillet 1957 à nos jours, financement déficitaire du gouvernement, perspectives d'inflation pour 1959-1961.

III. Les partisans de l'inflation progressive.

IV. Poussées inflationnistes plus graves.

V. Epargnes, placements, le marché des capitaux et l'inflation, taux d'intérêt.

VI. Mesures possibles en vue de prévenir l'inflation à l'avenir.

a) Budgets du gouvernement.

b) La Banque du Canada.

c) Disponibilités monétaires.

d) Le logement, facteur d'inflation, 1954-1958.

e) Le peuple et le Parlement.

A. H. CAMERON

Le 1er juin 1959.

Monsieur le président, honorables sénateurs,

C'est un privilège, à mon avis, d'avoir été invité à présenter un mémoire au présent Comité car vous formez le premier groupe parlementaire qui se soit vu confier la tâche de faire enquête sur un mal qui a eu pour effet de réduire de moitié, en deux générations, la valeur du dollar.

Si vous parvenez à préciser les causes de ce mal et à éclairer le public, nous pourrons espérer que ceux, dont les actions propagent le mal, sauront faire preuve de subjugation de soi-même. A cette fin, la pression d'une opinion publique éclairée sera précieuse.

Je souhaite que le rapport de votre Comité soit mis à la disposition de tous les Canadiens. J'espère que, chaque année, vous ferez l'examen de notre économie et que vous signalerez les tendances propres à intensifier la poussée inflationniste. Pareille surveillance, à laquelle s'ajouterait l'accès aux facilités de recherche du Bureau fédéral de la statistique et de la Banque du Canada, serait peu coûteuse au regard de l'érosion annuelle de l'épargne que produit l'inflation. En 1958, les sociétés canadiennes d'assurance-vie ont perdu à elles seules près de 900 millions de dollars de pouvoir d'achat.

En termes techniques, il est possible de définir l'inflation simplement comme la création d'approvisionnements accrus d'argent. Cependant, étant donné que la croyance populaire veut que l'inflation comporte des prix à la hausse, on peut s'attendre à des arguments selon lesquels les prix à la hausse ont nécessité l'augmentation des disponibilités monétaires ou selon lesquels les disponibilités plus grandes ont été la cause des prix à la hausse. Il se peut que la double formule de M. Einzig, constitue une bonne définition(A) :

"L'inflation est une tendance à l'expansion du pouvoir d'achat, qui est apte à entraîner ou à suivre une hausse du niveau des prix."

(A) **Inflation**, par Paul Einzig, Chatto & Windus, Londres, 1952, p. 17.

PREMISSE:

Au cours des vingt-cinq dernières années, la politique officielle a parfois donné la préférence à des objectifs autres que le maintien de la stabilité des prix.

Depuis un quart de siècle, nous avons, je crois, utilisé l'argent comme moyen de réalizer divers objectifs de mérite mais, en cours de route, nous avons souvent négligé d'accorder suffisamment d'attention à l'argent lui-même, à sa valeur et à son pouvoir d'achat.

Nous avons trop exigé d'un marché de capitaux, qui avait été fondé sur des hypothèses anérieures de stabilité du dollar, et en cherchant à combler les insuffisances qui s'y sont manifestées nous avons intensifié la poussée inflationniste. Si nous continuons dans cette direction, si nous cherchons à réparer le mécanisme du marché des capitaux, à le réglementer, à faire disparaître les résultats plutôt que les causes de l'inflation, nous aurons peut-être un succès provisoire mais, éventuellement, nous aurons une vague de prospérité inflationniste qui sera suivie par une crise économique tout aussi grave sinon plus grave encore que celle qui s'est produite de 1930 à 1933.

Il est bien vu de blâmer M. Keynes pour une bonne part de l'inflation. A mon avis, la "Théorie générale" de Keynes renfermait une foule de points aptes à remédier à la déflation des années 30 mais ces mesures ne valent pas pour les années 40 et 50 qui sont des années d'expansion. S'il avait vécu, M. Keynes aurait peut-être souhaité changer le titre de son oeuvre de "Théorie générale" à "Théorie particulière. Dans le **News Week** du 18 mai 1959, M. Raymond Moley fait le remarque suivante:

M. Keynes encourageait la dépense pour la dépense pendant les dix années de crise économique. Mais son ignorance de la politique l'a empêché de comprendre que, une fois la dépense placée haut en tant que principe d'administration, elle ne cesserait pas avec l'avènement de temps meilleurs. Le sorcier n'a pas su juger ses apprentis. Ils ont ouvert le robinet mais n'ont jamais réussi à le fermer.

Pour parler net, nous avons ajouté aux disponibilités monétaires plus vite qu'à la production matérielle. Les prix ont monté en partie à cause des disponibilités monétaires plus grandes et celles-ci résultent en partie des prix plus élevés. Par notre politique monétaire et fiscale, nous avons stimulé la croissance de l'économie canadienne aux dépens de la stabilité du dollar.

Que nous n'ayons pas fait face à des difficultés trop grandes est peut-être dû non pas à notre sagesse mais à notre veine. L'inflation coïncidente aux Etats-Unis, la dévastation de l'Europe par le guerre qui, elle aussi, avait un effet inflationniste, ont jusqu'ici favorisé notre commerce d'exportation. Aujourd'hui, une Europe rajeunie, qui maîtrise davantage l'inflation chez elle, nous fait une concurrence sévère chez nous et à l'étranger. Notre plus récente expansion monétaire résulte surtout du financement déficitaire du gouvernement. (Voir page 3 du Rapport de la Banque Canada pour l'année 1958.)

L'argument courant veut que nous ayons besoin de plus grandes disponibilités monétaires, tout comme il faut plus de jetons pour continuer une partie de "poker". Dans la plupart des parties de "poker", les joueurs doivent payer leurs jetons à l'avance et on ne tolérerait pas qu'un joueur se procure des jetons à volonté **ad infinitum** contre de petits billets (IOU). Voilà l'avantage dont bénéficient les gouvernements souverains quand ils vendent de nouvelles valeurs aux banques centrales ou commerciales. Voilà comment nos disponibilités monétaires ont été accrues depuis 1957. Comme le disait M. David Kilgour, président de la **Great West Life,** au cours d'une allocution prononcée lors de la réunion annuelle de la **Life Insurance Advertisers Association,** tenue à Montréal le 24 octobre 1958:

> C'est un peu comme de participer à une partie de "poker" dans laquelle des jetons qui ne s'achètent pas sont utilisés.

La plupart d'entre nous doivent travailler ou épargner pour obtenir des fonds. Quand nous empruntons, nous devons rembourser. L'existence **persistante** d'une dette nationale veut dire que, si elle a créé au départ de nouvelles disponibilités monétaires, ces disponibilités demeureront à recouvrer aussi longtemps que la dette elle-même le demeurera.

La main-d'oeuvre syndiquée peut obtenir des augmentations de salaires qui dépassent l'augmentation de la productivité, de sorte que tous les salaires ont tendance à monter, même dans les entreprises des services dont la productivité n'augmente peut-être pas du tout. Les sociétés, dont la situation est oligarchique, peuvent administrer les prix, de manière à transmettre les hausses de coûts de toutes sortes tout en réalisant un bénéfice.

Selon moi, ni la main-d'oeuvre ni l'industrie ne pourraient constamment obtenir ces augmentations sans les disponibilités monétaires suffisantes pour financer la production aux nouveaux prix accrus. Si les disponibilités monétaires actuelles demeurent constantes, il faudrait, à me-

sure que les prix augmentent, accroître la vélocité de la monnaie en circulation pour assurer la même production aux prix accrus. L'accroissement de la vélocité est sujet à des limites matérielles.

Quand ces limites sont atteintes, les prix accrus à la fois pour la main-d'oeuvre et pour les biens ne sont possibles qu'advenant deux éventualités, soit de plus grandes disponibilités monétaires ou la réduction de la production et de l'embauchage. La concurrence en vue d'obtenir les fonds disponibles aurait aussi fait croître les taux d'intérêt, ce qui tendrait à freiner l'économie.

A plusieurs reprises depuis la guerre, nous nous sommes trouvés en face de situations exigeant une décision. Parfois, nous avons augmenté les disponibilités monétaires permettant à la production de se poursuivre et de s'accroître aux nouveaux prix accrus. Parfois, nous avons d'abord réduit la production et l'embauche, puis nous avons délibérément augmenté les disponibilités monétaires pour rétablir l'activité économique à son niveau antérieur. A l'heure actuelle, la production est à la hausse, la demande de capitaux augmente, les taux d'intérêt s'accroissent et les prix sont un peu plus élevés qu'au moment où le ralentissement a commencé.

Les disponibilités monétaires dépassent d'environ 15.7 p. 100 le niveau de juillet 1957, antérieur au ralentissement, et cependant on les dit rares. Nous prévoyons des prix plus forts, une demande plus grande de capitaux et des taux d'intérêt plus élevés tendant à freiner la tendance, s'il n'y a pas une nouvelle augmentation des disponibilités monétaires.

Certains prétendent, et avec raison selon moi, que pendant un ralentissement des affaires, s'il est su qu'une certaine augmentation des disponibilités monétaires sera permise, toute initiative économique est fondée sur cette expectative. En conséquence, il faudrait une augmentation plus marquée que celle à laquelle on s'attend pour obtenir l'effet désiré sur les affaires. Ainsi, une expansion monétaire toujours plus grande aux premières étapes de chaque ralentissement ouvrirait la voie à une poussée inflationniste toujours plus marquée pendant la période de redressement économique.

Certains blâmeront peut-être les "administrateurs de l'argent", la Banque du Canada et le **Federal Reserve Board** pour l'augmentation à la fois des disponibilités monétaires et des prix au cours du dernier quart de siècle. D'après le rapport de la Banque du Canada pour l'année 1957 (p. 25), nous avons sous-estimé le dynamisme de l'économie occidentale d'après-guerre. Comme la plupart d'entre nous, ces groupes, apparemment, craignaient surtout un ralentissement des affaires.

Depuis la fin de l'étalon-or, la gestion de l'argent est un art relativement nouveau qui comporte à la fois des quantités connues de biens et de capitaux, des mesures moins sûres de la vélocité de l'argent et des caprices de la psychologie publique impossibles à prédire. En Amérique du Nord, nous avons réussi à modérer l'inflation, exclusion faite de l'inflation causée par la guerre mondiale et la guerre de Corée. Notre mode de vie est relativement intact et une large part du mérite de même qu'une partie du blâme en reviennent aux administrateurs de l'argent.

Depuis 1957, toutefois, une nouvelle cause d'expansion monétaire s'est manifestée. Je veux parler des déficits massifs du gouvernement en temps de paix. Ceux-ci s'accompagnaient de lignes de conduite visant à stimuler l'économie et de ce qui semble être des expansions permanentes des pro-

grammes de services sociaux et de subventions. Même un budget équilibré ne parviendrait pas à éliminer la poussée inflationniste résultat du fait que le gouvernement augmente sensiblement sa part du produit national brut.

Les banques centrales éprouvent de la difficulté à neutraliser complètement l'effet inflationniste de la hausse constante des dépenses du gouvernement, particulièrement lorsque celles-ci donnent lieu à des déficits et à l'expansion monétaire. Les banques centrales, créées par les gouvernements ne déterminent pas les politiques fiscales de leur créateur. De plus fortes dépenses du gouvernement sont ou souhaités par le peuple, au désir duquel le gouvernement se rend, ou présentées par le gouvernement en temps d'élection comme répondant à un droit ou à un besoin du peuple. Tandis que les objectifs de la banque centrale appuient sur la solidité de la monnaie, les mesures dans ce sens sont parfois neutralisées par la politique fiscale du gouvernement.

Ainsi que l'honorable Douglas Abbott en faisait un jour la remarque (A):

> La Banque du Canada a pour fonction d'émettre la monnaie nécessaire à la nation ou de surveiller les besoins d'argent de la nation. . . Tant que le Parlement ne jugera pas à propos de modifier la loi régissant la Banque du Canada . . . cette fonction statutaire restera aux soins du gouverneur et du conseil d'administration de la Banque du Canada. Mais, ainsi que je l'ai dit à la Chambre dans mon discours sur cette question, la politique financière du gouvernement peut exercer une influence significative sur les opérations de la Banque du Canada dans ce domaine. Si l'on a au pouvoir un gouvernement qui se livre au financement déficitaire à grande échelle, les opérations les plus compétentes d'une banque centrale n'auraient guère d'effet . . .

Les vingt-cinq dernières années, réparties en périodes dont quelques-unes se chevauchent, démontrent que la Seconde Guerre mondiale a été la cause initiale de l'inflation. L'examen rétrospectif des événements indique que la politique d'abondance de l'argent d'après-guerre était trop libérale, compte tenu des niveaux courants des excédents budgétaires. Si l'argent avait été moins abondant ou encore si les excédents budgétaires avaient été plus grands, notre économie aurait été moins flottante au début de la guerre de Corée. Ce même examen rétrospectif nous montre aussi que nous aurions mieux contrecarré la poussée inflationniste si nous avions pu prévoir l'afflux de change qui est survenu en 1950.

Plus récemment, cependant, nous avons eu recours à l'expansion monétaire délibérée, en raison d'une part de l'abaissement par le Parlement du pourcentage des réserves des banques à charte dans l'intention peut-être de combattre le ralentissement de 1953-1954. Bientôt, la Banque du Canada a dû modifier sa ligne de conduite et combattre l'inflation.

Dès août 1957, des indices de ralentissement ont donné lieu à un retour à l'expansion monétaire et, ce qui est le plus important, il y a bientôt eu un déficit budgétaire élevé, voulu par le gouvernement, lequel a occasionné une expansion monétaire plus grande encore en 1958. Selon M. Coyne, cette expansion (B):

> "dépassait de beaucoup ce qui aurait été nécessaire ou désirable en fonction de considérations uniquement monétaires et économiques; mais je crois que cette expansion était non seulement jutifiable

mais inévitable, puisqu'il importait de faire un effort énergique et efficace pour régler les graves problèmes qui touchaient le financement du déficit total du Gouvernement et l'état de la dette publique."

A mon avis, les principaux éléments de la poussée inflationniste qui se manifeste aujourd'hui sont le niveau élevé des dépenses du gouvernement, les efforts évidents en vue de stimuler l'économie par la création délibérée de déficits et l'expansion monétaire inhérente à ces deux situations.

Il est à la fois difficile et désagréable de modifier la structure fiscale à la hâte, quand l'économie s'est remise du ralentissement qui justifiait des déficits, afin qu'elle puisse produire les excédents qui sont appropriés au relèvement des affaires. C'est là le problème de la théorie dy cycle budgétaire. Quand les déficits se maintiennent en des périodes au cours desquelles la théorie demande un excédent dirigé et qu'ils sont financés par l'expansion monétaire, la porte est ouverte à l'inflation.

Qu'on me permette de faire la revue du dernier quart de siècle, réparti en périodes, tout en ne mentionnant qu'un minimum de données statistiques, car vous aurez sans doute accès aux grandes facilités offertes par les services de statistique et de recherche de la Banque du Canada.

(A) Comité permanent de la Banque et du Commerce, 1954, fascicule 25, p. 23.

(B) Rapport de la Banque du Canada, 1958, p. 3.

Avant-guerre, 1935-1939

Quand la Banque du Canada a été créée en 1935, la crainte de l'inflation n'était pas grande car, même si le plus profond de la crise économique était passé, le niveau du chômage demeurait élevé et il y avait un surplus de capacité industrielle. L'indice du coût de la vie, établi sur la base de 1935-1939=100, était de 121.7 pour 1929, au regard de 99 pour 1932 et de 101.2 pour 1937.

Les efforts en vue de stimuler le relèvement des affaires par une politique d'abondance de l'argent ont contribué à faire passer les dépôts en banque de 1,955 millions de dollars en 1932 à 2,382 millions en 1937, chiffre dépassant à peine celui de 2,293 millions en 1929. (Source: Sommaire statistique de la Banque du Canada, octobre 1949)

Ce n'est qu'en janvier 1936 que M. Keynes a publié sa "Théorie générale". Il se peut, cependant, que certaines de ses idées aient influencé la pensée monétaire au Canada. M. Roy Harrod, biographe de M. Keynes (A), déclare que la façon de penser de celui-ci a été influencée par un article intitulé **Home Investment and Unemployment,** écrit par M. Richard Kahn pour l'**Economic Journal** en juin 1931.

Après la dévaluation du dollar, les Etats-Unis ont cherché à rétablir la prospérité au moyen de déficits délibérés; pour l'exercice financier 1934, ce déficit a été de 3.6 milliards de dollars, soit 6 p. 100 environ du produit national brut. Des déficits semblables ont caractérisé les années 1935, 1936 et 1937. On estime que le chômage s'établissait en moyenne à 12,800,000 en 1933, 11,300,000 en 1934 et, après des déclins en 1935, 1936 et 1937, était revenu à 10,400,000 en 1938 (B). Au Canada, nous avons réussi un peu mieux avec des déficits plus modestes.

(A) Life of John Maynard Keynes, par R. F. Harrod; MacMillan, Londres, 1951, p. 434.

(B) Government Securities, Congress and the Budget, discours de M. Aubrey G. Lanston à la New Jersey Savings & Loan League, Trenton, N.J., 16 février 1959.

Premières années de guerre, 1939-1940

Dès que la guerre a éclaté, l'expansion monétaire a fourni des fonds au gouvernement et a stimulé l'emploi des facilités inutilisées de l'économie. Certaines valeurs ont été vendues directement aux banques commerciales et à la Banque du Canada. A compter de la fin de 1938 jusqu'à la fin de 1940, le total des disponibilités monétaires, de la monnaie en circulation et de tous les dépôts en banque est passé de 2,560 millions de dollars à 3,001 millions, ce qui représente un gain de 441 millions, ou 16.8 p. 100 pour les deux années. Le portefeuille d'obligations de la Banque du Canada est passé de 163 millions de dollars à 576 millions, tandis que celui des banques, y compris les banques provinciales, passait de 1,187 millions de dollars à 1,288 millions. (Ces chiffres sont tirés du Sommaire statistique de la Banque du Canada, octobre 1949, et de l'ouvrage de M. E. P. Neufeld, intitulé **Bank of Canada Operations and Policy, Toronto,** 1958.)

Années subséquentes de guerre, 1941-1945

Dès la fin de 1940, il s'agissait de financer une guerre totale à de faibles taux d'intérêt. La monnaie, nouvellement créée et utilisée d'abord pour payer les factures du gouvernement, se trouvait maintenant dans d'autres mains et pouvait être prêtée au gouvernement. Le Comité national des finances de guerre a réussi à absorber une bonne partie de ce surcroît de pouvoir d'achat en vendant à la population des obligations de la Victoire. Le rationnement et la réglementation des prix ont fait leur apparition. De nouvelles disponibilités monétaires ont été créées de temps à autre, selon qu'il était nécessaire pour maintenir le marché des obligations sur une base de 3 p. 100. L'indice des prix de gros s'établissait en 1945 à 103 p. 100 de la moyenne de 1926, au regard de 82.9 p. 100 en 1940. A la fin de la guerre, les prix à la consommation étaient supérieurs de 20 p. 100 aux prix d'avant-guerre.

A la fin de la guerre, la dette et les disponibilités monétaires se comparaient aux chiffres d'avant-guerre, ainsi qu'il suit:

(Millions de dollars)	31 déc. 1938	31 déc. 1945
Dette brute:	$4,336	$17,484
Banque du Canada	182	1,842
Banques à charte	767	3,506
Divers compte du gouvernement	159	821
Tous les autres créanciers	3,228	11,315
Monnaie en circulation	238	1,055
Dépôts courants en banque (le Gouv. excepté) (X)	850	2,459
Dépôts inactifs (Y)	1,472	3,782
DISPONIBILITES MONETAIRES TOTALES	$2,560	$7,296

(X) Comprend les "dépôts actifs sur préavis"

(Y) Ceux-ci pourraient être appelés d'épargne

(Source: Sommaire statistique de la Banque du Canada, octobre 1949)

Au cours de sept années civiles, soit 84 mois y compris 72 mois de guerre, les disponibilités monétaires avaient augmenté de 185 p. 100 environ, ce qui équivaut à une hausse composée d'à peu près 16 p. 100 par année, le gain de 4,736 millions de dollars se répartissant à 56 millions environ par mois. La dette publique avait augmenté de plus de 13 milliards, ou près de trois fois autant que les disponibilités monétaires, c'est-à-dire que près de $3 d'obligations étaient vendues pour chaque dollar créé. (Par contraste, au cours des 20 mois à compter du 31 juillet 1957 au 1er avril 1959, les disponibilités monétaires ont augmenté de 1,795 millions de dollars (15.7 p. 100) et la dette de 1,764 millions, soit à peu près dollar pour dollar et à raison de 90 millions de dollars environ par mois.)

La plupart des guerres ont été suivies d'une inflation marquée puis d'un ralentissement des affaires. Certains prétendent que l'inflation constitue simplement un moyen de répartir les coûts de la guerre, qui atteint davantage ceux dont les avoirs sont plutôt liquides que matériels. En Angleterre, M. D. E. W. Gibb, un représentant de Lloyd's, cite des discussions qui ont eu lieu en 1936 sur l'assurance contre les risques de guerre (A) :

> Le seul organisme qui pourrait peut-être faire face à la perte serait un organisme ayant le droit de créer de l'argent. Le gouvernement, qui seul a le pouvoir de créer délibérément l'inflation, pourrait peut-être y parvenir. Mais personne d'autre n'en serait capable.

Si des assureurs britanniques ont songé à l'inflation délibérée comme moyen de payer un seul élément du coût de la guerre, il se peut que les fonctionnaires blasés du Trésor britannique aient aussi songé à l'inflation comme moyen d'en acquitter d'autres éléments plus importants. Pour autant que je sache, aucune autorité au Canada n'a mentionné l'inévitabilité ou l'avantage de l'inflation pour payer une partie du coût de la guerre. Si telles opinions avaient eu cours, l'intérêt public aurait exigé qu'elles ne soient pas révélées.

Il est plus probable que les autorités aussi bien que la population estimaient que le succès initial de la réglementation des prix, qui tout au moins cachait une inflation latente, pourrait freiner la poussée inflationniste jusqu'à ce qu'elle s'amoindrisse par suite d'un ralentissement des affaires après la guerre. Comment expliquer autrement les projets du temps de guerre en vue d'une politique d'abondance de l'argent après la guerre? (Voir page 5 du Rapport de la Banque du Canada pour 1943.) Le taux des banques a été réduit de 2½ à 1½ p. 100 en février 1944.

Années d'après-guerre, guerre de Corée, 1946-1952

La réduction de la dette publique de 1,500 millions de dollars, à l'aide des excédents de 1,750 millions de dollars des années financières 1946 à 1950, n'a pas suffi à contrebalancer toutes les ventes d'obligations de la

---

(A) **Lloyd's of London**, par D. E. W. Gibb; MacMillan, Londres, 1957.

Victoire détenues par le public. En raison de la politique d'abondance de l'argent, dont l'objectif était de favoriser le retour aux conditions du temps de paix, de prévenir le ralentissement anticipé des affaires après la guerre et d'empêcher la hausse des frais de la dette, les prix des obligations ont été bien supérieurs au pair.

A compter de la fin de 1945 jusqu'en juin 1950, la Banque du Canada a acheté pour 203 millions de dollars d'obligations, augmentant les disponibilités monétaires d'une façon multiplicatrice, de sorte que les banques à charte ont pu augmenter leurs prêts de 1,028 millions de dollars tout en ne vendant que pour 215 millions de dollars d'obligations. La monnaie en circulation et les dépôts en banque sont passés de 5,905 millions de dollars en décembre 1945 à 8,364 millions en juin 1950, ce qui représente une augmentation de 41 p. 100 en 4½ ans ou une hausse composée de 8 p. 100 environ par année.

Le remboursement, à l'aide des excédents, des obligations détenues par le public signifie que les dépôts **existants** changent de mains, tandis que les achats de la Banque du Canada créent de **nouveaux** dépôts. Des prix plus faibles pour les obligations (des taux d'intérêt plus élevés) auraient aussi ralenti le retrait de fonds par le public.

Etant donné que les prix de ces obligations étaient bien supérieurs au pair, celles-ci constituaient des avoirs plutôt liquides. C'est peut-être entre 1946 et 1950 qu'aurait été le moment propice pour un important emprunt de convertissement, qui aurait encouragé le public à proroger l'échéance en offrant un taux d'intérêt plus élevé. Mais la dette était encore passablement élevée au regard du produit national brut et ni le gouvernement ni la Banque n'auraient voulu faire croître le total des frais d'intérêt.

Si l'on avait su que la guerre de Corée devait éclater, cela aurait probablement favorisé un emprunt de convertissement et certainement des taux d'intérêt plus élevés, une expansion monétaire moins grande et des excédents plus marqués. Mais on ne le savait pas de sorte que, lorsque celle-ci s'est déclarée, les disponibliités monétaires étaient suffisantes, les prix des obligations étaient bien supérieurs au pair et l'on avait un souvenir net des pénuries du temps de guerre. Cette situation s'est vite traduite par un surcroît d'argent à la poursuite de biens trop rares. Les prix à la consommation (1949=100), qui n'avaient varié que de 2 p. 100 entre septembre 1948 et mai 1950, on augmenté à 106.6 à la fin de 1950 et à 118.1 à la fin de 1951.

Simultanément, notre dollar, stabilisé à 90c. (E-U.), a attiré un afflux de capitaux étrangers, ce qui a ajouté 640 millions de dollars à nos réserves de change entre mai et octobre 1950 et obligé le Bureau des changes à créer pareil montant en nouveaux dollars canadiens. Pour contrebalancer, la Banque du Canada a vendu pour 240 millions de dollars de ses obligations, en vue de détruire l'argent d'une façon multiplicatrice. Eventuellement, notre dollar a été libéré et l'augmentation nette des disponibilités monétaires canadiennes a été maintenu à 350 millions de dollars de juin à décembre 1950.

A compter de la fin de 1950 jusqu'en octobre 1953, on a favorisé la hausse des taux d'intérêt qui, dans le cas des obligations de 15 ans, sont passés de 2.73 p. 100 en juin 1950 à 3.75 p. 100 en octobre 1953, tandis que, dans le cas des obligations de 25 ans, ils ont atteint 3.92 p. 100. Les

mesures tendant à combattre l'inflation ont eu la préférence et l'indice des prix à la consommation est effectivement tombé de 118.1 à la fin de 1951 à 115.8 un an plus tard et à 115.8 à la fin de 1953.

Les excédents budgétaires ont atteint 460 millions de dollars au cours de l'exercice 1951-1952 et, à la fin de l'année civile 1952, la dette avait été réduite de 2.3 milliards. A compter de la fin de décembre 1950 jusqu'à la fin de 1953, soit en 36 mois, les disponibilités monétaires n'ont augmenté que de 633 millions de dollars.

Il faut être perspicace à rebours pour affirmer que la politique monétaire et fiscale d'après-guerre a contribué à l'inflation de 1945-1953. La hausse initiale d'après-guerre et la guerre de Corée ont été les principaux coupables, tandis que la politique d'abondance de l'argent, et ses auteurs,—la crainte d'un ralentissement d'après-guerre,—la dette élevée ont été des causes secondaires. Il aurait fallu que les taux d'intérêt s'accroissent plus rapidement et que les excédents soient plus importants. Cependant, le public n'aime ni les taxes élevées ni les excédents. L'excédent budgétaire est, bien entendu, entièrement et totalement déflationniste. Nous avons tout simplement maintenu le thermostat à un degré trop élevé, n'anticipant pas la guerre de Corée.

Prix de janvier (Indice des prix à la consommation, 1949=100)

1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954
75.2	79.6	92.8	99.8	100.1	107.7	118.2	115.7	115.7
Hausse annuelle	4.4	13.2	7.0	0.3	7.6	10.5	—2.5	NIL

(Supplément de statistique financière de la Banque du Canada, 1954)

Je doute que l'indice de janvier 1947 ait traduit les prix réels, étant donné qu'il y avait eu détérioration de la qualité sous le régime de la réglementation des prix, tandis que les prix du marché noir étaient en certains cas plus exacts que les plafonds officiels. Ils se vendait peu de voitures usagées, par exemple, aux prix maximums autorisés. Il se peut donc que le niveau de 1948 était dû à la reconnaissance tardive de certains faits qui existaient **sub rosa** dès janvier 1946. Les Etats-Unis ont supprimé soudainement la réglementation des prix au milieu de 1946. Nous importions de grandes quantités de produits américains à l'époque.

Le ralentissement des affaires de 1953-1954, le relèvement, la vague de prospérité de 1955-1957

Vers la fin de 1953, il devint évident que le chômage avait augmenté et que la production avait diminué. Les disponibilités monétaires sont passées de 9,295 millions de dollars en janvier 1954 à 9,485 millions en mars et 10,168 millions en décembre de la même année.

En juillet 1954, le coefficient minimum statutaire des réserves des banques à charte au regard de leurs dépôts a été réduit de 10 p. 100 à 8 p. 100. Cette mesure a immédiatement donné aux banques 200 millions de dollars environ en "réserves excédentaires", consistant en argent non investi, lesquelles, compte tenu du coefficient de 8 p. 100, pouvaient se multiplier 12½ fois, en théorie, ajoutant 2,500 millions de dollars au régime bancaire. Veuillez vous souvenir de ce point car, à mon avis, c'est une des causes premières de l'inflation de 1955-1957.

En même temps, on a encouragé les banques à commencer à prêter sur hypothèque. L'habitation avait atteint un nouveau statut, celui de créateur d'emploi, remplaçant le thème de la "crise du logement" des années précédentes. Même si à venir jusqu'à décembre 1954, les banques n'avaient effectivement prêté sur hypothèque que 74 millions de dollars, elles s'étaient engagées à en prêter davantage en 1955 et un essor considérable avait été donné à l'industrie de l'habitation. Grâce à leurs 200 millions de dollars en réserves excédentaires, les banques ont été encouragées à consentir des "prêts à terme", qui ressemblent un peu aux obligations émises par le secteur privé sauf sous un rapport important. Ces prêts à terme et les prêts hypothécaires se faisaient par la création de dépôts tout nouveaux, fondés sur les réserves excédentaires. Ainsi, l'habitation a commencé à compter sur l'expansion monétaire. Ce point est de la plus haute importance.

L'inflation existait déjà à l'état latent, mais l'indice des prix à la consommation est passé de 115.7 à 116.6 en 1954. Les banques ont d'abord utilisé une partie de leurs réserves excédentaires pour l'achat d'obligations de l'Etat détenues pour la plupart par le public. La Banque du Canada a d'abord augmenté son portefeuille de 64 millions de dollars mais son gain net n'a été que de 14 millions de dollars en 1954. La dette publique s'est accrue de 275 millions de dollars environ en 1953-1954, tandis que pour les exercices 1953 et 1954 les excédents budgétaires ordinaires se sont chiffrés à 69 millions de dollars au total et en 1955 il y a eu un déficit de 151 millions de dollars. La politique financière était donc plutôt inflationniste que neutre, mais dans une mesure insignifiante.

A mon avis, la poussée inflationniste de 1955-1957 a eu son origine en 1954. La réduction du coefficent des réserves des banques a occasionné une hausse marquée des disponibilités monétaires à laquelle on a mis fin avec peine en 1957, après l'imposition de "coefficients secondaires des réserves", la suppression des prêts à terme et la hausse des taux d'intérêt de 1955-1957. Les disponibilités monétaires sont passée de 10,168 millions de dollars en décembre 1954 à 11,437 millions en juillet 1957. Heureusement la politique financière était à peu près neutre et un excédent de 257 millions de dollars s'annonçait à l'égard de l'exercice 1957, neutralisant le déficit de 33 millions de dollars en 1956 ainsi que le déficit de 1955.

L'indice des prix à la consommation a atteint 116.4 en janvier 1955, 116.8 en 1956 et 120.3 en janvier 1957. Il n'a pas enregistré de baisse au cours du ralentissement subséquent, mais il s'est élevé à 126 à la fin de 1958. L'indice des prix de gros a commencé le mouvement à la hausse en décembre 1954.

En outre, grâce à la réduction du coefficient des réserves des banques, l'industrie de l'habitation s'est trouvée dans une position privilégiée. Les banques ont financé la construction de 17,000 logis en 1954 et de 34,000 en 1955, au moyen surtout de l'expansion monétaire. En 1956, prises entre la contraction monétaire et les demandes de leurs clients du commerce, elles n'ont financé que 16,000 logis et, ainsi que le dit M. Coyne dans le Rapport de la Banque du Canada pour l'année 1957:

> Au début de 1957, les banques à charte avaient à toute fin pratique délaissé le domaine des prêts hypothécaires à l'habitation.....

L'habitation était devenue une "vache sacrée". En dépit de la tendance anti-inflationniste de la politique générale et de la suppression des prêts à terme excédant $250,000, les prêts à l'habitation ont eu la préférence. En 1957, les banques ont été invitées à consentir 15,000 prêts dont le montant total serait de 150 millions de dollars et de consacrer à l'habitation la hausse ordinaire prévue de leurs avoirs ainsi que telles réserves que la Banque du Canada pourrait fournir. Les banques ont approuvé 15,700 prêts dont le montant total attaignait 173 millions de dollars. Je ne vois pas comment les prêts à l'habitation par l'expansion monétaire puissent être moins inflationnistes que d'autres formes de prêts. Le nombre des nouveaux logis avait dépassé celui des nouvelles familles depuis plusieurs années avant 1957.

Ces mesures ont, sans aucun doute, maintenu l'industrie de l'habitation dans une condition viable mais elles tendaient néanmoins à l'inflation. C'est en 1954 que l'inflation a fait son apparition et elle s'est accentuée en 1957.

Il est inutile de commenter les efforts en vue de combattre l'inflation tentés depuis la fin de 1955 jusqu'au milieu de 1957, car ces événements, sauf un, sont trop récents pour qu'on en parle. Les banques ont accepté de maintenir des réserves secondaires de bons du Trésor et de prêts au-jour-le-jour, lesquels formeraient, avec leur numéraire, 15 p. 100 de leurs dépôts.

Pour résumer, avant 1953 l'expansion monétaire accompagnait des excédents budgétaires et la dette. De 1954 à 1957, la politique financière dans l'ensemble a été neutre. Les hausses des prix sont survenues pour la plupart après la suppression de la réglementatino et pendant la guerre de Corée. L'expansion monétaire en 1953-1954 résultait de la réduction du coefficient des réserves des banques plutôt que de déficits massifs du gouvernement. Les prêts hypothécaires ont donné lieu à une expansion monétaire même quand la politique monétaire générale tendait au resserrement.

La Banque n'était pas obligée de s'appuyer sur une expansion monétaire résultant de déficits. L'expansion n'était pas nécessaire pour lui permettre de nouvelles émissions. Règle générale, à venir jusqu'en 1951, la politique monétaire a cédé le pas à la politique fiscale. Plus tard, le contraire s'est produit..

Jamais on n'a tenté de faire reculer les deux hausses de prix les plus marquées. Un important déficit commercial vis-à-vis des Etats-Unis a un peu amoindri la poussée inflationniste au Canada, car nous avions accès aux importations.

La remarque de M. Coyne, selon laquelle "la politique monétaire devrait renforcer et réaffirmer sa détermination de rester fidèle aux principes fondamentaux de la monnaie saine", me porte à penser que parfois elle a tendu vers d'autres objectifs, notamment l'administration de la dette, l'abondance de l'argent, l'afflux de changes étrangers, la stimulation de l'économie et le maintien de la construction domiciliaire.

DE JUILLET 1957 A NOS JOURS, FINANCEMENT DEFICITAIRE DU GOUVERNEMENT

PERSPECTIVES D'INFLATION POUR 1959-1960

La contraction monétaire, à la suite de laquelle le taux du bon du Trésor avait atteint le sommet sans précédent de 4.08 p. 100 le 21 août 1957, a à peu près cessé alors. Les taux d'intérêt ont baissé et au 31 décembre 1957 les disponibilités monétaires accusaient une augmentation de 486 millions de dollars. Le rapport de la Banque du Canada pour l'année 1957 déclare ceci (p. 27):

> La politique monétaire évolua en fonction de la pause qui survint dans l'essor inflationniste durant la second moitié de 1957 et la banque centrale prit des mesures pour accélérer le rythme d'accroissement de l'offre de monnaie.

Par suite de cet accroisement des disponibilités monétaires, les emprunts subséquents du gouvernement ont fait leur apparition sur un marché déjà marqué par des disponibilités monétaires accrues. Grâce à cette avance et à de nouveaux accroissements jusqu'au dernier trimestre de 1958, la dette et les disponibilités monétaires ont marché de pair au cours des 20 mois jusqu'en avril 1959. En juillet 1958, un prêt temporaire des banques et de la Banque du Canada au gouvernement a augmenté les disponibilités monétaires de 400 millions de dollars. Le prêt a été remboursé en décembre.

Le retrait de fonds par le public pendant et après l'emprunt de conversion, lorsque les détenteurs d'obligations de la Victoire pouvaient obtenir jusqu'à six points de plus que les prix antérieurs à l'emprunt, a occasionné une nouvelle expansion. C'est la Banque du Canada qui a acheté la plupart de ces obligations, car les banques à charte, à cause des nouveaux dépôts créés chez elles, ont cherché à "rétablir leur liquidité" qui avait diminué par suite de la conversion de leurs obligations de la Victoire plus anciennes. La Banque du Canada a perdu de la liquidité à mesure que ses valeurs à long terme ont augmenté et que ses avoirs à court terme ont diminué par suite de la conversion et de l'appétit des banques à charte pour des valeurs à court terme contre leurs nouveaux dépôts (provenant de la liquidation de placements par le public). Certaines banques seront peut-être débarrassées des titres de conversion une fois le marché libéré.

La Banque du Canada s'est bien acquittée de toute obligation, morale ou autre, d'appuyer le marché des nouvelles obligations après la campagne, jusqu'au moment où l'augmentation des disponibilités monétaires set devenue alarmante. Elle a cessé son appui le 31 octobre.

Millions de dollars, 1957-1958	Total de la monnaie en circulation et des dépôts des banques à charte	Dette totale du gouvernement fédéral
Fin de juillet 1957	11,437	14,796
décembre 1957	11,923	15,164
mars 1958	11,880	15,268
juin 1958	12,352	15,503
juillet 1958	12,919	15,870
août 1958	13,080	15,844
septembre 1958	13,022	15,810
octobre 1958	13,347	16,014
novembre 1958	13,338	16,555
décembre 1958	13,247 Gain 1,810	16,407 Gain 1,611

M. Coyne signale non seulement que l'augmentation des disponibilités monétaires "dépassait de beaucoup ce qui aurait été nécessaire ou désirable en fonction de considérations uniquement monétaires et économiques" mais aussi que (Rapport de la Banque du Canada, p. 4):

> " . . . au début d'octobre la masse monétaire avait augmenté suffisamment pour assurer non seulement un rétablissement complet de l'économie mais encore pour financer une reprise vigoureuse de l'expansion."

L'expansion monétaire a cessé en octobre et, à partir de ce moment jusqu'au 1er avril, il y a eu de légères réductions des disponibilités monétaires. Les additions à la dette depuis octobre ont dans l'ensemble été placées en dehors des banques. Au cours de la période de juillet 1957 à avril 1959, la situation était la suivante:

Dette en millions	1957 31 juillet	1958 26 mars	1959 1er avril	Hausse de 1957 à 1959
	$	$	$	$
Dette brute, directe et garantie ...	14,796	15,282	16,560	1,764
Obligations d'épargnes	2,277	2,559	2,854	577
Dette en cours	12,519	12,723	13,706	1,187
Appartenant à:				
Banque du Canada	2,401	2,431	2,601	200
Banques à charte	2,487	2,830	3,504	1,017
Comptes du gouvernement	1,371	1,292	944	—437
Grand public	6,242	6,155	6,657	415
Total de la monnaie en circulation et des dépôts des banques à charte	1957 31 juillet	1958 31 mars	1959 1er avril	
Moins les fonds mobiles	11,437	11,880	13,232	+1,795 ou 15.7 p.100

(D'après le Sommaire statistique de la Banque du Canada (nov. 1958) et la Statistique hebdomadaire du marché de la monnaie—semaine du 2 au 9 avril 1959.)

Pendant vingt mois l'accroissement total de la dette, y compris les obligations d'épargnes, s'est accompagné d'une augmentation parallèle des disponibilités monétaires.

Au sujet de l'augmentation des disponibilités monétaires, M. Coyne déclare:

> "mais je crois que cette expansion était non seulement justifiable mais inévitable puisqu'il importait de faire un effort énergique et efficace pour résoudre les graves problèmes qui touchaient le financement du déficit total du Gouvernement et l'état de la dette publique."

La cause essentielle de l'expansion monétaire réside dans le déficit total du gouvernement, non pas dans une politique d'abondance de l'argent après la guerre, comme le démontre le niveau des taux d'intérêt; non pas dans la guerre de Corée; et non pas dans une augmentation des prêts des banques, car ils n'ont augmenté que de six millions de dollars (.10 p. 100) en 1958. Il y avait aussi un poste spécial: l'habitation.

L'industrie de l'habitation, maintenue dans un état viable au début de 1957 grâce à des mesures spéciales, constituait la pierre angulaire du programme du gouvernement en vue de prévenir le ralentissement des affaires. Elle fonctionnait à des niveaux dépassant la capacité de toutes

les institutions prêteuses conventionnelles, y compris les banques. En 1958, près du tiers de toutes les hypothèques ordinaires ou consenties sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation comportaient des prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement. En tout, la Société a financé pour 389 millions des 1,199 millions de dollars de prêts hypothécaires de toutes sortes. Ce montant est inclus dans le déficit total du gouvernement fédéral, qui a été financé par l'expansion monétaire.

Cela ne fait que continuer le mouvement d'expansion montaire qui a caractérisé l'habitation sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation depuis 1954. Il se peut que l'industrie de l'habitation aux niveaux courants contribue aussi au déficit de 1959-1960, soit en rivalisant pour obtenir des fonds au moyen d'emprunts du gouvernement, soit en causant une nouvelle expansion monétaire. Qu'adviendra-t-il quand les banques devront réduire leurs prêts? Les prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation cesseront-ils ou la Société centrale d'hypothèques et de logement augmentera-t-elle ses prêts directs?

A compter de septembre 1958 jusqu'à maintenant, des taux d'intérêt à la hausse ont accompagné l'absorption hors des banques de plus de $1,100,000,000 de la dette négociable du gouvernement, chiffre qui représente l'augmentation de la dette négociable plus la liquidation de placement par les banques et par divers comptes du gouvernement.

Si cela paraît mystérieux au regard de l'absorption antérieure de la dette par les banques, il convient de se rappeler que les disponibilités monétaires nouvelles, créées d'abord pour financer les déficits du gouvernement, ne se trouvent plus dans les mains de ce dernier. Elles se trouvent maintenant dans les mains du public et des sociétés. Ces dépôts, étant des dépôts nouvellement créés, ne provenaient pas des impôts (anciens dépôts) et, quand le gouvernement les transmet, ils deviennent des dépôts "additionnels" pour le public.

Moyennant un certain prix, le public est disposé à échanger ces dépôts contre des obligations, à court terme pour la plupart, car les obligations à long terme de la Banque du Canada sont demeurées plutôt stationnaires et, dans les ventes des banques et les nouvelles émissions, il s'est agi surtout d'obligations à court terme.

Il semble que ce soit surtout les sociétés qui aient augmenté leurs portefeuilles d'obligations et ces valeurs représentent des gains retenus, des fonds d'amortissement ainsi que (jusqu'à récemment) des stocks et des effets à recevoir réduits. Cette tendance prendra fin ou sera renversée quand nous entrerons dans une période d'expansion des inventaires, des effets à recevoir et des mises de fonds (A).

La situation comporte d'importants éléments d'inflation. L'accroissement des prêts des banques, plus de 400 millions de dollars en prêts généraux depuis janvier, s'accompagne d'une hausse excédant 100 millions de dollars dans les emprunts des sociétés de financement depuis l'automne dernier. Il se peut que certaines sociétés de financement aient obtenu des fonds pour les placer temporairement dans des obligations de l'Etat. Les banques vendent des obligations de l'Etat depuis février.

(A) Au cours des six mois précédant le 13 mars 1959, le chiffre des obligations du Canada (négociables) détenues par le public a augmenté de 1,069 millions de dollars, soit 182 millions en bons et 843 millions en titres de moins de deux ans.

Tout comme certaines sociétés ont augmenté leurs prêts auprès des banques, d'autres seront peut-être bientôt obligées de faire une plus grande utilisation de leurs ressources négociables, y compris leurs obligations de l'Etat. Elles chercheront peut-être à obtenir des espèces à l'échéance où elles vendront des obligations.

Pareil volume de liquidation, car les banques vendent aussi et le gouvernement finance encore un déficit, peut donner lieu à une situation fort critique. L'émission en mai de bons de 182 jours et d'obligations à long terme du National-Canadian a été reçue avec indifférence. Il sera peut-être possible de trouver de nouveaux acheteurs pour des obligations à court terme en augmentant de nouveau les taux d'intérêt. Il existe bien **quelque** taux d'intérêt qui fait que les obligations sont plus attrayantes pour les sociétés que leurs propres affaires. Les obligations à court terme et avec escompte de l'Etat donnent maintenant aux sociétés l'équivalent d'un rendement à 8 p. 100 "avant l'impôt".

Mais, il se peut que le public et le gouvernement fassent pression auprès de la Banque du Canada pour qu'elle augmente de nouveau les disponibilités monétaires de manière à faciliter les ventes par les banques, le gouvernement et les sociétés. Si la Banque du Canada y consent, ceci ajoutera une autre poussée inflationniste à celles qui se sont accumulées au cours des vingt derniers mois, dont le volume mensuel excède déjà la moyenne du temps de guerre.

D'après le rapport de la Banque du Canada, celle-ci n'a nullement l'intention de déroger à la plus stricte rectitude monétaire. Mais, si l'on se rappelle les remarques de M. Abbott, citées plus haut, on peut concevoir qu'elle soit obligée d'y consentir, non pas par sympathie pour les banques et leurs pertes comptables, non pas par sympathie pour les sociétés qui vendent des obligations ou les encaissent à l'échéance, mais pour répondre au besoin du gouvernement.

Si le gouvernement doit trouver ou effectuer des remboursements quand les sociétés qui détiennent des obligations veulent des capitaux et non une nouvelle obligation, une grave difficulté survient. La Banque du Canada peut préférer demeurer inflexible, affirmant que les capitaux sont déjà suffisants pour le rétablissement et l'expansion. Dans ce cas, le gouvernement devra offrir un taux d'intérêt plus élevé et plus attrayant à l'égard de ses remboursements afin de trouver de nouveaux acheteurs. Le public, comme à l'habitude, s'indignera contre la "cherté de l'argent". La situation, que je viens de décrire, pourrait fort bien se produire avant que le présent Comité ait terminé ses délibérations, car le gouvernement doit faire un remboursement à la mi-juin et un autre en octobre.

Si la Banque consent et augmente de nouveau les disponibilités monétaires, la hausse des prix, quasi-inévitable à la fin de 1959 et en 1960 par suite d'augmentations antérieures des disponibilités, sera plus marquée, je pense, qu'elle ne le serait si les disponibilités monétaires demeuraient à leur niveau actuel. Cela signifierait que la politique fiscale du passé aurait de nouveau imposé l'expansion monétaire à la Banque du Canada, quelle que soit l'opinion de cette dernière sur la nécessité de cette expansion.

En sa qualité de victime de pareilles circonstances (comme elle l'a été en 1958) la Banque du Canada n'a pas d'autre recours que de per-

mettre des hausses des taux d'intérêt et de restreindre et retarder autant que possible l'expansion monétaire. Elle peut aussi prendre des mesures en vue de réduire la liquidité de l'économie (l'emprunt de conversion en est un exemple) en cherchant à orienter les acheteurs vers les obligations à plus long terme, ce qui pourrait donner lieu à des pertes comptables, dures à digérer si ces obligations sont subséquemment vendues. C'est là une mesure d'arrière-garde, toutefois, une obstruction qui ne fait que retarder la poussée inflationniste de l'expansion monétaire.

Les déficits des exercices 1958-1959 et 1959-1960 seront les causes principales de l'inflation de la fin de 1959 jusqu'en 1961. L'indice des prix de gros qui, en 1955-1956, battait la marche, accuse de nouveau une tendance à la hausse depuis octobre 1958. Il se peut que l'indice des prix à la consommation suive très prochainement.

J'ai confiance qu'il sera possible de prévenir cette poussée dans une certaine mesure. Si la Banque du Canada parvient à empêcher toute nouvelle augmentation des disponibilités monétaires, si les taux d'intérêt augmentent davantage selon les exigences du marché et si le gouvernement s'arrange pour avoir un excédent budgétaire en 1960-1961, on aura raison d'espérer que la hausse des prix sera modérée.

Contrairement à ce qui s'est produit en 1955-1957, les taux élevés d'intérêt et la contraction monétaire existent déjà et l'expansion économique n'a pas encore vraiment commencé. L'accroissement des prêts des banques a jusqu'ici favorisé la contraction, bien que cet accroissement soit moindre qu'en 1954-1957. Les taux d'intérêt atteignent des niveaux qu'on n'a pas vus depuis 1920 ou 1931. Le service des incendies (en la personne de la Banque du Canada) est prêt, boyaux en main, avant que la conflagration ait commencé. Espérons qu'il ne sera pas rappelé et forcé d'ajouter du combustible à l'accumulation actuelle.

Les partisans de l'inflation progressive

Il existe une école d'opinions, à laquelle appartient M. Sumner Schlider, selon laquelle l'expansion à un rythme approprié exige une certaine inflation progressive. Les partisans de de cette doctrine prétendent que l'inflation progressive est possible sans danger d'accélération.

Je doute que nous puissions avoir une inflation progressive dirigée qui ne prenne pas feu et ne se précipite à bride abattue vers le désastre. Nous avons en Amérique du Nord une population passablement instruite. Les organes d'information publique, la presse quotidienne, les revues et, en vérité, le public en général, sont au courant de l'inflation des vingt dernières années. Ceux d'entre nous qui ont moins de quarante ans n'ont pas connu autre chose que des prix généralement à la hausse pendant toute la durée de leur vie active.

Si nous soutenons la thèse, selon laquelle le programme du gouvernement doit viser à trouver moyen de réduire graduellement le pouvoir d'achat de l'argent chaque année, nous constaterons bientôt que toutes les décisions financières sont fondées sur cette même hypothèse. Il y aura tendance à accélérer l'expansion en construisant aujourd'hui pour éviter les coûts plus élevés de demain. Il y aura ralentissement des prêts, étant donné que les programmes d'épargnes seront naturellement adaptés à une politique officielle qui, graduellement, aurait pour effet de réduire notre argent à néant. Les épargnes trouveront d'autres débouchés que les prêts. Par suite de l'accroissement de la demande de capitaux prêtables et de la

diminution des disponibilités, les taux d'intérêt continueront d'augmenter et, en conséquence, une clameur populaire réclamera des augmentations des disponibilités monétaires. Si le gouvernement fournit l'argent nouveau désiré, le processus sera intensifié et le rythme de l'inflation sera accéléré bien au delà des prévisions officielles.

Nous serions heureux d'échapper au sort commun de bon nombre de pays de l'Europe et de l'Asie et plus encore de pays de l'Amérique du Sud qui, eux, ne peuvent pas attribuer leur inflation aux ravages de la guerre. Il pourrait arriver éventuellement que des prêts remboursables en marchandises constituent la seule forme pratique de prêts à long terme.

Même en supposant que le public soit indifférent ou ignorant, il est possible de démontrer certaines tensions à l'aide d'une table ordinaire d'intérêt composé. Bien qu'il n'existe aucune table composée des tendances psychologiques du public, je dirais que, si les prix à la hausse durent pendant une génération encore, il ne restera **aucune** portion de notre société qui aura le moindre souvenir des prix stables ou à la baisse.

L'inflation progressive à 2½ p. 100 par année doublera le niveau des prix en 28 ans, le triplera en 45 ans et le quadruplera en 56 ans. Cette augmentation composée aura pour effet de faire monter l'indice actuel des prix (1949=100) qui s'établit aujourd'hui à 125, à 250 en 1987, 375 en 2004 et 500 en 2015. Même si l'on modifie la base de l'indice à des intervalles réguliers de quelques années, on ne réussira pas à duper tout le monde, tout le temps.

Ainsi, une caisse de fiducie qui pourrait financer quatre habitations aujourd'hui n'en financerait que deux en 1987 ou une en 2015. Il est évident que le processus réduit l'utilité des épargnes, accumulées subséquemment, pour financer l'expansion future. Il est facile d'imaginer que l'insuffisance de l'épargne aurait pour effet de favoriser la pression sur le gouvernement pour qu'il "crée" l'argent requis, particulièrement s'il s'agit d'habitations.

Les annonces publiées dans les revues nous exhortaient autrefois à nous assurer pour notre retraite à 65 ans un revenu de $100 par mois, puis elles ont parlé de $200 et aujourd'hui elles recommandent un revenu de $300 par mois. Devant une de ces annonces, montrant un homme en train de pêcher, un railleur faisait récemment la remarque suivante: "Le pauvre diable doit aller à la pêche, car sa pension ne lui permet pas d'acheter toute la nourriture dont il a besoin."

La perspective de recevoir une pension de $5,000 par année à compter de 65 ans peut paraître attrayante aujourd'hui à un jeune homme de 20 ans. Mais, avec l'inflation progressive à 2½ p. 100 par année, il lui faudra $15,200 la première année de sa retraite pour s'assurer le niveau de vie que $5,000 lui permettent aujourd'hui, car l'inflation progressive veut dire que le niveau des prix sera de 3.04 fois celui d'aujourd'hui dans 45 ans. Si le jeune homme en question vit jusqu'à l'âge de 80 ans, chose très probable aujourd'hui, il lui faudra $22,000 la quinzième année de sa retraite pour s'assurer le niveau de vie que $5,000 donnent aujourd'hui car, par suite de l'inflation à 2½ p. 100 par année, l'indice du coût de la vie sera alors 4.4 fois celui d'aujourd'hui.

Si l'on établit la moyenne entre le revenu nécessaire à 65 ans et le revenu nécessaire à 80 ans, on constate que notre homme devra avoir un

revenu moyen de $18,600 par année pendant 15 ans. A 4 p. 100 d'intérêt, il lui faudra payer $206,000 pour recevoir une rente de $18,600 par année pendant 15 ans, à compter de l'âge de 65 ans.

Il est difficile pour le citoyen ordinaire d'épargner $206,000 entre l'âge de 20 ans et l'âge de 65 ans. Même si les travailleurs actifs et syndiqués parviennent à obtenir que leurs salaires augmentent en même temps que le coût de la vie, leurs épargnes des premières années ne rapportent rien. Ce sont ces premiers dollars à un intérêt composé qui, en théorie, sont censés se multiplier pour former la part la plus importante de la pension. Avec de la veine, sous le régime de l'inflation progressive, ils s'accroîtront peut-être juste assez pour conserver leur pouvoir d'achat initial, une fois l'intérêt ajouté.

A mon avis, sous le régime de l'inflation progressive, le citoyen ordinaire ne peut guère espérer épargner suffisamment sur son revenu pour s'assurer une vieillesse confortable et digne, s'il oriente ses épargnes vers les débouchés conventionnels de l'assurance, des rentes et des obligations. Il devra nécessairement réduire son niveau de vie après sa retraite et compter de plus en plus sur l'assistance publique.

Quand l'inflation progressive est "dirigée", le fait que la population en est consciente peut donner deux résultats. Il peut arriver que, dans les placements pour fins de pension, la préférence accordée aux actions ordinaires ou autres titres de propriété, déjà passablement évidente, s'accroisse généralement. Cela intensifierait la pénurie d'argent à prêter, ferait monter les taux d'intérêt et renforcerait la clameur demandant que le gouvernement crée plus d'argent. Etant lui-même une des victimes de la pénurie d'argent à prêter, le gouvernement tiendrait peut-être compte de la demande et l'expansion monétaire qui en résulterait intensifierait l'inflation.

L'autre résultat de la conscience des répercussions de l'inflation progressive sur les programmes de pension pourrait être l'affaiblissement de l'habitude très respectable d'épargner pour sa vieillesse. Pourquoi accumuler un avoir qui se déprécie, quand le gouvernement, étant responsable de la dépréciation, est par le fait même moralement responsable de notre soutien pendant la vieillesse? Pareille attitude se traduirait par une demande croissante de pensions de vieillesse plus élevées de la part d'un secteur grandissant de la population. Les demandes pourraient donner lieu à des pensions plus élevées, par rapport aux coûts de la vie, que celles qui sont versées aujourd'hui.

Le fardeau de plus en plus lourd que les pensions imposeraient aux finances du gouvernement pourrait être la cause de déficits fréquents occasionnant une nouvelle expansion monétaire ou des impôts tellement élevés que cela aussi ajouterait à la montée en spirale des prix.

A mon avis, il est vain d'espérer qu'une inflation progressive à un certain rythme demeurerait à ce même rythme, car les résultats mathématiques, la conscience croissante de la situation chez le public et le comportement changeant du public auraient ensemble l'effet d'introduire un facteur d'accélération. Le résultat final serait une course effrénée suivie de la débâcle comme en Allemagne ou un changement dans la structure du gouvernement et de la société comme en France et dans d'autres pays qui ont échappé à la crise galopante.

L'inflation progressive à 2½ p. 100 aura pour effet de doubler les prix en 28 ans; à 3 p. 100, elle les doublera en 24 ans, à 4 p. 100 en 18 ans et à 5 p. 100 en 15 ans. **Etant donné que l'inflation a été de 2.25 p. 100 en moyenne depuis 1949 quand nous visions à la stabilité des prix, quel en sera le rythme si nous cherchons délibérément l'inflation à 2 p. 100 ou à 3 p. 100?**

L'inflation ressemble trop à la narcomanie; la dose a tendance à aller en augmentant. Les arguments pour l'inflation sont si manifestement tolérants à l'endroit de ce qui est essentiellement et évidemment un vol sur l'épargne,—la malhonnêteté, si vous voulez,—qu'il se peut que nous soyons déjà, en certains cas, sur le point de devenir des habitués,—trouvant une vertu à la malhonnêteté,—et apparemment en toute innocence et bonne foi. Quelle contradiction morale nous devons avaler lorsque nous acceptons l'inflation progressive comme une vertu.

Quand, en 1919, M. Maynard Keynes écrivait ce qui suit (A):

> Il n'existe pas de moyen plus subtil ni plus sûr de renverser la structure actuelle de la société que d'avilir la monnaie. Ce procédé engage toutes les forces cachées de la loi économique du côté de la destruction et il le fait d'une manière que pas un homme sur mille n'est en mesure de dépister,

quatre années séparaient l'Allemagne de l'inflation galopante qu'elle devait connaître, comme tout le monde le sait. Les classes moyennes et inférieures de ce pays ont perdu toutes leurs épargnes, lesquelles, pour la plupart, étaient sous forme de monnaie ou de contrats payables en monnaie (B). Jusqu'en 1923, lorsque la loi a été modifiée, les caisses de fiducie étaient, aux termes de la loi allemande, placées dans des contrats payables en argent. Au moment de la modification de la loi, les caisses de fiducie n'avaient déjà plus aucune valeur. Certains historiens affirment que la réduction à zéro des épargnes de la classe moyenne et l'appauvrissement de cette classe, qui formait l'armature morale et sociale de l'Allemagne, a préparé le terrain à l'avénement d'Hitler.

Dans son autobiographie, M. Hjalmar Schacht, ancien gouverneur de la Reichsbank d'Allemagne, déclare (C) (D):

> Dans les questions d'argent . . . la population instruite se rend compte du procédé d'avilissement plus vite que la population non instruite. Quiconque reconnaissait les signes avant-coureurs de l'inflation pouvait se protéger contre des pertes en monnaie par l'achat de biens . . . habitations, immeubles, articles fabriqués, matières premières. Cet achat massif de valeurs réelles a permis

---

(A) **Essays in Persuasion**, par J. M. Keynes. Rupert-Hart Davies, Londres, édition de 1952, p. 78.

(B) **The Story of Money**, par sir Norman Angell. Stokes, New York, 1929. Renferme un chapitre sur l'inflation allemande, contenant des citations tirées des articles quotidiens correspondants allemands du **Times**, du **Telegraph** et du **Daily Mail**.

(C) **Confessions of the Old Wizard**, par Schacht. Houghton-Mifflin, Boston, 1956, p. 153.

(D) L'histoire de deux inflations allemandes est contenue dans un discours prononcé lors de la 20e réunion annuelle du **U.S. Institute of Life Insurance**, le 9 décembre 1958, par M. Ludwigg Rosenberg, directeur du département de l'économie de la Fédération allemande des syndicats ouvriers.

. . . aux plus fortunés mais aussi et surtout aux sans-scrupules de sauvegarder et peut-être même d'augmenter leurs avoirs.

A ce sujet, M. Keynes écrivait en 1919 (E) :

> Si les prix montent constamment, tout négociant, qui a acheté des actions ou qui possède des propriétés et de l'outillage, réalise inévitablement des profits. En soulevant la haine contre cette classe . . . les gouvernements poussent un peu plus loin le procédé que l'esprit subtil de Lénine avait consciemment imaginé. Les profiteurs sont une conséquence et non une cause des prix à la hausse. En ajoutant une haine populaire pour la classe des entrepreneurs au coup déjà porté à la sécurité sociale par le bouleversement violent et arbitraire du contrat et de l'équilibre établi de la richesse, bouleversement qui est la conséquence inévitable de l'inflation, ces gouvernements rendent vite impossible la continuation de l'ordre social et économique du dix-neuvième siècle. Mais ils n'ont rien à offrir pour le remplacer.

Cela porte à croire qu'une inflation violente renverserait la structure actuelle de notre société et les principales victimes en seraient ceux dont les avoirs sont sous forme de contrats monétaires, d'obligations, d'assurance-vie, de pensions et d'hypothèques. Les entrepreneurs dont les avoirs prennent la forme de briques et de mortier, de machines et de matériaux, très souvent partiellement financés par des fonds empruntés, non seulement auraient une meilleure chance de survivre, mais pourraient peut-être aussi réaliser des profits appréciables en remboursant leurs créanciers avec de la monnaie avilie. En tant que profiteurs, ils auraient probablement à payer des impôts sur les plus-values de capitaux.

Je ne veux pas donner à penser que l'Amérique du Nord est menacée d'une orgie d'inflation du genre de celle que l'Allemagne a connue. Il y aurait cependant avantage pour nous d'étudier un peu le cas de la France. Nous savons qu'en 1939 notre dollar valait 48c. tandis qu'en 1900 il pourrait valoir moins de 29c., ce qui représente une perte de 71 p. 100 en moins de 60 ans. Le franc français, pour sa part, a perdu plus de 99 p. 100 de sa valeur en 45 ans environ, cependant l'inflation en France n'a jamais atteint le stade galopant connu en Allemagne.

On peut, sans mentir, affirmer que l'ordre de la société française a été renversé, car il ne reste plus rien au rentier "que ses yeux pour pleurer". Les réformes économiques qui doivent sauver la France de la faillite s'accompagnent de changements constitutionnels qui déplacent le pouvoir de l'Assemblée à l'exécutif, particulièrement au Président.

Comme le disait M. William Millinship du **London Observer** (A) : "Les gens ont été endormis" (et citant un gaulliste de droite) "cela est une bonne chose." Les anciens bénéficiaires de la largesse de l'Etat et des tendances inflationnistes n'aiment pas les nouveaux décrets économiques et il est encore trop tôt pour dire si la France sera sauvée sans troubles internes et sans une plus grande mesure d'autoritarisme. L'inflation persistante en Amérique du Nord amènera peut-être l'enrégimentation dans un effort pour arrêter le mal. C'est là l'avis de M. James K. Vardaman, fils,

---

(E) **Essays in Persuasion**, par J. M. Keynes. Rupert-Hart Davies, Londres, édition de 1952, pp. 78-79.

(A) Toronto Globe and Mail, 18 mai 1959. Editorial. France Looks Back on an Epic Year.

qui, à venir jusqu'à il y a six mois, était membre du Conseil des gouverneurs du **Federal Reserve Board** (B).

Epargnes, placements, le marché des capitaux et l'inflation

Depuis la guerre, l'expansion a dépassé notre empressement à épargner. Nos propres épargnes ont été augmentées à la fois par les placements étrangers et par l'expansion monétaire. Les placements étrangers ne sont pas inflationnistes en tant que tels si l'étranger échange sa monnaie des E.-U. contre un dépôt existant de monnaie canadienne; ils seraient inflationnistes, cependant, si le gouvernement "créait" des dollars canadiens pour cet étranger.

Matériellement, l'expansion d'après-guerre de nos produits de fabrication a été possible surtout parce que nous étions en mesure de satisfaire certains de nos besoins, à la fois en produits de consommation et en produits de fabrication, par l'importation, utilisant dans bien des cas la monnaie étrangère qui finançait une partie des mises de fonds.

Il n'est pas étonnant que le produit national brut se soit accru de 100 p. 100 environ depuis 1949. Cependant, les avoirs de nos 12 plus importantes compagnies d'assurance-vie, qui représentent près de 78 p. 100 de toute l'activité dans ce domaine, n'ont augmenté que de 80 p. 100. A peu près toutes les compagnies d'assurance-vie signaleront une baisse du revenu des primes par $1,000 d'affaires au cours des dix dernières années, bien que l'expansion du volume de l'assurance ait été plus grande que celle du produit national brut. A mon avis, l'assurance prend une place de plus en plus grande dans notre économie. Cependant, le public achète, dans des proportions croissantes, de l'assurance collective ou à terme dans laquelle la portion épargne de la prime est négligeable. C'est la portion épargne des primes qui crée des accumulations de capitaux.

Au regard de l'augmentation de 100 p. 100 du produit national brut depuis 1949, l'augmentation des dépôts d'épargnes personnelles n'a été que de 67 p. 100. Par suite de l'accroissement de la population (13,100,000 à 17,300,000 de janvier 1949 à janvier 1959) de l'ordre de 32 p. 100, les dépôts d'épargnes **per capita** sont tout juste moins de $1.26 pour chaque dollar en 1949. Etant donné que l'indice des prix à la consommation est passé de 99.8 en janvier 1949 à 126.1 en janvier 1959, nos dépôts d'épargnes **per capita** sont légèrement moindres, en fonction des biens de consommation et des services, qu'ils l'étaient en 1949. Cette baisse n'est pas neutralisée par une augmentation des obligations de l'Etat détenues par le public, bien au contraire.

Cela indique peut-être que le public est conscient de l'inflation, ainsi que semble le démontrer la croissance rapide des fonds mutuels; peut-être aussi, le public préfère-t-il placer une plus large part de ses épargnes dans des avoirs tangibles.

L'écart entre les fonds de placement des institutions et la demande de prêts pour immobilisations est peut-être plus grand que ne semblent l'indiquer les chiffres relatifs aux dépôts d'épargnes et aux compagnies d'assurance, établis à l'aide de l'indice des prix à la consommation, car les matériaux coûtent 30 p. 100 de plus qu'en 1949, tandis que les salaires

(B) Des extraits tirés du discours de M. Vardaman aux banquiers de Georgia, à Augusta, en avril 1959, sont ajoutés à la fin du présent mémoire.

dans la construction étaient à la fin de 1957 supérieurs de 63 p. 100 à ceux de 1949. Le coût des terrains a aussi augmenté. En d'autres termes, les dépôts d'épargnes et l'épargne par l'assurance financeraient la construction de moins d'habitations **per capita** qu'ils n'en auraient financé en 1949.

Le crédit à la consommation, même s'il ne constitue qu'une dette à court terme pour le particulier, utilise en permanence une forte proportion du crédit total au Canada. Compte tenu de l'accroissement de la population, qui est de 32 p. 100 depuis janvier 1949, et d'une hausse de 26 p. 100 dans les prix, nous aurions pu nous attendre à une augmentation du crédit à la consommation de 66 p. 100 environ depuis 1949, toutes les autres tendances demeurant égales. Le Supplément financier du Sommaire statistique de la Banque du Canada pour 1954 indique que le crédit accordé par les marchands et les compagnies de financement et les prêts personnels consentis par les banques ont atteint le total de 712 millions de dollars en mars 1949. A la fin de décembre 1958, le crédit accordé par les marchands et les compagnies de financement atteignait 1,988 millions de dollars et les prêts personnels consentis par les banques 553 millions, ce qui donne un total de 2,541 millions de dollars. L'augmentation n'est donc pas de 66 p. 100, ainsi qu'on le prévoyait, mais de 256 p. 100 environ. L'achat à tempérament ne donne pas les dépôts d'épargnes qui résultaient de l'épargne en vue de l'achat que d'autres générations ont connue; il accapare en outre une plus large part des capitaux disponibles, que ce soit sous forme de billets vendus au public par les compagnies de financement ou de prêts obtenus auprès des banques. Les compagnies de financement devaient aux banques 63 millions de dollars en mars 1949. La semaine dernière (13 mai) les prêts se sont élevés à 402 millions de dollars. Les capitaux utilisés à cette fin, qu'ils proviennent des banques ou d'ailleurs, ne sont pas disponibles pour des prêts à long terme en vue de placements dans des immobilisations.

Le marché des capitaux à long terme, qu'il indique que le public est conscient de l'inflation ou qu'il traduise simplement une tension excessive, manifeste des signes de décadence dans certains domaines, particulièrement dans celui du "capital à des fins sociales". Les petites municipalités et commissions scolaires qui, il y a 35 ans, réussissaient généralement à emprunter sur leur propre crédit, ont manifesté depuis la guerre une tendance de plus en plus accentuée soit à utiliser des garanties provinciales soit, comme ce fut le cas plus récemment, à vendre leurs obligations aux gouvernements provinciaux ou à leurs institutions. Deux provinces sont à financer des entreprises à l'aide de fonds fédéraux.

Sauf pour une aide restreinte fournie après la première guerre par des sociétés de logement, surtout à l'échelon municipal, l'habitation au Canada a dû compter à venir jusqu'à ces dernières années sur les hypothèques "conventionnelles". Les prêts garantis par le gouvernement dépassaient en 1954 la capacité des sociétés d'assurance et autres institutions de financement. On a alors eu recours aux banques à un moment où des coefficients réduits des réserves ouvraient la voie à l'expansion monétaire. Quand la capacité future des banques est devenue douteuse, à cause du resserrement monétaire général, celui-ci a été relâché pour des prêts à l'habitation. Puis, en 1957-1958, le gouvernement fédéral a commencé à financer l'habitation à l'aide des deniers publics. Le gouvernement fédéral étant encore en déficit, pareil financement depuis 1957 s'est

fait surtout par l'expansion monétaire. Encore une fois l'habitation doit compter largement sur l'argent nouvellement créé. Nous sommes à établir des "droits acquis" qui reposent surtout sur l'expansion monétaire. Bien que celle-ci soit une des principales causes d'inflation, il ne serait pas sage, politiquement parlant, de réduire l'aide à l'habitation.

Le secteur social de l'économie n'a pas autant d'accès aux épargnes disponibles que les sociétés commerciales qui, elles, ont beaucoup plus de moyens à leur disposition pour trouver des fonds.

Une société commerciale peut:

1. Retenir des bénéfices pour l'expansion.
2. Placer les provisions pour dépréciation à l'égard des biens existants dans de nouveaux biens.
3. Vendre des actions ordinaires ou privilégiées.
4. Faire des emprunts sur des biens existants ou vendre ceux-ci pour les louer ensuite.
5. Faire des emprunts sur de nouveaux biens qui seront créés.

Règle générale, les entreprises sociales ne réalisent pas de gros profits et lorsque des fonds d'amortissement existent, ils doivent généralement servir à payer de vieilles dettes. Les entreprises sociales ne peuvent pas vendre des actions. Les biens existants sont peut-être déjà surchargé de dettes et la vente suivie de la location est une méthode onéreuse qui ne s'adapte pas trop bien aux municipalités. Nous serons peut-être bientôt obligés, à l'instar des Etats-Unis, d'émettre des bons du trésor dans les finances municipales. En vertu de ce régime, les services de ville se suffisent à eux-mêmes, de sorte que la municipalité peut faire servir toute sa bonne réputation et tout son crédit pour des emprunts généraux. Le financement par le prélèvement d'un impôt sur le capital, qui se pratique à Toronto, pourrait bien se répandre.

Ce qui importe le plus, cependant, c'est qu'une société commerciale peut déduire ses frais d'intérêts de ses recettes, obtenant ainsi une subvention de 50 p. 100 ou plus du percepteur des impôts. Pour cette raison, la société commerciale peut payer des taux d'intérêt plus élevés que ne peut en payer une municipalité. Les particuliers, qui empruntent sur hypothèque ou qui paient en taxes municipales le coût des emprunts de la municipalité, seront peut-être obligés de gagner $1.50 ou plus pour trouver le dollar requis pour l'intérêt, car c'est le gouvernement fédéral qui le premier prélève un impôt sur leur revenu, laissant le reste pour l'intérêt ou les taxes locales.

Nous ne sommes pas étonnés de constater que, au cours des dix dernières années, il y a eu diminution des épargnes dans les institutions par rapport au produit national brut, aux niveaux des prix et à la population, ou que les tendances à l'emprunt se sont accentuées. Chaque semaine, l'exécution de projets publics est accélérée parce que les travaux pourraient coûter plus cher plus tard. Les directeurs des sociétés commerciales reconnaissent les mêmes principes et ils favorisent l'automatisation, parce que le coût de la machine est connu tandis que le coût de la main-d'oeuvre, qui ira probablement en augmentant, ne l'est pas. Il n'est que naturel que le public consacre une part de ses épargnes à se protéger con-

tre l'inflation, qu'il évite les contrats monétaires et qu'une portion croissante des épargnes soit déjà hypothéquée par des dettes contractées antérieurement.

Il n'est pas étonnant alors que les demandes de capitaux s'accroissent et que l'écart entre ces demandes et les fonds disponibles s'élargisse au cours de chaque période d'expansion ou de relèvement. Quand les capitaux disponibles sont insuffisants pour répondre aux demandes des emprunteurs et que le public réclame qu'on ne laisse pas le taux d'intérêt rationner les disponibilités, la tentation d'augmenter les disponibilités monétaires est toujours présente. Quand le gouvernement se trouve parmi ceux qui rivalisent pour obtenir des fonds, la tentation de créer plus d'argent est presque irrésistible.

Une telle expansion monétaire comblerait la pénurie pour le moment mais, à cause de son effet inflationniste, elle intensifierait la hausse des prix du lendemain, la demande de capitaux du lendemain et la répugnance subséquente de la part des épargnants à prêter même à des taux d'intérêt à la hausse. Chaque fois que la Banque du Canada ou le gouvernement se laissent fléchir, le désenchantement s'accroît chez les capitalistes qui sont encore disposés à prêter.

De fait, même si les obligations des sociétés commerciales sont tout autant sujettes à l'érosion par l'inflation et par la volatilité des prix que les obligations de l'Etat, il y a des gens qui préfèrent acheter des obligations des sociétés plutôt que des obligations de l'Etat. Quel que soit l'intérêt sur l'obligation de l'Etat, les titres d'ordre inférieur rapportent probablement davantage et leur puissance de payer est probablement accrue par l'expansion progressive et constante. Les succès avec lequel le marché des obligations des sociétés absorbe des émissions de 100 ou 200 millions de dollars ou plus aux E.-U. tandis qu'une émission de 500 millions de dollars d'obligations à long terme de l'Etat,—ce qui ne représente qu'une fraction du total des emprunts des sociétés,—n'est pas trop bien accueillie, fait surgir une autre question dans l'esprit de certains Américains. Le marché fait-il délibérément des distinctions injustes au détriment du gouvernement pour le punir des déficits passés et présents, de l'expansion monétaire et de l'inflation? Pourrait-on dire qu'il en est de même au Canada?

Notre régime de financement par les institutions et d'emprunts publics résulte surtout de la stabilité de la monnaie lorsque la livre servait à la plus grande partie du commerce mondial, était rattachée à l'or et, pendant quelque soixante-dix ans, a graduellement augmenté en pouvoir d'achat à mesure que les épargnes résultant de la productivité étaient partagées avec le consommateur, ce qu'elles ne sont pas aujourd'hui. La remarque de M. Adam Smith (A), selon laquelle aucun gouvernement n'a jamais payé aucune dette sauf par répudiation, c'est-à-dire par un manquement net à ses engagements, ou par un "prétendu paiement" au moyen d'une monnaie en dépréciation, est devenue erronée jusqu'à la première guerre. Etant donné que l'opinion de M. Smith est de nouveau fondée, il est peut-être vain d'espérer que notre régime continuera de fonctionner comme il se doit si nous continuons à déprécier notre monnaie.

Une nouvelle détérioration du marché des capitaux, résolue par l'expansion monétaire, nous donnerait sûrement une économie d'un coût encore plus élevé. Nous perdrions une part plus grande de notre commerce

d'exportation et le stade suivant, l'enrégimentation du marché des capitaux, n'est qu'un expédient provisoire (B). Le malaise social est possible si l'expansion monétaire se poursuit.

Qu'on ne dise pas que le marché des obligations est faible simplement à cause du "lourd fardeau" des nouvelles émissions du gouvernement, car les chiffres indiquent que suffisamment d'argent a éét créé, antérieurement et simultanément, pour les contrebalancer. L'explication réside d'une part dans l'inquiétude du public au sujet de l'expansion monétaire et, d'autre part, dans le fait que cette expansion donne à penser que des taux d'intérêt plus élevés et des prix bas pour les obligations seront peut-être nécessaires pour prévenir une inflation marquée.

Taux d'intérêt

On a déjà noté la tendance à la hausse des taux d'intérêt en périodes d'inflation lorsque la demande de capitaux augmente plus rapidement que les épargnes. Dans la mesure où cette hausse des taux tend à occasionner la remise à plus tard ou l'abandon de projets de construction, elle réduit la demande de matériaux et de main-d'oeuvre, ce qui affaiblit la pression à la hausse sur les prix.

Les épargnants, se rendant compte que la monnaie se détériore, se refusent à prêter à moins que le taux d'intérêt ne les dédommage de la dépréciation. Les impôts élevés ont aussi pour effet de décourager les prêts et de rendre les placements spéculatifs plus attrayants. Il suffit de considérer le cas d'un homme dont le revenu ($12,500 environ) est taxé à 40 p. 100. Une obligation à 5 p. 100, détenue par cet homme, ne lui rapporte que 3 p. 100 après les impôts, pour compenser à la fois l'érosion du principal par l'inflation et le danger de la fluctuation des prix. Le rapport net, compte tenu des effets de l'inflation, pourrait être négligeable.

L'empressement que manifestent présentement les autorités au Canada et aux Etats-Unis à laisser les taux d'intérêt s'accroître (à mesure que l'économie se rétablit) dans une mesure non permise depuis les premières années 30, montre qu'elles se rendent compte de la situation décrite à l'alinéa précédent. Le fait est encourageant.

Au Brésil où le coût de la vie est passé de 100 à 528 depuis 1946, les taux d'intérêt sur les valeurs à court terme seraient de 12 p. 100 (**Brazilian Traction Annual Report, 1958**, page 4). On pourrait se demander comment il se fait que ce taux ait cours puisqu'il est insuffisant pour contrebalancer l'inflation. La réponse est probablement que dans n'importe quel pays, à n'importe quel stade de l'inflation, il se trouve des capitalistes qui doivent détenir des valeurs négociables et ils n'ont comme choix que les espèces ou les titres à court terme. Les deux sont également sujets aux ravages de l'inflation mais les titres fournissent tout au moins un rendement restreint. Au Brésil, les dividendes dans l'industrie et le commerce sont de 20 à 30 p. 100 par année. Apparemment, les emprunteurs et les prêteurs s'habituent aux taux élevés d'intérêt quand ils se rendent compte que ceux-ci reflètent une monnaie en dépréciation.

Cela ne devrait pas nous étonner plus que le fait que le loyer brut d'un immeuble, en tant que pourcentage de sa valeur, augmente quand les locataires endommagent la propriété, quand les locaux à louer sont rares

---

(A) **Wealth of Nations**, Adam Smith, chap. 3, vol. 5, **Public Debts.**

(B) Voir discours de M. James K. Vardaman ci-joint.

et quand les taxes municipales augmentent.

A l'exception des taux d'intérêt intéressant ceux qui doivent conserver des espèces ou des titres à court terme (banques, sociétés commerciales, etc.), il est probable que les taux d'intérêt qui auront cours à l'avenir auront subi l'influence du rythme de l'inflation, du taux de l'impôt sur le revenu des placements et du fait que le public est conscient de l'inflation.

Toute tentative en vue d'imiter M. Dalton d'Angleterre, en recourant à des mesures officielles pour faire baisser les taux d'intérêt, est pleine de dangers. Pareille tentative comporterait un nouvelle expansion monétaire et pourrait faire baisser rapidement les taux d'intérêt des titres **à court terme.** Mais, étant donné que depuis la guerre le public se rend compte de plus en plus du lien qui existe entre l'expansion monétaire et l'inflation, il est probable qu'il y aurait retrait par le public des fonds placés dans des valeurs à plus long terme, accentuation de la tendance à acheter des actions ordinaires et accroissement de la demande de prêts de la part de ceux qui font des mises de fonds dans des biens immobiliers. Les taux d'intérêt des titres à long terme augmenteraient éventuellement. En outre, le niveau des prix serait, bien entendu, soumis à une nouvelle pression à la hausse.

Mesures possibles en vue d'enrayer l'inflation

Budgets

Non seulement les budgets doivent-ils être en équilibre en périodes de relèvement et d'expansion mais ils doivent aussi accuser un excédent qui devra servir au remboursement de la dette. De cette façon, les dépôts en banque, transmis au gouvernement pour acquitter les impôts, sont retransmis par celui-ci aux détenteurs d'obligations et sont disponibles pour de nouveaux prêts à des particuliers ou des municipalités. Ces fonds ne sont pas de la monnaie nouvellement créée. Ce qui se produit, c'est que le gouvernement modère son appétit pour les biens et la main-d'oeuvre et en laisse davantage aux autres. Comparons cela avec la concurrence que se faisaient en 1957-1958 le gouvernement et d'autres pour obtenir les fonds disponibles, c'est-à-dire matériellement les biens et la main-d'oeuvre dont l'offre dépassait temporairement la demande, situation que le gouvernement cherchait à régler en créant plus de monnaie ce qui a inévitablement pour effet de grossir la demande de biens et de main-d'oeuvre à l'avenir, une fois que le surplus a disparu.

Si le gouvernement craint que les excédents budgétaires ne soient pas bien vus par le public, qu'il fasse une affectation fixe à une caisse d'amortissement, laquelle serait traitée de la même façon que les frais de l'intérêt le sont présentement, de sorte qu'un budget équilibré prévoirait le remboursement de la dette.

Il ne faudrait pas supposer que les déficits sont entièrement non inflationnistes quand il est possible de vendre les obligations à ceux qui ont présentement des dépôts en banque. En doublant la vélocité de la circulation de $1, on double le volume d'affaires que ce $1 permet, tout autant qu'en créant un nouveau dollar et en ne modifiant pas la vélocité de la circulation. Quand le gouvernement emprunte un dépôt qui était inactif, la vélocité de ce dernier passe de près de zéro à un chiffre passablement élevé. Si le gouvernement pouvait emprunter des dépôts "actifs" pour combler son déficit, de manière que l'ancien déposant devienne un détenteur d'obligations "inactives", l'effet du déficit serait à peu près nul étant donné que l'utilisation accrue de la monnaie par le gouvernement contre-

balancerait l'absence totale de toute utilisation de cet argent par son ex-propriétaire. Le mieux qu'on puisse dire de l'accélération que le gouvernement donne à la vélocité des dépôts inactifs en empruntant ces derniers, au regard de l'expansion monétaire directe, c'est qu'il n'en reste pas une augmentation des disponibilités monétaires et la vélocité ne peut s'accroître que dans une certaine mesure et à l'égard des dépôts existants non majorés par le déficit.

Il faudrait chercher à réduire le budget du gouvernement en tant que pourcentage du produit national brut. Tout comme les transferts-paiements en montants élevés aident l'économie, lorsqu'il y a ralentissement des affaires, en assurant le maintien du niveau des dépenses, de même ils ajoutent à la poussée inflationniste en périodes de relèvement et d'expansion.

Les impôts, prélevés en grande partie pour des transferts-paiements, nuisent aussi à la formation de capitaux et pareille situation est grave dans une économie où les capitaux manquent. L'impôt progressif, atteignant des pourcentages élevés à l'égard des revenus élevés et dépassant 50 p. 100 dans le cas des sociétés, enlève des sommes à des sources qui consacreraient probablement une large part de leur revenu disponible à la formation de capitaux. Les bénéficiaires des transferts-paiements dépensent généralement cet argent. Les mêmes fonds dans les mains des sociétés auraient pu être utilisés pour des mises de fonds ou, s'ils avaient été versés sous forme de dividendes, seraient passés à des personnes plus aptes à les mettre de côté qu'à les dépenser. L'actionnaire de même que celui qui paie un impôt élveé sur son revenu, ayant un niveau de vie plus parfait que ceux qui "ont besoin" des transferts-paiements, ont aussi un penchant plus marqué à l'épargne.

Le temps est depuis longtemps révolu où les particuliers acceptaient passivement que des augmentations des impôts réduisent leur niveau de vie et où les sociétés acceptaient que ces hausses réduisent le revenu de leurs actionnaires. On ne néglige aucun effort pour maintenir le revenu net des praticuliers, surtout quand ils sont syndiqués, oubliant les "avantages sociaux" sous forme de droits à l'hospitalisation ou à la pension que ces impôts peuvent leur avoir donnés. Les sociétés chercheront à faire absorber les augmentations des impôts et toute hausse des salaires par l'économie intérieure protégée, demandant une plus grande mesure de protection douanière si nécessaire. Des disponibilités monétaires plus grandes favorisent aussi la hausse des prix. Dans le domaine de l'exportation la chose est plus difficile car nous faisons concurrence à d'autres nations dont les membres sont peut-être plus productifs, acceptent peut-être des niveaux de vie plus bas et ont peut-être un gouvernement moins adonné au luxe. L'effet déflationniste, qu'ont les impôts plus élevés en réduisant la consommation, est neutralisé, partout où c'est possible, par ceux qui ont le pouvoir d'assurer le maintien de leur revenu net.

Le meilleur moyen peut-être d'avoir un déficit dirigé pour contrecarrer un ralentissement, c'est d'effectuer un remboursement "en bloc" d'un pourcentage des impôts de l'année précédente. On a les dossiers requis et la dose pourrait être répétée au besoin. Que les taux de l'impôt demeurent inchangés, cependant, car s'ils sont réduits il y aura un délai prolongé et peut-être des ennuis d'ordre politique avant qu'il soit possible de les augmenter de nouveau. L'augmentation du total des dépenses du gouvernement pour combattre le ralentissement des affaires présente deux

inconvénients. D'abord, cela peut donner lieu à des dépenses pour travaux publics, ce qui n'aura d'effet que sur l'économie que longtemps après que le besoin en sera passé. De fait cela pourrait ajouter à la prochaine poussée inflationniste. Deuxièmement, l'augmentation du total des dépenses du gouvernement tend à "fixer" en permanence un certain niveau de gouvernement et il faudra peut-être plusieurs années de croissance véritable et une certaine inflation pour remettre le budget en équilibre.

J'irais jusqu'à dire que lorsque les dépenses du gouvernement, même quand les impôts y pourvoient, dépassent un certain pourcentage du produit national brut, l'effet neutralisant des efforts de la population et des sociétés pour maintenir leur revenu net occasionnera éventuellement une expansion inflationniste du produit national brut en dollars de sorte que la part du gouvernement diminuera. Quel devrait être ce pourcentage maximum en temps de paix, personne ne le sait exactement; nous l'avons peut-être déjà atteint ou même dépassé. Ce serait peut-être combattre l'inflation que de chercher à réduire la place que le gouvernement occupe dans nos vies.

La Banque du Canada

Il ne fait pas beaucoup de doute que la Banque du Canada aurait mieux réussi à ralentir les hausses des prix à tendance inflationniste de 1955 à 1957 si elle avait eu certains pouvoirs sur l'expansion du crédit par les sociétés de financement. Des mesures législatives lui accordant de tels pouvoirs, pourvu qu'elles soient adoptées bientôt, permettront peut-être une légère amélioration de la situation la prochaine fois.

C'est cependant l'expansion monétaire occasionnée par des déficits récents du gouvernement qui sera la principale cause de la prochaine poussée inflationniste. Etant donné que la Banque du Canada ne détermine pas la politique fiscale, son influence dans ce domaine n'est que le reflet des dons de persuasion du gouverneur de la Banque et de la réceptivité de son auditoire, c'est-à-dire du premier ministre et du ministre des Finances. Je ne mets pas en doute les dons de persuasion du gouverneur ni son érudition en matière de finances. Il ne fait aucun doute non plus que les fonctionnaires des Finances sont à la fois compétents et disposés à conseiller. Cependant, notre démocratie étant dirigée par un cabinet, les décisions finales incombent au cabinet ou conseil des ministres.

Non seulement la Banque est-elle impuissante à prévenir les déficits mais elle est aussi chargée de l'administration de la dette qui peut exiger, comme ce fut le cas en 1957-1958, une expansion monétaire sensible.

Si la Banque jouissait du plein pouvoir d'administrer la monnaie et que l'administration de la dette soit remise au ministère des Finances (comme elle incombe au Trésor des E.-U. plutôt qu'au **Federal Reserve Board**), il lui serait plus facile de résister à l'expansion monétaire. Le financement déficitaire ne serait pas tout simplement transmis à la Banque avec ces mots: "C'est là votre tâche. Financez-nous." On dirait plutôt: "Voilà notre problème et nous vous demandons de nous aider à le résoudre." Ce n'est pas là une solution parfaite, cependant, et il ne peut pas y en avoir, car la Banque du Canada, qui a été créée par le gouvernement, ne peut pas être complètement indépendante de son créateur.

Plusieurs pays limitent les portefeuilles de valeurs de leurs banques centrales, que ces valeurs aient été acquises directement du gouvernement

ou sur le marché libre. Il est évident que les achats de la banque centrale créent de l'argent. Dans certains pays, la loi interdit de recourir à des opérations sur le marché libre pour aider à financer les déficits du gouvernement, tandis que dans d'autres elle interdit à la banque centrale d'acheter des obligations en périodes d'inflation (A). Bon nombre de ces restrictions s'appliquent précisément aux achats d'obligations à long terme, probablement parce que l'on considère que l'achat d'obligations à très court terme est un échange d'argent nouveau contre des émissions qui sont tout près d'être elles-mêmes de l'argent. Les achats d'obligations à long terme par les banques centrales constituent la création d'argent nouveau en échange d'une valeur qui ne deviendra pas avant plusieurs années une demande d'argent. Autrement dit, une dette formée de tant d'obligations à long terme et de tant d'obligations à court terme peut se répartir de deux façons différentes. Si la Banque centrale détient toutes les obligations à court terme et le public toutes les obligations à long terme, la "liquidité" du public ne se trouve pas rehaussée du fait qu'il possède une masse de valeurs (en plus de ses dépôts en banque) qui, dans quelques semaines ou quelques mois, constitueront des demandes au gouvernement d'argent nouveau. Si la Banque détient la plupart des obligations à long terme et le public la plupart des obligations à court terme, la "liquidité" du public se trouve sensiblement rehaussée, tandis que la banque centrale possède les valeurs les moins négociables pour contrebalancer son passif sous forme de numéraire ou de dépôts, qui figure de l'autre côté de son bilan. Si elle est poussée trop loin, la concentration des obligations à court terme dans les mains du public (et des obligations à long terme dans les mains de la banque centrale) signifie que les créanciers du pays (à l'exception de la banque centrale) sont en mesure d'augmenter les disponibilités monétaires, à l'échéance de leurs réclamations, en refusant simplement d'acheter des obligations de remboursement, ce qui,—en supposant qu'il n'y a pas suffisamment de nouveaux acheteurs pour les nouvelles émissions du gouvernement,—obligera la banque centrale à créer l'argent requis.

Déjà, le Canada imposait des restrictions à l'égard des obligations détenues par la Banque du Canada. D'après les modifications de 1936 et de 1938, la loi canadienne n'imposait aucune limite à l'égard des obligations de moins de deux ans détenues par la Banque, mais les obligations de plus de deux ans ne devaient pas excéder 50 p. 100 des exigibilités de la Banque sous forme de billets et de dépôts, tandis que les obligations de plus de dix ans ne devaient pas excéder cinq fois le capital versé et le fonds de réserve. Aujourd'hui, cela signifierait que la Banque pourrait avoir pour 1,320 millions de dollars en obligations de plus de deux ans, dont pour 150 millions de dollars pourraient être de plus de dix ans.

En fait, la Banque détient pour environ 2,188 millions de dollars en obligations de plus de deux ans, dont 1,325 milions de dollars représentent des obligations de plus de dix ans, car toutes les restrictions relatives aux portefeuilles des obligations ont été abolies en 1954 (B).

(A) Voir Peter Fousek, **Foreign Central Banking; Federal Reserve Bank of New York**, 1957, pp. 31-32.

(B) Voir E. P. Neufeld, **Bank of Canada Operations**, Toronto, 1958. Renvoi de la page 59.

Il ne conviendrait guère de rétablir les anciennes restrictions, car la Banque serait obligée de vendre pour plus d'un milliard de dollars d'obligations de plus de dix ans, et la chose serait impossible sur le marché actuel. Elle pourrait peut-être chercher à échanger ces obligations à long terme contre des obligations à court terme à mesure que l'occasion se présenterait.

Toutefois, si les restrictions originales avaient un objet,—et je suppose qu'elles en avaient un,—on pourrait peut-être songer à en imposer de nouvelles. Celles-ci pourraient être révoquées tout comme les anciennes l'ont été, mais la conscience des dangers de l'inflation se répand depuis 1954 et ont peut s'attendre que toute tentative en vue d'abolir des restrictions serait examinée de très près par les parlements futurs. Elle serviraient de feu rouge et le Parlement pourrait consulter le gouverneur afin de savoir si le changement est nécessaire pour des raisons de politique monétaire ou pour des raisons d'administration de la dette se rattachant au financement d'un important déficit du gouvernement.

Il se peut que les dirigeants de la banque centrale ne soient pas enclins à demander des restrictions arbitraires mais, étant donné que la politique fiscale peut déjouer leurs projets, ils constateront peut-être que les restrictions sont un bienfait insoupçonné. Elles constitueraient une barrière de plus (dont la suppression exigerait l'avis du gouverneur au Parlement), protégeant la Banque contre des poussées inflationnistes causées par le gouvernement qui chercherait à financer des déficits.

Les disponibilités monétaires

Etant donné que depuis 1934 l'utilisation de l'argent, comme moyen de réaliser divers objectifs, a généralement occasionné une expannion monétaire qui a permis ou causé des hausses des prix, nous devrions, je pense, chercher quelque moyen de réglementer des disponibilités monétaires. L'idéal serait de les "immobiliser", ce qui aurait probablement pour effet de donner à notre dollar un pouvoir d'achat sans cesse croissant. Cependant, les disponibilités monétaires ne consistant pas seulement en numéraire mais aussi en des dépôts en banque six fois plus considérables et en diverses formes de quasi-monnaie,—ainsi, le chèque d'une fabrique de conserves peut circuler pendant plusieurs semaines dans les régions reculées,—toute "immobilisation" de ce genre ne pourrait être qu'approximative. Il y a aussi l'autre partie de l'équation de la monnaie, qui est la vélocité, une variable qui serait inaccessible aux dispositions de la loi. Pour "immobiliser" vraiment la masse monétaire, il faudrait peut-être revenir à l'étalon-or et avoir une réserve spécifiée d'or pour soutenir la monnaie de papier. Vu que le gouvernement ne peut pas "contrefaire" de l'or, comme il peut augmenter les disponibilités en monnaie de papier, il faudrait, pour accroître sensiblement les disponibilités monétaires, modifier la loi déterminant le coefficient de la réserve d'or, et cela occasionnerait assez de débats à la Chambre pour alerter le public. En vertu du régime actuel, la Banque du Canada a une certaine responsabilité à l'égard de la réglementation des disponibilités monétaires, mais le gouvernement peut rendre nulle son action en créant un déficit qui peut obliger la Banque, en sa qualité d'administrateur de la dette, à augmenter les disponibilités monétaires. Si l'on reproche au gouvernement pareille expansion de la masse monétaire, celui-ci peut se défendre de toute responsabilité sous ce rapport, puisque c'est à la Banque du Canada qu'incombe la détermination de la politique monétaire. Les remarques de M. Abbott (voir p.

23, fasc. 25, du compte rendu des délibérations du Comité des banques et du commerce et aussi les débats de la Chambre des communes de la présente session, pp. 3273-3274) nous montrent comment ces deux préceptes peuvent fonctionner (A).

Néanmoins, même en vertu du régime actuel, il serait très utile d'avoir quelque plafond nominal sur les disponibilités monétaires, y compris la monnaie en circulation et les dépôts en banque, qui ne pourrait être relevé que par le Parlement s'il est en session ou, s'il ne l'est pas, par un arrêté en conseil qui serait subséquemment étudié par le Parlement. Avant de consentir au relèvement du plafond, le Parlement (le grand public aussi) a le droit de savoir si les disponibilités monétaires seront augmentées et pourquoi. Il y a une génération, on aurait certes voulu savoir pourquoi une réduction de la garantie-or de la monnaie était souhaitable. Parce que le "statu quo" constitue la seule norme, ce n'est pas une raison de ne pas expliquer les changements qu'on se propose d'apporter à ce "statu quo". A la lecture des anciens rapports de la Banque du Canada, il semble que celle-ci a souvent expliqué, après l'événement, les causes de la plupart des augmentations des disponibilités monétaires. En 1958, le citoyen ordinaire aurait été mieux renseigné si pareille expansion avait été débattue en Chambre.

Si une législation dans le sens indiqué plus haut existait et que le gouverneur de la Banque du Canada soit appelé à témoigner chaque fois qu'il y aurait lieu de relever le plafond, nous apprendrions beaucoup de choses. Nous comprendrions peut-être mieux aussi le rôle des déficits dans la dilution de nos disponibilités monétaires, et le Parlement envisagerait peut-être les déficits sous un autre angle s'il devait toujours voter de nouveau ce qui est de fait "l'impression" de la monnaie.

Pareille proposition n'est pas nouvelle. M. J. M. Macdonnell voulait qu'une barrière législative soit érigée, exigeant que toute mesure en vue d'augmenter les disponibilités monétaires soit étudiée par le Parlement, et il a présenté une proposition dans ce sens au Comité de la banque et du commerce en 1954. D'après le compte rendu des délibérations du comité susmentionné, page 58, fascicule 29, il aurait même proposé (avec l'appui de M. Fleming) une modification interdisant effectivement une augmentation de plus de 10 p. 100 des disponibilités monétaires. Le plafond se serait effectivement appliqué aux billets et aux dépôts à la Banque du Canada. La modification n'a pas été approuvée. Si elle était de nouveau proposée aujourd'hui, elle n'obtiendrait peut-être pas l'appui de la Banque du Canada, car elle soumettrait l'administration de la monnaie par la Banque aux décisions du Parlement dans une mesure plus grande que ce n'est présentement le cas. Cependant, comme M. Abbott le donnait à entendre, la Banque ne peut pas, à tout événement, agir selon son libre arbitre, quand il y a un déficit massif.

Nous devrions songer que, pour continuer d'avoir une monnaie dirigée, il est essential que le public ait confiance dans la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie elle-même. Si l'on fait un mystère de l'administration de la monnaie, nominalement une attribution de la Banque du Canada qui, bon gré mal gré, est cependant obligée de créer de la monnaie quand

---

(A) Voir aussi l'article de M. E. J. DeSeau, qui a paru en première page dans le Financial Times du 8 mai 1959.

le gouvernement accuse un déficit, il y aura danger que le public devienne de plus en plus méfiant à l'égard et de la monnaie et de tous les instruments qui représentent de la monnaie, particulièrement les obligations de l'Etat, surtout si les prix continuent d'augmenter d'année en année.

Nous savons tous que ceux qui doivent de l'argent ont profité de l'inflation et que le gouvernement fédéral est le plus gros débiteur. On nous a même dit officiellement que le fardeau courant de la dette n'est pas aussi lourd par rapport au produit national brut qu'il l'était en 1946; cependant, tout écolier sait que l'indice des prix est passé de 75 à 125, grossissant le produit national brut de 70 p. 100 ou réduisant la valeur du dollar de 40 p. 100 depuis 1946. Quelle distance y a-t-il entre cela et se montrer fiers à la fois de notre expansion véritable et de notre inflation aussi? La situation des marchés des obligations au Canada et aux Etats-Unis trahit une méfiance croissante à l'égard de la monnaie comme source de valeur et un scepticisme de plus en plus marqué à l'endroit des déclarations officielles destinées à apaiser. Pour rétablir la confiance du public à l'égard de la monnaie, des administrateurs de la monnaie et du gouvernement, il faudra d'abord rétablir la foi en l'intention du gouvernement d'assurer la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie. Des mesures législatives intéressant les disponibilités monétaires constitueraient un pas dans la bonne direction. Elles auraient plus d'effet sur la confiance du public que des platitudes contre l'inflation prononcées à peu près en même temps qu'une expansion monétaire se produit.

Le logement, facteur d'inflation, 1954-1958

D'après le rapport de la Banque du Canada pour l'année 1958, les prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement constituent une forte proportion du total des prêts hypothécaires, y compris les prêts conventionnels et les prêts consentis sous l'empire de la Loi nationale sur l'habitation. En 1955, ils étaient de 18 millions de dollars sur 892 millions, soit 2 p. 100 environ; en 1956, de 20 millions de dollars sur 700 millions, soit 3 p. 100 environ; en 1957, ils ont augmenté à 235 millions de dollars sur 752 millions, soit 30 p. 100 environ; et, en 1958, ils ont été de 389 millions de dollars sur 1,199 millions, soit 32 p. 100 environ. Au cours de ces deux dernières années, étant donné que le gouvernement accusait un déficit et qu'il le finançait par l'expansion monétaire, le logement a peut-être tendu à l'inflation dans une mesure plus grande que pendant les années précédentes quand l'expansion monétaire à l'intérieur du régime bancaire finançait en partie le logement. La différence nette n'est peut-être pas très grande.

Le point essentiel est que l'industrie de l'habitation a été entretenue par l'expansion monétaire, d'une sorte ou d'une autre, depuis 1954. Plus tard cette année, quand les banques se trouveront encore plus pressées par l'accroissement des prêts commerciaux, il se pourrait fort bien qu'elles réduisent leurs prêts à l'habitation. La Banque du Canada pourra-t-elle, à la demande du gouvernement, modérer son resserrement monétaire de manière à permettre aux banques d'augmenter de nouveau leurs prêts hypothécaires, tout en immobilisant solidement toute autre activité des banques? La cessation des prêts bancaires amènera-t-elle la Société centrale d'hypothèques et de logement à rattraper le jeu? Un plus gros déficit du gouvernement résultant des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement peut occasionner une plus grande expansion monétaire.

Après les transferts-paiements, les prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement représentent l'une des plus fortes augmentations d'après-guerre des déboursés du gouvernement. La hausse du coût des terrains est peut-être attribuable en partie à la possibilité de financer le logement en bloc qui fait que les entrepreneurs peuvent réunir de grandes étendues, les doter des services requis, les lotir et les vendre à gros profit, sachant que la Société centrale d'hypothèques et de logement sera prête à en fournir le financement définitif.

Pour lutter contre l'inflation, il faudrait, je pense, prendre des mesures en vue de retirer le gouvernement le plus possible du domaine de l'habitation et de laisser celle-ci faire une concurrence conventionnelle pour obtenir les épargnes disponibles. (Comme il en est, les prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, en dehors de ceux qui sont consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, ont fait une concurrence raisonnable sur le plan des fonds des institutions, aux obligations à long terme de l'Etat, de sorte que seulement l'un ou l'autre groupe doit compter sur l'expansion monétaire.) Je doute qu'il y ait pénurie de logements pour ceux qui sont en mesure de faire le paiement initial requis. A vrai dire, il y a pénurie de logements pour ceux qui sont incapables de remplir les conditions conventionnelles, tout comme il pourrait y avoir pénurie de manteaux de fourrure dans les Prairies si le désir d'en posséder un et le "besoin" à cause du climat servaient de critères, au lieu de la capacité de payer. Ceci est une autre question, mais bon nombre d'acheteurs de maisons ne devraient pas être subventionnés par les contribuables au moyen de conditions avantageuses en matière d'intérêt quand, en même temps, ils obligent le gouvernement à augmenter les disponibilités monétaires, ce qui favorise le remboursement en monnaie avilie.

Si l'on ne prend pas bientôt des mesures pour supprimer ce fardeau en temps de prospérité, il peut devenir plus gênant et tendre davantage à l'inflation à l'avenir.

Année	Habitations mises en chantier	Chiffre net de la formation de nouvelles familles
	(En milliers)	
1953	102.4	90.6
1954	113.5	86.0
1955	138.3	74.4
1956	127.3	83.6
1957	122.3	103.6
1958	164.6	75.8

(Sources: Sommaire statistique de la Banque du Canada et Statistique du logement au Canada de la Société centrale d'hypothèques et de logement.)

D'après le mémoire qu'elle a présenté à la Commission Gordon, la Société centrale d'hypothèques et de logement s'attendait que pour les cinq années 1956-1960, les nouvelles familles se chiffreraient à 348,000; que de 1961 à 1965, elles se chiffreraient à 414,000 et de 1966 à 1970, à 500,000.

Le peuple et le Parlement

Il est peut-être admissible de modifier un vieux dicton et de dire que "nous avons la monnaie que nous méritons".

Les politiques fiscales et monétaires auxquelles on a eu recours de temps à autre pour nous donner une politique d'abondance de l'argent, une politique visant à favoriser l'expansion maximum, une politique en vue d'assurer le plein emploi, un Etat de plus en plus socialiste, doivent toutes avoir reçu le consentement du peuple.

Dans une certaine mesure, on a peut-être obtenu le consentement voulu en donnant au peuple l'impression que ces avantages pouvaient s'obtenir sans frais, tout au moins pour le bénéficiaire. Il est probable que des promesses indiquant qu'il y a plus à venir d'Ottawa, seraient encore bien accueillies car les demandes de deniers publics n'accusent aucune pénurie.

Il est vrai que M. Keynes a déjà parlé de "la puissance politique supérieure de la classe débitrice", mais nombreux sont ceux qui, à tort, croient que cela est dans leur intérêt, oubliant qu'ils possèdent des polices d'assurance, des plans de pension ou des dépôts en banque qui seront atteints si la politique fiscale et monétaire est orientée, à dessein ou autremen, vers la dépréciation de la monnaie. Quand on se rendra compte, tant chez le public que chez ses représentants élus, de ce conflit d'intérêts, il est probable qu'on examinera de plus près les propositions demandant au gouvernement d'agir, peu importe que le financement doive se faire par les impôts ou par des emprunts.

La question qu'il faudrait se poser est la suivante: "La présente mesure, tout souhaitable ou tout avantageuse qu'elle soit pour telle ou telle classe, aura-t-elle pour effet de réduire le pouvoir d'achat de notre dollar?"

Il y a des votants qui, indépendamment de la façon dont ils ont voté, votent différemment chaque fois qu'ils investissent un dollar. La détérioration du crédit du gouvernement au Canada et aux Etats-Unis donne à penser que "les votes de confiance par les acheteurs de valeurs", qu'il s'agisse de particuliers ou de mandataires, à l'égard de la façon dont fonctionnent les gouvernements fédéraux, deviennent de plus en plus rares. Les obligations de l'Etat deviennent de plus en plus difficiles à vendre, même quand les taux d'intérêt sont plus élevés. Un plus grand nombre de personnes se rendent compte que l'ancienne solution utilisée en temps de guerre, qui était d'augmenter les disponibilités monétaires, n'a plus uniquement pour effet de faire baisser les taux d'intérêt, mais elle fait aussi naître une plus grande appréhension chez les classes épargnantes et chez leurs mandataires.

Les votants de cette catégorie formaient autrefois l'armature morale de notre société; aujourd'hui, ils sont de plus en plus conscients de l'érosion de l'argent et des opérations des administrateurs de la monnaie et ils sont les victimes de l'impôt progressif sur le revenu. Ils ne s'imaginent donc plus que le gouvernement leur donne quelque chose pour rien. Ils se rendent compte que quelque chose ne va pas dans l'administration de nos affaires. Les placements qu'ils font dans l'immeuble et par l'achat d'actions ordinaires ne sont peut-être pas sages, compte tenu des prix qui ont cours aujourd'hui, mais ils ne sont pas inspirés par l'optimisme illimité qui

caractérisait les vagues de prospérité d'autrefois. Ces placements représentent plutôt un effort en vue de fuir l'argent et les contrats monétaires de la part de ce groupe d'épargnants. Si cette tendance se propage au gros de la population qui possède des polices d'assurance, des obligations d'épargne ou des dépôts en banque, ce sera regrettable.

Jusqu'ici, ces personnes ne sont pas assez nombreuses pour influencer nos corps législatifs de manière à restreindre la place faite au gouvernement dans notre économie. Elles doivent payer leurs impôts et, dans une certaine mesure, elles réussissent à en transmettre le fardeau sous forme de prix plus élevés. Elles peuvent cependant retirer leurs épargnes de la masse des fonds disponibles pour prêts et les placer dans des valeurs autres que des contrats payables en monnaie. A mesure que le public comprendra mieux la situation, le nombre de ces personnes pourrait augmenter, peut-être suffisamment pour qu'elles deviennnent une puissance politique.

Un journal de Chicago publiait récemment une liste de questions au sujet de l'inflation et de l'attitude des gens devant cette situation et il invitait ses lecteurs à transmettre leurs réponses à leur sénateur, s'ils étaient contre l'inflation. Je crois savoir que les sénateurs Douglas et Driksen de l'Illinois ont jusqu'ici reçu quelque 65,000 "lettres", si l'expression est juste pour désigner ce document.

A mon avis, une attitude semblable existe à l'état latent chez les Canadiens, laquelle, pour se manifester, attend seulement que des chefs surgissent. Les constatations de votre Comité auront sans doute pour effet d'éclairer le public et de raffermir les forces qui veulent un dollar stable, même s'il faut pour cela sacrifier quelques largesses du gouvernement. Espérons qu'il en est bien ainsi, non seulement avant que notre gouvernement et notre régime financier soient transformés complètement mais aussi avant que nous perdions nos marchés d'exportation. Il y a trop longtemps que nous manquons de sincérité envers nous-mêmes en croyant que nous pouvons obtenir quelque chose pour rien.

Extrait d'un discours prononcé devant la **Georgia State Bankers Association** par M. James K. Vardaman, fils, président de la **Bank of Albany** (Georgia) et ancien membre du Conseil des gouverneurs de la **Federal Reserve.** (16 avril 1959)

* * *

L'un des nuages les plus sombres qui planent sur nos têtes réside dans la possibilité que le gouvernement fédéral prenne possession de toutes les opérations bancaires, soit directement, soit au moyen de la réglementation des taux et des services. Je devine plutôt que je ne vois les sourires de dérision qui accueillent une telle affirmation; mais je vous déclare en toute sincérité que, selon mon opinion réfléchie, les banques commerciales sont aujourd'hui plus près de la domination ou de la possession totale par le gouvernement fédéral qu'en tout autre temps depuis 1933.

Pourquoi en est-il ainsi? Il y a à cette tendance socialiste plusieurs raisons d'ordre politique; le facteur déterminant le plus puissant, cependant, réside dans la certitude de l'inflation dans une mesure tragique et de l'imposition d'une réglementation totale par le gouvernement. Une

fois cette réglementation établie, les banques privées passeront sous la domination fédérale et y demeureront pendant un bon nombre d'années.

Nous, les banquiers, n'avons pas, et nos hommes d'affaires en vue et nos dirigeants officiels n'ont pas non plus, proposé un programme pratique en vue de prévenir l'inflation. Personne, que je sache, n'a été assez avisé pour élaborer un tel programme.

A compter de maintenant ce que la **Federal Reserve** fera, ou ce que le Trésor peut aider à faire, sera de prendre des mesures en vue de retarder, de modérer ou de disperser les effets de l'inflation de manière que les particuliers et les sociétés aient le temps de s'adapter aux valeurs changeantes. On aura beau de qualifier cela d'inflation progressive ou de toute autre expression inventée pour les besoins de la cause, le résultat sera le même. Le seul autre choix, en vertu de notre régime actuel de lois et de gouvernement, est un programme d'impôts et de cessation des dépenses de la part du gouvernement et un taux d'escompte et des exigences en matière de réserve de la part de la **Federal Reserve** dont l'effet combiné sera d'arrêter tout progrès et d'amener l'éclatement plus vite que si l'on avait laissé les choses suivre leur cours normal.

Bien entendu, on pourrait aussi modifier nos lois et notre régime de gouvernement et mettre en vigueur, ce rêve du bureaucrate, une réglementation totale des salaires, des profits, des dépenses et de la production ainsi que de la distribution des matières premières. Un programme de ce genre mettrait fin définitivement au cycle prospérité-marasme mais il mettrait fin aussi à toute trace de liberté personnelle.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

sur les dangers de l'inflation au Canada

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 1959

Président: L'honorable CLARENCE V. EMERSON

TÉMOINS :

De la Canadian Pulp & Paper Association: M. R. M. Fowler, président; M. A. M. Moore, économiste.

De la Sun Life Assurance Co. of Canada: M. E. R. Alexander, vice-président (Finance); M. J. W. Popkin, économiste; M. W. J. McCarthy, trésorier adjoint.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly (*Halifax-Nord*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith (*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—50.

*Membre ex officio.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 avril 1959.

"Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard:

Que le comité permanent des Finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après debat, et—

Étant posée la question sur la motion,

Le Sénat se divise, et les noms étant appelés, ils sont inscrits ainsi qu'il suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird,
Basha,
Beaubien,
Bois,
Boucher,
Bradette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Crerar,
Croll,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Gershaw,
Golding,
Grant,
Hodges,
Hugessen,
Isnor,
Jodoin,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
McGrand,
Petten,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith (*Kamloops*),
Smith (*Queens-Shelburne*),
Stambaugh,
Taylor (*Westmorland*),
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
Woodrow—40.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Brunt,
Buchanan,
Emerson,
Gladstone,
Haig,
Higgins,
Horner,
MacDonald,
Méthot,
Pearson,
Quinn,
Sullivan,
White—14.

Elle est conséquemment résolue par l'affirmative".

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 18 juin 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents: les honorables sénateurs Emerson (*président*), Aseltine, Beaubien, Bouffard, Burchill, Hayden, Higgins, Horner, Isnor, Lambert, Leonard, Macdonald, McKeen, Molson, Pearson, Pratt, Reid, Savoie, Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Thorvaldson, Turgeon, Vien, Wall et Woodrow—(26).

Aussi présents: les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Les témoins suivants sont entendus à titre de représentants de l'Association des fabricants canadiens de pâte de bois et de papier:

M. R. M. Fowler, président,

M. A. M. Moore, économiste.

Les témoins suivants sont entendus à titre de représentants de la *Sun Life Assurance Company of Canada*:

M. E. R. Alexander, vice-président à la direction financière,

M. J. W. Popkin, économiste,

M. W. J. McCarthy, trésorier adjoint.

La suite de l'étude de l'ordre de renvoi est différée.

A midi et demie, le Comité s'ajourne au mardi 23 juin, à 10 h. 15 du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, jeudi 18 juin 1959

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances, que l'on a chargé d'étudier les dangers de l'inflation au Canada, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Le sénateur Clarence V. Emerson occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte.

Nous entendrons ce matin deux représentants de l'Association des fabricants canadiens de pâte de bois et de papier et trois de la compagnie d'assurance Sun Life du Canada.

J'appellerai d'abord M. Fowler, le président de l'Association des fabricants canadiens de pâte de bois et de papier, qui nous présentera un mémoire. M. Fowler est accompagné de M. A. M. Moore, économiste. Après qu'ils auront présenté leur mémoire, MM. Fowler et Moore se feront un plaisir de répondre aux questions que les honorables sénateurs désireront leur poser.

Nous avons aussi avec nous M. E. R. Alexander, vice-président à la direction financière de la compagnie d'assurances Sun Life, qui témoignera. Il est accompagné de M. J. M. Popkin, économiste, et de M. W. J. McCarthy, trésorier adjoint, tous deux au service de sa compagnie.

Nous entendrons maintenant M. Fowler.

M. R. M. Fowler, président de l'Association des fabricants canadiens de pâte de bois et de papier.

Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous suis reconnaissants d'avoir dit que je répondrai à toutes les questions. J'ajouterai toutefois une réserve à cette assertion: je tenterai de répondre aux questions. M. Moore, économiste au service de notre association, m'a accompagné ce matin en vue de répondre aux questions d'ordre technique. J'ai apporté un mémoire que je lirai d'abord, avec votre permission, et je répondrai ensuite aux questions.

Je commencerai par vous apprendre que je suis le président actuel de l'Association des fabricants canadiens de pâte de bois et de papier.

1. J'exerce la profession d'avocat et je ne suis pas un économiste. Bien que j'aie eu de nombreux contacts avec les spécialistes de cette science obscure, j'avoue que je m'égare facilement dans les dédales et les complexités des théories économiques et j'espère que les membres du Comité ne l'oublieront pas lorsqu'ils poseront leurs questions.

Je vous soulignerai également que le bref délai qui s'est écoulé depuis que j'ai reçu la convocation de votre président ne m'a pas permis de soumettre mon mémoire à l'approbation individuelle des membres des deux associations. J'en ai consulté quelques-uns et plusieurs m'ont fait des suggestions utiles. Toutefois, j'accepte personnellement la responsabilité de mon mémoire et vous me tiendrez compte des erreurs qui ont pu s'y glisser.

2. Je ferai d'abord une brève incursion dans le domaine de la théorie générale en posant dès le début de mon mémoire la question suivante: existe-t-il actuellement de l'inflation au Canada ? Un grand nombre de nos principaux banquiers et experts en finance répètent depuis plusieurs mois que l'inflation constitue le plus grand danger qui menace la nation, et ils savent certainement ce qu'ils disent. Mais je trouve difficile de reconnaître aujourd'hui les conditions qui régnaient pendant la guerre, lorsque j'étais à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

A cette époque, les faits étaient conformes à la définition classique : il y avait trop d'argent pour la quantité de marchandises disponibles. Aujourd'hui, il n'existe aucune rareté de marchandises; la plupart des industries canadiennes, y compris celle de la pâte de bois et du papier, ont passé par une période d'expansion rapide et une partie de leurs usines sont maintenant en chômage. Nous pourrions produire au cours de l'année 1,500,000 tonnes de papier à journal et 500,000 tonnes de pâte de bois, sans compter les papiers fins, le carton, le papier à emballage et les papiers spéciaux, de plus qu'on nous commandera probablement. De l'autre côté de l'équation, la difficulté n'est pas qu'il y a trop d'argent, mais qu'il y en a trop peu, ou tout au moins trop peu en disponibilité pour tenir nos usines occupées à plein rendement.

Les indices statistiques généraux que l'on considère généralement comme le barème des mouvements inflationnaires sont relativement stables depuis quelques années. L'indice général des prix du gros pour le mois d'avril 1959, était de 231.2; il était de 227.4 en 1957, 217.0 en 1954, 240.2 en 1951. L'indice général des prix à la consommation était de 125.4 en avril dernier, de 121.9 en 1957, 116.2 en 1954, et 116.5 en 1952. Si ces étalons de mesure sont justes, ils ne dénotent pas une inflation effrénée; une inflation lente peut-être, mais certainement pas précipitée.

Toutefois, bien que les définitions familières ne semblent pas s'appliquer à la situation actuelle et que les données statistiques ne paraissent pas de nature à jeter l'alarme, il règne au Canada un sentiment de sourd malaise, comme s'il y avait quelque chose qui ne va pas. Le cours des actions paraît trop haut; le marché des obligations semble indiquer un manque de confiance dans les valeurs du gouvernement; on craint en certains milieux qu'il y ait eu expansion trop rapide de la circulation monétaire; les gouvernements, à tous les échelons, ont des déficits en pleine période d'expansion économique qui a presque les allures de grande prospérité. Il en résulte un sentiment de crainte que le Canada (et peut-être aussi les États-Unis) soit sur une pente économique dangereuse.

Dans de telles circonstances, pouvons-nous dire qu'il y a actuellement inflation au Canada ? L'opinion populaire est-elle justifiée ? N'appelons-nous pas notre maladie par le mauvais nom, avec le résultat que nous avons recours aux mauvais remèdes ? Ne devrions-nous pas définir plus exactement la situation et rechercher les causes réelles du malaise économique actuel, afin de trouver des solutions qui nous échappent parce que nous parlons d'inflation en termes trop vagues et trop généraux ?

Je dirais au Comité que son enquête aura rendu le plus grand service possible s'il réussit à trouver les réponses à ces questions. Assumant que votre étude n'est pas limitée strictement à l'inflation dans son sens le plus étroit, je vous citerai quelques faits et je discuterai les difficultés actuelles de l'industrie de la pâte de bois et du papier au Canada.

3. On a dit à maintes reprises que notre industrie est la plus importante du pays. Sa production annuelle totale, dans tous les secteurs, atteint de 10¼ à 10½ millions de tonnes, d'une valeur approximative de 1½ milliard de dollars. Nous exportons environ 98 p. 100 de notre papier à journal et 90 p. 100 de notre pâte de bois, ce qui rapporte annuellement plus d'un milliard de dollars. Le papier à journal est l'article d'exportation le plus important de beaucoup au Canada, tandis que la pâte de bois vient en quatrième place. La pâte de bois et le papier comptent pour 21 p. 100 des

exportations du Canada et environ 30 p. 100 de ces matières exportées sont à destination des États-Unis.

L'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier emploie environ 65,000 ouvriers dans ses usines. En outre, elle donne du travail saisonnier à 240,000 bûcherons, y compris les cultivateurs qui exploitent à mi-temps les parties boisées de leurs terres. Cet emploi saisonnier est l'équivalent de 55,000 années de travail pour un ouvrier. Ainsi, cette industrie fournit un total d'environ 120,000 emplois annuels. Elle paie approximativement un demi-milliard de dollars en salaires chaque année. Ce chiffre tient compte d'une partie du coût du bois qui est presque entièrement attribuable aux salaires. Les capitaux placés dans cette industrie dépassent trois milliards de dollars. La pâte de bois, le papier et le bois à pâte fournissent 10 p. 100 des chargements des wagons des chemins de fer, tandis que de grandes quantités sont expédiées par eau ou par la route; le coût total du transport de ces produits s'élève à près de 250 millions par an. Les fabriques de pâte de bois et de papier consomment 20 p. 100 de l'électricité employée au Canada et sont de beaucoup les plus grands consommateurs d'énergie hydro-électrique. Notre industrie paie annuellement en impôts (aux divers gouvernements) plus de 220 millions de dollars.

Je prierais les membres du Comité de consulter à ce sujet les tableaux de publication récente que nous avons adressés la semaine dernière à chacun des membres du Sénat. Si l'on en désire un nombre additionnel d'exemplaires, je pourrai les obtenir facilement. Les chiffres qui y sont cités répondront à la plupart des questions qui touchent à la statistique de l'industrie de la pâte de bois et du papier.

4. Il ne faut pas oublier, toutefois, que nous ne sommes pas les seuls producteurs de pâte de bois et de papier au monde. L'industrie américaine, tout en ne constituant pas une part aussi importante de l'économie des États-Unis, est d'environ deux fois et demie plus considérable que la nôtre. Elle vend ses produits surtout au marché intérieur américain, mais ses exportations de pâte de bois dépassent légèrement les nôtres. Les exportations totales de pâte de bois des pays scandinaves sont approximativement deux fois plus considérables que celles du Canada. Depuis quelques années, la part du marché mondial de pâte de bois que les producteurs de l'Amérique du Nord (américains et canadiens) avaient conquise a baissé de 53 p. 100, en 1956, à 52.4 p. 100 en 1957, et à 51.1 p. 100 en 1958. La part des pays scandinaves a augmenté en proportion et est passée de 47 p. 100 à 47.6 et à 48.9 p. 100. Ces changements sont sans doute attribuables en grande partie à la régression économique récente en Amérique du Nord, mais aussi à la forte concurrence des marchands de pâte de bois scandinaves.

La capacité de production annuelle du monde libre est d'environ 15¾ millions de tonnes de papier à journal. Ce total se répartit comme il suit : Canada, 7.5 millions; États-Unis, 2.4 millions; pays scandinaves, 1.9 million; Royaume-Uni, 870,000; autres pays européens, 1.7 million; tous les autres pays, 1.3 million. A l'heure actuelle, la consommation totale de papier à journal dans le monde libre est d'un peu plus de 13 millions de tonnes. Ceci veut dire qu'une capacité de production de 2½ millions de tonnes est inutilisée, qui se répartit à peu près également entre tous les principaux pays producteurs. Les usines fonctionnent donc au ralenti, à 80 ou 85 p. 100 de leur capacité de rendement. Depuis deux ans, après plusieurs années d'expansion rapide, la consommation est demeurée stationnaire et n'a que tout récemment donné des signes de reprise à la hausse. Même si le taux normal de progression se rétablit, il est peu probable que l'industrie atteigne plus de 92 p. 100 de sa capacité avant 1962. Il n'existe actuellement aucune rareté de papier à journal et il n'y en a aucune à prévoir avant longtemps (à moins d'une guerre qui pourrait amener une rareté, mais pour des raisons tout à fait différentes).

Il est évident qu'une grande partie de cette capacité de production inutilisée se trouve entre les mains de producteurs vigoureux et expérimentés qui ne manque-

ront pas d'exploiter toute hausse éventuelle de la demande mondiale, si les producteurs canadiens ne peuvent plus lutter contre la concurrence. Il n'existe aucun moyen automatique ou facile de maintenir ou d'accroître les principales exportations du Canada. On n'y parviendra que par une lutte vigoureuse sur les marchés libres contre des concurrents expérimentés et aguerris.

5. Depuis quelques années, les prix des produits de l'industrie de la pâte de bois et du papier sont à la baisse sur les marchés mondiaux. Heureusement, la baisse n'a pas été aussi prononcée que pendant la période désastreuse des années 30, qui aboutit à la détresse et à la ruine d'un grand nombre d'industries, de régions et d'individus au Canada. Les prix ont été assez stables sur les marchés nord-américains, tandis que dans les autres parties du monde (Europe, Amérique du Sud), ils baissaient plus rapidement à partir du niveau probablement gonflé qu'ils avaient atteint pendant la période de rareté qui prit fin en 1957.

6. De cette brève esquisse de la situation de l'industrie canadienne de la pâte de bois et de papier sur les marchés mondiaux, il se dégage deux conclusions par rapport à l'inflation.

Premièrement, s'il y a vraiment de l'inflation aujourd'hui, les prix des produits de l'industrie de la pâte de bois et du papier n'ont que fort peu contribué à la hausse générale des prix et du coût de la vie. Depuis 1957, ils ont eu une légère tendance à la baisse et non à la hausse, comme je l'ai déjà dit. Il est vrai toutefois que depuis la guerre cette industrie canadienne a eu une période d'expansion rapide et substantielle et, dans la mesure où la vague de placement de capitaux au Canada a pu être inflationnaire, l'augmentation de la capacité de production pour répondre à la demande des acheteurs de pâte de bois et de papier dans le monde entier, a été un élément accessoire de l'expansion des investissements.

Deuxièmement, l'existence de ces 15 ou 20 p. 100 de capacité productive inutilisée (tant pour le papier à journal que pour la pâte de bois et les autres papiers) exercera une action de freinage sur les tendances inflationnaires qui pourraient se développer dans l'industrie. Il est plus probable que les augmentations du prix de revient résulteront en relèvements des prix de vente lorsque l'industrie fonctionnera à plein rendement. Mais il est plus difficile à un producteur particulier de récupérer les augmentations des frais de production lorsqu'une partie importante de la capacité productive est oisive et cherche de l'emploi.

Toutefois, ces pressions contraires à la hausse des prix ne peuvent avoir des effets que dans une certaine mesure. Elles peuvent empêcher une hausse du prix de vente lorsque l'augmentation du prix de revient est minime. Mais elles ne peuvent prévenir les hausses de prix durant une période d'inflation majeure. Aucune industrie, quelle que soit son importance, ne saurait le faire. L'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier a toutes sortes de raisons de craindre l'inflation et elle désire la stabilité des prix. Mais il n'y a aucun doute qu'en pleine période d'inflation, si elle ne bat pas la marche, elle devra quand même entrer dans le mouvement.

Si les quelques prochaines années sont caractérisées par une inflation lente et graduelle, il se peut que l'impossibilité de récupérer l'augmentation du prix de revient soit désastreuse pour notre industrie et pour le Canada tout entier. Au seul point de vue de l'inflation, on pourrait croire que la stabilité relative des prix de la pâte de bois et du papier est une bonne chose. Mais la compression des finances des compagnies pourrait à la longue avoir des résultats encore plus déplorables. Dans de telles circonstances, celles-ci peuvent se trouver dans l'obligation d'économiser et de diminuer les dépenses aux chapitres de la sylviculture, de la mécanisation, de la recherche et de l'amélioration des usines. A la longue, ce ralentissement du progrès et de l'expansion pourraient avoir des conséquences graves quant à la concurrence de l'industrie sur les marchés mondiaux.

La recherche est peut-être le point qui illustre le mieux ces conséquences. Si, à cause de la lente et graduelle inflation des prix de revient, et de l'impossibilité d'augmenter proportionnellement les prix de vente, on se voit obligé de recourir à des économies immédiates dans certains domaines comme celui de la recherche, on est forcément devancé par ses rivaux, dans un monde où la concurrence est souveraine.

Le paragraphe suivant touche au point même que le président du Comité et le sénateur Leonard m'ont demandé de traiter.

Quel est l'effet de l'inflation au Canada quant à la force de concurrence d'une industrie d'exportation sur les marchés mondiaux. La réponse à cette question est difficile et soulève des problèmes qui, au premier abord, paraissent étrangers à la discussion de l'inflation.

Évidemment, la force de concurrence sur les marchés mondiaux ne dépend pas uniquement de l'inflation au Canada. Elle dépend du rythme de la hausse des prix dans les principaux pays producteurs. Si, par exemple, le prix de revient d'un produit a doublé au Canada et en Scandinavie et que le prix de vente a aussi doublé, la situation relative de *ces deux producteurs* reste inchangée. Depuis la fin de la guerre, tout semble indiquer que le rythme de l'inflation au Canada a été plus lent que dans les autres principaux pays producteurs. En conséquence, il est difficile de soutenir que l'inflation nous a, par elle-même, été préjudiciable dans la concurrence avec les fabriques scandinaves.

Toutefois, il se peut que le même degré d'inflation, étant applicable au Canada et à la Scandinavie à la fois, ait été préjudiciable *à ces deux producteurs* sur les marchés mondiaux. Le coût de la main-d'œuvre, du transport, des produits chimiques, des fournitures des usines et des machines durables a augmenté considérablement. Il en est résulté une hausse des prix de revient à des niveaux qui interdisent à nos fabricants de pâte de bois et de papier d'améliorer ou d'agrandir leurs établissements. Toutefois, on a vu de nombreux exemples de construction de nouvelles fabriques de pâte de bois de papier à journal et d'autres papiers, en Nouvelle-Zélande, au Mexique, au Chili, dans l'Europe occidentale et centrale et ailleurs dans le monde. Dans un certain nombre de cas, les nouvelles fabriques doivent importer le bois à pâte ou la pâte de bois nécessaires à leur production et elles reçoivent souvent l'aide de leurs gouvernements, soit lors de leur construction, soit sous la forme de tarifs douaniers ou d'autres mesures de protection. Plusieurs pays désirent naturellement avoir leur propre industrie de pâte de bois et de papier et lorsque celle-ci est fondée sur de saines bases économiques, elle répond aux besoins croissants dans le monde entier. Mais la fondation d'entreprises à l'encontre des lois économiques, dans des pays qui n'ont aucun avantage naturel pour la fabrication de la pâte de bois et du papier, constitue une entrave à la progression de la demande et quelques-unes n'auraient jamais été établies s'il n'y avait pas eu d'inflation en Scandinavie et en Amérique du Nord. C'est là une conséquence différente de celles qui résultent ordinairement de l'inflation.

S'il était arrivé, ou s'il arrivait, que le Canada souffre d'un degré plus prononcé d'inflation que les autres pays producteurs, la fluctuation du taux du change du dollar canadien devrait normalement rétablir l'équilibre automatiquement. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Je sais que le problème des taux du change est distinct et complexe. J'en fais mention parce qu'il est de la plus haute importance pour une grande industrie d'exportation comme celle de la pâte de bois et du papier. Je le rattache au sujet de l'inflation parce qu'il n'est pas sûr qu'en cas d'inflation considérable ou excessive au Canada, on puisse compter sur le redressement automatique des fluctuations du taux du change. Depuis quelques années, nous avons eu des balances défavorables considérables dans notre commerce avec les États-Unis. D'après la règle reconnue, une balance de commerce défavorable résulte en une

dépréciation de la monnaie que augmente les profits des exportations et décourage les importations, ce qui contribue à restaurer l'équilibre commercial. Mais au contraire, le dollar canadien a fait prime depuis plusieurs années à cause du fort courant de placement de capitaux au Canada. L'industrie de la pâte de bois et du papier a souffert de l'inflation de ses prix de revient en même temps que du fardeau de la prime du change. Mais de ces deux difficultés, la dernière est la plus grave.

Lorsque nous exportons annuellement six millions de tonnes de papier à journal et deux millions de tonnes de pâte de bois (sans compter des quantités considérables d'autres produits) aux États-Unis, une prime de 4 p. 100 coûte à l'industrie 40 millions par année. Cette somme considérable a diminué les bénéfices et par ricochet, le revenu imposable des producteurs canadiens (environ 50 c. ou 55 c. de chaque dollar de bénéfices va aux gouvernements canadiens). En outre, la contribution que les fabricants de pâte de bois et de papier peuvent apporter à la lutte contre l'inflation, soit en prévenant les hausses de prix, soit en réduisant les prix de vente, s'est trouvée diminuée d'autant. La prime du change fait que les prix des produits canadiens exportés sont plus élevés, ce qui place nos exportateurs dans une situation défavorable sur les marchés mondiaux.

A certains égards, la prime du change peut avoir des résultats déflationnaires en réduisant les coût des articles d'importation. Mais en ce qui a trait aux industries d'exportation, elle est une cause d'inflation et en même temps affaiblit la situation des exportateurs canadiens sur les marchés mondiaux en ce sens qu'ils sont moins capables de lutter contre leurs concurrents. Je ne veux pas par là préconiser le retour au contrôle du change, qui serait un remède pire que le mal. Mais si l'on adoptait une politique fiscale propre à maintenir la parité entre le dollar canadien et le dollar américain, on ouvrirait le champ à un grand nombre de possibilités. On découragerait ainsi les emprunts des municipalités, des provinces et des sociétés sur le marché de New York, et inversement on favoriserait les emprunts au pays. Tout en reconnaissant l'importance et la nécessité des investissements étrangers au Canada, il y aurait peut-être lieu d'adopter certaines mesures qui en régulariseraient le flot afin d'éviter les dislocations qui résultent de la prime élevée du dollar canadien.

Ce sont là des problèmes difficiles que le Comité peut résoudre avec plus de compétence que moi. J'ai pensé devoir vous souligner l'importance de la prime du change et les graves conséquences qui résulteront pour l'économie canadienne de la continuation prolongée d'une prime élevée sur notre dollar. Nous sommes en présence du paradoxe que l'expansion rapide de nos industries d'exportation est responsable d'une partie de l'inflation qui a eu lieu depuis la fin de la guerre et, qu'en conséquence, toutes les industries canadiennes d'exportation se trouvent à un désavantage au point de vue de la concurrence.

Le paragraphe suivant de mon mémoire a été devancé par les événements, mais je vous le lirai quand même. Depuis que je l'ai rédigé, on a introduit à la Chambre des communes un nouveau bill sur les coalitions commerciales et leurs effets inflationnaires. C'était l'un des sujets traités dans mon mémoire.

Au risque d'introduire une note discordante et plutôt désagréable dans un débat aussi respectable, je me permettrai quelques remarques sur les conséquences possibles de la loi contre les coalitions commerciales au point de vue de l'inflation au Canada.

En premier lieu, je vous prierais de vous reporter au graphique intéressant de la page 2 de la publication "Prix et indices des prix" du Bureau fédéral de la statistique pour le mois de février 1959.

Monsieur le président, ce graphique est reproduit à la fin de mon mémoire.

Il indique les prix des services, des produits alimentaires et autres qui entrent dans l'établissement de l'indice des prix à la consommation depuis 1952. Il nous fait

voir où il y a eu inflation au cours de ces sept années. Vous verrez que l'indice des prix des services a monté rapidement et sans arrêt; l'indice des produits alimentaires a subi des fluctuations considérables mais a aussi une tendance à la hausse; l'indice des autres produits est resté remarquablement stable et est encore près du même point où il se trouvait il y a sept ans. Il faut en conclure que ce sont les prix des services et des produits alimentaires qui ont causé l'inflation actuelle et c'est à ces deux secteurs que le Comité devrait porter son attention.

Je me propose surtout de vous signaler les curieux rapports qui existent entre ce graphique et notre loi contre les coalitions. Les secteurs des services et des produits alimentaires sont ceux où la concurrence a le champ libre et, cependant, ce sont ceux où l'on constate une hausse graduelle et considérable depuis sept ans. C'est dans le secteur des autres produits que le ministère de la Justice recherche et trouve parfois des conspirations en vue d'entraver le commerce; toutefois c'est aussi dans ce secteur que les prix ont été généralement les plus stables.

Ce graphique est de nature à causer quelques inquiétudes à ceux qui ont une foi aveugle en la libre concurrence. Ils seront désappointés de constater que la libre concurrence n'a pas "fonctionné" pendant une période d'inflation et que les prix n'ont pas augmenté. En tout cas, si ces indices ont la moindre signification, et si les industries canadiennes de produits non alimentaires sont coupables d'avoir conclu quelques accords, le résultat de ceux-ci sur les prix, depuis sept ans, semble avoir été d'enrayer l'inflation dans ce secteur de l'économie. Si vous craignez sérieusement l'inflation, ce résultat paraît excellent, quelque déplorable qu'il soit aux yeux des tenants de la théorie économique classique.

Il est apparent que durant cette période d'inflation mitigée, les forces de stabilité de l'industrie des produits non alimentaires ont été assez puissantes pour enrayer l'inflation. Dans le cas de fortes et rapides pressions inflationnaires, je doute toutefois qu'elles puissent résister, dans les limites fixées par nos lois contre les coalitions commerciales.

En général, l'homme d'affaires canadien désire la stabilité des prix. Il ne voudrait certainement pas les voir s'effondrer pendant une période de régression temporaire. Il ne veut pas davantage une hausse rapide des prix pendant une période de prospérité soudaine. La croyance populaire que les hommes d'affaires ne songent qu'à la hausse des prix dans toutes leurs discussions, est des plus erronée. Dans notre pays, les bons commerçants préfèrent vendre davantage à meilleur marché. Mais pendant une période d'inflation, lors d'une hausse des prix coûtants et d'une forte demande, il y a danger que certains individus cherchent à profiter de la situation et augmentent leurs prix. Les fabricants plus modestes dans leurs exigences seront portés à les imiter.

Pendant une période de forte inflation, un commerçant peut se dire : "Il faut que j'en profite dans la mesure du possible" . Ses bénéfices augmentent alors rapidement. Les autres fabricants, même s'ils savent que ce n'est pas sage et que l'inflation en sera aggravée, doivent céder sous la pression de leurs actionnaires et du public et entrer dans le mouvement.

Je dis donc que, même si l'inflation est "au détriment du public" (pour employer l'expression de la loi contre les coalitions commerciales), ce ne devrait pas être un crime pour les hommes d'affaires de la discuter et d'essayer d'y faire face. Je trouve tout à fait impossible de discuter l'inflation sans parler des prix et je ne conçois pas que l'on puisse enrayer l'inflation sans quelque arrangement en vue de freiner effectivement les forces de l'inflation.

On dira que ce serait là un jeu dangereux, que le gouvernement doit prendre les mesures voulues contre l'inflation et interdire toute initiative volontaire de l'industrie, d'accord en cela avec sa politique administrative. Mais dans la pratique, avec notre régime constitutionnel actuel, je pense que le gouvernement seul serait inca-

pable d'enrayer un fort mouvement d'inflation. Ses armes sont désuètes et insuffisantes. Il ne peut, sauf en temps de guerre, imposer le contrôle direct des prix et des salaires. Il peut seulement exercer une assez faible action par le moyen de mesures fiscales et monétaires, mais il ne serait pas pratique de relever les impôts suffisamment en temps de prospérité pour enrayer l'inflation, car alors il en résulterait du chômage, ce qui serait illogique. Si l'on désire réellement mettre un frein à l'inflation au Canada, il faut avoir recours à tous les moyens possibles : mesures monétaires et compression des dépenses de l'État, impôts, éducation du public (à condition qu'avec l'aide du Comité nous puissions voir clairement ce qu'il y aurait lieu de prêcher), collaboration volontaire entre le gouvernement et le commerce, et entre le gouvernement et le travail. A l'heure actuelle, toute collaboration du commerce avec le gouvernement en vue d'enrayer l'inflation est rendue impossible par nos lois contre les coalitions commerciales et leur application.

M. FOWLER: Comme je l'ai fait remarquer, ce dernier paragraphe peut avoir été rendu inutile par l'introduction d'une nouvelle loi. J'ai été pris par surprise, je n'ai pu que jeter un rapide coup d'œil sur le projet de loi et je ne saurais me permettre de commentaires à son sujet.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Fowler. Honorables sénateurs, nous aurons maintenant une période de questions et réponses.

Le sénateur REID: Monsieur Fowler, l'industrie de la pâte de bois et du papier subit-elle la concurrence soviétique ? Je sais que la Russie exporte des quantités considérables de bois de construction.

M. FOWLER: Il arrive justement que je possède des renseignements sur ce point, à la suite d'un voyage que j'ai fait récemment en Europe. J'ai dîné avec un ami finlandais à Paris, il y a quelques semaines. Il est très au fait de la situation en Russie et il m'a dit que l'Union soviétique a actuellement une capacité de production de 2½ millions de tonnes de pâte de bois, qui est le produit de base.

Le sénateur TURGEON: Avez-vous dit 2½ millions de tonnes ?

M. FOWLER: Oui. Au regard de notre production de 10½ millions de tonnes au Canada et de 30 millions de tonnes aux Etats-Unis.

Le sénateur BOUFFARD: Quelle est la production au Canada ?

M. FOWLER: Environ 10 à 11 millions de tonnes de pâte de bois et de papier de base. Cet ami m'a dit qu'en conformité du plan de cinq, six ou sept ans, la production russe devrait atteindre 4½ millions de tonnes en 1965. A cette époque, l'Union soviétique sera encore un pays sous-développé en ce qui a trait à la pâte de bois et du papier, compte tenu de sa population. Néanmoins, elle se propose d'exporter 200,000 tonnes de pâte de bois sur les marchés mondiaux et d'augmenter graduellement ce chiffre de 50,000 ou 100,000 tonnes pendant la mise en oeuvre du plan adopté. De sorte que les exportations russes atteindront 400,000 ou 500,000 tonnes.

A l'heure actuelle, ces exportations sont offertes sur les marchés mondiaux où elles causent un bouleversement considérable, vu qu'elles sont toujours cotées $5, $10 ou $15 au-dessous du prix courant.

Je demandai à mon ami finlandais quelle peut être la raison de cette politique de vente à l'étranger lorsque l'on ne peut déjà suffire aux besoins intérieurs. Sa réponse m'a intéressé et vous intéressera aussi sans doute. Je ne concevais que deux raisons à cette politique : le besoin de devises étrangères pour l'achat de produits, ou bien la décision arrêtée de causer des ennuis et des difficultés.

Mon ami me répondit que ni l'une ni l'autre de ces raisons n'était en jeu. Il prétend que les Russes veulent continuer leurs relations commerciales avec les

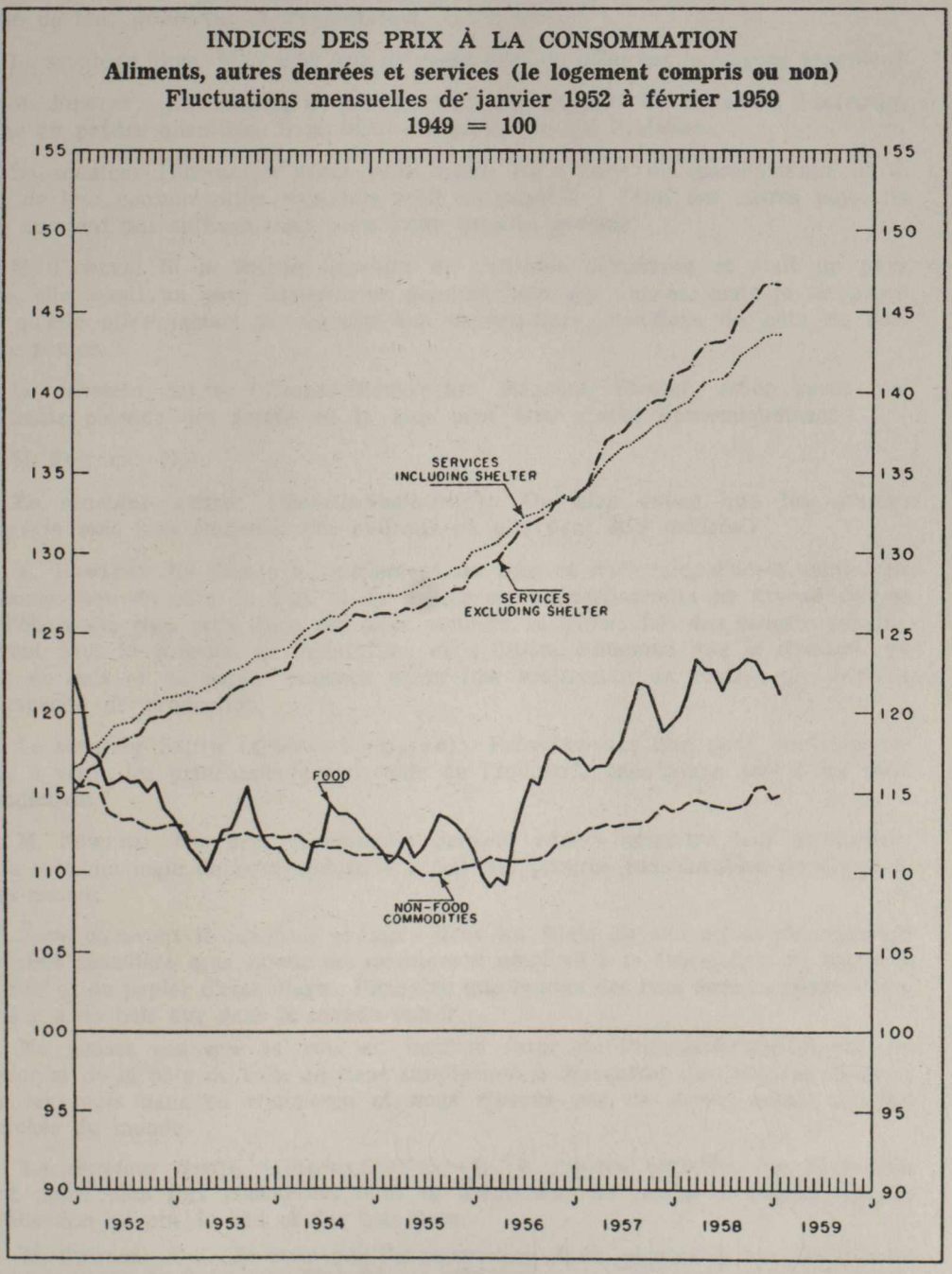

Source: *Prix et indices des prix*, février 1959, Bureau fédéral de la statistique.

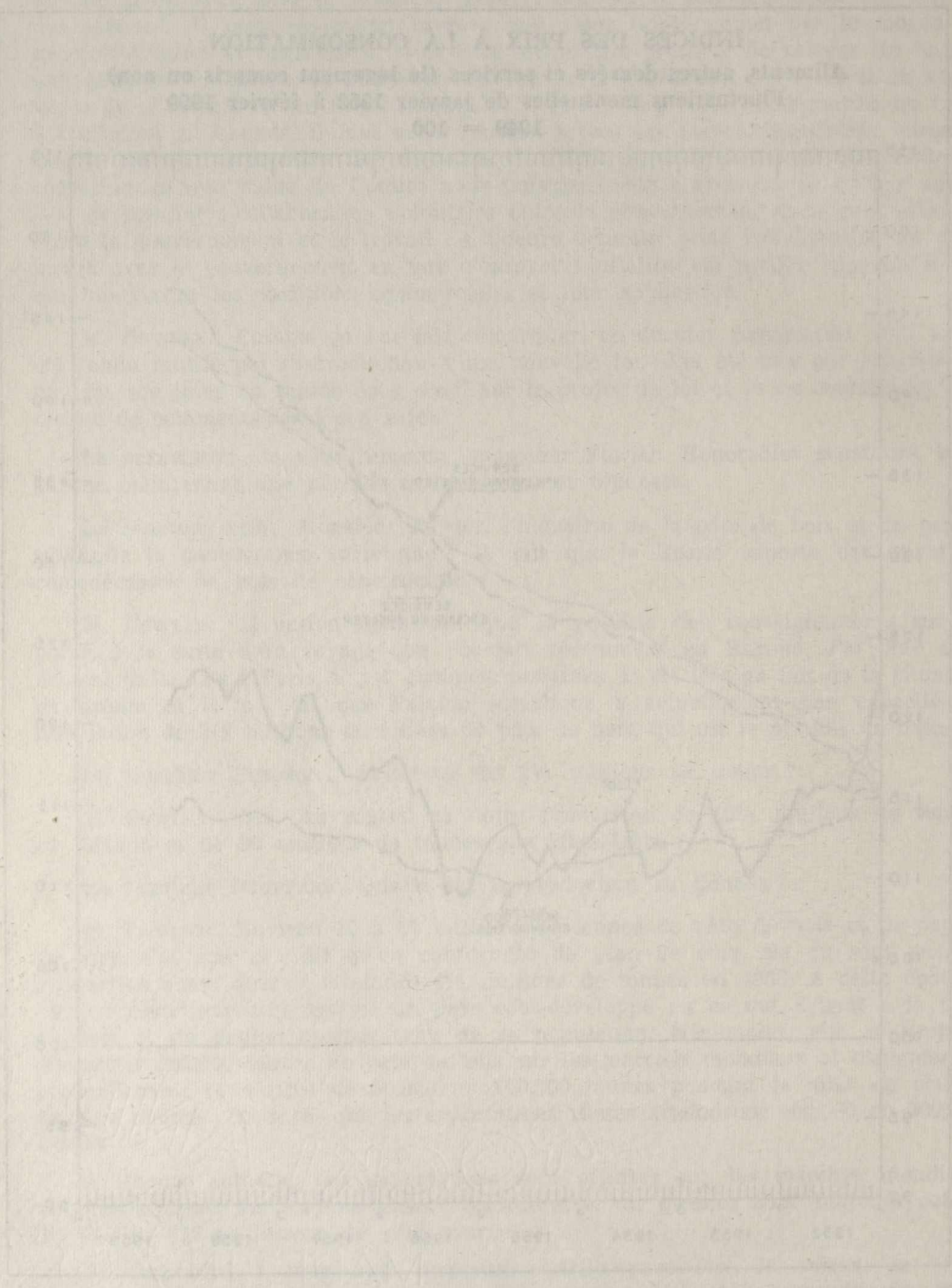

pays de l'Ouest sur tous les fronts commerciaux, qu'ils désirent savoir quelles recherches on fait dans tous les domaines et c'est pourquoi ils réservent une partie de leur production à l'exportation.

Le sénateur REID: Mais leur prix de vente aura un effet sur le marché canadien?

M. FOWLER: En réalité, si leur produit est importé ici il faudra l'accepter, même en petites quantités. Il se trouvera quelqu'un qui l'achètera.

Le sénateur HORNER: Comme pour toutes les classes de marchandises, si le taux de leur consommation nationale était comparable à celui des autres pays, ils n'en auraient pas suffisamment pour leurs propres besoins.

M. FOWLER: Si la Russie faisaient du véritable commerce et était un pays libre, elle serait un pays importateur pendant bien des années, mais je ne pense pas qu'elle offre jamais un marché aux exportateurs canadiens de pâte de bois et de papier.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur Fowler, est-ce parce que la Russie possède des forêts où le bois peut être abattu économiquement?

M. FOWLER: Non.

Le sénateur SMITH: (*Queens-Shelburne*): Ou bien est-ce que les sources d'énergie sont trop éloignées des endroits où elle peut être utilisée?

M. FOWLER: La Russie a amplement de bois et d'énergie, d'accès facile. La consommation de pâte de bois et de papier est proportionnelle au niveau de vie et d'éducation d'un pays. Dans ces deux secteurs, la Russie fait des progrès rapides, surtout dans le domaine de l'éducation, nous dit-on. J'imagine que la demande de pâte de bois et de papier pourrait s'accroître subitement en Russie, au delà de la capacité de production.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Prévoyez-vous que pour quelques années à venir les principaux concurrents de l'industrie canadienne seront les pays scandinaves?

M. FOWLER: Les pays scandinaves peuvent encore accroître leur production. Mais la technologie de cette industrie a fait des progrès considérables depuis quelques années.

Nous en avons le meilleur exemple dans les États du sud où le pin rabougri autrefois considéré sans valeur est maintenant employé à la fabrication du papier à journal et du papier d'emballage. J'imagine que l'usage des bois durs se généralisera et il y a du bois dur dans le monde entier.

Ne pensez pas que je vois en noir le futur de l'industrie canadienne du papier et de la pâte de bois. Je tiens simplement à démontrer que nous ne sommes pas les seuls dans ce commerce et nous n'avons pas de droits acquis sur les marchés du monde.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): A l'heure actuelle, les États-Unis sont notre plus fort concurrent dans la production du papier à journal, depuis l'utilisation du pin du sud et des bois durs.

M. FOWLER: Oui. Je crois que l'augmentation de la production y a été la plus marquée. Mais la Suède, la Finlande et la Norvège ont fait des progrès énormes et en feront encore davantage.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Même alors, les États-Unis seront notre principal concurrent, si l'inflation se propage au continent. L'inflation elle-même ne diminuerait pas nos perspectives, en une période où les bois durs de l'Amérique du Sud et d'autres pays pourraient être importés.

M. FOWLER: Je ne partage pas cet avis, sénateur Smith, pour la raison suivante. Supposons que le Canada et les États-Unis aient une forte période d'inflation au cours des cinq ou six prochaines années. Si pendant cette période, d'autres usines sont construites dans les pays du Sud, qui alimentent les marchés locaux, le Canada se trouvera refoulé sur les autres marchés mondiaux. Si nous sommes alors en pleine période d'inflation, nous nous trouverons dans une situation désavantageuse par rapport aux pays scandinaves. C'est pourquoi je diffère d'avis avec vous.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je suis heureux de vous l'entendre dire.

Le sénateur MCKEEN: Fait-on l'exportation des produits du pin du sud sur une grande échelle ?

M. FOWLER: Il s'en exporte, mais pas en grandes quantités. Voici ce qui est arrivé, si cela vous intéresse d'entendre un bref commentaire. On a résolu le problème technologique de l'utilisation du pin du sud pour le papier journal, en même temps que les États du sud amélioraient considérablement leur situation économique. La demande locale de papier à journal augmenta et ce papier fut fabriqué sur les lieux. La simultanéité de ces deux événements assura le succès de la fabrication du papier à journal. Cette industrie nouvelle répondit aux besoins des États du sud et le Canada dut s'occuper de la demande croissante des États de la côte de l'ouest, du nord-ouest et du nord-est, ainsi que des pays d'outre-mer.

Le PRÉSIDENT: La demande de papier à journal diminue-t-elle dans le monde, monsieur Fowler ?

M. FOWLER: Non. La consommation de papier à journal augmente de 2 à 3 p. 100 par année. Elle augmenta même beaucoup plus rapidement pendant les années de l'après-guerre, 1947, 1948 et jusqu'en 1957. La demande s'accrut à un taux de progression moyen pendant cette période, puis se ralentit et devint égale. Le taux de consommation du papier à journal a augmenté plus rapidement aux États-Unis et dans les autres pays où l'on a adopté de nouveaux programmes d'enseignement, que dans les pays continentaux. Naturellement, l'on est parti d'un niveau plus élevé. Mais il n'y a aucun doute que la consommation de papier à journal est formidable.

Le sénateur BOUFFARD: Quelle est la capacité productive de pin du sud, en comparaison de ce qu'elle était il y a quelques années ?

M. FOWLER: Parlez-vous de la quantité de bois que l'on peut obtenir et utiliser ?

Le sénateur BOUFFARD: Je parle de la capacité de production du papier.

M. FOWLER: Pour ce qui est du papier à journal, on m'a dit que l'industrie de produits Kraft, de papier d'emballage et de cartonnages est énorme.

M. MCORE: La production de papier à journal seule est passée de ½ million en 1947, à 1.2 million en 1958, mais la plus forte partie de cette augmentation a eu lieu depuis cinq ans.

Le sénateur LEONARD: L'augmentation de cette capacité de production n'est-elle pas limitée par le manque d'eau dans le sud ?

M. FOWLER: La question de l'eau est une source de difficultés. On y a beaucoup plus de problèmes de fabrication, de purification, et ainsi de suite. Je pense qu'il y a aussi une limite à l'approvisionnement de bois. Non pas que les forêts soient épuisées, mais on me dit qu'il n'est plus très facile de trouver des domaines forestiers suffisants à l'alimentation complète d'une nouvelle fabrique et la rareté produit son effet sur le prix du bois. Je n'ai pas ici les chiffres exacts, mais au début ce bois était considéré comme une espèce de mauvaise herbe, il n'avait pour ainsi dire aucune valeur. Le prix a graduellement augmenté depuis lors, de sorte que l'écart entre

le prix du bois du sud et le prix du bois au Canada disparaît peu à peu. On constate la même chose pour la main-d'œuvre. A mesure que les salaires augmentent, le prix de la main-d'œuvre se rapproche de ce que nous payons ici. Mais il y a un élément auquel on ne peut rien, c'est celui du transport quand il s'agit des livraisons locales. Il est impossible de surmonter cet obstacle.

Le sénateur BURCHILL: Pour ce qui est de l'augmentation de la production aux États-Unis, les lois américaines concernant les impôts, l'épuisement, etc., sont-elles plus favorables à l'industrie que les nôtres ?

M. FOWLER: Il n'y a aucun doute, sénateur Burchill, que l'expansion soudaine de la production du papier à journal aux États-Unis a été en grande partie favorisée par les lois d'impôts américaines, adoptées lors de la guerre de Corée. On arrêta un programme de construction d'usines en vue de la fabrication de 475,000 ou 500,000 tonnes de papier à journal, approximativement, et l'on accorda une déduction spéciale d'impôt pour l'épuisement. Cette déduction d'impôts a favorisé un grand développement de l'industrie américaine. Il se peut, bien que je ne puisse être catégorique sur ce point, que les déductions permises pour la conservation des forêts, la sylviculture et ainsi de suite, soient plus généreuses que les nôtres. M. Moore, qui est beaucoup mieux renseigné sur les questions d'impôt, pourrait peut-être vous donner plus de détails.

M. MOORE: Les États-Unis ont des règles d'amortissement rapide applicables aux compagnies américaines de pâte de bois et de papier qui sont propriétaires de leurs propres forêts. Environ le tiers des plus grandes compagnies de pâte de bois et de papier sont propriétaires de vastes forêts et la loi Bailey leur permet de compter pour les fins de l'impôt la valeur de remplacement aux prix courant du bois, au lieu du coût réel, ce qui est particulièrement avantageux aux compagnies de la côte occidentale à l'heure actuelle. Il est possible d'estimer la valeur de ces avantages en calculant leurs impôts d'après un pour-cent des bénéfices nets, avant le paiement de l'impôt. Les autres deux tiers des compagnies, particulièrement celles du nord et du sud, qui achètent une forte partie du bois qu'elles utilisent, ne tirent pas actuellement d'avantages importants de ces mesures. Mais dans vingt ans, les industries du sud en profiteront parce qu'elles ont acheté d'immenses étendues de terrain qu'elles ont reboisées et elles espèrent alors récolter au moins 50 p. 100 de leur bois.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Ces déductions d'impôts en vue d'encourager les industries sont-elles accordées à la fois par les gouvernements des États et par le gouvernement fédéral ?

M. FOWLER: La déduction dont j'ai parlé est accordée par le gouvernement fédéral.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Accorde-t-on quelque avantage quant aux impôts sur le revenu des divers États ?

M. FOWLER: Il est impossible de décrire la structure des impôts par une seule définition; dans certains États ils sont très élevés; dans d'autres, ils sont très légers.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Fowler, vous dites que nous importons de la pâte de bois et du papier des pays scandinaves. La canalisation du Saint-Laurent aura-t-elle pour effet de favoriser cette concurrence ?

M. FOWLER: La région desservie par les exportations scandinaves se trouvera plus étendue. Depuis quelques années, il y a une tendance à utiliser ici, à des fins spéciales, certaines qualités de pâte de bois dans lesquelles les industriels scandinaves excellent. Ceux-ci alimentent aussi une partie de plus en plus importante du marché grandissant de l'Europe. Je ne nierai pas le danger de la concurrence scandinave sur notre propre marché, mais après tout, c'est une concurrence à laquelle nous devrions pouvoir résister.

Le sénateur MOLSON: Quelles ont été les fluctuations des prix du papier à journal et de la pâte de bois depuis 1954 ? Je pose cette question eu égard à l'indice des prix de consommation mentionné à la page 2 de votre mémoire. Les prix de la pâte de bois et du papier à journal ont-ils subi quelques changements au cours de cette période ?

M. FOWLER: Je devrai me fier à ma mémoire, car notre association ne s'occupe aucunement des questions de prix, bien que nous soyons au courant de ce qui se passe.

La dernière hausse du prix du papier à journal a eu lieu en 1957, elle fut de $4. Si je me souviens bien, depuis la date que vous avez mentionnée, il y avait eu une augmentation précédente de $4 ou $5. Pour ce qui est de la pâte de bois, le prix actuel est inférieur au prix de 1954. Ceci résulte de la forte concurrence dans ce secteur.

Le sénateur HIGGINS: Quel est le prix actuel de la tonne de papier ?

M. FOWLER: Normalement, nous comptons le prix de la tonne de papier livrée à New York où se trouve le marché le plus important du monde entier. Il est de $134 la tonne.

Le sénateur HIGGINS: N'était-il pas de $97 en 1950 ?

M. FOWLER: Je n'en suis pas certain. Cela se peut. En 1950, il était de $105 et en 1951, de $111.

Le sénateur MCLEAN: Monsieur Fowler, vous avez parlé de la question du taux du change. Pouvez-vous dire combien les fabricants de pâte de bois et de papier perdent de ce chef ?

M. FOWLER: On en a estimé le montant à 140 millions.

Le sénateur MCLEAN: J'ai fait une déclaration au Sénat et je voulais être conservateur, ou plutôt que mes chiffres soient conservateurs. Si vous aviez pu économiser cet argent, votre bilan s'en serait ressenti, n'est-ce pas ?

M. FOWLER: Certainement.

Le PRÉSIDENT: Et les impôts aussi ?

M. FOWLER: Il y aurait eu une différence dans les impôts et aussi une hausse ou une baisse du prix du papier à journal.

Le sénateur MCLEAN: En tout cas, le gouvernement aurait prélevé en impôts 50 p. 100 de cette économie ?

M. FOWLER: C'est exact.

Le sénateur MCLEAN: Vous souffrez à cet égard d'un autre handicap, car il vous faut garder des stocks et emprunter de l'argent. Les stocks que vous gardez au Canada vous coûtent au moins 1½ p. 100 de plus que si vous les gardiez aux États-Unis. Vous souffrez du même désavantage que nous à cet égard.

M. FOWLER: Il n'y a aucun doute qu'il en coûte plus cher pour garder nos stocks. Ceci s'applique particulièrement à la région de l'est, où nous avons des centaines de mille cordes de bois empilé pendant un an à la suite du flottage du printemps, parce qu'il en reste encore la moitié. Ce bois coûte de $20 à $30 la corde, vous n'avez qu'à faire la multiplication et vous verrez quelles sommes sont immobilisées de ce chef. S'il nous faut emprunter l'argent à un taux d'intérêt élevé, le coût se trouve accru. Cela ne fait aucun doute.

Le sénateur MCLEAN: Il nous faut emprunter cet argent. Il est impossible de faire autrement. L'autre point que vous avez mentionné et que je veux faire ressortir,

c'est qu'il ne s'agit pas de la balance commerciale, mais de l'inflation du dollar. Nous faisons notre commerce en termes de dollars américains, mais un beau jour les Russes pourront forcer l'utilisation du rouble. L'an dernier, nous avons eu une balance défavorable de 190 millions, de sorte que ce n'est pas là la cause. En d'autres termes, ce n'est pas le commerce qui a causé l'inflation du dollar, de sorte que le remède ne se trouve pas de ce côté-là. Mais il y aurait quelque chose à faire au sujet des emprunts des municipalités. Le taux élevé de l'intérêt les pousse vers les États-Unis, sur le marché de New York, où elles contractent des emprunts à la cadence de 800 millions par an. C'est là que se trouve le mal.

M. FOWLER: Si vous me permettez une interruption, monsieur le sénateur, je signalerai la différence qui existe entre les deux sortes de dettes. Lorsque l'on importe des capitaux pour la construction d'une fabrique ou l'exploitation d'une mine, cet argent est immobilisé car il est difficile de déménager une fabrique ou des machines. Le problème futur est celui des charges de la dette, de l'intérêt et des dividendes.

Le sénateur MCLEAN: Vous ne vous opposez pas à l'importation de capitaux ?

M. FOWLER: Non, c'est une excellente chose. Nous en avons besoin pour le développement du pays. Mais il faut rembourser les dettes de l'autre espèce.

Le sénateur MCLEAN: Nous ne faisons qu'exploiter les richesses que nos ancêtres nous ont léguées.

Le sénateur MACDONALD: Vous avez dit que la prime du change est à l'avantage des importateurs, n'est-ce pas ?

M. FOWLER: J'ai dit que la prime du change permet aux importateurs de payer moins cher les marchandises importées, ce qui a un effet déflationnaire.

Le sénateur MACDONALD: Par contre, en ce qui a trait aux industries d'exportation, elle a une tendance à l'inflation ?

M. FOWLER: C'est juste.

Le sénateur MACDONALD: Quelle serait la solution de ce problème ? Savez-vous comment nous pourrions rétablir la parité entre le dollar canadien et le dollar américain ?

M. FOWLER: Je ne suis pas un expert en finance, mais j'ai indiqué une solution possible.

Le sénateur MACDONALD: J'aimerais la connaître et je suis sûr que cela intéresse le Comité.

M. FOWLER: Comme je l'ai dit dans mon mémoire, il faudrait pour commencer que la politique canadienne soit de maintenir la parité de notre dollar. Je ne voudrais pas qu'il soit au-dessous du pair, car alors il se présenterait des difficultés dans l'autre sens. Nous ne devons pas admettre notre impuissance à ce sujet. Puisque cette longue période de taux de change au-dessus du pair a causé une dislocation des affaires, il doit exister un remède à la situation. Commençons par examiner ce que nous pourrions faire. Il me semble qu'une méthode consisterait à prendre les mesures voulues pour diminuer le nombre des emprunts municipaux et provinciaux contractés aux États-Unis à de bas taux d'intérêt. On endiguerait ainsi le flot des dollars américains.

Le sénateur MACDONALD: Il serait difficile d'empêcher les municipalités de s'adresser aux États-Unis pour leurs emprunts.

M. FOWLER: Cela ne serait pas difficile si elles pouvaient emprunter au Canada l'argent dont elles ont besoin, au même taux d'intérêt.

Le PRÉSIDENT: La grande difficulté, c'est que nous n'avons pas assez d'argent pour suffire aux besoins des municipalités.

Le sénateur REID: Les municipalités ne font-elles pas plus d'efforts que le gouvernement fédéral en vue d'obtenir des emprunts à un taux d'intérêt plus favorable aux contribuables ?

M. FOWLER: Je le pense.

Le sénateur HORNER: Le sénateur Macdonald a touché un point important. C'est une taxe directe sur l'industrie de la pâte de bois et du papier ainsi que sur nos exportations de blé. Tout ce qui pourrait rétablir la parité de notre dollar avec le dollar américain serait une excellente chose.

Le sénateur MACDONALD: Je pense que nous avons interrompu M. Fowler.

M. FOWLER: Bien, sénateur Macdonald, il faudrait cesser de contracter des dettes à un certain endroit et cela me paraît facile. Mais il faudrait d'abord adopter une nouvelle attitude et cesser de regarder ce taux du change comme le résultat inévitable des forces économiques, contre lesquelles il n'y a rien à faire. Ce serait l'acceptation d'un principe que nous n'avons pas encore admis, celui d'une politique du gouvernement qui viserait au maintien de la parité du change. Une fois ce principe admis, on n'aurait qu'à trouver le moyen de l'appliquer et c'est là que les experts entrent en jeu. J'ai causé avec plusieurs d'entre eux et entendu toutes sortes d'opinions. Quelques-uns admettent que la chose est possible et que certaines mesures pourraient être adoptées dans ce sens, mais il faut d'abord prendre la décision voulue.

J'ai mentionné une autre chose assez vaguement dans mon mémoire, la balance de commerce défavorable qui tendrait à la dépréciation de notre dollar. Nous sommes inondés d'un flot de dollars américains sous forme de placements et ceci maintient la prime de notre dollar. Il doit y avoir moyen de rétablir autrement l'équilibre de la balance commerciale. Nous devons importer une grande quantité de capitaux pour équilibrer notre déficit commercial. Il me semble que si nous régularisions le flot, sans l'enrayer complètement, ce serait une bonne chose et nous n'aurions pas à souffrir de cette forme d'indigestion.

Le sénateur LAMBERT: La solution du problème serait d'acquitter des États-Unis les charges sur les capitaux américains placés ici. En d'autres termes, il nous faudra un jour ou l'autre payer l'intérêt, sous la forme d'exportations de marchandises. Si l'on freine le mouvement, nous serons appelés très prochainement, ou dans une période plus ou moins longue, à payer les violons.

M. FOWLER: Oui, et les violons sont plus difficiles à payer dans le cas des dettes obligatoires des municipalités que dans celui des avoirs productifs.

Le sénateur LAMBERT: Oui, mais la question est indivisible. Il me semble que la prime actuelle du dollar canadien ne durera pas longtemps si les bailleurs de fonds, surtout de fonds américains, veulent en tirer un revenu.

M. FOWLER: C'est juste.

Le sénateur LAMBERT: Quand viendra le règlement des comptes, le rajustement sera rapide.

M. FOWLER: Oui. On pourra passer à l'autre extrême et il en résultera des bouleversements ailleurs.

Le sénateur MCLEAN: Pourquoi ne pas attendre la crise inévitable ? Vous voudriez agir immédiatement ?

M. FOWLER: Oui.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Si nous avons terminé la discussion de cet aspect de la question, j'aimerais aborder un autre point. Mais ma question demandera peut-être l'intervention d'un économiste. Il s'agit de l'assertion contenue dans le mémoire que le gouvernement seul ne peut maîtriser le danger de l'inflation et que les mesures fiscales et monétaires ne peuvent avoir un effet bien important à cet égard, bien qu'elles puissent donner quelques résultats. Dans ce cas, l'envers de la médaille n'est-il pas aussi vrai ? S'il a le pouvoir de diriger la circulation monétaire, par l'entremise de la Banque du Canada, le gouvernement ne peut-il pas aussi causer l'inflation ?

M. FOWLER: Je ne voulais pas mésestimer l'importance des mesures fiscales ou monétaires. Il est évident que l'expansion continue de la circulation monétaire pendant une période prolongée aboutirait à l'inflation. En d'autres termes, elle serait dangereuse. J'essaie simplement de démontrer que les armes fiscales et monétaires ne sont pas très effectives. Pour régimenter l'économie pendant une période d'années, il faudrait tellement relever les impôts en temps de prospérité que l'on créerait du chômage et, au point de vue politique, ce serait difficile.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Cette assertion m'a intéressé particulièrement eu égard aux déclarations d'autres témoins qui nous ont dit que les mesures prises par le gouvernement en vue d'équilibrer le budget avaient rétabli la confiance du public, ce qui est une bonne chose en soi. On nous a dit aussi que la continuation de la politique actuelle permettrait d'équilibrer notre budget en 1960, d'après ce que j'ai lu hier. N'est-ce pas là une mesure fiscale assez effective ? On nous a dit qu'il s'est produit en 1958 un déséquilibre dans la circulation monétaire, et qu'il ne serait pas sage d'accroître la quantité de monnaie en circulation avant que l'équilibre soit rétabli. J'ai l'impression que les mesures fiscales et monétaires ont une influence considérable sur les causes et les effets de l'inflation.

M. FOWLER: Je n'en ai pas le moindre doute et je n'ai pas l'intention d'en mésestimer les effets.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): C'est l'expression "ne peuvent avoir un effet bien important" qui m'avait frappé.

M. FOWLER: Monsieur le sénateur, votre assertion qu'on a rétabli la confiance du public est des plus importante. Vous avez peut-être indiqué la raison principale du malaise actuel.

Le PRÉSIDENT: Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, j'offre à M. Fowler les remerciements des membres du Comité et des autres sénateurs. Sans plus de cérémonies, je demanderai à M. E. R. Alexander, vice-président à la direction financière de la compagnie d'assurances Sun Life, de nous présenter son mémoire.

M. E. R. Alexander (vice-président à la direction financière de la compagnie d'assurances Sun Life du Canada): Monsieur le président et honorables sénateurs, je dois tout d'abord vous remercier de m'avoir accordé l'occasion d'apporter à votre Comité des renseignements supplémentaires à ceux qui vous ont déjà été donnés par les autres représentants de l'industrie de l'assurance-vie. J'aimerais aussi vous présenter mes deux collègues. N'ayant que la moitié de la compétence de Bob Fowler, quand il s'agit de répondre à des questions, je suis entouré de deux fois plus de conseillers. Ce sont M. J. W. Popkin, économiste au service des placements de la compagnie d'assurances Sun Life, et M. W. J. McCarthy, notre trésorier adjoint, qui a la plus importante part de la gestion de notre portefeuille d'obligations de l'État et des municipalités. Ses fonctions comportent l'étude suivie des programmes fiscaux et monétaires.

Comme je l'ai mentionné, mon mémoire ne fait qu'apporter des renseignements complémentaires à ce que d'autres témoins ou des représentants de l'assurance vous ont déjà dit et ne saurait être considéré comme un exposé complet de la question.

Mes remarques se rattachent à deux thèmes principaux que l'on peut définir comme il suit:

a) Certains aspects de l'économie canadienne la rendent particulièrement vulnérable aux tendances inflationnaires.

b) Il est probable qu'au cours des prochains dix ans notre économie sera principalement orientée vers l'inflation. Les mesures anti-inflationnaires les plus efficaces à la longue sont celles qui mettent en jeu les intérêts personnels des divers groupes économiques de la société.

La vulnérabilité du Canada aux tendances inflationnaires résulte de plusieurs caractéristiques de notre économie qui, sans avoir individuellement d'effet important, créent dans leur ensemble une susceptibilité spéciale à ces tendances. Ces caractéristiques se rattachent à divers aspects des développements internationaux et à notre dépendance du bon vouloir international.

Pendant la période d'après-guerre, le Canada a accompli des progrès remarquables sans autres inconvénients qu'une légère mesure d'inflation et quelques efforts financiers. Ces développements assez favorables sont attribuables à plusieurs causes:

a) L'économie canadienne était extrêmement liquide lorsqu'elle est entrée dans la période de l'après-guerre. Ceci s'appliquait à presque tous les groupes économiques du pays. Pendant toute cette période, sauf peut-être les dernières années de l'après-guerre, notre principale difficulté était celle de la production: notre capacité de construction, mise en valeur de nos ressources et formation du personnel. Cette grande liquidité amenuisa les difficultés financières qui accompagnent les progrès rapides dans le domaine économique.

b) Les difficultés d'ordre financier furent aussi atténuées par un apport considérable de capitaux étrangers, surtout anglais et américains, sous la forme de placements directs ou d'achats de nos valeurs.

c) Les pressions inflationnaires furent aussi entravées efficacement par l'augmentation graduelle de nos importations que nous pûmes financer sans déséquilibrer la balance des paiements, grâce à l'apport considérable de capitaux étrangers.

d) La rareté mondiale des matières premières et des produits que le Canada pouvait exporter en grandes quantités firent que les disponibilités plutôt que le prix de revient de nos produits furent l'élément dominant dans un large secteur de nos exportations.

e) La grande confiance du monde international de la finance et des affaires en la politique fiscale et monétaire du Canada joua un rôle de la plus haute importance dans la solution de nos difficultés financières.

Pour ce qui est de la liquidité financière, le tableau a changé du tout au tout aujourd'hui. Bien que les Canadiens continuent d'amasser les épargnes à un rythme des plus rapides, la demande de fonds dépasse la somme des épargnes et nous n'entrevoyons pas la possibilité de rétablir l'équilibre entre les deux. En outre, les avoirs liquides ont été graduellement absorbés par des engagements à long terme. En même temps, il y a eu un ralentissement des importations de capitaux. Au sens financier, notre économie est aujourd'hui à l'étroit. Dans de telles conditions, même un léger degré d'inflation, ou la croyance générale que l'inflation est inévitable, peuvent avoir un effet adverse sur le fonctionnement des marchés financiers.

Dans le passé, les difficultés de financement de l'expansion canadienne étaient cachées sous le masque de grands apports de capitaux, venant surtout des États-Unis

et du Royaume-Uni. Il existe plusieurs raisons de croire que cette importation de capitaux jouera à l'avenir un rôle moins important dans le financement de l'expansion canadienne.

1. Le glissement des investissements de capitaux du secteur commercial au secteur social occasionne un drain plus considérable des ressources du Canada, non seulement en main-d'œuvre et en matériaux, mais aussi en épargnes accumulées. Dans une large mesure, on a entrepris la mise en valeur de nos ressources en vue d'alimenter l'industrie américaine et les capitaux venant des États-Unis ont servi à financer la plus grande partie de ces dépenses. Mais le financement étranger des entreprises sociales comporte un élément considérable de risque pour l'emprunteur et n'équilibrera probablement pas la diminution du flot de capitaux étrangers dans le secteur commercial.

2. Les occasions de placements avantageux dans les pays étrangers et en particulier en Europe, contribueront au ralentissement du mouvement des capitaux vers le Canada.

3. Les inquiétudes des capitalistes étrangers au sujet des tendances fiscales au Canada et la mauvaise opinion du gouvernement à l'égard de leur rôle dans l'économie canadienne ont indubitablement contribué dans une certaine mesure au ralentissement des apports de capitaux.

Ce ralentissement des importations de capitaux pourrait, en l'absence d'une augmentation considérable de nos exportations, diminuer nos moyens de paiement des importations au point d'enrayer les tendances à l'inflation.

Il n'y a évidemment pas qu'une seule solution, ou une solution facile, au problème financier. Toutefois, il y a un élément indispensable de toute solution du problème. Il nous faut une politique fermement énoncée et appliquée en vue de mettre fin à la psychologie actuelle de l'inflation et d'enrayer toutes les tendances inflationnaires.

Bien que nous ayons raison d'espérer qu'à la longue la demande mondiale des matériaux et des produits canadiens prendra plus d'ampleur, il est évident que nous devrons d'abord passer par une période intermédiaire où la demande sera moins forte et la concurrence plus vive. Pendant cette période, le coût de la production, plutôt que la disponibilité des produits, jouera un rôle plus important dans la détermination du niveau des exportations.

La structure des prix de revient au Canada est particulièrement sensible aux tendances inflationnaires à cause du pour-cent élevé de la production canadienne dont le prix se fonde sur le niveau volatile des prix des matériaux industriels. En période d'inflation, les prix des matériaux industriels montent beaucoup plus rapidement que les prix en général presque deux fois plus rapidement. Les bénéfices des industries qui exploitent les ressources naturelles suivent la tendance des prix des produits de ces industries et les salaires augmentent aussi plus vite en rapport avec les bénéfices. Les taux des salaires augmentent davantage dans ces industries et servent de modèle à un secteur important de l'industrie canadienne. La difficulté provient de ce que les salaires ne diminuent pas lorsqu'il y a diminution des bénéfices, ou lorsque les prix sont stables ou à la baisse. Le résultat net est l'introduction dans la structure des prix de revient canadiens, non seulement des effets de l'inflation générale des prix, mais aussi d'un élément additionnel.

L'inquiétude au sujet de cet aspect particulier de notre économie peut paraître déplacée en une période où nous souffrons d'un ralentissement de la demande de nos matières premières. Toutefois, le rythme de la reprise des affaires en Amérique du Nord, et particulièrement aux États-Unis, joint aux signes d'une amélioration du commerce des principaux pays d'outre-mer, est déjà reflété par une hausse graduelle des prix industriels. Je suis d'avis que nous ne pouvons entrevoir la stabilité des prix pour une période qui dépasserait de beaucoup l'année en cours.

L'une des caractéristiques de l'économie canadienne a été la proportion élevée et constante de notre production nationale brute qui a été employée au développement de nouvelles entreprises. Pour l'avenir, si nous pouvons nous fier aux prévisions de la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada, cette tendance va continuer. Il est généralement reconnu que la continuation d'une expansion rapide et de l'amélioration de nos entreprises industrielles est essentielle afin que le Canada grandisse assez vite pour employer ses ressources en main-d'œuvre et en matériaux et que notre économie puisse résister à la concurrence, tant sur le marché domestique que sur les marchés étrangers. Les tendances à l'inflation constituent une menace à la mise en œuvre des programmes de construction de diverses manières:

1. Elles accroissent considérablement le coût de la construction et des machines. L'expérience des années de l'après-guerre nous en offre un exemple frappant, alors que les prix de la construction et des machines augmentèrent au taux composé de 5½ à 6 p. 100 par année, tandis que les prix de consommation n'augmentaient que d'environ 2½ p. 100.

2. Le glissement de l'emploi des capitaux du secteur commercial vers le secteur social aggrave le problème financier de deux façons : les capitaux sont absorbés en plus grande partie par les valeurs d'emprunt négociables à revenu fixe et la participation des capitaux étrangers au financement diminue en proportion. En diminuant la confiance envers les diverses formes de placements à revenu fixe, l'inflation cause le rétrécissement du marché de ces valeurs et impose le paiement d'intérêts plus élevés.

Notre proximité des États-Unis est pour nous une source de difficultés aussi bien que d'avantages. La comparaison constante des niveaux de vie nous rend l'objet de pressions irrésistibles vers le relèvement de notre niveau de vie à l'égal de celui des États-Unis. Personne ne saurait nier le bien-fondé d'un tel désir, mais il faut se demander si nous n'allons pas trop vite et si nous n'anticipons pas les fruits d'une riche société industrielle, déjà hautement développée sur de larges et solides bases, ce qui est vrai pour les États-Unis, mais représente pour nous un but encore éloigné. Nous avons un exemple de ces pressions chez nos syndicats ouvriers; ils ne veulent pas admettre que l'écart entre les salaires américains et canadiens puisse avoir sa raison d'être.

Les Canadiens ne veulent pas non plus accepter les risques inhérents aux avantages qu'il y a de vivre et de travailler dans un jeune pays en plein essor. On en voit un exemple frappant dans notre préoccupation dominante de sécurité sociale, quel que puisse en être le coût. Dans ce cas encore, on ne saurait trouver à redire au désir d'éliminer les souffrances et la pauvreté. Toutefois, la plupart d'entre nous admettons que la véritable sécurité du peuple canadien sera assurée par les conditions nécessaires à un développement vigoureux et rapide. Si les chances de développement sont paralysées par le poids de paiements de plus en plus lourds de sécurité sociale, qui au taux actuel de notre expansion paraissent nettement inflationnaires, alors la sécurité recherchée par un tel programme devient en grande partie illusoire. Il est essentiel que les programmes de bien-être social soient étudiés soigneusement, non seulement au point de vue des besoins, mais aussi quant à leur coût ultérieur, de façon à être intégrés dans le bilan général des engagements et des revenus du gouvernement. En procédant de cette façon, il y aurait moins de danger d'assumer des obligations si lourdes qu'elles opèrent une pression inflationnaire sur notre économie. La recherche acharnée des trois objectifs du progrès rapide, d'un niveau de vie plus élevé et d'un programme maximum de sécurité sociale, est encore plus anormale dans le cas de ceux qui voudraient les atteindre simultanément dans le cadre étroit du nationalisme canadien et des tarifs douaniers élevés. Continuons de viser très haut, mais n'oublions pas qu'il faudra du temps pour atteindre nos objectifs.

La vulnérabilité du Canada aux poussées inflationnaires et le fait que l'inflation semble être le problème dominant de l'économie nord-américaine des années à venir, nous oblige à la combattre. Mais il faut d'abord savoir si les méthodes auxquelles nous aurons recours dans cette lutte sont de nature à protéger ou à détruire les éléments principaux de notre société démocratique. Heureusement, il existe aujourd'hui des forces économiques qui favorisent une baisse des prix, telles que la concurrence mondiale croissante et les progrès technologiques, surtout en agriculture. Bien que ces forces agissent plutôt comme un frein sur les tendances plus fortes à l'inflation, elles contribuent néanmoins à améliorer nos chances de succès dans la lutte contre l'inflation, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux mesures extrêmes du contrôle et de la régimentation.

Le gouvernement joue nécessairement un rôle important dans la lutte contre les tendances inflationnaires. Son principal objectif doit être d'équilibrer ses dépenses et ses revenus afin de donner le bon exemple d'une saine administration fiscale. Vu le niveau élevé des impôts, l'équilibre budgétaire, ou la création d'un surplus, devront résulter du contrôle des dépenses ou de leur compression. Il est aussi important de conserver une marge de flexibilité quand il s'agit de contracter des engagements pendant une période de régression des affaires. Dans le passé, on a trop volontiers pris des engagements à long terme pour résoudre des difficultés essentiellement passagères.

Dans le domaine du contrôle monétaire, le gouvernement devrait continuer son appui à une politique de résistance aux pressions inflationnaires à mesure qu'elles se développent.

Toutefois, bien que le rôle du gouvernement soit très important dans la lutte contre les tendances inflationnaires, il serait dangereux de lui laisser toute la responsabilité, car il pourrait échouer, ou alors recourir aux restrictions et aux mesures de régimentation. Il est naïf de croire que, dans une démocratie, le gouvernement peut imposer continuellement une politique qui n'a pas l'appui général de la masse du peuple. Sans cet appui, le gouvernement doit instituer les contrôles et la régimentation. Une fois ces méthodes introduites dans l'économie du temps de paix, le succès n'est possible logiquement que par la régimentation complète.

Le gouvernement ne peut à lui seul combattre effectivement l'inflation parce que celle-ci résulte d'un grand nombre de décisions prises dans le secteur privé de l'économie, sur lequel le gouvernement exerce peu d'autorité. On a prétendu qu'il peut enrayer complètement l'inflation par le contrôle de la circulation monétaire. En théorie, cette thèse est peut-être fondée, mais c'est là une forme de contrôle que les raisons d'ordre politique et économique rendent inopérant. Il faut être logique et comprendre que la fixation des salaires et des prix a presque toujours lieu dans une économie qui ne souffre pas de rareté monétaire. La façon dont on détermine les salaires et les prix est extrêmement importante dans toute évaluation des pressions inflationnaires possibles.

Nous sommes donc obligés d'aller en dehors de la zone de la responsabilité administrative et de rechercher les moyens par lesquels les individus : ouvriers, hommes d'affaires, consommateurs, ou citoyens, chargés de responsabilités civiques, peuvent réunir leurs efforts en vue de la solution des problèmes inflationnaires. En général, il vaut mieux ne pas compter sur les exhortations et les invectives et créer plutôt des conditions qui mettent en jeu l'intérêt personnel des groupes principaux de notre société et les incitent à favoriser la stabilité plutôt que l'inflation. Un bon exemple de cette théorie se trouve dans le secteur de la réduction des prix de revient et de la productivité. Notre meilleur intérêt est évidemment d'encourager les industries à améliorer leur rendement et à réduire leurs prix de revient, en favorisant les travaux de recherche et en permettant des déductions plus considérables d'impôt pour la dépréciation, pour ne citer que deux méthodes possibles.

Dans le domaine des relations ouvrières, on pourrait aussi mieux récompenser les ouvriers qui font des suggestions propres à la diminution du coût de la production. En somme, notre main-d'œuvre a toujours accepté de bon cœur l'introduction de nouvelles méthodes et de nouvelles machines. Il y a cependant des exceptions importantes, surtout dans le secteur du transport, qui pèsent lourdement sur l'économie canadienne. En général, on devrait encourager l'industrie à prendre les moyens de réduire ses prix de revient plutôt que de réclamer des subventions et des droits douaniers à Ottawa.

Maintenant que l'industrie canadienne a réussi à accroître suffisamment sa production, le moment est propice de rappeler aux hommes d'affaires et aux chefs ouvriers qu'ils trouveraient leur propre avantage en partageant les fruits de cette augmentation de la production avec la partie la plus considérable, mais aussi la plus négligée de la population : les consommateurs. Les ouvriers insistent pour s'accaparer tous les gains résultant de l'augmentation de la production, d'après la théorie que le seul moyen d'accroître le pouvoir d'achat des consommateurs consiste à relever le revenu de la main-d'œuvre. Il y a toutefois une méthode encore plus effective, celle d'utiliser les gains de productivité à la réduction des prix, ce qui accroît le pouvoir d'achat du consommateur. Pour cela, il faudrait que les ouvriers fassent preuve de modération dans leurs demandes de salaires afin de rendre possible une diminution des prix; d'autre part, les patrons devraient aussi pratiquer une politique de réduction des prix. Cette méthode a l'avantage de ne pas favoriser les mouvements inflationnaires. Il serait peut-être opportun que le groupe des consommateurs ait un représentant aux conférences de négociation de salaires entre patrons et employés.

En deuxième lieu, le chômage est un problème plus régional que national, qui devrait être résolu localement par l'action conjointe des maisons d'affaires, des syndicats ouvriers et des municipalités. C'est à cet échelon que l'on peut, par des mesures effectives, créer des emplois de nature permanente et c'est là aussi que les pressions en vue d'une solution des problèmes s'exercent le plus fortement. De cette façon, nous diminuerions le recours aux stimulants de l'économie en général, qui sont un moyen extrêmement onéreux d'absorber un degré de chômage qui pourrait être beaucoup plus facilement et économiquement éliminé par une initiative éclairée à l'échelon régional, même si le gouvernement fédéral doit contribuer une part d'assistance financière.

En troisième lieu, nous devons étudier le problème de la carence de l'épargne, non pas en vue de rationner l'argent disponible, mais plutôt d'encourager l'épargne par la multiplication des moyens d'accumuler les économies. Cela relève surtout de l'initiative privée, mais le gouvernement peut jouer un rôle important en administrant ses affaires fiscales et monétaires de façon à rétablir la confiance des épargnants dans la valeur future de leurs placements à revenu fixe, tels les dépôts aux caisses d'épargne, les polices d'assurance, les obligations et les hypothèques. Depuis la guerre, les Canadiens ont économisé de façon appréciable en dépit du petit nombre d'institutions propres à l'accumulation des économies. Dans le passé, ils ont en général manifesté une préférence en faveur de l'assurance comme moyen d'épargne et c'est sans doute ce qu'ils continueront de faire. Néanmoins, il y aurait place dans notre économie pour d'autres institutions d'épargne qui se spécialiseraient dans la garde des économies. Dans ce sens, les tentatives récentes en vue de la création d'un marché pour les hypothèques, par le truchement d'une compagnie d'obligations hypothécaires, constituent un excellent exemple de ce que je préconise.

Quatrièmement, la concurrence effective est l'une des forces les plus puissantes dans la lutte contre l'inflation. Les groupes qui exercent des influences spéciales dans notre société ne doivent leurs succès qu'à l'élimination de toute concurrence. On devrait donc saisir toutes les occasions possibles de soumettre la fixation des prix à l'arbitrage du marché public. Le gouvernement, l'industrie

et le travail se sont tous à l'occasion rendus coupables de contraventions à la discipline du marché public. Toutefois, dans l'emploi de l'arme de la concurrence pour lutter contre l'inflation, il y a lieu d'éviter certains dangers. Les industries efficaces ont une tendance à grandir. C'est pourquoi l'importance d'une compagnie ne doit pas être le seul critère de l'existence d'un monopole. Dans le même ordre d'idées, le fait que certains chefs de syndicats ouvriers internationaux exercent une sorte de monopole, ne doit pas être une raison de chercher la destruction générale des syndicats. Finalement, l'admission de marchandises d'importation en vertu d'un tarif douanier qui leur permet d'exercer une action anti-inflationnaire, doit souffrir des exceptions en faveur de la protection d'industries nouvelles dans les premiers stades de leur fonctionnement.

En résumé, il y a lieu de retenir les points suivants :

1. Pour un grand nombre de raisons, les tendances à l'inflation constituent un danger formidable au développement du Canada à un rythme satisfaisant.

2. Bien que les perspectives économiques lointaines en Amérique du Nord paraissent inflationnaires, elles sont en partie équilibrées actuellement et pour l'avenir immédiat par certaines forces déflationnaires. Nous avons à prévoir une inflation graduelle et non violente.

3. Il est néanmoins essentiel que nous mobilisions les principaux groupements économiques et politiques de notre société en vue de la lutte même contre une inflation restreinte, car l'histoire nous enseigne que l'acceptation générale de l'inévitabilité de l'inflation en accélère éventuellement le progrès.

4. Le gouvernement a un rôle essentiel, sinon exclusif, dans la résistance aux tendances inflationnaires.

5. Le succès final dans la lutte contre l'inflation dépend en grande partie de l'action des principaux groupements économiques et politiques de notre société en vue de la protection de leurs propres intérêts par la stabilité plutôt que par l'inflation.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Alexander. Vous nous avez présenté un mémoire très bien préparé.

Nous pouvons maintenant poser des questions.

Le sénateur REID: Monsieur le président, j'aimerais à poser quelques questions relativement à la page 8 du mémoire.

Vous dites au deuxième alinéa: "En deuxième lieu, le chômage est un problème plus régional que national, qui devrait résolu localement par l'action conjointe des maisons d'affaires, des syndicats ouvriers et des municipalités". Pourquoi immiscer les municipalités dans une question de cette nature ? Elles n'ont de revenu que les impôts immobiliers. C'est leur seule source de revenu et si vous les obligez à rendre des services de cette nature elles seront acculées à une situation impossible. Je me demande pourquoi vous les avez ajoutées aux deux parties intéressées: les syndicats ouvriers et les maisons d'affaires ?

M. ALEXANDER: D'après la théorie que le chômage est ordinairement un problème local qu'il est plus facile de résoudre à cet échelon. Quant aux impôts et à leur répartition entre les divers gouvernements, cela dépasse la portée de mon mémoire. Je tiens pour acquis que les municipalités et les gouvernements locaux auront ou recevront les fonds nécessaires à l'exercice convenable de leurs fonctions.

Le sénateur SMITH: (*Queens-Shelburne*): Vous pensez que le gouvernement national contribuera les fonds nécessaires à l'atténuation du chômage ? Mais vous ne l'avez pas inclus dans le triumvirat.

M. ALEXANDER: Je ne saurais discuter la question de la division de l'argent perçu des contribuables.

Le sénateur SMITH: (*Queens-Shelburne*): Ce n'est pas le point que j'ai en vue. Vous ne paraissez pas avoir admis la participation du gouvernement fédéral dans la solution régionale que vous préconisez au problème du chômage. Pensez-vous qu'il doive rester à l'écart des difficultés régionales ?

M. ALEXANDER: Je n'ai pas été jusqu'à dire que le gouvernement fédéral ne doit pas accepter une part de la responsabilité.

Le sénateur REID: Il y a un autre point au sujet du travail. La plupart des Canadiens s'inquiètent de la hausse continue des salaires. Toute discussion avec les organismes de travailleurs aboutit à l'argument qu'il serait plus facile de réduire les prix que de diminuer les salaires. On pourrait ainsi enrayer cette hausse persistante. Si l'on pouvait atteindre ce résultat, serait-ce utile, au moins dans quelques cas ?

M. ALEXANDER: Oui, à condition que le travailleur accepte cette manière de voir.

Le sénateur PEARSON: Monsieur Alexander, je vous poserai une question. N'est-il pas vrai que la stabilité ouvrière d'une région est tout à l'avantage de l'industrie, alors que vous prétendez que cette question est d'importance régionale et non nationale ? N'est-il pas vrai également que les hommes d'affaires du pays devraient porter au chômage un plus grand intérêt que le gouvernement ? En réalité, l'industrie ne récolte-t-elle pas les bénéfices, tandis qu'elle rejette ses employés à la charge des contribuables pendant les périodes où elle ne peut pas les employer ?

M. ALEXANDER: Une saine gestion devrait accepter et accepte en réalité sa part de responsabilité en réglant son fonctionnement de façon à employer la main-d'oeuvre de façon permanente, au lieu de la recruter un bon matin et de la congédier le lendemain quand elle n'en a plus besoin. Je ne sais si c'est la bonne réponse à votre question, mais . . .

Le sénateur PEARSON: C'est une accumulation constante. Les affaires diminuent un peu par ci par là jusqu'à ce que nous ayons une somme considérable de chômage et alors on réclame l'intervention du gouvernement ou des municipalités.

M. ALEXANDER: J'inclus l'industrie parmi les organismes qui doivent accepter une part de responsabilité. Elle fait naturellement sa part en contribuant à la caisse d'assurance-chômage et par d'autres méthodes semblables.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Alexander, le Comité a reçu instruction d'étudier le danger d'inflation et il faut d'abord se demander: Y a-t-il réellement danger d'inflation ? Vous semblez répondre à cette question au premier alinéa de la page 10 de votre mémoire, mais croyez-vous réellement que les tendances inflationnaires posent un grand danger à l'expansion progressive du Canada ? Trouve-t-on là votre réponse au sujet de l'existence de ce danger d'inflation ?

M. ALEXANDER: Ce danger existe et il résulte en partie de la croyance presque unanime en son existence. En d'autres termes . . .

Le sénateur ASELTINE: Il est phychologique ?

M. ALEXANDER: . . . je pense que les causes du mouvement inflationnaire sont en grande partie psychologiques. Si l'on en juge par le nombre de déclarations

publiques et par les conversations privées, il n'y a aucun doute que la plupart des gens sont inquiets à ce sujet.

Le sénateur HORNER: Plus nous en parlons et plus le danger s'aggrave ?

M. ALEXANDER: C'est ce qui arrive.

Le sénateur BURCHILL: Vous avez dit que l'épargne constitue l'un des meilleurs remèdes à cette situation et, naturellement, le commerce de l'assurance, que vous pratiquez est une forme d'épargne ?

M. ALEXANDER: Oui.

Le sénateur BURCHILL: Avez -vous constaté depuis deux ans, et particulièrement au cours de la dernière année, l'existence de cette crainte psychologique de la destruction de l'épargne par l'inflation ?

M. ALEXANDER: Je puis dire que nous l'avons constatée. On en trouve un exemple dans la préférence manifestée en faveur de l'assurance à terme à l'encontre des genres d'assurance fondés principalement sur l'épargne. On substitue les fonds mutuels, ou quelque autre forme de placement sur des valeurs à revenu variable, au mode d'épargne que constitue l'assurance. Je ne suis pas convaincu toutefois, pas plus qu'un grand nombre de mes confrères, que ce soit la meilleure méthode de se protéger contre l'inflation, ou même qu'elle offre vraiment des chances de succès.

Le sénateur BURCHILL: Pour faire suite à ma question et aux remarques du sénateur Horner, si nous voulons surmonter cette psychologie, il faut essayer de ranimer la confiance dans notre pouvoir de stabilisation des prix en général. A ce sujet, voudriez-vous commenter l'opinion exprimée par le professeur Sumner Slichter et d'autres économistes, c'est-à-dire que l'inflation n'est pas tellement indésirable ?

M. ALEXANDER: Vous plairaît-il que je demande à M. Popkin de répondre à cette question ? Il connaît beaucoup mieux que moi le professeur Slichter.

M. Popkin (économiste de la compagnie d'assurances Sun Life du Canada): Il me semble que si l'on se rend à l'inévitabilité de l'inflation, on accepte en même temps l'idée qu'elle peut être de quelque façon un stimulant de l'économie. En d'autres termes, quelle est une bonne chose. Dès que l'on accepte comme inévitable un certain degré d'inflation, disons une lente inflation de 1 ou 2 p. 100 par an, on perd une grande partie de l'effet du stimulant, car celui-ci provient en réalité de l'expectative d'un taux d'inflation plus élevé. C'est pourquoi, dès que l'on accepte l'inévitabilité d'un taux croissant d'inflation on crée l'impression générale que cela va se continuer. Pour que l'inflation agisse comme stimulant, il faut prévoir qu'elle atteindra un degré plus élevé que le taux jugé généralement acceptable.

Le sénateur LEONARD: Et pourriez-vous ainsi modifier cette psychologie dont vous avez parlé ?

M. POPKIN: Il me semble que s'il est possible de ralentir l'inflation, il est également possible de l'enrayer. Au moins, il me semble que nos chances de la stabiliser sont excellentes. Pour ralentir l'inflation à un taux donné, il faut qu'une grande partie de la population ignore ce qui se passe, ou n'ait pas assez d'initiative pour essayer de se protéger. Dans une telle situation, on tente d'établir une contrepartie, mais ce procédé n'est effectif que s'il y a quelqu'un qui accepte la contrepartie. Lorsque tout le monde veut y recourir à la fois, il n'y a plus de contrepartie. On réussira à maintenir l'inflation au ralenti seulement en tenant de fortes masses de la population dans l'ignorance de ce qui se passe et en utilisant ces

masses comme contrepartie, et c'est généralement le secteur de la population qui est le moins capable d'en porter le fardeau. Il ne me paraît pas logique de préconiser une lente inflation plutôt que la stabilité.

Le sénateur LAMBERT: N'est-il pas vrai que les gens qui achètent les polices d'assurance ne songent aucunement à l'inflation, lente ou autre ? En d'autres termes, et M. Alexander l'admettra sans doute, les compagnies d'assurances ont constaté une augmentation remarquable du volume des nouvelles assurances au cours des cinq dernières années, ce qui indique que la nouvelle génération comprend l'importance de la protection des familles et de l'épargne en vue des besoins futurs. Vu cette situation dans le secteur général de l'assurance, les compagnies d'assurance, le gouvernement et la population toute entière ne doivent-ils pas s'efforcer de sauvegarder la valeur des 6 ou 7 millions de polices actuellement en vigueur dans tout le pays, si l'on veut réellement que notre économie soit saine ? Je ne parle en ce moment que de l'aspect assurance.

M. ALEXANDER: Je suis entièrement de votre avis. Nous recevons les dollars actuels et nous rembourserons plus tard en dollars de l'époque. Évidemment, on ne saurait convaincre le public que c'est là un bon placement si on ne peut en même temps garantir que le revenu futur aura une valeur à peu près équivalente aux primes payées. Bien que le volume d'assurances nouvelles ait été considérable depuis quelques années, on constate néanmoins une préférence pour les genres d'assurance de qualité inférieure; les plans d'assurance à terme sont en grande demande. Vous avez mis le doigt sur l'élément essentiel du contrat d'assurance quand vous avez dit qu'il offre une mesure de protection qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Il existe cependant d'autres méthodes d'épargne et nous n'avons aucun intérêt à l'existence d'une situation où le public penserait qu'il y a de meilleurs moyens d'économiser qu'en achetant de l'assurance.

Le sénateur LAMBERT: Je tiens à souligner le point que vous venez de mentionner. Le grand nombre de nouveaux assurés ne cherchent pas à l'heure actuelle à se protéger contre l'inflation; ils sont animés plutôt par le désir fondamental de se créer une réserve pour l'avenir. En d'autres termes, la nouvelle génération n'a pas perdu la vieille inclination à l'épargne.

M. ALEXANDER: Oh, non !

Le sénateur LAMBERT: Très bien. Mais il me semble que vous avez là une belle occasion de combattre l'inflation. Je ne songe pas tant à l'assurance à terme, mais plutôt à l'assurance vie entière. Si l'inflation persiste, les assurés, surtout ceux qui ont des polices à dotation ou à bénéfices, sont menacés à brève échéance d'une dépréciation de la moitié de la valeur de leur assurance.

C'est là un secteur d'influence au Canada qui pourrait être mobilisé dans la lutte contre l'inflation. Je ne tenterai pas de dire comment, mais on pourrait certainement l'organiser. Pendant la dernière guerre, nous avons eu les campagnes en faveur des emprunts de la victoire dirigées par un quartier général qui avait recours à tous les moyens de publicité et de propagande pour obtenir l'appui du public. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose pour combattre cette marée montante qui menace l'épargne nationale ?

M. ALEXANDER: Il n'y a aucun doute que nous avons le devoir, dans notre propre intérêt, de mobiliser l'opinion publique et les assurés en faveur du maintien de la solidité du dollar, ainsi que de les avertir des dangers de l'inflation. Les assureurs-vie, par le truchement de l'Association des agents canadiens d'assurance-vie et une série d'annonces publiées dans les journaux et les revues, ont essayé d'appeler l'attention sur ce danger. Nous n'avons aucun moyen d'estimer les résultats de cette propagande. Nous nous sommes aussi efforcés de compléter l'oeuvre de la publicité par des discours prononcés chaque fois que l'occasion se présente, comme aux assemblées annuelles, lorsque les présidents des compagnies expliquent les

dangers de l'inflation et demandent aux assurés d'en tenir compte et d'appuyer les saines mesures fiscales et les autres remèdes de même nature.

Le sénateur MACDONALD: Mais l'élément de l'épargne n'est-il pas secondaire quand il s'agit d'assurance ? J'entends par là qu'on s'assure en premier lieu pour la protection de ceux qui nous sont chers, afin qu'ils ne se trouvent pas laissés dans le dénuement par la disparition du chef de la famille.

M. ALEXANDER: Je ne voudrais pas tenter l'analyse des motifs qui poussent les gens à s'assurer. Un grand nombre sont sans doute animés de l'intention que vous venez de mentionner. Par exemple, un jeune homme qui n'a pas d'économies et a une famille à élever, se rend compte de sa responsabilité et se protège de cette façon. D'autre part, il arrive qu'un autre individu, qui est à l'aise financièrement, s'assure afin qu'à sa mort on ait de l'argent liquide pour le paiement des droits de succession. C'est là de l'épargne sans l'élément de protection de la famille.

Le sénateur SAVOIE: Monsieur Alexander, vous avez mentionné à divers endroits de votre mémoire la tendance à l'achat de polices à terme au lieu d'assurance vie entière. Il me vient à l'idée que les gens achètent cette assurance à terme d'après le même principe qui les pousse à placer leur argent dans les fonds mutuels. Le rendement de ces fonds mutuels est-il supérieur au rendement de l'assurance-vie ?

M. ALEXANDER: L'avenir seul le dira.

Le sénateur SAVOIE: L'avenir le dira, mais je parle du présent ?

Le sénateur WOODROW: Il y entre l'élément protection.

M. ALEXANDER: Je ne sais pas au juste quel est le rendement des fonds mutuels. Toutefois, je pense que les compagnies d'assurance tirent actuellement un meilleur revenu de leurs placements que les fonds mutuels. Mais je n'en suis pas sûr.

Le sénateur SAVOIE: Quelle est la raison de cette tendance à acheter de l'assurance à terme au lieu de l'assurance vie entière ?

M. ALEXANDER: La personne qui agit ainsi craint généralement que les dollars qu'elle recevra à la maturité de sa police d'assurance seront dépréciés et auront perdu une partie de leur valeur à cause de l'inflation. C'est pourquoi on achète de l'assurance à terme. Si le risque contre lequel on s'est assuré ne se produit pas et qu'on n'obtient aucun remboursement, on espère que le placement de la différence aura suffi à conserver le capital initial.

Le sénateur SAVOIE: Je pense que c'est exact.

M. ALEXANDER: C'est la seule raison que je puisse voir. L'objectif visé serat-il atteint ? Dans le domaine de l'assurance, on ne le sait que longtemps après.

Le sénateur REID: Je vous poserai maintenant une question concernant l'assertion faite au haut de la page 3 de votre mémoire. Qu'entendez-vous par le financement des dépenses de premier établissement dans le secteur social ? En particulier, qu'entendez-vous par dépenses sociales ?

M. POPKIN: Par "dépenses sociales de premier établissement" on entend les capitaux utilisés par les municipalités, les écoles publiques, les hôpitaux et les institutions par opposition aux capitaux placés dans les affaires. La plus grande partie des capitaux nécessaires à l'expansion du secteur privé nous sont venus depuis quelques années de l'étranger, parce qu'un grand nombre d'entreprises en vue du développement des ressources canadiennes ont été conçues aux États-Unis. Il s'est produit un déplacement dans l'emploi des capitaux, du secteur commercial au secteur social. C'est un genre d'empruns qui utilise davantage l'épargne

canadienne, parce que le secteur public n'a pas la même facilité d'accès aux capitaux américains que le secteur commercial a eue pour les placements directs depuis quelques années. Je pense que ce déplacemnt s'accentuera encore davantage à l'avenir et sera un plus lourd fardeau pour l'épargne canadienne.

Le sénateur REID: Avez-vous quelques renseignements au sujet des emprunts récents de nos municipalités à l'étranger, et en particulier à New York et ailleurs ? Ces emprunts ont-ils augmenté ?

M. ALEXANDER: Je pense qu'ils sont restés au même niveau.

Le sénateur REID: Avez-vous quelque statistique sur les emprunts récents des municipalités à l'étranger ?

M. MCCARTHY: Oui, en 1958, on a établi une statistique spéciale pour les provinces et les municipalités.

Le sénateur REID: Quel a été le montant de ces emprunts ?

M. MCCARTHY: Je n'ai pas ce renseignement ici.

Le sénateur REID: Je désire l'avoir car les emprunts jouent un rôle dans l'inflation.

Le sénateur MOLSON: J'aimerais poser une question à M. Alexander sur les emprunts internationaux, pour faire suite aux questions du sénateur Reid. Que pense-t-il de l'effet de nos emprunts aux États-Unis et de leurs conséquences futures, et pourrait-il nous indiquer comment on pourrait corriger leur action inflationnaire ?

M. ALEXANDER: Parlez-vous de l'effet des emprunts à l'étranger sur le taux du change ?

Le sénateur MOLSON: Je parle de leur effet général au point de vue de l'inflation. Nous savons tous qu'ils influent sur le taux du change, mais pensez-vous qu'ils aient d'autres effets inflationnaires ?

M. POPKIN: L'une de nos armes les plus efficaces contre l'inflation est l'accroissement de la productivité. C'est la clé qu'il faut chercher. Une méthode d'accroître la productivité consiste à utiliser rapidement tous les nouveaux développements technologiques. Pour cela il faut acheter des machines et de l'outillage et parfois construire de nouvelles usines. Nous n'aurions pas eu les capitaux suffisants à l'amélioration des machines et de l'outillage sans l'apport des capitaux empruntés. En d'autres termes, ceux-ci ont joué un rôle essentiel dans l'expansion et la modernisation de notre industrie et c'est là une bonne chose. Nous devrons compter encore sur les capitaux étrangers pour assurer la continuation de ces améliorations à un rythme qui nous permette de résister à la concurrence sur les marchés mondiaux, aussi bien que sur notre propre marché, et pour accroître notre capacité industrielle. Toutefois, nous avons constaté ce mouvement du secteur commercial au secteur social. Les capitaux étrangers seront plus difficiles à obtenir pour l'achat des obligations municipales ou provinciales que pour les placements commerciaux.

Le sénateur MCLEAN: Les placements spéculatifs ?

M. POPKIN: Oui.

Le sénateur FERGUSSON: Au milieu de la page 8 de votre mémoire, vous dites :

"Il serait peut-être opportun que le groupe des consommateurs ait un représentant aux conférences de négociation de salaires entre patrons et employés".

Vous savez sans doute que certains États américains ont nommé des conseillers juridiques chargés de représenter les groupes de consommateurs. C'est ce que l'on a fait dans l'État de New York. On a délégué une avocate dont le nom m'échappe, qui a préparé nombre de brochures et d'autres publications destinées à éveiller l'attention des consommateurs. Je crois même que l'on a présenté un bill fédéral dans ce sens aux États-Unis, mais je n'ai pas suivi la marche des événements et ne sais pas ce qu'il en est advenu. On y proposait la nomination d'un représentant du gouvernement fédéral chargé de surveiller les intérêts des consommateurs. Pensez-vous que le représentant dont vous parlez dans votre mémoire devrait être délégué par un organisme comme l'Association des consommateurs canadiens, qui fait un excellent travail, ou bien nommé par le gouvernement pour défendre les consommateurs ?

M. ALEXANDER: Je pense que l'idée est excellente, mais je ne sais pas jusqu'à quel point elle peut donner des résultats pratiques. Je ne suis pas au courant de ce qui a eu lieu aux États-Unis et je ne sais pas quel succès a couronné les efforts des représentants publics dont vous parlez. Je n'ai pas beaucoup étudié cet aspect de la question, mais je pense que l'influence la plus effective serait celle d'un représentant du gouvernement, ou celle d'une déclaration publique du gouvernement, à l'égard des négociations. Autrement, les négociateurs n'y accorderaient guère d'attention.

Le sénateur FERGUSSON: Vous seriez en faveur de la nomination par le gouvernement d'un représentant qui exposerait les vues des consommateurs ?

M. ALEXANDER: Le gouvernement pourrait nommer un représentant, ou bien énoncer sa politique à cet égard sans prendre part aux négociations elles-mêmes. Si le gouvernement prenait une attitude ferme, on en tiendrait compte dans les négociations.

Le sénateur CROLL: Le président Eisenhower a parlé fermement au sujet de la grève de l'acier. Ses paroles ont-elles eu quelque effet ?

M. ALEXANDER: Il est encore trop tôt pour le dire. Nous le saurons peut-être à la fin du mois. Je serais enclin à croire que ses paroles ont produit un effet, mais il est difficile d'en mesurer l'importance.

Le sénateur HORNER: Relativement à vos commentaires sur l'assistance financière régionale et le besoin de décourager les emprunts à l'étranger, je vous signalerai qu'à une certaine phase du développement de notre pays, les habitants des régions les plus éloignées ont reproché à votre propre compagnie et à plusieurs banques d'avoir placé leur argent en Amérique du Sud, au Mexique ou ailleurs, où elles ne faisaient pas les profits qu'elles auraient pu réaliser si elles avaient placé cet argent au Canada même. Je me souviens d'une conférence des associations municipales, en 1913 ou en 1914, où l'on signala que nous souffrions d'un manque de capitaux pour les entreprises municipales de toutes sortes. On nous rapporta alors que votre compagnie avait perçu 50 millions dans la Saskatchewan et n'avait pas placé un seul dollar dans cette province. Il y eut donc une époque où nos propres banques furent coupables de négliger le développement du Canada pour aller chercher des prés lointains qui leur paraissaient plus verts.

M. ALEXANDER: Je ne faisais pas partie de la compagnie Sun Life à cette époque. Mais quant au chiffre de 50 millions, je doute que notre passif actuel atteigne ce montant dans la Saskatchewan.

Le sénateur HORNER: Oh, oui !

M. ALEXANDER: Notre actif au Canada, qui n'est pas inférieur à notre passif et le dépasse même, est de l'ordre de 800 millions. A l'époque que vous mentionnez, il nous eut été impossible de tirer 50 millions de la province de la Saskatchewan.

Le sénateur HORNER: C'est le montant que l'on a mentionné à l'époque et je ne l'ai jamais entendu contredire.

M. ALEXANDER: Pour ce qui est des placements de notre compagnie à l'étranger, je vous signalerai que nous faisons des affaires dans les pays étrangers et que les lois de ces pays nous obligent à y investir nos réserves; c'est ce qui explique nos placements étrangers. Mais s'il est des endroits où nos placements sont insuffisants, c'est bien à l'étranger. Les placements de la compagnie sur notre continent dépassent de beaucoup son passif aux mêmes endroits.

Le sénateur HORNER: Mais il fut un temps où l'on se plaignait amèrement de ce que l'argent sortait du Canada et était placé à l'étranger.

Le sénateur MACDONALD: On en emploie maintenant une partie au financement du barrage de la Saskatchewan-Sud.

Le sénateur MCLEAN: J'étais membre de la Commission d'assurance-chômage pendant la crise déflationnaire des années 30, les années de famine, disait-on. Feu Arthur Purvis en était le président et Tom Moore, des syndicats ouvriers, le vice-président. Nos études d'alors révélèrent que le chômage n'était pas réparti uniformément dans tout le pays. Certaines régions n'avaient pas de chômeurs. D'autres étaient en proie au pire dénuement imaginable. Les municipalités étaient absolument incapables de financer les secours nécessaires. Elles devaient s'adresser au gouvernement et la situation n'a pas changé; le chômage n'est pas réparti également. Il y a des endroits où les autorités locales n'ont pas les ressources nécessaires au financement des mesures qui s'imposent. Le gouvernement fédéral doit venir à leur aide et le Canada est assez riche pour nourrir et vêtir tous ceux qui en ont besoin.

En deuxième lieu, vous avez parlé des mesures de sécurité sociale. Je conviens qu'elles sont presque toutes de nature inflationnaire. Lorsque vous puisez dans les stocks, sans jamais rien remplacer, vous pratiquez l'inflation. Mais lorsque le peuple vote en faveur de ces choses, le gouvernement doit s'exécuter. Naturellement, si nous avions une dictature, les choses se passeraient autrement. Je ne vois pas bien ce qu'on y pourrait faire. Quant à l'inflation, elle existe depuis l'époque de Guillaume le Conquérant et pour la supprimer, il nous faudrait quelqu'un qui n'est encore jamais venu sur la scène. Les prix ont monté et ont baissé, mais pour les stabiliser, nous devrons découvrir quelque personnage qui n'est pas encore visible à notre horizon.

M. MCCARTHY: Monsieur le président, j'aimerais commenter ce point. On dit que les gens obtiendront les choses pour lesquelles ils ont voté. Mais le gouvernement dans sa sagesse devrait certainement leur faire voir les résultats de tels actes. Le peuple devrait choisir ses représentants en pleine connaissance de cause.

Le sénateur MCLEAN: C'est ce que l'on fait au temps des élections.

Le sénateur ISNOR: Monsieur le président, je prierais M. Alexander de se rapporter au quatrième point mentionné à la page 10 de son mémoire. On y dit: "Le gouvernement a un rôle essentiel, sinon exclusif, dans la résistance aux tendances inflationnaires". Pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par là ?

M. ALEXANDER: C'est là un avertissement que nous ne saurions combattre l'inflation en abdiquant nos propres responsabilités et en laissant toute la responsabilité au gouvernement. En réalité, je ne pense pas que le gouvernement puisse contenir l'inflation par le contrôle monétaire seul, sans créer d'autres bouleversements. Le remède serait pire que le mal. Le mémoire mentionne plusieurs méthodes par lesquelles on pourrait mobiliser le commerce, le travail et l'opinion

publique en général, en vue de combattre l'inflation. L'éducation a un grand rôle à jouer dans cette direction en vue d'éliminer les effets de la psychologie de la masse, si on peut l'appeler ainsi.

Le sénateur ISNOR: Vous faites là une assertion bien vague. Ne pourriez-vous pas être plus spécifique ?

M. POPKIN: Nous avons indiqué clairement quelle est la responsabilité du gouvernement. Il doit donner le bon exemple dans sa politique fiscale.

Le sénateur ISNOR: Vous touchez là un point important.

M. POPKIN: Vous trouverez tout cela dans le mémoire. Le gouvernement doit donner le bon exemple; il ne doit pas prendre en temps de régression des engagements à long terme, qui ont tendance à devenir de plus en plus onéreux, pour résoudre des problèmes essentiellement transitoires.

Le sénateur CROLL: Monsieur Alexander, vous conviendrez avec moi que nous avons un degré modéré d'inflation depuis déjà plusieurs années.

M. ALEXANDER: On peut dire qu'elle a été modérée, si on la compare à celle qui a eu lieu dans plusieurs autres parties du globe.

Le sénateur CROLL: Et j'imagine que nous continuerons à avoir un degré modéré d'inflation, quelle que soit la signification reconnue à ce terme.

M. ALEXANDER: J'espère bien que nous n'en aurons pas, mais je n'en suis pas complètement certain.

Le sénateur CROLL: Il s'ensuivra que les compagnies d'assurance, et je ne songe pas à la vôtre en particulier, continueront d'essuyer les reproches de leurs clients, de gens comme moi, qui recevront beaucoup moins de valeur à l'échéance de leurs polices, en comparaison de ce qu'ils avaient espéré lors de leur achat.

M. ALEXANDER: Il y a des plaintes.

Le sénateur CROLL: Ce n'est pas naturellement la faute des compagnies d'assurance, mais on se plaint généralement du fait que les polices d'assurances ne donnent pas à leurs détenteurs ce qu'ils avaient espéré de leur placement, à cause de la valeur du dollar d'aujourd'hui.

M. ALEXANDER: C'est exact.

Le sénateur CROLL: Nous partons de la prémisse qu'il y a eu un degré modéré d'inflation et que cela se continuera, bien que nous espérions le contraire. Avez-vous songé, dans l'intérêt de vos clients, à leur vendre des polices variables, fondées sur les fluctuations de la valeur du dollar ?

M. ALEXANDER: Cette question est l'objet de beaucoup de discussions aux États-Unis. Il y a deux camps franchement opposés. D'un côté, certaines compagnies d'assurances pensent que des polices de ce genre sont parfaitement pratiques, tandis que d'autres compagnies soutiennent que ce ne serait pas un développement sain pour l'avenir de l'industrie. Au Canada, la question n'a pas été discutée avec autant de vigueur pour la bonne raison, j'imagine, qu'il ne serait guère possible d'émettre des polices de ce genre sans une modification de la loi sur les assurances, et certainement pas sans que le surintendant de l'assurance permette aux compagnies un classement de leurs comptes qui n'a jamais été toléré dans le passé.

Je suis certain que nos actuaires ont étudié la possibilité de l'émission de ces polices. Nous ne serions pas à la page dans notre commerce, si nous n'examinions pas la possibilité de développements de cette nature. A notre avis, cette ten-

dance ou ce développement sont indésirables et nous espérons ne pas être forcés par les circonstances d'entreprendre un genre d'affaires que nous croyons préjudiciable à nos intérêts futurs.

Le sénateur BOUFFARD: Monsieur Alexander, voici une question que j'ai posée l'autre jour à un témoin entendu par le Comité. A votre avis, quels sont les effets d'impôts élevés ? Je leur attribue deux conséquences. En premier lieu, le fabricant qui désire des bénéfices additionnels doit les faire deux fois à cause des impôts. Il en paie la moitié en impôts. Si les services d'utilité publique, tels les chemins de fer, les compagnies de téléphone et d'électricité sentent le besoin de bénéfices additionnels, ils doivent exiger le double à cause des impôts. En deuxième lieu, un grand nombre de gens perdent l'ambition de gagner davantage parce qu'ils savent que le fruit de leur travail sera entièrement absorbé par l'impôt sur le revenu et les droits successoraux. Pensez-vous que les impôts élevés perçus sur le revenu et la propriété aient un effet inflationnaire ?

M. ALEXANDER: Je ne ferai qu'une brève remarque à ce sujet et peut-être que l'un de mes collègues l'amplifiera. Il n'y a aucun doute que les fabricants ajoutent les impôts à leur prix de revient. Ils ne peuvent faire autrement, s'ils veulent rester en affaires. A cet égard, les prix sont plus élevés quand il y a des impôts. D'autre part, il est difficile de prétendre que les impôts ont un effet inflationnaire général, car ils ont aussi pour effet de diminuer les achats. Si les gens n'étaient pas obligés de payer les impôts, ils auraient plus d'argent pour les achats. Je pense qu'un relèvement d'impôts a un effet déflationnaire et ralentit les affaires suffisamment pour contrecarrer les effets inflationnaires de l'augmentation des prix de revient.

Cette question d'ordre technique me dépasse un peu et l'un de mes collègues pourrait amplifier mes arguments.

M. POPKIN: Si l'on définit l'inflation comme une simple hausse des prix, il est évident que les impôts sont inflationnaires car ils sont ajoutés aux prix. D'autre part, si l'inflation est définie comme une augmentation de la circulation monétaire, les impôts ne sont pas inflationnaires, car ils n'occasionnent qu'un virement de l'argent déjà en circulation. En d'autres termes, d'après cette dernière définition, les impôts n'ont aucun effet inflationnaire parce qu'ils n'accroissent aucunement la somme d'argent en circulation. Je pense toutefois que la majorité des gens acceptent la première définition, c'est-à-dire que l'inflation est une hausse des prix, et dans ce sens, les impôts ont un effet inflationnaire.

M. ALEXANDER: Tout dépend aussi de la façon dont les impôts sont employés. Si l'argent perçu est dépensé dans l'intérêt général, de façon à accroître la productivité, vous récupérez la valeur du dollar que vous avez payé en impôt et alors celui-ci n'est pas inflationnaire.

Le sénateur BOUFFARD: Ne nous engageons pas dans cette discussion; elle nous éloignerait trop de notre sujet.

M. ALEXANDER: Je le crains en effet.

Le sénateur PRATT: Relativement au point que le sénateur Molson a soulevé sur les importations de capitaux, vous dites, à la page 3 de votre mémoire, que la politique fiscale et générale du Gouvernement du Canada n'est pas favorable aux capitalistes étrangers, ce qui ralentit l'importation des capitaux. Avez-vous raison de penser, ou avez-vous pu constater que l'on perd confiance à l'étranger dans la valeur des placements au Canada, et qu'il en résulte une diminution de l'importation des capitaux ?

M. MCCARTHY: En somme, je crois que depuis un an et demi ce sujet a été discuté beaucoup plus fréquemment chez nos amis étrangers, particulièrement aux

États-Unis, qu'au cours des années précédentes; je ne sais pas comment on pourrait mesurer le degré de changement. Ce serait difficile.

Le sénateur PRATT: Vous sentez qu'il existe une tendance à la diminution des capitaux importés, bien qu'il n'existe pas de preuve frappante ?

M. MCCARTHY: C'est un aspect de la question qui a été plus en évidence dernièrement, mais c'est un élément secondaire.

Le sénateur HORNER: Je ne lui attribue pas une grande importance. Il serait dangereux de répandre l'impression qu'on n'est plus intéressé aux placements canadiens.

Le sénateur PRATT: Une telle tendance pourrait avoir de graves conséquences.

Le sénateur HORNER: Je ne pense pas qu'il existe une tendance de cette nature.

Le sénateur CROLL: Pourriez-vous mettre le doigt sur la plaie et nous dire: "Voici ce qui inquiète les capitalistes étrangers au sujet du Canada" ?

M. MCCARTHY: Peut-être que le taux d'intérêt qu'il a fallu accepter depuis un mois ou deux pour nos emprunts sur le marché américain . . .

Le sénateur CROLL: Mais les Américains eux-mêmes paient le même intérêt. Les emprunts de leurs administrations locales sont contractés au même taux d'intérêt que les nôtres.

M. MCCARTHY: Le changement est presque imperceptible et difficile à mesurer. Nous pensons simplement qu'il y a un petit changement.

Le sénateur HORNER: Mais vous ne pouvez en donner une preuve précise ?

M. MCCARTHY: Je ne le pense pas.

Le sénateur PRATT: Parlez-vous des capitaux de placement ou des capitaux industriels ?

M. MCCARTHY: Non, je parle des capitaux du secteur social.

Le sénateur PRATT: Mais qui viennent de l'étranger ?

M. MCCARTHY: L'évolution est lente à cause de la nature du problème. Quand on a besoin de capitaux étrangers pour le secteur social, il faut aller les chercher. Il faut les emprunter. Mais dans le secteur commercial, ce sont les capitaux qui sont dirigés volontairement vers le Canada.

Le sénateur PRATT: C'est un résultat de l'expansion industrielle du Canada. J'y vois un rapport avec la diminution de l'intérêt apparent envers l'importation de capitaux pour les fins industrielles.

M. ALEXANDER: Nous recevons à nos bureaux un grand nombre de visiteurs étrangers. Il n'y a pas longtemps encore, deux ans environ, le Canada était considéré comme un exemple de saine politique financière par tous les grands pays industriels et financiers. Il s'agissait évidemment d'un jugement relatif. On comparait ce qui se passait dans les autres pays avec ce que l'on croyait voir au Canada. Récemment cette opinion semble avoir été abandonnée et elle a fait place au sentiment qu'après tout, les politiques financières se ressemblent singulièrement dans tous les pays.

Le sénateur PRATT: C'est ce point qui me préoccupe car j'ai eu l'occasion de constater à maintes reprises, il y a quelques années, cette croyance que tout placement fait au Canada était de premier ordre, parce que tout le monde y est traité avec équité, et ainsi de suite.

M. ALEXANDER: Cette opinion est encore très courante.

Le sénateur MACDONALD: Puis-je poser une question au sujet des annonces que l'on nous a distribuées à titre documentaire ?

Le PRÉSIDENT: Je ne sais pas si M. Alexander sait de quoi il s'agit.

Le sénateur MACDONALD: Elles ont trait au dollar américain.

M. DIMOCK: Monsieur le président, mon nom est Dimock et je suis à l'emploi de l'Association des assureurs-vie du Canada. La semaine dernière, lors de la comparution de trois présidents de compagnies d'assurance, on a distribué aux membres du Comité des exemplaires d'une série d'annonces publiées par les institutions canadiennes sur le sujet de l'inflation. Il a été question alors du service américain correspondant et nous vous apportons les renseignements aujourd'hui.

Voici la contrepartie américaine des séries d'annonces publiées par les institutions financières au sujet de l'inflation. Incidemment, vous constaterez que leurs arguments diffèrent quelque peu de ceux qui sont invoqués dans les annonces canadiennes. On y joue davantage sur le sentiment de la "crainte". Les nôtres nous paraissent plus encourageantes et plus subtiles.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup.

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, puis-je profiter de la présence de M. Alexander pour lui poser une autre question sur le sujet de la concurrence. Si je me souviens bien, les primes de votre compagnie et celles des autres compagnies sont à peu près équivalentes. Je dirais même qu'elles sont identiques.

M. ALEXANDER: Il y a une grande variation dans les primes.

Le sénateur MACDONALD: Vous auriez dû prévoir cette réponse.

Le sénateur CROLL: Relativement à cette réponse, je dirai que les primes d'une police dotation de 20 ans, ou d'une police à vie-entière, 20 primes, sont les mêmes partout.

M. ALEXANDER: Je pense qu'il y a des différences, mais je ne suis pas un vendeur d'assurances et je n'ai pas le manuel des primes.

Le PRÉSIDENT: Il peut y avoir différence dans les bénéfices.

Le sénateur CROLL: Je parle d'une police vie entière, à 20 primes, et d'une police à terme de 20 ans. C'est bien simple.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous l'intention d'en acheter une ?

Le sénateur CROLL: A mon avis, toutes les compagnies vendent leurs polices le même prix.

Le sénateur SAVOIE: La prime d'assurance-vie devrait être la même partout si l'on emploie les mêmes tables de mortalité.

Le sénateur CROLL: Ai-je tort ? Le cas échéant veuillez me reprendre.

Le sénateur SAVOIE: Je pense que vous avez raison.

Le sénateur CROLL: Mais je veux que le témoin le dise lui-même.

M. ALEXANDER: Je ne le dirai pas, parce que je ne suis pas sûr de mon affaire. J'ai l'impression qu'il y a des différences entres les taux des différentes compagnies. J'ai vu des tableaux que l'on distribue dans nos bureaux et qui établissent des comparaisons entre le prix net de la Sun Life et le prix net d'autres compagnies.

Les prix ne sont jamais exactement les mêmes et varient suivant le genre de police, la compagnie et d'autres éléments.

Le sénateur CROLL: Où trouve-t-on l'élément concurrence entre les diverses compagnies ?

M. ALEXANDER: Il se trouve dans les services que les compagnies rendent à leurs assurés.

Le sénateur CROLL: Et en quoi consistent ces services, monsieur Alexander ?

M. ALEXANDER: Nous portons attention à leurs besoins, payons promptement les réclamations, aidons au règlement des successions, et ainsi de suite.

M. POPKIN: La plus grande partie de l'assurance que nous vendons comporte participation dans les bénéfices de la compagnie et on n'en connaît le coût réel qu'à l'expiration de la police. Nous ajustons nos dividendes chaque année d'après le revenu des placements et la mortalité éprouvée. Le coût d'une police n'est réellement pas déterminé lors du paiement de la première prime, mais au terme de la police.

La concurrence provient de ce que les dividendes ne sont pas les mêmes et que le coût réel varie. Ce sont les choses qui intéressent le public et la concurrence est très vive.

Le sénateur CROLL: Vous parlez maintenant des polices avec participation dans les bénéfices, mais elles ne constituent pas la partie la plus importante de vos affaires ?

M. ALEXANDER: Elles forment 90 p. 100 de notre chiffre d'affaires.

Le sénateur CROLL: Il y a participation complète ?

M. ALEXANDER: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Quel rapport cela peut-il bien avoir avec l'inflation ?

Le sénateur CROLL: A la page 9 du mémoire, on dit que l'une des plus grandes armes contre l'inflation se trouve dans les forces de la concurrence. J'essaie de découvrir quel degré de concurrence il y a dans l'industrie de l'assurance.

M. ALEXANDER: Il y a une forte concurrence.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, nous approchons du moment de l'ajournement et j'ai une brève question à poser.

Je reviens au deuxième alinéa de la page 8 du mémoire, sur le point que le sénateur Reid a soulevé il y a quelques instants. Il s'agit des mesures locales contre le chômage. On dit dans le mémoire: "De cette façon, nous diminuerions aussi le recours aux stimulants de l'économie en général . . ."

Voici ma question: Dans une période d'expansion, quel serait l'effet en ce qui concerne l'inflation, si le gouvernement décidait de stimuler la lutte contre le chômage régional par le moyen d'impôts spéciaux et de réduction des prix de transport en faveur de l'expansion industrielle de ces régions de faible embauchage ? Dans de telles conditions, votre opinion serait-elle d'application pratique ?

M. POPKIN: Dans nos proportions concernant le chômage régional, nous n'avons pas tenté de dégager le gouvernement fédéral de ses obligations financières. Nous savons que le problème financier du chômage dépasse de beaucoup les ressources des municipalités. Nous essayons de formuler une méthode plus pratique de soulager le chômage local. L'analyse de la situation révèle que le chômage n'est pas général, mais est plutôt régional et irrégulier.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Il est plus fréquent dans l'Est.

M. POPKIN: Je pense justement au travail fait dans les provinces maritimes par APEC, comme exemple d'une initiative régionale en vue de la solution d'un problème particulier, et qui pourrait servir d'exemple au pays tout entier. Il me semble que si les hommes d'affaires d'une région veulent collaborer et essayer d'attirer de nouvelles industries dans leurs régions respectives, ils se rendraient utiles. C'est là une initiative locale en vue de la solution d'un problème de chômage.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Supposons qu'APEC décide de s'adresser à Ottawa. L'une des premières choses qu'elle demanderait au gouvernement fédéral serait une réduction de l'impôt sur les sociétés et une diminution des prix de transport en faveur de nouvelles industries qui viendraient s'établir dans une région en proie à la stagnation, lorsque le Canada en général passe par une période de prospérité.

Si le gouvernement se rendait à une demande de cette nature, en résulterait-il quelque conséquence au point de vue de l'inflation au pays ?

M. POPKIN: Je ne vois pas bien quelle conséquence cela pourrait avoir, si la mesure ne s'applique qu'à une seule région.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Plusieurs régions peuvent être atteintes simultanément. Par exemple, 20 p. 100 de la population ouvrière de Terre-Neuve est actuellement sans travail; dans les provinces maritimes, le taux est de 9 p. 100, ce qui dépasse de beaucoup la moyenne nationale. Il se peut que nous soyons au début d'une ère de prospérité et le gouvernement manifeste une tendance à maintenir des impôts élevés comme régime fiscal approprié à une telle situation. S'il faisait une exception à la règle générale en faveur des régions atteintes de chômage, pensez-vous que cela aurait une répercussion sur l'économie nationale ?

M. POPKIN: Chaque fois que l'on peut donner du travail productif à une partie de la population, il y a avantage général.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, ceci termine notre séance. Au nom du Comité des finances et des honorables sénateurs présents à notre réunion, je vous remercie de votre aide et des renseignements que vous avez apportés à notre étude des dangers d'inflation.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

sur les dangers de l'inflation

Fascicule 6

SÉANCE DU JEUDI 23 JUIN 1959

Président: l'honorable Clarence V. Emerson

TÉMOINS:

Canadian Metal Mining Association:

M. V. C. Wansbrough, vice-président et directeur-gérant; M. H. J. Fraser, ancien président et membre du Bureau (président de *Falconbridge Nickel Mines Ltd* et de *Ventures Ltd*); M. J. R. Bradfield, président (président de *Noranda Mines Ltd*); M. W. S. Row, vice-président (président de *Kerr-Addison Gold Mines Ltd*); M. J. A. Anderson, membre du Bureau (président et administrateur délégué de *Giant Yellowknife Gold Mines Ltd*).

Investment Dealers' Association of Canada:

M. N. J. Alexander, sous-directeur général de *James Richardson & Sons*, Winnipeg; M. M. D. Cox, administrateur de *Anderson & Co. Ltd*, Toronto; M. G. Cretzianu, vice-président, *Greenshields & Co.*, Montréal; M. H. L. Grassard, directeur-gérant de *Investment Dealers' Association*.

Syndicats des employés de chemins de fer:

M. H. E. Campbell, secrétaire; M. John Weldon, économiste.

Congrès canadien du travail:

M. Claude Jodoin, président; M. R. Bell, directeur adjoint de la recherche; M. Eugene Forsey, directeur de la recherche.

IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(*Halifax-Nord*)
Connolly
(*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—50.

*Membre *ex officio.*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du mardi 28 avril 1959.

Conformément à l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard:

Que le Comité permanent des finances soit chargé d'étudier la menace de l'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à quérir personnes, papiers et documents et à faire rapport de temps à autre.

Après débat la motion mise aux voix est adoptée par le vote suivant:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird
Basha
Beaubien
Bois
Boucher
Bradette
Connolly (*Halifax-Nord*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Euler
Farquhar
Gershaw
Golding
Grant
Hodges
Hugessen
Isnor
Jodoin
Lambert
Lefrançois
Leonard
Macdonald
McGrand
Petten
Pouliot
Pratt
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith (*Kamloops*)
Smith (*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Westmorland*)
Vaillancourt
Veniot
Wall
Woodrow—40.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine
Brunt
Buchanan
Emerson
Gladstone
Haig
Higgins
Horner
Macdonald
Méthot
Pearson
Quinn
Sullivan
White—14.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 23 juin 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin.

Présents: les honorables sénateurs Emerson (*président*), Aseltine, Beaubien, Brunt, Burchill, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Crerar, Croll, Euler, Gershaw, Golding, Haig, Higgins, Isnor, Lambert, Leonard, Macdonald, Pearson, Pratt, Reid, Smith (*Queens-Shelburne*), Thorvaldson, Turgeon, Vaillancourt et Woodrow (25).

Aussi présents: M. John J. Deutsch, économiste consultant.

Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Les témoins suivants sont entendus:

De l'Association canadienne des exploitants de mines métallurgiques: M. V. C. Wansbrough, vice-président et directeur-gérant.

M. H. J. Fraser, ancien président et membre du Bureau (président de *Falconbridge Nickel Mines, Ltd.* et de *Ventures, Ltd*)

M. J. R. Bradfield, président (président de *Noranda Mines, Ltd*)

M. W. S. Row, vice-président (président de *Kerr-Addison Gold Mines, Ltd*)

M. A. J. Anderson, membre du Bureau (président et administrateur délégué de *Giant Yellowknife Gold Mines, Ltd*)

De l'Association canadienne des courtiers en placements:

M. N. J. Alexander, sous-directeur général de *James Richardson & Sons*, Winnipeg.

M. M. D. Cox, administrateur de *Anderson & Co. Ltd*, Toronto

M. G. Cretzianu, vice-président, de *Greenshileds & Co.*, Montréal

À midi et demi le Comité lève la séance.

A 2 heures et demie de l'après-midi le Comité reprend sa séance.

Présents: Les honorables sénateurs Emerson (*président*), Connolly (*Ottawa-Ouest*), Crerar, Croll, Euler, Gershaw, Golding, Haig, Horner, Isnor, Leonard, Macdonald, Reid, Smith (*Queens-Shelburne*) et Woodrow — (15).

Les témoins suivants sont entendus:

Des syndicats des employés de chemins de fer:

M. H. E. Campbell, secrétaire

M. John Weldon, économiste

Du Congrès canadien du travail:

M. Claude Jodoin, président

M. R. Bell, directeur adjoint de la recherche

M. Eugene Forsey, directeur de la recherche

La suite de l'étude de l'ordre de renvoi est différée.

A 5 heures et demie de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 24 juin, à neuf heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, mardi 23 juin 1959

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances, qui a été chargé d'étudier la menace de l'inflation au Canada, se réunit aujourd'hui, à 10 h. 15 du matin.

Le sénateur EMERSON occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je prierais M. V. C. Wansbrough, vice-président et administrateur gérant de l'Association canadienne des exploitants de mines métallurgiques de nous présenter ses collègues. M. Wansbrough nous lira aussi le mémoire de son association.

M. V. C. WANSBROUGH (*vice-président et administrateur gérant de l'Association canadienne des exploitants de mines métallurgiques*): Honorable président et honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous présenter mes collègues, qui représentent ici l'Association canadienne des exploitants de mines métallurgiques:

M. J. R. Bradfield, président,
(président de *Noranda Mines, Ltd*)

M. A. J. Anderson, administrateur,
(président et administrateur délégué de *Giant Yellowknife Gold Mines, Ltd*)

M. W. S. Row, vice-président,
(président de *Kerr-Addison Gold Mines, Ltd*)

M. H. J. Fraser, ancien président et administrateur,
(président de *Falconbridge Nickel Mines, Ltd.*, président de *Ventures, Ltd*)

M. W. M. Gilchrist, administrateur,
(président de *Eldorado Mining and Refining Limited*)

Monsieur le président, voici le texte de notre mémoire:

LA MENACE DE L'INFLATION AU CANADA

Qu'il nous soit d'abord permis de vous remercier de nous avoir permis de nous présenter devant vous pour vous soumettre quelques faits et commentaires de l'industrie minière du Canada, sur le sujet de votre étude.

Le présent mémoire vous est présenté par l'Association canadienne des exploitants de mines métallurgiques et ses compagnies participantes, au nombre de cent, qui constituent la grande majorité des mines actives du Canada, productrices de métaux, d'or, d'argent, de minerai de fer, d'uranium, et d'autres minéraux industriels, dont l'amiante est le plus important.

Les compagnies que nous représentons emploient environ cent mille Canadiens et conduisent leurs travaux miniers et métallurgiques dans neuf des dix provinces, c'est-à-dire dans chaque province, à l'exception de l'Ile du Prince-Édouard et des Territoires du nord-ouest. La valeur de la production globale de ces mines s'élève annuellement à près de 1.3 milliard de dollars et la majeure partie des métaux et minéraux produits sont exportés aux États-Unis et, dans une moindre mesure, aux autres pays étrangers.

L'industrie minière est donc un élément très important de la vie économique du pays et de notre commerce d'exportation.

L'inflation, que l'on définit comme étant la hausse continue des prix de revient et des prix en général et une diminution parallèle de la valeur réelle d'achat du dollar, constitue, comme on l'a dit fort justement, à notre avis, le plus important et le plus grave des problèmes économiques.

Le Comité sera sans doute intéressé à savoir comment ce problème a pesé sur l'une des principales industries du Canada et quelle importance nous lui attribuons.

Nous nous proposons de passer en revue les dix dernières années, de 1948 à 1958, et de vous faire voir comment l'industrie minière et toutes les autres industries du pays, ont souffert des tendances inflationnaires pendant cette période, et les résultats qu'elles ont produits.

L'industrie minière constitue un exemple intéressant de la façon dont l'inflation tend à faire sentir ses effets, parce que cette industrie comporte deux genres d'exploitations, l'une dans laquelle le prix du produit est établi et n'a pas varié, non seulement durant la période décennale à l'étude, mais depuis vingt-cinq ans (par exemple, les mines d'or), et l'autre dans laquelle le prix du produit suit, comme cela arrive à peu près constamment dans les industries, la loi de l'offre et de la demande.

L'exploitation minière diffère des autres genres de fabrication secondaire à plusieurs points de vue importants. En premier lieu, l'industrie minière doit trouver ses matières premières, ce qui comporte un programme suivi d'explorations coûteuses. Lorsqu'une compagnie réussit à découvrir un gisement de minerai, celui-ci doit être d'abord préparé à grands frais aux travaux d'extraction. En général, il faut préparer l'emplacement d'une ville et la construction complète, avec des maisons, des bâtiments publics, des services municipaux, des centres de récréation et d'éducation. Ces frais peuvent s'élever à quelques dizaines de millions de dollars, et même à plusieurs centaines de millions, comme on l'a vu dans le cas des mines de fer du nouveau Québec et du Labrador, des dépôts d'uranium du bassin de l'Algoma, ou des gisements de nickel du nord du Manitoba. Cela comporte donc de grands risques et exige constamment l'immobilisation de capitaux d'expansion.

En deuxième lieu, le minerai qui se trouve dans le sol est non seulement un élément d'actif sujet à dépréciation à mesure qu'il est miné et que le gisement s'épuise, mais aussi de valeur variable, car il diminue de valeur proportionnellement à l'augmentation du coût de l'exploitation. Sous le coup des tendances inflationnaires du prix de revient, le minerai dont l'extraction serait avantageuse, si les frais d'exploitation étaient moins élevés, doit être classé comme rebut, d'ordinaire pour de bon.

Ces deux éléments rendent l'industrie minière très sensible aux pressions inflationnaires. Une entreprise minière constitue une œuvre de longue haleine, qui exige des années d'études diligentes, tant au stade préparatoire qu'à celui de l'extraction. Avant de l'aborder avec confiance, et de faire appel à des capitaux considérables, on doit être raisonnablement certain de la stabilité future des conditions économiques. En outre, toute augmentation sensible des frais d'exploitation diminue immédiatement la valeur de l'entreprise et même du gisement.

Vu aussi que la plus grande partie des produits des mines canadiennes doit être écoulée sur les marchés étrangers, les producteurs canadiens se trouvent désavantagés par rapport aux producteurs des autres pays où le prix de la main-d'œuvre et les frais d'exploitation sont généralement beaucoup moins élevés. L'augmentation du prix de revient a aussi pour résultat d'intensifier les efforts techniques en vue de la découverte de méthodes de production moins coûteuses, par l'introduction d'une mécanisation plus générale et de techniques minières et métallurgiques améliorées. Ceci comporte aussi des déboursements considérables et, vu que les exploitants ne peuvent pas continuer indéfiniment les expériences nouvelles, ils ont le sentiment de livrer une guerre perdue d'avance. Comme le personnage d'Alice au Pays des Merveilles, ils doivent toujours courir plus vite pour rester au même endroit.

Ceci termine les remarques préliminaires. Examinons maintenant les faits économiques des dix dernières années.

Nous avons remarqué que certains mémoires déjà présentés à votre Comité insistent sur le fait que le danger actuel ne vient pas tant de l'existence de fortes tendances inflationnaires que de celle d'une "psychologie inflationnaire". Du point de vue de l'industrie minière, la question importante depuis dix ans est plutôt la tendance qu'a eue le coût de revient à augmenter constamment.

Les chiffres que nous allons vous donner sont tirés des archives de nos compagnies associées; ils représentent de véritables travaux miniers typiques.

Les principaux éléments des frais d'exploitation sont: les impôts, les salaires, l'achat d'équipement et de fournitures, les services.

Impôts

Au cours de la période de dix ans que nous passons en revue, les impôts payés par une compagnie minière représentative de toute l'industrie ont augmenté de 37.81 p. 100: 11.16 p. 100 au compte de l'impôt fédéral sur le revenu et 93.9 p. 100 au compte des taxes provinciales. Pour ce qui est de ces dernières, il faut noter qu'elles varient selon la province et, en outre, que certaines provinces ont un impôt sur les sociétés en plus de l'impôt sur les bénéfices miniers. Dans le cas mentionné, il y a eu une augmentation prononcée de la taxe provinciale sur les sociétés et de l'impôt provincial sur les bénéfices miniers, surtout en ce qui a trait aux mines qui rapportent les plus forts bénéfices.

Salaires

Les salaires quotidiens payés par une mine d'or typique ont augmenté de 50 p. 100, tandis que les salaires horaires de diverses classes d'employés augmentaient de 51 à 66 p. 100. Pour les mines autres que les mines d'or l'augmentation des salaires a été plus considérable.

Dans le cas de l'une de nos compagnies, l'augmentation a été encore plus frappante, et a atteint 104 p. 100.

Les effets inflationnaires de ces augmentations ont été intensifiés par la conclusion de contrats ouvriers de plus d'un an de durée, qui comportaient des taux de salaires plus élevés pour la deuxième année et quelquefois aussi pour une troisième année.

Services

Le prix de l'énergie électrique a augmenté de 23 p. 100 et les tarifs de transport de 76.25 p. 100 en moyenne.

Équipement et fournitures

Le coût des fournitures a augmenté de 20 p. 100 pour quelques articles, jusqu'à 50 et 54 p. 100 dans d'autres cas. On constate la même chose en ce qui a trait à l'équipement. Les augmentations ont varié de 15 p. 100 dans le cas de certains types d'accumulateurs, par exemple, jusqu'à 65 p. 100 pour les locomotives et 79 p. 100 pour les forets à roc.

Ces chiffres vous font voir ce qu'a été l'expérience de l'industrie minière depuis dix ans.

Un examen rétrospectif démontre que les programmes des gouvernements en vue de l'accumulation de stocks a été un fort élément d'inflation. L'accumulation de stocks par le gouvernement des États-Unis, dont nous avons eu trois exemples, au cours des premières années de la période décennale en discussion, a créé une rareté artificielle qui a résulté en une hausse anormale des prix. Maintenant que les circonstances ont changé, ces stocks sont une épée suspendue sur le marché. Nous avons déjà eu l'expérience des effets regrettables sur les prix qui résulte d'une liquidation, même légère, de métaux ou d'autres articles ainsi accumulés. Récemment, nous avons été menacés du danger d'une liquidation considérable de ces stocks qui, si elle a lieu, créera un véritable chaos. Les fortes fluctuations des prix de ces produits constituent un très grand danger pour l'éco-

nomie. En vérité, il est juste de dire qu'en ce qui concerne les mines de métaux autres que l'or, ce ne sont pas les prix élevés qui sont intéressants, car ils rendent leurs produits plus susceptibles à la concurrence des substituts, mais plutôt la stabilité des prix pendant de longues périodes.

Nous croyons que les pressions inflationnaires de toutes sortes ont été désavantageuses à l'industrie minière et, si elles continuent, deviendront un danger réel pour la stabilité et la vitalité de l'économie du Canada tout entier.

Pour ce qui est des impôts, chacun sait qu'en temps de crise nationale, il est indispensable de prélever les fonds nécessaires aux besoins légitimes et essentiels de la nation. D'autre part, il y a tout lieu de s'inquiéter si, en l'absence de tout danger national et en une période où les influences de la régression se font évidemment sentir, comme on a pu le constater depuis deux ans, les dépenses des gouvernements à tous les échelons sont à la hausse au lieu de diminuer et si le budget du gouvernement fédéral continue de se solder par des déficits importants. Dans de telles circonstances, il semble impérieux que le gouvernement résiste à toutes les demandes d'accroissement des services publics, surtout dans le secteur du bien-être social. Autrement, l'industrie privée, qui paie la plus forte partie des impôts, au lieu d'être encouragée à l'expansion, est au contraire affaiblie et la santé de la poule aux oeufs d'or est compromise. Dans ce domaine, les gouvernements devraient donner l'exemple à l'industrie.

En premier lieu, nous recommanderons donc l'exercice de la plus grande prudence et de la plus grande réserve à tous les échelons du gouvernement dans les achats et les dépenses en vue du bien-être social. Aucun accroissement des services publics ne devrait être envisagé à l'heure actuelle, à moins d'être absolument essentiel aux intérêts publics et nationaux.

Dans le secteur des salaires, on ne saurait légitimement s'opposer aux augmentations régulières sans lesquelles il est impossible de répartir équitablement les améliorations des conditions d'existence, à condition que ces augmentations soient accompagnées d'un accroissement parallèle de la productivité. En l'absence de cette condition, il arrive que les avantages apparents gagnés par un secteur de la communauté sont neutralisés par les pertes dans un autre secteur, tandis que ces avantages eux-mêmes peuvent devenir illusoires à la suite de la diminution du pouvoir d'achat du dollar.

Une tendance évidente des salaires au Canada nous cause de graves inquiétudes. Nous voulons parler de l'intention, ou plutôt de la décision arrêtée de certains organismes ouvriers d'imposer à l'industrie canadienne le paiement de salaires comparables à ceux des États-Unis.

Un tel objectif nous paraît chimérique et ne tient aucun compte du fait que le Canada se trouve à un stade de son évolution nationale et économique tout à fait différent de celui où en est son voisin du sud. Les salaires canadiens doivent être régis par les conditions courantes au pays et non pas par celles qui existent chez nos voisins dont le développement industriel est beaucoup plus avancé et dont la population de 170 millions de personnes constitue le plus grand marché libre au monde pour l'industrie domestique.

Nous croyons aussi que l'un des principaux éléments des pressions inflationnaires sur notre économie se trouve dans le monopole véritable que certains puissants syndicats ouvriers sont en mesure d'exercer, non seulement dans l'industrie minière, mais dans toutes les principales industries du pays, y compris celle des transports. Les pressions d'un tel monopole se sont déjà révélées difficiles à contrecarrer, soit par le gouvernement lui-même, soit par l'industrie privée, et l'augmentation des prix de revient qui découle des hausses de salaires prolifère et envahit toutes les sphères économiques de la communauté.

Il faut aussi remarquer que chaque relèvement des salaires devient un élément structural et permanent des frais d'exploitation. Les impôts peuvent et doivent être réduits au moment opportun. Mais nous n'avons encore jamais été témoins d'une réduction des salaires, même lorsque les prix de vente des produits et les bénéfices des producteurs ont subi des baisses substantielles.

Quant aux augmentations du coût des fournitures et des services, il y a lieu d'espérer qu'une concurrence plus effective mettra un frein à la hausse constante et graduelle des derniers dix ans, bien que, pour ce qui est de l'industrie minière, toute stabilisation des prix des fournitures et de l'équipement se fasse toujours sentir bien longtemps après une baisse des prix des produits métallurgiques que les mines elles-mêmes ont à vendre.

Jetons maintenant un regard sur l'industrie des mines d'or qui fonctionne depuis vingt-cinq ans au prix de l'or fixé par un accord entre les gouvernements, à 35 dollars américains l'once.

Les honorables membres du Comité sont bien au fait des mesures que le Gouvernement du Canada a prises depuis dix ans en vue d'assurer la survivance d'un noyau solide dans cette industrie, qui a constamment eu à souffrir gravement de la pression du coût de la production.

Nous ne pensons pas que vous seriez intéressés pour le moment à une revue générale de la situation de l'industrie des mines d'or au Canada. Nous nous ferons toutefois un grand plaisir de répondre à toutes les questions que l'on voudra nous poser et de fournir tous les renseignements propres à intéresser un membre du Comité. Nous tenons cependant à réitérer notre conviction que les événements confirmeront la sagesse des mesures prises par le gouvernement pour venir en aide à quarante et une des cinquante mines d'or en exploitation, grâce à la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Neuf de nos mines d'or en production ne reçoivent aucune aide du gouvernement fédéral. En conséquence, elles vendent librement l'or qu'elles produisent. L'or est maintenant une marchandise cotée à la Bourse de Toronto. Depuis que l'on a permis ces ventes libres, il s'est développé un marché substantiel de l'or et d'importantes transactions ont eu lieu. Un grand nombre de gens pensent qu'une hausse du prix de l'or est inévitable et que l'or constitue une protection utile contre le déclin du pouvoir d'achat du dollar.

En outre, nombreux sont ceux qui partagent l'avis de sir Roy Harrod, de l'université d'Oxford, de M. W. J. Busschau, de l'Afrique du Sud, et d'autres économistes, qu'il n'y a pas assez d'or pour suffire aux fonctions nécessaires du maintien et de l'expansion du volume accru du commerce mondial de l'après-guerre. Ils disent qu'en nous écartant tellement de l'étalon d'or, nous avons mis au rancart un frein puissant aux tendances inflationnaires.

Quant aux autres secteurs de l'industrie minière, ceux des bas métaux, du minerai de fer, et de l'amiante, ils ont éprouvé les mêmes difficultés que l'industrie en général, c'est-à-dire que la demande de leurs produits a été très forte pendant la première partie de la dernière décade et qu'elle est tombée ensuite devant une offre trop considérable et la concurrence des autres pays, y compris ceux qui sont derrière le rideau de fer. L'industrie du plomb et du zinc a été la première à ressentir les effets de la surproduction qui a abouti à un contingentement de nos exportations sur notre marché le plus important, celui des États-Unis. Un fort sentiment protectionniste résultant de la récession subie dans ce pays a soumis notre industrie à de pénibles répercussions. L'industrie du plomb et du zinc a été la plus fortement atteinte, mais le droit d'importation de 1.7c. imposé sur le cuivre aux États-Unis en juin 1958, a causé des bouleversements aussi profonds qu'inutiles, à notre avis. En outre, le Congrès américain est actuellement saisi de projets de loi qui tendent à imposer de nouvelles restrictions aux importations de métaux canadiens.

L'effet de ces mesures est de détourner les métaux de leur marché naturel et d'aggraver les excédents sur les autres marchés. Cette situation, jointe à une recrudescence de la concurrence des autres pays producteurs, place l'industrie minière du Canada dans une situation très difficile, surtout quand on tient compte du fait que les prix des bas métaux sont hautement volatiles et subissent, comme nous l'avons dit antérieurement, les faiblesses du marché longtemps avant que l'on constate une diminution des prix des industries de fabrication secondaires.

L'industrie minière se trouve donc dans un dilemme; elle doit résoudre le problème de la diminution du prix de vente de ses produits, coïncidant avec l'augmentation des éléments de ses prix de revient, tels les impôts, les salaires et le coût des fournitures et des machines, qui ne réagissent pas immédiatement aux influences déflationnaires.

Dans son ensemble et à la longue, la situation peut devenir grave. L'industrie minière est l'une des industries primaires dont dépend la prospérité économique du Canada. Une hausse exagérée des frais d'exploitation constitue un gaspillage inexcusable de nos ressources minérales. Elle impose aussi un handicap inutile à une industrie d'exportation majeure appelée à subir une concurrence très vive sur les marchés mondiaux. Il y a lieu d'ajouter que la prime persistante du dollar canadien impose un fardeau additionnel à nos industries d'exportation, y compris naturellement celle des mines d'or.

En résumé, quelle que soit la pression inflationnaire actuelle sur l'économie canadienne, le fait le plus significatif est celui de l'existence de fortes tendances inflationnaires qui a été tellement évidente depuis dix ans.

Pendant la première partie de cette période, le Canada a joui d'une expansion économique rapide et sans précédent, qui lui a permis de résister presque sans effort aux pressions inflationnaires. Mais depuis quelques années, la situation a changé du tout au tout. Les minéraux et les métaux dont le Canada est un grand producteur et exportateur sont excédentaires. La concurrence sur les marchés du monde est plus serrée, tandis que des restrictions sont imposées sur le marché le plus important du Canada.

Dans de telles circonstances, le lourd fardeau des éléments intégrants des prix de revient, tels les impôts, les salaires élevés et le coût des machines et des fournitures, a des effets pénibles. Il est évident que des rajustements s'imposent le plus tôt possible à l'égard des nouvelles circonstances et que l'on doit enrayer par tous les moyens possibles la continuation des tendances et des pressions inflationnaires.

Les moyens d'atteindre ce résultat devront être déterminés par les experts en économie et en politique monétaire. Aux yeux de l'homme de la rue, deux méthodes paraissent s'imposer bien clairement. La première consiste à comprimer les dépenses publiques, à équilibrer le budget de l'État, à exercer un contrôle serré sur toutes les propositions tendant à accroître la portée des services publics, afin d'en arriver finalement et le plus tôt possible à une diminution des impôts. La seconde est de résister à toutes nouvelles demandes d'augmentation des salaires, surtout lorsqu'elles sont inspirées par des sources qui ne tiennent aucun compte des besoins et des conditions au Canada, et aussi de réduire les pouvoirs monopolisateurs des syndicats nationaux et internationaux. En dernier lieu, il est essentiel d'appuyer toutes les mesures prises par le gouvernement ou par l'industrie privée pour mieux renseigner le public sur la nécessité de telles décisions et sur le grave danger qui menace non seulement les personnes et les organismes privés, mais la prospérité de la nation elle-même, et qui devient plus pressant lorsque le pouvoir d'achat de la monnaie nationale subit une érosion et une dépréciation incessantes.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Wansbrough. La discussion est maintenant libre et M. Wansbrough et ses collègues seront heureux de répondre aux questions qui leur seront posées.

Le sénateur CROLL: Voulez-vous une question difficile pour commencer? Mes renseignements sont tirés de la statistique du ministère du Travail sur les salaires et les heures de travail, de l'étude de la commission Gordon sur la productivité de la main-d'œuvre et sur les capitaux engagés dans l'industrie canadienne, ainsi que des indices des prix du Bureau fédéral de la statistique.

Le sénateur BRUNT: Pour quelle année?

Le sénateur CROLL: Cette statistique porte sur la période de 1946 à 1955. Je n'ai pas de renseignements pour d'autres années. Le graphique indique que

les salaires sont montés à 122 points tandis que la productivité individuelle de l'ouvrier atteignait 182 points. J'aimerais que vous commentiez le point suivant: l'écart entre le taux de productivité et le taux des salaires est flagrant, mais ce qui n'est pas aussi évident, tout en étant aussi frappant, c'est que chaque année où il y a eu augmentation de la productivité et des salaires réels, ceux-ci sont toujours restés en arrière ?

M. WANSBROUGH: Puis-je savoir qui a dit cela ? Est-ce un commentaire de...

Le sénateur CROLL: Non, le graphique que je vous ai passé est la source de renseignements. Le commentaire ne fait pas partie du graphique; il vient d'ailleurs.

Le sénateur LEONARD: Puis-je demander au sénateur Croll, pour mon édification personnelle, si ces chiffres se rapportent à l'industrie minière ?

Le sénateur CROLL: Oui, à l'industrie minière exclusivement. Je regrette de n'avoir pas été plus clair.

Le sénateur BRUNT: Qu'entendez-vous par "salaires réels" ?

Le sénateur CROLL: Oh, non! J'ai posé une question et je désire une réponse.

M. WANSBROUGH: Nous avons ici des experts. M. Fraser voudra peut-être répondre à cette question.

M. FRASER: Ceci comporte un grand nombre d'éléments qui n'ont pas été définis, mais une mesure de la productivité de l'industrie minière est celle du nombre d'heures de travail nécessaires à l'extraction d'une tonne de minerai. La qualité de cette tonne de minerai importe peu. D'après l'expérience de mes compagnies, ce rapport n'a pas varié depuis dix ans, bien que nous ayons dépensé des sommes considérables à l'achat de nouvelles machines. Malgré le degré de mécanisation atteint, c'est tout juste si nous avons pu maintenir le taux de l'extraction en heures de travail par tonne de minerai extrait. Cette comparaison n'est pas en termes absolus, vu que les conditions d'extraction changent beaucoup dans une mine au cours de dix années, à cause des profondeurs atteintes et ainsi de suite, mais au point de vue économique la comparaison est très exacte. Par coïncidence, ce sont les salaires de ma compagnie que l'on a cités et, au cours de cette période, la somme touchée réellement en salaire par tous nos employés rémunérés à un salaire horaire a augmenté de 104 p. 100.

Le sénateur CROLL: Naturellement, je n'ai parlé que des conditions de l'industrie minière. Le graphique dont je vous ai lu des extraits fait voir la grande disparité qui existe entre les salaires réels et la productivité par heure de travail. L'écart est considérable. Il semble que la productivité ait grandement dépassé les salaires dans cette industrie. Je vous ai indiqué la source de mes renseignements recueillis à la suite d'une étude des faits.

Le sénateur REID: Comment peut-on accroître la productivité sans utiliser un outillage plus moderne ? Si l'opérateur d'une certaine machine reçoit une augmentation de salaire, comment pourrait-il produire davantage avec la même machine ? Il est bien beau de nous citer des chiffres, mais je vous parle au point de vue pratique, d'après ce que je sais par expérience des conditions du travail.

M. FRASER: L'ouvrier ne peut accroître sa production que par le recours à des méthodes améliorées. Celles-ci résultent d'une façon différente d'exécuter le travail, ou de la quantité de matériaux apportés au poste de travail, ou bien encore des machines employées. Durant cette période de dix ans que nous discutons, l'amélioration de l'équipement mécanique des mines a été formidable. L'un des développements les plus remarquables a résulté de l'introduction du foret léger, ou foret suédois, vers 1946 ou 1948, dès la fin de la guerre, dans les mines canadiennes. Cet appareil a réduit considérablement l'effort physique requis pour la mise en place du foret de mine. Le transport du roc concassé dans les galeries de mine a été grandement facilité par les transporteurs. Ce travail se faisait autrefois à la pelle, mais je vous défie de trouver une pelle dans une mine à l'heure actuelle. Nous employons maintenant les courroies transporteuses.

La somme de travail physique requise d'un mineur pour le transport d'une tonne de minerai de la face d'extraction jusqu'au monte-charge est beaucoup moindre aujourd'hui qu'il y a quelques années passées. Mais je le répète, en dépit de toutes ces améliorations, d'après notre propre expérience, il n'y a eu guère de changement dans le nombre d'heures de travail employées à l'extraction d'une tonne de minerai.

En ce qui a trait aux autres types de mines, ou de certaines nouvelles mines où l'extraction se fait à ciel ouvert, il y a eu amélioration, mais dans les mines à galeries souterraines, le changement a été minime. Je demanderai à mes collègues de discuter ces chiffres.

Le sénateur CRERAR: Le coût de la main-d'œuvre représente quel pour-cent de votre prix de revient total ?

M. FRASER: Tout dépend du genre d'extraction. S'il s'agit d'une mine à galeries souterraines, la main-d'œuvre représentera de 60 à 70 p. 100 des frais d'exploitation, ou plutôt de 55 à 65 p. 100. Le dernier rapport que j'ai reçu mentionnait 65 p. 100.

Le sénateur CRERAR: C'est là le coût direct de la main-d'œuvre ?

M. FRASER: Oui.

Le sénateur CRERAR: Quel est le pour-cent des autres éléments qui entrent dans le coût total de votre exploitation minière ? Par exemple, l'énergie électrique, le transport et ainsi de suite. Sont-ils un élément de l'augmentation des prix de revient ?

M. FRASER: Les 65 p. 100 de main-d'œuvre dont j'ai parlé s'appliquent au coût de l'extraction du minerai, de son montage à la surface et des premiers travaux de réduction. Le prix du transport est calculé à un stade ultérieur.

Le sénateur CRERAR: Le chiffre de 65 p. 100 s'applique à la main-d'œuvre employée directement à l'extraction ?

M. FRASER: Ce chiffre représente le coût de la main-d'œuvre employée à la mine et le pour-cent de toutes les sommes payées.

Le sénateur CRERAR: Vous avez ensuite d'autres frais. Le transport vous coûte plus cher aujourd'hui qu'il y a dix ans ?

M. FRASFR: Oh, oui! Environ 78 p. 100.

Le sénateur CRERAR: Et le coût du bois de construction et des bois de mine ?

M. FRASER: Il est beaucoup plus élevé. Je ne saurais vous donner un indice prévis, car nous produisons nous-mêmes une partie du bois que nous employons.

Le sénateur CRERAR: Vous avez de la chance de ce côté-là ?

M. FRASER: Peut-être.

Le sénateur CRERAR: Utilisez-vous le charbon ou l'huile combustible ?

M. FRASER: Nous utilisons une grande quantité de coke à notre fonderie.

Le sénateur CRERAR: Quel est le prix du coke en comparaison de ce qu'il était il y a dix ans ?

M. FRASER: Il y a dix ans, il coûtait $12 la tonne et nous le payons aujourd'hui $22.50.

Le sénateur CRERAR: Il a presque doublé.

M. FRASER: Oui.

Le sénateur CRERAR: Et les explosifs ?

M. FRASER: Ce sont les explosifs qui ont peut-être le moins augmenté de toutes nos fournitures.

Le sénateur CRERAR: De sorte que votre prix de revient se compose approximativement de deux tiers de main-d'œuvre et d'un tiers des autres éléments que vous avez mentionnés ?

M. FRASER: Oui, approximativement. Il s'agit naturellement d'une mine à galeries souterraines et non d'une mine à ciel ouvert.

Le sénateur CRERAR: Il y a plusieurs années, quand j'occupais le poste peu enviable de ministre des Mines, je reçus de feu Donald McCaskil une analyse des dépenses de la compagnie International Nickel. Je crois me rappeler que les pourcentages indiqués étaient à peu près semblables à ceux qu'on vient de mentionner. Le bois de la Colombie-Britannique, l'énergie électrique, le transport étaient tous énumérés dans une liste d'environ vingt-cinq articles.

M. FRASER: L'un des articles les plus importants est celui du bois de première qualité dont le prix a augmenté trois ou quatre fois depuis dix ans.

* * *

(*Plus tard*)

M. FRASER: Je voudrais corriger ce que j'ai dit au sujet du prix du bois de première qualité. Le prix n'a pas augmenté trois ou quatre fois depuis dix ans, il a doublé pendant cette période.

Le sénateur CRERAR: Il serait intéressant de pousser plus loin cette étude afin de découvrir les causes d'augmentation du prix de revient non imputables au coût direct de la main-d'œuvre.

M. BRADFIELD: Il doit y avoir une explication de la question du sénateur Crerar, si elle est le résultat d'une étude sérieuse. Une explication possible, c'est que depuis quelques années, on a inauguré quelques-unes des plus importantes exploitations minières du pays, comme celles des mines de fer de Québec et du Labrador, qui comportent l'extraction d'un tonnage considérable de minerai à un coût minime, sans nécessité d'emploi antérieur de main-d'œuvre. Depuis quelques années, la tendance de l'industrie minière a été vers les travaux de cette nature, sur une vaste échelle. Peu de petites mines, et aucune petite mine d'or nouvelle, n'ont été mises en exploitation. Quelque cinquante mines ont dû cesser d'opérer à cause de la hausse des frais d'exploitation et du prix de vente stationnaire. Il doit y avoir quelque raison comme celle-là, car mes collègues et moi, nous n'avons pas constaté les résultats indiqués dans les rapports que l'on a mentionnés.

Le sénateur LEONARD: Dans le même ordre d'idées, M. Fraser nous a dit que le prix de la main-d'oeuvre a augmenté de 104 p. 100. Est-ce au cours de la période de dix ans ?

M. FRASER: Il s'agit des salaires courants, avant les déductions. Ce chiffre comprend le sur-temps et, avec ou sans la prime d'extraction, on constate le même pour-cent d'augmentation.

Le sénateur LEONARD: Il s'agit, j'imagine, de dollars actuels et l'on n'a fait aucune déduction pour l'inflation. Les salaires réels n'ont certainement pas augmenté de 104 p. 100. Mais d'après l'expérience de votre propre mine, la productivité par heure de travail s'est-elle accrue de plus de 104 p. 100 ?

M. FRASER: Par "productivité" parlez-vous du prix par tonne, ou du nombre de tonnes de minerai extrait ?

Le sénateur LEONARD: Je parle du graphique du sénateur Croll, qui est bien connu, j'imagine, des statisticiens et des économistes, et qui a trait à la production moyenne d'un ouvrier en une heure de travail.

M. FRASER: Comme je l'ai déjà dit, d'après notre propre expérience, le nombre de tonnes de minerai extrait par un mineur en une heure de travail n'a presque pas varié, de sorte qu'il n'y a eu aucune augmentation de la productivité, comme vous dites. Cela n'a pu se produire que dans les exploitations à ciel ouvert où l'on emploie l'équipement le plus moderne. Pour ceux d'entre vous qui n'êtes pas familier avec les mines souterraines, j'expliquerai que deux, ou trois, ou quatre mineurs travaillent ensemble dans une petite salle comme celle-ci et qu'il y a un grand nombre de ces salles de travail. C'est le total de la production

de tous ces ouvriers qui constitue le chiffre de la production de la journée. Dans de telles mines, l'emploi des machines est très limité. Les opérations sont tout à fait différentes de celles des mines à ciel ouvert, ou de l'exploitation d'un gisement très considérable où l'on emploie des grosses machines qui brisent le roc de la même manière qu'on le fait dans les carrières de gravier.

Le sénateur REID: Chaque mineur produit-il davantage individuellement, sans l'aide des machines, au regard de l'augmentation des salaires? C'est à cela que la question se résume.

M. FRASER: Je pense que les mineurs travaillent plus efficacement et avec plus d'habileté, bien que le travail soit moins rude, maintenant que l'on a introduit l'emploi des machines dans l'exploitation souterraine. Nous avons fait une longue étude de la productivité dans les mines souterraines et j'en résumerai la conclusion en disant que les mineurs de nos jours sont plus habiles et font du meilleur travail, sans être astreints au dur labeur d'autrefois.

Le sénateur BURCHILL: Vous nous avez indiqué comment vos prix de revient se sont accrus depuis dix ans, ou pendant une certaine période. Quelle a été l'augmentation du prix de vente de vos produits pendant la même période?

M. FRASER: Je n'ai pas les chiffres pondérés. Mais le prix du cuivre est à peu près le même aujourd'hui qu'en 1948. Le prix des métaux précieux n'a pas changé, ou même a baissé. Je parle de mémoire et je ne voudrais pas qu'on me reproche quelque inexactitude de chiffres. Le prix du nickel a augmenté d'environ 50 p. 100 depuis 1951, et de 100 p. 100 depuis 1948. Dans nos rapports annuels, nous indiquons par un indice pondéré la valeur du métal par tonne de minerai extrait et nous le comparons au prix des matériaux employés à l'extraction de cette tonne de minerai. L'augmentation de la valeur de la tonne de minerai extrait est beaucoup moindre; elle n'est que de 40 à 45 p. 100, au regard de l'augmentation de plus de 100 p. 100 dans le chiffre des salaires.

Le sénateur CRERAR: Depuis dix ans, le prix de la production d'une tonne de nickel a augmenté, en dépit de l'amélioration des machines?

M. FRASER: Oh, Oui!

Le sénateur CRERAR: De combien environ?

M. FRASER: Parlez-vous d'une tonne de nickel, ou d'une tonne de minerai?

Le sénateur CRERAR: Je parle du produit fini.

M. FRASER: Il a presque doublé.

Le sénateur CRERAR: Mettons qu'il a augmenté de 50 p. 100?

M. FRASER: L'augmentation est d'environ 100 p. 100.

Le sénateur CRERAR: Cette augmentation de 100 p. 100 a modifié du tout au tout les chances de bénéfices sur le minerai extrait. En d'autres termes, un minerai qui pouvait être extrait avec profit il y a dix ans, ne rapporte plus rien. Le résultat net de l'exploitation de votre mine pendant cette période se solde par une diminution du volume de la richesse produite. Tous les membres du Comité conviendront avec moi que les bénéfices espérés de l'exploitation de la mine jusqu'à son épuisement seront moins élevés. De sorte que l'augmentation des prix de revient, pour quelque raison que ce soit, aura pour effet de réduire les bénéfices éventuels de votre mine.

M. FRASER: C'est tout à fait exact.

Le sénateur CRERAR: Vous en convenez?

M. FRASER: Certainement.

Le sénateur MACDONALD: Vous et vos associés, avez-vous une opinion arrêtée quant à l'opportunité d'un relèvement du prix de l'or? Quel serait l'effet d'une augmentation du prix de l'or au point de vue inflation.

M. WANSBROUGH: Monsieur le président, M. Row, président de notre comité de l'or, et M. Bradfield, président de la mine Noranda, répondront à cette question.

M. ROW: Cette question s'adresse plutôt aux gouvernements. En ma qualité de représentant des compagnies de mines d'or du Canada, je dirai qu'une augmentation du prix de l'or nous plaîrait beaucoup. Vous savez tous que vous contribuez annuellement environ 12 millions de dollars au soutien d'un bon nombre de mines d'or. La nécessité de cette contribution est entièrement imputable à l'inflation. Nous sommes de l'avis de sir Roy Harrod que les stocks d'or du monde libre ne peuvent suffire au financement convenable du commerce international dans le monde.

Le sénateur MACDONALD: Je n'insisterai pas davantage sur ce point.

Quel serait l'effet d'une augmentation du prix de l'or sur la menace d'inflation ? C'est le point qui nous intéresse particulièrement.

M. ROW: Je pense qu'une augmentation du prix de l'or n'aurait qu'un effet minime sur les tendances inflationnaires; ce serait une simple reconnaissance du fait qu'il existe un certain degré d'inflation.

Le sénateur MACDONALD: Vous ne pensez pas qu'il en résulterait une nouvelle augmentation des prix, des services et des marchandises ?

M. ROW: Je ne le pense pas. Je ne vois aucun rapport entre les deux. Le prix de l'or n'a rien à voir au coût de la production des marchandises de consommation et des services.

Le sénateur MACDONALD: L'industrie de la production de l'or aurait plus de dollars à dépenser ?

M. ROW: Oui. Le fait qu'il n'y a eu aucune augmentation du prix de l'or depuis vingt-cinq ans n'a aucunement retardé l'inflation. Celle-ci n'a cessé de se produire graduellement. Réciproquement, pourquoi une augmentation du prix de l'or proportionnelle au degré d'inflation actuel, serait-elle plus qu'une simple reconnaissance de l'existence de cette inflation ?

Le sénateur WOODROW: La dernière augmentation du prix de l'or, autorisée par le président Roosevelt, a-t-elle eu des effets inflationnaires ?

M. WANSBROUGH: Elle a plutôt amenuisé la crise de cette époque.

M. ROW: Je ne le pense pas. Ce sont les Anglais qui ont pris l'initiative de cette augmentation du prix de l'or, qui eut d'abord lieu en Grande-Bretagne et ensuite aux États-Unis. Mais elle n'eut aucun effet sur l'inflation. Elle était déjà bien en retard, car elle n'eut lieu qu'en 1933, si je me souviens bien.

Le sénateur WOODROW: Quel effet eut-elle sur l'augmentation générale des prix qui suivit ?

M. ROW: Je ne pense pas que l'augmentation du prix de l'or ait un effet bien important sur les prix des biens de consommation et des services.

Le sénateur REID: N'est-il pas vrai que l'étalon d'or constituait autrefois un frein de contrôle des prix et que depuis l'abandon de l'étalon d'or, le prix de l'or n'a plus eu aucun effet sur l'inflation.

M. ROW: Oui, l'abandon de l'étalon d'or véritable nous a privés du contrôle qu'il exerçait sur l'inflation.

Le sénateur REID: En d'autres termes, l'or n'est plus un frein sur les cours ?

M. REID: Il pourrait l'être. Si notre monnaie de papier redevenait convertible en or aux banques, ce serait automatiquement un frein sur l'inflation.

Le sénateur PEARSON: D'après vous quelle serait l'augmentation du prix de l'or nécessaire pour déclencher une plus forte production d'or ?

M. ROW: Voici comment je répondrai à cette question. Si la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or était abrogée immédiatement, un grand nombre des mines d'or canadiennes devraient être abandonnées et dans trois,

quatre, ou cinq ans, 25 ou 30 des cinquante mines d'or du Canada auraient cessé d'opérer. Une augmentation du prix de l'or proportionnelle à l'inflation qui a eu lieu, non pas depuis dix ans, mais au cours des vingt dernières années, serait probablement de 100 p. 100, et porterait le prix de $35 à $70.

Le sénateur MACDONALD: Ne pensez-vous pas qu'une telle augmentation aurait des effets inflationnaires dans le monde entier? Et dans notre pays en particulier?

M. ROW: Non, je ne le pense pas. Cela n'augmenterait pas le prix des marchandises de consommation et des services. On ne ferait que reconnaître une situation qui existe déjà.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi les autorités actuelles n'augmentent-elles pas le prix de l'or?

M. ROW: Il semble que les autorités actuelles se trouvent présentement aux États-Unis.

Le sénateur CRERAR: Ne convenez-vous pas que la restauration de l'étalon d'or pour notre monnaie, c'est-à-dire le retour au temps où l'on pouvait se présenter à la Banque du Canada avec un billet de banque de $5 et l'échanger pour de l'or, exercerait une discipline des prix? La distinction me paraît être qu'à cause de la guerre nous avons abandonné l'étalon d'or; les monnaies devinrent libres et flottantes sur un vaste océan. Elles passèrent sous le contrôle et la gestion de prétendues autorités monétaires et il n'y eut plus de discipline naturelle. Comme de raison, les autorités monétaires des différents pays craignent toujours les répercussions possibles, telles que le chômage et d'autres effets.

Monsieur le président, je partage l'avis du témoin qu'une augmentation du prix de l'or n'aurait pas le moindre effet inflationnaire. En réalité, nous avons abandonné l'étalon d'or et nous avons fixé arbitrairement le prix de l'or depuis vingt-cinq ans et, depuis, le coût de la vie et l'inflation ont monté de 100 p. 100 ou environ.

Le PRÉSIDENT: Pensez-vous que les stocks d'or de la Russie exercent quelque influence sur la décision des États-Unis de ne pas augmenter le prix de l'or?

M. BRADFIELD: Je le pense.

Le PRÉSIDENT: Savez-vous quels sont les réserves d'or de la Russie?

M. BRADFIELD: Il existe bien des hypothèses à ce sujet. Les stocks d'or de la Russie semblent inspirer aux États-Unis la crainte d'une hausse des prix ou de toute augmentation du prix de l'or. Cela me paraît tout à fait dénué de sens. Si la Russie avait tellement d'or, elle l'utiliserait certainement aux paiements des articles d'importation dont elle a un si grand besoin.

Nous avons appris de source autorisée que les Russes cherchent à créer l'impression que leur production d'or est beaucoup plus considérable qu'elle l'est en réalité, dans le but probable de bouleverser notre régime monétaire fondé sur la valeur de l'or.

Une compagnie de compétence reconnue dans ce domaine et qui fait un important commerce d'or, Montague's de Londres, publie depuis longtemps une statistique à ce sujet. Il est significatif que dans son dernier rapport, publié depuis le début de l'année, il n'y a aucune mention de la production d'or en Russie. Je pense qu'il ne faut pas s'inquiéter des rapports de grande production. En tout cas, même si la Russie produisait beaucoup plus d'or que le Canada, devrions-nous nous en effrayer? Cela devrait-il priver le monde entier des avantages qui résulteraient d'une augmentation du prix de l'or, en donnant plus de souplesse au commerce national et en facilitant l'échange des monnaies?

Le sénateur WOODROW: Monsieur Bradfield, vous ne savez pas comment on pourrait comparer le coût de la production de l'or en Russie avec notre propre prix de revient?

M. BRADFIELD: Non.

Le sénateur WOODROW: C'est là que se trouve le secret.

M. BRADFIELD: Le coût de production doit certainement être très élevé.

Le sénateur HAIG: Lorsque l'on produit tant d'onces d'or qui valent tant, cela ne stablise-t-il pas la valeur de la monnaie de tous les pays qui ont adopté l'étalon d'or ?

M. BRADFIELD: Si toutes les nations revenaient à l'étalon d'or, ce serait une chose merveilleuse, car alors les manigances monétaires de tous les politiciens du monde entier se trouveraient dévoilées.

Le sénateur HAIG: Ceci n'a aucun rapport avec le fait que notre dollar fait prime sur le dollar américain.

M. BRADFIELD: Non.

Le sénateur HAIG: Quelqu'un en est responsable et les conséquences en sont désastreuses pour nous. C'est une taxe de près de 4 p. 100 sur toutes les marchandises que nous vendons aux Américains.

Le sénateur MACDONALD: Ce n'est pas la même chose quand on achète au lieu de vendre.

Le sénateur HAIG: Nous désirons surtout vendre.

Le sénateur MACDONALD: Nous achetons aussi une grande quantité de choses.

M. BRADFIELD: Nous sommes surtout un pays exportateur.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, si l'on a épuisé le sujet de l'étalon d'or, j'aimerais reprendre un autre point et je demanderais au Comité de revenir aux deuxième alinéa de la page 8 du mémoire, où l'on dit:

> Nous croyons aussi que l'un des principaux éléments des pressions inflationnaires sur notre économie se trouve dans le monopole véritable que certains puissants syndicats ouvriers sont en mesure d'exercer. . . .

C'est là une opinion généralement répandue dans notre pays. Cette assertion m'intéresse à cause de la remarque du professeur Knox, spécialiste en économie politique, dans le premier mémoire qui a été présenté au Comité:

> On n'a pas encore prouvé que la pression en vue du relèvement des salaires constitue un élément indépendant et important des forces inflationnaires.

Je me demande si les auteurs du présent mémoire partagent l'avis du professeur Knox. Afin d'obtenir une réponse à cette question, je demande aux témoins de nous dire s'ils approuvent cette autre assertion que le professeur Knox fit un peu plus tard, en répondant à une question:

> . . .Je ne suis pas encore convaincu que sa pression à la hausse . . . . .

Il s'agit de la pression exercée par les syndicats ouvriers.

> . . . .sur le niveau général des prix soit bien forte, à moins qu'il y ait d'autres puissantes pressions inflationnaires sur notre économie. L'une de celles-ci pourrait résulter d'une politique dirigée contre le chômage.

Je voudrais savoir, messieurs, si vous êtes d'accord avec cette dernière proposition, c'est-à-dire que d'autres fortes tendances inflationnaires doivent s'exercer simultanément, dont la pression des syndicats ouvriers n'est qu'une part. La question de savoir si cette part est minime ou importante est une affaire d'opinion personnelle. Un autre économiste devrait peut-être commenter ce point.

M. BRADFIELD: Il est evident que le coût de la main-d'oeuvre est inclus dans les tarifs de transport, qui ont été relevés de 48 p. 100. La main-d'oeuvre et les fournitures font partie intégrante de notre structure industrielle. Elle exerce une force inflationnaire de première importance et de premier plan sur toute l'industrie.

M. ANDERSON: La main-d'oeuvre n'est-elle pas partie intégrante de toutes choses? Elle entre dans tout ce qui vous entoure. Voyez ce pupitre, il a fallu de la main-d'oeuvre pour le fabriquer. La main-d'oeuvre est nécessaire à l'abattage des arbres et dans tous les procéeés de transformation qui ont suivi.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Revenant à la question de la main-d'oeuvre, n'admettez-vous pas que la pression des augmentations de salaires constitue une phase importante de l'inflation, sans même l'apport des autres éléments de la politique fiscale ou monétaire et des autres choses qui contribuent à accroître la circulation monétaire et la demande de certains produits, dont les syndicats prennent avantage? C'est sans doute ce qui a lieu pour le papier à journal et le cuivre. Mais les arguments en faveur des augmentations de salaires ne se trouveraient-ils pas affaiblis si personne n'achetait de cuivre, ni de papier à journal?

M. ROW: Puis-je répondre à cette question? L'absence des mesures politiques que vous avez mentionnées résulterait en une aggravation du chômage qui contrecarrerait automatiquement les effets des syndicats. Mais sans l'étalon d'or et le contrôle rigoureux de la circulation monétaire, ainsi que l'exercice d'une discipline par les gouvernements dans l'émission de nouvelle monnaie, alors qu'ils ont généralement adopté la ligne de conduite de fournir du travail à toute la population, pour qu'il n'y ait jamais plus de 3 ou 4 p. 100 de chômeurs, tous ces éléments ajoutés à l'exercice de pouvoirs monopolisateurs par les syndicats créeraient une force irrésistible. Les syndicats ont un tel pouvoir monopolisateur que les gouvernements eux-mêmes sont incapables d'y résister; nous en avons un exemple dans les chemins de fer canadiens.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, puis-je vous rappeler que nous avons ici des représentants de l'Association des courtiers en placements du Canada et l'heure avance. Je vous serais reconnaissant d'abréger vos questions, afin que nous puissions les entendre. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie, monsieur Wansbrough, ainsi que vos distingués collègues. Votre mémoire sera certainement étudié attentivement.

Honorables sénateurs, je prierai maintenant M. Alexander de nous présenter le mémoire de l'Association des courtiers en placements du Canada.

M. N. J. ALEXANDER: Monsieur le président et honorables sénateurs, je commencerai par vous présenter mes trois collègues. Ce sont M. M. D. Cox, administrateur de la maison *Anderson & Company, Limited*, de Toronto, et M. George Cretzianu, vice-président de la maison *Greenshields & Company*, de Montréal. M. Cretzianu a été autrefois directeur général de la *Banca Romaneasca*, de Bucharest, en Roumanie. Il a eu l'expérience de deux mauvaises périodes d'inflation et il pourra vous en parler en connaissance de cause. Mon troisième collègue est M. H. L. Gassard, administrateur gérant de l'Association des courtiers en placements du Canada.

L'Association saisit avec plaisir cette occasion qui lui est offerte de présenter son mémoire. Nous espérons sincèrement que ce mémoire et la période de questions qui en suivra la lecture contribueront à jeter la lumière sur les conséquences de l'inflation au point de vue de l'épargne et des placements.

Les symptômes les plus connus du phénomène de l'inflation sont la détérioration, ou la crainte d'une future détérioration de la valeur de la monnaie et de la hausse des coûts et des prix qui en sont le corollaire. Les économistes nous disent que les causes de l'inflation sont nombreuses. Voici quelques-unes de celles que l'on mentionne le plus souvent:

Une rareté de marchandises et de services pour répondre à la demande.

L'emploi d'une trop forte partie du revenu national à des immobilisations de capitaux.

L'emploi d'une trop forte partie du revenu national à des dépenses de consommation, ou en vagues de dépenses extravagantes de la part des consommateurs.

L'emploi d'une trop forte partie du revenu national à des dépenses improductives, comme celles de la guerre.

L'exercice de monopoles par les syndicats ouvriers et l'industrie qui en profitent pour faire monter les prix ou créer des raretés artificielles.

Les déficits chroniques des gouvernements pendant des périodes de prospérité commerciale.

Des augmentations exagérées de la circulation de la monnaie ou du crédit, relativement à la quantité de marchandises ou de services disponibles.

Il est évident que toutes ces causes ont contribué à l'occasion pendant les années de l'après-guerre à la création de l'état de crainte actuel des épargnants qui hésitent à faire des placements à long terme ou à des taux fixes d'intérêt. Les personnes qui ont de l'argent à placer manquent apparemment de confiance en l'avenir, parce qu'elles craignent une dépréciation de la valeur de la monnaie et espèrent obtenir des taux d'intérêt plus élevés. On en trouve un exemple frappant dans l'augmentation des achats d'obligations du Gouvernement du Canada depuis l'automne dernier.

Du 30 septembre 1958 au 30 avril 1959, cette augmentation a été de 1,769 millions, dont 95 p.100 en obligations d'épargne du Canada (remboursables à demande) ou en bons et obligations à échéance de deux ans ou moins. En d'autres termes, messieurs, les acheteurs d'obligations du gouvernement ont limité leurs achats à celles qui peuvent être encaissées à bref avis, avec la moindre perte de capital. Les courtiers de placements, comme nous, sont d'avis que la condition préalable la plus importante pour encourager les placements est celle de la confiance des épargnants dans la stabilité présente et future du pouvoir d'achat de la monnaie. La stabilité du moment présent ne suffit pas. Les personnes qui font des placements demandent et ont le droit d'exiger la stabilité future, avec l'assurance qu'elles ne seront pas soumises à des impôts élevés au point d'être une véritable confiscation du revenu. En l'absence de ces conditions, le marché des valeurs d'immobilisation est bouleversé et il devient difficile d'emprunter justement au moment où le gouvernement et les institutions privées ont besoin de capitaux.

L'inflation et ses symptômes ne sont pas une chose nouvelle, bien que l'on semble plus conscient de ce problème de nos jours que dans le passé, même si la crainte semble plutôt vague. L'histoire de l'inflation remonte très loin dans le passé, à partir des temps où les monarques réduisaient le poids de l'or des pièces données en paiement des services des mercenaires. En général, les périodes d'instabilité des prix ont suivi les guerres, lorsque l'argent et le crédit avaient été employés au financement de dépenses improductives. Un homme qui jouit de la plus haute autorité en ces questions, M. Graham Towers, a dit[1]:

> De nos jours, quand un si grand nombre de personnes ont l'impression que la valeur de la monnaie n'a cessé de s'avilir en temps de paix comme en temps de guerre depuis plusieurs générations, et que c'est là un développement inévitable, je pense qu'il est opportun de rappeler que ce n'est pas le cas des pays qui se targuent de responsabilité fiscale et monétaire, sauf lorsqu'un redressement s'impose à la suite des conséquences financières d'une guerre.

L'une des plus grandes difficultés à surmonter dans la lutte contre l'inflation, c'est qu'elle peut paraître désirable à cause de ses résultats immédiats aux yeux du grand nombre qui sont portés à ne penser qu'au présent sans s'inquiéter des effets lointains. D'autres croient qu'une lente inflation est un moindre mal

[1] Dans un discours prononcé à Toronto le 14 novembre 1957, au chapitre local de l'Institut des assureurs agréés du Canada, et de l'Association des assureurs-vie de Toronto.

que le freinage de la spirale des prix par le moyen de contrôles ou de rationnement. Sûrement, les tenants de la doctrine d'une lente inflation ne se rendent pas compte qu'il est essentiel de protéger l'épargne populaire dans une démocratie capitaliste. L'épargne populaire est la principale source de l'accumulation de capitaux dont dépend la vie et la prospérité d'une nation.

Voici quelques attractions apparentes immédiates de l'inflation:

Les syndicats veulent des salaires plus élevés pour une somme de travail moindre, sans donner en retour un rendement plus élevé.

Les cultivateurs demandent le soutien des prix et des subventions.

Les commerçants voient avec plaisir la hausse des prix et des bénéfices sans amélioration de la qualité des marchandises.

Les pensionnés demandent une augmentation des pensions de sécurité du vieil âge.

Les gouvernements accordent des augmentations de bénéfices sociaux pour s'attirer la faveur des électeurs.

Il va sans dire que tous les groupes intéressés s'attendent de toucher ces bénéfices accrus en dollars dont le pouvoir d'achat sera constant. En d'autres termes, chacun veut obtenir quelque chose sans offrir rien en retour, et aux dépens des autres.

L'Association croit que le public et les gouvernements doivent être informés des fait suivants. La circulation monétaire peut être accrue sans limites, mais cette méthode ne donne qu'une hausse des prix sans produire de richesse additionnelle. En réalité, vu que les gens s'attendent à une inflation de plus en plus considérable, elle finit par aboutir à un avilissement du niveau de vie en encourageant la spéculation plutôt que la production et en favorisant l'incompétence et le gaspillage. En outre, une hausse continue des prix, ou même la perspective d'une hausse de prix, stimule les dépenses et décourage l'épargne essentielle au financement des entreprises nouvelles et productives dont dépend l'amélioration du niveau de vie. La plus forte partie des épargnes a lieu sous la forme d'obligations pour un nombre déterminé de dollars. Par exemple, en 1957-1958, au Canada, les nouvelles émissions d'obligations du gouvernement et de l'entreprise privée, ainsi que d'actions privilégiées, ont constitué 87 p.100 de tous les nouveaux financements, tandis que les actions ordinaires n'en formaient que 13 p.100. Ceci ne comprend pas les sommes considérables prêtées sur hypothèques, qui sont naturellement d'une valeur fixe. À la fin de 1958, il y avait en cours au Canada des obligations d'une valeur de 24.1 milliards de dollars, des hypothèques d'une valeur approximative de 9 milliards et des dépôts d'épargne de 6.8 milliards, soit un total de 39.9 milliards, tandis que la valeur totale d'actions de sociétés canadiennes atteignait un montant bien moindre. Une hausse des prix de 2.6 p.100, qui eut lieu en 1958, constitua une taxe cachée, non déclarée et injuste de plus d'un milliard sur les valeurs fixes en dollars. Il ne faut pas oublier que la majeure partie de ces placements à revenu fixe est détenue, ou conservée en fiducie, par des millions de Canadiens.

Nous croyons que le remède de l'inflation, même s'il n'est pas d'application agréable, est infiniment préférable au mal. Il peut être désagréable de pratiquer l'économie dans l'administration, de maintenir une politique de crédit propre à enrayer une circulation monétaire exagérée et d'appliquer des mesures tendant à favoriser la concurrence et à promouvoir l'utilisation la meilleure des ressources actuelles. Toutefois, une dépréciation graduelle du niveau de vie causée par l'inflation sera encore beaucoup plus désagréable, surtout si la situation vient à se détériorer au point d'une catastrophe économique à l'ancienne mode. Il vaut évidemment mieux faire résolument face au danger dès maintenant que de permettre à la situation de s'aggraver comme au Chili, où le coût de la vie est 9½ fois plus élevé qu'en 1953, tandis que la production industrielle est restée au même niveau qu'il y a six ans, en dépit d'une augmentation sensible de la

population. Incidemment, le taux d'intérêt commercial des banques est actuellement de 15.5 p.100 dans ce pays et les autres taux sont élevés dans le même ordre. Il est significatif que l'Allemagne occidentale dont les citoyens ont encore présents à la mémoire deux désastres inflationnaires, tout en appliquant une rigoureuse politique anti-inflationnaire a su, depuis 1953, hausser son niveau d'embauchage à un dégré supérieur à celui de tous les autres pays du monde occidental. La Grande-Bretagne et la France ont également résolu leurs difficultés inflationnaires avec d'excellents résultats, bien que dans ce dernier pays surtout, le retard apporté à l'adoption des mesures fondamentales ait exigé par la suite un programme d'austérité rigide.

Nous n'admettons pas la théorie que l'inflation annuelle à petites doses est nécessaire à l'embauchage complet. Depuis environ vingt-cinq ans, plusieurs gouvernements ont accepté la responsabilité de maintenir un niveau élevé d'embauchage par des méthodes de ce genre. Nous rejetons ce concept et nous citons de nouveau M. Towers, qui a avancé un argument des plus lucides:

> . . . il paraît y avoir quelque chose de grotesque dans un système qui inflige une amende de 100 p.100 à toute une population afin de gagner quelques avantages à un groupe changeant d'environ 2 à 3 p.100 de la force ouvrière.

Rien dans ce que nous venons de dire n'implique qu'à certains moments le gouvernement ne peut ou ne doit accroître la circulation monétaire et faciliter le crédit, pas plus que les sociétés ou les particuliers devraient être dissuadés de faire des emprunts bancaires à court terme pour des fins utiles. Toutefois, le gouvernement, comme tout le monde, ne doit pas oublier qu'il faut rembourser les emprunts et que ceux-ci ne doivent pas dépasser notre capacité future de remboursement. Si le gouvernement ne peut, ou ne veut pas éteindre ses dettes, l'inflation devient inévitable.

L'extrait suivant d'un discours fait l'hiver dernier par William McChesney Martin[2], président du Bureau des gouverneurs des banques de réserve fédérale, est lumineux:

> Quelle que puisse être la justification d'un déficit en temps de régression, et je crois même qu'on s'illusionne à ce sujet, il est indiscutable qu'en une période d'amélioration des affaires et de reprise vers de plus hauts sommets, un bilan déficitaire ajoute du combustible aux flammes de l'inflammation. En vérité, c'est insuffler de l'air dans la structure financière comme dans un ballon; éventuellement, celui-ci éclate et la régression devient pire que si l'on n'avait pas eu recours à ce stratagème. Je le répète, et ce n'est pas agréable, mais avec tout le respect dû à ceux qui parlent des temps modernes et de la désuétude des théories classiques, mes remarques se fondent sur des principes respectables et qui ont subi l'épreuve des siècles. Ils sont aussi valides aujourd'hui qu'ils l'ont toujours été à travers les âges.

Les fonctions des membres de notre association sont nombreuses et variées. L'une des plus importantes consiste à établir le contact entre les emprunteurs et les prêteurs, qui ont tous besoin de conseils. Il est évident que s'il tient à rester en affaires, le courtier doit généralement donner de sains conseils, et moralement ses conseils doivent être dans l'intérêt de chacun. En temps d'inflation, il doit en toute honnêteté recommander la prudence à ses clients. Ceci s'applique particulièrement au cas du petit épargnant qui est presque toujours le moins renseigné et le moins capable de se protéger contre la dépréciation des dollars de son placement. Mariner S. Eccles, disait récemment à Washington[3]:

> Pourquoi achèterait-on des obligations à intérêt de valeur fixe remboursables à leur échéance en dollars dépréciés au taux de 2 ou 3 p. 100 par

[2] Discours prononcé le 12 décembre 1958, au Club des exécutifs, de Chicago.

[3] Le 25 mars 1959, dans son témoignage au Comité conjoint sur le rapport économique. M. Eccles est un ancien président de la Commission de réserve fédérale.

an, suivant le rythme de la lente inflation ? Il est au moins immoral, s'il n'est pas malhonnête de la part du gouvernement de vendre de telles obligations et de permettre le développement d'une situation où non seulement ses propres obligations, mais toutes les autres obligations en dollars fixes, seront remboursées en dollars dépréciés de 2 à 50 p. 100, suivant la date des échéances.

Plusieurs membres de notre association ont, au cours des derniers mois, mis les gouvernements, les institutions de placement et le public en général en garde contre la menace actuelle d'inflation. Ces mises en garde ont revêtu diverses formes, depuis les entrevues personnelles jusqu'à la diffusion de circulaires par la poste. M. E. H. Ely[4], notre ancien président, a dit:

> Je pourrais résumer le tableau général de la situation au cours des douze derniers mois en disant que la confiance dans les obligations publiques n'a cessé de décroître, à cause de la politique de dépenses du gouvernement et de ses tendances inflationnaires. . . . Les marchés des capitaux semble complètement bouleversé et déséquilibré lorsque l'on songe à l'écart considérable qui existe entre l'intérêt que rapportent les obligations de tout repos et le revenu des actions de première valeur. Est-il logique que les gouvernements aient à payer 5¼ p. 100 d'intérêt sur leurs emprunts quand les actions ordinaires ne rapportent que 2½ p. 100 ?

Nous croyons sincèrement que ces avertissements ont été donnés dans l'intérêt public et non dans l'intérêt personnel des courtiers en placements. Après tout, nos bénéfices sur les transactions ne changent pas du fait que le coupon d'une obligation porte 3 ou 6 p. 100 d'intérêt. Nous croyons que la stabilité des valeurs monétaires est essentielle si l'on veut obtenir les capitaux nécessaires au développement du pays, non seulement de nos propres épargnants, mais aussi de l'étranger. Nous croyons aussi que la prospérité de l'industrie canadienne dépend de ses moyens de lutte contre la concurrence, tant sur les marchés domestiques qu'à l'étranger. Ceci est d'autant plus important que le commerce d'exportation est la source d'une partie importante de notre revenu. Par exemple, les exportations comptent pour 20 p. 100 dans les sources du revenu du Canada, tandis qu'elles ne forment que 6 p. 100 du revenu des États-Unis. Le réveil de l'économie des pays européens et le développement du marché commun en Europe leur donnent une importance encore plus grande. Il est évident que la perte de notre commerce d'exportation, ou celle d'une partie de notre propre marché domestique à nos concurrents étrangers serait désastreuse. Nous ne saurions être prospères si notre industrie ne peut lutter avec la concurrence étrangère, à l'intérieur et à l'extérieur, tant au point de vue de la qualité qu'à celui des prix.

Nous n'avons aucune confiance aux régimes de contrôle des prix et des salaires, ou dans le rationnement des marchandises et des services, ou encore dans la répartition arbitraire des capitaux. De telles mesures peuvent retarder quelque peu le progrès de l'inflation pendant les périodes de financement déficitaire des gouvernements, mais le public ne s'y soumettra qu'en des moments d'urgence nationale, et dès que les contrôles sont relâchés, il essaie de reprendre le temps perdu dans ses dépenses de consommation. Toutefois, en temps de paix, nous sommes convaincus que les Canadiens férus de liberté ont en horreur toutes les interventions bureaucratiques. C'est pourquoi il semble plus opportun de recourir à des méthodes plus orthodoxes et plus fondamentales.

Nous sommes fermement convaincus que l'exercice d'une retenue rigoureuse dans l'expansion de la circulation monétaire et des crédits, accompagnée d'un régime de bilan équilibrés, peut créer l'atmosphère propice à l'épargne et aux placements. La restriction du crédit fait qu'il y a moins d'argent en circulation pour l'achat de marchandises et de services et, après tout, quand l'argent est plus rare, l'inflation ne peut aller bien loin. En outre, le gouvernement qui a un surplus

[4] Le 9 juin 1959, au congrès de l'Association des courtiers en placements du Canada, à Banff.

peut diminuer ses dettes. Les déclarations récentes des banques centrales de l'Amérique du Nord indiquent qu'elles sont du même avis. M. James E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, dans son rapport au ministre des Finances pour l'année 1958, a fait les commentaires suivants:

> Passant en revue la suite des événements survenus dans le monde occidental au cours des quelque dix dernières années, je ne peux m'empêcher de conclure que nous aurions pu réaliser une aussi forte augmentation de la production et de l'emploi, tout en évitant plusieurs des difficultés et des malheurs amenés par l'inflation ou la crainte de l'inflation, si les gouvernements et les banques centrales avaient donné une plus grande priorité au maintien de la valeur de la monnaie . . . A mon avis, la politique monétaire devrait renforcer et réaffirmer sa détermination de rester fidèle aux principes fondamentaux de la monnaie saine. Le plus grand obstacle au bon fonctionnement de la politique monétaire est peut-être la propagation de la théorie qui veut que les démocraties ne peuvent jouir à la fois d'un haut niveau d'emploi et de prix stables, qu'elles doivent inéluctablement choisir entre le chômage et l'inflation, qu'un haut niveau d'emploi ne peut être réalisé qu'à la condition de tolérer ou même de créer délibérément une certaine mesure d'inflation. Je suis sûr que ces idées sont fondamentalement erronées . . . A l'issue, l'inflation crée plus de chômage qu'elle n'en élimine provisoirement; elle cause des torts considérables à maintes personnes qui n'ont aucun moyen de s'en défendre; elle réduit l'efficience économique et abaisse la productivité; elle est la grande destructrice de l'ordre économique et de la stabilité sociale.

M. Martin[5], des banques de réserve fédérales, a fait récemment la déclaration publique suivante:

> . . . au stade actuel du cycle économique, il est essentiel que le gouvernement équilibre son budget et accumule des excédents au fur et à mesure du progrès économique. Il est possible que les dépenses et les déficits aient été nécessaires en temps de régression, mais il faut les éviter lorsque l'économie reprend une plus grande activité.
>
> Il est aussi d'importance essentielle que nous ayons un marché vigoureux et très large pour l'écoulement des valeurs d'État, afin que la trésorerie puisse contracter ses emprunts ailleurs qu'aux banques. En d'autres termes, le Trésor doit faire une concurrence souple et efficace aux autres emprunteurs en vue d'obtenir les épargnes disponibles.
>
> L'administration convenable de la dette publique, tout en contribuant à la stabilité générale, dépend en partie elle-même de cette stabilité. On ne saurait convaincre les épargnants d'acheter des titres à revenu fixe lorsqu'ils appréhendent une érosion constante du pouvoir d'achat du dollar.
>
> Le financement des déficits administratifs par le recours aux banques résulte en la création de nouvelle monnaie plutôt qu'en l'emploi de la monnaie déjà existante. Dans une période d'activité économique, c'est là une méthode sûre d'inflation monétaire. Il est impossible d'enrayer effectivement l'inflation lorsque le régime bancaire est la source principale de financement des déficits du gouvernement.

Il semble que les gouvernements se rendent de plus en plus compte de la sagesse des doctrines de MM. Coyne et Martin. Nous connaissons tous la détermination du président Eisenhower d'équilibrer son budget et, de son côté, le ministre des Finances Fleming prévoit une réduction du déficit dans son récent exposé budgétaire.

Dans le dernier budget, nous voyons un élément encourageant dans le relèvement de 2 à 3 p. 100 de l'impôt de sécurité de vieillesse. En outre de la saine décision de placer cette caisse sur une base rentable, l'augmentation de

[5] Le 6 février 1959, au Comité économique conjoint du Congrès.

l'impôt sur le revenu fera comprendre aux contribuables qu'ils doivent payer eux-mêmes les prestations universelles de sécurité sociales de cette nature. Bien que le relèvement de l'impôt sur le revenu ne frappe que 800,000 des 4,600,000 contribuables, l'augmentation de l'impôt sur les sociétés les atteindra pour ainsi dire tous jusqu'au dernier, tandis qu'une taxe plus lourde sur les ventes se fera aussi sentir généralement. En dernière analyse, chaque individu est touché directement ou indirectement par les augmentations d'impôts et l'on doit favoriser toutes les mesures propres à faire comprendre à un plus grand nombre de contribuables le but des impôts qu'ils sont appelés à payer et que l'argent distribué en prestations de sécurité sociale doit être trouvé quelque part. Vu que les dépenses non imputables à la défense, y compris le coût de la sécurité de vieillesse, dans le budget du gouvernement fédéral, ont augmenté de plus de 60 p. 100, de l'exercice de 1953 à celui de 1959, tandis que la production nationale n'a progressé que de 35 p. 100 ou moins, nous sommes d'avis que le programme de sécurité sociale tout entier devrait être revisé. L'équilibre budgétaire par le moyen des impôts a cependant des limites que l'on a presque atteintes. Il y a lieu d'accorder une plus grande importance à un contrôle plus efficace des dépenses du gouvernement.

Si l'exemple que le gouvernement donne par l'économie dans ses dépenses est suivi dans les autres secteurs de la communauté, il n'y a aucune raison qui empêcherait notre pays de se développer et de prospérer. Mais les promesses des gouvernements ne suffisent pas à elles seules. Il faut convaincre le public et cela prend du temps. Quand la crainte de l'inflation se sera dissipée, les gens se sentiront encouragés à pratiquer l'épargne et à faire des placements, tant dans les valeurs publiques que dans les programmes personnels de sécurité sociale, tels les régimes de pension et l'assurance-vie. Les capitaux nécessaires seront alors disponibles et seront attirés vers les entreprises commerciales de production et les immobilisations sociales. L'histoire de notre vie industrielle a démontré que les plus grands progrès économiques soutenus ont été réalisés lorsque les conditions sont propices à l'épargne et au placement. La nation en général vise à un niveau de vie plus élevé, ce qui demande des immobilisations plus considérables dans les entreprises privées et sociales. Non seulement la stabilité du niveau des prix et le progrès économique sont compatibles, mais il sont inséparables.

En résumé, voici quelles sont nos conclusions:

1. La stabilité monétaire est essentielle vu que l'épargne populaire est à la base du progrès économique.
2. L'inflation n'est ni inévitable ni désirable.
3. Il faut enrayer les tendances inflationnaires sans quoi nos industries d'exportation, qui emploient la plus forte partie de la main-d'œuvre, deviendront incapables de soutenir la concurrence.
4. Nous rejetons les contrôles comme méthode d'enrayer l'inflation et nous plaçons notre foi dans la limitation du crédit et les budgets équilibrés, grâce aux économies administratives plutôt que par le relèvement des impôts.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Alexander. Nous passerons maintenant aux questions. Sénateur Croll?

Le sénateur CROLL: Étant donné que l'on prédit une augmentation de 7 p.100 dans la production nationale et que l'on constate une reprise, que l'embauchage est plus élevé que jamais et que l'on rapporte en général des bénéfices plus élevés au cours du dernier trimestre, pourriez-vous nous dire comment il se fait que le gouvernement est quelquefois obligé de payer un taux d'intérêt plus élevé que l'industrie privée? Pourquoi cette hésitation à prêter au gouvernement, sauf à un taux d'intérêt sans précédent?

M. Cox: L'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a de la difficulté à emprunter de l'argent, c'est que pour la première fois depuis la

guerre, il a augmenté la dette nationale, tandis qu'antérieurement à l'an dernier, il la réduisait chaque année. Ce changement de politique a détruit l'équilibre qui existait entre le rendement des valeurs du gouvernement, des municipalités et des entreprises privées. Les obligations du gouvernement, qui sont les plus répandues parmi les épargnants, ont perdu leur réputation quand les détenteurs d'obligations de la Victoire découvrirent qu'ils ne pouvaient les convertir en espèces quand ils avaient besoin d'argent, sans subir une lourde perte. Dans le cas des obligations de sociétés, il y a des caisses d'amortissement, ou de rachat, ou certaines autres mesures de protection, qui leur assurent plus de stabilité. La dernière émission des Chemins de fer nationaux du Canada comportait une caisse de rachat; c'est la première fois que le gouvernement a recours à une mesure de ce genre. Toutefois, l'apathie générale a atteint un tel degré que cette émission ne suscita qu'un faible intérêt chez le public. C'est une indication du manque de confiance dans les opérations financières du gouvernement.

Le sénateur CROLL: Je m'attendais à cette réponse de votre part. Mais poussons cette discussion un peu plus avant. Je suis de la vieille école et je pense que la majorité des gens croient encore qu'il n'y a rien de plus sûr que les obligations du gouvernement. Est-ce que je suis maintenant un membre de la minorité ?

M. COX: Je ne le pense pas, mais les gens ne paraissent pas croire que des obligations dont le cours varie tous les jours et dont on trouve la cote dans les journaux, chez les courtiers en placements, les compagnies de fiducie et ailleurs, constituent un placement permanent, comme une hypothèque, par exemple, qui n'est pas aussi facilement négociable qu'une obligation. C'est une indication du manque de confiance qui s'est développé et malgré tout l'argent liquide dont les sociétés et les particuliers disposaient l'an dernier, ils ont limité leurs achats à des obligations à court terme, ou remboursables à demande. Le ministère des Finances et la Banque du Canada pourraient peut-être vous donner une meilleure explication que la mienne, mais je pense que le public a été un peu gâté par les obligations d'épargne du Canada, que l'on peut encaisser en quelques minutes.

Le sénateur CROLL: N'est-ce pas là un avantage ?

M. COX: Cette sorte d'obligation offre certainement un avantage à l'acheteur par opposition aux obligations à 20 ou 25 ans; car bien que l'intérêt soit un peu moins élevé, il peut obtenir le remboursement de son argent dès qu'il en a besoin.

Le sénateur CROLL: À la page 11 de votre mémoire, vous dites: "Vu que les dépenses non imputables à la défense, y compris le coût de la sécurité de vieillesse, dans le budget du gouvernement fédéral, ont augmenté de plus de 60 p.100, de l'exercice de 1953 à celui de 1959, tandis que la production nationale n'a progressé que de 35 p.100 ou moins, nous sommes d'avis que le programme de sécurité sociale tout entier devrait être revisé."

J'en conclus que vous voudriez que ce programme soit réduit. Est-ce ce que vous préconisez ?

M. COX: Qu'est-ce qui devrait être réduit ?

Le sénateur CROLL: Le programme tout entier de sécurité sociale. Quand vous dites qu'il devrait être revisé, pourquoi le serait-il, sinon pour le comprimer, ou pour faire disparaître l'écart qui existe entre les 60 p.100 et les 35 p.100 ? C'est la conclusion que je tire de cette remarque. Ai-je tort ?

M. COX: Si nous poussons trop loin les mesures de sécurité sociale, j'imagine qu'il faudra trouver l'argent quelque part. Le gouvernement ne se bornera pas nécessairement à imprimer de nouveaux billets, il augmentera les impôts. D'autre part, si les impôts sont tellement élevés, qu'on ne nous laisse plus que tout juste de quoi vivre, le gouvernement, dans sa sagesse, devra fournir tous les capitaux nécessaires au développement du pays. Nous ne partageons pas l'avis que le gouvernement peut faire mieux que les particuliers.

Le sénateur ASELTINE: Ce n'est pas une réponse à la question que l'on vous a posée.

Le sénateur CROLL: Monsieur Cox, vous êtes notre invité et vous essayez de répondre à cette question. Je l'ai résumée en disant que c'est ma propre conclusion. Vous auriez pu répondre que je vous avais mal compris, mais vous ne l'avez pas fait. Je maintiens ma conclusion. Vous dites que le gouvernement ne devrait pas aller plus loin dans la voie des mesures de sécurité sociale et qu'il devrait même les réduire, à cause de l'écart qui existe entre l'augmentation du budget et l'augmentation de la production nationale; l'une est le double de l'autre.

M. COX: Les dépenses sociales ont progressé trop rapidement; je ne dis pas qu'il faudrait les réduire.

Le sénateur THORVALDSON: N'essayez-vous pas de démontrer que le bon sens exige une certaine relation entre les dépenses de sécurité sociale et le chiffre de la production nationale? C'est ce que vous voulez dire, n'est-ce pas?

M. COX: Oui.

Le sénateur THORVALDSON: Et si les dépenses des services sociaux deviennent disproportionnées par rapport à la production nationale, il n'y aura plus assez d'épargne pour le financement des immobilisations et le progrès du pays se trouvera enrayé. Est-ce là ce que vous essayer réellement de dire?

M. COX: Oui.

Le sénateur HAIG: Vous dites qu'il y a rareté d'argent et que les gens encaissent leurs obligations. Pourquoi n'empruntent-ils pas de la banque à 3, 4 ou 5 p.100, comme autrefois? Mais je puis répondre moi-même à cette question.

Les journaux de la ville de Winnipeg, et de toutes les villes du pays, j'imagine, publient une annonce rédigée à peu près comme il suit: Nous nous engageons à vous payer 5½ ou 5¼ p.100 d'intérêt sur l'argent que vous déposerez pour une période de 2, 3 ou 4 ans. Puis les compagnies qui font cette annonce, prêtent ces dépôts à 7¼ p.100. Naturellement, les gens n'iront pas confier leurs épargnes aux banques, mais plutôt à ces compagnies de fiducie. Où les banques trouveront-elles alors l'argent qu'elles prêtent? Si j'ai besoin d'argent pour le financement de mes affaires, je ne saurais l'obtenir des banques. C'est bien la situation actuelle, n'est-ce pas?

M. COX: Cela peut se produire, monsieur le sénateur.

Le sénateur HAIG: Non seulement cela peut arriver, mais les choses ne se passent pas autrement. Au Manitoba, ces compagnies qui font des prêts à 12 p.100 d'intérêt offrent 5½ p.100 pour les dépôts et leur garantie est de tout premier ordre.

Comment les banques peuvent-elles trouver l'argent que je voudrais leur emprunter? Si je m'adresse à un banquier et lui demande $5,000 pour achever de payer ma maison, il me remercie de cette preuve de confiance, mais il ne peut me consentir le prêt parce qu'il n'a pas l'argent voulu. Toutefois, je n'ai qu'à traverser la rue et à m'adresser à une compagnie de fiducie et celle-ci me prêtera l'argent dont j'ai besoin, à 7¼ p.100. Mais je puis encaisser mes obligations à 5½ p.100 au lieu de payer un intérêt aussi élevé. N'est-ce pas ce qui arrive?

M. COX: Je ne suis pas de cet avis. Les choses se passent parfois comme vous venez de le dire, mais ce n'est pas la règle générale. La preuve en est que la somme des épargnes augmente constamment.

Le sénateur HAIG: Combien d'argent le public dépense-t-il de cette façon aujourd'hui?

M. COX: Je ne le sais pas.

Le sénateur HAIG: J'imagine que c'est environ 25 millions par mois.

Le sénateur MACDONALD: J'aimerais à revenir sur la première question du sénateur Croll, relativement à l'intérêt des valeurs industrielles. J'entends par là les obligations industrielles en comparaison des obligations du gouvernement.

Pour les fins de notre étude de la question de l'inflation, je ne puis comprendre pourquoi on achèterait une obligation industrielle à 2½ p.100, de préférence à une obligation de l'État, à 5 p.100, par exemple. Je comprends que l'on achète des actions ordinaires plutôt que des obligations du gouvernement, mais je ne vois pas pourquoi on préférerait des valeurs industrielles comme celles que j'ai mentionnées, aux valeurs de l'État.

Le témoin pourrait-il nous indiquer quelle est la tendance générale en ce qui a trait à la préférence accordée aux actions ordinaires, par rapport aux obligations industrielles.

M. Cox: Il y a malentendu, si vous parlez du passage du mémoire, où nous rapportons les paroles de M. Ely, notre ancien président, qui se lit:

> "Est-il logique que les gouvernements aient à payer 5¼ p.100 d'intérêt sur leurs emprunts quand les actions ordinaires ne rapportent que 2½ p.100 ?"

Je ne connais pas d'obligations de sociétés qui rapportent 5¼ p.100.

Le sénateur LEONARD: Monsieur Cox, quand une obligation du Dominion du Canada paie 4 p.100 et une obligation de société paie aussi 4 p.100, n'est-il pas vrai que la première commande un prix plus élevé que la seconde ?

M. Cox: Oui.

Le sénateur LEONARD: Qu'il n'y ait pas de malentendu; le crédit du Canada a encore une meilleure réputation que toute autre forme de crédit au pays, n'est-ce pas ?

M. Cox: Le crédit de l'État est encore le meilleur.

Le sénateur LEONARD: On a peut-être à l'idée certaines obligations de sociétés qui comportent un fonds d'amortissement, ou de rachat. Il peut exister quelque situation particulière ou certaines obligations se vendent plus cher que celle du gouvernement. N'est-ce pas exact ?

M. Cox: Oui, monsieur.

Le sénateur MACDONALD: Personne n'achète des obligations industrielles pour se protéger contre le danger de l'inflation ?

M. Cox: Non, à moins que ces obligations comportent un privilège de conversion, ou quelque droit ou disposition de rachat.

Le sénateur MACDONALD: Ne pensez-vous pas qu'il y aurait lieu de recourir à cette méthode parfois ?

M. Cox: Il y a une limite à ce qu'une société peut payer pour obtenir un emprunt. On peut parfois attacher à certaines émissions un privilège de conversion, ou un droit, ou une prime en actions ordinaires, ou bien recourir directement à la vente d'actions de participation, ou d'actions ordinaires, afin d'obtenir les capitaux dont on a besoin.

Le sénateur MACDONALD: À l'heure actuelle, les sociétés n'ont pas besoin d'attacher des avantages additionnels à leurs obligations, car elles peuvent les vendre à meilleur prix que le gouvernement lui-même.

M. Cox: Je ne le pense pas.

Le sénateur MACDONALD: Pas actuellement ?

M. Cox: Non, monsieur.

Le sénateur WOODROW: Non, et cela n'est jamais arrivé.

M. Cox: Il y a pu se trouver quelques cas isolés de cette nature pendant la période de l'après-guerre, mais ils ont été bien rares.

Le PRÉSIDENT: Quel a été l'effet des fonds d'accroissement et des fonds mutuels sur les ventes d'obligations ? Un grand nombre de personnes qui autrefois auraient acheté une obligation de $500, préfèrent maintenant placer leur argent dans les fonds mutuels. Ceci peut-il exercer un effet sur le taux de l'intérêt ?

M. Cox: Forcément. Mais M. Alexander peut répondre mieux que moi à cette question.

M. Alexander: Il n'y a aucun doute que le public manifeste beaucoup plus d'intérêt qu'autrefois aux fonds mutuels, à cause de la crainte de l'inflation. Il y a quelques années, ces fonds mutuels étaient inconnus du public; maintenant, ils sont extrêmement populaires. Aux États-Unis, certains fonds mutuels comportent une véritable assurance à terme variable. Autrement dit, on parle beaucoup plus aujourd'hui des fonds mutuels que des obligations du gouvernement, dans les milieux prêteurs d'argent. C'est le résultat de la crainte de l'inflation.

Le président: Mais n'y a-t-il pas là aussi un élément de spéculation? Les gens constatent que ces fonds valaient tant, il y a dix ans, et qu'ils valent dix fois plus aujourd'hui. Les épargnants recherchent un gain de capital en même temps qu'un taux d'intérêt et ils préfèrent placer leur argent dans des fonds mutuels, plutôt que d'acheter des actions directement.

M. Alexander: Ces fonds mutuels achètent aussi des obligations, mais en petites quantités; leur portefeuille est constitué surtout d'actions ordinaires et privilégiées.

Le sénateur Macdonald: Monsieur le président, je ne voudrais pas interrompre cette discussion, mais l'heure avance et nous avons ici un témoin qui a passé personnellement par des situations inflationnaires et que nous aimerions à entendre.

Le président: Le sénateur Woodrow désire poser une question.

Le sénateur Woodrow: À la page 8 du mémoire, je relève l'assertion suivante:

> Les exportations comptent pour 20 p.100 dans les sources de revenu du Canada, tandis qu'elles ne forment que 6 p.100 du revenu des États-Unis.

N'en faut-il pas conclure qu'il nous faudrait une plus forte population, un plus grand nombre de contribuables et une plus forte immigration? Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Crerar: Nous nous éloignons du sujet, monsieur le président.

Le sénateur Woodrow: Vous cherchez un remède à la situation et je vous demande si cela ne serait pas un bon remède.

Le sénateur Crerar: Vous faites dévier la discussion.

Le sénateur Woodrow: Pas du tout. Si nous recevions plus de gens, nous aurions un plus grand nombre de consommateurs et de contribuables.

M. Alexander: Comme politique à long terme, nous aimerions certainement avoir une plus forte population, et nous espérons que le Canada va grandir. Mais pour le moment, il nous faut exporter si nous voulons faire de l'argent. Les États-Unis ont une immense population.

Le sénateur Woodrow: Comment ont-ils obtenu leur population après la guerre civile? Qu'ont-ils fait?

M. Alexander: L'immigration.

Le sénateur Woodrow: Il en est ainsi. N'est-ce pas le remède qu'il faudrait appliquer à notre situation?

M. Cox: Il pourrait avoir un effet, après très longtemps peut-être.

Le sénateur Smith (*Queens-Shelburne*): J'ai une autre très brève question, avant que nous passions à un autre sujet. On a parlé de l'Allemagne occidentale où l'on a pris des mesures très rigoureuses contre l'inflation, à la suite desquelles, on a constaté le plus haut degré d'emploi dans le monde occidental. Quelles furent ces mesures? A-t-on eu recours au contrôle de la monnaie et des salaires, ou quoi?

M. ALEXANDER: La Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Japon ont pu donner du travail à leurs populations parce qu'ils ont consenti à payer un intérêt très élevé sur les placements. En d'autres termes . . . .

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Un taux d'intérêt plus élevé que le nôtre?

M. ALEXANDER: Oui, jusqu'à 9 p.100 au Japon et 8 p.100 en Allemagne, où ce taux est encore en vigueur. Vous avez vu que le taux d'escompte en Grande-Bretagne, il y a un peu plus d'un an, atteignit 7 p.100. On voulait garder les capitaux au pays et non pas qu'ils fussent exportés; pour cela on payait un taux d'intérêt élevé. C'est ainsi que ces pays obtinrent les capitaux qui leur permirent de rester en affaires, de fabriquer et de vendre des marchandises.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Cretzianu voudriez-vous répondre à quelques questions? Parlez-nous un peu de l'inflation qui eut lieu en Europe.

Le sénateur MACDONALD: Pourriez-vous nous en faire un bref historique?

M. CRETZIANU: Je crains que ce serait long, mais je vous dirai que les situations ne sont pas comparables et rien de ce que je pourrais vous dire ne s'applique au Canada. La situation actuelle au Canada permet d'espérer que tout effort en vue d'enrayer l'inflation a des chances de succès. Le plus grand danger que j'appréhende ne se trouve pas dans des conditions favorables à l'inflation, mais plutôt dans la mentalité populaire. C'est l'état d'esprit des gens qui ont la crainte de l'inflation. La crainte de l'inflation porte d'abord les gens à s'endetter afin de profiter de la dépréciation de la monnaie et de réaliser des bénéfices rapides. Si je sais que ma montre vaudra 20 p.100 de plus dans un an, la tentation d'aller à la banque et de contracter un emprunt afin d'en acheter un plein wagon, deviendra irrésistible.

Ce sont des choses de ce genre que nous avons connues en Europe orientale. Quelques personnes, mieux informées que les autres et qui savaient que l'inflation était prochaine, ont profité énormément de l'inflation. Cela leur fut possible aussi longtemps qu'elles purent obtenir des crédits bancaires. Puis, après quelques années, il ne fut plus possible d'obtenir des crédits. Les banques refusaient de prêter de l'argent et la situation empira.

Ces pays avaient des budgets déficitaires et d'autres circonstances favorables à l'inflation. La deuxième phase inflationnaire eut lieu quand les gens tentèrent d'échanger leur argent pour des marchandises. Tous savaient qu'ils subiraient des pertes s'ils laissaient leurs épargnes en dépôt dans les banques ou s'ils gardaient leur argent à la maison, ou sous la forme d'obligations du gouvernement. On essayait de se débarrasser de toute monnaie et de la transformer en marchandises, peu importe lesquelles.

Cette situation finit, tôt ou tard, par obliger le gouvernement à prendre des mesures rigoureuses qui résultèrent en une plus profonde misère, en chômage et produisirent tous les maux qu'elles étaient censées prévenir.

J'ai été témoin de l'inflation lente. J'ai aussi vu l'inflation effrénée. Et finalement, j'ai assisté au désastre qui se produit lorsqu'une monnaie a perdu toute valeur et doit être remplacée par une nouvelle.

Le sénateur MACDONALD: Tous ces événements ont-ils été échelonnés sur une longue période?

M. CRETZIANU: Il y eut une lente inflation durant la période qui s'écoula entre les deux guerres, puis après la seconde Grande Guerre, arriva l'inflation galopante qui prit fin en 1946, lorsqu'on substitua une nouvelle monnaie à l'ancienne.

Le sénateur LEONARD: Cela s'est passé en Roumanie?

M. CRETZIANU: Oui, en Roumanie, mais la même chose se produisit aussi en d'autres pays de l'Europe orientale.

Le sénateur CROLL: Qu'entendez-vous par inflation lente? À quels pourcentages songez-vous quand vous employez ce terme?

M. CRETZIANU: On dit que l'inflation est lente quand les prix augmentent d'environ 3 p.100 par an. C'est ce stade que certains économistes prétendent ne pas être très dangereux.

Ce que je désire ajouter a trait aux valeurs de l'État. Dans tous ces pays, il fut un temps ou personne, pas même les compagnies d'assurances, ne voulait acheter des obligations du gouvernement. On ne craignait pas que le gouvernement devienne incapable de payer l'intérêt de ces obligations, mais on savait qu'elles seraient remboursées avec de la monnaie dépréciée de 30, 40 ou 50 p.100 par rapport à la monnaie du placement original. En conséquence, pour financer son déficit, le gouvernement dut forcer les banques à acheter ses obligations. Le gouvernement de la Roumanie adopta une loi qui obligeait les banques à placer 35 p.100 de leurs dépôts dans des obligations de l'État. La seule garantie que les banques purent obtenir du gouvernement pour leurs déposants, fut que la banque centrale s'engageait à racheter les obligations sans qu'elles aient à subir une perte. Naturellement, c'était jeter de l'huile sur le feu de l'inflation.

Les banques plaçaient 35 p.100 de leurs dépôts dans les obligations du gouvernement. Celui-ci dépensait le produit des obligations à des fins de défense ou autres, puis l'argent revenait aux banques sous la forme de dépôts, dont 35 p.100 servaient à l'achat de nouvelles obligations. Et ce procédé se renouvelant indéfiniment, la circulation monétaire augmentait toujours. Ceci résultait des budgets déficitaires du gouvernement qui furent dans ce pays la cause principale de l'inflation.

Le sénateur CRERAR: À quoi fallait-il attribuer ces déficits budgétaires? Les impôts n'étaient-ils pas assez élevés?

M. CRETZIANU: En premier lieu, pour des raisons d'ordre politique, le gouvernement n'imposa pas de taxes suffisantes aux agriculteurs qui constituaient 80 p.100 de la population et auraient pu équilibrer le budget. À cause de ces impôts insuffisantes et des lourdes dépenses de défense durant la période qui s'écoula entre les deux guerres, à l'exemple de tous les pays de l'Europe orientale qui se préparaient à la guerre, il y eut une série de déficits budgétaires.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Le mémoire est très utile, mais il ne fait aucune mention des dépenses énormes au chapitre de la défense et de leur effet inflationnaire. L'un des représentants de l'Association des courtiers en placements pourrait-il commenter ce point en particulier? Le mémoire fait grand état des dépenses des services sociaux. Celles-ci sont limitées dans une certaine mesure, mais les dépenses de la défense sont presque sans limite. Les membres de votre délégation ont-ils quelque chose à dire à cet égard?

M. COX: Cette question n'est pas de notre compétence. Nous n'avons aucun moyen de savoir si les sommes votées pour la défense sont suffisantes, nécessaires ou désirables. Il est évident que dans la situation actuelle, nous avons besoin de quelque sorte de défense, mais ce n'est pas à nous de dire quelle forme elle doit prendre.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Les gens avec qui vous êtes en relations manifestent-ils quelque répugnance à la continuation des dépenses de défense?

M. COX: On croit peut-être en certains milieux que le gouvernement n'en a pas pour l'argent qu'il dépense; mais je ne sais pas du tout comment il serait possible d'éliminer l'élément de la désuétude.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Et la désuétude est à l'ordre du jour quand il s'agit de défense.

M. COX: En effet, monsieur le sénateur.

Le sénateur MACDONALD: Les gens qui expriment de telles opinions ne sont peut-être pas bien renseignés.

M. COX: Non.

Le sénateur CRERAR: En somme, les obligations d'épargne sont populaires, n'est-ce pas ?

M. COX: Oui.

Le sénateur CRERAR: Avez-vous une idée de la somme des obligations d'épargne actuellement en cours ?

M. COX: Environ 2,800 millions de dollars.

Le sénateur CRERAR: Quelle est la raison de leur popularité ? Est-ce parce qu'elles sont rachetables à demande ?

M. COX: Oui, et au pair.

Le sénateur CRERAR: Est-ce la principale raison ?

M. COX: Oui.

Le sénateur CRERAR: Qu'arriverait-il si le public décidait soudainement d'encaisser une grande partie de ces obligations ?

M. COX: L'épargnant qui a un dépôt de $1,000 à la banque et qui décide d'acheter des obligations d'épargne avec cet argent ne fait en réalité que transférer son dépôt de la banque au gouvernement. Celui-ci serait exposé dans une certaine mesure aux mêmes conséquences qui résultent d'une course sur une banque qui a perdu la confiance du public.

Le sénateur CRERAR: Avez-vous constaté que le public en général, à l'exclusion des compagnies d'assurances, est moins disposé à acheter des obligations du gouvernement à long terme, ou à échéance de plus d'un an ou deux ?

M. COX: C'est exact.

Le sénateur CRERAR: Quelle est la raison de cette attitude ?

M. COX: Ce n'est pas seulement la crainte que les obligations seront remboursées à leur échéance avec des dollars considérablement dépréciés, mais aussi la crainte d'une baisse des cours des obligations. On est porté à laisser l'argent à la banque.

M. ALEXANDER: Un grand nombre des acheteurs d'obligations ont constaté qu'elles avaient perdu une partie de leur valeur dès la semaine suivante.

Le sénateur LEONARD: Ne pensez-vous pas, monsieur Alexander, que nous devrions, vous et moi, faire tout notre possible pour dissiper cette crainte ?

M. ALEXANDER: Exactement et aussi restaurer la confiance populaire.

Le sénateur LEONARD: Il faut convaincre les gens que l'inflation va cesser, que la monnaie restera stable et que les obligations à long terme sont un bon achat ?

M. ALEXANDER: Absolument, mais il nous faudra peut-être suivre l'exemple du gouvernement britannique. En d'autres termes, celui-ci décida, il y a un an ou deux, de réduire ses dépenses au minimum et de faire son possible pour obtenir que les syndicats ouvriers ne demandent pas d'autres augmentations de salaires. En même temps, il releva le taux de l'escompte afin que l'argent restât au pays et y fût employé. Grâce à l'application de cette politique, la Grande-Bretagne est en meilleure posture aujourd'hui que depuis longtemps, mais le gouvernement sut gagner la confiance du public et des ouvriers. Il obtint leur appui essentiel et mit fin à la spirale de l'inflation. Il y a deux ans, l'indice du coût de la vie en Grande-Bretagne était à 109.6; il est aujourd'hui à 109.5, ce qui prouve que l'on a arrêté la spirale.

Le sénateur CRERAR: Ce résultat sera-t-il permanent ?

M. ALEXANDER: Cette tendance se continuera aussi longtemps que l'on fera preuve de la même détermination de réduire les prix de revient et que les chefs ouvriers pourront contenir leurs adhérents.

Le sénateur CRERAR: Avez-vous quelque théorie sur les effets du contrôle monétaire ?

M. Cox: Une bonne gestion monétaire a l'avantage de restaurer et de maintenir la confiance du public dans la valeur du dollar.

Le sénateur Crerar: Mais comment pourriez-vous justifier les contrôles monétaires ?

M. Cox: Voyez ce qui s'est passé dans ces pays européens. On y a exercé un contrôle.

Le sénateur Crerar: Pensez-vous que l'élément politique entre en jeu ? Je parle de tous les gouvernements en général.

M. Cox: J'imagine que des groupes organisés trouveront à redire au coût de l'argent. D'autres diront que l'on va créer une nouvelle dépression, ou tout au moins favoriser ainsi une nouvelle régression, en restreignant trop, à leur avis, la circulation monétaire.

Le sénateur Crerar: Il faut une détermination de résister aux groupes qui veulent exercer des pressions ?

M. Cox: Une grande détermination.

Le sénateur Crerar: D'après vos propres observations, avez-vous bien confiance en cela ?

M. Cox: Je ne pense pas avoir la compétence voulue pour répondre à cette question.

Le président: Honorables sénateurs, je dois remercier les représentants de l'Association des courtiers en placements pour le mémoire qu'ils nous ont présenté ce matin. Je rappellerai que M. Claude Jodoin doit venir à notre réunion après-midi.

Le Comité reprend sa séance à 2 heures et demie de l'après-midi.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons le quorum et la séance est ouverte. Le syndicat international des employés des chemins de fer nous présentera d'abord son mémoire. M. H. E. Campbell, secrétaire du syndicat, va nous faire connaître le témoin et ses collègues.

M. H. E. Campbell (*secrétaire du syndicat international des employés des chemins de fer*): Je vous remercie. Monsieur le président et honorables sénateurs, le mémoire que M. Weldon vous lira représente l'opinion des syndicats internationaux des employés des chemins de fer et le comité de la conférence générale, qui réunit tous les syndicats de chemins de fer du Canada. Si vous me le permettez, je me ferai un plaisir de vous présenter M. Frank Hall, président de notre comité législatif national; M. Balch, représentant canadien à la législation; M. Weldon, qui vous lira notre mémoire; M. Eighteen, qui représente la Fraternité canadienne des employés des trains; M. George Schollie, vice-président de l'Association internationale des machinistes; M. John Clark, représentant du syndicat des ferblantiers et tôliers; M. Roger Melançon, du syndicat des employés de wagons de chemins de fer de l'Amérique; M. George Pawson, secrétaire du comité général de la conférence.

Le président: Je prie maintenant M. Weldon de nous lire son mémoire.

M. John Weldon (*conseiller économique des syndicats d'employés de chemins de fer*): Je vous remercie, monsieur le président. Le mémoire que je vous présente ne contient que très peu de tableaux statistiques et ceux-ci lui ont été ajoutés en appendices. Je commencerai donc par vous signaler les appendices dont il est souvent fait mention au cours du mémoire.

L'Appendice 3, à la dernière page du mémoire, contient les données fondamentales du présent mémoire. Il présente la statistique des salaires des employés des chemins de fer, représentés pour plus de commodité, par les chiffres relatifs au chemin de fer Pacifique-Canadien, pour la période de 1939 à 1958. On y indique les salaires annuels et horaires, parce que l'adoption de la semaine de travail de 40 heures, en 1951, a produit une différence significative. Des données approximativement comparables pour les industries de fabrication sont aussi fournies.

Une petite difficulté d'ordre technique résulte du fait que les industries de fabrication n'ont pas de statistique fondée sur le salaire horaire pour la période antérieure à 1945, ce qui influe quelque peu sur les commentaires du texte.

Les autres tableaux des appendices 1 et 2 reposent sur ces données. A l'Appendice 1, on trouvera divers tableaux indiquant l'historique des salaires annuels des chemins de fer et des industries de fabrication à partir de la base de 1939. Par exemple, relativement aux chemins de fer, le salaire annuel d'un employé du Pacifique-Canadien en 1958, représentait 240 p. 100 du salaire comparable de 1939. Pour ce qui est de l'industrie de fabrication, le taux est de 318 p. 100. A la colonne suivante, on indique l'indice du coût de la vie, avec point de départ en 1939 également. Les colonnes suivantes indiquent un ajustement des deux premières colonnes aux effets de l'augmentation du coût de la vie. Toutes ces colonnes représentent donc les données originales sous la forme d'indices.

On a ajouté une ligne supplémentaire. Vous remarquerez que sous la ligne de 1958, on indique les taux annuels de l'augmentation. Il s'agit des taux annuels pour chacune des colonnes qui se trouvent au-dessus. Par exemple, le taux de l'augmentation du salaire nominal annuel du Pacifique-Canadien a été de 4¾ p. 100 par année depuis 1939. Pour l'industrie de fabrication, elle a été de 6¼ p. 100. L'indice du coût de la vie a augmenté de 3¾ p. 100 et ainsi de suite.

L'Appendice 2 présente la même statistique, mais sur la base horaire, principalement à cause des changements apportés aux heures de travail des employés des chemins de fer.

Le sénateur REID: Qu'entendez-vous par "salaires réels" ?

M. WELDON: Il s'agit des salaires nominaux ajustés ou pondérés d'après les variations de l'indice des prix.

Le sénateur LEONARD: En dollars constants ?

M. WELDON: L'expression "dollars constants" aurait la même signification. Je passe maintenant à la lecture suivie de mon mémoire.

Nous sommes très heureux de ce que les syndicats des chemins de fer aient été invités à venir devant votre Comité et nous espérons que l'expression de nos vues sera de quelque utilité à votre Comité dans sa tâche importante et difficile. Une étude approfondie de l'inflation au Canada devrait arriver à des conclusions d'un grand intérêt pour tous les secteurs de la population, et en particulier pour les employés des chemins de fer et leurs familles.

Il serait oiseux pour nous d'entreprendre la discussion du grand nombre de thèmes d'un sujet aussi vaste que celui de l'inflation. Nous préférons présenter notre opinion sur divers aspects généraux du problème et ensuite sur l'influence particulière des salaires des employés de chemins de fer et des barèmes sur lesquels ils sont fondés, relativement au niveau général des prix. Sans doute parce que la longueur et l'importance des négociations relatives aux salaires des employés de chemins de fer les signalent particulièrement à l'attention du public, on suppose souvent que leurs syndicats ont réussi d'année en année à extorquer des salaires exorbitants du reste de l'économie. On conclut de cette supposition erronée que les salaires payés par les chemins de fer ont un effet considérable et dommageable sur les prix. En vérité, si l'on examine les faits relatifs à une période assez longue pour indiquer une tendance, on constate que les salaires des employés de chemins de fer ont augmenté moins rapidement que les salaires en général et que leurs salaires réels n'ont progressé que très lentement. De 1945 à 1958, par exemple, les salaires réels des employés des chemins de fer n'ont augmenté que de ½ p. 100 par an. Pendant la plus longue période de 1939 à 1958, le taux cumulatif de l'augmentation a été d'environ 1 p. 100. Le salaire horaire indique une augmentation un peu plus forte à cause de l'introduction de la semaine de 40 heures, en 1951. De 1945 à 1958, le taux de l'augmentation fut d'environ 2¼ p. 100; de 1939 à 1958, il s'établit à 1¾ p. 100 approximativement, ce qui représente une bien modeste amélioration du niveau de vie pendant la période la plus prospère de l'histoire du Canada. Depuis plusieurs années, le plus grand

problème à résoudre par les négociations relatives aux salaires ferroviaires a consisté dans le rétablissement d'une espèce de parité avec les conditions de travail de l'industrie en général et à empêcher que les employés des chemins de fer soient obligés de subventionner les conséquences de la politique publique sur les recettes ferroviaires. Bien loin d'exercer une pression inflationnaire, les salaires ferroviaires ont toujours retardé sur la marche du reste de l'économie. Mais le mythe qui veut que les salaires des employés des chemins de fer aient battu la marche plutôt que suivi la tendance générale, n'exerce pas moins une certaine influence et revêt une signification particulière dans une étude de l'inflation; nous aurons à revenir un peu plus loin sur un exposé plus systématique de la question des salaires. En attendant, nous exposerons nos vues sur le problème plus complexe de l'inflation dans l'économie générale.

Si le niveau général des prix (représenté par un indice du coût de la vie) pouvait être fixé à volonté et sans effets nocifs d'aucune sorte, le choix des gens raisonnables s'arrêterait probablement entre une stabilité à long terme de l'indice à quelque niveau prédéterminé et une tendance de longue portée à une augmentation légère mais continue. En définitive, au point de vue de la mobilité qu'elle encourage, une faible hausse des prix est plus avantageuse qu'une fixité rigide, si l'on préfère une politique plus inflationnaire que déflationnaire. Nous n'insisterons pas sur ce point; nous admettons qu'une politique raisonnable des prix, toutes choses étant égales d'ailleurs, doit se situer entre la stabilité complète de l'indice de base et une légère tendance à la hausse. Nous convenons également que l'inflation à un rythme plus rapide, ou la déflation à un rythme quelconque sont indésirables et le deviennent davantage lorsque le rythme s'accélère. En termes concrets, nous ne réprouvons pas et nous appuyons même la politique de "l'argent serré" et les mesures semblables lorsqu'on y a recours pendant les périodes d'inflation et d'embauchage total, pour empêcher que l'accroissement de la demande ne résulte en une hausse des prix. Nous aurions pu désirer que la politique de "l'argent serré" appliquée en 1956 et 1957 ait été plus sélective, introduite plus tôt et plus rigoureuse. Mais il s'agit là de difficultés techniques auxquelles l'expérience de 1956 et de 1957 apportera sans doute de meilleures solutions. Advenant un retour des mêmes circonstances, nous admettons la valeur d'une politique monétaire vigoureuse, surtout s'il est possible d'en régler l'incidence et le moment, mieux qu'on l'a fait lors de la dernière période d'embauchage total.

Ceci nous amène à un point auquel nous attachons une grande importance. Nous admettons qu'il est désirable de viser à la stabilité complète ou approximative du niveau des prix et que les mesures fiscales et monétaires appropriées peuvent être opportunes dans ce but. Mais nous devons exprimer notre forte conviction que le désir du maintien de la stabilité des prix ne doit pas faire perdre de vue les questions beaucoup plus importantes du niveau de l'embauchage et de la productivité réelle de l'économie. Nous ne voudrions pas amoindrir les conséquences de l'inflation, mais ce serait les gonfler démesurément que de leur attribuer une importance égale à celle des fardeaux et du gaspillage qui résultent du chômage. Du point de vue de nos membres et de la collectivité en général, croyons-nous, il n'y a aucune comparaison possible entre les problèmes posées par l'inflation en 1956 et 1957 et les privations et l'insécurité qui ont résulté du chômage en 1958 et en 1959. Continuons de lutter contre l'inflation, mais accordons la plus haute priorité aux moyens propres à assurer l'embauchage intégral et aux mesures systématiques de réduction du chômage, non seulement de nature cyclique, mais aussi du chômage saisonnier et technologique.

Il est vrai qu'une inflation rapide comme celle que l'on a éprouvée à certains moments dans l'Europe de l'après-guerre peut facilement avoir des conséquences disruptives et spéculatives qu'il y a lieu d'enrayer si l'on veut faire quelque progrès. Toutefois, même dans ces conditions extrêmes, dont l'origine était essentiellement différente de tout ce que nous avons connu en Amérique du Nord, on ne gagnerait rien en substituant le chômage à l'inflation, et les seules mesures qui s'imposent sont celles qui assurent la production tout en stabilisant les prix.

Mais quant à la situation en Amérique du Nord et au degré bien différent de l'inflation qui y a eu lieu, il ne semble y avoir aucune raison d'attribuer aux changements des prix constatés depuis quelques années, au moins depuis la période d'inflation coréenne, une importance plus que secondaire par rapport au degré de chômage qui les a accompagnés. Il y a lieu de remarquer qu'au Canada le cycle entier des prix, depuis la régression de 1954, pendant les années de prospérité de 1956 et 1957 et la nouvelle régression de 1958, ainsi que depuis le début de la reprise qui semble en cours, n'a pas dépassé 8 ou 9 p. 100 (c'est-à-dire, à en juger par l'indice des prix de consommation qui a fluctué de 116 à 126 approximativement). Même aux jours les plus brillants de l'expansion économique, lorsque le chiffre des placements privés s'est élevé de 4½ milliards en 1954 à 7½ billions approximativement en 1956 et en 1957, et que les dépenses de la défense, de nature essentiellement inflationnaires, atteignaient 1¾ milliard de dollars, le taux de l'inflation n'a pas dépassé 3 p. 100 par an. Si le maintien de l'embauchage intégral occasionne parfois une hausse des prix, il est difficile de prévoir qu'au Canada le résultat soit plus dommageable qu'il l'a été aux jours exceptionnellement prospères de la vague récente de placements de capitaux. Pendant cette période, bien qu'il se soit produit des difficultés sensibles, nous n'avons certainement éprouvé rien d'intolérable ou même de particulièrement onéreux.

Il eût sans doute été préférable de pouvoir comprimer encore davantage ou d'annuler complètement la hausse des prix de 8 ou 9 p. 100 et le taux d'inflation de 3 p. 100 qui ont résulté de l'augmentation des placements. Si jamais les circonstances de 1956 et 1957 se répètent, nous espérons que les autorités monétaires et fiscales interviendront encore plus effectivement, afin de freiner la demande au sommet de la vague de prospérité et d'en réserver une partie pour les périodes subséquentes moins prospères.

Notre attitude, et nous le répétons parce que nous ne voulons pas qu'il y ait de malentendu à ce sujet, n'est pas de défendre les prétendues vertus de l'inflation, ni de nous opposer à l'emploi de mesures contre l'inflation. Au contraire, nous sommes tout à fait en faveur des buts et des méthodes d'un programme anti-inflationnaire bien étudié. Mais nous plaidons en faveur de l'établissement d'un mode de priorités dans lequel l'embauchage occupe la première place. Nous prétendons qu'il est aussi dangereux d'exagérer l'importance de la menace d'inflation au Canada que de la sous-estimer.

En vérité, quelques-unes des craintes que l'on a manifestées depuis quelques mois au sujet de l'inflation, nous semblent exagérées. Il ne paraît guère probable, par exemple, que les prix élevés nous fassent perdre nos marchés dans le monde, si l'inflation ne dépasse pas les niveaux atteints de 1954 à 1959. Pour commencer, le taux absolu de l'inflation n'a pas été bien élevé et n'a eu, dans un grand nombre de cas qu'une influence tout à fait secondaire par rapport aux circonstances spéciales dans lesquelles certaines industries se sont trouvées, comme celles de la pâte de bois et du papier, de l'aluminium, ou comme celles qui ont accompagné les méthodes américaines de vente du blé. En tout cas, le point le plus important à considérer lorsque l'on prétend que nos prix deviennent trop élevés et nous feront perdre nos marchés, n'est pas le taux absolu de l'inflation, mais l'écart qui existe entre le degré d'inflation au Canada et dans les autres pays. Cet écart (d'après les indices des États-Unis et du Royaume-Uni) paraît négligeable et même parfois en notre faveur. Même si le degré de l'inflation au Canada avait été plus prononcé, et, si l'écart entre nos prix et ceux de l'étranger avait été plus grand et plus défavorable, le taux flottant du change de notre monnaie eût joué un rôle protecteur contre ces forces. Le dollar canadien aurait baissé jusqu'au pair ou même au-dessous du pair, ce qui eût compensé en partie les prix intérieurs plus élevés. Même si l'on convient que l'inflation peut nous rendre plus difficile l'accès des marchés étrangers, on ne saurait prouver, à la lumière de ces considérations, que l'inflation ait été à l'origine de l'élévation des prix qui nous fermerait les marchés, ou ait constitué ici un problème important, ou soit en passe de le devenir.

Comme deuxième exemple d'un secteur où il est facile d'exagérer les effets de l'inflation, bien qu'il y ait certainement lieu de les craindre, nous citerons les rapports de la hausse des prix et de l'épargne. Le bulletin numéro 80 du Bureau fédéral de la statistique, intitulé "Revenu, avoirs liquides et dettes des familles non-agricoles", nous offre des renseignements qui placent le problème dans sa juste perspective. D'après le classement adopté par le Bureau de la statistique, les "familles et les individus sans charges", nous voyons par exemple, qu'en mars 1956, 70 p. 100 de ces cas possédaient des avoirs monétaires de moins de $1,000, et 50 p. 100 moins de $263, sous la forme réunie de dépôts dans les banques, d'obligations d'épargne, d'obligations ordinaires, d'hypothèques et de prêts personnels. L'inflation la plus prononcée de la période de pointe, de 1956 et 1957, n'aurait enlevé que $30 par an à la première catégorie et $7 environ à la deuxième, d'après un calcul où l'on ne tient aucun compte des revenus provenant des intérêts. Bien que ces pertes ne soient pas négligeables, et aient pu offrir des degrés d'incidence divers, il est clair que les familles en question ont dû être exposées à des influences beaucoup plus importantes au point de vue économique. Le même raisonnement s'applique sûrement aux revenus plus élevés des familles de la couche supérieure de ces avoirs monétaires. Pour arriver au total absolu des épargnes monétaires, ou des épargnes sujettes aux effets de l'inflation, il faudrait ajouter les assurances et les caisses de pension aux avoirs mentionnés. Je n'ai pas de statistique canadienne à ce sujet, mais si nous pouvons nous guider sur la statistique américaine, il semble (voir *Savings*, Vol. 1, page 218, de Goldsmith) que ces additions ne doubleraient même pas les sommes mentionnées. En d'autres termes, on peut porter les chiffres de $7 et de $30 à $14 et à $60, mais pas davantage. Naturellement, quel que soit le total véritable, il faut en déduire les dettes monétaires des familles, qui subissent l'inflation au même degré que les avoirs, et constituent en moyenne un élément de contrepartie important, fixé à $177, dans le bulletin. Il faudrait aussi tenir compte du revenu des intérêts. Une étude complète et objective de ces questions aurait une valeur considérable; il se peut qu'elle fasse partie du programme de votre Comité, mais, en tout cas, nous pensons qu'elle confirmerait notre opinion que l'effet de l'inflation depuis quelques années n'a pas été bien défavorable à l'épargne et ne le sera probablement pas si le même rythme se continuait à l'avenir.

Nous ne déprécierons pas toutefois un aspect connexe de ces questions, c'est-à-dire l'insuffisance des pensions et des revenus de ce genre, et le fardeau qui résulte de cette insuffisance pour les classes les moins privilégiées au point de vue économique. C'est là en vérité un problème pressant et, s'il est compris dans le cadre de votre étude, nous espérons qu'il recevra votre plus grande attention. Nous ne songeons pas uniquement aux points d'importance immédiate, au niveau que les pensions devraient atteindre, ou jusqu'à quel point l'inflation a pu contribuer à cette insuffisance, mais au besoin d'études sur la distribution du revenu des pensionnés, sur les méthodes de placement des fonds de pension et des primes d'assurance, sur le droit ou l'absence de droit aux pensions industrielles et sur un grand nombre de questions semblables, au sujet desquelles il y aurait encore beaucoup à apprendre.

Quelles ont été les causes des pressions inflationnaires des quelques dernières années? Dans les discussions économiques, il faut compter d'abord sur les explications les plus simples des faits et ne recourir aux explications plus compliquées que dans les cas les plus complexes. Bien que l'explication des développements économiques survenus depuis 1954 puisse susciter des questions difficiles, il ne semble y avoir rien de mystérieux dans les causes originales de l'inflation. Nous n'avons qu'à relever les détails concernant les placements commerciaux dans les comptes nationaux: la construction non-résidentielle qui avait atteint le niveau de 1.67 milliard de dollars en 1954, s'éleva à 1.85 milliard en 1955, puis bondit à 2.59 milliards en 1956 et à 3.23 milliards en 1957; les achats de machines et d'équipement qui avaient été de 1.88 milliard en 1954, s'élevèrent à 1.98 milliard en 1955 et progressèrent ensuite de pair avec la construction pour atteindre

2.73 milliards en 1957; les inventaires commerciaux qui avaient accusé une diminution de 40 millions en 1954, augmentèrent de 102 millions en 1955, de 545 en 1956 et de 243 millions additionnels en 1957. Reportons-nous à la période qui a suivi l'inflation coréenne et des nombreux mois de stabilité des prix qui dura jusqu'en mai 1956 approximativement; demandons-nous ensuite quel changement dans la situation économique a bien pu motiver la nouvelle inflation de 1956; le grand regain des intentions de placement s'impose comme réponse évidente et convaincante. Les grandes industries qui fixent les prix ne sauraient être tenues responsables du changement, car le pouvoir qu'elles exerçaient sur les prix en 1956 et en 1957, n'avait pas changé depuis les mois de stabilité de 1952 à 1955. Les syndicats ouvriers ne peuvent davantage être tenus responsables, car leurs forces d'organisation n'avaient guère changé durant l'intervalle qui suivit la stabilité des années précédentes. Il faut trouver une raison valable du changement survenu dans la tendance des prix et le seul changement visible se constate dans les décisions de placement.

Il y aurait peut-être lieu d'ajouter, pour plus de force, deux citations des rapports de la Banque du Canada. Dans son rapport de 1956, (page 4), elle dit catégoriquement: "Au Canada, la cause principale des pressions inflationnaires se trouve dans l'énorme augmentation des immobilisations, dans un regain des placements, surtout des placements commerciaux en vue de l'exploitation des ressources, des immobilisations, de la construction et de l'amélioration de l'équipement". Dans son rapport de 1957 (page 6), elle met encore plus d'insistance sur ce point: "Les investissements dans les entreprises associées au développement des ressources ont augmenté des deux tiers en 1956 et ont continué à prendre de l'importance en 1957. Les effets stimulants de cette activité ont été très étendus et une grande partie des placements dans les autres secteurs de l'économie sont attribuables, directement ou indirectement, à la rapide expansion des industries d'exportation. Le développement des ressources a été la raison fondamentale de l'intensité du progrès réalisé au Canada en 1955-1957, et du degré d'inflation que l'on a constaté."

Il semble aussi évident que les autres poussées d'inflation de l'après-guerre ont eu leurs sources dans des événements faciles à constater et que, chaque fois que les conséquences de l'inflation ont été importantes, les "causes" l'avaient été également. Les augmentations de prix de l'été de 1950 et de l'automne de 1951 ont été certainement les conséquences immédiates de la guerre de Corée. Citons à cet égard le rapport de la Banque pour 1954 (page 4): "Au printemps de 1950, la situation économique de l'Amérique du Nord était excellente. Apparemment, la bataille d'après-guerre contre l'inflation avait été gagnée . . . Telle était la situation lorsque l'ouverture des hostilités en Corée vint apporter de nouvelles complications sur la scène économique. L'expansion rapide des programmes de défense aux États-Unis et au Canada fut accompagnée d'une vague d'accumulation de stocks et les prix subirent une hausse rapide, surtout dans le cas des denrées primaires." Passant de l'inflation coréenne aux deux années de rapide inflation qui commencèrent en 1946 et se prolongèrent jusqu'en 1948, il n'y a aucun doute que l'augmentation d'un tiers dans les prix qui se produisit alors était une conséquence naturelle de la guerre, le résultat de l'abolition du contrôle des prix, et l'existence "d'une forte accumulation de demandes de marchandises appuyée sur une réserve considérable d'avoirs liquides." Cette citation est aussi tirée du rapport de 1954 (page 3). Cette fois-là encore, la marche des événements pendant la période d'inflation soulève plusieurs questions, par exemple: "La politique monétaire eût-elle dû être plus rigide?", mais il n'y a aucun doute quant aux causes fondamentales de l'inflation.

Les membres des syndicats ouvriers ont souffert de ces vagues d'inflation tout comme les autres classes de la population, mais le mouvement ouvrier n'en est aucunement responsable et n'en a pas profité. Le fait est que dans le secteur économique prospère de l'industrie de fabrication, les gains réalisés par les travailleurs ont été plutôt inférieurs au gain de la productivité nationale et ont

dans une certaine mesure eu l'effet d'absorber plutôt que de transmettre les pressions inflationnaires, mais ne les ont jamais déclenchées ou accrues. On trouve la confirmation de cette assertion aux tableaux des "salaires réels" de l'appendice: de 1939 à 1958, les salaires réels de l'industrie de fabrication ont augmenté au taux d'environ 2½ p. 100 par an, tandis que de 1945 à 1958 (1945 est la première année pour laquelle nous ayons une statistique des salaires horaires), les salaires horaires se sont accrus au taux de 2¾ p. 100 approximativement. Comme point de comparaison, on peut établir un parallèle avec l'augmentation continue et prolongée du "rendement par heure de travail d'un ouvrier dans le secteur privé", telle qu'elle est rapportée par Brecher et Reisman dans leur étude "Relations économiques du Canada et des États-Unis" (page 325), pour le compte de la Commission Gordon. Ces auteurs disent que de 1926 à 1955, l'augmentation totale a été de 136 p. 100, soit une augmentation cumulative annuelle de 3 p. 100.

On rencontre souvent le chiffre de 3 p. 100 dans les citations concernant le taux moyen de l'augmentation de la productivité au Canada.

On ne saurait naturellement pousser trop loin ces comparaisons massives, mais il semble difficile de soutenir que les salaires ont exercé une pression inflationnaire, alors que même dans les industries de fabrication, l'augmentation des salaires réels n'a pas atteint ce taux de 3 p. 100.

Lorsqu'on fait des comparaisons de ce genre, on oublie souvent un point élémentaire. Pendant une période donnée, il est non seulement normal, mais nécessaire, que les salaires augmentent plus que les prix, même dans un temps de stabilité complète ou relative de ceux-ci. S'il en était autrement et si le salaire restait en rapport constant avec les prix, les salaires réels n'augmenteraient jamais et les travailleurs ne recevraient jamais leur part de la progression constante de la productivité économique, pas plus qu'il serait possible de distribuer les produits additionnels résultant de cette activité accrue. Il est donc inévitable que pendant une période de hausse des prix, les négociations de salaires conduites équitablement résulteront en augmentations qui établiront l'équilibre avec la hausse des prix et répartiront les gains de la productivité. C'est-à-dire qu'en temps d'inflation, les augmentations de salaires comportent normalement un élément du coût de la vie et un élément de productivité et doivent être plus considérables que le total de ces deux éléments réunis dans le cours normal des choses. Dans de telles circonstances, les augmentations de salaires qui dépassent les augmentations de la productivité sont un symptôme et non une cause d'inflation; elles peuvent alors facilement déguiser une situation où les salariés ne peuvent relever raisonnablement leur niveau de vie et où parfois celui-ci subit un avilissement réel. L'appel que l'on fait parfois en vue de limiter les augmentations de salaires, pendant les périodes d'inflation, aux fluctuations de la productivité se résume en réalité à demander aux travailleurs d'absorber l'inflation qui a pu se développer dans quelque autre secteur de l'économie. On pourrait peut-être de cette façon réduire les pressions inflationnaires, mais d'une façon tout à fait injuste. Pour revenir au tableau des "salaires réels", il est vrai que les augmentations des salaires pendant les années de l'après-guerre ont souvent été supérieures aux fluctuations de la productivité, mais de plus faibles augmentations eussent élargi l'écart entre les "salaires réels" et la productivité et obligé le salarié à sacrifier partiellement, ou entièrement, sa part de l'amélioration du niveau de la vie pour contre-balancer l'inflation dont la guerre et les fluctuations des investissements étaient responsables.

En utilisant ce même tableau des "salaires réels" pour établir le rapport, nous pouvons maintenant revenir à la question de l'influence, vraie ou supposée, que les salaires des employés des chemins de fer ont exercée sur l'inflation. La conclusion principale qui se dégage de ce tableau a déjà été tirée; c'est que le taux de l'augmentation des salaires réels des employés des chemins de fer a été très faibles pendant la période de 1939 à 1945. (Incidemment, l'addition des "bénéfices accessoires" au taux de l'augmentation ne le changerait pas de façon

significative, bien que la différence soit très difficile à établir exactement.) Le principal changement apporté aux salaires réels des employés ferroviaires a revêtu la forme de temps de loisir, par l'adoption de la semaine de 40 heures. En dépit de la puissance considérable qu'on leur attribue et qu'ils sont censés exercer, leurs salaires réels, dans les autres secteurs, n'ont augmenté qu'à des taux presque imperceptible au cours des années qui ont suivi la guerre, comme on peut le voir à l'appendice. Vous constaterez que les salaires réels des employés des chemins de fer n'ont augmenté que très peu en vérité. Depuis 1939, le taux de cette augmentation a été d'environ ½ p. 100. Sur la base horaire, l'augmentation est un peu plus marquée mais elle est imputable essentiellement à l'adoption de la semaine de 40 heures. Nous avons pu maintenir notre niveau de vie, mais avec une semaine de travail plus courte. Ce que nous avons dit relativement à l'inflation et aux salaires dans l'industrie s'applique avec plus de force encore à notre cas: les augmentations de salaires accordées aux employés ferroviaires n'ont ni causé, ni accru les pressions inflationnaires. Au contraire, elles ont amélioré les salaires réels dans une si faible mesure, qu'elles ont dû absorber considérablement plutôt que transmettre ces pressions. Les employés des chemins de fer ont rétrogradé au lieu de progresser.

Le sénateur HORNER: On vient de démontrer qu'à l'exemple d'un grand nombre d'autres, ils ont des loisirs pendant lesquels ils gagnent de l'argent à d'autres occupations.

M. WELDON: Il s'agit de la base horaire, ce qui élimine cet élément de la discussion. Sur cette base, les salaires n'ont pas progressé de pair avec la productivité.

Le sénateur HORNER: Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point.

M. WELDON: Comme preuve documentaire additionnelle, il peut être utile de jeter un coup d'œil sur l'histoire récente des négociations concernant les salaires des employés des chemins de fer; elle met directement ces points en lumière. On peut examiner surtout les accords conclus avec les employés ferroviaires, non occupés à la manœuvre des trains. Depuis plusieurs années, ces accords, qui s'appliquent directement aux deux tiers des employés des chemins de fer, ont en grande partie servi de base aux augmentations de salaires (y compris quelques bénéfices accessoires) des employés ferroviaires de toutes catégories. Les améliorations accordées aux travailleurs non syndiqués ont été presque identiques à celles que les syndicats avaient pu obtenir. Dans les groupes syndiqués, les accords conclus avec les employés des trains, ont été établis d'après les grandes lignes des accords conclus antérieurement avec les syndicats des employés qui ne participent pas à la manœuvre des trains.

Pendant plusieurs années après la première grande guerre, les conditions de travail de nos employés ferroviaires étaient plus ou moins égales à celles de leurs collègues des États-Unis. Pendant la crise et grâce aux contrôles du temps de guerre, cette parité a presque complètement disparu. Lorsqu'en 1944, les employés des chemins de fer se présentèrent devant la Commission nationale du travail en temps de guerre et réclama le rétablissement de la parité avec les États-Unis, leur demande fur repoussée et la Commission fonda sa décision sur une étude des salaires canadiens. Les principes qui servirent à cette comparaison valent d'être examinés de près, car ils ont servi de base à tous les règlements des salaires ferroviaires depuis cette époque. Voici la conclusion de la Commission nationale du travail en temps de guerre (Raisons de la décision, juillet 1944):

> Le Conseil a fait faire une étude et examen des taux de salaire reçus immédiatement avant la guerre par des travailleurs dans un groupe considérable et représentatif dans des établissements industriels et autres dans toutes les parties du Canada. En faisant l'étude et examen nous prîmes soin que les établissements étudiés ne représentent pas seulement toutes les parties du Canada mais aussi les divers genres d'industries en ce pays, et on a aussi pris soin de s'assurer que les établissements examinés

et étudiés aient à leur emploi une échelle assez large de catégories pour embrasser des classifications raisonnablement semblables ou comparables à un aussi grand nombre que possible de catégories de travailleurs ferroviaires. Des renseignements semblables ont été obtenus au sujet des taux de salaire touchés par les travailleurs dans les mêmes établissements à la date de cette requête et des comparaisons ont été faites avec les taux de salaire touchés par les travailleurs ferroviaires aux mêmes dates.

Pour les employés non occupés au service des trains, le niveau moyen de salaires qui résulta de ces comparaisons de salaires se trouva par hasard presque identique à celui des salaires horaires des employés des industries de fabrication de marchandises durables. Nous disons "se trouva par hasard", parce que l'étude en question ne porta pas exclusivement sur l'industrie des "marchandises durables", mais établit la comparaison entre les autres industries et les chemins de fer. En tout cas, pendant plusieurs années, les négociations de salaires furent fondées sur le rapport avec les autres industries que la Commission nationale du travail en temps de guerre avait établi, rapport qui, effectivement bien qu'implicitement, avait pour indice les taux horaires de salaires des industries de marchandises durables. Cet étalon de comparaison des salaires, c'est-à-dire l'industrie des marchandises durables, fut mentionné explicitement pour la première fois en 1950, par le conseil de conciliation présidé par le juge J. O. Wilson. Plus tard, la même année, lorsque le différend relatif à la semaine de 40 heures fut soumis à l'arbitrage, *les chemins de fer* représentèrent à l'arbitre, le juge R. L. Kellock, qu'il constituait une base raisonnable de comparaison. Le juge Kellock accepta ce point de vue et le discuta assez longuement:

> En établissant une comparaison entre les salaires ferroviaires et ceux des industries extérieures, il y a lieu de tenir compte de certains faits. La structure des salaires ferroviaires est le résultat de négociations collectives qui ont eu lieu au cours d'une longue période, et certains rapports, ou différences, de base reconnus, dont les employés ont fait mention ci-haut, ont été établis entre les divers genres d'emplois.
>
> En conséquence, les chemins de fer soutiennent que toute comparaison des salaires ferroviaires avec les salaires extérieurs, pour qu'elle soit juste, doit porter sur des groupes de taux plutôt que sur les taux de salaire particuliers à certains emplois, car il peut arriver que des conditions spéciales à des industries de l'extérieur aient causé l'établissement de taux spéciaux plus élevés que ceux des services ferroviaires. En second lieu, on prétend que pour la plupart des emplois des chemins de fer, les salaires sont uniformes dans tout le pays, enfin, que s'il existe des différences régionales, il s'agit de l'est et de l'ouest du Canada, plutôt que de différences entre certaines localités d'importance diverse.
>
> Tout ceci ne fait que rendre plus évident qu'une comparaison des salaires ferroviaires avec les salaires extérieurs doit être faite entre des secteurs industriels où la nature et la variété des emplois, la proportion relative d'hommes et de femmes employés, ainsi que la distribution territoriale sont réellement comparables. Les employés des chemins de fer dont il est question sont répartis dans tout le pays, dans des régions de concentration industrielle où les salaires sont généralement élevés, aussi bien que dans des régions à population moins dense et dans des régions agricoles où les salaires sont moins élevés. Les emplois ferroviaires embrassent une gamme très étendue, depuis l'artisan habile jusqu'au manœuvre ordinaire et depuis l'expéditeur des trains jusqu'au simple garçon de bureau et l'on s'est trouvé d'accord pour classer les salaires d'après la responsabilité et la somme de travail de chaque poste plutôt que sur la distribution géographique . . . .
>
> Sans parcourir la liste dans tous ses détails, il me semble qu'une comparaison juste, fondée sur les éléments que nous venons d'énumérer,

peut se faire avec le groupe d'industries classées comme "fabrication de marchandises durables". Ce secteur de l'industrie emploie une plus forte proportion d'artisans habiles que l'industrie de fabrication en général, et d'après les documents que l'on m'a soumis, une proportion de femmes à peu près égale à celle des secteurs ferroviaires, à l'exclusion des services des trains. En général, les salaires des femmes sont moins élevés que ceux des hommes dans l'industrie et la proportion de femmes employées est donc un élément important de toute comparaison équitable. En 1948, aux États-Unis, une commission présidentielle qui était chargée d'étudier des questions à peu près semblables, à aussi employé l'industrie des marchandises durables comme base de comparaison.

Lors de la deuxième série de négociations, en 1952, les chemins de fer renforcèrent leur défense de l'étalon des "marchandises durables" et les employés firent un dernier effort pour obtenir la restauration du statut d'avant la guerre, ou si cela se révélait impossible, pour en arriver à un compromis. La Commission chargée de l'arbitrage du différend, sous la présidence du juge Kellock, respecta les précédents et se prononça en faveur des chemins de fer. Le juge Kellock fit conjointement avec M. Paul S. Smith, le représentant des chemins de fer les remarques suivantes:

> On propose la comparaison de la classe des employés de chemins de fer, à l'exclusion des employés des trains, avec celles des employés de l'industrie des marchandises durables. Cette comparaison nous paraît valide. L'industrie des marchandises durables, comme les chemins de fer, emploie des artisans spécialisés, des ouvriers non spécialisés et des manœuvres. Bien qu'il soit sans doute vrai que certaines industries du groupe de la fabrication des marchandises durables emploient des ouvriers de ces trois catégories dans des proportions différentes de celles que l'on rencontre chez les employés ferroviaires à l'exclusion des employés des services des trains, la proportion générale ne semble pas très différente dans son ensemble. C'est pourquoi l'inclusion des industries ci-haut mentionnées nous paraît valide. En outre, les industries des produits du bois et des minéraux non-métalliques, et plus spécialement celle des produits du bois, offrent l'avantage d'une large distribution géographique que l'on ne rencontre pas à un aussi haut degré chez les autres membres du groupe des marchandises durables. Aucun autre groupe de travailleurs au Canada, de l'avis de la Commission ne fournit un point de comparaison qui réponde aussi bien aux exigences de la comparaison que celui de l'industrie des marchandises durables.

Durant toute cette période de 1944 à 1952, les employés des chemins de fer, à l'exclusion de ceux du service des trains, touchèrent des salaires qui, en moyenne, étaient identiques, à une décimale près, à ceux de l'industrie extérieure, non seulement en termes relatifs, mais aussi en termes absolus. Les salaires furent donc égaux à la suite de décisions, auxquelles les employés n'avaient aucunement participé et qu'ils avaient même combattues; ces décisions avaient été prises à la demande des chemins de fer et entérinées par des tierces parties. (Les employés pensent encore, comme ils le pensaient alors, que ce point de comparaison était "conservateur", mais en tout cas il avait reçu l'approbation des neutres.) La parité générale avec l'industrie des marchandises durables fut incorporée à la statistique générale et reçut ses lettres de créance dans les conclusions de l'étude des salaires faite par la Commission nationale du travail en temps de guerre, au début de la période en discussion, et par la suite du juge Kellock, jusqu'à la fin des négociations. Les salaires des employés des chemins de fer et les augmentations subséquentes ne peuvent donc avoir été la cause de l'inflation. Durant les intervalles qui séparèrent les hausses des prix, ils furent un élément passif (comme bien d'autres secteurs de l'économie) dans une conjoncture qui avait eu sa source ailleurs; les salaires des employés des chemins de fer marquèrent

le pas, et pas davantage, avec les salaires extérieurs, en conformité d'une règle approuvée par des tierces parties.

Depuis 1952, la situation est encore plus claire. Au cours de la longue controverse qui débuta en 1953, sur les bénéfices accessoires, et fut finalement soumise à l'arbitrage du juge G. Sloan, les salaires furent fixés aux niveaux de 1952 pour une période additionnelle de vingt-cinq mois, à la suite de la période originale de quinze mois. Il en résulta que les salaires des employés des chemins de fer prirent un retard considérable sur la marche de l'indice des marchandises durables. La parité n'a jamais été rétablie par la suite et il existe maintenant un écart considérable et croissant; les employés, à l'exclusion de ceux du service des trains, reçoivent un salaire horaire de 10 à 15c. de moins, depuis plusieurs mois. Lors de l'inauguration des négociations de 1955-1956, les employés découvrirent que les chemins de fer n'acceptaient plus l'étalon des "marchandises durables" et en préconisaient un nouveau. Le conseil de conciliation auquel fut déféré le différend (et dont M. Eric Taylor était le président), dans un rapport de la majorité de ses membres, réitéra la valeur de la comparaison avec les "marchandises durables", mais décida que l'écart était devenu trop considérable pour être comblé d'un seul coup; il recommanda un rajustement graduel, en plusieurs étapes, qui en définitive fut loin de rétablir la parité. À la fin, je pense que l'écart restait de 12 à 13c. Au cours des négociations suivantes et les plus récentes, en 1957-1958, les chemins de fer voulurent changer d'étalon encore une fois et renoncer à celui des marchandises durables, proposé par la commission Taylor. Ils demandaient une nouvelle et très complète étude de la question des salaires, du genre de celle qui avait été faite par la Commission nationale du travail en temps de guerre, mais dirigée cette fois par leurs propres fonctionnaires. (Il y avait cette différence importante que les chemins de fer avaient trouvé à l'extérieur des salaires moins élevés que ceux de l'industrie des "marchandises durables, et qu'ils voulaient appliquer à leurs employés.) L'étude des chemins de fer concluait que l'étalon des marchandises durables était trop élevé. L'arbitrage donna des résultats quelque peu confus. La commission (sous la présidence du juge H. F. Thomson) discuta longuement l'étalon des "marchandises durables" et le nouvel étalon proposé par les chemins de fer et conclut, à la majorité de ses membres, qu'elle "s'était efforcée d'accorder toute la considération possible et sa véritable valeur à l'étalon des "marchandises durables", tout en tenant compte des divers éléments, différences et autres questions mentionnées ou examinées". Il y avait environ 25 pages de ces "éléments". Ces réserves apportées à la continuation de l'étalon des marchandises durables aboutirent à des recommandations qui étaient fort éloignées de la parité et la détérioration de la situation qui avait commencé après l'arbitrage de 1952 se continua.

D'après le principe du "moindre de deux maux", les employés acceptèrent les salaires recommandés dans le rapport Thompson, comme ils avaient accepté ceux du rapport Taylor deux ans auparavant, et ils signèrent éventuellement un accord avec les chemins de fer. (Il est bon de ne pas oublier que les deux fois, ce ne furent pas les employés, mais les chemins de fer qui retardèrent la conclusion de l'accord.) En vérité, l'épisode de l'hiver dernier, alors que les chemins de fer n'acceptèrent l'accord que conditionnellement à la décision de la Commission des transports, mais longtemps après que les employés eussent accepté leurs propres propositions et les recommandations du conseil de conciliation Thompson. Les employés avaient accepté aussi les propositions des neutres.

L'histoire des dernières années parle par elle-même. Les augmentations de salaires gagnées par les employés, à l'exclusion de ceux du service des trains, étaient fondées sur les salaires de l'extérieur; elles constituaient une rétrogradation et non une amélioration; elles avaient été proposées non par les employés eux-mêmes, mais par des tierces parties. Ces accords n'avaient aucun effet inflationnaire et si l'on a tenté de limiter l'inflation en comprimant les augmen-

tations de salaires accordées aux employés, on a tout simplement utilisé leur niveau de vie comme un instrument anti-inflationnaire de politique publique.

Il existe naturellement des problèmes qui intéressent les chemins de fer et l'intérêt public et qui demandent une prompte solution, mais nous doutons que le rapport entre l'industrie et l'inflation en fasse partie. Ce sont plutôt des problèmes technologiques résultant de nouveaux modes de transport, les difficultés provenant de l'automatisation et d'autres innovations, la réforme de la structure des tarifs de transport qui s'est déséquilibrée graduellement au cours des années, l'utilisation convenable des chemins de fer comme instrument de politique publique. Nous convenons que ceux-ci doivent souvent être exploités de façon non économique dans l'intérêt général, mais ceci ne doit pas être aux dépens des employés, ou d'un secteur particulier de l'économie. (Nous ne nous opposons pas au tarif du Pas-du-Nid-de-Corbeau en soi, par exemple, qui peut se justifier par des raisons d'ordre politique, mais nous soutenons que le coût doit en être distribué équitablement et non pas imposé aux employés sous la forme de conditions de travail inférieures.)

Tous ces problèmes sont difficiles à résoudre. Mais pour ce qui est du règlement des salaires et de l'inflation, bien qu'il puisse se produire de fortes différences d'opinion entre les chemins de fer et leurs employés sur le choix des étalons de comparaison, l'histoire démontre que les conclusions finalement adoptées n'ont aucun effet déterminant, ou force causale, sur toute inflation subséquente. Il faut des étalons de comparaison, mais le choix en est forcément limité.

M. David Lewis a fort bien résumé les principaux éléments de la détermination des salaires des employés des chemins de fer dans les commentaires qu'il a ajoutés au rapport de la majorité de la commission Thompson. Il peut être utile d'en citer un ou deux extraits.

> Les deux parties en cause conviennent apparemment qu'un étalon de comparaison est extrêmement important au règlement de leur différend. Les syndicats, tout comme les chemins de fer, ont insisté sur l'importance d'un tel étalon et concentré leur preuve et leur argumentation sur ce point.
>
> L'élément du litige était cette année-ci, comme il l'a déjà été dans le passé, la détermination de ce qui constitue "un étalon raisonnable de comparaison". Dans tous les désaccords concernant les salaires, les éléments de comparaison sont importants; dans le cas des chemins de fer, ils revêtent encore une plus grande importance.
>
> Deux éléments du règlement de tout litige au sujet des salaires ferroviaires contribuent à donner cette importance spéciale à l'étalon de comparaison. Premièrement, plus que dans toute autre industrie, l'existence de relations ouvrières paisibles sont indispensables à la vie de la nation toute entière. C'est pourquoi, on a toujours douté que les gouvernements ne permettraient pas une interruption prolongée des services ferroviaires. Ce fut indubitablement la raison pour laquelle le gouvernement de l'époque imposa l'arbitrage obligatoire en 1950, après quelques jours de grève. Il est évident que, si le droit de grève n'a pas été retiré par la loi aux syndicats de cheminots, il leur est toutefois difficile de l'exercer à cause de leur responsabilité envers le public et de l'intervention probable des gouvernements. Il me paraît évident que dans de telles circonstances, l'existence d'un étalon équitable qui puisse guider les parties en litige et les conseils de conciliation vers un règlement raisonnable est d'une importance fondamentale.
>
> Deuxièmement, la nécessité d'un tel étalon découle du fait, amplement démontré à notre commission, comme à plusieurs commissions antérieures, que le revenu des chemins de fer est subordonné à une règlemen-

tation et à des contrôles légaux qui n'existent pas pour les autres industries du Canada. Cette règlementation et ces contrôles obligent les chemins de fer à rendre des services non économiques à l'avantage de l'économie nationale et du peuple canadien tout entier. Inévitablement, les recettes en souffrent. En résumé et en termes plutôt simplistes, la politique nationale est en grande partie responsable du niveau inférieur des recettes, dont les chemins de fer se sont plaints à notre commission, comme ils l'avaient fait antérieurement à d'autres tribunaux. Vu que la politique publique joue un tel rôle dans la situation des chemins de fer, il est plus important de fixer un étalon objectif de comparaison pour la détermination des salaires ferroviaires. Seule une telle base permettra d'établir pour les employés, qui ne font pas partie du service des trains, un niveau de salaires équitable à leur égard et envers le peuple canadien. Je suis fermement convaincu que le seul niveau de salaires qui puisse être équitable et raisonnable est celui qui n'obligera pas les employés des chemins de fer à subventionner le peuple canadien en acceptant des salaires inférieurs à deux des autres groupes comparables d'ouvriers canadiens, et qui n'obligera pas davantage le peuple canadien à subventionner les employés des chemins de fer par le paiement de salaires supérieurs à ceux des autres groupes de travailleurs canadiens. A mon avis, pour atteindre un résultat aussi désirable, il est essentiel qu'il y ait un étalon de comparaison objectif accepté par les deux parties et qui les guidera, de même que les conseils de conciliation, dans le règlement des différends ouvriers des chemins de fer.

APPENDICE 1

INFLATION ET SALAIRES RÉELS

CHANGEMENTS DANS LE NIVEAU DE VIE DES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER (PACIFIQUE-CANADIEN) ET DES EMPLOYÉS DES INDUSTRIES DE FABRICATION

(NOTA: Les indices sont indiqués ci-dessous et les données de base à la page suivante)

SALAIRES ANNUELS
(1939 = 100)

Année	Salaires nominaux		Inflation	Salaires réels	
	Pacifique-Canadien	Fabrication	Indice	Pacifique-Canadien	Fabrication
	(Par année)		(Coût de la vie)	(Par année)	
1939	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1942	116.8	127.2	115.3	101.3	110.3
1945	132.9	142.4	118.7	112.0	120.0
1950	173.4	202.8	162.8	106.5	124.6
1951	191.9	224.9	179.9	106.7	125.0
1952	199.7	246.2	184.3	108.4	133.6
1953	209.9	258.9	182.7	114.9	141.7
1954	212.4	267.4	183.9	115.5	145.4
1955	216.8	277.9	184.2	117.7	150.9
1956	229.7	291.7	186.9	122.9	156.1
1957	230.1	305.7	192.9	119.3	158.5
1958	240.2	318.9	198.0	121.3	161.1
Taux annuels de l'augmentation (cumulatifs), à ¼ p.100 près:					
	4¾ p.100	6¼ p.100	3¾ p.100	1 p.100	2½ p.100

REMARQUES: Les indices des salaires réels de 1958 deviennent 121.3 (Pacifique-Canadien) et 161.1 (Fabrication) si l'on prend 1945 comme année de base, au lieu de 1939. Les taux de l'augmentation de 1945 à 1958 ne sont plus alors qu'un peu plus de ½ p.100 et 2¼ p.100 respectivement.

À l'exception de l'indice du coût de la vie, qui a été tiré des sources ordinaires, tous les indices indiqués au présent tableau ont été calculés d'après les données de base indiquées à l'Appendice 3.

APPENDICE 2

INFLATION ET SALAIRES RÉELS

CHANGEMENTS DANS LE NIVEAU DE VIE DES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER (PACIFIQUE-CANADIEN) ET DES EMPLOYÉS DES INDUSTRIES DE FABRICATION

(NOTA: Les indices sont indiqués ci-dessous et les données de base à la page suivante)

SALAIRES HORAIRES

(1945 = 100)

Année	SALAIRES NOMINAUX		INFLATION	SALAIRES RÉELS	
	Pacifique-Canadien	Fabrication	Indice	Pacifique-Canadien	Fabrication
	(Par heure)		(Coût de la vie)	(Par heure)	
1945	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1950	137.0	149.3	137.0	99.9	108.8
1951	156.6	168.3	151.6	103.3	111.0
1952	173.1	186.2	155.3	111.5	119.9
1953	186.2	195.7	154.0	120.9	127.1
1954	190.3	202.9	154.9	122.9	131.0
1955	193.0	208.2	155.2	124.4	134.1
1956	202.6	218.3	157.5	128.6	138.6
1957	210.7	230.5	162.5	129.7	141.8
1958	220.3	238.8	166.8	132.1	143.2
Taux annuels de l'augmentation (cumulatifs), à ¼ p.100 près:					
	6¼ p.100	7 p.100	4 p.100	2¼ p.100	2¾ p.100

REMARQUES: Les indices des salaires réels de 1958 deviennent 139.7 (Pacifique-Canadien) si l'on prend 1939 comme année de base, au lieu de 1945. Le taux correspondant de l'augmentation serait alors de 1¾ p.100.

À l'exception de l'indice du coût de la vie, qui a été tiré des sources ordinaires, tous les indices indiqués au présent tableau ont été calculés d'après les données de base indiquées à l'Appendice 3.

APPENDICE 3

INFLATION ET SALAIRES RÉELS

DONNÉES DE BASE

Année	CHEMINS DE FER (PACIFIQUE-CANADIEN)		FABRICATION	
	Salaire annuel moyen	Salaire horaire moyen	Salaires hebdomadaires moyens	Salaires horaires moyens
	$	$	$	
1939	1,617.67	0.677	22.97	Aucun ren.
1942	1,889.73	0.752	28.99	"
1945	2,149.56	0.848	32.46	69.4
1950	2,805.62	1.162	46.21	103.6
1951	3,104.75	1.328	51.25	116.8
1952	3,230.30	1.468	56.11	129.2
1953	3,395.41	1.579	59.01	135.8
1954	3,436.66	1.614	60.94	140.8
1955	3,507.24	1.637	63.34	144.5
1956	3,715.72	1.718	66.47	151.5
1957	3,722.62	1.787	69.68	160.0
1958	3,886.00	1.868	72.68	165.7

SOURCES ET NOTES:

Toutes ces données ont été transcrites ou calculées directement d'après les documents du Bureau fédéral de la statistique et du Pacifique-Canadien, sauf pour ce qui est des salaires du Pacifique-Canadien pour l'année 1958. Ceux-ci ont été estimés d'après les augmentations connues accordées aux employés en général, à l'exclusion de ceux du service des trains. Nous avons employé les salaires du Pacifique-Canadien, plutôt que ceux de tous les chemins de fer, pour plus de commodité; il n'y a aucune raison de penser que cette simplification ait pu modifier les indices.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Weldon. Nous passons maintenant à la période des questions et réponses.

Le sénateur HAIG: Vous avez mentionné la semaine de 40 heures. Quand un serre-freins monte sur un train à Winnipeg, à direction de l'est, cesse-t-il de travailler après 40 heures?

M. WELDON: Veuillez m'excuser, monsieur le sénateur. Je ne puis répondre aux questions d'ordre technique concernant le service des trains. Je n'en connais pas grand chose.

Le sénateur HAIG: Quel secteur connaissez-vous principalement?

M. WELDON: Celui des employés en général, à l'exclusion des services des trains.

Le sénateur HAIG: Prenons alors le cas d'un contremaître de cantonniers chargé de l'exécution d'un certain travail. Aussitôt qu'il a accompli 40 heures de travail, il a fini, que ce soit après quatre jours, ou après cinq jours. Quand les 40 heures sont écoulées, sa semaine de travail est finie; est-ce bien cela?

M. WELDON: C'est exact.

Le sénateur HAIG: Exécute-t-il la même somme de travail qu'il faisait lorsque la semaine était de 48 heures?

M. WELDON: J'en doute. Il doit faire moins de travail.

Le sénateur HAIG: Ne fait-il pas la même somme de travail?

M. WELDON: Non, monsieur.

Le sénateur HAIG: Combien de jours devait-il travailler lorsque la semaine était de 48 heures? Il faisait ses 48 heures de travail pendant la semaine ordinaire, n'est-ce pas?

M. WELDON: C'est exact.

Le sénateur HAIG: Et il fait maintenant 40 heures de travail pendant la semaine?

M. WELDON: C'est bien cela.

Le sénateur HAIG: Qui fait les autres 8 heures de travail?

M. WELDON: Lors de l'institution de la semaine de 40 heures, il a fallu engager un plus grand nombre d'employés. Les heures supplémentaires de travail sont faites par d'autres employés.

Le sénateur HAIG: Faites bien attention à ce que vous dites. Je m'y connais un peu en ces choses. J'ai vécu dans une petite ville et je connais le travail des chemins de fer dans ces régions.

M. WELDON: J'allais dire qu'au cours des années, les équipes de travail ont absorbé la différence. Le nombre d'employés nécessaires est maintenant moins considérable que lors de l'adoption de la semaine de 40 heures.

Le sénateur HAIG: L'employé fait-il autant de travail qu'auparavant?

M. WELDON: Chaque homme?

Le sénateur HAIG: Oui.

M. WELDON: J'en doute.

Le sénateur HAIG: Très bien; alors il a fallu employer un plus grand nombre d'hommes pour l'exécution du même travail?

M. WELDON: Quelques-uns.

Le sénateur HAIG: Et cela coûte de l'argent?

M. WELDON: C'est juste.

Le sénateur HAIG: Et cela n'est pas inclus dans le salaire individuel. En d'autres termes, il fallait autrefois 10 hommes pour l'entretien de 16 milles de voie, d'Alexander à Brandon, et il en faut aujourd'hui 12.

M. WELDON: Pas tout à fait, monsieur le sénateur. Depuis l'inauguration de la semaine de 40 heures, la productivité a augmenté considérablement, bien que cela puisse ne pas s'appliquer à toutes les régions, ou à des circonstances particulières, ou dans tous les détails. Mais en général le nombre d'employés est moins considérable aujourd'hui, au lieu d'avoir augmenté.

Le sénateur HAIG: Ce n'est pas la cause de l'accroissement de la productivité, je pense. N'est-ce pas plutôt la nature de la voie actuelle, les matériaux employés et les méthodes de construction? Par exemple, le poids des rails a son importance.

M. WELDON: Il y a eu amélioration du matériel, c'est vrai.

Le sénateur HAIG: Et c'est ce qui compte le plus.

M. WELDON: Je ne dis pas que la production d'une industrie quelconque a augmenté parce que les ouvriers travaillent plus fort. Je ne parle pas des ouvriers.

Le sénateur HAIG: Mais j'en parle.

M. WELDON: Je ne prétends pas que le rendement d'une industrie a augmenté parce que les ouvriers travaillent plus dur.

Le sénateur HAIG: Maintenant que nous avons la semaine de 40 heures, l'entretien de la ligne de Winnipeg à Renfrew, mettons, coûte plus cher qu'autrefois. Il faut plus d'hommes pour l'exécution d'une tâche, parce que chacun d'eux travaille moins d'heures.

M. WELDON: Je ne pense pas que cette assertion soit exacte, bien que je n'aie pas de statistique spéciale à ce sujet.

Le sénateur HAIG: Les voies sont meilleures maintenant, et demandent moins d'entretien qu'autrefois.

M. WELDON: J'admets que l'amélioration des techniques et du matériel a contribué de l'accroissement de la productivité, mais cela s'applique à toutes les industries. Je ne prétends pas que les ouvriers travaillent plus fort.

Le sénateur HAIG: Mais je prétends qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la productivité. Prenons le cas des employés de bureau; j'en sais quelque chose. Je ne trouve pas que la sténographe accomplisse plus qu'autrefois. Je ne pense pas qu'elle fasse autant. Elle travaille 40 heures par semaine. Elle donnait autrefois 6 heures de travail de plus par semaine. Les sténographes ne font certainement pas autant de travail en 40 heures qu'elles en faisaient autrefois en 54 heures.

M. WELDON: Je ne le conteste pas. Je n'ai pas de preuves à vous offrir à ce sujet, mais . . . .

Le sénateur CROLL: Continuons le même raisonnement. Vous avez dit que l'on emploie aujourd'hui moins d'hommes qu'au temps de la semaine de 48 heures.

M. WELDON: C'est exact. Depuis l'adoption de la semaine de 40 heures, la diminution du nombre d'heures de travail a été compensée par une productivité accrue, mais qui est imputable à plusieurs causes.

Le sénateur REID: À la page 11 de votre mémoire, vous parlez des bénéfices accessoires et j'aurais deux questions à ce sujet. Tenez-vous compte des bénéfices accessoires qui sont ajoutés aux salaires? On ne porte pas une grande attention à ces bénéfices et cependant ils coûtent 40c. l'heure, d'après moi. Voulez-vous nous dire leur valeur, car ils coûtent quelque chose aux compagnies?

M. WELDON: C'est une question sujette à controverse. Il est très difficile d'estimer ce qu'ils coûtent aux compagnies. Il y a deux raisons pour cela. L'un de ces bénefices accessoires est l'émission de permis de circulation sur les trains; doit-on estimer la valeur de ces permis d'après ce qu'ils coûtent réellement aux chemins de fer, ou d'après le prix d'un billet qui serait acheté par l'employé? Il y a une grande différence, selon la méthode de calcul choisie. D'une façon, ils n'ont que peu de valeur; de l'autre, ils ont une valeur considérable. La pension est un autre bénéfice dont il est difficile d'estimer exactement le coût, à cause

des méthodes de calculer la valeur de la réserve au crédit de chaque employé. C'est une question très discutable. Les chemins de fer prétendent que les pensions leur coûtent l'équivalent de 10 ou 11c. par heure de travail, ce qui serait le coût extrême qu'on puisse invoquer.

Les autres bénéfices accessoires comprennent le plan d'assurance-santé au coût de 2.5c. l'heure. Il y a eu une augmentation de ce chiffre depuis un an ou deux. Quant aux congés obligatoires, les employés des chemins de fer en ont un de moins que les autres employés canadiens. Les employés canadiens en général jouissent de huit congés de jour de fête par année, ceux des chemins de fer n'en ont que sept, de sorte qu'ils souffrent d'un désavantage à cet égard. Les vacances payées des employés ferroviaires sont calculées suivant les normes ordinaires de l'industrie. Ils ont droit à deux semaines après un an, ou trois ans de service, selon qu'ils sont payés à l'heure ou au mois: trois semaines après 15 ans et maintenant quatre semaines après 35 ans. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'employés qui peuvent profiter de ce dernier échelon, car d'ordinaire on est mis à la retraite avant cela pour la raison d'âge. Peu d'employés ont ce nombre d'années de service à leur crédit. Je crois que ceci complète la liste des bénéfices accessoires.

Le sénateur MACDONALD: N'est-il pas juste de dire qu'à l'heure actuelle, les salaires des employés des chemins de fer, y compris les bénéfices accessoires, sont égaux à ceux de l'industrie des marchandises durables ?

M. WELDON: Non, monsieur le sénateur, ils ne le sont pas, d'après la statistique. Les employés qui ne sont pas du service des trains touchent à l'heure actuelle 10 ou 11c. de moins par heure et leurs bénéfices accessoires sont moins importants. La différence entre le salaire horaire des employés ferroviaires, à l'exclusion du service des trains, est de 11c. l'heure, au regard du salaire moyen des travailleurs des industries de fabrication de marchandises durables.

Le sénateur LEONARD: Convenez-vous que l'objectif de toute politique de salaires devrait être situé à mi-chemin entre la stabilité absolue de quelque indice de base et la tendance très modérée à la hausse des prix; c'est ainsi que vous l'avez désignée, je crois ? En supposant que nous réussissions à atteindre cet objectif et à lui conserver un certain degré de stabilité, pensez-vous que les augmentations de salaires subséquentes devraient être réglées par un accroissement de la productivité moyenne ? C'est-à-dire, si les prix restent stables d'autre part.

M. WELDON: Étant donnée une stabilité complète des prix, la structure actuelle des salaires devrait-elle rester immuable ? Je ne pense pas que l'on puisse accepter cet axiome social et que les salaires doivent être réglés par un barème constant. Mais au point de vue pratique, je ne pense pas que les salaires pourraient dépasser ce niveau de beaucoup, car il n'y aurait plus de produits à distribuer, tout simplement.

Le sénateur LEONARD: Mais si les salaires fixés à un tel niveau sont augmentés par la suite dans une mesure qui dépasse l'augmentation de productivité, ne serait-ce pas là de l'inflation ?

M. WELDON: Cela créerait une pression inflationnaire, à n'en pas douter.

Le sénateur LEONARD: Et les capitaux qui produisent les machines responsables de l'accroissement de la productivité ne devraient-ils pas avoir droit à une partie de la récompense qui en découle ?

M. WELDON: Oui, Monsieur le sénateur. Mais si les salaires doivent être déterminés par la productivité, le revenu des immobilisations devrait l'être aussi.

Le sénateur LEONARD: Je voulais simplement savoir si vous reconnaissez que les augmentations des salaires devraient être accompagnées d'une augmentation correspondante de la productivité ?

M. WELDON: Oui, je voulais répondre à cette objection. Je ne pense pas que dans le cours ordinaire des choses les salaires puissent dépasser beaucoup ce

niveau. Je ne conviens pas toutefois que la répartition des revenus est fixée pour toujours.

Le sénateur LEONARD: Seriez-vous disposé à accepter le niveau actuel comme point de départ?

M. WELDON: Et maintenir la productivité . . . . Non, ces choses ne peuvent être fixées pour toujours.

Le sénateur LEONARD: Vous pensez que les salaires doivent augmenter, même si les prix restent stables?

M. WELDON: Les travailleurs n'accepteraient pas de règlement immuable.

Le sénateur LEONARD: Mais il me semble qu'au point de vue pratique, les augmentations de salaires doivent marcher de pair avec l'augmentation de la production. Toutefois, on peut différer d'opinion.

M. WELDON: Oui, cet argument est discutable.

Le sénateur LEONARD: Ne croyez-vous pas que les consommateurs auraient droit à une part de cette accroissement de la productivité.

M. WELDON: C'est ce qui a lieu, car, naturellement, les consommateurs se composent en grande partie des travailleurs et de leurs familles.

Le sénateur LEONARD: Je veux dire que les consommateurs devraient en profiter par une réduction des prix.

M. WELDON: Je ne pense pas que la réduction des prix soit une mesure d'ordre pratique. Si l'on pouvait obtenir exactement les même résultats par la diminution des prix que par l'emploi des machines, ce serait peut-être possible. Mais je ne pense pas que ce soit faisable.

Le sénateur LEONARD: Pourquoi? Vous rejetez d'emblée la proposition, tandis que pour maintenir la stabilité des prix il faut prévoir certaines fluctuations qui peuvent de temps à autre prendre la forme d'une baisse.

M. WELDON: Quand je parle de la stabilité des prix et des choses de ce genre, il s'agit toujours de la moyenne générale. Je ne soutiendrais sûrement pas que le prix de chaque article en particulier doit être fixé.

Le sénateur LEONARD: Je parle aussi de la moyenne générale.

M. WELDON: Non, je ne pense pas que les politiques déflationnaires soient applicables à l'économie moderne.

Le sénateur LEONARD: Vous songez probablement à des mesures extrêmes de déflation, ou aux tendances déflationnaires générales, comme nous songeons aux tendances inflationnaires.

M. WELDON: Je n'admets pas même une faible déflation. Je doute qu'une faible déflation puisse aboutir au désastre, mais je pense que ce serait une mauvaise chose et que cela ne serait pas pratique.

Le sénateur LEONARD: Craignez-vous qu'il en résulterait du chômage? Est-ce la difficulté que vous prévoyez?

M. WELDON: Je pense que la déflation serait accompagnée de chômage et certainement de dislocation des relations industrielles. Je ne serais pas étonné que les hommes d'affaires soient aussi désappointés du résultat. Les erreurs commises quand les prix sont à la baisse sont beaucoup plus pénibles.

Le sénateur LEONARD: Nous avons eu des périodes de prospérité et d'embauchage intégral lorsque les prix étaient à la baisse.

M. WELDON: Il me faudrait rafraîchir ma mémoire à ce sujet.

Le sénateur LEONARD: Peut-être pas très récemment, mais . . .

M. WELDON: Je ne pense pas que cela soit arrivé depuis que les gouvernements ont pris leur envergure actuelle.

Le sénateur CROLL: Témoin, je lis en ce moment un document que j'ai emprunté du sénateur Leonard et qui porte le titre *Labour Research*. Il s'agit de

sources authentiques et l'auteur dit qu'en neuf ans, la productivité dans le domaine des transports, de l'entreposage et des communications, s'est accrue de 20.98 p. 100, tandis que les salaires réels n'ont augmenté que de 19.09 p. 100. Avez-vous déjà vu ce document ?

M. WELDON: Non.

Le sénateur CROLL: Jamais ? C'est étonnant.

M. WELDON: Je pensais que vous parliez de ce numéro de *Labour Research* en particulier. Voudriez-vous répéter ces chiffres ?

Le sénateur CROLL: L'auteur parle d'une période de neuf années pendant laquelle la productivité se serait accrue de 20.98 p. 100, tandis que les salaires n'ont augmenté que de 19.09 p. 100, puis il remonte en arrière . . . . Je pense qu'il vaut mieux insérer ses observations au compte rendu. Voici ce qu'il dit:

> En 1952, la productivité s'est accrue de 3.27 p. 100 et les salaires réels ont augmenté de 12.24 p. 100., ce qui a relevé l'indice des salaires réels un peu au-dessus de celui de la productivité . . . .

Vous avez parlé de cette période de 1952.

> . . . .En 1953, la productivité s'éleva de 1.27 p. 100 et les salaires augmentèrent de 2.15. En 1954, la productivité progressa de 5 p. 100 et les salaires réels augmentèrent de 2.63. L'indice de la productivité dépassa alors légèrement celui des salaires réels.
>
> En 1955, la productivité monta de 2.98 p. 100 et les salaires réels augmentèrent de 1.54.

Puis je vous ai lu sa conclusion.

M. WELDON: Sa conclusion indiquait une augmentation de 20.98 p. 100 ?

Le sénateur CROLL: Oui, de 20.98 p. 100, au regard de 19.09 p. 100 pour les salaires réels. Ceci nous amène à l'année 1955.

M. WELDON: Il s'agissait du transport et de quoi encore ?

Le sénateur CROLL: Du transport, de l'entreposage et des communications. Je pense que cela comprend votre industrie.

M. WELDON: Cela paraît s'appliquer à notre industrie et à plusieurs autres. Je ne sais pas ce qui a eu lieu dans le cas des autres industries, mais il semble que notre industrie soit en retard pour ce qui est des salaires réels.

Le sénateur REID: Puis-je demander à l'honorable sénateur comment l'on peut constater l'augmentation de la productivité en matière de transport ? Je puis le comprendre dans l'industrie du bois de construction, mais . . .

Le sénateur CROLL: Le témoin veut dire, d'après moi, que depuis l'adoption de la semaine de 40 heures, à la place de celle de 48 heures, il faut un moins grand nombre d'hommes pour l'exécution d'une même tâche. C'est cela que l'on appelle productivité. C'est ce qu'il a dit.

M. WELDON: C'est ce qui a suivi l'inauguration de la semaine de 40 heures.

Le sénateur CROLL: Oui. Mais il y a plusieurs éléments en jeu: la mécanisation, les progrès techniques, l'automatisation, et bien d'autres choses.

M. WELDON: C'est exact. J'espère avoir été clair à ce sujet. Je ne prétends pas que la productivité dépende seulement des vertus des travailleurs.

Le sénateur CROLL: Vous vous êtes expliqué bien clairement.

Le PRÉSIDENT: Si l'on n'a pas d'autres questions à poser, je remercierai M. Weldon et ses distingués collègues.

Honorables sénateurs, nous sommes honorés de la présence de M. Claude Jodoin, président du Congrès canadien du travail. Je demanderai à M. Jodoin de nous présenter ses collègues.

M. CLAUDE JODOIN (*président du Congrès canadien du travail*): Monsieur le président et honorables sénateurs, je commencerai par exprimer aux membres du Comité des finances du Sénat notre gratitude pour avoir invité le Congrès canadien du travail à présenter un mémoire sur l'inflation, cet important sujet de votre étude. Il s'agit là d'un sujet extrêmement technique, à mon avis du moins, et je suis heureux de vous apprendre que nous avons ici cet après-midi le directeur de notre service de recherches, M. Eugène Forsey, ainsi que son adjoint, M. Russell Bell. Je prierais M. Bell de vous lire notre mémoire.

M. Russell Bell, directeur adjoint du service de recherches du Congrès Canadien du Travail:

Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, le Congrès canadien du travail, qui compte au delà d'un million de membres, est heureux de cette occasion qui lui permet d'exprimer ses vues sur l'inflation.

On a écrit bien des choses sur ce sujet, surtout dans les journaux et les revues à grande circulation, qui sont plutôt de nature à créer la confusion qu'à éclairer les lecteurs. On sait, par exemple, que le travail organisé est accusé, en certains milieux, d'être le principal responsable de l'augmentation de l'indice général des prix. Cette accusation ne repose sur aucune analyse sérieuse. En vérité, la plupart des accusations ne reposent sur aucune analyse des faits.

Nous ne nierons pas que les augmentations de salaires puissent en certaines circonstances constituer un élément d'inflation. Elles peuvent dans certains cas être une cause d'inflation. Mais nous ne connaissons aucune preuve du fait qu'elles aient pu jouer au Canada, depuis la guerre, un rôle de quelque importance dans les vagues d'inflation que nous avons eues. L'opinion populaire que les augmentations de salaires résultent toujours et inévitablement en hausses des prix n'est certainement pas fondée sur la moindre preuve.

On oublie parfois que, malgré la hausse continue des salaires depuis la fin de la guerre, les prix n'ont pas augmenté. Les prix du gros ont même subi une légère baisse en 1949. Ils baissèrent également en 1951 et en 1952, d'un sommet de 243.7 (1935-1939=100) atteint en juillet 1951, à un bas de 220.2, en octobre 1952. Ils baissèrent encore en 1953 et en 1954, d'un haut de 222.2 en août 1953, à un bas de 214.3 en octobre 1954. Puis de nouveau, d'un haut de 229.2 en janvier 1957, à un bas de 224.1 en novembre de la même année. À l'heure actuelle, les prix du gros sont inférieurs à ce qu'ils étaient en 1951. En avril 1959, ils étaient de 231.2; en 1951, ils avaient été en moyenne de 240.2 et avaient touché un bas de 232.5. Les prix à la consommation ont baissé en 1952, d'un haut de 118.2 en janvier (1949=100), à un bas de 115.8 en décembre et la baisse se continua jusqu'en mai 1953, alors que l'indice atteignit un bas de 114.4.

On oublie aussi parfois, ou on ne remarque pas le fait que malgré les augmentations de salaires survenues au cours des six années écoulées du 1er octobre 1951 au 1er octobre 1957 (dernier indice disponible) et qui se sont élevées à 31.4 p.100, les prix du gros ont baissé de 6.1 p.100 pendant la même période, tandis que les prix de consommation montaient de moins de 5.4 p.100. La belle, simple et facile corrélation des augmentations de salaires et des hausses de prix est tout simplement une chose qui n'existe pas. Les prix, de gros et de détail, demeurèrent remarquablement stables tandis que les salaires augmentaient assez rapidement.

Nous ferons aussi remarquer que, même si les salaires avaient contribué plus qu'ils l'ont fait à l'inflation survenue au Canada depuis la guerre, il ne faudrait pas en rejeter le blâme entièrement sur les syndicats ouvriers. Nous ne voulons pas dire par là que les syndicats n'ont rien à faire aux augmentations de salaires. Mais il existe d'autres facteurs, purement économiques, des marchés qui peuvent causer le relèvement des salaires même quand il n'existe aucun syndicat ouvrier, ou que les syndicats sont très faibles. Les industries prospères et à grand rendement en temps de grande activité économique, offrent des

enchères de plus en plus alléchantes quand la main-d'œuvre se fait rare et augmentent les salaires, qu'il y ait des syndicats en cause ou non. Les autres industries doivent emboîter le pas ou perdre leurs employés. Les syndicats jouent un rôle, mais même en l'absence complète de syndicats, les éléments que nous venons de mentionner assurent des augmentations de salaires.

Ceux qui attribuent les augmentations de salaires survenues depuis la guerre au pouvoir et à la cupidité des syndicats, ou à l'ambition des chefs ouvriers, devraient jeter un coup d'œil sur ce qui s'est passé dans l'industrie non syndiquée du pétrole et du gaz naturel, au regard des industries hautement syndiquées du fer et de l'acier, de la pâte de bois et du papier, du tabac et de l'automobile. Malheureusement, il n'existe aucun indice des salaires de l'industrie du pétrole et du gaz naturel, ni de salaires horaires payés par l'industrie, pour la période antérieure à 1951. Mais pendant la période de 1951 à 1957, les salaires horaires moyens de l'industrie du pétrole et du gaz naturel, où les travailleurs n'étaient guère syndiqués, sont montés de 39.5 p.100, tandis que dans l'industrie primaire du fer et de l'acier ils augmentaient de 51.4, dans l'industrie de la pâte de bois et du papier, de 46.2, dans celle du tabac, de 38.3, et dans celle de l'automobile, de 32.9. Dans l'industrie des sous-produits du pétrole et du gaz naturel, où le syndicalisme n'est guère florissant, l'indice des salaires horaires a monté de 76.1 p.100 pendant la période de 1949 à 1957 (dernière année pour laquelle nous ayons une statistique), tandis que pour l'industrie primaire du fer et de l'acier, il montait de 76.0, dans celles de la pâte de bois et du papier, de 74.1, dans celle du tabac, de 74.6, et dans celle de l'automobile, de 52.6. Il serait facile (et erroné) d'attacher une trop grande importance à ces chiffres. Le seul point que nous voulons prouver par là est qu'il est trop facile (et faux) de prétendre que l'activité des syndicats est la seule cause de l'augmentation des salaires.

En résumé, nous soutenons que les augmentations de salaires n'ont eu qu'une part infime dans l'inflation d'après-guerre au Canada et que les syndicats n'ont même pas été responsables de tous les relèvements de salaires qui ont eu lieu.

On est porté en général à exagérer l'"inflation" courante, ou à lui attacher une trop grande importance. Nous ne nions pas cette importance, mais nous soutenons que l'espèce de psychose d'inflation qui s'est développée dans le pays depuis un an ou deux n'est pas fondée sur des faits.

Dans notre mémoire, nous tenterons de démontrer:

a) que la plupart des augmentations de salaires survenues depuis la guerre ont résulté de l'inflation classique de la demande;

b) que la hausse récente du coût de la vie, indiquée par l'indice des prix de consommation, est attribuable aux secteurs de l'économie où il n'y a pas, ou peu, de syndicats ouvriers.

Avant d'aborder la discussion de l'inflation et de ses causes, il est nécessaire de définir ces termes aussi clairement que possible. Par inflation, on entend généralement une situation où le niveau général des prix a une tendance continue à la hausse. La hausse de certains prix en particulier, ou même de groupes de prix ne constitue pas l'inflation. Notre régime économique prévoit les fluctuations des prix, c'est-à-dire qu'ils montent ou baissent, suivant les changements de l'offre et de la demande. En théorie du moins, les prix favorisent l'utilisation et la distribution des ressources nationales lorsqu'ils sont sensibles aux fluctuations de l'offre et de la demande. Lorsque les conditions sont stables, les changements individuels des prix ont tendance à s'équilibrer mutuellement. Certains prix sont à la hausse tandis que d'autres sont à la baisse et le niveau général demeure stable. Une hausse persistante du niveau général des prix indique que le nombre des prix qui montent est plus grand que le nombre de ceux qui baissent ou qui restent stables. C'est ce que nous appelons l'inflation. Par

contre, lorsque le niveau général des prix ne souffre pas des changements des prix individuels ou des prix de certains groupes en particulier, on dit que les prix sont stables.

Mesure de l'inflation

Après avoir défini l'inflation, il devient nécessaire d'en mesurer l'étendue. Il est beaucoup plus facile de la définir que de la mesurer. Il serait toutefois impossible d'estimer l'étendue de l'inflation ou d'en découvrir les causes si nous ne comprenions pas les méthodes qui s'offrent d'en mesurer l'importance. Nous pensons qu'il y a eu beaucoup de malentendus au sujet de l'inflation et de ses causes, tout simplement parce qu'on est ignorant des moyens de la mesurer.

Malheureusement, aucun étalon de mesure ne peut s'appliquer à tous les mouvements importants des prix dans notre économie. Nous avons trois étalons utiles, mais chacun a ses limitations. Ce sont l'indice des prix de consommation, l'indice général des prix de gros et les indices implicites des dépenses nationales brutes.

1) L'indice des prix à la consommation, que l'on cite le plus souvent, mesure les fluctuations des prix de détail des marchandises et des services achetés par une forte partie de la population, celle des familles urbaines dont le revenu est modeste et s'échelonne de $1,650 à $4,050 par an. On assigne des indices pondérés aux marchandises et aux services, selon leur importance relative dans les dépenses de ce groupe de consommateurs, en prenant pour base l'année qui s'est terminée le 31 août 1948. La seule exception à cette règle s'applique aux aliments dont l'indice pondéré a trait à l'année terminée en septembre 1949.

L'importance de chaque élément de cet indice des prix ayant été reliée à une année en particulier, plus l'indice devient ancien et plus il perd son exactitude pour la mesure des fluctuations des prix. L'indice des prix de consommation étant fondé sur les coutumes d'il y a dix ans et plus, en ce qui a trait aux achats, il ne réflète plus très exactement les changements de prix des marchandises et des services que l'on achète aujourd'hui. Il se peut que cette faiblesse ait été corrigée dans une certaine mesure par les vérifications périodiques des modes de dépenses des familles, faites par le Bureau fédéral de la statistique. Nous prévoyons toutefois que la prochaine revision de cet indice indiquera que les familles urbaines consacrent maintenant aux services une plus forte partie de leur budget de dépenses qu'autrefois. Nous reviendrons sur ce point.

Mais une limitation plus importante encore de l'indice des prix de consommation, ou même de tous les indices, c'est qu'il est difficile de l'adapter aux changements de qualité apportés aux marchandises et aux services. Il est souvent difficile de déterminer si une augmentation de prix signifie qu'il nous faut payer plus cher un même article, ou que nous payons davantage à cause d'une qualité supérieure. Vu que la qualité des marchandises et des services s'améliore constamment, cet élément peut jouer un rôle très important s'il s'agit d'une longue période, et de moindre importance pour une courte période.

Par exemple, les aliments constituent l'élément le plus important de l'indice des prix à la consommation; ils forment environ le tiers du total, trente-deux pour cent exactement. Toute augmentation du prix des aliments a donc un effet important sur l'indice total. Il est cependant souvent impossible de savoir si l'augmentation apparente des prix des aliments se rapporte à des produits de même valeur, où réflète une amélioration de la qualité. On sait couramment que le degré de préparation des produits alimentaires s'est amélioré de façon remarquable depuis dix ans. En vérité, le nettoyage et la préparation des produits alimentaires, autrefois faits par la ménagère elle-même, sont aujourd'hui du domaine industriel, et la présentation des aliments en cartons et en boîtes en a certainement, accru le coût.

2) L'indice des prix de gros sert à la mesure du prix des marchandises à un stade moins avancé de la production et de la distribution. Bien qu'il s'applique à une grande variété de marchandises, sa fonction est plus limitée comme instrument de mesure des prix en général, parce qu'il ne comporte pas les services. En outre, tout comme l'indice des prix à la consommation, il est difficile de le rectifier d'après les changements dans la qualité des produits.

3) Les indices implicites employés à la mesure des éléments (à l'exclusion des stocks) des dépenses nationales brutes nous fournissent l'étalon de mesure le plus complet des fluctuations des prix. Ces indices implicites sont calculés en divisant le total en dollars courants par le total en dollars constants. Par cette méthode, il est possible de mesurer les fluctuations des prix d'année en année des divers éléments des dépenses nationales brutes. À l'opposé de l'indice des prix à la consommation, par exemple, qui est un indice pondéré d'après une année en particulier, les indices implicites des prix sont modifiés suivant les circonstances du moment. Ils réflètent en conséquence les changements survenus au cours de l'année dans les modes de dépenses. Mais ils n'indiquent pas non plus de façon satistaisante les changements de qualité des marchandises et des services auxquels ils s'appliquent.

Trois périodes d'inflation depuis la guerre

Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, l'économie canadienne a eu trois périodes distinctes d'inflation. La première, et la plus grave, a eu lieu de 1946 à 1948 inclusivement. Pendant cette période l'indice des prix à la consommation a monté de 25.2 p.100. L'indice des prix de gros a subi une hausse encore plus rapide, de 39.2 p.100. L'indice de la production nationale a monté de 23.7 p.100 durant la même période.

D'après les indications de ces trois indices différents, ce fut indiscutablement une période d'inflation substantielle. En outre, elle porta plus ou moins également sur les biens durables et sur les biens de consommation et les services, comme on peut le constater par l'examen de la déflation de ces éléments des dépenses nationales brutes. L'augmentation des prix à l'égard des dépenses personnelles totales pour les biens de consommation et les services fut d'environ 24 p.100. Ce dernier chiffre comprend naturellement toutes les dépenses faites au Canada pour les biens de consommation et les services, à l'exclusion d'un groupe spécial dont les achats sont compris dans l'indice des prix à la consommation. Dans le secteur des biens durables, les prix montèrent d'environ 26 p.100.

Les causes de cette inflation sont faciles à identifier. La demande de tous ces biens avait été comprimée pendant une longue période et une augmentation soudaine de l'argent disponible vint la déclencher. Il y eut les allocations aux anciens combattants, les réductions d'impôts, le remboursement des épargnes obligatoires, enfin toutes les mesures d'une politique "d'argent facile".

L'un des éléments les plus importants fut celui de l'augmentation considérable de la monnaie en circulation. Lorsque la circulation monétaire augmente plus rapidement que la quantité des marchandises et des services disponibles, à la longue l'inflation devient inévitable.

En 1945, tout juste avant le début de cette période d'inflation de l'après-guerre, la valeur totale des marchandises et des services (le produit national brut) était de 15,552 millions, en dollars constants de 1949. En 1948, elle était de 15,735 millions, soit une augmentation de 1.2 p.100. Pendant la même période, le numéraire et les dépôts bancaires actifs étaient passés de 3,514 millions à 4,335 millions, soit une augmentation de 23.4 p.100. Vous pouvez constater la disparité de ces montants. La production nationale brute de marchandises et de services ne s'était accrue que très légèrement, de 1.2 p.100, tandis que la circulation monétaire totale, comprenant la monnaie et les dépôts courants des banques, faisait un bond de 23.4 p.100.

Le sénateur PEARSON: La production nationale brute était de 15 milliards en dollars constants de 1949. En 1948, elle avait été de 15,700 millions. Quelle était la valeur du dollar en 1948 par rapport à sa valeur en 1949 ?

Le sénateur LEONARD: L'indice employé pour toutes ces années se rapporte au dollar de 1949, n'est-ce pas, monsieur Bell ?

M. BELL: C'est exact.

Le sénateur LEONARD: On n'indique pas les montants en dollars courants. Il faudrait faire le calcul.

M. BELL: Nous pouvons donner les chiffres en dollars courants, si le sénateur le désire.

M. JODOIN: Puis-je demander humblement aux honorables sénateurs d'attendre jusqu'à la période des questions et réponses, afin que mon distingué collègue, M. Bell, ne perde pas la suite de l'exposé qu'il fait en ce moment.

M. BELL: La deuxième période d'inflation eut lieu de 1950 à 1951. L'indice des prix à la consommation monta alors de 10.5 p.100, celui des prix de gros de 13.7 p.100, et la déflation des prix du produit national brut de 10.7 p.100. Le déclenchement de la guerre de Corée et les armements de défense dans le monde libre occasionnèrent une concurrence très forte pour l'achat des matières premières. En outre, les consommateurs qui craignaient le retour de la rareté du temps de guerre, furent pris d'une "panique" d'achats. Mais l'inflation ne se limita pas aux matières premières et aux denrées stratégiques. En vérité, la course aux matières premières disponibles causa des hausses extraordinaires de prix. Par exemple, de juin 1950 à avril 1951, une période de dix mois seulement, le prix de gros du caoutchouc et des produits du caoutchouc subit une hausse de 57.6 p.100. Pendant la même période, le prix des fibres et des produits textiles monta de 41.4 p.100. D'avril 1950 à mai 1951, une période de treize mois, le prix des rebuts de fer et d'acier monta de 49.1 p.100. D'avril 1950 à mai 1951, le prix du plomb, du zinc et de leurs sous-produits monta, respectivement, de 67.6 et de 72.9

Nous avons cité les augmentations des prix de ces marchandises en particulier pour démontrer que cette inflation porta principalement sur les matières premières stratégiques et résulta de l'ouverture des hostilités en Corée et de la course subséquente aux armements de défense.

Le sénateur MACDONALD: On craignait la rareté.

M. BELL: C'est cela.

Cette deuxième période d'inflation était un autre exemple de demande inflationnaire classique. Cette fois-ci l'inflation provenait de forces internationales et de la demande formidable de matériaux stratégiques. L'enchère des prix était inévitable dans de telles circonstances.

La troisième période distincte d'inflation de l'après-guerre se manifesta en 1955 et atteignit son sommet en janvier 1957, si l'on en juge par l'indice des prix de gros. À partir de janvier 1955, il ne cessa de monter irrégulièrement et, en janvier 1957, sa hausse avait atteint 6.3 p.100. De janvier à février 1957, il baissa légèrement et resta relativement stable ensuite jusqu'en août 1957, lorsqu'il commença à descendre lentement et ce mouvement dura le reste de l'année.

La hausse inflationnaire de 1955 à 1957, indiquée par l'indice des prix de gros, fut indiscutablement le résultat de la course aux investissements. Les capitalistes avaient plus de capitaux à placer que ne le justifiaient les ressources et la main-d'œuvre disponibles. Là encore, on voit un exemple classique de demande inflationnaire, résultant cette fois de forces intérieures et limitée principalement aux marchandises de production.

L'inflation des investissements fut mise en relief par la déflation des prix de l'élément "formation des capitaux d'immobilisations commerciales", qui fait partie du produit national brut, et qui subit une hausse de 10 p.100, de 1955 à 1957. Un sous-titre important, "machines et équipement nouveaux", monta encore davantage, soit 12.2 p.100. Durant la même période, la déflation des prix du produit national brut pour les dépenses personnelles d'achats de marchandises de consommation et de service, n'indiquait qu'un bien plus faible augmentation de 5.5 p.100.

Nous citons ces chiffres pour démontrer que cette inflation particulière se limita surtout au secteur des biens de production bien qu'elle se soit propagée dans une plus faible mesure au secteur des biens de consommation et des services.

Dès que la vague d'investissements eut passé, la hausse des prix se ralentit rapidement. De 1957 à 1958 la déflation des prix de l'élément "formation des capitaux d'immobilisations commerciales" qui comprend les biens durables et les investissements de capitaux ne s'éleva que de 1.9 p. 100. La déflation des prix du sous-titre "machines et équipement nouveaux" n'augmenta que de 2.1 p. 100.

Ces trois périodes d'inflation représentent presque toute l'inflation que nous avons eue depuis la seconde Grande Guerre. Chaque période se distingue bien clairement et les causes en sont faciles à identifier.

Les deux dernières années

Depuis deux ans cependant l'indice des prix à la consommation accuse une hausse des prix lente mais continue que certains désignent sous le nom "d'inflation lente". Les causes en ont été fort discutées et ont jeté la confusion dans les esprits. Cette hausse a commencé en juin 1956. Auparavant, les prix à la consommation étaient restés presque entièrement stables depuis le début de 1952 soit pendant une période de quatre ans et demi. La moyenne annuelle de l'indice mensuel des prix à la consommation en 1952 fut de 116.5; en 1953, 115.5; en 1954, 116.2; en 1955, 116.4. Pendant les cinq premiers mois de 1956, elle fut de 116.6. Puis de juin 1956 à novembre 1958, l'indice des prix de consommation monta pendant 22 mois et resta ensuite stationnaire ou baissa légèrement pendant huit mois. En novembre 1958, il était de 7.2 p. 100 plus haut qu'en juin 1956. Depuis novembre 1958 l'indice a baissé légèrement pendant cinq mois de suite tandis que le dernier mois, en mai, il a monté quelque peu.

Une hausse des prix en temps de prospérité ne surprend personne. Mais qu'elle continue pendant une régression, cela surprend presque tout le monde. De juin 1956 à mars 1957, lorsque la production industrielle était à la hausse, l'indice des prix à la consommation monta de près de 2.3 p. 100. De mars 1957 à septembre 1958, tandis que la production industrielle était à la baisse ou restait aux environs du point creux de décembre 1957, l'indice des prix à la consommation monta de 4.2 p. 100. Voilà qui était sûrement contre nature! Des gens accusèrent immédiatement le syndicalisme.

Cette attitude indique que l'on ne comprend pas bien les méthodes de mesure de l'inflation. L'indice des prix à la consommation réflète surtout les prix de marchandises ou de services dans des secteurs où le travail n'est pas syndiqué du tout ou très peu. D'autre part, l'indice des prix du gros s'applique aux secteurs des industries syndiquées. L'indice général des prix du gros ne monta pas pendant la régression. Il réagit au contraire avec le cycle commercial, comme une comparaison avec l'indice de la production industrielle l'indique clairement. Il n'y eut pour ainsi dire aucune inflation, pas même de la variété lente, si l'on emploie l'étalon de mesure de l'indice des prix du gros. Les prix des groupes importants de marchandises qui suivent ne montèrent pas du tout ou même subirent des baisses, pendant la régression de 1957-1958, à la mesure de l'indice des prix du gros: 1) les fibres, les textiles et leurs produits; 2) le bois et ses produits,

ainsi que le papier; 3) les produits ferrugineux; 4) les métaux non-ferreux; 5) les produits non-métalliques; 6) les matériaux de construction non résidentielle; 7) les matériaux de construction résidentielle; 8) les matières premières industrielles.

Il y a un certain nombre de raisons qui expliquent pourquoi l'indice des prix à la consommation ne suivit pas la même marche que l'indice des prix du gros. Le premier indique les changements des prix au stade final et il y a un certain décalage de temps entre les fluctuations des prix de gros et celles des prix à la consommation. Mais la raison principale, c'est que l'indice des prix à la consommation ne s'applique pas exactement aux mêmes articles qui servent au calcul de l'indice des prix de gros.

Un examen des fluctuations des prix des divers articles qui servent à établir l'indice des prix à la consommation révèle clairement que la hausse de 1956 à 1958 eut lieu dans les secteurs de l'économie où la main-d'œuvre est relativement peu syndiquée. Par exemple, les produits alimentaires sont l'élément le plus important de cet indice. Près du tiers (32 p.100) des dépenses des consommateurs vont à l'achat d'aliments. Cependant l'industrie des produits alimentaires en général n'emploie que peu de travailleurs syndiqués. De 1956 à 1958, lorsque l'indice des prix à la consommation s'éleva de 5.9 p.100 le prix des aliments monta de 7.7 p.100.

Dans d'autres secteurs, où l'influence des syndicats ouvriers est nulle ou négligeable, les contrastes sont encore plus frappants. Par exemple le secteur "autres denrées et services" qui est très important (environ le quart des dépenses des consommateurs) n'est relativement que peu syndiqué. Mais l'augmentation des prix dans ce secteur fut de 8.3 p.100. Les soins de santé, qui font partie de ce groupe indiquèrent une augmentation substantielle: frais d'hôpitaux, 16.3 p.100; honoraires des médecins, 9.6; honoraires des dentistes, 11.1; assurance-santé 17.9. L'indice général des soins de santé monta de 11.8 p.100, soit exactement le double de la hausse de l'indice général.

Onze pour cent des dépenses sont consacrées à l'achat de vêtements; or l'industrie du vêtement est celle qui est la plus soumise à l'influence des syndicats ouvriers dans ce groupe et, pourtant, le prix des vêtements ne monta que de 1 p.100 pendant cette période.

La conclusion inéluctable c'est que l'inflation de la période de 1955 à 1958 mesurée à la fois par les indices des prix de gros et des prix de détail, est attribuable aux causes suivantes:

a) La vague d'investissements de 1955-1957, qui causa l'inflation classique de la demande de marchandises durables,

b) la hausse des prix alimentaires de 1956 à 1958, soit dans un secteur où l'organisation syndicale est très faible.

La hausse du prix des services est imputable à diverses causes, suivant la nature du service intéressé. Il se peut que, dans certains cas, on ait exigé des bénéfices trop élevés. Il se peut aussi que certains hommes de profession, tels les médecins et les dentistes, aient exigé sans raison des honoraires trop élevés.

Le sénateur CROLL: N'avez-vous pas oublié quelque chose? Vous n'avez pas l'habitude de le faire.

Le sénateur HAIG: Il n'a pas encore parlé des avocats. Gardez la paix.

M. BELL: L'augmentation considérable des honoraires des médecins et des dentistes semble l'indiquer. D'autre part les industries des services comptent un nombre d'employés qui n'ont aucun métier et qui sont les moins bien payés. Un grand nombre d'entre eux travaillent malheureusement à des salaires dérisoires. Mais l'élément qui semble avoir joué le plus grand rôle dans la hausse rapide des prix des services semble être celui d'une productivité inférieure. Par exemple, de 1946 à 1955, la productivité des commerces de gros et de détail

n'a aucunement augmenté; elle a même diminué de 0.6 p.100. On constate le même état de choses dans les secteurs de la finance, de l'assurance et de l'immeuble, où la productivité a diminué de 1.7 p.100 pendant la même période. Ceci offre un contraste frappant avec l'augmentation de la productivité dans l'ensemble du secteur des affaires privées, qui fut de 23.2 p.100.

Quelques observateurs attribuent la faible productivité des industries des services à l'emploi de méthodes surannées Quelles que puissent en être les raisons, une industrie dont la productivité et l'efficacité restent stagnantes pendant des années ne peut échapper à la hausse des prix de revient. Bien qu'il y ait certainement des exceptions à cette conclusion générale, il n'en reste pas moins vrai que l'industrie des services est un secteur important de l'économie qu'il y aurait lieu d'analyser au point de vue de l'amélioration du rendement. C'est là un besoin d'autant plus pressant que les consommateurs dépensent une proportion grandissante de leur revenu dans ce secteur des services. Mais si l'on ne réussit pas à accroître le niveau d'efficacité des industries comprises dans ce secteur, elles continueront d'être affligées de salaires insuffisants et d'un prix de revient trop élevé. Ceci contribuera inévitablement à la hausse générale du coût de la vie.

Le sénateur CRERAR: Puis-je poser une question ? Quelle est votre définition du terme "services" ?

M BELL: J'entends par là les industries qui s'occupent des services, tels que le blanchissage, le transport, les restaurants, les commerces de gros et de détail. Tous les commerces de ce genre font partie de la catégorie générale des "industries des services".

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Par opposition aux industries productive

M. FORSEY: Oui, des industries qui produisent des denrées.

M. BELL:

Financement déficitaire

Dans certains milieux, on prétend que le financement déficitaire est une cause majeure d'inflation. En vérité, quelques-uns voudraient nous faire croire qu'un budget déficitaire est toujours une cause d'inflation. Nous sommes d'avis que ce raisonnement n'a aucun fondement économique.

Il est vrai que le financement déficitaire, en certaines circonstances, peut être inflationnaire. Dans d'autres circonstances, il ne l'est pas. Par exemple, lorsque toute la main-d'oeuvre, les usines et les ressources sont employées à plein rendement, le financement déficitaire et l'expansion de la circulation monétaire produiront certainement un degré d'inflation. Toutefois, lorsque le chômage est considérable, que les usines et les ressources sont inutilisées, un prudent recours au financement déficitaire ne devrait pas être inflationnaire. Dans de telles circonstances, l'expansion de la circulation monétaire devrait être contre-balancée par une expansion parallèle de la production et des services.

Au cours de 1958, la circulation monétaire s'est accrue considérablement à cause des emprunts importants que le gouvernement a contractés aux banques. Nous ne voyons cependant que peu d'indices d'effets inflationnaires résultant de cette augmentation anormale de la circulation. Au contraire, l'indice des prix de gros est resté presque stable, et ses fluctuations n'ont pas dépassé 1 p. 100 durant les douze mois de 1958.

C'est-à-dire que l'écart entre le haut et le bas de cette période n'a pas dépassé 1 p. 100. L'indice a fluctué de mois en mois, mais toujours dans cette bande de 1 p. 100.

Nous n'avons aucune inquiétude au sujet du financement déficitaire annoncé pour l'année financière 1959-1960 ?

En premier lieu, le déficit prévu est considérablement inférieur à celui de l'année précédente. En second lieu, l'augmentation imprévue des revenus de l'État aura pour effet de réduire le déficit prévu.

Prix imposés

Nous avons indiqué quelles furent d'après nous les causes des périodes d'inflation de l'après-guerre. Toutes trois ont résulté, de façon différente, des pressions inflationnaires classiques de la demande accrue. Elles furent importantes et les causes en sont facilement reconnaissables.

Il existe d'autres sources de pressions inflationnaires qui sont plus subtiles et plus difficiles à reconnaître. L'une de celles-ci se trouve dans la pratique de plus en plus courante des sociétés, surtout de celles qui constituent des monopoles ou des oligopoles, de fixer les prix de vente sans égard aux conditions du marché. On a désigné cette pratique sous le nom de "gestion des prix", ou de "prix imposés". Il y a de fortes raisons de douter que les prix sont imposés artificiellement en vue des objectifs des sociétés intéressées. L'Institut Brookings, un organisme indépendant de recherche aux États-Unis, a fait une étude des méthodes de fixation des prix par les grandes sociétés. À la page 130 de sa publication "*Pricing in big business*", on dit:"L'un des objectifs les plus fréquents de la fixation des prix par les compagnies est celui d'obtenir un revenu déterminé des immobilisations".

Le sous-comité américain des mesures contre les coalitions commerciales et les monopoles, après avoir fait enquête sur les prix imposés des automobiles, a dit dans son rapport (1er novembre 1958): "À cause de sa position dominante dans l'industrie de l'automobile, la société *General Motors*, par ses méthodes d'imposition des prix, détermine dans une large mesure le niveau des prix des voitures automobiles. En fixant ses prix, *General Motors* tente d'obtenir un revenu de 20 p. 100 sur son actif net, à un chiffre de production prédéterminé, ou volume normal de production. Le chiffre de profit qu'il est nécessaire de réaliser sur la vente de chaque automobile pour atteindre l'objectif fixé, au taux normal de production, est ajouté au prix de revient, comme élément du prix coûtant, dans l'établissement du prix de vente. Lorsque la production dépasse le volume normal, comme cela est arrivé pendant la plupart des années qui ont suivi la guerre, le revenu réel dépasse l'objectif fixé. Au regard de son objectif de 20 p. 100, la société *General Motors* a eu un revenu réel moyen après les déductions d'impôts, de 25 p. 100 pendant la période de 1948 à 1957."

Ces prix sont souvent établis au moyen d'une formule qui tient compte du prix de revient et de certains bénéfices, qui assure à la compagnie une marge prédéterminée de profit. Lorsque les prix peuvent être fixés à un niveau qui assure des bénéfices considérables et de fortes réserves de dépréciation, la compagnie peut financer la plupart, ou toutes ses immobilisations nouvelles à même ses propres ressources. L'imposition de prix arbritaires en vue d'atteindre ces objectifs ne peut avoir d'autre conséquence que de créer une pression inflationnaire.

Jusqu'au jour où les gouvernements auront pu conduire des enquêtes sur ces méthodes et adopter des mesures en conséquence, la fixation des prix continuera d'être une source de pressions inflationnaires.

Le travail et la gestion ne peuvent contrôler l'inflation

Ceux qui croient que les augmentations "excessives" de salaires sont la cause de l'inflation et "le scélérat de l'histoire des prix" prétendent, avec assez de logique, que si les ouvriers et leurs syndicats voulaient se montrer "raisonnables", faire preuve de "modération", de "sagesse et de responsabilité", il serait possible d'enrayer l'inflation sans l'intervention "extérieure" du gouvernement ou de la Banque du Canada.

C'est là une illusion.

C'est d'abord une illusion parce que les augmentations de salaires ne peuvent être, au pis aller, que l'une des causes de l'inflation.

C'est une illusion encore parce que cette proposition n'est pas pratique.

Pourquoi ?

Parce que chaque partie aux négociations veut en tirer le plus d'avantages possibles. Elle doit le faire.

S'il arrivait qu'un syndicat acceptât moins que le maximum possible, qu'en résulterait-il ? a) Le patron empocherait la différence, ou b) un autre syndicat, dans quelque autre industrie réussirait à obtenir le maximum et profiterait d'une plus forte part du revenu national. Des bénéfices plus élevés pour le patron, des salaires plus élevés pour les autres classes d'employés. Ce n'est pas un bien fort encouragement à l'exercice de la "modération". Le chef ouvrier qui adopterait une telle politique ne garderait pas longtemps son poste. Il serait tôt remplacé par quelqu'un qui aurait plus de sens pratique.

Le même raisonnement s'applique aux employeurs. Si l'un d'eux accorde plus qu'il est obligé, qu'arrivera-t-il ? a) Les ouvriers empochent la différence, ou b) un autre employeur, dans une autre industrie, s'efforce d'obtenir le maximum d'avantages, paie des salaires moins élevés et s'empare d'une plus grande partie du revenu national. Des salaires plus élevés aux travailleurs, des bénéfices plus considérables pour d'autres employeurs. Ce n'est pas non plus un bien fort encouragement à la pratique de la "modération." L'employeur qui adopterait une telle politique ne resterait pas en affaires bien longtemps. Quelqu'un doué de plus de sens pratique le supplanterait bientôt.

C'est ainsi que fonctionne l'entreprise "libre". Vous vous efforcez d'obtenir le maximum; autrement, vous disparaissez de la scène.

Ce n'est pas là simplement l'opinion préjugée des syndicats ouvriers, entachée de ce que les Français appellent "la déformation professionnelle". M. Graham Towers, qu'on ne saurait accuser de faire partie des syndicats ouvriers, disait presque la même chose à deux groupes d'assureurs-vie réunis à Toronto, le 14 novembre 1957: "Récemment, les chefs des gouvernements, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, pour ne mentionner que deux exemples, ont eu l'occasion de recommander la "modération" aux ouvriers et aux hommes d'affaires, dans les réclamations de salaires, d'une part, et la fixation des prix de vente, d'autre part.

Bien que ces exhortations puissent être utiles en attirant l'attention du public sur le problème, je doute qu'elles aient quelque effet pratique immédiat.

Comment le pourraient-elles ? Dans toutes les négociations, les chefs ouvriers doivent obtenir tout ce qu'ils peuvent pour leurs adhérents. D'autre part, si l'industrie veut survivre, il lui faut avoir un revenu suffisant de ses placements.

C'est seulement lorsqu'il devient impossible d'extraire davantage du consommateur qu'il y a lieu de faire preuve de modération, mais ce n'est pas à cause des exhortations qu'on le fait, c'est par nécessité."

En d'autres termes, ni le travail, ni la gestion, ni les deux réunis peuvent enrayer l'inflation. Les exhortations aux chefs ouvriers (ou aux industriels) de faire preuve de "sagesse" et de "responsabilité" ne sont (comme Hobbes l'a dit des accords qui ne sont pas appuyés par la force de l'épée) "que des paroles et du vent et n'ont pas la force d'obliger les hommes en quoi que ce soit". L'inflation, comme la guerre civile, ne peuvent être prévenues, ou enrayées, que par le pouvoir souverain, par l'autorité publique (dans notre cas, il s'agit du gouvernement fédéral et de la Banque du Canada) qui impose les mesures fiscales et monétaires voulues, au besoin par la force physique.

Endiguement de l'inflation

Dans certains milieux, on préconise l'emploi de mesures générales de contrôle monétaire pour prévenir ou enrayer l'inflation, qu'elle soit générale ou non, qu'elle soit le gonflement classique de la demande, ou qu'elle provienne de sources plus locales et déterminées[1].

Par mesures générales de contrôle monétaire, nous entendons l'intervention de la Banque du Canada par les moyens techniques dont elle dispose, tels que son intervention sur le marché des valeurs et autres méthodes de ce genre.

Cependant, à moins que l'inflation soit le résultat d'une demande excessive provenant de toutes les régions de l'économie, les contrôles monétaires peuvent faire plus de mal que de bien.

Par exemple, il est douteux que le recours aux restrictions monétaires générales ait eu quelque effet sur la stabilisation des prix, de 1955 à 1957. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'inflation de cette période avait sa source dans un secteur spécifique de l'économie, celui de l'investissement des capitaux. Il aurait fallu alors prendre une ou des mesures dirigées à la source même de l'inflation. Toutefois, on adopta au contraire une politique de "l'argent serré", qui produisit ses effets sur les secteurs de l'économie les moins responsables des pressions inflationnaires: l'industrie de la construction, le petit commerce, les municipalités, les institutions publiques et les autres corps qui doivent compter sur les emprunts extérieurs. Elle eut le moindre effet sur les grandes sociétés qui tirent les fonds de placement dont elles ont besoin de leurs propres réserves internes, des bénéfices non distribués et des réserves de dépréciation. Ironiquement, ces grandes entreprises étaient les principales responsables de l'inflation à cause de leurs excès d'investissements! Ceux-ci suivirent leur cours ordinaire, sans être entravés pour la peine par la politique monétaire.

Les excès d'investissements, en stimulant une demande exagérée de matières premières et de ressources, poussèrent les prix à la hausse. En même temps, par une expansion trop grande de la capacité de production dans certains secteurs de l'économie, ils contribuèrent à la régression qui s'ensuivit. Nous perdions sur les deux tableaux à la fois.

L'expérience de cette période conduit à la conclusion suivante: Puisque les mesures monétaires générales ne peuvent être appliquées à des secteurs déterminés de l'économie, elles ne devraient pas être employées à combattre une inflation qui résulte de pressions économiques particulières. Leur seul résultat serait de ralentir l'expension économique des régions qui peuvent être développées et de favoriser ainsi le chômage. D'autre part, elles ne peuvent avoir au mieux que des effets négligeables sur les sources responsables de l'inflation. En tout cas, il ne paraît guère sensé d'imposer des restrictions à l'économie toute entière, pour atteindre une ou deux sources qui peuvent être responsables de l'inflation. Il y a plutôt lieu de leur substituer des mesures sélectives de contrôle.

Un taux de dépréciation variable constitue une mesure sélective de contrôle qui mérite d'être étudiée sérieusement. Cette méthode permettrait de réduire les taux de dépréciation pendant les périodes de recrudescence d'investissements et de l'élever lorsque les placements se font plus rares. L'adoption de taux variables de dépréciation servirait à la fois de frein aux pressions inflationnaires des investissements et de contrepoids aux forces de régression.

Certaines autres sources particulières de pressions inflationnaires éventuelles ne peuvent être enrayées efficacement que par des contrôles sélectifs. Elles se trouvent dans la politique de crédit et de placement des institutions financières non bancaires, y compris les compagnies d'assurance-vie, les compagnies de fiducie et de prêts, les agences de crédit à la consommation, les sociétés hypothécaires, ainsi que les réserves d'avoirs liquides des sociétés. Ces institutions financières ne faisant pas partie du réseau bancaire, les mesures anti-inflationnaires de la Banque du Canada ne peuvent exercer plus qu'un effet indirect sur

leur politique de crédit et de placement. Collectivement, toutefois, ces institutions détiennent des capitaux énormes et exercent une influence considérable sur l'économie nationale. Nous aurions besoin d'une coordination convenable des politiques des institutions bancaires et des institutions non bancaires afin de promouvoir en même temps le progrès et la stabilité.

Un frein automatique de l'inflation

On oublie parfois que nous avons un frein automatique de l'inflation dans l'augmentation de la productivité. Son action est visible à l'heure actuelle. Nous n'avons pas de statistique précise des fluctuations de la productivité au cours des derniers temps. Les données disponibles révèlent cependant que l'accroissement de la productivité a dépassé la normale, en comparaison de la période qui a précédé la régression. Nous avons établi une comparaison entre le mois de février 1957, peu avant le début de la régression, avec le mois de février 1959. Ces deux mois ont été choisis parce que les indices de la production des industries de fabrication sont identiques dans les deux cas, soit 143.4 (1949 = 100, avec pondération saisonnière).

En juin 1957, les industries de fabrication donnaient de l'emploi à 825,203 personnes. Le nombre d'heures de travail pendant ce mois fut d'environ 140,162,896. En février 1959, le nombre de personnes employées était de 791,727, soit une diminution de 8.5 p.100. Le nombre d'heures de travail fut de 129,526,537: c'est-à-dire que la même production a été obtenue avec 7.6 p.100 de moins en hommes-heures. Naturellement, cela signifie que les prix de revient unitaires de la fabrication ont diminué sensiblement pendant cette période. C'est là une force anti-inflationnaire.

Conclusions

Pour terminer, nous résumerons nos conclusions. Nous accueillerions avec plaisir:

1) Une enquête publique sur les méthodes de fixation des prix des grandes sociétés;
2) Une étude des méthodes propres à assurer la coordination des politiques des banques et des institutions non bancaires, dans l'intérêt de la prospérité et de la stabilité économiques;
3) Une étude des mesures sélectives de contrôle non monétaire applicables directement aux poussées inflationnaires dès qu'elles se produisent.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Bell. Vous nous avez présenté un mémoire des plus intéressants.

Nous passerons maintenant aux questions.

Le sénateur REID: Vous faites erreur dans votre assertion de la page 10, lorsque vous dites que les personnels des hôpitaux ne sont pas syndiqués. Je sais qu'on ne saurait prendre ma province comme critère, mais en Colombie-Britannique, les syndicats y sont fortement implantés, tellement que si une bombe éclatait dans l'un d'eux, il faudrait trouver le responsable de l'attentat avant que la femme de ménage consente à épousseter les pupitres. Ceci est une indication de la force des syndicats en Colombie-Britannique, qui est l'endroit le plus syndiqué que je connaisse. À un tel point, que nos tarifs d'hospitalisation sont maintenant les plus élevés au Canada; une chambre privée coûte $23 par jour, à cause de l'activité des syndicats.

M. FORSEY: Les conditions varient dans chaque province. Toutes ne sont pas aussi chanceuses que la Colombie-Britannique.

M. JODOIN: Si une bombe éclatait dans un hôpital de la Colombie-Britannique, la balayeuse n'est sûrement pas une personne compétente pour conduire

l'enquête. La définition des fonctions de chaque employé des hôpitaux est nécessaire. La puissance du syndicalisme est grande en Colombie-Britannique et nous en sommes heureux.

Le sénateur REID: Je pense que l'on dépasse la mesure.

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions. À quoi songez-vous en particulier, monsieur Bell, quand vous proposez que l'on fasse une enquête sur les méthodes actuelles des grandes sociétés? Les membres intéressés pourront continuer la discussion de ce point.

M. BELL: Nous songeons à une enquête semblable à celle que l'on fait aux États-Unis. On y a constitué un sous-comité, que l'on a appelé le comité Kefauver, je crois, sur les monopoles et les coalitions commerciales. C'était un sous-comité du comité judiciaire, je pense.

Le sénateur CROLL: Nous avons eu des comités d'enquête sur les prix à deux reprises au Canada.

M. BELL: Mais il s'agit d'une chose différente.

Le sénateur CROLL: Où se trouve la différence?

M. BELL: On a étudié spécialement la fixation des prix des automobiles et des produits de l'acier.

Le sénateur CROLL: Je connais ce rapport, mais vous parlez des États-Unis?

M. BELL: C'est vrai.

Le sénateur CROLL: Et moi, je parle du Canada. Nous avons eu notre enquête sur les écarts de prix. Par quelle méthode différente de celle employée autrefois proposez-vous que l'on examine cette question?

M. FORSEY: Si je me souviens bien, la première des enquêtes que vous mentionnez, sénateur Croll, eut lieu en 1933, à l'instance de l'honorable H. H. Stevens. Je ne pense pas que cette question particulière de la fixation des prix ait été un objet important de cette enquête. Mais il y a déjà longtemps de cela et je pense pas que des conclusions vieilles de 25 ou 30 ans soient nécessairement valides aujourd'hui. Si je me souviens bien, la deuxième enquête eut lieu à l'automne de 1948. Je rendis témoignage devant le comité d'alors. Mais je ne pense pas qu'il ait étudié cette question.

Le sénateur CROLL: La question de l'acier reçut une attention toute spéciale. Je faisais partie de ce comité.

M. FORSEY: Avez-vous alors examiné la question de la fixation administrative des prix de l'acier?

Le sénateur CROLL: Non, mais la régie était alors en vigueur et la suppression du contrôle allait résulter en une hausse de $5 par tonne. Mais il ne s'agit pas de cela. Vous voudriez que quelqu'un soit chargé d'étudier ce problème spécial de l'imposition des prix?

M. FORSEY: C'est bien cela.

Le sénateur CROLL: Sans aller plus loin pour l'instant?

M. FORSEY: C'est de ce point particulier qu'il s'agit.

Le sénateur CROLL: Mais vous le placez en tête de vos conclusions?

M. FORSEY: Oui.

Le sénateur CROLL: Dans une enquête sur la fixation des prix, en votre qualité de représentant ouvrier, seriez-vous disposé à participer aux discussions et à répondre à l'accusation que l'on fera naturellement, en disant: "Voici le responsable de l'augmentation des prix; c'est lui qui m'oblige à fixer les prix". Consentiriez-vous à en faire partie?

M. FORSEY: Oui. L'une des meilleures preuves de notre sincérité à cet égard, c'est que la demande d'une telle enquête est réitérée constamment par le syndicat des ouvriers de l'acier. Ceux-ci ne cessent de la renouveler. Tout ré-

cemment, ils ont demandé une enquête sur ce point, et ils prétendent que les augmentations de salaires dans l'industrie canadienne de l'acier n'ont guère compté dans les augmentations des prix.

Le sénateur CROLL: Oui, mais n'anticipez-vous pas la question que l'on posera ensuite ? Je pense que c'est Maloney qui s'est déclaré prêt à participer à une conférence pour étudier cette question des prix. Le public conclura de là que les syndicats désirent transiger.

M. FORSEY: Sur quel point ?

Le sénateur CROLL: Sur la question des salaires.

Le sénateur LEONARD: Mais n'a-t-il pas dit qu'il accepterait une augmentation des salaires qui ne dépasserait pas celle de la productivité ?

Le sénateur CROLL: Il l'a dit. Il a mentionné qu'il était disposé à fixer les salaires d'après le niveau de la productivité. Vous souvenez-vous de cette déclaration ?

M. FORSEY: Non.

Le sénateur CROLL: En tout cas, telle est l'attitude adoptée par le syndicats des ouvriers de l'acier ?

M. FORSEY: Oui.

Le sénateur CROLL: Monsieur Bell, comment pensez-vous que l'on puisse appliquer fidèlement votre deuxième conclusion ? Il est vrai que le gouvernement est responsable des actions de la Banque du Canada et de la politique monétaire et fiscale, mais comment pourriez-vous exercer quelque autorité sur les compagnies d'assurance, de prêt et de fiducie ?

M. BELL: Ce sujet a déjà été étudié. Le gouverneur actuel de la Banque a proposé à deux ou trois reprises la tenue d'une enquête en vue d'examiner les méthodes propres à donner au gouvernement, par l'entremise de la Banque du Canada peut-être, une certaine autorité sur la détermination de la politique de ces institutions, afin de prévenir un conflit, par exemple, entre les agences du crédit aux consommateurs et la Banque du Canada. Celle-ci pourrait en une certaine occasion avoir adopté une politique anti-inflationnaire. D'autre part les agences de crédit aux consommateurs et d'autres institutions financières non bancaires auraient en même temps adopté une ligne de conduite opposée. Il se produit là un conflit, un affaiblissement de l'influence de la Banque qui s'efforce de maintenir un certain degré de stabilité.

Le sénateur CROLL: J'admets tout cela, mais comment pourriez-vous corriger une telle situation sans l'établissement de régies directes ou indirectes ?

M. BELL: C'est justement pour cette raison que nous demandons une enquête qui rechercherait les meilleurs méthodes d'obtenir le résultat désiré.

Le sénateur CROLL: Vous n'en avez aucune à proposer pour l'instant ?

M. FORSEY: Vous vous rappelez sans doute le passage du rapport de la Banque du Canada, de 1956 ou de 1957, je ne saurais le dire au juste, où M. Coyne a traité assez longuement de cette question.

Le sénateur LEONARD: Pour plus d'exactitude, ne parlait-il pas uniquement du crédit aux consommateurs ?

M. FORSEY: Je ne le pense pas.

Le sénateur CROLL: Je pense qu'il s'agissait uniquement du crédit aux consommateurs.

M. FORSEY: Je puis faire erreur, mais il est allé beaucoup plus loin et il a causé tout un émoi à l'époque, si je me souviens bien. Certains membres du parti conservateur ont cru qu'il dépassait ses attributions en appelant l'attention sur cette question. Je n'ai pas partagé leur avis, car il me semble parfaitement dans l'ordre que le gouverneur de la Banque du Canada fasse des propositions de cette nature, dans l'exercice de ses fonctions. Il a apporté de forts arguments en

faveur d'une étude fouillée de ce sujet et des mesures propres à améliorer la situation. Il est possible que nos propositions aillent un peu plus loin que ses idées, mais elles sont dans le même ordre d'idées.

M. JODOIN: Afin de rassurer les honorables sénateurs, je puis leur dire que l'enquête que nous préconisons mettrait en lumière les choses qui ont besoin d'être corrigées. Je vous assure que le Congrès canadien du travail n'a aucune intention d'étrangler la libre entreprise, comme certains capitalistes, de connivence avec une certaine compagnie, voudraient le faire aux syndicats ouvriers du Canada à l'heure actuelle. Si cela peut vous rassurer . . . . .

Le sénateur CROLL: Ne perdez pas de temps à me rassurer.

M. JODOIN: Nous voulons simplement jeter la lumière sur la véritable situation.

Le sénateur CROLL: Je ne voudrais pas que vous étatisiez D'Arcy Leonard.

M. JODOIN: N'ayez aucune crainte à cet égard.

M. FORSEY: Nous ne songeons pas à étatiser quoi que ce soit. Nous demandons seulement l'étude de la question.

Le sénateur CROLL: L'idée m'a souri et je désirais simplement savoir ce que vous voudriez découvrir. Je n'ai aucune idée préconçue à ce sujet, Il existe du chômage à certains endroits, tandis que les affaires sont prospères ailleurs. C'est une situation un peu extraordinaire. Je n'avais rien vu de tel auparavant. Quel rapport peut avoir avec cette situation votre proposition de traiter le chômage régional, comme question d'ordre local ? Si ce n'est pas ce que vous préconisez, c'est pourtant ce que j'ai compris à la lecture de votre mémoire. Si nous adoptions ce point de vue quelle serait la répercussion sur le reste de l'économie ? Me suivez-vous, monsieur Bell ?

M. BELL: Oui. Je me suis demandé un moment, si vous pensez que nous préconisons l'utilisation de la politique monétaire ou des mesures de ce genre pour le règlement de questions locales.

Le sénateur CROLL: Non.

M. BELL: Je ne pense pas que ce soit possible.

Le sénateur CROLL: Non. Vous parlez d'une politique générale qui ne s'appliquerait pas à tout le pays. Me suivez-vous ?

M. BELL: Oui.

Le sénateur CROLL: Nous avons des régions de chômage en même temps que des régions de prospérité. Comment appliqueriez-vous le remède à une seule partie de l'economie ?

M. BELL: Si l'on avait adopté des mesures du genre de celles que nous préconisons pendant la période de 1955 à 1957, au lieu de la politique de "l'argent serré", qui comportait des restrictions monétaires, les provinces Maritimes, qui s'en sont plaintes amèrement, et certains autres secteurs qui n'étaient aucunement responsables des pressions inflationnaires, n'auraient pas eu à souffrir.

Le sénateur CROLL: Comment pourriez-vous rédiger une loi qui interdirait de faire un prêt à la *Steel Company of Canada*, qui est très riche, tandis qu'elle permettrait d'en faire à quelque pauvre entrepreneur en construction des provinces Maritimes ou *vice versa* ? Par exemple, si la *Steel Company of Canada* et l'entrepreneur des provinces Maritimes font tous deux une demande d'argent à la Banque, quelle espèce de disposition d'une loi permettrait au banquier d'opposer un refus à la première et d'accéder à la demande du second ?

M. BELL: Je ne sais pas si tous mes collègues sont de mon avis mais je suis depuis longtemps en faveur de pouvoirs sélectifs de contrôle sur les prêts des banques.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Pour les diverses régions, ou pour les diverses industries ?

M. BELL: Ils pourraient s'appliquer aux régions ou aux industries. La même suggestion a été faite, incidemement, dans certains milieux bancaires aux États-

Unis. Si, de 1955 à 1957, au lieu de fermer certains secteurs de prêts bancaires comme celui du logement, par exemple, on avait accordé les fonds voulus aux intéressés, tout en les refusant ou en les réduisant à l'égard des autres organismes et des sociétés. . . .

Le sénateur CROLL: Quelle que soit l'opportunité d'une telle mesure, le banquier examinera toujours froidement les demandes des emprunteurs et fera l'évaluation des risques. Il prêtera l'argent de ses déposants à de bons emprunteurs et le refusera à ceux qui sont un mauvais risque.

M. BELL: Veuillez me reprendre si je fais erreur mais les difficultés de la période de 1955 à 1957 n'étaient pas de cette nature. Je ne pense pas par exemple que l'on ait refusé les prêts à la construction à cause de la qualité du risque que présentaient les emprunteurs. Le crédit était limité et il fallait le rationner. C'était une mesure normale et je ne blâme pas les banquiers; j'aurais fait exactement la même chose. Ils durent rationner le crédit à cause de la politique de "l'argent serré" adoptée par la Banque du Canada.

Alors pourquoi n'auraient-ils pas rationné le crédit à leurs clients les plus solvables? Je ne critique pas les banquiers, mais . . .

M. FORSEY: Me permettriez-vous d'intervenir? Il y a deux moyens de résoudre la difficulté Je ne pense pas qu'on puisse demander à un banquier de me prêter de l'argent, dans les provinces Maritimes, à "X" p.100 d'intérêt, tandis qu'il peut obtenir "X+1" ailleurs. S'il s'agit du logement, un secteur qui comporte une raison d'ordre social spéciale de continuer les investissements, cela devient une question d'intérêt public et le gouvernement doit subventionner la construction dans une certaine mesure.

Le sénateur CROLL: Je ne m'y oppose pas. D'ailleurs, c'est exactement ce que le gouvernement a fait. Mais laissons de côté les questions d'ordre social et revenons aux questions d'affaires. On n'a que tant d'argent disponible. Alors, comment un petit commerçant peut-il obtenir un emprunt?

M. FORSEY: Pour revenir à l'exemple que l'on a cité au sujet de la *Steel Company of Canada;* celle-ci n'a pas besoin de s'adresser aux banques pour obtenir des emprunts; elle possède amplement d'avoirs liquides. Une hausse du taux de l'intérêt ne l'intéresse en rien.

Le sénateur CROLL: Il est vrai que les sociétés de ce genre n'ont pas besoin de s'adresser aux banques et que la hausse du taux de l'intérêt n'a pas le même effet sur elles que sur un petit commerçant comme moi.

M. FORSEY: C'est là notre argument. Vous en souffrez et elles n'en souffrent pas. C'est exactement la raison pour laquelle nous demandons une étude de ce sujet.

Le sénateur CROLL: Mais vous n'avez aucune solution à offrir?

M. FORSEY: La solution me paraît difficile. J'ai entendu le sénateur Connolly, je crois, mentionner le mot "constitution". Je crois qu'une question constitutionnelle serait en jeu, comme M. Coyne l'a laissé entendre dans son rapport. Mais supposons que la solution présente des difficultés d'ordre constitutionnel. Si l'inflation est un grave danger, comme beaucoup de gens le pensent, et si notre constitution ne peut empêcher une inflation ruineuse, il est temps que nous revisions la constitution. Des gens prétendent que l'inflation est plus à craindre que Khrushchev, ou que la bombe atomique. Dans ce cas, rien ne devrait nous arrêter dans la recherche des mesures de protection. Si nous n'avons pas le pouvoir constitutionnel de règler cette question, il faut l'obtenir.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Vous n'êtes pas allé assez loin pour découvrir la solution du problème décrit par M. Bell?

M. FORSEY: Franchement, je ne le pense pas. Après tout, nous ne sommes qu'un petit organisme. Nous nous trouvons dans la situation du médecin général qui découvre le mal et signale le besoin du recours aux experts; il n'est pas en mesure de construire lui-même une bombe au cobalt, par exemple.

Le sénateur CROLL: Je vous cite ici tous les jours comme un expert. Me suis-je trompé ?

M. FORSEY: Vous me flattez.

Le sénateur MACDONALD: Depuis le début de l'enquête poursuivie par le Comité, nous avons entendu un certain nombre de témoins qui, à la mention du terme "inflation lente", levaient les bras au ciel en un geste d'horreur. Quel est l'opinion de votre Congrès sur le danger que l'inflation lente constitue pour notre économie ?

M. FORSEY: Cela nous impressionne fort peu. Nous pensons qu'on a grandement exagéré le danger que l'inflation lente dégénère en inflation galopante. Cette opinion est partagée par des gens éminents, comme le professeur Sclichter, de Harvard, qui prétend que l'inflation d'après-guerre aux États-Unis, comme au Canada, a été relativement modérée, qu'elle n'a pas été accompagnée d'une succession continue de hausses de prix, qu'il y a eu des fluctuations à la hausse et à la baisse, et que le niveau actuel des prix de gros est inférieur à ce qu'il était en 1951. Il y a eu une légère augmentation des prix depuis deux ans. Mais c'est aller trop loin de dire comme certaines gens, à l'instar de l'évêque de Londres en 1931: "La livre sterling ne vaudra que dix shillings dans une semaine, qu'un shilling dans un mois et qu'un penny dans un an".

Le sénateur LEONARD: N'y a-t-il pas une différence entre l'inflation que nous avons connue dans le passé, qui survenait sans que personne l'ait voulue délibérément et en dépit de toute mesure de stabilisation des prix, et la politique d'inflation préconisée par le professeur Sclichter, basée sur une augmentation annuelle des prix de 2 ou 3 p.100, qu'il faudrait ensuite contenir pour qu'elle ne dépasse pas ce taux ?

M. FORSEY: Je n'ai pas accepté la théorie du professeur Scilchter. Je cite la statistique et je dis que nous avons la même situation au Canada. En Amérique du Nord en général, nous n'avons pas eu une forte inflation.

Le sénateur LEONARD: Mais il va encore plus loin.

M. FORSEY: Il va plus loin. Je ne suis pas tout à fait aussi convaincu que lui qu'une légère inflation graduelle soit inévitable. Toutefois, je suis d'accord avec lui sur un point. Si j'avais à choisir entre une inflation continue mais limitée, et le chômage continu, je préférerais la première.

Le sénateur LEONARD: C'est ce que nous ferions tous, si nous avions à choisir. Mais faut-il choisir entre les deux ?

M. FORSEY: Je ne pense pas que ce soit nécessaire; j'espère que non.

Le sénateur LEONARD: J'espère que non. Si nous adoptons une politique de lente inflation, il y a danger qu'elle dégénère en inflation galopante, ce qui produirait encore une plus grande mesure de chômage.

M. FORSEY: Je ne le pense pas.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, puis-je poser une question ? Le mémoire s'oppose à ce que l'on appelle la politique "d'argent serré" en temps de prospérité, comme de 1955 à 1957. Mais comment appelez-vous la politique monétaire actuelle du Canada, alors que nous sommes loin de la prospérité ? Pratique-t-on la politique de "l'argent serré" à l'heure actuelle ?

M. BELL: Avant de répondre à la dernière partie de la question, je me permettrai un commentaire sur la première partie. De 1955 à 1957, il est bien vrai que la politique adoptée par la Banque du Canada n'a pas été celle de "l'argent serré" dans le sens d'une réduction véritable des réserves liquides des banques. La politique de "l'argent serré" d'alors a consisté à ne pas augmenter les réserves liquides suffisamment pour équilibrer l'offre et la demande; c'est ce qui a constitué "l'argent serré".

À l'heure actuelle, d'après ce que je sais de la politique de la Banque du Canada, il ne s'agit certainement pas "d'argent serré"; elle a dû pour diverses

raisons accroître les réserves des banques à charte pour faciliter les emprunts du gouvernement. C'est certainement ce qui a eu lieu en 1958, lorsque nous avons constaté une expansion outrée de la circulation monétaire. Si je me souviens bien, de juillet 1957 à octobre 1958, la circulation monétaire au Canada s'est accrue de 15 p.100, d'après le rapport du gouverneur de la Banque du Canada.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): C'est là une chose connue. Mais je parle de la période actuelle, depuis octobre 1958. Que pensez-vous de la politique monétaire courante ?

M. BELL: Il est difficile de la définir actuellement, c'est-à-dire depuis octobre ou novembre dernier jusqu'aujourd'hui. J'accepte l'explication du ministre des Finances quant à une partie de la raison de "l'argent serré" en ce moment. Elle est attribuable à la concurrence accrue entre les gens qui ont des fonds à placer. Mais je suis porté à penser, bien que nous ne puissons être bien renseignés avant la publication de la statistique de la période actuelle, que nous éprouvons en ce moment une vague d'investissements semblable à celle de 1955-1957. Les indices économiques donnent certainement cette impression, bien que la vague ne soit peut-être pas aussi forte. Dans ce cas, nous aurons peut-être encore une période "d'argent serré", non pas que la Banque du Canada imposera des restrictions aux banques, mais dans le sens qu'elle n'augmentera pas suffisamment leur capacité de prêts pour répondre à la demande de fonds.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Ce sera alors la même situation qu'autrefois.

M. BELL: C'est possible. Il ne serait pas juste de prononcer un jugement pour l'instant.

Le sénateur MACDONALD: La même situation où se trouvaient certaines régions et certaines industries durant la récession ?

M. BELL: Oui.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Une partie des fonds viendra de l'étranger, sous la forme de placement de capitaux.

Le sénateur CROLL: Le sujet de l'inflation a été discuté pour la première fois, je crois, en novembre dernier, de même que celui du chômage. Entre ces deux problèmes, lequel croyez-vous être le plus important pour l'économie nationale ?

M. BELL: Plus important ou plus vital ?

Le sénateur CROLL: Les deux sont synonymes.

M. BELL: Le chômage est certainement plus important que l'inflation. Bien qu'on l'ait réduit considérablement le mois dernier, de 5.4 p. 100 je pense, il atteint encore une proportion considérable de la main-d'œuvre. Mais j'emploie le mot inflation, sous toutes réserves, car je ne lui attribue pas la même importance que certaines personnes.

Le sénateur CROLL: C'est la réponse que j'attendais déjà depuis quelque temps. Êtes-vous de cet avis, monsieur Forsey ?

M. FORSEY: Certainement.

Le sénateur CROLL: Vous ne pensez pas que l'inflation soit un réel problème ?

M. FORSEY: Pas à l'heure actuelle. Mais c'est un problème qui peut surgir à tout moment, et le Gouvernement, la Banque du Canada et nous tous devons être aux aguets.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Dans votre mémoire, vous avez parlé de la psychose d'inflation qui hante le public depuis un an ou plus et qui n'est aucunement justifiée par les faits. Pourriez-vous nous dire qui est responsable de cette psychose ? Quelles agences en ont été la source ?

M. FORSEY: Les articles de journaux, toute une série d'articles, dans le *Star-Phoenix*, de Saskatoon, et le *Leader-Post*, de Regina. M. Bruce Hutchinson fait une crise de nerfs à ce sujet, de temps à autre. Ce sont là deux exemples qui me viennent à l'esprit.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Mais ce n'est sûrement pas suffisant pour jeter l'inquiétude, ou créer une psychose dans tout le pays?

M. FORSEY: Les adversaires du gouvernement ont aussi manifesté une certaine anxiété, n'est-ce pas? Mais je ne fais pas autorité sur ce point.

Le sénateur CROLL: Le public attache-t-il une telle importance aux adversaires du gouvernement?

M. FORSEY: On accorde sûrement quelque attention à leurs paroles.

Le sénateur CROLL: Vous avez évité de dire que les présidents des banques et des compagnies d'assurance . . . .

M. BELL: Oh, oui! Les discours des présidents des banques en sont tout remplis.

Le sénateur LEONARD: Parlez-nous des épargnants? Semblent-ils avoir quelque opinion sur la menace de l'inflation?

M. BELL: Les épargnants ont encaissé leurs obligations et acheté des actions. C'est pourquoi vous constatez cette anomalie d'une hausse de l'intérêt des obligations en une période relativement . . . .

Le sénateur LEONARD: Est-ce là une indication d'un état de choses général dans tout le pays?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Alors, c'est une psychose?

M. BELL: À mon humble avis, c'en est une.

Le sénateur LEONARD: Pensez-vous être utile aux épargnants lorsque vous dites que l'inflation et la hausse des prix vont continuer et que les obligations perdront leur valeur l'an prochain et l'année suivante?

M. BELL: Nous n'avons pas dit cela.

Le sénateur LEONARD: C'est l'impression que j'ai eue en vous écoutant.

M. BELL: Non. Nous disons que l'importance de l'inflation d'après certains groupes, comme on peut en juger par les discours affirmant que l'inflation est plus forte qu'elle l'est en réalité, est une espèce de propagande non fondée.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): En d'autres termes, vous dites aux épargnants: "Continuez d'acheter des obligations à long terme, car l'on vous remboursera sûrement". Est-ce juste?

M. FORSEY: Je n'irais pas jusque là. J'hésite toujours à donner des conseils, surtout dans le domaine de la finance, mais je crois réellement que les dangers ne sont pas aussi graves qu'on voudrait le faire croire, ce qui est un peu différent.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Crerar?

Le sénateur CRERAR: J'ai une question à vous poser. Depuis quelques années, mettons quatre ou cinq ans, on a beaucoup discuté la question du chômage. Comme principe de politique publique, le Congrès ne croit-il pas que le gouvernement a le devoir de prévenir le chômage, ou en d'autres termes de donner du travail aux chômeurs?

M. FORSEY: Je répondrai à la question du sénateur Crerar un peu plus longuement qu'il le désire peut-être. En premier lieu, nous croyons que le gouvernement a la responsabilité de donner du travail à tous. En deuxième lieu, cela ne signifie pas que toute personne en quête de travail trouvera nécessairement un emploi. Il doit y avoir approximativement autant d'emplois qu'il y a de travailleurs. Mais dans tout régime économique qui n'est pas fondé sur l'esclavage, il y aura toujours un nombre assez considérable de personnes sans emploi, mettons environ 3 p. 100. Ces personnes passent d'un emploi à un autre et se trouvent temporairement en chômage, mais pour de brèves périodes seulement. Les écono-

mistes désignent cela sous le non de "chômage flottant"; il est jusqu'à un certain point inévitable, même s'il y a de l'emploi pour tous. Deuxièmement, embauchâge intégral ne signifie certainement pas que chacun obtiendra précisément le genre d'emploi qu'il désirerait; un mineur de charbon, par exemple, en une période où les mines périclitent, devra se placer ailleurs. D'autre part, dans notre pays où les distances sont si considérables, l'application de mesures d'embauchage intégral sera toujours difficile, à cause du coût élevé des déplacements d'un endroit où il y a du chômage à un autre endroit où il y a du travail. Puis, il y a la complication des deux langues qui rend plus difficile à une personne des Trois-Rivières, mettons, de déménager à Vancouver, où le français n'est guère courant, et de se faire comprendre. Avec toutes ces réserves, je dis que le gouvernement doit adopter une politique qui assurera à brève échéance, ou dans un délai raisonnable, un nombre suffisant d'emplois pour tous. Nous ne connaissons personne autre qui puisse le faire.

Le sénateur CRERAR: A l'exclusion des deux ou trois pour cent des gens qui flottent d'un emploi à un autre. Mais comment pensez-vous que le gouvernement puisse atteindre ce résultat?

M. FORSEY: Oh, de bien des manières.

Le sénateur CRERAR: Par des travaux publics?

M. FORSEY: En partie, mais on attribue trop d'importance à ce remède. Dans certains milieux, on donne une priorité trop élevée à ce moyen. Ce serait surtout par la politique monétaire, fiscale, sociale et par d'autres mesures, par de nouvelles règles de dépréciation, par exemple.

Le sénateur CRERAR: C'est là un problème qui m'inquiète beaucoup, monsieur le président. Si l'on charge le gouvernement de toute cette responsabilité, ne faudra-t-il pas lui donner le pouvoir de décider où une personne doit travailler et à quel salaire? Pouvons-nous le faire?

M. FORSEY: Je le pense.

Le sénateur CRERAR: Je ne le pense pas.

M. FORSEY: Il appartient au gouvernement de créer les conditions . . . .

Le sénateur CRERAR: Voilà qui est différent. Je vous estime beaucoup, monsieur Forsey, mais voici que vous tergiversez.

M. FORSEY: J'espère que non.

Le sénateur CRERAR: La discussion se résume à un seul point. Tous les débats du Parlement depuis quatre ou cinq ans ont porté sur cette question, qui a aussi été un élément important des campagnes électorales. Il nous faut une politique d'embauchage intégral et donner de l'emploi à tous. Mais si nous acceptons ce principe, approuverons-nous aussi les conséquences inévitables?

M. FORSEY: C'est une question fort juste. Je crois que nous devons être prêts à subir les conséquences auxquelles vous songez en ce moment, sénateur Crerar.

Le sénateur CRERAR: Mon cher Forsey, la Russie est le seul pays au monde où l'embauchage est intégral.

M. FORSEY: Mais il ne faut pas en conclure que la méthode russe est le seul moyen d'atteindre ce résultat.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, j'ai semé une graine qui germera, je l'espère.

Le PRÉSIDENT: C'est possible.

M. JODOIN: Monsieur le président, je rappellerai au Comité, que nous avons proposé à diverses reprises à l'ancien gouvernement, et au gouvernement actuel, la création d'un conseil consultatif, composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs, chargé d'étudier les questions d'embauchage avant que la nécessité nous y oblige. Nous ne pensons pas que les camps de con-

centration soient la seule solution du chômage, comme on pourrait conclure des remarques du sénateur Crerar. Le choc des idées, qui résulterait de la formation d'un tel conseil, pourrait produire la solution du problème, qu'il s'agisse de transporter les gens d'une région de chômage à une autre région plus prospère, ou d'autres mesures de ce genre.

Le sénateur CROLL: Telles que l'assurance-chômage.

M. JODOIN: Ne commençons pas cette discussion au Comité. Cette question n'a pas été incluse dans votre ordre de renvoi. Toutefois, je serai toujours disposé à l'aborder.

M. FORSEY: Puis-je me permettre une autre remarque puisque la question du chômage a pris une telle importance. Nous pensons que l'une des plus importantes contributions qu'il soit possible d'apporter à la solution du problème, serait d'attacher plus d'importance au chômage saisonnier qu'on ne l'a fait autrefois. Lors de la conférence d'étude sur le travail en hiver, tenue en juillet dernier, nous avons fait certaines propositions qui ont contribué aux mesures adoptées par la suite d'autres mesures du même genre seraient souhaitables. Je ne pense pas que nos propositions puissent avoir les graves conséquences qui inquiètent le sénateur Crerar.

Le sénateur CRERAR: Permettez-moi de vous citer un cas dont j'ai eu connaissance. Il est parfois possible de jeter plus de lumière sur un sujet par des exemples. Il y a environ dix jours, un cultivateur de l'est du Manitoba avait besoin d'aide et voulait engager un ouvrier de ferme, mais il ne trouvait personne. Il s'adressa alors à l'agent de l'assurance-chômage à Winnipeg. Celui-ci lui envoya un homme qui examina les lieux, resta à coucher et repartit le lendemain matin sans avoir fait le moindre travail.

M. FORSEY: Nous avons tous eu connaissance de cas semblables. L'honorable Alvin Hamilton m'a raconté une histoire du même genre.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, la première conclusion du mémoire demande une enquête publique sur les méthodes actuelles des grandes sociétés et comme corollaire, vous parlez de la fixation des prix?

M. FORSEY: En effet.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Que faites-vous de la loi sur les coalitions commerciales? Ne pensez-vous pas qu'une modification de cette loi donnerait les résultats que vous recherchez?

M. FORSEY: C'est possible, monsieur le sénateur, mais il faudrait auparavant obtenir des renseignements précis beaucoup plus étendus.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): En d'autres termes, vous préconisez une étude préalable qui pourrait peut-être aboutir à une modification de la loi sur les coalitions?

M. FORSEY: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je remarque que nous n'avons plus le quorum.

Le sénateur MCLEAN: Monsieur le président, j'aurais une couple de questions à poser au témoin, afin d'apprendre si l'on s'inquiétait beaucoup au sujet du chômage avant qu'il ait été question des taux élevés de l'intérêt et de "l'argent serré". L'embauchage était satisfaisant auparavant, n'est-ce pas? Remontons de trois ans en arrière.

M. BELL: Pendant la vague d'investissements?

Le sénateur MCLEAN: Le chômage était-il un problème auparavant?

M. BELL: Non, pendant une partie de cette période, seulement 2.8 p.100 des travailleurs étaient en chômage.

Le sénateur MCLEAN: Pensez-vous que le taux élevé de l'intérêt et "l'argent serré" aient contribué à aggraver le chômage?

M. BELL: Je pense en effet, que la politique monétaire générale pendant cette période a produit ce résultat. Elle a été l'une des causes de la récession.

Le sénateur MCLEAN: J'ai exprimé une opinion au Sénat et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Voici ce que j'ai dit: Différentes choses contribuent à l'inflation ou peuvent en être la cause; parmi celles-là, on a mentionné les cartels et les régimes de fixation des prix, les contingentements des importations et les tarifs douaniers, les droits de dumping, les taxes et les impôts, les taxes de vente, les prix élevés du transport, et ainsi de suite. Quant au taux élevé de l'intérêt et à "l'argent serré", je n'en vois pas les effets. Mais je conviens avec vous que les mêmes choses contribuent au chômage.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, les remarques de M. Bell concernant l'application régionale du crédit ou de la politique "d'argent serré", m'ont fort intéressé. Je me souviens de l'époque de 1955 et 1956, lorsqu'il n'y avait aucune inflation dans les provinces Maritimes. Je trouvais alors qu'il n'y avait pas lieu de punir certains services essentiels, tels les hôpitaux et les écoles, par l'application de la politique "d'argent serré" et d'un taux d'intérêt élevé, tandis que certaines industries y échappaient. Je connais des compagnies pétrolières, dont les réserves étaient immenses, qui construisaient des postes de ravitaillement partout, sans nécessité, lorsqu'il était presque impossible de construire les hôpitaux et les maisons dont nous avions besoin, à cause de coût élevé de la construction. À cette époque, j'occupais un poste important dans ma province et je vins à Ottawa afin de discuter la possibilité de l'application régionale de cette politique de restrictions. Je ne pense pas que la même situation existe aux États-Unis. Si je ne me trompe, il y a quatre zones aux États-Unis où les restrictions au crédit diffèrent . . . .

Le PRÉSIDENT: La Commission de la réserve fédérale a établi certaines régions. Elle peut relever le taux de l'escompte, mettons le jeudi soir, et deux banques s'y conformeront peut-être. Mais vous constaterez que huit ou dix jours plus tard, Chicago suivra l'exemple et la Californie ensuite. J'avais songé à une division du Canada en trois zones comportant des taux différents.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): On m'a dit que ma théorie était saine et pratique, mais la Banque du Canada n'a pas voulu l'accepter.

Le sénateur MCLEAN: Les administrateurs de la Banque du Canada n'ont pas le pouvoir de le faire.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant lever la séance. Je remercie M. Jodoin, M. Forsey, et leurs collègues de leur présence.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

sur les dangers d'inflation au Canada

Fascicule 7

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 1959

Président: L'HONORABLE CLARENCE V. EMERSON

TÉMOINS:

M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada.

M. J. Douglas Gibson, directeur général de la Banque de Nova Scotia.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Clarence V. Emerson,

Les honorables sénateurs:

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(Halifax-Nord)
Connolly
(Ottawa-Ouest)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(Queens-Shelburne)
Stambaugh
Taylor *(Norfolk)*
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—(50)

*Membre *ex officio*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, MARDI 28 avril 1959,

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard:

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion est mise aux voix.

Les sénateurs se prononcent comme il suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird,
Basha,
Beaubien,
Bois,
Boucher,
Bradette,
Connolly *(Halifax-Nord)*,
Connolly *(Ottawa-Ouest)*,
Crerar,
Croll,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Gershaw,
Golding,
Grant,
Hodges,
Hugessen,
Isnor,
Jodoin,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
McGrand,
Petten,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith *(Kamloops)*,
Smith *(Queens-Shelburne)*,
Stambaugh,
Taylor *(Westmorland)*,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
Woodrow—40.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Brunt,
Buchanan,
Emerson,
Gladstone,
Haig,
Higgins,
Horner,
MacDonald,
Méthot,
Pearson,
Quinn,
Sullivan,
White—14.

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J.F. MacNEILL,

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 24 juin 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à neuf heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Emerson *(président)*, Beaubien, Bouffard, Brunt, Burchill, Campbell, Connolly *(Ottawa-Ouest)*, Crerar, Croll, Dupuis, Euler, Fraser, Golding, Haig, Hayden, Higgins, Horner, Isnor, Leonard, Paterson, Reid, Savoie, Smith*(Queens-Shelburne)*, Stambaugh, Taylor *(Norfolk)*, Thorvaldson, Turgeon et Woodrow. (28)

Aussi présents:

M. John J. Deutsch, conseiller économique.

Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Les témoins suivants sont entendus:

M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada.

M. J. Douglas Gibson directeur général de la Banque de Nova Scotia.

La suite de l'étude de l'ordre de renvoi est remise à plus tard.

A midi et quart, le Comité s'ajourne au mardi, 30 juin, à dix heures et quart du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, mercredi 24 juin 1959

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances, chargé d'étudier la question de la menace d'inflation au Canada, se réunit à neuf heures et demie du matin sous la présidence du sénateur Emerson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le moment est venu de nous mettre à l'oeuvre. Nous avons deux témoins ce matin: M. James Muir, président de la Banque Royale du Canada, et M. J. Douglas Gibson, directeur général de la Banque de Nova Scotia. M. Muir passera le premier et donnera lecture de son mémoire. Je vous engage à attendre qu'il ait fini pour l'interroger.

M. Muir: Merci beaucoup.

Monsieur le président, honorables sénateurs,

Je me rends compte que déjà on a donné lecture, aux membres du Comité qui sont ici présents, de plusieurs mémoires sur l'inflation. J'ai pris connaissance de certains de ces documents et, naturellement, je suis au courant surtout de celui qu'a présenté la *Canadian Banker's Association* au nom de toutes les banques. J'estime néanmoins que l'opinion de témoins particuliers, parlant en leur propre nom, peut avoir son utilité. Les longs mémoires, bourrés de faits, de chiffres et d'excellentes analyses générales représentent ce qu'on pourrait appeler un fonds commun que nous avons tous maintenant assimilé. Je voudrais aborder ce thème familier sous un angle un peu différent. Je ne m'arrêterai pas en détail aux divers inconvénients de l'inflation; je suis sûr que la plupart, sinon tous, vous ont déjà été exposés. Je me contente de dire que l'inflation est incompatible avec les objectifs que nous sommes unanimes à reconnaître comme les mobiles dominants de notre politique économique. Très sommairement, voici quels sont à mon avis ces buts: 1) un haut niveau d'emploi 2) la productivité la plus élevée possible; 3) la répartition du revenu fondée sur un juste équilibre entre la justice et l'encouragement au travail; et 4) un rythme approprié d'expansion économique.

Ces quatre objectifs supposent implicitement la stabilité des prix; ils sont interdépendants et découlent les uns des autres mais tous, pris en bloc ou isolément, sont à la longue incompatibles avec l'inflation, qu'elle soit "insidieuse", "chronique" ou "catastrophique".

Dans mon mémoire, aujourd'hui, je supposerai que nous sommes tous d'accord sur les dangers de l'inflation et je me contenterai d'appuyer sur une question d'importance capitale: "Que faut-il faire?" Plus précisément, je m'arrêterai à trois questions: 1) "Sommes nous outillés pour combattre l'inflation?" 2) "Si les rouages existent, avons-nous la compétence et la sagesse nécessaires pour les faire fonctionner?"; 3) "Les deux premières conditions étant remplies, sommes-nous déterminés à recourir à ces moyens pour mettre fin à l'alternance d'inflation insidieuse et d'inflation bondissante qui a caractérisé notre économie depuis le seconde grande guerre.

I

A la première question, il faut répondre "oui" sans hésitation. Nous avons ce qu'il faut pour prévenir l'inflation. La Banque du Canada exerce un con-

trôle absolu sur la masse monétaire, qu'elle peut en tout temps modifier en apportant des changements aux réserves liquides des banques à charte. Sauf dans de rares cas sans importance, l'inflation coïncide toujours avec une augmentation de la masse monétaire, ou avec l'accélération de la circulation de la monnaie. Ces changements de rythme sont peu fréquents et peuvent toujours être compensés par une modification appropriée de la masse monétaire. Pour plus de commodité, nous pouvons donner le nom de masse monétaire réelle aux effets combinés des variations de la masse monétaire et de son rythme de circulation. La politique monétaire peut être complétée par le programme fiscal, lequel revêt une grande importance en ce qu'il peut servir de régulateur si jamais le problème passe de l'inflation à la régression et au chômage. On peut encore apporter aux rouages existants quelques améliorations de détail mais, tels qu'ils sont, ils suffisent pour nous permettre de lutter efficacement contre l'inflation.

Je me contente d'ajouter que, puisque la Banque du Canada peut agir directement sur les réserves liquides des banques à charte, son influence sur les autres prêteurs ne peut être qu'indirecte. Il en résulte que les rouages, même s'ils sont efficaces, peuvent donner les résultats souhaités en accablant d'un fardeau relativement trop lourd les petits emprunteurs, y compris les petites entreprises et les petites municipalités, pour qui les banques sont l'unique source de crédit. Mais cela ne veut pas dire que nous manquons des moyens nécessaires pour mâter l'inflation, mais tout simplement qu'il faudra apporter certaines rectifications pour que tous les groupes de la collectivité soient traités avec justice.

Un autre moyen d'améliorer ces rouages consisterait à assurer une liaison plus étroite entre, d'une part, les autorités monétaires et, d'autre part, le marché monétaire et le grand public. Je songe en ce moment à deux obstacles, peut-être liés l'un à l'autre, qui ont surgi ces dernières années. Premièrement, le taux minimum d'intérêt de la Banque du Canada, appelé "taux bancaire" a été fixé, depuis novembre 1956, à un niveau stable de .25 p. 100 au-dessus du taux des bons du Trésor à 91 jours. Je n'ai pas changé d'avis depuis mon discours annuel aux actionnaires de la banque en janvier 1958; je persiste à croire que le taux bancaire "devrait jouer un rôle plus décisif d'initiateur au lieu de donner l'impression qu'il se règle passivement d'après les transactions du marché monétaire". Deuxièmement,—cette considération n'est pas étrangère au premier point, je crois,—la Banque du Canada devrait reconnaître sa responsabilité non seulement quand il s'agit d'accroître la masse monétaire en temps de régression, ce qui lui vaut des éloges, mais aussi quand il s'agit de la comprimer en temps d'inflation naissante ou réelle, ce qui lui attire des critiques. Toute la responsabilité repose sur elle dans les deux cas et il faudrait faire comprendre au public qu'il doit respecter et approuver ces décisions dans un cas comme dans l'autre. Cependant, le taux bancaire flottant et l'hésitation des autorités ont rendu cette tâche difficile, sinon impossible.

De plus, la politique monétaire doit être adaptée au programme fiscal, et là encore il y a place pour des améliorations dans l'intérêt de l'efficacité de l'une et de l'autre. Je le répète, la politique fiscale est surtout importante comme moyen de stabilisation en temps de régression. Il serait inutile d'accroître la masse monétaire et en même temps la faculté de prêt des banques si personne ne voulait emprunter les fonds supplémentaires. Dans ces conditions, il faudrait prendre l'initiative sur le plan fiscal, sous forme d'un déficit. Cependant, si ce déficit doit entraîner une augmentation permanente des dépenses de l'Etat, l'inflation en sera plus difficile à maîtriser à l'étape suivante du cycle. Le chiffre du budget national, et non pas simplement l'écart entre les recettes et les dépenses, peut devenir la source d'une pression inflationiste soutenue. Ces considérations m'ont amené en 1953 et de nouveau en 1957 à préconiser des réductions d'impôt

comme meilleur moyen de créer un déficit provisoire, c'est-à-dire un déficit immédiat qui favorise, exactement au bon moment, les dépenses privées plutôt que les dépenses publiques. Au contraire, les dépenses que l'Etat,- je l'ai dit plus tôt cette année,—manifestent une tendance "à la lourdeur et à l'irréversibilité". Le déficit pourra créer des embarras en se prolongeant jusque tard dans la période de reprise et jusqu'au retour de la vague inflationniste. De plus, même quand le déficit est effacé, le budget lui-même est accru à perpétuité. Autrement dit, miser sur les dépenses du gouvernement serait permettre que les hausses et les baisses du cycle économique déterminent arbitrairement l'importance relative du secteur gouvernemental dans notre vie économique.

Enfin, on a beaucoup parlé ces dernières années d'une certaine poussée inflationniste qui serait provoquée, dit-on, par le coût de revient ou par les salaires; on dit parfois que ce phénomène ajoute un élément nouveau au vieux problème de l'inflation. Évidemment, tout le monde reconnaît que les hausses de salaires n'entraînent pas nécessairement l'inflation, pourvu que les majorations moyennes s'accompagnent d'une augmentation correspondante de la productivité, et compte tenu de certaines réserves touchant le droit de la main-d'oeuvre de s'accaparer la totalité du relèvement à l'exclusion des hommes d'affaire, des bailleurs de fonds et des consommateurs. Le problème de l'inflation surgit lorsque la hausse des salaires ou des autres éléments du prix de revient n'est pas motivée par un accroissement de la productivité.

De fait, même dans ce cas, les producteurs ne peuvent reporter sur d'autres le relèvement des salaires ou des autres frais que s'il y a augmentation correspondante de ce que nous avons appelé la masse monétaire réelle ou encore si la hausse de prix se fait aux dépens d'autres producteurs, c'est-à-dire si d'autres prix subissent une baisse correspondante.

Dans le premier cas, la poussée provoquée par le prix de revient peut être enrayée par la politique monétaire. Dans le deuxième cas, il n'y a pas de majoration générale des prix et par conséquent pas d'inflation initiale. Si l'industrie qui majore ses prix fabrique un produit-clé, l'acier par exemple, les répercussions peuvent s'étendre à beaucoup d'autres denrées. Mais, là encore, ces majorations ne pourront être reportées ailleurs que si la masse monétaire réelle augmente. Je l'ai déjà dit, les industries plus faibles peuvent être durement atteintes par le rajustement. Cependant, il s'agit là d'un problème de justice sociale qui exige d'autres remèdes. Ce fait ne change rien au principe fondamental, à savoir que la Banque du Canada, qui contrôle la masse monétaire, nous fournit les rouages nécessaires pour combattre l'inflation.

II

Je passe maintenant à ma deuxième question: "Avons-nous la compétence et l'expérience nécessaire pour faire fonctionner les rouages de lutte contre l'inflation?" Le problème du contrôle réel de l'inflation et, plus généralement, des oscillations périodiques de l'activité économique et de l'embauche, ne consiste pas tant à déterminer *ce que* nous devons faire, avec les moyens dont nous disposons, pour parer à toute déviation sur la voie de la stabilité, mais à déterminer *quand* il faut agir et *jusqu'où* il faut aller. Nous savons ou mènent la réduction des réserves liquides des banques à charte ou le maintien de ces réserves au même niveau quand la demande de prêts se fait plus pressante. Nous savons également où mène une majoration des réserves quand elle est renforcée par la politique fiscale. Ce que nous ignorons c'est *quand* exactement il faut passer d'un programme d'expansion à un programme de contraction ou *vice-versa* et jusqu'où il faut aller dans un sens ou dans l'autre pour revenir à la stabilité sans dépasser le but. Ces décisions mettent à contribution la compétence et l'expérience de nos autorités monétaires. C'est dans des circonstances comme celles où nous nous

trouvons en ce moment, lorsque le chômage persiste et que la capacité de production n'est pas pleinement utilisé cependant que les besoins fiscaux du gouvernement se combinent à une reprise générale pour créer des possibilités d'inflation, que ces décisions sont vraiment difficiles. A ceux qui, à la Banque du Canada et au ministère des Finances, doivent prendre ces décisions, nous ne pouvons offrir, comme par le passé, que notre patience, notre sympathie et notre collaboration.

III

Le problème le plus important, cependant, n'intéresse ni les rouages, ni les méthodes ni la science monétaire; il consiste dans notre détermination à maintenir la stabilité par les moyens dont nous disposons.

L'inflation ne sera contenue et la stabilité de même que la prospérité permanente ne seront assurées que si le gouvernement et la population du Canada appuient un programme monétaire et une politique fiscale orientés vers ces objectifs. Dans une certaine mesure, c'est un problème d'éducation publique. A première vue, l'inflation apparaîtra vraisemblablement comme une issue facile. En fait, c'est tout le contraire. Même si l'on se place au point de vue étroit "du plein emploi à tout prix", la solution inflationniste ne peut être, en mettant les choses au mieux, qu'un remède provisoire qui, à la longue, tuera le malade. Les chefs ouvriers, les économistes, les politiciens et tous ceux qui croient que l'inflation peut assurer le plein emploi et l'expansion devraient peser les mots de la sage petite Alice de Lewis Carroll: "Si vous abusez d'une bouteille marquée "poison", il est presque assuré que tôt ou tard vous aurez à vous en repentir".

Et "tôt ou tard", à moins que la population ne soit convaincue du danger que présente l'inflation, fût-elle à dose modérée, elle élira fatalement un gouvernement qui favorisera l'inflation et qui, par une politique fiscale malencontreuse, pourra compromettre ou contrecarrer les efforts réels déployés par la Banque du Canada pour contenir les prix. Pour des raisons que j'ai déjà exposées, les résultats en seraient désastreux; avec le temps, le chômage en serait aggravé, la productivité en serait réduite et la répartition du revenu suivant une formule de justice et d'encouragement au travail en serait compromise. Ainsi, il deviendrait impossible au Canada d'atteindre un rythme approprié de croissance économique. En d'autres termes, à moins que les Canadiens ne soient *collectivement déterminés* à protéger la valeur de leur monnaie, les rouages et les méthodes monétaires les plus efficaces, pas plus qu'une direction éclairée de la part des autorités monétaires, ne pourront enrayer l'avilissement continu de notre devise et l'anéantissement de tous nos espoirs de prospérité et de progrès économique.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Muir a accepté volontiers de répondre maintenant aux questions que vous auriez à lui poser. La discussion est ouverte.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, je pourrais sans doute commencer par féliciter M. Muir du très excellent mémoire qu'il nous a lu et que nous avons tous apprécié, j'en suis sûr. Si nous envisageons la situation actuelle en tenant compte des points mentionnés dans le mémoire, nous pouvons dire, n'est-ce-pas, que la masse monétaire au Canada n'a pas augmenté depuis au moins six mois?

M. MUIR: C'est exact.

Le sénateur LEONARD: Et cela grâce à la Banque du Canada qui détermine le niveau de la masse monétaire réelle. Pouvez-vous nous dire si c'est la ligne

de conduite que nous devons approuver en ce moment et à laquelle nous devons collaborer?

M. MUIR: Ma foi, sénateur, cela nous ramène à un point déjà mentionné, à savoir "quand", c'est-à-dire à quel moment précis il faut intervenir. A mon sens, on commettrait une erreur en maintenant la politique actuelle de l'argent cher pendant une période où l'économie a réellement besoin d'être plus abondamment alimentée. Si la reprise est réelle et si le rythme d'expansion est normal et à tendance nettement progressiste, ce serait étouffer l'enfant avant qu'il reprenne son souffle que de prolonger plus qu'il ne faut une politique de rigoureuses restrictions au crédit. Mais, je le répète, cela nous ramène à la question très délicate de savoir quand il faudra décider de faire ceci ou cela.

Le sénateur EULER: Pourriez-vous exprimer une opinion quant au moment où il faudrait adoucir les restrictions?

M. MUIR: C'est assez difficile; mais si l'activité conserve son élan actuel,—vous serez peut-être scandalisé de me l'entendre dire,—le temps approche où un relâchement serait indiqué.

Le sénateur CROLE: A ce sujet, monsieur Muir, vous dites que "ce sont des décisions qui mettent à contribution la compétence et l'expérience de nos autorités monétaires". Je suis de ceux qui croient que la Banque du Canada et le ministère des Finances sont loin d'avoir le monopole de la compétence et de l'expérience; on en trouve beaucoup ailleurs. Vous en avez donné la preuve ce matin par votre mémoire. Comment procédez-vous pour qu'on tienne compte de vos connaissances, de votre compétence et de votre expérience à l'égard de décisions aussi importantes? Notre régime législatif veut que ce soit la Banque du Canada qui contrôle le régime bancaire. On aura beau s'exclamer et s'agiter, c'est un pouvoir auquel nous ne pouvons échapper. La Banque peut, à son gré, accepter ou rejeter les avis qu'on lui donne.

Le sénateur BRUNT: Vous a-t-elle écouté dans le passé?

M. MUIR: Elle n'a pas l'oreille très fine.

Le sénateur CROLL: Permettez-moi une autre question à ce même propos. Dans certaines régions du pays, il y a ralentissement, même en ce moment. D'autres régions sont en pleine prospérité. Comment pouvez-vous adapter votre politique de restrictions à ces circonstances? Comment pouvez-vous tenir compte de la situation qui existe ici et là?

M. MUIR: Je ne crois pas, sénateur, que la politique de l'argent cher soit en cause. C'est un point que je me suis contenté d'effleurer. Il y a des problèmes qui sont d'ordre social plutôt que monétaire. Dans certaines régions,—je n'aime pas l'expression "en régression"...

Le sénateur CROLL: "En régression"?

M. MUIR: En régression ou désavantagées. Il me semble qu'il faut envisager la question sous un angle différent; c'est ici qu'interviennent d'autres éléments que le contrôle monétaire. Après tout, les subventions ne sont pas inconnues au Canada. Je vous comprends très bien, mais il semble que cela soit en voie de devenir un problème social auquel il faut s'attaquer sur un autre plan. Le contrôle général de la monnaie ne saurait y changer un iota. La Banque du Canada contrôle la masse monétaire générale et le crédit mais son intervention ne peut agir sur un endroit en particulier. Lorsqu'une région particulière est en cause, ce n'est donc plus un problème monétaire mais un problème social.

Le sénateur SAVOIE: Que proposez-vous pour surmonter cette difficulté?

M. MUIR: Cela dépasse ma compétence. Je ne sais pas. C'est au gouvernement à décider.

Le sénateur HAIG: J'ai une question à poser. Au Canada, nous produisons du bois à pâte, du blé et du bétail que nous voulons écouler sur les marchés du monde, ce qui nous est très difficile à cause du coût de la vie chez nous. Le fabricant de pâte de bois, par exemple, doit rémunérer ses employés à tant par jour; il en va de même du producteur de blé et des autres entreprises. Cela fait monter le coût de production. Comment pouvons-nous rivaliser avec l'Allemagne ou la Russie, par exemple, pays dont les frais de production sont sensiblement inférieurs aux nôtres? Je ne parle pas de l'égalité des salaires ou des revenus. Ce problème ne m'inquiète pas; nous pouvons le régler. Mais je veux savoir comment nous pourrons vendre notre blé lorsque le blé russe commencera d'envahir les marchés du monde dans un an ou deux. En ce moment même, les États-Unis sont aux prises avec cette difficulté. Quelle solution proposez-vous au problème du producteur canadien de blé ou de pâte de bois? Faudra-t-il s'attaquer à la question générale du coût de production de ces articles et d'autres denrées au Canada?

M. MUIR: Je ne saisis pas parfaitement le sens de votre question. Vous avez commencé par parler des produits naturels, comme les denrées agricoles, puis, si j'ai bien compris, vous êtes passé sans transition aux produits usinés. Vous voulez savoir comment il nous sera possible de vendre nos produits agricoles et forestiers à l'étranger, n'est-ce-pas? L'Allemagne ne fait aucune concurrence à nos produits agricoles. Les mesures qu'on prend en ce moment et qu'on a prises depuis plusieurs années sont peut-être la réponse à votre question. Prenons le blé comme exemple. C'est une denrée très lourdement subventionnée.

Le sénateur HAIG: Vous n'avez pas saisi ma question. Tenons-nous-en au blé. Le prix courant cette année, c'est-à-dire le prix initial, est de $1.40, plus le solde qu'on distribue par la suite. Le cultivateur se dit: "Il me faut $1.40 pour mon blé; autrement, inutile d'en cultiver". Or le Canada ayant fixé le niveau à $1.40, le prix des autres produits en est influencé; il nous faut verser aux travailleurs des autres industries un salaire qui leur permettra d'acheter du pain au moment où le blé se vend $1.40 le boisseau. Quelle est la solution? Si le coût supplémentaire de la nourriture, des vêtements et autres articles dont le travailleur a besoin est, mettons, de $10 par mois, et si le travailleur est rémunéré en conséquence, les frais de production augmenteront et notre situation s'en trouvera modifiée sur les marchés du monde. Comment pourrons-nous abaisser ces frais?

M. MUIR: le gouvernement subventionne largement le blé en ce moment.

Le sénateur HAIG: Une partie seulement.

M. MUIR: Non, non; la subvention compte pour beaucoup; je n'y trouve du reste rien à redire.

Le sénateur HAIG: Je veux dire que cela ne peut durer indéfiniment. Nous ne pouvons pas abaisser les impôts; nos frais augmentent et, pourtant, le gouvernement continue de payer pour l'entreposage de ce blé et pour d'autres services. Où nous arrêterons-nous?

M. MUIR: Revenons à la vieille école d'Adam Smith et à la loi de l'offre et de la demande. Sans subvention, pas de culture du blé. Le producteur se porte ailleurs et la production de blé fléchit sensiblement. Ce n'est pas ce que nous voulons, je crois, mais c'est la seule autre solution possible, je suppose. Si vous laissiez jouer librement les lois naturelles, le cultivateur cesserait de produire.

Le sénateur HAIG: Il continue, comme toujours, de cultiver du blé dans l'Ouest.

M. MUIR: Je ne sais mais, pour répondre à votre question, que fera-t-il s'il ne peut obtenir un prix convenable? Il cessera de cultiver du blé.

Le sénateur HAIG: N'en est-il pas ainsi sur toute la ligne? Si le coût de revient augmente; si le coût de production est plus élevé ici qu'en Allemagne, mettons, il est clair que nous ne pourrons soutenir la concurrence.

M. MUIR: Vous parlez ici de notre régime général des prix et de notre niveau d'existence.

Le sénateur HAIG: Il faut bien en tenir compte.

M. MUIR: Dans ces circonstances, le seul remède pour le Canada serait d'abaisser sensiblement son niveau d'existence, de réduire le prix de ses produits à un niveau assez bas pour qu'ils soient vendables.

Le sénateur ISNOR: Monsieur Muir, j'appelle votre attention sur une déclaration que vous avez faite en 1953, que vous avez répétée en 1957 et qui se trouve complétée par ce que vous venez de dire. A ce moment-là, le secteur privé partout au Canada passait par une période de grande expansion. J'appelle en particulier votre attention sur un passage de la page 6 où vous dites qu'un déficit donne des résultats immédiats, qu'il favorise les dépenses privées plutôt que les dépenses publiques, au moment même où ces dépenses sont nécessaires. Or une directive de la Banque du Canada, qui a été communiquée aux banques partout au pays, leur enjoint de restreindre le crédit. D'où viendront les fonds pour encourager ces dépenses privées dont vous parlez?

M. MUIR: Ce qui est important, sénateur, c'est de s'attaquer à nos problèmes de régression par des moyens différents, en réduisant les impôts et en mettant aux mains des particuliers une plus grande puissance d'achat plutôt qu'en augmentant les dépenses de l'État. Dès que le particulier aura plus d'argent en main, il le dépensera. Une reprise d'activité en résultera sans augmentation des dépenses de l'État. L'effet sera donc immédiat.

Le sénateur ISNOR: Et vous pensez que le gouvernement devrait comprimer les dépenses publiques afin de permettre à l'entreprise privée de s'étendre?

M. MUIR: En effet, car une fois qu'on a accru les dépenses du gouvernement il est impossible de les réduire; inévitablement, elles continueront de s'accroître. Si l'on fait en sorte que la reprise soit amorcée par les particuliers en mettant plus d'argent à leur disposition, les résultats seront immédiats: le particulier dépensera sur-le-champ. Les projets des gouvernements exigent des semaines, des mois, voire des années de préparatifs avant qu'ils portent fruit; les choses s'éternisent et l'argent peut finalement être dépensé à un moment où, peut-être, le pays est déjà engagé dans une période d'inflation.

Le sénateur ISNOR: Comment expliquez-vous cette directive, de 1946 je crois, adressée par la *Bankers Association*,-sans doute à la demande de la Banque du Canada,-et limitant le crédit aux entrepreneurs à 60 p. 100 des prêts de l'année précédente? Elle aurait, n'est-ce-pas l'effet contraire?

M. MUIR: Oui. Je ne me rappelle pas cette directive.

Le sénateur ISNOR: On l'a modifié plus tard.

M. MUIR: Je ne me souviens pas de cette directive.

Le sénateur ISNOR: Je puis me tromper d'année.

M. MUIR: Elle ne pouvait émaner de la Banque. Ce n'est pas ce que ferait la Banque du Canada; elle limiterait plutôt la masse monétaire générale.

Le sénateur ISNOR: Les banques privées, c'est-à-dire les banques à charte, auraient-elles recours à ce moyen?

M. MUIR: Non. Nos réserves liquides sont déterminées pour nous par la Banque du Canada. Je ne me rappelle pas cette directive; de fait, je doute qu'elle ait jamais existé.

Le sénateur ISNOR: Un jour ou l'autre, pour ma propre satisfaction, je vous en communiquerai la date.

Le sénateur MCLEAN: Monsieur Muir, je me rappelle le moment où je suis entré dans la carrière bancaire en 1902. De 1867 à 1902, les banques à charte ont dirigé l'économie. Dans mes lectures sur l'histoire des banques,-vous avez probablement lu plus que moi sur ce sujet,-j'ai remarqué que, jusqu'à l'établissement de la Banque du Canada, il n'y a jamais eu de période où les banques à charte n'ont pu obtenir de résultats satisfaisants dans la lutte contre l'inflation. Je me souviens du temps où M. Fielding était ministre des Finances, et M. Ross son sous-ministre, et aussi du temps où M. Rhodes dirigeait ce ministère. L'inflation a été maîtrisée jusqu'à la première Grande Guerre, mais à partir de là personne n'a pu y parvenir et elle a échappé à tout contrôle partout dans le monde. Les banques à charte ont fait preuve de la plus grande compétence et, quand je me reporte au passé, j'ai bien l'impression qu'elles se sont parfaitement acquittées de leur tâche durant cette période.

M. MUIR: Je suis de votre avis, sénateur. Je suis dans le métier depuis 52 ans. En toute justice cependant, il faut ajouter qu'à l'époque notre économie n'était guère évoluée, que l'effectif des travailleurs était très faible et que tout se passait pour ainsi dire sans trop de formalités. Nous passions par la période de l'adolescence. Puis nous nous sommes heurtés à de nouveaux problèmes et il faut bien admettre, je suppose, que c'est durant les années 30, quand tout s'est écroulé, qu'on a pu juger l'arbre à ses fruits.

Le sénateur MCLEAN: C'était de la déflation.

M. MUIR: Le régime, grâce à la souplesse que lui assurait l'ancienne loi sur l'administration financière, était excellent et très utile mais il n'était pas fait pour répondre à l'état d'urgence dans lequel nous étions plongés. Pour revenir à votre question, sénateur, nous avons dépassé le stade où les banques pouvaient répondre indéfiniment à ces conditions par leurs propres moyens. Cela pouvait aller quand toutes sortes de petites transactions s'effectuaient dans les petites localités; leur concours était alors très utile. Je doute cependant que le même régime puisse suffire dans les circonstances actuelles.

Le sénateur MCLEAN: Vous avez raison de dire que la Banque du Canada a été établie en réalité pour nous sortir d'une période de déflation; nous avions des directeurs régionaux et nous supposions à ce moment-là qu'ils auraient leur mot à dire.

M. MUIR: Si les banques ont autrefois maîtrisé l'inflation, elles ont dû venir à bout de la déflation également. La réponse à votre question, à mon avis, c'est que nous avons grandi.

Le sénateur MCLEAN: Vous conviendrez, je crois, que le pays se compose de toute la population et de toutes les richesses qu'on obtient du sol, des forêts et de nos autres ressources et que, chaque année, si nous progressons, il faut mettre plus d'argent en circulation. A mesure que l'activité augmente, il nous faut plus

d'argent. Plus nous produisons, plus notre pays est prospère et riche. Par conséquent, il faut mettre de l'argent en circulation.

Le PRÉSIDENT: A-t-on l'argent qu'il faut à cette fin?

M. MUIR: Oh, oui; on peut créer de l'argent.

Le sénateur MCLEAN: Si nous avons besoin de fonds pour une saine expansion, l'argent ne devrait pas nous faire défaut. Nous ne devrions pas être ligotés dans une camisole de force.

Le sénateur CROLL: Pouvez-vous commenter la définition voulant que le coût de revient se compose des salaires, du rendement de la direction, des bénéfices de l'entreprise et de la prime sur notre dollar. Qu'ajouteriez-vous à cela?

M. MUIR: Un élément de plus. Vous avez omis l'efficacité du travailleur. Vous mentionnez "les salaires, le rendement de la direction..."; quels étaient donc les deux autres éléments?

Le sénateur CROLL: Les bénéfices de l'entreprise et la prime sur notre dollar.

M. MUIR: La prime sur le dollar compte pour quelque chose, bien sûr, mais son apport n'est pas aussi direct que celui des trois autres éléments. Mais vous avez omis le facteur le plus important: l'efficacité du travailleur. Les majorations de salaires importent peu,—je suis en faveur des salaires élevés,—pourvu que la production augmente en même temps.

Le sénateur CROLL: Je sais; hier pourtant nous avons écouté pendant trois ou quatre heures un très intéressant mémoire du Congrès du travail du Canada; on semblait y démontrer, statistique en main, que les salaires n'avaient pas dépassé la production, ou plutôt la "productivité" comme on disait. La statistique semble le prouver abondamment; du moins, c'est l'impression que j'ai eue et que d'autres ont partagée peut-être. Par conséquent, le travailleur ne manque pas d'efficacité.

M. MUIR: J'ai dit simplement que c'est un des éléments qu'il aurait fallu mentionner.

Le sénateur CROLL: D'acord, mais ce mémoire d'hier semblait assez concluant. Dans bien des cas on a cité des chiffres,-ceux de l'Office fédéral et non pas ceux du Congrès du travail.

M. MUIR: N'ayant pas lu le mémoire, sénateur, je n'ai rien à dire.

Le sénateur CRERAR: Si l'on veut bien me permettre une intervention, il n'a pas été établi, à moins que je n'aie pas bien compris, que les majorations de salaires ne sont qu'un facteur négligeable dans la genèse de l'inflation. Il y a d'autres éléments, mais il est important de tenir compte de celui-là.

Quoi qu'il en soit, j'ai quelques questions à poser à M. Muir. Ce n'est pas tous les jours que nous avons parmi le président d'une banque. Pour commencer, monsieur Muir, si j'ai bien compris, vous proposez dans votre mémoire une combinaison de trois moyens pour combattre l'inflation. Il faut d'abord que la Banque du Canada applique judicieusement une saine politique monétaire. Deuxièmement, le gouvernement doit avoir le courage de s'exposer aux conséquences possibles d'une politique monétaire restrictive ou rigoureuse. Enfin, la population doit être au courant des faits, du moins assez au courant pour accepter, au besoin, les conséquences désagréables de cette politique. Est-ce bien cela?

M. MUIR: Vous avez parfaitement raison, je crois.

Le sénateur CRERAR: C'était ma première question. Voici la deuxième; elle ne paraît assez intéressante. Je ne sais pas exactement quelle est la ligne de conduite de votre banque mais j'ai remarqué que récemment, c'est-à-dire depuis un an ou deux, les banques ont pénétré dans ce qu'on appelle communément le domaine des petits prêts et qu'elles font ainsi concurrence aux sociétés de financement et aux autres établissements de prêt. Il me semble que cela s'écarte un peu de l'activité normale d'une banque et que c'est une pression de plus qui s'exerce sur la puisance d'achat au sein de l'économie, au détriment d'une réglementation que nous jugeons nécessaire. C'est là ma deuxième question.

Voici la suivante. Le gouvernement a vendu récemment, je crois, des obligations d'un an ou il a émis des bons du Trésor d'un an rapportant un intérêt réel de 5½ p. 100. Or les banques, aux termes de la loi, ne peuvent exiger plus de 6 p. 100. Je voudrais que vous me disiez, monsieur Muir, quelles seront les répercussions de cette vente sur la ligne de conduite des banques. Jugeront-elles, par exemple, qu'un bon du Trésor d'un an à 5½ p. 100 est plus attrayant qu'une avance de crédit à un commerçant de qui on ne peut exiger que 6 p. 100? J'espère que je n'ai pas posé de questions indiscrètes.

M. MUIR: Vous en posez de rudes. Je vais commencer par la deuxième. Vous vous souvenez que la loi sur les banques prévoyait un intérêt maximum de 7 p. 100; toute possibilité d'exiger davantage n'était pas exclue mais la loi limitait la perception à 7 p. 100. Au moment de la refonte de la loi sur les banques,—c'était en 1934, je crois,—quelqu'un s'est dit que, puisque cette disposition existait, il fallait prévoir une sanction. Depuis ce temps, les banques qui exigent plus que le tarif prescrit, et le gérant de la banque en faute, sont mis à l'amende. En 1944, le taux d'intérêt a été abaissé à 6 p. 100. J'estime que c'est une grave erreur que d'avoir limité, dans la Loi sur les banques, le taux d'intérêt exigible; c'est la concurrence qui doit régler ce taux.

Pour répondre maintenant à votre autre question, vous voulez dire, si j'ai bien compris, que si la tendance qui s'est manifestée ces dernières semaines se continue, les bons du Trésor finiront par rapporter un intérêt de 6 p. 100 ou plus. Bien que la banque ne puisse laisser tomber ses clients ni personne, la situation peut devenir tellement absurde que, de toute évidence, la banque trouverait profit à se faire rembourser tous ses prêts et à acheter des bons du Trésor. Ce qui veut dire qu'aucune limite ne devrait être établie car un taux fixe nous immobilise en quelque sorte dans une camisole de force. En présence d'un état de choses aussi cocasse, les banques pourraient bien se dire: "Pourquoi risquer de prêter des fonds à M. Un Tel si les bons du Trésor rapportent davantage? La loi nous limite à 6 p. 100. "Une situation aussi insolite n'est pas inconcevable au Canada où les bons du Trésor donnent 6 p. 100 . . .

Le sénateur CRERAR: Diriez-vous que nous en sommes là?

M. MUIR: Pas tout à fait mais la différence ne tient pour ainsi dire quà un cheveu.

Vous avez posé à propos des petits prêts, une question un peu plus délicate. Disons pour commencer que tout le monde ici, je crois, se rend compte que les banques canadiennes, depuis qu'elles existent, ont consenti de petits prêts. Elles ont prêté des sommes plus ou moins élevées aux gens de la localité qui leur étaient connus. Elles ont consenti des milliers et des milliers de ces prêts, toujours dans les cadres de la Loi sur les banques. Cependant, pour ce qui est de l'idée d'étendre ce régime, bien franchement je la rejette sans hésiter. Les banques britanniques, beaucoup plus actives que nous dans ce domaine, se sont heurtées à un écueil qu'elles n'avaient pas prévu. Je suis revenu au Canada lundi après m'être entretenu avec des banquiers de là-bas; il est temps qu'on

comprenne, m'ont-ils dit, que ces supposés petits prêts coûtent beaucoup plus cher à l'emprunteur que sous le vieux régime. L'intérêt peut être de 9, 10 et même 12 p. 100. Et les banques britanniques ont constaté ceci: John Doe obtenait depuis 25 ou 30 ans des prêts de quelques centaines de livres. Voici maintenant que Bill Smith qui, lui, n'a jamais emprunté, se présente. La banque n'aime pas à dire à John Doe: "Nous recommençons à neuf; vous paierez maintenant 8 ou 9 p. 100 pour l'argent que nous avions l'habitude de vous prêter à 6 p. 100." En d'autres termes, c'est une sorte de supercherie. Vous pouvez avoir affaire à un nouvel emprunteur tout aussi solvable et tout aussi méritant qu'un autre, mais le nouveau régime vous oblige à établir deux classes distinctes, celle des agneaux et celle des boucs. Les banques anglaises procèdent donc avec précaution. Pour en venir à des cas particuliers à notre pays, je signale que notre banque n'a pas pénétré dans ce domaine. La raison en est bien simple: nos avocats nous disent que ce serait contrevenir à la Loi sur les banques. J'ai appris qu'on avait inscrit au *Feuilleton* un avis de question demandant si certaines banques avaient obtenu du ministère de la Justice l'autorisation de demander ces taux, — je songe ici à l'article 91 de la Loi sur les banques.

Le sénateur CROLL: Monsieur Muir, je profite de l'occasion, — ce point vous intéressera, je pense, — pour rappeler que j'étais ici, et vous aussi, lorsque la question a été débattue au Comité des banques. Vous vous en souvenez, je suppose. La Banque du Commerce exerçait déjà cette activité depuis 1935. A ce moment-là, les autorités, ici à Ottawa, ont exprimé l'avis que c'est un commerce parfaitement légitime, aux termes de la Loi sur les banques.

M. MUIR: Elles ne pouvaient pas se prononcer là-dessus; seuls les tribunaux peuvent trancher la question; tant qu'un débiteur en faute ne prétendra pas que c'est une contravention à la Loi sur les banques, on ne saurait obtenir de décision car seuls les tribunaux peuvent se prononcer.

Le sénateur CROLL: Quoi qu'il en soit, si ma mémoire est fidèle, l'opinion d'un autre avocat avait été soumise au Comité par la Banque du Commerce; il estimait que cette activité est conforme à la loi. Je suis convaincu que le ministère et le surintendant des banques étaient du même avis, autrement, les choses n'en seraient pas restées là.

M. MUIR: Ce n'est pas aussi sûr que vous le dites, je crois.

Le sénateur CROLL: Si l'on veut bien me permettre une digression, vous avez parlé d'agneaux et de boucs. Ce sont à l'heure actuelle les deux catégories d'emprunteurs. Aux agneaux vous offrez un taux de 6 p. 100; quant aux boucs, ils s'adressent aux compagnies de financement et, vous le savez n'est-ce pas, ils paient un intérêt moyen de près de 30 p. 100.

M. MUIR: Je ne crois pas que le taux atteigne 30 p. 100. Ces sociétés exercent leur activité en tant qu'organismes distincts et reconnus, dans les cadres de notre organisation économique. Les sociétés de petits prêts sont autorisées par la loi à percevoir les taux qu'elles exigent; nous n'avons pas cette autorisation et il importe que cela soit bien compris.

Le sénateur CROLL: Le point se trouve élucidé, n'est-ce pas, en ce sens peut-être que vous n'êtes qu'une des banques qui prêtent de cette façon?

M. MUIR: Non.

Le sénateur CROLL: La plupart des banques à charte du Canada ont-elles maintenant pénétré dans ce domaine des petits prêts?

M. MUIR: Elles exercent, de fait, cette activité, mais celui qui veut em-

prunter sur-le-champ doit payer plus cher.

Le sénateur CROLL: Cependant, monsieur Muir, songez que vous rendez un grand service aux Canadiens, sur le plan social et à d'autres égards, en les tirant graduellement des griffes des usuriers. C'est à cela que nous pensions. Nous préférons que ces gens aient affaire aux banques plutôt qu'aux requins de la finance.

Le sénateur EULER: Et vous attendez d'elles qu'elles sortent de la légalité.

Le sénateur CROLL: C'est à M. Muir à répondre à cela. J'ai voulu dire simplement que, de l'avis de la plupart des banques à charte du Canada, cette activité est légitime. Je prétends que l'action des banques dans la sphère des petits prêts est très avantageuse pour la population du Canada.

M. MUIR: Cela l'aide à s'endetter.

Le PRÉSIDENT: Estimez-vous que cette activité devrait être légalisée?

M. MUIR: Dans ce cas, nous saurions à quoi nous en tenir.

Le sénateur CAMPBELL: Monsieur le président, je crois que nous sortons un peu des cadres de notre enquête. Je conclus de votre mémoire, monsieur Muir, que nous possédons, à votre avis, les moyens de combattre l'inflation au Canada, si nous voulons nous en donner la peine. Pour résoudre un problème comme celui-là, il faut commencer par rechercher les causes principales de la vague d'inflation. N'est-il pas vrai que les poussées inflationnistes constatées dans le passé, à diverses époques et dans divers pays, étaient le résultat d'une trop forte demande et d'une pénurie de denrées? N'est-ce pas là une des causes fondamentales?

M. MUIR: Une des causes principales, oui, mais pas la seule.

Le sénateur CAMPBELL: Immédiatement après la guerre, ce phénomène a contribué, n'est-ce pas, à la poussée inflationniste au Canada?

M. MUIR: L'élément prédominant après la guerre au Canada a été, à mon avis, la crainte d'un effondrement de l'économie, après les années fiévreuses du conflit. Avec raison, nous avons donc tout mis en oeuvre pour conjurer cet écroulement. Une énorme demande s'était accumulée au Canada depuis 1939 et le besoin le plus difficile à satisfaire était celui du logement. Après la guerre, des familles habitaient chez les beaux-parents, chez des amis ou ailleurs; on avait besoin de logis, d'automobiles, de bicyclettes, de meubles, et ainsi de suite. Une formidable demande non satisfaite s'était accumulée depuis cinq ou six ans.

Le sénateur CAMPBELL: Une des causes principales de la hausse des prix n'a-t-elle pas été la surenchère chez les consommateurs qui s'arrachaient pour ainsi dire ces denrées? Ce fut certes le cas pour les matériaux de construction, le ciment et une foule d'autres produits.

M. MUIR: Ma foi, ce fut une des causes.

Le sénateur CAMPBELL: Si nous passons à la période actuelle où il y a excédent de denrées, quels sont, selon vous, les éléments qui ont le plus contribué à la vague d'inflation des dernières années?

M. MUIR: A première vue, la tendance inflationniste des dernières années paraît inexplicable. Depuis quelque temps, nous semblons traverser une période qui ressemble à une régression et pourtant les prix montent. Règle générale, on ne se rend pas compte que l'effectif réel de main-d'oeuvre n'a pas diminué ou

n'a diminué que très peu. Des clauses d'accélération insérées dans les contrats de travail sont entrées en jeu; il y eu relèvement des salaires dans tout le domaine des institutions; nous avions beaucoup de gens au travail et une politique de l'argent facile. Par conséquent, tous les éléments propres à créer une énorme demande de denrées se trouvaient réunis.. Les ventes des grands magasins ont démontré qu'en somme il n'y a pas eu de ralentissement de ce côté, les clients achetant à peu près tout ce qui leur tombait sous la main.

Le sénateur CAMPBELL: De fait, il y a eu abondance de denrées ces dernières années, n'est-ce pas?

M. MUIR: Oui, mais les prix ont été modifiés par les impôts et par la hausse des frais sous une forme ou sous une autre: salaires, frais d'administration, etc. Tous ces éléments entrent dans le prix définitif et l'arrondissent.

Le sénateur CAMPBELL: Ne pourriez-vous pas nous indiquer quelques-uns des éléments qui, au sein de notre économie à l'heure actuelle, contribuent le plus à la vague d'inflation?

M. MUIR: Les dépenses de l'État en sont un.

Le sénateur CAMPBELL: Vous parlez des dépenses de l'État; c'est que, sans doute, à l'encontre des dépenses des particuliers, elles sont généralement improductives, n'est-ce pas?

M. MUIR: Elles sont parfois très opportunes mais les grosses dépenses de l'État sont improductives.

Le sénateur CAMPBELL: Et les services sociaux?

M. MUIR: Ils augmentent également la puissance d'achat.

Le sénateur CAMPBELL: Croyez-vous qu'ils contribuent réellement à l'inflation?

M. MUIR: Ces services représentent des centaines de millions de dollars affectés à la sécurité sociale sous une forme ou sous une autre.

Le sénateur CAMPBELL: Ce sont des frais incompressibles et improductifs, n'est-ce pas?

M. MUIR: Vous avez raison; ils servent exclusivement à la consommation. Improductifs est bien le mot.

Le sénateur CAMPBELL: Et l'accroissement du nombre des fonctionnaires?

M. MUIR: Je ne crois pas avoir compétence pour en juger.

Le sénateur CAMPBELL: C'est un fardeau pour notre économie, n'est-ce pas; un fardeau improductif?

M. MUIR: Il appartient à d'autres de déterminer si les fonctionnaires sont trop nombreux; si leur nombre ne dépasse pas les besoins, ce n'est pas un fardeau.

Le sénateur CAMPBELL: Dans quelle mesure les ventes à crédit influent-elles sur le mouvement inflationniste?

M. MUIR: Les achats à crédit ont toujours favorisé l'inflation; c'est un fait reconnu, historique et indéniable.

Le sénateur CAMPBELL: A votre avis, faudrait-il, si nous voulons maîtriser l'inflation, contrôler ces divers éléments plutôt qu'avoir recours à une politique de restriction du crédit?

M. MUIR: Le rapport annuel de la Banque du Canada se prononce très clairement là-dessus. La Banque estime qu'elle doit avoir la haute main sur la masse monétaire, peu importe où se trouve l'argent. Cela veut dire, si je comprends bien, que toute autre mesure de réglementation doit émaner, au besoin, d'une autre source. Le contrôle monétaire immédiat n'est pas absolu mais il tend à le devenir à la longue. Si la banque centrale applique assez longtemps une certaine politique monétaire, dans le sens soit d'une hausse soit d'une baisse, cette politique finira par atteindre le problème à sa source. En ce moment, cependant, elle n'exerce une influence directe que sur les banques à charte.

Le sénateur CAMPBELL: C'est précisément le point que j'avais à l'esprit.

M. MUIR: Il y a beaucoup d'autres institutions, dans un autre secteur d'activité, qui dispensent le crédit et prêtent des fonds.

Le sénateur CAMPBELL: C'est à cela que je songeais, à savoir s'il faudrait élargir les cadres de la politique monétaire pour tenter de contrôler en même temps d'autres éléments.

M. MUIR: Cela relève quand même de la politique monétaire, à moins que cette réglementation ne soit le fruit d'une intervention du gouvernement.

Le sénateur CAMPBELL: Ma foi, ce n'est pas ce que nous voulons.

Le sénateur REID: Pourquoi, depuis quelque temps, le public a-t-il perdu confiance dans les obligations de l'État? Croyez-vous que c'est parce que la situation actuelle au Canada l'inquiète ou parce que notre dette nationale augmente au lieu de diminuer? Ces faits ont-ils contribué à diminuer la confiance dans les obligations du gouvernement?

M. MUIR: Je n'ai pas constaté cette perte de confiance. Le manque d'enthousiasme à l'égard des obligations de l'État n'est pas particulier au Canada. Les gens ne veulent pas de valeurs à rendement fixe quand ils redoutent l'inflation. Évidemment, par suite de la hausse du taux d'intérêt survenue au cours de l'an dernier, certaines obligations du gouvernement ont perdu leur attrait, étant donné ce que rapportent aujourd'hui d'autres titres.

Le sénateur REID: A la page 7 de votre mémoire, vous dites que l'inflation surgit quand l'augmentation des salaires ou des autres frais n'est pas motivée par un accroissement de la productivité. Avez-vous fait des recherches là-dessus ou avez-vous en main certaines données? Une députation de syndicats ouvriers est venue ici hier; elle a soutenu que les salaires et la productivité sont allés en quelque sorte de pair.

M. MUIR: Je ne possède pas ces données mais on peut sans doute les obtenir. Si ces faits sont exposés dans le mémoire, je doute qu'ils puissent être réfutés.

Le sénateur REID: Le Bureau fédéral de la statistique fournit une foule de renseignements, mais des chiffres nus ne permettent pas d'en venir à des conclusions décisives, judicieuses et objectives. Ainsi, ces chiffres indiquent une hausse des salaires et de la production totale sans souffler mot de l'accroissement de l'effectif ouvrier. Or cet accroissement doit avoir contribué largement à l'augmentation de la production.

M. MUIR: Je suppose que le mémoire en a tenu compte. Je n'en sais que ce que j'ai lu dans le journal ce matin; j'en ai conclu que, de l'avis des auteurs du mémoire, c'est l'augmentation du coût des services plutôt que l'accroisse-

ment du coût des denrées qui est la cause de l'inflation. C'est la thèse qu'on s'est efforcé de bâtir, je crois.

Le PRÉSIDENT: Vous avez raison, monsieur Muir.

Le sénateur REID: Je me contenterai de soumettre un point à l'attention du Comité. Il me semble que beaucoup de producteurs au Canada limitent leur rendement au minimum toléré. Prenons par exemple les charpentiers et les briqueteurs. Les salaires de ces artisans ont augmenté sensiblement; pourtant le briqueteur ne produit pas plus qu'il y a dix ans. Malgré cela, on nous répète à satiété que les salaires ont marché de pair avec la production.

M. MUIR: Comme je l'ai dit au début, je n'ai pas de données là-dessus. On peut sans aucun doute contrôler leurs sources de renseignements mais j'ai l'impression qu'ils ne font pas cette affirmation à la légère. Mais, je le répète, je n'ai pas de données en main.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, je me proposais d'approfondir la question qu'a soulevée ce matin le sénateur Campbell à propos des petits prêts. Je ne demanderai pas de commentaires à M. Muir, à moins qu'il veuille en faire, mais il me semble que les banques, en se livrant à cette activité, dépassent les cadres de leur fonction essentielle qui est de financer le commerce. Quand les banques s'engagent dans le domaine des petits prêts, c'est une pression de plus qui s'exerce sur les achats. Il y a aussi autre chose: l'idée d'autoriser les banques à prêter sur hypothèque. Personnellement, j'y étais opposé. Il est exact de dire, je crois, que les banques ont placé environ 800 millions en fonds hypothécaires; or telle n'est pas du tout la fonction essentielle des banques. En leur permettant de s'engager dans ce domaine, nous avons fait un pas de plus vers l'inflation en accélérant la construction d'habitations. Notre principale source de difficultés, me semble-t-il, c'est que les Canadiens veulent escalader le ciel d'un seul coup au lieu de procéder par étapes; ils veulent tenter l'impossible. Je ne demande pas à M. Muir de nous dire ce qu'il en pense, monsieur le président, à moins qu'il le fasse de son propre chef.

le sénateur MCLEAN: Si j'ai bonne mémoire, les banques ne l'ont pas demandé.

M. MUIR: Non, elles ne l'ont pas demandé. On le leur a proposé. En somme, le logement est très important dans la vie d'un peuple et tout ce qu'on peut faire, par des moyens légitimes, pour encourager les gens à devenir propriétaires contribue à la longue à en faire de meilleurs citoyens, plus stables et mieux aguerris contre les idées communistes. Parce qu'on a commis l'erreur d'encourager les banques à se livrer à cette activité, — et nous nous y sommes engagés à fond, — il leur a été très difficile de se procurer des fonds liquides lorsque l'argent est devenu rare, en particulier en 1955. Je ne m'oppose pas au principe général, dans le cas des banques, si le besoin d'habitations est vraiment motivé. Bien entendu, en ce moment, ces placements ne sont pas très productifs car un intérêt de 6 p. 100 n'est pas rémunérateur. Autrement dit, s'il est possible d'obtenir le même rendement de bons du Trésor, pourquoi s'embarrasser d'hypothèques à échéance de 20 ans?

Le sénateur DUPUIS: Monsieur le président, je voudrais connaître l'avis de M. Muir sur un point. Soit dit en passant, ses commentaires étaient très instructifs.

Je voudrais savoir si la nouvelle politique des détaillants qui consiste à accorder plus de crédit aux consommateurs et à les encourager à utiliser les timbres jaunes n'est pas une autre cause d'inflation.

M. MUIR: Je suppose, sénateur, que c'est une affaire de concurrence. Plus il y a d'achats à crédit, plus on tend vers l'inflation. En somme, il est impossible d'exercer une influence réelle sur la politique de crédit des grands magasins, sur le plan monétaire. Ce programme de crédit n'est pas nouveau, mais il s'est développé à cause de l'ampleur de la demande. La menace d'inflation s'aggrave d'autant plus que le paiement initial est plus faible par rapport au prix total.

Le sénateur DUPUIS: Avec le temps, il faut de plus en plus d'argent aux détaillants pour soutenir ces facilités de crédit. Notre régime bancaire n'en ressent-il pas les répercussions?

M. MUIR: Une partie de ce crédit vient des banques, mais il ne faut pas oublier que certains grand magasins ont largement recours à la vente d'obligations, de titres, d'actions privilégiées, etc. Ils obtiennent des banques une partie des fonds qu'il leur faut pour leurs besoins généraux.

Le sénateur HORNER: Prenez l'avion maintenant et payez plus tard.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur le président, je voudrais revenir sur un point mentionné par le témoin en réponse à une question du sénateur Croll à propos du problème général de la réglementation du crédit.

L'imposition de restrictions ou d'une certaine réglementation aux banques, selon les dispositions de la Loi sur les banques, ne pose aucun problème, j'imagine, au gouvernement fédéral. Cependant, quand il s'agit d'institutions comme les sociétés de prêt, de fiducie, d'hypothèques ou d'assurance et des autres organismes de crédit, l'établissement d'une réglementation quelconque se complique par suite de l'organisation de notre système fédératif. Il est vrai que les banques et le régime bancaire relèvent des lois fédérales, mais la compétence fédérale ne s'étend peut-être pas à certaines de ces autres institutions. C'était ma première question.

Voici la deuxième. Mettons qu'il soit possible d'exercer une surveillance générale sur toutes les facilités de crédit au Canada. Quelle serait la réaction du monde des affaires, si cette action était exercée à l'occasion par le gouvernement fédéral? Nous pourrions nous trouver dans une situation pire encore que le paternalisme d'État.

M. MUIR: Évidemment, la direction n'est pas aux mains du gouvernement. C'est la Banque du Canada et non l'État qui exerce l'autorité en matière monétaire.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): En effet.

M. MUIR: Vous mentionnez l'imposition d'autres régies. Vous voulez parler, je suppose, de la réglementation des conditions d'achat, du paiement initial, etc. Je suis peut-être mal renseigné mais je ne crois pas que ce pouvoir existe. Tout cela a disparu quelque temps après la guerre, je pense.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): C'est vrai pour le temps de paix.

M. MUIR: Oui.

Le sénateur HAYDEN: L'autorité provinciale aurait ce pouvoir.

M. MUIR: Non, je songeais à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre...

Le sénateur HAYDEN: Je dis qu'en ce moment l'autorité provinciale pourrait

exercer ce pouvoir, puisqu'elle a compétence en matière de droits de propriété et de droits civils.

M. MUIR: Elle a compétence sur les droits de propriété et les droits civils mais ne peut exercer aucune autorité sur les banques.

Le sénateur HAYDEN: J'en conviens. Je parlais des achats à tempérament et d'autres pratiques analogues. Une certaine réglementation provinciale serait possible à cet égard.

M. MUIR: Nous aurions le chaos.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Exactement. C'est ce que je veux dire. Il semble impossible en temps de paix d'exercer une surveillance générale sur les autres sources de crédit, en dehors de la Loi sur les mesures de guerre ou de la Loi sur les pouvoirs d'urgence.

M. MUIR: Vous parlez du contrôle monétaire, j'imagine. Il faudrait passer d'une façon ou d'une autre par la Banque du Canada. Un certain contrôle bancaire s'établit si la Banque du Canada poursuit une certaine politique assez longtemps; elle finit par venir à bout de ces difficultés mais cela prend du temps.

Le sénateur CROLL: Monsieur Muir, j'ai peut-être mal interprété une déclaration que vous avez faite en réponse à une question du sénateur Campbell. Vous avez dit que les services sociaux sont improductifs.

M. MUIR: J'ai peut-être mal compris le sénateur Campbell, mais j'ai cru que nous voulions exprimer la même idée, à savoir qu'ils sont improductifs en ce sens qu'ils ne produisent ni denrées ni marchandises.

Le sénateur CAMPBELL: C'est exact.

M. MUIR: Je ne voudrais pas qu'on se méprenne: j'approuve sans réserve les services sociaux. Si j'ai bien compris le sénateur Campbell, il a voulu dire qu'ils ne produisent ni bottines, ni souliers, ni chemises, ni rien.

Le sénateur CROLL: Je vous ai posé la question parce que je connais votre attitude; je ne voulais pas que le compte rendu déforme votre pensée.

M. MUIR: Merci beaucoup.

Le sénateur CROLL: Permettez-moi de vous dire ceci: hier, un témoin très renseigné, très compétent et très éclairé, nommément M. Eugene Forsey, a comparu devant le Comité au nom du Congrès des métiers et du travail; je lui ai demandé si, à ses yeux, c'est la menace d'inflation ou de chômage qui présente le plus grand danger. Il a répondu qu'à son avis la menace de chômage est beaucoup plus grave.

M. MUIR: C'est possible mais, en définitive, l'inflation entraîne le chômage, beaucoup plus de chômage qu'il y en aurait autrement.

Le sénateur CROLL: L'inflation dont nous parlons au Canada serait, d'après ce que disait hier un courtier en placements, d'environ 3 p. 100 et elle ne préoccupe pas trop ces gens. Une inflation normale de 3 p. 100 ne semblait guère les inquiéter. C'est de cette inflation qu'il s'agit ici.

M. MUIR: Ma foi, si la hausse est de 3 p. 100 aujourd'hui, de 3 p. 100 la semaine prochaine et de 3 p. 100 l'an prochain...

Le sénateur CROLL: Je veux dire 3 p. 100 par année.

M. MUIR: Si vous multipliez 3 par 15, vous obtenez 150 et vous êtes en perte de 50 p. 100. C'est une baisse de moitié.

Le sénateur CROLL: Monsieur Muir, cette inflation, qui s'établit en moyenne à 3 p. 100 environ, existe depuis la guerre.

M. MUIR: Je n'ai pas les chiffres exacts.

Le sénateur CRERAR: La moyenne doit être plus élevée.

M. MUIR: Plus élevée, oui. Je ne préconise pas l'inflation continue.

Le sénateur CROLL: Eux non plus.

M. MUIR: Ni insidieuse, ni catastrophique, ni autre.

Le sénateur BURCHILL: Monsieur le président, puis-je revenir à une question que le sénateur Croll a posée plus tôt au cours de la discussion? Dans son mémoire, M. Muir nous a dit qu'il est de première importance de bien choisir le moment pour redresser toute déviation et de bien déterminer jusqu'où il faut aller dans ce sens. Les décisions en ce moment relèvent de la Banque du Canada et d'elle seule, j'imagine. Il me semble, comme l'a dit le sénateur Croll, que les compétences ne manquent pas en dehors de la banque centrale et que beaucoup de gens, vous par exemple, combattent sur la ligne de feu.

M. MUIR: Oui mais trop de cuisiniers gâtent la sauce.

Le sénateur BURCHILL: Ne pourrait-on pas mobiliser cette sagesse collective de la fraternité bancaire?

M. MUIR: Comme je l'ai dit, trop de cuisiniers gâtent la sauce. L'industrie bancaire assume une certaine responsabilité, mais il faut déléguer l'autorité à certaines gens en particulier.

Le sénateur BURCHILL: La responsabilité directe, d'accord; mais les conseils et les avis?

M. MUIR: Les conseils ne sont guère appréciés.

Le sénateur FRASER: De plus en plus de gens veulent travailler de moins en moins pour une rémunération de plus en plus élevée. Autrement dit, — je parle ici surtout des cultivateurs, — le rapport est de moins en moins étroit entre le travail et la matière première, d'une part, et la production, d'autre part. Il y a trop de gens au Canada qui n'envisagent plus le travail en fonction de la production et qui cherchent par tous les moyens à obtenir une rémunération de plus en plus élevée tout en travaillant de moins en moins.

M. MUIR: C'est une idée très populaire et nous en sommes peut-être tous un peu responsables.

Le sénateur MCLEAN: Je voudrais parler de la loi sur le logement que nous avons étudiée pendant un mois. Je n'ai pas, que je me souvienne, entendu un seul dirigeant d'une banque à charte dire un bon mot de cette mesure. Les banques l'ont acceptée; la Banque du Canada a donné son approbation mais au bout d'un an et demi elle est intervenue auprès des banques à charte pour modérer leur activité. Il s'en est fallu de peu que la loi ne tourne au fiasco.

M. MUIR: C'était une pillule très amère. Nous avons accepté la loi dans son ensemble, mais sans l'avoir demandée. Les banques en ont subi du détriment, c'est incontestable.

Le sénateur MCLEAN: Mais vous avez une charte du Parlement qui est tout aussi sacrée que celle de la Banque du Canada; cette charte vous confère des droits, tout comme celle de la banque centrale. Si vous lisez le préambule de la loi sur la Banque du Canada, vous y trouverez une définition de son

organisation et vous y verrez que les banques à charte peuvent insister sur le respect des droits que le Parlement leur reconnaît.

M. MUIR: Si un nouveau plan était proposé, pour ma part, je ne l'accecpterais que sous certaines garanties, à savoir que les banques ne subiront pas les conséquences d'un état de choses dont elles ne sont pas responsables.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, messieurs, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter M. Muir de son excellent mémoire et pour le remercier au nom du Comité des finances et en mon nom personnel.

M. MUIR: Merci beaucoup.

Avec votre permission, monsieur le président, je dépose un bref appendice renfermant la documentation analytique qui a servi de base à mes observations de ce matin. Ce document intéressera peut-être les honorables sénateurs.

APPENDICE
DOCUMENTATION ANALYTIQUE DE BASE

L'inflation et ses rapports avec quatre des objectifs les plus généralement acceptés

1. *Inflation et embauche*

On se laisse trop souvent séduire par l'idée qu'un certain degré d'inflation est essentiel à un haut niveau d'embauche. Il est vrai évidemment que, sur le plan de l'immédiat, des déficits budgétaires de l'État et une politique de l'argent facile peuvent réduire le chômage à un point minimum où toute nouvelle augmentation des revenus en espèces aboutit non pas à la création d'emplois mais simplement à une majoration des salaires et des prix. Il en résulte un pénible resserrement du marché du travail, une concurrence acharnée pour s'approprier la main-d'oeuvre disponible et, lorsque cette politique de l'argent facile se perpétue, de nouvelles hausses des salaires et des prix. On dira peut-être en certains milieux que nous avons trouvé la formule magique, que l'emploi maximum peut se prolonger à perpétuité grâce à l'apport constant d'argent nouveau, c'est-à-dire grâce à une inflation continue mais supposément à petite dose.

Malheureusement cette formule, comme certaines nouvelles drogues miraculeuses, a des effets indirects inattendus, beaucoup plus néfastes que le mal qu'elle est censée guérir. De fait, à la longue, elle aggrave la maladie elle-même; avec le temps, l'inflation élève effectivement le niveau moyen du chômage.

Premièrement, la hausse des prix et la perspective de nouvelles augmentations encouragent les consommateurs à acheter plus de biens durables, — des automobiles par exemple, — qu'il ne leur en faut. Ces achats se font dans une large mesure à crédit. Après une ou deux bonnes années, une industrie de première importance peut être forcée de réduire sensiblement son activité, les consommateurs ayant satisfait à tous leurs besoins et ayant épuisé leur capacité d'emprunt. Il en résulte fatalement une aggravation du chômage.

Deuxièmement, ces mêmes conditions et ces mêmes perspectives poussent les commerçants à accumuler de trop fortes réserves de marchandises. Ici encore, la production en est provisoirement accélérée, mais tôt ou tard les spéculateurs ont épuisé leurs fonds et leur crédit et doivent écouler leur stock. Or, ces ventes se font non pas à même la production courante mais à même la production passée, d'où nouvelle aggravation du chômage.

Les trois régressions survenues depuis la seconde grande Guerre ont été toutes trois accompagnées d'une liquidation massive des stocks. A cet égard, celle de 1957-1958 a été la plus impressionnante et, comme il fallait s'y attendre, le chômage a été en conséquence plus répandu tant durant la régression que durant les longs mois de la lente et pénible remontée.

Troisièmement, la perspective de frais plus élevés amène les entreprises à étendre plus qu'il ne faut leurs usines et leur outillage. Comme en 1955-1957, il en résulte une montée en flèche des placements privés. L'achèvement des grands programmes d'expansion est fatalement suivi d'un répit. Il en résulte forcément une période de marasme pour les producteurs de biens d'équipement et ce ralentissement s'accompagne de chômage. Je le répète, le sursaut d'activité de 1955-1957 et la régression de 1957-1958 nous en fournissent le meilleur exemple depuis la guerre. C'est une autre explication du chômage grave et prolongé que nous avons connu durant la dernière régression et la dernière période de reprise.

2. *Inflation et productivité*

L'inflation non seulement élève le niveau général des prix mais fausse notre régime de prix. Autrement dit, elle nuit au jeu normal de répartition des ressources naturelles et humaines suivant la demande, c'est-à-dire qu'elle détraque les rouages qui permettraient de produire les denrées voulues, en quantités voulues et aux prix voulus.

Là où règne un climat d'inflation, toutes les industries ne sont pas en mesure au même degré de reporter sur leur clientèle la hausse du coût de la main-d'oeuvre, des matières premières et des capitaux. Le gros du commerce de l'exportation nous en offre un exemple saisissant. Le marché d'exportation ne peut absorber nos prix boursoufflés que grâce aux largesses du gouvernement. Ces expédients deviennent, évidemment, de plus en plus populaires mais, dans un monde où sévit l'inflation, ils peuvent non seulement favoriser les tendances inflationnistes à l'étranger mais aggraver en même temps la poussée inflationniste au pays. Comme l'écrivait l'*Economist*: "Une fée bienfaisante venue d'ailleurs prend commodément à son compte les déficits commerciaux mais cette bonne fée est à son tour gonflée par cet acte humanitaire. Désormais nous avons non plus l'État-Providence mais l'Univers-Providence." (18 août 1951, p. 384.)

Sur le marché national, la conséquence en est que les ressources rares vont aux industries et aux établissements qui sont les mieux placés pour reporter la hausse des frais sur leurs clients. Par conséquent, les secteurs de l'économie où la concurrence est la plus active se trouvent sur un pied d'infériorité par rapport à ceux qui, retranchés derrière des barrières douanières élevées ou protégés par d'autres ramparts contre la concurrence, peuvent améliorer leur situation aux dépens des secteurs moins favorisés. Cette déformation aggrave les problèmes des exportateurs, des petits cultivateurs et des petits entrepreneurs partout au pays. Parce que les banques sont leur principale source de crédit, ce sont ces entreprises qui sont le plus durement atteintes, lorsque les autorités monétaires tentent de restreindre le crédit et d'enrayer le mouvement inflationiste. (Soit dit en passant, sous le régime actuel de restrictions, les banques ont fait exception pour les petits prêts aux particuliers et aux petites entreprises.)

Ce ne sont là que quelques exemples qui font voir comment l'inflation fausse notre régime de prix, répartit arbitrairement les ressources rares et abaisse notre productivité générale bien au-dessous du niveau que nous permettraient d'atteindre autrement notre patrimoine de ressources et nos moyens techniques.

3. *Inflation, répartition et stimulant*

On a soutenu que l'État devrait, par un impôt gradué sur les revenus et les successions et par diverses mesures de bienfaisance, assurer une répartition égale du revenu et de la richesse. Non seulement les impôts et les dépenses en soi, mais dans une certaine mesure aussi l'inflation, ont effectivement contribué à assurer une plus grande égalité. Cependant, cette répartition plus égale peut aussi influer sur la somme totale des revenus et des richesses à partager. C'est vrai surtout de l'égalité ou des efforts tentés pour réaliser l'égalité par l'inflation. Le talent et la compétence doivent être récompensés; autrement l'égalité signifiera tout simplement que chacun obtiendra une part égale d'un gâteau plus petit. Puisque, grâce à l'essor économique, tous les groupes sont aujourd'hui mieux partagés que, mettons, il y a un siècle, les clameurs en faveur de l'égalité dans la répartition du revenu se sont passablement apaisées.

Quoi qu'il en soit, l'inflation, qu'on le veuille ou non, par l'influence qu'elle exerce sur la distribution du revenu, fausse la répartition des efforts et de la compétence et réduit en conséquence la productivité.

Dans une ambiance d'inflation, les salariés, tout comme les établissements commerciaux, ne sont pas tous capables au même degré de reporter sur d'autres les majorations de prix. Les moins favorisés sous ce rapport sont, semble-t-il, les secteurs universitaires où, par l'enseignement et les recherches, des hommes et des femmes de carrière mettent au point les techniques et les connaissances qui ouvriront la voie à de nouveaux progrès économiques et sociaux. Néanmoins, tôt ou tard, les travailleurs manuels ou intellectuels sont tous atteints, à des degrés divers, par l'inflation. Mais l'injustice est encore plus flagrante dans le cas des pensionnés et des personnes à revenu fixe. Quoi qu'il en soit, pour les travailleurs actifs, les effets de l'inflation sur la productivité sont peut-être encore plus regrettables que l'injustice dont ils sont victimes. Ce sont, de fait, ceux qui font d'heureuses spéculations sur les titres, les denrées et les biens immobiliers qui profitent véritablement de l'inflation. En temps normal, la spéculation joue un rôle important en ce qu'elle tend à stabiliser les marchés. Ce que l'un gagne l'autre le perd; il n'y a pas de gains nets pour l'ensemble des spéculateurs. Cependant, quand il existe un état d'inflation qui semble devoir se perpétuer, les spéculateurs peuvent réaliser des gains aux frais du reste de la collectivité. Les surcharges fiscales et les prix élevés détournent le talent et la compétence de l'activité productive pour les orienter de plus en plus vers la recherche de moyens nouveaux et ingénieux de protection contre l'inflation. Cette déviation, d'une activité productrice vers la spéculation, est une menace non seulement pour la prospérité économique de la collectivité au sens le plus étroit mais, dans le monde incertain où nous vivons, une menace à la survivance nationale.

4. *Inflation et essor économique*

Si, comme certains le soutiennent, l'inflation est nécessaire au maintien de l'embauche, combien plus indispensable encore doit être l'aiguillon inflationniste pour assurer l'essor à longue échéance de l'économie. Cependant, tout comme l'inflation abaisse le niveau moyen de l'emploi avec le temps, elle ralentit également le rythme moyen d'accélération économique à long terme, et cela à peu près pour les mêmes raisons. Au Canada, l'essor économique est lié à l'innovation, à la productivité et au chiffre de la population. Ses conséquences immédiates mises à part, l'inflation n'est qu'un poids mort. De fait, au cours de la période de 33 ans allant de 1867 à 1900, nous avons eu un taux annuel moyen

d'augmentation de près de 3 p. 100 *en volume ou en termes réels,* pendant que l'indice des prix au consommateur baissait de 14 p. 100. Au cours de la période 1920-1929, l'augmentation annuelle moyenne, *en termes réels,* a été de 3½ p. 100 mais l'indice des prix au consommateur a baissé de 16.9 p. 100. (De 1922 à 1929, les prix étaient presque parfaitement stabilisés.) Durant la courte période de suractivité de 1955-1957, le taux annuel moyen de croissance, *en termes réels,* a été de 3½ p. 100 mais l'indice des prix au consommateur a monté de 4.7 p. 100 pendant que le taux annuel *apparent* de croissance, y compris une amalgame des hausses de prix au consommateur et d'autres majorations de prix, était de 7½ p. 100.

Par conséquent, *en termes réels,* l'inflation n'est pas nécessairement liée aux périodes d'essor économique. De plus, si l'on tient compte du fait que notre produit national brut, *en termes réels,* n'a varié que très peu ou pas du tout jusqu'au premier trimestre de 1959, durant la période de régression et de reprise, pendant que l'indice de la production industrielle ne touchait que tout récemment le sommet atteint pendant la période de suractivité, on voit qu'il nous faudra beaucoup de temps pour reprendre le terrain perdu et pour revenir au rythme de croissance atteint avant la régression.

Une politique d'inflation insidieuse favorise la spéculation comme moyen de protection plutôt que l'acheminement de l'épargne vers des placements productifs, condition première d'un sain essor économique à long terme. Cette raison à elle seule suffit à discréditer l'inflation comme moyen d'expansion. Si l'on ajoute à cela le fait que les hausses et les baisses périodiques qui accompagnent cette inflation insidieuse faussent le jeu normal de tous les autres éléments de croissance au sein de l'économie, on ne tarde pas à conclure, dans ce cas-ci comme dans tous les cas précédents, que l'inflation, fût-elle de la catégorie qu'on qualifie d'insidieuse, ne peut mener qu'au désastre.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, le mémoire suivant nous sera présenté par M. Gibson, directeur général de la Banque de Nova Scotia. Comme nous n'en possédons qu'un nombre limité d'exemplaires, il est impossible d'en distribuer; je vous demande donc d'écouter la lecture qu'en donnera M. Gibson.

Le sénateur WOODROW: En aurons-nous des exemplaires plus tard?

Le PRÉSIDENT: Il sera reproduit au compte rendu.

M. J. DOUGLAS GIBSON *(directeur général de la Banque de Nova Scotia):* Monsieur le président, honorables sénateurs, tout comme M. Muir, je ne veux pas vous accabler d'un exposé bourré d'une documentation surabondante. Je suis sûr que vous en êtes plus que rassasiés. Pourtant, pour accorder au sujet traité l'attention qu'il mérite, je me dois de vous exposer dans ses grandes lignes l'idée que je me fais de la situation économique. Je m'exécute donc.

Je signale, pour commencer, que l'inquiétude actuelle au sujet de l'inflation découle plutôt de la crainte de ce qui pourrait arriver que du climat économique existant. Les faits concrets de la situation économique actuelle au Canada ne permettent pas, en soi, de conclure à l'existance de l'inflation. En dépit d'une forte reprise des affaires, il y a encore du chômage et une part appréciable de la capacité de production reste inutilisée. Un certain nombre d'industries parmi les principales sont encore loin de fonctionner à plein rendement, notamment celle de la pâte de bois et du papier et celle de l'aluminium; dans la plupart des secteurs, on dispose d'amples moyens d'accroître la production. Incontestablement, nous sommes loin de pouvoir dire qu'il y a trop d'argent en cir-

culation pour la quantité de denrées disponibles. Nous avons des denrées en abondance et tout ce qu'il faut pour en produire davantage.

Il ne semble pas non plus que nous soyons sur le point de manquer de denrées. Il est vrai que l'activité commerciale s'est grandement améliorée et que, vraisemblablement, la reprise se continuera cette année tant ici qu'aux États-Unis. Le maintien d'un niveau relativement élevé d'immobilisations au Canada, accompagné d'une tendance vers l'augmentation des dépenses des consommateurs et du gouvernement, assurera, semble-t-il, une hausse prononcée de la production et du revenu. Cependant, en dépit de ces considérations, il reste peu probable que cette reprise soit suffisante pour que nous rattrapions pleinement, en 1959, le terrain perdu. Cela exigerait cette année une augmentation de la production nationale de l'ordre de 12 p. 100, ce qui paraît très improbable à moins d'un raffermissement plus prononcé de la demande mondiale de denrées de base.

Cela nous amène à une autre considération, à savoir que la situation économique dans l'ensemble du monde ne nous fournit guère de motifs valables pour conclure qu'un état d'inflation existe. Pour être plus précis, disons que cet état d'inflation est moins évident que durant la plus grande partie de la période écoulée depuis la guerre. Depuis un an ou deux pour la première fois depuis la fin de la guerre, nous avons des approvisionnements abondants de même qu'une capacité de production suffisante dans le cas de la plupart des principales matières premières industrielles et des principales denrée alimentaires. Il faudra que la reprise économique aux États-Unis soit passablement accélérée avant que des pénuries générales se manifestent; pour le moment du moins, une part appréciable de la capacité de production est inutilisée. En Europe, la forte tendance à la hausse de ces dernières années semble arrêtée et on y peut facilement répondre à la demande.

De nombreux signes indiquent, de fait, que le rythme de l'expansion économique sera quelque peu ralenti d'ici plusieurs années par rapport à la dernière décennie. L'œuvre de la reconstruction est achevée; la concurrence est beaucoup plus active sur les marchés du monde pour les produits industriels et ouvrés; la demande n'est plus canalisée vers l'Amérique du Nord comme elle l'était quand les produits industriels et les biens d'équipement étaient rares et qu'on en avait un pressant besoin. L'élan vers l'expansion sur notre continent en sera donc peut-être ralenti par rapport aux années passées.

On conclura peut-être de ces commentaires que l'inflation n'est guère menaçante à l'heure actuelle ou que, du moins, la menace est moins prononcée que durant la plupart des années écoulées depuis la guerre. Pourtant, il est manifeste que l'inflation est une cause de grande inquiétude, d'une préoccupation plus générale que jamais depuis la guerre. Il ne se passe pas de jour sans que quelqu'un en parle avec gravité. L'étude entreprise par votre Comité est un exemple frappant de cet intérêt qu'on manifeste partout à l'égard de l'inflation. L'inflation a supplanté la régression comme principal souci économique de notre continent. La crainte de l'inflation est évidente, non seulement on en parle continuellement mais la faiblesse du marché des obligations et la fermeté du marché des actions en sont une preuve plus concrète. Manifestement, elle exerce une influence décisive sur le marché des obligations et sur les taux d'intérêt; une comparaison entre les rendements des obligations et des actions indique qu'on semble préférer celles-ci et se désintéresser des obligations à un point rarement vu jusqu'ici.

On ne sait trop jusqu'à quel point l'inflation se réflète dans d'autres décisions d'ordre économique mais son influence est probablement très appré-

ciable. Les hommes d'affaire ont davantage tendance à regarnir ou à constituer leurs stocks dans une atmosphère générale d'inflation. La crainte de l'inflation, qui n'est peut-être pas souvent le motif principal d'une décision à l'égard d'un placement ou d'un achat, peut suffire parfois à faire pencher la balance quand le pour et le contre s'équivalent à peu près. Il est incontestable que des perspectives générales d'inflation maintiennent les frais et les prix à un niveau plus élevé; elles encouragent les efforts en vue du soutien et de l'augmentation des prix et des salaires et affaiblissent la résistance des hommes d'affaires et des consommateurs à l'égard de frais plus élevés.

Pourquoi, dans cette situation économique générale qui vient d'être exposée le monde des affaires et, de fait, beaucoup d'autres citoyens s'inquiètent-ils autant de l'inflation? Une des raisons en est peut-être que les prix et les prix de revient n'ont pas baissé, ou n'ont baissé que très lentement, au cours de la dernière régression. Les prix des denrées de base ont fléchi dans une certaine mesure mais les prix des produits ouvrés n'ont baissé que très peu et les prix au consammateur ont continué d'augmenter jusqu'à la fin de l'an dernier lorsque enfin ils ont manifesté un faible fléchissement. Les salaires, bien qu'ils n'aient pas augmenté à l'allure de 1955-1957, ont quand même augmenté de nouveau et les autres éléments de frais, y compris l'outillage et les services, ont monté plus souvent que baissé. Les syndicats ouvriers ont soutenu qu'un des moyens les plus efficaces pour combattre la régression était de majorer les salaires afin que la population puisse acheter davantage. Beaucoup de chefs d'entreprises ont répliqué que cela chasserait leurs produits du marché, surtout des marchés d'exportation où la concurrence est très active. Mais d'autres entreprises n'étaient pas aussi résolues à résister et ont, de fait, favorisé la tendance à la hausse des frais et des prix en reportant sur le consommateur la majoration des salaires et d'autres éléments de frais.

Il est incontestable, toutefois, que la principale raison de cette nouvelle inquiétude à propos de l'inflation tient aux énormes déficits de l'État, tant budgétaires que liquides, au Canada aussi bien qu'aux États-Unis. Sur le plan fiscal, le Canada s'est attaqué promptement et résolument à la régression, à un point qui a sans doute réconforté les avocats les plus ardents des dépenses gouvernementales comme moyen de combattre la régression. Il n'est que juste d'ajouter cependant que les choses ont été grandement facilitées par la tenue de deux élections. Pour la dernière année financière, le déficit budgétaire est évalué à plus de 600 millions de dollars et le déficit en espèces à 1,250 millions environ. Du point de vue économique, le déficit liquide, c'est-à-dire l'excédent des paiements et avances de l'État, sous forme de dépenses courantes ou d'immobilisations, sur les recettes gouvernementales, est le chiffre important et la somme de 1,250 millions pour l'année financière 1958-1959 est à rapprocher d'un déficit liquide de 300 millions seulement l'année précédente. Le fait le plus remarquable, c'est que le gros de ce déficit liquide était voulu; il était attribuable à des augmentations aux rubriques des pensions, de l'assurance-chômage, de l'assurance-hospitalisation, des paiements aux provinces, de l'aide aux producteurs de céréales, des traitements des fonctionnaires, du Plan de Colombo, des prêts, en particulier pour l'habitation, et de la diminution des impôts. Un cinquième seulement de l'augmentation du déficit liquide est attribuable à la diminution des recettes fiscales inhérente au recul économique.

Il était certes judicieux de prévoir un déficit,—un déficit assez élevé, à mon avis,—pour l'année financière passée. Au printemps de 1958, les perspectives économiques n'étaient pas favorables et la rapidité de la reprise a étonné la plupart des spécialistes. Cependant, le déficit liquide était élevé et il ne sera guère facile de réduire prochainement et appréciablement les nouvelles dépenses

auxquelles la moitié de ce déficit est attribuable. De fait, plusieurs de ces augmentations semblent permanentes, les pensions et les traitements par exemple, tandis que d'autres, comme les paiements d'assurance-hospitalisation, deviennent de plus en plus élevées. A cause de l'ampleur et de la nature du déficit, nombreux sont ceux qui craignent qu'il faudra bien des années avant que le budget national puisse être équilibré. D'autre part, la reprise économique étant amorcée, on a craint que ce gros déficit ne favorise l'inflation en rendant inévitable aue augmentation dangereuse de la masse monétaire et des moyens de crédit.

C'est un fait que le déficit liquide, joint à une crainte de plus en plus grande de l'inflation, a entraîné une augmentation de la masse monétaire plus forte qu'il n'eût été souhaitable dans les circonstances. De la fin de 1957 à septembre 1958, l'argent disponible et les dépôts bancaires, c'est-à-dire la masse monétaire, ont augmenté de 12½ p. 100, bien que depuis ce temps la situation se soit stabilisée. L'étendue de cette augmentation atteste que les Canadiens, comme les Américains, ne veulent pas placer de fonds en quantité suffisante dans des valeurs à intérêt fixe et en particulier qu'ils ne veulent pas absorber le déficit du gouvernement même si on leur offre des taux d'intérêt s'accroissant rapidement. Comme l'achat des obligations nécessaires au financement du déficit de l'État n'intéressait pas le public, la banque centrale a élargi les cadres du crédit afin que les banques puissent acheter ces obligations. C'est ce qu'elles ont fait jusqu'à la fin de l'an dernier, alors que la population a manifesté plus d'intérêt pour les obligations à rendement très avantageux et pour les concessions fiscales accordées à l'égard des petites coupures et que les entreprises avaient en main plus de fonds liquides à placer.

Le dernier budget a également atténué le mouvement vers la hausse de la masse monétaire et a contribué à calmer les craintes à l'égard de l'inflation. Le déficit budgétaire prévu d'un peu plus de 400 millions et le déficit liquide établi à 850 millions représentent une amélioration marquée par rapport à l'an dernier; jusqu'ici les résultats obtenus indiquent que les chiffres réels seront beaucoup plus favorables qu'on ne l'avait prévu. Le retour à l'équilibre des comptes de l'État sera, semble-t-il, moins longs et moins pénible qu'on ne l'imaginait il y a six mois à peine. Néanmoins, l'écart est encore très appréciable, de sorte que si la reprise se continue à la même allure, il faudra peut-être avant longtemps un excédent budgétaire pour combattre une poussée inflationniste.

Même après cette brève analyse, on comprend parfaitement pourquoi cette question de l'inflation cause tant de confusion. Il existe de fait une multitude d'influence qui agissent en sens inverse, quelques-unes concrètes et mesurables, d'autres impondérables et psychologiques, mais toutes importantes. Je l'ai déjà dit, le tableau économique général ne permet pas de conclure catégoriquement à l'existence d'un état d'inflation; pourtant, la crainte de l'inflation est générale et elle tient dans une large mesure à l'influence accrue des groupes de producteurs au sein de notre société et aux vigoureuses mesures d'expansion que les gouvernements ont prises sans tarder pour combattre la régression. La confiance dans la valeur de l'argent est à la baisse pendant qu'il existe encore beaucoup de chômage.

De toute évidence, c'est un état de choses regrettable. Tout d'abord, nous sommes exposés au danger manifeste d'une nouvelle dépréciation monétaire, danger qui se trouve aggravé, dans l'avenir immédiat, par le fait que beaucoup plus de gens ont maintenant l'impression que l'argent perdra de la valeur. Il y a la menace connexe de l'établissement de tout un enchevêtrement de régies

pour prévenir une hausse exagérée des prix et pour empêcher que les fonds supplémentaires nécessaires au financement des déficits de l'État n'alimentent le brasier de l'inflation. Enfin, et ce dernier danger n'est pas le moindre, la crainte de l'inflation peut ouvrir la voie à une grave régression. Tôt ou tard, le prix des actions deviendra peut-être tellement élevé par rapport aux recettes des sociétés qu'une brusque réaction pourra se manifester. Les gens pourront soudainement se rendre compte que les limites ont été dépassées. Ce dénouement n'en sera que plus probable si la crainte de l'inflation mène à des placements irréfléchis dans certains secteurs ou à une accumulation inutile de stocks.

Les faits fondamentaux de la vie économique ne peuvent changer au point de devenir méconnaissables en dix ans, mais c'est fort possible dans le cas des concepts économiques. Depuis le début de l'après-guerre jusqu'à il y a un an ou deux, nous étions encore très préoccupés par la menace d'une grave régression, idée qui s'inspirait largement de la grande crise des années 30. Cette incertitude du monde économique à l'égard du maintien de la prospérité était, en somme, une bonne chose. Elle a contribué à empêcher que la situation ne se gâte irrémédiablement; elle a imposé des limites à la spéculation. Depuis un an ou deux, le climat a changé et on se préoccupe surtout de l'inflation permanente. C'est dans cette ambiance que nous sommes censés vivre en ce moment et ceux qui ne sont pas encore désillusionnés ont l'impression que nous assistons à une hausse de prix régulière et sans violence et à un déroulement continu de périodes de prospérité. C'est une rationalisation de l'expérience d'après-guerre mais elle n'a pas même le mérite de l'exactitude. Elle peut avoir beaucoup de bon pourvu qu'elle ne soit pas généralement acceptée et pourvu que les doutes dont j'ai parlé subsistent. Dès que cette idée est généralement acceptée cependant, elle cesse d'avoir du sens puisque, dès que les gens seront disposés à s'en remettre à cette perspective, ils ne feront que hâter et accentuer l'inflation et la hausse des prix cessera d'être graduelle et régulière.

Si une période d'inflation à long terme est en perspective, cette inflation ne saurait, à mon avis, être régulière. Plus il y aura de gens qui croiront à l'inflation, plus la hausse des prix sera brusque et la réaction violente. On peut même se demander si la théorie de l'inflation à long terme est soutenable, puisque la violence des hausses et des baisses pourrait fort bien convaincre la société de la nécessité de contre-mesures. Ce que je veux souligner cependant, c'est que la crainte de l'inflation accroît le risque d'une régression ou d'une crise subséquente assez grave. La crainte de l'inflation peut fausser les rouages économiques et entraîner un recul.

Depuis les années 30, la politique économique de la plupart des pays occidentaux appuie en premier lieu sur le maintien d'un haut niveau d'embauche. Lorsque cet objectif semble incompatible avec un programme financier et fiscal prudent, c'est, règle générale, la politique financière et fiscale qu'on remanie. Incontestablement, un niveau élevé d'emploi doit être un des principaux buts de la politique économique. Mais l'expérience de la période d'après-guerre, y compris le recul récent et la reprise actuelle, mène à la conclusion que nous sommes probablement trop préoccupés par la menace d'une crise et pas assez impressionnés par la force et le solidité de notre régime économique. Le passé démontre que nous aurions dû attacher plus de prix à la protection de la valeur monétaire. Quoi qu'il en soit, il devient maintenant évident, au point où nous en sommes, que l'inflation, loin de favoriser l'embauche, est pour elle une menace. Une politique inflationniste pourrait,—j'ai déjà insisté là-dessus,—ouvrir la voie à une grave régression. Du point de vue de l'embauche, les perspectives d'une aggravation des hauts et des bas qu'entraîne la crainte de l'inflation sont loin d'être rassurantes.

Dans ce climat d'inquiétude à propos de l'inflation et d'une reprise économique continue, il semble clair qu'il faudrait songer en tout premier lieu à une réduction nouvelle et prochaine de l'apport net du gouvernement fédéral aux dépenses nationales, c'est-à-dire à une réduction du déficit liquide. On pourrait jusqu'à un certain point réaliser cet objectif en utilisant moins que la somme prévue au chapitre des avances pour l'habitation. Une plus grande activité commerciale et une hausse relative des recettes de l'État contribueraient aussi à ce résultat. Cependant, pour atteindre un état d'équilibre dans un avenir assez rapproché et pour que le gouvernement soit en mesure, au besoin, de jouer un rôle actif dans la lutte contre l'inflation grâce à un excédent budgétaire, il faudra ou réduire les dépenses, ou augmenter les impôts, ou recourir à ces deux moyens à la fois.

Pour obvier à la sourde inquiétude à laquelle donne lieu l'inflation, il est important que le budget soit autant que possible équilibré par une réduction des dépenses plutôt que par une augmentation des impôts. Les barèmes d'imposition sont déjà très élevés et les producteurs sont tellement bien organisés qu'on peut s'attendre de leur part à un effort énergique et passablement efficace en vue de reporter sur d'autres la majoration fiscale. Durant les périodes où l'activité économique est à la hausse, on peut être à peu près sûr qu'une augmentation des impôts aura des répercussions notables sur les prix. Cela ne veut pas dire que les majorations fiscales n'ont aucun effet contre l'inflation mais que leur efficacité diminue quand les impôts sont très élevés et que, à sommes égales, la réduction des dépenses est nettement plus efficace.

On dit parfois que c'est manquer de sens pratique que de proposer une réduction des dépenses de l'État. Si tel est le cas, il faudrait accepter des moyens moins efficaces et probablement encore moins populaires de combattre l'inflation, c'est-à-dire une majoration des impôts. Autrement, il faudrait être prêt à tolérer l'inflation. Comme objectif minimum, il devrait être possible, pour commencer, d'écarter toute nouvelle hausse des dépenses de l'État et en même temps d'explorer soigneusement toute possibilité d'économiser surtout, j'imagine,, en évaluant l'importance et l'utilité des fonctions accomplies par les services publics, en améliorant leur organisation et en réduisant le chevauchement.

Je souligne qu'à mon avis le cycle budgétaire est une arme indispensable contre l'inflation. Si nous ne voulons pas que notre monnaie soit liée à l'or et si nous n'acceptons pas la discipline impersonnelle et parfois rude qu'impose cette norme internationale,—et c'est bien mon avis que nous n'en voulons pas,— il nous faut être prêts à exercer nous-mêmes une certaine retenue et cela comporte des excédents en temps de prospérité et des déficits en temps de régression.

Je n'ai pas parlé beaucoup de la politique monétaire car un gros déficit liquide du gouvernement fédéral peut entraîner, et c'est de fait ce qui est arrivé, une augmentation de la masse monétaire. Bien entendu, le contrôle de la masse monétaire est indispensable car, s'il n'y pas d'argent en disponibilité, il est impossible que les prix continuent de monter. Si elle s'accompagne d'une réduction du déficit liquide, la politique monétaire peut être plus efficace, comme on a pu le constater récemment, je crois. Si l'on veut vraiment prévenir l'inflation, il faut accepter une politique de restriction monétaire et il devient de plus en plus évident que cette politique se traduit par des taux d'intérêt relativement élevés tant que la menace d'inflation persiste. Nous commençons à peine à comprendre ce que comporte la lutte contre l'inflation au moyen d'une monnaie dirigée. Pour réussir, il faut être prêt à accepter et à soutenir, au besoin , une politique que nous avons toujours jugée impopulaire, à savoir une réduction

des dépenses de l'État, le maintien et peut-être même la majoration des impôts et la limitation des facilités de crédit.

Je n'ai rien dit de neuf et, bien que je n'aie remuée que de vieilles idées, il nous faudra en assimiler et en accepter la plus grande partie si nous voulons prendre l'inflation au sérieux et conserver une certaine liberté à notre économie. Nous n'irons pas très loin si nous nous contentons d'espérer que les hommes de bonne volonté uniront leurs efforts. Il faut que quelqu'un donne l'exemple et, à mon avis, toute initiative, pour qu'elle donne des résultats, doit émaner du gouvernement fédéral qui représente tous les citoyens du pays. Beaucoup de citoyens éclairés et inquiets, de toutes les classes de la société, sont disposés à prêter leur concours et à emboîter le pas mais ne se rallieront pas si l'on s'adresse à eux en leur qualité de producteurs organisés, c'est-à-dire d'hommes d'affaires, de travailleurs ou de cultivateurs. Les groupes de producteurs peuvent être raisonnablement modérés ou immodérés mais ce serait forcer la main à la nature que leur demander de lutter contre l'inflation. Le moyen le plus facile et le plus naturel pour les travailleurs, les hommes d'affaires et les cultivateurs syndiqués de concilier leurs intérêts divergents et de surmonter leurs difficultés, c'est de majorer leurs prix sur toute la ligne, aux dépens du consommateur et du citoyen moyen. Il est vrai qu'à la longue l'inflation ne profite à personne pas même aux groupes de producteurs, mais le fait est que les considérations prochaines, les avantages ou les inconvénients immédiats comptent pour beaucoup dans l'établissement des salaires et des prix. Pour le citoyen, en sa qualité de consommateur et de membre éclairé de la société, le seul moyen de combattre la forte influence des groupes de producteurs, c'est d'appuyer la politique et les efforts du gouvernements en vue de prévenir l'inflation.

En terminant, je voudrais lancer une dernière salve contre une autre forme de fatalisme à propos de cette question de l'inflation. On entend souvent dire que ce que le Canada peut faire contre l'inflation importe peu, que la partie se joue en réalité aux États-Unis. Il est incontestable que l'économie américaine exerce une grande influence sur la nôtre et qu'il nous serait difficile de faire beaucoup mieux que les Américains dans la lutte contre l'inflation. Mais nous pourrions facilement faire beaucoup moins bien, ce qui non seulement comporterait pour nous les inconvénients évidents et les iniquités de l'inflation, mais ralentirait forcément notre essor économique et nuirait à l'équilibre de notre expansion. Les exemples ne manquent pas de pays qui se trouvent aujourd'hui dans cette situation. N'allons pas non plus nous imaginer que nous pouvons sans effort faire aussi bien que nos voisins américains. Dans le domaine de la politique fiscale, il font plus que nous en ce moment tout en supportant des charges relativement plus lourdes que les nôtres en matière de défense nationale. Leur déficit liquide pour la dernière année financière a été relativement moins élevé que le nôtre et ils tentent un effort sérieux en vue d'obtenir un excédent budgétaire. Pour sauvegarder notre identité nationale, il nous faut agir avec jugement et mettre en œuvre une politique sagement conçue qui nous soit propre.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Gibson. Le moment est venu de poser des questions.

Le sénateur CROLL: Je conclus de ce que vous avez dit, monsieur Gibson, que vous voyez dans les budgets cycliques une méthode reconnue. Cependant, il faut que les hommes politiques gagnent leur vie, vous le comprenez n'est-ce pas, et il leur faut donc se faire élire. Vous vous rappelez qu'à la dernière élection on a accusé le gouvernement de surcharger les contribuables; la population a approuvé cette façon de voir. Je ne fais ici qu'amorcer ma question. Vous dites que la réduction des dépenses de l'État est une politique impopulaire et nous en convenons tous. Abstraction faite des services sociaux et de la défense,

il ne reste qu'environ la moitié du budget, ce qui ne laisse guère d'espace pour manœuvrer. Les rubriques que vous avez mentionnées ne comptent pas pour la plupart parmi les plus onéreuses. Ce ne sont pas des éléments de frais vraiment énormes bien que, réunis, ils donnent un total impressionnant. Si j'ai bien compris, vous avez dit qu'il faut choisir entre l'inflation,—vous n'avez pas défini ce que vous entendez par une inflation insidieuse ou je ne sais quoi,—et une augmentation des impôts. Entre les deux, que préférez-vous?

M. GIBSON: S'il faut porter la discussion sur ce terrain, je dois opter, je crois, pour une augmentation des impôts. Cependant, je n'écarte pas complètement la possibilité d'économies au sein des services de l'État. Je souligne qu'il devrait être possible de dire: "Nous allons commencer immédiatement". A propos des dépenses de l'État, ce qui saute aux yeux, c'est la mesure dans laquelle elles ont augmenté ces dernières années. S'il était possible d'arrêter cet accroissement, la proportion des dépenses du gouvernement par rapport au produit national brut baisserait naturellement. Je crois que pour enrayer ce mouvement vers la hausse, il faudrait trouver moyen de diminuer les dépenses. Autrement dit, il faut tenter un effort sérieux. Je vous accorde cependant qu'en certaines circonstances il pourrait être opportun de majorer les impôts.

Le sénateur CROLL: Mais, M. Gibson, vous avez dit vous-même, je pense, que notre pays est en plein essor; par conséquent, dans un pays comme le nôtre, où l'expansion s'est étendue à tous les domaines, n'est-il pas normal et naturel que les dépenses de l'Etat continuent de s'accroître?

M. GIBSON: C'est possible, sénateur Croll, mais je crois que c'est aux échelons provincial et municipal qu'il serait normal et naturel que les dépenses augmentent. Nous avons un pressant besoin de moyens d'instruction et de routes et c'est sur les municipalités et les provinces que ces dépenses retombent le plus lourdement. C'est dans ce domaine que les augmentations sont inévitables. Je crois cependant qu'il serait possible d'exercer un contrôle plus efficace sur les dépenses fédérales.

Le sénateur CROLL: Cela revient à dire que le gouvernement ne fait peut-être pas ce qu'il devrait faire et que, dans la répartition qu'il effectue, il ne tient pas compte du fait que les besoins des provinces sont plus pressants que les siens.

M. GIBSON: Je ne suis pas spécialiste de ces questions, mais il me semble que le gouvernement fédéral a aidé les provinces dans une certaine mesure tout en augmentant ses propres dépenses.

Le sénateur CROLL: Tout ce que je puis dire, monsieur Gibson, c'est que, depuis que je suis membre du Parlement, à quelques petites exceptions près qui ne me reviennent pas à la mémoire en ce moment, je n'ai jamais eu connaissance de cas de gaspillage de la part d'un gouvernement. Or je suis ici depuis nombre d'années. Tout le monde a exprimé le même avis. Pourtant, tous ceux d'entre vous qui viennent ici affirment que le gouvernement dépense trop. Quand je me pose la question, je ne vois pas où il serait possible de comprimer les dépenses.

M. GIBSON: Je suis d'accord avec vous sur cette question des folles dépenses. Je ne crois pas que les exemples en soient nombreux. J'ai l'impression de m'être exprimé comme un profane.

Le sénateur CROLL: Vous n'êtes pas un profane.

M. GIBSON: Pour réaliser des économies, il faudrait plutôt se demander par exemple si certaines fonctions sont vraiment nécessaires, si nous conti-

nuons d'accomplir certaines tâches qui n'ont plus apparemment d'utilité et s'il serait possible de réduire le chevauchement. Je me demande s'il n'existe pas de cas où l'organisation pourrait être améliorée, où le double emploi pourrait être supprimé et où persistent certaines fonctions qui ont perdu toute utilité. C'est un examen difficile et détaillé qui doit se poursuivre continuellement. La différence la plus notable et la plus frappante entre les gouvernements et les grandes entreprises commerciales c'est que, dans le cas de ces dernières, le stimulant des bénéfices contribue à contenir les frais puisque c'est à même les recettes qu'il faut trouver l'argent pour payer les dépenses supplémentaires. Les choses se passent un peu différemment pour les gouvernements; un des grands problèmes de notre époque, je crois, c'est de trouver un mobile qui puisse se substituer convenablement à ce stimulant.

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur le président, à propos de ce qu'a dit le sénateur Croll sur la question de savoir si certaines dépenses sont exagérées, le fait est que les gouvernements du Canada, en particulier le gouvernement fédéral, ont assumé, ces dernières années, des obligations dans des domaines nouveaux, de sorte qu'ils ont besoin de plus d'argent. Je puis mentionner par exemple le nouveau plan d'hospitalisation, dont les frais s'éleveront à plusieurs centaines de millions. Ce ne sont pas sans doute des dépenses exagérées puisque nous pénétrons dans un nouveau domaine. Il conviendrait, je crois, de modifier votre question en ajoutant cette réserve. Nous nous portons maintenant dans des domaines où les besoins seront peut-être plus grands.

Le sénateur CROLL: Je n'ai pas parlé de gaspillage.

Le sénateur SMITH *(Queens-Shelburne)*: Monsieur le président, pour faire suite à ce que disait le sénateur Thorvaldson à propos de pressions inflationnistes: que ce soit le gouvernement fédéral qui administre cette importante caisse d'assurance relative à l'hospitalisation ou que ces fonds soient administrés par une multitude de petites sociétés privées, cela ne revient-il pas au même?

M. GIBSON: Est-ce à moi que vous posez la question?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Oui. Du point de vue des pressions inflationnistes, en quoi la perception, par le gouvernement fédéral, de tout cet argent et sa répartition entre les hôpitaux, diffère-t-elle d'un régime où, comme cela se fait depuis des années, les gens seraient encouragés à acheter des polices d'assurance privées et à s'affillier à des caisses distinctes?

M. GIBSON: En ma qualité de banquier, je ne me sens pas de taille à traiter cette question. Les gens estiment qu'il existe une différence. Il semble que le plan général du gouvernemnt coûtera beaucoup plus cher qu'une série de plans privés. C'est à peu près tout ce que je puis dire.

Le sénateur CROLL: Mais, monsieur Gibson, en Ontario, je paie moins cher pour des prestations plus généreuses que celles qu'offraient les organismes particuliers. C'est parce que les efforts de plusieurs se trouvent conjugués.

M. GIBSON: Oui.

Le sénateur CROLL: Par conséquent, la proposition du sénateur Smith semble logique. C'est en réalité la seule grande entreprise que nous ayons mise en marche ces dernières années.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Le point que je voulais éclaircir est le suivant: on nous affirme que les dépenses du gouvernement au chapitre de la sécurité sociale sont peut-être une des principales causes de l'inflation.

Je réponds que certaines mesures de sécurité sociale qui sont maintenant à la charge du gouvernement fédéral ont été déjà à la charge de l'initiative privée ou auraient dû l'être. Je me demande simplement si ce changement de méthode a aiguillonné l'inflation.

M. GIBSON: C'est, à mon sens, une question de principe; je n'ai pas qualité pour discuter en détail de l'opportunité de certaines dépenses. Il est assez évident, je puis le dire avec raison, je crois, que le niveau élevé des dépenses de l'État et que le déficit du gouvernement inquiètent la population. C'est ce que démontre assez clairement la réaction du marché des obligations. C'est un fait qu'il nous faut envisager et c'est une des causes de la crainte de l'inflation. Quant à savoir si cette attitude est raisonnée ou raisonnable ou si on a trop insisté là-dessus, je n'en sais rien, mais c'est un fait qu'elle aggrave la crainte de l'inflation, qu'elle rend plus difficile au gouvernement la vente de ses titres et qu'elle tend à faire monter les taux d'intérêt. Autrement dit, toutes ces données figurent de l'autre côté de l'équation qu'il nous faut résoudre.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): La réponse c'est peut-être que ce nouveau plan est financé par un déficit liquide plutôt que par des cotisations provenant du travail des assurés et produisant des revenus sur lesquels des impôts peuvent être perçus.

M. GIBSON: Je ne saurais dire.

Le PRÉSIDENT: Une chose est claire, le gouvernement ne tire aucun profit de ce plan. C'est probablement pour cette raison que le coût en est abaissé quelque peu.

Le sénateur HAIG: Je voudrais poser une question d'ordre politique au témoin. Autour de la table ici, je suis le seul qui reconnaisse qu'il est un politicien. Combien de temps un gouvernement pourrait-il durer s'il proposait une réduction de l'un ou l'autre de ces services?

M. GIBSON: Ma foi, sénateur, vous avez eu l'amabilité de me demander d'exprimer, en ma qualité de banquier, mon opinion sur l'inflation...

Le sénateur HAIG: Il s'agit de l'inflation. Vous accusez...

M. GIBSON: Je ne porte d'accusation contre personne.

Le sénateur HAIG: Dans votre exposé, vous avez donné à entendre que le gouvernement devrait réduire le coût d'administration des affaires du pays. A supposer que ce soit votre avis, par où faut-il commencer? Je suis d'accord avec le sénateur qui vient de reprendre son siège, à savoir qu'il est impossible de rogner sur la défense.

M. GIBSON: Permettez-moi de vous interrompre, sénateur. Je ne porte d'accusation contre personne et je ne réclame aucune mesure. Je dis simplement que c'est une des causes de la crainte de l'inflation. Il n'est peut-être pas facile de s'y attaquer, mais c'est quand même un des motifs de cette crainte.

Le sénateur HAIG: Et je vous réponds que votre solution n'est pas pratique. Impossible d'abaisser le coût de la défense; en ce moment même, on réclame de plus forts crédits. Impossible également d'abaisser le coût de la sécurité sociale; on dit que nous ne dépensons pas assez. On fait campagne en Alberta, — tout le monde s'y donne la main, — en faveur d'une pension de vieillesse de $75 par mois.

Mon deuxième point consiste à déterminer comment il serait possible de réduire les dépenses ordinaires. Est-il un gouvernement qui pourrait y parvenir, avec l'état d'esprit qui règne au sein de la population. Je ne le crois pas. Nous avons eu trois ou quatre élections récemment dans ma province où le gouvernement, de minoritaire qu'il était, est devenu majoritaire. L'opposition, c'est-à-dire les libéraux, a promis de réduire les dépenses, mais le premier ministre a dit qu'il fallait les augmenter parce qu'on a besoin de routes, de ponts, et ainsi de suite. Qu'est-il arrivé? L'opposition n'a plus que 11 sièges au lieu de 19.

M. GIBSON: Vous exposez peut-être une thèse assez solide en faveur de l'inflation.

Le sénateur HAIG: Le public n'acceptera pas votre solution. Je voudrais que vous proposiez une ligne de conduite que nous pouvons appliquer, en notre qualité de membres du Parlement, sans avoir à consulter le peuple puisqu'il ne nous appuierait pas.

Le sénateur STAMBAUGH: Tout en conservant le pouvoir.

M. GIBSON: Franchement, j'ai mentionné les moyens qui peuvent, é mon avis, nous aider à combattre l'inflation. Il est possible qu'ils ne soient pas pratiques sur le plan politique, mais je ne puis que vous dire ce que je pense sincèrement.

Le sénateur WOODROW: Monsieur le président, puis-je poser une question à propos des exportations? On nous a démontré que certaines de nos exportations, en particulier la pâte de bois et le papier, ne peuvent soutenir la concurrence. Pour nos exportations aux États-Unis, notre coût de production limite nos ventes. Vous avez dit que les impôts représentent un des principaux éléments de frais. Je le répète, les États-Unis sont notre principal débouché pour la pâte de bois et le papier. La concurrence nous vient de la Suède et des États-Unis eux-mêmes, qui sont en voie d'accroître leur production de papier-journal.

Jusqu'où pouvons-nous aller, tout en nous protégeant contre le chômage, dans le sens d'une aide à l'exportation?

M. GIBSON: Si j'ai bien compris votre question, sénateur Woodrow, vous voulez savoir dans quelle mesure, si nous persistons à appliquer une politique anti-inflationniste énergique, nous pouvons maintenir des impôts élevés.

Le sénateur WOODROW: Non, M. Gibson, ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Je veux savoir ce que nous pouvons faire pour aider nos exportations de façon qu'elles puissent soutenir la concurrence d'autres pays, puisque c'est la solution la plus efficace au problème du chômage.

M. GIBSON: Le point le plus important consiste à s'efforcer de combattre ce mouvement inflationniste qui est une des principales causes de la hausse du coût de production.

Le sénateur WOODROW: Il y a quelques instants, vous avez dit que nous pourrions majorer les impôts. Est-ce que cela aiderait nos exportations?

M. GIBSON: J'ai cherché à expliquer que la majoration des impôts donne lieu à de nombreuses objections, mais que c'est peut-être la meilleure de deux solutions qui laissent toutes deux beaucoup à désirer. Non, cela n'aiderait pas nos exportations.

Le sénateur WOODROW: Non. Avez-vous dans ce cas d'autres mesures à proposer?

M. GIBSON: Nous sommes en présence d'un dilemne difficile, sénateur. Si nous appliquons une politique anti-inflationniste efficace, nos amis, en particulier les États-Unis, le remarqueront. Ils estiment que notre dollar est passablement solide. Les Canadiens ont tendance à emprunter aux États-Unis, ce qui nous vaut des dollars américains et intensifie la demande de dollars canadiens. Tout cela contribue à une hausse de valeur du dollar canadien, ce qui n'aide guère nos exportateurs. C'est en quelque sorte un cercle vicieux d'où il est très difficile de sortir car, en un sens, plus nous avons de succès dans notre lutte contre l'inflation, plus notre dollar gagne en valeur, ce qui n'aide pas l'industrie d'exportation.

Le sénateur WOODROW: Par conséquent, une des solutions que vous proposez consisterait à maintenir notre monnaie au pair.

M. GIBSON: Non; je crois qu'il est plus important de combattre l'inflation.

Le sénateur HORNER: Je n'ai pas saisi la dernière observation du témoin. Avez-vous dit qu'il vaudrait mieux combattre l'inflation?

M. GIBSON: J'ai dit qu'il est plus important de lutter contre l'inflation que de tenter d'abaisser la valeur de notre dollar.

Le sénateur CRERAR: Ma foi, monsieur le président, si nous acceptons la thèse du sénateur Croll et du sénateur Haig et si ce qu'ils ont dit est exact, nous devrions nous acheminer, et nous nous acheminons peut-être, vers une sorte de gouvernement autoritaire. Espérons que nous aurons un Solomon pour diriger nos affaires.

Cependant, je ne le crois pas. J'ai une certaine expérience des affaires de l'État. M. Gibson estime qu'il n'est peut-être pas en mesure d'indiquer où des économies pourraient être réalisées. Me fondant sur ma propre expérience, — j'ai fait partie du gouvernement pendant de longues années, — j'ai l'impression que les gouvernements, pour ce qui est de la dépense de fonds, sont les organismes les plus inefficaces qu'on puisse trouver. Ils ne s'en tiennent pas à un bilan. Ils peuvent à la fois taxer et emprunter, et en conséquence ils sont sollicités de tous côtés. On réclame le relèvement des crédits affectés aux travaux publics, à la santé et au bien-être, à la défense et que sais-je encore. Le problème consiste à savoir résister à ces pressions. Me fondant sur mes propres constatations et sur ma propre expérience, je suis convaincu qu'on pourrait réaliser d'importantes économies dans l'administration d'à peu près tous les services de l'État, si l'on savait comment s'y prendre.

Je me rappelle qu'il y a quelques années quand nous avons fait enquête sur la dépense des crédits par différents ministères de l'État, nous avons constaté que, grâce à des méthodes plus efficaces, un ministère était parvenu à réduire le coût de son administration. Le mérite en revenait principalement à quelqu'un qui a, depuis, quitté le service de l'État et qui est maintenant à la tête d'une de nos plus importantes sociétés commerciales. On avait obtenu le même résultat dans un autre ministère. Après la guerre, dans ces deux ministères, les dépenses avaient baissé et le rendement avait augmenté avec ce résultat concret que le fardeau des contribuables canadiens en a été allégé. On ne saurait en dire autant des autres ministères, quel que soit le parti au pouvoir.

Mon avis là-dessus, si vous me permettez de l'exprimer, c'est qu'il nous faut étendre à un degré alarmant les fonctions du gouvernement. On demande maintenant aux gouvernements de s'acquitter de fonctions qu'ils ne sont pas outillés pour remplir économiquement. Par la force même des choses, ils ne peuvent s'en acquitter économiquement. J'ignore où cela nous mènera mais je sais une chose: c'est que tout laisse prévoir une hausse très prononcée des dépenses, par exemple pour le service public. De fait, il y a vingt ans, l'administration du service public au Canada coûtait au total moins de 80 millions de dollars. Ce chiffre est celui de l'année où la dernière guerre a éclaté. Le nombre total des employés de l'État était inférieur à 49,000. Aujourd'hui, le service public nous coûte plus de 700 millions par année et le nombre des fonctionnaires de toutes catégories est d'environ 190,000. Comment allons-nous enrayer cette tendance? C'est le problème qui se pose à tout gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, qui assume le pouvoir au Canada. Une expansion du même ordre s'étend à presque tous les gouvernements provinciaux. Les gouvernements les plus économiques que nous ayons au Canada sont nos petits gouvernements municipaux où les dépenses se font pour ainsi dire sous les yeux des contribuables. Il faut nous demander comment nous atteindrons le but visé. J'ai mes propres idées là-dessus mais je n'entends pas obliger le Comité à en écouter l'exposé ce matin. J'affirme cependant que cette expansion, sous pression pour ainsi dire, des services de l'État dans presque tous les domaines d'activité nous mènera, à la longue, à la ruine. Nous ne pouvons l'enrayer. A mon avis, ce problème est de toute évidence très étroitement lié à celui que notre Comité a entrepris d'étudier.

Le PRÉSIDENT: Merci. Je voudrais vous poser une question, M. Gibson. Je viens de lire en manchette dans un des journaux de ma ville qu'un des principaux industriels du Nouveau-Brunswick aurait dit l'autre jour que nous pouvons nous attendre à des difficultés à moins que le dollar ne soit ramené au pair. Cela ne cadre pas avec ce que vous venez de dire, n'est-ce pas?

M. GIBSON: Sénateur Emerson, je voudrais que le dollar soit au pair, mais la question est de savoir ce que cela coûterait. S'il fallait à cette fin augmenter sensiblement la masse monétaire, je crois que ce serait la moins opportune des deux solutions.

Le PRÉSIDENT: Que penseriez-vous du rétablissement de l'ancien Office de contrôle du change étranger et de la fixation du dollar au pair?

M. GIBSON: La difficulté c'est que, si vous fixez le dollar au pair, il vous faudra acheter tous les fonds américains qui vous sont offerts au pair. Vous vous rappelez ce qui est arrivé en 1950 quand nous avons dû forcément renoncer au taux fixe parce que, à cause de l'afflux de dollars américains, il nous était impossible de maîtriser la situation monétaire; il nous a donc fallu accepter un taux flexible de change.

Le PRÉSIDENT: Mais vous ne croyez pas qu'une prime de 4 p. 100 nuit sensiblement à notre commerce d'exportation aux États-Unis. C'est une part de 4 p. 100 qui se trouve retranchée des bénéfices, de sorte que nos papeteries et nos exploitants de minerai de fer exportent ces précieuses ressources vers les États-Unis sans en retirer aucun profit.

Le sénateur HORNER: Il y a aussi l'exportation de céréales.

Le sénateur CROLL: Il ne faut pas oublier de regarder l'autre côté de la médaille. Dans une certaine mesure, ce désavantage est compensé par nos importations en provenance d'autres pays. Nous en profitons à raison de 4 p. 100.

Le sénateur HORNER: Cela contribue à abaisser les prix au Canada mais n'aide pas le producteur canadien.

Le PRÉSIDENT: Je ne comprends pas votre argument, sénateur Croll, car si nous importons ces produits en abondance nous profiterons de ce 4 p. 100 et nous paierons moins cher, mais cela obligera les usines de St. Andrews ou de St. Catherines, par exemple, à réduire leur activité.

Le sénateur CROLL: Il y a des produits que nous importons naturellement bon an mal an; ils se vendront moins cher et le consommateur en profitera.

Le sénateur HORNER: Nos importations sont loin d'être aussi importantes que nos exportations.

Le sénateur BURCHILL: Très bien!

Le PRÉSIDENT: C'est aussi mon avis.

Le sénateur LÉONARD: Monsieur Gibson, vous avez entendu M. Muir, n'est-ce pas? Je suppose que, comme lui, vous êtes d'avis que nous possédons les rouages nécessaires pour contenir l'inflation?

M. GIBSON: Dans l'ensemble, oui.

Le sénateur LEONARD: Voulez-vous poser certaines réserves?

M. GIBSON: Franchement, j'insisterais moins que M. Muir sur la politique monétaire et un peu plus que lui sur la politique fiscale. Au fond, cependant, nous sommes d'accord.

Le sénateur LÉONARD: Croyez-vous que l'enrayement de l'inflation soit un objectif souhaitable?

M. GIBSON: Très souhaitable, en effet.

Le sénateur LEONARD: Son troisième point était que tout dépend de notre détermination d'utiliser ces rouages en vue de contenir l'inflation; je suppose que vous acceptez également cette conclusion?

M. GIBSON: Oui.

Le sénateur LEONARD: Et que ce qu'il nous faut réellement en ce moment c'est qu'on reprenne partout confiance dans la possibilité d'enrayer l'inflation par les moyens dont nous disposons?

M. GIBSON: Je suis parfaitement d'accord, sénateur Léonard.

Le sénateur LEONARD: Et l'initiative à l'égard de ce rétablissement de la confiance doit venir en premier lieu de ceux qui ont charge de nos politiques fiscale et monétaire et elle doit rallier l'appui de ceux qui sont conscients du danger ou qui en comprendraient la portée si on les renseignait là-dessus. Est-ce un exposé acceptable de cet objectif?

M. GIBSON: Oui, j'approuve sans hésiter. J'irai un peu plus loin: à mon sens, il faudrait des directives assez concrètes en ce sens plutôt que de simples explications. Celles-ci n'ont pas manqué jusqu'ici.

Le sénateur LEONARD: Des directives de qui?

M. GIBSON: Du gouvernement. En somme, le gouvernement du Canada représente la population du Canada. Personne d'autre ne peut donner de directives appropriées à l'égard d'une question comme celle-là, ou du moins le faire aussi bien.

Le sénateur LEONARD: Sans ces directives, on ne peut s'attendre, n'est-ce pas, que les rouages fonctionnent efficacement?

M. GIBSON: Non. Il me semble que la lutte contre l'inflation comporte l'acceptation de certaines mesures assez désagréables et impopulaires. C'est ce que j'ai souligné dans mes observations et M. Muir a parlé dans le même sens, je crois. Il n'est pas facile de faire accepter ces remèdes. Loin de moi toute idée de prétendre le contraire. Je sais que c'est pénible mais un effort doit être tenté en ce sens, si l'on veut s'attaquer au problème de l'inflation.

Le sénateur HORNER: Le sénateur Croll et d'autres ne seront pas d'accord avec moi, mais j'estime que nos frais de production augmentent à cause de nos mesures de sécurité sociale comme l'assurance-chômage et la pension de vieillesse. Les gens sont payés pour ne rien faire. On abuse de ces services. La main-d'oeuvre au Canada ne donne pas le même rendement que la maind'oeuvre correspondante aux États-Unis. Là-bas, on a mis en oeuvre un programme d'accélération, mais ici nous employons deux hommes quand il n'en faudrait qu'un. C'est à mon avis la principale cause de l'inflation. Quiconque en parle se fait détester, mais l'assurance-chômage maintient dans l'inactivité de bons travailleurs.

Le sénateur MCLEAN: Monsieur Gibson, il est vrai que notre gouvernement n'a pu boucler son budget mais j'ai l'impression que la politique de l'argent cher et des taux d'intérêt élevés, inaugurée il y a trois ans, a causé une régression et que les dépenses du gouvernement ont largement contribué à nous en sortir. Nous sommes probablement en voie de racheter notre retour à la prospérité et j'estime que nous ne tarderons pas à équilibrer notre budget. Croyez-vous que des taux d'intérêt élevés peuvent, en soi, favoriser l'inflation?

M. GIBSON: C'est une question très difficile, sénateur McLean.

Le sénateur MCLEAN: On aura beau pratiquer une politique de restriction au crédit et de rationnement de l'argent, il n'en reste pas moins que l'émission de monnaie et sa mise en circulation ne coûte pas un sou de plus qu'il y a trois ans. Les loyers, les prêts hypothécaires, l'impôt sur le revenu et tout le reste montent quand le gouvernement est le plus gros emprunteur.

M. GIBSON: Pour rationner une denrée sous notre régime de prix, au sein d'une économie libre, il suffit d'en majorer le prix. C'est le moyen le plus efficace à moins que quelqu'un ne décide de la façon dont doit s'effectuer le rationnement, ce qui poserait immédiatement la question de réglementation.

Le sénateur MCLEAN: Croyez-vous que le fait qu'on ait jonglé avec le taux bancaire une cinquantaine de fois depuis trois ans ait favorisé la stabilité?

M. GIBSON: C'est une opération automatique; le taux s'ajuste de lui-même.

Le sénateur MCLEAN: Y a-t-il d'autres pays où les choses se passent de la même façon?

M. GIBSON: Je n'en connais pas.

Le sénateur THORVALDSON: Je voudrais que le sénateur McLean nous dise qui, à son avis, est responsable de ces tours de passe-passe?

Le sénateur MCLEAN: On a convenu que nous avons les rouages nécessaires pour combattre l'inflation, mais y a-t-il au pays un homme assez intelligent pour les faire fonctionner?

M. GIBSON: Je ne connais personne qui soit assez renseigné pour faire

fonctionner ces rouages à plein rendement, mais nous en savons assez long pour constater à certains moments qu'il nous faut orienter nos efforts dans un sens et à certains autres moments dans le sens opposé. Autrement dit, les signes ne font pas défaut. Nous sommes mieux outillés pour mesurer la portée des événements. Ces dernières années, notre pays et d'autres également ont tenté d'atténuer considérablement les fiuctuations, c'est-à-dire les hausses et les baisses de l'activité économique, au moyen de leurs politiques monétaire et fiscale.

Le sénateur McLEAN: Je suis disposé à vous croire.

M. GIBSON: Mais je crois que la détermination importe encore plus que la sagesse. Il n'est pas difficile d'appliquer une politique d'expansion. Personne ne s'oppose aux mesures nécessaires quand il s'agit d'expansion, mais les restrictions sont impopulaires. C'est là le noeud du problème, à mon sens.

Le sénateur McLEAN: On a parlé l'autre jour des exportateurs canadiens et on a dit que les exportations sont le gagne-pain de 33 p. 100 de notre population.

Nous avons lu que les Américains étaient en voie de perdre leur commerce d'exportation.

Les exportateurs canadiens sont sur un pied de grande infériorité par rapport aux exportateurs américains. Il leur faut payer une prime de 4 p. 100 et le coût de l'argent a été augmenté ici. Le coût du maintien des stocks coûte 1½ p. 100 de plus au Canada qu'aux États-Unis.

Or ces difficultés peuvent être considérablement aplanies par un moyen très simple. Les chiffres indiquent que nous avions une balance commerciale défavorable de 190 millions vis-à-vis les États-Unis. Nous n'avons pas payé nos importations. Notre déficit était de 190 millions. Naturellement, cela devait faire perdre de la valeur au dollar. Si le dollar avait pu fluctuer librement comme dollar commercial, il aurait probablement baissé de deux points mais; par ailleurs, le taux d'intérêt élevé établi par la Banque du Canada force les emprunteurs à s'adresser aux États-Unis. Depuis deux ans, nous avons emprunté près d'un milliard et demi là-bas, ce qui majore artificiellement la valeur du dollar canadien. Sommes-nous résignés au point d'avouer que nous ne pouvons pas payer le coût de l'instruction de nos enfants, de la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes, de logements, etc., sans hypothéquer le patrimoine que nous ont légué nos ancêtres et sans emprunter aux États-Unis, avec ce résultat que le taux du change fait de notre devise un dollar de dette plutôt qu'un dollar commercial? C'est exactement ce que nous faisons. Si nous mettons 700 millions au regard de 190 millions, le solde se traduit par une prime pour le dollar canadien, mais nous n'exportons pas assez pour payer l'intérêt sur cet argent.

M. GIBSON: Je sais, mais si vous poussez cet argument jusqu'à sa conclusion logique, il me semble que vous entendez par là que le taux d'intérêt devrait être abaissé au Canada et qu'il devrait être plus facile d'emprunter. Cela nous ramène au problème de l'inflation.

Le sénateur McLEAN: Les États-Unis maintiennent les taux à un bas niveau et les pays appauvris y empruntent de l'argent. Nous les y accompagnons pour obtenir notre part, alors que l'opération pourrait se faire ici même. Nous nous alignons avec les pays déshérités pour obtenir des prêts. Un pays à qui la guerre a coûté cinq milliards de dollars et qui a prêté cinq autres milliards à ses alliés ne peut instruire ses propres enfants. Voilà où nous en

sommes. Je n'en fais pas de reproche au gouvernement, car tous ces maux nous viennent du régime que la Banque du Canada nous a imposé.

Le sénateur HORNER: Proposez-vous que nous imprimions de l'argent comme nous l'avons fait durant la guerre?

Le sénateur MCLEAN: Y a-t-il d'autre monnaie que l'argent imprimé? Nous devrions assurer nous-mêmes notre propre financement. Je me refuse à admettre que nos petits enfants ne pourront être instruits ici, que nous ne pouvons pas financer nos propres entreprises mais qu'il nous faut hypothéquer nos ressources au profit d'un autre pays.

Le sénateur HORNER: Je vous approuve sans réserve.

Le PRÉSIDENT: J'ai une question à poser. Sauf erreur,—vous voudrez bien rétablir les faits si je me trompe, monsieur Gibson,—les banques canadiennes disposent en ce moment de plus d'argent que jamais sous forme de dépôts. Est-ce exact?

M. GIBSON: En effet, oui.

Le PRÉSIDENT: Pourquoi cet argent n'est-il pas utilisé pour l'achat des grosses tranches d'obligations qui rapportent 5½ et 5¾ p. 100? Le public a-t-il donc une peur mortelle de nos obligations?

M. GIBSON: La contrepartie des dépôts bancaires se compose de l'actif que les banques détiennent et cet actif comprend surtout les prêts aux entreprises et aux particuliers, les titres, l'argent liquide, etc. Parce que nos réserves liquides sont limitées, il nous faut vendre des valeurs pour répondre à une plus forte demande de prêts. C'est une des raisons pour lesquelles les taux d'intérêt ont monté.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Mettons que le gouvernement dans sa sagesse hésite entre une réduction de ses dépenses et le prélèvement d'impôts élevés et qu'il opte pour cette dernière solution; pourriez-vous développer un peu la thèse que vous avez exposée tantôt et suivant laquelle des impôts plus élevés auraient de malencontreux effets sur les industries d'exportation?

M. GIBSON: Je ne crois pas avoir dit cela. Ce que j'ai voulu dire c'est que cela aurait de fâcheux effets en ce que cette mesure atteindrait toutes les industries.

Le sénateur SMITH *(Queens-Shelburne):* Mais si l'intervention du gouvernement avait pour résultat de contenir l'inflation et de créer en conséquence un climat favorable à nos industries d'exportation et si, d'autre part, une décision de majorer les impôts aboutissait au même résultat, quelles en seraient les répercussions sur les industries d'exportation qui ont peine à vendre leurs produits aux États-Unis en ce moment?

M. GIBSON: Je ne préconise pas une majoration des impôts pour le moment. Je voudrais qu'on comprime les dépenses et qu'on attende pendant un certain temps les résultats de la politique de l'argent cher. Nous ne sommes pas trop renseignés là-dessus; nous marchons pour ainsi dire à tâtons et nous faisons de notre mieux dans les circonstances. Il n'existe pas de formule toute faite. Ce problème particulier est le plus épineux que nous ayons eu à résoudre depuis longtemps, parce que la crainte de l'inflation est dans l'air. La plupart du temps, dans le passé, la population n'avait aucune crainte de l'inflation mais maintenant elle la redoute et tente de se protéger, ce qui complique la lutte

contre l'inflation, puisqu'il faut recourir à des méthodes qui ne sont pas nécessairement adaptées aux circonstances économiques.

Le sénateur HORNER: D'où vient cette crainte? Vient-elle de la discussion qui a eu lieu ici au Comité?

Le sénateur LÉONARD: Une discussion comme celle-ci n'aide-t-elle pas à surmonter la crainte attribuable à certains autres motifs?

M. GIBSON: D'accord, si les discussions mènent à cette conclusion.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Campbell?

Le sénateur CAMPBELL: Monsieur Gibson, j'ai posé une question à M. Muir à propos de la situation actuelle comparativement à la situation qui existait il y a cinq ans, mettons. Il y avait à ce moment-là, ou il y a eu après la guerre, une disette de denrées et un excédent d'argent. Aujourd'hui, n'est-ce pas, c'est l'inverse: il y a excédent de denrées et pénurie d'argent?

M. GIBSON: Dans une certaine mesure, oui.

Le sénateur CAMPBELL: Mais le déséquilibre n'est pas aussi prononcé qu'il l'était. Si nous avions en ce moment assez de denrées pour la distribution, quelles seraient, à votre avis, les répercussions d'une augmentation de la masse monétaire dans les circonstances actuelles?

M. GIBSON: Il y aurait danger que les craintes de la population à propos de l'inflation ne soient confirmées. Je ne vous approuve pas tout à fait quand vous dites qu'il y a excédent de denrées et pénurie d'argent. Nous manquons d'argent en ce sens que les gens agissent comme s'ils n'en avaient pas assez; ils redoutent l'inflation et ne veulent pas acheter d'obligations. Nous devrions avoir assez d'argent pour nous tirer d'affaires si cette crainte de l'inflation nous sortait de l'idée.

Le sénateur CAMPBELL: Oui, mais n'est-il pas vrai que les banques jugent nécessaire de restreindre un peu le crédit en ce moment?

M. GIBSQN: En effet. Enfin, pour enrayer les augmentations, en tout cas.

Le sénateur CAMPBELL: En cela pendant qu'aux États-Unis le domaine du crédit est débordant d'activité, comme le signalait le sénateur McLean. Ma question est la suivante: une augmentation de la masse monétaire afin de pourvoir aux emprunts nécessaires à notre vie économique comporterait-elle un danger réel d'aggravation du climat inflationniste au Canada?

M. GIBSON: C'est une question qu'il faut juger à la lumière des circonstances. Si vous désirez connaître mon opinion personnelle à ce sujet, je puis vous dire qu'il serait judicieux de contenir assez rigoureusement la masse monétaire pour le moment mais il pourrait arriver, avec le temps, que les inconvénients de cette entrave l'emportent sur les avantages et c'est alors que surgiront les difficultés. De toute évidence, aucun de ces objectifs ne peut être isolé des autres au point qu'il soit possible de dire: "Il faut faire ceci ou cela à tout prix". Il faut tenir compte des effets possibles sur d'autres objectifs souhaitables. Les répercussions sur le taux du change sont un des inconvénients d'une politique anti-inflationniste. A un moment ou l'autre, et c'est purement une question de jugement, on peut constater qu'il n'est pas opportun de s'engager plus loin dans cette voie à cause des incovénients d'un taux élevé de change; il vient un moment où les inconvénients d'une politique rigoureuse de lutte contre l'inflation l'emportent sur les avantages.

Le sénateur CAMBELL: J'ai conclu de votre mémoire qu'à votre avis le gouvernement doit examiner les fonctions dont il doit s'acquitter et qui exigent la dépense de fonds et qu'il doit s'abstenir d'augmenter ses dépenses et d'élargir les cadres de son activité. Je songe ici aux services sociaux, à l'assurance-chômage, à la pension de vieillesse, etc. Vous avez dit, je crois, que dans les circonstances actuelles, le gouvernement ne doit pas accroître ces dépenses sans y avoir mûrement réfléchi et que s'il lui était possible de les maintenir à leur niveau actuel, cela créerait une atmosphère favorable à l'enrayement de l'inflation.

M. GIBSON: Cela aiderait beaucoup mais on conviendra que certains éléments rendent cette tâche passablement difficile.

Le sénateur BURCHILL: Dans la dernière partie de votre mémoire, vous avez parlé de notre proximité avec les États-Unis. Je ne vous ai pas suivi tout le long de votre exposé, mais la politique monétaire américaine n'exerce-t-elle pas une grande influence ici au Canada?

M. GIBSON: Une très grande influence, en effet.

Le sénateur BURCHILL: Par conséquent, quelle que soit la politique fiscale ou monétaire de notre gouvernement, elle peut être influencée ou modifiée par les taux d'intérêt qui ont cours aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. GIBSON: C'est exact.

Le sénateur BURCHILL: Dans une certaine mesure, nous sommes donc liés à la politique américaine?

M. GIBSON: Cette politique exerce sur nous une très grande influence. Personnellement, je crois qu'il nous serait très difficile de faire beaucoup mieux que les Américains dans la lutte contre l'inflation. Mais nous pourrions aisément nous tirer beaucoup moins bien d'affaire. Autrement dit, nous pourrions appliquer une politique moins rigoureuse et ne pas obtenir d'aussi bons résultats que les États-Unis. C'est le cas d'un grand nombre de pays sur lesquels les États-Unis exercent une grande influence, mais qui sont loin d'obtenir autant de succès que les Américains dans la lutte contre l'inflation.

Le sénateur BURCHILL: Comment les taux d'intérêt canadiens se comparent-ils en ce moment aux taux américains?

M. GIBSON: Règle générale, ils sont relativement plus élevés que d'habitude. Il serait difficile de dire quel doit être l'écart normal mais à l'heure actuelle la différence est plus grande que d'habitude.

Le PRÉSIDENT: Une politique de l'argent cher ne tend-elle pas à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres, si tant est qu'elle ne ruine pas complètement les petits. Les gros peuvent plus facilement trouver accès au marché de l'argent et y obtenir des fonds en vendant des actions privilégiées et en offrant comme prime des actions ordinaires, et ainsi de suite. Il me semble réellement qu les gros deviennent plus gros et les petits plus petits et que d'ici quelques années il n'y aura plus de petites entreprises.

M. GIBSON: Sénateur Emerson, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il ne s'est pas manifesté de tendance à l'agrandissement et à l'expansion au sein de notre économie, non seulement au Canada mais dans d'autres pays, et je reconnais que les grosses entreprises peuvent plus facilement recueillir des fonds. C'est incontestable. Mais je suis convaincu que notre régime bancaire au Canada est, par sa nature même, tout disposé à répondre aux besoins des petites et des moyennes entreprises. Vous le savez, nous avons au Canada un régime bancaire

à succursales et les bureaux de chacune des banques sont disséminés partout au pays. Chacune de ces succursales est administrée comme une entité distincte par un directeur et, en somme, l'activité de celui-ci se mesure d'après le succès de ses transactions et d'après la façon dont il organise ses affaires. Or, dans le monde de la banque, c'est en faisant des prêts qu'on fait le mieux fructifier l'argent. Ce n'est pas tout. La plupart des succursales font affaire avec de petites gens parce qu'il n'y a que peu d'endroits où il existe de grandes entreprises. Par conséquent, dans la plupart des succursales, on retrouve les comptes de toute une gamme de petits commerçants. Ces entreprises sont importantes pour le directeur de la succursale et il a leur intérêt à coeur. Seuls les gros comptes passent au bureau central pour y être examinés. On laisse plus ou moins de latitude au gérant, tout comme au bureau régional. Pour cette raison, j'estime que les banques ont un faible pour les petites entreprises. Toute banque qui veut grandir et tenir tête à ses concurrents se doit de bien s'entendre avec toutes les catégories de gens qu'on rencontre partout au pays. On n'a pas à craindre que les banques négligent les besoins de leurs petits clients.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, s'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais, au nom du Comité, féliciter M. Gibson de l'excellent mémoire qu'il nous a présenté et le remercier d'être venu représenter ici la Banque de Nova Scotia.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

CANADA
JAN 7 1960

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les dangers de l'inflation au Canada

Fascicule 8

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 1959

Président: L'honorable CLARENCE V. EMERSON

TÉMOINS:

Pour l'Association des Manufacturiers canadiens: M. J. C. Whitelaw, directeur général; M. J. A. Calder, ancien président de l'A.M.C. (vice-président et trésorier de l'*Imperial Tobacco Co. of Canada Ltd.);* M. John D. Pattison, économiste à l'*Imperial Oil Ltd.;* M. Ira G. Needles, président du comité des tarifs, A.M.C. (président du conseil de la *B. F. Goodrich Ltd.).*

Pour la Dominion Mortgage & Investment Association: M. A. H. Lemmon, président.

Pour la Manitoba Pool Elevators: M. W. J. Parker, président.

Pour le Conseil interprovincial des unions agricoles: M. A. P. Gleave, président.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21536-8—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly (*Halifax-Nord*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith (*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—(50)

*Membre *ex officio.*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 avril 1959.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend ses délibérations sur la proposition de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard: Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

ONT VOTÉ POUR:

les honorables sénateurs:

Baird
Basha
Beaubien
Bois
Boucher
Bradette
Connolly (*Halifax-Nord*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Euler
Farquhar
Gershaw
Golding
Grant
Hodges
Hugessen
Isnor
Jodoin
Lambert
Lefrançois
Leonard
Macdonald
McGrand
Petten
Pouliot
Pratt
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith (*Kamloops*)
Smith (*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Westmorland*)
Vaillancourt
Veniot
Wall
Woodrow—40

ONT VOTÉ CONTRE:

les honorables sénateurs:

Aseltine
Brunt
Buchanan
Emerson
Gladstone
Haig
Higgins
Horner
MacDonald
Méthot
Pearson
Quinn
Sullivan
White—14.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

21536-8—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 25 juin 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit à 10 h. 15 du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Emerson (*président*), Aseltine, Beaubien, Bouffard, Burchill, Campbell, Crerar, Croll, Euler, Fraser, Gershaw, Haig, Horner, Isnor, Leonard, Macdonald, Power, Reid, Smith (*Queens-Shelburne*), Taylor (*Norfolk*), Turgeon, Vaillancourt et Woodrow—24.

Aussi présents: M. John J. Deutsch, conseiller économique; les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité poursuit l'examen de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Sont entendus: De l'*Association des manufacturiers canadiens:*

M. J. C. Whitelaw, directeur général.

M. J. A. Calder, ancien président de l'A.M.C. (vice-président et trésorier de l'*Imperial Tobacco Co. of Canada, Ltd.*);

M. John D. Pattison, économiste à l'*Imperial Oil Ltd.*;

M. Ira G. Needles, président du comité des tarifs, A.M.C (président du conseil de la *B. F. Goodrich Canada Ltd.*).

De la *Dominion Mortgage and Investments Association:*

M. A. H. Lemmon, président.

De la *Manitoba Pool Elevators:*

M. W. J. Parker, président.

A 1 heure, la séance est levée.

A 2 h. 15, le Comité reprend ses délibérations.

Présents: Les honorables sénateurs Emmerson (président), Beaubien, Bouffard, Burchill, Crerar, Croll, Euler, Fraser, Gershaw, Golding, Haig, Horner, Isnor, Leonard, Pearson, Reid, Taylor (*Norfolk*), Turgeon, Vaillancourt et Woodrow—20.

Est entendu:

Du *Conseil interprovincial des unions agricoles:*

M. A. P. Gleave, président.

La suite de l'étude de l'ordre de renvoi est remise à plus tard.

A 3 heures de l'après-midi le Comité s'ajourne au mardi 30 juin à 10 h. 15 du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Ottawa, jeudi 25 juin 1959.

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances qui a été chargé d'étudier la menace d'inflation au Canada se réunit à 10 heures et quart du matin.

Le sénateur Clarence V. Emerson occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Veuillez faire silence, messieurs. Comme nous avons un programme assez chargé ce matin, nous allons commencer sans perdre de temps. J'invite notre premier témoin, M. J. C. Whitelaw, directeur général de l'Association des Manufacturiers canadiens, à nous présenter ses collègues.

M. J. C. Whitelaw, directeur général de l'Association des Manufacturiers canadiens est appelé:

Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, l'Association des Manufacturiers canadiens est représentée ce matin par:

M. J. A. Calder, vice-présdient et trésorier de l'*Imperial Tobacco Company of Canada, Ltd.*, de Montréal, qui est l'un de nos anciens présidents;

M. F. D. Mathers, président de la *Delnor Frozen Foods, Ltd.* de New Westminster, Colombie-Britannique, qui a été nommé, dernièrement deuxième vice-président de notre association;

M. Hugh Crombie, vice-président et trésorier de la *Dominion Engineering Works Limited,* de Montréal, également un de nos anciens présidents;

M. Ira G. Needles, président du conseil de la *B. F. Goodrich Canada Limited,* de Kitchener, qui est également président du comité des tarifs de notre association;

M. John D. Pattison, économiste de l'*Imperial Oil Limited,* de Toronto;

M. J. Graeme Watson, président de la *E. & S. Currie Limited,* de Toronto;

M. C. Willis George, l'agent à Ottawa de l'Association des Manufacturiers canadiens;

M. W. D. H. Frechette, directeur de notre service des renseignements commerciaux.

Si vous le permettez, monsieur le président, je vais demander à M. Calder, notre principal porte-parole, de vous présenter notre mémoire.

Le PRÉSIDENT: Parfaitement, mais permettez-moi tout d'abord, de souhaiter la bienvenue à M. Calder et à tous vos collègues.

M. J. A. Calder, vice-président et trésorier de l'*Imperial Tobacco Company of Canada Limited,* ancien président de l'Association des Manufacturiers canadiens:

Monsieur le président, messieurs:

L'Association des Manufacturiers canadiens saisit avec plaisir l'occasion qui lui est fournie de vous soumettre ses opinions au sujet de la menace d'inflation au Canada, et de vous exposer quelques-unes des questions fort compliquées qui se rattachent à ce problème. Depuis les années d'après-guerre où

la possibilité d'une dépression préoccupait vivement les esprits, beaucoup d'encre a coulé et on a dit bien des choses à ce sujet, non seulement au Canada mais dans tous les autres pays d'avant-garde. Dans tout ceci il y a eu des conflits d'opinions et des divergences de vues quant à l'importance relative des divers aspects du problème; on ne parvenait pas à s'entendre, non plus, quand il s'agissait de distinguer entre la cause et l'effet. L'effort que vous faites pour synthétiser les renseignements et les opinions sur ce sujet qui, selon certains, est à ce point complexe qu'il est impossible de le définir, mérite la reconnaissance de tous les Canadiens, aussi vos efforts devraient-ils aider sensiblement à faire mieux connaître et comprendre ces questions à la nation.

Nous allons tout d'abord étudier la nature et l'importance de la menace d'inflation, ses effets primaires et secondaires, ses causes et les procédés à suivre pour l'endiguer.

Au cours de notre témoignage nous vous démontrerons:

1) le tort que cause l'inflation, et les difficultés particulières qui en résultent pour les manufacturiers;
2) les inconvénients et les lacunes des mesures monétaires prises au Canada pour combattre l'inflation, et le besoin qu'il y aurait d'étudier à fond la structure financière de notre pays dans ce contexte;
3) l'importance et les résultats de l'augmentation incessante des dépenses à tous les échelons du gouvernement, et la nécessité urgente d'éviter ou de remettre d'autres dépenses afin d'équilibrer au plus tôt le budget fédéral;
4) le besoin qu'il y aurait d'effectuer une enquête par l'entremise d'une commission royale ou d'un autre organisme indépendant approprié, en vue d'éliminer les causes du gaspillage, de l'inefficacité et des dépenses inutiles dans les services administratifs du gouvernement;
5) les éléments inflationnistes du fisc et l'à-propos en conformité d'un programme fiscal de longue durée de réduire les impôts le plus tôt possible;
6) les mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour rétablir un meilleur équilibre dans les négociations collectives, et pour empêcher les syndicats d'user par trop de leur pouvoir monopolisant afin d'obtenir des hausses excessives et inflationnistes des salaires qui ne correspondent pas à l'augmentation de la productivité;
7) la profonde influence inflationniste de l'attente générale d'une inflation et le besoin qu'il y aurait pour le gouvernement de déclarer, sans ambages et avec des exemples à l'appui, qu'il est fermement décidé de combattre l'inflation et de l'empêcher de miner davantage notre économie;
8) les bénéfices réalisés et les méthodes caractéristiques par lesquelles l'entreprise privée subit le régime de la concurrence se règle elle-même, exerce une pression ininterrompue sur les prix afin de les empêcher de monter et tempère les excès conduisant à l'inflation que pourraient entraîner les méthodes commerciales d'établissement des prix.

J'aimerais maintenant vous parler des annexes au présent mémoire, qui comencent à la page 18, et dont il sera question de temps à autre au cours de cet exposé.

L'appendice I est un indice des prix à la consommation, il explique simplement la nature et la portée de l'indice.

L'appendice II (A) montre les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat d'une rente mensuelle de $100 pour les différentes années indiquées, et ce qu'il en est advenu.

L'appendice II (B) montre les effets de l'inflation par rapport au montant prévu pour des études universitaires. On y constate que la somme prévue devient insuffisante à mesure que l'inflation suit son cours.

L'appendice III est un tableau donnant, dans certains cas, les nombres-indices, dans d'autres, les chiffres absolus du produit national brut, des dépenses de tous les gouvernements, des effectifs du gouvernement fédéral, de la population, des dépenses en immobilisations de tous les gouvernements et des bénéfices des sociétés manufacturières avant le prélèvement des impôts. La note 1 est fort intéressante, à mon avis. La voici:

> Si nous nous sommes fondés sur l'année 1949, c'est pour les mêmes raisons qui ont incité le Bureau fédéral de la statistique à s'en servir comme base pour l'indice des prix à la consommation. Les années 1945 et 1946 ne semblaient pas convenir à cause de la réglementation des prix, du rationnement et des subventions à la consommation en vigueur à l'époque. Pendant 1947 et 1949 l'économie du pays a subi des poussées d'ordre économique qui, créées par la reconstruction d'après guerre, n'étaient pas susceptibles de se répéter; il en a résulté une hausse extrêmement rapide du niveau des prix de vente au détail. C'est pourquoi on a décidé que 1949 était la première année de la période d'après-guerre dont on puisse logiquement se servir pour illustrer les récentes fluctuations des indices économiques.

Vient ensuite l'appendice IV qui donne de nouveau des nombres-indices, en commençant par l'indice des prix à la consommation, avec, pour base, l'année 1949. On y trouve l'indice du salaire horaire moyen et du salaire hebdomadaire qui sont payés dans l'industrie d'après la valeur du dollar, tant aujourd'hui qu'en 1949.

Après la page 22 vient une circulaire que l'Association des Manufacturiers canadiens a publiée dernièrement et qui renferme le détail en dollars des ventes effectuées en 1958; ces données sont tirées de rapports émanant de plus de mille membres de l'Association.

A la suite de cette circulaire, on trouvera la dernière page de notre mémoire où nous montrons, sous forme de tableau, des données semblables pour les années pendant lesquelles l'Association des Manufacturiers canadiens a effectué cette étude.

(Tous les appendices mentionnés ci-dessus paraissent à la fin du mémoire de l'Association des Manufacturiers canadiens.)

Je vais maintenant reprendre le texte de notre mémoire.

Nous ne parlons pas en théoriciens, mais en hommes d'affaires qui, de jour en jour, doivent résoudre les divers problèmes d'ordre pratique qui accompagnent l'exploitation d'une entreprise manufacturière, et qui doivent prendre des dispositions pour l'avenir. Puisque le problème qui nous intéresse est avant tout un problème de comportement humain il convient de souligner que si la direction doit avant tout chercher à assurer soit aux propriétaires, soit aux actionnaires, un rendement équitable au cours des années pour l'emploi qu'elle fait des biens leur appartenant, les considérations d'ordre humanitaire ainsi que l'intérêt public sont d'importance fondamentale quand il s'agit de prendre des décisions en affaires. Aucune entreprise ne peut réussir bien longtemps en affaires si elle n'entretient pas de saines relations entre les employés et la collectivité.

L'Association des Manufacturiers canadiens est un organisme bénévole, libre d'attaches politiques. Il compte quelque 6,400 manufacturiers venant de tous les milieux industriels du Canada et associés afin d'étudier, et résoudre les problèmes qui leur sont communs. Ses membres, qui sont répartis dans

600 centres, environ, à travers le pays ont des entreprises qui varient considérablement en importance et dont les trois quarts emploient moins de 100 personnes. Autrement dit la répartition des membres en fonction de la localité, du genre de produits et de l'envergure de l'établissement, ressemble de très près à la composition de l'industrie manufacturière du Canada dans son ensemble. Par conséquent, l'Association exprime non pas l'opinion de la grosse industrie, de la petite industrie, de l'industrie régionale ou d'un secteur d'intérêt restreint, mais celle de l'industrie manufacturière dans son ensemble, de cette industrie qui représente le gagne-pain d'un Canadian sur quatre.

Définition de l'inflation.

Au lieu de nous lancer dans une longue et savante explication au sujet de l'inflation, nous nous contenterons de vous expliquer qu'il y a, dans l'ensemble, deux genres d'inflation qui se caractérisent par leurs principales causes, soit, l'inflation causée par une demande poussée, qui survient en temps de guerre par suite de la pénurie de denrées, ou à des époques où le gouvernement se voit obligé de combler des déficits pendant un laps de temps assez considérable, et l'inflation causée par la poussée des prix, c'est-à-dire par la hausse des prix qu'entraîne l'augmentation des frais de production et de distribution des marchandises et services.

La preuve la plus évidente que l'économie canadienne traverse une période d'inflation, réside dans l'indice des prix à la consommation. La composition de cet indice, qui est indiquée à l'appendice I du présent mémoire, est telle qu'on peut, dans la plupart des cas, s'en servir à toutes fins utiles pour mesurer le degré d'inflation qui s'est manifesté pendant un certain nombre d'années. Pour nous faire bien comprendre, nous entendons par inflation un ensemble de circonstances économiques qui entraîne dans l'évaluation du niveau des prix une courbe ascendante.

La menace d'inflation

Pendant toute la période d'après-guerre, l'inflation étant pour ainsi dire constante, les autorités responsables ont attiré l'attention sur sa progression et sur les dangers inhérents à une telle situation. Toutefois, ce n'est que tout dernièrement que le public a commencé à s'en préoccuper. Il importe de noter qu'au cours de 1957, lorsque la poussée inflationniste était près d'atteindre son point culminant, le grand public s'est dressé, non pas contre l'inflation, mais contre une mesure qui a été prise pour la combattre, soit, contre "l'argent cher". Quand les affaires étaient prospères, et quand les revenus, pour la plupart, augmentaient plus rapidement que le niveau des prix, le public s'est montré de plus en plus indifférent à l'idée que les prix continueraient de grimper. C'est en constatant, de 1957 à 1959, que les prix ne cessaient d'augmenter, alors que les possibilités d'emploi des ressources financières, matérielles et humaines, étaient insuffisantes, que le public s'est rendu compte que l'inflation, constitue non seulement un problème national mais aussi un problème personnel. On peut se faire une idée de l'état d'esprit du public en examinant les transactions de bourse; en effet, les actionnaires, à force de surenchérir les actions ordinaires les ont portées à des niveaux inconnus jusqu'alors et qui ne correspondent guère d'ailleurs aux perspectives de gain qu'elles offrent; puis ils se sont désintéressés des valeurs à revenu fixe.

Si, pendant les quelques mois à venir on parvenait, sans provoquer une nouvelle inflation, à satisfaire aux besoins considérables du gouvernement fédéral en matière de disponibilités, et si l'on pouvait surmonter la pression de plus en plus forte que la demande exerce à cause des effets cumulatifs de la reprise des affaires, le danger immédiat d'excès inflationnistes serait écarté. En ce qui concerne l'avenir, toutefois, il conviendrait d'étudier le problème de beaucoup plus près et d'examiner la situation d'un œil bien plus sévère.

On reproche souvent aux analystes en économique et aux porte-parole de l'industrie d'être pessimistes parce qu'ils tiennent absolument à voir certaines choses en face, si désagréables soient-elles. Malgré ce trait caractéristique, l'Association des manufacturiers canadiens n'éprouve aucun sentiment de pessimisme à l'égard des perspectives économiques du Canada. Contrairement à d'autres, nous ne sommes pas d'avis que l'inflation soit un phénomène inévitable ou souhaitable, et nous prétendons qu'il faut avoir la volonté de le combattre inlassablement. Si on parvient à éviter les poussées et les excès inflationnistes, le danger de crises économiques aux effets destructeurs sera considérablement réduit.

L'Association est convaincue que la force et les ressources du Canada, à condition que l'on permette surtout aux secteurs privés de l'économie de les exploiter, permettront de surmonter les difficultés actuelles et que les perspectives d'avenir sont excellentes. Si toutefois les particuliers, les sociétés et les gouvernements ne pouvaient compter sur une unité monétaire stable et saine pour fonder leur projets d'avenir, les perspectives seraient décourageantes.

Les inconvénients de l'inflation

L'inflation reflète le désir d'une nation de vivre au-dessus de ses moyens. C'est un processus selon lequel les gens "courent de plus en plus vite afin de rester à la même place". A ceux de la collectivité qui sont le plus portés à spéculer, l'inflation fournit des occasions gratuites de gagner de l'argent aux dépens d'autrui.

On a dit avec justesse que l'inflation représente "le plus impitoyable des impôts", parce que le fardeau en retombe surtout sur ceux qui sont les moins capables de le porter; les personnes dont le revenu provient d'épargnes qu'elles ont faites sous forme de polices d'assurance, de rentes viagères, de pensions et d'autres placements. C'est ce secteur de notre population, dont l'importance est loin d'être négligeable, qui subit les effets de l'inflation, et à la longue virtuellement tous les Canadiens en pâtissent. Dans le rapport de février 1959 sur la sécurité économique des vieillards aux États-Unis et au Canada, qu'il adressait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Robert M. Clark indique que dans le cas de quatre catégories, pour ne pas parler des autres, 7 millions et demi de détenteurs de polices d'assurance-vie, entre un million et trois quarts et 2 millions de personnes bénéficiant de plans de pension à l'égard des employés, 9 millions et demi ayant des comptes d'épargne dans les banques et plus de 2 millions de personnes possédant des obligations d'épargne de l'État, subissaient les effets de l'inflation.

En se fondant sur les probabilités de survie à l'âge de 65 ans, dont la moyenne est de 11.7 années, celui qui prend sa retraite à l'heure actuelle peut s'attendre que le pouvoir d'achat de son revenu fixe et de l'ensemble de ses épargnes diminue d'un tiers, environ, pendant les années qui lui restent à vivre si l'inflation des dix dernières années suit son cours au Canada. Pour d'autres exemples du tort que l'inflation cause au "citoyen solide" qui prend sur lui d'assurer son propre avenir, voir à l'appendice II, les rubriques *a*) perte de la valeur progressive d'une rente viagère de $100 et *b*) dépense à prévoir pour des études universitaires.

La hausse des prix de revient pendant une période d'inflation présente des difficultés et des dangers tout particuliers pour les manufacturiers, même s'il leur semble, surtout en période d'inflation accélérée, qu'ils en retireront certains avantages dans un avenir immédiat, parce que le consommateur résistant moins à l'augmentation des prix, leurs bénéfices seront plus importants. Pris entre l'inflation de leurs frais et la pression exercée par les importations, les manufacturiers constatent que les fabricants d'autres pays empiètent de plus

en plus sur leurs marchés au Canada et à l'étranger. Les bouleversements financiers que provoque l'inflation au chapitre de la dépréciation des biens peuvent facilement passer inaperçus jusqu'au moment où une société ou une industrie constate lorsqu'il s'agit de remplacer ces biens, que le coût en est considérablement accru.

Dans son exposé budgétaire du 9 avril 1959, le ministre des Finances a décrit de la façon suivante les injustices, les dangers et les bouleversements causés par l'inflation: "Laugmentation constante des prix de revient et la hausse continuelle des prix signifient l'inflation. Elles affaiblissent nos positions à l'intérieur du pays et à l'étranger du point de vue de la concurrence, tout en réduisant les possibilités d'emploi utile et productif. L'effort est détourné des fins productives vers le gaspillage que constituent les procédés spéculatifs qui engendrent, à leur tour des difficultés d'adaptation et le déclin économique. Plus encore, elles imposent une lourde charge à ceux qui touchent un revenu fixe et à ceux qui sont normalement les moins capables de se protéger eux-mêmes. Elles mènent au partage inégal des fruits du progrès et déçoivent ceux qui espèrent, à juste titre, un certain rendement de leur labeur. Je vois une certaine corrélation entre l'augmentation de la production à longue échéance et l'équité de sa répartition, lesquelles dépendent toutes deux de la stabilité raisonnable des prix."

La politique monétaire et l'inflation

Comme nous l'avons dit, l'Association estime qu'il vaut infiniment mieux prendre des mesures pour combattre l'inflation que de passer d'un extrême à l'autre, soit, de la grande prospérité nourrie par l'inflation à la crise qui cause tant de dégâts. Les données dont on pourrait se servir pour déterminer le bon moment de prendre des mesures contre l'inflation, et la portée que ces mesures devraient avoir sont évidemment imparfaites et renferment des lacunes; toutefois nous sommes suffisamment bien renseignés pour arrêter la marche de l'inflation si nous avons la volonté de le faire. Il faudrait que tous les Canadiens se rendent compte que, si les mesures anti-inflationnistes sont souvent âpres, elles sont cependant beaucoup moins désagréables que les conséquences du mal.

L'Association estime qu'en chargeant la Banque du Canada de réglementer le crédit et le cours de l'argent au mieux des intérêts de la vie économique du pays, et en prenant des dispositions pour que cette institution accomplisse sa tâche sans subir d'influence politique, le Parlement a agi fort sagement. Le premier objectif d'une politique monétaire devrait être l'établissement dune monnaie saine, la "cherté de l'argent" ou, au contraire, l'abondance des disponibilités monétaires n'étant, en elles-mêmes, ni bonnes ni mauvaises. Une politique monétaire peut et doit être conçue de façon à aider à atténuer les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi, mais il ne faudrait pas la porter aux dernières extrémités en s'efforçant de créer ou de renverser une tendance fondamentale de l'économie.

Il y a un aspect de l'application des restrictions monétaires qu'il convient d'examiner de plus près, savoir, l'inégalité de leurs répercussions sur divers secteurs de l'économie et sur différentes régions géographiques. Certains secteurs sont particulièrement sensibles aux restrictions tandis que d'autres, parce qu'ils disposent de ressources financières à l'extérieur ou qu'ils se trouvent hors de la portée immédiate de la banque centrale, s'en ressentent moins.

Malgré ces lacunes, il vaut mieux suivre une politique monétaire pour atténuer les fluctuations excessives que d'avoir recours à la réglementation et à l'ingérence directe dans les affaires. Une telle réglementation ne sert qu'à traiter les symptômes de la maladie, et ne s'attaque pas aux causes. Pour

citer un exemple, la réglementation des prix, qui rebute tout simplement la production, a tendance à aggraver les problèmes qu'elle est destinée à résoudre.

Dans le mémoire qu'elle soumettait au ministre des Finances en mai 1958, l'Association faisait la recommandation suivante: "Nous recommandons que des experts indépendants, peut-être même des experts internationaux, soient chargés d'examiner à fond la structure et les rouages financiers de la nation et de faire porter tout spécialement leur attention sur les effets et les lacunes de notre politique monétaire dans son application. Une telle étude devrait comporter, entre autres choses:

1. l'examen du régime bancaire, banques commerciales, banques d'épargne et banque centrale, en faisant particulièrement attention à son efficacité au point de vue de la répartition équitable des fonds disponibles parmi les gros emprunteurs, les emprunteurs moyens et les petits emprunteurs et, réciproquement, de la répartition uniforme du fardeau que représente la rareté des capitaux en période de restrictions monétaires;
2. l'étude du rôle que jouent d'autres institutions prêteuses, dont certaines sont hors de portée des pouvoirs monétaires de la Banque du Canada;
3. l'étude des moyens à adopter en vue d'augmenter les facilités d'escompte sur le marché des capitaux, afin que les hypothèques, les effets du commerce d'exportation et autres puissent être négociés plus aisément. (A titre d'exemple, on pourrait étudier l'à-propos d'abolir les restrictions juridiques apportées à l'escompte dans le cas des prêts accordés sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation afin que le marché des capitaux privés puisse participer davantage à la construction de logements à bon marché.)

Il est assez certain que pendant les quelques mois à venir les capitaux de nouveau, seront rares. L'Association est par conséquent fort satisfaite que M. Ulric Roberge, président de l'Association canadienne des banquiers ait annoncé, le 14 mai 1959, qu'on s'efforcerait tout particulièrement de satisfaire aux besoins essentiels de crédit des petits emprunteurs.

Si nous avons parlé de "rareté des capitaux" c'est uniquement afin de dépeindre de façon précise l'état du marché financier lorsque l'offre de fonds augmente moins rapidement que la demande qui en est faite. Nous ne voulons pas dire par là que les disponibilités d'approvisionnements monétaires soient comprimées inutilement ou de manière anormale. Cet état de choses est, dans le dernier cas, évidemment, à la fois le résultat et la cause de la pression exercée par l'inflation, parce que l'augmentation des taux d'intérêt se reflète dans l'accroissement des prix de revient. L'Association estime toutefois que, de même que dans le cas d'autres marchandises et services, le mécanisme des prix et le libre jeu de l'offre et de la demande offrent le meilleur moyen de réglementer les fonds que l'on distribue à ceux qui en ont besoin et qui en font bon usage.

Dépenses du gouvernement et financement du déficit

D'après les constatations qu'on a pu faire au sujet de l'inflation, il est de toute évidence que les mesures fiscales appliquées par les gouvernements ont joué un rôle très important; en effet, les gouvernements ont, à l'occasion, pris des dispositions qui n'ont servi qu'à stimuler et à accentuer la dépense qui, déjà dépassait la mesure.

Au cours des 20 dernières années, les Canadiens, en partie à cause des exigences de la guerre et de la période d'incertitude qui a suivi, ont peu à peu cédé au gouvernement une place de plus en plus importante dans la vie économique

du pays. Cette tendance ne s'est pas manifestée spontanément; elle a été créée en partie par les demandes émanant de certains groupements qui souhaitaient que le gouvernement les aide à surmonter les difficultés particulières auxquelles ils devaient faire face ou, encore, les mette sur le même pied que ceux qui bénéficiaient de subventions. Les effets de cette tendance se reflètent dans la demande toujours croissante de crédits à tous les échelons du gouvernement. On trouvera à l'appendice III une comparaison entre le taux d'expansion des gouvernements et l'augmentation de leurs frais, et les taux d'accroissement survenus dans d'autres domaines de l'économie canadienne. On constatera qu'à tous les niveaux du gouvernement la dépense annuelle (non compris les virements intergouvernementaux) ont augmenté de 156 p. 100 depuis 1949, alors que le produit national brut ne s'est accru que de 97 p. 100. L'an passé, les dépenses gouvernementales ont été égales à 31 p. 100 du produit national brut, ce qui représente une augmentation de 23 p. 100 sur 1949. Les effectifs du gouvernement fédéral (exception faite des agences gouvernementales, des sociétés de la couronne et des forces armées) ont augmenté de 46 p. 100 pendant la même période, alors que l'accroissement de la population n'a été que de 34 p. 100.

Les divers partis politiques s'étant efforcés à qui mieux mieux de s'attirer des voix en promettant à l'un ou l'autre groupe d'électeurs une part plus généreuse des deniers de l'État, il existe aujourd'hui au Canada un des régimes de sécurité sociale le plus ample et le plus coûteux au monde. La plupart des autorités compétentes sont d'accord pour dire qu'à cause du fardeau paralysant que constitue l'accroissement constant des dépenses gouvernementales et de l'effet débilitant du socialisme d'État, notre économie penche nettement vers l'inflation.

L'Association convient que notre société doit s'efforcer de soulager la misère et d'éliminer les cas de dénuement. Il ne faudrait pas, cependant, que les fonds affectés à cette fin dépassent nos moyens financiers. Nous essayons d'atteindre ce but trop rapidement et nous nous appliquons à redistribuer les richesses et le revenu au lieu de stimuler le progrès et les placements qui sont les seuls moyens d'augmenter la richesse et le revenu de la nation.

L'Association est parfaitement d'accord que le gouvernement prenne des mesures en vue de résoudre le grave problème du chômage; toutefois s'il porte les choses à l'extrême en cherchant à éliminer totalement le chômage, il agira à l'encontre de ses propres intentions, d'où les frais et de là les prix, augmenteront sans cesse. Nul ne saurait nier tout le mal causé par le chômage proprement dit, mais il ne faut pas oublier que la statistique du chômage comprend aussi les personnes qui changent d'emploi, celles qui cherchent une meilleure place, les malades, ceux qui sont mis à pied ou qui, pour des raisons personnelles ne désirent pas quitter une localité déterminée où la main-d'œuvre est abondante, pour une autre où il y a pénurie.

Les tentatives massives qui ont été faites pour redistribuer les richesses et le revenu par les virements de fonds, le soutien des prix, les subventions et autres moyens, ont empêché les prix de baisser mais n'ont pas mis fin au chômage.

Comme M. Graham Towers le disait à Toronto en novembre 1957, "Un régime qui mettrait toute la population à contribution dans l'espoir de récolter quelques avantages pour un groupe variable qui représenterait, mettons, 2 ou 3 p. 100 de la classe laborieuse, serait quelque peu ridicule."

Il est sans doute parfaitement légitime de dépenser de l'argent dans l'intention de réduire le chômage en période de régression économique, mais l'expérience révèle qu'il y a de graves lacunes dans l'application de ce principe. Tout d'abord les programmes du gouvernement en matière de dépenses ont tendance à prendre racine et à s'installer de façon permanente, ou bien la somme envisagée augmente. Vient ensuite le délai qui se produit avant qu'une

décision de lancer un programme d'amorçage ne se traduise en nouvelles dépenses. Il en résulte que la demande d'argent, de main-d'œuvre et de fournitures dont on a besoin pour l'exécution du programme atteint son point maximum quand les affaires ont déjà commencé à reprendre, de sorte qu'elle rivalise avec celle des entreprises qui cherchent à s'agrandir et à augmenter leur personnel. La situation actuelle témoigne de ce conflit.

L'effort que fait le gouvernement en vue de combler son déficit de caisse atteint le marché monétaire à un moment où les capitaux disponibles suffisent à peine aux besoins créés par l'accélération des affaires qui fait augmenter les effectifs, les ventes et les inventaires, et par la reprise de vitesse qui s'opère dans la modernisation et l'expansion des usines et des services. Il en résulte que les taux d'intérêt augmentent sans cesse, ce qui ajoute sensiblement aux frais courants et aux dépenses à long terme tant de l'entreprise privée que du gouvernement. A l'heure actuelle le premier taux des banques à charte, à savoir celui qu'elles exigent des emprunteurs commerciaux de premier ordre, est de 5¾ p. 100, ce qui, la limite réglementaire étant de 6 p. 100, ne laisse qu'un écart d'un quart pour cent entre le taux payé par les emprunteurs les plus sûrs et ceux qui offrent le plus de risques. Si les banquiers ne promettaient pas d'avoir certains égards pour une juste répartition des prêts, la majeure partie des capitaux disponibles pour le crédit, vu que la marge est aussi étroite, se trouveraient entre les mains des gros emprunteurs, ce qui réduiraient le montant disponible pour les petits emprunteurs qui, dans l'ensemble, sont au nombre de ceux qui offrent le plus de risques. Il arrive également, lorsque les taux d'intérêt sont aussi élevés que le gouvernement, à ses échelons inférieurs, et d'autres gros emprunteurs trouvent plus avantageux de se procurer des fonds aux États-Unis. Aussi, ces fonds étant transférés au Canada, font-ils augmenter la valeur d'échange du dollar canadien, ce qui ajoute encore aux difficultés auxquelles les manufacturiers et autres producteurs canadiens ont à faire face sur les marchés internationaux, et cela au détriment de l'emploi au Canada.

Comme nous venons de le démontrer, certaines dépenses faites par le gouvernement dans l'intention de réduire le chômage, non seulement ne remédient pas au mal mais peuvent entraîner un autre inconvénient, celui de l'inflation. Il s'ensuit que toute mesure que l'on prend pour permettre à l'industrie d'augmenter l'embauchage et la production devrait également aider à maintenir la stabilité des prix et à éliminer certaines causes indirectes d'inflation. Nous signalons, à titre d'exemple, qu'il serait souhaitable qu'on accorde des indemnités de dépréciation accélérée et que l'on mette des tarifs appropriés en vigueur afin d'encourager la production et l'embauchage, chaque fois qu'il serait possible de le faire sans profondément bouleverser les prix et sans interrompre les approvisionnements.

Les besoins de la défense nationale constituent sans aucun doute un élément important des dépenses du gouvernement. Lorsque des préparatifs s'imposent en prévision d'une guerre totale, il est impossible de juger de façon certaine si l'un ou l'autre montant dépensé est ou non suffisant. Tout en respectant la compétence des experts militaires, nous prétendons que le montant à dépenser se fonde bien davantage sur la somme d'argent que les contribuables pourraient et voudraient fournir, que sur les besoins réels. Il en est de même, ou presque, dans le cas des adjonctions que l'on fait à notre capital social, des dépenses à l'égard de l'éducation, de la construction des routes, de l'exploration et de la mise en valeur du Nord canadien et ainsi de suite.

On croit généralement que les impôts aident à combattre l'inflation et qu'un budget équilibré suppose une politique fiscale neutre. A vrai dire ce n'est pas

toujours le cas. Les impôts et les taxes qu'on prélève sur les entreprises commerciales et sur les produits servant à la fabrication, ajoutent aux frais de production; en outre, ils tendent à monter en pyramide à mesure que les articles fabriqués passent par les différents stades de la production et de la distribution. Il est possible que l'accroissement des prix qui en résulte fasse baisser le volume matériel des ventes de marchandises et services autres que les denrées et services de première nécessité, mais il est plus probable que le résultat immédiat soit une augmentation des prix, ceux-ci croissant à mesure que les impôts viennent s'ajouter aux autres frais.

Il est sans doute vrai que dans la plupart des cas les dépenses du gouvernement, pour des raisons politiques et positives, sont irréductibles; néanmoins, tout gaspillage et toute dépense inutile de la part des services administratifs et militaires peut ajouter des sommes importantes à ce que ces services coûtent au pays. Le gaspillage et l'incompétence sont plus susceptibles de se manifester aux époques où il y a un excédent budgétaire, mais ils ont également tendance à se maintenir en temps "d'austérité économique" sous forme de pratiques profondément enracinées et de frais de capital artificiellement accrus. Nous estimons que malgré la vigilance qu'exercent les comités parlementaires, le Conseil du Trésor et l'auditeur général, ces frais réductibles ne sont nullement négligeables et qu'il importe de les combattre sans relâche.

Le gouvernement exerce une surveillance étroite et s'applique avec ardeur à exécuter les lois destinées à empêcher les monopoles dans le domaine de la fabrication et du commerce afin que la clientèle puisse obtenir le plus possible pour son argent. Le gouvernement, la plus importante de toutes les entreprises et celle qui constitue un monopole intégral, a donc une lourde responsabilité morale et il se doit d'exercer une surveillance tout aussi étroite et de s'appliquer avec tout autant d'ardeur à scruter minutieusement et inlassablement ses propres dépenses afin que ses clients, les contribuables, obtiennent le plus possible pour leur argent. Il convient de féliciter le gouvernement d'avoir mis le public en garde et de l'avoir averti qu'il fallait mettre fin aux intransigeances et aux dépenses qui exercent une pression et conduisent à l'inflation. Toutefois, charité bien ordonnée commence par soi-même et, pour employer un second proverbe, l'exemple vaut mieux que le précepte.

Si on veut arrêter l'inflation il faudrait que les gouvernements, à tous les échelons, restreignent leurs dépenses et les empêchent d'augmenter plus rapidement que la production nationale. La solution de ces problèmes appelle une probité politique exceptionnelle et l'application de principes de gouvernement sûrs et éprouvés. Nous osons espérer que cette auguste Chambre, à la suite de vos constatations, engagera sa responsabilité et fera tout en son pouvoir pour atteindre ces fins.

Vœux

a) Nous préconisons que le gouvernement déclare clairement et sans équivoque qu'il est résolu à combattre l'inflation et à l'empêcher de miner davantage notre économie, et qu'il s'efforcera d'empêcher la progression du socialisme d'État, lequel porte atteinte à l'indépendance individuelle, à l'épargne et à l'initiative alors qu'il récompense l'irresponsabilité, l'imprévoyance et l'habitude de compter sur autrui. L'Association partage l'opinion selon laquelle le gouvernement devrait avant tout créer une ambiance propre à permettre à l'entreprise privée de mieux répondre aux besoins et à la demande de la collectivité; elle condamne sans équivoque toute ingérence arbitraire dans l'activité des établissements de commerce.

b) L'Association recommande que le gouvernement fédéral équilibre au plus tôt son budget, et aussi qu'il élimine son déficit de caisse en

réduisant ses dépenses partout où ceci est possible et en évitant, pour le moment, d'engager davantage les fonds publics.

c) Elle préconise que le gouvernement utilise l'accroissement prévu de ses revenus pour abaisser le plus tôt possible le régime des impôts, conformément à une solide politique fiscale à longue échéance, ce qui stimulerait l'entreprise privée et lui permettrait de créer de nouvelles possibilités d'emploi pour la population croissante du Canada.

d) Réitérant la recommandation qu'elle a faite au gouvernement fédéral en septembre 1957 et qu'elle a exposée par la suite dans ses mémoires au ministre des Finances, l'Association préconise qu'une commission royale, ou quelque autre institution indépendante appropriée, soit chargée d'enquêter sur l'organisation actuelle et les méthodes suivies dans l'administration des divers ministères du gouvernement afin d'identifier et d'éliminer les causes du gaspillage, de l'incompétence et des dépenses inutiles.

e) Comme nous l'avons déjà dit, nous souhaitons que la structure financière du pays soit étudiée de nouveau et qu'on apporte une attention toute particulière à la politique monétaire et à son application.

Salaires

Une autre grave pression, qui continue de s'exercer sur l'économie canadienne et qui pousse à l'inflation, provient du pouvoir monopolisant des syndicats qui cherchent continuellement à hausser les salaires et, par conséquent, les prix, indépendamment de l'offre et de la demande des produits visés et de l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre. A cet égard nous insistons sur le fait que l'Association s'oppose à tout accroissement de la monopolisation, quelle qu'en soit la forme; toutefois les dangers que celle-ci présente sont beaucoup plus répandus lorsqu'elle influe sur les facteurs de la production. A l'heure actuelle la loi interdit effectivement à l'industrie tout contrôle monopolisant à l'égard des biens et des prix; toutefois, à cause des puissants syndicats qui s'étendent à toute une industrie, la main-d'œuvre est de plus en plus en mesure de restreindre le commerce, car ces syndicats exercent aujourd'hui une autorité excessive qui équivaut au monopole.

M. Roger M. Blough, président de la *United States Steel Corporation* déclarait dernièrement que: "Si l'on considère tout le processus de la fabrication, depuis la matière première jusqu'au produit fini, les frais de main-d'œuvre, directs et indirects, se chiffrent à 75 ou 80 p. 100 du montant global des frais." Une récente enquête menée aux États-Unis par le *National Industrial Conference Board* révèle que, déduction faite des impôts, sur chaque dollar de revenu produit par économie nationale, la main-d'œuvre reçoit 83.2c., tandis qu'une autre étude effectuée par la *Econometric Specialists Inc.* indique que la part qui revient à la main-d'œuvre est de 76 à 85 p. 100. Quelle que soit la proportion cela montre de manière frappante à quel point les frais de main-d'œuvre s'accumulent à mesure que les marchandises passent par les divers stades de la production, de la transformation des matières premières à la construction et à la fabrication d'articles finis, et par ceux de la distribution.

Lorsque la main-d'œuvre demande et reçoit une augmentation de salaire, l'entrepreneur peut agir de plusieurs façons. Il peut absorber tout ou partie de l'augmentation en acceptant un bénéfice moindre si, ce qui est fort peu probable à cause de la concurrence, celui-ci n'a pas été réduit au minimum dont il a besoin pour laisser des capitaux dans l'affaire et pour attirer de nouveaux placements en vue de son expansion. Il peut décider de faire face à l'augmentation en prélevant sur son capital, à savoir, en puisant à même les réserves qu'il s'est constituées au titre de la dépréciation, et ainsi de suite.

Il peut stabiliser ou réduire ses frais de main-d'œuvre en réduisant son personnel, en installant de l'outillage ou en adoptant des procédés techniques qui permettent de réduire le nombre d'employés, ou simplement en liquidant son affaire. Il peut réduire ses frais de matières premières en utilisant des succédanés moins coûteux ou en se servant de procédés et d'outillage plus perfectionnés pour transformer ces matières en produits finis. Tous ses autres frais étant relativement inflexibles, il lui reste encore le choix d'augmenter ses prix. Toutefois, comme nous le constatons depuis la fin de la guerre, les salaires augmentant à un rythme plus rapide que celui auquel la direction peut adopter des matières premières nouvelles ainsi que des méthodes et de l'outillage perfectionnés qui lui permettraient de maintenir ses frais au même niveau, il devient de plus en plus difficile pour un industriel de décider s'il devrait augmenter ses prix ou liquider son affaire. Ces augmentations de prix conduisent à l'inflation et, s'il n'y a pas inflation, l'accroissement des salaires à un rythme plus rapide que celui de la productivité entraîne le chômage.

Au cours de son témoignage devant le *National Industrial Conference Board,* en 1957, M. Ewan Clague, commissaire de la statistique du travail au département du Travail des États-Unis a clairement démontré, premièrement, qu'un étroit rapport s'établit à la longue entre le coût unitaire de la main-d'œuvre et le prix des produits finis; deuxièmement, que les salaires en dollars courants, y compris les divers avantages marginaux, ont continuellement dépassé l'accroissement de la productivité, et troisièmement, que les augmentations de salaire se transmettent rapidement, et sur une vaste échelle, de la main-d'œuvre hautement organisée aux secteurs qui ne le sont pas, et même aux catégories des employés de bureau.

On prétend assez souvent que l'accroissement annuel de la productivité nationale, s'il était possible de le mesurer permettrait de juger si les augmentations de salaire qu'on réclame sont raisonnables. Toutefois cette proposition ne tient pas compte du fait que, la plupart du temps, l'amélioration de la productivité, exprimée en travaux de recherche et en mises de fonds, coûte fort cher, et que les bénéfices réalisés grâce à l'amélioration de la productivité devraient, autant que possible, être employés à faire baisser les prix.

Les porte-parole des syndicats prétendent, c'est même un thème qu'ils exploitent beaucoup,—que la hausse du niveau des salaires "met plus d'argent en circulation" et stimule la dépense; comme celle-ci à son tour, fait augmenter la production, il en résulte une amélioration générale de la prospérité nationale. Si ce raisonnement vaut pour les augmentations de salaire qui n'ont aucun rapport avec l'accroissement de la productivité, il devrait être tout aussi valable dans le cas des autres dépenses improductives, telles que celles qu'entraînent la solde et les indemnités des membres des forces armées, les allocations familiales et les prestations de sécurité de la vieillesse, ainsi que la rémunération de tous les salariés canadiens et toutes les personnes travaillant pour leur compte; il devrait même s'appliquer aux "dividendes" mensuels promis par les premiers théoriciens du Crédit social. Il est parfaitement exact qu'il y aurait ainsi plus de dollars en circulation, mais seulement au prix d'une dévaluation correspondante de ces dollars. Si les consommateurs canadiens peuvent se permettre de payer plus cher les articles qu'ils achètent à cause du coût de la main-d'œuvre, comment saurait-on prétendre que ces mêmes consommateurs n'ont pas les moyens d'acheter des quantités plus importantes de marchandises? Un tel raisonnement suppose tout bonnement que nous pouvons nous enrichir en dépensant de l'argent. C'est, en somme, une recette pour préparer l'inflation.

Vœu

L'Association préconise qu'on rétablisse un meilleur équilibre pour les négociations collectives en mettant fin à l'exemption relative dont les syndicats

bénéficient à l'égard des poursuites intentées sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et sous l'empire du Code criminel, de même qu'à l'immunité dont ils jouissent, dans la pratique à l'égard des poursuites en dommages-intérêts.

Attente de l'inflation

Dans une société libre, le cours des événements économiques est déterminé par les décisions que prennent des millions d'individus quant à l'emploi de leurs ressources, selon qu'ils dépensent ou économisent leur argent, ou selon qu'ils fournissent leur travail ou s'en abstiennent comme pendant leurs heures de loisir. Vu la complexité même de notre société il est impossible de prévoir avec certitude à quel point ces décisions seront influencées par les diverses circonstances qui pourront se présenter. Si elle se répandait, la peur de l'inflation ou, selon le gouverneur de la Banque du Canada, la psychose de l'inflation, exercerait une influence des plus puissantes. Cette peur provoque une ruée générale de la part des particuliers, des sociétés, et même des organismes gouvernementaux, qui cherchent à en profiter ou à s'en protège. L'ensemble des résultats de leurs actes fait inévitablement pencher la balance et accélère la progression vers l'inflation.

Cette peur est répandue au Canada à l'heure actuelle. Il se pourrait qu'on constate par la suite, comme le prévoit M. Coyne, que cette crainte a été exagérée, mais il n'en sera ainsi que si l'on prend des mesures positives, telles que celles que nous avons préconisées.

Le secteur des affaires

Dans son exposé budgétaire de 1959, le ministre des Finances en parlant du comportement des prix pendant la dernière régression économique et de la baisse des prix qui devrait normalement avoir lieu en vue des progrès techniques, a dit ceci:

> Il est évident, toutefois, que l'évolution des méthodes régissant la détermination des prix par les entreprises du syndicalisme et même de notre démocratie politique détermine des conditions plus rigides qui font obstacle au libre jeu des divers éléments de la concurrence, et favorise ainsi l'inflation et la hausse des prix.

L'Association des manufacturiers canadiens, de par sa constitution et sa ligne de conduite, est explicitement exclue de toute activité dans le domaine de la structure des prix ou des méthodes régissant la détermination des prix. C'est pourquoi nous ne prétendons pas connaître à fond ce sujet et, d'ailleurs, nous n'avons pas étudié les répercussions réciproques des prix.

Étant donné que les consommateurs résistent moins à la hausse des prix du fait que leurs revenus ont augmenté rapidement et qu'ils s'attendent en général que l'inflation se poursuive, il se pourrait, comme le ministre des Finances le donne à entendre, que certains prix aient été haussés plus qu'il ne fallait afin de soulager la tension immédiate créée par l'accroissement du prix de revient. Notre régime de libre entreprise et de libre concurrence cependant, a évidemment tendance à exercer une pression continuelle sur les prix afin de les empêcher d'augmenter, aussi, lorsque de tels excès se produisent, le commerce s'en occupe-t-il rapidement et sans détour. Les données du Bureau fédéral de la statistique sur les bénéfices réalisés par les sociétés appartenant à l'industrie manufacturière (voir Appendice III) révèlent qu'en 1958 le total des bénéfices n'était que de 32 p. 10 supérieur à celui de 1949, alors que le produit national brut avait augmenté de 97 p. 100. En laissant de côté les bénéfices marginaux et en ne tenant aucun compte de la diminution des heures de travail, les salaires hebdomadaires ont augmenté de 67 p. 100 depuis 1949 et dépassent de 33 p. 100 l'augmentation de l'indice des prix à la consommation

(voir Appendice IV). Un résumé des données que l'Association a obtenues au cours de ses propres enquêtes sur les ventes et les bénéfices réalisés par ses membres pendant les onze dernières années est présenté dans la circulaire CMA nº 3075 du 14 mai 1959, dont un exemplaire est joint au présent mémoire. Ces données, en prenant de nouveau 1949 comme base, montrent que pour l'année en question les bénéfices ont été égaux à 5.8 p. 100 des ventes, qu'ils n'ont dépassé ce chiffre que deux fois seulement (7.1 p. 100 en 1950, et 5.9 p. 100 en 1955) et que pendant les trois dernières années ils ont baissé petit à petit pour atteindre 4.6 p. 100 en 1958.

Lorsqu'on étudie les bénéfices il faut toujours se rappeler que ceux-ci constituent à la fois la source la plus importante des capitaux et le meilleur moyen d'attirer les capitaux dont on a besoin pour améliorer les moyens de production et les possibilités d'emploi, pour effectuer des recherches et pour introduire de nouveaux procédés techniques permettant de fabriquer de nouveaux articles, d'abaisser les frais de production à l'unité, et aussi d'améliorer continuellement notre niveau de vie. Ces mêmes facteurs jouent un rôle capital dans la lutte que nous menons pour maintenir et améliorer notre position sur les marchés du Canada et, en ce qui concerne les exportations, sur ceux du monde entier.

En résumé, l'Association préconise:

1° que le gouvernement fédéral indique clairement son intention de ne pas permettre que l'inflation suive son cours, sournoisement ou d'autre façon;

2° qu'on empêche les dépenses du gouvernement de s'accroître davantage et qu'on s'efforce avec la dernière énergie d'éliminer le gaspillage et l'incompétence dans l'emploi des deniers publics;

3° que le coûteux fardeau des impôts soit allégé dès que les conditions fiscales le permettront;

4° qu'un organisme indépendant étudie la structure financière du Canada particulièrement en ce qui a trait à l'application de la politique monétaire;

5° qu'on retire aux syndicats le privilège qui leur permet d'exercer le pouvoir d'un monopole lorsqu'il s'agit d'obtenir des augmentations de salaire.

Nous ne croyons guère que des exhortations à la modération puissent aider à combattre l'inflation, et nous réaffirmons notre foi dans l'influence puissamment stabilisatrice d'une économie fondée sur la libre entreprise à condition que les éléments stabilisateurs et les sauvegardes qu'elles renferment puissent jouer avec un minimum de gêne.

Signatures: W. H. EVANS,
président.
J. C. WHITELAW,
directeur général.

Le PRÉSIDENT: Je vous félicite de cet excellent mémoire et de la façon dont vous nous l'avez présenté, monsieur Calder. Messieurs les sénateurs, vous pouvez maintenant poser des questions.

Le sénateur EULER: D'après les divers mémoires qu'on nous a présentés, monsieur le président, il semble y avoir un point sur lequel tous les intéressés sont d'accord, soit, que nous dépensons trop d'argent. Je songe surtout aux dépenses du gouvernement et, à cet égard, je crois que les témoins ont raison. Des directeurs de banques et de compagnies d'assurance, des représentants de l'Association des Manufacturiers canadiens et d'autres encore, ont exprimé la même opinion.

Je relève la question des dépenses quoique le témoin ait proposé des mesures que l'on pourrait prendre dans d'autres domaines également. Il a cité deux cas où les dépenses sont trop élevées; peut-être pourrait-il nous donner d'autres explications à cet égard. Voici le cas dont il est question à la page 8:

> Les divers partis politiques s'étant efforcés à qui mieux de s'attirer des voix en promettant ... une part plus généreuse des deniers de l'État...

Je ne vous en citerai pas plus long; j'ajouterai simplement que les auteurs semblent plus ou moins critiquer ce que nous appelons le socialisme d'État, les dépenses que nous faisons pour des fins sociales, telles les allocations familiales et autres. Le témoin pourrait peut-être développer un peu ce point.

Mais avant qu'il le fasse je voudrais attirer son attention sur une autre question qu'il pourrait peut-être nous expliquer davantage. Il a parlé des fortes sommes que nous dépensons à l'égard de ce que nous appelons nos programmes de défense. Il a dit, à la page 10 du mémoire:

> Les besoins de la défense nationale constituent sans aucun doute un élément important des dépenses du gouvernement.

Je ne suis pas tout à fait sûr que la défense nationale relève du gouvernement.

> Lorsque des préparatifs s'imposent en prévision d'une guerre totale, il est impossible de juger de façon certaine si l'un ou l'autre montant dépensé est ou non suffisant. Tout en respectant la compétence des experts militaires, nous prétendons que lorsqu'ils décident du montant à dépenser ils se fondent bien davantage sur la somme d'argent que les contribuables pourraient et voudraient fournir, que sur les besoins réels.

J'attire tout particulièrement votre attention sur la dernière phrase "que sur les besoins réels".

Comme messieurs les sénateurs le savent, j'ai bien souvent déclaré que l'argent que nous dépensons, environ 1,600 millions de dollars cette année, aux fins de la prétendue défense est en grande partie gaspillé. Je sais bien que beaucoup de mes collègues ne partagent pas mon opinion à cet égard, mais je répète que l'argent qu'on consacre à la prétendue défense est gaspillé parce que, vu les engins de guerre dont on se sert aujourd'hui, ces sommes ne répondent pas aux besoins. Je songe en particulier au projectile intercontinental contre lequel, paraît-il, il n'y a pas de défense. Par conséquent ne serait-il pas possible de réduire considérablement ces dépenses. Ensuite, on pourrait même réduire les impôts comme le témoin vient de le proposer et de le recommander. Je me demande si le témoin prendrait sur lui de nous exprimer une opinion à cet égard, au sujet des dépenses pour des fins militaires.

M. CALDER: Si vous le permettez, monsieur le président, je vais commencer par la dernière question puisque monsieur le sénateur en a traité plus longuement. Cette question de l'argent qu'on dépense pour la défense nous préoccupe tous. Je tiens à vous faire remarquer que, dans notre mémoire, nous parlons du coût de la défense par rapport au financement du déficit de caisse du gouvernement et nous nous efforçons de démontrer comment ce déficit contribue à l'inflation. Maintenant, pour dire qu'une dépense déterminée est exagérée ou inutile et qu'elle cause par conséquent un déficit il faudrait, me semble-t-il, examiner la question de très près. Nous proposons qu'on étudie le fonctionnement des services gouvernementaux afin d'établir qu'il n'y a pas de gaspillage, ce qui revient au même. Pour ma part je ne me permettrais pas de dire si les sommes qu'on consacre en ce moment à la défense sont trop importantes ou insuffisantes. Il faudrait pour cela étudier la question de très près et recueillir beaucoup de renseignements sur le plan d'ensemble de la défense. Nous indiquons dans notre mémoire que, malheureusement, les dépenses aux fins de la défense se font d'après les disponibilités

ou les moyens de financer le déficit plutôt que d'après les besoins réels. Or, si nous trouvions le moyen d'étudier ces besoins réels et de découvrir en quoi ils consistent, nous saurions si ces dépenses sont exagérées ou, au contraire, insuffisantes.

Le sénateur EULER: Puis-je poser une autre question? Croyez-vous que le gouvernement aurait raison de faire de fortes dépenses aux fins de la défense simplement pour fournir de l'emploi?

M. CALDER: Non, j'estime qu'il n'aurait pas raison...

Le sénateur EULER: Moi non plus.

M. CALDER: . . .de le faire uniquement à cette fin.

Le sénateur MACDONALD: Si on devait tout à coup réduire considérablement ces dépenses, cela influerait sans doute sur l'emploi?

M. CALDER: Oui, monsieur le président. Je crois qu'il est plus sage d'éviter les changements brusques. S'il y a des changements à faire il importe, je crois, de les effectuer lentement. Il y a plusieurs cas d'urgence où nous n'avons pas eu l'occasion de modifier petit à petit la situation et nous avons vu les résultats. Des changements se sont produits du jour au lendemain lorsque la guerre a éclaté ou quand il y a eu d'autres événements de la sorte, et toute l'économie du pays en a été sérieusement bouleversée. La même chose pourrait se passer si, par caprice, quelqu'un agitait une baguette magique en disant "A partir de demain nous ne dépenserons plus d'argent aux fins de la défense". Ce serait trancher dans le vif.

Le sénateur EULER: Monsieur le président, le témoin n'a répondu qu'à une de mes questions et je lui en ai posé deux.

M. CALDER: La première question se rapporte aux efforts que l'on fait de certains côtés pour gagner des suffrages en offrant des avantages sociaux de plus en plus variés. Si cela comporte un reproche, ce reproche s'adresse à ceux qui se laissent influencer par de telles promesses. Évidemment, je crois bien qu'il y aura toujours des Canadiens qui seront influencés de cette façon si nous ne nous efforçons pas d'empêcher l'inflation en attachant toute l'importance voulue à l'indépendance, à l'épargne et à la prévoyance individuelles. Il faudrait essayer de convaincre les Canadiens qu'ils peuvent, par leurs propres efforts, se faire des réserves pour l'avenir et éliminer ainsi le danger d'inflation. Ce danger est bien évident et plus il s'accentuera plus les Canadiens réclameront qu'on leur vienne en aide de cette façon. Ils auront l'impression qu'il ne dépend plus d'eux de s'occuper de leur avenir. J'estime pour ma part, et je suis persuadé que l'Association partage cette opinion, qu'il est extrêmement important pour notre économie que les Canadiens aient confiance en eux-mêmes et qu'ils se sentent capables de se tirer d'embarras sans recourir de plus en plus aux gouvernements ou à d'autres.

Le sénateur EULER: Vous estimez donc qu'il y a un peu trop de paternalisme?

M. CALDER: Je crois que le paternalisme a changé de place, qu'il est passé de l'entreprise au gouvernement. De nos jours, le gouvernement est devenu le grand manitou qui est censé guérir tous les maux et soulager tous les ennuis. Il existe, certes, des gens qui se trouvent réellement dans l'embarras et je ne voudrais pas trop généraliser, mais je crois que si nous fournissions aux Canadiens l'occasion de prendre leurs propres dispositions ils ne demanderaient pas mieux. C'est, en réalité, ce qu'ils préféreraient.

Le sénateur CROLL: La question que je désire vous poser fait suite à celle du sénateur Euler et vous y avez déjà répondu en partie. J'ai deux questions à poser. Je crois comprendre, d'après les deux derniers paragraphes de la

page 8 de votre mémoire, que selon vous nos services sociaux sont considérables et fort coûteux et que nous procédons trop rapidement à cet égard. C'est l'opinion que vous exprimez dans ces deux paragraphes, n'est-ce pas?

M. CALDER: Oui, monsieur.

Le sénateur CROLL: Vous êtes d'accord? Dans ce cas, à part de nous dire qu'il faudrait permettre aux Canadiens de compter sur eux-mêmes, pourriez-vous mettre le doigt sur la source du mal et nous citer un exemple de programmes trop étendus ou trop coûteux, ou que l'on entreprend trop rapidement?

M. CALDER: Bien, je pourrais peut-être demander à un autre membre de notre délégation de répondre à cette question. Monsieur Pattison, voudriez-vous répondre à cette question? Si je ne me trompe la question du sénateur se rapporte à la sécurité sociale.

M. PATTISON: Je crois qu'on peut dire que la récente augmentation des prestations de vieillesse et des allocations familiales ne correspond pas aux moyens dont le gouvernement dispose. Au moment où cette augmentation a été accordée la caisse de sécurité de la vieillesse accusait déjà un déficit, et pour combler ce déficit on a augmenté l'assiette de l'impôt juste au moment où notre économie était en régression. Certaines de ces mesures sont incompatibles. C'est à peu près tout ce que je puis en dire.

Le sénateur CROLL: Permettez-moi de vous faire remarquer, monsieur Pattison, que si nous prenons la pension de vieillesse qui est entrée en vigueur en 1924... je crois bien que c'est en 1924...

Le sénateur MACDONALD: En 1926.

Le sénateur CROLL: Ah oui! A cette époque la pension de vieillesse était de $20, et maintenant elle est de $55. En supposant que la pension de vieillesse et sécurité de la vieillesse signifient la même chose, si nous comparons le produit national brut de cette époque avec celui de l'heure actuelle, la pension devrait être non pas de $55 mais d'environ $75.

M. PATTISON: Je pourrais peut-être vous donner quelques précisions à ce sujet. Les virements effectués par le gouvernement fédéral pendant les troisième et quatrième trimestres de l'an passé, non compris les versements d'intérêts, ont été égaux à 10 p. 100, ou plus, de notre revenu disponible, ce qui me paraît assez élevé.

Le sénateur CROLL: En tout cas vous dites que...

M. PATTISON: Je vous ai peut-être induit en erreur en choisissant un seul élément et en vous citant la sécurité de la vieillesse comme exemple. Je ne voulais nullement vous faire supposer que nous critiquions ce genre d'aide sociale.

Le sénateur CROLL: De quoi s'agit-il alors?

M. PATTISON: De ces 10 p. 100 qui, de nos jours, se sont accumulés petit à petit.

Le sénateur CROLL: Par conséquent il ne s'agit pas de sécurité sociale? Vous ne songiez pas aux mesures de sécurité sociale?

M. PATTISON: Il s'agit de tous les programmes se rapportant à la sécurité sociale, y compris ceux dont les municipalités et les provinces se chargent.

Le sénateur REID: Ne croyez-vous pas que la valeur du produit national brut est assez trompeuse? Nous pouvons constater que le produit national brut a augmenté ces dernières années mais, à mon avis, cela ne veut pas nécessairement dire que la production s'est accrue. Ce chiffre signifie bien souvent que c'est la valeur commerciale qui a augmenté. Il ne s'agit pas à vrai dire de la quantité de marchandises produites. Ce chiffre prête à confusion parce que notre production ne s'est pas tellement accrue. Il est question de l'augmentation de la valeur à cause de l'inflation.

M. PATTISON: Vous avez parfaitement raison, monsieur.

Le sénateur CROLL: Puis-je poser une autre question?

Le PRÉSIDENT: Oui, certainement.

Le sénateur CROLL: Quand les représentants du Congrès du travail du Canada ont comparu ici au début de la semaine, ils ont beaucoup parlé de la régie des prix; ils ont dit que les hommes d'affaires régissent les prix et, sans tenir compte du prix de revient, les établissent de façon qu'ils leur rapportent des bénéfices. Ils ont dit que le Congrès avait calculé les salaires en proportion de la productivité et qu'il était prêt à les soumettre à l'un ou l'autre organisme gouvernemental, mais que le monde des affaires ne semblait pas s'intéresser à cette proposition.

M. CALDER: J'ignorais qu'une telle proposition ait été faite. Savez-vous à quelle date précise elle l'a été?

Le sénateur CROLL: Oui. Il en a été question dans les journaux à plusieurs occasions; toutefois, je n'ai pas ces articles sous la main. On en a parlé également dans le hansard. Les délégués du Congrès du travail du Canada l'ont répété ici la semaine dernière devant la plupart de ces messieurs.

M. CALDER: Les communications ont sans doute été interrompues, comme il arrive si souvent de nos jours. La question du sénateur Croll se rapporte à un point important, monsieur le président, et j'aimerais que M. Needles y réponde.

M. NEEDLES: Je voudrais revenir un instant à la remarque qui a été faite au sujet de la réaction du public lorsqu'il découvre que des services sociaux améliorés lui coûtent plus cher. Il me semble que nous avons tous une énorme responsabilité à cet égard. Votre rôle, messieurs, est un des plus importants car vous pouvez renseigner le public et lui faire comprendre que ces services sociaux ont leur prix et que l'argent dont on a besoin pour les payer sort de la poche des particuliers sous forme d'impôts et de taxes. Il me semble qu'il y aurait tout avantage à ce qu'on s'en tienne davantage à la réalité lorsqu'on établit un impôt aux fins d'un service social déterminé, afin que ces fonds s'amortissent automatiquement et pour que les gens sachent ce qu'on fait de leur argent. Le public a pris l'habitude de compter sur le gouvernement. Ceci est sans doute assez normal après tant d'années mais il faudrait lui rappeler sans cesse que ces services coûtent cher, qu'en fin de compte c'est lui qui devra les payer et que ces services, à leur tour, poussent le gouvernement à dépenser plus qu'il ne devrait ce qui, comme on l'a démontré, est une des causes de l'inflation. Quant à l'autre question, je ne l'ai pas très bien saisie.

M. CALDER: Pourriez-vous poser votre question autrement, monsieur le sénateur?

Le sénateur CROLL: Très bien. Quand les représentants du Congrès du travail du Canada ont comparu devant nous ils ont dit bien clairement que nous sommes en proie à la régie des prix. Je n'ai pas besoin de vous expliquer ce qu'on entend par ce terme, messieurs.

M. CALDER: Non, en effet.

Le sénateur CROLL: Vous en avez entendu parler. En tout cas, les représentants du Congrès ont dit qu'ils étaient prêts à comparaître devant un organisme gouvernemental afin de lui soumettre la question des prix et d'établir un rapport entre les salaires et la productivité. Ils l'ont déclaré en public à plusieurs occasions, et ils l'ont répété devant nous cette semaine. Je voudrais connaître votre opinion à cet égard.

M. NEEDLES: Il est extrêmement difficile d'expliquer ce qu'on entend par prix régi. C'est un terme qu'on emploie beaucoup à l'heure actuelle et qui ne signifie pas ce qu'on pourrait croire. Il est tout à fait certain que lorsqu'il

s'agit d'établir un prix on se fonde sur ce que coûte la fourniture des marchandises ou services en question, et sur le bénéfice qu'il faut réaliser pour rémunérer le capital. Il est inévitable qu'à la longue les prix dépassent quelque peu les frais généraux, autrement les gens feraient faillite. Par conséquent, lorsqu'on parle de prix régis cela ne veut absolument rien dire. Tout homme d'affaires sait que les marchandises qu'il produit et qu'il vend doivent lui rapporter un bénéfice en fin d'année pour qu'il puisse payer ses actionnaires et rembourser le capital qu'il a dû employer. Or, seul le prix de vente de ses marchandises peut lui procurer cet argent. Lorsqu'il calcule ses frais il doit tenir compte d'éléments très variés, à savoir, des frais de la main-d'œuvre, de la productivité relative, du prix des matières premières et ainsi de suite. Il y a énormément de facteurs qui influent sur les prix, et les salaires ne représentent qu'un seul de ces facteurs.

Le sénateur MACDONALD: Et il faut également que les placements rapportent.

M. NEEDLES: Mais oui. Il le faut, autrement une entreprise fait faillite; les gens ne veulent placer leur argent dans une affaire ou acheter des actions que s'ils en retirent des dividendes. Il faut par conséquent que les prix atteignent un niveau où ils couvrent tous les frais et permettent de verser des dividendes. A cette fin le fabricant s'efforce d'améliorer ses procédés et il y parvient surtout en immobilisant des capitaux. Il désire faire profiter le public de ces améliorations autant qu'il le peut, et il veut aussi que les ouvriers en bénéficient afin qu'ils améliorent leur situation et soient satisfaits. Ils ont le droit de participer dans une certaine mesure aux progrès qu'il réalise. Évidemment, lorsque tous ces éléments sont réunis et qu'il en fait le total, le fabricant doit obtenir un prix qui lui laisse de quoi rémunérer ses actionnaires.

Le sénateur CROLL: Dans l'ensemble je suis parfaitement d'accord, mais je vous ai demandé si, dans les circonstances, on est prêt dans le monde des affaires, tout comme on l'est dans les milieux ouvriers, à établir un rapport entre les salaires et la productivité?

M. NEEDLES: Ce serait difficile et extrêmement compliqué, car il y a tellement de facteurs qui entrent en ligne de compte. Il faut songer aux capitaux à affecter à l'achat d'outillage nouveau destiné à augmenter la production, au choix de matières premières plus satisfaisantes et moins coûteuses, à une distribution efficace. Le sujet est bien vaste, et il y a tant de facteurs connexes qu'il serait absolument impossible pour un homme d'affaires de n'en prendre qu'un seul en considération pour laisser tous les autres de côté.

Le sénateur CROLL: En somme, ce que vous voulez dire, c'est que les salaires ne représentent qu'un seul facteur, mais ce facteur est-il important ou négligeable?

M. NEEDLES: Cela dépend beaucoup du genre d'industrie. Dans certaines, où on n'a pas pu inventer des machines qui puissent accomplir une grande partie du travail, la main-d'œuvre est importante. Dans d'autres où l'on peut recourir à l'automatisation, à des machines pour déplacer diverses pièces d'un endroit à un autre, à des dispositifs et ainsi de suite, par exemple, aux grandes installations de montage ou à la fabrication en série par transformations chimiques où l'on n'a pas besoin de beaucoup d'ouvriers, c'est le matériel qui tend à devenir un élément très important du prix de revient global.

Le sénateur CROLL: Et pour cette raison, vous estimez que ce ne serait pas pratique?

M. NEEDLES: Selon moi ce ne serait pratique ni pour l'industrie dans son ensemble ni pour les entreprises individuelles.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter un mot au sujet des prix régis. On se sert de plus en plus de slogans dans notre

pays et celui de "prix régis" est très en vogue en ce moment. Comme nous le savons tous l'indice des prix des denrées alimentaires, est en ce moment un des facteurs les plus importants du coût de la vie. Or vous pouvez vous rendre dans six magasins d'alimentation de la ville et vous constaterez qu'ils vendent un même article à des prix différents; j'estime néanmoins que ce genre de concurrence effective a un effet bienfaisant et qu'il rend de grands services. Maintenant, voici, à vrai dire, ce que je voulais vous demander: à la page 12 de votre mémoire votre association présente un vœu, à l'alinéa *d*) selon lequel on devrait charger une commission royale ou autre institution indépendante d'enquêter sur l'organisation actuelle et les méthodes suivies dans l'administration des divers ministères du gouvernement afin d'identifier et d'éliminer les causes du gaspillage, de l'incompétence et des dépenses excessives.

Or, je me permets de vous dire que cela ne servirait pas à grand chose.

Quand j'étais à la Chambre des communes il y a eu deux commissions de ce genre. Après la première guerre mondiale, on a fait venir de Chicago des spécialistes en rendement, comme ils s'appelaient, qui ont effectué une enquête très approfondie sur les services administratifs de l'État. Cette enquête a coûté plusieurs milliers de dollars, si je me souviens bien, et je ne crois pas qu'elle ait permis au gouvernement d'économiser pareille somme sur ses frais d'administration.

Le sénateur POWER: Si vous me permettez d'interrompre un instant, monsieur le président, le sénateur Crerar parle du rapport de M. E. O. Griffenhagen qui a été engagé uniquement pour étudier l'organisation du service public et non pas pour enquêter sur le gaspillage, le manque de compétence ou les dépenses excessives.

Le sénateur CRERAR: C'est exact, mais lorsqu'on se met à étudier l'organisation du service public cela englobe pour ainsi dire toute l'administration.

Il y a eu une autre enquête quelques années plus tard.

Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle un spécialiste en rendement puisse étudier l'un ou l'autre ministère et soumettre un rapport auquel on pourrait donner suite. Si l'on veut réduire l'incompétence dans un ministère, il faut mettre un homme compétent à la tête du ministère; non seulement le ministre, mais aussi le sous-ministre, qui est en somme le directeur général du ministère, doivent être compétents. En procédant de la sorte on obtiendrait des résultats, mais on se heurte contre un mur, car il y a énormément de malentendus et d'opposition. Je ne connais guère d'institution où il y ait plus de gaspillage que les services administratifs du gouvernement, mais, étant donné la nature même des choses, il est sans doute inévitable qu'il en soit ainsi, du moins dans une certaine mesure. Aux États-Unis la commission Hoover, qui a fait une enquête sur le service public, a étudié certains problèmes superficiellement et ceci a permis d'économiser sans doute quelques millions de dollars sur une dépense globale qui se chiffre par milliards.

Notre service public nous coûte plusieurs centaines de millions par année, rien qu'en traitements. Le seul moyen de remédier à la situation serait de procéder comme vous le feriez vous-mêmes, messieurs, si pareille situation se présentait dans vos affaires. Quand une maison d'affaires se trouve en mauvais état, parce qu'il y a eu de l'incompétence et du gaspillage, la seule façon de la renflouer est d'engager un directeur général capable d'y mettre de l'ordre, et je sais que dans le cas de certaines maisons d'affaires, c'est précisément ce qu'on a fait.

M. NEEDLES: C'est évidemment ce que font les entreprises commerciales, mais elles ne peuvent pas compter sur leurs propres employés, sur les directeurs de vente, de distribution, de production et autres, pour faire ce travail, parce qu'ils ne sont pas suffisamment au courant du problème dans son ensemble. Par conséquent elles ont recours à l'analyse des procédés, elles prennent conseil,

en somme, elles font exactement ce que l'Association des Manufacturiers canadiens préconise; toutefois, au lieu d'avoir recours à une commission, elles s'adressent à des consultants. Ces consultants font pour ainsi dire partie de notre personnel. Nous les faisons venir assez souvent et ils nous indiquent ce que nous pouvons faire pour obtenir un meilleur rendement. Mais ensuite il faut que la direction, y compris le président de la société et les agents exécutifs, ait le courage d'appliquer les recommandations. Or, si vous me permettez de le dire, pour qu'une telle étude donne des résultats il est essentiel qu'on soit fermement décidé de suivre les recommandations. Toutefois, dans le cas d'un gouvernement, il s'agit d'une institution tellement vaste et dont l'activité est si étendue qu'il ne serait guère raisonnable, à mon avis, de demander à une seule personne d'en surveiller tous les services de A jusqu'à Z; il faudrait confier ce travail à un groupe de consultants ou de personnes ayant de l'expérience dans ce domaine, qui se concerteraient et feraient des propositions puis, il faudrait que les hauts fonctionnaires aient le courage de suivre ces modifications proposées.

Le sénateur CRERAR: Vous admettez, par conséquent, que la chose serait un peu plus difficile dans le cas d'un ministère que dans celui de l'industrie privée.

M. NEEDLES: Oui, mais je crois néanmoins qu'il y aurait beaucoup de choses à accomplir de ce côté-là.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, ce mémoire est très compréhensif et il a été fort bien rédigé; il est substantiel et nous pourrions sans doute passer toute la matinée à nous renseigner davantage sur les points qu'il soulève. Toutefois, comme nous avons d'autres témoins à entendre je propose que nous l'étudiions de nouveau quand nous serons seuls; si nous avons besoin d'autres renseignements à ce moment-là, nous pourrons nous adresser à l'Association des manufacturiers canadiens, qui nous aidera très volontiers, j'en suis sûr. Je propose donc que nous mettions ce mémoire de côté pour le moment, et que nous l'examinions de nouveau plus tard.

Le sénateur MACDONALD: Pourrais-je poser une seule question, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Très bien, mais que ce ne soit pas trop long.

Le sénateur MACDONALD: Dans le résumé de la page 16 du mémoire, l'Association préconise que le gouvernement fédéral indique clairement son intention de ne pas permettre que l'inflation suive son cours, sournoisement ou d'autre façon. J'aimerais savoir comment l'Association envisage les choses à cet égard. Tout d'abord, qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire sous ce rapport?

M. CALDER: Je vais essayer de vous répondre. Je crois qu'il faudrait avant tout que, dans tout ce qu'il entreprend, le gouvernement indique qu'il est bien décidé d'empêcher que l'inflation prenne le dessus, qu'il est prêt à prendre le remède, peu plaisant sans doute mais nécessaire,—et il devra encourager tous les Canadiens à le prendre également,—et de guérir le mal au lieu de le laisser suivre son cours, car l'issue en est encore bien plus désagréable.

A cette fin il faudrait tenir compte de toutes les recommandations, ou peu s'en faut, qui ont été faites au sujet des dépenses gouvernementales, du financement du déficit, de la réduction des impôts au moment opportun, et songer aux autres problèmes dont il est question dans notre mémoire.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Calder, je vous remercie, ainsi que les membres de votre délégation, d'être venus ce matin et je vous remercie également du

mémoire que vous nous avez présenté et qui nous aidera beaucoup dans notre travail. Comme l'honorable sénateur vient de le dire, il mérite que nous l'étudiions à fond, et cela prendra pas mal de temps.

M. CALDER: Monsieur le président, pour terminer, permettez-moi de vous remercier de votre bienveillante attention. Je sais à quel point il est pénible d'écouter quelqu'un qui lit un mémoire de 18 pages. Je vous sais gré de votre courtoisie et de votre attention, aussi notre association vous est-elle très reconnaissante de lui avoir fourni l'occasion de comparaître devant le Comité.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Calder.

APPENDICES

APPENDICE I

Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation a été adopté par le Bureau fédéral de la statistique en 1952 pour remplacer l'indice du coût de la vie dont on se servait précédemment. Le nouvel indice était destiné à remplir la même fonction mais on l'a considérablement modifié afin qu'il corresponde aux tendances en matière de dépense qui existaient après la guerre; on en a également changé le nom afin d'indiquer clairement qu'il ne s'agissait plus d'un indice du niveau de vie. Le but essentiel de l'indice des prix à la consommation est de mesurer les changements proportionnels qui se produisent pendant un certain laps de temps dans le prix d'achat d'une "corbeille" normale de marchandises et de services. Cette "corbeille", selon les enquêtes trimestrielles sur les dépenses familiales, est censée représenter les achats qu'une famille moyenne effectue normalement au cours d'un mois. La "famille-type" sur laquelle ces calculs sont fondés est celle qui touche un revenu moyen, et elle représente ainsi un groupe dont les habitudes en matière d'achats sont assez semblables.

Les indices des prix qui ont été publiés pour la première fois en 1910 ont été revisés tous les 10 ou 15 ans, conformément aux tendances courantes en matière d'achats, et de façon qu'ils reflètent les changements de goût, l'introduction de produits nouveaux, les changements de méthodes dans la conduite du ménage et ainsi de suite.

Pour établir la moyenne pondérée, on se sert d'un mode complexe et soigneusement gradué qui tient compte des dépenses saisonnières exceptionnelles et qui s'adapte, autant que possible, à tout changement appréciable dans la qualité des produits. Les prix sont recueillis tous les mois par les enquêteurs du Bureau qui vérifient les prix en cours dans certains magasins de détail typiques de 33 villes du Canada.

APPENDICE II—A

EFFETS DE L'INFLATION

A—DÉFLATION SELON L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, DU POUVOIR D'ACHAT D'UNE RENTE MENSUELLE DE $100 PAYABLE DE 1939 À 1959; 1939=100

Année	Valeur de la rente après déflation	Année	Valeur de la rente après déflation
1939	100.00	1949	63.20
1940	96.19	1950	61.42
1941	90.80	1951	55.58
1942	86.69	1952	54.25
1943	85.18	1953	54.72
1944	84.72	1954	54.39
1945	84.27	1955	54.30
1946	81.55	1956	53.51
1947	74.53	1957	51.84
1948	65.15	1958 (a)	50.52
		1959 (a)	50.29

SOURCE: "Sécurité économique de la vieillesse aux États-Unis et au Canada" par Robert M. Clark.

NOTA: a) Chiffres, y compris ceux des quatre premiers mois de 1959, mis à jour par l'Association des manufacturiers canadiens.

APPENDICE II—B

EFFETS DE L'INFLATION

B—Dépense prévue pour des études universitaires

En 1948, un père de famille a décidé de mettre de l'argent de côté pour que sa fille, âgée de 8 ans, puisse plus tard suivre des cours à l'université. D'après les renseignements qu'il a obtenus de l'Université de Toronto le montant à dépenser pour un étudiant du cours des arts s'établissait comme il suit:

Cours et frais divers (1948-1949)	$ 236
Chambre et pension	$ 384
Total (par an)	$ 620
Montant requis pour quatre années d'études	$2,480

Il a calculé que pour avoir ce montant en mains lorsque sa fille atteindrait l'âge de fréquenter l'université, soit, en 1958, il devrait mettre de côté $17.74 par mois pendant dix ans, à 3 p. 100, intérêt composé.

En 1958 il avait accumulé le montant prévu de $2,480 mais en se renseignant de nouveau auprès de l'université il a appris que pour l'année 1958-1959 les frais seraient les suivants:

Cours et frais divers	$ 380
Chambre et pension	$ 525
Total (par an)	$ 905
Montant requis pour quatre années d'études	$3,620

En d'autres termes, il lui manquait $1,140. Pour avoir le montant voulu il aurait dû mettre de côté, non pas $17.74 par mois, mais $25.90, soit 46 p. 100 de plus que le montant qu'il avait prévu à l'origine.

APPENDICE III

Année	Produit national brut	Dépense tous gouvernements		Service public du Canada	Population	Coût par tête, tous gouvernements	Bénéfices des sociétés manufacturières avant prélèvement des impôts
	Indice	(millions)	Indice	Nombre	Nombre	(en dollars)	Indice
1949	100	3,724	100.0	123,924	13,447,000	276	100
1950	110.1	3,982	106.9	127,196	13,712,000	291	131.4
1951	129.5	4,974	133.5	124,580	14,009,000	355	143.8
1952	146.8	6,318	169.5	131,646	14,459,000	438	133
1953	153	6,613	177.3	131,167	14,845,000	446	130.7
1954	152.2	6,850	184	137,270	15,287,000	448	115.6
1955	165.6	7,260	194.6	169,343	15,698,000	462	143.3
1956	184.6	7,870	211	170,535	16,081,000	488	155.2
1957	192.3	8,539	229.5	173,551	16,589,000	515	144.2
1958	196.8	9,541	256	180,553	17,048,000	560	132.4

SOURCES—Bureau fédéral de la statistique: *Comptes nationaux*, (revenus et dépenses), *Service civil du Canada, Industries manufacturières du Canada, Bénéfices des sociétés, Revue de la statistique.* Banque du Canada: Résumé statistique.

NOTA: 1) Nous nous sommes fondés sur l'année 1949 pour les mêmes raisons qui ont amené le Bureau fédéral de la statistique à s'en servir pour établir l'indice des prix à la consommation. Les années 1945 et 1946 ne semblaient pas convenir à cause de la régie des prix, du rationnement et des subventions aux consommateurs en vigueur à l'époque. En 1947 et 1948 l'économie a subi des pressions d'ordre économique exceptionnelles causées dans une certaine mesure par la reconstruction d'après-guerre et, en conséquence, le niveau des prix de détail a rapidement monté. On a donc jugé que 1949 était la première année d'après-guerre dont on pouvait raisonnablement se servir pour mesurer les récentes fluctuations des indices économiques.

2) L'Association des manufacturiers canadiens a calculé mathématiquement tous ces indices en se fondant sur l'année 1949.

3) Les dépenses de tous les gouvernements comprennent celles des gouvernements fédéral, provincial et municipal à l'exception des virements effectués au profit d'autres échelons gouvernementaux.

4) La colonne "Service public du Canada" indique le nombre de personnes, autres que les travailleurs occasionnels, employés le 31 mars de chaque année.

APPENDICE IV

Année	Indice des prix à la consommation	Indice du gain horaire moyen dans l'industrie manufacturière	Indice du gain hebdomadaire moyen dans l'industrie manufacturière	
			en dollars courants	en dollars 1949
	1949 – 100	1949 – 100	1949 – 100	1949 – 100
1949	100	100	100	100
1950	102.9	105.5	105.5	101.9
1951	113.7	119.2	118.1	103.0
1952	116.5	131.2	129.0	111.0
1953	115.5	137.3	134.8	116.7
1954	116.2	142.4	137.6	118.4
1955	116.4	146.5	142.4	122.4
1956	118.1	153.5	149.5	126.3
1957	121.9	162.6	155.6	127.4
1958	125.1	167.8	160.0	127.7
1959 (fév.)	125.7	172.6	157.2	133.2

SOURCES—Bureau fédéral de la statistique: *Prix et indices des prix, Heures de travail et gain horaire.*

NOTA: 1) Conversion arithmétique de l'indice du gain horaire moyen à la base de 1949 effectuée par l'A.M.C.

2) Voir NOTA 1), Appendice III.

ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

67 Yonge Street,
Toronto 1, Ontario

CIRCULAIRE nº 3075 le 14 mai 1959

VENTILATION DU PRODUIT DES VENTES DE 1958

Monsieur,

En 1958, les bénéfices réalisés par l'industrie manufacturière du Canada ont, en proportion des ventes, atteint le point le plus bas que l'Association ait enregistré depuis l'institution de ces enquêtes il y a onze ans, reflétant ainsi le ralentissement des affaires qui s'est maintenu pendant une bonne partie de l'année.

En effet, les bénéfices ont été, en moyenne, de 4.6c., soit de six dixièmes de cent inférieurs à ceux de 1957. Pendant cette même année les bénéfices, exprimés en pour cent de la valeur globale nette, ont atteint 7.3, en moyenne.

Ces faits se sont révélés au cours de la onzième enquête annuelle effectuée parmi les membres de l'Association dans chacune des dix provinces du Canada. Sur les 1019 sociétés qui ont collaboré à cette enquête, 175 ont indiqué qu'elles avaient subi des pertes à l'égard des affaires traitées dans le courant de l'année. Les sociétés visées par l'enquête ont signalé qu'elles avaient 485,830 employés inscrits sur leurs bordereaux de paie et que leurs ventes nettes se chiffraient à près de neuf milliards de dollars.

Sur le bénéfice de 4.6c. qui restait après le prélèvement des impôts de l'année, 2c. ont été retenus dans l'entreprise et 2.6c. versés en dividendes aux actionnaires. Les montants correspondants pour l'année 1957 étaient de 2.9 et 2.3c. Les impôts prélevés par les gouvernements fédéral et provincial en 1958 se sont chiffrés à 3.6c. pour chaque dollar de marchandises vendues.

L'Association a institué ces enquêtes en 1949 parce qu'on semblait croire en général que l'industrie manufacturière réalisait des bénéfices beaucoup plus importants qu'ils ne l'étaient en réalité. Ces enquêtes ont démontré invariablement que, contrairement à ce qu'on imagine, les bénéfices ne sont pas la cause des prix forts payés par le consommateur.

Vous trouverez au verso la ventilation complète du produit des ventes des manufacturiers pour l'année 1958. Nous vous remettons en outre un tableau, en soi, fort révélateur, des résultats des enquêtes menées au cours de la décennie de 1948 à 1957.

Le président du Comité des relations extérieures	Le directeur général	Le directeur du Service des relations extérieures
G. H. CRAIG	J. C. WHITELAW	D. P. KEOGH

QUATRE-VINGT-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Hôtel Algonquin, St. Andrews by-the-Sea (N.-B.
les 7, 8 et 9 juin 1959

Toutes nos circulaires sont de nature confidentielle; elles sont adressées aux membres de l'Association à titre de renseignements et ne doivent être publiées sous aucune forme.

SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Résultats du questionnaire
sur la répartition du produit des ventes pour l'année d'exercice 1958

	1958	
1. VENTES NETTES (à savoir, les ventes brutes moins les ristournes et remises)	$8,827,807,000	99.2%
2. REVENUS DIVERS	75,054,000	.8%
TOTAL	$8,902,861,000	100.0%
3. SALAIRES ET APPOINTEMENTS (tous les salaires et appointements y compris ceux de la direction, les jetons des administrateurs, les sommes versées aux employés pour les congés ou en vertu de plans visant le partage des bénéfices et l'encouragement à la production; dans le cas où ces montants ne leur sont remis qu'au moment de la retraite ou selon d'autres dispositions de même nature, ils devront figurer à la rubrique 4.)	$1,955,046,000	22.0%
4. PRESTATIONS AUX EMPLOYÉS (contributions aux plans de pension, aux plans collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-hôpital, à l'indemnisation des accidentés, à l'assurance-chômage, aux services médicaux, cafétérias, caisses de bienfaisance, clubs des 25 ans etc.)	145,883,000	1.6%
5. MATÉRIEL (y compris les matières premières, les pièces finies et semi-finies, le matériel destiné à la revente, les matières employées dans la transformation et l'assemblage, le matériel d'emballage et d'expédition, exception faite des fournitures d'atelier et d'usine qu'il y a lieu d'inclure sous la rubrique 7.)	4,134,972,000	46.5%
6. TAXES D'ACCISE ET TAXES DE VENTE (à l'égard de ce qui est inclus à la rubrique 1 ci-dessus, versées ou à verser au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements)	315,100,000	3.5%
7. AUTRES DÉPENSES (y compris les fournitures d'atelier et d'usine, l'énergie, l'eau, les taxes municipales, l'entretien, les réparations aux bâtiments, la machinerie et l'outillage (non compris les traitements et salaires et les prestations aux employés inclus sous la rubrique 4 ci-dessus), les frais de bureau, d'administration et de vente non inclus ci-dessus, y compris les dons aux œuvres de charité et les versements d'intérêts.)	1,263,582,000	14.2%
8. DÉPRÉCIATION	359,543,000	4.0%
9. IMPÔT SUR LE REVENU (impôts sur le revenu prélevés par les gouvernements fédéral et provincial)	317,470,000	3.6%
10. DIVIDENDES (dividendes déclarés à l'égard des actions privilégiées ou ordinaires)	233,577,000	2.6%
11. MONTANT RETENU DANS L'ENTREPRISE (la partie du revenu annuel non-versée en dividendes)	177,688,000	2.0%
TOTAL	$8,902,861,000	100.0%
12. NOMBRE D'EMPLOYÉS (moyenne pour les 12 mois de l'année d'exercice)	485,830	
13. NOMBRE D'ACTIONNAIRES (moyenne pour les 12 mois de l'année d'exercice)	601,174	
14. VALEUR GLOBALE NETTE (capital en actions privilégiées, ordinaires, etc., gain global retenu, excédent et réserves.)	$5,596,709,000	

VENTILATION DU PRODUIT DES VENTES DES MANUFACTURIERS

RÉSULTATS DES ENQUÊTES ANNUELLES EFFECTUÉES PAR L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS POUR LES 10 ANNÉES DE 1948 À 1957

—	1948		1949		1950		1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957	
	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%	(en milliers de dollars)	%
1. Ventes nettes	3,514,248	98.8	3,243,618	98.9	3,918,609	98.7	5,015,578	99.0	6,468,381	99.2	7,280,247	99.0	7,154,750	99.0	7,800,714	98.9	8,343,109	99.1	8,814,226	99.0
2. Autres revenus	40,666	1.2	33,680	1.1	51,162	1.3	53,004	1.0	54,752	.8	70,594	1.0	74,478	1.0	87,139	1.1	74,387	.9	85,168	1.0
TOTAL	3,554,914	100.0	3,277,298	100.0	3,969,771	100.0	5,068,582	100.0	6,523,133	100.0	7,350,841	100.0	7,229,228	100.0	7,887,853	100.0	8,417,496	100.0	8,899,394	100.0
3. Salaires et traitements	827,352	23.2	645,370	19.7	871,687	22.0	1,114,230	22.0	1,389,164	21.3	1,562,767	21.3	1,600,151	22.1	1,621,382	20.5	1,706,015	20.3	1,847,006	20.8
4. Prestations aux employés	48,460	1.2	37,612	1.1	50,189	1.3	64,396	1.3	83,918	1.3	100,356	1.4	99,134	1.4	114,118	1.4	126,554	1.5	139,816	1.6
5. Matériel	1,426,691	40.3	1,761,539	53.7	1,838,024	46.3	2,378,031	46.9	3,175,629	48.7	3,568,366	48.5	3,371,639	46.6	3,747,284	47.5	4,121,833	49.0	4,366,420	49.1
6. Taxe d'accise et taxe de vente	332,777	9.5	104,640	3.2	116,476	2.9	176,237	3.5	236,668	3.6	281,006	3.8	329,182	4.6	407,829	5.2	344,742	4.1	322,244	3.6
7. Autres dépenses	376,944	10.8	334,456	10.3	488,733	12.3	587,946	11.6	755,576	11.6	839,006	11.4	919,517	12.7	903,958	11.5	985,128	11.7	1,131,178	12.7
8. Dépréciation	141,655	3.9	92,051	2.8	126,312	3.2	156,122	3.1	221,242	3.4	277,229	3.8	241,188	3.3	259,513	3.3	273,371	3.2	297,021	3.3
9. Impôt sur le revenu	173,941	4.9	113,675	3.4	194,344	4.9	297,675	5.8	333,786	5.1	337,656	4.6	293,976	4.1	370,243	4.7	372,068	4.4	328,888	3.7
10. Dividendes	109,500	3.0	84,046	2.6	123,119	3.1	115,811	2.3	146,078	2.2	170,671	2.3	175,110	2.4	197,101	2.5	187,338	2.2	203,694	2.3
11. Montant retenu dans l'entreprise	117,594	3.2	103,909	3.2	160,887	4.0	178,134	3.5	181,072	2.8	213,784	2.9	199,331	2.8	266,425	3.4	300,447	3.6	263,127	2.9
TOTAL	$3,554,914	100.0	3,277,298	100.0	3,969,771	100.0	5,068,582	100.0	6,523,133	100.0	7,350,841	100.0	7,229,228	100.0	7,887,853	100.0	8,417,496	100.0	8,899,394	100.0
12. Nombre d'employés	405,507 per-		249,745 per-		320,361 per-		335,560 per-		437,586 per-		457,537 per-		442,533 per-		463,169 per-		436,981 per-		441,034 per-	
13. Nombre d'actionnaires	478,507 sonnes		315,239 sonnes		264,728 sonnes		271,474 sonnes		359,407 sonnes		470,258 sonnes		645,350 sonnes		567,394 sonnes		572,940 sonnes		417,077 sonnes	
14. Total des placements	$2,608,632		2,108,036		2,592,658		2,827,729		4,723,086		5,545,580		4,870,730		6,131,272		5,726,682		—	
NOTA: Cette rubrique, qui a été modifiée en 1957, est maintenant rédigée de la façon suivante:																				
14. Valeur globale nette	—		—		—		—		—		—		—		—		—		$5,048,052	
Réponses exactes reçues	851		483		709		733		1,009		1,003		1,100		1,043		1,023		1,069	
Sociétés signalant des pertes	n/d		n/d		n/d		n/d		117		112		n/d		116		104		139	

EXPLICATION DES RUBRIQUES nos 1 à 14

1. VENTES NETTES (à savoir les ventes brutes moins les ristournes et remises).

2. AUTRES REVENUS.

3. SALAIRES ET APPOINTEMENTS (tous les salaires et appointements y compris ceux de la direction, les jetons des administrateurs, les sommes versées aux employés à l'égard des congés ou en vertu de plans visant le partage des bénéfices et l'encouragement à la production; dans le cas où ces montants ne leur sont remis qu'au moment de la retraite ou selon d'autres dispositions de même nature, ils devront figurer à la rubrique 4).

4. PRESTATIONS AUX EMPLOYÉS (contributions aux plans de pension, aux plans collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-hôpital, à l'indemnisation des accidentés, à l'assurance-chômage, aux services médicaux, cafétérias, caisses de bienfaisance, clubs des 25 ans etc).

5. MATÉRIEL (y compris les matières premières, les pièces finies et semi-finies, le matériel destiné à la revente, les matières employées dans la transformation et l'assemblage, le matériel d'emballage et d'expédition, exception faite des fournitures d'atelier et d'usine qu'il y a lieu d'inclure sous la rubrique 7).

6. TAXES D'ACCISE ET TAXES DE VENTE (à l'égard de ce qui est inclus à la rubrique 1 ci-dessus, versées ou à verser au gouvernement fédéral et autres gouvernements.)

7. AUTRES DÉPENSES (y compris les fournitures d'atelier et d'usine, l'énergie, l'eau, les taxes municipales, l'entretien, les réparations aux bâtiments, la machinerie et l'outillage (non compris les traitements et salaires ou les prestations aux employés inclus sous la rubrique 4 ci-dessus), les frais de bureau, d'administration et de vente non inclus plus haut, y compris les dons aux œuvres de charité et les versements d'intérêts).

8. DÉPRÉCIATION.

9. IMPÔT SUR LE REVENU (impôts sur le revenu prélevés par les gouvernements fédéral et provincial).

10. DIVIDENDES (dividendes déclarés à l'égard des actions privilégiées ou ordinaires).

11. MONTANT RETENU DANS L'ENTREPRISE (la partie du revenu annuel non versé en dividendes).

12. NOMBRE D'EMPLOYÉS (moyenne pour les 12 mois de l'année d'exercice).

13. NOMBRE D'ACTIONNAIRES (moyenne pour 12 mois de l'année d'exercice.)

14. MONTANT GLOBAL DES PLACEMENTS (avoir total moins le passif actuel autre que les exigibilités consolidées ou à long terme).
NOTA: Cette rubrique, qui a été modifiée en 1957, est maintenant rédigée de la façon suivante:

14. VALEUR GLOBALE NETTE (capital en actions privilégiées, ordinaires, etc., gain global retenu, excédent et réserves).

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, je ne voudrais nullement vous bousculer mais il se fait tard. Donc, sans autre préambule, je vais demander à M. A. H. Lemmon, président de la *Dominion Mortgage and Investments Association* de nous présenter son mémoire.

M. Lemmon est accompagné du secrétaire-trésorier de l'association, M. Jules-E. Fortin. Monsieur Lemmon.

M. A. H. Lemmon, président de la *Dominion Mortgage and Investments Association*

Monsieur le président,

La *Dominion Mortgage and Investments Association* se fait un plaisir d'accepter l'invitation de votre président et de comparaître devant votre Comité; aussi sera-t-elle heureuse de vous fournir tous les renseignements qui pourront vous être utiles.

L'Association est un organisme bénévole qui se compose de 25 compagnies d'assurance-vie, 15 sociétés fiduciaires, 6 sociétés de prêts et d'une banque d'épargne. Elle a été fondée en 1916 et sert depuis lors de centre de rassemblement où ses membres peuvent étudier les problèmes qui les intéressent et surtout s'occuper des questions qui se rattachent aux placements. Ces sociétés sont une source importante de prêts à long terme au Canada. Elles placent leur argent en obligations et autres valeurs du gouvernement fédéral, des provinces, des municipalités et des commissions scolaires. Elles fournissent les capitaux à long terme requis par les entreprises d'utilité publique, les entreprises industrielles et commerciales. Elles fournissent également la majeure partie des fonds hypothécaires dont on a besoin pour la construction et l'achat de maisons. Si l'Association ne comprend pas toutes les sociétés de cette nature qui existent au Canada, ses membres représentent toutefois la majeure partie des entreprises intéressées du pays.

Les membres de l'Association font des affaires d'un bout à l'autre du Canada. A la fin de 1958, leur actif se chiffrait à quelque 7,266 millions de dollars, plus 5,393 millions qu'ils avaient en mains pour des successions, des fidéicommis et des agences, soit un avoir total de 12,659 millions de dollars dont ils ont la gestion.

Ces avoirs représentent des fonds que le public a confiés aux Sociétés en question en achetant de l'assurance-vie et des rentes et en déposant de l'argent chez les sociétés de prêts et les sociétés de fiducies; ils proviennent également d'obligations et de certificats d'épargne vendus par ces sociétés, ainsi que de l'administration de successions et de fonds de fiducie, et de l'exploitation d'agences.

Si vous me permettez de m'écarter un instant du sujet, monsieur le président, je dirai que l'excellent mémoire présenté par l'Association des manufacturiers canadiens, donne une idée du nombre de personnes intéressées à ces fonds. Ces fonds représentent, en vérité, les économies de millions d'individus. Ces gens, qui pour la plupart n'ont que de faibles moyens, ont vécu frugalement et ont fait des sacrifices en prévision de l'avenir afin de pouvoir subvenir aux besoins des personnes qui sont à leur charge; afin d'avoir de quoi vivre lorsqu'ils ne pourront plus travailler ou de réaliser un projet déterminé à un moment donné. En tant que gardiennes de ces épargnes, dont le volume est considérable, ces sociétés, qui ont le sens de leurs responsabilités sociales, se rendent pleinement compte de l'effet néfaste que l'inflation peut avoir sur les Canadiens de toutes catégories. De même, elles se rendent compte que la stabilité du dollar est de la plus haute importance pour l'avenir et le progrès du Canada.

Bien des choses ont été dites et beaucoup d'encre a coulé au sujet de l'inflation. Dans le présent mémoire nous ne cherchons pas à décrire de nouveau les symptômes de l'inflation ni à en examiner encore une fois les dangers. Nous voulons plutôt nous pencher sur certains aspects du problème qui. en raison de la situation actuelle doivent, à notre avis, être soulignés.

Il n'est que trop manifeste que le pouvoir d'achat du dollar canadien n'est plus le même qu'autrefois, qu'il s'agisse de marchandises ou de services. La perspective d'une perte continue du pouvoir d'achat, ou la crainte d'une telle éventualité pose de graves problèmes. C'est à l'égard de certains de ces problèmes que nous voulons soumettre le présent mémoire.

La perte du pouvoir d'achat a été considérable, et il se pourrait que de plus en plus de gens en arrivent bientôt à se demander très sérieusement s'il vaut la peine de faire des économies. Jusqu'à présent la perte de confiance en l'épargne ne semble pas avoir atteint des proportions alarmantes, mais nous estimons qu'elle est suffisamment sérieuse pour qu'on y porte son attention. Le Comité comprendra aisément que si l'épargne est insuffisante ou si elle vient à manquer, la chose aura des conséquences graves, car non seulement les mises de fonds s'en trouveront ralenties et sérieusement restreintes, mais il en résultera beaucoup de chômage et un affaissement du niveau de vie des Canadiens.

On a pu constater depuis quelque temps que le public qui s'intéresse aux placements tend de plus en plus à investir son argent en actions, en biens fonciers et autres valeurs tangibles plutôt qu'en titres de dette à revenu fixe, bien que ces derniers soient d'un rapport attrayant. Parmi les multiples raisons de cet état de choses, on trouve la conviction ou la crainte que le pouvoir d'achat du dollar canadien ne baisse encore. Cette tendance n'est pas immuable, car elle peut en effet varier de temps à autre sous l'influence de divers facteurs, selon les possibilités qui existent de réaliser un bénéfice sur le capital, selon les dispositions prises à l'égard des impôts, selon l'offre et la demande sur les marchés des capitaux, et ainsi de suite, ce qui est particulièrement apparent dans le cas des obligations de l'État. La faiblesse du marché des valeurs depuis l'été dernier, et l'instabilité continue de ce marché en fournit un exemple. Nos sociétés-membres commencent à subir des pressions et elles se détournent de leurs placements traditionnels à intérêt fixe pour s'intéresser davantage aux investissements en actions ordinaires. Tant que cette pression demeurera aussi forte qu'elle l'est en ce moment, les administrateurs de ces sociétés devront faire très attention, sinon l'épargne s'orientera vers d'autres placements qui sont censés offrir davantage de protection contre l'inflation. Dans un cas comme dans l'autre, cette pression tend à réduire les fonds qui pourraient être investis en valeurs à revenu fixe. Les titres de créance à intérêt fixe jouent un rôle important lorsqu'il s'agit de satisfaire aux besoins de crédit des sociétés, du gouvernement, des municipalités et des particuliers. Si le public qui s'intéresse aux placements perd confiance dans les titres de créance à revenu fixe, à moyen terme et à long terme, le progrès et l'expansion de l'économie du Canada se trouveront en grande partie arrêtés, et il sera fort difficile de trouver les capitaux requis pour la construction de logements et d'établissements d'utilité publique, pour les transports, l'égouttement, les aménagements d'eau et d'égouts, d'électricité et d'énergie, les écoles, les hôpitaux et ainsi de suite.

Pour les raisons que nous venons de citer, et pour d'autres qui vous ont certainement été signalées, nous estimons que des mesures s'imposent pour faire renaître la confiance dans le pouvoir d'achat du dollar canadien et pour maintenir cette confiance. Pour atteindre ce but il faudrait qu'on parvienne à stabiliser le niveau des prix. Nous ne voulons pas dire par là que le niveau des prix devrait rester constant mais plutôt qu'il devrait varier selon les circonstances qui existent à l'époque. L'économie est un mécanisme complexe et

délicat qui subit à tous moments des pressions exercées par des forces opposantes, dont certaines sont inflationnistes et d'autres déflationnistes, qui sont tantôt d'origine interne tantôt d'origine externe. Nous estimons que ces forces peuvent et doivent être modifiées par l'application de mesures appropriées. C'est là un processus qui doit se poursuivre sans arrêt. Nous admettons que l'à-propos des dispositions prises à un moment donné dépend de la situation qui existe à l'époque par rapport aux possibilités d'inflation ou de déflation. A l'heure actuelle la menace d'inflation a sans doute beaucoup plus d'importance que le degré d'inflation qui existe en réalité. Il est sans doute vrai que l'indice des prix à la consommation n'accuse pour ainsi dire aucune fluctuation depuis six mois, mais le comportement de la Bourse et du marché des valeurs foncières, ajouté à l'accroissement considérable des demandes de crédit émanant de tous les secteurs de l'économie, indiquent que le danger d'une nouvelle hausse du niveau des prix, semblable à celle qui s'est produite de 1956 à 1958, devient une réalité à mesure qu'on exploite des moyens de rendement dont on ne s'est pas servi jusqu'à présent, et que la main-d'œuvre oisive est englobée dans la production. Il est donc extrêmement important de convaincre le peuple canadien non seulement que l'inflation ne doit pas fatalement se produire, mais qu'à la longue elle est préjudiciable au bien-être du pays. Sous ce rapport nous estimons que les points suivants réclament une attention toute particulière:

1. L'augmentation des disponibilités monétaires du pays devrait s'effectuer de manière qu'elle corresponde à un niveau d'expansion susceptible de se maintenir et il faudrait veiller de près à ce que cette augmentation ne dépasse pas la capacité réelle de production de l'économie. Évidemment il y aura toujours de sérieuses divergences d'opinion à cet égard, mais nous estimons que le gouvernement devrait sans cesse réaffirmer aussi clairement que possible les intentions.

2. Il faudrait permettre aux taux d'intérêt de fluctuer librement afin qu'ils puissent remplir leur fonction normale qui est d'orienter les capitaux. Toute intervention qui les empêche de suivre leur cours normal cause des bouleversements et crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. résout.

3. Les gens s'imaginent pour la plupart qu'il y a un rapport entre le déficit actuel du gouvernement fédéral et la possibilité d'inflation. Par conséquent, le gouvernement devrait prendre des mesures en vue d'équilibrer ses recettes et ses dépenses courantes, afin de démontrer qu'il est fermement décidé de protéger la valeur à long terme du dollar. Il faut autre chose que de belles paroles pour convaincre le peuple canadien que les autorités ne plaisantent pas à cet égard.

4. Les observations qui précèdent s'appliqueraient tout aussi bien aux dépenses du gouvernement fédéral qui ne sont pas comprises dans les prévisions courantes. Son déficit de caisse a encore plus d'importance que celui qui est prévu dans le budget, à cause des autres pressions qui s'exercent sur le marché des capitaux. Nous nous rendons parfaitement compte qu'il est nécessaire de temps à autre d'avancer des fonds à divers organismes pour des fins déterminées; toutefois, les autorités devraient toujours songer à l'impression que de tels prêts peuvent créer dans l'esprit du peuple canadien.

En vous soumettant ces réflexions nous ne plaidons pas en faveur de la déflation. Nous n'estimons pas qu'un niveau des salaires relativement élevé et une stabilité raisonnable des prix soient choses incompatibles. Nous croyons plutôt qu'il faudrait procéder de façon à alléger la pression causée par la demande de marchandises et de services, lorsqu'une telle pression se fait sentir, et qu'il faudrait empêcher une nouvelle hausse du niveau des prix afin que

celui-ci puisse, à la longue, baisser. Même si de tels efforts ne donnaient pas tous les résultats voulus, ils montreraient que l'on cherche à maintenir le pouvoir d'achat du dollar, ce qui aiderait beaucoup à rétablir la confiance du public dans le dollar.

Le gouvernement ne peut à lui seul combattre avec succès le danger virtuel d'inflation, et on ne peut non plus le combattre uniquement en prenant des mesures monétaires. Il faut également que tous les Canadiens, qu'ils soient consommateurs ou producteurs, qu'ils s'occupent de la main-d'œuvre, de la direction ou des finances, y collaborent activement. Chacun doit se conduire de façon que l'on puisse résister aux augmentations des prix. Les nombreux groupements organisés, qui sont tentés d'exercer une pression sur le gouvernement afin d'obtenir l'un ou l'autre avantage aux dépens du reste de la population, doivent résister à la tentation de ce faire, et le gouvernement lorsqu'il doit décider si oui ou non il convient de faire certaines dépenses devrait moins se préoccuper des considérations dites d'ordre électoral pour attacher plus d'importance aux considérations d'ordre économique. Le gouvernement doit donner l'exemple en appliquant des principes sûrs. Nous nous rendons parfaitement compte que notre pays n'est pas à l'abri des événements qui se produisent au delà de ses frontières, mais nous devons nous conduire de façon à ne pas causer l'inflation par nos propres actions. Si plus de Canadiens pouvaient se rendre compte du grave danger que présente l'inflation, plus de gens seraient sans doute prêts à envisager la situation dans cette perspective et à se passer de certains avantages immédiats. Si tous les Canadiens se rendaient compte que l'inflation peut considérablement modifier leur mode de vie, il y aurait bon espoir qu'ils se montrent plus réfléchis à l'avenir dans leurs revendications en matière de salaires et lorsqu'il s'agit d'avantages marginaux, dans l'établissement des prix et des marges de bénéfice. Si notre dollar est stable nous pouvons nous attendre que notre économie s'assainisse de plus en plus, et cela à l'avantage de tous les Canadiens.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Lemmon. Messieurs les sénateurs, vous pouvez maintenant poser des questions à M. Lemmon si vous le désirez.

Le sénateur HAIG: Quel est votre taux d'intérêt sur les prêts en ce moment? Quel est votre taux normal?

M. LEMMON: Sur quelle sorte de titres, monsieur?

Le sénateur HAIG: Sur une assez bonne maison située dans une ville de plus de 100,000 habitants.

M. LEMMON: Est-ce de ma propre société que vous parlez, sinon je ne saurais vous dire . . .

Le sénateur HAIG: Il me semblait que vous représentiez tous les membres de l'association.

M. LEMMON: Oui, en effet, mais notre association ne s'occupe pas de ce que ses membres comptent pour l'argent qu'ils prêtent, elle n'exerce aucun contrôle sur eux et ne les influence pas à cet égard; c'est pourquoi, nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

Le sénateur HAIG: Dans ma ville, d'après vos annonces, vous prêtez de l'argent à 7½ p. 100.

M. LEMMON: Il s'agit sans doute d'une société en particulier.

Le sénateur HAIG: Non, de plusieurs sociétés.

M. LEMMON: Notre association en tant que telle ne s'occupe pas de la ligne de conduite que les sociétés individuelles adoptent pour leurs prêts, et elle n'est pas renseignée à cet égard. Chaque société procède à sa façon.

Le sénateur CROLL: Quel est le taux courant, à part celui que prévoit la loi nationale sur l'habitation?

Le sénateur LEONARD: S'agit-il de votre société en ce moment?

Le sénateur CROLL: Quelle est votre société?

M. LEMMON: La *Canada Life Assurance Company.*

Le sénateur CROLL: Elle est assez importante.

M. LEMMON: En général, nous comptons de 6¾ à 7 p. 100 pour les prêts conventionnels que nous accordons à de bons clients. Les autres sociétés pratiquent des taux différents, que je ne connais pas.

Le sénateur HAIG: Ce taux est plus élevé qu'il y a cinq ans, mettons?

M. LEMMON: Il y a cinq ans... cela veut dire en 1954. Oui je crois bien qu'il est plus élevé qu'il y a cinq ans.

Le sénateur REID: Au bas de la page 2 de votre mémoire vous dites ceci:

> On a pu constater depuis quelque temps que le public qui s'intéresse aux placements tend de plus en plus à investir son argent en actions, en biens fonciers et autres valeurs tangibles plutôt qu'en titres de dette à revenu fixe, bien que ces derniers soient d'un rapport intéressant.

Savez-vous si beaucoup de vos clients ont acheté de l'or comme placement?

M. LEMMON: Je crois qu'une des banques à charte à pris des dispositions pour que ses clients puissent faire des placements en or par l'entremise du *Canadian Stock Exchange,* mais pour ma part je connais peu de personnes qui aient placé leur argent de cette façon.

Le sénateur POWER: Dans votre quatrième vœu, à la page 5, vous dites:

> Les observations qui précèdent s'appliqueraient tout aussi bien aux dépenses du gouvernement fédéral qui ne sont pas comprises dans les prévisions courantes.

Puis-je vous demander ce que cela veut dire exactement?

M. LEMMON: Si je ne me trompe, le ministre des Finances présente son budget en deux parties, d'abord, les prévisions courantes, puis les prêts à accorder aux sociétés de la Couronne et autres institutions semblables. Telle est la distinction qui j'ai faite dans ce paragraphe.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur Lemmon, au bas de la page 4, vous dites qu'il faudrait laisser les taux d'intérêt varier librement; voulez-vous nous dire par là qu'il faudrait éliminer le plafond que le gouvernement ou la loi ont établi pour les prêts consentis par les banques, et permettre aux taux d'intérêt de fluctuer selon les exigences du marché?

M. LEMMON: C'est une des choses qu'il faudrait faire.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Et ensuite, à quoi songiez-vous?

M. LEMMON: Aux taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de la Loi nationale de l'habitation.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Dois-je comprendre que vous êtes parfaitement satisfait des fluctuations actuelles des taux d'intérêt de la Banque du Canada?

M. LEMMON: Il me semble que ces taux peuvent osciller librement. Je n'y vois aucun empêchement.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Et vous estimez que c'est une excellente chose?

M. LEMMON: Mais oui, monsieur.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Certains sont d'avis que le gouvernement devrait surveiller les taux des banques de plus près à savoir par l'entremise de la Banque du Canada. Je crois que cet avis est exprimé dans un des mémoires qui nous ont été présentés par les banques à charte.

M. LEMMON: Ce n'est pas tout à fait la même chose. Je ne me souviens pas précisément de l'expression technique, mais le taux publié par la Banque du Canada n'est pas en réalité celui du marché. En ce moment ce taux d'intérêt est confondu avec celui du marché et certains estiment que cela ne devrait pas être.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): En effet.

M. LEMMON: Mais, en soi, ce taux d'intérêt n'est pas le taux du marché. Or, dans le paragraphe que vous citez il s'agit plutôt des taux d'intérêt du marché.

Le sénateur BOUFFARD: Seriez-vous d'avis qu'aucun maximum ne devrait exister pour les taux des banques?

M. LEMMON: Notre association estime que les plafonds seont des choses artificielles et que pour servir de taux courant, un taux d'intérêt ne doit être assujetti à aucune restriction artificielle.

Le sénateur BOUFFARD: N'est-il pas à craindre que les banques comptent des taux d'intérêt trop élevés si elles exercent une prépondérance à cet égard? Il me semble, par exemple, que pour s'en tenir davantage aux réalités, il devrait y avoir un maximum pour que les taux des banques correspondent d'assez près à ceux qu'on fait payer au gouvernement canadien. C'est manquer complètement de réalisme que de prêter de l'argent au gouvernement à raison de 5½ à 5¾ p. 100 alors que les taux le plus bas qu'on compte à d'autres est de 6 p. 100.

M. LEMMON: Je suis entièrement de votre avis.

Le sénateur MCLEAN: Les taux d'intérêt sur certains genres de prêts ne peuvent dépasser certaines limites. Elles sont bien assez larges. Bien entendu, il y a également une limite pour les prêts bancaires. Voudriez-vous qu'on supprime le plafond des taux d'intérêt pour tous les prêts sans exception, et qu'on permette aux prêteurs de compter ce qu'il leur plaît? Voudriez-vous qu'on permette aux usuriers d'agir en pleine liberté?

M. LEMMON: Je sais très bien que certaines sociétés prêteuses sont obligées de s'en tenir à des limites déterminées. Il y en a également d'autres pour lesquelles aucune limite n'est imposée. Vous savez aussi bien que moi, monsieur, que dans bien des villes à travers le pays les taux pour une seconde hypothèque sont bien au-dessus des taux de crédit normaux.

Le sénateur MCLEAN: Ils dépassent 20 p. 100?

M. LEMMON: Mais oui.

Le PRÉSIDENT: Cela fait combien sur des hypothèques de courte durée?

M. LEMMON: Sans entrer dans tous les détails, nous connaissons des cas où des gens qui empruntent de l'argent sur une deuxième hypothèque sur leur maison paient un taux d'intérêt nominal de 8 p. 100 ou quelque chose de semblable. A vrai dire ceci n'est pas trop grave, mais ils ne reçoivent que 75 p. 100 de la valeur nominale du prêt en espèces. Si on calcule le taux d'intérêt réel qu'ils paient sur une telle transaction, celui-ci est excessivement élevé. C'est pourquoi je prétends qu'en prenant des mesures législatives pour établir un plafond on encouragerait tout simplement le marché noir.

Le sénateur LEONARD: Selon vous, il vaudrait mieux que les institutions prêteuses telles que les banques à charte puissent consentir le genre de prêts que d'autres entreprises sont libres d'accorder, et qui leur permettent en ce moment de compter des taux d'intérêt plus élevés que les banques à charte.

M. LEMMON: Je crois bien que oui. En d'autres termes, si les banques à charte et autres institutions prêteuses étaient libres d'accorder cet autre genre de prêt il n'y aurait pas de marché noir, si on peut l'appeler ainsi.

Le sénateur CROLL: Monsieur Lemmon, vous savez que pour certains prêts les banques ne peuvent exiger que 6 p. 100 d'intérêt. C'est le taux des banques. Vous savez sans doute également que la plupart des banques canadiennes s'ocupent maintenant de petits prêts sur lesquels elles prélèvent environ 11 p. 100 d'intérêt? Vous le savez, n'est-ce pas?

M. LEMMON: Je crois que c'est le cas, en effet.

Le sénateur HAIG: Elles ont certaines conditions à remplir à cet égard. Il leur faut de l'assurance pour garantir les petits prêts.

Le sénateur CROLL: Mais non.

Le sénateur HAIG: Que si, j'en suis sûr.

Le sénateur CROLL: Elles peuvent se garantir comme elles le désirent. En tout cas, ne nous engageons pas sur ce terrain. Nous avons établi qu'en pratique il existe en ce moment deux taux d'intérêt.

M. LEMMON: Oui. Une banque s'en occupe depuis longtemps et d'autres s'y intéressent de plus en plus.

Le sénateur CROLL: On a convenu hier que la plupart des banques s'occupent de ce genre d'affaires. Si je ne me trompe, il y en a deux seulement qui ne s'y intéressent pas.

Le sénateur BURCHILL: Il a été beaucoup question dans les mémoires qu'on nous a présentés de ce qu'on se plaît à appeler la psychose de la peur, du besoin qu'il y aurait de ranimer la confiance du public dans notre dollar et ainsi de suite. Nous savons que les gens achètent des actions ordinaires et laissent les autres valeurs de côté, parce qu'ils craignent que la situation s'aggrave encore dans l'avenir. On nous a dit que ce qui a effrayé le public plus que tout autre événement, c'est la chute de la valeur négociable des obligations de l'État qui ont été converties l'an passé; qu'en pensez-vous? Les gens les ont achetées au pair et, lorsqu'ils sont retournés à leur banque quelque temps après, le directeur leur a dit qu'ils ne toucheraient que 94 ou 95 p. 100 de la valeur d'achat. Est-ce là une des principales raisons pour lesquelles les gens ont peur?

M. LEMMON: Monsieur le président, il me faudrait au moins une demi-heure pour répondre à cette question. On se demande souvent si la poule a précédé l'œuf ou vice versa et, de même, il est à se demander si la peur a causé cette chute, ou si les gens ont eu peur à cause de la chute. Il faudrait faire marche arrière et considérer la question à la lumière des circonstances qui existaient il y a environ un an. A ce moment-là, la régression économique battait son plein ici et aux États-Unis. Lorsqu'on lisait les pronostics des économistes au début de 1958, on constatait qu'ils se demandaient avant tout si cette régression serait très étendue et si les effets en seraient profonds. Or, nous savons maintenant qu'il se produisait justement un revirement même si cela ne paraissait pas au moment même. Quand les gens se sont rendu compte qu'il en était ainsi et que la régression s'était transformée en une reprise des affaires, ils n'ont pas tardé à délaisser les valeurs à intérêt fixe pour s'intéresser aux actions ordinaires. Le revirement s'est produit d'abord aux États-Unis. Là-bas, le cours des obligations a baissé vers le 15 juin 1958, et au Canada les prix des obligations n'ont baissé qu'un peu plus tard. Cette baisse a été causée par un ensemble de circonstances; elle est attribuable en partie à l'emprunt de conversion, à l'état du marché des obligations aux États-Unis à l'époque, au changement d'attitude du public canadien vis-à-vis des perspectives commerciales, bref, il est impossible d'en préciser nettement la cause.

Le PRÉSIDENT: Je crois que les bons du trésor des États-Unis sont tombés à $81, environ, à cette époque.

M. LEMMON: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Et cette baisse a eu lieu avant celle des obligations canadiennes?

M. LEMMON: Oui, quelques mois avant.

Le PRÉSIDENT: L'économie canadienne est si étroitement liée à celle des États-Unis, que lorsque les prix de leurs obligations baissent, nous nous en ressentons assez rapidement, n'est-ce pas?

M. LEMMON: C'est tout à fait certain.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Le taux d'intérêt sur les obligations dont vous venez de parler était de combien, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: De trois et quart pour cent.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Et les obligations canadiennes étaient à 4½ p. 100?

M. LEMMON: Les obligations américaines ont baissé d'abord, et les nôtres ont suivi peu de temps après.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, il y a un autre long mémoire qu'on doit nous présenter, et par conséquent je vais remercier M. Lemmon de son excellent exposé. Nous sommes certainement beaucoup mieux renseignés maintenant, et ce mémoire nous sera sûrement très utile dans notre travail.

Je vais maintenant demander à M. Parker, président de la *Manitoba Pool Elevators,* de nous présenter son mémoire.

M. W. J. Parker, président de la *Manitoba Pool Elevators,* est appelé:

Monsieur le président, honorables sénateurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier très vivement de nous avoir invités à exprimer nos opinions devant le Comité. Notre conseil d'administration a décidé qu'il fallait formuler des observations parce que le problème que pose l'étau du coût de revient et des prix, comme nous l'appelons ici au Canada, peut vous paraître assez embrouillé. Nous sommes nombreux à croire que cet état de choses est attribuable à ce que nous appelons d'habitude les tendances inflationnistes. On m'a chargé de préparer un mémoire et de le présenter au Comité, monsieur le président, mais il a fallu que je me fasse aider dans ce travail, car notre institution n'avait ni le personnel ni le temps voulus pour le faire. La faculté de l'agriculture et de l'économique de l'Université du Manitoba nous a prêté son concours, mais je me tiens entièrement responsable des opinions exprimées dans ce mémoire.

L'organisme que je représente, monsieur le président, compte un peu plus de 30,000 agriculteurs qui y participent activement et c'est au nom de tous ces membres que je vous parle.

Pendant les années qui ont immédiatement suivi la seconde guerre mondiale, le Canada a connu la prospérité. Cela se traduit de bien des façons dans notre économie. Dans l'ensemble, l'emploi était élevé, la production générale de marchandises a augmenté, l'exploitation de nos ressources naturelles a progressé à un rythme inconnu jusqu'alors, et notre commerce avec l'étranger a plus que doublé. Par suite de ces succès dans le domaine économique les prix, malgré deux périodes de régression économique, ont suivi une courbe ascendante dans presque tous les secteurs de notre économie. Dans l'intervalle de 1947 à 1958 le niveau général des prix de gros a augmenté de 39 p. 100*.

Vu l'ensemble de notre situation et les progrès que nous avons réalisés, bien des gens estiment que l'augmentation des prix pendant cette période de

*Sauf indication contraire, toutes les données statistiques fournies dans ce mémoire sont tirées des publications du Bureau fédéral de la statistique, ou calculées d'après ses sources de renseignements.

12 années ne présente aucun danger sérieux pour notre économie. Par contre, il y en a beaucoup qui craignent que cette augmentation générale et constante des prix ne menace sérieusement notre économie. Ils font remarquer que la faiblesse du marché des obligations et la hausse des taux d'intérêt et des prix des actions ordinaires démontrent que le public craint l'inflation.

Les membres de la *Manitoba Pool Elevators* considèrent que l'enquête que le Comité effectue en ce moment est fort à propos et très importante. Nous nous rendons compte qu'il est essentiel de renseigner les autorités et le public en général afin qu'ils se fassent une meilleure idée des forces en jeu et des phénomènes responsables de l'augmentation ininterrompue des prix, et des conséquences qu'elle peut avoir pour notre économie. Si les gens parviennent à mieux comprendre de quoi il s'agit, nous pensons bien qu'ils adopteront des lignes de conduite et prendront des mesures qui s'harmoniseront avec de sains objectifs nationaux; on rétablira ainsi la confiance dans le milieu économique, ce qui favorisera l'épargne, les placements, et la stabilité économique en général.

Comme nous représentons les agriculteurs de l'Ouest canadien, les enquêtes du Comité nous intéressent à un autre point de vue également. Nous n'oublions pas que les agriculteurs, en général, et ceux des Prairies en particulier, ne reçoivent pas, proportionnellement, la part qu'il leur revient du produit de notre économie. Nous remarquons que, depuis 1951, les modifications des prix ont grandement désavantagé l'agriculteur. De façon générale, nous avons observé que le prix des produits agricoles baissait, tandis que le prix des autres produits s'accroissait, ou qu'il y avait une augmentation générale des prix exceptionnelle et défavorable aux cultivateurs, qui les a placés dans ce qu'on a communément appelé "l'étau du coût de revient et des prix". Nous croyons que votre Comité voudra étudier cet aspect de la question, c'est pourquoi nous nous proposons d'examiner dans le présent mémoire certains facteurs qui, selon nous, sont largement responsables de la situation désavantageuse qui existe dans l'agriculture.

Définition de l'inflation

Il semblerait que la peur croissante de l'inflation soit liée à la hausse continuelle des prix. C'est ainsi qu'on l'explique en général. Toutefois, si nous nous en tenions à ce point de vue, nous laisserions de côté certains aspects de la fluctuation des prix, ce qui nous empêcherait d'analyser le problème à fond. L'inflation a été définie de bien des façons, de sorte qu'il est difficile de l'expliquer en termes simples. Nous estimons cependant qu'il importe de définir ce phénomène afin de pouvoir l'étudier, même si cela présente des difficultés.

Tout d'abord, nous admettons bien que l'inflation se traduit par une hausse générale des prix qui a pour résultat de faire baisser le pouvoir d'achat de l'argent. Cette explication, toutefois, ne nous fournit aucune base qui nous permette de déterminer si l'inflation a un effet bienfaisant ou néfaste. Par conséquent, il nous faut étudier la nature des augmentations de prix.

Généralement parlant, les problèmes qui surgissent à cause de l'inflation sont créés par l'augmentation disproportionnée des divers prix des marchandises et services, par la réaction de ceux qui reçoivent des revenus lorsqu'ils constatent que le pouvoir d'achat de leur argent est en baisse, et par le manque de confiance et les bouleversements peu souhaitables de l'économie qui en résultent. Sous cet angle on décèle toute la portée de l'inflation et l'on constate qu'il ne s'agit pas simplement d'un état de choses où "il y a trop d'argent pour trop peu de marchandises".

Changements qui se produisent dans l'économie canadienne

Avant d'examiner les effets de l'inflation il nous semble préférable d'étudier tout d'abord les changements qui se sont produits dans l'économie du Canada

depuis 1947. Nous avons choisi l'année 1947 comme point de départ, du fait que la plupart des prix avaient déjà cessé d'être réglementés au Canada à ce moment-là.

De 1947 à 1958 le niveau général des prix de gros a augmenté de 39 p. 100, et celui des prix à la consommation, de 48 p. 100. Ils ont de part et d'autre baissé pendant un an ou deux au milieu de cette période et ensuite la moyenne annuelle a remonté sans interruption. Les salaires hebdomadaires réels payés dans l'industrie ont augmenté de 95 p. 100 et ont suivi une courbe ascendante pendant toute cette période. Simultanément, les disponibilités du public ont augmenté de 82 p. 100, par montants de plus en plus importants, et le volume du rendement en produits industriels s'est accru de 48 p. 100.

Comparés à ceux qui se sont produits dans l'ensemble de l'économie, les changements qui ont eu lieu dans l'agriculture présentent un tableau bien différent. Le volume matériel de la production agricole, surtout à cause des conditions qui existaient par rapport aux récoltes, a augmenté à des cadences différentes pour atteindre son point culminant en 1956, soit une augmentation de 46 p. 100 en comparaison de 1947. Les prix de gros des produits de la ferme ont augmenté de 14 p. 100, ce qui représente le résultat net d'une baisse de 12 p. 100 des prix des produits des champs et d'une augmentation de 37 p. 100 de ceux des produits animaux.

La fluctuation des prix de la ferme ne s'est cependant pas manifestée de façon continue. Les augmentations ont eu lieu surtout vers le milieu des années 50, et depuis lors le résultat net a été une baisse de 27 p. 100 dans les prix des produits des champs, et de 18 p. 100 dans ceux des produits animaux. Le prix de revient des biens et services que les cultivateurs utilisent ont cependant augmenté de 52 p. 100. A part une légère baisse en 1954 et en 1955, il y a eu tendance à la hausse pendant chacune des années à l'étude.

Conséquences de l'inflation

Avant d'étudier dans le détail certains problèmes pertinents, nous tenons à faire quelques remarques d'ordre général au sujet de l'inflation.

L'inflation est causée avant tout par la pression exercée sur les prix, soit par les acheteurs, soit par les vendeurs. Les acheteurs font augmenter les prix en rivalisant pour obtenir les marchandises et les services dont le volume est limité et qu'il n'est guère aisé d'augmenter. Les vendeurs font augmenter les prix en restreignant les approvisionnements, ou en agissant à l'unisson, afin d'éviter toute rivalité dans leurs ventes, ce qui, dans bien des cas, revient au même.

Il convient de faire ici une distinction entre trois catégories d'acheteurs qui, par leur façon de procéder, peuvent faire augmenter les prix soit, *a*) le gouvernement, *b*) le public et c) les capitalistes étrangers.

Le gouvernement exerce effectivement une pression sur la demande par ses travaux de défense, par la mise en valeur des ressources naturelles et l'amélioration des commodités publiques. Il intensifie également la demande émanant d'autres acheteurs par les dépenses qu'il effectue à l'égard de programmes sociaux et de bien-être qui ne viennent pas compenser des revenus fiscaux correspondants.

Le public est susceptible de faire augmenter les prix lorsque, par suite de dépôts aux banques, les emprunts publics et privés augmentent en nombre. Cela fait naître une atmosphère économique généralement optimiste où le public a tendance à mettre moins d'argent de côté.

En dernier lieu, les capitalistes étrangers exercent une pression sur les prix lorsqu'ils misent sur notre marché intérieur. En général, par son "effet

multiplicateur", ce geste fait naître une demande globale additionnelle qui dépasse de beaucoup la mise de fonds initiale.

Nous tenons toutefois à souligner que tout accroissement de la demande attribuable à l'une ou l'autre des raisons que nous venons de citer, n'entraîne pas nécessairement l'augmentation immédiate des prix. Les ressources inexploitées et la capacité de production non encore exploitée, peuvent, au début, prendre soin de cette pression avant que les prix ne commencent à réagir. L'augmentation des dépenses privées et publiques, à l'égard des ressources inexploitées, exerce donc une influence bienfaisante, du fait qu'elle conduit au plein emploi. Néanmoins la capacité qu'ont les ressources inexploitées d'absorber les pressions initiales qui s'exercent sur la demande paraît être beaucoup plus complexe qu'on ne le croyait dans le passé. Pour citer un exemple, les vendeurs (qu'ils vendent des marchandises ou des services de main-d'œuvre), qui sont à même d'exercer un contrôle suffisant sur l'ensemble de leurs livraisons, peuvent délibérément refuser qu'on utilise au complet la capacité de production de leur établissement. Si la demande continue d'augmenter, les prix pratiqués par des industries soumises à un contrôle commencent à augmenter plus rapidement que lorsqu'il y a libre concurrence. Les vendeurs appartenant aux industries caractérisées par la libre concurrence, à l'agriculture par exemple, ne peuvent augmenter leurs prix à mesure que la demande s'accentue tant que leur capacité de production n'est pas entièrement utilisée. Les producteurs appartenant aux industries où la concurrence est libre et qui doivent s'approvisionner auprès de celles qui sont soumises à un contrôle, se trouvent pris entre des prix de revient qui croissent rapidement et des prix de vente qui, eux, n'augmentent que lentement.

Lorsque les vendeurs, parce que la concurrence est faible, sont en mesure de "régir" leurs prix, ils pouvent, même quand la demande est stable, refuser de vendre leurs marchandises ou services à moins que les prix n'en soient augmentés. Il s'agit dans l'instance du genre d'inflation provoqué par la pression que les vendeurs exercent sur les prix. Les acheteurs sont alors obligés de décider s'ils doivent restreindre leurs achats ou réduire d'autres dépenses. Dans un cas comme dans l'autre, certaines ressources cessent d'être utilisées tant dans l'industrie qui a augmenté ses prix que dans d'autres. Il se peut que bientôt l'industrie en question puisse se rendre compte que d'autres, qui sont en mesure d'agir de la même façon, ont suivi son exemple et elle peut être obligée de payer des prix plus élevés qu'auparavant pour les services et les matières premières dont elle a besoin. Ceci absorbe en partie le bénéfice qu'elle retire de l'augmentation initiale, et ainsi un deuxième cycle d'augmentations des prix de vente peut commencer.

Ce processus ne peut se poursuivre indéfiniment sans que les vendeurs eux-mêmes en souffrent, puisque, à mesure que le chômage augmente, le pouvoir d'achat du consommateur et l'épargne baissent, et de même les ventes diminuent. A cause des pressions politiques, le gouvernement peut se sentir obligé à ce stade d'intervenir et de soulager le chômage en augmentant ses dépenses. L'amélioration de l'emploi grâce aux dépenses effectuées par le gouvernement peut alors également causer une nouvelle montée en flèche des prix des vendeurs, et aggraver encore la pression inflationniste.

Le pouvoir de régir les prix, qui est contraire à une économie de libre concurrence, complique le problème de l'inflation lequel, autrement, est relié aux disponibilités monétaires et au rythme auquel les acheteurs dépensent leurs revenus.

Maintenant, jusqu'à quel point cette augmentation générale des prix est-elle ou non souhaitable?

Évidemment cela dépend dans une certaine mesure du cas que l'on examine. L'inflation entraîne, en général, la redistribution des revenus et des richesses. Ceux qui ont des revenus fixes, tels les rentiers, les retraités et autres, de même que les créanciers, sont défavorisés pendant l'inflation au bénéfice des débiteurs, des propriétaires de biens fonciers et de ceux dont les revenus sont flexibles.

L'inflation ronge l'épargne. A mesure que le public se rend compte de ce danger, il modifie sa façon de dépenser et la consommation augmente. En conséquence, les ressources peuvent changer d'orientation et passer des industries produisant des biens destinés aux producteurs, à celles qui travaillent pour les consommateurs, ce qui exerce une influence défavorable sur le développement économique. Il se peut également que le public, voyant l'épargne atteinte, réagisse en se procurant des actions ordinaires de préférence aux obligations. Il devient ainsi plus difficile d'obtenir les capitaux essentiels dont on a besoin pour les programmes d'intérêt public, telle la construction d'écoles, de routes et ainsi de suite. La valeur des avoirs des compagnies d'assurance et des banques qui, d'habitude, se compose en bonne partie d'obligations, diminue, ce qui a des conséquences peu favorables.

L'inflation a tendance à camoufler l'incompétence dans la production. Les maisons d'affaires dont le rapport, d'ordinaire, est insuffisant se trouvent en bonne posture lorsqu'il y a inflation. De même, à mesure que les acheteurs deviennent plus pressés d'acheter et moins difficiles dans leur choix, les normes de la qualité peuvent baisser, ce qui a des conséquences peu souhaitables pour la société.

Les producteurs qui se trouvent pris entre l'augmentation rapide des prix de revient et l'accroissement lent des prix de vente s'efforcent de sortir de l'impasse en augmentant le rendement et en effectuant des modifications d'ordre technologique. Toutefois, s'il n'y a pas moyen de restreindre les approvisionnements de l'industrie dans leur ensemble, ce sont les acheteurs qui profitent éventuellement de ces améliorations, tandis que les producteurs qui tardent à se mettre au pas ressentent plus vivement cette étreinte. Dans les industries où par comparaison les prix montent rapidement, la création de produits nouveaux et les innovations peuvent cesser.

D'ordinaire, lorsqu'il y a inflation dans un pays, la demande de marchandises d'origine étrangère augmente et les exportations tendent à diminuer. Le taux du change, en conséquence, baisse en faveur des devises étrangères. Le fardeau des dettes à l'étranger, tant privées que publiques, d'un tel pays s'alourdit. Si, toutefois, ce pays importe des capitaux considérables de l'étranger, son unité monétaire augmente de valeur et peut même atteindre un point tout à fait avantageux en fonction des devises étrangères.

Enfin, il est toujours possible que la poussée de l'inflation, par suite du principe d'accélération, conduise à l'expansion excessive de la capacité de production et, finalement, à l'écroulement, à la dépression économique et au chômage.

On convient la plupart du temps que l'inflation "galopante" est un mal qu'il importe d'éviter. Toutefois, certains économistes ne conviennent pas que l'expansion économique puisse s'effectuer sans qu'il y ait une légère inflation. Nous estimons que si l'on évite les pratiques restrictives et si les approvisionnements en capitaux de notre économie sont soumis à un contrôle approprié, l'accroissement de la demande peut correspondre étroitement à celui de la productivité et du rendement, sans qu'il y ait beaucoup de chômage. Nous estimons que c'est là le premier objectif vers lequel devrait tendre à la longue notre programme économique.

Il y a plusieurs mesures que l'on pourrait prendre simultanément pour établir un tel programme à savoir:

a) Une politique monétaire: Réglementation des réserves d'argent au moyen du régime bancaire (soit la vente au public et aux banques de rentes sur l'État, etc.).

b) Une politique en matière de crédit: Réglementation appropriée du crédit au consommateur et du crédit à l'égard des placements.

c) Une politique fiscale: Utilisation appropriée et en temps voulu du déficit et de l'excédent budgétaires pendant les périodes de dépression économique et d'inflation.

d) La compression des prix (par la persuasion, au moyen des mesures législatives contre les pratiques restrictives, par arbitrage et même en intervenant dans les conflits relatifs aux salaires, etc.).

e) Une campagne de productivité (fondée sur la publicité, l'encouragement pécuniaire, etc.).

f) La mise en œuvre d'éléments stabilisateurs inhérents, telle l'assurance-chômage, etc.

Les précédentes mesures, même lorsqu'on les applique ensemble, sont, selon nous, d'une portée limitée. Il est difficile, par exemple, de prévoir quels en seront précisément les effets surtout en ce qui concerne les délais. Il est également difficile de reconnaître en temps voulu que certains événements sont peu souhaitables. Par conséquent si, en principe, il faut éviter à tout prix une dépression économique, une légère pression inflationniste peut être parfois inévitable. Si le cas se présentait il faudrait que le gouvernement prenne des mesures pour compenser les secteurs de l'économie qui pâtissent injustement à cause de cette inflation.

L'inflation et le coût de la production des cultivateurs

Je vous ferai remarquer en passant, monsieur le président, que notre mémoire envisage les effets de l'inflation du point de vue des cultivateurs. L'indice composé des prix des denrées et services que les cultivateurs utilisent est passé de 230, en 1951, à 263 en 1958, ce qui représente une augmentation de 33 points. Il n'y a aucun doute que la hausse des prix que les cultivateurs doivent payer à l'égard des fournitures dont ils ont besoin pour leur production, ait augmenté leurs frais globaux de production. Si les frais globaux du cultivateur ont augmenté, cela ne veut pas dire nécessairement que ses frais par unité de rendement se soient accrus. Ses frais à l'unité ont fort bien pu diminuer s'il a augmenté sa production au delà du *pro rata*. Je me permets d'ajouter ici que depuis 1951 les prix des produits de la ferme sont en baisse. Ceci peut s'expliquer de la façon suivante: en admettant que le prix du blé soit invariable (à vrai dire les prix des produits de la ferme sont en baisse depuis 1951), le produit de 3,000 boisseaux de blé aurait permis d'acheter tel genre de tracteur en 1951. Or, vu les prix plus élevés que les cultivateurs doivent payer, il aurait fallu vendre 3,430 boisseaux de blé pour acheter le même tracteur en 1958.

En admettant que d'autres éléments soient demeurés constants (le prix des produits de la ferme, la productivité et ainsi de suite), il n'y a guère de doute que, par suite de l'augmentation de ses frais, le cultivateur se trouve en moins bonne posture qu'auparavant. Toutefois, avant de pouvoir conclure de manière définitive si la situation des cultivateurs s'est empirée ou non il convient d'examiner divers aspects de l'indice des prix qu'ils doivent payer.

En premier lieu, l'indice du coût ne mesure pas simplement l'augmentation générale des prix, mais reflète également la qualité des marchandises

et des services que les cultivateurs achètent. Si la qualité de ces marchandises et services s'améliore, ce qui me semble être le cas, les prix que les cultivateurs doivent payer augmenteraient même s'il n'y avait pas d'inflation. Par conséquent, lorsqu'on cherche à interpréter l'indice du coût, il importe de tenir compte à la fois de l'amélioration de la qualité et de l'aspect inflationniste des prix de ces marchandises et services. A titre d'exemple, depuis dix ans bien des améliorations ont été apportées à la machinerie agricole (et de nombreux accessoires y ont été ajoutés).

Il se peut que l'augmentation inflationniste des prix que les cultivateurs paient à l'égard des divers articles dont ils ont besoin soit contrebalancée par un accroissement de la productivité. Pour reprendre l'exemple déjà cité, il se pourrait qu'un cultivateur ait récolté 3,000 boisseaux de blé en 1951, mais que l'inflation mise à part, ses frais à l'unité de production aient baissé parce qu'il a agrandi sa ferme et que son rendement par acre a quelque peu augmenté.

Si le cultivateur pouvait conserver les bénéfices qu'il réalise grâce à l'accroissement de la productivité, sa situation, malgré l'augmentation inflationniste de l'indice de ses frais, serait meilleure qu'auparavant. Toutefois, comme nous l'expliquons plus loin, la plupart du temps les bénéfices provenant de l'amélioration de la productivité agricole sont, en fin de compte, transmis au consommateur de produits alimentaires sous forme de prix moindres.

Le tableau I montre le pourcent des frais d'exploitation agricole payables au comptant et des frais de dépréciation par rapport au revenu global brut des fermes pour les trois provinces des Prairies[1]. Il est à remarquer que les frais d'exploitation imputables sur le revenu et les frais de dépréciation, en pourcentage du revenu brut des fermes, n'ont cessé d'augmenter depuis 1951. Cette augmentation est attribuable en bonne partie à la hausse inflationniste des prix des denrées et services dont se servent les cultivateurs.

Parce que les cultivateurs sont obligés de prélever des sommes de plus en plus importantes sur leur revenu brut pour régler les frais d'exploitation imputables sur le revenu et les frais de dépréciation ils se disent: "Nous manipulons sans doute plus d'argent d'année en année, mais il nous en reste moins pour vivre!"

TABLEAU I—FRAIS D'EXPLOITATION IMPUTABLES SUR LE REVENU ET FRAIS DE DÉPRÉCIATION EN POURCENT DU REVENU BRUT, AGRICULTURE 1926-1957

Année	Manitoba %	Saskatchewan %	Alberta %
1926	49.8	48.5	47.5
1927	71.4	48.7	41.4
1928	53.4	48.4	50.0
1929	72.9	76.0	64.5
1930	71.3	84.5	70.8
1931	120.9	142.4	88.8
1932	84.8	103.6	85.6

[1] Il est à noter que l'écart du pourcentage entre le revenu brut et les frais d'exploitation imputables sur le revenu et les frais de dépréciation, ne constitue pas une indication immédiate de la rentabilité des exploitations agricoles. Le résidu des recettes après règlement de ces frais doit couvrir l'intérêt sur le placement du cultivateur et rémunérer le travail accompli par sa famille et par lui-même.

Année	Manitoba %	Saskatchewan %	Alberta %
1933	93.8	114.6	92.4
1934	72.6	102.3	69.5
1935	79.4	82.7	73.0
1936	68.5	91.1	81.6
1937	43.1	150.6	56.7
1938	55.4	79.5	50.5
1939	55.6	53.1	54.7
1940	52.6	57.2	49.9
1941	49.7	69.1	60.1
1942	36.7	36.4	36.2
1943	38.9	51.5	54.2
1944	37.1	33.6	37.4
1945	46.8	47.5	46.3
1946	44.8	47.8	43.8
1947	42.1	46.2	43.8
1948	35.1	38.2	36.9
1949	40.4	38.6	40.7
1950	47.5	49.7	47.5
1951	40.8	34.9	37.6
1952	46.0	37.6	41.9
1953	53.3	40.6	45.8
1954	62.9	67.1	55.1
1955	58.3	51.5	54.7
1956	51.6	41.7	49.0
1957	64.6	62.0	58.1

Rapport entre la technique agricole et l'inflation

Un des meilleurs moyens de réduire les effets de l'inflation est d'augmenter la productivité de l'économie dans son ensemble. Lorsque la demande (aux fins de la consommation ou des placements privés et publics) dépasse la quantité de marchandises et de services disponibles, elle tend à provoquer une augmentation du niveau général des prix. L'augmentation générale des prix (l'écart inflationniste) peut être amoindrie de deux façons élémentaires, à savoir, en réduisant la demande au moyen de diverses mesures monétaires et fiscales, ou en augmentant l'offre des marchandises et des services.

Un moyen fort efficace de se défendre contre l'inflation consiste à augmenter la productivité de nos terres, de notre main-d'œuvre et de nos capitaux. L'augmentation de la productivité de ces ressources ne pourra restreindre les pressions inflationnistes que si cette amélioration du rendement est assez bien répartie à travers notre économie. L'augmentation de la productivité d'une industrie déterminée peut être:

a) retenue dans l'industrie sous forme de bénéfices,

b) distribuée à la main-d'œuvre de cette industrie,

c) transférée au consommateur sous forme de prix moins élevés.

Certaines industries ont la possibilité de retenir une large part de l'amélioration de la productivité sous forme de "bénéfices". Ce genre d'industrie se distingue par son pouvoir de négocier avec les syndicats ouvriers et son aptitude à adopter la formule des "prix régis" pour ses produits. Dans d'autres industries, celles dont les syndicats sont puissants sur le plan des négociations en particulier, les travailleurs peuvent accaparer une large part de l'amélioration de la productivité sous forme de salaires plus élevés. Dans d'autres encore,

celles surtout que caractérisent une concurrence poussée et une demande relativement soutenue de leurs produits, l'augmentation de la productivité est transmise en fin de compte au consommateur sous forme de prix plus bas. L'industrie agricole fournit un bon exemple de cette dernière situation.

La productivité de l'industrie agricole a fait d'énormes progrès au cours des vingt dernières annnées. La science et la technologie ont considérablement augmenté le rendement des récoltes et du bétail. De pair avec l'augmentation du rendement en récoltes et en bétail, la mécanisation a amélioré la productivité de la main-d'œuvre agricole. L'augmentation du rendement agricole a été accompagnée d'une diminution de la main-d'œuvre.

D'après les données du tableau II le produit matériel brut par heure-homme dans l'agriculture a augmenté de plus de 6 p. 100 par année pendant la période 1935-1939 à 1955. Ce chiffre est à comparer avec celui de l'augmentation générale d'environ 3 p. 100 par année de la productivité de la main-d'œuvre dans d'autres secteurs de l'économie[2].

Les vivres jouent un rôle stratégique dans toute lutte contre l'inflation. Si les cultivateurs pouvaient retenir les bénéfices provenant de l'amélioration de la productivité agricole, l'indice des prix des denrées alimentaires serait sensiblement plus élevé qu'il ne l'est à l'heure actuelle. Il y a de bonnes raisons de croire, cependant, qu'en fin de compte c'est le consommateur des denrées alimentaires qui profite de l'augmentation de la productivité agricole sous forme de prix moins élevés.

TABLEAU II—PRODUCTIVITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS L'AGRICULTURE (1935-1939=100)[3]

Année	Produit matériel brut par heure-homme
1935-1939	100
1946	142
1947	145
1948	158
1949	161
1950	194
1951	242
1952	259
1953	248
1954	181
1955	248
Moyenne 1951-1955	236
Moyenne 1947-1955	204

Plusieurs facteurs d'importance majeure sont responsables de cette situation:

1) La concurrence est très âpre dans l'indutrie agricole. Des milliers de petits producteurs peuvent difficilement se solidariser pour atteindre un but intéressant toute l'industrie.
2) La demande de denrées alimentaires est inflexible au plus haut point.
3) Il y a une tendance persistante à la surproduction.

(2) Source Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, pages 9 et 10.
(3) Source: W. M. Drummond et W. MacKenzie, *Progress and Prospects of Canadian Agriculture*, page 90.

A cause de ces trois facteurs, les cultivateurs peuvent bien difficilement retenir les bénéfices provenant de l'augmentation de la productivité de leur industrie.

A cause de la concurrence considérable qui existe dans l'agriculture, les prix ont tendance à baisser jusqu'à atteindre le niveau des frais de production. Autrement dit, lorsque les frais diminuent ou que la productivité agricole augmente, c'est le consommateur qui en profite, et ceci sans tarder, sous forme de prix plus bas. Il est fallacieux de prétendre que toutes les dépenses effectuées par le gouvernement à l'égard des programmes agricoles sont à l'avantage des cultivateurs dans leur ensemble. A vrai dire nous sommes d'avis que la plupart du temps c'est en fin de compte le consommateur de denrées alimentaires qui bénéficie des sommes que le gouvernement dépense dans le but d'augmenter la productivité matérielle de l'argiculture.

Par conséquent, on a tort de prétendre que toute augmentation inflationniste des prix des marchandises et services que les cultivateurs doivent se procurer est largement compensée par l'accroissement de la productivité agricole. En d'autres termes, l'inflation représente un "impôt direct" qu'on prélève sur l'agriculture.

Nombre d'industries ont de plus en plus tendance à déplacer le point d'incidence de l'inflation ou à prendre certaines mesures pour en contrebalancer les effets. Les syndicats, pour citer un exemple, s'efforcent, bien souvent avec succès, de réduire les effets de l'inflation en rattachant les salaires à l'indice du coût de la vie par le truchement de la clause dite ascensionnelle des salaires. L'employeur industriel peut réduire les effets de l'inflation soit en réduisant la somme qu'il verse à la main-d'œuvre, soit en augmentant le prix de ses produits. Autrefois les employeurs industriels avaient tendance à marchander assez opiniâtrement avec les groupements ouvriers. Toutefois, depuis quelque temps il semble y avoir fortement tendance de la part de l'employeur industriel à accueillir par des majorations de prix les demandes émanant de la main-d'œuvre et à faire absorber ces majorations à ses clients en augmentant ses prix de vente. De cette façon la tendance vers le genre d'inflation provoquée par la montée en flèche des salaires et des prix s'accentue davantage.

Le secteur de la main-d'œuvre de notre économie exerce une influence qui fait contrepoids à l'inflation par les négociations, les grèves, les clauses ascensionnelles, les salaires annuels garantis et les concessions à l'égard des bénéfices marginaux. Le secteur commercial se défend contre l'inflation par les négociations, le marchandage, la régie des prix et la "majoration" inflationniste. L'industrie agricole, par contre, se trouve dans une situation économique fort vulnérable. Les cultivateurs ne sont guère en mesure d'entamer des négociations ou de marchander avec les industries avec lesquelles ils traitent. Il leur est relativement impossible de "régir" les prix de leurs produits pour compenser l'augmentation des prix des marchandises et services qu'ils achètent.

Les mesures gouvernementales telles que les taxes de vente et l'assurance-chômage alourdissent davantage le fardeau de l'inflation pour les cultivateurs. Quoique ces contributions soient prélevées sur le commerce, elles sont éventuellement transmises aux cultivateurs par les procédés que nous venons de décrire. Elles sont insidieuses, car même si on les prélève sur d'autres secteurs de l'économie pour des buts déterminés, elles sont éventuellement transmises dans une certaine mesure au cultivateur qui, lui, ne peut les transférer à d'autres.

Il n'est guère facile de déterminer la part du revenu national qu'il serait juste de remettre aux divers secteurs de l'économie. A mesure que notre économie se développera on procédera certainement à une nouvelle répartition du revenu national. Personne ne saurait nier que l'industrie agricole bénéficiera d'une part relativement moindre du revenu national à mesure que l'économie se

développera. Il ne serait pas juste, cependant, de s'attendre que, vu la nature particulière de l'industrie agricole, l'inflation, qui est un phénomène auquel la plupart des secteurs de l'économie contribuent, constitue un "impôt" qui frappe les cultivateurs.

L'inflation et la demande de produits agricoles

Le niveau des prix agricoles dépend des conditions de l'offre et de la demande, y compris le niveau général des prix. Il est difficile de déterminer à quel point l'un ou l'autre facteur isolé influe sur les prix des produits agricoles, mais lorsqu'on cherche à analyser les effets de l'inflation sur les prix des produits agricoles il convient de tenir compte de la nature probable d'une telle influence. Les facteurs qu'il importe tout particulièrement de prendre en considération sont la nature de la demande, de l'offre et des frais d'écoulement et le rapport qui existe entre le marché intérieur et les marchés extérieurs.

Nature de la demande de produits agricoles.

L'effet que produit l'inflation sur la demande de produits alimentaires varie selon la fluctuation des revenus pendant les périodes d'inflation. En général, les revenus exprimés en numéraire augmentent mais leur pouvoir d'achat n'augmente pas dans les mêmes proportions. Les consommateurs, qu'ils se rendent compte ou non que leurs revenus réels n'augmentent pas dans la même mesure que leurs revenus monétaires, achètent presque autant de vivres qu'auparavant, même si les prix augmentent, parce que la demande de produits alimentaires est inflexible par rapport aux prix. Si le revenu réel s'accroît, la demande de denrées alimentaires augmente également, mais pas dans la même mesure que la demande de marchandises de tous genres, parce que la demande de vivres manque de souplesse par rapport au revenu.

L'inflation modifie la répartition des revenus et réduit le pouvoir d'achat de beaucoup de gens dont les revenus monétaires sont relativement fixes. Ceci peut augmenter l'inégalité de la répartition des revenus et réduire la demande de vivres en transférant le pouvoir d'achat des catégories à faibles revenus, qui affectent un pourcentage plus élevé de leurs revenus à l'achat de vivres, aux catégories à revenus élevés qui, en proportion, dépensent moins pour la nourriture.

Nature de l'offre des produits agricoles

L'offre globale de produits agricoles est relativement inflexible. Ainsi, une augmentation modérée de la demande par suite de l'inflation ferait normalement augmenter les prix des produits de la ferme. Il se trouve, toutefois, que les progrès techniques réalisés dans l'agriculture font baisser les prix des produits agricoles, parce que l'offre en est excessive.

L'agriculture, une des industries les plus libres au point de vue de la concurrence ne peut ni porter ses prix au-dessus du niveau établi par l'offre et la demande en temps d'inflation, ni empêcher que ses prix ne baissent en restreignant le rendement pendant les périodes de dépression économique. Beaucoup d'autres industries, même si leurs prix augmentent autant ou même davantage que ceux de l'agriculture en période d'inflation, semblent mieux en mesure, parce qu'elles peuvent réglementer leur rendement, d'empêcher leurs prix de baisser lorsque l'inflation est arrêtée ou qu'il s'opère un revirement.

Nature des frais de la vente

Les frais de la vente sont plus stables que les prix de détail. Ainsi, lorsqu'il y a une augmentation déterminée de la demande, l'accroissement des prix des produits de la ferme est plus considérable que si les frais de vente se

modifiaient proportionnellement. L'agriculture se trouve particulièrement désavantagée lorsque, par la suite, les prix baissent. Certes, les frais de la vente augmentent en période d'inflation, mais en général ils ne diminuent pas lorsque les prix baissent. Il en résulte que les prix des produits de la ferme tombent encore plus bas qu'ils ne seraient si les frais de la vente étaient plus flexibles.

Au cours de l'inflation qui sévit actuellement au Canada les prix que les consommateurs paient à l'égard des produits de la ferme ont augmenté, en grande partie parce que les frais de vente se sont accrus. De 1954 à 1958, l'indice des prix à la consommation des denrées alimentaires a augmenté de près de 9 p. 100 tandis que celui des prix des produits de la ferme a monté de 2 p. 100 à peine. Il en résulte que les prix des produits de la ferme, à l'heure actuelle, ne sont pas au niveau de l'inflation.

Relation entre le marché intérieur et les marchés extérieurs

Les hausses de prix des produits de la ferme ne dépasseront pas certaines limites, si les importations augmentent. Si l'on autorise l'importation du bétail et des porcs, il ne sera pas possible d'en hausser les prix au delà de ceux auxquels on peut les faire venir des États-Unis. Beaucoup d'autres marchandises sont mieux protégées par le tarif douanier que ne le sont les produits agricoles de sorte que l'augmentation de leurs prix sera moins rapidement entravée par la concurrence des importations.

Dans le cas des produits agricoles qui sont vendus surtout sur les marchés d'exploitation, les prix sont déterminés par les forces du marché mondial et non pas par l'inflation qui sévit au Canada. Un accroissement général des prix à l'intérieur du pays ne ferait pas monter les prix du blé. Par conséquent, l'inflation portera atteinte aux producteurs de blé, parce que tout le poids de l'augmentation des frais retombera sur eux et que la hausse des prix de leurs produits ne leur sera d'aucun avantage.

Il y aurait cependant avantage pour les producteurs de blé à ce que le cours de la devise canadienne en vienne à baisser. L'inflation ferait augmenter les prix au Canada, encouragerait les importations, et rebuterait les exportations, de sorte qu'il y aurait abondance de dollars canadiens et que ceux-ci seraient plus avantageux par rapport aux devises étrangères. Tout prix qu'on pourrait établir pour le blé serait alors plus élevé en dollars canadiens à moins que des mesures ne soient prises pour empêcher le cours du change de baisser. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, cependant, à cause de l'arrivée considérable de capitaux américains, c'est le contraire qui se produit au Canada à l'heure actuelle.

Prix des produits de la ferme et niveau général des prix

L'effet que produit l'inflation sur la demande de produits agricoles se reflète par la modification du niveau des prix des produits de la ferme par rapport à celui de l'ensemble des prix. Dans le passé, l'indice des prix des produits de la ferme a sans cesse eu tendance à suivre la même courbe que celui de l'ensemble des prix de gros (pendant 39 des 44 annnées qui viennent de s'écouler). Toutefois les prix des produits de la ferme ont fluctué de façon plus marquante que les autres; ils ont eu tendance à augmenter plus que les autres en période de hausse, et à diminuer davantage en période de baisse.

Les prix de tous les produits canadiens de la ferme semblent avoir été relativement favorables pendant les périodes de hausse générale des prix (Tableau III). Cet avantage, cependant, disparaît à mesure que les périodes de hausse des prix se succèdent et, pendant la dernière de ces périodes, soit de 1954 à 1958, l'augmentation des prix des produits de la ferme n'a pas atteint la moitié de celle des prix de gros. La baisse relative des prix des produits de la ferme, au cours des périodes de régression qui ont suivi, ne s'est pas ralentie de la même façon.

TABLEAU III—FLUCTUATIONS RELATIVES DE L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX DE GROS ET DE CELUI DES PRIX DES PRODUITS DE LA FERME, CANADA, 1913-1958

Période	Modification de l'indice des prix de gros	Modification de l'indice des prix des produits de la ferme	Rapport des prix agricoles à l'égard des prix de gros
	PÉRIODES DE HAUSSE DES PRIX[A]		
1913–1920	+119.8	+143.0	1.12
1922–1925	+ 7.0	+ 19.8	2.82
1932–1937	+ 20.8	+ 51.9	2.49
1939–1951	+141.0	+176.0	1.25
1954–1958	+ 10.8	+ 4.9	.45
	PÉRIODES DE BAISSE DES PRIX[A]		
1920–1922	− 76.4	−108.2	1.42
1925–1932	− 46.9	− 79.5	1.70
1937–1939	− 8.5	− 24.8	2.92
1951–1954	− 21.2	− 55.0	2.60

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique, *Prix et indices des prix.*

[A]Les périodes de hausse et de baisse sont réparties d'après les courbes de l'indice général des prix de gros.

Les prix de certains produits de la ferme n'ont pas toujours suivi la courbe moyenne en temps d'inflation. Les prix du blé, qui ont bien suivi la courbe générale jusqu'en 1946, sont ensuite demeurés stables pendant plusieurs années. Les prix de gros, par contre, ont continué d'augmenter à un rythme relativement rapide jusqu'en 1951, puis ont baissé de façon modérée jusqu'en 1954. Le niveau général des prix a augmenté depuis lors, mais, contrairement à la tendance traditionnelle, les prix du blé, dans l'ensemble, sont moins élevés depuis 1953.

Le producteur de blé se trouverait dans une situation extrêmement précaire si l'inflation devait s'accentuer, car tant qu'il y aura un surplus mondial rien ne permet de supposer que les prix du blé augmenteront. En supposant que la Commission canadienne du blé s'en tienne toujours aux mesures qu'elle applique en ce moment à la vente, l'inflation, si elle s'accentue, n'écartera pas le blé canadien des marchés mondiaux à cause de son prix, mais pourrait bien réduire un grand nombre de producteurs à la faillite.

Les producteurs de blé tendent à subir de fortes pertes, lorsque l'inflation est sensiblement plus prononcée chez nous que dans les pays auxquels nous vendons. Les revenus des producteurs qui, dès à présent, subissent les effets de la baisse récente des prix du blé diminueraient encore, quant à leur pouvoir d'achat, si le prix du blé restait à son niveau actuel tandis que d'autres prix continueraient d'augmenter.

L'inflation et la répartition du revenu national

L'inflation est une formule "fiscale" entièrement arbitraire selon laquelle le revenu national est réparti au hasard, sans aucun souci des critères acceptables d'équité ou de justice. Les secteurs de l'économie qui se ressentent le plus de l'inflation sont ceux que caractérisent des revenus fixes, ceux qui sont incapables de neutraliser les effets de l'inflation ou encore d'en déplacer le fardeau.

Il y a deux aspects de la répartition du revenu national qui ont beaucoup d'importance et qu'il convient de prendre en considération, à savoir:

1) La répartition du revenu national entre divers secteurs de l'économie à cause de l'expansion normale de celle-ci.
2) La répartition du revenu national par suite de l'inflation.

Les effets de l'expansion économique ne sont pas les mêmes dans toutes les industries ou dans tous les secteurs de l'économie nationale. Dans une économie qui se développe normalement certaines industries prennent de l'extension tandis que d'autres dépérissent. Nous admettons d'emblée que si l'économie du Canada se développe dans des conditions normales, l'industrie agricole recevra une part de moins en moins importante du revenu national.

Toutefois, suivant l'un ou l'autre critérium rudimentaire dont on puisse se servir (Tableau IV), il semble bien que l'industrie agricole ne reçoit pas la part du revenu national qui devrait lui revenir d'après l'une ou l'autre des formules acceptées pour évaluer l'expansion économique et l'utilisation efficace des ressources. Il semblerait qu'en raison de l'inflation l'industrie agricole ne reçoit pas la part du revenu national qui devrait raisonnablement lui revenir.

TABLEAU IV—RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DU REVENU NATIONAL ENTRE LES DIVERS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE, 1926 à 1958

Année	Salaires et revenu supplémentaire de la main-d'œuvre	Revenu net des exploitants agricoles provenant du rendement des fermes	Bénéfices des sociétés avant le prélèvement des impôts	Loyer, intérêts et revenu provenant de placements divers
1926	57.3	14.7	7.9	7.0
1927	57.5	13.8	8.4	7.2
1928	57.3	13.4	9.2	7.6
1929	62.5	8.3	8.4	7.8
1930	63.3	7.8	3.3	7.7
1931	71.2	2.8	.4	8.0
1932	74.8	3.9	3.7	8.5
1933	75.5	2.8	3.1	7.3
1934	69.7	6.0	6.9	7.2
1935	67.1	7.0	7.6	7.1
1936	66.6	5.9	9.3	7.2
1937	65.3	7.2	11.1	7.0
1938	62.9	8.8	8.4	6.5
1939	61.4	8.5	12.3	7.1
1940	58.5	9.5	13.2	6.9
1941	57.2	7.4	15.1	6.6
1942	52.9	11.5	14.0	6.6
1943	54.7	8.2	12.8	6.5
1944	52.1	11.4	11.3	6.1
1945	52.1	9.4	11.4	6.4
1946	57.4	11.1	13.3	6.1
1947	61.8	10.8	15.1	5.7
1948	61.7	11.5	14.3	5.4
1949	62.0	9.7	12.1	5.4
1950	60.8	9.3	15.0	6.3
1951	60.9	11.7	14.8	6.1
1952	60.1	10.5	12.7	6.3
1953	62.8	8.2	11.9	6.9
1954	65.4	5.3	10.3	7.9
1955	63.9	6.1	12.0	8.4
1956	63.8	6.4	12.2	8.5
1957	66.4	4.1	10.5	9.1
1958	65.6	4.9	9.6	9.6

Dans les paragraphes qui précèdent nous avons indiqué à quels égards l'inflation porte surtout atteinte à l'agriculture. L'importance de "l'impôt", et nous n'hésitons pas à l'appeler un impôt, monsieur le président, que l'inflation fait peser sur l'agriculture n'a été mesurée que très imparfaitement. Avant que l'on puisse élaborer des projets qui permettraient de combattre, de façon éclairée et efficace, les effets nocifs de l'inflation sur l'agriculture, il faudrait étudier la question à fond. Il est essentiel, dans l'intérêt de l'agriculture, que de telles recherches soient effectuées avec imagination et avec énergie.

Vœux

Voici les propositions que nous vous demandons respectueusement de bien vouloir examiner:

1. Étant donné que le public semble être incapable de suivre et de comprendre la question de l'inflation, nous demandons instamment au gouvernement de mettre en œuvre un vaste programme destiné à instruire le public sur l'inflation. Il existe de nombreux facteurs psychologiques qui accélèrent les tendances inflationnistes et nous estimons que le gouvernement, en renseignant et en instruisant le public, peut en large mesure arrêter l'évolution de ces tendances.

2. Nous demandons que le gouvernement, en usant fermement de persuasion, ou par d'autres moyens, fasse tout son possible pour empêcher que les travailleurs et les hommes d'affaires par leurs actes, ne causent l'inflation peu souhaitable des prix. Les dispositions insérées dans la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et les autorités chargées d'appliquer cette loi, devraient empêcher toute industrie de recourir aux "prix régis", pour s'assurer un injuste avantage économique; de même, la législation ouvrière devrait empêcher tout secteur de la main-d'œuvre de s'assurer, parce qu'il est solidement cantonné, un injuste avantage sur d'autres secteurs des forces ouvrières dans le domaine économique.

3. Il est essentiel que le gouvernement en usant de ses divers pouvoirs, suscite un climat propice et prennent les mesures directes qui s'imposent pour encourager à augmenter leur rendement les industries qui jouent un rôle de la plus haute importance dans la lutte contre l'inflation.

4. Il est impérieux que des fonds soient affectés immédiatement et de façon suivie à la poursuite de recherches indépendantes et approfondies sur les problèmes fondamentaux de l'inflation. Le dynamisme de notre économie donne sans cesse naissance à de nouvelles situations à tendance inflationniste. Il en résulte que nous connaissons si imparfaitement la portée de l'inflation et de ses conséquences qu'il est impossible de mettre rapidement en œuvre des programmes positifs propres à atténuer ou à enrayer ce phénomène. Nous sommes d'avis que certaines mesures prises dans le but d'enrayer l'inflation ont, elles-mêmes, été inflationnistes ou bien que, vu l'effet qu'elles ont eu sur certains secteurs de l'économie, elles ont fait dans l'ensemble plus de mal que de bien; tout ceci est attribuable à une connaissance imparfaite du problème.

5. Le gouvernement devrait examiner de très près toute requête visant une nouvelle augmentation des droits de douane surtout dans le cas des industries où une augmentation semblable ajouterait aux pressions inflationnistes. Nous croyons qu'il y aurait lieu d'étudier de très près les droits en vigueur afin de voir si, dans le cas où ce serait possible, leur abolition ne freinerait pas les tendances inflationnistes actuelles.

6. Nous demandons que le gouvernement, lorsqu'il envisage des dépenses à l'égard d'entreprises publiques, montre plus de discernement quant aux choix du moment, afin qu'elles s'accordent mieux avec la situation économique existante; toutefois, et j'insiste sur ce point, nous lui demandons instamment

de tenir compte des facteurs inflationnistes lorsqu'il se propose de prendre des mesures à l'égard du chômage.

7. Nous estimons que le gouvernement devrait, autant que possible, réduire ses dépenses déficitaires et qu'il devrait avec prudence, et courage se servir du crédit et d'autres mesures monétaires pour combattre l'inflation.

8. Les impôts qui ont l'effet de multiplicateurs sur les frais de production et sur le coût de la vie, telles les taxes de vente et l'assurance-chômage, devraient être déplacés vers d'autres secteurs du fisc qui eux, tendent à contenir l'inflation plutôt qu'à l'accélérer.

9. Enfin, nous demandons instamment que l'on fasse immédiatement une enquête afin de déterminer ce que l'inflation coûte exactement à l'agriculture et que d'après cette étude, on établisse un programme de mesures compensatoires. L'application de prix minimums et d'autres mesures du genre ont un peu soulagé l'agriculture canadienne mais cette assistance ne correspond pas au fardeau incalculable qu'imposent à l'agriculture la protection douanière et les avantages inflationnistes, dont d'autres secteurs plus favorisés de notre économie bénéficient. Nous estimons que, lorsqu'on aura établi ce que l'inflation coûte exactement à l'agriculture, on pourra adopter maints dégrèvements compensatoires qui sont réalisables sur le plan politique, entre autres:

(i) Accorder des taux d'intérêt arbitrairement bas pour les emprunts à court et à long terme;

(ii) alléger les frais d'exploitation des organismes s'occupant de la vente des produits agricoles;
en accordant des subventions pour l'entreposage, les frais d'intérêt, etc.;

(iii) dispenser davantage les agriculteurs des droits de douane et des taxes de vente;

(iv) accorder des subventions municipales pour allléger les impôts sur les biens immobiliers des cultivateurs.

Dans le cas où ces dégrèvements indirects ne suffiraient pas, nous préconisons l'octroi des versements d'appoint qui seraient nécessaires pour éliminer le reste du fardeau fiscal que l'inflation fait peser sur l'agriculture.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de l'excellent mémoire que vous venez de nous présenter, monsieur Parker, et je suis sûr qu'il nous sera extrêmement utile lorsque nous étudierons toute cette question.

Si MM. les membres du Comité désirent poser des questions, M. Parker se fera certainement un plaisir d'y répondre.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, il est dit dans le mémoire que certaines mesures qui ont été prises dans le but d'enrayer l'inflation ont elles-mêmes été inflationnistes, et j'aurais une question à poser à ce sujet. De quelles mesures s'agit-il exactement, monsieur Parker?

M. PARKER: Je crois qu'il est fort douteux que l'on puisse combattre l'inflation en augmentant les taux d'intérêt, monsieur. Les frais s'en trouvent augmentés et cette augmentation est transmise au consommateur. Il y a également l'impôt sur le revenu des maisons d'affaires et des sociétés, ce n'est pas nécessairement ces dernières qui en souffrent car, dans la plupart des cas, elles l'ajoutent au prix payé par le consommateur. Quand une société verse de l'assurance-chômage, cette dépense est ajoutée à celle des salaires et elle est comprise dans les frais d'exploitation qui, eux, sont incorporés au prix de l'article fini. La taxe de vente est en majeure partie, sinon entièrement, transmise au consommateur. Or, nous nous plaignons que les cultivateurs ne puissent rien transmettre de leurs frais, qu'ils soient pris, moins bien placés que d'autres pour négocier. Telle est mon opinion.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Quels ont été pour les cultivateurs les résultats de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles? Est-ce qu'elle a amélioré leur situation?

M. PARKER: Oui, elle est un peu meilleure qu'avant. Il faut avouer que ces questions doivent être traitées avec beaucoup d'adresse et de maîtrise; autrement, il peut y avoir des répercussions. Les agriculteurs estiment que le gouvernement devrait soutenir les prix. Cette question a toujours été très discutée, mais à l'heure actuelle l'agriculture du Canada ne peut pas prendre sa place sur le marché mondial sans qu'on lui accorde une subvention quelconque parce que l'agriculture de presque tous les autres pays bénéficie d'assez fortes subventions.

Le sénateur BURCHILL: Monsieur Parker, plusieurs mémoires qu'on nous a soumis indiquent que leurs auteurs sont contre l'inflation, qu'elle soit insidieuse, galopante ou autre.

M. PARKER: Nous sommes tous contre l'inflation.

Le sénateur BURCHILL: Ils prétendent que nous devrions combattre l'inflation sous toutes ses formes. On nous a dit que nous pourrions connaître la prospérité, l'expansion industrielle et le plein emploi sans aucune inflation. C'est la thèse exposée dans bon nombre de ces mémoires. Êtes-vous du même avis?

M. PARKER: Non monsieur. Nous disons bien dans notre mémoire qu'une certaine inflation peut être souhaitable et même inévitable à certains moments. C'est une question de mesure, de degré et de rythme. Si nous pouvons maintenir notre économie en équilibre, l'inflation ne peut pas nous nuire chez nous, mais nous ne devons pas accroître artificiellement nos frais au point que nos exportations ne puissent plus soutenir la concurrence. Voilà l'autre aspect de la question.

Je ne saurais mieux dire. A mon avis, il est impossible d'éliminer totalement l'inflation. Après tout, nous connaissons ce phénomène depuis l'époque de la révolution industrielle, n'est-ce pas?

Le sénateur LEONARD: Mais non.

M. PARKER: Dans ce cas, je me rétracte.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie encore de votre excellent mémoire, monsieur Parker. Nous nous réunirons de nouveau à 2 h. 15, afin d'entendre le dernier mémoire qu'on doit nous présenter aujourd'hui.

—A 1 heure, la séance est suspendue jusqu'à 2 h. 15.

La séance est reprise à 2 h. 15.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, je constate avec plaisir que nous sommes en nombre cet après-midi et je vous remercie d'être revenus. Nous avons comme témoin M. A. P. Gleave, président du Conseil interprovincial des unions agricoles, qui est accompagné de M. J. Patterson, directeur des relations extérieures de cet organisme. Nous n'avons pas beaucoup de temps et, par conséquent, je vais tout de suite demander à M. Gleave de nous présenter son mémoire.

M. A. P. Gleave, président de l'*Interprovincial Farm Union Council:* Monsieur le président, honorables sénateurs, nous sommes les représentants immédiats des organismes agricoles...

Le sénateur HAIG: De quelle région?

M. GLEAVE: Nous représentons les associations provinciales de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, qui, toutes, font partie du Conseil interprovincial des unions agricoles.

La situation économique des cultivateurs canadiens, qui se voient obligés de vendre leurs propres produits à des prix qui subissent l'effet de la déflation, est rendue encore plus pénible par les prix artificiellement accrus des biens et services qu'ils doivent se procurer. Nous estimons que personne ne souffre autant de l'inflation que les cultivateurs. Cet étau dans lequel ils se trouvent pris est une des principales raisons pour lesquelles nos cultivateurs continuent de quitter leurs fermes pour la ville.

D'après les données du dernier recensement, la population agricole du Canada est passée de 2,911,996, en 1951, à 2,746,755 en 1956, soit une diminution de 165,241. Pendant cette même période le nombre de fermes est tombé de 623,091 à 575,015. L'écart de 48,076 représente *grosso modo* le nombre global des fermes dans une province telle que le Manitoba.

Nous avons à maintes reprises exprimé notre inquiétude au sujet de cette tendance. Dans le rapport annuel que nous avons soumis au gouvernement fédéral le 16 février 1959, nous disions ceci:

> L'élimination du cultivateur-propriétaire aura inévitablement des conséquences d'une portée incalculable pour ce qui est de nos institutions sociales et politiques. Une nation puise sa force à même sa population rurale. Le dépeuplement des régions rurales affaiblit la composition et la virilité de la nation. Le pouvoir politique fait suite au pouvoir économique. L'anéantissement de la propriété privée et du contrôle que celle-ci exerce de tous côtés sur l'économie, constitue une menace envers la démocratie telle que nous la comprenons.

Nous avons dit dans notre mémoire que les hommes et les femmes que nous représentons estiment qu'il ne convient pas de décider de leur avenir uniquement pour des raisons de convenance économique mais qu'il faut tenir compte des facteurs sociaux. Nous avons par conséquent demandé:

> Si, dans les programmes qu'il entend mettre en œuvre, le gouvernement fédéral cherchera à maintenir la répartition d'avoirs productifs entre un grand nombre de particuliers, afin de permettre ainsi aux cultivateurs de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles au moyen de leur exploitation, ou s'il a l'intention de laisser libre carrière aux forces économiques qui favorisent la possession anonyme par des sociétés, avec tous les dangers qui l'accompagnent.

Pour bien se rendre compte à quel point les cultivateurs ressentent les effets de la hausse artificielle des prix des marchandises qu'ils doivent se procurer, il suffit d'examiner le prix de la machinerie agricole en fonction du pouvoir d'achat de produits agricoles tels que le blé, pour citer un exemple.

a) En 1946, le prix moyen que les cultivateurs de la Saskatchewan recevaient pour un boisseau de blé était de $1.62. La même année une moissoneuse-batteuse automobile (*Massey-Harris*) de 12 pieds, f.àb. Regina, valait $3,214. En 1957-1958 le prix moyen du blé, à la ferme, est tombé à $1.29 le boisseau, mais celui d'une moissonneuse-batteuse automobile de 12 pieds (n° 90), f.àb. Regina, était passé à $7,215. Alors qu'en 1946 il suffisait de vendre 1,983 boisseaux de blé pour acheter une telle machine, en 1958, il fallait en vendre 5,593 boisseaux pour se la procurer. En comptant une moyenne de 16 boisseaux à l'acre, il suffisait en 1946, du rendement de 124 acres pour acheter la machine, alors qu'en 1958 il fallait celui de 350 acres. En 1946, les livraisons des cultivateurs n'étaient pas contingentées, mais pour la récolte de 1957-1958, le contingent était, en moyenne, de 6.8 boisseaux à l'acre, ce qui signifie qu'en 1958 les cultivateurs devaient affecter le produit du contigent de 822 acres au paiement de la moissonneuse-batteuse. A l'heure actuelle, en tenant compte des terres en friche, ils ont besoin du revenu

de toute la récolte de blé de plus de deux sections et demie pour acheter une moissonneuse-batteuse. C'est sans doute la meilleure preuve que si les cultivateurs ressentent le besoin d'agrandir leurs fermes pour qu'elles constituent des "unités rentables" il ne le font pas pour leur bon plaisir mais à cause des prix exagérés qu'ils doivent payer les produits manufacturés.

b) En 1946, le prix d'un tracteur à labourer 3-4 de *Massey-Harris*, f.àb. Regina, était égal au produit de 1,138 boisseaux de blé, tandis qu'en 1958 un tracteur semblable coûtait 2,756 boisseaux de blé pour le modèle à moteur ordinaire et 3,300 boisseaux pour le modèle à moteur diesel.

c) Le prix d'un pulvérisateur simple (8 pieds et demi), en 1946, était égal au produit de 262 boisseaux de blé, alors qu'en 1958 celui d'un pulvérisateur de neuf pieds, de même marque, équivalait à 745 boisseaux.

De semblables augmentations ont eu lieu pour certains services tels que les transports. Les frais de transport d'une moissonneuse-batteuse automobile sont passés de $107, en 1946, à $334 en 1958.

Causes de l'inflation

Nous n'avons pas l'intention d'examiner ici toutes les causes ni toutes les ramifications de l'inflation au Canada pendant les années d'après-guerre, comme la suppression de la réglementation des prix après la seconde guerre mondiale, la demande accumulée de produits durables de la part des consommateurs après la guerre, la guerre de Corée et ses suites, les sommes énormes que le gouvernement a dépensées à l'égard de la défense et des forces armées.

A la place, nous aimerions nous pencher sur les facteurs qui se sont installés de façon plus permanente et qui, depuis la fin de la guerre, ont causé ce qu'on pourrait appeler "l'inflation insidieuse ou larvée" et qui ne se résume pas simplement à trop d'argent en face de trop peu de marchandises.

La position de l'agriculteur: 1) l'agriculteur canadien a rendu des services inestimables au consommateur de notre pays en empêchant les prix à la consommation d'augmenter. Si les prix des produits alimentaires avaient suivi la courbe générale des prix à la consommation, l'inflation qui en aurait résulté aurait été bien plus grave qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. A vrai dire, les prix des denrées alimentaires sont un élément qui favorise la déflation.

2) L'agriculture est perpétuellement désavantagée dans ses relations commerciales avec le reste de la société canadienne. Nous aimons à faire état du jeu des forces qui se font concurrence dans notre société et à prétendre que l'offre et la demande déterminent les prix. En réalité, toutefois, ce sont les puissantes institutions établies dans notre société qui se chargent maintenant de déterminer la structure des prix. Les syndicats ouvriers établissent le coût de la main-d'œuvre; les sociétés et les cartels internationaux, au moyen de droits de douane, de contingents, de taxes sur le dumping, de prix imposés et de prix suggérés, établissent le prix des denrées qui font l'objet du commerce international. L'agriculteur, contrairement à ses homologues de la plupart des autres industries, n'est pas en mesure d'augmenter ses prix à la consommation pour compenser la hausse des frais de production résultant des tendances inflationnistes. Nous sommes dans l'impossibilité d'augmenter le prix de notre blé et de nos céréales sur les marchés d'exportation et nous pourrons nous estimer très heureux si ce prix ne continue pas de baisser. Ainsi, même "l'inflation insidieuse ou larvée" finit par avoir de sérieuses répercussions sur la stabilité financière des exploitations agricoles.

3) L'agriculteur, à cause des mesures qui ont été prises pour "restreindre les disponibilités monétaires" afin de combattre l'inflation, doit rivaliser avec

des sociétés financières solidement retranchées, lorsqu'il cherche à obtenir du crédit, dont les sources se font rares. Les sociétés bénéficient de ce que leurs responsabilités sont limitées. Elles ont accès à des capitaux assez considérables parce qu'elles peuvent émettre des effets et des obligations, ou encore, des actions ordinaires. L'agriculteur individuel ne jouit pas de tels avantages. A une époque de progrès technique, où les agriculteurs ont un besoin désespéré d'argent pour financer leurs exploitations, on constate que, depuis 1954, ils vivent de leurs indemnités de dépréciation. Dans la Saskatchewan, par exemple, le produit des ventes d'instruments aratoires, depuis quelques années, n'est même pas égal à l'indemnité de dépréciation qu'on accorde aux agriculteurs sur le capital qu'ils ont investi en machinerie agricole.

4) Les taux d'intérêt fort élevés qui s'appliquent à l'heure actuelle aux biens de production, vont mener à la création de dettes importantes et feront augmenter les frais généraux dans des proportions considérables ce qui, en fin de compte se reflétera dans la hausse de prix des marchandises destinées à la consommation. Il est donc raisonnable de prévoir que les prix de la machinerie et de l'outillage agricoles, de même que le coût de la vie, augmenteront dans l'avenir. Au lieu de s'améliorer la situation semble, au contraire, s'envenimer.

5) Pendant la récente régression économique, on a constaté qu'il y avait surabondance de pétrole, d'instruments aratoires, d'automobiles, et d'autres produits du genre, mais les prix de ces articles n'ont pas baissé sensiblement. Les quantités ou le rendement ont été restreints mais les prix à la consommation n'ont pas changé. Ainsi le secteur agricole de l'économie n'a rien à gagner au point de vue des prix, même lorsqu'il y a relativement surproduction d'instruments et de fournitures agricoles.

Salaires industriels. Quoique l'on parle beaucoup de la montée en flèche des salaires et des prix, et que l'on prétende que les salaires augmentent plus rapidement que la productivité et provoquent ainsi l'inflation, aucune preuve convaincante n'a encore été fournie à cet égard. Il conviendrait d'étudier davantage le rapport qui existe entre les salaires et les prix.

D'autre part, l'augmentation du revenu de la main-d'œuvre pendant les quinze dernières années n'a pas été sans importance pour le cultivateur canadien, car elle a permis à la demande de certains produits alimentaires de s'accroître sur le marché intérieur. L'importance de cette modification s'est accrue pour les cultivateurs canadiens à mesure qu'ils perdaient leurs marchés d'après-guerre pour les produits agricoles, sauf pour le blé et, par intermittence, pour le bétail. Nous nous rendons compte qu'il est tout à notre avantage que le consommateur se trouve dans une position financière qui lui permette d'acheter un maximum de denrées alimentaires.

Rémunération des capitaux investis dans l'industrie. Nous tenons à attirer votre attention sur un certain facteur, dont il n'est guère tenu compte lorsqu'on cherche à déterminer les causes de l'inflation mais qui n'en mérite pas moins d'être étudié; il s'agit de la rémunération des capitaux investis dans l'industrie.

La Commission Gordon d'enquête sur les perspectives économiques du Canada est parvenue à établir une estimation sommaire de l'ensemble des capitaux immobilisés à titre d'actions ordinaires dans l'industrie du pays. Voici ces chiffres très révélateurs:

1) Les capitaux immobilisés en actions ordinaires dans l'industrie, exprimés en dollars constants de 1949, sont passés de 25.3 milliards de dollars, approximativement, en 1946, à environ 38 milliards en 1955. (Source: *Output Labor and Capital in the Canadian Economy* par Wm. C. Hood et Anthony Scott, p. 451.)

a) Les Comptes publics indiquent qu'en 1946 les revenus de placements (y compris les bénéfices des sociétés, les loyers, les intérêts et les revenus de placements divers, exception faite des intérêts et dividendes versés ou payés à des non-résidents) s'élevaient, au Canada, à 2,092 millions de dollars ce qui, calculé d'après les prix en vigueur en 1949, représente un taux de rémunération d'environ 8.27 p. 100 sur le chiffre brut des immobilisations. En 1955, les revenus provenant d'investissements sont passés à 4,560 millions de dollars sur un chiffre brut d'immobilisations d'environ 38 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 12 p. 100.

b) Toutefois la Commission Gordon a également évalué le chiffre global brut des immobilisations en fonction du coût initial. Sur cette base, la somme globale des capitaux investis dans l'industrie du Canada se chiffrait, selon la Commission, à 14.6 milliards de dollars en 1946 et à 35.4 milliards en 1955. Le taux de rémunération des capitaux investis, évalué sur cette base, se situerait à 14.3 p. 100 en 1946 et à 12.9 p. 100 en 1955.

c) Les exemples qui précèdent sont fondés sur la valeur brute puisqu'il n'a pas été tenu compte de la "consommation" des capitaux, soit de la dépréciation, de la détérioration, et ainsi de suite. D'après la Commission Gordon le montant net des capitaux immobilisés dans l'industrie canadienne, exprimé en dollars de 1949, est passé de 12 milliards de dollars en 1946 à 23 milliards en 1955. A ce compte, les revenus provenant d'investissements indiquent une rémunération nette des immobilisations de 16.9 p. 100, en 1946, et de 19.8 p. 100 en 1955.

d) Enfin, la somme globale nette des capitaux industriels exprimée en fonction du coût initial est passée de 8.2 milliards de dollars, en 1946, à 24.2 milliards en 1955. A ce point de vue, le revenu provenant des investissements était de 25.5 p. 100, en 1946, et de 18.9 p. 100 en 1955.

Les remarques suivantes sont également à propos:

1) La plupart du temps, les nouveaux investissements de capitaux proviennent en bonne partie des indemnités de dépréciation et des bénéfices remployés dans l'entreprise. Dans le premier cas, comme ces prélèvements font partie des frais d'exploitation, ils sont déduits avant le calcul des bénéfices.
2) Lorsqu'on se procure des fonds au moyen d'obligations, les frais annuels du capital et des intérêts sont habituellement déduits des revenus avant qu'on ne calcule les bénéfices.
3) Là où l'on répartit la masse des profits après acquittement des obligations, la valeur des biens s'est sensiblement accrue grâce à l'augmentation du capital, au fractionnement des actions *et cætera,* sans compter les dividendes.
4) Le nouvel accroissement net des capitaux immobilisés dans l'industrie qui a eu lieu pendant les années d'après-guerre est loin d'être aussi important qu'on pourrait le croire d'après les données sur les nouveaux placements de capitaux parce que la détérioration et la dépréciation ont rongé le capital existant.
5) Il serait assez futile d'essayer d'expliquer de façon logique la productivité de la main-d'œuvre, car elle résulte de la technique nouvelle. En effet la machine elle-même n'est pas productive, et l'augmentation de la productivié de la main-d'œuvre est sans aucun doute attribuable à la fois à l'augmentation du travail et à l'efficacité des capitaux. Toutefois, c'est le taux de rémunération de la somme

globale nette des capitaux investis qui fournit le facteur important pour ce qui est des bénéfices. Cette rémunération (exception faite des plus-values de capital) est appréciable. Il n'est donc guère surprenant que les placements effectués dans l'industrie canadienne aient formé une barrière contre l'inflation.

Les agriculteurs du Canada, qui peuvent rarement s'attendre que le capital qu'ils investissent soit rémunéré, regardent ces pourcentages d'un œil d'envie et se demandent s'ils ne sont pas plus élevés qu'ils ne devraient l'être ou méritent de l'être.

On semble admettre en général que le vaste programme qui a été mis en œuvre après la guerre afin d'augmenter les capitaux et dont le financement provenait en grande partie des bénéfices des sociétés, est sans doute un des principaux facteurs qui ont contribué à l'inflation.

De 1947 à 1956 les placements de capitaux effectués au Canada par des particuliers se sont chiffrés, en moyenne, par 19 p. 100 du produit national brut, en comparaison de 10.4 p. 100 seulement pendant les années 1930 à 1939. Cet accroissement rapide des capitaux après la guerre est une des principales causes de l'inflation des années d'après-guerre, qui est la rançon que les Canadiens doivent payer pour cette vaste expansion économique qui s'est produite en si peu de temps. Un délai devait forcément survenir avant que les nouvelles installations et le nouveau matériel dans lesquels on avait placé des capitaux puissent produire des articles destinés à la consommation. Dans l'intervalle, bien d'autres revenus ont été créés et mis en circulation, et c'est alors qu'il y a eu "trop d'argent pour trop peu de marchandises".

Dans la mesure où une partie de l'argent servant à financer cette expansion provient directement du consommateur, il y a "injustice envers le consommateur parce qu'il doit payer des prix trop élevés", comme nous le signalions dans le mémoire que nous avons soumis au gouvernement fédéral le 16 février. Nous y disions également qu'il y a injustice envers le grand public, car il lui est impossible de placer ses économies de façon à participer à l'accroissement ininterrompu des richesses de la nation. "Cette pratique empêche la répartition de la propriété sur une plus vaste échelle et en favorise la concentration." Nous avons dit que, selon nous, "si les sociétés étaient tenues de partager tous leurs bénéfices nets avec leurs actionnaires et si elles devaient se procurer de sources extérieures les capitaux dont elles ont besoin pour s'agrandir, les prix à la consommation pourraient être réduits".

La concentration de la propriété et le contrôle qu'on exerce sur les moyens de production et de distribution dans certains secteurs déterminés de l'économie ont également pour effet d'éliminer la concurrence favorisant ainsi la "régie" des prix.

Prix régis. Dans son rapport sur les prix régis de l'industrie de l'automobile le *Subcommittee on Antitrust and Monopoly* du Sénat des États-Unis signale "une forte tendance à écarter la concurrence des prix". Il démontre que dans l'établissement des prix, l'industrie suit l'exemple de la plus grosse société et mentionne l'industrie de l'acier où l'on semble procéder de la même façon. L'absence de concurrence à l'égard des prix est obscurcie par ce que les auteurs du rapport appellent "la complexité des prix et l'illusion des prix."

D'après le rapport, c'est la *General Motors* qui établit les prix dans l'industrie de l'automobile; on explique ensuite comment cette société procède à cet égard. Dans ce chapitre, vraiment surprenant, le sous-comité *Antitrust and Monopoly* cite l'opinion de l'*American Institute of Management* au sujet des bénéfices d'exploitation de la *General Motors* (le produit net des ventes, moins

les frais des ventes, les frais afférents à la vente et à l'administration, ainsi que la dépréciation) à savoir:

> De 1949 jusqu'à la fin de 1955 on constate, chose étonnante, que le taux moyen des bénéfices d'exploitation en proportion de la somme globale des avoirs employés, y compris les dettes, a été de plus de 40 p. 100 par année. Les bénéfices d'exploitation sur le capital-actions net et l'excédent censés comprendre les intérêts minoritaires et les réserves spéciales, ont en moyenne dépassé 55 p. 100 pendant cette période. Dans l'ensemble, ces bénéfices ont été égaux à 140 p. 100 de la moyenne des comptes nets d'usines pour les mêmes années! C'est ce qui s'appelle utiliser au mieux les capitaux et l'outillage, au sens le plus large de l'expression.

Le sous-comité du Sénat dit ensuite ceci: "L'institut nous a fait remarquer qu'au taux de bénéfices de 1955 les recettes nettes de la *General Motors* (après prélèvement des intérêts et de l'impôt sur le revenu) étaient suffisantes pour lui permettre de récupérer en deux ans tous les capitaux qu'elle avait investis dans ses usines. Si la société a pu parvenir à ce résultat ce n'est pas simplement parce qu'elle a connu une activité exceptionnelle en 1955: C'est, à vrai dire, un trait qui persiste chez cette entreprise qui, pendant 12 des 20 années précédentes, a obtenu des résultats tout aussi satisfaisants sinon meilleurs encore. En ce qui concerne les résultats obtenus par la *General Motors* au cours des années, l'*American Institute of Management* ne pouvait que s'émerveiller de son taux de rémunération phénoménal."

Le sous-comité fait aussi remarquer que "l'attitude de l'administration de la *General Motors* vis-à-vis la rentabilité de son exploitation—que l'*American Institute of Management* juge "fabuleuse"—est celle de la douce satisfaction que procure le travail bien fait".

Les cultivateurs canadiens comprennent très bien que les industriels éprouvent une douce satisfaction lorsqu'ils obtiennent des résultats aussi "fabuleux". Toutefois, l'effet que ces résultats peuvent avoir sur leur propre situation à l'heure actuelle et dans l'avenir n'est pas sans les inquiéter.

Coût des achats à tempérament—Le Bureau fédéral de la statistique ne tient compte que des prix payés comptant, ce qui en soi peut fortement induire en erreur. De nos jours les consommateurs font une grande partie de leurs achats à tempérament. Beaucoup de marchands de produits destinés aux consommateurs réalisent autant de bénéfices sur la vente à tempérament que sur la marchandise même. Les taux d'intérêt sur les achats à tempérament vont jusqu'à 18 et 20 p. 100. Par conséquent le prix ultime que paie le consommateur est beaucoup plus élevé que ne le ferait croire de prime abord le prix comptant.

D'après le rapport du *Subcommittee on Antitrust and Monopoly* les frais de crédit dans l'industrie de l'automobile vont jusqu'à 9 p. 100, ajoutés en supplément pour 36 mois, ce qui, à intérêt composé, équivaut approximativement à 16.2 p. 100. "Les sociétés prêteuses parlent de frais et non d'intérêts" lit-on dans le rapport. "Elles insistent, en effet, pour dire que les frais qu'elles exigent ne sont pas des intérêts. Si elles font cette distinction, c'est avant tout, semble-t-il, pour échapper aux lois sur l'usure. Si le supplément qu'elles exigent de l'acheteur qui ne peut payer comptant s'appelle: "écart de prix de la vente à tempérament" ou "frais de financement", du point de vue juridique, il ne représente pas un "intérêt" et échappe par le fait même aux lois qui interdisent les taux d'intérêt exagérés. Telle semble être la raison pour laquelle on apporte tant de soin à la nomenclature."

Conclusion—Nous soutenons fermement qu'il faudrait étudier à fond le rapport qui existe entre les salaires, les bénéfices et les prix, en faisant particulièrement attention à la rémunération des capitaux investis, aux gains non répartis, aux prix régis et aux frais comptés pour les achats à crédit, afin de déterminer les effets qu'ils peuvent avoir sur l'économie agricole.

Le PRÉSIDENT: Vous nous avez présenté un excellent mémoire, monsieur Gleave. Nous vous savons gré d'être venu. Si vous désirez poser des questions, messieurs les sénateurs, vous êtes libres de le faire.

Le sénateur HORNER: Me reportant à la première page de votre mémoire, je doute fort qu'un cultivateur se ressente plus de la déflation que de l'inflation. Vous avez parlé des fermes abandonnées. Permettez-moi de vous citer quelques exemples à cet égard. On a ouvert la mine Hinton tout près d'Ottawa et 400 hommes y ont trouvé du travail; parmi eux il y a beaucoup de cultivateurs qui ont abandonné leurs fermes. S'ils l'ont fait c'est à cause des salaires élevés qu'ils touchent à la mine. Passons plus à l'ouest, en Saskatchewan. Les cultivateurs de cette région n'avaient pas à se plaindre, mais dès la mise en chantier du barrage de la rivière Saskatchewan, qui devait fournir du travail à ceux qui n'en avaient pas, de nombreux cultivateurs ont abandonné leurs fermes pour aller travailler à cette entreprise. Je soutiens donc que, dans bien des cas les cultivateurs n'ont pas abandonné leurs fermes parce que les conditions générales dans l'agriculture étaient défavorables, mais bien à cause de l'attrait qu'offraient certains travaux d'autre nature entrepris dans leurs collectivités. Qu'il s'agisse de travaux de forage ou d'autres travaux de construction, les gros salaires qu'on peut y gagner ont attiré les cultivateurs, et c'est pour cela qu'ils ont quitté leurs fermes. Il s'agit de prospérité plutôt que d'adversité.

M. GLEAVE: En réponse à votre première remarque, je dois dire que la déflation nous ferait beaucoup plus de tort que l'inflation actuelle. En d'autres termes, s'il s'agit de choisir entre deux maux, la déflation, à mon avis, serait pire que l'inflation. La communauté agricole se porte mieux quand l'économie est stable, lorsque l'économie est relativement bien équilibrée et ne favorise aucun groupement en particulier. C'est alors que la situation des cultivateurs est la meilleure. Évidemment, je conviens que certains cultivateurs prennent un emploi dans l'industrie et qu'ils y trouvent un avantage. Ce qui nous inquiète, c'est que les conditions en question atteignent des cultivateurs qui, normalement, devraient être assez solidement établis, des cultivateurs compétents qui possèdent une bonne étendue de terrain. Beaucoup de nos meilleurs cultivateurs commencent à se ressentir de la situation, et c'est ce qui nous inquiète.

Le sénateur HORNER: Pour ma part, j'ai l'impression qu'à l'heure actuelle bien plus de cultivateurs de la Saskatchewan remboursent leurs hypothèques et prennent possession de leurs titres de propriété. En d'autres termes, pour une province aussi jeune que la Saskatchewan, la dette sur les fermes est relativement légère. Je n'ai aucune statistique à cet égard et je n'ai pu en obtenir des divers témoins qui ont comparu devant le Comité spécial du sénat sur l'utilisation des terres. Même le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan n'a pas pu me fournir de renseignements, mais lorsque je lui ai fait remarquer que les cultivateurs liquidaient leurs hypothèques et prenaient possession des titres de propriété, il n'en a pas disconvenu.

M. GLEAVE: A vrai dire le nombre de prêts accordés par la Commission canadienne du prêt agricole aux cultivateurs de la Saskatchewan est à la hausse. Je regrette de ne pouvoir vous citer des chiffres, mais je pourrais me les procurer et, si vous le désirez, je les soumettrai au Comité. J'ajouterais, toutefois, que les institutions prêteuses telles que les compagnies d'assurance ont, pour la plupart, abandonné ce genre d'affaires en Saskatchewan.

Le sénateur HAIG: Pourquoi donc?

M. GLEAVE: Elles se sont trouvées gênées par la dépression; ayant subi des pertes, elles ont plié bagage.

Le sénateur HAIG: Le parlement a modifié les lois et c'est pour cela que les institutions prêteuses ont fermé leurs portes. La Saskatchewan a une loi qui n'existe pas au Manitoba. Un prêteur avance de l'argent sur hypothèque et l'emprunteur peut le rembourser dans un délai raisonnable; s'il ne s'acquitte pas de sa dette, le créancier hypothécaire peut le poursuivre en justice et faire saisir l'hypothèque; c'est impossible en Saskatchewan à moins d'obtenir une ordonnance du juge, ce qui n'est pas facile. Ai-je raison?

M. GLEAVE: Jusqu'à un certain point. Pendant la dépression, nous avons été obligés de prendre des mesures énergiques pour protéger nos gens, mais je tiens à vous faire remarquer que le nombre de prêts accordés par la Commission canadienne du prêt agricole, qui est maintenant la seule source pratique de prêts, augmente. Cette année le Manitoba et la Saskatchewan ont tous deux établis un régime de crédit grâce auquel les cultivateurs peuvent obtenir des prêts.

Le sénateur REID: Vous dites dans votre mémoire que la pression qui s'exerce est une des principales raisons pour lesquelles les cultivateurs continuent de quitter la province de Saskatchewan. Mais n'est-ce pas plutôt parce que la ferme devient mécanisée, parce qu'ils ont trouvé que s'ils devaient acheter de la machinerie pour exploiter, mettons, une ferme de 160 acres, ils n'y trouveraient pas leur compte. Il y a quelques années, par exemple, il y avait 21 députés de la Saskatchewan et maintenant il n'y en a que 16; à mon avis, ils ne sont pas partis parce qu'ils se trouvaient pris dans un étau. Ceux qui sont restés, ont maintenant 1,000 acres, au lieu des 160 qu'ils avaient autrefois. N'est-ce pas exact?

M. GLEAVE: Monsieur le président, la mécanisation est certes un facteur dont il faut tenir compte, mais ce n'est pas le seul. Les cultivateurs ont sans doute besoin de machines plus puissantes qui peuvent labourer un nombre plus considérable d'acres; ils doivent immobiliser un capital plus important et pour cela leur exploitation doit avoir plus d'envergure, mais on aurait tort de croire que c'est le seul facteur qui compte.

Le sénateur REID: C'est tout de même un facteur important. Vous dites dans votre mémoire que "l'étau dans lequel ils se trouvent pris est une des principales raisons pour lesquelles les cultivateurs continuent de quitter leurs fermes." Mais ce n'est pas pour cela que tant de cultivateurs ont quitté la Saskatchewan.

M. GLEAVE: Je me souviens qu'un économiste diplômé m'a dit,—il y a de cela bien longtemps, mais je m'en souviens encore car je suis moi-même cultivateur,—qu'il y avait plusieurs façons de réduire les frais, mais qu'un des meilleurs moyens c'était d'augmenter la production de chaque ferme. Or, c'est tout bonnement ce que les cultivateurs font en ce moment, ils augmentent

autant que possible la production de leurs fermes afin de réduire leurs frais. A mesure que l'écart entre les bénéfices et les frais de production se rétrécit il faut produire davantage afin de pouvoir gagner sa vie.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, j'ai constaté qu'au Manitoba beaucoup de jeunes gens, et des gens d'âge mûr également, réfléchissaient beaucoup aux salaires élevés que l'on paie dans les villes. Prenons, par exemple, les chauffeurs de camions-citernes qui transportent de l'essence. Ces gens-là, m'a-t-on dit, gagnent jusqu'à $350 par mois, ce qui fait plus de $4,000 par année. En voyant cela le jeune cultivateur se dit "Ici, à la ferme, je suis obligé de travailler de 12 à 14 heures par jour, je vais donc me trouver un emploi où je ne devrai faire que 40 ou 44 heures par semaine". Je ne vois guère qu'on puisse le lui reprocher. J'ai idée que, si tant de fermes ont été abandonnées, c'est cette perspective attrayante qui en est la cause. C'est de là que vient cette autre tendance selon laquelle les cultivateurs agrandissent leurs fermes en achetant celles des autres, car l'exploitation d'une grande ferme est certainement plus avantageuse que celle d'une petite. Je me trompe peut-être, mais je crois bien que c'est un des facteurs qui entrent en ligne de compte.

M. GLEAVE: Il n'y a aucun doute, monsieur le président, que les salaires plus élevés et les revenus supérieurs attirent la main-d'œuvre vers les villes.

Le sénateur HORNER: Et la semaine de cinq jours offre également un attrait.

M. GLEAVE: Oui, et les meilleures conditions de vie, et les logements plus confortables, toutes ces choses poussent les gens à quitter la ferme. Mais pour en revenir à cette question de la production des fermes individuelles, je me permets d'attirer votre attention sur les chiffres que nous citons dans notre mémoire, sur le prix d'une moissonneuse-batteuse et celui d'un tracteur. Il est évident que le propriétaire d'une petite ferme ne va pas dépenser tant d'argent à l'achat d'une telle machine.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Monsieur le président, j'aimerais attirer l'attention de notre témoin, M. Gleave, sur une remarque relative au partage des bénéfices nets des sociétés qui figure à la page 10 du mémoire. Voici ce qu'on dit: "Cette pratique empêche la répartition de la propriété sur une plus vaste échelle et en favorise la concentration. Nous avons dit que, selon nous, si les sociétés étaient tenues de partager tous leurs bénéfices nets avec leurs actionnaires, et si elles devaient se procurer de sources extérieures les capitaux dont elles ont besoin pour s'agrandir, les prix à la consommastion pourraient être réduits."

Voudriez-vous qu'une société partage tous ses bénéfices avec ses actionnaires?

M. GLEAVE: La majeure partie.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Mais dans votre mémoire vous dites "tous leurs bénéfices nets". Est-ce que, vous-même, vous exploitez une société quelconque?

M. GLEAVE: Non, j'exploite une ferme.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Vraiment? Pour ma part, il y a 49 ans que je m'occupe d'exploitation agricole. En tout cas, ce que je voulais vous faire remarquer, c'est que votre proposition est fallacieuse. Si cela se faisait, les sociétés n'auraient aucune protection contre l'adversité, la dépression ou autre événement de ce genre.

Le sénateur CROLL: Ne vaudrait-il pas mieux dire "presque tous les bénéfices"?

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Voulez-vous me dire en quoi cela améliorerait la situation des cultivateurs?

Le sénateur CROLL: Votre question est fort à propos, monsieur Taylor, si l'on persiste à dire "tous les bénéfices nets", mais si l'on dit: "presque tous les bénéfices nets", elle n'a plus sa raison d'être.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Le cultivateur se trouve dans l'impossibilité absolue de lutter contre les syndicats. L'autre jour je me trouvais dans un de mes champs où l'on faisait la fenaison avec une machine qui valait $22,000. C'est un moyen efficace, mais il ne faut pas oublier qu'il est impossible de semer un champ et de vendre la récolte de foin à $15 la tonne quand on est obligé de payer la main-d'œuvre $1.25 parce qu'il faut rivaliser avec l'industrie pour l'obtenir.

M. GLEAVE: Monsieur le président, moi aussi j'ai des dépenses semblables quand je fais rentrer ma récolte à la ferme. Toutefois, j'admets que le sénateur Taylor a raison et qu'à l'expression: "tous leurs bénéfices nets" il faudrait substituer: "presque tous leurs bénéfices nets". J'estime néanmoins qu'il y aurait tout avantage à ce que les sociétés partagent une part beaucoup plus importante de leurs bénéfices avec leurs actionnaires, car ce serait une façon de réartir le pouvoir d'achat et c'est le public qui en profiterait. Si les sociétés détiennent une trop grande partie du pouvoir d'achat, les consommateurs sont obligés d'avoir recours aux institutions prêteuses afin d'obtenir l'argent dont ils ont besoin pour se procurer des marchandises, parce qu'il y a beaucoup moins d'argent en circulation.

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Voyons un peu s'il y a moyen d'obtenir une réponse à ma question. Si une société utilise ces fonds pour s'agrandir, c'est le public qui en profite et qui garde le pouvoir d'achat, n'est-ce pas? Aucune société ne laisse dormir de fortes sommes d'argent dans sa caisse. Aucune société ne pourrait se permettre de verser tous ses bénéfices nets; ce serait désastreux à la longue.

Je prétends que l'agriculture est un mode de vie où un homme a sa propre entreprise rattachée à son foyer; s'il n'est pas satisfait de l'indépendance dont il jouit et s'il n'est pas disposé à travailler pendant plus d'heures que les autres tout en gagnant de moins en moins, ce que vous prévoyez ne peut manquer de se produire car il n'y aura pas moyen de l'empêcher.

M. GLEAVE: Monsieur le président, je conviens que l'agriculture est un mode de vie, mais c'est également une entreprise commerciale. Il faut que ma ferme me permette de joindre les deux bouts autrement je serai obligé de l'abandonner. Les temps sont révolus où il suffisait qu'un cultivateur paie de sa personne pour réussir. Sauf pour l'agriculture marginale, cette époque est révolue.

Le sénateur FRASER: Je suis bien de cet avis. J'ai pour $75,000 de machinerie à ma ferme. Quel genre de ferme avez-vous?

M. GLEAVE: Je cultive principalement des céréales et j'ai un peu de bétail.

Le sénateur FRASER: Vous avez une seule culture?

M. GLEAVE: Non, monsieur.

Le sénateur FRASER: Où se trouve votre ferme?

M. GLEAVE: Au centre de la Saskatchewan, vers l'ouest.

Le sénateur FRASER: Dans l'Ontario, notre agriculture est très variée; nous élevons des animaux de boucherie, nous récoltons du blé, des pommes, un peu de tout. Nous nous rendons parfaitement compte qu'il est essentiel d'avoir de la machinerie. Et laissez-moi vous dire que nos exploitations agricoles diversifiées ne peuvent réussir si elles doivent rivaliser avec les syndicats ouvriers.

Le sénateur McLEAN: Si les sociétés dont vous parlez, et il en existe beaucoup, devaient verser tous leurs bénéfices en dividendes, ce sont les États-Unis qui absorberaient tout le pouvoir d'achat. A l'heure qu'il est nous avons des ennuis à cause des versements de dividendes, parce que nous n'exportons pas assez de marchandises pour en égaler la valeur; nous n'exportons pas assez de marchandises pour payer nos intérêts. Si cette méthode était adoptée nous ne ferions qu'emprunter de l'argent pour acquitter le solde et le dollar monterait à $1.10. Quelles conséquences cela aurait-il pour les autres marchés?

M. GLEAVE: La situation y serait plus mauvaise qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Le sénateur McLEAN: C'est sûr.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, l'heure est venue d'ajourner. Je m'excuse de faire un peu vite, monsieur Gleave, mais je vous remercie, vous et vos collègues, de l'excellent exposé que vous nous avez présenté cet après-midi.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

CANADA
JAN 7 1960
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

sur les dangers d'inflation au Canada

Fascicule 9

SÉANCES DU MARDI 30 JUIN ET DU MERCREDI 1er JUILLET 1959

Président : l'Honorable CLARENCE V. EMERSON

TÉMOINS :

M. L. D. Byrne, Edmonton (Alb.).

M. Paul-Émile Charron, secrétaire adjoint de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, Lévis (P.Q.).

M. G. L. Harrold, président du Syndicat du blé de l'Alberta.

M. C. W. Gibbings, deuxième vice-président du Syndicat du blé de la Saskatchewan.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président : L'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs

*Aseltine	Farris	Power
Baird	Gershaw	Pratt
Barbour	Golding	Quinn
Beaubien	Haig	Reid
Bouffard	Hayden	Robertson
Brunt	Higgins	Roebuck
Buchanan	Horner	Savoie
Burchill	Howden	Smith *(Queens-Shelburne)*
Campbell	Isnor	Stambaugh
Choquette	Lambert	Taylor *(Norfolk)*
Connolly *(Halifax-Nord)*	Leonard	Thorvaldson
Connolly *(Ottawa-Ouest)*	*Macdonald	Turgeon
Crerar	McKeen	Vaillancourt
Croll	Molson	Vien
Dupuis	Paterson	Wall
Emerson	Pearson	White
Euler	Petten	Woodrow—50.

*Membre *ex officio.*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, MARDI 28 avril 1959.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard :

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion est mise aux voix.

Les sénateurs se prononcent comme il suit :

POUR

Les honorables sénateurs

Baird,
Basha,
Beaubien,
Bois,
Boucher,
Bradette,
Connolly *(Halifax-Nord)*,
Connolly *(Ottawa-Ouest)*,
Crerar,
Croll,
Dupuis,
Euler,
Farquhar,
Gershaw,
Golding,
Grant,
Hodges,
Hugessen,
Isnor,
Jodoin,
Lambert,
Lefrançois,
Leonard,
Macdonald,
McGrand,
Petten,
Pouliot,
Pratt,
Reid,
Robertson,
Roebuck,
Savoie,
Smith *(Kamloops)*,
Smith *(Queens-Shelburne)*,
Stambaugh,
Taylor *(Westmorland)*,
Vaillancourt,
Veniot,
Wall,
Woodrow—40.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Brunt,
Buchanan,
Emerson,
Gladstone,
Haig,
Higgins,
Horner,
MacDonald,
Méthot,
Pearson,
Quinn,
Sullivan,
White—14.

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAUX

MARDI 30 juin 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 h. 15 du matin.

Présents : les honorables sénateurs Emerson *(président),* Bouffard, Buchanan, Burchill, Connolly *(Ottawa-Ouest),* Crerar, Croll, Euler, Gershaw, Golding, Haig, Higgins, Horner, Lambert, Macdonald, Pearson, Smith *(Queens-Shelburne),* Stambaugh, Taylor *(Norfolk),* Turgeon et Vaillancourt—21.

Aussi présents : les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Les témoins suivants sont entendus :

M. L. D. Byrne, Edmonton, Alberta;

M. Paul-Émile Charron, secrétaire adjoint de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, Lévis;

A midi et demi, le Comité s'ajourne.

A 2 heures de l'après-midi, le Comité reprend sa séance.

Présents : les honorables sénateurs Emerson *(président),* Bouffard, Buchanan, Burchill, Crerar, Croll, Gershaw, Golding, Haig, Higgins, Horner, Lambert, Stambaugh, Taylor *(Norfolk)* et Vaillancourt—15.

Le témoin suivant est entendu :

M. G. L. Harrold, président du Syndicat du blé de l'Alberta.

La suite de l'étude de l'ordre de renvoi est différée.

A 3 heures de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'au mercredi 1er juillet, à 10 heures du matin.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

MERCREDI 1er juillet 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Présents : les honorables sénateurs Emerson *(président),* Aseltine, Bouffard, Brunt, Burchill, Croll, Dupuis, Euler, Gershaw, Haig, Hayden, Higgins, Horner, Smith *(Queens-Shelburne),* Stambaugh, Taylor *(Norfolk)* et Turgeon—17.

Aussi présents : les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

M. C. W. Gibbings, deuxième vice-président du Syndicat du blé de la Saskatchewan, est entendu.

La suite de l'étude de l'ordre de renvoi est différée.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à la convocation du président.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des comités,
John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, jeudi 30 juin 1959.

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances auquel a été déférée l'étude de la menace d'inflation au Canada, se réunit aujourd'hui à 10 h. 15.

Le sénateur Clarence V. Emerson occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, un examen du programme de la séance de ce matin démontre qu'elle devra se prolonger probablement d'une heure ou deux après-midi. Toutefois ce sera la dernière réunion du Comité, sauf qu'il nous restera un témoin à entendre, au sujet duquel nous n'avons encore rien de définitif.

J'appellerai d'abord M. L. D. Byrne, d'Edmonton, Alberta, qui présentera un mémoire au Comité, à la demande du sénateur Buchanan.

M. L. DENIS BYRNE : Honorable président et honorables sénateurs, je dois d'abord vous remercier vivement de m'avoir accordé l'occasion de comparaître devant vous. En premier lieu, pour qu'il n'y ait pas la moindre possibilité de malentendu, je vous expliquerai que je viens ici en mon propre nom, à titre de Canadien qui croit sincèrement pouvoir contribuer à l'étude du problème vital de l'inflation.

Les opinions que j'exprimerai me sont personnelles et j'en accepte l'entière responsabilité. Rien de ce que je dirai ne peut, même par implication, être attribué à mon patron, qui, comme vous le savez, est une institution du gouvernement, ou à aucun autre organisme dont je fais partie.

Je ne prétends pas non plus être un expert ou une autorité en la matière. Depuis trente ans, j'étudie les questions économiques, constitutionnelles et autres sujets connexes. Plus le champ de mes connaissances s'agrandit et plus je me rends compte avec humilité de tout ce que je ne sais pas encore.

Dans le mémoire que je vous présenterai, je me suis efforcé de faire une analyse logique et soigneuse de la question. Dans ce but, j'ai répété à plusieurs endroits des choses évidentes et qui peuvent être quelque peu irritantes. J'espère, honorables sénateurs, que vous m'accorderez votre attention et que vous réserverez votre jugement jusqu'à ce que j'aie terminé mon exposé.

Mon mémoire se divise en trois parties. Premièrement, je passe en revue la situation mondiale qui doit servir de base à toute étude du problème de l'inflation.

La deuxième partie traite de la pression des prix et des salaires, qui disloque l'économie par les différends ouvriers, les grèves et les menaces constantes de grèves.

La dernière partie est plus technique et traite des questions monétaires, en même temps qu'elle appelle l'attention sur le problème fondamental que vous êtes à étudier. Je passe maintenant au texte préparé de mon mémoire, qui vous a été remis.

MÉMOIRE SUR L'INFLATION D'APRÈS-GUERRE DES PRIX AU CANADA

par L. DENIS BYRNE

A. — INTRODUCTION

1. L'inflation des prix qui a suivi la guerre, a été un phénomène commun au Canada et à toutes les nations occidentales, dans une plus ou moins grande mesure. En général, la hausse du niveau des prix dans les principaux pays commerciaux a été assez uniforme pour qu'il n'en résulte pas de graves dislocations du commerce international. C'est peut-être l'élément de la situation internationale qui a empêché les gouvernements de reconnaître à sa juste valeur la nature menaçante et destructive de l'inflation des prix dans les pays occidentaux non communistes.

2. Le fait central de notre monde contemporain, qui ne devrait pas un seul moment être perdu de vue par aucun des gouvernements qui se trouvent de ce côté-ci du rideau de fer, c'est que nous vivons dans une civilisation en voie de désintégration rapide. En l'espace de quarante-cinq ans, les fondements de la société occidentale ont été ébranlés par deux guerres mondiales, par plusieurs révolutions majeures, par une crise économique désastreuse et par plus de dix années de tensions internationales d'une ampleur sans précédent.

3. La première grande guerre a donné naissance à une nouvelle société humaine et à un nouveau concept de nationalité régi par des dictatures fondées sur la force et la brutalité, qui sont à tous égards l'antithèse même de l'idéal traditionnel de la société chrétienne. Bien que désignées par des noms différents, les dictatures de la Russie communiste, de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste avaient une base semblable. Durant les années 30, lorsque ces dictatures rapaces consolidaient leurs positions et édifiaient de formidables machines de guerre, les démocraties occidentales, pour qui elles étaient un danger grandissant, étaient plongées dans une crise économique qui sapait la morale de leurs populations par la stagnation économique, la pauvreté générale et le chômage massif, et leurs gouvernements semblaient impuissants en face de cette situation.

4. La situation des nations démocratiques était en réalité devenue périlleuse. Menacées à l'extérieur par la puissance grandissante et les intentions agressives des dictatures, elles étaient rongées à l'intérieur par les bouleversements économiques et les troubles sociaux. En 1937, il était déjà évident que la guerre était inévitable et lorsqu'elle éclata en 1939, les dictatures eurent l'avantage initial.

5. Pendant les six années d'hostilités qui suivirent, une grande partie de l'Europe fut dévastée, des millions de vies perdues, pendant que des millions d'autres personnes étaient privées de leurs foyers ou victimes de déportations massives. Dans le carnage et la destruction de la guerre, les deux dictatures, nazie et fasciste, disparurent, mais la dictature communiste, grâce aux démocraties occidentales, fut la principale gagnante du conflit.

6. Aujourd'hui l'empire communiste s'étend de Berlin au détroit de Behring, de la mer de Kara à la mer de Chine. Il a dévoré la moitié de l'Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, les États balkaniques, les États baltes; il comprend toute la Russie d'Europe, la Russie d'Asie, la Chine continentale, la

moitié de l'Indochine, la moitié de la Corée et le Tibet tout entier. Avec un tiers de la population du globe et d'immenses ressources naturelles, le groupe communiste, sous la direction de l'Union soviétique, a créé une machine de guerre qui, en ressources humaines et puissance, si elle n'est pas supérieure au reste du monde, est d'une telle puissance que dans tout conflit armé, elle pourra causer une dévastation si terrible qu'elle pourrait bien résulter en la destruction des restes de la civilisation qui ont survécu aux cataclysmes successifs du dernier demi-siècle. En outre, cette formidable puissance militaire, rapace et agressive, est dominée par une poignée d'hommes ouvertement hostiles à tout idéal démocratique. Ses tentacules atteignent tous les pays non communistes, suscitant les désordres, semant la discorde, attaquant les institutions démocratiques établies et propageant la philosophie communiste, au point que les nations occidentales sont dans le plus grand péril qu'elles aient jamais connu.

7. Cette brève revue des événements qui ont abouti à la situation mondiale actuelle a pour but d'en faire voir la gravité, de prouver que notre civilisation est en voie de désintégration et que nous sommes au seuil de la *crise principale* de l'histoire du monde.

8. C'est sur ce fond de scène qu'il y a lieu de voir toute la question du bouleversement économique qui a résulté de l'inflation des prix d'après-guerre. Les nations du monde se divisent en deux camps armés et hostiles. Cette hostilité fondamentale provient de ce que les buts, la doctrine sociale et le fondement philosophique de la politique de l'Union soviétique et de ses alliés communistes est en contradiction directe et diamétralement opposée à celle des nations démocratiques. La pression agressive et continue que le bloc soviétique exerce sur les puissances occidentales, et que le nom de « guerre froide » décrit si bien, est un instrument aussi direct de la campagne communiste en vue de la domination du monde que le serait une guerre ouverte.

9. Dans la conjoncture internationale actuelle, il est peu probable que l'Union soviétique ait recours aux armes, sauf comme mesure de dernier ressort. La crainte est trop forte et l'enjeu trop incertain. Il est plus probable qu'elle concentrera son attaque sur les puissances occidentales dans le domaine économique; les signes en sont déjà visibles.

10. Quelle que soit l'importance pour les nations occidentales de constituer des forces militaires capables de résister à armes égales aux armées soviétiques, il est encore plus important de renforcer leurs défenses économiques, afin d'opposer une invincible supériorité au défi communiste dans cette sphère. Nous sous-estimerions l'intelligence soviétique en refusant de croire qu'elle est bien au fait de toutes les faiblesses de l'économie des démocraties occidentales, au nombre desquelles l'inflation graduelle de l'après-guerre joue un rôle important par la dislocation inévitable qui en résulte dans l'économie générale. De fait, on a déjà décrit l'inflation comme l'arme secrète des communistes.

11. En présence d'un tel péril, il est incroyable que des experts reconnus en économie et en finance soient d'avis que les gouvernements ne peuvent faire autre chose que de laisser l'inflation des prix suivre son cours, d'une part, ou bien d'autre part, réduire la circulation monétaire, la productivité et le pouvoir d'achat, en vue d'assurer une baisse des prix et des salaires, avec le résultat inévitable de la stagnation économique et du chômage. Comme troisième moyen, on recom-

mande un compromis entre ces deux extrêmes, soit une inflation lente qui ralentirait l'activité économique et produirait un certain degré de chômage en vue d'enrayer la hausse des prix et des salaires. Je soutiens que ces trois méthodes ne peuvent qu'être désastreuses dans la grave situation internationale actuelle. En outre, il est fantastique de songer que les connaissances de l'homme aient pu progresser au point de lui permettre de lancer un satellite dans l'orbite du soleil ou de la lune, alors qu'il est trop stupide pour exercer le contrôle d'un système économique qui est sa propre créature.

B. — PARTIE 1. — INFLATION. — PRIX-SALAIRES

1. Tout le long du présent mémoire, le terme « inflation » s'applique à une situation où l'augmentation de la circulation monétaire est accompagnée d'une augmentation des prix. Les prix sont cette partie du système monétaire qui rattache l'argent aux marchandises et déterminent son pouvoir d'achat. Le système monétaire étant le mécanisme d'organisation de l'économie, comportant un mode de comptabilité et les moyens propres à favoriser la coopération dans l'activité économique, tout en assurant la distribution des marchandises et des services, les prix sont donc l'élément fondamental de l'économie.

2. Le prix détermine la valeur de l'unité monétaire nationale en termes de marchandises et de services, et dans le secteur des biens de consommation, le prix détermine les revenus réels. Si les prix baissent, la valeur de l'unité monétaire, c'est-à-dire son pouvoir d'achat, augmente; si les prix augmentent, la valeur de l'unité monétaire diminue en proportion.

3. Pendant une période d'inflation continue dans un pays, sa monnaie déprécie en conséquence, avec de graves conséquences pour l'économie. Les salaires réels et les autres revenus diminuent, ce qui amène une pression de plus en plus forte pour obtenir des salaires et des bénéfices plus élevés, tandis que les épargnes subissent une dépréciation de valeur, de sorte que la population n'a plus aucun encouragement à accumuler des épargnes monétaires ou à les placer dans des valeurs à intérêt fixe.

4. L'aspect dangereux de l'inflation, c'est qu'elle crée les conditions qui favorisent les tendances inflationnaires. La plus évidente et la mieux connue de celles-ci est la pression grandissante exercée en vue de l'augmentation des gages et des salaires monétaires à mesure que les gages et les salaires réels diminuent.

5. Le dogme économique pré-industriel qui veut que le prix d'un article soit le montant le plus élevé qu'il soit possible de le vendre sur le marché libre, s'applique uniquement aux prix les plus élevés dans une économie industrialisée. Le prix minimum de la plus haute importance en notre période de production massive, est déterminé par le coût de la production. En conséquence, les salaires et les autres revenus qui entrent dans le coût de la production et de la distribution en influencent nécessairement le prix. Pendant une période d'inflation continue et de concurrence croissante, les augmentations répétées des gages et des salaires constituent une augmentation du coût de la production qui ne peut être récupérée par les producteurs et les distributeurs de marchandises sans une augmentation des prix de vente.

6. Le présent mémoire est fondé sur les points suivants :

a) L'inflation continue des prix est inhérente à nos méthodes de fixation des prix d'après les frais de production, c'est-à-dire à notre mécanisme actuel d'établissement des prix.

b) Le système actuel ne peut survivre que dans des conditions d'expansion de l'économie, accompagnée de l'augmentation de la circulation monétaire, mais non pas nécessairement des revenus réels.

c) Toute tentative d'enrayer l'inflation continue des prix par des restrictions monétaires, *ou par d'autres méthodes,* qui ne corrigent pas les défauts du mécanisme des prix, ne fera que précipiter la dislocation économique.

7. Toutefois, avant de passer à l'examen de ce dernier point, nous nous proposons de mettre en relief la grave injustice infligée, tant à la gestion qu'au travail, et en particulier aux classes les plus humbles de travailleurs, ainsi que le dommage causé à l'économie par les méthodes actuelles de négociations collectives pendant une période d'inflation.

8. Il est tout à fait raisonnable qu'un syndicat ouvrier, négociant un accord relatif aux salaires en une période de hausse des prix, s'efforce d'obtenir une augmentation, non seulement proportionnée aux prix courants, mais en anticipation d'une hausse continue des prix. Il est également raisonnable que la gestion, surtout depuis quelques années, ayant à subir une concurrence de plus en plus vive et désireuse de réduire le coût de la production, soit portée à résister à ces demandes. A mesure que la hausse des prix s'accélère et que la concurrence devient plus forte, il se produit des frictions entre la gestion et la main-d'œuvre et l'on en vient aux menaces et à l'imposition de sanctions.

9. L'incidence des grèves et des menaces de grève dans l'économie canadienne depuis trois ou quatre ans, par les employés des chemins de fer, les instituteurs, les bûcherons, les pêcheurs, les fonctionnaires, les électriciens, les ouvriers de l'automobile, les charpentiers, pour ne mentionner que quelques catégories, indique que le mécanisme actuel de négociations, de conciliation et d'arbitrage est tout à fait insuffisant.

10. Quand les négociations et la conciliation échouent, parce que les deux parties au différend sont convaincues de la justice de leur cause, elles hésitent à accepter l'arbitrage. L'histoire de celui-ci n'est pas de nature à inspirer confiance dans ses résultats. Le seul recours qui reste aux membres du syndicat est celui de la grève. En d'autres termes, afin d'imposer leurs vues à la gestion, ils en sont réduits aux mesures coercitives directes; en refusant de travailler, ils obligent la compagnie à cesser d'opérer.

11. C'est là que se trouve l'injustice flagrante de cet aspect reconnu de notre économie, car les ouvriers ne peuvent jamais profiter, ou obtenir leur objectif, par la grève. Par exemple, supposons qu'un syndicat demande une augmentation de salaires de 10 p. 100, tandis que la gestion, de son côté, soutient que la compagnie ne peut subir une augmentation du coût de sa production et par conséquent n'a pas les moyens d'augmenter les salaires. La grève est déclarée et dure deux mois, après quoi le syndicat et la gestion acceptent un compromis comportant une augmentation des salaires de 5 p. 100. Toute prestation de grève à part, les membres du syndicat devront travailler pendant plus de trois ans avant

d'avoir récupéré, au moyen de l'augmentation de salaire, le revenu perdu pendant la grève aux taux de salaires alors courant. Toutefois, même avant qu'ils aient réussi à rétablir l'équilibre, le niveau général des prix aura monté au point d'annuler complètement l'augmentation de salaires obtenue. Par conséquent, la situation des employés de cette compagnie se sera aggravée à cause de la grève. C'est le résultat ordinaire de toutes les grèves, à un degré quelque peu différent.

12. Non seulement les ouvriers ne profitent aucunement des grèves, mais l'économie en subit un dommage permanent. Il arrive souvent que dans un différend majeur qui résulte en une grève des membres d'un syndicat, la compagnie se voit obligée de fermer ses portes et de mettre à pied les membres d'un autre syndicat qui n'a rien à voir au différend en cours. En outre, la plupart des grèves frappent directement le public et bouleversent la vie économique de la nation, par exemple lorsqu'il s'agit d'une compagnie de transport, d'une entreprise d'utilité publique, ou d'un commerce de production ou de distribution d'aliments. En réalité, jusqu'à un certain point, toute grève des ouvriers ou tout lockout d'un établissement, font du mal à tous les intéressés, ne font de bien à personne et infligent un dommage irréparable à la vie nationale.

13. Cependant, le problème ne s'arrête pas là. Les augmentations de salaires accordées à un syndicat, particulièrement dans une industrie vitale, telle que celle des conserveries, des fabriques d'automobiles ou des chemins de fer, résultent bientôt en une hausse des prix dans le secteur intéressé, et subséquemment en demandes d'augmentations de salaires par les autres syndicats. C'est ainsi que la pression constante de la hausse des prix annule chaque fois les gains de salaires et aboutit à une course désordonnée en vue de rétablir l'équilibre, ce qui ne fait qu'accélérer la tendance inflationnaire.

14. C'est là un événement si fréquent dans notre vie économique qu'on l'accepte comme partie intégrante du régime. Mais quand on examine objectivement cette situation, l'injustice du système envers les ouvriers, les patrons et le public en général, ressort clairement. On constate un mécontentement grandissant chez les ouvriers et une exaspération croissante dans le public, bien qu'on ne semble pas se rendre compte des graves implications de la situation.

15. Au Canada, nous partageons le concept constitutionnel britannique de la nation, en vertu duquel celle-ci est un organisme dans lequel le gouvernement et le peuple, la gestion et les employés, l'industrie et l'agriculture, ainsi que tous les autres aspects de la vie nationale, sont intégrés pour le bien commun. La liberté est un élément inhérent de ce concept de la nation et essentiel à sa survivance. Le rempart de la liberté de tout Canadien se trouve dans son droit de recours à la justice de la reine, administrée par les tribunaux. Les personnes ou les sociétés qui se pensent victimes d'une injustice peuvent s'adresser à un tribunal, où après avoir entendu les parties au litige, un juge rend une décision objective d'après les principes juridiques reconnus. Il serait grotesque de penser que les parties à de tels litiges n'auraient d'autre moyen de régler leurs différences que le recours à la force.

16. Le droit de recours à un tribunal impartial est non seulement la prérogative de tout Canadien, mais c'est un principe fondamental de la loi, de l'ordre et du gouvernement, en vertu de notre constitution. Toutefois, cette prérogative est refusée à l'industrie et aux travailleurs dans cette sphère vitale des relations

industrielles et ceux-ci doivent livrer leurs propres combats dans des conditions où ils ne peuvent que perdre et où la vie nationale est irréparablement atteinte.

17. Cet aspect des conséquences de l'inflation demande l'adoption de mesures réparatrices avant que le dommage et la dislocation qui en résulte pour notre économie aient atteint des proportions menaçantes. Ces mesures devraient être fondées sur les principes reconnus de la justice britannique qui sont à la base de la constitution canadienne.

18. En conséquence, les vœux suivants sont soumis à l'examen de votre Comité :

TRIBUNAUX DES RELATIONS OUVRIÈRES

Les gouvernements, fédéral et provinciaux, devraient dans leurs sphères respectives adopter des lois tendant à :

a) l'établissement de tribunaux permanents des relations ouvrières (peu importe la désignation) qui feraient partie intégrante du régime judiciaire canadien.

b) Chacun de ces tribunaux devrait se composer de :

i) un président,

ii) une personne qui se recommande par sa compétence dans le domaine des relations ouvrières,

iii) une personne d'une grande expérience de la gestion industrielle et commerciale,

iv) ces personnes devraient être nommées à vie et choisies d'après le degré de confiance qu'elles inspirent tant au travail qu'à l'industrie.

c) Les tribunaux des relations ouvrières devraient avoir tous les pouvoirs des cours de justice, y compris l'interrogatoire des témoins sous serment, le droit d'ordonner la comparution de personnes dont ils désireraient les témoignages.

d) Dans les cas où la méthode ordinaire des négociations ne résulte en aucun accord, les parties au différend, qu'il s'agisse de salaires ou de conditions de travail, devraient être obligées de soumettre leur cause au tribunal intéressé.

e) Les grèves et les lockouts seraient illégaux.

f) Tout accord relatif aux salaires, ou à d'autres questions, entre une compagnie et ses employés, ne deviendrait légalement en vigueur qu'après l'approbation d'un tribunal des relations ouvrières.

g) La décision d'un tribunal des relations ouvrières serait péremptoire pour les parties en litige.

h) Des sanctions appropriées seraient imposées pour tout mépris de l'autorité du tribunal.

19. Les tribunaux des relations ouvrières devraient examiner impartialement tous les différends qui leur seraient déférés d'après la preuve établie, et leurs

décisions devraient être fondées sur les faits, à l'égard de la compagnie, des employés et de l'économie en général.

20. Un tel organisme devrait permettre l'introduction progressive d'accords entre les compagnies et leurs employés, en vertu desquels les salaires seraient automatiquement ajustés au coût de la vie et qui établiraient un partage équitable des bénéfices entre les deux parties.

21. Ce mode de règlement des relations entre les ouvriers et l'industrie donnerait plus de force aux syndicats ouvriers et en relèverait le prestige. L'expression « négociations collectives » prendrait une nouvelle signification. Les ouvriers seraient encouragés à faire partie des syndicats. Progressivement, le travail deviendrait l'associé de l'industrie et partagerait la prospérité de la compagnie. Les fonds des syndicats ne seraient plus épuisés périodiquement par le paiement de prestations de grève et pourraient être distribués aux membres du syndicat sous la forme de bénéfices additionnels. Les syndicats canadiens y gagneraient une indépendance désirable. Mais, ce qui serait encore plus important au point de vue du bien-être et de la santé économiques de la nation, les ouvriers seraient assurés de la sécurité de leur emploi.

22. Une fois établi et en fonction, un tel organisme permettrait l'adoption de barèmes de salaires équitables pour les différentes classes d'employés. Il est évident que l'établissement de relations équitables serait à l'avantage des individus et de la nation toute entière et l'on deviendrait généralement disposé à accepter des revenus monétaires moins considérables lorsque les revenus réels seraient plus élevés. Il en résulterait une réduction correspondante des prix pour le plus grand avantage du commerce canadien.

23. Dans la rédaction des propositions précitées, nous avons évité délibérément les questions de détails et de procédure. Il faut d'abord reconnaître la justice et la solidité des principes qui sont le fondement de ces propositions.

C. — PARTIE II. — LE MODE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX EST DÉFECTUEUX

1. L'un des principaux arguments exposés dans le présent mémoire repose sur le fait que notre mode de fixation des prix des produits industriels est entaché de défauts inhérents qui résultent en une inflation continue des prix. Celle-ci ne peut subséquemment être enrayée sans la restriction délibérée de la production et des revenus au moyen de contrôles monétaires, afin d'imposer une baisse des prix qui aboutit inévitablement au chômage universel, aux faillites nombreuses et à une dislocation générale de l'économie.

2. L'exposé et les conclusions qui suivent sont substantiellement celles du rapport du comité d'enquête sur la crise économique, de la Chambre de commerce de Southampton, en Angleterre. Depuis sa première publication en 1933, environ dix-huit mille exemplaires de ce rapport ont été diffusés en réponse aux demandes venant de toutes les parties du monde. Pas plus tard qu'en juillet 1957, les administrateurs de la Chambre de commerce de Southampton ont présenté ce rapport, comme élément de preuve, au comité spécial présidé par lord Radcliffe et qui avait été chargé par le gouvernement du Royaume-Uni de faire une étude du régime monétaire et du crédit, au point de vue particulier de l'inflation. En outre, les études approfondies et pénétrantes de l'économie américaine, faites en

1920 par William Trufant Foster et Waddell Catchings, pour le compte de la Fondation Pollack de recherche économique, de Newton, Massachusetts, ont confirmé substantiellement les conclusions de ce rapport.

3. Les prix constituent le noyau même du problème de l'inflation. Toute enquête sur les causes de l'inflation des prix devrait commencer par une étude fouillée du mécanisme des prix dans ses relations avec le régime monétaire, au lieu de le tenir pour acquis et de se concentrer sur des éléments contributoires. Vu que les prix sont une partie intégrante du système monétaire, une telle étude devrait nécessairement porter sur le fonctionnement de celui-ci.

4. Le système monétaire canadien, calqué sur le système commun à tous les pays occidentaux, est dirigé par la Banque du Canada, qui est la banque centrale, et occupe une position dominante, ainsi que par les banques à charte. Notre pays est en vérité heureux d'être doté d'institutions bancaires d'une telle compétence, universellement reconnue, pour la gestion de son système monétaire. C'est pourquoi il y a lieu de se demander comment il se fait que les défauts graves de notre régime des prix n'ont pas été découverts auparavant par nos propres banquiers et économistes, ou par ceux des autres pays, à l'exception des personnes que j'ai mentionnées. La raison en est probablement la même qui a été responsable de la conservation de l'étalon d'or, avec toutes ses restrictions et ses conséquences désastreuses pour les économies nationales, longtemps après qu'on en eut exposé la fausseté. L'inertie des traditions a été l'un des plus grands obstacles au progrès et il a souvent fallu une crise majeure ou la menace du désastre pour qu'on puisse la surmonter. Aujourd'hui, le monde occidental se trouve face à face avec un nouveau désastre de ce genre.

5. De par sa nature, le nœud de l'argument que nous invoquons n'est pas facile à saisir dans ses rapports avec notre économie moderne si complexe, c'est pourquoi nous l'exposerons en termes non techniques. Je demande au Comité de se montrer indulgent, s'il arrive que je mentionne ou que je réitère des choses de toute évidence. Mon seul but est d'être plus clair.

6. Le principe de base du fonctionnement du système monétaire par rapport à l'activité économique est à la fois simple et sain. L'argent est mis en circulation publique pour le paiement des marchandises et des services, comme instrument du pouvoir d'achat, dans le cours de la production et de la distribution, par le paiement des salaires, des commissions, des bénéfices et des dividendes. La monnaie, comme instrument de pouvoir d'achat, est retirée de la circulation à mesure que les marchandises sont achetées pour la consommation.

7. Il est maintenant nécessaire de voir comment les choses se passent. Au Canada, toute la monnaie est émise par les banques. La monnaie tangible, les billets de banque et les pièces de monnaie, sont émis par la Banque du Canada. Toutefois, ceci n'est qu'une faible partie de la circulation monétaire totale, moins de 20 p. 100, qui ne sert qu'à moins de 10 p. 100 des transactions. On pourrait dire que les devises ne sont que la monnaie de l'argent en circulation. La plus grande partie de l'argent n'existe pas sous une forme tangible, mais est représentée simplement par des chiffres dans les livres de banques, à la suite de virements par chèques d'un compte à un autre. Ce crédit financier, cet argent intangible, remplit toutes les fonctions de la monnaie tangible et offre même certains avantages. C'est ainsi que la principale espèce de monnaie employée dans notre économie est émise par les banques à charte, par le moyen de prêts à leurs clients ou par l'achat

de valeurs. En termes généraux, les banques à charte émettent de l'argent, sous la forme de « crédit financier », pour un montant qui peut atteindre dix fois celui de leurs réserves en numéraire ou de leur équivalent en dépôt à la Banque du Canada.

8. Il est maintenant nécessaire de démontrer, afin d'éviter toute confusion, les points suivants :

a) Les banques à charte ne prêtent pas l'argent des déposants;

b) Quand une banque fait un prêt ou achète une valeur, elle augmente par-là les dépôts bancaires, c'est-à-dire le volume total de l'argent en circulation;

c) Quand un emprunt bancaire est remboursé ou quand une banque vend des valeurs, le montant des dépôts se trouve réduit d'autant, de même que le montant total de l'argent en circulation.

(*Remarque :* Ces faits ont été mentionnés souvent par les autorités bancaires et ne sont mentionnés que pour les fins de la clarté.)

9. Le fait qu'il ne faut pas oublier, c'est que tout l'argent en circulation est émis par la Banque du Canada et les banques à charte. Par exemple, les investissements monétaires transférés des États-Unis au Canada, sont essentiellement garantis par la production de ce pays, mais pour qu'ils puissent passer dans le courant de l'économie canadienne, ils doivent être transformés en dollars canadiens par les banques.

10. On peut décrire le fonctionnement de l'économie comme un flot d'argent passant des banques à l'industrie pour le paiement des gages, des salaires et des autres formes de revenus émanant de la production et de la distribution des marchandises. (Pour plus de simplicité, nous ne mentionnons pas le transfert des matières premières et des marchandises entre les producteurs et les distributeurs.) L'argent ainsi distribué sous la forme de revenu constitue ce que nous appellerons, pour les fins de la discussion, « le fonds d'achat commun des consommateurs ». Chaque dollar payé en revenu et qui entre dans ce fonds d'achat commun fait partie du coût de production et de distribution. Le coût de production est la base du prix de vente et doit être récupéré par les producteurs et les distributeurs, qui font les ventes sur le marché public. Au fur et à mesure des ventes, une somme d'argent égale au prix des marchandises est retirée du fonds d'achat commun et retournée aux banques, soit sous la forme d'un remboursement d'un prêt, ou sous celle d'un remplacement des réserves de capitaux d'exploitation des compagnies.

11. Le point important qu'il faut remarquer, c'est qu'un dollar retiré du fonds d'achat commun des consommateurs et employé à l'achat d'un article n'a plus de pouvoir d'achat, sauf pour la partie qui représente le profit du vendeur. On est porté à croire en général qu'un dollar en circulation passe d'une personne à une autre et qu'il peut ainsi finir par avoir la valeur d'achat de dix dollars de marchandises, en d'autres termes qu'un dollar peut avoir le pouvoir d'achat de dix dollars. La théorie « du boucher, du boulanger et du cordonnier » veut que le charpentier dépense $10 à l'achat de viande chez le boucher; celui-ci à son tour peut dépenser ces dix dollars à l'achat de pain ou de gâteaux chez le boulanger, qui emploie ensuite les dix dollars à l'achat de chaussures chez le cordonnier. C'est ainsi, dit-on, que dix dollars peuvent acheter des marchandises d'une valeur

de trente dollars et liquider ce montant. Naturellement, c'est là une fausseté. Le boucher qui reçoit les dix dollars du charpentier n'a droit en réalité qu'à la partie qui constitue son profit, disons deux dollars. Le reste servira au remboursement de l'emprunt qu'il a contracté à la banque, s'il fait son commerce avec de l'argent emprunté, ou à remplacer le capital roulant employé dans son commerce. S'il dépense les deux dollars chez le boulanger, celui-ci, à son tour, ne peut employer que le profit résultant de la transaction, mettons 50 cents. En résumé, dix dollars ne peuvent pas liquider plus d'une valeur de dix dollars en frais de production et de distribution.

12. Pour récapituler, le système monétaire assure un flot d'argent des banques au public, soit sous la forme de prêts bancaires, ou tiré des réserves d'exploitation des entreprises intéressées. Par la voie des salaires, des gages, des commissions et d'autres formes de revenu, cet argent passe au fonds d'achat des consommateurs et, à mesure qu'il est employé à l'achat de marchandises, il est déduit du fonds d'achat, annulé comme pouvoir d'achat et retourné aux banques, sous la forme de remboursement de prêts, ou de dépôt aux diverses réserves de capitaux d'exploitation des compagnies. Cet argent ne sera remis en circulation comme pouvoir d'achat, ou comme revenu, que dans un nouveau cycle de production.

13. Le point suivant sur lequel on doit appeler l'attention, c'est que chaque dollar payé en revenus par l'industrie et le commerce entre dans le coût de la production et de la distribution et doit être récupéré dans les prix des articles. Toute entreprise incapable de récupérer le coût de sa production pendant une période assez longue ne pourrait rester en affaires. Ceci veut dire que chaque dollar du fonds d'achat des consommateurs comporte un élément de passif, sous la forme d'une étiquette de prix attachée à l'article qui doit être liquidé.

14. Le système décrit ci-dessus s'applique généralement à la production et à la distribution de marchandises de consommation et de produits intermédiaires. Mais il ne porte pas sur les méthodes de financement des immobilisations : usines, fabriques, machines, chemins de fer, etc. Il est évident que les prêts bancaires à court terme ne sauraient être utilisés à ces fins, car cette sorte de production n'est pas mise sur le marché de consommation, mais plutôt répartie sur un nombre d'années et employée à la production secondaire de marchandises de consommation et d'autres marchandises durables. Le financement des immobilisations comporte le recours à l'épargne et aux placements du public, soit par souscription directe, soit par l'entremise de sociétés qui mobilisent les épargnes.

15. C'est dans le financement de la production de marchandises durables qu'une sérieuse défectuosité s'est révélée dans notre économie. Examinons d'abord la théorie généralement acceptée des relations monétaires à la production de marchandises durables. A cette fin, supposons que dans une période donnée l'économie canadienne produise des marchandises de consommation d'une valeur de 100 millions et des marchandises durables d'une valeur de 50 millions. Supposons aussi que toute cette somme de 150 millions ait été payée à même les revenus et ait ainsi passé dans le fonds d'achat commun du public. Supposons encore que le public ait épargné 50 millions qu'il retire de son fonds d'achat commun pour l'employer au financement de la production d'autres marchandises durables. Cette opération laisse 100 millions dans le fonds commun pour l'achat des marchandises de consommation d'une valeur de 100 millions qui ont été mises

sur le marché. Telle est l'opinion générale que l'on se fait du fonctionnement du système. Tout serait parfaitement satisfaisant si les choses se passaient réellement ainsi. Malheureusement, il n'en est pas de même.

16. Afin d'aller tout droit au nœud du problème soumis au Comité, considérons le cas hypothétique d'une compagnie publique organisée en vue de la fabrication de réfrigérateurs. Le coût de l'usine est de 5 millions et doit être financé par la vente d'actions au public. Toutefois, afin de clarifier les choses, nous supposerons que la compagnie, sur la foi de garanties valables, contracte un emprunt à court terme de sa banque au montant de 5 millions, afin de terminer la construction de son usine avant de s'adresser au public pour le financement permanent de son entreprise. En outre, nous imaginerons, bien que tel ne soit pas le cas, que toute cette somme de 5 millions est payée en gages, salaires et autres revenus et passe ainsi au fonds d'achat commun du public. La compagnie émet ensuite des actions au montant de 5 millions (sans tenir compte des capitaux d'exploitation) et ces actions sont entièrement achetées par le public à même son fonds d'achat commun. On soustrait ainsi 5 millions du fonds d'achat commun, car la compagnie touche l'argent et rembourse son emprunt à la banque. En réalité, cette somme de pouvoir d'achat est annulée complètement par la disparition d'une somme égale des dépôts bancaires et l'argent ne sera remis en circulation par la banque qu'à l'égard d'un nouveau cycle de production.

17. Les actionnaires de la compagnie, qui représentent « le public », sont maintenant propriétaires d'une usine, mais l'argent qui représente le coût de la construction ne se trouve plus nulle part dans l'économie. L'usine commence à fabriquer et bientôt les réfrigérateurs paraissent sur le marché de consommation portant une étiquette de prix, lequel inclut les gages, les salaires et les autres revenus payés au cours de la fabrication et de la distribution, y compris ceux qui ont été payés par les producteurs des matières premières employées, la compagnie d'utilité publique qui a fourni l'électricité, etc. Mais, en outre, la compagnie doit compter aussi la dépréciation, c'est-à-dire l'épuisement de l'usine par l'usure, et une somme de $500,000 est ajoutée annuellement au prix de vente des réfrigérateurs à cette fin.

18. Le premier fait apparent, c'est que le public n'a pas dans son fonds commun les $500,000, ou même une partie de la somme nécessaire à cette fin. Tous les dollars qu'il possède en pouvoir d'achat ont été distribués en gages, salaires, commissions, intérêts et bénéfices, représentés par l'étiquette de prix attachée aux articles mis sur le marché.

19. Le deuxième fait apparent, c'est que le public, représenté par les actionnaires de la compagnie, a déjà payé l'usine lorsqu'il a acheté les actions destinées au paiement du coût original. Il doit cependant le payer une deuxième fois par l'inclusion de la dépréciation dans le prix de vente du produit, alors qu'il n'a pas les moyens de le faire. Il est toutefois juste que le capital des actionnaires soit remplacé vu que les usagers des réfrigérateurs profitent de l'usine qui se consomme graduellement par l'usage.

20. On peut soutenir que l'argent qui représente la dépréciation de l'usine, lorsqu'il est perçu dans le prix de vente des réfrigérateurs, devient disponible pour les réparations et le remplacement de l'usure, et est ainsi de nouveau distribué en pouvoir d'achat. La réponse évidente à cet argument, c'est que le public ne possède pas les $500,000 nécessaires à la liquidation des frais de dépréciation,

vu que tout l'argent de son fonds commun va au paiement des autres frais de production qui doivent aussi être liquidés. Il n'est pas possible de récupérer les $500,000 de dépréciation de l'usine sans créer un déficit correspondant dans le secteur des autres frais de production. Toutefois, il existe une autre objection moins évidente, mais encore plus sérieuse. Revenons à l'exemple antérieur du rapport entre les 50 millions employés à la production de marchandises durables et les 100 millions à la production de marchandises de consommation dans une période donnée. Vous vous rappellerez qu'un peu plus tôt je vous ai demandé de supposer que, dans une période donnée, la production de l'économie canadienne soit de 150 millions, dont 50 millions de marchandises durables et 100 millions de marchandises de consommation. Supposons que pendant cinq périodes successives, représentant un cycle de production de l'économie, le même rapport reste constant et que dans chaque période le public économise et place de nouveau 50 millions dans la production de marchandises durables. Pendant ces cinq cycles successifs de production, le volume total d'argent n'a pas augmenté. Les 50 millions employés à la production de marchandises durables auront été plusieurs fois distribués, économisés et investis de nouveau; pendant ces cinq périodes, ils auront financé une production de marchandises durables de 250 millions. Vu que la dépréciation de celles-ci est ajoutée au prix de consommation des marchandises mises sur le marché, l'inflation des prix qu'elle cause s'ajoute au prix de consommation, sans qu'il y ait distribution de nouveau pouvoir d'achat, et continuera de s'accroître à un taux cumulatif par rapport au montant d'argent disponible comme pouvoir d'achat des consommateurs.

21. Afin d'estimer l'importance de l'élément dépréciation, ou désuétude, qui doit être incorporé au prix de consommation, il suffit d'examiner la vaste augmentation de marchandises durables qui sont employées à la fabrication et à la distribution des marchandises de consommation et les effets de l'inclusion de cette dépréciation des marchandises durables, à toutes les étapes depuis le producteur primaire jusqu'au consommateur. L'inflation des prix qui en résulte est formidable et c'est le point que nous examinerons maintenant.

22. Notre système monétaire prévoit très justement l'émission de monnaie à titre de pouvoir d'achat du public au fur et à mesure de la production des marchandises, et ce pouvoir d'achat devrait être retiré dès que les marchandises ont été distribuées et consommées, dans le sens économique de l'utilisation par le dernier consommateur. Il est un axiome que la consommation constitue le coût réel de la production. C'est-à-dire que le coût de la production de marchandises est celui des choses employées à leur production. Toutefois, il a été démontré que le fonctionnement de nos économies capitalistes complexes comporte une grave défectuosité. Dans chaque période de production, le public doit porter le coût monétaire de toute la production. Sans tenir compte du décalage de temps nécessaire, il doit payer les marchandises de consommation, en abandonnant une partie de son pouvoir d'achat de marchandises sur le marché de détail. Il doit aussi payer les frais de production des marchandises durables en économisant et en plaçant une partie de son pouvoir d'achat. C'est ainsi que pour chaque période de production, il cède un pouvoir d'achat équivalent à la production toute entière. Toutefois, le public ne consomme pas la production complète de la période, car la consommation des marchandises durables produites se répartit sur plusieurs années, pendant lesquelles le prix en est ajouté au prix de vente, et ces éléments du coût ne peuvent être liquidés par le public au moyen du pouvoir

d'achat qui a été distribué. Le déficit du fonds d'achat commun est cumulatif par rapport à l'inflation des prix.

23. On répondra que s'il existait une défectuosité aussi flagrante et aussi grave dans le système des prix, il y a longtemps que le régime économique de notre pays et de tous les pays occidentaux se serait effondré. En réalité, c'est ce qui est arrivé en diverses occasions et en particulier lors de la dépression des années 30. Toutefois, durant la dernière période de l'après-guerre, tous les régimes économiques des pays occidentaux, dotés de systèmes monétaires dirigés, se sont développés rapidement. Il y a eu ainsi un volume croissant d'argent distribué en revenu par anticipation de l'expansion de la production, ce qui a assuré le fonctionnement des économies. Marchant de pair avec cette expansion économique, l'adoption de méthodes nouvelles, telles que le paiement différé des achats de consommation, et l'exportation, ont permis aux économies, y compris la nôtre, de fonctionner sans dislocation sérieuse. Toutefois, nous n'avons fait que retarder l'échéance inéluctable et il n'a pas été possible d'enrayer l'inflation continue des prix qui en a été le résultat. Nous nous apercevrons probablement que les pressions en voie d'accumulation et qui sont causées par un régime de prix défectueux, constitueront un danger croissant qui résultera en une grave dislocation économique.

24. MM. Foster et Catchings, dont nous avons parlé plus haut, dans leur ouvrage intitulé *Profits,* publié par la Fondation Pollak pour la recherche économique en 1925, ont dit à ce sujet :

> Voici donc la conclusion de notre exposé :
>
> La production totale n'augmente pas davantage parce que les achats de consommation sont inférieurs à la production. Les achats de consommation sont en retard pour deux raisons : premièrement, l'industrie ne met pas assez d'argent à la disposition des consommateurs pour qu'ils puissent acheter les marchandises produites; deuxièmement, les consommateurs, obligés de pratiquer l'épargne, ne peuvent même pas dépenser tout l'argent qu'ils reçoivent. Le flot de l'argent n'est pas constant du producteur au consommateur, et au retour, du consommateur au producteur. L'expansion du volume de la monnaie ne suffit pas à combler le déficit, car on accroît le volume de la circulation monétaire principalement pour faciliter la production et les marchandises doivent être vendues aux consommateurs pour une somme plus considérable que celle de l'accroissement de la circulation. En outre, les épargnes des sociétés et des particuliers ne sont pas employées à l'achat des marchandises déjà mises sur le marché, mais plutôt à la production de nouvelles marchandises. D'après le système reconnu, nous ne progressons qu'en remplissant les rayons des magasins de marchandises qui doivent y rester, sous la forme de stocks, ou être vendues à perte, tandis que nous construisons plus d'équipement industriel que nous pouvons utiliser. L'insuffisance du revenu des consommateurs est donc la principale raison pour laquelle nous ne continuons pas de produire la richesse que les ressources naturelles, les capitaux disponibles, l'amélioration des connaissances et les intérêts propres des patrons et des employés nous permettraient autrement d'accumuler. Principalement à cause de l'insuffisance de la demande de la consommation, le capital et le travail réduisent leur production et les nations se font une lutte acharnée pour accaparer les marchés étrangers

et les sphères d'influence commerciale, ce qui est la cause ordinaire des guerres.

Un grand nombre de personnes trouveront que nos arguments sont poussés trop loin. Comment, demandera-t-on, a-t-il été possible d'accomplir les grands progrès matériels que nous voyons partout ? Aux États-Unis, depuis un siècle, la production a doublé plusieurs fois, des chemins de fer traversent le continent, de grandes villes ont été édifiées sur des plaines désertes; la lumière électrique, le téléphone, les automobiles, les phonographes, le cinéma, les postes de radio et mille autres merveilles de la science et de l'industrie sont répandus, alors que tout cela était inconnu, il y a une génération ou deux. S'il est vrai que l'argent distribué aux consommateurs ne suffit pas à l'achat des produits de l'industrie, que fait-on de cette immense production ?

En grande partie, répondrons-nous, par des méthodes mauvaises en soi; mais c'est un mal nécessaire, vu l'insuffisance des revenus des consommateurs. Une partie des marchandises que l'on n'a pu vendre ont été gaspillées ou sont devenues désuètes. D'autres sont encore dans des stocks qu'elles augmentent en permanence. D'autres encore ont été gaspillées à l'expansion d'équipement industriel bien au-delà des besoins des marchés. Le total de ce gaspillage est inconnu, mais il ne serait pas du tout exagéré de dire qu'un milliard de dollars de marchandises est employé chaque année à des immobilisations que ne justifie aucunement la demande des consommateurs.

Encore plus considérables sont les stocks de marchandises vendues à perte et ces pertes atteignent des montants considérables. En vérité, la méthode ordinaire de remettre les affaires sur pied après une dépression consiste à écouler les stocks à des prix qui anéantissent les gains de milliers de personnes et sont une cause de rétrogradation pour l'industrie toute entière. Cette méthode est non seulement une cause de découragement pour les chefs compétents qui survivent, mais elle élimine les incompétents inutiles et aussi un grand nombre d'hommes d'affaires compétents qui, dans l'intérêt général, auraient au contraire dû être maintenus et encouragés. C'est ainsi que les pertes commerciales retombent sur la communauté toute entière aussi bien que sur les individus.

Un autre mal qui contrebalance en partie la déficience des revenus en espèces, est celui de l'augmentation permanente des dettes des consommateurs. Les consommateurs achètent une grande partie de la production excédentaire qui n'eût pas été distribuée autrement, en hypothéquant leurs revenus futurs. Depuis quelques années, l'industrie a de plus en plus recours à cette méthode de vente. Un tel régime, qui ne saurait durer indéfiniment, est en soi un mal considérable. Les gens ont besoin de moyens de paiement des marchandises plutôt que de moyens d'acquisition de marchandises qu'ils ne peuvent payer.

(*Profits,* pages 409 à 411.)

25. Le présent mémoire a tout simplement pour but de donner au Comité des preuves évidentes de l'existence d'une défectuosité grave dans notre système de prix et du fait que cette défectuosité est la cause de l'inflation des prix d'après-guerre, avec tous ses maux accessoires sous la forme de différends ouvriers et de

problèmes de vente; il se propose en outre d'indiquer la solution applicable à cette situation.

26. Nous passerons maintenant au remède nécessaire. Il a été établi que durant toute période de production, le public doit porter le coût entier de la production, soit par l'achat de marchandises de consommation sur le marché de détail, soit par le financement de la production des marchandises durables au moyen de ses épargnes et de ses placements. En outre, il doit payer la consommation courante de marchandises durables tirées des stocks anciens. En réalité, le public ne devrait être appelé à payer que sa propre consommation, pendant une période de production donnée. Si le fonctionnement du système monétaire était modifié de façon à permettre l'émission de nouvelle monnaie à l'égard de *toute* la nouvelle production, y compris la production de marchandises durables, le public se trouverait à acquérir un pouvoir d'achat égal au coût de production des marchandises durables qui ne lui serait retiré qu'au fur et à mesure de la dépréciation de ces marchandises, ou de leur consommation. Ceci ne serait pas une solution du problème, car l'inflation monétaire qui résulterait de l'emploi de cette méthode plongerait l'économie dans le chaos. La solution alternative, dont nous recommandons l'adoption, comporterait une réduction générale des prix de détail aux consommateurs, égale à l'augmentation qu'ils ont subie à cause de l'inflation du coût des immobilisations, qui représente le déficit dans le fonds d'achat commun du public. Ceci comporterait l'injection dans le système d'une quantité de nouvel argent qui : *a)* aurait pour effet de réduire les prix de consommation en proportion de la demande réelle, *b)* serait juste et *c)* ne s'ajouterait pas au coût de la production et de la distribution. La méthode qui répond à toutes les conditions que nous venons de décrire, consisterait à employer le nouvel argent injecté dans l'économie à accroître le pouvoir d'achat, par le moyen de subventions propres à réduire les prix de détail à leur niveau économique.

27. Vu que, en vertu de notre système actuel de prix, le public doit payer entièrement le coût de la production d'une période donnée, tandis qu'il ne devrait payer seulement que le prix de ce qu'il consomme pendant cette même période, le rapport entre le pouvoir d'achat, d'une part, et les prix de revient et de vente, d'autre part, serait équilibré par un ajustement des prix de détail, au moyen de subventions, qui auraient avec les prix de détail calculés d'après la méthode actuelle le même rapport qui existe entre la consommation totale et la production totale. Bien qu'un tel ajustement ne puisse se faire à l'égard de la période en cours, il n'y aurait toutefois aucune difficulté à combler actuellement la déficience de la période précédente.

28. Une méthode d'opérer l'ajustement économique que nous venons de décrire et que nous préconisons, serait la suivante :

a) Les magasins de détail seraient invités à s'inscrire à leurs banques afin de recevoir les subventions accordées aux prix de détail.

b) Les magasins de détail ainsi inscrits devraient s'engager, d'après les termes de l'inscription, à ne pas exiger (après consultation avec les associations commerciales intéressées) plus qu'un profit brut équitable sur leurs ventes. Ils seraient obligés de présenter leur bilan vérifié tous les six mois afin de démontrer qu'ils se conforment à cette obligation.

c) En retour, les magasins de détail inscrits seraient autorisés à vendre leurs marchandises à un escompte calculé d'après la formule indiquée au paragraphe précédent et annoncé de temps à autre par la Banque du Canada. Par exemple, si le taux d'escompte était fixé à 25 p. 100, les magasins de détail percevraient de l'acheteur 75 p. 100 du prix de vente d'un article et 25 p. 100 de la banque, qui serait remboursée à son tour par la Banque du Canada. (Ces 25 p. 100 représenteraient une nouvelle émission de monnaie qui comblerait la déficience dans le système, comme on l'a démontré plus haut.)

d) Simultanément avec l'introduction de la mesure précitée, tous les gages, salaires et loyers seraient réduits de 10 p. 100, mettons, afin de contrebalancer la tendance inflationnaire de l'augmentation du coût de la production.

e) L'impôt sur le revenu des sociétés et la taxe de vente devraient être revisés. Il serait même préférable d'abroger cette dernière.

29. Les mesures précitées auraient pour effet immédiat d'accroître les revenus réels et de réduire le coût de la production. Prises de concert avec les mesures mentionnées à la Partie I, elles créraient une nouvelle atmosphère dans la vie économique de la nation. Toutefois, ce qui précède n'est qu'une esquisse des mesures nécessaires à la correction des défectuosités de notre régime de prix. Leur application comporterait nécessairement d'autres modifications dans les secteurs monétaires et financiers.

30. Seul un tel redressement fondamental de notre économie pourra lui assurer la stabilité indispensable au progrès futur.

31. En terminant, ce mémoire n'a pour but que de démontrer qu'il y a lieu, pour des raisons bien fondées, que nous avons esquissées, d'instituer une enquête approfondie sur les défectuosités fondamentales et graves du mode d'établissement des prix dans notre régime économique, susceptibles d'aboutir à un désastre. Étant donné la gravité de la situation internationale, où la stabilité économique est une question de vie et de mort pour les pays démocratiques, nous ne devrions sûrement pas, au Canada, hésiter à suivre toute directive qui pourrait apporter une solution au problème de l'inflation.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Byrne. Vous avez dû apporter beaucoup de soin à la préparation de ce mémoire. Comme les honorables sénateurs le savent, nous avons un ordre du jour très chargé et j'espère qu'ils se borneront aux questions indispensables, bien que je ne veuille aucunement interdire les questions. Le sénateur Croll a été le premier à lever la main.

Le sénateur CROLL : Je me permettrai une observation qui pourrait être utile. J'ai déjà entendu toute cette théorie à la Chambre des communes, de la bouche de John Blackmore. Ce n'est pas du nouveau pour moi. Foster et Catchings, qu'on nous cite comme des autorités, ont été tous deux répudiés, depuis 1925. C'est tout ce que je dirai au sujet de ce mémoire.

Le sénateur HAIG : Je ferai remarquer, monsieur le président, que si M. Byrne obtient de la banque le coût de la construction, ce sera le public qui paiera. N'est-ce pas juste ? La banque ne fait pas l'argent avec rien. Si la Banque du Canada émet des billets, toute la population du Canada en est responsable. Il

arrive fréquemment que des gens commencent un commerce dans un bâtiment loué...

M. BYRNE : C'est exact.

Le sénateur HAIG : ... et d'après le système préconisé, ils n'auraient pas à payer le loyer.

M. BYRNE : Ce serait une partie du coût de production.

Le sénateur HAIG : Ce ne serait pas un élément du coût de production d'après cette théorie. Par exemple, supposons que j'ouvre un commerce et au lieu de construire mon magasin, je loue un bâtiment. Qui paierait le loyer ?

M. BYRNE : En définitive, ce serait le consommateur.

Le sénateur HAIG : En vertu de votre plan ?

M. BYRNE : Oui, ce serait le consommateur qui le paierait en définitive.

Le sénateur HAIG : Oui, mais il ne paie pas la même chose quand il paie...

M. BYRNE : Oui. Il ne le paie pas, mais il le paiera alors.

Le sénateur HAIG : Il lui faudra toujours le payer.

M. BYRNE : Oui. Mais permettez-moi un commentaire...

Le sénateur GERSHAW : Au bas de la page 19 de votre mémoire, vous dites :

> Mais, en outre, la compagnie doit aussi compter la dépréciation, c'est-à-dire l'épuisement de l'usine par l'usure, et une somme de $500,000 est ajoutée annuellement au prix de vente des réfrigérateurs à cette fin.
>
> Le premier fait apparent, c'est que le public n'a pas dans son fonds commun les $500,000, ou même une partie de la somme nécessaire à cette fin. Tous les dollars qu'il possède en pouvoir d'achat ont été distribués en gages...

N'est-il pas vrai que la réserve de dépréciation sert à la construction d'une nouvelle usine et à la mettre en marche ?

M. BYRNE : C'est le point que j'ai indiqué, monsieur le sénateur. Dès que l'argent a été perçu du fonds d'achat commun, cela crée une déficience à l'égard d'autres produits; on emploie alors cet argent au financement d'un nouveau cycle de production, avec un coût nouveau, de sorte que le déficit de $500,000 continue toujours d'exister.

Le sénateur GERSHAW : Mais c'est là le point de départ, comme vous le dites, et cet argent est remis en circulation lorsqu'il est employé à l'achat de nouvelles machines.

M. BYRNE : Mais en contrepartie de ces $500,000, le coût sera d'un million. C'est ce que j'ai tenté d'expliquer.

Le PRÉSIDENT : Désiriez-vous répondre à la remarque du sénateur Croll ?

M. BYRNE : Oui. J'ai été étonné d'entendre le sénateur Croll dire que Foster et Catchings ont été répudiés, car Foster était le directeur de la Fondation Pollack,

et Catchings était l'économiste de la *Goldman, Sachs & Company,* maison de banque internationale; sous leurs auspices, on trouve des auteurs comme Irving Fisher, Hudson Hastings, William Berridge, Maurice Hexter et Paul Douglas.

Le sénateur CROLL : Ces deux théories furent présentées en 1954 au Comité de la banque et du commerce de la Chambre des communes par les députés du parti du crédit social. Après un examen sérieux, on découvrit qu'il s'agissait d'auteurs qui s'étaient mis dans la tête d'écrire un livre et dont on n'a pas entendu parler depuis. Ils ont été oubliés et répudiés.

M. BYRNE : Je ne savais pas que la Fondation Pollack était « un homme de paille ».

Le sénateur BUCHANAN : Honorables sénateurs, c'est moi qui ai proposé que M. Byrne nous présente ce mémoire. Je dois dire que le chapitre qui traite des relations ouvrières m'intéresse beaucoup plus que la dernière partie, car nous étions un petit groupe, à Edmonton, qui s'occupait de l'étude des relations ouvrières. En vérité, ce sujet m'a toujours intéressé. J'emploie des ouvriers depuis mon adolescence et je les ai toujours considérés comme mes meilleurs amis. Nous avons travaillé ensemble et nous essayons de découvrir une méthode équitable qui apporterait une solution à nos difficultés actuelles. C'est pourquoi la première partie de ce mémoire m'intéresse beaucoup plus que la dernière. Je n'avais pas lu cette dernière partie et je n'en sais pas assez sur ce sujet pour en évaluer la valeur. Je pense toutefois que nous devrions nous intéresser à la première partie. Il n'y a aucun doute quant à l'existence d'un problème dont nous devrons trouver la solution.

Le sénateur CROLL : J'ajouterai, monsieur le président, que je me suis délibérément tenu à l'écart, à ce sujet. Personne ne s'oppose à ce qu'une organisation responsable vienne ici nous exposer ses vues. Nous sommes dans un pays libre et c'est ce que l'on a fait. Mais voici qu'un simple individu vient ici attaquer les ouvriers de façon irresponsable. S'il pense que les tribunaux de relations ouvrières sont une chose nouvelle, je me bornerai à lui signaler qu'ils existent depuis des années en Australie; où cependant ce pays a plus de différends industriels que tout autre pays d'importance égale. Il n'y a donc rien de nouveau dans cette proposition. Je n'en ai pas parlé de propos délibéré, mais je sais, monsieur le président, que vous ne pouviez prévoir ce que ce témoin viendrait nous dire. Je pensais que vous vous borneriez à inviter des représentants d'organismes ou de groupements responsables, jouant un rôle dans la communauté, et qui nous exposeraient leurs vues, comme dans le passé, mais vous avez ouvert la porte toute grande. Je ne vous blâme pas. Vous ne saviez pas ce que contiendrait ce mémoire, mais vous voyez maintenant de quoi il retourne.

Le PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? Sinon, je tiens à vous remercier de votre mémoire, monsieur Byrne. J'appelle maintenant M. Paul-Émile Charron, secrétaire adjoint de la Fédération des caisses populaires Desjardins, de Lévis, province de Québec.

M. Paul-Émile Charron, secrétaire adjoint de la Fédération des caisses populaires Desjardins : Monsieur le président et honorables sénateurs, le Sénat du Canada a droit à la gratitude de tous les citoyens du pays pour cette étude que le Comité des finances a entreprise sur la période d'inflation actuelle et les mesures à prendre en vue d'assurer la stabilité des prix et la prospérité générale, qui doivent être les principaux objectifs de notre politique économique nationale.

Je vous sais gré du privilège de comparaître devant le Comité du Sénat et de lui exposer quelques opinions sur la vaste portée de l'inflation.

L'inflation a des implications et des significations qui diffèrent suivant les personnes et leurs intérêts propres. Pour la majorité des consommateurs, l'inflation signifie le prix de plus en plus élevé des marchandises, de la propriété et des services dont ils ont besoin. Pour les industriels, l'inflation signifie des prix de revient plus élevés, qu'il faudra compenser par un volume de ventes plus considérable, ou par des méthodes plus efficaces de production, si l'on veut éviter une augmentation du prix de vente, lutter contre la concurrence et continuer à réaliser des bénéfices. Pour ceux qui ont de l'argent à placer en vue d'un revenu, l'inflation signifie une réduction du pouvoir d'achat de leur argent, ce qu'ils s'efforceront de contrebalancer par des placements susceptibles de leur rapporter des profits plus considérables. Pour les institutions financières, l'inflation signifie une dépréciation de la valeur des placements fixes et une tendance à la hausse des frais de gestion; elles tenteront peut-être de contrebalancer la dépréciation en faisant un plus grand nombre de prêts à des taux d'intérêt plus élevés. Pour les cultivateurs, l'inflation signifie des prix plus élevés pour le matériel qu'il leur faut acheter et qu'ils seront loin de pouvoir équilibrer par une hausse proportionnelle des prix des produits agricoles.

Pouvons-nous reprocher aux particuliers ou aux entreprises d'essayer de se protéger de leur mieux contre l'inflation ? Aux ouvriers de demander des salaires plus élevés; aux industriels d'accroître leur rendement et leur productivité, sinon leurs prix de vente; aux institutions financières de prêter davantage à un taux d'intérêt plus élevé; aux épargnants d'acheter des valeurs susceptibles de monter...

Par inflation, nous entendons une hausse du niveau des prix, une augmentation générale des prix provoquée ou déclenchée par des dépenses qui atteignent la limite, ou dépassent même, les bornes imposées par la production maximum d'une nation.

Cette définition exclut certaines augmentations de prix imputables aux fluctuations de la situation économique, de même que les surplus d'argent en circulation, qui peuvent être une cause d'inflation.

Des gens parlent de l'inflation comme d'une maladie de la monnaie, désirant ainsi, sans doute, accentuer le fait que le meilleur instrument d'échange perd de la valeur, ou se détériore quand il y a augmentation des prix.

En conséquence, l'inflation signifie une augmentation du niveau des prix et cette hausse générale des prix peut être lente ou rapide.

Cette définition de l'inflation paraît bien s'appliquer à ce qui s'est passé dans notre pays, comme dans plusieurs autres, depuis le début de la grande expansion économique qui a suivi la dernière guerre mondiale.

En réalité, depuis 1940, nous avons eu une augmentation générale des prix, comme l'indique le tableau suivant, intitulé INDICE DES PRIX — 1938-1958.

Les chiffres qui établissent l'indice des prix de la période 1938-1958, sur la base de 1949 égale 100, ont été tirés des publications du Bureau fédéral de la statistique, à Ottawa. Ils prouvent à l'évidence que nous avons eu une inflation considérable des prix pendant la période d'expansion économique de 1940-1958.

Pendant la guerre, c'est-à-dire de la fin de 1939 jusqu'à 1945 inclusivement, l'indice des prix de consommation a monté de 63.2 à 75, et l'indice des prix de gros de 50 à 66.6.

Depuis la fin des hostilités, c'est-à-dire de 1945 à 1958, l'indice des prix de consommation a monté de 75 à 125.1. Pendant les périodes réunies de la guerre et de l'après-guerre, l'indice des prix de consommation s'est élevé de 63.2 à 125.1, soit une augmentation de 99 p. 100.

En conséquence, le pouvoir d'achat du dollar canadien a diminué de près de la moitié depuis 1939, et il faut un revenu du double pour acheter la même quantité de marchandises qu'en 1939. Une famille moyenne, dont le revenu était de $10,000 en 1939, doit gagner aujourd'hui $23,568 pour maintenir son niveau de vie habituel, d'après la Commission de la conférence industrielle qui a établi, par une éloquente et mélancolique analyse des chiffres, ce qu'aurait dû être l'augmentation des gages, des salaires et des revenus pour compenser la perte de pouvoir d'achat subie depuis vingt ans.

Revenu de 1939	Revenu de 1958 nécessaire pour donner un pouvoir d'achat équivalent (après le paiement des impôts)
$ 3,000	$ 6,457
5,000	11,140
10,000	23,568
15,000	69,991

Le dollar épargné en 1939 a perdu la moitié de sa valeur à toutes fins utiles. Le dollar économisé en 1949 ne vaut plus que 80 cents aujourd'hui. Ceux qui ont fait des économies, sur leurs salaires ou leurs revenus, sont pris dans l'étau de l'inflation. Ils se rendent compte que les revenus fixes n'ont plus une valeur stable, mais diminuent à mesure que le coût de la vie augmente.

L'inflation des prix a réduit de plusieurs centaines de millions de dollars la valeur des dépôts d'épargne, des obligations d'épargne du Canada et des milliards d'assurance-vie en vigueur dans tout le pays.

L'inflation fait une farce de la vertu d'établir des fonds de réserve et ruine l'épargne. L'épargne n'est plus récompensée, au contraire, elle perd toute signification et toute valeur. Cela revient à dire que l'on a tort d'économiser, à moins que l'épargne soit placée dans des entreprises dont les bénéfices dépassent la perte que l'inflation coûte aux épargnants.

Ceux qui ont reçu 3 p. 100 d'intérêt sur leurs épargnes en 1958 n'ont en réalité rien gagné du tout, car l'indice du coût de la vie a monté de 121.9 à 125.1 dans la même année et a ainsi absorbé tout le gain.

Notre dollar, qui sert d'instrument d'échange, perd sa valeur et se détériore parallèlement avec l'inflation des prix. Cette érosion ou détérioration du dollar qui résulte de l'inflation des prix est une source d'injustices sociales et, si elle se continue, peut amener la ruine de la nation.

Notre sort semble lié à de profondes et désastreuses fluctuations économiques puisque, après avoir lutté de 1930 à 1939 contre une dépression qui a été la cause de souffrances physiques et morales, nous devons maintenant nous protéger contre la dépréciation de notre monnaie.

Le sénateur HIGGINS : Voudriez-vous revenir au passage de votre mémoire qui se lit ainsi :

> Ceux qui ont reçu 3 p. 100 d'intérêt sur leurs épargnes en 1958 n'ont en réalité rien gagné du tout, car l'indice du coût de la vie a monté de 121.9 à 125.1 dans la même année et a ainsi absorbé tout le gain.

Ne s'agit-il pas plutôt de « 3 p. 100 sur leurs épargnes de 1953 » ?

Le sénateur VAILLANCOURT : En 1958, l'indice du coût de la vie a monté de 3 p. 100, de 121.9 à 125.1.

Le sénateur BURCHILL : En une seule année ?

M. CHARRON : Oui. *(Il continue sa lecture.)* Mais nous devons reconnaître que la science économique a fait beaucoup de progrès depuis 1930.

La grande dépression économique de 1930 et les bouleversements nationaux et internationaux qui l'ont suivie nous ont obligés, pour ainsi dire, à une revision sérieuse de nos idées économiques.

Pendant ces années de crise, nous avons vu les bons ouvriers, aussi bien que les médiocres, perdre leurs emplois, tandis que les entreprises bien administrées souffraient le même sort que les institutions moins bien administrées.

Nous avons constaté avec regret que pendant les années de la dépression un grand nombre de citoyens ont perdu leur confiance dans nos institutions économiques et politiques. Nous avons finalement compris que les lois économiques ne sont pas inéluctables et que nous avions eu tort de les assimiler aux lois qui gouvernent le monde physique.

Les idées politiques ont aussi subi une évolution profonde, au point que les gouvernements, dont la tâche est de promouvoir le bien public et de favoriser par les moyens dont ils disposent l'unité, l'ordre, la stabilité, la sécurité, la liberté, la paix et le progrès, admettent maintenant qu'ils ont un rôle supplémentaire. Ils doivent contribuer efficacement à une politique économique propre à assurer l'embauchage intégral, une plus forte production, des conditions de vie convenables à tous les citoyens et une stabilité raisonnable de l'indice des prix.

La prospérité nationale repose fondamentalement sur la volonté et l'initiative des citoyens qui tentent d'améliorer leurs conditions de vie personnelles, celles de leurs familles et des communautés sociales dont ils font partie. La prospérité et le progrès d'une nation dépendent dans une plus grande mesure de ce que les citoyens peuvent et doivent accomplir que de ce que les gouvernements peuvent faire.

Toutefois, il demeure que les gouvernements peuvent et doivent les aider et les assister efficacement et pleinement dans leurs efforts, par l'application de mesures propres à stimuler et encourager les citoyens à édifier la prospérité sur des fondations solides.

Les efforts des citoyens au cours des trente dernières années, avec la collaboration précieuse des gouvernements, en vue du développement de l'économie nationale, d'assurer du travail à tous et d'améliorer les conditions de vie individuelles, ont été couronnés de succès.

Néanmoins, le pouvoir d'achat du dollar canadien n'a pas été maintenu. Il est à se demander si ceux qui ont dirigé les pays industriels depuis la fin des hostilités n'ont pas craint la régression au point de ne plus croire en l'existence de l'inflation et s'ils seraient aussi disposés à l'enrayer qu'à combattre la régression.

Au Canada, n'avons-nous pas tenu pour acquis, comme le laissait entrevoir le sous-ministre des Finances du Canada, à la conférence fédérale-provinciale de la reconstruction de 1945, qu'une diminution sensible des dépenses du gouvernement résultant de l'abrogation des contrats de guerre, mettrait probablement fin à l'expansion inflationnaire et que l'inflation serait suivie d'une forte déflation susceptible de causer un chômage général, avec tout son cortège de misères physiques et morales et de perturbations sociales.

Nous nous souvenons tous que la guerre, si coûteuse en vies humaines et en argent, avait laissé notre pays en présence d'un grave problème de reconversion, avec une dette publique considérablement accrue et un commerce étranger désorganisé. Le principal souci du gouvernement à cette époque me paraît avoir été d'assurer un niveau stable de l'embauchage et un revenu national suffisant à l'amortissement graduel de la dette nationale et à l'institution et au maintien des mesures de sécurité sociale nécessaires, telles que les allocations familiales, les pensions aux anciens combattants, l'aide financière à la construction de logements, le soutien des prix agricoles, la banque d'expansion industrielle, et de faibles taux d'intérêt en vue d'encourager les investissements, toutes destinées à empêcher le retour de la situation économique d'avant la guerre et les malaises sociaux qu'elle pouvait engendrer.

Les mesures prises alors par le gouvernement canadien semblent avoir contribué à enrayer la régression que l'on craignait et favorisé une expansion économique qui se maintint jusqu'en 1954. Les prix de consommation montèrent de 75 à 116.2, de 1945 à 1954. Les années 1954 et 1955 connurent une certaine stabilité des prix; les années 1956-1957-1958 au contraire furent témoins d'une inflation graduelle, lente et continue au taux de 2 ou 3 p. 100 par an. Quelques années furent marquées d'une interruption de la hausse des prix. Elles semblaient indiquer une stabilité qui nous portait à croire que l'inflation des prix était enrayée et que nous aurions une période de régression économique. C'est en effet ce qui a eu lieu en 1954 (voir le tableau II) lorsque l'on constata une diminution de la production, une augmentation du chômage, une réduction des dépenses privées et des investissements privés et publics, attribuables sans doute aux difficultés survenues sur les marchés internationaux à la suite de la régression de 1953 aux États-Unis et des mesures rigoureuses prises par le gouvernement américain pour l'éliminer complètement. L'expansion économique reprit son cours en 1955 et résulta en une hausse sensible de la production, des investissements privés et publics et du revenu personnel.

Le public craint beaucoup plus la dépression que l'inflation. Il a conservé un mauvais souvenir de la crise économique et ne voudrait pas en traverser une nouvelle. Il exige que le gouvernement fédéral prenne les mesures voulues pour mettre fin au chômage, mais il tolère difficilement que le gouvernement prenne des mesures anti-inflationnaires qui imposent des sacrifices.

Les citoyens devront comprendre cependant, grâce à une campagne convenable d'éducation, qu'il faut enrayer l'inflation lente que nous avons connue depuis

1956, parce qu'elle n'est pas nécessaire au progrès économique et qu'elle peut devenir, si elle se continue, un sérieux obstacle à la prospérité économique.

Les mesures propres à enrayer l'inflation demandent indubitablement beaucoup plus de courage et de prévoyance de la part du gouvernement que les mesures en vue de combattre la dépression. D'autre part, nous connaissons mieux les effets des fluctuations économiques et les moyens de les atténuer. Nous sommes convaincus que les gouvernements ne toléreront pas plus longtemps cette lente inflation, pas plus qu'ils ne consentiront que les nations passent par de nouvelles années de dépression économique comme celles de 1929 à 1933.

Les difficultés que soulèvent la discussion et la solution du problème contemporain de l'inflation semblent provenir en grande partie du fait que l'on pense généralement qu'il n'existe qu'une sorte d'inflation et, par conséquent, qu'il n'y a qu'un seul groupe de mesures propres à l'enrayer. Il me paraît essentiel au règlement de l'inflation de reconnaître que la différence entre les différentes espèces d'inflation est aussi importante que leurs points de similitude, si nous voulons appliquer les remèdes appropriés. Les grandes inflations historiques me paraissent avoir eu un élément de base commun : une déficience de marchandises de consommation par rapport à des revenus privés considérables, imputable au fait que les gouvernements s'étaient approprié, pour des fins militaires ou pour d'autres raisons, les ressources normalement employées ou disponibles à la production de marchandises de consommation, et ne voulaient pas pour certaines raisons réduire les revenus disponibles à la consommation, en imposant des taxes assez fortes pour rétablir un certain équilibre entre la demande de marchandises de consommation et la quantité de marchandises de consommation disponible aux prix courants. Leurs opérations étant ainsi déficitaires, ils durent avoir recours aux emprunts et à l'émission de papier-monnaie pour leur propre financement et à l'institution de contrôles directs sur les salaires et les prix afin d'éviter une hausse exagérée des prix, hors de proportion avec les divers secteurs économiques.

La demande excessive par rapport à la quantité de marchandises disponibles n'est cependant pas la seule cause d'inflation. Le moral de la population et son empressement à accepter les contrôles du temps de guerre, ainsi que les changements du niveau de vie résultant de la guerre, jouent un rôle non moins important que l'exagération de la demande dans les fluctuations des prix. Les pays ont connu l'inflation non pas tant pendant la guerre, lorsque les gouvernements pouvaient faire appel au patriotisme de leurs citoyens pour qu'ils consentent aux sacrifices exigés, qu'après la guerre, lorsque le public ne voulait plus tolérer davantage les privations du temps de guerre.

Les grandes inflations historiques ont eu leur origine dans le déséquilibre entre la demande de marchandises de consommation par rapport à la quantité d'argent disponible, résultant de l'appropriation par l'État des ressources nationales sans une appropriation équivalente du revenu personnel, par le moyen des impôts, de sorte que la quantité d'argent disponible dépassait celle des marchandises de consommation.

Une situation semblable à celle du temps de guerre peut être créée en temps de paix, à la suite de l'utilisation excessive des ressources nationales par des entreprises aux fins d'investissements dans des entreprises de production, ce qui réduit dans une trop grande mesure les ressources réelles disponibles pour les marchandises de consommation. On peut se demander si la grande concentration

d'investissements en marchandises durables n'est pas l'un des facteurs qui a le plus contribué à l'inflation au Canada. L'expansion considérable des investissements a attiré ici des milliards de dollars, comme on le sait couramment. Depuis la guerre, le Canada a eu une période d'expansion considérable dans le secteur des investissements publics et privés. Le total des investissements est passé de 1,028 millions en 1940 à 8,794 millions en 1957. Les investissements en marchandises durables ont distribué un pouvoir d'achat considérable qui a intensifié la demande de marchandises de consommation, contribué à la hausse des prix et à la dépréciation de la valeur du dollar du consommateur.

Il peut aussi y avoir une inflation qui ne résulte pas nécessairement d'une demande excessive des marchandises disponibles. Une telle situation se développe quand l'industrie fait payer aux consommateurs les augmentations de salaires qu'elle a accordées à ses employés syndiqués, lorsque ces augmentations dépassent la productivité de l'entreprise.

Il en résulte une augmentation du coût de la production qui contribue à l'inflation. De même le coût de la production peut augmenter à la suite de la hausse des prix des matières premières importées.

Dans les pays industrialisés qui ont éprouvé un degré considérable d'expansion économique depuis la dernière guerre, un accroissement de la demande a produit une rareté de matériaux, particulièrement dans le secteur des industries métalliques, où l'on a constaté une forte hausse des prix des matériaux en grande demande, qui a influencé le niveau des prix dans les autres secteurs économiques.

La productivité, qui a fait de si grands progrès dans l'industrie grâce aux développements technologiques, a-t-elle compensé pleinement, depuis quelques années, les augmentations de salaires que le travail syndiqué a obtenues aux employés afin de leur assurer une part meilleure ou plus équitable du revenu national ?

L'inflation récente — 1957-1958 :

L'année 1957 marque, semble-t-il, un point tournant dans la courbe du développement économique des pays industrialisés. En Amérique du Nord, le développement économique a tendance à se stabiliser. Il a subi un certain ralentissement durant la dernière partie de 1957. Les États-Unis et le Canada ont de forts surplus et ont atteint un niveau de production excédentaire. L'année 1958 indique une légère augmentation de la production nationale nette et du revenu personnel disponible, en même temps qu'une contraction des investissements privés et une augmentation sensible des épargnes personnelles, dont le total est passé de 1,467 millions à 2,096 millions de dollars, de 1957 à 1958. Le gouvernement canadien, voulant éviter une régression, a accru le chiffre de ses dépenses et de ses investissements, ce qui a résulté en un déficit budgétaire. L'important facteur de stabilité économique que constitue un niveau élevé de dépenses publiques, et les autres éléments stabilisateurs, tels que les prestations d'assurance-chômage et le soutien des prix des produits agricoles, ont agi comme un frein sur la baisse de l'activité économique et ont assuré une certaine régularité dans le développement économique du pays.

Mais comment expliquer que malgré ces énormes surplus et le niveau de capacité de production excédentaire que nous paraissons avoir atteint, les prix

aient continué de monter, passant de 118.1 à 121.9 de 1956 à 1957, et de 121.9 à 125.1 de 1957 à 1958, tandis que l'indice général des prix de gros montait de 2 p. 100 ? Un tel phénomène, plutôt paradoxal, a donné naissance chez les dirigeants à une grande inquiétude au sujet de cette lente inflation qui semble s'établir ici en permanence et devient ainsi le plus grand obstacle au maintien de la prospérité économique et de la sécurité sociale. Une inquiétude semblable s'est manifestée en particulier durant les débats du Conseil économique et social des Nations Unies, lors de sa 24e session, tenue en juin et juillet 1957, qui adopta une résolution demandant au secrétaire général des Nations Unies de procéder à une étude complète du problème de l'inflation.

Les dirigeants du monde économique et politique se demandent quelle peut bien être cette espèce d'inflation qui coexiste avec les tendances reconnues à la régression. La crainte de la dépression et du chômage paraissent maintenant avoir cédé la place à la crainte de cette lente inflation, considérée inévitable par quelques-uns, au prix de la prospérité économique grandissante.

L'inflation ne semble pas avoir été engendrée par les forces anormales de la guerre et de l'après-guerre; elle ne paraît pas être un simple danger temporaire, comme l'avait été celle du temps de guerre et de l'après-guerre; elle constitue plutôt une menace constante à la stabilité d'une économie qui demande à progresser.

On avait cru jusqu'à présent, à en juger par les publications qui traitent de ce sujet, que l'inflation ne pouvait être que la conséquence inéluctable d'une demande excessive en temps de rareté des marchandises disponibles. Nous avons, consciemment ou non, trop simplifié le phénomène de l'inflation en le réduisant à une simple application de la loi de l'offre et de la demande qui règle les prix. D'autres éléments que ceux de l'offre et de la demande de marchandises et de services, peuvent intervenir dans la fixation des prix. Dans son récent ouvrage intitulé *The Affluent Society (La société opulente),* le professeur John Kenneth Galbraith, de l'Université Harvard, écrit au chapitre de l'inflation :

> Lorsque les disponibilités ne peuvent être facilement accrues, par exemple, lorsque la capacité de production est employée à plein rendement, une nouvelle augmentation de la demande peut résulter en une hausse des prix. Mais il y a lieu d'établir une distinction entre deux secteurs de l'économie. Dans un secteur, comme celui de l'agriculture, où il y a un grand nombre de producteurs et où existent à peu près les conditions de ce que les économistes appellent la concurrence pure, aucun vendeur individuel ne saurait contrôler ou influencer les prix. Ceux-ci montent automatiquement en réponse à une pression de la demande. Dans le secteur typique du marché industriel : machines en acier, pétrole, automobiles, la plupart des métaux non-ferreux, les produits chimiques, un nombre relativement limité de grosses compagnies exercent, d'une façon ou d'une autre, une discrétion considérable dans la fixation des prix. Sur ce marché, caractérisé par ce que des économistes appellent un oligopole, à mesure que l'on approche de la capacité de production, il devient possible et profitable d'élever les prix. Au cours des années qui suivirent la seconde grande guerre les prix ne cessèrent de monter dans le secteur *oligopoleur* de l'économie. Chaque fois que des syndicats puissants négocièrent avec des firmes puissantes durant les régressions de 1949 et de 1954, les prix restèrent relativement stables uniquement à cause de la baisse des prix dans les autres secteurs où la concurrence était plus forte.

L'inflation est devenue un phénomène des plus complexes et il est impossible, dans la trame de notre vie économique contemporaine, de le réduire à la simple équation : l'excédent de la demande sur l'offre est automatiquement égal au montant de l'inflation. L'inflation ne saurait, dans les circonstances économiques actuelles, être nécessairement placée à l'opposé extrême de la régression. De même la hausse du niveau des prix peut résulter, non seulement d'une demande excessive, mais aussi de certains aspects structurels du mécanisme des prix.

Inutile de répéter qu'une demande excessive reste naturellement la principale cause d'inflation, tout comme l'insuffisance de la demande de marchandises et de services reste la principale cause du chômage. Mais, tout comme le chômage peut résulter de facteurs étrangers à la demande, de même l'inflation peut résulter d'obstacles au plein rendement de la capacité de production. La gestion des entreprises peut aussi fort bien exiger des bénéfices plus élevés, et la main-d'œuvre syndiquée, des augmentations de salaires, sans égard à la loi de l'offre et de la demande. Les augmentations de bénéfices et de salaires exercent une influence sur le niveau des prix, si elles résultent en une hausse des prix de vente aux consommateurs. La hausse des prix résulte tout aussi bien des augmentations de salaires et de bénéfices que de la demande excessive de marchandises et de services.

Il est entndu qu'en l'absence d'une politique nationale des salaires et des prix, les syndicats ouvriers et les entreprises s'efforcent d'obtenir le maximum possible en salaires et en bénéfices. Les pays industriels cherchent comment réconcilier une expansion économique qui comporte un niveau raisonnablement élevé d'embauchage avec la stabilité des prix, avec la moindre intervention possible dans le fonctionnement du marché. Il y a là un dilemme difficile à résoudre. Si l'inflation était nécessairement le résultat d'une demande excessive, le conflit entre le progrès économique et la stabilité des prix pourrait être résolu par l'application de mesures monétaires propres à assurer l'équilibre entre le taux d'accroissement de la demande et la capacité de production.

Malheureusement, l'inflation actuelle n'est pas simplement, à notre avis, une question de déséquilibre entre la demande et la capacité de production.

Pouvons-nous soutenir que les prix des dernières années, dans les pays industrialisés, aient été généralement imputables à une demande excessive ? Il nous semble que les différents secteurs de l'économie, sauf peut-être celui des marchandises durables, ont une capacité de production qui répond à la demande, même à un accroissement de la demande, et qui est parfois excédentaire. Le niveau des prix semble avoir tendance à suivre celui des salaires et du coût des matières premières. Dans la hausse des prix qui eut lieu pendant la guerre de Corée, les salaires ne paraissent pas avoir joué un rôle aussi important que le coût élevé des matières premières, bien que les augmentations de salaires ont pu être un élément de l'inflation des prix dans les pays industrialisés, durant la période de 1950 à 1957.

Il n'est guère possible d'espérer que les salaires n'augmenteront plus tant que durera la période d'embauchage intégral. L'accroissement de la productivité dans une économie dynamique pourrait peut-être résulter en certaines réductions de prix, ou absorber les augmentations de salaires et remplacer les hausses de prix.

Une étude approfondie des problèmes qui se rattachent à la cohésion de la structure des prix dans les différents secteurs de l'économie et à la conduite des

grandes industries de base qui ont le pouvoir de fixer les prix, nous apporterait peut-être des données susceptibles de nous faire comprendre le dilemme actuel de l'augmentation continue des prix dans une économie où il y a du chômage.

Dans les pays industrialisés, tels le Canada et les États-Unis, la hausse des prix des dernières années ne semble pas être le résultat d'une demande excessive.

En conséquence de l'accroissement constant de la productivité depuis un quart de siècle, attribuable aux progrès technologiques et à la grande capacité de production atteinte, notre pays devra rechercher un rythme de développement économique aussi régulier que possible et moins prononcé qu'il le fut au cours des années de grande expansion économique.

Le gouvernement devra essayer de régulariser le développement économique et d'assurer le meilleur équilibre possible entre la production de marchandises durables et celle des marchandises de consommation, ainsi que dans le secteur des services.

Dans une économie d'embauchage intégral (un certain degré de chômage est inévitable et même nécessaire au progrès économique) une augmentation de la production de marchandises durables impose une limite à la production des marchandises de consommation. La demande, croissant en conséquence de l'augmentation des revenus, sans qu'il y ait progression parallèle de l'offre de marchandises de consommation, peut créer une situation assez semblable à celle qui résulte d'une guerre, lorsque la production de marchandises de consommation doit nécessairement céder le pas à la production militaire et que la demande devient excessive à cause de l'excédent d'argent disponible dans une période de déficience de marchandises de consommation, d'où une hausse des prix.

M. Arthur F. Burns, ancien président du Conseil économique du président des États-Unis, exprime la conclusion suivante dans son très intéressant ouvrage *Prosperity without Inflation (Prospérité sans inflation),* publié en 1957 : « Le secrétaire du Trésor a annoncé récemment la tenue de conférences périodiques officieuses par le président, auxquelles assisteront le président de la Commission de la réserve fédérale, le président du Conseil économique, l'adjoint spécial du président aux affaires économiques et le secrétaire du Trésor. J'espère que cette innovation, qui reconnaît avec raison l'importance du système de réserve fédérale dans le plan économique du gouvernement, résultera en la constitution d'une Commission plus nombreuse et plus importante qui me paraît essentielle en vue de l'importance et des fluctuations de nos problèmes économiques. La nation doit être plus certaine qu'elle l'est actuellement, que notre gouvernement a les rouages voulus pour résister de façon logique à la menace d'inflation. Elle doit aussi avoir l'assurance que le gouvernement, ou l'un de ses organismes principaux, ne deviendra pas tellement préoccupé de l'inflation lente à long terme, qu'il en négligera le problème plus immédiat de la régression. Inutile d'ajouter que la reconstitution de la Commission du progrès économique et de la stabilisation sur les bases que je viens d'esquisser ne suffira pas en soi à prévenir toute erreur dans les décisions d'ordre économique. Elle assurerait toutefois au maximum possible l'équilibre des décisions et faciliterait la prompte correction des erreurs attribuables à la politique administrative.

« Un niveau d'embauchage raisonnable et une stabilité raisonnable des prix ne sont pas incompatibles. Nous avons souvent été bien près d'atteindre cet idéal

dans le passé, et encore à une époque aussi récente que celle de 1952 à 1955. Les objectifs que j'ai mentionnés au cours du présent ouvrage : inclusion explicite d'une stabilisation raisonnable des prix dans les buts de la loi de l'emploi, amélioration de l'application des politiques fiscales et monétaires, compression des pratiques monopolisatrices et une meilleure organisation de notre gestion économique, ne peuvent être atteints sans un effort considérable et prolongé. Mais si j'ai raison de penser que ces mesures amélioreront sensiblement les chances de stabiliser raisonnablement les prix de consommation et d'assurer un niveau d'embauchage raisonnable, au cours d'une longue période d'années, l'effort en vaut sûrement la peine. »

M. J. E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, dans son dernier rapport au ministre des Finances, pour l'année 1958, disait : « A mon avis, la politique monétaire devrait renforcer et réaffirmer sa détermination de rester fidèle aux principes fondamentaux de la monnaie saine. Le plus grand obstacle au bon fonctionnement de la politique monétaire est peut-être la propagation de la théorie qui veut que les démocraties ne peuvent jouir à la fois d'un haut niveau d'emploi et de prix stables, qu'elles doivent inéluctablement choisir entre le chômage et l'inflation, qu'un haut niveau d'emploi ne peut être réalisé qu'à la condition de tolérer ou même de créer délibérément une certaine mesure d'inflation. Je suis sûr que ces idées sont fondamentalement erronées. Cette notion, que la disposition à créer ou à tolérer l'inflation peut apporter un élément de solution au problème que comporte le maintien de l'emploi et de la production à un niveau élevé et ascendant, menace de devenir la grande chimère économique de notre temps. A l'issue, l'inflation crée plus de chômage qu'elle n'en élimine provisoirement; elle cause des torts considérables à maintes personnes qui n'ont aucun moyen de s'en défendre; elle réduit l'efficience économique et abaisse la productivité; elle est la grande destructrice de l'ordre économique et de la stabilité sociale. Je ne prétends pas qu'une croissance soutenue, qu'un haut niveau d'emploi, et que la stabilité des prix soient des objectifs qui puissent être atteints simplement par une politique monétaire sage et résolue; cependant ils peuvent être sérieusement compromis par une politique monétaire malavisée et indécise. Une société démocratique peut sûrement trouver les moyens d'encourager une saine expansion économique et de s'opposer avec succès au chômage chaque fois qu'il s'aggrave, sans avoir recours à l'avilissement de la monnaie.

« Dans un pays comme le Canada, qui se ressent fortement des conditions sur les marchés étrangers, il est évidemment impossible d'isoler complètement l'économie de la contagion des influences inflationnistes venant de l'extérieur. Nous pouvons néanmoins, par nos propres décisions, restreindre la portée des éléments inflationnistes d'origine interne et les empêcher d'échapper à tout contrôle. Si nous n'y arrivons pas, nos coûts de production dépasseront ceux des pays avec qui nous commerçons ou qui nous font concurrence sur les marchés étrangers, entraînant ainsi de graves conséquences pour tous les Canadiens. »

TABLEAU 1

INDICES DES PRIX, 1938-1958

(1949 = 100)

	Indice implicite des prix, dépenses nationales brutes	Indice des prix à la consommation	Indice général des prix de gros	Indice des prix des produits agricoles canadiens
1938	59.5	63.7	51.4	45.0
1939	59.1	63.2	50.0	40.5
1940	61.8	65.7	54.5	42.0
1941	66.7	69.6	58.7	46.6
1942	69.7	72.9	62.0	55.6
1943	72.2	74.2	64.5	63.6
1944	74.4	74.6	65.9	67.9
1945	76.1	75.0	66.6	72.8
1946	77.7	77.5	70.0	78.5
1947	85.2	84.8	82.3	84.0
1948	96.1	97.0	97.5	101.5
1949	100.0	100.0	100.0	100.0
1950	103.1	102.9	106.5	103.5
1951	114.1	113.7	121.1	117.4
1952	119.8	116.5	114.0	109.4
1953	120.3	115.5	111.3	96.9
1954	123.2	116.2	109.4	93.4
1955	123.3	116.4	110.4	92.4
1956	127.9	118.1	113.8	93.7
1957	133.5	121.9	114.7	92.8
1958	136.2	125.1	114.9	95.5

SOURCE : Bureau fédéral de la statistique.

TABLEAU 2

STATISTIQUE CANADIENNE IMPORTANTE

	Produit national brut	Monnaie et dépôts dans les banques	Revenu personnel disponible	Dépenses du gouvernement	Dépenses des particuliers	Investissements publics	Immobilisations commerciales brutes	Épargnes des particuliers	Total des investissements privés et publics	Population (milliers de personnes)
					(millions de dollars)					
1938	5,278	—	3,953	666	4,546	162	592	56	754	11,152
1939	5,636	2,997	4,178	683	4,858	154	592	194	746	11,267
1940	6,743	3,014	4,775	1,116	5,546	225	803	287	1,028	11,381
1941	8,328	3,405	5,555	1,635	6,276	380	1,085	452	1,465	11,507
1942	10,327	4,081	6,898	3,674	6,699	492	1,064	1,398	1,556	11,654
1943	11,088	4,948	7,344	4,177	6,515	634	887	1,536	1,521	11,795
1944	11,850	5,895	8,027	4,978	7,029	443	900	1,753	1,343	11,946
1945	11,835	6,722	8,311	3,656	7,689	289	1,031	1,342	1,320	12,072
1946	11,850	7,038	8,923	1,796	9,752	286	1,388	892	1,674	12,292
1947	13,165	7,236	9,584	1,541	11,578	355	2,085	494	2,440	12,551
1948	15,120	7,898	11,079	1,797	12,817	468	2,619	994	3,087	12,823
1949	16,343	8,210	11,849	2,127	14,004	507	3,032	926	3,539	13,447
1950	18,006	8,763	12,688	2,344	15,924	588	3,348	662	3,936	13,712
1951	21,170	8,759	14,794	3,271	18,333	780	3,959	1,334	4,739	14,009
1952	23,995	9,307	16,072	4,279	19,744	1,040	4,451	1,291	5,491	14,459
1953	25,020	9,789	16,904	4,432	21,173	978	4,998	1,312	5,976	14,845
1954	24,871	10,314	16,984	4,461	20,824	942	4,779	809	5,721	15,287
1955	27,070	11,397	18,329	4,780	22,955	1,034	5,210	865	6,244	15,698
1956	30,182	11,438	20,238	5,266	26,286	1,260	6,774	1,541	8,034	16,081
1957	31,443	11,923	21,235	5,612	27,299	1,405	7,335	1,467	8,794	16,589
1958	32,184	13,247	22,809	5,994	27,226	—	6,899	2,096	—	71,048

SOURCES : Bureau fédéral de la statistique;
Banque du Canada, Sommaire statistique.

Le PRÉSIDENT : Au nom du Comité, je vous remercie, monsieur Charron, de votre très bel exposé, qui sera reproduit dans notre compte rendu imprimé.

Le sénateur BOUFFARD : J'aimerais savoir quelle proportion de l'impôt sur le revenu est imputable à l'argent dont on a besoin, quand on compare 1939 à 1958.

M. CHARRON : De 1939 à 1958, la valeur du dollar a diminué de 50 p. 100, ce qui signifie que mathématiquement la différence a été absorbée par l'impôt.

Le sénateur BOUFFARD : De sorte que si l'on a besoin de $69,991 en 1958, par rapport à 1939, cela représente environ $20,000 en impôt sur le revenu. En d'autres termes, en doublant $25,000, le résultat est $50,000 et le solde représente l'impôt ?

M. CHARRON : Oui.

Le PRÉSIDENT : Si personne n'a d'autres questions, nous suspendrons la séance jusqu'à 2 heures, lorsque nous entendrons la délégation du syndicat du blé de l'Alberta.

— La séance est reprise à 2 heures de l'après-midi.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je prierai M. Harrold, président du Syndicat du blé de l'Alberta de s'approcher.

M. G. L. Harrold, président du Syndicat du blé de l'Alberta:

Honorable président et honorables membres du Comité :

LE PROBLÈME DE L'INFLATION, SES EFFETS SUR L'AGRICULTURE ET QUELQUES PROPOSITIONS EN VUE DE L'ENRAYER

Toute analyse utile de l'inflation doit déterminer les problèmes réels qu'elle impose à la société. Dans le présent mémoire, nous nous proposons de prouver que l'inflation est la cause d'injustices sociales et économiques dans certains secteurs, et c'est pourquoi il s'impose d'adopter des mesures de contrôle plus efficaces. Nous nous intéressons surtout à l'agriculture, en particulier à la production des céréales dans l'Ouest, étant donné que notre organisme est intimement mêlé à ce domaine et qu'il représente quelque 50,000 producteurs de céréales de l'Alberta. Ceux-ci font partie de l'un des secteurs de notre économie qui souffrent des tendances actuelles à l'inflation.

On admet généralement que l'inflation dite « galopante » est nuisible et indésirable. Par inflation galopante, nous entendons des hausses rapides des prix, à un taux assez élevé pour ruiner la confiance dans le système monétaire et les méthodes d'épargne traditionnelles. Dès qu'il devient difficile de financer de nouvelles immobilisations à même les épargnes, les dépenses au compte du capital ont tendance à se comprimer et bientôt on entre dans une période de dépression du cycle commercial. En outre, l'économie canadienne est particulièrement sensible aux fluctuations des investissements, parce qu'une forte proportion de la production nationale brute est employée en immobilisations. Alors que la partie du produit national brut employée aux immobilisations aux États-Unis et au Royaume-Uni a été de 16 à 17 p. 100, au cours des derniers cinq ans, elle a été au Canada de 23 p. 100 en moyenne, pendant la même période. La Commission Gordon a aussi estimé que les dépenses au compte du capital atteindront en moyenne 24 p. 100 du produit national brut en 1979-1981. De fortes tendances

inflationnaires aboutiraient en peu de temps à une situation qui mettrait en danger le développement économique du Canada.

Bien que l'on redoute généralement les conséquences de l'inflation galopante, on pense dans certains milieux qu'une inflation lente (ou une hausse annuelle des prix de 2 à 3 p. 100) n'a pas d'effets nocifs. En réalité, le même groupe proclame qu'une augmentation graduelle des prix constitue une bien faible prime d'assurance d'embauchage intégral. En dépit de ces affirmations, il est évident que l'inflation lente n'a pas apporté l'embauchage intégral au Canada. Depuis 1950, la courbe de l'embauchage indique une tendance définie à la hausse parallèle à la hausse des prix de consommation. En outre, depuis 1953, le taux annuel de l'embauchage a été plus élevé que les 3 p. 100 prévus par le concept de l'embauchage intégral. Un taux plus élevé d'inflation est-il alors nécessaire pour assurer l'embauchage intégral ? Dans l'affirmative ne nous approcherions-nous pas davantage de la ligne qui sépare l'inflation lente de l'inflation galopante (s'il est possible d'établir une telle démarcation) ? Les réponses à ces questions ne sont pas faciles. Il y a des indications, toutefois, que le danger que l'inflation lente se transforme en inflation galopante est plus grand qu'on le pense généralement.

En dépit des dangers éventuels que comporte une lente inflation, on l'a défendue avec un certain succès contre les opinions adverses. Par exemple, l'argument que l'inflation lente détruit l'esprit d'épargne et réduit les pensionnés à la misère, a été réfuté par d'autres arguments raisonnables. On soutient que si le taux de l'inflation ne dépasse pas le taux courant de l'intérêt accordé aux épargnes, il n'en résulte aucune perte réelle pour les épargnants. On invoque le même argument à l'égard des fonds de pension. Aussi longtemps que le taux de l'intérêt gagné par les fonds de pension dépassera le taux de la hausse des prix, les pensionnés tireront de leurs pensions un pouvoir d'achat réel plus considérable que celui des contributions qu'ils y ont faites. Toutefois, ces arguments ne constituent pas une défense complète de l'inflation. Il y a d'autres aspects à cette question qui ne font pas voir l'inflation comme un phénomène aussi anodin.

En sa qualité de nation commerciale, le Canada est vulnérable à l'inflation. Tout ce qui est de nature à accroître nos prix de revient et les prix de vente de nos produits sur les marchés étrangers réduit naturellement notre pouvoir de concurrence. De fait, le ministre des Finances a exprimé récemment l'opinion que la hausse de nos prix est en train de nous fermer les marchés étrangers. Notre commerce d'exportation absorbant 21 p. 100 du produit national brut depuis cinq ans, il est évident que la perte de ce commerce aurait des répercussions défavorables sur notre économie. Ce fait seul constitue une ample raison de redouter l'inflation.

D'autres désavantages de l'inflation se manifestent dans la structure de l'économie locale. Bien que certains groupes aient des moyens de protection contre l'inflation, d'autres n'en ont pas. Les syndicats ouvriers avec toute la puissance qu'ils exercent dans les négociations, peuvent obtenir des contrats qui garantissent aux ouvriers des augmentations de salaires parallèles aux hausses des prix à la consommation. En réalité, le *Financial Post* du 17 janvier révèle que les salaires réels sont en avance des prix. Après avoir signalé que la hausse du revenu personnel réel s'est ralentie en 1958, tandis que le chiffre des dépenses personnelles diminuait, il remarque qu'il est significatif que les salaires réels conservent leur avance sur les prix. Cette publication conclut que les salariés les plus fortement

organisés gagnent encore du terrain aux dépens des autres classes de Canadiens. Le graphique 1 permet de comparer les fluctuations des prix de détail avec les salaires moyens.

J'interromprai un moment ma lecture, monsieur le président, pour vous signaler les trois graphiques et les deux tableaux qui suivent la page 10 de notre mémoire. Les chiffres sont ceux du Bureau fédéral de la statistique. Le graphique 1, partant de la base 1949 égale 100, établit la comparaison entre les prix de détail et les salaires industriels de la période 1949-1958. L'indice de ces derniers a monté de 100 à 160, de 1949 à 1958, tandis que celui des prix de détail, d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, atteignait environ 125 pendant la période écoulée depuis 1949.

(Le témoin continue la lecture du mémoire.) L'entreprise privée jouit aussi d'une certaine protection. A son tour, elle passe à d'autres le fardeau de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, par une hausse de ses prix. Le fardeau de l'inflation retombe donc lourdement sur les groupes qui sont le moins capables de se protéger. Les principaux de ceux-ci sont les employés à salaire fixe et les agriculteurs.

Il est évident que les fardeaux de l'inflation résultent des fluctuations divergentes des prix tendent à réduire le revenu réel de ceux qui en souffrent. L'exemple le mieux connu est celui de l'employé à salaire fixe dont le revenu n'augmente pas en proportion du coût de la vie. On a donné beaucoup de publicité au fait que l'agriculture se trouve dans la même situation. Il est évident que les prix de revient agricoles ont augmenté beaucoup plus rapidement que le prix de vente des mêmes produits. Le graphique 2 fait voir cette situation.

Il s'agit encore de chiffres du Bureau fédéral de la statistique, sur la base de 1949 égale 100, et le graphique établit la comparaison entre les prix des marchandises et des services achetés par les cultivateurs et les prix des produits agricoles, de 1949 à 1958. L'écart entre les deux lignes est considérable. En 1958, l'indice des prix agricoles était à 93 approximativement, tandis que celui des marchandises et des services était à environ 127.

Il ne serait pas juste de prétendre que ces faits dépeignent exactement à eux seuls la situation actuelle dans laquelle l'inflation a placé l'agriculture. D'autres éléments permettent à l'industrie agricole de survivre. Ainsi, en combinant ses ressources et en améliorant son efficacité, le cultivateur peut appliquer le même effort à une production plus considérable. Par exemple, un tracteur coûte aujourd'hui beaucoup plus qu'il y a dix ans, mais il fait beaucoup plus de travail en moins de temps que son prédécesseur. Le cultivateur peut ainsi réduire le nombre d'heures de travail par acre de terre et parfois même répartir le coût de son tracteur sur une plus grande superficie. Bien qu'il ne soit pas possible d'évaluer exactement ces influences, il est évident qu'elles seules permettent aux cultivateurs de rester en affaires, lorsque le coût de production monte plus rapidement que les prix des produits agricoles depuis longtemps déjà. Toutefois, ces améliorations ne suffisent pas à contrebalancer l'inflation, loin de là. Le fardeau de l'inflation pèse de plus en plus lourdement sur le cultivateur à cause des changements qui se produisent dans l'industrie agricole.

La modernisation de l'exploitation agricole a nécessité des dépenses de plus en plus fortes pour l'achat de machines et d'équipement. En outre, il s'est déve-

loppé une tendance à la réduction du nombre des fermes, et à l'agrandissement de chacune. D'après le rapport de la Commission Gordon, le nombre des fermes des trois provinces des Prairies a diminué de 12 p. 100 de 1941 à 1955, tandis que la superficie de la ferme moyenne augmentait de 20 p. 100.

Un exemple encore plus frappant du changement qui se produit dans l'organisation de la ferme est offert par le tableau des immobilisations. La proportion du capital de la ferme employé à l'achat de machines et d'outillage a augmenté graduellement et constamment. Comme l'indique le tableau 1, les immobilisations en machines aratoires, qui représentaient 10.5 p. 100 du capital total de la ferme en 1921, étaient passées à 24.4 p. 100 en 1951. Bien que ce soit là les chiffres du dernier recensement, des preuves plus récentes indiquent que la même tendance se continue. Les études de la Division de l'économie agricole, au ministère de l'Agriculture, dont le résultat a été consigné dans la livraison d'octobre 1957 de l'*Annaliste économique*, par M. B. H. Kristjanson, révèlent que les immobilisations moyennes en outillage et en machines s'élèvent à 26 p. 100 du capital total des fermes examinées. En tout cas, il est évident que les travaux agricoles demandent qu'une plus en plus forte partie du capital de la ferme soit consacré à l'achat de machines et d'équipement. De fait, le cultivateur doit suivre les développements de la mécanisation moderne s'il veut assurer le succès de son exploitation.

L'inflation ralentit la modernisation de l'exploitation agricole. Tout développement qui augmente chaque année le prix du renouvellement de l'outillage, tandis que les prix unitaires des produits agricoles restent au même niveau, rend plus difficile au cultivateur ordinaire d'accroître son efficacité. Seuls les quelques rares gros cultivateurs qui ont les ressources voulues peuvent subir facilement la transition. En outre, l'augmentation des prix des instruments aratoires a été beaucoup plus considérable que la hausse générale des prix de détail.

On s'en rend compte en examinant le graphique 3. Il est fort simple, mais il fait voir le taux beaucoup plus rapide de l'augmentation des prix des machines agricoles par rapport aux prix de détail des autres marchandises. Ce sont encore là les chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Il est donc évident que l'un des chefs les plus importants des dépenses du cultivateur est parmi les éléments des prix de revient de l'économie qui sont le plus gravement atteints par l'inflation. La nécessité croissante de l'emploi d'outillage et de machines a accru le fardeau de l'inflation pour le cultivateur. Il est clair que c'est l'un des désavantages de l'agriculture en présence de l'inflation.

La seule contrepartie sur laquelle le cultivateur puisse tabler se trouve dans l'augmentation de la valeur de ses terres et de ses bâtiments. Il ne faut pas oublier qu'il n'est pas dans le commerce de l'immeuble et, par conséquent, il peut rarement profiter de la hausse des prix des fermes. En outre, s'il pouvait réellement réaliser les gains de valeur des terres en les vendant, sa contrepartie serait annulée. Comme on l'a mentionné plus haut, les immobilisations en machines et en équipement ont augmenté plus rapidement que la valeur des terres et des bâtiments. En outre, les machines et l'outillage sont des avoirs dont la dépréciation est rapide et qui ne peuvent prendre de valeur à cause de l'inflation. Les dépenses croissantes pour les machines et l'équipement contrebalancent donc presque complètement tous les gains de capital attribuables à l'augmentation de la valeur des terres (voir le tableau 2). L'agriculture des provinces de l'Ouest n'a donc aucune protection efficace contre l'inflation, au contraire de certains autres secteurs de l'économie.

Le sénateur HORNER : De quelle partie de l'Alberta parlez-vous en ce moment ?

M. HARROLD : Ces chiffres s'appliquent aux trois provinces des Prairies : le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan.

Le sénateur HORNER : Voulez-vous dire que la valeur des terres a diminué à ce point depuis 1929 ?

M. HARROLD : Oui, elle est tombée de $24 à $21.

Le sénateur HORNER : A certains endroits, je sais que le prix de la terre est $100 l'acre. Parlez-nous du district d'Olds. Il est impossible d'acheter une terre dans cette région à moins de $100 l'acre, sans aucun bâtiment.

Le sénateur STAMBAUGH : Ce doit être tout près d'une ville ?

M. HARROLD : Je puis vous citer plusieurs exemples tirés de ma propre région. En 1919, nous avons acheté une demi-section au prix de $16,000. Je suis convaincu que nous ne pourrions la vendre aujourd'hui plus de $20,000, après l'avoir labourée et mise en culture et c'est un sol excellent. Je puis vous donner d'autres exemples des environs. En 1919, un quart de section se vendait $15,000. On ne pourrait le revendre au même prix aujourd'hui.

Le sénateur HORNER : Je connais une région au sud de Regina où la terre s'est vendue $5 l'acre en 1921. Vous ne pourriez en acheter un acre aujourd'hui à moins de $50 et plus. Les trois quarts de section se sont vendus $80,000 en certains endroits.

Le sénateur STAMBAUGH : Je puis vous parler de la valeur des terres du Pacifique-Canadien, le long de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique. Elles se vendaient $22 l'acre lors de la construction du chemin de fer et le prix en augmenta durant les années 30. Depuis quelques années, de grandes étendues de ces terres ont été vendues à $10 l'acre.

M. HARROLD : La situation du cultivateur de blé des Prairies représente, plus qu'aucun autre segment de l'agriculture au Canada, le dilemme qui résulte de l'inflation, en raison de la forte proportion du blé des Prairies qui est vendu sur les marchés d'exportation. Ordinairement, il y a deux moyens d'améliorer la situation d'un groupe économique. D'une part, il s'agit de négocier le prix des produits et des services; d'autre part, il peut être possible d'exercer quelque influence sur le coût des matières premières et des services qui entrent dans le prix de revient de la production. Traditionnellement, le cultivateur des Prairies a vendu 75 p. 100 de son blé sur les marchés d'exportation. A cause des progrès technologiques et du peu d'augmentation de la demande intérieure de blé, ou des autres céréales, nous devrons compter sur les marchés étrangers pour la vente d'au moins 75 p. 100 de nos produits, pendant une longue période. Mais sur ces marchés, nous ne sommes pas en situation de négocier. La concurrence sur les marchés du monde est en grande partie limitée par l'importance des subventions que les divers gouvernements nationaux accordent à leurs exportations ou à leurs importations de blé, pour le bien-être de l'humanité, ou simplement pour des raisons d'ordre financier ou économique. Toute chance d'augmentation des prix de vente étant éliminée, le producteur de grain ne peut se protéger que par une plus grande efficacité ou par une diminution de son prix de revient.

Durant la période de l'après-guerre, le cultivateur a accru son efficacité environ deux fois plus que les autres producteurs canadiens. Ce serait de l'optimisme exagéré que de croire à la possibilité d'une plus grande augmentation de l'efficacité.

Les autres éléments, c'est-à-dire le coût des marchandises et des services nécessaires augmentent de prix proportionnellement au taux courant de l'inflation au Canada et c'est ce qui nous préoccupe grandement. C'est dans ce secteur qu'on devrait faire le plus grand effort national. La capitulation empressée de l'industrie aux demandes arbitraires d'augmentations de salaires, les énormes déficits des gouvernements, avec l'augmentation du taux de l'intérêt qui en résulte, les tarifs douaniers de protection de l'industrie, et une mesure de crédit presque illimitée à la consommation, sont des aspects de la question auxquels on devrait accorder plus d'attention.

Bien qu'il soit évident que l'inflation constitue un grave problème dans certains secteurs de l'économie, et qu'il y ait lieu pour cette raison d'instituer certaines autres mesures de contrôle, il n'est pas facile de définir en quoi celles-ci devraient consister. Tout d'abord, il serait peut-être désirable d'entreprendre une campagne active de publicité sur les dangers de l'inflation. Le public devrait savoir que le gouvernement s'intéresse à la stabilisation des prix de consommation aussi bien qu'à celle de l'embauchage intégral. Nous vivons dans un temps où le public en général semble croire que l'inflation est inévitable et s'y résigne d'avance. Il est évident que les personnes convaincues de ce fait prennent des mesures de protection qui ne font qu'accélérer l'augmentation des prix. Une politique ferme et bien comprise de lutte contre l'inflation, à laquelle on donnerait une grande publicité contribuerait dans une large mesure à rassurer l'opinion publique. Naturellement, le gouvernement devrait joindre à la persuasion des mesures fermes et pratiques.

On peut avoir recours à plusieurs remèdes bien connus contre l'inflation. Parmi ceux-ci, on peut énumérer l'augmentation des impôts, la diminution des dépenses publiques, la régie des prix et du crédit et la suppression des obstacles à la productivité. Toutefois, il y a une limite pratique à l'application de telles mesures. Toutes ne sont pas populaires et c'est avec la plus grande hésitation que les gouvernements y ont recours, sauf dans des cas extrêmes. Néanmoins, nous devons accepter le fait que l'inflation est une chose dangereuse; c'est pourquoi notre politique fiscale devrait être pour le moins revisée et améliorée. En particulier, il y aurait lieu d'exercer un contrôle plus serré et de choisir les moments les plus propices lorsqu'il s'agit de financement déficitaire du gouvernement.

Bien que le déficit soit un instrument de lutte contre la régression, il peut accélérer les tendances inflationnaires s'il dépasse le tournant qui marque la reprise du progrès dans l'activité commerciale. Il est vrai que les gouvernements ont toujours à répondre à des demandes légitimes de dépenses nouvelles et il est difficile, sinon impossible, de comprimer de nos jours les dépenses publiques. Néanmoins, il existe diverses méthodes de financement des dépenses. On devrait viser à obtenir des surplus dans les périodes de prospérité et n'avoir recours au déficit qu'en cas de nécessité, comme stimulant du commerce. Il est grand temps que l'on utilise la politique fiscale comme une arme à deux tranchants, pour combattre l'inflation, aussi bien que la récession.

Il y aurait aussi lieu d'étendre l'application de la politique monétaire. La banque centrale facilite le crédit pendant les régressions et le comprime en temps de prospérité. Toutefois, un segment considérable du crédit à la consommation échappe à cette politique anticyclique. Il devient difficile d'emprunter des banques lorsque les taux de réescompte sont augmentés sensiblement et les fonds disponibles aux prêts hypothécaires deviennent alors plus rares. Toutefois, il est rare qu'un consommateur éprouve la moindre difficulté à faire des achats à tempérament au grand magasin de sa localité. Puisque le crédit à la consommation permet aux acheteurs d'augmenter leurs achats au-delà de leur revenu courant, l'expansion de ce crédit sur une grande échelle peut devenir inflationnaire. Nous sommes d'avis qu'à certains moments et dans certaines situations, il y aurait lieu de contrôler plus effectivement la vente des marchandises à crédit et à tempérament.

Finalement, si l'on veut triompher dans la lutte contre l'inflation, on doit mettre fin aux augmentations annuelles des prix de revient et de vente résultant d'une part, du travail syndiqué et, d'autre part, des industries qui grâce à leur concentration ont le pouvoir de fixer les prix. Il est évident que le régime des augmentations de salaires basées sur la hausse du coût de la vie, qui elle-même résulte en partie d'augmentations de salaires antérieures, peut constituer un cercle vicieux qui n'a pas de fin. La spirale des prix de revient et de vente est, à n'en pas douter, un élément des problèmes inflationnistes actuels. Nous pensons que l'on pourrait aussi mettre obstacle à l'inflation par une judicieuse revision des tarifs douaniers. Une réduction de la protection douanière accordée à l'industrie canadienne aurait le double effet d'accroître le pouvoir d'achat étranger à l'égard des produits canadiens et de stimuler l'esprit de concurrence de l'industrie canadienne et l'efficacité de la main-d'œuvre industrielle.

Comme mesure remédiatrice, on a aussi proposé qu'une tierce partie, le consommateur, soit invitée aux négociations entre le travail et la gestion. Ceci tendrait à assurer au consommateur sa part de l'accroissement de la productivité, sous la forme de réduction des prix. Une telle participation aurait aussi l'effet désirable d'accroître le pouvoir d'achat sans créer de pressions inflationnistes. Nous préférerions que le travail et la gestion industrielle collaborent volontairement à tous ces rajustements, mais jusqu'à présent ils n'ont guère fait preuve de bonne volonté à cet égard. Tout progrès dans cette voie dépendra probablement de mesures positives du gouvernement.

En résumé, nous réitérons notre inquiétude au sujet des effets de l'inflation sur l'agriculture. Le secteur particulier que nous représentons, à cause de circonstances irrésistibles, subit probablement le choc des mouvements inflationnistes dans l'économie canadienne.

Nous vous sommes reconnaissants de l'occasion qu'on nous a donnée de présenter notre mémoire et nous préconisons :

(1) une plus grande compréhension des dangers de l'inflation, sur le plan national;

(2) un contrôle plus effectif et plus opportun de financement déficitaire du gouvernement;

(3) une plus grande mesure de contrôle du crédit à la consommation;

(4) une application plus effective de la loi sur les coalitions commerciales, afin de réprimer la fixation des prix dans certaines industries;

(5) l'étude de la possibilité de réduire le tarif des douanes à l'égard des industries de fabrication.

Les recommandations précitées ne sont ni nouvelles, ni originales. Mais il faut montrer plus de coopération et de courage dans l'utilisation des instruments à notre portée. Lorsqu'il s'est agi de combattre la régression, les armes étaient disponibles depuis longtemps avant que l'opinion publique se fût décidée à les employer. Nous en sommes au stade de l'évolution économique où il faut appliquer les mesures anti-cycliques à l'inflation, aussi bien qu'à la récession.

Le SYNDICAT DU BLÉ DE L'ALBERTA
(par son président, G. L. Harrold).

GRAPHIQUE 1

Comparaison des changements survenus dans les prix de détail et les salaires industriels, de 1949 à 1958

1949 = 100

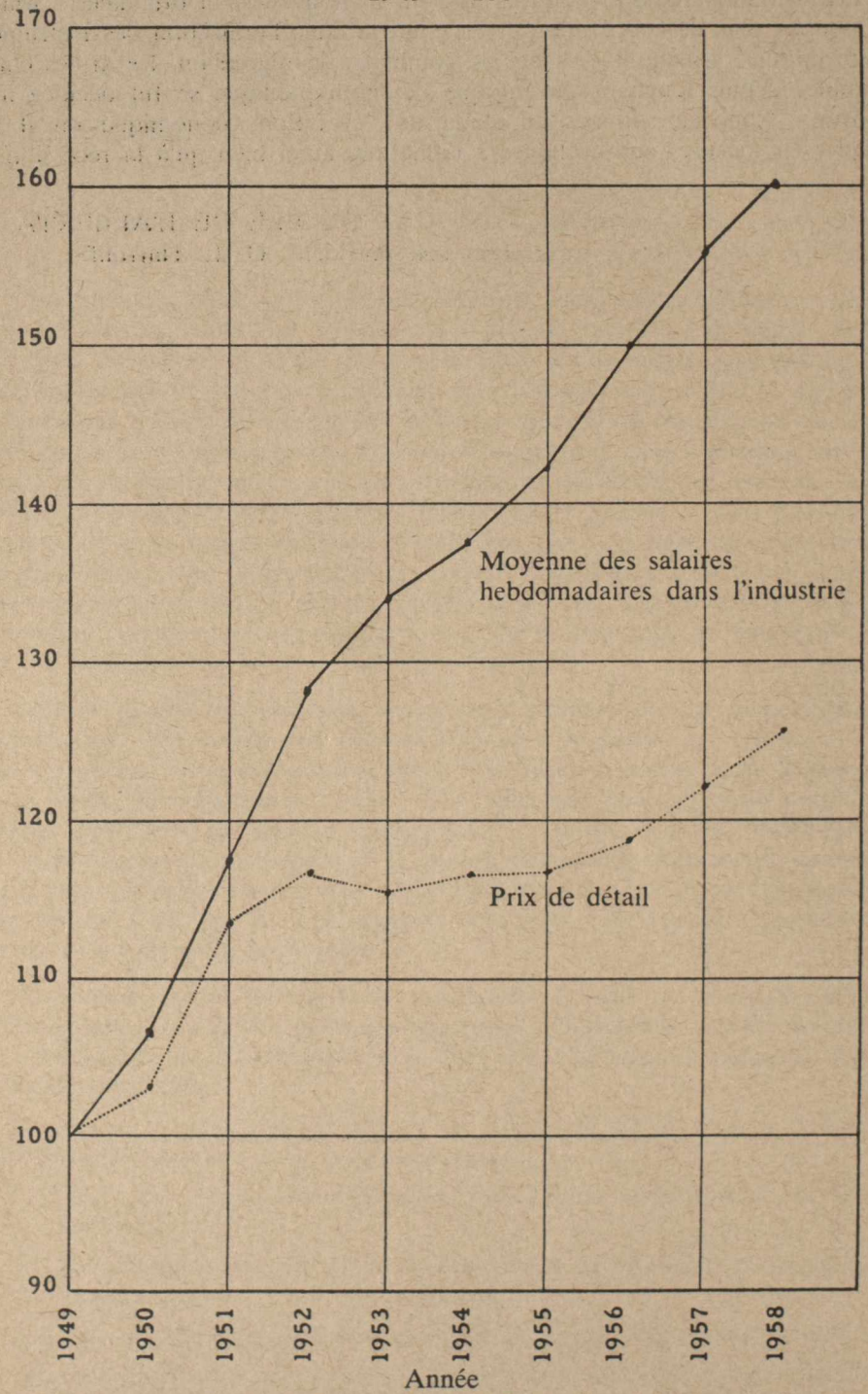

Source : Bureau fédéral de la statistique

GRAPHIQUE 2

Comparaison des prix des denrées et des services nécessaires aux cultivateurs avec les prix des produits agricoles, 1949-1958
1949 = 100

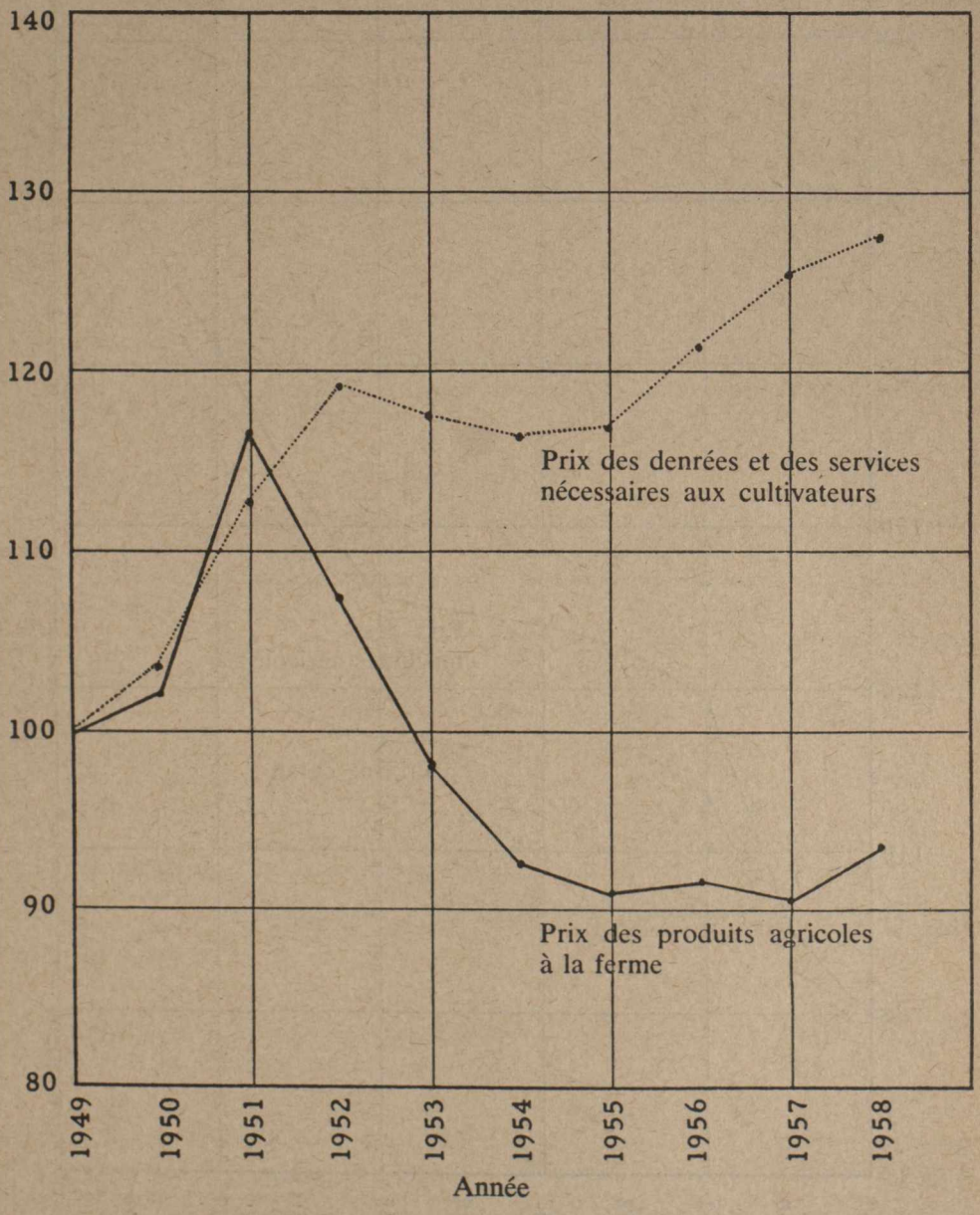

Source : Bureau fédéral de la statistique

GRAPHIQUE 3

Indies des prix des machines agrioles et des prix de détail, 1949-1958
1949 = 100

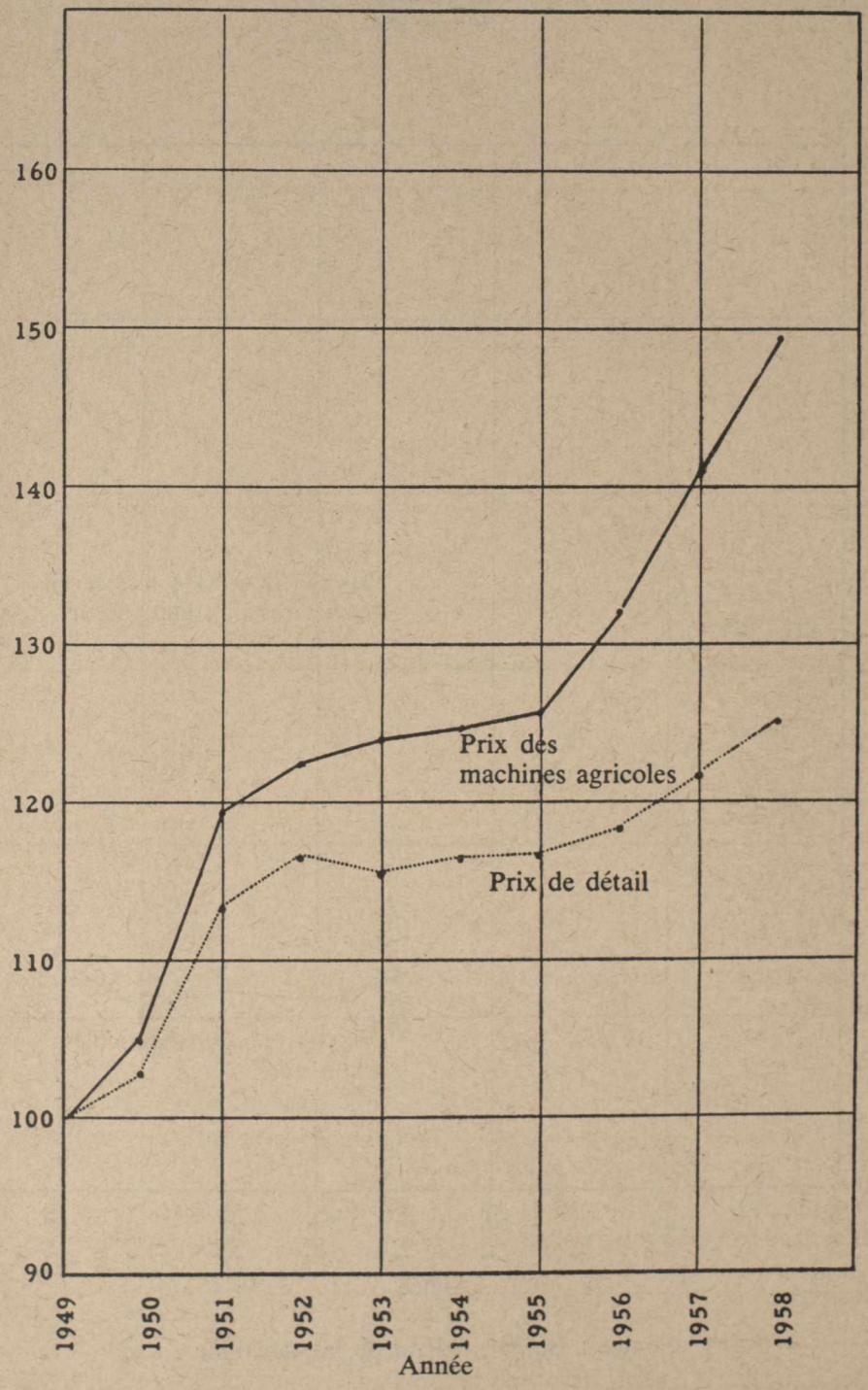

Source : Bureau fédéral de la statistique

TABLEAU 1

CHANGEMENTS SURVENUS DANS LES IMMOBILISATIONS EN TERRES, BÉTAIL ET MACHINES AGRICOLES AU CANADA ET DANS LA RÉGION DES PRAIRIES, 1921-1951

	Terres et bâtiments	Outils et machines	Bétail et volaille	Total
		— pour-cent —		
Canada :				
1921	77.1	10.1	12.8	100
1931	77.2	12.4	10.4	100
1941	71.4	14.1	14.5	100
1951	58.4	20.4	21.2	100
Région des Prairies :				
1921	76.9	10.5	12.6	100
1931	77.0	14.1	8.9	100
1941	70.8	16.3	12.9	100
1951	58.1	24.4	17.5	100

SOURCE : B. H. Kristjanson, Structure des immobilisations agricoles au Canada, *Annaliste économique*, juin 1957, page 58.

TABLEAU 2

COMPARAISON DE LA VALEUR DES TERRES ET DES BÂTIMENTS AVEC LA VALEUR DES OUTILS ET MACHINES, MOYENNE PAR ACRE, RÉGION DES PRAIRIES, 1921-1951

	Outils et machines	Terres et bâtiments
	— dollars —	
1921	4.0	29.0
1931	3.3	18.0
1941	2.6	12.0
1951	10.3	24.0

SOURCE : W. M. Drummond et W. Mackenzie, *Progrès et perspectives de l'agriculture au Canada*, Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques au Canada, janvier 1957, page 397.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Harrold. Votre mémoire est excellent et vous l'avez très bien présenté.

Le sénateur HAIG : J'ai une question à poser, monsieur le président. Ce mémoire a surtout trait à la production du grain. Bien que je ne fasse pas autorité, on m'a dit que les ventes de bétail de l'Ouest canadien ont été l'an dernier aussi importantes, sinon plus importantes, que celles du passé.

M. HARROLD : C'est probablement exact.

Le sénateur HAIG : Et l'on me dit aussi que ce fut une année très profitable pour les éleveurs.

M. HARROLD : Je ne tenterai pas de parler au nom des éleveurs. Je représente principalement le point de vue des producteurs de grain. Toutefois, je pense qu'en général les éleveurs sont en meilleure posture que certains autres secteurs de l'économie de l'Ouest.

Le sénateur HAIG : On m'a dit que la prospérité générale des trois provinces de l'Ouest a résulté en grande partie de la vente du bétail, surtout aux États-Unis.

M. HARROLD : La plus grande partie de l'accroissement du revenu agricole de l'Ouest est attribuable au prix élevé du bétail.

Le sénateur BURCHILL : Vous dites quelque part dans votre mémoire, et vous insistez sur ce point, que l'inflation réduit l'efficacité du cultivateur parce qu'il doit payer plus cher ses machines et les autres choses.

M. HARROLD : Oui, en effet.

Le sénateur BURCHILL : Que faites-vous de l'envers du tableau, du fait que l'inflation le force à adopter de meilleures méthodes, s'il veut survivre ? S'il n'y avait aucune inflation et si tout allait bien, serait-il aussi porté à recourir aux nouvelles méthodes ?

M. HARROLD : Au haut de la page 7 de notre mémoire, nous disons que l'efficacité agricole a progressé deux fois plus que celle des autres industries canadiennes depuis 1947.

Le sénateur BURCHILL : L'inflation a contribué à ce résultat, voilà ce que je prétends.

M. HARROLD : C'est possible, mais l'agriculture doit accroître son efficacité plus rapidement que les autres industries, afin de survivre.

Le sénateur BURCHILL : Vous n'avez fait aucune mention de ce fait qui est général dans notre économie, car toutes les autres industries ont dû accroître leur efficacité à cause des tendances inflationnistes.

M. HARROLD : J'en conviens. Mais pourquoi l'industrie agricole devrait-elle être obligée d'aller plus vite que les autres à cet égard ? Ne fait-elle pas sa part au point de vue efficacité ?

Le sénateur BURCHILL : Je me demande quel peut bien être l'étalon de mesure.

M. HARROLD : J'admets que c'est un point difficile à déterminer.

Le sénateur HAIG : J'approuve cette dernière assertion. Les cultivateurs sont aujourd'hui plus efficaces qu'ils l'ont jamais été auparavant.

Le sénateur BURCHILL : Je ne le conteste pas. Mais leur efficacité a-t-elle progressé plus que celle des autres industries ? Quel est l'étalon de mesure et sur quoi fonde-t-on une telle assertion ?

M. HARROLD : C'est M. J. J. Deutsch qui l'a dit il y a quelque temps. Il était le directeur du département d'économie politique de l'université de la Colombie-Britannique et est maintenant à l'université Queen's. Il est l'auteur de cette assertion que personne n'a encore mise en doute. Il a colligé lui-même la statistique qui l'a conduit à cette conclusion que l'agriculture a accru son efficacité à un taux deux fois plus rapide que les autres industries, de 1947 à 1957.

Le sénateur HORNER : Dans certains cas, ce fut le résultat de l'insistance des vendeurs.

Le sénateur BURCHILL : Le professeur Deutsch est ici présent et nous pourrons le questionner sur ce point.

Le sénateur LAMBERT : Le mémoire du témoin est extrêmement intéressant dans son traitement de la menace d'inflation. Mais ne pense-t-il pas que la concurrence est un élément anti-inflationniste, surtout dans le domaine international, puisque l'on constate une plus grande distribution de marchandises et une concurrence plus vive entre les pays, pour ce qui est des prix.

M. HARROLD : Il vous faudrait employer l'expression « concurrence pure ».

Le sénateur LAMBERT : Le qualificatif importe peu; il s'agit de la libre concurrence.

M. HARROLD : Très bien. Mais dès qu'il intervient des droits de protection ou des subventions, ce n'est plus la libre concurrence.

Le sénateur LAMBERT : De telles mesures entravent le libre jeu de l'économie?

M. HARROLD : C'est cela.

Le sénateur LAMBERT : J'en conviens. Mais, parlant particulièrement de l'Ouest, dont vous avez fait le principal objet de votre mémoire, je dirais que votre réel problème est le manque de marchés.

M. HARROLD : Et le manque de marchés est attribuable à plusieurs raisons.

Le sénateur LAMBERT : On avait adopté dans l'Ouest la devise : « Vendons partout, achetons partout, tout ira bien. » Pense-t-on encore la même chose ?

M. HARROLD : Notre mémoire ne dit rien à l'encontre de cette proposition.

Le sénateur LAMBERT : L'orientation a changé depuis 1938.

Le sénateur HORNER : Vous préconisez une réduction du crédit aux achats à tempérament.

M. HARROLD : C'est exact, dans certaines circonstances.

Le sénateur HORNER : Vous savez que le crédit est très difficile à obtenir pour l'achat de machines agricoles. Recommandez-vous qu'il soit encore réduit ?

M. HARROLD : Quand nous employons l'expression « crédit à la consommation », nous songeons surtout aux achats par versements. Je conviens que l'achat des instruments qui servent à la production agricole devrait bénéficier de crédit plus facile que les choses que l'on utilise aujourd'hui, mais dont le paiement est renvoyé au lendemain, par exemple, les vacances à paiement différé. Ce sont là des choses bien différentes de l'achat d'instruments de production qui serviront pendant vingt ans, ou jusqu'à la prochaine génération.

Le sénateur HORNER : Vous devez savoir que plusieurs cultivateurs achètent plus de machines qu'il leur en faut.

M. HARROLD : C'est là une question d'opinion. J'admets que certains cultivateurs ont plus de machines que de raison, mais si vous veniez visiter ma propre ferme, vous constateriez que je n'en ai pas plus qu'il est nécessaire.

Le sénateur HAIG : Monsieur Harrold, quand je suis arrivé de l'Ouest en 1935, quel était alors le prix du blé, f.o.b. Fort-William ?

M. HARROLD : Il devait être d'environ 60 cents.

Le sénateur HAIG : C'est exact, et quel est le prix actuel ?

M. HARROLD : $1.60.

Le sénateur HAIG : Vous n'en avez pas parlé dans votre mémoire. L'argent n'a pas perdu autant de valeur, proportionnellement.

M. HARROLD : Mais pensez-vous que les producteurs de blé de 1930 pouvaient faire un bénéfice à ce prix ?

Le sénateur HAIG : On cultive le blé, puis on le vend. Dans mon temps, quand je suis arrivé ici, le prix du blé était de 60 cents le boisseau. Aujourd'hui, il est de $1.60.

M. HARROLD : Et quinze ans auparavant, il se vendait $2.50.

Le sénateur HAIG : C'était tout juste avant la guerre.

M. HARROLD : Non. Nous pourrions remonter à la période de 1920, au lieu de celle de 1930.

Le sénateur GOLDING : Le coût de tout a maintenant doublé. Je parle de l'outillage et de tout le reste. Est-ce vrai ?

M. HARROLD : Oui.

Le sénateur GOLDING : Quel était le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé à cette époque en comparaison de ce qu'il est aujourd'hui ?

M. HARROLD : Prenons une période de douze ans. L'achat d'une moissonneuse-batteuse exige deux wagons et demi de blé; il y a douze ans, il ne représentait qu'un seul wagon de blé.

Le sénateur GOLDING : C'est le point important.

Le sénateur HORNER : J'ajouterai un mot au sujet du prix des terres. Tous ceux qui ont quelque expérience des conditions dans l'Ouest canadien savent que le prix des terres des chemins de fer a varié grandement. Certaines terres du National-Canadien ont été vendues $50 l'acre et d'autres $5 l'acre. Toutes les terres n'avaient pas le même sol et celles qui restent aujourd'hui ne sont bonnes qu'au pâturage.

Le sénateur STAMBAUGH : Je parlais des terres reprises et vendues une seconde fois.

Le sénateur HORNER : Et moi je parle de la dépréciation des fermes. A cause de la semaine de travail de cinq jours et des salaires élevés de l'industrie, les jeunes gens ne restent pas sur les fermes. J'en sais quelque chose.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, le témoin suivant sera M. Charles W. Gibbings, deuxième vice-président du Syndicat du blé de la Saskatchewan.

Le sénateur HAIG : Il va falloir ajourner à demain matin, car le Sénat se réunit à trois heures.

Le PRÉSIDENT : Si cela vous convient, j'ajournerai la réunion du Comité à 10 heures, demain matin.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, le mercredi 1er juillet 1959.

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances auquel a été déférée l'étude de la menace d'inflation au Canada, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Le sénateur Clarence V. Emerson occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT : Honorables sénateurs, nous avons le quorum et la séance est ouverte. Nous entendrons ce matin M. C. W. Gibbings, deuxième vice-président du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Nous sommes confus, monsieur Gibbings, de n'avoir pu vous entendre hier.

Le sénateur ASELTINE : Monsieur Gibbings est né à Rosetown. Il est un cultivateur prospère, même s'il occupe le poste de deuxième vice-président du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Je me fais un plaisir de le présenter ce matin aux membres du Comité.

M. Charles W. Gibbings, deuxième vice-président du Syndicat du blé de la Saskatchewan : Monsieur le président et honorables sénateurs, avant la présentation de notre mémoire, vous avez dû remarquer, si vous l'avez lu, que nous n'avons pas tenté de rechercher les causes de l'inflation. Nous n'avons pas fait non plus de propositions générales quant aux mesures propres à l'enrayer. Nous nous bornons à en mentionner les effets et nous traitons en particulier des iniquités qui résultent de l'inflation actuelle. Nous avons adopté cette ligne de conduite parce que vous avez déjà entendu des experts dans ce domaine et tout ce que nous pourrions ajouter serait du superflu et l'opinion de gens qui ne sont pas experts en la matière. Le Syndicat du blé de la Saskatchewan est heureux de l'occasion qui lui permet de se faire entendre au Comité des finances du Sénat. Le problème que vous étudiez représente l'une des plus graves menaces de nos jours à l'économie canadienne. Bien que la plupart des groupements industriels semblent avoir réussi à s'adapter aux progrès de l'érosion inflationniste, il n'en est pas de même pour l'industrie agricole. Durant les années de l'après-guerre, la hausse des prix a été une source de difficultés pour les cultivateurs. C'est pourquoi, en notre qualité de représentants de la classe agricole, nous sommes heureux d'avoir été invités par votre Comité à expliquer quelques-uns des problèmes que l'inflation occasionne aux cultivateurs et certaines mesures que nous jugeons nécessaires.

Organisation du Syndicat du blé de la Saskatchewan

En notre qualité d'organisme membre de la Fédération canadienne des agriculteurs, nous nous associons aux vues que cette association a exprimées à une séance antérieure de votre Comité. Nous nous proposons d'amplifier les passages du mémoire de la Fédération qui ont trait aux cultivateurs de l'ouest du Canada et plus particulièrement aux producteurs de grain. Mais avant d'aborder

le sujet, une brève description de l'organisation de notre syndicat vous fera peut-être mieux comprendre nos inquiétudes au sujet de l'inflation.

Le Syndicat du blé de la Saskatchewan est une coopérative qui reçoit et vend le grain et le bétail de ses membres, au nombre d'environ 85,000, tous cultivateurs qui participent activement à l'activité du syndicat. Celui-ci possède et exploite plus de 1,100 élévateurs régionaux (situés à presque tous les points d'expédition), dont la capacité est de 83 millions de boisseaux de grain approximativement. Notre organisme reçoit entre 45 et 50 p. 100 de tout le grain de la Saskatchewan. Il possède aussi quatre élévateurs de tête de ligne à Fort-William et Port-Arthur, d'une capacité de 28.5 millions de boisseaux, soit environ 30 p. 100 de la capacité totale des élévateurs de la tête des Grands Lacs. Il exploite aussi un petit élévateur de tête de ligne à Vancouver.

Le syndicat a une division de vente du bétail, qui a des agences dans sept centres de la province et fait la vente d'environ 40 à 45 p. 100 du bétail, des veaux, des porcs et des moutons mis sur le marché dans notre province.

Sa division industrielle, à Saskatoon, exploite un moulin à farine et une usine d'huile végétale, ainsi qu'une grande imprimerie commerciale et publie un journal agricole hebdomadaire.

Le syndicat est régi par les cultivateurs qui en sont les propriétaires. Pour les fins administratives, nous avons divisé la province en 16 districts, dont chacun se subdivise en 10 ou 11 sous-districts, au total de 167. Chaque année, les actionnaires de chaque sous-district élisent au scrutin un délégué à l'assemblée annuelle et aux autres réunions du syndicat. Ce sont les délégués réunis à l'assemblée annuelle qui déterminent la politique de notre organisme.

Les délégués et les cultivateurs de chaque localité restent en contact par le moyen d'un comité du syndicat du blé dont les membres sont élus annuellement par les actionnaires de l'endroit. Ce mode d'organisation permet aux délégués régionaux et aux administrateurs de se tenir au courant des vues et des opinions des actionnaires.

Nous avons esquissé ainsi les détails de l'organisation du syndicat du blé afin que les membres du Comité puissent se rendre compte de l'étroite association qui existe entre notre bureau central et notre exécutif et les cultivateurs sociétaires. C'est pourquoi nous nous croyons compétents pour exprimer les vues des cultivateurs sur l'inflation et ses effets sur l'industrie agricole.

Inéquités de l'inflation

Un certain nombre de grands spécialistes de l'économie et de la finance sont venus discuter devant votre Comité le sujet de l'inflation et de ses effets en général. Le point sur lequel nous concentrerons notre exposé, c'est que, à part l'influence qu'elle exerce dans l'économie interne du pays, certains secteurs de l'économie souffrent de l'inflation parce qu'ils n'ont aucun moyen de s'ajuster à ses effets. La plus grande inéquité de l'inflation est probablement la situation qui en résulte pour le groupe important de gens qui vivent de revenus fixes et de pensions, ou du revenu d'obligations du gouvernement ou d'autres valeurs semblables.

Un autre groupe qui souffre des effets de l'inflation est celui des industries qui doivent exporter la plus forte partie de leurs produits. Ces effets sont d'autant plus considérables que le degré de l'inflation au Canada dépasse celui des pays qui sont nos concurrents sur les marchés d'exportation.

Un grand nombre de producteurs primaires, à cause de la nature de leur production, ne peuvent ajuster leurs prix d'après les tendances inflationnistes et se trouvent dans de graves difficultés.

Les producteurs agricoles, surtout ceux qui comptent sur les marchés d'exportation, constituent une partie importante de ce dernier groupe. Dans un grand nombre de cas, leur revenu provient de la partie « résiduelle » du dollar du consommateur, c'est-à-dire du reliquat disponible après que les fabricants et les distributeurs ont pris leur part. Comme cette part augmente en proportion de la hausse des frais imputable à l'inflation, la partie « résiduelle » du producteur primaire se contracte constamment.

Le commerce intérieur peut récupérer l'augmentation des prix de revient causée par l'inflation en haussant ses prix de vente. Le travail syndiqué a un pouvoir de négociation et peut obtenir des augmentations de salaires qui lui permettent de maintenir ses positions pendant les périodes d'inflation. Ceux qui souffrent le plus de l'inflation sont les gens qui n'ont pas de poids dans les négociations, qui doivent exporter leurs produits aux prix de la concurrence, ou les producteurs primaires. Par conséquent, cette catégorie de personnes doit s'adresser au gouvernement afin que celui-ci prenne des mesures qui leur permettra de surmonter les effets de l'inflation qu'elles sont impuissantes à combattre par elles-mêmes. En résumé, le gouvernement a la responsabilité d'assurer à cette catégorie un traitement équitable, soit par des mesures anti-inflationnistes, soit par d'autres moyens de compensation.

La situation du producteur de grain

Dans le passé, pendant les périodes d'inflation et d'intense activité économique, le cultivateur bénéficiait de revenus nets plus élevés. Toutefois, pour diverses raisons, les précédents historiques ne s'appliquent pas à la période d'inflation courante. Au contraire, tandis que les frais de production augmentaient de façon continue depuis la fin de la dernière guerre, les prix du blé étaient à la baisse. Le tableau suivant indique clairement la situation.

INDICES

DES PRIX DE GROS EN GÉNÉRAL, DU COÛT DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES PRIX DU BLÉ
1935-1939 = 100

Année	Prix de gros	Pour-cent de 1947	Coûts agricoles, Ouest canadien	Pour-cent de 1947	Prix du blé à la ferme en Saskatchewan	Pour-cent de 1947
1947	163.3	100	166.0		$1.63	
1948	193.4	118.4	190.2	114.6	1.63	100
1949	198.3	121.4	199.2	120.0	1.61	98.8
1950	211.2	129.3	207.0	124.7	1.49	91.5
1951	240.2	147.0	225.5	135.8	1.52	93.3
1952	226.0	138.3	238.6	143.7	1.59	97.6
1953	220.7	135.1	237.3	143.0	1.33	81.7
1954	217.0	132.8	235.7	142.0	1.21	74.3
1955	218.9	133.9	234.7	141.4	1.38	84.7
1956	225.6	138.1	243.3	146.6	1.24	76.1
1957	227.4	139.2	251.0	151.2	1.29	79.2
1958	227.8	139.4	257.5	155.1		

SOURCES : Calcul d'après les prix et les indices des prix du B.F.S.
Estimations revisées de la production, de la valeur et des stocks des principales céréales. B.F.S.

L'indice des prix de gros au Canada a donc monté de 39.4 p. 100 depuis 1947, tandis que le coût des marchandises et des services utilisés par les cultivateurs de l'ouest du Canada montait de 51.1 p. 100 et que le prix du blé à la ferme baissait de 21 p. 100. Pendant qu'un haut niveau d'activité exerçait une pression inflationniste sur l'économie générale, l'accumulation des excédents de récoltes et les politiques nationales de blé des autres pays plaçaient le producteur canadien de grain dans une espèce d'étau. Nous examinerons plus loin le problème qui résulte de la concurrence du blé subventionné des autres pays. Aussi longtemps que ces politiques illogiques des pays étrangers seront maintenues en vigueur et que la hausse du coût de la production au Canada, imputable à l'inflation, continuera, le producteur de grain verra son revenu net décroître graduellement.

Le producteur de blé dans l'économie nationale

Nous nous rendons compte des difficultés que présente le problème de la stabilisation du pouvoir d'achat au Canada et de la suppression de l'inflation. Si l'on en juge par tout ce que l'on a publié récemment à ce sujet, il est évident que les experts en politique monétaire eux-mêmes sont incapables de s'entendre sur les meilleures mesures à prendre. Nous espérons que votre Comité pourra trouver la bonne solution.

Mais, dans la mesure où l'inflation se continue, la compensation du groupe de la population dont le revenu est fixe et des autres qui en souffrent est clairement une responsabilité publique.

Ceci s'applique particulièrement à l'industrie du blé, dans les services qu'elle rend aux consommateurs canadiens. Environ 50 millions de boisseaux de blé sont employés annuellement à la consommation humaine au Canada. Cette quantité de blé est vendue aux moulins et aux fabricants aux prix dépréciés de l'exportation, en dépit de la hausse du coût de la production et du niveau de vie plus élevé dont jouissent les Canadiens.

L'absurdité d'une telle situation est démontrée par le tableau suivant, qui indique les fluctuations du prix du blé et du pain au cours des dix dernières années :

	Blé		Pain	
Année	Prix ($ par boisseau)	Pour-cent de 1947	Prix (c. par livre)	Pour-cent de 1947
1947	1.63		7.1	
1948	1.63	100	9.1	128.2
1949	1.61	98.8	9.9	139.4
1950	1.49	91.5	10.6	149.3
1951	1.52	93.3	11.7	164.8
1952	1.59	97.6	12.0	169.0
1953	1.33	81.7	12.3	173.2
1954	1.21	74.3	12.8	180.3
1955	1.38	84.7	12.8	180.3
1956	1.24	76.1	13.3	187.3
1957	1.29	79.2	14.3	201.4
1958			14.8	208.5

Source : Estimation revisée de la production, de la valeur et des stocks des principales récoltes de céréales. Annuaire du Canada. Prix et indices des prix. B.F.S.

Ce tableau indique que depuis la fin de la guerre, le prix du blé a baissé de 21 p. 100 tandis que le prix du pain a monté de 108.5 p. 100. Nous ne prétendons pas que le prix du pain est trop élevé. Ceci doit être bien compris. Il a évolué parallèlement avec le prix de presque toutes les autres denrées fabriquées ou transformées au Canada. Malgré les progrès de la technologie et l'amélioration des méthodes de production, le niveau des prix de presque toutes les industries n'a cessé de monter sous la poussée des tendances inflationnistes.

Nous tenons à signaler qu'une augmentation de 108.5 p. 100 a eu lieu dans le prix d'un produit dont le blé est l'élément de base, tandis que le prix du blé lui-même baissait. Nous proposons qu'afin de contrebalancer les effets de l'inflation sur le producteur de blé, la Commission canadienne du blé soit autorisée à établir un barème des prix du blé destiné à la consommation humaine comparable au niveau général des prix au Canada. Par exemple, une augmentation de 1½ cent la livre dans le prix du pain rapporterait une somme additionnelle d'environ 50 millions au syndicat du blé. Cette somme répartie sur les livraisons globales de blé représenterait une augmentation d'environ 14 cents par boisseau.

Le public a accepté sans protester les augmentations du prix du pain des dix dernières années, parce qu'il se rendait compte de l'inévitabilité de la hausse du prix de revient en une période d'inflation. Nous pensons que le public canadien accepterait volontiers la nouvelle augmentation du prix du pain qui serait nécessaire pour maintenir les prix payés aux cultivateurs au niveau général des prix au Canada.

L'inflation et le commerce d'exportation agricole

Le développement rapide du Canada parmi les nations est attribuable à son commerce d'exportation. Le Canada occupe aujourd'hui le quatrième rang parmi les nations, quant au volume du commerce d'exportation en dollars, dont il fait environ 6 p. 100 à lui seul. Le Canada est à la tête de toutes les autres nations au point de vue du montant de son commerce par tête de population, qui dépasse $700 par an.

Depuis les débuts du Canada, l'agriculture a fourni une partie importante de son commerce. Le pour-cent en a diminué légèrement depuis quelques années, à cause du progrès rapide du développement industriel au pays. Mais, en dollars, l'agriculture est encore le principal élément des industries d'exportation. Le tableau suivant fait voir la situation :

COMMERCE D'EXPORTATION DU CANADA
(millions de dollars américains)

Année	Produits de l'agriculture et de la pêche	Produits forestiers	Autres produits	Total	Pour-cent des produits agricoles dans le total
1953	1,361.4	656.4	2,225.7	4,243.5	32.1
1954	1,089.8	730.5	2,234.6	4,054.9	26.9
1955	1,033.8	827.6	2,561.3	4,422.7	23.4
1956	1,242.0	772.0	2,932.1	4,946.1	25.1
1957	1,171.5	719.0	3,258.7	5,149.2	22.7

SOURCE : Annuaire de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, 1957 et 1958.

Ce tableau indique que l'agriculture et la pêche contribuent à elles seules environ 25 p. 100 du volume des exportations canadiennes (les produits de la pêche comptent pour environ 125 millions par an). Il est inutile de gaspiller du temps à expliquer à votre Comité l'importance du commerce d'exportation de produits agricoles au point de vue du bien-être du peuple canadien. Les membres du Comité comprennent clairement la signification de ce volume énorme de commerce international. Toutefois, dans la période actuelle de prospérité industrielle et de développements commerciaux impressionnants, il se peut qu'un grand nombre de Canadiens aient oublié la signification des exportations agricoles et de leur contribution à la richesse nationale. C'est pourquoi il est important de signaler au public les influences importantes qui menacent le commerce d'exportation agricole.

L'inflation constitue un grand danger pour tous les exportateurs. Le producteur de blé se trouve aujourd'hui dans une situation doublement vulnérable, car il est à la fois victime de l'inflation des prix de revient domestiques et de la concurrence subventionnée à l'étranger. Bien qu'il pourrait peut-être résoudre l'un ou l'autre de ces deux problèmes, il a trouvé extrêmement difficile de faire face aux deux à la fois. A cause de l'importance nationale du commerce d'exportation du blé, et de l'influence de l'inflation sur ce commerce, nous pensons qu'il serait utile d'examiner quelques aspects de la concurrence sur le marché international du blé.

La politique du blé des États-Unis

Les États-Unis ont, depuis 1930, une loi de soutien des prix. Ce n'est qu'après la deuxième grande guerre, toutefois, que les effets de cette loi eurent des répercussions sur l'agriculture canadienne. Pendant la période de reconstruction, plusieurs pays se trouvaient dans un état voisin de la famine et le grand besoin d'aliments stimula une augmentation massive de la culture du blé aux États-Unis. A la fin de cette période d'urgence, les États-Unis étaient devenus l'un des plus importants exportateurs. Durant la campagne agricole de 1956-1957, leurs exportations atteignirent le chiffre de 539 millions de boisseaux, soit 53 p. 100 des exportations totales des « quatre principaux » pays, et plus que les exportations totales de ce pays pendant toute la période de dix années, de 1930 à 1940. L'effet stimulant de la politique alimentaire d'après-guerre, joint à l'amélioration technologique des méthodes de culture, a résulté en une accumulation de stocks excédentaires de blé aux États-Unis, qui a fait l'objet d'une grande publicité. Désireux de continuer activement leur aide aux pays étrangers et en même temps de se débarrasser de cette accumulation de blé, les États-Unis ont exporté depuis quatre ans 948 millions de boisseaux de blé, en application de divers programmes d'assistance. Ce chiffre ne comprend pas la campagne agricole qui s'est terminée hier aux États-Unis, au sujet de laquelle nous n'avons pas de renseignements complets et que nous n'avons pas incluse pour cette raison.

Durant la même période, les ventes commerciales de ce pays, en dollars, n'ont pas dépassé 545 millions de boisseaux.

Les divers programmes d'assistance en question se répartissent comme il suit :

	Millions de boisseaux
Ventes en devises locales	661
Accords d'échange de produits	207
Dons directs aux gouvernements étrangers pour alléger la famine	50
Dons à des organisations privées de secours et de charité	30
Total	948

D'après une étude d'Helen C. Farnsworth, de l'Institut de recherches alimentaires de l'université Stamford, la subvention réelle moyenne accordée à la récolte de la campagne de 1956-1957 a été de plus de $1 pour chaque boisseau de blé exporté des États-Unis. (Prix multiples du blé américain — Institut de recherche, Université Stamford, 1958.)

Le programme américain du blé, tout en étant utile aux producteurs de ce pays et aux nations qui en bénéficièrent, a certainement empiété sur les marchés ordinaires du Canada. Les cultivateurs canadiens ne se sont jamais opposés aux programmes américains d'aide aux victimes de la famine ou aux autres programmes de secours, mais les autres opérations comemrciales de vente pour des devises locales ou en échange d'autres produits font qu'ils se voient en concurrence avec le gouvernement des États-Unis plutôt qu'avec les producteurs de blé américains. L'augmentation des prix de revient résultant de l'inflation pendant la même période a constitué un autre handicap dans la lutte contre la concurrence américaine.

Subventions aux exportations de farine des États-Unis

En même temps que les États-Unis appliquaient ce programme de subventions à la culture du blé, ils accordaient des subventions additionnelles aux meuniers du pays, ce qui les plaçait dans une situation encore plus favorable sur le marché d'exportation. Il en résulta une perte immédiate pour les moulins à farine du Canada (qu'ils n'ont pas encore comblée), au point qu'il y a environ deux ans, la Commission canadienne du blé a reçu l'autorisation de leur vendre du blé à un prix inférieur au prix courant, afin de leur permettre de faire face à la concurrence sur certains marchés d'exportation. Cette réduction du prix de vente, qui a atteint 16 cents par boisseau dans certains cas, est directement à la charge des cultivateurs de blé canadiens. Bien que ceux-ci reconnaissent qu'il est de leur propre intérêt de vendre la plus grande quantité de farine possible, ils estiment qu'ils ne devraient pas être obligés de porter à eux seuls le fardeau de la concurrence qui résulte des subventions accordées par les États-Unis à leur industrie meunière.

Politique du blé des pays importateurs

Presque tous les pays importateurs paient à leurs producteurs de blé des prix excessivement élevés, souvent à l'encontre des lois économiques, en même temps qu'ils appliquent certaines mesures de contrôle aux importations de blé canadien à des prix inférieurs. Le cultivateur canadien se trouve dans la situation ridicule

de produire le meilleur blé au monde, pour lequel il reçoit les prix les moins élevés au monde. Le prix du blé de la Saskatchewan, à la ferme, était en 1957-1958, de $1.29 le boisseau. Le contraste est frappant avec le prix du blé dans d'autres pays, dont plusieurs sont actuellement de bons clients du Canada.

PRIX PAYÉ AUX PRODUCTEURS DE BLÉ DE CERTAINS PAYS
1958-1959

	$ par boisseau		$ par boisseau
Suisse	4.15	Belgique	2.48
Finlande	3.78	Irlande	2.13
Norvège	3.31	Afrique du Sud	2.18
Italie	2.93	Royaume-Uni	2.03
Allemagne	2.78	Hollande	2.01
Japon	2.67		

SOURCE : Chiffres tirés d'une liste publiée dans *Le blé, Revue de la politique concernant les denrées,* par Frank Shefrin. — L'agriculture à l'étranger, ministère de l'Agriculture, Ottawa, février 1959.

En plus des subventions élevées accordées à la production nationale de blé, la plupart des pays importateurs réglementent les importations de blé au moyen de permis d'importation, de contrôle du change, de contingentements et de contingents de mouture qui exigent l'emploi d'un pour-cent spécifique de grain du pays dans la fabrication de la farine. Tous ces soutiens artificiels des prix et ces restrictions à l'importation sont des moyens par lesquels les pays étrangers protègent leurs producteurs alimentaires primaires contre les effets de l'inflation. Le cultivateur canadien estime qu'il doit être aidé dans sa lutte contre la hausse des prix de revient intérieurs et sur les marchés étrangers contre une concurrence subventionnée.

La prime du dollar canadien

La prime actuelle de notre dollar constitue un autre désavantage direct pour les exportateurs canadiens. A l'heure actuelle, le prix payé aux producteurs canadiens de blé se trouve réduit d'environ 4½ p. 100 à cause de la différence du taux du change entre les dollars canadiens et américains. Ceci est le résultat direct de la politique financière actuelle et se rattache de très près au problème de l'inflation. Cette prime du change équivaut à une réduction d'environ 8 cents par boisseau sur le prix reçu par le producteur de blé.

La politique douanière canadienne

L'un des plus grands dangers de l'inflation est que l'industrie canadienne hausse ses prix au point de s'exclure elle-même des marchés d'exportation aussi bien que du marché intérieur. A mesure que les prix de revient intérieurs montent de plus en plus haut, il devient plus difficile de lutter contre la concurrence sur les marchés d'exportation. En même temps, les fabricants étrangers trouvent un débouché plus attrayant au Canada. Alors les fabricants canadiens demandent un plus haut degré de protection douanière.

Les droits d'importation élevés agissent au détriment des producteurs de blé de deux façons différentes. Premièrement, ils résultent en une augmentation du prix des marchandises et des services que les producteurs doivent se procurer. A cet égard, les membres du Comité se rappelleront que la Commission Gordon chargée de faire enquête sur les perspectives économiques du Canada, a estimé qu'en 1956, les droits d'importation ont coûté au peuple canadien environ 3½ p. 100 de la valeur de la production nationale brute, soit plus de 1 milliard de dollars. Deuxièmement, vu que la muraille douanière réduit l'admission des marchandises des pays étrangers qui sont importateurs de blé canadien, la balance commerciale en souffre et dans bien des cas, les importateurs se voient dans l'obligation d'acheter les céréales dont ils ont besoin en dehors de la zone du dollar. De là une réduction automatique du marché du blé canadien.

Conclusions

a) L'industrie agricole est l'une des principales sources de richesse du Canada et contribue les aliments et les fibres essentielles au marché canadien. Additionnés aux produits de la pêche, les produits de la ferme contribuent un quart des exportations du Canada en dollars. L'industrie agricole est importante, non seulement pour les cultivateurs eux-mêmes, mais pour des milliers de travailleurs canadiens employés dans le commerce agricole et les industries de service.

b) Les cultivateurs sont particulièrement vulnérables aux pressions inflationnistes parce qu'ils ne peuvent passer à d'autres les augmentations de leurs prix de revient. Conséquemment, ils ne reçoivent que la partie « résiduelle » du prix de vente. A mesure que l'inflation accroît les prix de revient, le revenu agricole diminue.

c) Les méthodes de vente vigoureuses des États-Unis et la politique protectionniste des pays importateurs posent un grave problème de concurrence aux producteurs de blé canadiens. Ce problème est encore aggravé par les forces inflationnistes qui poussent plus haut les prix de revient.

d) A mesure que l'inflation fait monter les prix de revient, l'industrie canadienne est graduellement obligée de relever ses prix de vente au point de s'exclure des marchés d'exportation aussi bien que du marché intérieur. Ceci occasionne de nouvelles demandes de relèvements des droits protecteurs qui, à leur tour, réduisent le commerce international du Canada. Il en résulte des conséquences regrettables pour les exportations agricoles aussi bien que pour le commerce extérieur en général.

Mesures propres à enrayer l'inflation

Nous regrettons de ne pas avoir à offrir au Comité une solution toute faite du problème de la stabilisation du pouvoir d'achat de notre dollar, et qui assurerait le progrès ininterrompu du développement canadien. Nous constatons que l'inflation a déjà causé de graves difficultés à l'industrie agricole. Nous nous inquiétons aussi de certains signes de danger qui indiquent une perte de confiance du public dans la valeur du dollar canadien. La tendance inflationniste fait du mal au groupe des personnes à revenus fixes, qui sont les moins en état de se protéger.

La situation de l'industrie agricole, et en particulier les cultivateurs de grain de l'ouest du Canada, nous cause le plus grand souci. Le gouvernement a constaté l'existence du problème et pris certaines mesures, telles que l'assistance à l'entreposage et les primes de l'an dernier aux emblavures, afin de remédier à la situation. Les cultivateurs de l'Ouest canadien sont reconnaissants de ce que l'on a fait, mais ils préconisent l'adoption d'autres mesures additionnelles propres à prévenir de plus graves difficultés, jusqu'au jour où l'on aura trouvé la solution du problème de l'inflation des prix de revient et des autres ennuis dont ils souffrent à l'heure actuelle. Ils demandent :

1. La continuation, avec encore plus d'ampleur, de la politique de vente du gouvernement fédéral qui, en 1957-1958, a permis l'exportation de 30 millions additionnels de boisseaux de blé canadien;

2. L'adoption d'un mode de vente à deux prix différents, qui permettra de vendre le blé de consommation intérieure à un prix comparable au niveau général des prix de l'économie canadienne.

3. L'adoption par le gouvernement fédéral d'un régime de subventions aux moulins à farine afin de leur permettre d'exporter leurs produits en concurrence avec les meuneries des ÉtatsUnis.

4. L'adoption d'un régime de subventions fédérales destinées à rembourser aux producteurs de blé la perte qu'ils subissent à cause de la prime du dollar canadien.

Nous avons tenté d'expliquer pourquoi des mesures spéciales à l'égard de l'industrie agricole sont nécessaires pour équilibrer les effets de l'inflation. A la suite des iniquités dont ils sont les victimes depuis plusieurs années, les cultivateurs de l'Ouest ont jugé nécessaire, en mars dernier, d'envoyer à Ottawa une importante délégation pour demander des paiements compensateurs. Le besoin de ces paiements diminuera selon les effets des mesures en vigueur actuellement et de l'adoption des quatre propositions ci-haut mentionnées.

Il est impossible d'estimer le dommage que l'inflation a causé à l'industrie, mais la population agricole a dû supporter la hausse des prix de revient, sans augmentation correspondante des prix de vente des produits agricoles. Jusqu'à ce que l'équilibre nécessaire ait été rétabli, soit par la réduction des frais de production, soit par l'augmentation des prix des produits agricoles, les cultivateurs auront à souffrir de ce grave problème.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Gibbings, au nom de tous les honorables sénateurs présents, je vous remercie de cet excellent exposé. Comme je l'ai dit au début de la séance, je regrette que nous ayons dû vous faire attendre jusqu'à ce matin. La période des questions est maintenant ouverte.

Le sénateur HIGGINS : Monsieur Gibbings, relativement au titre : « Prix payé aux producteurs de certains pays en 1958-1959 », à la page 12 de votre mémoire, pourriez-vous nous dire pourquoi le prix est si élevé en Suisse et si bas en Hollande?

M. GIBBINGS : Ce sont les prix fixés dans les différents pays, et je ne connais pas les raisons qui les ont motivés. Toutefois, ce sont les prix payés aux cultivateurs.

Le sénateur HIGGINS : Cela veut dire que les cultivateurs suisses ont reçu $4.15 pour leur blé ?

M. GIBBINGS : C'est bien cela.

Le sénateur STAMBAUGH : A la même page, vous dites que le prix du blé de la Saskatchewan a été de $1.29 le boisseau en 1957-1958. S'agit-il là du prix à l'élévateur ?

M. GIBBINGS : Oui, il s'agit du prix moyen à l'élévateur régional du blé de qualité moyenne.

Le sénateur STAMBAUGH : C'est le prix moyen du blé de toutes qualités ?

M. GIBBINGS : C'est exact.

Le sénateur ASELTIN : Notre blé n'est plus classé numéro 1; en réalité, il est difficile de le faire classer numéro 2. Je ne vois pas pourquoi il faut du blé de 65 à 66 livres le boisseau pour obtenir le classement de numéro 1. Pouvez-vous nous donner une explication ?

Le sénateur BRUNT : C'est là un problème local.

M. GIBBINGS : Les qualités sont déterminées et le classement fait par les représentants de la Commission des grains. Toutefois, la qualité du grain est avilie pour de multiples raisons; le grain qui pèse 65 livres le boisseau et qui n'est pas classé numéro 1, ou numéro 2, doit avoir certaines déficiences. Il peut avoir souffert de la gelée, ou contenir une proportion de grains non mûris. Mais les écarts des prix dépendent de la qualité meunière de chacune des classes, et les minotiers doivent faire un profit sur l'achat de grain d'une classe particulière. Le classement est déterminé par la qualité et la quantité de farine que l'on peut extraire du grain.

Quant à votre première assertion qu'il n'y a plus de grain classé numéro 1, ou numéro 2, cela résulte de l'adoption de nouvelles méthodes de culture et non pas d'un changement dans les méthodes de classement. Les nouvelles machines à disques ne sèment plus le grain aussi uniformément que les semoirs d'autrefois. Deuxièmement, avec les méthodes de récolte actuelles, les cultivateurs ne font plus le tour des taches de grain vert dans les champs, comme ils le faisaient autrefois avec les moissonneuses-lieuses. Aujourd'hui, ils passent tout droit et il en résulte que la récolte contient des grains qui ne sont pas mûrs, ou des grains de deuxième pousse. Les échantillons ne sont pas uniformes et le classement est inférieur, comme on l'a dit.

Le sénateur HORNER : Ne pensez-vous pas plutôt que ce classement inférieur résulte d'une trop grande abondance ? Si le grain était plus rare, on serait moins difficile, mais c'est l'abondance qui est la cause de ces conditions.

M. GIBBINGS : Sénateur Horner, j'ai discuté cette question à maintes reprises avec le classificateur en chef de la Commission des grains et il n'admet pas que les normes aient jamais été modifiées. Il y a un comité des étalons de classement qui établit les normes pour chaque récolte. Naturellement, chacune a ses propres caractéristiques et il arrive qu'une récolte en particulier présente des tares que d'autres n'ont pas. Mais si nous produisions aujourd'hui le même grain que dans le passé, lorsque le blé était classé numéro 1 et numéro 2, nous aurions un pourcentage plus élevé de ces deux classes.

Le sénateur BRUNT : Le fait que les élévateurs sont remplis n'a-t-il pas quelque influence sur le classement ?

M. GIBBINGS : Le classement est déterminé en dernier ressort par la Commission des grains. Il y a eu des cas où les cultivateurs acceptaient un classement inférieur parce que l'élévateur n'avait de place que pour une certaine classe, mais ils n'étaient aucunement obligés d'y consentir. Quand ils ne sont pas satisfaits du classement de l'agent, ils ont le droit d'envoyer un échantillon à l'inspecteur en chef de la Commission des grains et le directeur de l'élévateur est obligé d'accepter son classement, ou d'accorder un classement supérieur, s'ils veulent avoir le grain.

Le sénateur CROLL : Monsieur Gibbings, veuillez vous reporter à la page 13 de votre mémoire. Vous y parlez de la prime du dollar canadien. Nous admettons tous que cette prime est au détriment des exportateurs. Vous dites qu'elle est le résultat direct de la politique financière actuelle et qu'elle se rattache de très près au problème de l'inflation. D'après ce que j'en sais, la prime du dollar canadien est imputable aux importations de briques et de mortier et de capitaux des pays étrangers; le gouvernement n'y peut rien et ne doit rien faire à cet égard.

A quoi songiez-vous quand vous avez soulevé ce point ?

M. GIBBINGS : Nous avons simplement exposé notre attitude; nous n'avons formulé aucun jugement.

Le sénateur CROLL : Vous ne songiez à rien de spécial, à part cela ?

M. GIBBINGS : Non. C'est ainsi que nous avons analysé la question. La prime du dollar canadien résulte des importations de devises étrangères pour les fins de placements au Canada, aussi bien que des emprunts contractés à l'étranger par nos gouvernements et nos municipalités. Telle est la situation. Tout ce que nous avons dit, c'est qu'elle nous est désavantageuse sur les marchés d'exportation.

Le sénateur CROLL : Cette situation dont nous admettons tous l'existence est une bénédiction pour le Canada. D'autre part, la prime a ses désavantages, mais entre cela et le contraire, n'est-elle pas plus avantageuse au pays en général que si l'inverse était vrai ?

M. GIBBINGS : Je conviens que le développement économique du Canada profite à chacun de nous. Je ne suis pas sûr qu'il soit impossible ou indésirable que les dirigeants de la politique fiscale et monétaire du pays puissent régulariser la valeur de notre dollar, comme on l'a fait dans le passé.

Le sénateur CROLL : Vous songez au temps de guerre ?

M. GIBBINGS : Pendant cette période, les rôles étaient renversés et les exportateurs en profitaient. Mais la situation actuelle leur est défavorable. C'est pourquoi nous disons qu'elle impose une réduction de revenu aux cultivateurs et que le gouvernement devrait intervenir pour les aider.

Le sénateur CROLL : J'espérais que vous finiriez par le dire, mais vous n'êtes pas les seuls. Vous savez que l'industrie de la pâte de bois et du papier souffre de la prime du change. Vous dites que le gouvernement devrait intervenir. Mais aidez-nous un peu. Avez-vous quelque proposition concrète ?

Le sénateur BRUNT : Sénateur Croll, vous savez bien qu'il n'y a qu'un seul moyen, ce serait le contrôle du change.

Monsieur Gibbings, vous dites que la prime actuelle de 4½ cents sur le dollar réduit le prix du blé de 8 cents. Comment expliquez-vous le rapport entre

ces deux chiffres ? Je parle de votre assertion de la page 13 de votre mémoire. Comment une prime de 4½ cents par dollar peut-elle résulter en une réduction de 8 cents dans le prix du blé ?

M. GIBBINGS : Lors de la préparation du mémoire, la prime du dollar canadien était de 4½ cents et le grain d'exportation se vendait $1.63 à la tête des Lacs. Le prix était plus élevé aux ports d'exportation et si vous lui appliquez la prime de 4½ cents par dollar, vous arrivez à une réduction de 8 cents par boisseau.

Le sénateur BRUNT : Quand une compagnie d'importation achète notre blé, est-ce f.o.b. Fort William, f.o.b. Montréal, ou f.o.b. Liverpool ?

M. GIBBINGS : Les achats se font de ces trois manières, au choix de l'acheteur. S'il désire accepter toute la responsabilité, il peut acheter le grain c.i.f. Montréal, ou c.i.f. Liverpool, ou tout autre port.

Le sénateur BRUNT : Si le grain est acheté f.o.b. Fort William, il n'est pas possible que la réduction de ce chef soit de 8 cents par boisseau.

M. GIBBINGS : Naturellement, le prix de la tête des Lacs est moins élevé que le prix à Vancouver ou à Churchill. Ce chiffre a été calculé d'après le prix moyen du blé d'exportation à chacun des ports.

Le sénateur HORNER : Et c'est le prix du blé numéro 1.

M. GIBBINGS : C'est le prix d'exportation moyen de toutes les qualités de blé canadien, aux divers ports d'exportation.

Le sénateur EULER : A la page 16 de votre mémoire, vous présentez quatre propositions. Veuillez m'expliquer un peu plus clairement ce que vous entendez au juste par votre deuxième proposition, ainsi conçue : « L'adoption d'un mode de vente à deux prix différents, qui permettra de vendre le blé de consommation intérieure à un prix comparable au niveau général des prix de l'économie canadienne. » Voulez-vous dire que le consommateur canadien devrait payer le blé qu'il emploie plus cher qu'on le vendrait aux importateurs étrangers ?

M. GIBBINGS : Oui, cela découle de la proposition.

Le sénateur BRUNT : Vous en trouverez un exemple à la page 8.

Le sénateur EULER : Vous avez exprimé l'opinion que la population canadienne serait disposée à accepter une telle proposition. Sur quoi fondez-vous votre opinion ?

M. GIBBINGS : Sur l'expérience du passé. Je ne puis vous dire la date exacte, mais au cours de l'année dernière le prix du pain a monté d'un cent à Regina. La seule explication de cette augmentation se trouvait dans un bref entrefilet de journal où les boulangers expliquaient qu'à cause de la hausse du coût des ingrédients et de la distribution, il leur était nécessaire d'augmenter le prix du pain d'un cent. On n'entendit aucune plainte et la chose passa sans commentaire de la presse.

Le sénateur EULER : Cela se passait en Saskatchewan.

M. GIBBINGS : Oui.

Le sénateur EULER : Vous êtes-vous donné la peine de chercher ce que les consommateurs de la province d'Ontario et des grandes villes pensent de l'augmentation du prix du pain ?

M. GIBBINGS : Je n'ai lu aucun éditorial ou aucune lettre ouverte qui indiqueraient du mécontentement.

Le sénateur EULER : Je passe maintenant à votre quatrième proposition :

> L'adoption d'un régime de subventions fédérales destinées à rembourser aux producteurs de blé la perte qu'ils subissent à cause de la prime du dollar canadien.

Le sénateur Croll a mentionné que d'autres classes de la population souffrent aussi de l'escompte du dollar américain, qui est actuellement d'environ 4½ p. 100. Ne pensez-vous pas qu'une telle subvention payée aux producteurs de blé de l'Ouest à même le trésor fédéral serait une mesure de favoritisme de la pire espèce? Par exemple, on a mentionné le cas des fabricants de papier à journal dont le prix de revient est considérablement accru à cause de l'escompte du dollar américain. Ils exportent de 80 à 85 p. 100 de leur production.

Le sénateur BRUNT : Les producteurs de plomb et de zinc en sont un autre exemple.

Le sénateur EULER : Ne serait-ce pas là une loi d'exception ?

M. GIBBINGS : Monsieur le président, nous avons dit que tous les exportateurs souffrent de la situation du change. Nous n'avons pas pour mission de défendre les intérêts des fabricants de papier à journal.

Le sénateur EULER : J'en suis convaincu.

M. GIBBINGS : C'est pourquoi nous n'avons pas exprimé de vœux à leur égard.

Le sénateur BRUNT : Vous avez raison; ils sont capables de se défendre eux-mêmes.

M. GIBBINGS : Nous représentons ici les producteurs de grain et nous pensons que l'adoption de cette proposition serait à leur avantage.

Le sénateur EULER : J'en conviens. Mais pensez-vous qu'ils aient un droit de priorité sur les autres producteurs qui souffrent de la même situation ?

M. GIBBINGS : S'ils ne se sont pas plaints, j'imagine que nous avons ce droit.

Le sénateur CROLL : Pour revenir à votre deuxième proposition à propos d'un mode de vente à deux prix pour le blé vendu au pays, je suppose que vous vous fondez sur le fait que le gouvernement a payé un montant considérable aux producteurs de grain qui nous ont fourni leur blé à un prix inférieur pendant la guerre. Vous souvenez-vous du montant ? Il fut de 164 millions, je pense ?

M. GIBBINGS : Ce chiffre est trop élevé. Le montant payé fut d'environ 65 millions. Je ne suis pas sûr que ce paiement est attribuable à la raison que vous mentionnez; il s'agissait d'un règlement de comptes.

Le sénateur STAMBAUGH : Il s'agissait de la clause « tenir compte ».

Le sénateur GIBBINGS : Il s'agissait de la clause « tenir compte » de l'accord anglo-canadien sur le blé. Pendant une assez longue période le Canada vendait son blé $1.55 le boisseau, excepté aux consommateurs canadiens qui le payaient $1.25. Durant cette période, d'après nos calculs, les producteurs de blé ont subventionné les consommateurs canadiens d'environ 48 millions de dollars et le paiement de ces 65 millions devait servir en partie de compensation.

Le sénateur CROLL : Voulez-vous dire que l'on vous a payé 65 millions pour une subvention de 48 millions ?

M. GIBBINGS : Ces 65 millions ne s'appliquaient pas entièrement à cela. Le reste était en règlement des conséquences de la clause « tenir compte » de l'accord anglo-canadien sur le blé.

Le sénateur HORNER : Cet accord nous a coûté 600 millions de dollars.

Le sénateur BRUNT : A la page 8 de votre mémoire, vous dites qu'une augmentation du prix du pain au pays de 1½ cent rapporterait 50 millions de plus à la Commission canadienne du blé. Advenant l'adoption d'une telle proposition, abandonneriez-vous votre demande de paiements de déficience ?

M. GIBBINGS : Comme nous l'avons indiqué, l'adoption de ces propositions éliminerait en grande partie la nécessité des paiements de déficience. Mais pour dire catégoriquement que nous renoncerions à notre demande, tout dépndrait...

Le sénateur BRUNT : Mais n'allons pas aussi loin. Considéreriez-vous de renoncer à cette demande ?

M. GIBBINGS : Tout dépendrait de l'effet de l'adoption de cette politique, ou de ce groupe de mesures, sur la situation des producteurs de blé. C'est ce qui pourrait nous faire changer d'attitude au sujet des paiements de déficience.

Le sénateur BRUNT : Savez-vous exactement quel est le prix de revient d'un boisseau de blé au Canada ?

M. GIBBINGS : Vous posez là une question très difficile, car le prix de revient varie de ferme en ferme, d'année en année et de région en région, vu les économies possibles qui dépendent de la superficie des terres, de la qualité des sols et de la précipitation.

En réponse à votre question, je citerai l'exemple de la région de Kindersley, où Jim Clarke, maître en économie agricole, est employé du grand arrondissement scolaire régional et prépare un programme de renseignements agricoles en collaboration avec les cultivateurs de l'endroit. Environ 85 cultivateurs suivent ses instructions et tiennent leurs livres d'après ses directives.

En 1956-1957, d'après lui, le prix de revient, qui comprend 5 p. 100 de revenu sur le capital engagé et un salaire de $3,000 pour le producteur, équivaut en moyenne à un revenu de $27 par acre d'une ferme de 433 acres de terre en culture. Il dit qu'au prix actuel du blé, le producteur moyen devrait pouvoir vendre 21 boisseaux par acre afin de couvrir ses frais de production.

Le sénateur BRUNT : Mais les cultivateurs de la région de Kindersley n'obtiennent jamais un rendement aussi élevé que cela ?

M. GIBBINGS : C'est exactement le point que je veux démontrer.

Le sénateur BRUNT : Éventuellement, ils seront tous ruinés.

Le sénateur ASELTINE : Clarke n'est-il pas allé plus loin et n'a-t-il pas établi la distinction entre les sols lourds et les sols légers ?

M. GIBBINGS : Oui, mais je n'ai pas ces données ici.

Le sénateur ASELTINE : Ce renseignement fut communiqué par le ministre de l'Agriculture à la Chambre des communes au cours d'un débat.

M. GIBBINGS : Je le pense, en effet.

Le sénateur BRUNT : Si ces chiffres sont exacts, à la longue, tous les cultivateurs de la région de Kindersley seront ruinés.

M. GIBBINGS : C'est en effet ce qu'il dit. Il ajoute : la situation du petit cultivateur paraît presque désespérée. On appelle « petit cultivateur » celui qui a moins de 480 acres en culture.

Le sénateur BRUNT : Examinons ce point. Sur les 480 acres en culture, combien d'acres sont en jachère et combien sont ensemencées ? 240 acres pour chaque partie ?

M. GIBBINGS : En général, dans cette région, la moitié de la ferme est en jachère. Tout cultivateur qui a une ferme en culture de moins de 480 acres est classé dans la catégorie des « petits cultivateurs ». Le prix de revient par acre est établi d'après les prix actuels. Il dit que le rendement disponible par acre dans la région en question est de 17 boisseaux, soit 10 boisseaux de moins qu'il faudrait pour payer les frais de production. En d'autres termes, il a estimé les frais de production à $27 par acre et il dit que le rendement est inférieur de 10 boisseaux au rendement moyen qu'il faudrait pour récupérer le coût de la production.

Le sénateur BRUNT : Il a pris comme base le prix de $1 par boisseau à la ferme, j'imagine ?

M. GIBBINGS : Il parle du coût de la production par acre.

Le sénateur STAMBAUGH : Parlez-vous de dollars ou de boisseaux ?

M. GIBBINGS : Je vais lire ce qu'il a dit :

> La situation actuelle du petit cultivateur est presque désespérée. Toute ferme de moins de 480 acres est classée parmi les « petites fermes ». Dans ce cas, il est nécessaire d'établir le prix de revient par acre pour arriver à la somme nécessaire à la récupération des frais de production aux prix actuels. Le rendement disponible moyen de la région en question est de 17 boisseaux, soit 10 boisseaux de moins qu'il faudrait pour récupérer les frais de production.

Je conviens qu'il doit manquer quelque chose à cette phrase, car elle n'est guère intelligible. J'ai calculé rapidement, en marge de cette assertion, que 63 p. 100 des détenteurs de permis dans l'ouest du Canada ont des fermes de 300 acres ou moins. Et il parle de fermes de 480 acres.

Le sénateur BRUNT : Je songe aux cultivateurs de la région de Rosetown, par exemple, qui ont des fermes de quatre sections. Leurs frais de production ne sont sûrement pas aussi élevés que cela, n'est-ce pas ?

M. GIBBINGS : La plus grande partie de la région de Kindersley est un sol argileux lourd.

Le sénateur BRUNT : Comme la région de Rosetown.

M. GIBBINGS : Semblable au sol de la région de Rosetown. Mais tous les cultivateurs inclus dans cette étude ne sont pas de cette région.

Le sénateur BRUNT : Il n'y a pas le moindre doute que le prix de revient d'un boisseau de blé est moins élevé sur les grandes fermes.

M. GIBBINS : Oui. Permettez-moi de lire un autre passage du rapport de Jim Clarke :

> En général, nous admettons que le petit cultivateur est en face d'un problème spécial. Examinons le cas du grand producteur de grain. Dans notre analyse, nous avons établi la superficie de sa ferme à plus de 960 acres en culture. En 1956 et 1957, les fermes de cette catégorie avaient en moyenne 667 acres en culture.
>
> Les frais de production se sont élevés en moyenne dans leur cas à $23 par acre en culture. Une récolte disponible de 18 boisseaux par acre est nécessaire pour défrayer ces frais de production. Même avec un tel rendement, la moitié seulement des grandes fermes récupéreraient le coût de la production et une bien plus faible proportion des petites fermes le pourraient. Il est peu probable que l'on obtienne un tel rendement moyen, car il dépasse de 2 boisseaux par acre le rendement réel moyen de la région.

Le sénateur BRUNT : Pensez-vous que si le prix du blé n'augmente pas, les cultivateurs de l'Ouest seront éventuellement acculés à la faillite ?

M. GIBBINGS : Les plus grands attraits économiques extérieurs finiront par provoquer la désertion d'un grand nombre de fermes.

Le sénateur HAIG : On le constate déjà.

M. GIBBINGS : Oui, mais ce ne sera pas du nouveau. En 1936, on comptait 142,000 cultivateurs dans la Saskatchewan; en 1956, il n'y en avait plus que 112,000.

(Plus tard)

M. GIBBINGS : J'aimerais à corriger ma déclaration au sujet du nombre de cultivateurs de la Saskatchewan. En 1956, il n'y en avait plus que 103,000, et non pas 112,000 comme je l'avais dit.

Le sénateur CROLL : Et la production augmente ?

M. GIBBINGS : Oui.

Le PRÉSIDENT : L'heure avance et le Sénat doit se réunir à 11 heures. Le sénateur Euler demande la parole depuis 15 minutes. Je lui passe la parole. Le sénateur Smith le suivra, puis nous ajournerons la séance.

Le sénateur EULER : Le témoin nous dira-t-il s'il est juste de conclure de son exposé que les producteurs de blé demandent une nouvelle subvention tirée du trésor public, aux dépens des contribuables en général ? Pense-t-il qu'une telle chose serait dans l'intérêt national tout aussi bien que dans l'intérêt des cultivateurs de blé de l'ouest du Canada ?

M. GIBBINGS : Nous demandons que la question soit mise à l'étude. Nous soutenons que l'industrie du blé est importante, non seulement pour les cultivateurs, mais pour le Canada tout entier. Quelques-unes de nos propositions exigeraient des déboursements du trésor public, mais d'autres n'en demanderaient pas. Le mode des deux prix de vente n'imposerait aucun fardeau aux contribuables. Les consommateurs en paieraient le coût.

Le sénateur SMITH *(Queens-Shelburne)* : Avez-vous calculé le coût total de l'adoption de vos propositions ?

M. GIBBINGS : Pas en dollars. Nous avons calculé ce qu'elles représenteraient en cents par boisseau.

Le sénateur SMITH *(Queens-Shelburne)* : Pourriez-vous faire la multiplication et nous dire approximativement quelle somme est en jeu ?

M. GIBBINGS : J'ai fait ce calcul mentalement et il me faudrait le vérifier. Mais si vous prenez le mémoire comme base, vous pourrez le calculer vous-même. Si je me souviens bien, le montant en jeu serait à peu près l'équivalent des paiements de déficience que nous avions demandés au sujet des premières campagnes agricoles.

Le sénateur SMITH *(Queens-Shelburne)* : Je vous poserai une autre question. Si l'on acceptait vos propositions, pensez-vous qu'il serait également dans l'intérêt national d'accorder les mêmes avantages à l'industrie de la pêche, par exemple, et à celle de la pâte de bois ?

M. GIBBINGS : Oui, si leur cause est aussi juste que la nôtre.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Gibbings, je vous remercie au nom des honorables sénateurs.

Le Comité s'ajourne.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

CANADA
JAN 7 1960

DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ PERMANENT DES
FINANCES
sur les dangers d'inflation au Canada

Fascicule 10

SÉANCE DU JEUDI 9 JUILLET 1959

Président: L'HONORABLE CLARENCE V. EMERSON

TÉMOIN:

M. James E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada

APPENDICES

B. Mémoire présenté par *The Trust Companies Association of Canada*
C. Mémoire présenté par M. H. B. Style, président de *John Inglis Company Limited*

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21568-1—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs:

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(*Halifax-Nord*)
Connolly
(*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—50.

*Membre *ex officio*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, mardi 28 avril 1959.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable sénateur Wall, appuyé par l'honorable sénateur Leonard:

Que le Comité permanent des finances reçoive instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion est mise aux voix.

Les sénateurs se prononcent comme il suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird
Basha
Beaubien
Bois
Boucher
Bradette
Connolly (*Halifax-Nord*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Euler
Farquhar
Gershaw
Golding
Grant
Hodges
Hugessen
Isnor
Jodoin
Lambert
Lefrançois
Leonard
Macdonald
McGrand
Petten
Pouliot
Pratt
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith (*Kamloops*)
Smith (*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Westmorland*)
Vaillancourt
Veniot
Wall
Woodrow—40.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine
Brunt
Buchanan
Emerson
Gladstone
Haig
Higgins
Horner
MacDonald
Méthot
Pearson
Quinn
Sullivan
White—14.

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

21568-1—1½

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 9 juillet 1959.

En conformité de la motion d'ajournement et de l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à neuf heures et demie du matin.

Présents: les honorables sénateurs Emerson (*président*), Aseltine, Bouffard, Brunt, Buchanan, Burchill, Connolly (*Ottawa-Ouest*) Crerar, Dupuis, Euler, Golding, Haig, Higgins, Lambert, Leonard, Macdonald, Robertson, Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Turgeon, Vaillancourt et Woodrow—22.

Aussi présents: les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

M. James Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, est entendu.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Woodrow, il est décidé que les mémoires présentés par *The Trust Companies Association of Canada* et par M. H. B. Style, président de *John Inglis Company Limited,* seront publiés comme appendice B et appendice C à la fin du présent compte rendu.

La suite de l'examen de l'ordre de renvoi est remise à une autre séance.

A onze heures du matin, le Comité s'ajourne, pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Certifié conforme.

Le chef adjoint de la Division des comités,
John A. Hinds.

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, le jeudi 9 juillet 1959.

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des Finances, chargé d'étudier la menace d'inflation au Canada, se réunit à neuf heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Clarence V. Emerson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je désire d'abord vous informer que le Comité a reçu deux mémoires; je me propose de demander qu'ils soient versés au compte rendu. Un de ces documents m'a été adressé et l'autre a été envoyé au sénateur Leonard; l'un vient de la *Trust Companies Association of Canada*, l'autre du président de la société John Inglis. Quelqu'un veut-il proposer qu'ils soient imprimés en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

Le sénateur WOODROW: Je le propose, monsieur le président.

(Voir à l'appendice B le mémoire de la *Trust Companies Association of Canada.*)

(Voir à l'appendice C le mémoire de M. H. B. Style, président de la *John Inglis Co. Ltd.*)

Le sénateur TAYLOR (*Norfolk*): Monsieur le président, avant que nous passions à l'ordre du jour, je voudrais apporter une rectification au fascicule nº 8 des délibérations du Comité, celui du jeudi 25 juin. A la page 379, on m'attribue certains commentaires et certaines questions; il y a eu confusion de personnes. Ces questions ont été posées par le sénateur Fraser; il faudrait donc substituer son nom au mien.

Le PRÉSIDENT: Je m'en souviens parfaitement; nous verrons à ce que cette rectification soit faite, sénateur Taylor.

Le sénateur HAIG: Nous nous en souvenons tous.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous en sommes à la dernière réunion du Comité des finances sur la question à l'étude. Nous sommes heureux d'avoir parmi nous en cette occasion un témoin très distingué. Sans plus de préambule, j'invite M. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, à prendre la parole.

M. James E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada: Merci. Je n'ai pas de mémoire officiel à soumettre à votre Comité, monsieur le président. J'ai suivi à distance certaines des très intéressantes dépositions qu'on vous a communiquées ainsi que les discussions auxquelles elles ont donné lieu, mais je dois avouer que je n'ai pas pu lire ces documents dans le détail. Il se peut donc que je ne sois pas au courant de certaines des propositions et idées qui vous ont été exposées.

Vous voulez, j'imagine, que je vous parle de la situation de la banque centrale du Canada par rapport au grand problème de l'inflation que vous avez entrepris d'étudier.

Lorsque j'ai des observations à faire sur ce sujet, je commence toujours par me reporter directement à la loi. Lorsque la Banque du Canada a été établie par le Parlement, en 1934, la loi renfermait un préambule qui définit

les buts de la banque centrale et qui, à mon sens, sert réellement de guide quant aux objectifs vers lesquels doit tendre cette institution. Voici ce que dit ce préambule:

"Considérant qu'il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour régler le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, pour contrôler et protéger la valeur extérieure de l'étalon monétaire national et pour mitiger, par son influence, les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi de la main-d'œuvre, autant que possible dans le cadre de l'action monétaire, et généralement de favoriser la prospérité économique et financière du Dominion."

Il est évident, je pense, que les initiateurs de la Banque, que les juristes qui ont rédigé la loi et que les membres du Parlement de l'époque ne s'attendaient pas que la Banque puisse faire des miracles ni qu'elle cumule toutes les fonctions sur la scène économique. Une certaine tâche lui était assignée, celle de contrôler la masse monétaire; dans l'exercice de cette fonction, elle devait faire en sorte que ce contrôle ait des résultats bienfaisants sur l'ensemble de l'économie et sur les divers secteurs de l'activité économique partout au pays. Mais il n'est dit nulle part qu'elle pourrait exercer une maîtrise absolue ni qu'il lui serait possible, par des mesures monétaires, de réaliser un certain niveau quant à l'embauche, aux prix ou à la production. Indiscutablement, elle peut dans une large mesure atténuer les fluctuations, comme l'indique la loi; la politique monétaire pourrait être orientée dans le sens de l'inflation; elle pourrait aggraver les fluctuations mais, bien entendu, elle doit servir plutôt à combattre l'inflation et du reste aussi la "déflation", de façon à freiner plutôt qu'à intensifier les hauts et les bas du cycle économique. La politique monétaire étend ses répercussions à d'autres domaines; non seulement elle influe dans une certaine mesure sur les prix mais aussi, par des voies indirectes, sur le niveau général d'activité économique. Elle peut être appliquée de façon à favoriser l'essor économique et l'établissement d'un niveau élevé d'embauche; il est concevable aussi qu'on puisse en obtenir les résultats opposés. Cela vaut, à mon avis, pour tous les pays du monde. La banque centrale doit, autant qu'elle le peut, tenir compte, dans son comportement, de facteurs multiples et non pas d'un seul élément, comme par exemple la stabilité des prix, quelle que soit l'idée qu'on se fasse de son importance. D'autre part, il arrive parfois qu'un de ces éléments,—prenons encore comme exemple la stabilité des prix, —semble mériter une attention plus soigneuse et plus immédiate; dans ces circonstances, la Banque centrale doit, à mon sens, accorder à ce moment-là à cet élément une certaine priorité par rapport aux autres.

Je fais part de toutes ces considérations parce que, parfois, au cours de discussions publiques un peu partout, on semble avoir l'impression qu'une banque centrale peut faire des miracles et que, si seulement elle possédait les pouvoirs voulus ou si elle était dirigée avec assez de compétence, elle pourrait assurer au pays un état perpétuel de plein emploi et de stabilité des prix, quel que soit le comportement des autres secteurs d'activité. Bien sûr, vous seriez les premiers à rejeter pareilles idées. Beaucoup d'autres organismes partout au pays, aux échelons tant fédéral que provincial-municipal de même que dans le secteur privé et au niveau de l'activité économique habituelle du citoyen moyen, exercent une très importante influence sur l'activité économique, l'embauche et les prix. Il faut espérer que tous ces éléments seront orientés dans la pleine mesure possible vers l'objectif commun, c'est-à-dire l'établissement d'un niveau élevé d'embauche et la croissance économique la plus rapide compatible avec la stabilité des prix.

A propos de la nécessité de surveiller le niveau des prix au Canada et d'orienter la politique monétaire dans le sens de leur stabilisation, je voudrais souligner un point qui, je pense, crève les yeux de tous et que le professeur

Knox, dans le mémoire remarquablement intéressant par lequel il a amorcé la discussion, n'a fait que mentionner, parce qu'il n'avait pas le temps d'entrer dans les détails.

Je n'entends pas m'étendre sur le sujet mais je tiens à signaler en particulier les répercussions des conditions économiques extérieures sur notre propre économie, c'est-à-dire les effets, sur nos produits, de changements survenant sur les marchés du monde, ainsi que divers éléments du monde extérieur, et surtout du milieu américain, qui influent sur le rythme de notre activité économique et sur le niveau des prix au Canada.

Si je mentionne ce fait ce n'est pas simplement pour indiquer qu'une part de la responsabilité à cet égard échappe à notre propre autorité, mais plutôt pour faire comprendre quelles en sont les répercussions sur notre propre activité.

Si les prix ailleurs, en particulier aux États-Unis, montent ou baissent appréciablement, les prix canadiens auront fortement tendance à suivre, que des éléments intérieurs jouent ou non dans le sens d'une modification des prix. Ce mouvement se communiquera au marché canadien par l'échange de monnaie étrangère contre de la monnaie canadienne et par le calcul du prix canadien équivalent pour une denrée importée qui doit être payée en monnaie d'un autre pays ou d'une denrée exportée qui doit être échangée contre une devise étrangère.

Dans l'administration de nos propres affaires, nous devons nous efforcer à tout le moins d'empêcher que notre niveau de prix ne varie plus que, mettons, celui des États-Unis. Il nous faut tâcher au moins d'éviter que des causes intérieures d'inflation ou de déflation ne se surajoutent aux causes extérieures.

Mais ce n'est pas tout. Peut-être ne pouvons-nous pas faire davantage mais j'espère que nous le pouvons. En particulier sur le plan de l'immédiat, je voudrais que nous puissions dans une certaine mesure nous prémunir contre les oscillations de prix qui surviennent à l'étranger. Quoi qu'il en soit, si la gamme de ces variations est vaste et si leur portée est étendue, nous devrions chercher jusqu'à un certain point à nous isoler afin que le relèvement ou le fléchissement des prix, exprimé en monnaie canadienne, ne soit pas aussi prononcé.

Cela ne serait possible pour un certain temps que si la valeur du dollar canadien, par rapport à ces autres devises, varie en sens inverse du mouvement des prix. Si les prix augmentent appréciablement aux États-Unis et si nous prenons des mesures pour empêcher une hausse des prix, nous ne pourrons y parvenir pour un certain temps que si le dollar canadien peut prendre de la valeur par rapport au dollar américain. Certaines gens, pour des motifs très catégoriques, peuvent estimer que ce résultat n'est pas souhaitable, mais c'est à mon sens une condition essentielle si nous voulons être en mesure de nous protéger contre les variations de prix qui surviennent à l'étranger, en particulier aux États-Unis, parce que, jusqu'à un certain point, l'économie nord-américaine forme un tout et qu'elle est loin d'être aussi touchée par les événements extérieurs que peut l'être par exemple le Canada par les événements américains.

A l'intérieur du Canada, la portée des décisions de politique monétaire de la banque centrale ne dépasse pas certaines limites. Nous n'avons de rapports directs qu'avec les banques à charte. Nous mettons en circulation de la monnaie confiée par le public surtout aux banques à charte,—je parlerai d'autres institutions dans un instant,—et, à toutes fins utiles, ces dépôts bancaires sont considérés comme étant de la monnaie, aux termes de notre définition courante. Pour ce qui est du volume de l'argent en circulation et des dépôts aux banques à

charte, la banque centrale peut évidemment influer sur l'activité des banques à charte dans le domaine du crédit mais non pas nécessairement sur l'activité des autres organismes.

Même les banques à charte ont en tout temps une très grande latitude, car même si la somme globale de leurs dépôts et de leur actif était constante, ou même si elle diminuait, elles pourraient effectuer le transfert de sommes très considérables, d'une forme de prêts ou de placements à une autre forme de prêts ou de placements. Nous en avons l'exemple le plus frappant lorsque, ayant en porte-feuille des obligations de l'État en abondance, elles veulent accroître leurs prêts commerciaux ou personnels; il leur suffit alors de trouver des acheteurs pour ces obligations et de prêter les fonds que cette vente rapporte. Mais l'argent, ou son équivalent, se présente sous bien d'autres formes et beaucoup d'autres institutions acceptent des dépôts. Beaucoup d'autres organismes dispensent le crédit et, parmi eux, un grand nombre acceptent les dépôts. Il y a plusieurs autres catégories de valeurs; les billets à courte échéance des établissements qui financent les ventes à tempérament, les titres financiers des grandes sociétés, les billets à ordre mis en circulation sont, de toute évidence, l'équivalent de la monnaie. Ils peuvent représenter, au total, une somme très importante et influer sensiblement sur le rythme des dépenses à l'intérieur du pays, mais ils ne sont assujétis directement à aucune réglementation de la banque centrale ni, du reste, à beaucoup de réglementation de la part de qui que ce soit.

Je crois qu'il a été question ici, à votre Comité, des rapports entre la masse monétaire et le rythme des dépenses, qu'on appelle parfois la vélocité de circulation. Il saute aux yeux qu'un certain volume de monnaie sous forme de dépôts bancaires peut demeurer plus ou moins inactif et n'être pas dépensé, mais cet argent peut aussi être dépensé rapidement s'il passe entre les mains de quelqu'un d'autre qui le dépense ou le prête. Un simple coup d'œil sur le chiffre concret de l'argent en circulation ne renseigne donc pas beaucoup sur le rythme de circulation de cet argent. Il faut aussi tenir compte de ce rythme ou, si l'on veut, de la vélocité de circulation de l'argent. Or nous ne sommes guère renseignés là-dessus. C'est un domaine où il est certes très difficile d'exercer quelque influence.

L'activité des autres institutions de crédit, au chapitre des avances de crédit et de l'acceptation des dépôts, est un autre élément,—un élément très important,—de la vélocité de circulation monétaire. Cette activité peut parfois s'étendre très largement,—même quand les banques à charte sont assujéties à des restrictions ou s'imaginent qu'elles le sont,—par rapport au volume de crédit qui peut être disponible. Même si la masse monétaire n'augmente pas, ou peut-être même quand elle diminue, l'activité de ces autres organismes peut augmenter très appréciablement et il se peut qu'on veuille contrôler ou réglementer la masse monétaire pour compenser sa vélocité de circulation.

Il se peut aussi qu'on manque d'instruments ou de méthodes efficaces à cette fin; c'est probablement le cas non seulement chez nous mais dans la plupart des autres pays où l'initiative privée est le principal mobile économique.

Si l'on cherche réellement à exercer un contrôle,—je ne le préconise pas, j'expose simplement le problème,—ou une forte influence sur le volume global de l'argent dépensé à l'intérieur du pays, il faudra, au lieu de s'en tenir exclusivement aux banques à charte, trouver moyen d'influer, par la stabilisation ou la contraction, sur les autres institutions de crédit et sur diverses commodités particulières de crédit qui peuvent stimuler les dépenses et donner aux gens l'impression qu'ils sont au-dessus de leurs affaires, qu'ils ne doivent pas se gêner pour emprunter afin de se lancer dans des entreprises qui réussiront et leur seront profitables, ils en sont sûrs. En effet, prises en bloc, ces entreprises peuvent représenter une masse globale beaucoup trop lourde pour l'économie.

Nous en avons encore beaucoup à apprendre, j'en suis sûr, à propos de ces problèmes et des mesures à prendre, au besoin; assurément, on ne posséde encore ni les moyens ni les méthodes nécessaires pour s'y attaquer.

La plupart de mes observations rendent peut-être un son négatif. Je ne voudrais pas nier que nous sommes munis de certains pouvoirs, que la banque centrale, qui contrôle ce que nous avons appelé la masse monétaire, peut faire agir son influence, et que d'autres organismes et institutions, de même que la politique fiscale du gouvernement fédéral, les excédents ou les déficits budgétaires de l'État, la méthode de rajustement de la dette publique, les changements possibles aux lois fiscales qui, bien entendu, sont tout à fait étrangères à mon domaine, ainsi que tous les divers organismes provinciaux peuvent jouer un grand rôle. Je suppose que notre but à tous est d'assurer la prospérité dans son sens le plus large et de favoriser autant que possible l'essor économique et un haut niveau d'emploi pour le présent, tout en évitant l'instabilité des prix non seulement parce que cette instabilité, si elle est de grande envergure, peut nous causer beaucoup de tort à tous mais parce que la stabilité des prix est, à mon avis, la condition essentielle d'un essor économique sain et soutenu.

J'en ai sans doute dit assez en guise d'introduction.

Le PRÉSIDENT: Merci infiniment, monsieur Coyne. Vos remarques étaient très instructives; je vais maintenant donner la parole aux honorables sénateurs qui auraient des questions à vous poser.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, le moment est venu, je suppose, de se lancer dans la mêlée, mais auparavant je voudrais féliciter M. Coyne de son exposé, le remercier d'être venu ici et lui dire que tous nous nous rendons compte de la lourde responsabilité que comporte le poste très important qu'il occupe. Nous convenons tous, j'en suis sûr, qu'il s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand soin et la plus grande compétence; nous voulons l'aider à supporter ses charges onéreuses et, d'autre part, nous lui serions reconnaissants de l'aide qu'il pourra nous apporter dans l'étude d'une question manifestement d'intérêt public.

Je voudrais revenir sur deux ou trois points qu'ont abordés d'autres témoins. Bien que les observations générales de M. Coyne aient porté dans une certaine mesure sur les points qu'il veut traiter en réponse à des questions, je suppose qu'il vaut mieux sans doute l'interroger directement là-dessus.

On me permettra, j'imagine, de verser au compte rendu un passage du rapport de 1958 de la Banque du Canada qui porte sur une des questions que nous avons débattues. Ce passage se trouve à la page 9; autant vaut le consigner au compte rendu, je crois. M. Coyne a parlé dans le même sens ici mais cette déclaration, bien qu'elle soit du domaine public, mérite d'être répétée. Il a dit:

> A mon avis, la politique monétaire devrait renforcer et réaffirmer sa détermination de rester fidèle aux principes fondamentaux de la monnaie saine. Le plus grand obstacle au bon fonctionnement de la politique monétaire est peut-être la propagation de la théorie qui veut que les démocraties ne peuvent jouir à la fois d'un haut niveau d'emploi et de prix stables, qu'elles doivent inéluctablement choisir entre le chômage et l'inflation, qu'un haut niveau d'emploi ne peut être réalisé qu'à la condition de tolérer ou même de créer délibérément une certaine mesure d'inflation. Je suis sûr que ces idées sont fondamentalement erronées.

la plupart d'entre nous voudraient, j'en suis sûr, que le Comité fasse sienne cette déclaration; M. Coyne en serait heureux, j'en suis convaincu.

M. COYNE: Oui.

Le sénateur LEONARD: Pour en venir au point précis du témoignage de M. Muir, je me reporte au fascicule 7 du compte rendu de nos délibérations. Il pose la question: "Sommes-nous outillés pour combattre l'inflation?" Puis, il ajoute:

> A la première question, il faut répondre "oui" sans hésitation. Nous avons ce qu'il faut pour prévenir l'inflation. La Banque du Canada exerce un contrôle absolu sur la masse monétaire qu'elle peut en tout temps modifier en apportant des changements aux réserves liquides des banques à charte. Sauf dans de rares cas sans importance, l'inflation coïncide toujours avec une augmentation de la masse monétaire ou avec l'accélération de la circulation de la monnaie.

Avez-vous quelque chose à ajouter à cela, monsieur Coyne?

M. COYNE: Permettez-moi de dire pour commencer que le mémoire de M. Muir était, à mon avis, remarquable. Sur un ou deux points, je ne suis pas entièrement d'accord avec lui mais, sur le sujet qui nous occupe, je souligne ses derniers mots: "...de la masse monétaire ou avec l'accélération de la circulation de la monnaie". Je vous ai déjà longuement entretenu de ce sujet. Il n'a fait que l'effleurer. Il n'a peut-être pas voulu tenter de l'approfondir mais, à mon avis, c'est là le problème central de la politique monétaire: comment mesurer cette vélocité de la circulation ou comment influer sur elle. Je le répète, nous sommes loin d'exercer là-dessus un contrôle absolu et je doute que nous y arrivions jamais.

Le sénateur LEONARD: Évidemment, la vélocité de circulation a ses limites.

M. COYNE: Nous n'avons jamais trouvé la limite. Il peut être très dangereux de chercher à la déterminer. La plupart des périodes d'inflation, de fait, toutes les périodes d'inflation et de suractivité ont pris fin avant que la limite réelle de la vélocité de circulation soit atteinte.

Le sénateur LEONARD: Cette réserve apportée à la réponse de M. Muir, à savoir l'importance de la vélocité de circulation, est donc un élément dominant dans la lutte contre l'inflation?

M. COYNE: Oui.

Le sénateur LEONARD: Je voudrais passer maintenant à la déposition de M. G. Arnold Hart, président de la Banque de Montréal, qui porte davantage sur la situation actuelle. Son témoignage se trouve au fascicule 4; il déclare:

> Pour parler net, je dirais que le problème actuel serait beaucoup mieux compris par le grand public, ce qui serait avantageux pour tous les intéressés, si l'on avait moins tendance à s'excuser des niveaux actuels des taux d'intérêt ou à chercher à en expliquer la raison fondamentale. Il est nécessaire, je crois, d'admettre franchement que les taux d'intérêt actuels sont une conséquence inévitable d'une politique monétaire nationale adoptée dans l'intérêt national.

Auriez-vous l'obligeance de commenter ce passage?

M. COYNE: Je voudrais assurément que le public comprenne mieux et qu'il discute plus souvent ces questions. Votre Comité rend, de fait, un grand service au pays en stimulant la discussion non seulement parmi ses membres mais partout au Canada. Je ne comprends pas parfaitement ce que voulait dire M. Hart. Il est vrai, évidemment, que des ministres des Finances et d'autres membres du cabinet ont parlé de ces questions et, bien que je ne m'exprime pas souvent en public, le gouverneur de la Banque publie un rapport annuel, document économique assez volumineux qu'il serait sans doute profitable de lire plus fréquemment. La déclaration de M. Hart est un peu trop catégorique. A mon avis, le niveau des taux d'intérêt, en tout temps, reflète

forcément et naturellement le jeu de tous les éléments économiques qui sont à l'œuvre et de toutes les formes de politique gouvernementale, y compris le jeu de la politique monétaire. Je ne dirais pas cependant que la politique monétaire peut nécessairement fixer les taux d'intérêt au niveau où le voudrait celui-ci ou celui-là; loin de là. Une politique monétaire peut apparemment être conçue en fonction d'une réduction des taux d'intérêt si l'on fait acheter par la banque centrale une forte tranche d'obligations du gouvernement sur le marché. Mais cela pourrait semer la panique et amener la population à se défaire de ses obligations de l'État; avec le temps, cela pourrait également mener à l'inflation et, lorsqu'un état réel d'inflation existe, les taux d'intérêt montent fatalement, quoi qu'on fasse pour les contenir.

Je ne crois donc pas que la politique monétaire à elle seule puisse entraîner des fluctuations des taux d'intérêt bien qu'elle exerce une certaine influence, à certains moments plus qu'à d'autres.

Le sénateur LEONARD: M. Edmison, de la Chambre canadienne de Commerce, a parlé des fonctions diverses de la Banque du Canada. L'une de ces fonctions consiste à administrer la dette de l'État, une autre à jouer le rôle d'agent fiscal du gouvernement. La Banque dirige également la politique monétaire du Canada. Si l'on songe en particulier au fait qu'elle a dû l'an dernier financer le déficit en espèces du gouvernement, administrer l'emprunt de conversion et diriger en même temps notre politique monétaire, on peut conclure qu'il peut y avoir ou qu'il y a effectivement conflit d'intérêt entre ces trois fonctions que cumule la Banque et que cela peut être pour elle une cause d'embarras.

Qu'en pensez-vous?

M. COYNE: On dit que la Banque du Canada gère la dette de l'État mais cette expression est peut-être mal comprise. La loi exige que nous tenions à jour le bilan de la dette publique et que nous nous chargions des dispositions concrètes nécessaires pour l'émission de nouvelles obligations ou pour le rachat de celles qui arrivent à échéance; nous jouons habituellement le rôle d'agent du ministre des Finances en communiquant ses offres de nouvelles émissions au public acheteur, aux courtiers en placements et aux banques. Mais cela n'influe pas nécessairement sur nos décisions dans le domaine monétaire ni sur la ligne de conduite du ministre des Finances touchant la gestion de la dette publique. Dans la pratique, au Canada, le ministre et le ministère des Finances se tiennent habituellement en contact étroit avec la banque centrale; du brassement de nos idées et des leurs résulte souvent une sorte de compromis qui peut se refléter dans la ligne de conduite suivie à l'égard de la gestion de la dette. Mais cela n'arrive pas fatalement. Ainsi, le cabinet peut prendre une décision qu'aucun de ses conseillers ne lui a suggérée; c'est une décision du gouvernement ou du ministre suivant le cas, et il doit en assumer la responsabilité, quelle que soit la source d'où lui est venue cette idée. Je ne crois pas qu'il y ait conflit en pareil cas.

On a dit aussi que la banque centrale est tenue d'aider le gouvernement quand il a besoin d'argent, c'est-à-dire que, si le gouvernement est en déficit et ne peut trouver de fonds nulle part ailleurs, il peut demander l'aide de la banque centrale. Or l'assistance fournie en pareilles circonstances pourrait aller à l'encontre des buts les plus louables de la politique monétaire. C'est possible.

En définitive, si le gouvernement national déclarait qu'il n'a pas d'argent pour payer ses comptes ou pour racheter des titres à l'échéance, la banque centrale devrait, j'imagine, empêcher qu'il ne manque à ses obligations. D'une façon ou d'une autre, cet événement ferait l'objet de la publicité la plus tapageuse et le gouvernement aurait à prendre la décision qu'il jugerait la plus opportune. Mais ce cas extrême ne s'est jamais présenté et ne se présentera jamais non plus, j'imagine.

Crtaines gens font état de ce qui s'est passé l'an dernier à l'égard surtout de l'Emprunt de conversion mais aussi à l'égard d'autres formes de financement public. La banque centrale était d'avis que, vu la nature de ses fonctions, sa participation aux opérations effectuées l'an dernier était de mise. Le gouvernement n'a rien exigé et n'a exercé aucune pression; puisque ces opérations étaient du domaine de la banque centrale, son concours était approprié. La banque centrale doit se préoccuper de l'état du marché des obligations publiques, peu importe que l'État déclare un déficit ou un excédent, étant donné que les opérations de la banque centrale sur le marché des valeurs, y compris le financement des bons du Trésor, représentent pour elle le moyen le plus efficace et le moins violent d'appliquer sa politique monétaire. Or cela lui devient impossible si le marché des obligations publiques cesse de fonctionner ou s'il est en très mauvais état.

Au nom de la Banque, j'accepte donc personnellement la pleine responsabilité des mesures que nous avons prises dans ce domaine l'an dernier.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, j'ai une question à poser à propos des attributions du comité selon lesquelles nous sommes censés faire enquête sur la menace d'inflation.

Le témoin pourrait-il nous dire si, à son avis, la menace d'inflation est devenue une réalité et où se trouve la ligne de démarcation entre une menace et un état réel d'inflation? Sommes-nous en période d'inflation en ce moment; la menace s'est-elle transformée en une inflation réelle qu'il nous faut tenter d'enrayer?

M. COYNE: Il y a menace d'inflation et cette menace comporte un danger possible en une période d'activité économique croissante, si elle s'accentue à mesure que nous approchons du plein emploi, sans que l'expansion du crédit et des commodités offertes au public pour l'accroissement de ses dépenses soit en même temps ralentie. L'an dernier, même au cours d'une période de régression au début de l'année, on redoutait beaucoup trop l'inflation, à mon avis. Cette crainte s'est quelque peu calmée, mais la lutte en vue de contenir certaines forces inflationnistes possibles n'est pas terminée et ne le sera peut-être jamais. Ce combat se poursuivra peut-être indéfiniment.

Aux États-Unis, vous le savez, on accorde une grande attention à ce problème. Un comité du cabinet, appelé Comité du cabinet sur la stabilité des prix en vue de l'expansion économique, a été établi; à la fin de juin, il a soumis au président un rapport provisoire où il est dit que "de l'avis unanime du Comité, notre économie se trouve à un tournant critique et des mesures immédiates sont nécessaires pour prévenir l'inflation et pour assurer à l'économie un essor et un progrès sains et soutenus".

Ce rapport a été communiqué par la Maison Blanche le 21 juin. On y proposait diverses mesures jugées nécessaires dans les circonstances actuelles, par exemple la suppression de la limite maximum à l'égard des taux d'intérêt sur les obligations. J'ai confiance que les Américains finiront par triompher de ces difficultés mais en ce moment ils discutent beaucoup cette question et y réfléchissent profondément. S'il y a menace d'inflation là-bas, elle ne peut manquer de dépasser les frontières et de nous atteindre, ne fût-ce que par contagion.

Le sénateur LAMBERT: La banque centrale peut-elle définir une norme ou une formule qui permette de tirer la ligne entre une menace et un état réel d'inflation et de préciser où s'arrête le danger? La difficulté, je crois, c'est de savoir où se trouve la ligne de démarcation entre l'inflation réelle, le danger d'inflation, ses répercussions et un sain essor économique.

Il est difficile de répondre à cette question, j'en suis convaincu, mais quand on y réfléchit, on s'arrête en particulier à une observation qui a été formulée à propos du contrôle immédiat, à l'avenir, de la circulation monétaire et du crédit.

Sauf erreur, la banque centrale contrôle déjà la circulation monétaire mais une pression s'exerce dans le sens d'une augmentation de la masse monétaire et du crédit et j'imagine que les banques à charte et les sociétés de crédit sont la première ligne de contact. Je suppose que c'est la demande publique qui est à l'origine des réclamations de plus en plus pressantes, formulées au Parlement, en faveur du crédit et de l'accroissement de la masse monétaire. Dans quelle mesure l'accélération de cette demande est-elle attribuable à la concurrence que se livrent les banques à charte en ce moment? Autrement dit, cette demande est-elle née spontanément chez la population qui veut dépenser, ou est-elle encouragée et accentuée par diverses institutions dont la banque centrale pourrait, je suppose, au besoin, modérer l'activité?

M. COYNE: Vous pourriez parler de "certaines" institutions, expression d'une très vaste portée, plutôt que des banques à charte. C'est surtout une question de demande publique mais il y a certaines institutions,—probablement pas les banques à charte, règle générale,—qui stimulent cette demande par la réclame et par d'autres moyens. Certaines gens estiment peut-être que c'est une bonne chose. Pour ce qui est de votre premier point, je ne crois pas que la banque centrale doive se prononcer sur la question de savoir s'il y a ou non menace d'inflation, si nous avons franchi la ligne de démarcation et si nous la franchirons de nouveau en sens inverse. Cela déborde les cadres de la politique monétaire et d'autres que nous ont le droit d'exprimer leurs vues à ce sujet. La banque centrale n'est pas la fontaine de toute sagesse et elle serait gênée dans ses mouvements si elle s'engageait trop à fond sur ce terrain.

Le sénateur MACDONALD: Puis-je poser une question qui s'apparente quelque peu à celle du sénateur Leonard? Au début de ses observations, il s'est reporté au rapport annuel de la Banque du Canada, à un passage où l'on rapporte qu'au dire de certains l'inflation serait nécessaire pour atteindre un haut niveau d'emploi, et ainsi de suite. Je dois commencer par dire qu'une certaine école chez les économistes estime qu'une inflation dite rampante n'est pas mauvaise. Le passage qu'a lu le sénateur Leonard exclut-il l'inflation rampante? Je voudrais savoir ce que vous pensez de ce genre d'inflation.

M. COYNE: Disons d'abord qu'à mon avis l'inflation rampante n'a jamais pu et ne pourra jamais se maintenir longtemps, soit qu'elle se transforme en inflation galopante ou qu'elle mène à un effondrement et reprenne ensuite sa marche en sens inverse. L'inflation n'est ni souhaitable ni profitable, à mon avis. Là comme ailleurs, c'est affaire de bon sens et votre opinion, messieurs, vaut assurément la mienne ou celle de n'importe quel économiste.

Le sénateur BRUNT: Voyez-vous quelque inconvénient à nous expliquer comment le taux d'intérêt sur les bons du Trésor est fixé chaque semaine?

M. COYNE: C'est bien simple,—par soumissions scellées. Le ministre indique la somme qu'il veut obtenir de la vente de bons du Trésor.

Le sénateur BRUNT: Pouvez-vous donner un exemple concret?

M. COYNE: Oui. Les offres sont reçues des banques, des courtiers en valeurs et de la Banque du Canada. Dans chacune de ces offres, on exprime le désir d'acheter une certaine quantité de bons, s'il y en a à vendre, à tel ou tel prix. Ces offres sont scellées dans une enveloppe et ne sont communiquées à personne, pas même à la Banque du Canada, jusqu'à ce que toutes les soumissions aient été reçues et ouvertes par un représentant du ministre des Finances en présence de plusieurs témoins. Le ministre accepte les soumissions les plus élevées qui comportent le taux d'intérêt le plus bas jusqu'à ce qu'il ait obtenu tout l'argent qu'il a demandé. Toutes les autres offres sont rejetées.

Le sénateur BRUNT: Arrive-t-il parfois que l'offre de la Banque du Canada ne soit pas acceptée?

M. COYNE: Oui, cela arrive.

Le sénateur BRUNT: Autrement dit, ce sont parfois les banques à charte et non la Banque du Canada qui ont déterminé le taux d'intérêt des billets du Trésor?

M. COYNE: Mais les banques à charte sont loin d'être les seules à présenter des offres.

Le sénateur BRUNT: Oui, j'ai eu tort de parler des banques; je voulais dire les soumissionnaires autres que la Banque du Canada.

M. COYNE: Oui, parfois mais pas toujours.

Le sénateur BRUNT: Y a-t-il des restrictions quant à la quantité de bons du Trésor qu'on peut offrir d'acheter? Une institution, ou un courtier, peut-elle faire une offre pour la totalité des billets?

M. COYNE: Oui, si elle pense avoir assez d'argent pour les payer.

Le sénateur BRUNT: Et la Banque du Canada le peut, elle aussi, si elle le désire?

M. COYNE: Oui.

Le sénateur BRUNT: Et le taux a parfois été fixé sans qu'on tienne compte de l'offre de la Banque du Canada?

M. COYNE: En effet, sénateur.

Le sénateur BRUNT: Votre offre est donc placée sur le même pied que les autres?

M. COYNE: Oui.

Le sénateur BRUNT: J'avais entendu dire que vous soumettiez votre offre après les autres.

M. COYNE: Notre offre arrive peut-être la dernière; je n'en suis pas sûr.

Le sénateur BRUNT: Mais vous n'êtes pas au courant des autres offres?

M. COYNE: Non.

Le sénateur LEONARD: La Banque du Canada a-t-elle déjà enlevé la totalité des bons?

M. COYNE: Pas que je sache.

Le sénateur HAIG: J'ai une question à poser, monsieur le président. Si je dépose $5,000 auprès d'une banque à charte, elle me versera un intérêt de 3 p. 100.

M. COYNE: L'intérêt est, je crois, de 2¾ p. 100 pour les comptes d'épargnes.

Le sénateur HAIG: A l'heure actuelle, dans ma ville, des gens très sérieux offrent de payer 5½ p. 100 et garantissent le placement pour un, deux, ou jusqu'à concurrence de cinq ou six ans.

M. COYNE: Oui.

Le sénateur HAIG: L'argent se dirige de ce côté plutôt que du côté des banques. Dans quelle mesure cela peut-il influer sur l'inflation? Avant que vous répondiez, je rappelle que les banques ne peuvent exiger que 6 p. 100 quand elles prêtent de nouveau cet argent à leurs clients.

M. COYNE: En effet.

Le sénateur HAIG: Celui qui emprunte peut ensuite exiger n'importe quoi, c'est-à-dire le plus possible. Les établissements dont je parle font de la réclame à Winnipeg; ils exigent, je crois, un intérêt d'environ 7 p. 100 et offrent 5½ et, dans certains cas, 5¼ p. 100. C'est une de ces sociétés qui offre un taux d'escompte de 12 p. 100. Je le répète, elles offrent du 5½ p. 100 et sont financièrement solides. Elles prêtent à 7 ou 8 p. 100 et, pour les prêts à court terme, à 12 p. 100 peut-être. C'est vers ces établissements que l'argent se trouve canalisé, semble-t-il.

Le sénateur BOUFFARD: Presque toutes les sociétés de fiducie offrent de prendre un dépôt pour un temps déterminé à 5¼ et parfois 5½ p. 100. N'est-ce-pas exact, monsieur Coyne?

M. COYNE: Si certaines institutions offrent plus que les banques à charte ne jugent nécessaire de payer pour l'argent, il faut y voir un bel exemple de concurrence. Mais ces établissements n'accaparent pas tout l'argent. Depuis octobre dernier, le volume total des dépôts des banques à charte n'a pas augmenté; c'était impossible à moins que la Banque du Canada n'augmente son portefeuille d'obligations de l'État. Mais, dans ces limites, les épargnes, pour lesquelles l'intérêt est de 2¾ p. 100, ont augmenté appréciablement, tandis que les dépôts ne rapportant aucun intérêt ont diminué.

Le sénateur LEONARD: Pour mettre les choses au point, il convient d'ajouter qu'il existe une différence entre l'argent déposé et exigible à volonté, pour lequel on verse un intérêt de 2¾ p. 100, et l'argent prêté à 5¼ et 5½ p. 100 pour une période déterminée d'un, deux ou cinq ans, le taux étant fixé dans ce dernier cas par l'intérêt que rapportent d'autres valeurs, notamment les obligations du Canada.

M. COYNE: En effet.

Le sénateur HIGGINS: Monsieur Coyne, je ne suis qu'un modeste citoyen d'une petite localité; je n'ai jamais pénétré dans le riche et somptueux domaine de la haute finance ni cotoyé de magicien de la finance. Nous nous limitons aux choses simples. Ma question semblera peut-être innocente, car je n'ai pas les connaissances financières voulues pour bien comprendre les questions compliquées qu'on pose ici.

Jusqu'ici, on n'a pas donné de réponse satisfaisante à la question à laquelle je voudrais que vous répondiez maintenant. Je voudrais savoir s'il existe un rapport entre le relèvement général des salaires et l'inflation. Autrement dit, il y a eu de fortes augmentations de salaires, ces dernières années. C'est une vérité de La Palice, n'est-ce pas?

M. COYNE: Oui.

Le sénateur HIGGINS: Il y a eu aussi une forte augmentation du prix des denrées.

M. COYNE: Pas autant que dans le cas des salaires.

Le PRÉSIDENT: Pas de toutes les denrées.

Le sénateur HIGGINS: Des articles qui autrefois étaient du luxe, les automobiles par exemple, sont maintenant d'usage courant. Une maison coûte beaucoup plus cher qu'il y a quelques années.

Si vous préférez ne pas répondre, je n'insisterai pas.

M. COYNE: Sénateur Higgins, vous avez dit que vous ne pouviez poser qu'une question bien simple. Or votre question est très complexe.

Le sénateur HIGGINS: Il arrive aux petites gens d'aller au fond des choses.

M. COYNE: On avait l'habitude de se demander autrefois qui, de la poule ou de l'œuf, a précédé l'autre. Nous n'en aurons jamais fini avec la question de savoir si la majoration des salaires et des autres frais a obligé le producteur et le détaillant à hausser leur prix de vente ou si la hausse du prix de vente, conséquence d'une augmentation du prix de revient, a obligé les travailleurs à réclamer des relèvements de salaires.

J'hésiterais à m'engager dans une discussion, du moins sur ce point.

Le sénateur HIGGINS: J'en suis navré. Je dois me rendre à une autre réunion, monsieur le président, et je voulais simplement poser cette question avant de me retirer.

M. COYNE: Vous n'obtiendrez pas de réponse de sitôt, à mon avis.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Monsieur Coyne, vous avez parlé des institutions qui dispensent le crédit. Vous avez rangé les banques dans une catégorie, et les autres établissements,—sociétés de financement, de fiducie et de prêts,—dans une autre. Pouvez-vous dire, en gros, comment se répartit la clientèle entre les banques et les autres organismes?

M. COYNE: Il me faudrait consulter les dossiers. Vous voulez parler du chiffre d'affaires et d'autres éléments analogues, n'est-ce-pas?

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Oui.

M. COYNE: Tout dépend de la ligne de conduite que suivent les autres organismes, à savoir s'ils n'acceptent que les dépôts ou s'ils acceptent aussi les titres et les billets.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): La part des banques est plus importante, j'imagine?

M. COYNE: Oui, je le crois.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je voudrais revenir encore une fois à la déposition de M. Muir. Vous vous souvenez qu'il a parlé de contrôle; on lui a demandé, entre autres choses, si l'autorité fédérale a compétence pour imposer une réglementation. Je ne prétends pas qu'une réglementation soit souhaitable. De l'avis de M. Muir, il serait possible d'exercer un contrôle; vous avez parlé vous-même déjà, je crois, du contrôle que la banque centrale et les autorités fédérales exercent sur les banques à charte.

Nous nous sommes demandé s'il existe au Canada, sur le plan fédéral, d'autres pouvoirs permettant de surveiller ces autres institutions de crédit. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique déclare que l'autorité fédérale a compétence sur les banques et le système bancaire. Mettons qu'il soit nécessaire de contrôler un autre secteur, je ne crois pas qu'on puisse le faire d'Ottawa. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. COYNE: Non, c'est vous et les autres spécialistes des questions constitutionnelles qui devrez trancher la question.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Le problème ne s'est jamais posé, dans la pratique?

M. COYNE: Je ne crois pas qu'il ait jamais été sérieusement étudié.

Le sénateur EULER: Monsieur le président, le sénateur Lambert a posé une question à laquelle le témoin,—je ne le lui reproche pas,—n'a pas pleinement répondu, à mon avis, peut-être parce que la question ne lui allait pas. Bien que ce soit sur la menace d'inflation que portent les attributions du comité, le sénateur Lambert voulait savoir, et je voudrais savoir, moi aussi, si, de l'avis du témoin, nous avons atteint une période d'inflation réelle. Voilà pour une chose.

M. COYNE: Je regrette. La question comprenait plusieurs points et j'en ai peut-être manqué une partie. Ici encore il faut définir ce qu'on entend par l'inflation. Dans les termes de la définition la plus simple possible: l'indice général des prix, ou mieux encore, l'indice des prix aux consommateurs a-t-il augmenté? La réponse c'est que, depuis 12 mois environ, il n'a guère varié. Certains éléments de cet indice ont monté; d'autres, en particulier les prix des vivres et des produits agricoles, ont fléchi. Apparemment, les prix des denrées autres que les vivres ont tendance à ne pas baisser, même en période de régression. Cela comporte un danger, à savoir la possibilité que les prix de ces denrées continuent de monter et que les prix de certaines denrées alimentaires se mettent à monter lorsque la reprise économique prendra de l'élan. Certains de ces prix ont déjà augmenté. De plus, nous ne parlons ici que de prix de détail. Au niveau des prix du gros, il y a eu un certain fléchissement durant la régression, surtout dans le secteur des produits bruts, dont les prix ont fléchi dans certains cas. On dit qu'il y a excédent de la plupart des denrées. Le

passé nous enseigne qu'un prétendu excédent peut se transformer presque du jour au lendemain en une prétendue pénurie si assez de gens se mettent à acheter ces produits en prévision de leurs besoins futurs. Par conséquent, il est très possible que les prix des denrées augmentent sensiblement dans un avenir rapproché.

Malgré la chute des prix de gros, les prix de détail, sauf dans le cas de quelques produits alimentaires et autres, n'ont pas baissé. Cependant, dans ces conditions, la hausse des prix de gros entraînerait une nouvelle majoration des prix de détail.

Le sénateur EULER: Je conclus de ce que le témoin a dit que nous sommes en période d'inflation; c'est pourquoi le Comité voudrait naturellement connaître, si c'est possible, l'opinion du témoin sur la possibilité de maîtriser cet état d'inflation que le témoin estime préjudiciable. Je n'ai à poser qu'une autre question qui, peut-être, sera aussi embarrassante que celle qu'a posée plus tôt le sénateur Higgins. Le témoin est-il d'avis que l'inflation est causée dans une large mesure par un excès de dépenses? C'est ce qu'ont supposé et déclaré les témoins qui sont venus ici; c'est aussi l'avis général partout au pays et nous avons tous notre part de responsabilité. Ce n'est pas une question politique, j'en donne l'assurance à mon ami. Je parle de trop fortes dépenses de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et même de la part des particuliers. De l'avis du témoin, est-ce une des principales causes de l'inflation?

M. COYNE: L'excès dans les dépenses ou, ce qui est tout aussi grave, la tendance à dépenser au delà des réserves disponibles de produits et de main-d'œuvre, a toujours été la cause de l'inflation ou du moins l'une de ses causes principales. Tous ceux qui dépensent de l'argent,—je ne veux mentionner aucun groupe en particulier,—toutes les personnes et institutions qui dépensent peuvent s'imaginer qu'elles ont raison, qu'il y va de leur propre intérêt et de l'intérêt général, mais le moment vient où la limite est dépassée et où l'on s'achemine vers une hausse des prix.

Le sénateur EULER: Diriez-vous qu'on dépense trop en ce moment?

M. COYNE: Non, je ne l'affirmerais pas mais le rythme des dépenses peut devenir exagéré.

Le sénateur EULER: Et ce serait encore une menace?

M. COYNE: Oui.

Le sénateur ROBERTSON: Monsieur Coyne, au début de votre exposé, vous avez dit que le professeur Knox ne s'était pas arrêté en particulier sur notre situation en matière de commerce extérieur. Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de la situation actuelle en ce qui touche notre régime de prix, en tant qu'il intéresse le marché d'exportation et la concurrence qui s'y livre, et nous indiquer quelles sont les perspectives pour l'avenir? Ma question n'en sera que mieux comprise si je rappelle que je ne suis revenu que récemment de la mère-patrie où j'ai entendu des hommes publics parler de l'amélioration des conditions en Grande-Bretagne et sur le continent, en particulier en ce qui touche le marché d'exportation. Ils ont dit que le continent nord-américain tire de l'arrière en quelque sorte sur le plan des exportations. Entrevoit-on des signes indiquant que, dans l'avenir immédiat, notre régime de prix nuira vraisemblablement à nos exportations et nous empêchera de soutenir la concurrence sur le marché d'exportation?

M. COYNE: Cette éventualité est toujours inhérente au danger d'inflation pris dans son sens le plus large mais ce qui est arrivé, pour ce qui est de l'Europe en particulier, qui était autrefois un très important producteur de denrées, c'est qu'elle a fatalement pris du retard au début de l'après-guerre

et que la crise d'inflation a été passablement grave, là aussi. Les producteurs nord-américains ont eu la partie facile pendant un certain temps; ils étaient les seuls qui fussent en mesure d'approvisionner les marchés du monde. Mais, avec les années, la production européenne a d'abord été rétablie à son niveau d'avant-guerre et l'a ensuite dépassé; maintenant que l'Europe a mis un frein à l'inflation, ses produits font de plus en plus concurrence à ceux de l'Amérique du Nord. J'hésite à dire, comme on le répète souvent, que nos prix nous ont chassés des marchés du monde, mais tout cela fait partie du problème général que pose le maintien de la stabilité des prix chez nous et nous pourrions perdre ces débouchés si nous attendons que la situation devienne irrépressible.

Le sénateur BRUNT: Monsieur Coyne, sauf erreur, il est possible au Congrès des États-Unis de permettre que le taux maximum d'intérêt soit relevé; sur les emprunts à longue échéance, actuellement, le maximum est de 4¼ p. 100, je crois.

M. COYNE: Oui.

Le sénateur BRUNT: Mettons que, par un bill, les États-Unis relèvent ce maximum d'un demi pour cent ou d'un pour cent, quels en seront les effets, s'il en est, sur les taux d'intérêt au Canada?

M. COYNE: Je ne suis pas sûr que cette mesure aurait des répercussions chez nous mais c'est fort possible. Jusqu'ici, on a parlé de supprimer purement et simplement le plafond au lieu de le majorer dans des proportions précises. Le Trésor américain estime qu'en éliminant le maximum on pourrait tenir compte des conditions réelles du marché et payer le taux d'intérêt qui se révélera le plus approprié. Ce taux ne dépassera peut-être pas 4¼ p. 100. Si les taux d'intérêt à long terme augmentent aux États-Unis dans le cas des nouvelles émissions,—ils ont déjà monté sur le marché dans le cas des émissions disponibles,—cela pourrait avoir un effet psychologique. D'autre part, nos taux d'intérêt ont déjà monté plus que les leurs. L'écart entre taux canadiens et américains est en ce moment passablement large et il se peut qu'il ne s'élargisse plus.

Le sénateur BRUNT: En temps ordinaire, existe-t-il un écart reconnu, un demi pour cent par exemple?

M. COYNE: Non, c'est un phénomène hérité de la guerre. Les deux pays ont émis des obligations de la Victoire et l'écart entre les deux était d'un demi pour cent. Cette marge s'est maintenue pendant un certain temps mais elle n'est ni normale ni inévitable.

Le sénateur BRUNT: L'écart est maintenant plus grand.

M. COYNE: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Quel est-il en ce moment?

M. COYNE: Il est de près d'un pour cent pour les obligations à longue échéance du gouvernement. La principale raison de la différence entre les taux d'intérêt, c'est que nous avons beaucoup plus besoin de capitaux que les États-Unis, beaucoup plus, de fait, que ne peuvent nous en fournir nos propres épargnes. Il nous faut faire appel aux capitaux d'autres pays, sans quoi le rythme actuel de notre expansion ne serait pas possible. C'est pour cela qu'il nous faut payer des taux d'intérêt élevés.

Le sénateur BRUNT: Je n'ai qu'une autre question à poser; si elle est jugée embarrassante, je n'insisterai pas. Si l'emprunt de conversion était lancé aujourd'hui, offrirait-on les mêmes taux d'intérêt?

M. COYNE: Il est tout à fait impossible de le dire.

Le sénateur LEONARD: Monsieur le président, je voudrais revenir à ce qu'a dit M. Coyne à propos du secteur du crédit qui ne tombe pas directement sous l'autorité de la Banque du Canada par l'intermédiaire des banques à charte. Ce

secteur englobe les sociétés de financement; une bonne partie des avances de crédit consenties par ces institutions comporte un intérêt plus élevé que 6 p. 100, taux maximum prévu par la loi sur les banques. Je me rends compte que la question d'une revision de ce plafond est du ressort exclusif du Parlement et ne relève aucunement du gouverneur de la Banque du Canada, mais je me demande si une plus grande part de ce champ d'activité ne pourrait pas être accessible aux banques et relever par conséquent des attributions de la Banque du Canada. A cette fin, il pourrait être déclaré clairement, par exemple, que les banques peuvent s'engager dans le domaine des prêts personnels, bien qu'une de nos grandes banques canadiennes ait déjà dit qu'elle ne pourrait pas exiger le taux d'intérêt qui ferait de cette activité une entreprise rentable. A votre avis, l'accession des banques à charte au domaine des prêts personnels élargirait-elle les cadres de vos attributions?

M. COYNE: Non, cela ne changerait rien aux faits que j'ai exposés, sénateur Leonard. On peut limiter le volume global des prêts et placements des banques, mais elles ont toute latitude quant à la répartition de ces prêts et placements en diverses catégories, y compris celle des prêts personnels. Les autres institutions, parce qu'elles ne sont pas des banques, au sens de la loi, ne sont pas tenues, comme le sont les banques, de maintenir des réserves. Elles peuvent accroître indéfiniment le chiffre global de leurs dépôts et de leur actif, suivant le taux d'intérêt qu'elles sont disposées à payer et les occasions de placements qu'elles entrevoient. Je sais que, pour certains avocats du moins, l'exploitation bancaire consiste à accepter des dépôts remboursables par chèque. C'est une définition terriblement désuète, qu'il faudrait modifier. Règle générale, on peut dire qu'une institution qui accepte des fonds pour les faire fructifier est une banque, même si ces dépôts ne sont pas remboursables par chèque et que le déposant doive les retirer en personne, ou même s'il s'agit de fonds confiés pour une période déterminée. Les autres institutions d'épargne sont, au fond, des banques; il y va de l'intérêt public, à mon avis, qu'on surveille la façon dont elles dirigent leurs affaires. Sans aucun doute, elles agissent avec la plus grande prudence, de leur propre point de vue, mais leur comportement influe sur la situation générale.

Loin de moi toute idée de réduire ou de restreindre le champ d'action d'un secteur important mais, en ce moment, un groupe nombreux d'autres institutions très apparentées aux banques peut plus facilement étendre son activité pendant qu'on modère l'activité des banques, parce qu'on veut limiter le volume global des dépenses au sein de l'économie.

Le sénateur HAIG: Un mot à propos de la question du sénateur Leonard. La dernière fois que la Loi sur les banques a été revisée, on a demandé aux représentants de la Banque Canadienne de Commerce, qui depuis des années déjà prêtait des fonds sous forme de prêts personnels: "Voulez-vous qu'on adopte une mesure législative vous permettant de poursuivre cette activité?" Et ils ont répondu: "Non, nos avocats nous ont dit que c'est conforme à la loi." Voilà quelle était la situation à ce moment-là; je doute que, depuis ce temps, on ait intenté des poursuites judiciaires. Par conséquent, ces gens avaient sans doute raison. Je suis au courant de ces faits parce que je faisais partie du comité et que je m'intéressais à ces questions.

Le sénateur LEONARD: La plupart des banques, sauf une peut-être, se livrent à cette activité maintenant.

Le sénateur HAIG: Les banques font de la réclame à l'égard de ces prêts personnels; elles en sont toutes venues à la même conclusion, je suppose.

Le sénateur LAMBERT: Oui, toutes sauf une.

Le sénateur HAIG: A ce moment-là les banques se sont dites satisfaites de la loi existante; elles entendaient poursuivre leur activité, comme par le passé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Coyne, je tiens à vous dire que si des sénateurs quittent la réunion ce n'est pas parce que vos commentaires ne sont pas intéressants, mais parce qu'une autre réunion a lieu ailleurs et que quelques-uns d'entre nous doivent y être présents.

Le sénateur CRERAR: Monsieur Coyne, vous parlez, n'est-ce pas, dans votre dernier rapport annuel, de l'évolution possible d'une psychose de l'inflation. En votre qualité de gouverneur, vous dites que certains signes indiquent l'existence de plus en plus manifeste d'une psychose de l'inflation dans l'esprit du public ou du moins vous évoquez cette possibilité. Qu'entendez-vous par là?

M. COYNE: Je veux dire que certaines gens, en particulier des bailleurs de fonds et d'autres, ont tellement ruminé les dangers d'une inflation possible qu'ils s'en sont fait une idée exagérée et qu'ils n'auraient pas agi comme ils l'ont fait s'ils avaient vu plus loin. Dans une certaine mesure au moins, le refus d'acheter des obligations de l'État l'an dernier n'était pas motivé; il s'inspirait de craintes exagérées. Évidemment, il est toujours possible de se demander dans quel sens le prix des obligations variera et de décider d'attendre qu'elles se vendent moins cher, mais il est toujours possible aussi de se tromper. Cependant, l'unanimité qui régnait, tant aux États-Unis qu'au Canada il y a un an environ, et le fait que le sujet revenait si souvent dans les conversations étaient de très mauvais augure.

Le sénateur CRERAR: A votre avis, cette idée s'est propagée jusque chez le grand public?

M. COYNE: Je ne saurais l'affirmer. A mon avis, le marché des obligations est en bien meilleur état qu'il y a 12 mois.

Le sénateur CRERAR: Une autre question: Les ventes au détail ont augmenté sensiblement par rapport à l'an dernier. Est-ce parce que le Canadien moyen se dit que les prix seront plus élevés dans six mois et qu'il vaut mieux pour lui qu'il se procure maintenant à crédit les articles qu'il lui faut?

M. COYNE: Je ne sais pas. Il se peut que cela y soit pour quelque chose mais je ne saurais l'affirmer.

Le sénateur CRERAR: Vous avez dit plus tôt qu'un secteur important échappe à l'autorité de la banque centrale et que la dispensation du crédit se fait par l'intermédiaire des banques à charte. Des entreprises ont eu recours à la réclame; elles ont invité les acheteurs à se procurer des montres, par exemple, des pièces d'argenterie ou n'importe quoi, en versant un paiement initial de 5 p. 100 et en ne payant le solde que quand cela leur convient. J'ai vu de mes yeux une annonce qui disait: "Achetez maintenant; vous paierez quand vous voudrez." Cela contribue-t-il à l'inflation?

M. COYNE: C'est possible, si l'on va trop loin.

Le sénateur CRERAR: Même si cette pratique n'est pas poussée à l'extrême, si on n'y a recours que modérément, contribuera-t-elle à l'inflation?

M. COYNE: Je ne l'affirmerais pas; mais ce serait une paille de plus sur le dos du chameau, pour ainsi dire. Cela pourrait porter la somme globale dépensée au dela de ce que peut supporter l'économie; ce facteur pourrait impressionner le public parce que ces dépenses diffèrent par leur nature des achats au comptant.

Le sénateur CRERAR: Il y a 18 mois ou deux ans, la Bourse de New-York, redoutant une vague de spéculation sur les valeurs, a décrété qu'une proportion de 90 ou 95 p. 100 du prix d'achat devait être versée au comptant, ce qui supprimait les achats sur marge. Croyez-vous que cela a pu contribuer à éloigner la possibilité d'inflation?

M. COYNE: Je ne sais pas qu'elles ont été les répercussions de cette décision sur l'inflation. Cela a contribué, à mon sens, à réduire la spéculation sur le

marché des valeurs et peut-être aussi à maintenir le prix des valeurs à un niveau un peu plus bas. Mais je n'en suis pas trop sûr. Quoi qu'il en soit, lorsqu'une baisse surviendra sur le marché des valeurs,—cette baisse est inévitable,—la nécessité d'obliger les acheteurs sur marge à vendre leurs titres ne sera plus aussi pressante.

Le niveau actuel des cours à la Bourse, en particulier aux États-Unis, est en soi un symptôme d'une psychose de l'inflation, si l'on peut dire. Il ne peut se motiver que si l'on suppose qu'une grave crise d'inflation est en perspective. Pour ma part, je ne crois pas que cette crise soit imminente, car j'estime que la lutte que nous livrons tous aura raison de l'inflation. Les gens qui ont acheté des titres simplement pour se protéger contre l'inflation, sans tenir compte de leur valeur réelle et de leur rendement réel, finiront par s'en repentir.

Le sénateur CRERAR: Quoi qu'il en soit, c'est un signe que le public craint dans une certaine mesure l'inflation.

M. COYNE: Oui.

Le sénateur CRERAR: Si, par exemple, au Canada, nous pouvions établir un règlement portant qu'un paiement initial de 50 p. 100 est obligatoire pour tout achat à tempérament, qu'en résulterait-il?

Le PRÉSIDENT: Vous vous aventurez dans le domaine des régies.

M. COYNE: Cela dépasse un peu mon champ d'activité.

Le sénateur CRERAR: J'ai pensé que vous pourriez peut-être exprimer une opinion.

M. COYNE: La conséquence en serait une réduction du volume des ventes de ces articles.

Le sénateur CRERAR: Deux idées s'opposent ici l'une à l'autre, n'est-ce pas? L'une veut que notre économie s'étende constamment; par conséquent, si un commerçant peut augmenter le volume de ses ventes en acceptant un paiement initial de 5 p. 100, il favorise ainsi cette expansion et il contribue à l'essor de notre économie. D'autre part, ne tend-il pas en même temps à créer un climat favorable à l'inflation?

M. COYNE: Je préfère répondre en disant que cela peut accroître la somme globale dépensée et aboutir à un fléchissement brutal du chiffre global des dépenses dès qu'une régression se manifestera. Ceux qui ont emprunté en misant sur l'avenir en quelque sorte ne pourront pas continuer d'acheter au moment même où l'activité économique se ralentira. Par conséquent, le recul qui suivra pourra en être aggravé.

Le séateur CRERAR: Vous voulez dire que la félicité actuelle ne durera pas éternellement et qu'il faut s'attendre à un recul?

M. COYNE: En effet, c'est bien évident, à mon avis. Pour reprendre l'exemple américain, on a tellement poussé la vente à crédit des automobiles en 1955, —il s'agissait de crédit à long terme,—que cette campagne active a eu de funestes effets sur les ventes futures aux États-Unis.

Le sénateur CRERAR: Ces répercussions persisteront-elles; la même chose va-t-elle se répéter?

M. COYNE: Je le crains; pas nécessairement cette année mais en d'autres occasions.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Coyne, que pensez-vous du fait que les villes, les municipalités et les provinces aient à s'adresser au marché américain pour emprunter; quelles en seront, en définitive, les conséquences?

M. COYNE: C'est à elles de prévoir si, en fin de compte, elles épargneront de l'argent ou s'il leur faudra assumer des frais exorbitants, suivant ce que seront à l'avenir les taux de change. Je ne puis rien prédire à ce sujet.

Le sénateur BURCHILL: En attendant, l'exportateur écope.

M. COYNE: C'est possible.

Le PRÉSIDENT: Ce taux de change n'influe-t-il pas sur le budget et sur les bénéfices canadiens?

M. COYNE: Je n'en suis pas sûr. J'ose dire que, pour les exportateurs particuliers, le taux du change réduit leur revenu mais aussi leurs frais. Il agit dans les deux sens. Je ne crois pas qu'il faille attacher trop d'importance à son niveau. Parce que notre unité monétaire porte le nom de dollar, cela ne signifie pas qu'elle doit toujours représenter l'équivalent exact du dollar américain. Elle pourrait tout aussi bien porter le nom de livre sterling. La livre britannique vaut maintenant $2,80 en argent américain mais, en soi, cela ne nuit pas à l'exportateur britannique. Ce qui importe ce sont plutôt les rapports entre le prix de vente et le prix de revient et l'influence que les mouvements du taux du change peuvent exercer sur ces éléments.

Le sénateur BURCHILL: A titre d'exportateur, je suis vexé de ne pouvoir faire affaire directement avec la Grande-Bretagne. Il m'est impossible d'obtenir directement mes fonds en livres sterling, il me faut passer par New York. Pourquoi? Comment se fait-il que les échanges ne peuvent se faire librement entre le dollar canadien et la livre sterling?

M. COYNE: Ils peuvent se faire.

Le sénateur BURCHILL: Oui, mais, comme vous le dites, la livre sterling a été dépréciée.

M. COYNE: En effet.

Le sénateur BURCHILL: Quand je vends mes produits sur le marché du Royaume-Uni, je m'attends naturellement à obtenir un prix un peu plus élevé à cause de la dépréciation de la livre, mais l'écart entre le dollar canadien et le dollar américain annule cet avantage et il en résulte une perte.

M. COYNE: En effet.

Le sénateur BURCHILL: Avant la guerre, nous n'avions pas à passer par New York; du moins, je ne le crois pas.

M. COYNE: Je crois que le sterling détenu par des exportateurs canadiens a très souvent été échangé à New York, même avant la guerre. Il fallait passer soit par Londres soit par New York. Bien entendu, le marché du change au Canada, avant la guerre, était loin d'être aussi important qu'aujourd'hui. Apparemment, règle générale, les exportateurs estiment qu'ils peuvent y gagner une fraction de cent en passant par New York au lieu d'échanger directement le sterling en dollars canadiens. Mais ils peuvent l'échanger directement.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, s'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier M. Coyne, au nom du Comité et en mon nom, de son mémoire et de ses commentaires.

M. COYNE: Je vous remercie.

Le Comité s'ajourne ensuite.

APPENDICE B

MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DU SÉNAT DU CANADA À L'ÉGARD DE LA MENACE D'INFLATION AU CANADA

La *Trust Companies Association of Canada* vous est reconnaissante de l'occasion qui lui est offerte, par votre invitation, de présenter un mémoire sur la menace d'inflation au Canada.

L'Association se compose de trente sociétés de fiducie qui comptent environ cent quatre-vingts bureaux dans de grandes et petites localités de chacune des provinces du Canada. Elle groupe à peu près toutes les entreprises autorisées par la loi à exercer une activité fiduciaire au Canada. Elle représente aussi des milliers de clients, y compris des établissements commerciaux, des compagnies non constituées en sociétés, des œuvres de charité ainsi que des organismes religieux, municipaux et autres. Entre autres choses, ces sociétés jouent le rôle d'exécuteur testamentaire, de mandataire des bénéficiaires de fonds de fiducie et d'administrateur de caisses de pension.

A la fin de 1958, l'actif administré par des sociétés canadiennes de fiducie pour le compte du public s'établissait à 7,139 millions. Une partie appréciable de cet argent a été confiée à des sociétés de fiducie à des fins de placement. Une tranche d'environ 820 millions représente des dépôts d'épargne et une autre d'environ 825 millions les caisses de retraite d'employés ou de personnes établies à leur propre compte qui ont mis cet argent en réserve en prévision de leur retraite. Une part d'environ 6,320 millions en tout se compose de biens de succession et de comptes de fiducie, y compris des fonds de retraite, administrés pour le soutien de veuves, d'enfants, de vieillards, de personnes à charge et d'autres personnes qui comptent pour leur subsistance sur l'aide d'œuvres de charité ou d'organismes religieux ou de bien-être social.

Une des fonctions principales des sociétés canadiennes de fiducie consiste évidemment dans la garde et la conservation de fonds pour le compte de particuliers, qui en sont les propriétaires. Dans bien des cas, les fonds affectés à cette fin étaient suffisants pour assurer la subsistance de ces personnes à charge dans les conditions financières et économiques actuelles. Le niveau d'existence de ces gens serait gravement compromis par une nouvelle vague d'inflation et par la dépréciation continue du dollar canadien. Beaucoup de ceux qui ne peuvent compter en ce moment que sur un revenu limité ou fixe pourraient être forcés de réduire sensiblement leur train de vie, à moins que les gouvernements ou des particuliers ne leur apportent une aide supplémentaire.

Un nouveau fléchissement de la puissance d'achat de la monnaie pourrait annuler dans une large mesure les progrès réalisés sur le plan social par la population canadienne depuis la fin de la guerre. La valeur de la pension de vieillesse versée par l'État et celle des pensions d'employés et de producteurs autonomes seraient sensiblement réduites et il s'ensuivrait une baisse du niveau d'existence. Une forte dose d'inflation pourrait détruire l'armature sociale et économique de notre pays et contribuer largement à l'effondrement complet de notre régime actuel de gouvernement démocratique et à la perte de la liberté individuelle par l'établissement d'un contrôle d'État. L'avènement d'une forme de gouvernement qui répugne à l'immense majorité des Canadiens pourrait devenir inévitable et la liberté d'entreprise pourrait disparaître.

Pour conjurer ce danger et pour favoriser la préservation de nos institutions politiques, sociales et économiques actuelles, l'Association propose les moyens suivants:

1. Réduire les dépenses de l'État.
2. Équilibrer le budget.
3. Résister aux demandes irréfléchies de divers groupements en faveur de plans sociaux et économiques qui exigeraient des impôts plus élevés et ne pourraient être financés que par une augmentation de la masse monétaire.
4. Chercher par tous les moyens à abaisser les impôts.
5. Prendre des mesures énergiques pour bien faire comprendre au grand public qu'une nouvelle vague d'inflation pourrait compromettre gravement les progrès sociaux et économiques réalisés ces dernières années.
6. Insister auprès de l'industrie et de la main-d'œuvre sur l'importance d'un juste rapport entre, d'une part, les prix et les salaires et, d'autre part, la productivité.

L'Association appuie les vues qu'a exprimées, dans ses mémoires, la *Dominion Mortgage and Investments Association,* dont plusieurs membres font également partie de la *Trust Companies Association of Canada.*

Le secrétaire-trésorier,
W. R. SCOTT

24 juin 1959.

APPENDICE C

29 juin 1959

L'honorable T. D'Arcy Leonard, président suppléant
Comité permanent des finances, étude sur la menace d'inflation au Canada
a/s Canada Permanent Mortgage Corporation
320, rue Bay
TORONTO

Monsieur le sénateur,

La *Canadian Manufacturers' Association* a soumis au Comité permanent des finances du Sénat du Canada un très important mémoire sur la menace d'inflation au Canada. A titre de membre de cet organisme, j'appuie sans réserve les propositions formulées dans ce mémoire. Je voudrais, cependant, y ajouter d'autres idées sur les effets que peuvent avoir sur l'inflation les réclamations exagérées en matière de salaires. Il me semble que nous ne pouvons qu'y gagner à approfondir davantage ce sujet, étant donné surtout la déclaration qu'on a faite à une réunion antérieure de votre Comité portant "qu'il n'a pas encore été démontré que les réclamations en faveur de majorations de salaires sont devenues un élément inflationniste autonome et puissant".

Sous la rubrique *"Coût de la main-d'œuvre"*, dans le mémoire présenté par la *Canadian Manufacturers' Association,* on déclare: "Une autre forte pression s'exerce constamment dans le sens de l'inflation au sein de l'économie

canadienne du fait que les syndicats ouvriers se sont arrogé le pouvoir exclusif d'imposer des majorations de salaires, et par conséquent des hausses de prix, sans tenir compte du jeu de l'offre et de la demande ni de l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre".

La statistique nationale confirme largement ce fait ainsi que l'influence décisive qu'il exerce dans le sens de l'inflation.

Entre 1949 et 1958, la productivité au Canada, mesurée en divisant le produit national brut par le nombre de personnes au travail, est passée de $4,485 à $5,625 par tête en dollars *de valeur constante* de 1958. L'accroissement réel de la productivité au cours de cette période a donc été de 25.4 p. 100.

En même temps, les salaires hebdomadaires moyens, pour l'ensemble des industries de fabrication, passaient de $41.71 à $66.62, soit un saut de 59.7 p. 100. L'*écart* est donc de 34.3 p. 100.

Ces salaires ont par conséquent augmenté de 34.3 p. 100 de plus que le chiffre représenté par l'accroissement de production et cet écart doit donc se traduire par un coût de production plus élevé.

Le Bureau fédéral de la statistique fait chaque année une analyse soigneuse des répercussions qu'ont les variations de prix sur la somme nationale brute dépensée, pour en arriver à un indice qui reflète, d'une année à l'autre, les fluctuations de la puissance d'achat du dollar canadien. Ces indices annuels des prix sont dits "indices implicites". Ils indiquent que le niveau général des prix au Canada a augmenté de 35.8 p. 100 entre 1949 et 1958.

L'augmentation des prix au cours de cette période se rapproche étrangement du chiffre de 34.3 qui représente le pourcentage par lequel la hausse des salaires, dans l'industrie de fabrication, a dépassé l'accroissement de la production nationale au cours de la même période.

Le *graphique* nº 1 indique le rapport entre les majorations de salaires, dans l'ensemble des industries de fabrication, et l'accroissement de productivité, pour chaque année au cours de la période déjà mentionnée.

Le *graphique* nº 2 illustre le rapport étroit qui existe entre l'inflation et le relèvement exagéré des salaires (c.-à-d. les majorations qui ne sont pas motivées par un accroissement de productivité).

Le *tableau* nº 1 donne les chiffres sur lesquels ces graphiques se fondent ainsi que les sources de ces chiffres.

Quelle est la conclusion qu'on peut nettement dégager de ces chiffres et de ces graphiques? Tout simplement que, peu importe ce que représentent en dollars les majorations de salaires obtenues par les syndicats au moyen de négociations, le gain réel ne saurait, à la longue, être supérieur au gain réel de productivité. Au cours de la période envisagée, les majorations de salaires de 59.7 p. 100 ont été accompagnées d'une augmentation de prix de 35.8 p. 100, de sorte que le gain réel, sur le plan des salaires, s'est établi à 23.9 p. 100, chiffre à peu près égal à l'accroissement de productivité de 25.4 p. 100. (Puisque cet accroissement de productivité est surtout attribuable à l'acquisition, par la direction, de biens d'équipement nouveaux et perfectionnés, la main-d'œuvre s'est très bien tirée d'affaire en obtenant la part du lion de cet accroissement de productivité.)

On dira peut-être que, puisque le relèvement réel du niveau d'existence (c.-à-d. la puissance d'achat de nos salaires) ne peut jamais dépasser le gain de productivité, nous n'avons pas à nous inquiéter si les salaires ou leur niveau continuent de s'élever plus rapidement que le niveau de productivité. Le résultat définitif reste le même; nos salaires, exprimés en dollars, continueront toujours d'augmenter un peu plus vite que l'indice général des prix de sorte

que notre gain net continuera d'être à peu près égal à l'accroissement de productivité. Nous aboutissons à la politique d'inflation continue que passablement de gens préconisent de nos jours. L'erreur fondamentale de ce raisonnement c'est qu'il *ne tient pas compte des effets de cette politique sur le taux d'accroissement possible de la productivité,* lequel peut seul assurer un relèvement réel des salaires et du niveau d'existence.

La productivité (c.-à-d. la production réelle par travailleur) dépend de trois éléments:

1) Les méthodes et les biens d'équipement mis à la disposition du travailleur pour la production;

2) L'effort et la compétence du travailleur;

3) L'étendue du marché accessible au produit (c.-à-d. la quantité qui peut être vendue à un prix couvrant les frais de production).

A cause de la nature de l'économie canadienne, le dernier de ces éléments est indiscutablement le facteur dominant dont dépend l'accroissement de la productivité et par conséquent aussi le relèvement du niveau d'existence.

L'économie canadienne se fonde sur un niveau relativement élevé d'exportations (17 p. 100 du produit national brut en 1957), surtout de produits primaires et agricoles. Malheureusement, cependant, ces exportations doivent soutenir la concurrence du reste du monde quant à leurs prix; si le coût de revient est trop élevé, nous aurons beau faire des pieds et des mains, nous ne parviendrons pas à vendre nos excédents exportables et le *niveau de l'embauche baissera de plus en plus chez nos industries d'exportation.*

En même temps, pour favoriser l'exportation de ses produits primaires et agricoles, le Canada, au cours des années, n'a accordé qu'une très faible protection douanière à ses industries de fabrication secondaire qui, aujourd'hui, pourraient assurer beaucoup plus d'emplois que tous les producteurs primaires et agricoles réunis.

L'industrie de fabrication secondaire doit donc, sur son propre marché intérieur, soutenir la concurrence de producteurs du monde entier, tout en n'étant que faiblement protégée. Dans la mesure où les salaires seront plus élevés chez nous que chez ceux de nos concurrents où ils sont les plus bas, nous perdrons de plus en plus de terrain sur notre propre marché comme aussi, bien entendu, sur les marchés étrangers qui ont pu nous être accessibles dans le passé. Ce phénomène, qui se manifeste depuis un certain temps, explique pourquoi la part du marché canadien obtenue par les industries canadiennes secondaires et en particulier par les producteurs de biens durables diminue de plus en plus. Tant que cet état de choses persistera, nous serons aussi aux prises avec *une diminution constante du nombre des emplois accessibles dans nos industries de fabrication secondaire.*

Le graphique n° 1 indique clairement que le volume des ventes a baissé tant sur le marché d'exportation que sur le marché intérieur, à la fois parce que nous versons des salaires plus élevés que ceux que motiverait notre situation économique et parce qu'il y a eu contraction des marchés au cours des deux dernières années de régression.

Ce graphique explique les causes des augmentations de prix survenues depuis un an et demi ou deux ans que dure la régression, à savoir que, pendant que les salaires augmentaient de 10.5 p. 100, la productivité diminuait de 5.8 p. 100. Ce fléchissement de la productivité n'est attribuable ni à un ralentissement d'effort de la part de la main-d'œuvre ni à une insuffisance des biens d'équipement fournis par la direction en vue d'assurer une plus grande productivité. Ce fléchissement est attribuable à la contraction des marchés.

Puisque les salaires, loin de baisser, ont augmenté sensiblement durant cette période, le coût de revient, et en conséquence les prix, devait fatalement s'accroître durant cette régression. On voit clairement que l'étendue du marché influe sensiblement sur la productivité.

Selon un vieil argument, il serait possible d'augmenter les salaires sans que les prix en soient modifiés, en diminuant simplement le rendement du capital. Jusqu'où pouvons-nous aller en ce sens au Canada?

Peu de gens se rendent compte que les salaires représentent le gros du revenu national canadien, les dividendes, bénéfices et ainsi de suite comptant pour bien peu. Un examen des données publiées par le Bureau fédéral de la statistique révèle que le chiffre global des revenus personnels (à l'exclusion des soldes et allocations militaires et des paiements de transfert) s'est établi à 21,435 millions en 1958. Sur cette somme, les salaires et gages, le revenu net provenant de l'exploitation agricole et le revenu net des entreprises non agricoles et non constituées en sociétés a représenté une part de 18,897 millions, de sorte que le revenu du travail a compté pour les 8/9 du total.

Le neuvième qui reste, soit 2,538 millions, représente le revenu "non gagné": intérêts, dividendes et loyer net. Ce dernier neuvième offre la seule possibilité d'accroître la somme des salaires et de réduire celle des dividendes. Loin d'y gagner, les salariés y perdraient énormément en s'appropriant cette source de revenu.

En résumé, la thèse que j'ai exposée tend à indiquer:

1) Que l'inflation persistera aussi longtemps que nous tolérerons que la majoration des salaires dépasse les gains de productivité.

2) Qu'aussi longtemps que durera l'inflation, le volume des ventes continuera de diminuer, ce qui entraînera une réduction des gains de productivité dont dépendent, en définitive, les majorations réelles de salaires.

3) J'ose dire que, si nous avions pu, depuis dix ans, nous assurer que les augmentations de salaires, exprimées en dollars, correspondaient au rythme d'accroissement de notre productivité, la puissance d'achat de notre dollar serait demeurée stable. En même temps, nous aurions pu obtenir une part beaucoup plus large des marchés qui nous étaient accessibles; la productivité aurait augmenté à un rythme beaucoup plus rapide et les salaires *réels*, mesurés d'après leur puissance d'achat, auraient été plus élevés. Nous aurions évité le chômage et il nous aurait été possible d'accélérer sensiblement le rythme de l'immigration dont l'apport est indispensable à l'expansion de notre économie.

Il apparaît donc que le seul remède réel et durable contre l'inflation consiste à s'assurer que les augmentations de salaires soient compatibles avec l'accroissement de productivité. Tous nos efforts seront vains tant que les syndicats jouiront du pouvoir exclusif d'imposer des majorations de salaires dépassant l'accroissement de productivité. En conséquence, il est indispensable qu'une législation ouvrière appropriée assure un plus juste équilibre autour de la table de négociation.

A moins qu'à l'avenir les négociations entre les directeurs d'entreprise et les chefs ouvriers à propos des salaires ne s'inspirent de ces principes fondamentaux, il se pourrait fort bien que les forces naturelles qui sont à l'œuvre au sein de l'économie et dont personne ne peut faire fi impunément finissent par régler nos problèmes dans le sens d'une aggravation de l'inflation, de la perte d'autres marchés, de notre faillite éventuelle et d'un chômage généralisé.

J'engage ceux qui auraient l'impression que cette dernière déclaration est exagérée à se reporter au graphique ci-joint intitulé "LE PRINCIPE MOTEUR" (*Making the Wheels Turn*), extrait d'une publication récente du Bureau de la Conférence industrielle nationale des États-Unis, à propos d'une étude sur les rapports entre l'économie américaine et le commerce international. Cette publication compare, pour tous les principaux pays du monde à l'exception de la Russie:

1) Le taux d'accroissement des placements fixes entre les années 1948 et 1953 et entre les années 1953 et 1957;

2) Le taux d'accroissement du produit national brut par tête entre 1948 et 1953 et entre 1953 et 1957.

3) Les placements fixes exprimés en pourcentage du produit national brut pour l'année 1957.

Le but de cette publication était de tenter de déterminer dans quelle mesure les placements fixes de capitaux peuvent être considérés comme un des principes moteurs de l'économie nationale. Des économistes soutiennent que, si une part assez importante de la production courante est affectée à l'aménagement d'usines et à l'acquisition d'outillage, le produit national (ou la prospérité nationale, par tête) augmentera quand il se sera écoulé assez de temps pour que ces placements se traduisent par un accroissement de la production de denrées et de services.

Tenant compte de ce fait et ayant sous les yeux le graphique, voyons quel a été le comportement du Canada en regard de celui des autres principaux pays du monde. De 1948 à 1953, aussi bien que de 1953 à 1957, l'augmentation des placements fixes au Canada a été passablement plus rapide que la moyenne d'accroissement pour les autres pays. De plus, en 1957, la part du produit national brut affectée à des placements fixes chez nous a été *la plus élevée de tous les principaux pays.*

Malgré cela, bien que le produit national brut par tête ait augmenté entre 1948 et 1953 à un rythme comparable à la moyenne obtenue pour tous les pays énumérés, l'accroissement du produit national brut par tête au Canada, entre 1953 et 1957, a été *le plus faible de tous les pays énumérés,* s'établissant, au cours de cette période, au niveau décourageant de 1 p. 100 seulement en comparaison d'un accroissement moyen de l'ordre de 15 p. 100 chez les autres nations énumérées. Ce résultat chez un pays jeune comme le Canada où les perspectives de croissance sont pour ainsi dire illimitées ne peut que causer la plus grave inquiétude à tous les Canadiens.

Cet état de choses déplorable tient à ce que les Canadiens, au cours de cette période, ont voulu se payer des salaires et des prestations de sécurité sociale dépassant leurs moyens. Du même coup, nous sommes en voie de réussir, par nos prix, à nous chasser nous-mêmes de notre propre marché aussi bien que des marchés étrangers, abaissant ainsi le volume de nos échanges et, par ricochet, notre productivité. Cette tendance, si elle persiste, ne pourra nous mener qu'au désastre.

Le président de la John Inglis Co. Ltd.,
H. B. Style.

Graphique 1 Salaires et productivité

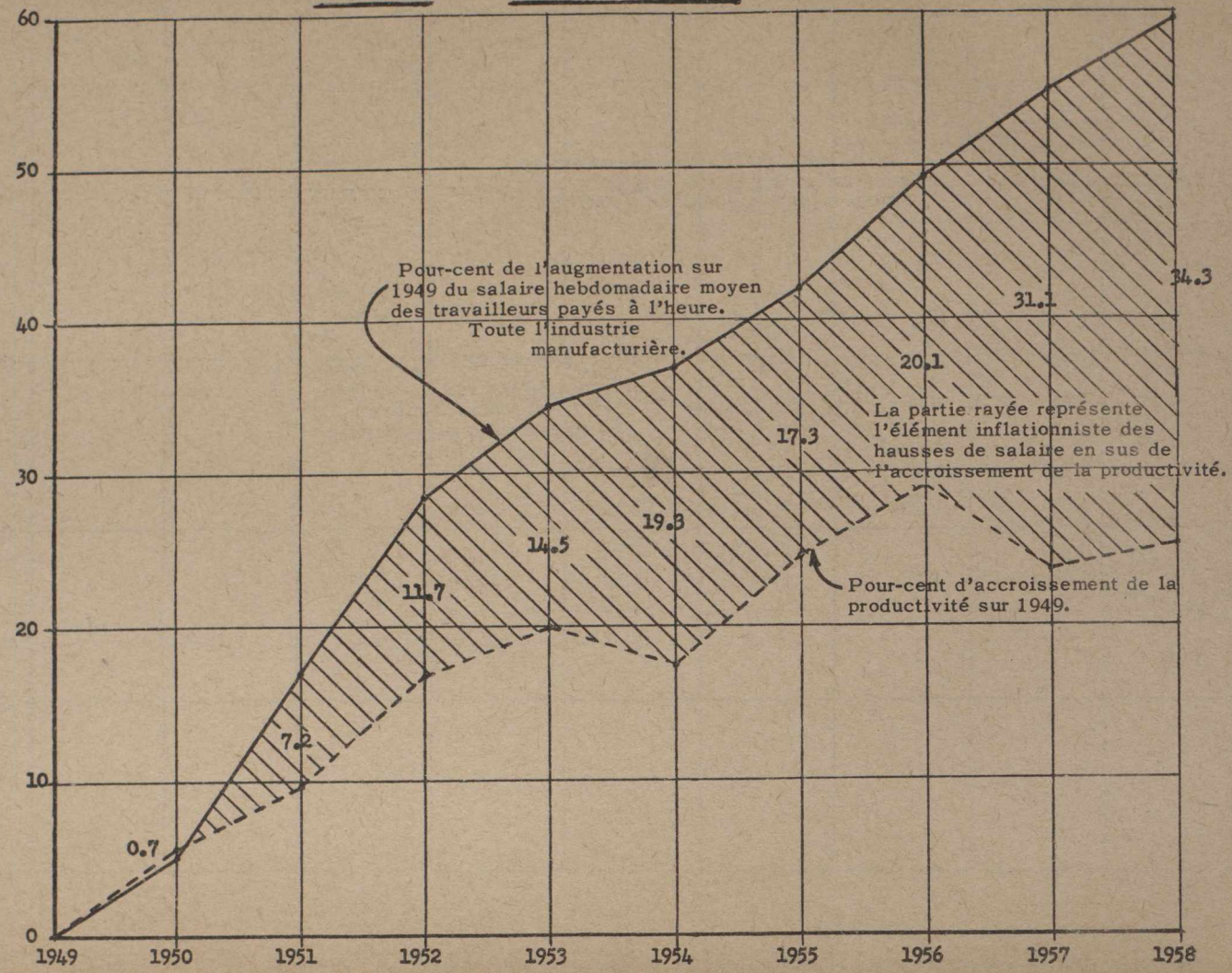

Graphique 2 Élément inflationniste des hausses de salaire en sus de l'accroissement de la productivité

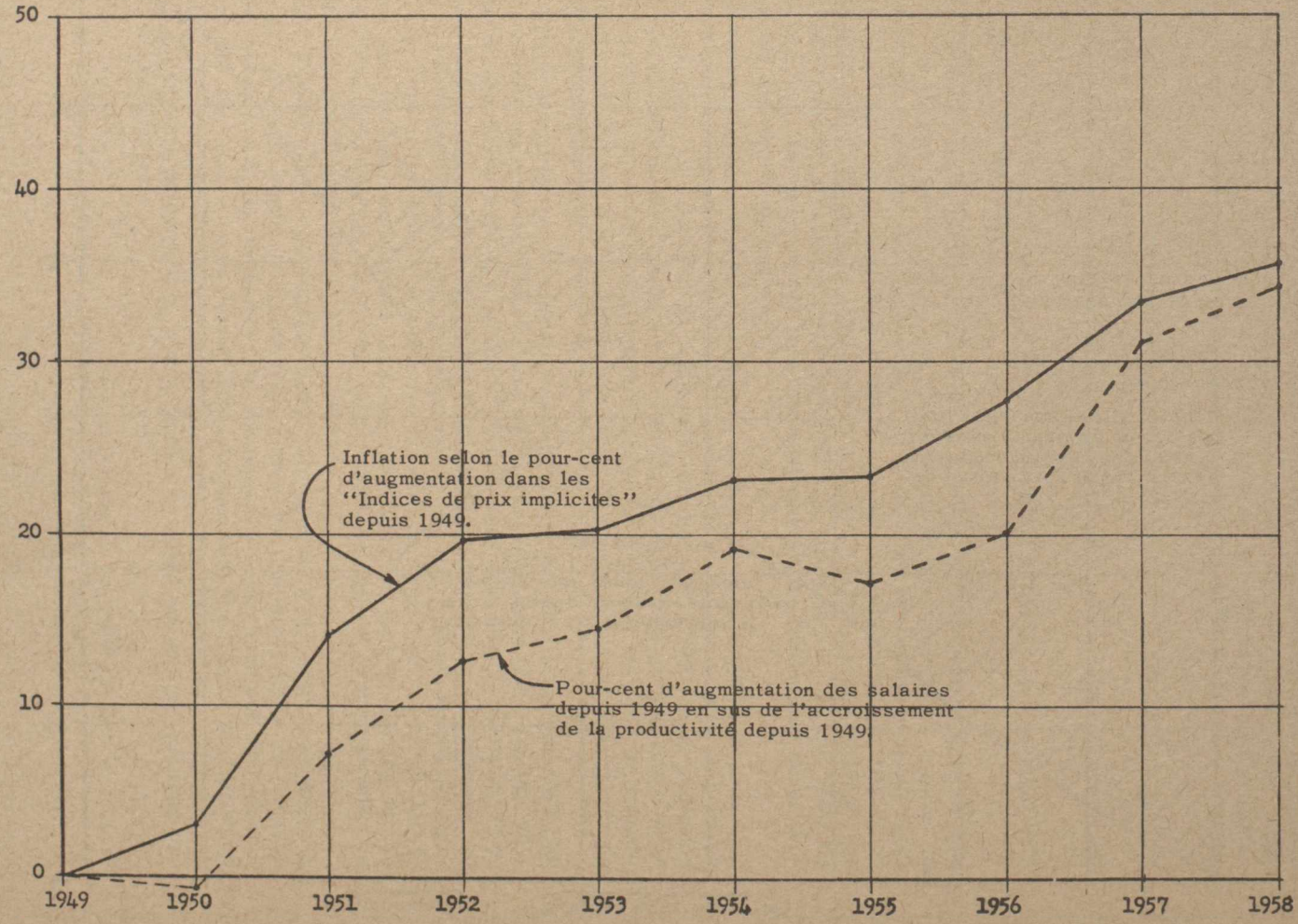

TABLEAU 1

	1 PNB en dollars constants de 1958 (en millions)	2 Personnes au travail (en millions)	3 Productivité en $ constants de 1958 par personne au travail 1÷ 2	4 Salaire moyen par semaine des ouvriers à l'heure pour toutes manufactures	Pour-cent d'augmentation sur 1949 (colonne 3)	Pour-cent d'augmentation sur 1949 (colonne 4)	Inflation des prix au Canada depuis 1949 selon l'indice des prix implicites du B.F.S.
1949	$22,194	4,948	$4,485	$41.71	0	0	0
1950	23,721	4,997	4,747	43.82	5.8	5.1	3.1
1951	25,187	5,111	4,928	48.82	9.8	17.0	14.1
1952	27,197	5,186	5,244	53.62	16.9	28.6	19.8
1953	28,238	5,246	5,383	56.09	20.0	34.5	20.3
1954	27,413	5,194	5,278	57.16	17.7	37.0	23.2
1955	29,817	5,327	5,597	59.25	24.8	42.1	23.3
1956	32,035	5,526	5,797	62.27	29.2	49.3	27.9
1957	31,921	5,746	5,555	64.64	23.9	55.0	33.6
1958	32,184	5,722	5,625	66.62	25.4	59.7	35.8

SOURCE: Bureau fédéral de la statistique dans "Comptes nationaux" et "Canadian Statistical Review".

IMMOBILISATIONS ET PNB PER CAPITA

POUR-CENT DES CHANGEMENTS D'APRÈS ÉTALONS CONSTANTS

LE PRINCIPE MOTEUR

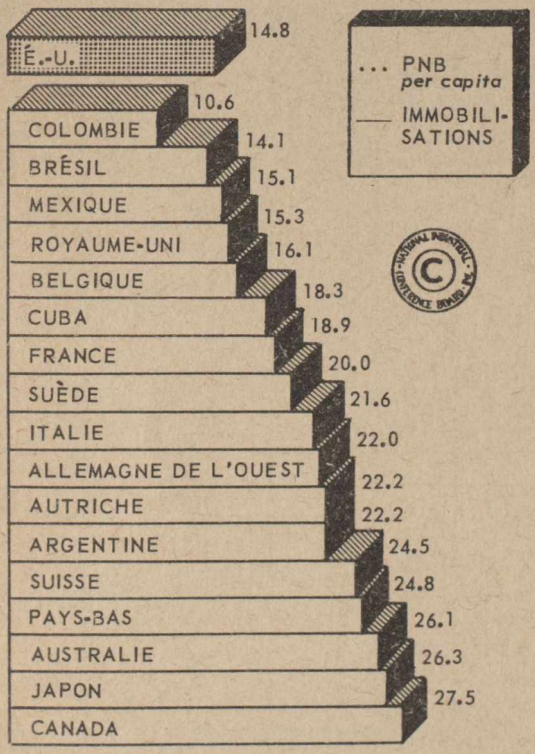

IMMOBILISATIONS EN POUR-CENT DU PNB, 1957

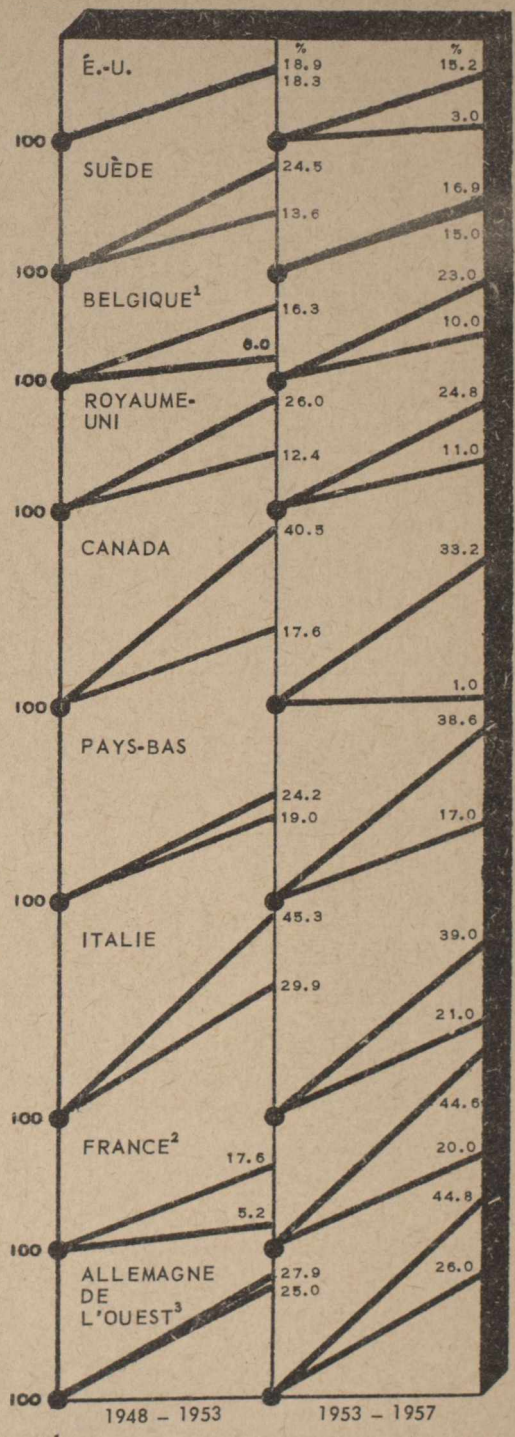

[1] 1949-1953, IMMOBILISATIONS SEULEMENT
[2] 1949-1953
[3] 1950-1953

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

CANADA
JAN 7 1960

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
FINANCES

sur les dangers d'inflation au Canada

Fascicule 11

SÉANCE DU MARDI 14 JUILLET 1959

Président: L'honorable CLARENCE V. EMERSON

RAPPORT DU COMITÉ

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1959
21628-3—1

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: l'honorable Clarence V. Emerson,

Les honorables sénateurs

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly (*Halifax-Nord*)
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Power
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith (*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow—50.

*Membre *ex officio*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat.

MARDI 28 avril 1959

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat différé sur la motion de l'honorable Sénateur Wall, appuyé par l'honorable Sénateur Leonard, portant que

Le Comité permanent des finances soit chargé d'étudier la menace d'inflation au Canada;

Le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers et à faire rapport de temps à autre.

Après débat, la motion est mise au voix.

Les sénateurs se prononcent comme il suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Baird	Gershaw	Reid
Basha	Golding	Robertson
Beaubien	Grant	Roebuck
Bois	Hodges	Savoie
Boucher	Hugessen	Smith (*Kamloops*)
Bradette	Isnor	Smith (*Queens-Shelburne*)
Connolly (*Halifax-Nord*)	Jodoin	Stambaugh
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	Lambert	Taylor (*Westmorland*)
Crerar	Lefrançois	Vaillancourt
Croll	Leonard	Veniot
Dupuis	Macdonald	Wall
Euler	McGrand	Woodrow—40.
Farquhar	Petten	
	Pouliot	
	Pratt	

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aseltine	Haig	Pearson
Brunt	Higgins	Quinn
Buchanan	Horner	Sullivan
Emerson	MacDonald	White—14.
Gladstone	Méthot	

La motion est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

MARDI 14 juillet 1959

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin.

Présents: les honorables sénateurs Emerson (*président*), Aseltine, Buchanan, Choquette, Croll, Golding, Haig, Higgins, Isnor, MacDonald, Robertson, Taylor (*Norfolk*) et Turgeon—13.

Aussi présents: M. John J. Deutsch, conseiller économique.

On reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 28 avril 1959.

Un projet de rapport, présenté par le président, est lu et adopté.

Cela met fin à l'examen de l'ordre de renvoi.

A 10h.45 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la Division des Comités,
John A. Hinds.

RAPPORT DU COMITÉ

MARDI 14 juillet 1959

Le Comité permanent des finances, qui a reçu instruction d'étudier la menace d'inflation au Canada, présente le rapport suivant:

Ces dernières années, le problème de l'inflation a capté l'attention des pouvoirs publics dans tout le monde occidental. Un éminent expert en la matière a déclaré au Comité que "l'inflation, et non plus la régression est devenue le principal souci du monde des affaires de notre continent". La nature du problème, les solutions possibles et le danger que l'inflation suscite pour l'avenir sont des questions qui ont pris la vedette et qui font l'objet d'abondantes discussions. Les renseignements fournis au Comité indiquent que les appréhensions entretenues viennent de l'augmentation persistente des prix et des frais et de l'avilissement correspondant de la monnaie qui ont caractérisé l'après-guerre; de la hausse continuelle du coût de la vie dans la récente période de régression, et de l'hésitation manifeste du public à placer ses épargnes dans des obligations à long terme et à rendement fixe en dollars, d'où la difficulté grandissante, pour les gouvernements en particulier, de se procurer les capitaux dont ils ont besoin.

Tel est le tableau qui se présentait aux yeux du Comité lorsqu'il s'est mis à l'œuvre pour exécuter le mandat qui lui donnait instructions "d'étudier la menace d'inflation au Canada". Pour cela, il a recherché le concours de particuliers compétents en la matière, aussi bien que de groupes représentatifs de la collectivité. Dans le peu de temps mis à sa disposition, il a pu tenir dix séances publiques. A la première de ces séances a comparu un économiste distingué, le professeur F. A. Knox, de l'Université Queen, qui a décrit la nature des forces inflationnistes et les a analysées. A ses réunions subséquentes, le Comité a fait l'étude des opinions de représentants en vue de l'industrie, du commerce, de la finance, du travail et de l'agriculture ainsi que de celles du gouverneur de la Banque du Canada. Le Comité a entendu en tout quarante-quatre témoins. Leurs noms et situation et les organismes qu'ils représentent sont indiqués à l'Appendice A.

Les mémoires que le Comité a reçus ont grandement facilité son travail. Tous ces documents avaient été préparés avec soin et étaient le fruit de beaucoup de reflexions et d'efforts. Ils étaient d'ordre pratique, sans détours et traduisaient la grande importance que l'on attache au sujet de notre enquête. En conséquence, les témoignages déposés au Comité, qui sont publiés dans les comptes rendus de ses réunions, constituent une documentation des plus précieuses pour l'examen et l'élucidation d'un problème d'une grande portée sociale et économique eu égard au bien-être et au progrès futurs de notre pays.

Les vues et les renseignements communiqués au Comité lui ont permis en particulier de tirer des conclusions provisoires mais utiles, étant donné le peu de temps à sa disposition. Il est évident que le Comité n'a pas eu le temps de pousser bien loin l'examen de bon nombre des ramifications et des subdivisions d'un sujet aussi complexe et difficile. Le Comité s'en tiendra donc, dans le présent rapport, à un bref examen de certaines questions fondamentales d'importance vitale, à l'égard desquelles il y avait, pour ainsi dire, unanimité d'opinions chez les témoins qui ont comparu. Ces questions se rattachent à des points aussi essentiels que l'inévitabilité historique et à longue amplitude de l'inflation, la nature et les effets de la hausse des prix qui a suivi la seconde guerre mondiale, la comptabilité des objectifs relatifs au maintien de niveaux élevés de l'embauche et à la préservation d'une stabilité raisonnable de la valeur de la monnaie, la doctrine de l'inflation insidieuse et, en fin de compte, la situation et la psychologie actuelles au sujet de la menace d'inflation.

INDICES DES PRIX DE GROS

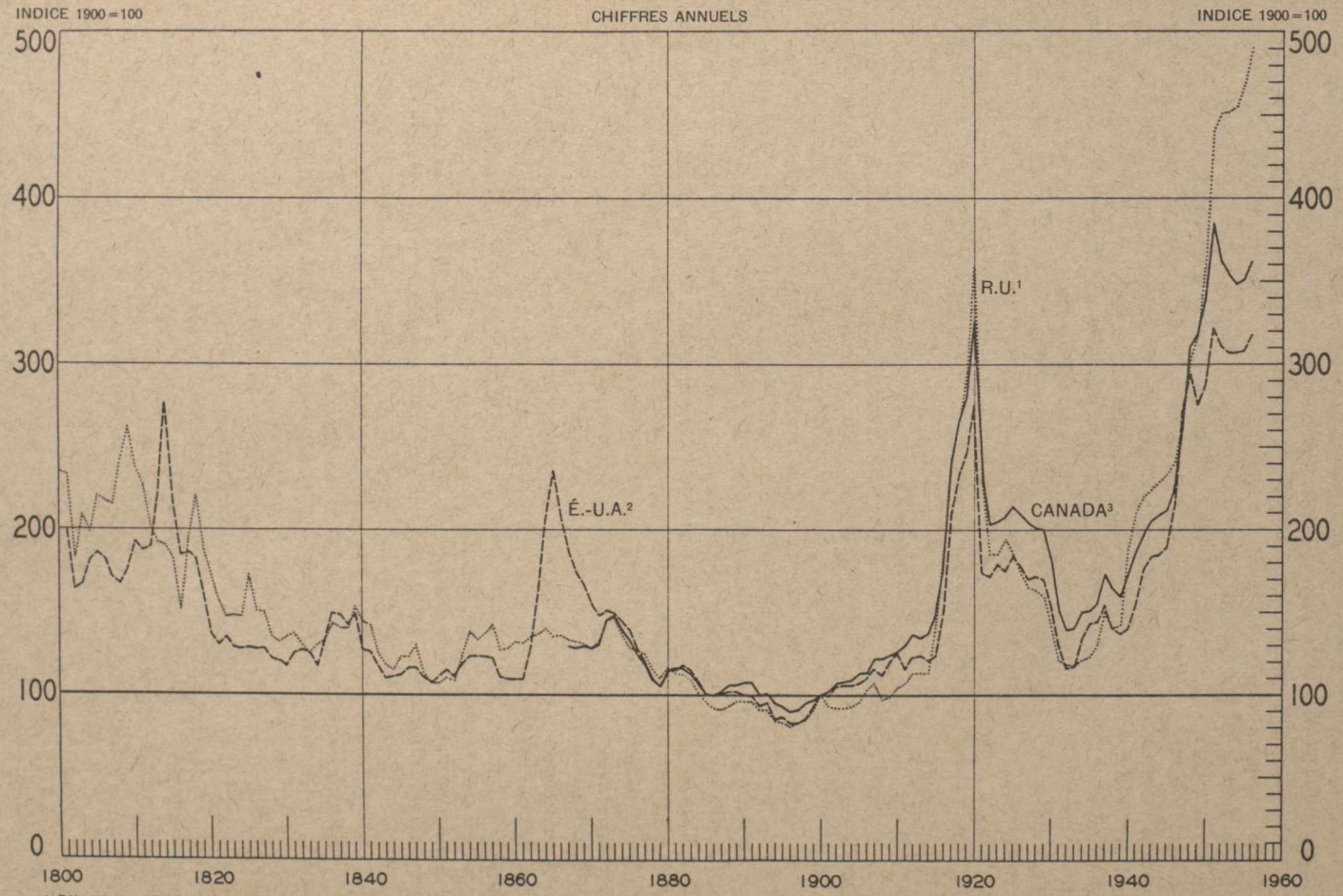

1. R.U.: 1800-1859 JEVONS; 1860-1914 SAUERBECK; 1915-1956 BOARD OF TRADE
2. É.-U.A.: BUREAU OF LABOUR STATISTICS (BUREAU DE LA STATISTIQUE DU TRAVAIL)
3. CANADA: BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE: INDICE GÉNÉRAL DES PRIX DE GROS.

GRAPHIQUE I

L'inflation n'est pas inévitable

Point n'est nécessaire, avant d'entreprendre une étude de ce sujet, de tenter de donner une définition des plus savantes de l'inflation. A toutes fins utiles, on peut définir l'inflation comme une condition maintenant le niveau général des prix à la hausse. D'aucuns soutiennent que l'inflation, définie de cette façon, a existé durant tout le long cours de l'histoire et qu'il faut s'attendre qu'une telle orientation continue de suivre sa course inévitable dans les années à venir. A l'appui de leurs affirmations, ces observateurs font remarquer les hausses qui, selon eux, se produisent dans les indices des prix depuis plusieurs centaines d'années. Toutefois, un examen attentif des mouvements actuels des prix au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada ne donne pas raison à cette généralisation par trop absolue. Le professeur Knox a expliqué qu'en Grande-Bretagne et aux États-Unis, par exemple, l'histoire révèle que depuis 1800 il se produit de grands mouvements de longue durée dans le niveau général des prix de gros. Pourtant au cours de cette longue période, les indices des prix de gros dans ces deux pays n'ont montré aucune tendance définie, les augmentations contrebalançant parfois les fléchissements... le niveau des prix (en Grande-Bretagne) durant 1940 était pour ainsi dire le même qu'en 1840, et cependant la production a accusé une hausse considérable au cours de cette période. Ces fluctuations du niveau général des prix dans les trois pays sont données dans le graphique I. On constatera que depuis 150 ans il n'y a pas eu de tendance suivie. Il y a eu de longues périodes de stabilité relative et de baisse de même que des hausses marquées. Il est de toute évidence que les mouvements de hausse les plus importants étaient reliés à des circonstances exceptionnelles, aux guerres en particulier. Il est parfaitement manifeste que les effets des guerres napoléoniennes, de la guerre civile des États-Unis, de la première et de la seconde guerre mondiales ont été les causes premières de toutes les hausses marquées des niveaux des prix.

Le graphique II montre les mouvements d'ensemble des prix de gros qui se sont produits depuis 1867. Depuis cette date jusqu'à nos jours, l'indice est devenu près de trois fois plus élevé, mais il est clair que les bouleversements causés par les guerres ont été les principaux facteurs de cette hausse. Si l'indice avait monté de façon uniforme à raison de 2 p. 100 seulement par année, en moyenne, pendant toute cette période, il serait plus de six fois et non moins de trois fois plus élevé. En effet, les fortes augmentations qui ont eu lieu en temps de guerre ont été en bonne mesure contre-balancées par de longues périodes de baisse et de stabilité relative. Dans son témoignage devant le Comité, M. James Muir, président de la Banque royale du Canada, signale que "... pendant les 33 années qui se sont écoulées de 1867 à 1900 le taux d'accroissement annuelles *en volume ou en chiffres "réels"* a été de près de 3 p. 100 alors que l'indice des prix à la consommation a baissé de 14 p. 100. Au cours de la période de 1920 à 1929, nous avions un taux annuel moyen d'accroissement *en chiffres réels* de 3½ p. 100, mais l'indice des prix à la consommation a décliné de 16.9 p. 100. (De 1922 à 1929, des prix presque entièrement stables ont régné) ...Exprimée en *chiffres réels*, l'inflation n'existe donc pas nécessairement dans les périodes d'expansion économique.

Le témoignage de l'histoire ne confirme pas que l'inflation constitue nécessairement et inévitablement la condition du progrès économique au Canada, au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Néanmoins, on laisse maintenant entendre dans certains milieux que les particularités du système économique actuel et de la société moderne sont telles qu'un taux d'expansion économique souhaitable et approprié ne peut se maintenir sans au moins une mesure modérée de continuelle inflation. Aucun des témoins qui ont comparu devant le Comité ne croyait que l'inflation fût inévitable, nécessaire ou désirable. Au contraire, le porte-parole d'un groupe nombreux et représentatif de la société a exprimé

GRAPHIQUE II

INDICE DES PRIX DE GROS, 1867-1958*

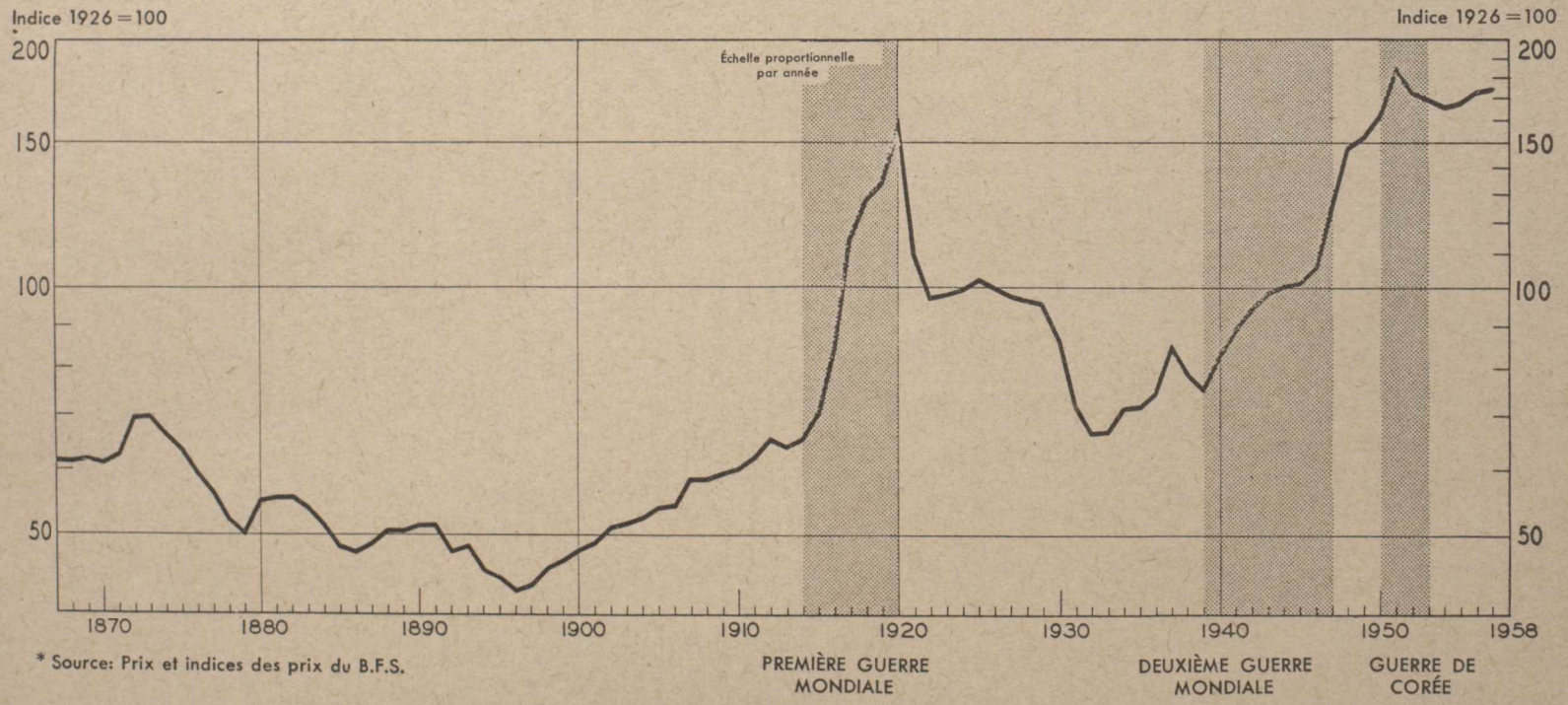

* Source: Prix et indices des prix du B.F.S.

une opinion assez opposée. L'Association des manufacturiers canadiens a déclaré: "Nous n'admettons pas la doctrine de l'inflation inévitable ou souhaitable et nous croyons que la volonté de la prévenir doit être tenue en alerte." La Fraternité des cheminots a déclaré au Comité: "Notre attitude (et nous le répétons parce qu'ici, particulièrement, nous voulons qu'on ne se méprenne pas sur notre position) n'est pas de défendre les prétendues vertus de l'inflation ou de déconseiller l'emploi des mesures anti-inflationnistes. Au contraire, nous sommes disposés à appuyer à la fois les buts et les méthodes d'un programme anti-inflationiste, bien mûri." La Fédération canadienne de l'agriculture a exprimé l'espoir que le Comité ". . . insisterait sur le fait que l'activité publique et privée, en ce pays, doit être fondée sur le principe que la menace d'inflation continuelle peut disparaître, en grande partie, au moyen de lignes de conduite et de programmes appropriés, tant au point de vue monétaire que fiscal et industriel, et que ces lignes de conduite devraient être suivies d'une façon logique".

On a fait remarquer que le Canada est toujours sujet à de puissantes influences provenant de l'étranger, notamment des États-Unis. On a soutenu que s'il y a de l'inflation dans ce dernier pays, elle va inévitablement se communiquer au Canada. Bien qu'il soit vraisemblable que l'économie canadienne continuera à être fortement influencée par les événements des États-Unis, nous ne sommes pas impuissants et nous pourrions facilement faire pire. Le gouverneur de la Banque du Canada a exprimé son opinion comme il suit devant les membres du Comité: "Nous devrions, tous au moins, éviter autant que possible d'ajouter des causes domestiques d'inflation et de déflation à celles qui nous touchent et proviennent de l'étranger... Si ces fluctuations de prix à l'étranger ont une très grande envergure, nous devrions, dans une certaine mesure, essayer de nous immuniser et de ne pas avoir à subir une augmentation ou une diminution de prix aussi considérables, au Canada, exprimées en devise canadienne."

Nature et effets de l'augmentation des prix, après la guerre, de 1946 à 1958

L'un des éléments des craintes entretenues au sujet de l'inflation vient de l'expérience des années d'après-guerre, pendant lesquelles une poussée ascendante s'est produite, qui a dépassé celle qui a eu lieu pendant la guerre même. L'expérience du Canada n'a pas été unique Ce phénomène s'est manifesté dans la plupart des autres pays. L'augmentation des prix au Canada, pendant la période d'après-guerre a été un peu plus forte qu'aux États-Unis, mais plus faible qu'au Royaume-Uni. D'autre part, la période d'après-guerre, au Canada a été marquée d'un rapide progrès économique et, de façon générale, de niveaux élevés au point de vue de l'emploi. Ce qui s'est passé pendant cette période a été résumé de façon concise dans le rapport de la Chambre de commerce du Canada. "De 1947 (la première année complète après que les contrôles des prix eurent été supprimés, en 1946) jusqu'à la fin de 1958, l'indice des prix à la consommation, au Canada, a monté de 47.5 p. 100 ou de 3§ p. 100 par année, composé. Toutefois, pendant cette période de 11 ans, l'économie canadienne a connu une croissance dynamique à une allure qui s'est rarement manifestée dans d'autres pays. La population a augmenté de 35.8 p. 100; le produit national brut, de 133.8 p. 100; l'embauchage, de 18.1 p. 100, et le chômage, comme pourcentage de la main-d'œeuvre, a eu une moyenne de 3.3 p. 100 par année. Le chiffre brut des immobilisations de toutes sortes s'est elevé à 65.7 milliards de dollars, soit une moyenne par année de 23.0 p. 100 du produit national brut.

Le graphique III fait voir la croissance du volume de la production canadienne, la croissance mesurée en dollars et l'effet qu'a eu la montée des prix, au cours de la période de 1946 à 1958. Évalué en dollars, le produit national brut (P.N.B.) a augmenté en moyenne de 8.7 p. 100 par année, mais plus de la moitié de ce taux d'augmentation tient tout simplement à l'effet qu'ont eu les prix plus élevés sur les biens et services qui ont été produits en réalité.

GRAPHIQUE III

PRODUIT NATIONAL BRUT

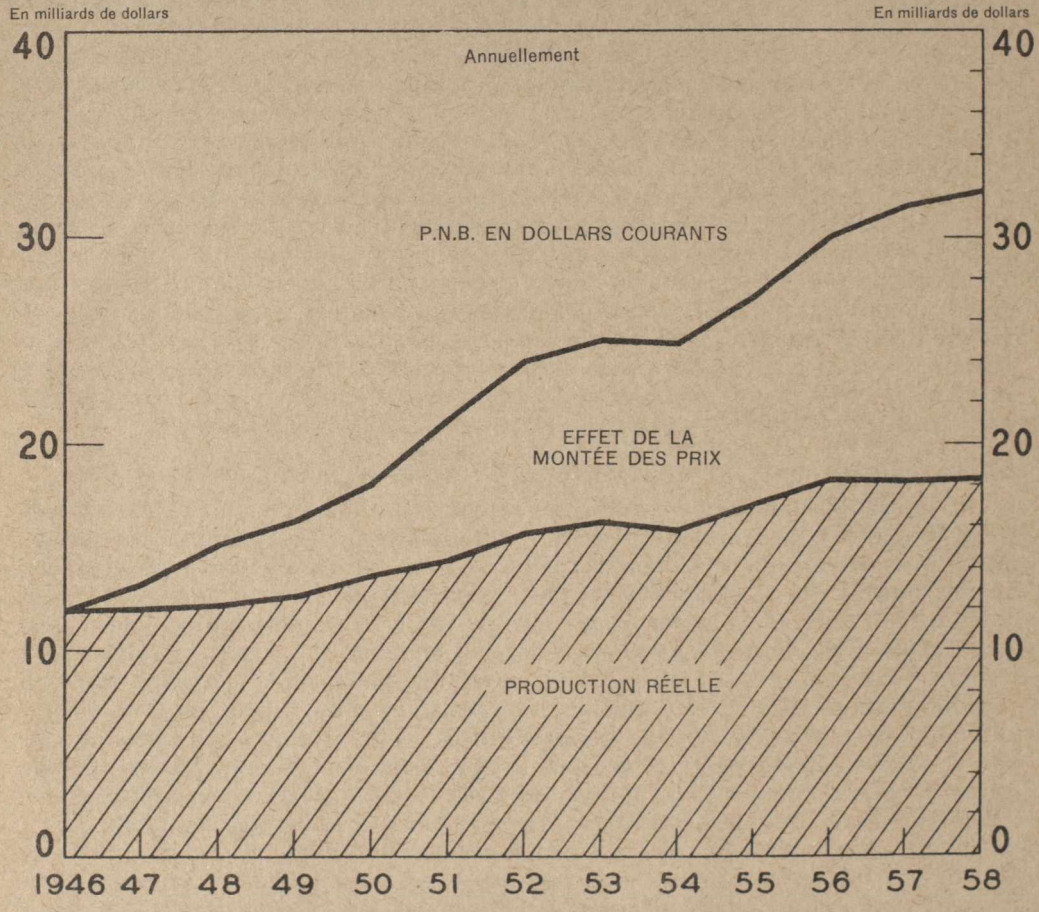

Source: Comptes nationaux du Bureau fédéral de la statistique.

Toutefois, même durant cette période, il n'y a pas eu de tendance ininterrompue et continuelle. Comme la chose a été soulignée dans le mémoire du Congrès canadien du travail, il y a eu trois périodes distinctes de pression inflationniste: de 1946 à 1948 (libération de la demande des consommateurs qui avait été longtemps contenue), de 1950 à 1951 (guerre de Corée et réarmement), et de 1955 à 1957 (accélération des investissements). Au cours des années intermédiaires, et certaines d'entre elles ont été des périodes de régression des affaires, les prix ont été modérément stables. Malgré la présence d'influences spéciales au cours des périodes où la hausse fut plus accentuée, ces influences exceptionnelles n'auraient pas produit les mêmes résultats sans l'existence de certaines conditions sous-jacentes qui ont donné lieu à une tendance distinctement inflationniste durant l'ensemble de la période en question. Les influences sous-jacentes qui ont été le plus souvent signalées dans les témoignages devant les membres du Comité ont été l'expansion indue de la circulation monétaire et l'augmentation considérable des dépenses du gouvernement.

Le graphique IV indique les rapports qui ont existé entre l'augmentation des disponibilités monétaires et la hausse de la production réelle. On constatera que dans toute la période les disponibilités monétaires ont dépassé la hausse de la production réelle des marchandises et des services par rapport à 1946, année durant laquelle les disponibilités monétaires avaient déjà augmenté considérablement par suite des exigences du financement de la guerre. En outre, les répercussions de l'accroissement des disponibilités monétaires ont été considérablement rehaussées à cause de l'augmentation du rythme de renouvellement des dépôts bancaires, comme l'indique le graphique V. Au début de la période d'après-guerre l'expansion des disponibilités monétaires a résulté en grande partie de la ligne de conduite relative à "l'élargissement du crédit" destinée à promouvoir l'expansion économique et visant à éviter une crise qu'on craignait dans tous les milieux. Ces dernières années l'expansion des disponibliités monétaires a résulté, tout d'abord, des problèmes découlant du financement du déficit en espèces du gouvernement fédéral et de la situation de la dette publique. M. J. Douglas Gibson, directeur général de la Banque de la Nouvelle-Écosse a déclaré au Comité qu'a son avis "...l'expérience de la période d'après-guerre, y compris la régression récente et le relèvement actuel, laisse entendre que nous nous sommes probablement trop inquiétés de la possibilité d'une régression et que nous n'avons pas été suffisamment convaincus de la solidité et de la vigueur de notre régime économique. Les événements ont prouvé que nous aurions dû faire porter davantage nos efforts sur la défense de la valeur de l'argent... Il est donc essentiel de garder une main-mise sur les disponibilités monétaires car, si l'argent n'est pas disponible, il est tout simplement impossible que les prix continuent à monter.

Les mouvements inflationnistes des prix de vente et des prix de revient au cours de l'après-guerre ont eu des effets très inégaux sur les divers groupes et les diverses industries du pays. De fait ces disparités, qui sont devenues de plus en plus évidentes, sont une des importantes causes de l'inquiétude actuelle au sujet des perspectives de l'avenir. Quelques'unes de ces disparités les plus importantes sont illustrées dans les graphiques VI, VII et VIII. On constatera que les salariés de l'industrie manufacturière ont obtenu un accroissement sensible de leurs gains en espèces de 1946 à 1958 (135 p. 100), mais une bonne part de cet accroissement a été neutralisée par la hausse du coût de la vie (61 p. 100). Néanmoins les salariées de l'industrie manufacturière ont obtenu, au cours de la période, une augmentation d'environ 46 p. 100 de leur revenu *réel*. Toutefois cette augmentation de revenu *réel* se rapproche beaucoup de l'accroissement du rendement réel par heure de travail dans l'industrie manufacturière. Par suite, les salariés de cette grande industrie ont obtenu dans

GRAPHIQUE IV

DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES EN PROPORTION DU P.N.B.
EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS DE 1946

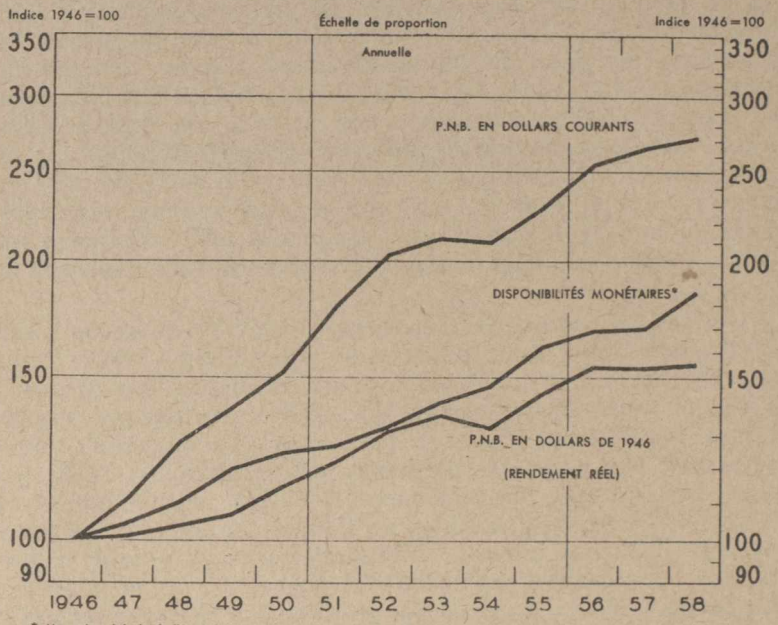

* Monnaie globale à l'extérieur des banques plus les dépôts des banques à charte (moins le capital de roulement).
Y compris les dépôts du gouvernement du Canada aux banques à charte.

GRAPHIQUE V

RYTHME DE L'ÉCOULEMENT DES DÉPÔTS DES BANQUES À CHARTE

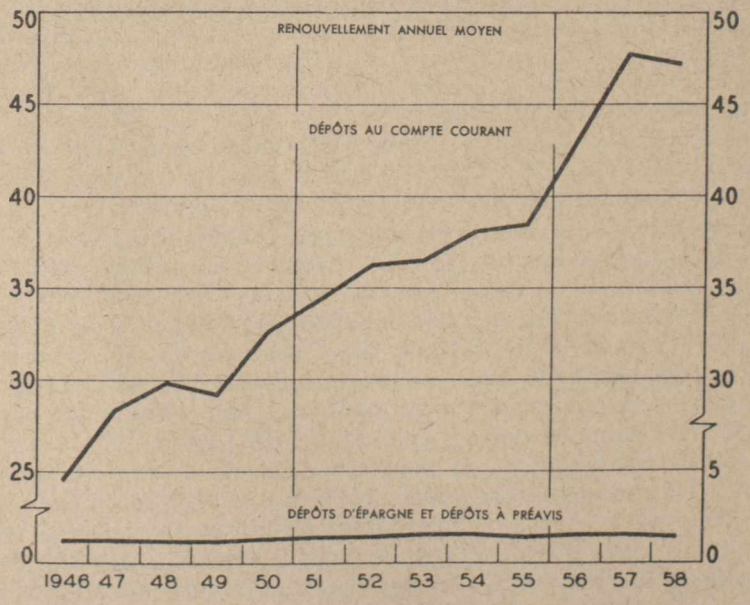

Sources: B.F.S. Chèques encaissés aux chambres de compensation et à la Banque du Canada, supplément statistique.

GRAPHIQUE VI

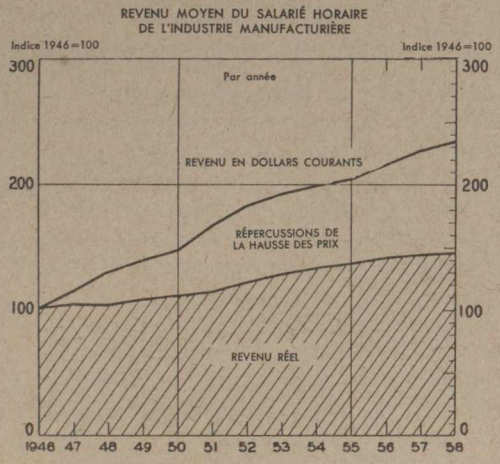

Source: B.F.S. Heures et gains horaires.

GRAPHIQUE VII

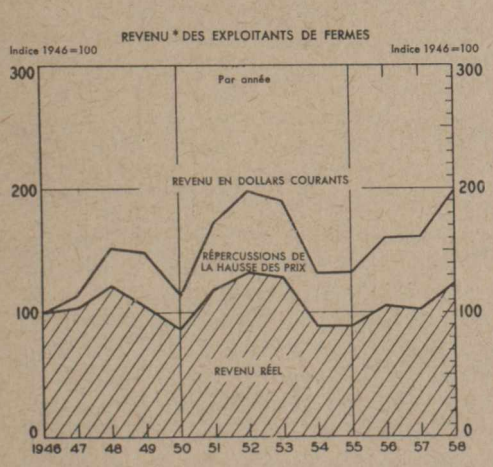

* Revenu net moyen par exploitant de ferme.
Source: B.F.S.

GRAPHIQUE VIII

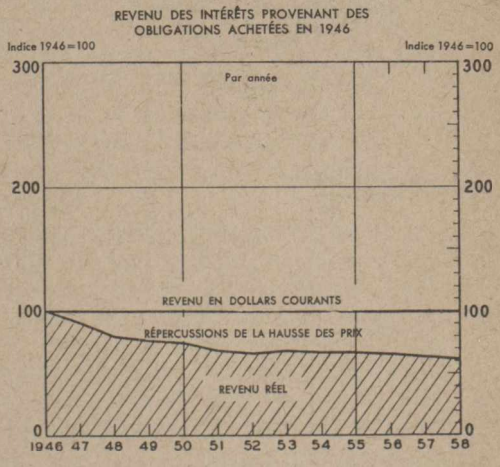

Le revenu réel est calculé en amenant la déflation des revenus monétaires au moyen de l'indice des prix à la consommation du B.F.S.

GRAPHIQUE IX

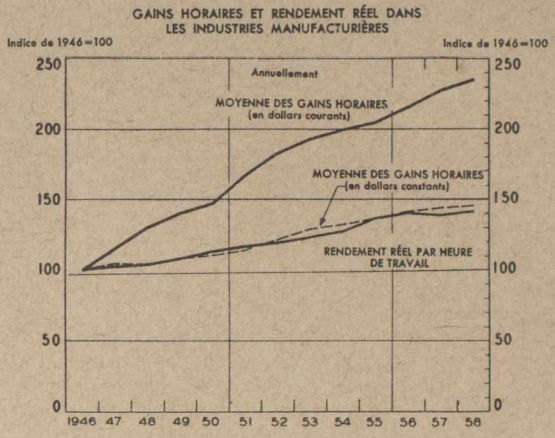

Sources: B.F.S. Heures de travail et gains horaires.
B.F.S. Indice revisé de la production industrielle.

GRAPHIQUE X

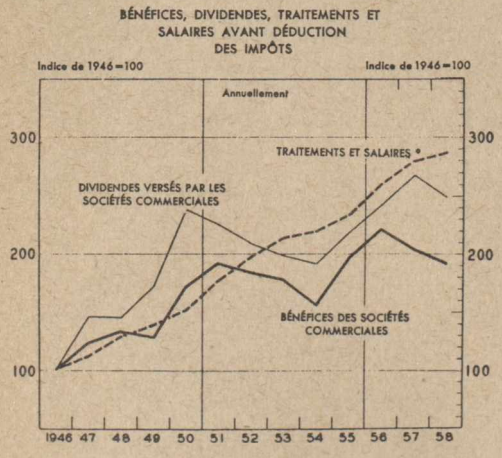

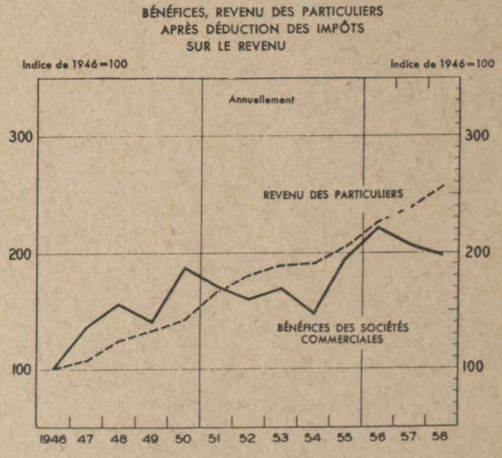

* Comprennent les contributions de l'employeur et de l'employé à l'assurance sociale et aux caisses de pension de l'État.

Source: B.F.S. Comptes nationaux, revenu et dépenses.

l'ensemble des augmentations de gains réels à peu près parallèles à l'accroissement de la productivité (voir graphique IX). On remarquera que le total des traitements et des salaires versés au Canada a augmenté de façon favorable au regard des bénéfices et des dividendes des sociétés commerciales au cours de l'ensemble de la période (voir graphique X).

Dans l'agriculture, l'augmentation du coût de la vie a presque entièrement contrebalancé l'augmentation du revenu net moyen par ferme, de sorte que, à tout prendre, l'agriculteur n'a pas bénéficié de l'accroissement important observé dans l'ensemble du revenu réel de la nation. M. W. J. Parker, président du syndicat des élévateurs du Manitoba, a déclaré dans un mémoire au Comité: "Nous n'oublions pas que les agriculteurs, en général, et ceux des Prairies, en particulier, ne reçoivent pas proportionnellement la part qui leur revient du produit de notre économie. Nous remarquons que, depuis 1951, les modifications de prix ont grandement désavantagé l'agriculteur. De façon générale, nous avons observé que le prix des produits agricoles baissait, tandis que le prix des autres produits s'accroissait, ou qu'il y avait une augmentation générale des prix exceptionnelle et défavorable aux cultivateurs, qui les a placés dans ce qu'on a communément appelé "l'étau du coût de revient et des prix" ... Il semblerait qu'à cause de l'inflation l'agriculture a touché moins qu'une part raisonnable du revenu national".

De même, des secteurs importants ont été atteints dans notre industrie minière essentielle. M. V. C. Wansbrough a expliqué dans le mémoire qu'il a présenté au nom de l'Association canadienne des exploitants de mines métallurgiques que "l'industrie minière constitue un exemple intéressant de la façon dont l'inflation tend à faire sentir ses effets, parce que cette industrie comporte deux genres d'expoitations, l'une dans laquelle le prix du produit est établi et n'a pas varié, non seulement durant la période décennale à l'étude, mais depuis vingt-cinq ans (par exemple, les mines d'or), et l'autre dans laquelle le prix du produit suit, comme cela arrive à peu près constamment dans les industries, la loi de l'offre et de la demande ...qui comporte de grands risques et exige constamment des capitaux d'expansion à immobiliser ... et, sous le coup des tendances inflationnistes du coût de revient, du minerai dont l'extraction serait avantageuse, si les frais d'exploitation étaient moins élevés, doit être classé comme rebut, d'ordinaire pour de bon. Ces deux éléments rendent l'industrie minière très sensible aux pressions inflationnistes... Du point de vue de l'industrie minière, la question importante depuis dix ans est plutôt la tendance qu'a eu le coût de revient à augmenter constamment."

Le graphique VIII fait ressortir le déclin considérable (presque 40 p. 100) qui s'est produit au cours de la période d'après-guerre dans la valeur réelle des revenus et des placements qui sont demeurés stables au dollar de 1946. Les groupes qui se sont ressentis de cette perte de valeur réelle atteignant en moyenne 3.8 p. 100 par année, comprennent les détenteurs d'obligations, les propriétaires d'hypothèques, les pensionnés, les détenteurs de polices d'assurance-vie, les propriétaires de comptes d'épargnes en banque, et autres. Le nombre de personnes composant ces groupes est très élevé. Le mémoire de l'Association canadienne des manufacturiers a fait savoir au Comité qu'il y a "entre un million trois quarts et 2 millions de personnes protégées par des plans de pension pour employés; 9 millions et demi de comptes d'épargnes particuliers dans les banques à charte: plus de 2 millions de détenteurs d'obligations d'épargne du Canada." M. A. R. Poyntz, président de la *Canadian Life Officers Association,* a dit au Comité que "Plus de huit millions de Canadiens possédaient pour 38.6 milliards d'assurance-vie à la fin de 1958". Dans son mémoire au Comité l'*Investment Dealers Association* a estimé que "à la fin de 1958 il y avait en cours quelque 24.1 milliards de dollars en obligations canadiennes, des hypothèques pour une valeur estimative de 9 milliards et des dépôts d'épargnes

personnelles pour 6.8 milliards,...soit un total de 39.9 milliards..." L'importance de ces chiffres indique dans une certaine mesure les pertes appréciables qui découlent du fléchissement de la valeur réelle de la monnaie, et la multitude de personnes qui en souffrent. Bien entendu, les pertes des épargnants profitent aux débiteurs. La difficulté réside en ce que, pour une large part, il ne s'agit pas des mêmes personnes. Autrement dit, la baisse de la valeur réelle de l'argent a, avec les années, provoqué une nouvelle répartition du revenu, non par suite d'une ligne de conduite, d'un régime d'imposition ou d'un effort de production délibéré, mais en tant que conséquence muette du subterfuge de l'inflation.

Un autre effet de l'inflation d'après-guerre que les témoins ont le plus fréquemment évoqué devant le Comité a été celui de l'augmentation des prix de vente et des prix de revient par rapport à la situation concurrentielle du Canada dans le commerce international. Pour une raison ou pour une autre, un certain nombre d'industries d'exportation canadiennes ont trouvé difficile ou impossible de rajuster leurs prix d'exportation suivant l'augmentation des prix de revient et de vente à l'intérieur du pays. Voici comment la Chambre de commerce du Canada a exposé la situation au Comité: "Ainsi, la concurrence sur le plan des importations s'est accrue du fait que les frais augmentaient plus rapidement chez nous. En outre, quelques-uns de nos exportateurs doivent faire face à une concurrence toujours plus âpre émanant en partie de pays où le rythme de l'inflation a été plus lent, ce qui affaiblit nos termes de l'échange."

Cette étude de la nature et des effets de l'inflation d'après-guerre au Canada n'est évidemment pas complète et son analyse n'a rien de concluant. Elle veut simplement faire ressortir quelques-uns des bouleversements importants, des injustices et des bris économiques et disparates qui résultent d'une chute prolongée et considérable de la valeur de la monnaie. Évidemment, le legs du passé immédiat transpire dans les problèmes de l'heure. Heureusement aussi, il porte en lui des leçons pour l'avenir.

La compatibilité des buts économiques.

L'expérience des années d'après-guerre, période d'expansion dynamique aux niveaux d'emploi généralement élevés dans un milieu de prix montants à provoqué quelques doutes, à savoir si la désirabilité, au point de vue social, des buts touchant les hauts niveaux d'emploi, un rythme équivalent de progrès économique et le maintien d'une stabilité raisonnable de la valeur de la monnaie sont compatibles les uns avec les autres. La plupart des personnes qui ont témoigné devant le Comité ont fait allusion à cette importante question et elles ont exprimé de façon bien définie et sans équivoque l'opinion que ces objectifs de base d'une politique publique étaient non seulement logiques et compatibles mais que, en définitive, aucun d'eux ne pourrait être atteint en l'absence des autres.

Le mémoire de la *Canadian Life Officers Association* déclarait que "les principaux objectifs de la politique canadienne devraient porter sur un niveau plutôt élevé de l'emploi et une stabilité raisonnable de la monnaie. Les sociétés d'assurance-vie croient que ces deux buts ne sont pas incompatibles. De fait, elles estiment que, si on n'accorde pas une importance égale à ces deux objectifs dans l'établissement de la politique économique et dans sa mise en vigueur, le Canada n'atteindra pas l'accroissement économique soutenu auquel on pourrait s'attendre." Le comité exécutif de la Chambre de commerce du Canada déclare "qu'il estime qu'une croissance économique non inflationniste répartie sur plusieurs années, bien que difficile, n'est pas impossible à atteindre. Il estime aussi qu'un accroissement économique régulier a tellement d'importance au Canada qu'on devrait employer toute méthode raisonnable en vue de l'obtenir." Le professeur Knox s'est exprimé ainsi: "...bien peu d'économistes prétendront

que notre choix en fait de politique économique doit se faire entre le plein emploi accompagné d'une hausse assez considérable dans les prix et la stabilité des prix conjuguée avec l'arrêt de la production nationale,... Nous devrions viser à la stabilité du niveau des prix pour une période prolongée. Pourvu que le régime économique conserve sa nature souple et concurrentielle et que les mouvements du niveau des prix demeurent dans les limites raisonnables, les fluctuations de l'indice des prix au-dessous et au-dessus de la moyenne établie sur une longue période peuvent se concilier avec des niveaux élevés d'embauchage et un accroissement considérable de la production nationale."

Les représentants des unions ouvrières qui ont présenté des mémoires au Comité conviennent qu'un niveau des prix "stable ou raisonnablement stable" constitue un but désirable, pourvu que le souci de maintenir la stabilité des prix ne fasse pas oublier ce qu'ils considèrent comme les plus importants problèmes, le niveau de l'emploi et le taux de l'accroissement économique. Cette attitude fait ressortir combien il est important de poursuivre en même temps ces deux buts: un niveau élevé de l'emploi et une stabilité raisonnable des prix. Ni une inflation dont on ne se soucie pas, ni le chômage considérable et prolongé ne sont acceptables au point de vue social. On a souvent fait remarquer au Comité qu'une inflation rapide ou prolongée provoquera tôt ou tard une explosion et sera la cause d'une crise sérieuse de chômage. En conséquence, l'État moderne et les groupes industriels et ouvriers qui en font partie sont obligés de suivre des lignes de conduite capables de concilier nos objectifs économiques fondamentaux.

Inflation larvée

L'expérience de la période d'après-guerre et les tendances économiques et sociales de ces dernières années ont amené certains observateurs à penser qu'il n'est pas possible de maintenir un niveau élevé d'emploi et un rythme convenable de croissance économique sans qu'il existe, au moins dans une certaine mesure, une inflation continue ou graduelle. Ces personnes font remarquer la concentration de plus en plus forte des affaires, l'expansion des puissants syndicats ouvriers, les dispositions relatives aux prix minimums en agriculture la tendance à la hausse des dépenses et des impôts du gouvernement et la tolérance limitée à l'égard d'un chômage restreint et temporaire. On prétend que, dans les circonstances, les prix dans les secteurs principaux de l'économie sont à l'abri de la baisse, qu'ils sont "régis" et qu'ils ne feront que monter. Les augmentations de salaires dépasseront les augmentations dans le domaine de la production et, par conséquent, elles donneront continuellement une poussée vers la hausse dans l'industrie. Les corrections nécessaires dans l'économie seront neutralisées par des augmentations immédiates et importantes des dépenses gouvernementales. On soutient que, dans ces circonstances, les réclamants hautement organisés et les intérêts contraires des divers éléments de la société ne peuvent résoudre leurs problèmes qu'en concluant des ententes qui comportent une augmentation croissante des prix et des frais, et des dépenses de plus en plus grandes de la part du gouvernement. De plus, on prétend que, si ces tendances à la hausse sont arrêtées de façon efficace au moyen de la politique monétaire et financière du gouvernement, le chômage et le marasme en résulteront. On conclut donc qu'une inflation "larvée" de 2 ou 3 p. 100 par année environ est le moindre de deux maux et une conséquence qui doit être acceptée.

Ces arguments semblent fournir une réponse facile et commode aux problèmes qui ont toujours été fondamentaux dans les sociétés anciennes ou modernes. Toutefois, la difficulté qui surgit de ces réponses commodes, c'est qu'elles se fondent sur des hypothèses qui sont ni expliquées clairement ni prouvées. Au fond, elles reposent sur ce que l'on appelle "une fascination provocante causée par l'illusion que la richesse est plus grande parce que les prix sont plus

élevés". C'est là une fascination qui a toujours poussé les hommes et les gouvernements à trouver la solution des problèmes au moyen de nouvelles et différentes méthodes d'inflation. Évidemment, on suppose que, dans notre société moderne, l'irresponsabilité et la rigidité presque complète sont inévitables en matière économique. On suppose aussi que le degré d'inflation que l'on envisage assurera un niveau élevé de l'emploi et que l'inflation peut, en réalité, être maintenue dans les limites modestes où l'on voudrait la contenir.

Presque tous les témoins que le Comité a interrogés ont parlé de cette doctrine de l'inflation "insidieuse" et des hypothèses sur lesquelles elle se fonde. La plupart n'admettent pas qu'on établisse une politique économique sur cette doctrine. Ils ne sont pas disposés non plus à la considérer avec résignation ou avec un sentiment d'impuissance.

Le porte-parole de la Chambre de commerce du Canada a déclaré au Comité que "la Chambre de commerce n'admet pas le principe de tolérer même un inflation "larvée". Le mieux qu'on puisse dire de cette inflation "larvée", c'est qu'elle est plus facile à arrêter et pas aussi dangereuse qu'une inflation plus rapide; mais, si on laisse le dollar se désintégrer, l'effet, à la longue, sera le même. Même graduelle, l'inflation crée un effet psychologique sur la population. Cet effet se généralise et les gens vont faire ce que nous ne voudrions pas qu'ils fassent. En d'autres termes, ils vont s'imaginer un état de choses et ils vont faire en sorte que cet état de choses imaginaire devienne la réalité". Dans son mémoire, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles déclare que, "contrairement à ses collègues des autres industries, le cultivateur ne peut pas augmenter ses prix au consommateur pour compenser l'augmentation du prix de revient que provoquent les courants inflationnistes. Non seulement nous ne pouvons pas augmenter les prix de notre blé et de nos céréales destinés à l'exportation, mais nous serons heureux s'ils ne continuent pas à baisser. Même une inflation graduelle a donc, au bout d'un certain temps, de graves répercussions sur l'équilibre financier des exploitations agricoles." Le mémoire du Syndicat du blé de la Saskatchewan a fait ressortir que "depuis la guerre, l'augmentation des frais est devenue un grave problème pour la population agricole... Les cultivateurs sont particulièrement sensibles aux pressions inflationnistes, parce qu'ils sont obligés de supporter eux-mêmes l'augmentation de ces frais". M. R. M. Fowler, président de l'Association canadienne de l'industrie de la pâte et du papier, a déclaré ce qui suit devant le Comité: "L'industrie de la pâte de bois et du papier du Canada craint l'inflation pour plusieurs raisons et elle désire la stabilité des prix... S'il arrive, au cours des prochaines années, qu'on ait à faire face à une inflation lente et graduelle, il se peut fort bien que les difficultés qu'on éprouvera à absorber l'augmentation des frais de production aient des résultats désastreux pour cette industrie aussi bien que pour le Canada... L'inflation pourrait avoir avec le temps des répercussions sérieuses sur la situation de cette industrie, au point de vue de la concurrence, sur le marché mondial." M. James Muir a déclaré catégoriquement que, "...avec le temps, une simple tendance peu prononcée à l'inflation aura pour résultat d'intensifier le chômage, de ralentir le rythme de la production, de porter atteinte à la juste répartition des revenus, d'entraîner une perte de stimulant chez les employés, et, ainsi, d'empêcher le Canada de connaître une expansion économique normale." L'Association des courtiers en valeurs a déclaré ce qui suit au sujet des effets que l'inflation pourrait avoir sur les épargnes: "...l'augmentation continuelle des prix ou même le seul fait de s'attendre que les prix augmentent incite à dépenser au lieu de favoriser l'épargne, sans laquelle on ne peut financer les achats du nouveau matériel de production qui nous assure un haut niveau de vie." Le professeur Knox a fait les observations suivantes au sujet de la situation psychologique qui résulterait de l'inflation et des conséquences logiques de cette situation: "Lorsqu'on déclare ouvertement qu'on a adopté comme ligne de conduite, en fait de

politique économique nationale, non seulement de s'accommoder de l'inflation, si on ne peut y remédier, mais encore de contribuer à amener et de favoriser une augmentation de plusieurs unités pour cent par année dans les prix, j'en conclus qu'on prévient le public de ce qui doit arriver et que ce dernier ferait bien de se préparer en conséquence. Quand le public commence, de façon générale à se défendre lui-même contre l'inflation, les pressions inflationnistes augmentent et d'après moi, il devient impossible de leur donner un ton modéré". M. James E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada, a donné son opinion au Comité: "...Je ne crois pas qu'il a jamais existé ni qu'il n'existera jamais une inflation graduelle durant un certain temps. Je crois qu'elle adoptera le grand galop ou qu'elle conduira au désastre..."

Ceux qui s'attendent, ou seraient prêts, à une condition d'inflation mitigée ont proposé diverses méthodes qui, d'après eux, apporteraient des améliorations ou disposeraient des maux et vicissitudes qu'elle engendre. Ils faciliteraient et même encourageraient des méthodes de graduation de paiements en dollars ordinairement fixes et des engagements en dollars stables d'après quelques formules orientées vers le degré d'inflation envisagé. De cette façon, se développerait un immense système d'ajustement plus ou moins automatique en réclamations à dollars fixes touchant les salaires, les gages, les pensions, les taux des services publics, l'intérêt, les hypothèques et les autre placements fixes, les comptes d'épargne, les polices d'assurance sur la vie, les rentes, les produits agricoles, etc., etc., de façon que leurs valeurs réelles soient coordonnées avec la dépréciation de la valeur de la monnaie. Même s'il était possible de produire suffisamment de calculateurs électroniques pour faire ce nombre inconnu de calculs, le résultat n'en serait pas moins qu'une tentative grossière de rétablir les positions *réelles* qui auraient existé dans le cas d'une ligne de conduite bien plus simple et bien plus directe de stabilité raisonnable de la valeur de la monnaie.

Une fois que ce système de gradation, de protection et de feintes fonctionne à plein rendement, le but même de cette politique dirigée contre l'inflation mitigée s'estompe. Une fois qu'il est impossible à certains groupes de profiter des autres, en recourant à l'inflation, cette ligne de conduite perd sa prétendue vertu comme moyen de réconcilier des demandes sociales et économiques contradictoires. Naturellement il y en aura toujours pour essayer "d'user de tactiques déloyales" (personne n'a fait savoir comment il serait possible d'empêcher cela), dans lequel cas les formules de gradation deviendraient des instruments permettant à l'inflation "larvée" de se transformer en inflation "galopante". Si, dans de telles circonstances, la galopade pouvait être retenue grâce à des politiques monétaires et fiscales appropriées comme il est parfois soutenu, il s'ensuit qu'il y aurait eu possibilité en premier lieu de recourir avec succès à de telles politiques pour le maintien d'une stabilité raisonnable dans la valeur de l'argent, et l'obtention d'aussi bons résultats au moins à l'égard de l'embauche et de l'évolution économique. De plus, la stabilité raisonnable à laquelle on vise pour la valeur de l'argent représente un objectif de politique beaucoup plus compréhensible. Dans une société libre et démocratique, toute politique, comme celle de l'inflation "larvée", qui donne lieu à des complications et à des incertitudes sans bornes dont le sens n'est pas facilement saisissable, en est une que l'on ne peut appuyer sur des fondements solides.

Situation existante et crainte de l'inflation

Presque tous ceux qui sont venus témoigner devant le Comité ont été unanimes à dire qu'aucune inflation réelle n'existait à l'heure actuelle, comme l'indiquait la stabilité relative de l'indice des prix à la consommation au cours de l'an passé. Le problème réside plutôt dans la possibilité que de nouvelles poussées d'inflation se produisent à mesure que l'on en arrive, sur le plan économique, à

produire à pleine capacité. Il a été souligné qu'en dépit de la reprise encourageante des affaires, il y avait encore du chômage et une bonne partie de la capacité de production qui n'était pas employée dans l'industrie. Par conséquent, la situation présente n'en est pas une où il existe "trop de dollars pour le très petit nombre de marchandises". La production des marchandises et des services peut être augmentée considérablement avant que l'on en arrive à la pleine capacité industrielle. On a aussi fait remarquer que la situation déficitaire du gouvernement fédéral s'est améliorée sensiblement depuis le dernier budget et que le déficit sera probablement comblé dans un avenir assez proche à mesure que les revenus augmenteront par suite d'une amélioration continue des affaires. On suppose, bien entendu, qu'il n'y aura pas, dans l'intervalle, d'augmentation sensible des dépenses.

En dépit de ce tableau rassurant, une crainte générale de l'inflation se manifeste. On a décrit cette crainte comme étant une "psychose d'inflation". On dit qu'elle découle de l'expérience qu'on a eue d'une inflation prolongée durant les années qui ont suivi la guerre, de la hausse constante du coût de la vie et des frais de production au cours du ralentissement récent des affaires, de la nouvelle augmentation des dépenses du gouvernement, de la présence d'un gros déficit dans le budget fédéral, de l'expansion rapide des ressources monétaires qui accompagne les efforts en vue de financer le déficit fédéral et, en fin de compte, de rumeurs persistantes dans certains milieux de l'inévitabilité de quelque forme d'inflation à l'avenir, insidieuse ou autre. Cette crainte s'est traduite surtout par l'hésitation marquée du public à acheter des obligations ou d'autres valeurs à intérêt fixe, sauf à court terme, et par des taux d'intérêt sensiblement plus élevés. D'autre part, on manifeste une préférence marquée pour les actions, les caisses mutuelles et l'immeuble qui est une sauvegarde contre les effets de l'inflation. La *Dominion Mortgage and Investments Association* a dit au Comité que "des pressions s'exercent sur nos sociétés membres de sorte qu'elles ont tendance à orienter leurs mises de fonds non plus autant vers les placements à intérêt fixe qu'elles favorisaient autrefois mais en proportion plus grande vers des actions ordinaires, d'un genre ou d'un autre... cette pression a tendance à réduire le montant des capitaux disponibles pour l'achat de valeurs à rapport fixe."

De nombreux témoins ont insisté sur les dangers inhérents à la crainte universelle d'inflation. La possibilité que cette peur engendre par elle-même l'inflation que l'on redoute constitue le plus grand de ces dangers. M. J. Douglas Gibson a expliqué comment une telle chose serait possible et ce qui pourrait s'ensuivre. "...il est à craindre que la peur de l'inflation prépare le terrain pour une grave régression économique. Tôt ou tard les prix des actions seront tellement élevés par rapport au gain des sociétés et des prix des obligations qu'une forte réaction commencera à se faire sentir. Les gens pourront se rendre compte tout à coup qu'il y a un défaut de proportion. C'est fort probablement ce qui se passera si par peur de l'inflation certains investissent leurs capitaux de manière hâtive ou accumulent inutilement des marchandises."

Il est absolument essentiel d'éliminer cette psychologie d'inflation et d'affermir la confiance en la future valeur de l'argent. C'est là une tâche essentielle et des plus urgentes à accomplir si on désire combattre l'inflation. Toutefois elle ne saurait être accomplie par quelque tour de passe-passe ou par de vaines invocations. Il faut non seulement qu'on annonce clairement le but envisagé mais, avant tout que les autorités démontrent de façon positive par les mesures qu'elles prennent de jour en jour qu'elles éviteront toute action pouvant mener à l'inflation.

Cela signifie qu'il faut appliquer les freins, lorsque la chose est nécessaire, en ce qui a trait à la ligne de conduite relative à la monnaie et au crédit. Il faut comprimer les dépenses du gouvernement et éviter les déficits, surtout

lorsqu'ils ont des conséquences inflationnistes. Toutefois, ces restrictions ne peuvent pas avoir de succès s'il n'y a pas également restriction des pressions qui peuvent être exercées par le syndicalisme, le monde des affaires, et les autres groupements. Si ces pressions sont trop fortes du point de vue tant politique qu'économique, elles peuvent rendre inutiles les efforts des autorités et aboutir au chômage et à la stagnation.

Des témoins compétents ont fait ressortir devant les membres du Comité qu'il y a moyen de maîtriser l'inflation tenace grâce à une politique monétaire et fiscale. Nous sommes capables de trouver la volonté et le courage de l'utiliser. Si nous y mettons la détermination requise, il n'y a pas de raison de craindre l'inévitabilité de l'inflation, surtout dans les circonstances actuelles, car les approvisionnements de denrées et de ressources sont considérables. Dans une société libre, la compréhension et l'appui du public sont essentiels. Il a été dit que "la politique monétaire et financière doit être non seulement intelligente mais aussi intelligible". Pour atteindre cet objectif, les organismes responsables doivent consentir à faire des efforts particuliers pour discuter et expliquer les problèmes en cause et les buts poursuivis. Le Comité espère que ses délibérations, les témoignages utiles qui ont été rendus et le présent rapport constituent une contribution positive dans ce sens-là.

En résumé, voici les conclusions du Comité:

1. L'inflation n'est pas inévitable.

2. Nous rejetons la doctrine de l'inflation "insidieuse" en tant que doctrine souhaitable pour le Canada à quelque égard que ce soit.

3. Le maintien d'une stabilité raisonnable des prix devrait être un objectif fondamental de notre politique économique, au même titre que nos autres objectifs tendant à l'obtention d'un niveau élevé de l'emploi et d'un rythme satisfaisant de notre expansion économique.

4. La stabilité raisonnable des prix non seulement est tout à fait compatible avec l'obtention d'un progrès économique constant et d'un niveau élevé de l'emploi, mais elle est essentielle.

5. L'inflation est un impôt occulte qui frappe inéquitablement le public et cause des injustices à ceux qui peuvent le moins s'en protéger.

6. L'inflation est nuisible à nos producteurs de matières premières et affaiblit la position de concurrence de nos industries d'exportation et de nos industries domestiques.

7. Il existe des moyens de contenir l'inflation; ce qu'il faut, c'est que le peuple et les autorités aient assez de volonté et de détermination pour y recourir.

Le Comité apprécie sincèrement l'aide précieuse qu'il a reçue de son consultant et conseiller, M. John J. Deutsch. Par son expérience et ses qualités, il était le seul à pouvoir aider le Comité dans son étude et il a eu la confiance de tous nos membres.

Le président,
C. V. Emerson.

APPENDICE A

TÉMOINS

M. F. A. Knox, B.A., F.R.S.C., professeur d'économique, Université Queen's.

Chambre de commerce du Canada: M. Morgan Reid, président du conseil exécutif; M. H. H. Edmison, co-président, Comité des finances publiques et de l'impôt; M. W. J. Sheridan, directeur général adjoint.

M. A. Ross Poyntz, président de la *Canadian Life Insurance Officers Association* et président de l'*Imperial Life Assurance Co. of Canada;* M. E. C. Gill, président de la *Canada Life Assurance Company;* M. D. E. Kilgour, président de la *Great-West Life Assurance Co.;* M. J. A. Tuck, Q.C., avocat général, *Canadian Life Insurance Officers Association;* M. David Kirk, secrétaire-trésorier, Fédération canadienne de l'agriculture.

M. W. T. G. Hackett, directeur général adjoint de la Banque de Montréal, représentant la *Canadian Bankers' Association;* M. G. Arnold Hart, président de la Banque de Montréal; M. Neil J. McKinnon, président de la Banque canadienne de Commerce.

Canadian Pulp & Paper Association: M. R. M. Fowler, président; M. A. M. Moore, économiste.

Sun Life Assurance Co. of Canada: M. E. R. Alexander, vice-président, chargé du service de Finance; M. J. W. Popkin, économiste; M. W. J. McCarthy, trésorier adjoint.

Canadian Metal Mining Association: M. V. C. Wansbrough, vice-président et directeur-gérant; M. H. J. Fraser, ex-président et directeur (président de *Falconbridge Nickel Mines Ltd.*, président de *Ventures Ltd.*); M. J. R. Bradfield, président (président de *Noranda Mines Ltd.*); M. W. S. Row, vice-président (président de *Kerr-Addison Gold Mines Ltd.*); M. A. J. Anderson, membre du bureau de direction (président et administrateur délégué *Giant Yellowknife Gold Mines Ltd.*).

Investment Dealers' Association of Canada: M. N. J. Alexander, sous-directeur général de *James Richardson & Sons,* Winnipeg; M. M. D. Cox, administrateur, *Anderson & Co. Ltd.,* Toronto; M. G. Cretzianu, vice-président de *Greenshields & Co.,* Montréal.

La Fédération des cheminots: M. H. E. Campbell, secrétaire; M. John Weldon, économiste-conseiller.

Congrès canadien du travail: M. Claude Jodoin, président; M. R. Bell, directeur adjoint de la recherche; M. Eugene Forsey, directeur de la recherche.

M. James Muir, président du conseil et président, Banque royale du Canada; M. J. Douglas Gibson, directeur général, Banque de Nova Scotia.

Association des manufacturiers canadiens: M. J. C. Whitelaw, directeur général; M. J. A. Calder, ex-président, AMC (vice-président et trésorier, *Imperial Tobacco Co. of Canada Ltd.*); M. John D. Pattison, économiste, *Imperial Oil Ltd.;* M. Ira G. Needles, président, Comité du tarif, AMC (président du conseil, *B. F. Goodrich Canada Ltd.*).

Dominion Mortgage & Investments Association; M. A. H. Lemmon, président.

Syndicat des élévateurs du Manitoba: M. W. J. Parker, président.

Conseil interprovincial des syndicats agricoles; M. A. P. Gleave, président.

M. L. D. Byrne, Edmonton (Alberta).

M. Paul-Émile Charron, secrétaire adjoint, Fédération des caisses populaires Desjardins, Lévis (Québec).

M. G. L. Harrold, président de l'*Alberta Wheat Pool.*

M. C. W. Gibbings, deuxième vice-président, *Saskatchewan Wheat Pool.*

M. James E. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada.

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES FINANCES

sur le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, ainsi que sur le rapport de l'auditeur général relatif au bilan du Conseil des Arts du Canada, jusqu'au 31 mars 1958.

Fascicule 1

SÉANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 1959

CANADA
AOUT 12 1959
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Président: L'honorable C. V. EMERSON

Témoins:

Du Conseil des Arts du Canada:

L'hon. Brooke Claxton, président; M. A. W. Trueman, directeur.

APPENDICE A

Genres de subventions

L'Imprimeur de la Reine, Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1959

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Président: L'honorable Clarence V. Emerson

Les honorables sénateurs:

Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly (Halifax-Nord)
Connolly (Ottawa-Ouest)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
Smith (Queens-Shelburne)
Stambaugh
Taylor (Norfolk)
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow (49)

*Membre de droit.

ORDRE DE RENVOI

Extrait de Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 18 mars 1959.

"Que le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, déposé au Sénat le 15 juillet 1958, et le rapport de l'auditeur général du Canada relatif au bilan du Conseil des Arts du Canada, jusqu'au 31 mars 1958, déposé au Sénat le 20 août 1958, soient déférés au Comité permanent des finances, afin qu'ils puissent être étudiés en conformité de l'article 23 de la loi sur le Conseil des Arts du Canada."

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEIL.

PROCÈS - VERBAL

Mercredi 15 avril 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Emerson (président), Aseltine, Barbour, Buchanan, Connolly (Halifax-Nord), Croll, Dupuis, Fraser, Golding, Leonard, Macdonald, Pearson, Petten, Thorvaldson et Wall. (15

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le Comité commence à étudier l'ordre de renvoi du 18 mars 1959.

Les représentants suivants du Conseil des Arts du Canada sont entendus, puis interrogés par les membres du Comité:

L'hon. Brooke Claxton, président; M. A. W. Trueman, directeur.

Aussi présents: M. E. Bussière, directeur associé; Mlle Lillian Breen, secrétaire.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Thorvaldson, il est décidé que le Comité demande, dans son rapport, l'autorisation de faire imprimer au jour le jour 800 exemplaires en anglais et 200 en français des délibératives faisant suite audit ordre de renvoi.

L'examen plus approfondi de l'ordre de renvoi est remis à une séance ultérieure.

A 11 h. 50 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 23 avril 1959, à 10 heures et demie du matin.

Certifié conforme.

Chef adjoint de la division des comités,
John A. Hinds.

SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

Ottawa, mercredi 15 avril 1959

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des Finances, auquel a été déféré le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Emerson.

Le PRESIDENT: Messieurs, nous avons le quorum. Je demanderais au Comité de faire silence, afin que nous puissions entendre les témoignages qui seront portés à l'égard du rapport du Conseil des Arts du Canada. Nous avons devant nous les témoins suivants: l'honorable Brooke Claxton, président du Conseil, M. A. W. Trueman, directeur, M. E. Bussière, directeur associé, et Mlle Lillian Breen, secrétaire. J'invite tout d'abord l'honorable Brooke Claxton à prendre la parole et à faire au Comité l'exposé dudit rapport.

L'honorable Brooke Claxton, président du Conseil des Arts du Canada: Monsieur le président, honorables sénateurs, s'il vous convient, je commencerai par vous parler de l'origine du Conseil et par vous décrire son fonctionnement au cours de sa première année d'existence. Toutefois, si à un moment donné, certains d'entre vous désirez m'interrompre, n'hésitez pas à le faire, car je serai très heureux d'essager de répondre à toute question que l'on pourrait me poser.

La loi sur le Conseil des Arts du Canada a reçu la sanction royale le 28 mars 1957. Elle figure dans le rapport de sa séance d'ouverture, que nous n'avons pas ici, mais dont nous pourrons vous fournir des exemplaires, si vous en désirez. Le Conseil a été institué par le gouverneur en conseil le 15 avril. Il se compose de 21 membres, dont moi-même comme président, et du R. P. Lévesque, comme vice-président. Chaque province y est représentée. Le Conseil s'est réuni pour la prmière fois au Parlement le 30 avril, alors que Son Excellence le gouverneur général a ouvert l'assemblée et accepté de devenir le patron d'honneur du Conseil.

Peut-être se souviendra-t-on que l'institution du Conseil est due en grand partie au rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences, Commission qu'a présidée le très honorable Vincent Massey. Ce rapport recommandait, entre autres choses importantes, l'établissement d'un organisme qui s'appellerait le Conseil des Arts du Canada.

A sa première réunion, en plus d'adopter son règlement et d'approuver un budget provisoire, d'étudier des plans autorisant la conclusion d'un bail pour les locaux du personnel, le Conseil s'est vu accueilli au sein des fondations Rockefeller, Carnegie et Ford par les représentants de celles-ci, les trois plus importantes du genre dans le monde.

Ces représentants nous ont également rencontrés à un déjeuner et ils ont répondu à nos questions touchant le mode de fonctionnement de leurs fondations et les diverses difficultés que nous pourrions rencontrer.

Je me rappelle qu'un d'entre eux nous a prévenu qu'une des choses les plus difficiles pour une fondation était de dire un "non" ferme, en ne donnant jamais de raisons, si possible, parce que si elle en donnait elle ne faisait que s'engager dans une discussion qui ne la mènerait nulle part. De fait, on a proposé comme meilleure réponse à une demande d'argent qu'on refuse ce qui suit: "Cher monsieur, nous n'avons que des éloges à vous offrir pour votre proposition"... que des éloges. Ce fut une rencontre très utile.

Le sénateur MACDONALD: Avez-vous suivi ce conseil?

L'hon. M. CLAXTON: Nous nous sommes rendus compte qu'il n'était pas possible pour une fondation publique d'être aussi inflexible.

Cette rencontre nous a permis de travailler en très étroit contact avec les fondations américaines que je connaissais déjà à d'autres titres.

Nous avons aussi travaillé avec le Conseil des Arts de la Grande-Bretagne, qui avait sir Kenneth Clark comme président. Celui-ci est venu au Canada l'an dernier où il a donné la première conférence du Conseil des Arts du Canada. Vous vous rappelez sans doute qu'il a été professeur d'art à Oxford et conservateur du musée Tate. Il est également président de l'Association des postes de télévision privés en Angleterre. Il nous a été très utile.

Nous avons installé nos bureaux à 140, rue Wellington, juste de l'autre côté de la rue, où nous avons graduellement augmenté notre personnel qui, à la fin de la première année financière soit le 31 mars 1958, s'élevait à 14. Le total des employés se chiffre aujourd'hui à 23, et il existe trois vacances. Nous espérons maintenir le nombre au-dessous de 30. Etant donné notre genre d'activité, ce serait une bonne moyenne.

Nous avons également commencé à établir des relations avec d'autres institutions engagées dans des entreprises semblables au Canada. La Conférence nationale des universités canadiennes, qui représente toutes les 86 universités et institutions de haut savoir du même genre au Canada, nous a convoqués à son assemblée annuelle de juin. Sur notre proposition, elle a formé un comité dont nous avons rencontré les membres deux jours plus tard, alors que nous avons étudié la manière dont nous utiliserions la caisse des subventions de capital aux universités. Les plans relatifs à l'emploi de cette caisse et les règlements à suivre à ce sujet, comme il est exposé dans le premier rapport annuel que vous avez devant vous, sont observés depuis lors. Tous les changements que nous avons apportés sont d'ordre mineur et ont toujours été approuvés par la Conférence nationale des universités canadiennes, qui, encore une fois, représente toutes les universités ou les institutions équivalentes du Canada.

La ligne de conduite visant les subventions de capital aux universités est exposée à la page 45 du rapport que vous avez en mains. Une des premièrs choses que nous avons dû faire, naturellement, a été de voir à la mise en circulation de l'argent, soit 100 million de dollars autorisés par le Parlement. Ici je puis ajouter que le Conseil (effectivement, j'imagine, tout le peuple canadien) n'a eu qu'à se féliciter de ce que M. Graham

Towers a accepté la présidence du Comité de placements. Les autres membres du comité sont M. J. G. Hungerford, président de la National Trust Company Limited, M. James Muir, président du conseil d'administration et du comité exécutif de la Banque Royale du Canada, le major-général Georges Vanier, directeur de la Banque de Montréal, et moi-même de droit.

M. Towers et les autres membres du Comité de placements se sont occupé activement de leur tâche. Nous avons été heureux d'obtenir les services de M. Douglas Fullerton, M.A., diplômé en commerce, qui était au service de l'Etat depuis sa retraite de l'armée. Il est notre trésorier. Nous avons conclu des ententes en vertu desquelles la Banque du Canada garde les obligations du Conseil des Arts du Canada sans que celui-ci ait à payer de frais. Les actions et autres valeurs sont détenues par la (Montreal Trust Company) moyennant une faible rétribution. De la sorte, des titres appartenant au Conseil ne se trouvent jamais en sa possession en tant que tel: ce sont les dépositaires qui les détiennent. Tous les fonctionnaires et les employés du Conseil qui s'occupent des fonds doivent fournir une garantie.

L'argent a été placé conformément à un programme approuvé par le Conseil à sa première réunion, sous réserve que la caisse de dotation serve à acheter des valeurs correspondant généralement à celles qui, de l'avis des compagnies d'assurance, répondent aux exigences des lois anglaises et étrangères sur les compagnies.

La loi exige que les 50 millions de dollars de la caisse des subventions de capital aux universités soient affectés à l'achat de valeurs émises par le gouvernement fédéral. A la fin de l'année, notre taux de rendement pour ce montant s'établissait à 4.3 p. 100. En vertu de la loi, la caisse de dotation peut servir à acheter des titres de toutes sortes; mais, comme je l'ai dit, nous avons pour ligne de conduite de limiter les valeurs surtout à celles qui, d'après les compagnies d'assurance, répondent aux exigences de la loi. La caisse de dotation nous rapportait 5.3 p. 100 à la fin de l'année. C'est avec beaucoup de satisfaction que je puis maintenant informer les honorables sénateurs, toutefois, que le taux courant de rendement de cette caisse s'élève 5.8 p. 100.

La caisse de 50 millions de dollars des subventions de capital aux universités a été établie aux termes de la loi et doit être dépensée, capital et intérêt, en subbentions destinées à aider aux universités à construire des édifices pour les arts, humanités et sciences sociales. L'université ou l'institution équivalente doit fournir un montant correspondant d'argent. La question se posait de savoir quelles universités seraient admissibles. Nous avons décidé que le Conseil s'en tiendrait à la liste qui a été dressée pour la répartition des subventions de tant par tête de population qui sont déjà payées par le gouvernement fédéral. Une telle liste a été approuvée par la Conférence nationale des universités canadiennes. Elle comprend 87 universités ou institutions équivalentes. Ainsi nous en sommes-nous tenus strictement à cette liste. Lorsqu'il y a eu des changements, comme cela s'est fait en deux occasions, nous les avons adoptés.

En vertu de notre loi, l'argent doit être versé aux universités de chaque province suivant le rapport constaté entre la population de cette province et celle du Canada tout entier. Cette allocation figure à la page

45. On y voit l'allocation provinciale d'après le recensement du 1er juin 1956. Cela signifie que pour la Colombie-Britannique, le Conseil peut, conformément à la loi, accorder $4,357,000 de la caisse de 50 millions de dollars.

Puis il fallait savoir comment seraient accordées les subventions aux universités de chaque province Là encore nous avons opté pour la méthode choisie par la Conférence nationale des universités canadiennes. Nous avons décidé de mettre à la disposition de chaque institution d'une province un montant équivalent au rapport entre le nombre total d'étudiants inscrits aux cours de baccalauréats après l'immatriculation et aux cours universitaires supérieurs dans chaque institution, et le nombre total de ces étudiants dans la province.

On a alors dressé une liste avec l'approbation de la Conférence nationale des universités canadiennes, grâce à laquelle les universités peuvent connaître le montant minimum qu'elles recevront probablement, l'intérêt étant ajouté plus tard. Quant à nous, cette liste nous aide à accorder des allocations sans distinction, selon des règles déjà admises comme justes par les universités et auquelles le gouvernement fédéral a eu recour à propos d'une autre subvention. Il n'est pas raisonnable, nous semble-t-il, qu'une institution gouvernementale qui répartit des deniers de l'Etat central accorde des allocations à certaines conditions, alors qu'un autre organisme de l'Etat, le Conseil des Arts du Canada, impose d'autres exigences. Nous nous en sommes donc tenus à un principe qui, apparemment, donne de bons résultats.

Le sénateur CONNOLLY (Halifax-Nord): La population est-elle le seul facteur qui entre en ligne de compte?

L'hon. M. CLAXTON: C'est le seul facteur. La loi en a ainsi décidé.

Le sénateur CONNOLLY (Halifax-Nord): On ne tient pas compte d'un besoin particulier, d'un travail spécial d'une université, par exemple?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Les édifices pour lesquels il sera fourni des contributions en argent doivent être destinés aux arts, aux humanités et aux sciences sociales, comme il est défini dans la loi et déterminé par le Conseil. Dans chaque province, le Conseil peut différencier une institution d'une autre mais je crois qu'il est généralement reconnu que toutes les universités canadiennes auront besoin d'édifices et qu'il leur en faudra au moins dans la proportion de la part qu'elle seront appelées à fournir au cours de la durée probable de la subvention. Il est difficile de dire qu'un besoin s'impose plus qu'un autre, parce que tous ont, jusqu'à un certain degré, leur importance.

Le sénateur CONNOLLY (Halifax-Nord): Convient-il de demander, —et je n'insisterai pas à ce sujet, monsieur le président,—si une université où s'enseigne la coopération aurait droit à une préférence particulière?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Nous n'inclurions pas l'enseignement de la coopération comme relevant du domaine des arts, des humanités et des sciences sociales. Nous considérerions l'étude d'une telle science comme pouvant appartenir aux "sciences sociales"; mais le mouvement coopératif lui-même n'entrerait pas dans cette catégorie. C'est une différentiation que nous avons dû faire à l'égard de la pédagogie, du travail social et d'autres sujets du même genre.

A la fin de la période faisant l'objet du présent rapport qui vous intéresse tout particulièrement, nous avions accordé des subventions aux universités, 13 en tout, d'un montant total de $4,084,300. Il en est fait mention dans le bulletin du Conseil des Arts du Canada qui a paru peu de temps après la fin de l'année financière. A titre de renseignement, je pourrais ajouter que, depuis lors jusqu'au terme de la seconde année financière, nous avons accordé 42 subventions aux institutions, soit un total de $12,816,564, et qu'une seulement est en suspens. La raison pour laquelle des dispositions n'ont pas été prises à son sujet à la dernière réunion, c'est que les documents ne répondaient pas tout à fait aux normes.

Le sénateur LEONARD: Ces douze millions sont-ils en plus des quatre millions de dollars?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Non, ce dernier montant est compris. Le total s'élève à $12,816,564.

Le sénateur LEONARD: Il est compris?

Hon. BROOKE CLAXTON: Oui. Toutes les universités nous ont apporté leur entière collaboration. Le bureau de la Conférence nationale des universités canadiennes se trouve à Ottawa dans le même édifice que le nôtre. Le secrétaire permanent, M. T. H. Matthews, travaille en étroites relations avec nous et assiste aux réunions de certains de nos comités.

Si vous me permettez d'aborder la question de la caisse de dotation, je vous dirai que les revenus s'élèvent à quelque $2,700,000 par année. Je dirai d'abord que le Conseil des Arts du Canada est chargé d'appuyer la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Jusqu'à l'an passé le Canada n'avait pas de commission nationale pour s'occuper des questions de l'UNESCO. Je crois que sur 73 pays environ, seulement six n'en avaient pas et nous étions un de ceux-là. On a jugé bon d'en fonder une et cette tâche nous a été dévolue par la loi et par décret du conseil; depuis lors, nous avons une commission nationale. M. N. A. M. MacKenzie, président de l'Université de la Colombie-Britannique et membre du Conseil des Arts du Canada, en est le président. Le vice-président est M. J. F. Leddy, doyen de la faculté des Arts à l'Université de la Saskatchewan et également membre du Conseil des Arts du Canada. Nous avons un autre membre de la Commission nationale en la personne de Mme Alfred Paradis, de Montréal, membre du Conseil des Arts du Canada. M. Eugène Bussière, directeur associé du Conseil des Arts du Canada, est le secrétaire et consacre une bonne partie de son temps aux qustions de l'UNESCO. A cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Affaires Extérieures qui a nommé un membre, M. Marcel Cadieux, pour s'occuper surtout des questions culturelles de l'UNESCO, ainsi que Mlle Mary Dench, qui participe à ce travail depuis le début.

La première Conférence nationale de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO s'est tenue à Montréal le mois dernier. L'assistance était nombreuse.

Les frais d'administration ont aussi été imputés sur les revenus de la caisse de dotation, représentant quelque 6 p. 100 de la somme globale

dont nous disposions. Cela se compare avantageusement avec les frais d'administration des fondations américaines et est beaucoup inférieur à ceux du Conseil des Arts de Grande-Bretagne. Je ne connais pas d'autre fondation dont les frais sont si bas. Nous ne faisons que commencer. Tous les organismes ont tendance à augmenter le nombre de leurs employés; mais nous n'allons pas faire de même, j'espère. Dans quelle mesure y réussirons-nous, cependant, je ne saurais le dire.

Il y avait à étudier au début, entre autres choses, la question de savoir comment serait dépensé le solde des revenus de la caisse de dotation qui devait servir à encourager et soutenir les arts, les humanités et les sciences sociales. Mais quel montant serait affecté, par exemple, à l'aide à des particuliers, aux bourses d'études, aux bourses de perfectionnement et aux autres subventions accordées à certaines personnes? Combien affecterait-on à l'assistance aux organisations? Quelle somme serait versée en faveur des arts, des humanités et des sciences sociales? Toutes ces questions devaient recevoir une réponse. Aucun précédent n'existant au Canada ni ailleurs, le Conseil a décidé, sagement je crois, de procéder lentement et d'essayer de se renseigner autant que possible sur l'état des divers arts, humanités et sciences sociales, ainsi que sur les besoins à cet égard, tout en ne laissant passer aucune occasion d'étudier ce qu'il y aurait à faire avec les représentants d'autres organismes semblables. Il y a eu surtout trois institutions avec lesquelles nous avons étroitement travaillé: l'une est le Conseil des recherches sur les humanités créé en 1943 à titre d'extension du Conseil des recherches en sciences sociales, qui existait depuis 1938, à l'époque où M. R. H. Coats, statisticien fédéral, présidait le Conseil des recherches en sciences sociales. Ces deux organismes représentaient les universitaires travaillant dans ces domaines et ils ont eu la chance d'obtenir des subventions importantes des Fondations Rockefeller et Carnegie, des bourses pour des études universitaires supérieures, pour des publications ou pour des travaux spéciaux. Ils en reçoivent encore; mais il est possible qu'avec le temps ces contributions soient réduites ou même discontinuées.

Nous avons décidé (à mon avis, c'est une sage décision) qu'étant donné que ces deux organisations ont représenté avec succès toutes les universités canadiennes pendant un grand nombre d'années, nous ne devrions pas essayer d'empiéter sur leur territoire, mais plutôt de travailler en étroite collaboration avec elles. C'est ce que nous faisons depuis.

Il existait aussi un autre organisme, la Canada Foundation, créé en 1945 grâce à un don fait à l'Aviation royale du Canada par un bienfaiteur anonyme pour des fins culturelles et éducatives. A la fin de la guerre, comme il restait encore des fonds, ceux-ci avaient été remis audit organisme institué dans ces buts et celui-ci a depuis reçu d'autres subventions intéressant surtout les arts.

Ainsi avons-nous été très chanceux de pouvoir compter sur ces organisations représentatives et expérimentées pour nous donner des conseils. Et nous les avons consultées dès le début de notre fondation en vue d'étudier avec elles ce que nous devrions leur accorder comme assistance dans leurs domaines.

Les honorables sénateurs m'excuseront de citer ce dont j'ai donné lecture à la séance d'ouverture, alors que je parlais de certaines difficultés que nous éprouvions à ce moment-là:

J'imagine que l'une des tâches premières du Conseil en ce qui concerne l'expansion des arts et des humanités sera de découvrir (ou d'aider les autres à découvrir et de favoriser les artistes et penseurs canadiens de grand avenir, les hommes et les femmes dont les antécédents et les qualités nous permettent de croire qu'ils peuvent accomplir et qu'ils accompliront de plus grandes et de plus importantes réalisations, si l'occasion leur en est fournie. Un autre objectif sera sans doute d'encourager, de former et d'aider les professeurs d'universités et autres instructeurs dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales. Règle générale, je ne prétends pas que le Conseil encouragera directement la production d'oeuvres artistiques en plaçant lui-même des commandes. Le Conseil des Arts du Canada ne devrait pas devenir une autre fabrique d'oeuvres d'art pour faire concurrence aux entreprises existantes ou les paralyser; il devrait être plutôt une centrale génératrice d'intérêt. Il nous incombe d'appuyer, d'encourager et de reconnaître les projets désirables et réalisables, le tout conformément à l'idée générale du mandat du Parlement. Et j'ose espérer qu'on pourra trouver une formule qui permette aux corporations et aux particuliers de faire appel au Conseil pour la mise en oeuvre des programmes de bourses et autres qu'ils développent de plus en plus. Le Conseil devrait être un organisme où l'aide publique et l'entreprise privée se rencontrent, s'unissent et travaillent de concert.

A la réunion du Conseil du 19 août 1949, nous sommes convenus d'accorder dix catégories de bourses ou autres subventions. Je ne donnerai pas lecture des remarques générales à ce sujet; mais toute la documentation dont je fais mention peut être mise à la disposition des membres du Comité.

(1) La première catégorie prévoit des bourses d'une valeur moyenne de $1,200 pour études conduisant à la maîtrise, accordées ou renouvelables pour un an. On constatera que toutes ces bourses d'études et de perfectionnement sont destinées à la poursuite d'études universitaires. Ni le Parlement, ni la loi, ni la Commission Massey, ni le Conseil n'ont considéré qu'il leur appartenait de fournir de l'aide pour les cours précédant le baccalauréat. A quelques exceptions près, tout notre argent a été donné pour des études universitaires.

(2) La deuxième catégorie vise les bourses en vue du doctorat.

(3a) Bourses spéciales pour fins de recherches. Ici nous montons à $4,500 pour gens mariés, plus une indemnité de déplacement et les deux tiers de l'indemnité de déplacement pour la femme du boursier.

(3b) Bourses spéciales d'un an pour études ou travaux, au Canada ou à l'étranger, destinées à des artistes, musiciens, écrivains et autres praticiens et professeurs d'art de grande distinction et dont la réputation est bien établie. Ces bourses ont une valeur moyenne de $4,500 pour gens mariés, plus une indemnité de déplacement et les deux tiers de l'indemnité de déplacement pour la femme du boursier.

(4) Bourses pour artistes. Ces bourses ont une valeur moyenne de $2,000, plus une indemnité de déplacement.

(5) Bourses pour professeurs d'enseignement secondaire et bibliothécaires. C'est un domaine dans lequel nous avons cru qu'il était très

désirable d'encourager ceux qui désirent se perfectionner comme professeurs d'enseignement secondaire et comme bibliothécaires. Ces bourses ont une valeur moyenne de $2,000.

(6) Bourses pour professeurs d'art et personnel spécialisé des galeries d'art et des musées.

(7) Bourses de recherches ou de création.

(8) Bourses pour ressortissants étrangers.

Ici, je devrais mentionner que jusqu'à maintenant aucune bourse de perfectionnement n'avait été offerte aux ressortissants étrangers du Canada, si ce n'est celles qu'on a constituées au moyen de fonds du gouvernement fédéral qui avaient été bloqués à la fin de la guerre aux Pays-Bas, en Belgique, en France et en Italie et dont le virement en argent canadien n'était pas possible. Le gouvernement a trouvé qu'il pourrait utiliser ces fonds en les dépensant pour les Canadiens qu'il enverrait en ces pays. Il a décidé de faire aussi venir des Européens au pays. La province de Québec a aussi envoyé des Canadiens à l'étranger et a accueilli des ressortissants étrangers. Voilà les seules véritables causes de la présence chez nous de boursiers étrangers pour des études dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales; plus de 30 pays avaient pourtant offert des bourses d'études et de perfectionnement aux Canadiens.

Nous étions d'avis, comme la Commission Massey et le Parlement, qu'il était grand temps pour nous de faire quelque chose à cet égard dans l'intérêt du Canada. Nous en sommes donc venus à une entente avec le ministère des Affaires extérieures, en vertu de laquelle notre ambassadeur ou le ministère en cause dans tous ls pays où nous avons une mission étrangère doit faire savoir, par les journaux et par des discours, que ces bourses d'études sont disponibles et que nous recevons des demandes à leur sujet. Les demandes sont étudiées sur place par un membre du personnel de l'ambassade, par un Canadien de marque, s'il s'en trouve un à cet endroit, et par un représentant de l'instruction publique du lieu. Les demandes sont ensuite envoyées à Ottawa, où elles font l'objet d'une dernière étude et où les candidats sont choisis.

Je dois dire que nous avons à l'heure actuelle des boursiers qui travaillent et étudient sous notre régime de bourses d'études dans 27 différents pays et que nous avons accueilli ici des boursiers venant de plus de cinquante pays.

Cinq des bourses pour ressortissants étrangers sont destinées à des personnages de haut rang de l'étranger. Leur valeur est de $5,000 plus l'indemnité de déplacement et les deux tiers de l'indemnité de déplacement pour l'épouse, ce qui permet à un boursier particulièrement doué dans un de ces domaines de venir au Canada pendant un an. Ce programme est présentement appliqué et je crois qu'il attirera un bon nombre de personnes compétentes dans certaines de nos institutions.

Nous avons également la catégorie (9), prévoyant des bourses pour études dans le domaine du journalisme, de la radio-télévision et de la cinématographie.

La catégorie (10) est une sorte de clause d'ensemble qui s'applique

à quiconque n'est pas compris dans l'une ou l'autre des neuf premières catégories, mais à qui une bourse doit être attribuée.

Ces bourses ont été annoncées en août, septembre et octobre. Nous avons naturellement envoyé à toutes les universités des renseignements et des formules de demande; les demandes devaient nous parvenir à des dates diverses, après le 15 décembre. Au bureau du Conseil, ces demandes sont examinées, afin de voir à ce que les papiers et les documents annexés soient en ordre, puis elles sont transmises au Conseil des recherches sur les humanités, au Conseil des recherches en sciences sociales, ou à la Canada Foundation; ces organismes forment chacun un comité de juges ou un jury qui fait rapport à chacun d'eux sur ces demandes. Puis nous recevons un rapport collectif. Ces rapports sont étudiés par le Conseil des Arts du Canada qui rend la décision finale.

Je puis dire aux honorables sénateurs que jusqu'ici nous avons reçu quatre demandes environ pour chaque bourse offerte. Il est intéressant de constater que le calibre des candidats, comme on pouvait s'y attendre, s'est grandement amélioré en comparaison de la première et de la deuxième année, de sorte que les comités ont eu beaucoup de difficultés à en arriver à une décision à l'égard des deux ou trois dernières bourses. Nous avons porté cette année le nombre à 37 de plus, afin d'inclure les candidats qui semblaient également admissibles. C'était, croyions-nous, une façon juste d'agir envers eux.

Au cours de la première année, nous avons accordé 467 bourses en tout sous le régime de ces diverses catégories, soit une valeur globale de $945,000. De plus, durant cette première année, nous avons accordé 12 subventions à des particuliers pour des projets spéciaux, d'un total de $27,950.

Je puis puis vous dire, honorables sénateurs, qu'à l'égard de l'année qui vient de s'écouler, mais qui ne fait pas l'objet de votre étude, il vous intéressera néanmoins d'apprendre, j'en suis sûr, que nous avons offert un total de 570 bourses d'études, bourses de perfectionnement, et le reste, à des candidats, dont 79 étaient des ressortissants étrangers. Nous avons accordé 1,037 bourses d'études, bourses de perfectionnement et de subventions à des particuliers au cours des deux années d'existence du Conseil des Arts du Canada. C'est un chiffre considérable. Vous vous en rendrez compte lorsque je vous dirai que, d'après la publication de Wilson Woodside The University Question (La question universitaire), il y avait 3,200 bourses de perfectionnement et bourses d'études à donner pour des études universitaires au Canada. Fait impressionnant, seulement 270 étaient accordées pour des études dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales. Ce fut une des principales raison pour laquelle M. Massey et sa Commission recommandèrent l'adoption de la présente loi et que le Parlement donna son consentement à cet effet. C'était un domaine où personne ne s'occupait de répondre au pressant besoin de permettre aux Canadiens de se perfectionner. Les étudiants en médecine, en sciences appliquées, en génie et même en affaires recevaient passablement d'encouragement; mais aucune disposition n'était de fait prise à l'égard des arts, des humanités et des sciences sociales.

Ainsi honorables sénateurs, le nombre des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et des subventions accordées aux particuliers durant ces deux années, soit un total de 1,037 ou quelque 500 par année,

correspond aux 270 bourses adjugées pour ces fins par tous les autres organismes à venir jusqu'à ce qu'existe le Conseil des Arts du Canada.

Nous regardons assurément ces contributions aux jeunes hommes et femmes d'avenir qui ont laissé entrevoir par leur travail les très belles réalisations dont ils seront probablement plus tard les artisans comme l'aspect le plus important de notre oeuvre. Le meilleur placement que puissent faire le Parlement, le peuple canadien ou les provinces, c'est de fonder leurs espoirs sur la jeunesse douée et pleine de promesses. Si nous voyons à celle-ci, je suis certain que le côté matériel des choses ne posera pas de problème, et nous aiderons aussi à ce sujet.

J'ai pour ainsi dire terminé, si ce n'est d'un point important: l'assistance aux organisations. J'ai parlé du programme d'aide visant la construction des édifices, qui est en voie d'exécution, comme l'est également celui de l'assistance aux particuliers. Il nous reste l'assistance aux organisations travaillant dans le domaine des arts, des humanités et des sciences sociales.

C'est ici que nous avons rencontré notre plus grande difficulté à cause du grand nombre d'organisations diverses qui seraient admissibles et du fait, naturellement, que celles-ci sont dispersées à travers le pays depuis Saint-Jean (Terre-Neuve) jusqu'à l'île Vancouver.

Nous avons donc essayé d'établir en pensée quelques règles que nous pourrions mettre en application à titre d'essai, à imaginer certaines allocations que nous pourrions accorder et à en voir les résultats. Nous voulions surtout aider avec notre argent les organisations qui réussissaient et qui laissaient espérer que ces progrès se continueraient. En général, sauf quelques exceptions, nous ne nous sommes pas portés garants d'un projet à la veille de finir. Nous avons pensé, par exemple, qu'il était bien d'affecter des fonds, disons une somme de $25,000, à une organisation qui pourrait, grâce à une telle subvention, étendre ses cadres, améliorer la qualité de son travail et se procurer elle-même plus d'argent.

Je puis vous donner, je crois, une preuve assez éclatante des résultats obtenus au cours de la première année grâce à cette façon de procéder: il s'agit des orchestres symphoniques. Nous avons donné $105,000 à sept orchestres durant l'exercice financier à l'étude. Bien que nous ne posions pas de condition expresse à ce sujet, nous exprimions l'espoir que ces orchestres pourraient recueillir au moins un montant d'argent équivalent à notre contribution, améliorer la qualité de leur exécution, recruter plus de professionnels, et ainsi de suite. Il en est résulté que ces orchestres, tout en donnant le même nombre de concerts réguliers, ont étendu leur activité afin d'atteindre surtout les enfants des écoles. Ils ont augmenté leurs concerts aux écoliers et en dehors des villes, de 93 à 175. Le nombre total de leurs auditeurs est passé de 320,000 à 477,000, et pour les $105,000 que nous leur avions donnés, ils ont recueilli $840,000, prouvant ainsi que le "principe du levier", pour parler comme les philanthropes, donnent réellement de bons résultats.

Nous avons eu, dans le cas de Terre-Neuve, une autre preuve frappante des réalisations possibles en d'autres endroits. Nous désirions y envoyer un des meilleurs orchestres, chose qui n'avait pas été faite depuis l'union en 1949. J'ai obtenu un prix pour envoyer l'Orchestre syphonique de Toronto dans 12 grands centres du pays, y compris Terre-Neuve.

Les pertes à chacun des concerts, même aux prix forts et devant des salles combles, s'élèveraient, avait-on calculé, à $6,000, ce qui donne une idée du coût élevé de telles organisations musicales et théâtrales. Ce montant paraissait beaucoup trop considérable et il y avait aussi que l'orchestre ne pouvait pas se déplacer, puisqu'il avait contracté des engagements ailleurs à ce moment-là.

Par contre, l'Orchestre d'Halifax avait fait de grands progrès sous la direction de Thomas Mayer, maintenant chef de l'Orchestre philharmonique d'Ottawa. Il se composait d'un noyau de quelque 30 musiciens professionnels. Nous l'avons rejoint pas téléphone et nous en sommes promptement arrivés à une entente en vertu de laquelle l'orchestre se rendrait à Terre-Neuve, à condition que nous lui fournirions les moyens de transport. Je me suis rappelé mes années passées à la Défense nationale et notre vaste station d'aviation à Terre-Neuve. L'A.R.C. a pris des dispositions pour le transport par avion des membres de l'orchestre en échange d'un concert gratuit que ceux-ci donneraient aux adultes et d'un autre, aux enfants. Et je me suis souvenu de l'autre vaste champ d'aviation que les Américains possédaient à Harmon-Field; ceux-ci ont accepté de s'occuper du retour par air. Grâce à une contribution de $5,500, il a été possible de faire venir cet orchestre d'Halifax qui donna 14 concerts aux adultes et quatre aux enfants et qui reçut un accueil des plus chaleureux.

C'est ainsi qu'une fondation doit travailler. Elle doit voir à ce que les gens de la localité, et il s'agissait en l'occurrence du gouvernement provincial, du club Kiwanis et de la Chambre de commerce des jeunes, lui apportent son appui et se rendent responsables. Elle doit aussi chercher à obtenir de l'aide de toutes sources, afin de diminuer les frais. De cette façon, il est possible de réaliser un projet dont l'exécution aurait autrement entraîné des dépenses inabordables.

Nous avons organisé des programmes de subventions à l'intention de diverses organisations. Peut-être serait-il bon de mentionner certains des plus importants. Il était évident que Stratford avait besoin d'aide et nous lui avons donné $50,000 au cours de chacune de nos deux années d'existence.

Il y a au Canada une organisation théâtrale de grande réputation, le Théâtre du Nouveau Monde, qui est peut-être l'une des meilleures troupes de théâtre de langue française. Le groupe est allé en Europe; mais il est malheureusement arrivé à Paris au moment des agitations et des élections provoquées par de Gaulle. Comme les gens n'allaient pas au théâtre, les pertes furent lourdes. Nous avons fait don de $30,000 à la troupe qui a donné plus de cent représentations dans tout le Canada. On a constaté, —surtout à l'endroit d'une organisation de langue française qui s'exécute en dehors de Québec,—qu'il est désirable d'obtenir le patronage local pour s'en porter garant et en assurer l'appui. C'est seulement alors que celle-ci peut avoir du succès. Toutefois, le déficit a été assez élevé; mais, comme il s'agissait d'une expérience et que le groupe est réputé, le Conseil lui fait encore une autre contribution de $39,000.

Il se peut que certains d'entre vous n'aimiez pas le ballet; mais je puis vous assurer qu'à en juger par les ventes au guichet et par l'assistance aux représentations cette manifestation d'art est très populaire au

Canada. Nous avons trois corps de ballet d'excellente qualité, le Toronto National Ballet, The Royal Winnipeg Ballet et les Grands Ballets de Montréal. Nous avons reçu de si nombreuses et pressantes demandes sollicitant de fortes sommes d'argent qu'avec le consentement de ces organisations nous avons décidé d'étudier l'aspect financier du ballet, ce qu'il fallait faire pour assurer sa survivance. Cette étude a donné certains résultats intéressants. Elle a été entreprise par M. Kenneth Le M. Carter, comptable agréé, associé senior de la Maison McDonald, Currie & Currie & Co., de Toronto. Il a soumis un rapport qui, je crois, ne présentera pas seulement beaucoup d'intérêt pour les gens de la profession au Canada, mais aussi pour les autres des pays étrangers, car je n'ai jamais rien vu de semblable. Une des constatations les plus satisfaisantes est de voir combien diminuent les pertes par tête à mesure qu'augmente le nombre des spectateurs.

Durant la saison de 1957-1958, les dépenses totales se sont élevées à $646,000, et les recettes à $424,000, ce qui représente 65 p. 100 du coût. Cette troupe a donné (cela est digne de mention) 196 représentations, dont 28 au Mexique où elle s'est exécutée devant des salles combles. L'épouse du président a assisté à six de ces spectacles.

Le sénateur LEONARD: Excusez-moi, mais s'agit-il d'une seule troupe de ballet?

L'hon. M. CLAXTON: Oui, monsieur.

Le sénateur LEONARD: Est-ce le Canadian National Ballet?

L'hon. CLAXTON: Oui, de Toronto. L'assistance moyenne s'est élevée à 1,406 et la perte moyenne par personne à 81c.

Je n'examinerai pas les chiffres en détail, mais je vous dirai que les deux autres corps de ballet ont enregistré une assistance moyenne de 641, avec une perte moyenne de $8.82, et de 575, pour un perte de $8.36, démontrant ainsi comment baissent les pertes avec le nombre accru de spectateurs. Le ballet est devenu une importante institution au Canada.

Au cours de ces deux années d'existence, le Conseil a accordé 228 subventions aux organisations, soit un total de $2,126,763. Peut-être que les membres du Comité trouveraient utile, monsieur le président, que nous insérions dans le compte rendu ce tableau qui donne les genres de subventions et de bourses d'études aux universités, aux particuliers et aux organisations.

Le PRESIDENT: Oui, monsieur.

(Voir l'appendice "A", à la fin du rapport d'aujourd'hui).

L'hon. M. CLAXTON: Monsieur le président, voilà la conclusion de mon exposé. Il serait bon d'ajouter que les 21 membres du Conseil des Arts ont été des plus assidus. Ce sont des gens très occupés; leurs noms paraissent à l'intérieur de la couverture de dos du rapport que vous avez devant vous. L'assistance moyenne enregistrée aux réunions a été de plus de 18 sur 21; à ma connaissance, aucun des membres ne s'est absenté d'une séance, si ce n'est pour cause de maladie ou de voyage à l'étranger. Tous se sont vivement intéressés et ont éprouvé une grande satisfaction (je ne crois pas qu'il y ait de mal à le dire) et un grand honneur d'être

appelés à offrir ainsi leurs services dans ces hautes fonctions. L'importance de cette tâche ne peut être mesurée seulement sous l'angle des finances ou du nombre des personnes. Ce n'est qu'avec le temps qu'il sera possible de juger si les gens choisis ont répondu aux espérances fondées sur eux. Les spécialistes dans ces domaines me disent que, si un sur trois donne entièrement satisfaction et devient une véritable somnité, on peut se comparer à celui dont la moyenne au bâton atteindrait le record de .333 dans une ligue majeure de base-ball. J'espère que le temps nous donnera raison.

Le sénateur CONNOLLY (Halifax-Nord): Aucun retrait au baton, aucune balle hors jeu.

L'hon. M. CLAXTON: Un bon nombre des personnes que nous avons choisies se sont déjà distinguées. Je pourrais sans hésiter vous en nommer deux ou trois. Nous nous faisons envoyer des rapport des étudiants que nous envoyons à l'étranger avant l'expédition du deuxième chèque, ainsi qu'à la fin du cours, et il semble, en général, que ceux-ci travaillent bien. Je pourrais vous citer le cas de Thérèse Brassard qui a gagné une bourse pour jeunes artistes en 1958 et qui a pu ainsi aller étudier la peinture sur émail en France. Elle s'est vue décernée une médaille d'argent pour les émaux qu'elle a exposés à la 4e exposition du Club international des femmes à Paris. Puis il y a Ronald Walter Turini qui a gagné une bourse pour jeunes artistes en 1958, afin de poursuivre ses études de piano à New-York. Il a gagné le 2e prix au 14e concours international de Genève et le 2e prix du concours Busoni, à Bolzano (Italie). Comme aucun premier prix n'avait été décerné lors de ces deux épreuves, il venait donc en tête des concurrents. Il est très intéressant d'observer que Teresa Stratas qui, la semaine dernière, s'est classée première aux auditions sur les ondes du Metropolitan Opera a été choisie par nous pour aller étudier à l'étranger l'an prochain.

La plus jeune boursière est Susan Davies, une jeune danseuse de ballet d'Edmonton. Elle s'est classée première de tout le Commonwealth à un concours d'admission; elle a été envoyée à Londres au Royal Ballet School. Elle double le rôle de la poupée écossaise dans la présentation de Coppélia par le Royal Ballet. Elle a été la seule nouvelle danseuse à être choisie pour ce personnage. Ainsi cette jeune enfant de 12 ou 13 ans, que vous connaissez bien, je crois, monsieur le sénateur Cameron, donne tout le rendement qu'on attendait d'elle.

Nous avons eu la chance de pouvoir envoyer à Bruxelles des groupes d'artistes comme la Chorale Bach, de Montréal, et le Hart House Orchestra, ce dernier avec Mlle Marguerite Lavergne comme soliste. Nous ne sommes pas demeurés inactifs. Nous avons commis des erreurs, naturellement, mais qui n'en fait pas?

Le sénateur MACDONALD: Si un étudiant ne faisait pas de progrès, qu'arriverait-il?

L'hon. M. CLAXTON: Nous ne renouvellerions pas sa bourse. Si nous apprenions qu'un étudiant n'était pas sérieux, nous arrêterions les paiements. Nous payons les subventions en trois versements et ne faisons pas le deuxième avant de recevoir une lettre de l'étudiant après son arrivée à destination et après nous être assurés de ce qu'il fait. Des fondations ont constaté que certains de ceux qui avaient accepté des subventions n'avaient pas commencé le travail pour lequel ils avaient reçu l'argent.

Je ne crois pas me tromper en disant que, dans nos tournées au pays, nous nous sommes rendus compte du grand essor que prennent les arts au Canada, dans toutes les provinces et dans toutes les sphères d'activité. La cause n'est pas attribuable au Conseil des Arts du Canada, mais celui-ci est arrivé à un moment propice, alors que se présentent des projets louables que l'on peut aider, qu'il se trouve des protecteurs sur place pour offrir leurs contributions et qu'il y a un nombre étonnant d'artistes, d'exécutants et de musiciens qui sont réellement compétents. Aujourd'hui, nous avons au Canada des gens comme Maureen Forrester, Lois Marshall, Glen Gould, George London, Betty Jean Hagen, Léopold Simoneau, et je pourrais en nommer une douzaine d'autres, qui se sont acquis une réputation internationale. C'est la première fois dans l'histoire de notre pays, je crois, que cela se produit et je pense que, compte tenu de notre population, nous constaterons que le Canada ne piétine pas sur place dans ces domaines.

Le PRESIDENT: Monsieur Claxton, au nom de tous ici présents, je désire profiter de l'occasion pour vous remercier infiniment de votre excellent exposé. Je suis sûr que les honorables sénateurs auront maintenant une toute autre opinion du Conseil des Arts du Canada. Je ne doute pas non plus que, si certains d'entre eux ont des questions à vous poser, vous vous ferez un plaisir de leur faire bon accueil.

L'hon. M. CLAXTON: Oui monsieur.

Le sénateur LEONARD: Je crois que nous pourrions répondre comme M. Claxton lui-même, s'il n'y voit point d'objection, que nous n'avons que des éloges pour le Conseil des Arts du Canada.

DES VOIX: Très bien!

Le PRESIDENT: Je tiens aussi à profiter de l'occasion pour remercier le directeur, le directeur associé et la secrétaire du Conseil de leur présence parmi nous ce matin. Ils ont été très aimables de venir.

L'hon. M. CLAXTON: Je pourrais ajouter que nous avons été vraiment très heureux dans le choix de notre personnel. Notre directeur est avantageusement connu comme ancien président de deux universités et directeur de l'Office du film. M. Bussière a travaillé activement dans ce domaine avec l'UNESCO et s'est occupé de sciences sociales à l'Université Laval et à Ottawa. M. Fullerton possède une habileté exceptionnelle dans les placements, tandis que M. Peter Dwyer, conseiller artistique, s'acquitte parfaitement de sa tâche. Quand à Mlle Breen, un bon nombre d'entre vous l'avez bien connue lorsqu'elle était la secrétaire de feu Ward Pitfield, de Montréal, l'un de mes clients au temps où j'exerçais ma profession d'avocat. Quiconque a pu prendre en main une telle situation pour devenir ensuite secrétaire de M. J. L. Ralston n'a pas besoin d'autres recommandations. Tout le personnel a donné un bon rendement et a travaillé assidûment.

Le sénateur THORVALDSON: Combien avez-vous d'employés?

L'hon. M. CLAXTON: Vingt-trois, mais nous avons deux ou trois vacances. J'espère que nous maintiendrons le nombre au-dessous de trente. A ce propos, les membres de notre personnel sont protégés par la loi sur la pension du service civil. Ils ne relèvent pas de celui-ci; mais,

en général, lorsque nous établissons les taux de traitement, les conditions et les heures de travail, nous nous efforçons de nous conformer au règlement du Service civil comme le font la plupart des employeurs, à Ottawa.

Le sénateur CAMERON: J'aimerais faire une ou deux observations. Tout d'abord, je désire appuyer mon collègue, le sénateur Leonard, lorsqu'il déclare que la plupart d'entre nous n'avons que des éloges à adresser au Conseil pour le beau travail accompli en un temps relativement court. Quant aux quelques candidats choisis qui ne séussiraient pas trop bien, je suis certain que plusieurs de nous avons connu des boursiers de la fondation Rhode qui n'ont pas répondu à toutes les espérances que l'on avait fondées sur eux. Si nous considérons de près cette magnifique oeuvre d'encouragement à l'endroit des jeunes Canadiens, nous nous apercevrons, je crois, qu'il existe un secteur qui requiert une attention particulière. Je sais bien combien il est difficile de lancer les jeunes. Plusieurs qui optent pour les arts ne se préoccupent pas d'obtenir un diplôme universitaire. Le genre de formation qu'ils désirent acquérir n'entre pas dans le cadre habituel du programme de l'université. Je crois que la plupart d'entre nous, qui sommes des universitaires, reconnaissons que ce sont les débuts qui présentent le plus de difficultés. Après la première année, les professeurs montrent une aptitude merveilleuse à découvrir des moyens pour venir en aide aux étudiants. Un des domaines dans lequel le Conseil pourrait faire enquête, je crois, concerne l'article 7 de la page 54 du premier rapport annuel, où il est question de bourses de courte durée d'une valeur de $300 à $700. D'innombrables demandes ne cesseront de parvenir à ce sujet; mais il y aurait moyen, selon moi, de s'en occuper. En accordant quelques subventions dans ce secteur, on faciliterait le choix et l'on nous aiderait à découvrir les jeunes qui ne répondent pas aux exigences des programmes réguliers des universités, mais qui ont beaucoup de talent dans certains domaines. Je pense, par exemple à Mark Jablonski, jeune musicien d'Edmonton, qui étudie présentement à l'école Juillard. Il ira probablement vous voir avant longtemps. Ce jeune pianiste deviendra un jour célèbre, c'est certain; mais jusqu'ici il n'a pu remplir les conditions exigées par le Conseil des Arts. D'autres sont dans le même cas.

M. TRUEMAN: Lorsque vous parlez de jeunes gens, sénateur Cameron, quel groupe d'âge avez-vous exactement en vue?

Le sénateur CAMERON: Je pense aux jeunes de 16, 17 et 18 ans.

M. TRUEMAN: Vous ne songez pas aux enfants de sept et huit ans?

Le sénateur CAMERON: Non. Je pense à ceux qui sont doués d'un talent exceptionnel et qu'il faut lancer dès le jeune âge, si nous voulons qu'ils accomplissent quelque chose. J'ai cité ce cas comme exemple. A mon avis, il existe un domaine, très difficile, dont vous feriez bien de tenir compte.

L'hon. BROOKE CLAXTON: Nous avons accordé 131 bourses de courte durée pour 1958-1959, et 100 pour 1959-1960; mais un grand nombre d'entre elles n'entrent pas dans la catégorie que vous mentionnez.

M. TRUEMAN: $85,000 ou $90,000.

Le sénateur WALL: Je désire féliciter M. Claxton qui vient de nous présenter un si magnifique exposé. Je crois que nous nous rendons tous

compte des énormes responsabilités que le Conseil est prêt à assumer. Mais il faut considérer celles-ci, je pense, de même que les demandes, à la lumière des ressources financières qui ont été mises à la disposition du Conseil afin de répondre aux besoins.

Il y a une ou deux questions que j'aimerais poser. M. Claxton ou M. Trueman, à l'égard de la caisse de dotation, qui rapporte présentement un revenu net de $2,700,000, comment régularisera-t-on probablement la distribution de cet argent au cours de l'an prochain ou dans deux ans, c'est-à-dire quelle somme sera affectée probablement à la Commission nationale pour l'UNESCO, à l'administration, aux bourses d'études et de perfectionnement, aux autres subventions? Est-ce difficile de répondre à cela?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Non. La Commission nationale pour L'UNESCO pourra fonctionner, j'espère, avec $100,000 par année. Nous avions calculé $75,000 pour la première année; mais nous prévoyons son expansion. Les frais ordinaires d'administration sans compter l'UNESCO, s'élèvent à quelque $200,000. On affecte environ $1,200,000 à des bourses d'études et de perfectionnement, ainsi qu'à des subventions à des particuliers, tandis que le reste va aux organisations.

Le sénateur CAMERON: J'aimerais poser une question à ce sujet, monsieur le président. Une disposition de la loi ne prévoit-elle pas qu'on peut recevoir des cadeaux de gens qui désirent ajouter à la caisse? A quel montant s'élèvent ces dons?

L'hon. BROOKE CLAXTON: A $1,000. J'ai pensé que tant que le Conseil n'aurait pas montré ce qu'il peut faire des placements et qu'il est sérieux dans la distribution de l'argent, nous ne devions pas nous lancer dans une campagne active, dans une "entreprise commerciale", pourrions-nous dire. Mais deux demandes de renseignemnts nous sont parvenus et nous laissent espérer des offres très alléchantes. Dans un cas, on est même en voie de négociation et j'espère qu'il en résultera un legs d'argent très intéressant en faveur du Conseil. Nous avons prouvé, je pense, qu'il est possible de réaliser un taux de rendement de 5.8 p. 100. J'espère que les gens qui ont de l'argent à donner nous le confieront plutôt que de créer leurs propres fondations. Je dois ajouter que voilà notre seule "publicité commerciale". On nous a informés que le Conseil a le droit de recevoir, d'administrer et de donner de l'argent, selon les instructions reçues, même pour des fins qui ne relèvent pas de sa compétence. Donc, si quelqu'un désire nous laisser un million de dollars pour des bourses d'études en administration publique, par exemple, ou en un certain secteur scientifique, notre charte nous autoriserait à l'accepter bien que, naturellement, nous préférions que la majorité des subventions aillent aux arts, aux humanités et aux sciences sociales.

Le sénateur CAMERON: Puis-je souhaiter que vous n'ayiez pas trop de succès dans ce genre de concurrence?

Le PRESIDENT: Je me demande, monsieur Claxton, si les contributions que pourraient nous faire les fondations américaines ne se ressentiraient pas de telles subventions par le Conseil?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Je ne possède pas de renseignements précis à ce sujet, mais j'imagine qu'il en serait ainsi jusqu'à un certain

point, surtout s'il s'agit d'un domaine qui fait déjà l'objet de notre attention. Toutefois, j'ai communiqué avec M. Heald, président de la Fondation Ford, M. Gardner, président de la Fondation Carnegie, et avec M. Dean Rusk, président de la Fondation Rockfeller, afin de les convaincre de continuer leur aide au Canada et aux Canadiens, comme ils l'ont fait dans le passé, et ils ont accepté. J'espère que, non seulement ces fondations respecteront leurs engagements, mais qu'elles augmenteront leurs subventions. Je crois qu'elles se sentiront encouragées à le faire maintenant que nous accomplissons quelque chose nous-mêmes. Elles ont été très généreuses. De fait, il est intéressant de noter que le président de la Fondation Rockfeller a dit à propos: "Peut-être considérez-vous la Canada Fondation de peu d'envergure, si vous la comparez à la nôtre; mais, d'après les calculs que j'ai faits, votre revenu équivaudrait à peu près au montant dépensé au Canada par la Fondation Rockfeller durant 44 ans". Il y a sept fondations américaines qui, à ma connaissance, disposent de plus de cent millions de dollars. La plus importante, naturellement, est la Fondation Ford, qui compte à son actif quelque deux milliars de dollars, nous ne connaissons pas les chiffres exacts. La suivante est la Fondation Rockfeller, avec quelque 650 millions de dollars, et la troisième est la Carnegie, avec environ 300 millions de dollars. Les autres comprennent la Kellogg, la Duke, la Pew et la Harkness. Je crois que ce sont là les sept.

Le sénateur DUPUIS: Serait-il possible d'avoir le détail de la distribution des bourses d'études pour chaque province? Je crois comprendre que des bourses ont été adjugées aux étudiants dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales du pays tout entier. Serait-il difficile pour vous de nous donner le nombre des bourses d'études dans chaque province?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Chaque fois que nous accordons des bourses d'études, nous publions un communiqué et, naturellement, celles-ci y sont mentionnés. Jamais, cependant, nous n'avons fait une telle division.

Le Sénateur DUPUIS: Je crois qu'il y en a eu un de publié dernièrement. Y avait-il eu opposition de la part des autorités québécoises au titre de l'autonomie?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Non. Je puis vous assurer que les dirigeants de l'Institution publique dans le Québec se rendent compte de toute l'importance du Conseil des Arts du Canada, et nous recevons un grand nombre de demandes de cette province. Il y a là beaucoup de compétences. De nombreuses bourses ont été accordées au Québec.

Le Sénateur LEONARD: En calculant que 12 millions de dollars seront tirés de la caisse des subventions de capital qui est de 50 millions, semble-t-il que les fonds seront épuisés dans quelque trois ou quatre ans?

L'hon. BROOKE CLAXTON: Nous penserions qu'une telle somme durerait sept ans; mais il est difficile de se prononcer. Au cours des délibérations parlementaires, on a laissé entendre, selon moi, des fonds pour sept ans environ.

M. TRUMAN: Il y a un autre point intéressant qu'il convient de signaler à cet effet. Le chiffre de 12 millions de dollars représente la somme autorisée par le Conseil. Le montant qui a de fait été versé s'élève,

je crois, à quelque 4 millions. Ces subventions, il va sans dire, sont faites par versements, ce qui, manifestement, favorise beaucoup l'état de la caisse. Nous avons engagé le montant de 12 millions de dollars, mais n'avons versé qu'environ 4 millions, par exemple. Par conséquent, nous disposons encore de 46 millions de dollars qui rapportent de l'intérêt à un taux très satisfaisant. Je ne sais pas ce que notre trésorier projette pour l'avenir et à quel total s'élèvera au juste la somme; mais il est clair que, pour les six ou sept ans à venir, nous aurons plus de 50 millions de dollars à distribuer. Peut-être faudra-t-il encore plus de temps pour réduire le fond.

Le sénateur WALL: M. Trueman, a propos de cette distribution d'argent aux provinces, les subventions sont-elles accordées dans certains cas, par exemple, lorsqu'un collège prend soudainement une expansion rapide et que le manque de fonds nuirait à ses progrès?

M. TRUEMAN: Lorsque nous avons commencé d'accorder ces subventions et de recevoir des demandes à cet effet, nous nous sommes guidés sur les chiffres du Bureau fédéral de la statistique pour l'affectation que nous devions consentir à chacune des provinces. L'année suivante, nous avons tenu compte des nouveaux chiffres dans la mise à jour des allocations

Le sénateur WALL: Puis-je faire une autre observation? Etant donné le grand nombre d'institutions admissibles à ces bourses d'études, existe-t-il un centre où, grâce à quelque mode d'information particulier, il serait possible de dresser une liste groupant les bourses d'études qui sont accordées dans tout le pays, afin que nous puissions connaître les besoins et nous renseigner sur la manière dont elles sont étudiées et établies. Quant au Conseil, il serait pour ainsi dire l'organisme supérieur qui aurait des comptes à rendre.

M. TRUEMAN: La seule chose que je puis dire encore ici c'est que les rapports du Bureau fédéral de la statistique nous sont d'un précieux secours, avons-nous pu constater. Ils répondent vraiment à nos besoins dans ce domaine. Il y a des brochures et des livrets spéciaux qui ont trait aux programmes de bourses d'études en exécution. C'est une question intéressante et le projet des délibérations du gouvernement souligne justement ce point. A la réunion d'un comité spécial, l'autre jour, le sujet a été abordé. Nous avons pensé qu'il fallait manifestement effectuer un relevé général de ce qui se fait au Conseil national de recherches et au Conseil des Arts du Canada, et au sein de toutes entreprises, afin qu'il n'y ait pas chevauchement ni omissions apparentes dans le travail à accomplir

Le sénateur WALL: Me permettez-vous de soulever un dernier point? Je me demande, surtout dans le cas des boursiers étrangers, si le montant des bourses est suffisant. Il est merveilleux que nous puissions répondre à certains des besoins. Je constate que $22,000 sont accordés comme indemnité de déplacement pour ces bourses de perfectionnement; mais qu'il n'est pas prévu de disposition à l'endroit des bourses destinés à l'étude de la pédagogie. N'est-ce pas là une restriction plutôt sévère, et les gens dans cette catégorie ne trouvent-ils pas difficile de venir vivre au Canada avec une indemnité de $2,000, même s'ils doivent recevoir une bourse d'études?

M. TRUEMAN: Vous mettez justement là le doigt sur les difficultés.

Votre question est intéressante. Les dispositions stipulant que les boursiers ne doivent pas accepter d'emploi dans l'enseignement avaient été prises à la suggestion des universités elles-mêmes, qui déclaraient que le jeune homme qui vient de l'étranger avec l'intention de vivre au Canada, soit pour un temps limité, soit à titre permanent, doit faire face à plusieurs adaptations et les difficultés qu'il doit surmonter sont trop nombreuses pour qu'il ait le temps de s'occuper d'autres choses que de ces études. Nous en convenons. Des propositions nous ont été faites du points de vue financier, et nous avons pu tout dernièrement apporter des rajustements à cet effet. En plus de la subvention de base de $2,000, nous avons accepté de payer les frais, de sorte que, si un étudiant s'aperçoit que les droits d'inscription varient d'une université à une autre, il peut quand même se tirer d'affaire, puisque nous les acquittons. La facture nous sera probablement remise directement par l'université. Dans le cas d'un renouvellement, nous sommes également convenus qu'un étudiant de l'Inde qui vient au Canada pour un an et dont la bourse d'études est renouvelée, n'aurait pas à retourner en Inde pour revenir ensuite ici. Nous avons donc approuvé une subvention de $500 pour un tel renouvellement, afin que le boursier puisse passer l'été sans trop de difficultés. Nous avons ainsi mitigé une disposition qui, à notre avis, était un peu trop sévère

L'hon. BROOKE CLAXTON: Ce règlement n'avait pas été appliqué la première année; mais il a été établi par la suite à cause de ce que nous avons observé cette année-là.

Le sénateur CAMERON: M. Claxton a parlé d'une étude économique. Est-elle disponible?

L'hon. M. CLAXTON: Oui. Nous allons l'imprimer comme appendice à notre rapport annuel; vous l'aurez donc devant vous à la prochaine session. C'est un document très intéressant, le premier du genre. Le rapport annuel sera déposé avant le 30 juin. Je puis ajouter que nous nous proposons de faire faire une étude semblable à l'égard des orchestres symphoniques, avec, bien entendu, l'entière collaboration de ceux-ci qu'enchantera une telle initiative.

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur Claxton, pour ce qui regarde les corps de ballet et les orchestres, les exécutants sont-ils tous des professionnels ou des amateurs?

L'hon. M. CLAXTON: En ce qui concerne le National Ballet of Canada les exécutants sont tous des professionnels, aussi bien les membres de l'orchestre que les danseurs et, il va sans dire, qu'ils sont d'un calibre très élevé. Cette compagnie de ballet jouit d'une réputation internationale. Je pourrais ajouter que la rémunération des musiciens est un peu plus élevé que celles des danseurs, à l'exception des vedettes.

Le sénateur CAMERON: Permettez que je pose une autre question, monsieur le président. M. Claxton a mentionné les dons que pourrait recevoir la fondation. Par exemple, il pourrait s'en faire pour l'octroi de bourses d'études ou pour l'encouragement d'un programme d'administration publique: Est-il vrai que, aux termes de la loi sur le Conseil des Arts du Canada, il n'est pas possible de faire tout ce qu'on voudrait?

L'hon. M. CLAXTON: Je suis certain que, si la somme d'argent était suffisante, nous pourrions l'administrer de façon efficace et à peu de frais.

Le sénateur CAMERON: Je crois que c'est un des aspects très importants de la loi d'autorisation que de recourir aux services du Conseil pour s'occuper d'un don de ce genre, et les difficultés ne seraient pas trop nombreuses, je pense. Vous pourriez obtenir des subventions pour ce domaine qui est appelé à prendre rapidement de l'expansion.

L'hon. M. CLAXTON: Certainement. Si une personne riche désire faire un don, elle n'a pas besoin de créer sa propre fondation, puisqu'elle peut s'adresser à un organisme dont l'administration et la caisse sont connues; elle aurait même avantage à le faire. Nous sommes bien prêts à affecter les fonds à tout projet que nous proposerait un testateur ou un donateur, à en entreprendre l'exécution en sa mémoire ou à donner un nom à tel ou tel fonds dont nous serions les administrateurs. Avec deux années de bonne administration et une forte rentrée de fonds, je crois que nous pouvons maintenant dire que nous sommes bien lancés dans ce domaine.

Le sénateur DUPUIS: Monsieur le président, ai-je bien compris l'honorable M. Claxton lorsqu'il a dit qu'il s'attendait que le programme s'appliquerait bientôt à d'autres domaines que ceux des arts, des humanités et des sciences sociales, par exemple, à des sciences comme la physiologie et la chimie?

L'hon. M. CLAXTON: Non, monsieur le président. Nous ne serions pas autorisés à nous servir de l'argent du Conseil des Arts du Canada pour une telle fin. On nous a toutefois fait savoir que, si nous recevions un legs d'une personne qui désirait affecter des fonds à cette intention, nous serions tout à fait libres de le faire.

Le sénateur CAMERON: Je désire faire une dernière observation. M. Claxton a parlé de la renaissance des arts au Canada. Il est vrai, je crois, que celle-ci s'était manifesté avant que le Conseil des Arts du Canada se mette à l'oeuvre; mais la création du Conseil à ce moment-là a donné une très grande impulsion aux arts à travers tout le Canada. On a conscience que les arts recèlent une force de réserve qui n'existait pas jusqu'ici. C'est une révélation formidable pour toutes les personnes et tous les organismes lancés dans ce domaine au Canada.

Le PRESIDENT: Comme il n'y a plus d'autres questions, je demanderais à l'honorable M. Claxton de bien vouloir accepter nos remerciements les plus sincères pour son exposé d'aujourd'hui.

J'accueillerai maintenant la motion demandant que le Comité soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 en français des délibérations relatives au rapport du Conseil des Arts du Canada.

Le sénateur THORVALDSON: Je fais cette proposition.

Le PRESIDENT: Adopté.

Le Comité s'ajourne maintenant jusqu'au jeudi 23 avril, alors qu'il entendra M. Watson Sellar, auditeur général du Canada.

(Sur quoi la séance est levée.)

GENRES DE SUBVENTIONS

Appendice "A"

Période	Caisse des subventions de capital aux universités		Bourses d'études, bourses de perfectionnement et assistance de toutes sortes prévues dans les dix catégories (estimation)		Subventions à des particuliers pour les frais de déplacement et pour des projets spéciaux		Subventions accordées à des organisations	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		$		$		$		$
Jusqu'au 31 mars 1958	13	4,084,300	467	945,000	12	27,950	53	739,200
Du 1er avril-58 au 31 mars-59	29	8,732,264	570	1,212,800	48	78,005	175	1,387,563
TOTAUX	42	12,816,564	1,037	2,157,800	60	105,955	228	2,126,763

DISTRIBUTION PAR SUJETS

Période	Arts	Humanités, sciences sociales
	$	$
Jusqu'au 31 mars 1958	859,850	852,300
Du 1er avril 1958 au 31 mars 1959	1,382,338	1,296,030
TOTAUX	2,242,188	2,148,330

Deuxième session de la vingt-quatrième législature

1959

SÉNAT DU CANADA

CANADA
AOUT 18 1959
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

sur le

Rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, ainsi que le Rapport de l'Auditeur général du Canada relatif au bilan du Conseil des Arts du Canada, arrêté au 31 mars 1958.

Fascicule 2

SÉANCE DU JEUDI 23 AVRIL 1959

Président : L'honorable C. V. Emerson

TÉMOIN :

M. Watson Sellar, Auditeur général du Canada.

L'IMPRIMEUR DE LA REINE, CONTROLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA 1959

COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES

Président : L'honorable Clarence B. Emerson.

Les honorables sénateurs :

*Aseltine
Baird
Barbour
Beaubien
Bouffard
Brunt
Buchanan
Burchill
Campbell
Choquette
Connolly
(Halifax-Nord)
Connolly
(Ottawa-Ouest)
Crerar
Croll
Dupuis
Emerson
Euler
Farris
Fraser
Gershaw
Golding
Haig
Hayden
Higgins
Horner
Howden
Isnor
Lambert
Leonard
*Macdonald
McKeen
Molson
Paterson
Pearson
Petten
Pratt
Quinn
Reid
Robertson
Roebuck
Savoie
Smith
(Queens-Shelburne)
Stambaugh
Taylor *(Norfolk)*
Thorvaldson
Turgeon
Vaillancourt
Vien
Wall
White
Woodrow (49)

---

* membre *ex-officio.*

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 18 mars 1959.

"Que le Rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958 déposé devant cette Chambre le 15 juillet 1958, ainsi que le Rapport de l'Auditeur général du Canada relatif au bilan du Conseil des Arts du Canada, jusqu'au 31 mars 1958, déposé devant cette Chambre le 20 août 1958, soient renvoyés au comité permanent des finances, afin qu'ils puissent être étudiés en conformité de l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada."

Le greffier du Sénat,

J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 23 avril 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des finances se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

Présents : Les honorables sénateurs Emerson, président, Aseltine, Beaubien, Campbell, Connolly *(Halifax-Nord)*, Crerar, Euler, Haig, Isnor, Leonard, Macdonald, Molson, Petten, Reid, Savoie, Thorvaldson et Woodrow — 17.

Aussi présents : les sténographes officiels du Sénat.

On reprend ensuite l'étude de l'ordre de renvoi du 18 mars 1959.

M. Watson Sellar, Auditeur général du Canada, est entendu et interrogé.

On remet à plus tard l'étude plus approfondie de l'ordre de renvoi.

A 11 heures et demie du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

Le sous-chef de la division des comités,

John A. Hinds.

LE SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

OTTAWA, jeudi 23 avril 1959.

TÉMOIGNAGES

Le Comité permanent des finances, auquel avait été renvoyé le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1958, se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Clarence V. Emerson.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, monsieur Sellar, nous sommes en nombre et je vous prie de faire silence. Aujourd'hui, le témoin sera M. Watson Sellar qui abordera le côté financier du rapport du Conseil des Arts du Canada et son rapport personnel d'Auditeur général. Vous avez la parole, monsieur Sellar.

M. WATSON SELLAR *(Auditeur général)* : Je vous remercie, monsieur le président et messieurs les sénateurs. Comme vous le savez déjà, la loi nomme l'Auditeur général du Canada auditeur du Conseil des Arts.

Je me sens peut-être un peu embêté de prévoir une question que vous pouvez me poser, monsieur. Dans le rapport de la vérification que je suis chargé de présenter au Conseil, de même qu'au ministre désigné par le décret, en l'occurrence le premier ministre, je fais une observation et peut-être voudrez-vous m'interroger à ce sujet. Je dois également témoigner devant le comité des comptes publics de la Chambre des communes et l'on m'en parlera. Si vous voulez me poser des questions à ce sujet, je vous demanderais alors la permission de donner lecture de mes réponses afin d'employer les mêmes termes devant les deux comités. Je ne m'inquiète pas des questions que vous me poserez ensuite, mais je voudrais coucher ma réponse officielle en des termes identiques devant les deux comités afin qu'on ne me reproche pas d'avoir tort.

DES VOIX : Entendu.

M. SELLAR: J'ai fait polycopier mon texte, si on le désire, chaque sénateur peut en obtenir un exemplaire; de cette façon, vous pourrez me suivre mot à mot.

Monsieur le président, je tiens pour acquis évidemment que les honorables sénateurs pourront m'interrompre de temps à autre pour me poser des questions. Le texte se lit comme il suit :

1. L'article 22 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre 3, 1957, déclare que :

> 22. Les comptes et les opérations financières du Conseil doivent être vérifiés, chaque année, par l'auditeur général, et rapport de la vérification doit être fait au Conseil ainsi qu'au membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada, désigné en vertu de l'article 23.

2. Il est un peu étrange que l'on demande de faire rapport sur les "opérations financières" aussi bien que sur les comptes, et l'on n'a pas manqué de

le signaler lors d'un débat au Parlement, lorsque cette loi en était encore à l'état de simple bill. Ainsi, le 5 février 1957, les débats de la Chambre rapportent cet échange de vues entre un député et le premier ministre d'alors :

> N'y a-t-il aucune restriction d'imposée au Conseil en ce qui concerne la façon d'employer cet argent ?
>
> Non, aucune, mais puisqu'il agira publiquement et que ses opérations feront, chaque année, l'objet, de la part de l'auditeur général, d'un rapport déposé au Parlement, le Conseil, nous en aurons la garantie, comprendra que le public aura conscience que c'est son argent qu'on administre ainsi, et le Conseil voudra, je pense, l'employer d'une façon qui aura l'approbation de la majorité de la population canadienne. (Débats de la Chambre des communes, p. 1053).

3. On a considéré que cet article demandait l'équivalent d'une vérification parlementaire, attirant l'attention du Parlement sur toute transaction qui semble la mériter. La responsabilité de l'auditeur général se limite à présenter un rapport. Ainsi toute démarche en vue de recouvrer un versement illégal serait vraisemblablement du ressort du procureur général du Canada.

4. Le Parlement *a)* a réparti le montant pour la caisse des subventions de capital entre les provinces, *b)* limité les subventions aux projets des universités ou à leur équivalent, *c)* décidé qu'aucune subvention ne dépassera la moitié des frais, et *d)* précisé que le projet devrait être de nature à favoriser la réalisation des fins de la loi. Le 18 janvier 1957, lorsque le bill en était à l'état de résolution, M. St-Laurent a répondu à une question demandant si le bill préciserait l'orientation que le Conseil devrait suivre pour distribuer les 50 millions de dollars destinés à des projets de construction. Entre autres, il disait :

> Les conditions ne sont pas fixées par le menu, mais il est stipulé que la somme versée par le Conseil ne devra pas dépasser la moitié du coût de l'immeuble ou de l'équipement en cause, et cet argent sera versé à l'égard d'immeubles requis pour la réalisation des objets pour lesquels le Conseil est établi. Si les immeubles sont requis à d'autres fins par les universités, ils devront être financés autrement que par l'entremise du Conseil des Arts, dont l'objet est d'encourager les études qui portent sur les humanités, les sciences sociales et les arts. (p. 419).

Le sénateur ISNOR: Puis-je poser une question à M. Sellar à ce sujet ?

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le sénateur ISNOR: Au sujet de la contribution du Conseil qui s'élève jusqu'à la moitié de la totalité du coût de l'immeuble ou de l'équipement, cela représente-t-il la totalité du coût de l'équipement ? Je songe à un collège d'art dentaire, le bâtiment peut coûter $250,000 et l'équipement $125,000 supplémentaires. Cette moitié représente-t-elle bien la moitié du coût total ?

M. SELLAR: La condition est que cela fasse partie du projet de construction. On ne peut pas l'employer pour l'équipement dans des bâtiments qui existent déjà. Cet argent doit se rapporter à un nouveau projet de construction.

Le sénateur ISNOR: Je pense actuellement que l'ensemble du projet serait quelque chose de nouveau, le bâtiment et l'équipement, et ma question est la suivante: la subvention couvrirait-elle la totalité du coût de ces deux articles ?

M. SELLAR: Je répondrais par l'affirmative.

Le sénateur ISNOR: Je vous remercie.

Le sénateur SAVOIE: Et seulement en vue des fins précisées ici : les humanités, les sciences sociales et les arts ?

M. SELLAR: Oui. Je poursuis la lecture de mon mémoire :

5. Le 5 février 1957, M. St-Laurent donnait la réponse suivante à une question identique :

> Monsieur le président, la résolution à l'étude n'a pas pour objet de pourvoir à l'établissement de nouveaux services pour la formation d'un plus grand nombre d'ingénieurs, de médecins, de dentistes et d'hommes de sciences. Sous le régime du projet de loi qui serait présenté à la Chambre si la résolution était adoptée, la somme de $50 millions serait affectée à des immobilisations à l'égard d'entreprises qui, de l'avis du Conseil, seraient propres à favoriser la réalisation des objectifs généraux du Conseil. L'interprétation probable serait que ces entreprises doivent être liées à d'autres domaines plutôt que se rapporter expressément aux facultés de génie, de médecine, d'art dentaire ou des sciences. Cela serait probablement interprété comme limitant la participation dans le cadre de ces 50 millions à des entreprises servant à l'étude et à l'encouragement des humanités, des sciences sociales et des arts en général. Telles étaient les instructions générales données aux rédacteurs de ce bill, et je pense que les honorables députés auront le sentiment que ces instructions ont été suivies, quoique, naturellement, en termes très généraux, dans le bill lui-même. (P. 1027).

6. En raison de déclarations de cette sorte, le rapport de la vérification comprend un examen des buts envisagés par les projets de construction afin de découvrir s'il en est un qui s'encadre dans l'ensemble de l'université. Le rapport de la vérification contient les remarques suivantes :

> L'examen des transactions a révélé que des subventions pour la moitié du coût prévu avaient été autorisées au sujet de la construction de résidences d'étudiants dans quatre universités. On signale ces subventions pour faire ressortir un point. La Loi sur le Conseil des Arts du Canada n'est pas exempte d'ambiguïté, mais l'article 9 prévoit que le Conseil accordera des subventions seulement "pour faciliter la réalisation de ses fins", qui d'après la définition donnée par la Loi sont comme il suit :
>
> > Le Conseil vise à développer et favoriser l'étude et la jouissance des arts, des humanités et des sciences sociales, de même que la production d'oeuvres s'y rattachant.
>
> Il n'y a pas de problème lorsque la subvention est faite en vue du coût de construction d'un bâtiment ayant un rapport direct et immédiat avec les programmes d'études d'arts, d'humanités ou de sciences sociales. On fait allusion maintenant à l'aspect juridique, lorsque le rapport peut être considéré comme éloigné ou indirect. Les fonctions du Conseil dans l'administration de ces fonds étant les mêmes que celles d'un curateur public, on suggère d'étudier la possibilité de définir les conditions requises à l'égard des subventions de la Caisse des subventions de capital aux universités.

7. La perplexité envisagée dans le rapport de la vérification peut s'expliquer de cette façon : Deux frères vont à la même université; le premier

suit des cours d'arts, le second, en génie. Ce dernier se verra-t-il refuser le droit d'habiter une maison d'étudiants parce que celle-ci est en partie financée par une subvention du Conseil des Arts du Canada ? Dans le même ordre d'idées, si les deux ont le droit d'y habiter, il s'ensuit que rien n'empêche que cette maison soit entièrement occupée par des étudiants en génie, en médecine, etc.

8. La loi n'autorise pas le Conseil à imposer des conditions (autres que financières) à l'octroi d'une subvention. Le premier ministre d'alors a clairement spécifié que la loi ne porterait atteinte d'aucune façon à la liberté des universités à administrer leurs propres affaires. En conséquence, il se peut que la loi envisage que l'aide doit être accordée seulement dans les cas où un projet de construction, au moment de l'octroi de la subvention, a pour but exclusivement et directement de favoriser l'étude des arts, des humanités et des sciences sociales.

Le sénateur THORVALDSON: Monsieur Sellar, en parlant de ces maisons d'étudiants qui nous intéressent pour le moment, je me demande s'il serait possible que les subventions ne fussent versées qu'aux universités qui se consacrent aux arts, aux humanités et aux sciences sociales, ou savez-vous s'il en est qui possèdent des institutions scientifiques.

M. SELLAR: Je pense que le meilleur moyen serait de les nommer.

Le sénateur THORVALDSON: Oui, je vous en prie.

M. SELLAR: St. Dunstan à Charlottetown, l'Université du Nouveau-Brunswick, l'Université Queens et l'Université Victoria de Toronto.

Le sénateur THORVALDSON: Je ne connais pas St. Dunstan, mais je crois que les autres institutions possèdent des facultés des sciences et ainsi de suite. Queen's en a certainement une.

Le sénateur MACDONALD: Je ne connais pas Victoria même, mais je crois qu'elle est affiliée à l'Université de Toronto. Il existe un fonds scientifique, mais je ne sais pas si l'on enseigne des sciences à Victoria.

Le sénateur LEONARD: Je crois qu'un étudiant inscrit à Victoria peut suivre les cours à l'école des sciences.

Le sénateur MACDONALD: Oui, mais elle ne relève pas de l'Université Victoria.

Le sénateur LEONARD: C'est bien exact, Victoria même enseigne seulement les humanités.

Le sénateur REID: Dois-je comprendre qu'en vertu du règlement sur le fonctionnement du Conseil des Arts, on n'aurait pas le droit d'accorder de l'argent pour des immeubles ? Est-ce le cas de façon générale ? C'est-à-dire, on n'a pas le droit d'accorder des subventions à même ces fonds en vue de la construction d'édifices destinés à servir de maisons d'étudiants ?

M. SELLAR: Il y a 50 millions de dollars qui sont consacrés à la construction des édifices.

Le sénateur REID: 50 millions ?

M. SELLAR: Oui, mais pas plus que la moitié des frais.

Le sénateur SAVOIE: Quand les 50 millions de dollars seront dépensés, qu'est-ce qui va sa produire ?

M. SELLAR: Et bien, monsieur, c'est là toute une question.

Le sénateur SAVOIE: Combien d'argent a été dépensé jusqu'à aujourd'hui ?

M. SELLAR: Vous avez devant vous les comptes jusqu'au 31 mars 1958. Sans être récents, ils indiquent 4 millions de dollars. La semaine dernière M. Claxton vous a dit que le montant s'élevait maintenant à 12 millions de dollars.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Claxton, je crois, a déclaré que cette caisse durerait environ sept ans.

M. SELLAR: Oui, c'est bien ça, et vous voyez, elle est distribuée par province. La répartition se fait par province, et en cette année financière, aujourd'hui, la province de Québec n'a rien retiré, c'est-à-dire que les 14 millions de dollars, en chiffres ronds, alloués à la province de Québec, sont encore intacts.

Le PRÉSIDENT: Je comprends.

Le sénateur SAVOIE: Et si Québec ne désire pas s'en prévaloir, qu'est-ce qu'on va en faire ?

M. SELLAR: Les fonds resteront là, ils ne peuvent pas être transférés à d'autres provinces.

Le sénateur THORVALDSON: Quand vous dites que les 50 millions de dollars sont consacrés exclusivement aux bâtiments, cela comprend l'équipement, n'est-ce pas, aussi bien ?

M. SELLAR: Oui. Voyez-vous, au sujet de ces maisons d'étudiants, je ne me les représente pas comme des pensions de famille. La tendance, dans l'esprit universitaire, est de faire vivre les étudiants sur les terrains de l'université et il est souhaitable de leur offrir des maisons convenablement meublées, possédant des salles communes et un surveillant et ainsi de suite. C'était la ligne de conduite suivie depuis de nombreuses années en Angleterre et plusieurs universités des Etats-Unis l'ont adoptée également. Cette pratique tend à se généraliser de plus en plus au Canada maintenant.

C'est la définition donnée par la loi qui m'embarrasse. Le Conseil doit favoriser les buts fixés par la Loi, c'est-à-dire aider les arts, les humanités et les sciences sociales. Il se peut bien, d'après moi, mais je peux me tromper complètement, qu'une fois ces 50 millions de dollars dépensés, les présidents d'universités espèrent que le gouvernement accorde d'autres subventions à la construction. Il me semble donc souhaitable que le Parlement, dès le début, fasse savoir au Conseil qu'il se préoccupe de toute interprétation que celui-ci peut donner dans le choix des projets à aider, afin qu'il continue d'exister une juste notion au sujet de l'usage de ces fonds.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sellar, une fois ces bâtiments construits, le Conseil des arts contribue-t-il financièrement à l'entretien par la suite ?

M. SELLAR: Non.

Le PRÉSIDENT: Alors, tout est terminé ?

M. SELLAR: Les pouvoirs du Conseil des arts du Canada se limitent simplement à passer un accord en vertu duquel il aidera jusqu'à concurrence de la moitié des frais de construction d'un bâtiment.

Le sénateur THORVALDSON: Avez-vous une idée du montant approximatif qui a été consacré à la construction de ces quatre maisons d'étudiants ? Je

pose cette question parce que j'ai quelques doutes au sujet de ces fonds consacrés à la construction des maisons d'étudiants.

M. SELLAR: Je m'en rapporte maintenant au premier rapport annuel du Conseil des Arts du Canada. Je me rappelle bien les chiffres mais je préfère recourir à ce document.

Le PRÉSIDENT: A quelle page les trouvez-vous ?

M. SELLAR: A la page 10, pour l'Université du Nouveau-Brunswick, vous trouvez $422,000. Ce montant était entièrement consacré à des maisons d'étudiants. Vous trouvez en regard . . .

Le sénateur ISNOR: Monsieur Sellar, avant de continuer, pouvez-vous nous donner le nombre de pièces ?

M. SELLAR: Non, je ne possède pas ce détail, j'en suis désolé.

Le sénateur ISNOR: Je voulais simplement comparer le coût de construction.

M. SELLAR: Pour l'Université Queens, vous trouvez $530,000 et c'est exact.

Le PRÉSIDENT: Excusez-moi, monsieur Sellar, mais il faut doubler ce montant, n'est-ce pas ? $422,000 représentent la moitié, alors la construction a coûté $844,000.

M. SELLAR: Au moins, parce que le Conseil des Arts ne peut donner plus de la moitié, mais il pourrait en fournir moins.

Le PRÉSIDENT: Ce montant ne comprend pas le terrain ?

M. SELLAR: Non, j'en doute fort. Alors, à l'Université St. Dunstan, à Charlottetown, c'est $142,000 et, au sujet de l'Université Victoria, de Toronto, le montant total est de $975,000, dont $600,000 étaient destinés à la construction de maisons d'étudiants.

Le sénateur REID: Que dit-on au sujet de l'Université de la Colombie-Britannique ?

M. SELLAR: Elle n'a rien reçu cette année-là à l'égard des maisons d'étudiants. Si je me rappelle bien, et vous pouvez corriger ma déclaration, monsieur le sénateur, si je me trompe, l'Université de Colombie-Britannique avait deux maisons d'étudiants en construction au moment où cette loi était devant la Chambre, et je pense que les maisons d'étudiants ont probablement été terminées avant l'adoption du bill.

Le sénateur SAVOIE: L'Université St-Joseph, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, est à construire une maison d'étudiants à l'heure actuelle. Savez-vous si cette université a reçu une subvention, ou en recevra-t-elle une ?

M. SELLAR: Pas au cours de l'année que nous étudions.

Le sénateur SAVOIE: C'est-à-dire, en 1958.

M. SELLAR: Je n'ai pas devant moi les chiffres correspondant à l'année 1959. Nous sommes à peine en train de commencer la vérification des comptes de 1958-1959.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sellar, cette somme d'argent qui est mise de côté pour la province de Québec porte intérêt, n'est-ce pas ?

M. SELLAR: Oui, elle porte intérêt. D'après la loi, monsieur, les fonds de la Caisse des subventions de capital aux universités doivent être placés dans des titres du Gouvernement du Canada ou des titres garantis par celui-ci, et ils y sont tous placés.

Le PRÉSIDENT: Oui, mais l'intérêt de ces 14 millions de dollars s'ajouterait à la somme de ces 14 millions ou à la caisse ?

M. SELLAR: Cet intérêt s'ajouterait aux 14 millions de dollars, c'est du moins ce que j'en pense.

Le PRÉSIDENT: Parce que cette somme s'accroîtrait de façon considérable pour le Québec, n'est-ce pas ?

M. SELLAR: Oui, monsieur.

Le sénateur MOLSON: Monsieur le président, dans plusieurs universités, le problème des maisons d'étudiants a certainement atteint une phase critique, et d'après moi, à moins qu'il ait été bien entendu que le Conseil des Arts ne devrait pas accorder des subventions destinées à des maisons d'étudiants, cela créerait un sérieux embarras pour certaines universités qu'on l'interprète maintenant de cette façon. Ne serait-il pas possible, en construisant des nouvelles maisons d'étudiants de faire considérer les nouvelles chambres comme étant des chambres pour les étudiants en humanités, en sciences sociales et ainsi de suite ? Cela ne correspondrait-il pas à la définition ?

Le sénateur LEONARD: J'abonde absolument dans le sens du voeu exprimé par le sénateur Molson. Il serait extrêmement difficile, mettons, de conserver certaines chambres vides simplement parce qu'on ne trouve pas d'étudiants en arts pour les occuper. Pour ma part, je pense que, au moment où on l'accorde, si la subvention correspond aux buts, cela devrait suffire à en établir l'opportunité et la légalité. Il serait en effet à peu près impossible de prévoir le but ultime de quelque bâtiment en construction. Il peut être destiné à servir de salles de classes ou de bibliothèques, mais on ne peut prévoir que dans l'avenir, ce bâtiment sera utilisé à cette fin et seulement à cette fin. C'est là, me semble-t-il, la seule interprétation logique que l'on puisse donner. S'il existe quelques doutes, je pense, comme monsieur Sellar le mentionne, qu'il serait souhaitable d'éliminer ce doute pour l'avenir. Je partagerais cependant l'opinion que les maisons d'étudiants sont embrassées par les buts actuels de la loi. J'ai encore à la mémoire une conversation que j'échangeais avec le directeur de l'une des industries les plus importantes au monde, située en Angleterre, et qui engage au moins 100 diplômés d'universités chaque année. Ces gens-là ont constaté que la plupart de leurs diplômés provenaient de quatre universités de Grande-Bretagne. Cela les a tellement intéressés qu'ils ont décidé de poursuivre des recherches en vue d'analyser les raisons en vertu desquelles ces universités pouvaient fournir ce genre de jeunes gens susceptibles d'être formés à devenir des chefs d'entreprise. Ils ont constaté que ces quatre universités possédaient toutes des maisons d'étudiants et que la seule chose qui les différenciait des autres universités était la proportion d'étudiants habitant ces maisons. Ils attribuent leur réussite et leur expansion à ce genre d'étudiants et de diplômés qui ont été formés dans une université possédant ses maisons d'étudiants.

Le sénateur REID: N'est-il pas possible que ce montant de 50 millions de dollars ne passe tout entier en maisons d'étudiants à cause de la demande considérable qu'on en fait ? Je ne penserais pas que cela pût être considéré comme des humanités, quoique cela se puisse. Le Conseil, si je comprends bien, doit également s'intéresser aux arts et aux sciences sociales. Je ne pense pas

que c'était le but de la Caisse de ne fournir que des maisons d'étudiants. Si l'on est pour en faire une Caisse de construction, personnellement, je voudrais bien le savoir. Ainsi, certaines universités reçoivent de l'aide; en Colombie-Britannique nous nous sommes débrouillés tout seuls. Si nous avons droit de recevoir de l'aide pour construire des maisons d'étudiants, je voudrais bien le faire savoir avant que les autres provinces aient tout accaparé. Je désire savoir ce qui va se produire.

Le sénateur MOLSON: Nous ne devons pas oublier que la plupart des universités obtiennent aussi des montants considérables de la part de sociétés et d'individus en même temps, et ces fonds doivent servir à ces autres fins. On ne peut pas trancher ces cas-là en blanc et noir.

Le sénateur LEONARD: Encore une fois, ces chiffres indiquent que les subventions accordées par le Conseil pour des maisons d'étudiants ne représentent pas un pourcentage bien considérable. N'est-ce pas exact ?

M. SELLAR: C'est bien vrai. Je vous ai signalé les quatre montants durant cette année-là. Je vais emprunter vos paroles pour expliquer mon embarras. Vous mentionnez qu'une société industrielle avait constaté qu'un certain type d'étudiants employés se révélait le meilleur, et que ce genre d'étudiants venait d'une université possédant des maisons d'étudiants. Je ne présume pas que cette société employait un étudiant en arts, en humanités ou en sciences sociales.

Le sénateur LEONARD: Je pense que tel était le cas, monsieur Sellar.

M. SELLAR: Mais je crois que ce serait la même chose s'ils étudiaient le génie ou d'autres matières semblables. Ce qui m'embarrasse, c'est la définition donnée dans la loi et la condition que les subventions correspondent aux buts de la loi. Comment allez-vous les réglementer ? Le seul moyen, je crois, c'est de s'en occuper dès le début. Je ne m'oppose pas à ce que ces fonds servent à la construction de maisons d'étudiants mais, si je vous le mentionne, c'est que je veux bien éclaircir ce détail. On peut alors passer des maisons d'étudiants aux chapelles, aux centrales électriques pour les universités, et ainsi de suite. Je crois qu'il faut fixer une limite. C'est tout ce que j'ai à dire. Je n'ai pas d'opinion à ce sujet, je me contente de signaler un état de choses.

Le sénateur LEONARD: Je voulais simplement suggérer que, dans la mesure où le Comité est intéressé, si nous avions quelques idées à ce sujet, cela pourrait peut-être vous aider à résoudre votre problème de les connaître.

Le sénateur REID: Pouvez-vous expliquer comment il se fait que les 14 millions de dollars ont pu être mis de côté dans le Québec ? Est-ce la seule province dont l'argent est mis de côté ? Evidemment, je sais bien que ces fonds ne servent pas pour le moment, mais comment se fait-il que cette province ait actuellement 14 millions de côté ?

Le sénateur SAVOIE: C'est seulement sur une base proportionnelle, n'est-ce pas ?

M. SELLAR: Monsieur le sénateur Reid, la loi prévoit que les 50 millions de dollars seront distribués aux provinces en proportion de leur population. De son côté, le Conseil des arts remettra l'argent dans les cadres de chaque province d'après le nombre d'étudiants à chaque université qu'il considère de son ressort. Ainsi, la première province qui vous intéresse est celle de la Colombie-Britannique. Le montant d'argent destiné à la Colombie-Britannique s'élève à $4,357,000 et ainsi de suite jusqu'à la fin. La subvention la plus considérable est celle de l'Ontario, qui se chiffre à $16,838,000.

Le sénateur SAVOIE: Que dit-on au sujet du Nouveau-Brunswick ?

M. SELLAR: Le Nouveau-Brunswick reçoit $1,727,000.

Le sénateur SAVOIE: Y a-t-il une partie de ce montant qui a été versée ?

M. SELLAR: Je m'occupe des comptes de l'année dernière. Des 4 millions de dollars accordés l'an dernier, $1,300,000 avaient été versés au moment de la fermeture des comptes, et $2,700,000 étaient réservés pour les dépenses. Il y avait aussi de l'argent destiné aux universités du Nouveau-Brunswick, et je pense bien que quelques paiements partiels ont été faits au Nouveau-Brunswick, mais je n'en suis pas sûr. Monsieur le président, vous trouverez à la page 45 du rapport du Conseil des Arts l'exposé auquel je fais allusion.

Le PRÉSIDENT: Je me demandais s'il existait une date limite pour ces subventions aux dépenses ?

M. SELLAR: Non, on a proposé à un certain moment que la loi impose une limite de dix ans. M. Knowles en particulier y a fait allusion à plusieurs reprises à la Chambre des communes, mais le premier ministre a répondu "Non, il n'y a pas de limite de temps pour ces dépenses". Incidemment, monsieur, même si cela ne me regarde pas, je ne comprends pas pourquoi le Conseil des Arts du Canada a choisi la date du 31 mars pour la fin de son année financière.

Le sénateur CRERAR: Voudriez-vous répéter s'il-vous-plaît ?

M. SELLAR: Je ne comprends pas pourquoi le Conseil des Arts du Canada a choisi la date du 31 mars pour terminer son année financière. Celui-ci est obligé de soumettre un rapport dans les trois mois qui suivent la fin de chaque année, et je dois présenter mon rapport dans les trois mois. Nous pouvons le faire assez facilement mais cela veut dire que le Parlement en sera saisi lorsque la session est sur le point de se terminer. Quand M. Claxton est venu ici la semaine dernière, il était visiblement ennuyé de revenir à la réalité ou tout au moins de discuter les comptes de 1957 alors qu'il s'exprimait en fonction de ce qui avait été fait en 1958 et 1959. Cette date n'est pas fixé par la loi constitutive mais par règlement, et je crois que le choix d'une autre période vous rendrait la chose plus facile.

Le sénateur MACDONALD: Cette date a été choisie, je suppose, parce qu'elle coïncide avec la fin de l'année financière ?

M. SELLAR: C'est l'année financière du gouvernement, mais le Conseil des Arts du Canada est complètement indépendant du gouvernement.

Le sénateur MACDONALD: Connaissez-vous l'année financière des autres sociétés de la Couronne ?

M. SELLAR: Elle n'est pas toujours la même, monsieur. La Commission canadienne du blé, par exemple, termine son année financière en même temps que prend fin l'année-récolte. Pour les sociétés comme Polymer, les chemins de fer Nationaux du Canada, la Société centrale d'hypothèque et de logement, le Conseil des ports nationaux, Eldorado et quelques autres, l'année financière se termine le 31 décembre. Pour d'autres sociétés, c'est le 31 mars. De façon générale, les sociétés qui dépendent de subventions du gouvernement ont adopté la date du 31 mars. Celles qui fonctionnent de façon indépendante ont choisi le 31 décembre.

Le sénateur MOLSDN: Serait-il utile de changer la fin de cette année ?

M. SELLAR: Je le penserais. Je ne sais pas pour quelle raison le Conseil des Arts a opté pour le 31 mars. On devait avoir de bonnes raisons.

Le sénateur REID: Cela aurait au moins l'avantage de nous donner des renseignements à jour, et au lieu d'étudier ce qui s'est fait en 1957 nous pourrions dès maintenant nous occuper de 1958.

Le sénateur THORVALDSON: Cela serait plus en accord avec ce que vous venez de dire, monsieur Sellar, c'est-à-dire que les sociétés de la couronne qui dépendent de subventions du gouvernement fixent généralement la fin de leur année financière à la fin de mars et évidemment cette société dépend entièrement ou du moins en partie de subventions du gouvernement.

M. SELLAR: Non, pas du tout.

Le sénateur THORVALDSON: Je veux dire qu'elle repose entièrement sur l'argent qu'elle a reçu du gouvernement. Je sais qu'elle ne touche aucune subvention annuelle.

M. SELLAR: Le Conseil des Arts a reçu ses fonds au mois d'avril 1957 et il peut bien choisir cette date comme fin de son année. Je me plaçais simplement au point de vue de ce qui conviendrait le mieux au Comité, et je serais plus satisfait aujourd'hui si nous discutions un rapport de vérification que je viens de terminer au lieu d'un autre rapport que j'ai fait il y a un an.

Le sénateur THORVALDSON: On peut tenir pour acquis, je suppose, que le Conseil des Arts s'attend, en temps et lieu, d'avoir la bonne fortune de recevoir d'autres subventions du gouvernement.

M. SELLAR: Je n'en sais rien. Je voulais simplement lancer quelques idées. Je crois que ces renseignements vous intéresseraient davantage si vous aviez devant vous des comptes récents au lieu de ceux qui remontent à un an passé.

Le sénateur LEONARD: Faudrait-il pour se faire modifier la loi ?

M. SELLAR: Non, monsieur, simplement modifier le règlement. Il y a un moment on m'a posé une question au sujet des sociétés de la Couronne. La Loi sur l'administration financière établit que l'année financière d'une société de la Couronne sera la même que l'année civile, à moins que le gouverneur en conseil n'en décide autrement.

Le sénateur MOLSDN: Peut-être aurait-il été plus normal si le Conseil des Arts du Canada avait fait coïncider la fin de son année financière avec la fin de l'année civile ?

M. SELLAR: Oui, monsieur, ou encore peut-être serait-il plus normal pour une institution de cette sorte de terminer son année le 31 août, juste avant le commencement de l'année scolaire.

Le sénateur REID: Tout ce qu'il faudrait alors, serait une recommandation de la part du gouvernement, est-ce exact ?

M. SELLAR: Non, monsieur, ceci relève entièrement du Conseil des Arts lui-même. Le Conseil est entièrement indépendant du gouvernement. A l'égard du Conseil, le gouvernement ne possède que deux pouvoirs: il nomme les membres du comité des placements, un directeur et un directeur associé.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'il ne nomme pas également les 21 membres du Conseil ?

M. SELLAR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Et en cas de vacances, le gouvernement nomme de nouveaux membres ?

M. SELLAR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais signaler que les membres du Conseil ne touchent aucune rémunération. Je crois que c'est bien ça ?

M. SELLAR: La loi prévoit que le président et le vice-président peuvent toucher un traitement. Aucun traitement ne leur est payé.

Le PRÉSIDENT: Mais on pourrait le faire ?

M. SELLAR: Oui, d'après la loi.

Le sénateur REID: Touchent-ils des frais pour assister aux séances ?

M. SELLAR: Un décret du conseil établit qu'une indemnité de $50 sera versée aux membres qui assistent aux séances, et ceci s'applique aux membres du comité des placements. De plus, ils peuvent aussi recevoir des frais de voyage.

Le sénateur EULER: Ces sommes sont-elles versées ?

M. SELLAR: Je ne pense pas que quelques-uns les touchent.

Le PRÉSIDENT: Que se passe-t-il au sujet des frais de voyage ? Les réunions se tiennent-elles à Ottawa ?

M. SELLAR: La plupart d'entre elles, oui.

Le PRÉSIDENT: Les membres du Conseil paieraient alors leurs frais de voyage et d'hôtel ?

M. SELLAR: Oui, pour autant que je sache, aucun membre du Conseil ne tente de réaliser des bénéfices de cette façon.

Le PRÉSIDENT: Non, je désirais simplement en faire mention.

M. SELLAR: Une modification récente au décret a établi qu'une allocation de $50 par jour serait versée au président et au vice-président. Je constate avec plaisir que, au cours de la première année, M. Claxton a acquitté lui-même la plupart de ses dépenses.

Le sénateur EULER: Je devrais le savoir, mais qui sont les autres membres du Conseil ? M. Claxton en est le président, mais qui sont les autres ?

M. SELLAR: Voudriez-vous en prendre connaissance par ordre de province ?

Le sénateur EULER: Non, pas nécessairement.

M. SELLAR: Le premier rapport annuel en donne la liste par ordre alphabétique et je vous la cite telle qu'elle : Mme R. R. Arkell, de la Colombie-Britannique; M. Jules Bazin, du Québec; M. L. W. Brockington, de l'Ontario; M. Samuel Bronfman, du Québec; M. Frederick R. Emerson, de Terre-Neuve; M. Eric L. Harvie, d'Alberta; M. J. F. Leddy, de Saskatchewan; Mme Angus L. Macdonald, de la Nouvelle-Ecosse; M. W. A. Mackintosh, (Ontario) de l'Université Queens; M. N. A. MacKenzie (Colombie-Britannique), de l'Université de la Colombie-Britannique; M. Frank MacKinnon, de l'Ile du Prince-Edouard; Sir Ernest MacMillan, d'Ontario; le docteur Eustace Morin, du Québec; Mme Alfred Paradis, du Québec; Mlle Vida Peene, d'Ontario; M. John

A. Russell, du Manitoba; M. E. P. Taylor, d'Ontario; le major-général Georges-P. Vanier, du Québec, et M. David H. Walker, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur MACDONALD: Est-ce là le Conseil au complet ?

M. SELLAR: Il s'agit du Conseil au complet, à l'exception du président et du vice-président. Il y a aussi le comité des placements.

Le sénateur MACDONALD: Existe-t-il des vacances à ce Conseil ?

M. SELLAR: Non, monsieur.

Le sénateur EULER: Ces gens agissent-ils toujours en tant que Conseil ou à titre de groupes provinciaux ?

M. SELLAR: Ils agissent toujours en tant que Conseil. Ils se sont évidemment donné un comité exécutif, mais le Conseil doit se réunir au moins trois fois l'an.

Le sénateur REID: Se réunit-il en différents endroits ou toujours dans la même ville ?

M. SELLAR: Je n'en suis pas sûr, monsieur; le Conseil est censé se réunir à Ottawa mais il peut tenir ses séances en d'autres endroits.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il se réunit surtout à Ottawa. Je l'ai demandé à M. Claxton. Incidemment, pour le bénéfice des sénateurs qui n'étaient pas ici la semaine dernière quand M. Claxton a témoigné devant le Comité, celui-ci a déclaré que l'assistance aux réunions du Conseil était très, très bonne, presque 90 p. 100. Je veux dire l'assistance à chacune des réunions.

Le sénateur SAVOIE: Le major Walker est-il de Saint-Jean ?

Le sénateur LEONARD: Walker est un écrivain.

Le sénateur SAVOIE: Quelles sont ses initiales ?

M. SELLAR: David H.

Le sénateur CRERAR: Qui compose le comité des placements ?

M. SELLAR: Il y a cinq personnes de l'Ontario et cinq autres du Québec.

Le sénateur HAIG: Combien ?

M. SELLAR: Il y en a cinq de l'Ontario et du Québec, deux de la Colombie-Britannique et un autre de chacune des autres provinces. Pour répondre à votre question, monsieur Crerar, M. Graham Towers est le président du comité des placements et les autres membres nommés par le gouverneur général en conseil sont M. James Muir, de la Banque Royale du Canada, et M. J. G. Hungerford, du National Trust de Toronto.

Le sénateur CRERAR: Hungerford ?

M. SELLAR: Oui, monsieur, et le Conseil en nomme deux également. M. Brooke Claxton en est automatiquement membre, et le major-général Vanier a été nommé par le Conseil.

Le sénateur CRERAR: Bien, c'est certainement un bon comité de placements.

Le PRÉSIDENT: Existe-t-il des limites aux placements ? J'y vois quelques actions ordinaires bien cotées.

M. SELLAR: Au cours du débat à la Chambre des communes, M. St-Laurent avait accordé toute liberté. Même, il a précisé que l'on pourrait songer aux valeurs minières les mieux connues, mais je pense qu'il a dit cela en passant. Tout le monde a compris qu'il faudrait être bien prudent et le comité des placements s'en est tenu aux valeurs reconnues.

Le PRÉSIDENT: L'honorable Brooke Claxton a déclaré, je crois, que les placements rapportaient à 5.3 p. 100 sur l'argent et 5.6 p. 100 pour l'autre fonds. Cela paraît un bon rendement.

Le sénateur EULER: En accordant des subventions, le Conseil est-il limité aux revenus des 100 millions de dollars, ou peut-il accorder des subventions à même le capital ?

M. SELLAR: Non, monsieur le sénateur Euler. Il existe deux caisses. Il y a la Caisse de dotation, et le Conseil ne peut pas toucher au capital de la Caisse de dotation. Les premiers frais de la Caisse de dotation portent sur les frais d'administration, et l'on peut alors accorder des bourses d'études ou faire ce que l'on veut avec cet argent, pour autant que l'on reste dans l'esprit de la loi. Les autres 50 millions de dollars constituent la Caisse des subventions de capital, et le principal peut être dépensé aussi bien que l'intérêt.

Le sénateur EULER: Je suppose que l'on a déjà répondu à cette question, mais quelle quantité du capital a-t-on déjà dépensée ?

M. SELLAR: Vous parlez des subventions à la construction ?

Le sénateur EULER: Oui.

M. SELLAR: La totalité du montant engagé jusqu'à aujourd'hui, si je comprends bien, s'élève à quelque 12 millions de dollars. Aux fins des comptes devant vous aujourd'hui, il y en avait 4 millions quand l'année financière s'est terminée, mais il y en a 12 millions d'engagés maintenant. Alors, me direz-vous, cela laisse 38 millions de dollars, mais il existe des intérêts sur les 50 millions qui contribuent à les augmenter et je pense que vous arrivez de la sorte aux chiffres cités par M. Trueman lors de votre dernière réunion, quand il disait que l'on a actuellement en main ou qu'on les aura bientôt, quelque 50 millions de dollars.

Le sénateur REID: Combien vous rapportent chaque année les 50 millions de dollars qui sont placés ?

M. SELLAR: Vous parlez de quelle caisse ?

Le sénateur REID: Celle des humanités, la Caisse de placement.

M. SELLAR: Voulez-vous dire la Caisse de dotation ?

Le sénateur REID: Oui, la Caisse de dotation.

M. SELLAR: Si je ne m'abuse, monsieur Claxton vous a dit l'autre jour que, cette année, l'intérêt serait de quelque 5.8 p. 100. Je n'ai pas encore examiné les comptes de cette année, et je ne veux pas me reporter aux vieux comptes. C'était un peu au-dessus de 5 p. 100 l'an dernier.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sellar, ne seriez-vous pas au courant des sommes d'argent que le Canada a reçues de ces sociétés financières des Etats-Unis comme la Fondation Carnegie ou la Fondation Ford, au cours des quatre ou cinq dernières années ?

M. SELLAR: Non, monsieur.

Le PRÉSIDENT: J'ai posé cette question à M. Claxton mais je ne pense pas qu'on y ait répondu de façon satisfaisante. Il ne le savait pas.

M. SELLAR: Non, hier soir j'ai lu sa réponse avec beaucoup d'intérêt parce que c'était du nouveau pour moi.

Le sénateur REID: Ils méritent certainement des félicitations s'ils peuvent obtenir 5.8 p. 100 pour leur Caisse de dotation.

M. SELLAR: Voilà, vous devez vous rappeler que M. Graham Towers consacre beaucoup de son temps à administrer les placements, et ni lui, ni James Muir ni M. Hungerford ni M. Vanier ne se reposent sur leurs lauriers, et M. Brooke Claxton ne se laisse damer le lion par personne quand il se consacre à quelque chose qui l'intéresse.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, voulez-vous poser d'autres questions à M. Sellar ?

Le sénateur ISNOR: Monsieur Sellar, j'étais grandement intéressé à votre proposition touchant le changement de date du 31 mars au 31 décembre.

M. SELLAR: Oui, monsieur, ou bien à n'importe qu'elle autre date. Je n'insiste pas pour que ce soit le 31 décembre. Tout ce que j'avais en vue, monsieur, c'est que le Comité serait alors mieux renseigné, parce que ce rapport, si je ne me trompe, vous sera soumis chaque année. Si vous étudiez un rapport qui ne date que de deux ou trois mois alors c'est bien mieux que d'en avoir un qui remonte à un an.

Le sénateur ISNOR: Feriez-vous la même observation au sujet de l'année financière du Gouvernement ?

M. SELLAR: Non, monsieur. Vous ne pouvez pas changer cette date parce qu'alors se pose le problème des crédits supplémentaires; il faudrait recourir à une session au début de l'automne et cela ne serait pas bien accepté.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sellar, vous devez vous présenter devant le comité de la Chambre des communes ?

M. SELLAR: Oui.

Le PRÉSIDENT: Toute modification portant sur un changement de date devrait venir à la Chambre des communes, je suppose. Auriez-vous objection à le mentionner ?

M. SELLAR: Je serai heureux de le faire.

Le PRÉSIDENT: Vous pourriez aviser la Chambre que tel est le voeu des sénateurs.

M. SELLAR: Oui, monsieur. Avant d'en venir à quelque conclusion que ce soit, veuillez consulter le Conseil des Arts du Canada, parce que je commets tellement de bévues, et je suis bien à même de constater comme je suis loin d'être infaillible. Avant d'en venir à une décision, je pense que vous feriez bien d'attendre d'avoir tous les faits devant vous.

Le PRÉSIDENT: Oui. Messieurs les sénateurs, avez-vous d'autres questions à poser

Le sénateur HAIG: Je pense que nous en avons fait une étude approfondie.

Après quoi le Comité s'ajourne.